Digitized by Google

1F 123/9

Digitized by Google

Digitized by Google

ARMORIAL GÉNÉRAL, OU REGISTRES DE LA NOBLESSE DE FRANCE.

REGISTRE CINQUIÈME.

SECONDE PARTIE.

BIBLIOTHEQUE ... CHANTILLY

A PARIS,
De l'Imprimerie de PRAULT Imprimeur des Fermes & Droits du Roy, Quay de Gêvres, au Paradis.

M. DCCLXIV.

Digitized by Google

Digitized by Google

HAINCQUE,

Seigneurs de Boiſſy, de S^t. Senoch, &c.

En TOURAINE & à PARIS.

d'Argent, à un Anchre de ſable, poſé en pal, ſurmonté de deux Étoilles de Gueules.

CETTE Famille, originaire de Touraine, eſt établie à Paris, depuis près de cinquante ans. Les Titres qu'elle a repréſentés établiſſent les filiations ſuivantes.

PREMIER DEGRE'.

Noble ADRIEN Haincque (*a*) mort lors du premier Contrat de mariage de ſon fils aîné, avoit épouſé vers l'an 1620, Demoiſelle Marguerite LOIRET dont il eut quatre enfans, ſavoir,

2. ALÉXANDRE Haincque qui ſuit.
2. Noble ADRIEN Haincque.
2. MARTHE Haincque-de S^t. Jean.

&

2. ANGÉLIQUE Haincque.

II. DEGRE'.

ALÉXANDRE Haincque, Ecuyer, Seigneur de Boiſſy & de Rouvray, fut marié en premiéres nôces, par Contrat poſtnuptial du 2 Juillet (*b*) 1651, avec Demoiſelle Madeléne CHASPOUX-DE LA PIARDIÉRE, (ſœur de Meſſire Jaques Chaſpoux, Chevalier, Seigneur de Verneuil, &c. Conſeiller du Roi en ſes Conſeils & l'un de ſes Maiſtres d'Hôtel, & de Bertrand Chaſpoux, Aumônier ordinaire de Sa Majeſté,) fille de Noble Jean Chaſpoux, Sieur de la Piardiére, Conſeiller-Sécrétaire ordinaire de la Reine Régente, Mere du Roy, & de Demoiſelle Claude MORIN; il épouſa en ſecondes nôces, par articles accordés ſous ſeings privés le 26 Janvier (*c*) 1659, dans leſquels il eſt qualifié *Chevalier, Conſeiller du Roy, Controlleur Général des Eaux & Foreſts de France*

(*a*) Ce nom eſt auſſi écrit quelquefois dans les Titres, *Hainque, Haincquet, Hinc* & *Hincque.*
(*b*) Expédition légaliſée en 1743. (*c*) Original.

Digitized by Google

au Département de Touraine, Anjou & le Maine, Dame Anne DE VAUCELLES, veuve de Meſſire Louis BARET, Chevalier, Seigneur de Grandmont & arriére petite-fille de Meſſire Pierre de Vaucelles, Chevalier de l'Ordre du Roy ſous Henry III. : la célébration de ce Mariage ſe fit le 3 Février (*a*) ſuivant : Aléxandre Haincque mourut âgé de 64 ans & fut enterré dans l'Egliſe de Tillouze en Touraine, le 21 Novembre (*b*) 1691, laiſſant du premier Lit un fils, nommé

3. ALÉXANDRE Haincque, ci-après.

Et du ſecond Lit,

3. ANNE Haincque, mariée par Contrat du 28 Janvier (*c*) 1684, avec Jean BROSSIN, qualifié dans ce Contrat, Chevalier, Seigneur & Baron de Méré ; en faveur de ce Mariage, Anne de Vaucelles ſa mere, lui fit don de la Terre & Seigneurie de Vaucelles, en la Paroiſſe de Berthegon, pays de Loudunois, qu'elle avoit acquiſe par Décret au Siége de Châtelleraut.

III. DEGRE'.

ALÉXANDRE Haincque, Ecuyer, Seigneur de St. Senoch & de la Loge, épouſa par articles ſous ſeings privés du 11 Septembre (*d*) 1678, Demoiſelle Louiſe PÉNISSAULD, fille de François Péniſſauld, Seigneur de St. Senoch en Touraine, Conſeiller du Roy, Procureur de Sa Majeſté au Siége Royal de Loches & de Demoiſelle Marguerite BERRUIER. La célébration de leur Mariage ſe fit le 3 Octobre (*e*) ſuivant. Le fils qui naquit de cette alliance, fut

IV. DEGRE'.

ALÉXANDRE Haincque, Ecuyer, Seigneur de St. Senoch & de la Loge, Conſeiller du Roi, Auditeur en ſa Chambre des Comptes de Paris, reçu le 7 Aouſt 1720. Il fut marié le 8 du même mois (*f*), avec Demoiſelle Marie COÜET, fille de René-François Coüet-de Montbayeux, Ecuyer, ancien Échevin de la Ville de Paris, Avocat au Parlement & aux Conſeils du Roi, & Sécrétaire du Conſeil de Conſcience & de Demoiſelle Marie COURTOIS. Il mourut âgé de 76 ans, le 20 Février 1756 & fut enterré dans l'Egliſe de St. Euſtache à Paris le 22 du même mois, laiſſant un fils & quatre filles.

5. ALÉXANDRE-BERNARD Haincque va ſuivre.
5. MARIE-FRANÇOISE-LOUISE Haincque-de St. Senoch, née le 24 Août 1721, épouſa le 13 Février 1747 Jean-Charles GILLETTE, Ecuyer, St. de Grandmont, Avocat au Parlement.
5. JEANNE-ANGÉLIQUE Haincque-de St. Senoch, née le 25 Septembre 1727, fut mariée le 18 Novembre 1751 avec Jean-Joſeph GUESNARD, Premier Commis de la Chambre aux Deniers du Roy.
5. ANNE-MARIE-EMMANUEL Haincque-de St. Senoch, née le 5 Décembre 1730, épouſa le 17 Mai 1757 Julien ORÉ, Entrepreneur des Bâtimens du Roi.

(*a*) Prouvé par la Reconnoiſſance des articles de leur Mariage, paſſée le 5 Février ſuivant.
(*b*) Extrait mortuaire délivré en 1740 & légaliſé. (*c*) Copie collationnée ſur l'original en 1708.
(*d*) Original. (*e*) Prouvé par la Reconnoiſſance des articles de leur Mariage, faite le 20 Octobre 1678.
(*f*) Extrait de mariage délivré en 1759.

Digitized by Google

5. Marie-Louise-Laurent Haincque-de St. Senoch, naquit le 25 Août 1740.

V. DEGRE'.

Alexandre-Bernard Haincque, Ecuyer, Seigneur de St. Senoch, de Guiffault, de la Chaiſe, &c. né & baptiſé le 4 Décembre (*a*) 1722, épouſa par Contrat du 16 Juillet (*b*) 1752, Demoiſelle Marie-Louiſe Véron, fille de Jean-Baptiſte Véron, Marchand Drapier, Bourgeois de Paris, & de Dlle. Marie-Géneviéve Langlois.

(*a*) Extrait baptiſtére délivré en 1759. (*b*) Original.

Vû & vérifié par Nous Chevalier, Conſeiller du Roi en ſes Conſeils, Juge d'Armes de France.

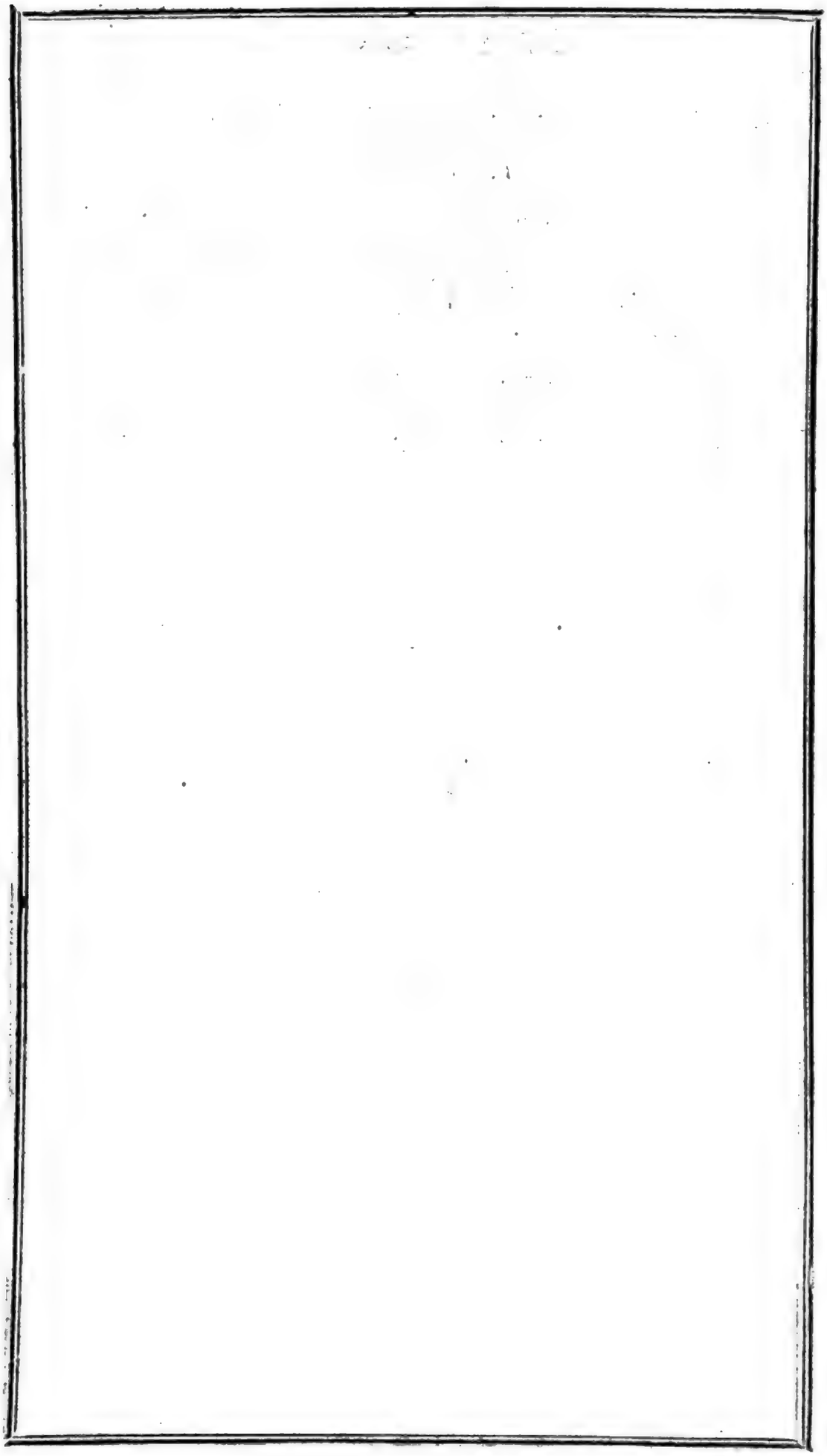

Digitized by Google

HENNEQUIN,

Seigneurs de Villermont.

EN CHAMPAGNE.

Vairé d'Or & d'Azur & un chef de Gueules chargé d'un Lyon d'Argent paſſant.

CHRISTOPHLE & NICOLAS Hennequin, Seigneurs de Vieudamplerre & de Cramant, s'étant trouvés dans le cas de juſtifier de leur ancienne nobleſſe, produiſirent à la Cour des Aydes de Paris le 26 Juillet (*a*) 1680 les titres juſtificatifs de leur extraction noble, en vertu deſquels cette Cour les maintint dans tous les Priviléges dont jouiſſoient les anciens Gentilshommes du Royaume; ces Titres dont la plûpart ont été produits en original & en bonne & duë forme, juſtifient les filiations ſuivantes.

PREMIER DEGRE'.

» GÉRARD Hennequin Ecuyer, (Seigneur d'Allonneaux (*b*)) fut marié » avant le dernier Novembre 1455 avec Demoiſelle Anne DE CHEPPE, dont il » eut pour fils

II. DEGRE'.

» JAQUES Hennequin Ecuyer, (Seigneur d'Allonneaux (*c*)), qui épouſa » par contrat du 30 Septembre 1490 Demoiſelle Catherine CHENU, laquelle » par cette alliance devint mére de

III. DEGRE'.

» GÉRARD Hennequin Ecuyer, (Seigneur d'Allonneaux (*d*)) marié auſſi » par contrat du 15 May 1535 avec Demoiſelle Anne BIZET, dont il eut » pour fils

IV. DEGRE'.

Noble Homme NICOLAS Hennequin » Ecuyer, qui épouſa pareillement » par contrat du 9 Mars 1560 « Demoiſelle Marguerite DOMMANGIN : De leur mariage naquit

(*a*) Orignal. (*b*) (*c*) (*d*) Cette qualité de *Seigneur d'Allonneaux* leur eſt donnée dans pluſieurs actes produits à la Cour des Aydes en 1680, & en vertu deſquels cette Famille fut maintenue dans ſon ancienne nobleſſe.

Digitized by Google

V. DEGRE'.

Noble Homme NICOLAS Hennequin, S^r. de Cramant en partie, lequel fut marié » 1° par contrat du 23 Février 1585 avec D^lle Claude HORGUELIN, » & 2° auſſi par contrat du 13 Décembre 1597 avec D^lle Perrette OULRY. « Il mourut peu de temps avant le 3 Septembre 1631 ſuivant un acte de ce jour, ce qui s'accorde avec un Mémoire de Famille qui porte qu'il mourut à Châalons en 1630; ſa 2de femme étoit morte avant le 19 Août 1623, date d'un acte original où ſon mari eſt qualifié *Noble Homme Nicolas Hennequin laiſnel.*

Premier Lit.

6. Noble Homme JEAN Hennequin (*a*).
6. NICOLAS Hennequin épouſa par contrat du 22 Février 1615, D^lle Claude PILLON & mourut ſans poſtérité ſuivant un Mémoire de Famille.
6. Noble Homme MICHEL Hennequin, Ecuyer, fut marié avec D^lle Françoiſe PASSART, (petite-fille de Michel Paſſart, dit *le Gaucher*, ſi eſtimé du Roy Henry IV. pour s'être employé vigoureuſement à la réduction de la Ville de Paris à ſon obéiſſance), fille de Michel Paſſart & de Madeléne LE GRAND; De cette alliance il eut 2 enfans qui ſuivent.
   7. CLAUDE Hennequin, Ecuyer, Seigneur de Matry, de Vitry-la Ville & de Vouciennes, nommé Ecuyer ordinaire de la Grande Écurie du Roy le 15 Décembre 1669, par la mort de Charles de Paris, Ecuyer, Sr de la Noüe, fut marié avec Demoiſelle Claude-Angélique MATHÉ, Dame de Vitry-la Ville, fille d'Oudard Mathé, Ecuyer, Seigneur de Vouciennes, de Vitry-la Ville & de Dommartin, Capitaine au Régiment de Nettancourt, depuis Grand Prévôt de Champagne & de Demoiſelle Marguerite D'AOUST: elle étoit encore vivante le 18 Juin 1690; quant audit Seigneur de Matry, il étoit mort avant le 30 Septembre 1680, jour auquel ſa veuve étoit tutrice & avoit la garde-noble de ſes enfans, dont on ne connoît que *Marie-Françoiſe* Hennequin née le 17 May 1668 & *Claude* Hennequin, Ecuyer, Seigneur de Matry & de Vitry-la Ville né le 23 Décembre 1669, & qui reçut ordre du Grand Bailly de Châalons le 14 May 1695 pour ſe trouver à l'Arriére-ban: il mourut ſans alliance.
   7. MADELÉNE Hennequin épouſa en 1650 Charles COLBERT, Ecuyer, Seigneur du Terron, Marquis de Bourbonne en Champagne, Intendant à Brouage & au pays d'Aunis, puis Intendant de la Marine du Ponant & Conſeiller d'Etat ordinaire.

(*a*) On ne croit pas devoir le diſtinguer d'un Jean Hennequin qui de ſon mariage avec Demoiſelle Catherine Hennequin, eut pour fils Nicolas Hennequin qui étoit le 19 Février 1642 ſous la tutelle de Nicolas le Febvre Ecuyer, Seigneur des Chevaliers, de la Planche & du Pleſſis ſon beaufrére, comme ayant épouſé Demoiſelle Perrette Hennequin ſa ſœur, laquelle devint veuve dudit Seigneur des Chevaliers avant le 28 Février 1668, en ayant eu une fille nommée Marie le Febvre, qui épouſa Philippe de Bellenger, Seigneur de Tourotte & qui après la mort de ſon mari fut chargée de la garde-noble de ſes enfans par acte dudit jour 28 Février 1668, fait du conſentement, entr'autres de Michel Hennequin leur oncle maternel (frére de Gilles Hennequin auteur du VIe Degré) & de Chriſtophe & Gilles Hennequin, enfans dudit Gilles qui aſſiſtérent auſſi comme parens audit acte de création de tutelle & garde-noble.

Digitized by Google

Second Lit.

6. Noble Homme Pierre Hennequin épouſa Dlle Louiſe Godet-de Croüy, Dame de Vienne, fille de Jean Godet, Seigneur de Croüy & de Dlle Marie de Paris-de Branscourt; il mourut avant le 28 Août 1640 & de ſon mariage eut une fille nommée

7. Claude Hennequin mariée par contrat dudit jour 28 Août 1640 avec Claude Loisson, Ecuyer, Seigneur de Guinaumont, de Breuvery & de Marſon en partie, Conſeiller d'Etat, Préſident & Lieutenant Général au Bailliage & Siége Préſidial de Châalons, & en faveur duquel mariage la mére de ladite future lui donna en dot la ſomme de 50000 livres : dans ce contrat ſont énoncées deplus quelques clauſes qui furent reglées entre les parties, *nonobſtant leur nobleſſe.*

6. Gilles Hennequin continuë la deſcendance.

6. Catherine Hennequin fut mariée avec Jean Clozier, qualifié Chevalier, Seigneur de Juvigny & de la Veuve, &c, Conſeiller du Roi, Commiſſaire Ordonnateur des Guerres & Conducteur de la Cavalerie légére de France, mort âgé de 62 ans le 2 Avril 1662; Catherine Hennequin lui ſurvécut de 22 ans, n'étant morte que le 8 Avril 1684, étant âgée de 68 ans; ils furent enterrés l'un & l'autre dans la Paroiſſe de Juvigny où ſe trouve leur Épitaphe : De leur mariage ils eurent une fille nommée Philippe Clozier qui fut mariée par contrat du 20 Juillet 1681 avec Louis Thiboust-de Berry, Comte de la Chapelle, &c.

VI. DEGRE'.

Gilles Hennequin, Ecuyer, Seigneur de la Motte & de Cramant (*a*) mourut avant le 28 Février 1661; il avoit épouſé en face d'Egliſe le 25 Novembre 1630 Demoiſelle Jeanne le Duc, fille de Pierre le Duc, Ecuyer, Seigneur de Compertrix, & de Demoiſelle Marie de Bar; & dans le contrat de leur mariage paſſé le 27 Octobre précédent ſont énoncées quelques clauſes qui furent reglées *nonobſtant la nobleſſe des parties*; Jeanne le Duc étoit remariée le 26 Avril 1673 avec Jaques de Vasselin Ecuyer, Seigneur de Fontaines & de Prouville, Capitaine au Régiment de Monſeigneur le Dauphin, & mourut le 27 Janvier 1681; elle fut enterrée en la Paroiſſe de la Ste Trinité de la Ville de Châalons : elle avoit eu de ſon 1er mariage avec ledit Seigneur de Cramant les enfans qui ſuivent.

7. Christophle Hennequin continuë la filiation.

7. Gilles Hennequin Ecuyer, Seigneur de Cramant & de St Martin aux Champs (*b*), baptiſé le 31 Août 1631, fut nommé d'abord Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roy par Lettres du 20 Octobre 1653, en conſidération » des bons & agréables ſervices qu'il avoit » rendus à Sa Majeſté pendant les derniéres Campagnes & de ceux » qu'il continuoit encore journellement de lui rendre en toutes les » occaſions qui ſe préſentoient «; il fit les fonctions de cette Char-

(*a*) Cette Terre avoit appartenu à la Famille de *le Cerf* en Champagne.
(*b*) Cette Terre avoit auſſi appartenu précédemment à la Famille *de Bar* en Champagne.

Digitized by Google

ge auprès du Roy durant le quartier d'Octobre, Novembre & Décembre de cette même année, ſuivant un certificat du Duc de Joyeuſe, Grand Chambellan de France : depuis il embraſſa l'Etat Eccléſiaſtique; ſe fit Prêtre & fut pourvû du Prieuré de Chépy; Il fit un Teſtament le 24 Août 1715 & un Codicille le 11 Avril 1720 & mourut le 30 May 1721.

7. Nicolas Hennequin Ecuyer, Seigneur de Cramant embraſſa l'Etat Militaire dès ſa tendre jeuneſſe & ſe qualifioit *Chevalier*, Lieutenant d'une Compagnie d'Infanterie en la Garniſon de Moyenvic lors du contrat de ſon mariage accordé le 15 Février 1670 avec Demoiſelle Judith de Sabrevois, fille de Nicolas de Sabrevois, qualifié Chevalier, Seigneur de Sabrevois, de Moyen &c, Major & depuis Lieutenant de Roy de Moyenvic, & de Demoiſelle Fleurdelys Mailly; il ſervoit le 5 Septembre 1679 en qualité de Capitaine d'une Compagnie de Fuſiliers pour le Service du Roy & fut fait Aide-Major de la Ville de Marſal le 11 Février 1684; il eut de ſon mariage entr'autres enfans ceux qui ſuivent (*a*).

8. François Hennequin Ecuyer, Seigneur de Cramant, fut nommé Sous-Lieutenant dans le Régiment d'Infanterie de Tulles le 20 Avril 1693, Lieutenant dans celui de Cavalerie de du Tronq le 19 Mars 1704 & ſervoit en la même qualité dans celui de Villars le 17 Novembre 1721. Il mourut à Rechicourt près de Marſal.

8. Nicolas Hennequin-de Cramant Ecuyer, d'abord Cadet dans le Régiment de Narbonne, devint enſuite Cornette le 31 May 1694 & Lieutenant dans ce Régiment le 24 Février 1698 : il mourut jeune.

8. Marie-Jeanne Hennequin fut baptiſée le 7 Février 1675.

8. Madeléne Hennequin-de Cramant fut mariée avec Jaques de Molinier, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de St Louis.

7. Catherine Hennequin fut baptiſée le 4 Avril 1634.

7. Anne Hennequin baptiſée le 22 Novembre 1637, épouſa avant le 7 Avril 1679 Honoré Seigneur Léandre de Vaudetard qualifié Chevalier, Seigneur de Condé ſur Marne en Brie &c.

7. Guillemette Hennequin fut mariée avec Nicolas Gargam, Gouverneur de Maubertfontaine.

VII. DEGRE'.

Christophle Hennequin Ecuyer, Sgr de Vieudampierre, de Charmont &c, né le 3 May 1644 & baptiſé le 19 Août ſuivant par l'Evêque de Châalons, fut déclaré *noble & iſſu de noble & ancienne race & lignée*, ainſi que Nicolas Hennequin-de Cramant ſon frére, par Arrêt de la Cour des Aides de Paris rendu le 10 Septembre 1680 ſur les titres qu'ils avoient produits à cette Cour depuis l'an 1455; il fit le 7 Septembre 1709 ſon Teſtament dont il nomma éxécuteur Louis Horguelin, Sgr de Breuvery, Prêtre, Chanoine de l'Egliſe

(*a*) Dans une Lettre écrite le 12 Septembre 1762 par le Curé de Marſal à M. Hennequin de Villermont, il lui marque que Nicolas Hennequin & Judith de Sabrevois avoient eu de leur mariage 3 fils & 2 filles; que deux de ces fils étoient morts à l'Armée, & que le 3e ancien Lieutenant de Cavalerie étoit mort à Lunéville; que l'une des 2 filles étoit morte à Marſal, & que la 2de venoit de mourir depuis peu étant veuve de M. de Molinier.

Digitized by Goo

Cathédrale de St Etienne de Châalons, & mourut le 5 Juillet 1712 : il fut enterré en la Paroiſſe de la Ste Trinité de ladite Ville de Châalons. De ſon mariage qui avoit été accordé par contrat du 26 Avril 1673 avec D^lle Perrette-Angélique FAGNIER (veuve de Nicolas-Louis DE S^T REMY Ecuyer, Seigneur de Bieſme & du Pont à l'Iſle, & couſine germaine de Georges-Thierry Fagnier-de Vienne Ecuyer, Seigneur de Compertrix, de Mouſſy, des Conardins & de Glatigny, pére de Jean-Thierry Fagnier-de Vienne, Prêtre, Chanoine, Comte de Brioude, ci-devant Conſeiller au Parlement, & Chanoine honoraire de Nôtre-Dame de la Ville de Paris, & Vicaire Général de Châalons) morte âgée de 68 ans le 21 Janvier 1715 & enterrée dans la Paroiſſe de St Brice d'Ay), il eut pour enfans,

8. CHRISTOPHLE-GEORGES Hennequin Ecuyer, baptiſé le 31 May 1674, & nommé Lieutenant au Régiment d'Humiéres Infanterie avant le 24 Juin 1694 : il mourut ſans alliance.
8. FÉLIX-FRANÇOIS Hennequin Ecuyer, Lieutenant au Régiment de Lorraine, baptiſé le 25 Juillet 1675 par l'Evêque de Châalons & mort en 1706 ſans alliance.
8. PIERRE-NICOLAS Hennequin qui va ſuivre.

&

8. CATHERINE-ANGÉLIQUE Hennequin née le 20 Février 1677 & mariée avec François CORNET Ecuyer, Seigneur de Villermont, Capitaine au Régiment d'Infanterie de la Marche par Commiſſion du 17 Janvier 1703 : elle mourut le 14 Août 1742 & fut enterrée en la Paroiſſe de la Ste Trinité de la Ville de Châalons.

VIII. DEGRE'.

PIERRE-NICOLAS Hennequin qualifié Chevalier, Seigneur de Vieudampierre & de St Martin aux Champs, né le 31 May 1678, épouſa par contrat du 27 Avril 1715 Demoiſelle Anne-Pomme GARGAM, fille de Pierre Gargam *Lieutenant* de Roy de la Ville de Châalons, & de Dame Marie LE MOYNE; fit ſon Teſtament le 25 Février 1723 & mourut ſubitement à Laon le 14 Avril 1725. Sa femme étoit morte dès l'an 1720; il en eut pour enfans,

9. GILLES-EMMANUEL Hennequin Ecuyer, mort jeune & enterré à Villers aux Corneilles.

&

9. PIERRE-GILLES Hennequin ci-après.

IX. DEGRE'

PIERRE-GILLES Hennequin qualifié Chevalier, Seigneur de Villermont, près Corbie en Picardie, de St Martin aux Champs, de Cuys, de Cramant, de Chouilly & de la Tour, né le 5 May 1717, épouſa par contrat du 11 Décembre 1746 & en face d'Egliſe le 26 du même mois, Demoiſelle Suzanne-Roſe DE FAILLY, fille d'Henry de Failly qualifié Chevalier, S^gr de Doumely, de Vinay, de Cuys & de Cramant, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de St Louis, Capitaine, puis Major au Régiment de la Marine,

Digitized by Google

& de Dame Françoiſe DE FRARIN : De cette alliance ſont iſſus les enfans qui ſuivent.

X. DEGRE'.

1. ALÉXANDRE-GUY-ALDON Hennequin-de Villermont Ecuyer, fut baptiſé le 9 Mars 1753.
2. N..... Hennequin-de Cramant Ecuyer, né en 1754 fut baptiſé le 2 Janvier 1755.
3. ATHANASE-LOUIS-EMMANUEL Hennequin Ecuyer, naquit le 9 Avril 1763.
4. PERRETTE-HENRIETTE Hennequin fut baptiſée le 23 Janvier 1748.
5. MARIE-SUZANNE Hennequin-de Villermont naquit le 12 Octobre 1749.
6. PERRETTE-LOUISE Hennequin-de Cuys naquit le 14 Novembre 1750.
7. BARBE-JEANNE Hennequin-de la Tour naquit le 9 Décembre 1751.
8. N....Hennequin-de Cramant fut ondoyée le 21 Septembre 1756.
9. AURORE Hennequin-de St Martin naquit le 26 Janvier 1760.

Vû & vérifié par Nous Chevalier, Conſeiller du Roy en ſes Conſeils, Juge d'Armes de France.

HOCART,

EN CHAMPAGNE.

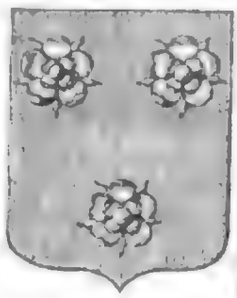

De Gueules à trois Roſes d'Argent, poſées deux & une.

CETTE Famille, dont le nom eſt ortographié indifféremment dans les Actes, *Hocar*, *Hocard*, *Hocart*, *Hoccard*, *Hoccart*, *Hocquard*, *Hocquart* (*) & *Hoquart*, a juſtifié ſa Nobleſſe par Titres originaux, depuis

PREMIER DEGRE'.

PHILIPPES *ou* PHILIBERT, *dit auſſi* PHILIPOT Hocart, lequel eut pour frére, *Nicolas* Hocart, Chanoine & Chantre de l'Egliſe Nôtre-Dame de Laon, & pour femme Jaquette GALUS, d'une Famille Noble du Clermontois, mére de trois enfans qui ſuivent.

2. NICOLAS Hocart, obtint le 4 Janvier 1536, ainſi que Jean Hocart ſon frére, une Sentence des Élûs de Réthelois, par laquelle ils furent déclarés l'un & l'autre *Nobles nés & extraits de Noble lignée*, éxempts du payement des Tailles, & maintenus dans tous les Priviléges de la Nobleſſe, ſur ce qu'ils avoient fait apparoir de leur Généalogie.
2. JEAN Hocart continue la deſcendance.
2. CLAUDE Hocart eſt auteur de la ſeconde Branche.

II. DEGRE'.

JEAN Hocart, Ecuyer, Seigneur de Vaux, de Vieſne-la Ville, de la Graviére, de Leſniére & de Dampierre ſur Auve, étoit Prévoſt de Ste. Menehould le 25 Septembre 1502, jour auquel René, Duc de Bar, le confirma dans l'acquêt qu'il avoit fait depuis peu de la Terre & Seigneurie de Vieſne-la Ville, en acceptant auſſi les Foy & Hommage pour ladite Terre, qui étoit dans la mouvance de ce Prince, à cauſe de ſon Château de Clermont; il eſt nommé dans un Rolle du 15 Mai 1534, contenant les noms des Nobles, Gentilshommes & autres tenans Fiefs en la Prévoté de Ste. Menehould, & où il eſt dit qu'» il avoit promis de ſervir le Roi, « & dans un autre endroit qu'» il s'étoit » préſenté en perſonne comme Noble & vivant noblement pour faire ſervi-

(*) La Branche des Seigneurs de Montfermeil & de Coubron établie à Paris, s'eſt fixée depuis environ 120. ans à ortographier ainſi ſon nom.

» ce. « De ſon mariage avec Demoiſelle Guillemette DE RÉCOURT, il eut 5. enfans qui ſuivent.

3. GÉRARD Hocart continue la Branche aînée.

3. LOUIS Hocart, Prévoſt de Ste. Menehould, ayant été impoſé au Rolle des Tailles par les Habitans dudit lieu de Ste. Menehould, obtint un Arrêt de la Cour des Aydes qui l'en déclara éxempt, en conſéquence des preuves qu'il donna de ſa Nobleſſe; il mourut ſans enfans au mois de Septembre 1567.

3. MARIE Hocart, Dame de Dampierre ſur Auve, porta cette Terre en dot à Denis CAUCHON ſon mari, & mourut en 1539 mére de Prudent Cauchon, Ecuyer, qui devint Seigneur en partie de ladite terre de Dampierre ſur Auve.

3. ANNE Hocart, Dame d'Oſtrimont, fut mariée à François CONSTANT, Ecuyer, Sgr. de Moranville & de Chaſtillon ſous les Coſtes en partie, Capitaine, Prévoſt, Gruyer & Receveur de la Ville d'Eſtaing & de Dainviller, peu de temps après le 15 Novembre 1521, jour auquel ledit Seigneur de Moranville obtint d'Antoine, Duc de Lorraine, des Lettres, par leſquelles ce Prince déclara que les enfans qui naîtroient de ſon mariage projetté avec ladite Demoiſelle Hocart & leurs héritiers demeurans au Bailliage de Vitry, pourroient ſuccéder comme *eſtans Nobles perſonnes*, aux biens de leurs parens Nobles, demeurans dans le Duché de Bar; elle vivoit encore le 7 Septembre 1576; & ledit Seigneur de Moranville, ſon mari, étoit mort avant le 22 Mars 1543.

3. MARGUERITE Hocart, épouſa Noble & Puiſſant Seigneur Guillaume D'ASPREMONT, Ecuyer, Sgr. de Vendy & de la Neuville-les-Vuaſigny, fils d'Honoré Seigneur Geoffroy d'Aſpremont, Ecuyer, Seigneur de Sorcy, de Nanteuil, d'Ambliſe, de Tulin, de Rombiés & du Saulſoy en Hainaut, & de Noble Dame Michelle DE SUZANNE; ledit Seigneur de Vendy fit ſon Teſtament le 23 Septembre 1546 & mourut avant le 25 Octobre 1557; quant à Marguerite Hocart ſa femme, elle mourut en 1572.

III. DEGRE'.

GÉRARD Hocart, Ecuyer, Seigneur de Vaux, Elu pour le Roi en l'Election de Chaalons, épouſa, (ſuivant l'Enqueſte de 1603, rapportée ſur le Degré de ſon arriére petit-fils,) Anne FILLET, qu'un Arrêt du Parlement de Paris du 7 Septembre 1576, nomme Demoiſelle Claude FILLETTE, & laquelle fut mére de quatre enfans dont on va parler.

4. JAQUES Hocart, Ecuyer, Seigneur de la Graviére, de Vaux & de Vieſne-la Ville, eſt rappellé dans l'Enqueſte de 1603 citée ci-deſſus, & dans laquelle l'un des Témoins dépoſant ſur ſa Nobleſſe, ajoûta qu' » il avoit » été chargé de Commandement pour le Service du Roy en la Ville » de Chaalons, pendant les derniers troubles «; il épouſa Demoiſelle Guillemette AUBIN, laquelle devint mére de

5. JEAN Hocart, Ecuyer, Seigneur de Vaux, de la Graviére & de Vieſne-la Ville, dont l'article ſera rapporté à la ſuite de la 3e. Branche, page 13.

4. LOUIS Hocart continue la deſcendance.

Digitized by Google

4. Jean Hocart, Ecuyer, Seigneur de Rouvroy, & en partie de Vieſne-la Ville, étoit marié le 4 Septembre 1558, avec Demoiſelle Marie de Guibourg; dans l'Enqueſte de 1603, déja citée ci-devant, l'un des Témoins dépoſa qu' » il avoit été chargé de Commandement pour le » Service du Roy en la Ville de Chaalons, pendant les derniers trou- » bles «; qu' » il avoit ſervi en qualité de Capitaine d'une Compagnie » de Gens de pied «, & qu' » il avoit été tué au Siége d'Epernay » (1592) «; il avoit obtenu des Certificats du Roi Henry III. les 6 & 7 Décembre 1587, portant qu' » il avoit ſervi ſous les ordres du Comte » de Grandpré, « & qu'au moyen de ces Services » il avoit été éxemp- » té de la contribution & ſervice perſonnel au Ban & Arriére-ban «.

4. Guillemette Hocart étoit mariée le 25 Octobre 1557, avec Me. Jean Briffauld, Seigneur de Lonvoiſin, Elu de Rheims.

IV. DEGRE'.

Louis (*) Hocart, Ecuyer, Sgr. de Vaux, de Vieſne-la Ville & de Marne-la Maiſon, Licentié ès Loix & Prévoſt de Ste. Menehould, obtint une Sentence de l'Election de Chaalons le 9 Juillet 1541, par laquelle il fut ordonné qu' » il jouiroit des Franchiſes & Priviléges de Nobleſſe, telz que les autres » Nobles du Royaume «, & ſervit dans le Ban & Arriére-ban de la Province de Champagne. De ſon mariage accordé avant le 5 Février 1555, avec Demoiſelle Antoinette de Courtelance, Dame de Marne-la Maiſon, naquit,

V. DEGRE'.

Claude Hocart, Ecuyer, Seigneur de Vaux, Homme d'Armes des Ordonnances du Roi, ſous la Charge du Duc de Guiſe, & depuis, Capitaine d'une Compagnie de Gens de pied à Chaalons, lequel épouſa Demoiſelle Claude de Mairy, fille de Philbert de Mairy, Ecuyer, Sr. en partie de Montgond, & Demoiſelle Antoinette de Guibourg: De ce mariage naquit entr'autres enfans,

VI. DEGRE'.

Nicolas Hocart, Ecuyer, Sieur du Bois-de Lor, lequel fit faire une Enquête le 20 Aouſt 1603 devant Claude Pillouſt, Conſeiller & Elu pour le Roi en l'Election de Chaalons, pour juſtifier de ſon ancienne Nobleſſe: les Témoins, preſque tous Gentilshommes qui y furent appellés, atteſterent ſa filiation depuis Gérard Hocart ſon biſayeul qui étoit *Noble perſonne, vivant noblement & reputé pour tel au pays*, & dépoſerent de plus, que ſes Ayeux

(*) On trouve dans les Régiſtres du Greffe de Sainte Menehould, un Acte des 25, 26 & 27 Octobre 1557, où eſt nommée, *Demoiſelle Madelène de Fleurignier, veuve de Me. Louis Hocart, Ecuyer, Sr. de Vieſne-la Ville*; dans le même Acte paroiſſent encore, *Demoiſelle Anne Hocart, veuve de François Conſtant, Ecuyer, Sr. de Moranville, Capitaine, Prévôt, Gruyer & Receveur de.... héritier pour un quart dudit feu Sieur de Vieſne, Demoiſelle Marguerite Hocart, veuve de Guillaume d'Aſpremont, Ecuyer, Sr. de Vendy, auſſi héritier pour un 4e. dudit feu Sieur de Vieſne, Me. Jean Briffauld, Elu de Rheims, Sr. de Lonvaiſin, Demoiſelle Guillemette Hocart ſa femme, Louis Hocart, Ecuyer, Sr. de Vaux, Jean Hocart, Ecuyer, Sr. de Rouvroy, & dudit Vieſne en partie & Jaques Hocart.*

Digitized by Google

étoient *iſſus & extraits de Noble race & lignée ;* l'un de ces Témoins allégua encore, par rapport audit S^r. du Bois-de Lor, qu' » *étant ſeulement âgé de 16* » *à 17 ans, il avoit ſervi dans la Garniſon du Château de Saincte Manehould,* » *ſous la Charge du . . . Seigneur de Raineville* «, (Germain Godet, Ecuyer, Gouverneur pour le Roi des Ville & Château de S^te. Menehould), » *qui le* » *faiſoit traiter comme Gentilhomme du pays, & que depuis étant parvenu à l'âge* » *de 20 ans, il avoit ſervi le Roi en ſes Armées, même en la Guerre de Savoye,* » *ſous la Charge du Sieur de Baroſſe, Premier Capitaine du Régiment de Cham-* » *pagne* «; il épouſa avant ledit jour 20 Aouſt 1603, D^lle. Marie CHAALONS, qui étant alors veuve, obtint, conjointement avec Claude Droüot ſon gendre, Ecuyer, Brigadier d'une Compagnie de Chevaux-Légers, le 27 Mars 1641, un Jugement des Commiſſaires du Conſeil, députés par le Roi pour l'éxécution de ſon Edit du mois de Novembre 1640, par lequel ils furent l'un & l'autre déchargés de la rigueur de l'Edit & Déclaration du Roi du mois de Novembre précédent : on ne donnera point la ſuite de cette Branche, les Titres n'en ayant point été produits.

SECONDE BRANCHE.

II. DEGRE'.

CLAUDE Hocart, Ecuyer, Contrôleur du Grenier à Sel de S^te. Menehould, (l'un des fils de Philippes Hocart & de Jaquette Galus,) avoit ſervi d'abord en qualité d'Homme d'Armes des Ordonnances du Roi, ſuivant un Acte du 27 Juillet 1507 qu'il paſſa avec *Madame* Jeanne d'Aſpremont, veuve de Meſſire Guillaume de Roucy, *dit* du Bos, Chevalier, Seigneur de Meure & d'Argiers, & Honoré Seigneur Nicolas de Roucy ſon fils, Seigneur deſdits lieux, & étoit marié avec *Gillette*, (à laquelle un Mémoire de Famille donne le ſurnom de *LOINGTIER*), lors du partage qu'il fit avec Jean Hocart ſon frére le 5 Février 1509 de la ſucceſſion de leur pére & de celle de Nicolas Hocart leur Oncle, Chanoine de Laon. Il eut de ſon mariage deux enfans, ſavoir,

3. FRANÇOIS Hocart qui continue la deſcendance.

&

3. ANNE Hocart, que l'on trouve avoir été mariée deux fois, la premiére avant le 10 Septembre 1545, avec François D'ORIGNY, Ecuyer, Seigneur de S^te. Marie-ſous Bourg, de Seichault & de Bouconville, dont elle étoit veuve le 27 Aouſt 1546, & la ſeconde avant le 25 Aouſt 1555, avec Pierre DE PRADINES, Ecuyer, Seigneur de Bouconville, Gouverneur de S^te. Menehould, avec lequel elle vivoit encore le 23 Mars 1559, jour auquel elle acquît de Bertrand d'Aguerre, Ecuyer, Seigneur de Cours & d'Antoine de Cazal, Ecuyer, Seigneur de Brumet, près Châteauthierry, tant en leurs noms que comme Procureurs de Demoiſelles Claude & Madeléne le Gendre leurs femmes, les Terres & Seigneuries du Froidfoſſé & de la Malmaiſon, ayant Haute, Moyenne & Baſſe Juſtice, & mouvantes en Fief, Foi & Hommage du Roi, en échange de quelques Piéces de terre qu'elle céda auxdits Sei-

gneurs de Cours & de Brumet; De ce ſecond mariage naquit Claude de Pradines, mariée avec Hubert, Baron DE LA RIVIÉRE en Nivernois, dont la fille Paule de la Riviére, épouſa par Contrat du 31 Janvier 1665, François DE CHOISEUL, Baron de Lux, dit *le Comte de Chévigny.*

III. DEGRE'.

FRANÇOIS Hocart, Ecuyer, Licentié ès Loix, Penſionnaire du Roi & ſon Conſeiller-Procureur aux Siéges Royaux de Ste. Menehould, partagea avec Anne Hocart ſa ſœur le 27 Aouſt 1546, la ſucceſſion de Claude Hocart leur pére; fit l'acquiſition de pluſieurs héritages, d'Honoré Seigneur François d'Eſpence, Ecuyer, Seigneur dudit lieu, de Bignipont, &c. par Acte du 3 Mars 1554, & vivoit encore le 7 Décembre 1580: De ſon mariage qui avoit été accordé par Contrat du 10 Septembre 1545, avec Dlle. Marie D'ORIGNY, laquelle eſt dite veuve de Noble Homme Pierre ROCHEREAU, & aſſiſtée de Pierre d'Origny ſon couſin germain, Ecuyer, de François d'Origny, Ecuyer, Seigneur de Ste. Marie-ſous-Bourg, &c. (beaufrére de ſon mari), & de Claude d'Origny, Ecuyer, Bailly d'Epernay, naquirent pluſieurs enfans, & entr'autres ceux qui ſuivent.

4. LOUIS Hocart continue la deſcendance.
4. OLIVIER Hocart, Ecuyer, Seigneur de Vaux & de Mirel, Grénetier pour le Roi au Grenier à Sel de Ste. Menehould, épouſa avant le 23 Avril 1596, Demoiſelle Marguerite DE PARIS-DE BRANSCOURT, fille de Jean de Paris, Ecuyer, Seigneur de Branſcourt, & de Dlle. Anne GOUJON; & il mourut avant le 17 Novembre 1619: De ſon mariage naquirent,
   5. GERMAIN Hocart, Ecuyer, Seigneur de Vaux.

   &
   5. MARIE Hocart, mariée par Contrat du 17 Novembre 1619, avec Pierre BRAUX, Ecuyer, Seigneur de St. Vallery & de Vaux, Conſeiller du Roi, Elu en l'Election de Chaalons, fils de Nicolas Braux, Ecuyer, Seigneur de St. Vallery, auſſi Conſeiller de Sa Majeſté, Elu en l'Election dudit Chaalons, & de Demoiſelle Marie-Madeléne PETIT ſa femme; ils vivoient encore l'un & l'autre le 24 Avril 1634.

IV. DEGRE'.

LOUIS Hocart, Ecuyer, Seigneur de Felcourt & en partie de Dommartin-la Planchette, Penſionnaire du Roi & Conſeiller-Procureur de Sa Majeſté aux Siéges Royaux de Ste. Menehould, par Proviſions de Marie, Reine d'Ecoſſe, Doüairiére de France, du 29 Novembre 1580 & du Roi Henry III, du 7 Décembre ſuivant, obtint de ce Monarque le 21 Juillet 1583, en conſidération des Services qu'il avoit rendus à l'Etat pendant les Guerres de la Ligue, la même Penſion dont jouiſſoit ſon pére, & acquit par Acte du 31 Aouſt 1601, la Terre & Seigneurie de Felcourt en toute Juſtice, Haute, Moyenne & Baſſe, de Dame Anne d'Ennetiéres, veuve d'Honoré Seigneur Charles de Haraucourt, Baron d'Ormes. Il vivoit encore le 17 Octobre 1610, ainſi que Demoiſelle Louiſe CHALONS ſa femme, dont il eut entr'autres enfans ceux qui ſuivent; & ils moururent l'un & l'autre avant le 4 Février 1627.

5. FRANÇOIS Hocart va ſuivre.

5. Noble Homme GERMAIN Hocart.

5. LOUIS Hocart, Ecuyer, Conſeiller du Roi & ſon Avocat à Ste. Menehould, eut de ſon mariage avec Demoiſelle Marie D'ORIGNY,

6. JEAN, *dit auſſi* JEAN-JAQUES Hocart, auſſi Ecuyer, Conſeiller, Avocat du Roi à Ste. Menehould, qui de ſon mariage accordé avec Demoiſelle Blanche BAILLET, fille de Claude Baillet, Ecuyer, Conſeiller du Roi, Lieutenant Général, Civil & Criminel, & Commiſſaire Examinateur au Bailliage & Reſſort de Ste. Menehould, & de Demoiſelle Blanche HUOT, eut entr'autres enfans *Louis* Hocart, Ecuyer, Conſeiller du Roi, Maître Particulier des Eaux & Forêts de Ste. Menehould, qualifié ainſi dans le Contrat de mariage de François Hocart ſon couſin iſſu de Germain, 3e. fils de Claude Hocart, Auteur du VIe. Degré de la 2de. Branche.

&

6. LOUISE Hocart, mariée par Contrat du 28 Septembre 1660, avec François BAILLET, Ecuyer, Seigneur des Planches, Conſeiller du Roi, Lieutenant Général au Bailliage de Ste. Menehould, frére de Blanche Baillet, femme de Jean, *dit auſſi* Jean-Jaques Hocart ſon frére.

5. OLIVIER Hocart, Ecuyer, Seigneur de Felcourt, Conſeiller du Roy, Elu en l'Election de Chaalons, épouſa Demoiſelle Louiſe DE VASSAN, fille de Jean de Vaſſan, Ecuyer, Seigneur de Rémimeſnil, & de Méligny, qui fut ſucceſſivement Gentilhomme ordinaire de la Maiſon du Roi, Gendarme dans les Compagnies d'Ordonnances des Duc de Guiſe & Prince de Joinville, Chevau-Léger de la Compagnie de Mongr. le Dauphin, Capitaine au Régiment de..., Commiſſaire Général des Vivres ès Armées de Sa Majeſté, & de Demoiſelle Catherine MAUCLERC, par Contrat du 4 Février 1627, où il eſt ſpécifié, qu'après la diſſolution de ce mariage, les Biens-meubles, Acquêts & Conquêts-Immeubles des Futurs, ſeroient partagés également entre le ſurvivant & les enfans ou héritiers du 1er. décédé, *nonobſtant la Nobleſſe des Futurs*; Il eut de cette alliance,

6. CLAUDE Hocart, Ecuyer, Conſeiller du Roi, Lieutenant de la Maréchauſſée Générale de Champagne.

V. DEGRE'.

FRANÇOIS Hocart, Ecuyer, Seigneur de Felcourt, Penſionnaire du Roi & Conſeiller-Procureur de Sa Majeſté aux Siéges Royaux de Ste. Menehould, par Proviſions du 2 Mars 1621, rendit Hommage de ſa Terre de Felcourt le 17 Avril 1647 à Meſſire René d'Averhoult, Chevalier, Seigneur de la Lobbe & de Mauperthuis, dont relevoit ladite Terre de Felcourt. Il fut déchargé comme étant *Noble & extraict de Noble lignée* du droit de Confirmation & Exemption de Franc-fief, par Ordonnance du Commiſſaire-Subdélégué par les Commiſſaires Généraux députés par le Roi pour l'éxécution de ſes Déclarations, rendue le 16 Aouſt 1641, & obtint main-levée du Fief ſur lui ſaiſi: De ſon mariage qui avoit été accordé avec Demoiſelle Eliſabeth DE PINTEVILLE, fille de Jean de Pinteville, Ecuyer, Sgr. de Moncetz & de Lucemont, & de Dlle. Eliſabeth FRANÇOIS, par Contrat du 17 Octobre 1610, dans lequel il eſt ſtipu-

Digitized by Google

lé que les Futurs ſeroient communs en biens meubles & immeubles, & en tous les acquêts & conquêts-Immeubles qu'ils feroient enſemble, pour être le tout partagé entre le ſurvivant & les enfans & héritiers du premier décédé, *nonobſtant la Nobleſſe des Parties*, naquirent cinq enfans, dont on va parler. Il avoit obtenu le 19 Mars 1622 la continuation de la Penſion accordée à ſon pére; étoit encore vivant le 25 Février 1647, & mourut le 31 Mars 1650.

6. Louis Hocart, Ecuyer, Seigneur de Felcourt, baptiſé le 4 Janvier 1617, fut Conſeiller du Roi, Lieutenant, Juge & Magiſtrat-Criminel au Bailliage & Siége Préſidial de Vitry le François & épouſa Demoiſelle Françoiſe Boyot, dont il eut entr'autres enfans,
   7. Louise Hocart, mariée par Contrat du 17 Juin (*a*) 1674, avec Claude de Vavray, Ecuyer, Bailly, Capitaine & Gruyer du Comté de Roſnay; & dans cet Acte il eſt dit, que *nonobſtant la Nobleſſe des Futurs*, les biens du prémourant ſeroient partagés par moitié entre ſes héritiers & le ſurvivant.
6. Claude Hocart continue la deſcendance.
6. François Hocart eſt auteur de la troiſiéme Branche.
6. Elisabeth Hocart, baptiſée le 23 Novembre 1611, épouſa par Contrat du 24 Novembre 1641, Pierre Morel, Ecuyer, Seigneur de Marſon, Conſeiller du Roi, Lieutenant Particulier au Bailliage & Siége Préſidial de Chaalons, fils de Nicolas Morel, Ecuyer, Seigneur de Marſon, & de Demoiſelle Anne Clément ſa femme.
6. Louise Hocart, baptiſée le 10 Décembre 1621, fut mariée auſſi par Contrat du 28 Juin 1655, avec Louis le Goix, Ecuyer, Sg^r. de S^t. Baſle, de Morambert & de Marolles, fils de Guillaume le Goix, Ecuyer, Sg^r. deſdits lieux, & de Demoiſelle Eliſabeth le Bégue.

VI. DEGRE'.

Claude Hocart, Ecuyer, Seigneur de Felcourt, Premier Maître des Requeſtes de la Reine & Conſeiller-Procureur du Roi aux Siéges Royaux de S^te. Menehould, par Proviſions du 12 Aouſt 1650, épouſa par Contrat du 23 Octobre 1655, D^lle. Claude Hacqueteau, fille de Claude Hacqueteau, Ecuyer, Sieur d'Ixermont, Avocat en Parlement & ès Conſeils du Roi, & de Demoiſelle Marie Ragu, & mourut le 1er. Aouſt 1692. Sa veuve fut compriſe au rang des Nobles dans les Rolles des Tailles de l'Election de S^te. Menehould, ès années 1710, 1711, 1712, 1714, 1715 & 1716; & elle eut de ſon mariage avec ledit Seigneur de Felcourt les enfans qui ſuivent,

7. Claude Hocart, mourut Religieux Bénédictin & Prieur de l'Abbaye de S^t. Vincent de Metz.
7. Louis Hocart continue la deſcendance.

(*a*) On trouve encore une *Marie Hocart*, laquelle ſe dit femme de Nicolas de Vavray, Conſeiller du Roi, Subdélégué de l'Intendance de Champagne, dans le Contrat du ſecond mariage d'Eliſabeth de Vavray, fille dudit Claude de Vavray & de Louiſe Hocart, accordé le 6 Janvier 1714 avec François de Chiéza, Comte de Servignaſco, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de S. Louis, Meſtre de Camp & Capitaine au Régiment Royal de Carabiniers, depuis, Lieutenant Colonel dans le même Corps & Brigadier des Armées du Roi.

Nota. On n'a pu trouver la jonction avec ceux de cette Famille, dont on donne ici la Généalogie, d'un *Louis Hocquart*, qui épouſa Joſſine de Lannoy, fille de Hugues de Lannoy, Seigneur de Guignies, & de Jeanne de le Cambe, *dite* Gantois, & d'une *Marie Hocart*, mariée avec Prudent Cauchon, Seigneur de Maffrecourt, & dont l'arriére petite-fille, nommée Philiberte Godet, épouſa Maximilien de Beauvau, Seigneur de Bignipont.

7. François Hocart, Ecuyer, d'abord Lieutenant dans le Régiment Étranger des Dragons d'Asfeld, par Brevet du 20 Août 1688, & enſuite Aide de Camp des Armées du Roi, par autre Brevet du 9 Mai 1693, fut enſuite Conſeiller de Sa Majeſté, Lieutenant Civil & Criminel en l'Election de Ste. Menehould; il eut de ſon mariage accordé par Contrat du 9 Octobre 1707, avec Demoiſelle Anne le Doux, fille de Me. Jean le Doux, Avocat en Parlement, & de Demoiſelle Anne Marchis ſon épouſe, deux enfans qui ſuivent; & il mourut le 7 Avril 1732.
   8. Louis-Mémie Hocart, Ecuyer, Conſeiller du Roi, Lieutenant Civil & Criminel en l'Election de Ste. Menehould, né vers l'an 1710, épouſa par Contrat du 27 Janvier 1734, Demoiſelle Marie-Anne Raulin, Dame en partie de St. Hilairemont, (ſœur de Joſeph Raulin, Lieutenant d'Infanterie au Régiment de la Couronne), fille de Me. Jean Raulin, Conſeiller du Roi, Receveur des Tailles de l'Election de Ste. Menehould, & de Dame Marie-Dorothée du Saux, & il eut de ce mariage,
      9. Claude-Mémie Hocart, Ecuyer, nommé ſucceſſivement Lieutenant en ſecond de Grenadiers dans le Régiment d'Orléans Infanterie, le 25 Février 1755, premier Lieutenant le 1er. Septembre ſuivant, & enfin Capitaine d'une Compagnie dans le même Régiment le 31 Octobre 1761. Sa Curatelle avoit été donnée le 4 Décembre 1743 à Jean Raulin, Ecuyer, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de St. Louis, & Lieutenant-Provincial d'Artillerie, ſon couſin iſſu de germain.
   8. Anne Hocart, née vers l'an 1719, épouſa Pierre Braux, Ecuyer, Seigneur de Vaux & de St. Vallery.
7. Marie-Charlotte Hocart, fut mariée par Contrat du 12 Juin 1690, avec Claude Baillet, Ecuyer, Seigneur des Planches, fils de François Baillet, Ecuyer, Seigneur des Planches, & de Dame Louiſe Hocart.

VII. DEGRE'.

Louis Hocart, Ecuyer, Conſeiller-Procureur du Roi aux Siéges Royaux de Ste. Menehould, Charge dont il fut pourvû le 3 Janvier 1692, & dans laquelle il fut reçu le 7 Février 1693, naquit le 3 Octobre 1661, & épouſa par Contrat du 1er. Mai 1696, Demoiſelle Barbe-Marguerite Tisserand, fille de Noble Homme Jean Tiſſerand, Seigneur de Luxemon, Conſeiller du Roi, Préſident au Grenier à Sel de Montmorency, Greffier en chef en l'Election de Vitry-le François, & de Demoiſelle Barbe Jacobé ſa femme; elle mourut le 30 Septembre 1721, & Louis Hocart ſon mari le 17 Octobre 1724, ayant eu de ſon mariage les enfans qui ſuivent.

8. Louis-Jean Hocart, Ecuyer, St. du Pavillon, né le 19 Mars 1700, fut marié par Contrat du 26 Avril 1729 & en face d'Egliſe le 4 Mai ſuivant, avec Demoiſelle Louiſe Baudelot, veuve du St. Louis-Auguſte Maucourant, & maintenu dans la qualité de *Noble de Race* & dans tous les Priviléges des autres Nobles & Gentilshommes du Royaume, par Arrêt de la Cour des Aydes de Paris, rendu le 6 Août 1760 auſſi en faveur de *Jaques*, *François-Benoiſt* & *Claude* Hocart ſes frères, *Eliſabeth* & *Marie* Hocart ſes ſœurs : De ſon mariage ſont iſſus,

Digitized by Google

9. Claude Hocart, Prêtre & Chanoine de l'Egliſe Cathédrale de Chaalons.

&

9. Louis Hocart, Lieutenant au Régiment Royal-Comtois.

8. Pierre Hocart fut baptiſé le 27 Octobre 1704 & mourut le 7 Octobre 1727.

8. Jaques Hocart, Ecuyer, S^r. du Pavillon, baptiſé le 26 Janvier 1706, fut marié par Contrat du 22 Juin 1734, avec D^lle. Louiſe le Sérurier, fille de M^e. Jean le Sérurier, ancien Commiſſaire des Maréchauſſées de Metz, Toul, Verdun & de S^te. Menehould, & de Demoiſelle Claude Cousinat, & obtint le 8 Janvier 1733 une Ordonnance de l'Intendant de Champagne, par laquelle il fut déclaré éxempt du payement des Tailles, ainſi que *Louis-Jean*, *Eliſabeth* & *Marie* Hocart, ſes frére & ſœurs.

8. François-Joseph Hocart, Religieux Prémontré de l'Abbaye Royale de S^t. Martin de Laon.

8. François-Benoist Hocart, Ecuyer, dit *le Chevalier Hocart*, fut nommé ſucceſſivement Lieutenant en ſecond dans le Régiment d'Infanterie d'Anjou le 7 Mars 1735; Lieutenant en ſecond dans celui de Baſſigny le 25 Août 1737; Enſeigne le 3 Octobre 1738; Lieutenant le 12 Mars 1739, & enfin Capitaine dans le même Régiment de Baſſigny le premier Août 1747; il fut incorporé enſuite dans le Régiment Royal-Comtois, où il fut fait Capitaine en ſecond le 2 Octobre 1750, & Capitaine d'une Compagnie dans ce Régiment le premier Septembre 1755; il avoit été nommé le 5 Août précédent, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de S^t. Louis, & fut reçu le premier Octobre ſuivant.

8. Claude Hocart, Prêtre, Bachelier de Sorbonne, Chanoine & Sous-Chantre de l'Egliſe de Chaalons, fut baptiſé le 13 Octobre 1712.

8. Claude Hocart, naquit le 25 Janvier 1697.

8. Marguerite-Madeléne Hocart, née le 24 Janvier 1698 fut enterrée à S^te. Menehould le 31 du même mois.

8. Marie-Charlotte Hocart, mourut & fut enterrée à S^te. Menehould le 20 Juin 1699, âgée d'environ cinq mois.

8. Elisabeth Hocart, baptiſée le 11 Mai 1702, obtint le 1er. Juin 1730, le 10 Décembre ſuivant & le 4 Février 1732, trois Ordonnances de l'Intendant de Champagne, par leſquelles elle fut déclarée éxempte du payement des Tailles, conjointement avec ſes fréres & ſœurs, avec défenſes aux Collecteurs de S^te. Menehould, de les comprendre à l'avenir dans ces Rolles, tant qu'ils ne feroient acte dérogeant à leur Nobleſſe.

8. Marie Hocart, fut baptiſée le 10 Juin 1703.

TROISIE'ME BRANCHE.

VI. DEGRE'.

François Hocart, Ecuyer, Seigneur de Felcourt, Conſeiller du Roi, Préſident en l'Election de Vitry-le François, (troiſiéme fils de François

Hocart & d'Eliſabeth de Pinteville), fut baptiſé le 10 Mai 1632; il rendit Hommage le 13 Août 1661 à Haut & Puiſſant Seigneur, M^re. Antoine de Cléron, *dit* de Moiſy-Cléron, Baron de Saffre, d'Hauſſonville, de Mareville, de Paſſavant, d'Argeos, de Voilemont & de Mauperthuis, &c. Général de l'Artillerie de Lorraine, ſavoir, de ſa Terre & Seigneurie de Felcourt, mouvant en plein Fief du Château de Mauperthuis & mourut peu de temps avant le 31 Janvier 1693, date du partage de ſes biens fait entre ſes enfans: De ſon mariage qui avoit été accordé par Contrat du 28 Décembre 1657, avec Demoiſelle Madeléne HENRIET, fille de Noble Homme M^e. Zacharie Henriet, Seigneur du Freſne, Conſeiller du Roi, Controlleur du Grenier à Sel de Vitry, depuis, Ecuyer, Conſeiller-Sécrétaire du Roi, Maiſon, Couronne de France & de ſes Finances, & de Demoiſelle Louiſe D'ORIGNY, naquirent les enfans dont on va parler; par cet Acte il eſt ſtipulé, qu'en cas de diſſolution de ce mariage, tous les meubles & conquêts ſeroient partagés également entre le ſurvivant, & les enfans ou héritiers du prédécédé, *nonobſtant la Nobleſſe des Parties.*

7. FRANÇOIS Hocart, Ecuyer, Seigneur de Felcourt & de S^t. Lumier, fut pourvû le 13 Juillet 1686 d'un Office de Conſeiller du Roi en ſa Cour des Aydes de Paris, où il mourut, étant Doyen de cette Cour le 22 Octobre 1742, après avoir fait ſon Teſtament le 9 Juin 1739.

7. LOUIS Hocart, Ecuyer, Seigneur du Freſne, fut nommé Lieutenant de Grenadiers dans le Régiment de Picardie le 31 Décembre 1687, & Capitaine d'une Compagnie dans ce Régiment le 20 Novembre 1689; depuis, il fut fait Conſeiller du Roi, Préſident au Préſidial de Vitry, & eut de ſon mariage avec Demoiſelle Marie-Anne AUBERTIN, un fils unique, nommé

   8. CHRISTOPHE Hocart, Ecuyer, mort ſans avoir été marié.

7. DANIEL Hocart, Ecuyer, Seigneur du Freſne & de S^t. Lumier, Conſeiller du Roi, Préſident, Tréſorier de France au Bureau des Finances de Champagne, fut marié par Contrat du 15 Février 1694, avec D^lle. Anne GÉRARD, fille de M^e. Claude Gérard, Conſeiller du Roi, Préſident en l'Election de Vitry, & de Demoiſelle Catherine GARGAN, & mourut à Chaalons en Champagne le 22 Mars 1723, âgé d'environ 60 ans: De ſon mariage naquirent les enfans qui ſuivent.

   8. FRANÇOIS-MÉMIE Hocart, Prêtre, Docteur de Sorbonne, Prieur de Vieuxpou, Chanoine, Archidiacre, Doyen, Vicaire Général & Official de Chaalons.

   8. DANIEL Hocart, Religieux Prémontré, Prieur de l'Abbaye Royale de S^t. Martin de Laon.

   8. LOUIS Hocart, qualifié Chevalier, Seigneur du Freſne, appellé d'abord *le Chevalier Hocart*, naquit à Chaalons ſur Marne le 16 Février 1699; il fut nommé le 18 Mars 1729 Cornette dans le Régiment Royal des Carabiniers; le 15 Septembre 1732 Lieutenant dans le même Régiment, & enfin Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de S^t. Louis le 28 Février 1741; il obtint une Penſion de retraite de 500 liv. le 2 Février 1743; Et de ſon mariage accordé par Contrat du 15 Mars 1741, avec D^lle. Barbe-Eliſabeth AUBERTIN, fille de M^r. M^e. Chriſtophe Aubertin, Conſeiller du Roi, ancien Préſident en l'Election de Vitry, & de Dame Jeanne MAUPAS, il

Digitized by Google

eut les deux enfans qui ſuivent. Dans cet Acte il eſt ſtipulé, que les futurs ſeroient communs en biens, leſquels, en cas de la diſſolution de leur communauté, ſeroient partagés également entre le ſurvivant, & les enfans ou héritiers du prédécédé, *nonobſtant la Nobleſſe des Parties.*

9. Louis-François-Mémie Hocart, Ecuyer, naquit le 21 Mars 1742.
9. Philippes-Christophe Hocart, Ecuyer, naquit le 26 Mars 1744.

8. Jean-Baptiste Hocart, Ecuyer, Seigneur du Freſne, d'abord Cadet dans le Régiment Royal-Artillerie & enſuite Lieutenant au Régiment de Picardie (*) fut tué à la Bataille de Parme en 1734.
8. Jean-François-Joseph Hocart, Ecuyer, mourut à Perpignan, ſervant auſſi en qualité de Lieutenant au Régiment de Picardie (*).
8. Claude Hocart, Ecuyer.
8. Marie-Jeanne Hocart.
8. Anne-Madeléne Hocart, épouſa Jean-Baptiſte Deu, Ecuyer, Seigneur de Montigny, Capitaine d'Infanterie au Régiment de Picardie, & depuis Préſident-Tréſorier de France au Bureau des Finances de Champagne.
8. Marie-Catherine Hocart, Religieuſe de la Congrégation à Chaalons.

7. Nicolas Hocart fut Religieux de Ste. Croix à Paris, où il mourut.
7. Zacharie Hocart, Ecuyer, Seigneur de Felcourt, fut fait Capitaine d'une Compagnie dans le Régiment du Roi Infanterie le 20 Août 1688; ſervoit le 31 Janvier 1693 dans le Régiment d'Infanterie de Maulévrier, où il fut fait Capitaine de Grenadiers le 22 Janvier 1697; fut incorporé en la même qualité dans celui de Duſort-le Normant, où il ſervoit lorſqu'il fut fait Colonel d'un Régiment d'Infanterie, & Capitaine de la premiére Compagnie de ce Régiment le 20 Janvier 1708; il étoit Colonel réformé au Régiment de Navarre le 1er. Février 1719, jour auquel il fut nommé Brigadier des Armées du Roi; fut auſſi Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de St. Louis, & mourut à Chaalons-ſur Marne le 13 Mars 1726, âgé d'environ 61 ans, étant Meſtre de Camp d'un Régiment de ſon nom.
7. Jean Hocart, qualifié Chevalier, Seigneur de Felcourt, de St. Marc & de Renneville, né le 7 Septembre 1677, fut marié par Contrat du 26 Décembre 1707, avec Demoiſelle Madeléne le Vautrel, fille de Noble Homme Me. Jean le Vautrel, Conſeiller du Roi au Bailliage & Siége Préſidial de Chaalons, & de Dame Claude Morel, & fit Hommage au Roi le 13 Décembre 1732, pour les portions qui lui appartenoient dans la Seigneurie du Freſne & dans celles du Pré-le-Breton & du Tillot, &c., mouvantes du Roi, à cauſe de ſon Château de Vitry en Pertois, & qui lui étoient échûes de la ſucceſſion de François Hocart ſon frére aîné, leſquelles Terres il avoit euës du chef de ſa mére : De ſon mariage il a eu pour enfans,

(*) La Famille a produit en original un Brevet de Lieutenant au Régiment de Picardie, daté du 25 Juin 1729, & qui concerne l'un de ces deux enfans.

8. Gaston-Jean-Zacharie Hocart, qualifié Chevalier, Seigneur de Renneville & de St. Marc, Grand Bailly de Chaalons en Champagne & ci-devant Capitaine au Régiment de Picardie, né le 28 Mars 1714: il fut admis le 11 Mars 1730 dans la Compagnie des Cadets Gentilshommes de Metz, où il ſervit juſqu'au premier Septembre 1731, qu'il fut fait Lieutenant au Régiment de Picardie; obtint une Commiſſion de Capitaine d'une Compagnie dans ce Régiment le 18 Septembre 1738; fut nommé Bailly d'Épée de Chaalons le 27 Avril 1744, & marié par Contrat du 20 Mai ſuivant, avec Dlle. Marie-Madeléne Baudouin, fille d'Auguſtin Baudouin, Ecuyer, Seigneur de Compertrix, de la Croix en Champagne, de St. Remy-ſur Buſſy, de Vraux, de Marſon, de Bouzy & de Tours-ſur Marne, & de Dame Madeléne Rapinat.

8. Anne-Jeanne Hocart-de Renneville, née le premier Janvier 1710 & mariée le 30 Avril 1737, avec François-Jean-Marie Morel, Ecuyer, Seigneur de Vitry-la Ville, de Vouciennes, de Cheppes, de St. Martin & de Glacourt, Conſeiller du Roi, Premier Préſident au Préſidial de Chaalons, fils d'Antoine Morel, Ecuyer, Seigneur de Combles & du Paſquis, Conſeiller du Roi, Juge-Magiſtrat ordinaire, Civil, Criminel & de Police de la Ville & Prévôté de Barle Duc, depuis, Conſeiller au Parlement & à la Chambre des Comptes, Aides & Finances de Metz, & de Dame Catherine de Rosnay: elle mourut le 3 Avril 1738.

&

8. Marie-Madeléne Hocart-de Felcourt, femme d'Etienne Barbier, Ecuyer, Seigneur de Felcourt, Conſeiller du Roi, Préſident-Tréſorier de France au Bureau des Finances de Champagne.

7. Louise Hocart, fut mariée par Contrat du 15 Décembre 1705, avec Louis-François de Bellenger, qualifié Chevalier, Seigneur de Tourotte, de Blacy, de Fontenay, &c. Major d'une Brigade du Régiment Royal des Carabiniers, depuis, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de St. Louis, & des Ordres Royaux Militaires & Hoſpitaliers de Nôtre-Dame du Montcarmel & de St. Lazare de Jéruſalem, & Maréchal des Camps & Armées du Roi, fils de Philippes de Bellenger, auſſi qualifié Chevalier, Seigneur de Tourotte, de Blacy, de Fontenay & de la Doüardiére, Maréchal de Bataille des Armées de Sa Majeſté, & Capitaine-Major du Régiment du Roi Cavalerie, & de Dame Marie le Febvre ſa femme.

Digitized by Google

BRANCHE

Des Seigneurs de Montfermeil & de Coubron, établie à Paris.

V. DEGRE'.

JEAN Hocart *ou* Hocquart, Ecuyer, Seigneur de Vaux, &c. étoit encore Écolier & Étudiant en l'Univerſité de Reims, lors d'un Arrêt du Parlement de Paris, qu'il obtint le 7 Septembre 1576, par lequel ſon Droit lui fut adjugé ſur les Fiefs laiſſés par la mort de Louis Hocart ſon oncle. Il y a tout lieu de préſumer, que ce Jean Hocart eſt le même que *Jean Hocquart, Ecuyer, Mayeur de la Ville & Commune de Fiſmes*, que l'on trouve qualifié ainſi, dans le Contrat de mariage de Jean Hocquart ſon fils, qu'il eut, ainſi qu'Etienne Hocquart, de celui qu'il contracta avec Demoiſelle Claude COLBERT, parente de l'Illuſtre Miniſtre de ce nom, qui aſſiſta en qualité de *couſin* au Contrat de mariage de Jean-Hyacinthe Hocquart, auteur du VIIe. Dégré de cette Branche.

6. JEAN Hocquart continue la deſcendance.
6. Etienne Hocquart a formé la Branche des S^rs^. de la Motte, établie en Bretagne.

VI. DEGRE'.

JEAN Hocquart, Ecuyer, Seigneur de Muſcourt & d'Eſſenlis, épouſa par Contrat du 22 Avril 1648, D^lle^. Françoiſe VERMANT, fille de M^e^. Aléxandre Vermant, Sg^r^. d'Eſſenlis, Conſeiller du Roi, Bailly & Controlleur du Grenier à Sel de la Ville de Vailly, & de D^lle^. Eliſabeth DE PLEURE; fut nommé le 28 Mars 1653, Conſeiller Maître-d'Hôtel ordinaire du Roi, Charge pour laquelle il prêta Serment le même jour; & fit ſon Teſtament le 3 Juillet 1702: Il eut de ſon mariage entr'autres enfans,

VII. DEGRE'.

JEAN-HYACINTHE Hocquart, qualifié Chevalier, Seigneur d'Eſſenlis & de Muſcourt, Conſeiller du Roi en ſes Conſeils, Intendant de Juſtice, Police & Finances de la Marine, au Département de Toulon, par Proviſions du 30 Avril 1716. Il avoit été d'abord Commiſſaire-Ordonnateur au Port de Breſt, & fut encore nommé le 6 Octobre 1720, Intendant de Juſtice, Police & Finances de la Marine & des Fortifications au Havre de Grace. Il mourut à Paris, âgé de 74 ans, le 17 Octobre 1723, & de ſon mariage qui avoit été accordé par Contrat (*) du 10 Décembre 1681, avec Demoiſelle Marie-Françoiſe MICHELET-DU COSNIER, fille de François Michelet, Ecuyer, S^r^. du Coſnier, & de Dame Marie TALLON ſa veuve, naquirent 14. enfans,

(*) Dans ce Contrat, Jean-Hyacinthe Hocquart y eſt aſſiſté, entr'autres de *Meſſire François Godet-de Soudé*, Chevalier, Conſeiller du Roi, Maître ordinaire en ſa Chambre des Comptes, ſon *couſin*; & on trouve effectivement que ces deux Familles prirent alliance enſemble, par le mariage qu'une Antoinette Hocquart, fille d'un Antoine Hocquart, Ecuyer, Seigneur d'Argilliers *ou* d'Arzilliéres, & de Demoiſelle Jeanne Charlier, veuve en ſecondes Nôces de Nicolas de la Riviere, Ecuyer, contracta le 3 Août 1583, avec Guillaume Godet, Ecuyer, Seigneur de Soudé, ayeul dudit François Godet-de Soudé; une ancienne Généalogie manuſcrite de la Famille de Godet, dit que ladite Antoinette Hocquart étoit ſœur de François Hocquart, Ecuyer & petite-fille de Jeanne Thierry; Antoinette Hocquart étoit triſayeulle de la Ducheſſe d'Olonne: cette ligne de Hocquart eſt énoncée dans les preuves de Nobleſſe, qu'Antoine-Thierry Godet-de Soudé, depuis, Grand Prieur d'Aquitaine, petit-fils de ladite Antoinette Hocquart, fit pour ſa réception dans l'Ordre de S^t^. Jean de Jéruſalem.

Digitized by Google

dont 5. moururent en bas âge; ladite Demoiſelle Michelet obtint une Penſion du Roi de 3000 liv. le 10 Novembre 1723, en conſidération des Services de ſon mari, & mourut au Château de Montfermeil le 26 Septembre 1742.

8. Jean-Hyacinthe Hocquart continue la deſcendance.

8. Jaques-François Hocquart, Prêtre, Chanoine de l'Egliſe Cathédrale du Mans, & Prieur de Condé, fut nommé en 1738, Abbé Commandataire de l'Abbaye Royale de Notre-Dame de Sully.

8. Gilles Hocquart, qualifié Chevalier, d'abord Commiſſaire de la Marine, obtint du Roi le 8 Mars 1729, une Commiſſion, pour en qualité de Commiſſaire Général de la Marine & d'Ordonnateur en la Nouvelle France, faire au défaut de l'Intendant, les fonctions qu'il ſeroit en droit d'y faire lui-même, & fut nommé ſucceſſivement le 21 Février 1731, Intendant de Juſtice, Police & Finances ès pays de Canada, Acadie & Iſles de Terre-Neuve & autres Pays de la France Septentrionale, » *en conſidération de la ſage conduite*, qu'il avoit tenue dans les différens Emplois » que le Roi lui avoit donnés, dont il s'étoit acquité à l'entiére ſatisfaction de Sa Majeſté «, Intendant de Breſt en Bretagne le 1er. Avril 1749, & enfin Conſeiller d'Etat le 29 Décembre 1753. Il épouſa par Contrat du 23 Août 1750, Demoiſelle Anne-Catherine de la Lande, fille de Claude de la Lande, Comte de Câlan, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de S^t^. Louis, Doyen de la Nobleſſe de Bretagne, Sg^r^. de la Villerault, de Villemarquer, de Villemain, de Sept-Fontaines, de Kerjolly, de Lourſiére, de Kerdanio, &c. & de Dame Anne-Jeanne Geslin.

8. Louis-Jaques-Charles Hocquart, qualifié Chevalier, Seigneur de Cueilly, baptiſé le 16 Novembre 1698, épouſa dans l'Egliſe de S^t^. Euſtache à Paris, le 28 Janvier 1737, D^lle^. Marie-Suſanne-Éléonore Bergeret, fille de Pierre-François Bergeret, Ecuyer, Conſeiller-Sécrétaire du Roi, Maiſon, Couronne de France & de ſes Finances, l'un des Fermiers Généraux de Sa Majeſté, & de Dame Claude-Anne de la Roche; Et de ce mariage il a eu 18. enfans, dont il reſte encore vivans ceux qui ſuivent.

9. Antoine-Louis-Hyacinthe Hocquart, Ecuyer, naquit le 23 Janvier 1739.

9. Louis-Claude-François Hocquart, Ecuyer, naquit le 28 Avril 1741.

9. Louis-Hyacinthe Hocquart, qualifié Chevalier, né le 24 Décembre 1743, fut d'abord Cornette dans le Régiment de Dragons de Flamarens & nommé enſuite Enſeigne au Régiment des Gardes-Françoiſes, le 14 Mars 1762.

9. Toussaint-Thérése Hocquart, Ecuyer, naquit le 5 Février 1755.

9. Mathieu-Louis Hocquart, Ecuyer, naquit le 4 Juin 1760.

9. Éléonore-Luce-Onésime Hocquart, née le 1er. Avril 1740, fut mariée dans l'Egliſe de S^t^. Roch à Paris, le 11 Janvier 1762, avec Henry-Guy Sallier, Conſeiller du Roi en ſes Conſeils, & Préſident en ſa Cour des Aydes à Paris.

9. Antoinette-Marie-Adélaïde Hocquart, naquit le 8 Juillet 1748.

9. Marie-Louise Hocquart, naquit le 30 Avril 1756.

9. Marie-Charlotte Hocquart, naquit le 25 Décembre 1757.

9. Marie-Hyacinthe-Louise Hocquart, naquit le 3 Août 1762.

Digitized by Google

8. Toussaint Hocquart, qualifié Chevalier, Seigneur de Serville, près de Montivilliers, né à Nantes & baptiſé le 29 Octobre 1700, entra le 12 Mars 1717 dans le Corps de la Marine, où il s'eſt diſtingué par ſa valeur en pluſieurs occaſions. Il fut fait ſucceſſivement Enſeigne de Vaiſſeaux en 1727, Lieutenant en 1735, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de S^t. Louis, Capitaine de Vaiſſeaux en 1746, & enfin Chef-d'Eſcadre des Armées Navales en 1761. Il a été marié deux fois; la première, par articles accordés ſous ſeings privés le 7 Juin 1741, & reconnus enſuite pardevant Notaires, avec Dame Madeléne-Honorée de Franciny, fille de François de Franciny, qualifié Chevalier, Seigneur de Villiers, Capitaine des Vaiſſeaux du Roi, & de Dame Jaquette le Diongeul, veuve de Jean-Baptiſte Nori-de Bénouville, Capitaine Général des Côtes de Normandie; & la ſeconde, par autres articles accordés auſſi ſous ſeings privés le 20 Mars 1761, avec Noble Demoiſelle Marie-Anne Compoint-du Boulhard, fille aînée de Jaques-François-Jean-Baptiſte Compoint-du Boulhard, qualifié Chevalier, Seigneur & Patron du Tilleul, de Boiſſey, de S^t. Martin, de la Potterie, de Turtot, des Champs, de S^t. Gilles, de Vertot, de Fréfoſſé, du Meſnil-Varin, &c. & de Noble Dame Marie-Renée des Champs-du Mesnil-Varin; De ce 2d. mariage il a eu un fils né en 1762.

8. Marie-Françoise Hocquart fut mariée le 27 Décembre 1698, avec Jaques-Charles Crestien, Ecuyer, Seigneur de Gallais, &c., Maître Particulier des Eaux & Foreſts au Perche.

8. Marie-Elisabeth Hocquart, épouſa en face d'Egliſe le 19 Décembre 1714, Jean-Guy le Petit-de Richebourg, Ecuyer, Seigneur du Tilloy, Commiſſaire Général de la Marine.

8. Charlotte-Marie-Madeléne Hocquart, dite *de S^te. Urſulle*, Religieuſe au Couvent de S^t. François de Mortagne, au Perche.

8. Jeanne-Louise Hocquart, épouſa par Contrat du 14 Juillet 1734, Claude-François le Tellier, qualifié Chevalier, Brigadier des Armées du Roi, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de S^t. Louis, & ancien Capitaine au Régiment des Gardes-Françoiſes.

8. Luce Hocquart.

VIII. DEGRE'.

Jean-Hyacinthe Hocquart, qualifié Chevalier, Seigneur de Montfermeil & de Coubron, &c., épouſa par Contrat du 16 Août 1725, D^lle. Marie-Anne-Françoiſe Gaillard-de la Bouéxiére, fille de Jean Gaillard-de la Bouéxiére, Ecuyer, Sg^r. de Gagny, de la Marcelle, &c. Conſeiller-Sécrétaire du Roi, Maiſon, Couronne de France & de ſes Finances, & de Dame Catherine Coupart. Dans ce Contrat il ſe dit aſſiſté de *François Hocart, Ecuyer, Seigneur de Felcourt, Conſeiller en la Cour des Aydes ſon couſin paternel.* De ce mariage il a eu les enfans qui ſuivent.

9. Jean-Hyacinthe-Emmanuel Hocquart va ſuivre.

9. Jean-Hyacinthe Hocquart-de Montfermeil, qualifié Chevalier, naquit le 16 Août 1733; il fut admis le 9 Septembre 1749 dans la Compagnie des Gentilshommes Gardes de la Marine du Département de Breſt, & fut tué le 8 Juin 1755 d'un coup de canon à la poitrine & aux cuiſſes,

ſervant alors en qualité d'Enſeigne des Vaiſſeaux du Roi ſur l'Alcide, commandé par M. Hocquart, ſon oncle, Capitaine de Vaiſſeaux.

9. GILLES-MARIE Hocquart-de Coubron, qualifié Chevalier, né le 2 Janvier 1735, fut reçu Ecuyer ordinaire de Madame la Dauphine, ſur les preuves de ſa Nobleſſe faites le 19 Février 1761.

9. CHARLES-FRANÇOIS-HYACINTHE Hocquart-de Béſigny, naquit le 7 Juin 1739.

9. JEAN-BAPTISTE-MARIE-HYACINTHE Hocquart-de Montfermeil, qualifié Chevalier, né le 24 Décembre 1740, a ſervi d'abord dans la 1ere. Compagnie des Mouſquetaires, & a été nommé le 23 Mai 1761 Exempt des Gardes-du-Corps du Roi de Pologne, Duc de Lorraine & de Bar, avec rang de Lieutenant-Colonel, Grade, qui en France lui donne rang de Capitaine dans les Troupes de Cavalerie du Roi, dont en conſéquence il a obtenu la Commiſſion le même jour de ſa nomination à la place d'Exempt.

9. MARIE-ANNE Hocquart, née le 28 Novembre 1726, & tenue le lendemain ſur les Fonds de baptême, par le Duc de Biron & la Ducheſſe de Chaulnes, épouſa le 11 Février 1744, Hugues-René-Thimoléon DE COSSÉ-DE BRISSAC, Comte de Coſſé, depuis, Commandeur de l'Ordre Royal & Militaire de S^t^. Louis, Lieutenant Général des Armées du Roi, Gouverneur de Salces en Rouſſillon, & Menin de Monſeigneur le Dauphin, fils d'Artus-Thimoléon-Louis, Comte de Coſſé & de Chaſteaugiron, Duc de Briſſac, Pair & Grand Pannetier de France, Baron de Montreuil-Bellay, & de Dame Marie-Louiſe DE BE'CHAMEIL-DE NOINTEL.

9. THÉRÈSE-LOUISE Hocquart, née le 12 Septembre 1731, fut mariée le 1er. Février 1749 à Pierre-Paul, Marquis D'OSSUN, Chevalier, Seigneur & Baron de Heſches, de S^t^. Luc, de Bartres & de Monteſquieu, Brigadier des Armées du Roi, Capitaine-Lieutenant des Chevaux-Légers de la Reine, Ambaſſadeur Extraordinaire auprès du Roi des deux Siciles, & enſuite en Eſpagne, Chevalier des Ordres du Roi & de l'Ordre Royal & Militaire de S^t^. Louis, veuf en 1res. Nôces de Dame Jeanne-Louiſe BERTIN, fils de Gaſpard, Marquis d'Oſſun, & de Dame Marie-Charlotte DE PAS-DE FEUQUIERES, & mourut en couches le 13 Février 1750.

9. JEANNE-MARIE Hocquart, née le 24 Juin 1743, a été mariée le 16 Avril 1760, avec Anne-Pierre, dit *le Marquis* DE MONTESQUIOU, & qualifié Baron de Monteſquiou, Seigneur d'Oſon, de Mauperthuis, &c. Colonel dans les Grenadiers de France & Gentilhomme de la Manche de Mg^r^. le Duc de Bourgogne, fils de Pierre, dit *le Comte de Monteſquiou*, Lieutenant Général des Armées du Roi, Gouverneur du Fort-Louis du Rhin, Premier Sous-Lieutenant de la Compagnie des Mouſquetaires de S. M. & de Dame Gertrude-Marie-Louiſe BOMBARDE-DE BEAULIEU.

IX. DEGRE'.

JEAN-HYACINTHE-EMMANUEL Hocquart, qualifié Chevalier, Seigneur de Loiſail, de Gagny, de la Marcelle, &c., né le 30 Octobre 1727, a été nommé Conſeiller au Parlement de Paris le 19 Août 1747, & Conſeiller

du Roi en ſes Conſeils, Préſident au Parlement en la ſeconde Chambre des Requeſtes du Palais le 9 Janvier 1758. De ſon mariage accordé par Contrat du 17 Octobre 1751, avec Demoiſelle Louiſe-Roſe POULLARD, Dame de Loiſail, fille de Pierre-Denis Poullard, Ecuyer, Gentilhomme ordinaire de la Grande-Vénerie du Roi, ſon Conſeiller-Receveur ancien des Tailles en l'Élection de Mortagne, & de Dame Michelle-Anne GOBILLON, il a eu pour enfans,

1. JEAN-HYACINTHE-LOUIS Hocquart, né le 29 Août 1752.
2. MARIE-AMABLE-CHARLOTTE Hocquart, née le 27 Février 1755.

&

3. LOUISE-EMMANUELLE-ROSE Hocquart, née le 22 Juillet 1758.

BRANCHE

Des Srs. de la Motte, établie en Bretagne.

VI. DEGRE'.

ETIENNE Hocquart, Ecuyer, Sr. de la Motte, (ſecond fils de Jean Hocquart & de Claude Colbert), fut nommé le 4 Décembre 1656, Capitaine d'une Compagnie d'Infanterie de cent Hommes dans le Régiment de Roquépine; le 20 Mai 1658, Lieutenant d'une Compagnie de Chevaux-Légers, au Régiment de la Hilliére; le 24 Octobre 1663, Capitaine d'une Compagnie de cent Hommes de Guerre à pied François, dans le Régiment d'Infanterie de la Reine, & enfin le 22 Avril 1675, Commandant pour le Roi au Fort François de Bergues, » en conſidération de ſes Services & de la valeur dont » il avoit donné des preuves en pluſieurs Charges & Emplois qu'il avoit eus » dans les Troupes de Sa Majeſté «; De ſon mariage accordé par Contrat du 14 Aouſt 1662, avec Demoiſelle Marguerite BILLET, fille de Me. Pierre Billet, & de Demoiſelle Julienne MARTIN, il eut pour fils,

VII. DEGRE'.

Écuyer JEAN-MARIE Hocquart, Sr. de la Motte, né vers le mois de Juin 1663, & baptiſé le 21 Octobre 1666; il fut nommé le 27 Juillet 1676, Lieutenant réformé dans le Régiment de la Reine Infanterie; & le 18 Aouſt 1677, le Roi le commit encore pour ſervir en la même qualité dans une Compagnie franche d'Infanterie de Fuſiliers; il obtint le 12 Avril 1678 du Marquis de la Trouſſe, Gouverneur d'Ipres, un Certificat portant, » qu'ayant ſer- » vi en qualité de Sous-Lieutenant au Régiment de la Reine pendant trois an- » nées, & ayant été réformé, il n'avoit pas laiſſé de continuer ſes Services » au Régiment de Navarre & avoit été au Siége d'Ipres, portant le Mouſquet » volontairement, s'étant toujours bien acquitté de ſon devoir dans toutes les » occaſions qui s'étoient préſentées pour le Service de Sa Majeſté «. De ſon mariage accordé par Contrat du 23 Juillet 1708, avec Demoiſelle Laurence-Anne LESRAT, fille de Luc Leſrat, Sr. des Poiriers, & de Demoiſelle Héléne CHEVILLE, naquit à Sr. Malo au mois de Février 1711,

VIII. DEGRE'.

Écuyer JEAN-BAPTISTE-SIMON Hocquart, S^r. de la Motte, lequel fut émancipé par Acte du 22 Septembre 1728.

Vû & vérifié par Nous Chevalier, Conſeiller du Roi en ſes Conſeils, Juge d'Armes de France.

DE JAUBERT,

Seigneurs de Raſſiols, &c.

EN QUERCY.

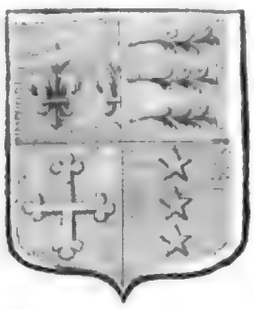

Ecartelé au 1er d'Azur, à une Fleur de Lis d'Or, & une demie Fleur de Lis de même, mouvante de la partition de l'Ecu, au 2 de Gueules, à 3 Palmes d'Or poſées l'une au-deſſus de l'autre, au 3 de Gueules, à une Croix trefflée d'Or, & au 4 d'Azur, à 3 Etoilles d'Or poſées l'une au-deſſus de l'autre.

LA Famille de Jaubert-de Raſſiols, maintenue dans ſa Nobleſſe par Arrêt du Conſeil d'Etat du Roy du 28 Novembre 1674, & par Jugement de M. le Gendre, Intendant de Montauban, rendu le 3 Septembre 1704, a produit des Titres qui en juſtifient inconteſtablement la poſſeſſion depuis

PREMIER DEGRE'.

Noble PIERRE de Jaubert, Seigneur de Raſſiols, lequel acquit le 4 Septembre (*a*) 1546 quelques biens ſitués dans la Paroiſſe de Vayrac. Il demeuroit alors en la Ville de Roquemadour où il fit ſon teſtament le 5 Décembre (*b*) 1554, par lequel il voulut être enſeveli dans l'Egliſe Paroiſſialle de St Amadou, au Tombeau de ſes Prédéceſſeurs, & déclara que de ſon mariage avec Demoiſelle Anne DE MALHIÉ qu'il inſtitua ſon héritiére univerſelle, il avoit eu trois enfans qui ſuivent : il étoit encore vivant le 25 Février (*c*) 1573.

2. GÉRAUD de Jaubert, continue la deſcendance.
2. JEANNE de Jaubert, épouſa (ſuivant un Mémoire de Famille) Flotard DE BEAUMONT, Seigneur de Bonnecoſte, & ne vivoit plus le 30 Novembre (*d*) 1618.
2. MARQUE de Jaubert, fut mariée (ſuivant le même Mémoire) à Noble Pierre DE CHOUVIGNY.

II. DEGRE'.

GÉRAUD de Jaubert, Ecuyer, Seigneur de Raſſiols, connu par pluſieurs Actes des 24 Décembre (*e*) 1580, 13 Mars (*f*) 1584, & 19 Octobre (*g*) 1590, rendit hommage au Roy le 19 Novembre (*h*) 1607 de la Seigneurie de Raſſiols, aſſiſe ès Baſtilles Royalles de Montfaucon, & de la moitié de la Juſtice de la Baillie de Carlucet, comme l'ayant acquiſe de Sa Majeſté à

(*a*) Original. (*b*) Expédition délivrée en 1693. (*c*) Prouvé par un acte du même jour, produit par copie collationnée ſur l'original en 1640.
(*d*) Produit par un acte original du même jour. (*e*) (*f*) (*g*) (*h*) Original.

titre de rachapt perpétuel, & par ſon teſtament du dernier jour de Novembre (*a*) 1618, il voulut être inhumé dans le Tombeau de feu Noble Pierre de Jaubert ſon pere, qui étoit dans la muraille de l'Egliſe Collégialle de Roquemadour. Il ne vivoit plus le 5 Octobre (*b*) 1621, & de ſon mariage avec Demoiſelle Louiſe DE BOISSET-DE LA SALLE, laquelle fit ſon teſtament le 14 Octobre (*c*) 1628, il eut les enfans qui ſuivent.

3. JEAN de Jaubert, continue la deſcendance.
3. Noble PIERRE de Jaubert, Sieur de Caribens, fut marié avec Demoiſelle Anne DU FRAUST, & eſt auteur d'une Branche dont les Titres n'ont point été produits au Juge d'Armes.
3. GABRIELLE de Jaubert, épouſa N.... DU JOLZ, Seigneur de la Róque Toirac, & ne vivoit plus le 14 Octobre (*d*) 1628.
3. CATHERINE de Jaubert, épouſa avant le 30 Novembre (*e*) 1618 Noble Hercules DE CONTHIE, Seigneur de Rouſſignac.
3. ANNE de Jaubert, étoit mariée dèslors avec Philippes GASC, Seigneur de la Gaſquie.
3. MARQUE de Jaubert-de Raſſiols, Religieuſe au Couvent de l'Hôpital en Quercy, Ordre de St Jean de Jéruſalem, fit Profeſſion & reçut la Croix dudit Ordre le 19 Août (*f*) 1601, & obtint de l'Evêque de Cahors le 22 Avril (*g*) 1604 l'Inveſtiture du Prieuré de St Georges d'Iſſordel, dépendant dudit Ordre de St Jean de Jéruſalem, vacant par la réſignation d'Iſabelle d'Aubuſſon-de Beauregard.

III. DEGRE'.

Noble JEAN de Jaubert, Seigneur de Raſſiols, de Carlucet, de Cantagret, &c. Légataire univerſel de ſon pere en 1618, épouſa par contrat du 19 Octobre (*h*) 1603 Demoiſelle Françoiſe DE CADRIEU, fille de Noble Baltazar de Cadrieu, & de Demoiſelle Marguerite DE LA FON, & tranſigea le 9 May (*i*) 1647 avec Marc de Cadrieu, Seigneur de Pélone, &c. ſon beau-frere, au ſujet des droits de ladite Demoiſelle de Cadrieu ſa femme, laquelle avoit fait ſon teſtament dès le 4 May (*k*) 1646. Elle mourut avant le dernier jour de Juillet (*l*) 1653, datte du teſtament de ſon mari qui voulut être inhumé dans l'Egliſe de Nôtre-Dame de Roquemadour, au Tombeau de ſes Prédéceſſeurs. Ce teſtament paſſé en préſence de François de Jaubert-de Raſſiols, Chanoine de Roquemadour, dont on n'a pu trouver le Dégré de Parenté avec ceux du même nom que l'on traite ici. Les enfans qui naquirent dudit mariage furent,

4. MARC de Jaubert, ci-après.
4. MARGUERITE de Jaubert-de Raſſiols, laquelle épouſa par Articles du 2 Décembre (*m*) 1635, Noble Jean-Pierre DE CAMY, Seigneur d'Aymare & de Bonnecoſte, Capitaine d'une Compagnie de Gens de pied pour le Service du Roy au Régiment du Vigan, fils de Noble Jean de Camy, Seig^r du même lieu d'Aymare, & de D^elle Jeanne DE LA BORIE ſa veuve. &
4. GABRIELLE de Jaubert, Religieuſe au Couvent de Ste Claire de Gourdon.

(*a*) Original. (*b*) Prouvé par un acte original du même jour. (*c*) Cette datte eſt énoncée dans le Jugement de M. le Gendre, cité en tête de cette Généalogie. (*d*) (*e*) Prouvé par un acte original du même jour. (*f*) (*g*) (*h*) Original. (*i*) Copie collationnée ſur l'original en 1648. (*k*) Original. (*l*) Expédition délivrée en 1693. (*m*) Copie non ſignée de l'écriture de l'an 1680 ou environ.

IV. DEGRE'.

Noble MARC de Jaubert, Seigneur de Raſſiols & de Carlucet, inſtitué héritier univerſel de ſa mere en 1646, & de ſon pere en 1653, avoit épouſé par contrat du 12 Mars (*a*) 1642, Demoiſelle Anne DE LA TUDE, fille de Noble François de la Tude, Baron de Fontés, de Leſtang, &c. & de Demoiſelle Anne-Marguerite DE SAIRHES; il rendit hommage au Roy le 17 May (*b*) 1667 de pluſieurs biens nobles qu'il poſſédoit; fit ſon teſtament le 12 May (*c*) 1674, & de ſon mariage il eut les enfans qui ſuivent.

5. FRANÇOIS de Jaubert, continue la filiation.
5. PHILIPPES-BALTAZAR de Jaubert-de Raſſiols, mourut au Service du Roy, ſans avoir été marié.
5. HENRY de Jaubert, a laiſſé poſtérité.
5. MARGUERITE de Jaubert-de Raſſiols, fut mariée à Noble Jean DE COMBAL, Seigneur de Grugnac.
5. FRANÇOISE de Jaubert-de Raſſiols.
5. GABRIELLE de Jaubert-de Raſſiols.
5. CATHERINE de Jaubert-de Raſſiols.

V. DEGRE'.

FRANÇOIS de Jaubert, Ecuyer, Seigneur de Raſſiols & de Caribens, nommé l'un des Gendarmes de la Garde du Roy, par Brevet du 24 Février (*d*) 1684, avoit été maintenu dans la poſſeſſion des Titres de *Noble* & d'*Ecuyer*, par Arrêt du Conſeil d'Etat du Roy du 28 Novembre (*e*) 1674, & fit ſon teſtament le 28 Octobre (*f*) 1698: il fut marié deux fois, la 1re par contrat du 20 Octobre (*g*) 1670, avec Demoiſelle Angélique DE GASQUET, fille de Jaques de Gaſquet, Seigneur & Baron de Paramelle, de Ste Colombe, de la Batude, de St Breſſou, de Lauraſſes, de Sérignac, &c. Conſeiller-Maître d'Hôtel du Roy Louis XIII. Gentilhomme Ordinaire de ſa Chambre, & de Dame Françoiſe DE St MARTIAL-DE PUIDEVAL, Dame de Ste Colombe, & la 2de par autre contrat du 19 May (*h*) 1686, avec Noble Delle Catherine DE CONQUANS, fille d'Hugues de Conquans, Seigneur de Conquans, &c. & de Noble Demoiſelle Catherine DE BOISSET-DE LA SALLE. Cette ſeconde femme devenue veuve, obtint le 3 Septembre (*i*) 1704 de M. le Gendre, Intendant de la Généralité de Montauban, un Jugement qui maintint dans la qualité de *Noble*, les enfans qu'elle avoit eus de ſondit mari.

Premier Lit.

6. MARC de Jaubert, vivant lors du teſtament de Marc de Jaubert ſon ayeul, ſervit avec diſtinction dans les Armées du Roy, & mourut probablement avant le 28 Octobre 1698, jour du teſtament de ſon pere qui ne fait aucune mention de lui.
6. ANNE de Jaubert, étoit mariée dèſlors à Laurent DE BEAUMONT-DE VERNEUIL.

Second Lit.

6. HENRY de Jaubert, Légataire de ſon pere en 1698, ainſi que tous ſes freres & ſœurs du 1er & 2d Lit, mourut ſans avoir été marié.

(*a*) Expédition délivrée en 1713. (*b*) (*c*) Original. (*d*) Prouvé par un acte original du premier Mars ſuivant. (*e*) Copie collationnée ſur l'original en 1693. (*f*) (*g*) Original. (*h*) Expédition délivrée en 1705. (*i*) Original.

Digitized by Google

6. PIERRE-JEAN-BAPTISTE de Jaubert, continue la poſtérité.
6. ANTOINE de Jaubert, mourut au Service du Roy, ſans avoir été marié.
6. CATHERINE de Jaubert, eſt morte ſans alliance.
6. DELPHINE de Jaubert.

VI. DEGRE'.

PIERRE-JEAN-BAPTISTE de Jaubert, Ecuyer, Seigneur de Raſſiols, épouſa par contrat du 13 Aout (*a*) 1731, Demoiſelle Marie-Marthe DE CAHORS, fille de Bertrand de Cahors, Ecuyer, Seigneur de la Sarladie & de Mérignac, & de Dame Marguerite DE TRÉMEILLES, & donna le 8 Juillet (*b*) 1734 ſon aveu & dénombrement du Château & Maiſon Noble de Raſſiols, ſitué dans la Paroiſſe de Sinergues, Juriſdiction Royalle de Montfaucon, dont il avoit fait hommage au Roy dès le 20 Septembre (*c*) 1728.

De ſon mariage ſont iſſus,

VII. DEGRÉ.

1. JEAN-ANTOINE de Jaubert, Ecuyer, né le 9 Août 1738.
2. LOUIS de Jaubert, Ecuyer.
3. DELPHINE-JOSEPHE de Jaubert.
4. MARIE-ROZE de Jaubert.
5. MARIE-MADELENE de Jaubert.
   &
6. FRANÇOISE-RENÉE de Jaubert.

(*a*) (*b*) (*c*) Original.

Vû & vérifié par Nous Chevalier, Conſeiller du Roy en ſes Conſeils, Juge d'Armes de France.

Digitized by Google

LE JEUNE-DE (a) CRÉQUY,

Seigneurs de la Furjonniére, de Bonnevau, du Pleſſis &c.

EN ARTOIS ET EN ANJOU.

BRANCHE DE LA MAISON DE CRE'QUY(b).

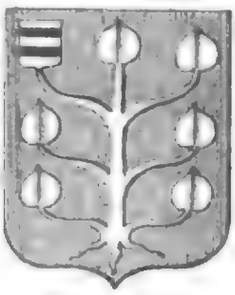

De Gueules au Créquier d'Argent, & ſur la premiére feuille du Créquier à droite un petit Ecuſſon auſſi d'Argent à deux Faſces de Sable.

LA Maiſon de Créquy, illuſtre par ſa haute ancienneté, ne l'eſt pas moins par ſes alliances & les dignités dont elle a été décorée. Ses Armes ſont un Créquier.

Les anciennes (c) Généalogies lui donnent pour premiére tige ARNOUL Sire de Créquy, dit *le Vieil* ou *le Barbu*, qui ſuivant la Morliére vivoit en 857.

RAMELIN, Sire de Créquy & de Freſſin, fonda en (d) 986 l'Abbaye de Ruiſſeauville.

ENGUERRAND de Créquy, Evêque de Cambray, fut nommé en (e) 1288 arbitre du différend qui s'étoit élevé pour le Duché de Limbourg entre le Duc de Brabant & le Comte de Gueldres.

JEAN V. Sire de Créquy & de Freſſin, étoit premier (f) Chambellan du Duc de Bourgogne, qui le fit Chevalier de ſon Ordre de la Toiſon d'Or en (g) 1430, lors de la création qu'il en fit à Bruges.

ANTOINE de Créquy fut créé (h) Cardinal en 1565.

JAQUES III. Seigneur de Heilly, dit *le Maréchal de Guyenne* (i), qui périt à la Bataille d'Azincourt en 1415, étoit auſſi de cette Maiſon, quoiqu'il n'en portât plus le nom ni les Armes. Il deſcendoit de Baudouin IV Sire de Créquy & de Freſſin, ſon cinquiéme ayeul, lequel eut deux enfans, Philippes & Eſthueil qui, ſelon l'uſage fort commun (k) alors dans les grandes Maiſons, quittérent le nom de leur pére, l'un pour celui de Heilly, l'autre pour celui

(a) (b) Voyez plus bas, pages 3 & 4, l'énoncé de deux Enquêtes des années 1478 & 1485, produites en original. (c) (d) Hiſt. des Grands Officiers de la Couronne, Tome VI. page 777.
(e) *Ibid.* page 780. (f) (g) *Ibid.* page 782.
(h) *Ibid.* page 785. (i) *Ibid.* pages 776 & 777.
(k) La Roque (Traité de la Nobleſſe, page 328, Édition de Rouen 1710) obſerve que » le Roy Henry » II. rendit une Ordonnance à Amboiſe le 26 Mars 1555, portant deffenſe à tous Gentilshommes de changer de » nom et d'Armes, ſans avoir des Lettres de diſpenſe et permiſſion de Sa Majeſté, ſur peine d'être punis » comme fauſſaires & dégradés de tout dégré et privilége de Nobleſſe. «

Digitized by Google

de Mareuil, & dont le premier ſe diſtingua encore des autres Branches par des Armes totalement différentes.

Celle (b) dont on va donner ici le détail hiſtorique eſt également connuë depuis pluſieurs Siécles ſous un nom différent du nom originaire ; mais elle a conſtamment conſervé les Armes de la Maiſon, dont elle a ſeulement changé les couleurs d'Or au Créquier de Gueules, prenant de Gueules au Créquier d'Argent, à l'éxemple d'un Enguerrand de Créquy, dit (c) *le Bégue*, (fils puîné de Jean II. Sire de Créquy), vivant en 1364, qui prit (d) le Créquier de Sable, & des Créquy de Remertenghes ou Rebretengues qui vers l'an 1376 portoient (e) d'Argent au Créquier de Sinople à la bordure engrêlée de Gueules. Rien n'étoit plus fréquent anciennement que ce changement de couleurs dans les Armes, pour diſtinguer les cadets des aînés. C'étoit même, au rapport de Philippes-Jaques Spener (f), preſque la ſeule maniére de briſer qui fût autrefois uſitée en Flandres. Cet Auteur dit (g) que Gilles de Mailly (qui vivoit en 1299) ordonna à trois de ſes fils puînés, qu'il avoit eus de Jeanne d'Amiens ſa femme, de briſer leurs Armes en changeant les couleurs de peur de les défigurer : les Maillets étant toujours pour les Mailly des Armes parlantes, de quelques couleurs qu'ils fûſſent, comme le Créquier pour les Créquy. On ignore l'origine du petit Ecuſſon, *d'Argent à deux Faſces de Sable*, que les Seigneurs de la Furjonniére portent ſur la premiére feuille du Créquier à droite. Seroit-ce en mémoire de quelque alliance illuſtre ? Palliot (h) donne en effet ces Armes à la Maiſon d'Iſambourg.

Vers l'an 1450 Jean le Jeune, 2e. auteur connu de cette (i) Branche, quitta l'Artois qui étoit alors ſous la domination des Ducs de Bourgogne & s'attacha au ſervice de France. Les biens qu'il y avoit laiſſés furent pillés & brûlés, ainſi qu'on le voit par des Lettres de Louis XI. en date du 7 Décembre (k) 1482, dont voici les propres termes :

» Loys, par la grace de Dieu Roy de France «, (&c.) » ſavoir faiſons » que pour conſidération des bons et agréables ſervices que noſtre bien amé » Jehan le Jeune Eſcuier, natif de noſtre Pays et Conté d'Artoys, nous a faiz » par cy-devant et auſſi à noſtre très cher et amé filz et couſin le Conte de » Clermont et de la Marche, Sgr. de Beaujeu, et auſſi que *ſes maiſons et* » *autres héritaiges qu'il avoit ou dit Pays d'Artoys ont eſté brullées et gaſtées* » *par les gens de Guerre qui ont eſté oudit Pays*, ... à icellui pour ces cauſes . . . . . avons donné « &c. Enſorte qu'il ne reſteroit plus aux Seigneurs de la Furjonniére ſes deſcendans d'autre preuve de leur origine que les Armes de Créquy portées par leurs ancêtres il y a plus de 300 ans ſous les yeux & dans le ſein même de cette Maiſon, avec un ſurnom dont les Sires de Créquy ſe ſervoient habituellement pour diſtinguer leurs cadets des aînés, ſi ce Jean ne ſe fût heureuſement établi dans un Pays où étant entiérement inconnu il fut obligé de prouver ſa nobleſſe pour jouir des priviléges qui y ſont attachés. C'eſt ce qui donna lieu à deux Enquêtes juridiques (faute de titres), qui furent faites à Paris, l'une le 26 Octobre (l) 1478, l'autre

(a) (b) Voyez plus bas, pag. 3 & 4, l'énoncé de deux Enquêtes des années 1478 & 1485, produites en original.
(c) (d) Hiſt. de la Maiſon d'Harcourt par la Roque, Tome II. page 1848.
(e) Palliot, Science des Armoiries, page 220.
(f) (g) *Inſignium theoria*, Édition de Francfort ſur le Mein, 1690, pages 345, 346, 347, 348 & ſuivantes.
(h) Science des Armoiries, page 327.
(i) Voyez plus bas, pag. 3 & 4, l'énoncé de deux Enquêtes des années 1478 & 1485, produites en original.
(k) Original. (l) Original.

Digitized by Google

le 14 Novembre (b) 1485, dans la premiére deſquelles cinq témoins du Pays d'Artois *certifiient et afferment pour vérité que ledit Jehan eſt extraict de noble lignée de par pere et mere et* YSSU DE PAR PERE DE CEULX DE CRE'QUY DONT IL PORTE ENCORES DE PRESENT LES ARMES, FORS QU'IL Y A DIFFE'RENCE DE COULEURS. Dans la 2e un des témoins *deppoſe par ſerment* QU'IL AVEU LE FRERE DUDIT JEHAN PORTER ARMES QUE ON DISOIT ESTRE DEPPENDANT DES ARMES DE L'OSTEL DE CRE'QUY QUI EST DES NOBLES MAISONS DE PICARDIE : c'eſt le Créquier, ainſi qu'on l'a dit ci-deſſus, que les Seigneurs de la Furjonniére ont toujours continué de porter, de couleur différente, conformément à la premiére Enquête.

Ces deux actes originaux & autentiques, viſés & reconnus pour tels dans les Recherches faites contre les uſurpateurs de nobleſſe, produits en Juſtice par le même Jean contre des parties intéreſſées, & ſoutenus de deux Sentences renduës en ſa faveur le 17 Novembre (c) 1478 & le 7 Juillet (d) 1486, en prouvant qu'il étoit originairement iſſu de la Maiſon de Créquy, ſuppléent à une attache préciſe qu'on ne peut demander aux Sg^rs^ de la Furjonniére, lorſque Louis XI. en 1482 rend lui-même témoignage du pillage & de l'incendie des *maiſons et héritaiges* de ce Jean pour ſon ſervice, comme on l'a démontré ci-deſſus; & c'eſt ainſi qu'on en jugeroit dans tous les Tribunaux où la diſcuſſion d'une pareille origine pourroit être portée. Si les auteurs de l'Hiſtoire des Grands Officiers de la Couronne eûſſent eu connoiſſance de ces deux titres, on ne doute pas qu'ils n'eûſſent placé les Seigneurs de la Furjonniére à la ſuite des Branches de la Maiſon de Créquy, comme ils ont fait dans les différens volumes de leur Ouvrage à l'égard de pluſieurs autres dont on ne leur a point littéralement prouvé la jonction; & on en doute d'autant moins qu'ils paroiſſent n'avoir pas ignoré l'éxiſtence des mêmes Seigneurs de la Furjonniére en Anjou, puiſqu'ils diſent (e) en tête de la Généalogie de la Maiſon de Créquy que cette Maiſon a paſſé du Pays d'Artois en Picardie *et dans pluſieurs autres Provinces du Royaume.* On doit encore ajoûter ici le témoignage de Madame la Princeſſe Doüairiére de Rache (N... de Créquy-Canaples, veuve de Jean-Joſeph de Berghes Prince de Rache), qui dans le temps qu'elle étoit occupée de recherches ſur ſa Maiſon écrivit à M^r^. le Marquis de Créquy Lieutenant Général des Armées du Roi, lorſque celui-ci vint s'établir en Poitou, » qu'il y avoit en Anjou une Branche de ſa Maiſon du ſurnom de *le Jeune.* «

Au ſurplus les Seigneurs de la Furjonniére ayant toujours ſervi les Rois avec diſtinction, s'étant rendus dignes de leurs bonnes graces & de leurs bienfaits, ayant occupé des places conſidérables, ſoit à la Cour, ſoit dans le ſervice Militaire, & contracté de bonnes alliances, cette Branche (f) ne peut que faire honneur au nom de Créquy qu'elle auroit toujours été en droit de porter en conſéquence des deux actes originaux ci-deſſus énoncés, des années 1478 & 1485. Le ſurnom de *le Jeune* a pu ſe tranſmettre dans cette (g) Branche, comme il en eſt des ſurnoms & ſobriquets de tant d'autres Branches des plus grandes Maiſons; & cela d'autant plus naturellement qu'une Branche cadette ne pouvoit mieux ſe diſtinguer des aînées que par un ſurnom dont les Sires de Créquy ſe ſervoient habituellement pour diſtinguer leurs

(a) Voyez dans cette page & dans la ſuivante l'énoncé de deux Enquêtes des années 1478 & 1485, produites en original. (b) Original. (c) Original. (d) Copie vidimée ſur l'original en 1494. (e) Hiſt. des Grands Officiers de la Couronne, Tome VI, page 777. (f) (g) Voyez dans cette page & dans la ſuivante l'énoncé de deux Enquêtes des années 1478 & 1485, produites en original.

Digitized by Google

cadets des aînés. C'eſt ainſi que Jean, fils puîné de Jean III. Sire de Créquy & de Jeanne de Haverskerke, mariés en 1366, fut ſurnommé (b) *le Jeune:* ce Jean fut tué à la Bataille d'Azincourt en 1415.

PREMIER DEGRE' CONNU.

TASSART ou EUSTACHE le Jeune (premier auteur connu des Seigneurs de la Furjonniére) ſe trouva jeune en 1415 à la Bataille d'Azincourt. Cette circonſtance, jointe à la proportion des âges & à l'identité de demeure & de ſurnom, a fait croire à quelques-uns qu'il étoit fils du Jean de Créquy dit le Jeune dont on vient de faire mention, tué à la même Bataille d'Azincourt. Quoiqu'il en ſoit de cette filiation de Taſſart, la preuve (c) qu'on a de ſon origine de la Maiſon de Créquy ſupplée à une attache préciſe. Les Enquêtes du 26 Octobre (d) 1478 & du 14 Novembre (e) 1485, énoncées ci-deſſus, apprennent qu'il *eſtoit noble, extraict de noble lignée, demourant à Ambricourt ou Conté de St. Pol en Artoys, à deux lieuës de Créquy, tenant Fiefz et fourbannies noblement, et comme Gentilhomme menant chiens et oyſeaulx, ſuyvant les armes, ayant et ſes freres, dont l'un nommé Jaques (f), eſté appellez pour ſervir leur Prince en ſes Guerres et Armées, ayant* même *eſté à la Bataille de Rouſſeauville* qui eſt la même (g) que celle d'Azincourt; *que on appelloit lors ledict Villaige de Ambricourt le Villaige des nobles homs, et qu'il n'y avoit demourans que Gentilzhommes.* On a déjà dit que ce fut Jean ſon fils qui fit faire ces deux Enquêtes, que dans la premiére (celle de 1478) cinq témoins du Pays d'Artois *certiffient et afferment pour vérité que ledit Jehan eſt extraict de noble lignée de par pere et mere et* YSSU DE PAR PERE DE CEULX DE CRE'QUY DONT IL PORTE ENCORES DE PRESENT LES ARMES, FORS QU'IL Y A DIFFE'RENCE DE COULEURS; & que dans la ſeconde (celle de 1485) un des témoins *deppoſe par ſerment* QU'IL A VEU LE FRERE DUDIT JEHAN PORTER ARMES QUE ON DISOIT ESTRE DEPPENDANT DES ARMES DE L'OSTEL DE CRE'QUY QUI EST DES NOBLES MAISONS DE PICARDIE. Taſſart ne vivoit plus en 1478, comme on le voit par l'Enquête faite cette année-là, ainſi que *Noble Damoiſelle* Catherine POTEL ſa femme, de famille noble, & native de la Ville de Heſdin, dont il avoit eu entr'autres enfans,

2. JEAN le Jeune qui ſuit.

&

2. N..... le Jeune, Religieuſe à l'Abbaye de Tuilloye *ès Faulxbourgs d'Arras*, ſuivant l'Enquête de 1485.

II. DEGRE'.

JEAN le Jeune, Ier. du nom, fut l'un des Gentilshommes de l'Hotel de Pierre de Bourbon Seigneur de Beaujeu, gendre de Louis XI. Les Enquêtes citées ci-deſſus, des années (h) 1478 & (i) 1485, apprennent *qu'il*

(a) Voyez dans cette page & dans la précédente l'énoncé de deux Enquêtes des années 1478 & 1485, produites en original. (b) Hiſt. des Grands Officiers de la Couronne, Tome VI, page 781.
(c) Voyez la notte a de cette page. (d) Original. (e) Original.
(f) On trouve un *Jaques le Joſne, Ecuyer, Seigneur d'Ambricourt en partie*, dont la veuve donna en 1473 une déclaration d'un Fief & noble ténement ſéant en la Ville & terroir d'Ambricourt, d'un autre Fief ſéant en la Ville & terroir de Libeſſart, de quatre autres Fiefs &c.
(g) Daniel, Hiſtoire de France, Tome IV, page 307, colonne 2e. Édition de Paris, 1722.
(h) Original. (i) Original.

Digitized by

eſtoit *natif d'Ambricourt où* on *l'avoit veu demourer en l'oſtel d'Euſtace ſon pere ;* qu'on l'avoit *veu ſuyvre les Guerres et Armées du Roy ſoubz et en la Compaignie de Monſeigneur de Beaujeu avec lequel icellui Eſcuier* avoit *demouré par l'eſpace de quinze à ſeze ans ou environ, et meſmement depuis le treſpas de feu Monſeigneur le Duc d'Orléans avec lequel il* avoit *demouré par l'eſpace de quatre à cinq ans*, & dont il avoit apparemment été connu lors du long ſéjour de ce Prince à la Cour de Bourgogne. Les biens qu'il poſſédoit en Artois furent pillés & brûlés pendant les Guerres, ainſi qu'on l'a dit plus haut dans le préliminaire. S'étant établi à Tours, la Cour étant alors au Pleſſis-lez Tours, vers l'an 1478 il fut obligé comme étranger de ſe faire connoître : c'eſt ce qui donna lieu, comme on l'a déjà dit, ſes titres étant perdus, aux deux Enquêtes dont on vient de rapporter les propres termes. On voit par celle de 1485 qu'il étoit encore alors avec le Seigneur de Beaujeu (Pierre de Bourbon), comme l'un des Gentilshommes de ſon Hotel. Un acte du 10 Décembre 1524 lui donne pour femme Jeanne SECART, qui fut Dame du Moulinet, & dont il eut entr'autres enfans Jean le Jeune qui ſuit.

III. DEGRE'.

JEAN le Jeune, IIe. du nom, Seigneur de Bonnevau par acquiſition, étoit paſſé de Touraine en Anjou dès le 3 Août (*b*) 1536, jour où on le voit comparoître avec la Nobleſſe de cette Province ainſi que le 10 Avril (*c*) 1537 à l'Arriére-ban aſſemblé à Angers. Jeanne Secart ſa mére fit un accord avec lui le 10 Juin 1521 pour tous les droits qu'elle avoit dans les Seigneuries & Fiefs nobles du Moulinet, de la Barbotiniére & de la Graveliére. Il fit ſon teſtament le 6 Août 1560. De ſon mariage avec Louiſe THIFAINE Dame de Montfort, morte avant le 29 Janvier 1545, naquirent les enfans qui ſuivent.

4. JEAN le Jeune a continué la deſcendance.
4. GILLES le Jeune, dont la poſtérité s'eſt éteinte en la perſonne de N... le Jeune-de Bonnevau Dame de Landronde qui épouſa N..... DE MEAULNE, Chevalier, dont le fils aîné a été marié en 1749 avec D^lle^ N..... DE MARBEUF.
4. ANNE le Jeune fut mariée par contrat du 5 Mars 1536 avec Louis HUBERT-DE LASSE, dont un fils Conſeiller au Parlement de Bretagne en 1582.
4. RENÉE le Jeune épouſa par contrat du 22 Février 1534 Jean THIBAULT Seigneur de Vaulx, dont une fille unique nommée Jeanne Thibault mariée par contrat du 22 Février 1574 avec Jean DE BRICHANTEAU, Seigneur de St. Martin-de Nigelles, Chevalier de l'Ordre du Roi, Capitaine de cinquante hommes d'Armes de ſes Ordonnances.
4. RENÉE le Jeune fut Religieuſe à l'Abbaye de Fontevrault.

IV. DEGRE'.

JEAN le Jeune, IIIe du nom, Seigneur de Bonnevau & du Pré, Enſeigne

(*a*) Voyez plus haut, pag. 3 & 4, l'énoncé de deux Enquêtes des années 1478 & 1485, produites en original.
(*b*) (*c*) Cet acte eſt énoncé dans une Sentence du 22 Mars 1635, relative à Nobleſſe & produite en original.

Digitized by Google

de la Compagnie d'Antoine de Bourbon Roi de Navarre, pére de Henry IV. mourut en 1563, & avoit épouſé par contrat du 29 Janvier 1545 Françoiſe (b) Foullon Dame du Pré, dont il eut

5. Jean le Jeune qui ſuit.

&

5. Pierre le Jeune mort jeune.

V. DEGRE'.

Jean le Jeune, IVe du nom, Chevalier, Seigneur de Bonnevau, de la Furjonniére, du Pré &c. dit *le Capitaine de Bonnevau*, Chevalier de l'Ordre du Roi, Gentilhomme ordinaire de ſa Chambre, Gouverneur pour Sa Majeſté des Ville & Château des Ponts de Cé, & Meſtre de Camp d'un Régiment d'Infanterie, ſervit avec diſtinction dans les Guerres de ſon temps. Il fut d'abord Capitaine d'une Compagnie de gens de pied pour le ſervice du Roi; s'attacha enſuite au Prince de Condé qui connoiſſant ſon mérite le mit depuis au ſervice du Roi de Navarre; fut griévement bleſſé à la Bataille de Mirambeau, ſuivant une atteſtation du Prince de Condé, en date du 18 Août 1577; ſe trouva à celles de Coutras en 1587 & d'Ivry en 1590; obtint du Roi par Brevet du 23 Mars de la même année 1590 la jouiſſance du revenu de l'Abbaye de St Maur en Anjou; ſe trouva auſſi à la Journée de Fontaine-Françoiſe en 1595, où il donna ſous les yeux du Roi des preuves de la plus grande valeur, ainſi qu'au Siége de Rouen, & au voyage de Savoye en 1591, étant alors Capitaine des Gardes du Prince Charles de Valois Comte d'Auvergne; & s'empara en la même année pour le ſervice du Roi des Place & Château de Bourdon en Auvergne. Henry IV. lui accorda au mois de Janvier 1592 des Lettres portant permiſſion de faire fortifier le Château de la Furjonniére, en conſidération de ſes ſervices. C'eſt ſur le même motif que ce Monarque lui accorda encore par autres Lettres du mois de Juillet 1593 le droit de chauffage dans la Forêt de Beaufort, droit qu'il voulut être annéxé à ſon Château de la Furjonniére pour lui, ſes ſucceſſeurs & ayans cauſe. Ce Prince l'ayant nommé le 22 Février 1595 Gentilhomme ordinaire de ſa Chambre, il reçut à cette occaſion de M^r^. Ruzé Sécretaire d'Etat la lettre ſuivante, dattée du même jour:

» Monſieur, c'eſt trop demeuré à la maiſon. *Vous n'eſtes pas de ceux que* » *l'on y doibt laiſſer inutille en telle ſaiſon. Le Roy ſachant bien voz mérites* » vous a choiſy pour l'ung des ſeize Gentilshommes qu'il veult avoir ordinai- » rement près de ſa perſonne à douze cens eſcuz d'eſtat..... Vos amis ſe » réjouiſſent de cette élection faicte en voſtre abſence et ſans aucune impor- » tunité..... Venez doncques: car le Roy faict eſtat de partir dans douze » ou quinze jours au pluſtard et de bien battre les Eſpagnolz devant que » de revenir. Saluant ſur ce voz bonnes graces de mes plus humbles recom- » mandations, je prye Dieu qu'il vous donne, Monſieur, en ſanté bonne et » longue vye. Voſtre bien humble voiſin et ſerviteur. « (Signé) » Ruzé. «

Le Seigneur de Bonnevau fut déchargé le 13 Avril 1597 de la contribution au Ban & Arriére-Ban, attendû le ſervice qu'il faiſoit alors près de la perſonne de Sa Majeſté. On le voit qualifié en 1604 *Chevalier de l'Ordre du*

(a) Voyez plus haut, pag. 3 & 4, l'énoncé de deux Enquêtes des années 1478 & 1485, produites en original.
(b) Elle étoit ſœur du 4e. ayeul de M^r^. Foullon Maître des Requêtes & Intendant de la Guerre.

Digitized by Google

Roi. Ayant voulu ſe démettre de ſa place de Gouverneur des Ville & Château des Ponts de Cé, la Reine Marie de Médicis lui écrivit le 20 Août 1614 pour l'avertir » que le Roy Monſieur ſon filz et elle le luy deffendoient, » et que ce n'étoit leur intention qu'il la quittât «: il l'avoit encore lors du Combat des Ponts de Cé en 1620. Il reçut auſſi pluſieurs Lettres des Rois Henry IV. & Louis XIII. qui annoncent la confiance dont ces Monarques l'honoroient; mourut au mois de Décembre 1621; & fut enterré dans l'Egliſe de S^t. Pierre de Saumur où l'on voit encore ſon Epitaphe gravée ſur une table de marbre noir ſcellée dans l'un des pilliers du Chœur, au-deſſus de laquelle eſt un Ecuſſon aux Armes de Créquy & ſur la 1ere feuille du Créquier à droite un petit Ecuſſon à deux Faſces. L'Epitaphe eſt conçuë en ces termes :

Qui ſuæ fortitudinis admiratione multos rapuit, ſupremo ademptus fato, hic jacet, probata nobilitate vir, Joannes le Jeune, Dominus de Bonnevau, Eques, Præfectus Caſtelli ad Pontem Cæzaris, cui fortuna dum felix eſt obſequendo, natura dum omnibus perinde gratus indulgendo, virtus dum fortis ſe ſe adjungendo, ſingularem invictiſſimi Regis Henrici IIII. benevolentiam conciliavere. In cujus rem animoſe cum dimicat, haud vulgaria quibus ab ipſo Rege meruit FORTIS ATLETÆ *cognomine appellari, facinora edidit. Tum Ludovico decimo tertio Regi Juſtiſſimo inſinuatus, perpetuum veteri gloriæ ſplendorem annexuit, donec extremum vitæ, non famæ, cumulum mors impoſuit in Nonas X^bris anno Domini M. DC. XXI.*

De ſon mariage accordé par contrat du 9 Juin 1589 avec Demoiſelle Marie FERJON, fille de Guillaume Ferjon Ecuyer, Sr de la Ferjonniére, & de D^lle. Catherine LE MAGZON, naquirent les enfans ci-après.

6. JAQUES le Jeune, Chevalier, Seigneur de Bonnevau, de la Ferjonniére (Terre appellée depuis de la Furjonniére), du Moult & de la Moriniére, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, Lieutenant de ſa Vénerie, & Capitaine de cent hommes dans le Régiment de Navarre, fut appellé comme ſon pére *le Capitaine de Bonnevau.* Un mémoire de ſon temps porte qu'il fut favori de Louis XIII qui en effet lui donna une penſion de 2000 livres le 7 May 1618, » en con- » ſidération des bons, fidels, agréables et recommandables ſervices » qu'il lui avoit rendus et rendoit encore journellement près ſa per- » ſonne en qualité de l'un de ſes vingt-quatre Gentilshommes ordi- » naires «, n'ayant alors que 23 ans. Le 15 Juillet 1620 il fut fait Capitaine de cinquante hommes dans le Régiment de Navarre, & enſuite de cent hommes. Il rendit hommage au Roi le 4 Juillet 1623 de ſes Terres & Seigneuries de la Ferjonniére & du Moult, mouvantes en plein Fief de Sa Majeſté à cauſe de ſon Comté de Beaufort, lequel hommage il déclara n'avoir pû faire plûtôt depuis la mort de ſon pére » pour avoir toujours depuis été occupé au ſervice du » Roy près ſa perſonne en ſes Armées, et aux Siéges des Villes » réduittes en ſon obéiſſance «. Il fit ſon teſtament le 24 Décembre 1628, étant alors Lieutenant de la Vénerie du Roi, par lequel entre autres choſes, » il pria Mr Bourlon ſon bon ami de préſenter au » Roy ſa vieille arquebuze, de laquelle il avoit eu l'honneur de ſe

(a) Voyez plus haut, pag. 3 & 4, l'énoncé de deux Enquêtes des années 1478 & 1485, produites en original.

Digitized by Google

» ſervir en la préſence de Sa Majeſté, ſuppliant ſaditte Majeſté de » l'avoir agréable et ſe ſouvenir de ſes ſervices, et vouloir gratifier de » ſes Charges le Sieur de la Ferjonniére ſon frére «. Il mourut en la même année âgé de trente-trois ans, ſans avoir été marié. Son cœur fut porté à Saumur dans l'Egliſe de St. Pierre où l'on voit ſon Epitaphe ci-après, & ſon corps dans l'Egliſe de St. Germain l'Auxerrois à Paris.

Par parenti proles Jacobus le Jeune,
Dominus de Bonnevau, Eques,
Archivenatoris Regii Vicarius,
Inter nobiles Regi à Cubiculis &c.
Cujus cor cineribus amantiſſimi patris
Ex ſupremis tabulis applicatum,
Corpus autem Lutetiæ in Eccleſiâ
Sti. Germani Autiſiodorenſis ſepultum jacet,
Factis palam probavit
Quid mens rite, quid indoles educta,
Fauſtis ſub penetralibus Regis
Ludovici XIII ſemper invicti,
Semper juſti, demum potuiſſet,
Ni immatura vis morbi
Annum agentem XXXIII oppreſſiſſet
IX. Cal. Jan. anno reparatæ ſalutis M. DC. XXVIII.
Precare viator utrique æternam quietem.

6. JEAN le Jeune, Chevalier, Seigneur de Bonnevau, de la Furjonniére, de la Moriniére &c. fut d'abord Page du Roi Louis XIII, enſuite Gentilhomme ordinaire de ſa Chambre & Lieutenant de ſa Vénerie, qualités qu'il a dans un acte du 3 Novembre 1629; fut auſſi Capitaine au Régiment de Navarre; vendit vers l'an 1662 ſa Charge de Lieutenant de la Vénerie de France, moyennant la ſomme de 29000 livres, à Jean des Vaux Marquis de Lévaré; & mourut ſans enfans.
6. PIERRE le Jeune continuë la deſcendance.
6. CATHERINE le Jeune épouſa par contrat du 25 Février 1620 Guy DE BRENNE, Chevalier, Seigneur & Baron de Grégy & des Vigneaux, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, frére d'Antoine de Brenne, Chevalier, Seigneur de Grégy, de Méziéres & de Bombon, marié avec Claude de Courtenay-de Bleneau qui étoit couſine au Ve Dégré de Louis Ier du nom dans ſa Branche, appellé le Prince de Courtenay, mort en 1672.
6. MARIE le Jeune, dite de Bonnevau, fut mariée avec François LE FÉVRE Seigneur de la Ferronniére & de la Moriniére, Conſeiller au Parlement de Bretagne: pére & mére de René le Févre-de la Ferronniére, Conſeiller au même Parlement, qui eut pour fille unique N..... le Févre Dame de la Ferronniére, femme de Martin-François DE SAVONNIÉRES, appellé le Comte de la Troche.

(a) Voyez plus haut, pag. 3 & 4, l'énoncé de deux Enquêtes des années 1478 & 1485, produites en original.

Digitized by Google

VI. DEGRE'.

PIERRE le Jeune, Ier du nom, Chevalier, Seigneur de la Furjonniére, du Moult, du Pleſſis &c. batiſé le 24 Janvier 1607, embraſſa d'abord l'état Eccléſiaſtique en 1619, & fut pourvû du Prieuré du Moult en Anjou. Depuis il fut marié trois fois. Le Duc de Rohan Gouverneur d'Anjou ayant été nommé par le Roi pour préſider aux États de Bretagne, où il avoit un concurrent qui s'y étoit rendu ſuivi de 300 Gentilshommes, écrivit au Seigneur de la Furjonniére pour le prier d'engager le plus grand nombre de Gentilshommes qu'il ſeroit poſſible à l'accompagner dans ſon voyage de Bretagne, & lui envoya la lettre qu'il avoit reçuë de Mr de Loménie-de Brienne Sécrétaire d'Etat, datée du 3 Juillet 1651, qui notifioit au Duc de Rohan les ordres de Sa Majeſté pour préſider aux États. Les mémoires domeſtiques portent qu'il fut toujours fort attaché à la Reine Marie de Médicis qui avoit le Gouvernement d'Anjou, & qu'il lui fut même utile dans ſes diſgraces. Il épouſa 1° Demoiſelle Renée FOULLON, fille de René Foullon (*b*), Ecuyer, Sr de la Croix, & de Demoiſelle Marie DE LHOMMEAU; 2° par contrat du 28 Avril 1636 Demoiſelle Marie DE CERIZAY, fille de Guillaume de Cerizay, Ecuyer, S^r^ d'Ezé, & de Demoiſelle Marie JACOB; 3° par autre contrat du 13 Décembre 1642 Demoiſelle Anne EVEILLARD, fille de François Eveillard, Ecuyer, Seigneur de Seillons, & de Demoiſelle Jeanne GOHIN; & il vivoit encore le 8 Juin 1667.

Premier Lit.

7. ANNE le Jeune femme d'Armand LE PELLETIER Seigneur de la Lorie.

Second Lit.

7. ELIZABETH le Jeune Religieuſe à la Viſitation de Saumur.

Troiſiéme Lit.

7. FRANÇOIS le Jeune continuë la deſcendance.

7. PIERRE-FRANÇOIS le Jeune, Chevalier, Seigneur de Bonnevau & du Pleſſis, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de St Louis, & Lieutenant Général d'Artillerie, né le 17 Mars 1653, étoit Commiſſaire ordinaire de l'Artillerie de France lorſqu'il épouſa 1° par contrat du 14 Novembre 1681 Demoiſelle Claude DE VABRES, fille de Meſſire Michel de Vabres, Chevalier de l'Ordre du Roi, Seigneur de Moncontour, de la Ville &c. Le 18 Mars 1698 il ſervoit en qualité de Commiſſaire Provincial d'Artillerie à la réſidence de Breſt. Le Roi ayant créé en 1703, lors de la réforme des Offices de l'Artillerie, ſept Lieutenans Généraux, outre celui d'Alſace, il fut avec deux de ſes freres de cette promotion; & fut fait Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de St Louis le 3 Mars 1706. Un certificat du Grand-Maître

(*a*) Voyez plus haut, pag. 3 & 4, l'énoncé de deux Enquêtes des années 1478 & 1485, produites en original.

(*b*) Ce René Foullon, Ecuyer, Sr de la Croix, eſt le triſayeul de Mr Foullon Maître des Requêtes & Intendant de la Guerre. Voyez l'article de Jean le Jeune, IIIe du nom, Seigneur de Bonnevau, auteur du IVe Degré de cette Généalogie.

de l'Artillerie en datte du 1er Décembre 1707 porte » qu'il ſervoit » le Roi depuis 35 ans & qu'il avoit toujours donné des preuves d'une » valeur diſtinguée. « Il épouſa en ſecondes noces par contrat du 20 Novembre 1712 Demoiſelle Marie-Anne DE MONTPLACÉ, fille de Meſſire René de Montplacé, Chevalier, Seigneur de Montplacé, & de Dame Catherine LE VACHER-DE LA CHAISE. Il perdit la vuë après 52 ans de ſervice. Le 2 Décembre 1714 le Roi lui avoit accordé une penſion. Il mourut ſans enfans en 1723.

7. CHARLES le Jeune, Chevalier, Seigneur de la Grande-Roche, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de St Louis, & Lieutenant Général d'Artillerie, fut batiſé le 13 Octobre 1657; étoit Commiſſaire ordinaire de l'Artillerie de France lors de ſon mariage contracté le 18 Novembre 1685 avec Demoiſelle Barbe DE VABRES, ſœur de Claude de Vabres femme de Pierre-François le Jeune ſon frere; & fut nommé le 11 Avril 1703 Lieutenant Général d'Artillerie » en conſidération des ſervices qu'il avoit rendus au Roi en qualité de Commiſſaire » Provincial pendant neuf ans, & pour récompenſe de ſon zèle au ſervice de Sa Majeſté dans pluſieurs Batailles & Siéges « où il avoit reçu pluſieurs bleſſures ainſi qu'il eſt prouvé par ſes Proviſions de Chevalier de St Louis en datte du 3 Mars 1706. Il commandoit l'Artillerie en Alſace en 1717; mourut en la même année au Neuf-Briſack; & eut de ſon mariage trois fils & deux filles, qui ſuivent.

8. CHARLES le Jeune, Lieutenant au Régiment Royal Artillerie, mourut en 1711 à Briſack âgé de 18 ans des bleſſures qu'il avoit reçuës au ſervice du Roi.

8. FRANÇOIS-MICHEL le Jeune, Seigneur de la Grande-Roche, Capitaine au Régiment Royal Artillerie, mourut âgé de 37 ans le 17 Décembre 1735 des ſuites d'une bleſſure qu'il avoit reçuë au Siége de Philiſbourg. Il ſervoit depuis l'âge de quinze ans.

8. GASPARD-HENRY le Jeune, Seigneur de la Grande-Roche, né le 30 Juin 1701, a été Cornette de Dragons.

8. BARBE le Jeune.

8. MARIE le Jeune.

7. JEAN le Jeune, Chevalier, Seigneur du Pleſſis, Lieutenant Général d'Artillerie, né le 12 Juin 1659, fut nommé le 8 Mars 1694 Commiſſaire Provincial de l'Artillerie » en conſidération des longs ſervices » qu'il avoit rendus au Roi dans l'Artillerie & de ſa grande expérience » qui lui avoit fait mériter le titre de Commiſſaire ordinaire de l'Ar» tillerie, dont il avoit été pourvu le 10 Septembre 1684; « fut fait depuis Lieutenant Général de l'Artillerie de la création de 1703, le 5 Avril; mourut en 1704 au Département des Côtes Occidentalles; & avoit épouſé N.... DE VAUJOYEUSE.

7. MARIE le Jeune
7. ANNE le Jeune
7. CHARLOTTE le Jeune
} Religieuſes aux Urſulines de la Rochelle.

VII. DEGRE'.

FRANÇOIS le Jeune, Ier du nom, Chevalier, Seigneur de la

(a) Voyez plus haut, pag. 3 & 4, l'énoncé de deux Enquêtes des années 1478 & 1485, produites en original.

Furjonniére &c. né le 22 Octobre 1645, fut élevé Page du Grand Condé; donna pendant ce temps-là des preuves de la plus grande valeur ſous les yeux de ce Prince, & étoit à ſes côtés dans une occaſion où il eut un cheval tué ſous lui; entra depuis dans les Mouſquetaires; & épouſa par contrat du 29 Juillet 1666 Demoiſelle Anne BASCHER, fille de Pierre Baſcher Seigneur de Maucartier, de laquelle il eut

8. PIERRE le Jeune qui ſuit,
8. FRANÇOISE le Jeune mariée par contrat du 2 Février 1699 avec François-Jacques MIOLLAIS, Chevalier, Seigneur de Maurpart & de la Sauvagére, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de St Louis, & Commiſſaire Provincial d'Artillerie.
8. PERRINE le Jeune, } Religieuſes, l'une à Cholet, l'autre à Loudun.
8. N....le Jeune, }

VIII. DEGRE'.

PIERRE le Jeune, IIe du nom, Chevalier, Seigneur de la Furjonniére, du Pleſſis &c. Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de Saint Louis, & Lieutenant du Grand-Maître de l'Artillerie de France, né le 10 Janvier 1669, entra à l'âge de 14 ans au ſervice dans le Corps de l'Artillerie dont il fut fait Commiſſaire ordinaire en 1693; épouſa par contrat du 13 Janvier 1698 Demoiſelle Marie DE MOUSSEAUX, morte en 1704, qui eut en dot les Terres & Seigneuries de la Couſinerie & de la Ripaille, fille de Pierre de Mouſſeaux, Seigneur de la Couſinerie & de la Ripaille, & de Dame Perrine DE LOMMEAU; reçut ordre le 16 Août 1704, étant alors Commiſſaire Provincial & Major de l'Artillerie, de ſe rendre aux Sables d'Olonne pour y commander l'Artillerie à la place du feu Seigneur du Pleſſis ſon oncle Lieutenant Général d'Artillerie; fut fait depuis Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de St Louis & Lieutenant du Grand-Maître de l'Artillerie; ſe trouva en 1706 au Siége de Barcelone; & mourut en la même année des ſuites d'une bleſſure qu'il y avoit reçuë. De ſon mariage naquirent

9. FRANÇOIS le Jeune ci-après,
&
9. MARIE-FRANÇOISE le Jeune, née le 13 Février 1700, & mariée en 1727 avec Godefroy-Philippes DE POUSSINEAU, Chevalier, Seigneur de Vendœuvre, dont le fils aîné a épouſé N... DE MALAUNÉ, fille de N.... de Malauné Seigneur de Boiſbaudran.

IX. DEGRE'.

FRANÇOIS le Jeune-de (b) Créquy, IIe du nom, Chevalier, Seigneur de la Furjonniére, du Pleſſis, d'Aubigné, de la Beureliére & de la Bruyére, Commiſſaire de l'Artillerie de France, né le 5 Février 1699, épouſa par contrat du 14 Juillet 1730 Demoiſelle Marie-Lancelotte-Philberte-Renée RICHER-DE NEUVILLE Dame de la Beureliére & de la Bruyére, fille de Charles Richer, Chevalier, Baron de Neuville, Seigneur de Parcé & de la Piltiére, & de Dame Louiſe-Renée PARAGE. De ce mariage ſont nés 14 enfans, qui ſuivent.

(a) (b) Sur ce nom de *Créquy*, joint à celui de *le Jeune*, voyez plus haut, pag. 3 & 4, l'énoncé de deux Enquêtes des années 1478 & 1485, produites en original.

Digitized by Google

X. DEGRE'.

1. FRANÇOIS-MARIN le Jeune, appellé *le Comte de* (b) *Créquy*, né le 31 May 1731, eſt entré au ſervice en 1746; eſt devenu Capitaine au Régiment de Languedoc Infanterie en 1755, d'où il a paſſé en la même qualité de Capitaine dans celui de Royal Champagne Cavalerie en 1761; a été fait en 1762 Aide-Maréchal Général des Logis ès Camps & Armée de Flandre, & en Février 1763 Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de St Louis.
2. CHARLES-PIERRE-PHILBERT-LOUIS le Jeune-de (c) Créquy, né le 10 May 1732, entra au ſervice en 1746 en qualité de Lieutenant au Régiment de Navarre, qu'il quitta en 1748, pour paſſer dans celui d'Aunis que venoit d'obtenir M^r. de Broc ſon parent; & ce Régiment ayant été incorporé à la Paix dans celui de Languedoc, il le ſuivit en Canada où il fut tué en 1756 à l'affaire du Lac du St Sacrement.
3. N..... né le 9 Juillet 1733, mort jeune ſans avoir été nommé.
4. GASPARD-HENRY-FRANÇOIS le Jeune, dit *l'Abbé de* (d) *Créquy*, né le 6 Août 1734, Prêtre, Docteur en Théologie, Vicaire Général du Diocèſe de Lizieux.
5. PIERRE-JEAN-MARIE le Jeune-de (e) Créquy, né le 3 Mars 1739, Lieutenant au Régiment de Lemps Infanterie.
6. CHARLES-FRANÇOIS-EMMANUEL le Jeune-de (f) Créquy né le 18 Avril 1740, mort en 17....
7. GODEFROY-PHILIPPES-FRANÇOIS le Jeune-de (g) Créquy, né le 26 Décembre 1741, Lieutenant au Régiment de Languedoc Infanterie.
8. JEAN-BATISTE le Jeune-de (h) Créquy né le 17 Février 1743, Lieutenant au Régiment de la Tour-du Pin, aujourd'hui Boiſgelin.
9. EUSTACHE le Jeune-de (i) Créquy, né le 17 Juillet 1744, ſe deſtine à l'état Eccléſiaſtique.
10. FRANÇOIS-PHILBERT le Jeune, dit *le Chevalier de* (k) *Créquy*, né le 12 Août 1748, a été reçu Page du Roi dans la Grande Ecurie en 1762.
11. FRANÇOISE-LANCELOTTE-LOUISE le Jeune-de (l) Créquy, née le 14 Mars 1736, Religieuſe Profeſſe dans l'Abbaye du Ronceray à Angers.
12. MARIE-ARMANDE le Jeune-de (m) Créquy née le 22 May 1737.
13. LOUISE le Jeune-de (n) Créquy, née le 17 Décembre 1745.
14. MARIE-PERRINE le Jeune-de (o) Créquy, née jumelle le 12 Août 1748 avec François-Philbert, morte en 17....

(a) (b) (c) (d) (e) (f) (g) (h) (i) (k) (l) (m) (n) (o) Sur ce nom de *Créquy*, joint à celui de *le Jeune*, voyez plus haut, pages 3 & 4, l'énoncé de deux Enquêtes des années 1478 & 1485, produites en original.

Vû & vérifié par Nous Chevalier, Conſeiller du Roi en ſes Conſeils, Juge d'Armes de France.

DE JULIANIS,

EN PROVENCE ET DANS LE COMTAT D'AVIGNON.

De Sinople à un Pal d'or, chargé d'un autre Pal de gueules, & un Chef d'Argent, chargé d'une Epée de ſable en face.

✻

NOble GILLES de Julianis, de la Ville de Niſmes, & Jeanne ROQUE ſa femme, ſont ainſi nommés dans le Teſtament que fit le 5 d'Octobre (*) 1412,

Noble GEORGES de Julianis, leur fils, par lequel il voulut être enterré dans le Tombeau de ſon ayeul, en l'Egliſe Cathédrale de Niſmes; il légua par cet Acte à *Gilles*, *Guillaume*, *Gilles*, *Arnaud* & *Pierre* de Julianis ſes freres, à châcun 10. Florins d'or, à *Catherine*, *Gaillarde* & à *Madame Marguerite* de Julianis, Religieuſe au Monaſtére de la Fontaine de Niſmes, ſes ſœurs, à châcune 5. Florins; plus, au Poſtume dont pouvoit être enceinte Raimonde DE SADO (*a*) ſa femme, 50. Florins auſſi d'or, & inſtitua ſes pere & mere ſes héritiers univerſels.

Comme on n'a point la preuve de la deſcendance de ce Georges de Julianis, on ne commencera les filiations de cette famille qu'à

PREMIER DEGRE'.

Noble LAURENT de Julianis, vivant le 2 Avril (*b*) 1479, & mort avant le 6 Novembre (*) 1504, ayant eu de ſon mariage avec (*) Demoiſelle Anne DE SIGNIER, les enfans qui ſuivent.

2. FRANÇOIS de Julianis, continue la deſcendance.
2. Noble JEAN de Julianis, Sécretaire Rational & Archivaire de la Chambre des Comptes & Archives d'Aix en Provence, par Proviſions du 20 Septembre (*c*) 1502, mourut avant le 2 May (*) 1541, ayant eu de l'alliance qu'il contracta (*d*) avec N... DE BOISSELY,

(*) Toutes les dattes & tous les faits de Généalogie déſignés dans cet article par une Étoile, ſont énoncés dans le Procès-verbal des preuves de la Nobleſſe de Jean-François de Julianis, faites le 20 Mars 1688 pour ſa réception en qualité de Page de la Petite Écurie du Roi.

(*a*) Ce nom eſt écrit *de Sadene* dans un Acte Latin du 6 Février 1412, où Georges de Julianis eſt qualifié *Damoiſeau*.

(*b*) État de la Provence dans ſa Nobleſſe, imprimé à Paris en 1693, *Art.* de Julianis

(*c*) Cette datte eſt énoncée dans le Jugement des Commiſſaires Généraux du premier Février 1669 cité dans la ſuite de cet article.

(*d*) Mémoire de Famille écrit depuis environ 80 ans.

3. ANTOINE de Julianis dont on ignore la deſtinée.

&

3. CATHERINE de Julianis, femme (*a*) de Noble Louis DE ROUGÉRI (*b*).

2. ANTOINETTE de Julianis, fut mariée avant le 6 May (*c*) 1482, avec Noble Jean THOMAS, dont l'arriére petit-fils Balthazar Thomas fit ſes preuves de Nobleſſe pour être reçu Chevalier de l'Ordre de S^t. Jean de Jéruſalem, dans le Procès-verbal deſquelles preuves, quatre Gentilshommes des plus qualifiés & apparens de la Province, (*d*) déclarérent que laditte Antoinette de Julianis ſa biſayeulle étoit *Noble & d'Ancienne maiſon Noble.*

II. DEGRE'.

Noble FRANÇOIS de Julianis, Sécretaire de la Ville & Cité d'Aix, & Greffier des Submiſſions de Provence, natif d'Ollioules, Diocèſe de Toulon, eut de ſon mariage accordé avec Noble Yoland DE CARADET, ſœur de Noble Jaques de Caradet,

3. BALTHAZAR de Julianis, ci-après.

3. JAQUES de Julianis, Ecuyer, lequel fut marié à Aix, le 16 Mars 1554, (ſuivant un Mémoire de Famille,) avec D^lle. Jeanne BARRILLADE, morte ainſi que lui lors du mariage de leur fille, & eut de cette alliance

4. PIERRE de Julianis, Ecuyer.

4. JEAN de Julianis, Ecuyer.

&

4. AURYANE de Julianis, mariée par Contrat du 8 Janvier (*e*) 1575, avec *Sire* Pierre PASERY.

3. FRANÇOIS de Julianis, Auteur de la ſeconde Branche.

&

3. MELCHIONE de Julianis, mariée par Contrat du 18 Avril (*f*) 1548, avec Noble Jaques Roux.

Un Mémoire de Famille donne encore à François de Julianis & Yoland de Caradet ſa femme, deux filles, ſavoir

3. ANNE de Julianis, qui épouſa le 23 Juin 1554, Noble Honoré BERNARDY.

&

3. MARGUERITE de Julianis, femme d'Honoré PEYRANI.

III. DEGRE'.

BALTHAZAR de Julianis, Docteur en Droits, Premier Conſeiller au Siége de la Ville & Cité de Marſeille, eſt qualifié *Noble & Egrége Perſonne* dans le Contrat de ſon mariage accordé le 24 Juin (*g*) 1551, avec Demoiſelle Jeannette PÉBRE & ne vivoit plus lors du mariage de ſon ſecond fils.

(*a*) Mémoire de Famille écrit depuis environ 80. ans.

(*b*) L'Auteur de l'État de la Provence dans ſa Nobleſſe, cité à la Notte *b* de la premiére page, le nomme *Rogéri*; Voyez la Généalogie de cette Famille dans cet État, ſous le nom de ROGIER.

(*c*) Cet Acte eſt énoncé dans le Procès-verbal des preuves de la Nobleſſe du Chevalier Thomas, faites en 1604. (*d*) Voyez la Notte *a* de cette page.

(*e*) Expédition délivrée vers l'an 1739, & légaliſée en 1757.

(*f*) Expédition délivrée vers l'an 1742, & légaliſée en 1757. (*g*) Expédition délivrée & légaliſée en 1758.

Digitized by Go

4. Noble Nicolas de Julianis, baptiſé le 15 Février (*a*) 1557, fut marié le 6 Avril (*b*) 1580, dans l'Egliſe des Accoules de Marſeille, avec Dlle. Ortenſe Bella, fille de Noble Alziar Bella & de Dlle. Louiſe d'Arles.
4. Arnoulx de Julianis, va ſuivre.

IV. DEGRE'.

Arnoulx de Julianis, Docteur en Droits, Conſeiller au Siége de la Ville de Marſeille, épouſa par Contrat du 3 Juillet (*c*) 1584, Demoiſelle Gillette Spére, fille de Noble Louis Spére & de Demoiſelle Anne Alvares, & fut marié le même jour dans l'Egliſe de St. Pierre d'Avignon; il avoit été baptiſé le 19 Juillet (*d*) 1560 & ne vivoit plus le 4 Octobre (*e*) 1612, datte d'un Acte où il eſt qualifié *Noble & Egrége Perſonne.* Sa veuve avoit fait ſon Teſtament le 8 Juillet précédent, (*f*) par lequel elle choiſit ſa Sépulture dans le Couvent des Péres Cordeliers d'Avignon, au Tombeau de ſes pére & mére; ils eurent pour enfans,

5. François de Julianis, ci-après.
&
5. Jean-Jaques de Julianis.

V. DEGRE'.

François de Julianis, fut marié par Contrat du 12 Décembre (*g*) 1632, avec Demoiſelle Françoiſe Bellin & ne vivoit plus lors du mariage de ſon fils

VI. DEGRE'.

Louis-Jaques de Julianis, né le 25 Juillet (*h*) 1651, & marié auſſi par Contrat du 19 Juin (*i*) 1684, avec Demoiſelle Phéliſe Inguimbert, mere de

VII. DEGRE'.

1. Jaques de Julianis, Prêtre & Chanoine de l'Egliſe Collégiale de St. Pierre d'Avignon, né le 19 Février (*k*) 1691, & lequel obtint, ainſi que Joſeph de Julianis ſon frére, un Bref de Benoît XIV. le 12 Février (*l*) 1755, par lequel ce Pontife, en les reconnoiſſant de l'ancienne, illuſtre & noble Famille des Julianis de Provence, originaire de la Ville de Niſmes, d'après la juſtification qu'ils en avoient faite par Titres, les releva de la dérogeance commiſe par François & Louis-Jaques de Julianis leur Ayeul & Pere, pour avoir éxercé l'état de Marchandiſe.
2. Joseph de Julianis, Prêtre & Chanoine de l'Egliſe de Saint Geneſt à Avignon.
& de
3. Louis de Julianis, baptiſé le 20 Janvier (*m*) 1701.

(*a*) (*b*) Extrait Baptiſtére & de Mariage délivré & légaliſé en 1738.
(*c*) Expédition légaliſée en 1757. (*d*) Extrait Baptiſtére délivré & légaliſé en 1738.
(*e*) (*f*) Original. (*g*) Voyez la Notte *c* de cette page.
(*h*) Extrait Baptiſtére délivré & légaliſé en 1756. (*i*) Original. (*k*) Voyez la Notte *h* de cette page.
(*l*) Original. (*m*) Extrait Baptiſtére délivré & légaliſé en 1759.

Digitized by Google

SECONDE BRANCHE.

III. DEGRE'.

Noble FRANÇOIS de Julianis, (3e. fils de François de Julianis, Auteur du IIe. Dégré de cette Généalogie & d'Yoland de Caradet,) fut marié par Contrat du 11 Janvier (*) 1551, avec Demoiſelle Honorade GAUFRIDI, fille de Noble Aléxis Gaufridi, Ecuyer, Premier Conſul de la Ville d'Aix & de Demoiſelle Delphine DE CATALAN, & ne vivoit plus le 17 Juin (*) 1582, jour auquel ſa veuve étoit remariée à Louis-André PÉNA, Conſeiller au Parlement de Provence & l'un des plus ſavans Hommes de ſon Siécle; du mariage de François de Julianis naquit,

IV. DEGRE'.

Noble JAQUES de Julianis, Docteur en Droits & Avocat au Parlement de Provence, au profit duquel Louis-André Péna ſon beau-pere, réſigna ſon état de Conſeiller au Parlement d'Aix, par Acte du 11 Février (*) 1586; il avoit épouſé par Contrat du 17 Juin (*) 1582, Demoiſelle Madeléne PÉNA, fille du ſuſdit Conſeiller & de Demoiſelle Brigide DE TASSONS *ou* DE TASSONNET, & mourut avant le 5 May (*) 1611, pere de

V. DEGRE'.

GASPARD de Julianis, Ecuyer, S^r. du Rouret, Docteur en Droits, & Avocat au Parlement de Provence, nommé par le Roy Aſſeſſeur du Premier Conſul de la Ville d'Aix, le 31 Août (*) 1635 & Procureur du Pays de Provence, le 30 Août (*) 1637, pour éxercer cette Charge conjointement avec l'Archevêque d'Aix. De ſon mariage accordé par Contrat du 5 May (*) 1611, avec Demoiſelle Madeléne DE MAZARGUES, fille de M^r. M^e. Louis-André de Mazargues, Conſeiller-Premier Avocat du Roy au Siége Général d'Aix & de Demoiſelle Marguerite DURANT, il eut

6. JEAN-BAPTISTE de Julianis, Prédicateur fameux, Religieux de l'Ordre de S^t. Dominique & Docteur en Théologie (*a*).
6. FRANÇOIS de Julianis, Ecuyer, Avocat au Parlement de Provence, marié par Contrat du 2 Mars (*b*) 1641, avec Demoiſelle Marguerite DE RÉMUSAT, fille de M^r. M^e. Louis de Rémuſat, Seigneur de Saint Antonin, & déclaré *Noble & iſſu de Noble race & lignée*, ainſi qu'Aléxandre de Julianis ſon frére, par Jugement des Commiſſaires députés par le Roi, pour la recherche des Uſurpateurs du Titre de Nobleſſe en Provence, rendu le premier Février (*c*) 1669 : Dudit mariage ſont iſſus pluſieurs enfans (*d*).
6. ALÉXANDRE de Julianis, qui ſuit.

&

6. JEANNE de Julianis, mariée par Contrat du 26 Novembre (*e*) 1661, avec Noble Henry DE SINÉTY, Ecuyer, Capitaine dans le Régiment de Picardie.

(*a*) Voyez la Notte *b* de la premiére page.
(*b*) Cette datte eſt énoncée dans le Jugement des Commiſſaires de Nobleſſe du premier Février 1669.
(*c*) Expédition délivrée en 1752.
(*d*) Voyez la Notte *b* de la premiére page.
(*e*) Original : Titres de MM. de Sin

VI. DEGRE'.

ALÉXANDRE de Julianis, Ecuyer, Seigneur du Rouret, Terre qu'il vendit depuis (*a*) à Demoiſelle Renée de Barbaroux, veuve de Noble Charles de Geoffroy, fut Capitaine de Cavalerie dans le Régiment de Guitaud, par Commiſſion du 20 Octobre (*b*) 1657, & ſe qualifioit Lieutenant & Major de la Garniſon des Iſles de S^t. Honorat & de S^te. Marguerite, (où depuis il fut Capitaine,) lorſqu'il épouſa par Contrat du 26 Septembre (*) 1661, Demoiſelle Marguerite DE VIVAUD, fille de Noble Annibal de Vivaud, Ecuyer, Seigneur du Rouret & de Demoiſelle Jeanne DE SÉGUIRAN; il obtint encore une nouvelle Commiſſion de Capitaine de Cavalerie dans le Régiment du Gaſt, le premier Mars (*) 1674 & en devint enſuite premier Capitaine, ainſi qu'il eſt dit dans ſes Proviſions de Capitaine & Gouverneur de la Tour de Brégançon, qu'il obtint le 10 Janvier (*) 1679, en conſidération des Services qu'il avoit rendus au Roi en ladite qualité & en divers autres Emplois de Guerre : De ſon mariage naquit entr'autres enfans (*c*),

VII. DEGRE'.

JEAN-FRANÇOIS de Julianis-du Rouret, Ecuyer, né le 8 Avril (*) 1672 & reçu Page du Roi en ſa Petite Écurie, ſur les preuves de ſa Nobleſſe admiſes par Sa Majeſté le 20 Mars 1688, ſur le Certificat du Juge d'Armes de France; il entra depuis dans la premiére Compagnie des Mouſquetaires (*d*) du Roy.

(*a*) Titres de M. M. de Geoffroy-du Rouret. (*b*) Voyez la Notte *b* de la page 4.
(*c*) (*d*) Voyez la Notte *b* de la premiére page.

Vû & vérifié par Nous Chevalier, Conſeiller du Roy en ſes Conſeils, Juge d'Armes de France.

Digitized by Google

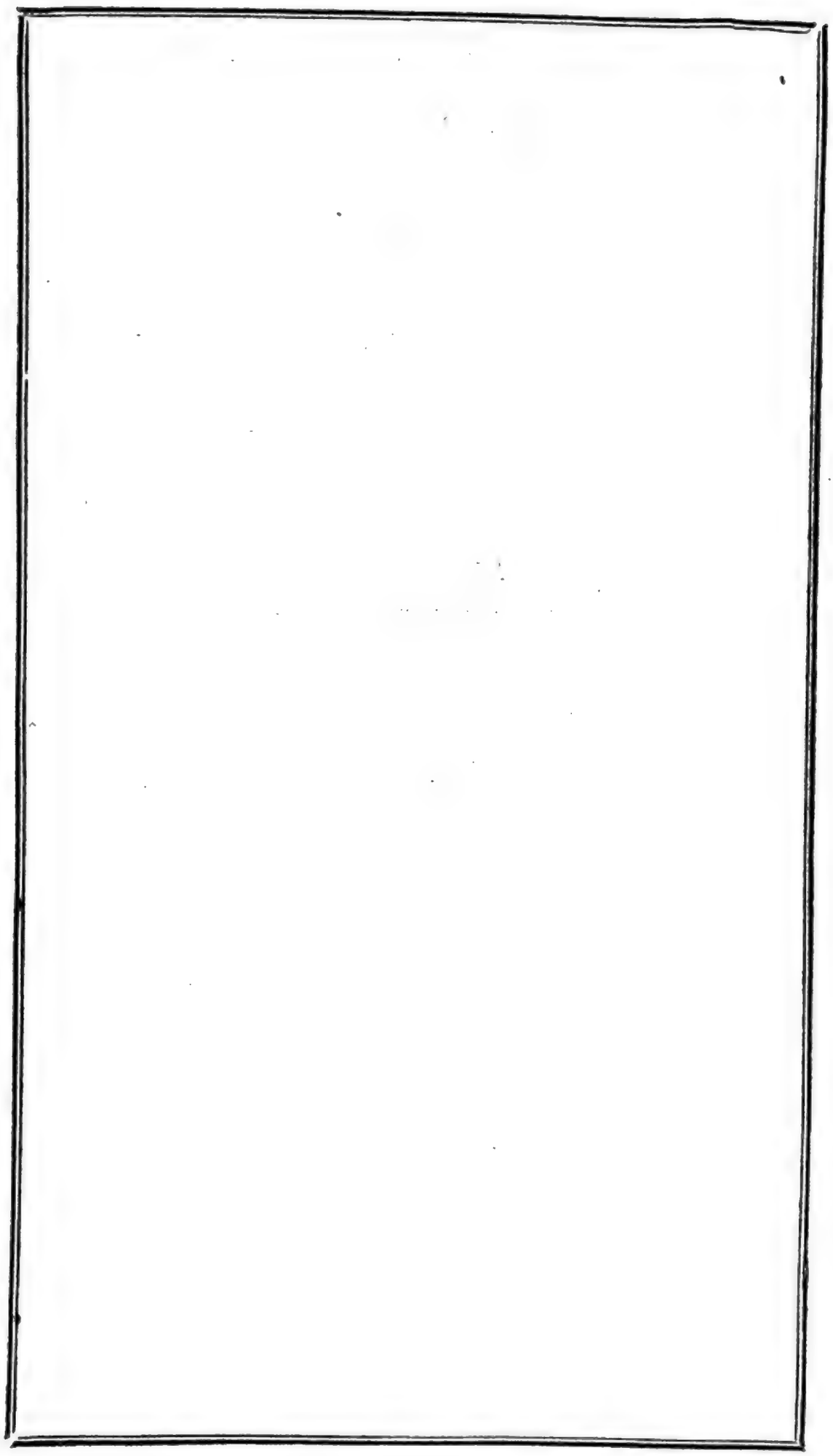

Digitized by Google

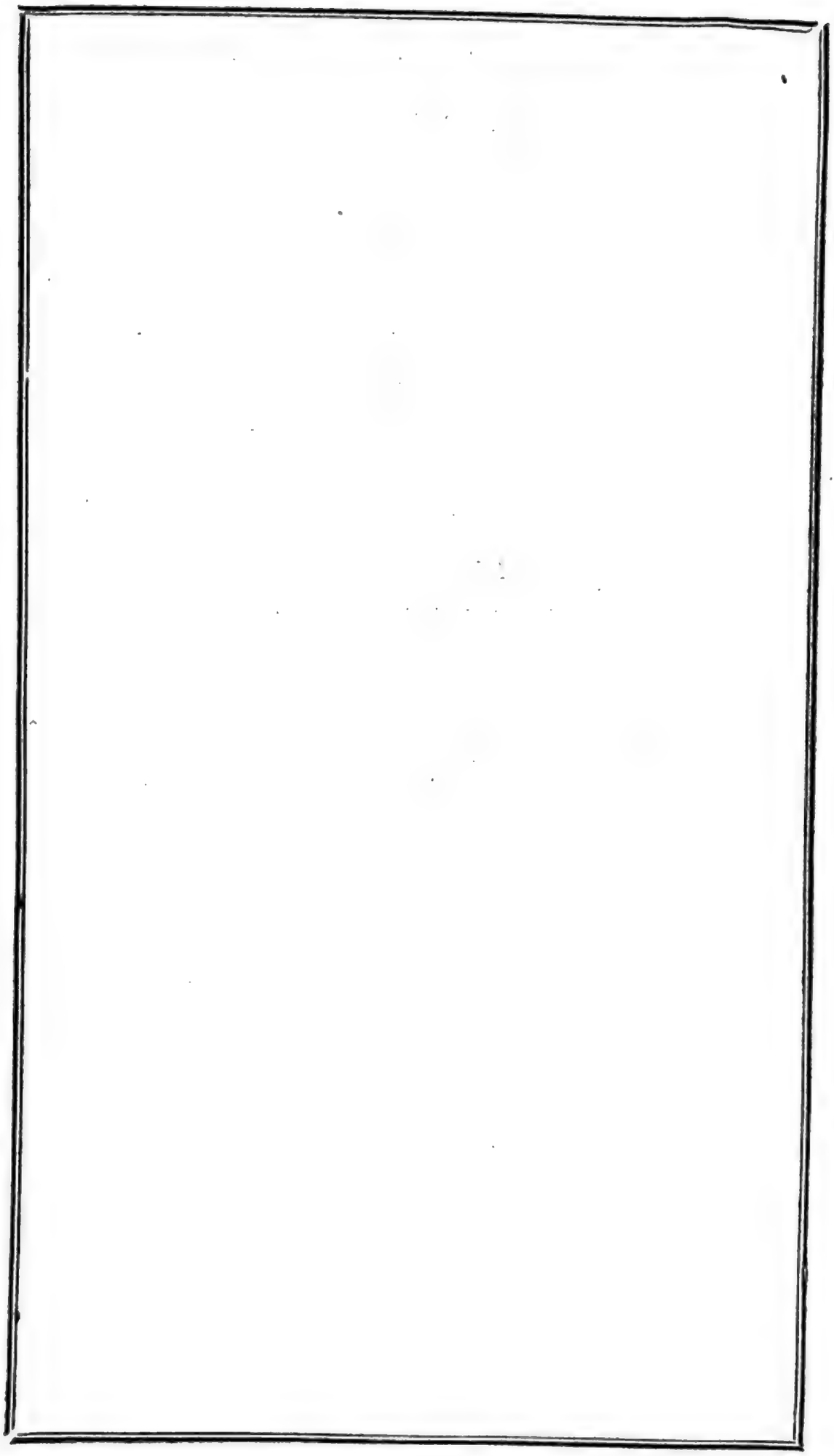

by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

LAURENTI ou DES LAURENTS,

Seigneurs de Champfort, de Saint Nazaire, de l'Ollive, d'Ampus & de Chénailles, Coſeigneurs de Montagut & de Cairan, Marquis de Brantes & de Saint Alexandre, Barons du Broc, de Beaumont, de Montſerein &c.

DANS LE COMTAT D'AVIGNON.

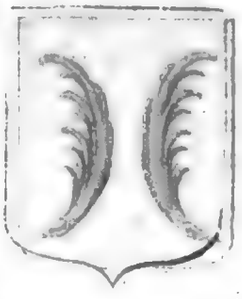

D'Or, à deux Palmes de Sinople adoſſées & poſées en Pal.

LES Titres que Meſſieurs Laurenti ou des Laurents ont produit au Juge d'Armes de France pour juſtifier leur ancienne extraction de Nobleſſe militaire dès le treiziéme ſiécle, ſoit en original, ſoit par expéditions délivrées par les Notaires propriétaires des minutes, les déſignent en latin ſous les noms de *Laurenti*, *Laurentii*, *Laurentius*; & comme la ſignification françoiſe de ces noms eſt variée arbitrairement ſous les différentes traductions de Laurent, Laurens ou des Laurents, on ne changera rien à la façon dont ils ſont énoncés dans les Titres produits, ſauf aux Branches de cette Maiſon à ſe fixer pour l'avenir au nom des Laurents qui paroît plus conforme au nom latin *Laurentii*.

Le plus ancien Titre produit eſt du mois de Mars 1203, dans lequel Raimond Laurenti Chevalier, *Raimundus Laurenti miles*, ſouſcrivit avec pluſieurs Seigneurs à la tranſaction faite entre Raimond d'Orange, Guillaume des Baux Prince d'Orange, & les Freres Hoſpitaliers de l'Ordre de Saint Jean de Jéruſalem, ſur leurs droits reſpectifs dans la Principauté d'Orange.

Un ſecond acte daté du 17 des Calendes de Juillet 1204 apprend que Pierre Laurenti Chevalier, *Petrus Laurentii miles*, fut préſent avec pluſieurs autres Chevaliers au mariage de Pierre d'Arragon avec Marie fille de Guillaume Seigneur de Montpellier.

Et un troiſiéme acte du 8 des Ides de Septembre 1263 eſt une vente faite par noble homme Bertrand de Cavaillon, Seigneur de la Ville de Cavaillon, à noble homme Giraud Amic, Seigneur de Châteauneuf & de Thor, d'une portion de la Ville & Seigneurie de Cavaillon, dont les limites étoient les bois de R. Laurenti, *nemoribus R. Laurentiorum*.

Mais comme ces trois actes ne ſont rapportés ici que pour annoncer l'ancienneté du nom, on ne commencera les filiations juridiquement établies que depuis le Degré ſuivant.

PREMIER DEGRE'.

RAIMOND Laurenti, Ier du nom, Chevalier, *Raimundus Laurentius miles*,

fit hommage avec Alphant de Dunfort, Raimond de Ripert & autres Chevaliers, à Giraud Evêque de Cavaillon le ſix des Calendes de Septembre de l'an 1272, & vivoit encore le 7 Septembre 1348, date de la ratification qu'il fit, conjointement avec Rambaudette DE GORDE ſa femme, d'un échange que leur fils Raimond Laurenti paſſa le 25 Février 1338, comme il eſt dit ci-après.

II. DEGRE.

Noble RAIMOND Laurenti IIe du nom, dit de Gorde, Damoiſeau, Sergent d'Armes de Charles Duc de Calabre, *Nobilis Raimundus Laurentius alias de Gorda, Domicellus, Civitatis Cavallionis, Serviens Armorum illuſtris memorie ſereniſſimi quondam Principis Caroli Ducis Calabrie*, fit un échange le 25 Février 1338 avec noble Alaſacie de Saint Paul Dame en partie de Vénaſque, tant en ſon nom qu'en celui de Sibille *de Adaloxio* ſon épouſe; & fut pere de

III. DEGRE'.

Noble GUILLAUME Laurenti, Ier du nom, qui reçut le 9 Avril 1407 de noble Guillaume Bruni une quittance de la ſomme de mille florins d'or, dont il étoit redevable à cauſe de l'échange que feu noble Raimond Laurenti ſon pere Damoiſeau avoit fait en 1338, & qui avoit été ratifié dix ans après par Raimond Laurenti Chevalier & par Rambaudette de Gorde ſes ayeuls.

De Bérengiére DE RAIMOND ſa femme, ſœur de noble Bertrand de Raimond Damoiſeau, il eut

4. GUILLAUME Laurenti ci-après.

&

4. MONETTE ou RAYMONETTE Laurenti, veuve en 1422 de noble Rollandet DE GRIGNAN Citoyen de Carpentras.

IV. DEGRE'.

Noble GUILLAUME Laurenti, IIe du nom, tranſigea le 11 Août 1422 avec noble Monette Laurenti ſa ſœur, veuve alors de noble Rollandet de Grignan, ſur les différends qu'ils avoient pour le payement d'une ſomme de 250 florins qu'elle lui demandoit en ſupplément de légitime dans les biens de leur pere; & cette tranſaction fut faite du conſentement de noble Louis Laurenti leur parent, & de noble Bertrand de Raimond leur oncle Damoiſeau. Il fit ſon teſtament le 7 Février 1462, portant que s'il mouroit à Carpentras, il vouloit être enterré dans l'Egliſe de Saint Siffred, au tombeau de Rollandet de Grignan ſon beau-frere; & que s'il mouroit ailleurs, ſon intention étoit qu'on l'inhumât à Avignon dans l'Egliſe qui ſeroit choiſie par noble Jean de Raimond ſon couſin; & entr'autres différentes diſpoſitions il ordonna qu'on prît ſur ſes biens la ſomme de vingt florins qui ſeroient employés à acquitter des priéres pour le ſalut de ſon ame & de celle de noble Guillaume Laurenti ſon pere, de noble Bérengiére de Raimond ſa mere, & de noble Gaufridette *Botini* ſa femme, dont il eut pour fils

5. RAIMONET Laurenti qui ſuit.

V. DEGRE'.

Noble RAIMONET dit MONET Laurenti Chevalier, Gouverneur du Château de Nice, héritier inſtitué par le teſtament de Guillaume Laurenti ſon pere l'an 1462, étoit alors Maréchal de Bataille dans l'Armée du Duc de Savoye. Il fut nommé Gouverneur du Château de Nice par Lettres du 14 Novembre 1467, & avoit été marié 1° avec noble Françoiſe TRIVULCE. Il épouſa en ſecondes noces par contrat du 4 Novembre 1464 Louiſe SABIONELLI d'une Famille noble de Turin; & de ſon premier mariage naquirent

6. LOUIS Laurenti qui a continué la poſtérité,
6. JEAN Laurenti, héritier ſubſtitué par le teſtament de Guillaume Laurenti ſon ayeul l'an 1462.

Premier ou ſecond Lit.

6. NICOLAS Laurenti s'attacha d'abord au Duc de Savoye; & ayant quitté depuis le ſervice de ce Prince, il alla ſervir dans l'Armée que le Roy François Ier fit paſſer en Italie ſous le commandement d'Odet Comte de Foix en 1528; ſe retira à Porchia, Ville de la Marche d'Ancone; & s'y maria avec une niéce du célébre Juriſconſulte Antonini Profeſſeur en l'Univerſité de Macérata, qui fut depuis Evêque Titulaire de Nicoſie. Cette Branche ſubſiſtoit encore en 1676 dans une Ville de la Marche d'Ancone, appellée Ripa-Tronſona, en la perſonne d'un François Laurenti, fils de Rodomont Laurenti, dont on conſerve des lettres dans la Maiſon des Laurents.
6. MARTIN Laurenti vivoit en 1516.

VI. DEGRE'.

Noble LOUIS Laurenti né à Nice en 1458, embraſſa d'abord la profeſſion des Armes; vint s'établir depuis dans la Ville d'Avignon où il exerça la fonction de Docteur en Droits, ainſi qu'il étoit en uſage dans le plus grand nombre des Familles nobles du Comtat; & eſt appellé *Noble & Egrége Seigneur Louis de Laurenti Chevalier, demeurant à Avignon*, dans un acte du 3 Novembre 1519 paſſé à Carpentras. Le Pape Léon X reconnut par un Bref du 2 May de la même année qu'il étoit *iſſu de race noble du côté de pere & de mere*. Il mourut âgé de 99 ans, & fut enterré dans l'Egliſe de St Agricole en la Chapelle de St Grégoire où ſe voit encore ſon Epitaphe. Il avoit épouſé Anne DE CARENCE, dont il eut

7. ANTOINE Laurenti, vivant en 1516, mort ſans alliance.
7. JÉRÔME Laurenti qui continuë la poſtérité.
7. FRANÇOIS Laurenti, nommé dans le teſtament de Jérôme Laurenti ſon frere avec Marguerite DE THIEULOY ſa femme, d'une famille noble de Beaucaire où il s'établit à l'occaſion de ce mariage: elle fit ſon teſtament le 8 Novembre 1602, & fut mere de
   8. Noble GUILLAUME Laurenti, dont le mariage fut accordé en 1598 avec Anne DE BUISSE ou DU BUIS. De cette alliance naquit
      9. JEAN Laurenti demeurant à Laudun en 1660.
   8. Noble TANNEGUY Laurenti.

8. Anne Laurenti,
8. Catherine Laurenti,
&
8. Sibille Laurenti.

7. Lambert Laurenti s'établit à Aix où il épouſa N ..... de MARTEAUVILLE, dont il n'eut qu'une fille nommée Madelène Laurenti, qu'il inſtitua ſon héritiére par ſon teſtament du 22 Mars 1600.
7. Jean Laurenti, Adminiſtrateur du Collége Monacal de Saint Martial d'Avignon, Grand Prieur & Grand Vicaire de Cluni, l'un des quatre Auditeurs du Palais d'Avignon, & Conſeiller de l'Hotel de Ville dans le tems des troubles cauſés par les Calviniſtes en 1564, mort avant l'an 1598.
7. Marguerite Laurenti, mariée par contrat du 15 Février 1535 avec noble Georges de FORCALQUIER, fils de noble Gaucher de Forcalquier, en préſence de Jeanne de Carence ſa tante ancienne Abbeſſe de Sainte Croix d'Apt & pour lors Abbeſſe de Notre-Dame de Moléges.
7. Jeanne Laurenti, femme du Capitaine *Bernulii*, demeurant à Montbrun en Dauphiné.
7. Hélène Laurenti, mariée par contrat du 23 Novembre 1539 avec Jean BRISAUDI, demeurant dans le Païs de Rouergue.
7. Sibille Laurenti, dont on ignore la deſtinée.
&
7. Une autre fille mariée au Pont Saint Eſprit, & morte en couches.

VII. DEGRE'.

Jérôme Laurenti ou des Laurents né le 12 Juin 1517, & qualifié dans pluſieurs actes *Illuſtre & Magnifique Seigneur*, fut reçu Docteur en l'Univerſité de Valence en 1543, & la Ville d'Avignon lui aſſigna en 1547 une penſion de 100 écus d'or ſur le Tréſor public pour être aidé de ſes conſeils; obtint en 1576 le titre de *Comte aux Loix*; & fut quatre fois Prémicier de l'Univerſité d'Avignon en 1550, 1571, 1577 & 1592. Il fut pourvû le 12 Septembre 1575 d'un Office d'Auditeur de Rotte peu après l'établiſſement de ce Tribunal Souverain en la Ville d'Avignon, & en fut Doyen pendant plus de 30 ans. Il en préta le ſerment le 15 du même mois. Il avoit été reçu dès l'an 1550 Conſeiller de l'Hotel de Ville d'Avignon au rang des Nobles d'ancienne race Militaire, & éxerça trois fois la Charge de Viguier de ladite Ville affectée aux ſeuls Gentilshommes de nobleſſe Militaire *ex genere Baronum*. Il fut député par la même Ville vers les Rois Henry II. & Henry III. à leur avénement à la Couronne, & auprès des Papes Pie IV. & Pie V. pour des négociations importantes. Il compoſa les Déciſions de la Rotte, ouvrage in-f°. très-eſtimé, qu'il dédia au Pape Clement VIII, auquel il expoſa qu'ayant travaillé toute ſa vie pour le bien public & éxercé avec toute l'intégrité poſſible la Charge d'Auditeur de Rotte depuis ſon inſtitution à Avignon, & ayant atteint l'âge de 80 ans, il craignoit dans cet âge décrepit de n'en pouvoir plus remplir les fonctions : c'eſt pourquoi il demandoit que ſon fils François lui fût donné pour Coadjuteur dans ladite Charge; à quoi Sa Sainteté eut égard par un Bref du 14 Juillet 1599. Il avoit été marié par contrat du 28 Janvier 1548 avec Demoiſelle Iſabeau de LOPIS, fille de Sire Michel de Lopis dit de Villeneuve, & de Demoiſelle Anne de

Digitized by Google

Pomard ; il fit un premier teſtament le 7 Mars 1598, par lequel il voulut être enterré dans le tombeau de ſes Ancêtres ; en fit un ſecond le 22 Janvier 1606 ; & mourut le 5 Juillet de la même année, laiſſant pour enfans de ladite Iſabeau de Lopis,

8. François des Laurents ci-après.
8. Jean des Laurents qui a formé la ſeconde Branche.
8. Pierre des Laurents né en 1553, & mort ſans alliance.
8. Anne des Laurents née en 1548.
8. Madeléne des Laurents née en 1551.
8. Jaqueline des Laurents née en 1555.
8. Barbe des Laurents née en 1557.
8. Jeanne des Laurents née en 1558, & mariée avant le 7 Mars 1598 avec noble Jean de BARRAS Seigneur de Mellan, mourut en 1620.
8. Constance des Laurents née en 1561.
8. Claudine des Laurents née en 1563, & morte en 1608 ſans avoir été mariée.

VIII. DEGRE'.

François des Laurents qualifié *Illuſtre & Magnifique Perſonne* dans un acte original du 20 Janvier 1611, fut par un Bref du Pape Clement VIII donné à Rome le 14 Juillet 1599 nommé Coadjuteur de Jérôme Laurenti ou des Laurents ſon pere dans l'Office d'Auditeur de Rotte à Avignon, & en préta ſerment le 1er Septembre ſuivant ; avoit été marié par contrat du 7 May 1579 avec Demoiſelle Hélène de SERRE (ſœur de noble Georges de Serre, Seigneur de la Roque, Chevalier de l'Ordre du Pape), fille de noble Sieur Raimond de Serre, Tréſorier Général du Comté de Veniſſe pour Sa Sainteté, & de Demoiſelle Aliénore Benoît ; & mourut avant le 15 Juin 1628, pere de

9. Barthélemi des Laurents, qui a continué la poſtérité.
9. Jérôme des Laurents marié en 1622 avec Iſabelle de GAY, dont il eut un fils mort à la guerre en Piémont en 1655, & une fille morte à Avignon en 1645.
9. Françoise-Marie des Laurents Abbeſſe de Saint Laurent d'Avignon.
9. Isabelle des Laurents femme de Loup de RIBÉRE demeurant à Avignon.

IX. DEGRE'.

Barthélemi des Laurents qualifié dans pluſieurs actes *Illuſtre Seigneur*, fut nommé par un Bref du Pape Grégoire XV du 12 Mars 1622 Coadjuteur de François des Laurents ſon pere en la Charge d'Auditeur de Rotte à Avignon ; & épouſa par contrat du 15 May 1625 D^lle^ Marie de QUIQUERAN, fille de Baltazar de Quiqueran Colonel de l'Artillerie du Pape à Avignon, & de Dame Marguerite Filleul. De ce mariage il eut

10. Antoine-Baltazar des Laurents ci-après.

Digitized by Google

X. DEGRE'.

ANTOINE-BALTAZAR des Laurents qualifié *Noble & Illuſtre Seigneur* dans pluſieurs actes, naquit en 1627, & fut marié 1°. par contrat du 12 Septembre 1664 avec Demoiſelle Catherine GARCIN, fille de noble Théodore Garcin Docteur en Droits, & de Demoiſelle Jeanne de Meyronet; & 2°. avec Dame Jeanne FERRAND.

Du premier lit naquit

11. ANTOINE-JEAN-BAPTISTE des Laurents qui ſuit.

XI. DEGRE'.

ANTOINE-JEAN-BAPTISTE des Laurents Seigneur de Champfort, né en 1672, & qualifié *Haut & Puiſſant Seigneur, Meſſire & Chevalier*, épouſa par contrat du 12 Février 1699 noble Dame Marie POULE (ſœur de noble Claude-Ignace Poule), fille de noble François Poule & de Dame Anne de Bilhon.

Leurs enfans au nombre de quatre furent

12. JOSEPH-BALTAZAR des Laurents qui ſuit.

12. CLAUDE-Ignace des Laurents, dit *le Chevalier des Laurents*, né le 17 Mars 1704, d'abord Page de Madame la Ducheſſe de Berry, fut (après la mort de cette Princeſſe) reçu Page du Roy dans ſa Petite Ecurie le 7 Octobre 1719 ſur ſes preuves de Nobleſſe certifiées à Sa Majeſté par Mre Charles d'Hozier Juge d'Armes de la Nobleſſe de France, Chevalier de l'Ordre de St Maurice de Savoye.

12. ANTOINE-FRANÇOIS-JOSEPH des Laurents, Grand Vicaire de Saint Malo, né en 1713.

12. DIANE-LUCRÉCE des Laurents Religieuſe de l'Annonciade au Monaſtére du Verbe Incarné à Avignon, née en 1709.

XII. DEGRE'.

JOSEPH-BALTAZAR des Laurents, Marquis de Saint Aléxandre, Seigneur de Champfort & de Saint Nazaire, Coſeigneur de Montagut & de Cairan, ci-devant Lieutenant dans le Régiment de Saumeri, qualifié *Haut & Puiſſant* & *Chevalier*, naquit le 20 Mai 1702, & fut marié dans l'Egliſe de S^t^ Euſtache à Paris le 7 Avril 1744 avec Demoiſelle Madeléne-Claude FERRAND (ſœur de Jean-Baptiſte-François Ferrand-d'Avernes, Lieutenant aux Gardes Françoiſes), fille de François Ferrand (*) Seigneur d'Avernes &c. Gouverneur pour le Roy de la Ville de Navarreins, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de St Louis, & de Dame Marie-Madeléne de Flécelles-de Brégy. Elle mourut le 29 Janvier 1746, laiſſant pour enfans

13. CLAUDE-IGNACE-JOSEPH des Laurents né le 22 Janvier 1746, & mort le 31 du même mois.

(*) Il eſt frere d'Anne-Marguerite Ferrand-d'Avernes, mariée à Charles-Claude Marquis de Guiry, dont la fille Eliſabeth-Marguerite de Guiry épouſa Daniel-Henry de Beſſet, Seigneur de la Chapelle-Milon, Conſeiller du Roi en ſes Conſeils, Intendant de S^t^. Domingue, pere & mere d'Eliſabeth Henriette-Marguerite de Beſſet, Dame de la Chapelle-Milon, morte en 1754, femme de Denis-Louis d'Hozier, Chevalier, Conſeiller du Roy en ſes Conſeils, Préſident en la Cour des Comptes, Aydes & Finances de Normandie.

Digitized by Google

13. Eléonore-Joséphine-Pulchérie des Laurents née à Avignon le 18 Mars 1745.

SECONDE BRANCHE.

VIII. DEGRE'.

Jean des Laurents (ſecond fils de Jérôme Laurenti ou des Laurents & d'Iſabeau de Lopis) né le 17 Octobre 1559, & qualifié *Noble, Illuſtre & Magnifique Seigneur, Comte aux Loix*, épouſa par contrat du 29 Décembre 1594 Demoiſelle Lucréce le BLANC ou du BLANC fille de Magnifique Sr Pierre le Blanc, Seigneur du Broc & de l'Ollive en Provence, Auditeur Général de la Légation d'Avignon, & de Dame Camille Gautier-de Lirac. Dans ce contrat il paroît ſous les noms & qualités de *Noble & Magnifique Sr Monſieur Iean des Laurens, fils légitime & naturel d'Illuſtre & Magnifique Sr Jérôme des Laurens, Comte ès Loix, Auditeur de la Rote du Palais Apoſtolique d'Avignon, & de Dame Iſabeau de Lopis.* Il fit ſon teſtament le 15 Juin 1628, par lequel il voulut être enterré au tombeau de ſes Ancêtres de l'Egliſe de St Agricole d'Avignon en la Chapelle de St Grégoire dite des mille Vierges; & mourut le 23 Décembre ſuivant.

De ladite Demoiſelle Lucréce le Blanc il eut pour enfans

9. Louis-Jérôme des Laurents né en 1595, mort avant le 7 Mars 1598.

9. Georges des Laurents né le 12 Juin 1601, embraſſa de bonne heure le parti des Armes qu'il quitta pour celui de la Robe en 1622; mais s'étant ſenti plus d'inclination pour ſon premier état Militaire, il le reprit. Depuis il ſe maria dans la Ville de Montélimard avec Louiſe BÉRENGER ſa couſine germaine, ſœur d'Adrien Bérenger Seigneur de Puigiron; & il eut de cette alliance ſix enfans dont on va parler.

10. Jean-Baptiste des Laurents vivoit le 9 Juin 1654 & mourut ſans alliance avant l'an 1665.

10. François des Laurents mourut auſſi avant l'an 1665.

10. Joseph des Laurents étoit au ſervice du Roy en 1665.

10. Antoine des Laurents.

10. & 10. Deux filles Religieuſes de la Viſitation à Montélimard.

9. Henry des Laurents ci-après.

9. Antoine des Laurents né en 1607, épouſa Françoiſe de BELLIS, fille de Pierre de Bellis & de Catherine de Candiac; & n'en eut point d'enfans.

9. François des Laurents né en 1606, mort en bas âge.

9. Louis des Laurents Seigneur de l'Ollive, dont la poſtérité ſera rapportée après celle de ſon frere.
9. Héléne des Laurents fit ſon teſtament le 18 Octobre 1639.
9. Françoise des Laurents, femme d'Annibal de la CÉPÉDE, dit *le Seigneur de la Cépéde*, l'an 1628, & morte à Avignon en 1666.

IX. DEGRE'.

Henry des Laurents, Seigneur de l'Ollive & du Broc, Comte aux Loix, Auditeur de Rotte à Avignon, pourvû de cette Charge en 1632, Lieutenant Général & Auditeur de Légation de la même Ville en 1664 & 1665, y exerça la Juſtice pendant les troubles qui l'agitérent; & ſe qualifioit *Illuſtre & Magnifique Seigneur, Auditeur de la Rote du Palais Apoſtolique, fils de feu Illuſtre & Magnifique Seigneur Monſieur Jean de Laurens, Comte aux Loix, & de feue Illuſtre Dame Lucréce le Blanc mariés*, dans le contrat poſtnuptial de ſon mariage accordé le 30 Avril 1641 avec Demoiſelle Catherine de RODDES qu'il avoit épouſé le 4 Novembre 1636, fille de Noble & Egrége Perſonne Monſieur Jean de Roddes Docteur en Droits, & de Demoiſelle Gabrielle de Ferraudy. Il mourut en 1669 âgé de 65 ans; & de ladite Demoiſelle Catherine de Roddes il eut deux & quatre filles, dont on va parler.

10. Georges-Dominique des Laurents ſuit.
10. Joseph-François des Laurents S^r de l'Ollive fut marié dans la Ville d'Uzès avec Claire RÉBOUL, & en eut

11. N..... des Laurents,
11. N..... des Laurents,
11. N..... des Laurents,
11. N..... des Laurents,
} morts jeunes.

11. Gabriel des Laurents épouſa Marie-Anne de CROUY, fille de Jean de Crouy & de Louiſe de Ville, dont il eut une fille unique morte au berceau.

11. N..... des Laurents, mariée avec François de GROSSETESTE, Colonel d'Infanterie, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de St Louis, mort Maréchal des Camps & Armées du Roy, & Commandant dans le Comté de Nice.

10. Marie-Dominique des Laurents,
10. Catherine des Laurents,
} Religieuſes de l'Ordre de St Dominique au Monaſtére de Ste Praxéde à Avignon.

10. Gabrielle-Marie des Laurents,
10. Françoise des Laurents,
} Religieuſes à Notre-Dame.

X. DEGRE'.

Georges-Dominique des Laurents, Seigneur de l'Ollive, Baron du Broc,

Digitized by Google

de Beaumont, de Montſerein, & Marquis de Brantes, en conſéquence de l'érection que fit de cette Terre en titre de Marquiſat pour lui & ſes ſucceſſeurs le Pape Clément X. le 13 Juillet 1674, & dont il rendit hommage au S^t. Siége le 2 Juillet 1680, étoit né le 2 Novembre 1639. Il fut Viguier d'Avignon en (*a*) 1677 & (*b*) 1699, & Premier Conſul de cette Ville en (*c*) 1689 & (*d*) 1698. Il avoit été marié 1°. par contrat du 15 Janvier 1675 avec noble Demoiſelle Louiſe-Thérèſe DE LAURIS-D'AMPUS, Dame de Beaumont & de Montſerein, fille d'Emeric de Lauris, qualifié dans cet acte *haut & puiſſant Seigneur, Marquis* de Taillades & de Valbonnete, & de Dame Françoiſe de Caſtellane-de la Verdiére, Marquiſe d'Ampus, Dame de Lagneroux, de Beaumont, de Villehaute, de la Vallée-de Reinier & de Montſerein; & épouſa en ſecondes noces au mois d'Octobre 1701 Demoiſelle Perrette de VERVIN, morte ſans enfans en 1707, fille de Claude de Vervin Avocat & Procureur Général de la Légation d'Avignon. Il eſt qualifié *haut & puiſſant Seigneur & Illuſtre Seigneur* dans pluſieurs actes qui le concernent; & mourut le 24 Décembre 1712. De ſon 1er mariage naquirent les enfans qui ſuivent.

II. FRANÇOIS des Laurents, dit l'*Abbé de Brantes*, né en 1678.

II. JEAN-DOMINIQUE des Laurents, Marquis de Brantes, né en 1682, fut marié par le Curé de la Madeléne d'Avignon le 5 Février 1697 avec Demoiſelle Jeanne-Marie DE FAY, Marquiſe de Peyraut, fille de Julles-Cézar de Fay, Marquis de Peyraut, & de Dame Catherine de Mua. Ce mariage fut déclaré bon à Rome par un Décret de la Congrégation du Concile & fut caſſé en France par Arrêt du Conſeil; elle s'eſt remariée à Vienne le 5 May 1715 avec N.... Seigneur de St Prieſt, Conſeiller du Roy en ſes Conſeils, Préſident au Parlement de Grenoble, mort au mois de Juillet 1722.

II. HIACINTHE-DOMINIQUE des Laurents-d'Eſtrées, ci-après.

II. JOSEPH-THOMAS des Laurents baptiſé le 18 Octobre 1687.

II. LOUIS-FRANÇOIS des Laurents aura ſon article après celui d'Hiacinthe-Dominique ſon frere.

II. JOSEPH-LOUIS des Laurents, dont il ſera fait mention après les enfans de Louis-François ſon frere.

II. ESPRIT des Laurents, dit *le Chevalier des Laurents*, né en 1690, ci-devant Lieutenant Colonel du Régiment de Nieuperg, enſuite Colonel au ſervice de S. M. I. & Commandant à Gros-Sigeth en Hongrie, épouſa en Bohême en 1752 Demoiſelle N.....née Comteſſe DE KLÉNOWICE.

II. MARIE-THÉRÉZE des Laurents Religieuſe Bénédictine en l'Abbaye de St Laurent d'Avignon.

(*a*) (*b*) (*c*) (*d*) Prouvé par un Certificat des Conſuls & Aſſeſſeur d'Avignon du 24 Octobre 1724, portant de plus, que » *la Famille de Meſſieurs de Laurans ou Laurentii, originaire d'Italie, habitoit depuis environ 300 » ans dans Avignon, où un Louis de Laurans ou Laurentii, fils de Monet Gouverneur de la Ville de Nice & » de Dame Françoiſe Trivulce, vint s'établir; qu'alors ladite Famille étoit Noble & Illuſtre, & qu'elle avoit » toujours continué de vivre très-noblement, ayant été alliée avec tout ce qu'il y avoit de plus conſidérable dans la » Ville & dans les Provinces voiſines; & qu'ils avoient exercé les Charges du premier rang, qui n'étoient conférées » qu'aux Nobles, Chevaliers & Gentilshommes: comme de tout ce deſſus apparoiſſoit dans les Archives de l'Hotel de » Ville.*« Ces faits ſont encore conſtatés par un autre Certificat des Conſuls de ladite Ville; du 3 Avril 1706, conçu à peu près dans les mêmes termes.

Digitized by Google

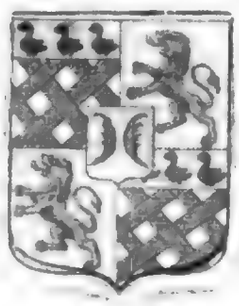

Écartelé au 1er. & 4. d'Argent, fretté de Sable de ſix piéces, & un Chef d'Or chargé de trois Merlettes de Sable, qui eſt D'ESTRÉES *; au 2. & 3. d'Or à un Lyon d'Azur, qui eſt* DE LA CAUCHIE *; & ſur le tout, d'Or à deux Palmes de Sinople adoſſées & poſées en Pal, qui eſt* DES LAURENTS.

XI. DEGRE'.

HIACINTHE-DOMINIQUE des Laurents-d'Eſtrées, Chevalier, dit *le Marquis des Laurents*, Baron du Broc, de Beaumont, de Montſerein, &c. Capitaine d'Infanterie dans le Régiment de Tallard, & Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de St Louis, qualifié *haut & puiſſant Seigneur* dans les actes qui le concernent, naquit en 1683. Il fut marié par contrat du 20 Octobre 1724 avec Demoiſelle Marie-Yolande D'ESTRÉES, qui mourut le 30 Décembre de la même année, fille de François-Annibal Duc d'Eſtrées, Pair de France, Marquis de Cœuvres, Gouverneur de l'Iſle de France, & de Dame Madeléne de Lyonne; & il fut accordé par ce contrat qu'auſſi-tôt la célébration de ce mariage le futur porteroit le nom & les Armes de la Maiſon d'Eſtrées.

XI. DEGRE'.

LOUIS-FRANÇOIS des Laurents, dit *le Comte de Montſerein*, Baron du Broc & de Beaumont, Seigneur de l'Ollive & de Montſerein, Capitaine d'Infanterie dans le Régiment du Fort-le Normant par Commiſſion du 15 Septembre 1710, & qualifié *haut & puiſſant Seigneur* dans les actes qui le concernent, avoit été baptiſé (ainſi que Joſeph-Thomas ſon frere jumeau) le 18 Octobre 1687. De ſon mariage accordé par contrat du 31 Août 1724 avec Demoiſelle Françoiſe-Louiſe DES LAURENTS ſa couſine, fille de Charles des Laurents Ecuyer, & de Dame Jeanne Bonvalet, il eut pour enfans

12. JOSEPH-JEAN des Laurents Capitaine d'Infanterie dans le Régiment de Flandres.
12. JOSEPH-MARIE des Laurents, mort jeune.
12. HIACINTHE-DOMINIQUE-MARIE des Laurents, dit *le Chevalier de Montſerein*, né le 9 Novembre 1739, & reçu Page de la Grande Écurie du Roy ſur ſes preuves de Nobleſſe faites le 17 May 1754.
12. FRANÇOISE-MARTINE-ÉLÉONORE des Laurents-de Montſerein, morte ſans alliance en 1749.

Digitized by Google

12. Louise-Élisabeth des Laurents, élevée près la perſonne de S. A. S. Mademoiſelle de Beaujolois.
12. Rose-Joséphine des Laurents née le 28 Mars 1737, & reçuë dans la Maiſon Royale de St Louis à St Cir ſur ſes preuves de Nobleſſe faites le 19 Août 1746.
12. Louise-Adélaïde des Laurents-de Beaumont, nommée ſur les fonts de Baptême par feu M^r le Duc d'Orléans & par feuë Madame l'Abbeſſe de Chelles ſœur de ce Prince.

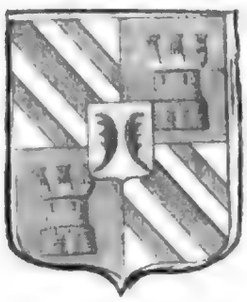

Écartelé au 1er. & 4. d'Argent à trois Bandes, celle du milieu de Sinople & les deux autres de Gueules, qui eſt DE LAURIS; *au 2. & 3. de Gueules à un Château d'Or mâçonné de Sable & donjonné de trois Tours de même, qui eſt* DE CASTELLANE; *& ſur le tout, d'Or à deux Palmes de Sinople adoſſées & poſées en Pal, qui eſt* DES LAURENTS.

XI. DEGRE'.

Joseph-Louis des Laurents, dit *le Comte d'Ampus*, qualifié *haut & puiſſant Seigneur, Meſſire & Chevalier*, Seigneur d'Ampus, de Chénailles, &c. Capitaine de Cavalerie dans le Régiment Colonel-Général, & Lieutenant de Roy Honoraire à St Domingue par Brevet du premier Juin 1742, a été marié 1°. par contrat du 22 Juillet 1719 avec D^lle Conſtance-Éléonore D'ESTRÉES, fille de François-Annibal Duc d'Eſtrées, Pair de France, Comte de Nanteuil, Marquis de Cœuvres &c. Chevalier des Ordres du Roy, & de Dame Madeléne de Lyonne. Il a épouſé en ſecondes noces par contrat du 15 Octobre & en face d'Egliſe le 21 du même mois de l'année 1727 Dame Marthe LE BLOND-DE LA JOUPIERRE, veuve de Marie Gobert Seigneur de Choupes, Lieutenant de Roy à St Domingue, fille du S^r le Blond-de la Joupierre, Conſeiller au Conſeil Supérieur de St Domingue, & de Dame Marthe Renoul; & en 3es noces le 28 Janvier 1755 Dame Anne-Albertine RACINE, veuve de Joſeph de Meſmes Marquis de Ravignan, Lieutenant Général des Armées du Roy, Grand-Croix de l'Ordre Royal & Militaire de St Louis, fille de Michel Racine Receveur Général des Finances & de Pétronille Vanderlinde.

Digitized by Google

d'Or à deux Palmes de Sinople adoſſées & poſées en Pal ; & un Chef d'Azur, chargé de trois Etoiles d'Or.

TROISIE'ME BRANCHE.

IX. DEGRE'.

LOUIS des Laurents Ecuyer, Seigneur de l'Ollive, Gentilhomme Servant ordinaire du Roy, (ſixiéme fils de Jean des Laurents & de Lucréce le Blanc), naquit le 18 Octobre 1613 ; fut ſucceſſivement Capitaine dans le Régiment de Bretagne en 1660, puis dans celui de Piémont par Commiſſion du 24 Octobre 1663, & enſuite Lieutenant-Colonel de ce dernier ; épouſa le 4 Janvier 1652 dans l'Egliſe de St Leufroy de Sureſnes-lez Paris Demoiſelle Marie DE FRESNE, ſœur de Jeanne de Freſne femme de François d'Aurignac Ecuyer, Maréchal de Bataille des Armées du Roy ; & mourut avant le 3 Décembre 1671. De ſon mariage naquirent

1°. CHARLES des Laurents ci-après.

1°. MARIE-LOUISE des Laurents, dont le mariage fut accordé par contrat du 3 Décembre 1671 avec Jaques DE POLASTRON Chevalier, Seigneur de Puiminet, du Tancoet, de Coulongne, de l'Eſtang &c. Colonel d'un Régiment d'Infanterie & Maréchal des Camps & Armées du Roy, mort en 1703, âgé de 91 ans. Elle mourut au mois d'Avril de l'année ſuivante.

1°. CATHERINE des Laurents épouſa en 1678 Henry DE NAINS Marquis de Candeau, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de St Louis, Capitaine au Régiment des Gardes Françoiſes, Gentilhomme de la Manche des Ducs d'Anjou & de Berry ; & mourut le 25 Avril 1720.

X. DEGRE'.

CHARLES des Laurents Ecuyer, baptiſé le 18 Septembre 1662, ſervit en qualité de Lieutenant dans le Régiment de Morbeck-Walon & dans celui de Robe où il fit auſſi les fonctions d'Aide-Major ; & épouſa le 11 Octobre 1691 dans l'Egliſe de St Sauveur à Paris Demoiſelle Jeanne BONVALET, de laquelle il eut entr'autres enfans

11. JEANNE des Laurents Religieuſe au Val-de Grace à Paris.

Digitized by Google

11. FRANÇOISE-LOUISE des Laurents, née le 21 Décembre 1696, & reçuë dans la Maiſon Royale de St Louis à St Cir ſur les preuves de ſa Nobleſſe faites le premier Août 1707, fut mariée par contrat du 31 Août 1724 avec LOUIS-FRANÇOIS DES LAURENTS ſon couſin, dit *le Comte de Montſerein*, Baron du Broc & de Beaumont, Seigneur de l'Ollive & de Montſerein, Capitaine d'Infanterie dans le Régiment du Fort-le Normant.

Vû & vérifié par Nous Chevalier, Conſeiller du Roy en ſes Conſeils, Juge d'Armes de la Nobleſſe de France.

Digitized by Google

DE LAURE'S.

EN AGÉNOIS.

D'Or, à trois branches de Laurier de Sinople en pal, poſées deux & une, & un Chef de Gueules, chargé de trois Foudres d'Argent.

LEs filiations de cette Famille, juſtifiées devant le Juge d'Armes de France, ſoit en original ou par expéditions délivrées ſur les minuttes, en forme autentique, ſoit par l'Ordonnance de maintenue de Nobleſſe rendue le 20 Septembre 1715 par M. de Lamoignon, Intendant en Guyenne, en faveur de Noble Geoffroy de Laurés-de la Devéze, remontent à

PREMIER DEGRE'.

BÉRAUD de Laurés, Conſeiller au Parlement de Pau, lequel eut de ſon mariage avec Demoiſelle Jeanne DE FOUSSERIES deux enfans, ſçavoir

2. HÉLIE de Laurés qui ſuit.

&

2. JEANNE de Laurés, Dame de Malian en Béarn, mariée avant le 29 Juin 1602 avec Daniel BOURGADE ou DE LA BOURGADE, Miniſtre de la Parole de Dieu en l'Egliſe de Maiſſac.

II. DEGRE'.

HÉLIE de Laurés, né à Pau en Béarn, eſt qualifié *Noble* & *Capitaine* dans le contrat de ſon mariage accordé le 27bre 1590 avec D^lle^. Catherine PLOMBIN, fille de Maître Jean Plombin, Bachelier en Droit, Juge Royal de la Ville de Montjoy en Agénois, & de D^lle^. Antoinette DE NICOLAS. Il eſt dit dans cet acte, que les Parties faiſoient alors profeſſion de la Religion Prétendue Réformée. Hélie de Laurés fit ſon teſtament le 7 Août 1643; ſa femme vivoit encore alors. De leur mariage naquirent

3. Noble JEAN de Laurés.
3. Noble GEOFFROY de Laurés.
3. Noble HÉLIE de Laurés.
3. Noble MARC de Laurés qui continue la deſcendance.
3. YSABEAU de Laurés.
3. MARIE de Laurés.

&

3. ANNE de Laurés.

III. DEGRE'.

Noble Marc de Laurés, Sieur d'Arnaudet, né le 5 Septembre 1604, épouſa par contrat du 27 Octobre 1645 Demoiſelle Suzanne de Belcastel, fille de Noble Jean de Belcaſtel, Seigneur d'Eſcairac, & de Demoiſelle Marguerite de Mauléon, & mourut avant le 8 Juin 1687, jour du teſtament de ſa veuve, par lequel elle voulut être enterrée auprès de lui dans l'Egliſe de Montjoy. Ils eurent de leur mariage quatre enfans dont on va parler.

4. Jean de Laurés continue la filiation.
4. Geoffroy de Laurés, Ecuyer, Sieur de la Devéze, Capitaine de Cavallerie dans le Régiment du Tronc, né le 9 Août 1652, fut maintenu dans les qualités de *Noble* & d'*Ecuyer*, & dans les priviléges & éxemptions attribuées aux Gentilshommes du Royaume, par Ordonnance rendue le 20 7bre. 1715 par M. de Lamoignon, Intendant en Guyenne.
4. Ysabeau de Laurés.
4. Marie de Laurés.

IV. DEGRE'.

Jean de Laurés, Ecuyer, Sieur de la Chapelle, né le dernier Janvier 1647, épouſa par contrat du 5 Mai 1681, Demoiſelle Marie de Raffin, fille de Mr. Me. Imbert de Raffin, Sieur de Dorny, Avocat en la Cour, & de Demoiſelle Yſabeau de Lion-de Gasques; fit une ceſſion le 30 Septembre 1720 conjointement avec Geoffroy & Yſabeau de Laurés ſes frere & ſœur, & Noble Jean de Laurés, Sieur de Truffal ſon couſin germain, à Noble Guillaume de Laurés, Ecuyer, de tous les biens qui leur pouvoient appartenir de l'hérédité de Dlle. Jeanne de Raffin leur couſine germaine, & eut de ſon mariage 3 enfans ci-après.

5. Guillaume de Laurés va ſuivre.
5. Jean de Laurés, Docteur en Théologie, Grand Vicaire de l'Abbaye de St. Maurin, Prêtre & Curé de Montjoy.
5. Noble Marc de Laurés, Ecuyer, Lieutenant au Régiment de Cavalerie de Villars.

V. DEGRE'.

Guillaume de Laurés, Ecuyer, né le 27 Janvier 1692, fut marié par contrat du 25 Novembre 1727, en préſence de Noble Pierre de Laurés, Ecuyer, ſon couſin, avec Dlle. Marie de Loches, fille de David de Loches, Avocat en la Cour, & de Dlle. Suzanne Chaudirat, ſœur d'Eléazar Chaudirat, Chcr. de l'Ordre Royal & Militaire de St. Louis. Il a eu de cette alliance les trois enfans qui ſuivent.

1. Noble Marc de Laurés, né le 28 Janvier 1730.
2. Noble Jean-Baptiste de Laurés, né le 19 Mai 1731, & baptiſé le 22 du même mois, en préſence de Noble Jean-Louis de Laurés, Curé de Ventenac.
3. Noble Marc de Laurés, né le 27 Mars 1733.

Vû & vérifié par Nous, Chevalier, Conſeiller du Roi en ſes Conſeils, Juge d'Armes de France.

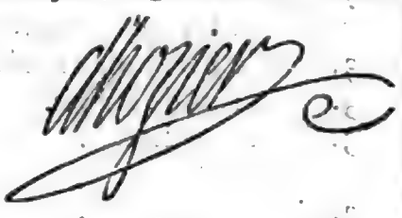

DE LISLE,

ANCIENNEMENT DE LYLE, (DE *Lyla*,)

Seigneurs de Taulane, de Callian, &c.

EN PROVENCE,

ORIGINAIRES DU ROYAUME D'ÉCOSSE.

D'Azur à deux Palmes d'or adoſſées, poſées en pal, & ſurmontées d'une Etoile auſſi d'or.

LES Seigneurs de Taulane, de Callian, & de S^t. Martin d'Allignoſc, tous du ſurnom DE LISLE, anciennement DE LYLE, ont produit devant le Juge d'Armes de France, les Titres qui établiſſent inconteſtablement leur ancienne Extraction militaire, & que Guillaume de Lyle leur Auteur commun, originaire de la Ville de Glaſco dans l'Ecoſſe méridionale, paſſa en France au Service du Roi Charles VII, & s'établit enſuite en Provence, où ſa poſtérité a toujours exiſté. Cette origine Ecoſſoiſe a donné lieu à pluſieurs recherches ſur les ancêtres de ce Guillaume de Lyle ; mais comme elles n'ont d'autorité que ſur la foi des Hiſtoriens que l'on a conſultés, & que l'on s'eſt fait une loi de n'admettre que des Titres pour la preuve des Dégrés, on donnera ſeulement en note les obſervations que l'on a faites ſur ce nom de Lyle (*a*) en Écoſſe, & l'on ne commencera les Dégrés juridiquement établis en France, qu'à

(*a*) Cette Maiſon du Royaume d'Écoſſe tire ſon nom des grandes poſſeſſions que ſon premier Ancêtre avoit dans l'Iſle de Bute, ſituée à l'Oueſt de ce Royaume. (1) Guillaume de Lyle en fut un des Barons, & combattit ſous le Regne de Guillaume I. contre les Anglois à la journée d'Alnewick, où il fut fait priſonnier avec ſon Roy (2).

Dans le tems que Bailleul & Brus ſe diſputoient la Couronne d'Écoſſe, la Maiſon de Lyle, parmi ſes différentes Branches, en avoit deux principales, dont l'une prit le parti de Brus, & l'autre celui de Bailleul. Le Roy Edouard dans toutes les Révolutions de ſa fortune, éprouva toujours la fidélité & l'attachement du Chevalier Allen Lyle. Pour reconnoître les ſervices qu'il lui avoit rendus, il le fit Gouverneur de l'Iſle de Bute, & Grand Chambellan d'Écoſſe. (3)

Sous le Regne du Roy Jacques I. Robert Lyle, appelé le Chevalier du Chat, fut un des Seigneurs de ce Royaume qui eurent l'honneur d'accompagner ce Prince à ſon retour en Écoſſe après la longue captivité qu'il eſſuya en Angleterre en 1422, & il fut auſſi un des Otages pour la rançon du même Roy. (4)

Sous le Regne du Roy Jacques II. Robert Lyle, fils aîné du précédent, fut élevé à la dignité de Pair du Royaume l'an 1458, ſous le titre de *Lord Lyle*. (5) Il obtint pluſieurs Dons & Octroys de la Couronne, notam-

(1) Crawfurd dans ſon Hiſtoire des Pairies d'Ecoſſe, Édit. in-fol. Edimbourg 1716, pag. 286.
(2) Rymer Fœdera, cotté dans Crawfurd, pag. 291.
(3) Liſte des Chambellans d'Ecoſſe du Chevalier Jacques Balfour, cottée dans Crawfurd, pag. 291.
(4) Rymer Fœdera, cotté dans Crawfurd, pag. 291.
(5) Charte dans les Archives publiques, cottée ibidem, pag. 291.

Digitized by Google

PREMIER DEGRE'.

GUILLAUME de Lyle, (*de Lyla*,) originaire de la Ville de Glaſco *ou* Glaoſquow en Ecoſſe, qualifié *Généreux Ecuyer, Archer du Corps du Roy*, (*a*) dans le Contrat de mariage de ſon fils qui ſuit; il ne vivoit plus alors.

II. DEGRE'.

HONORE' de Lyle, (*de Lyla*,) Ecuyer, auſſi Archer du Corps du Roy, épouſa par Contrat paſſé dans la Ville de Graſſe le 30 Janvier 1497 (*b*) Noble Andrivette DE BONIFACE, fille de Noble & Egrege Homme Albert de Boniface. (*c*) A ſon retour de l'expédition que le Roy Charles VIII. fit en Italie, dans laquelle ce Prince avoit avec lui 300 Archers de ſa Garde qui le ſervirent bien à la Bataille de Fornoue (*d*) l'an 1495, il quitta le Service à l'occaſion de cette alliance, de laquelle il eut

III. DEGRE'.

JEAN de Lyle, (*de Lyla*,) Ecuyer, marié par Contrat du 20 Novembre (*e*) 1523, avec Noble Jeanne DE MALVANS, (*f*) fille de Noble Pierre de Malvans, de la Ville de Graſſe, & laquelle mourut avant le 11 Février 1555, datte du Contrat de mariage (*g*) de ſon fils

IV. DEGRE'.

GUILLAUME de Lile *écrit auſſi* de Liſle, Ecuyer, Seigneur de Taulane, accordé avec Noble Demoiſelle Eléonore DE BLANCARD, fille de Noble Pierre de

ment celui du Château Royal de Renfrew avec ſes Vergers & Prairies. (1)

Robert Lyle, fils de ce premier Lord, fut un des Seigneurs les plus illuſtres de ſon païs: il eut part à toutes les affaires publiques ſous le Regne du Roy Jacques III, ſurtout depuis l'an 1472 juſqu'à la mort de ce Prince: il joua auſſi un rôle principal & brillant pendant les premieres années du Regne du Roy Jacques IV. (2) Son petit-fils Jean Lord Lyle perdit ſon pere étant encore fort jeune. Le Roy Jacques IV. chargea de ſa Tutelle l'Evêque de Glaſco. Il fut un des Pairs de ce Royaume qui, à la mort du Roy Jacques V, ſoutinrent les intérêts de la Reine Marie ſa fille qui étoit encore dans l'enfance. Cette branche des Pairs finit en la perſonne du fils de celui-ci. (3) Elle portoit pour Armes d'*Azur à la Bande d'or, accompagnée de ſix Croix recroiſettées de même, poſées en orle, & chargée d'une Frette de gueules*, (4) que les trois Branches de ce nom qui ſubſiſtent en Provence, portent à leurs Bannieres de toute ancienneté: elles ont auſſi mêmes ſupports, Cymier & Cry de Guerre.

(*a*) Ce fut Charles VII. qui créa la Compagnie des Archers du Corps. Honſton (5) dit que les Gardes Ecoſſois n'étoient reçus dans cette Compagnie qu'avec un Certificat de leur Roy, faiſant foi & démonſtration de leur qualité, mœurs & prud'hommie. Ce n'eſt que ſous François I. qu'il s'y eſt gliſſé des François. (6)

(*b*) Expédition délivrée ſur l'Original, & légaliſée en 1757.

(*c*) Il y avoit long-tems que cette Branche des Boniface étoit établie à Graſſe, puiſque Louis Boniface fut député de cette Ville aux États de Provence tenus en 1390: & à cette occaſion Noſtradamus dans ſon Hiſtoire de Provence, pag. 503 & 504, remarque que parmi les Députés du Tiers-État pluſieurs étoient Gentilshommes, comme les Martins, Bonifaces, Amalrics, Gérentes, &c.

(*d*) Hiſtoire de Provence de Noſtradamus, pag. 718.

(*e*) Expédition délivrée ſur l'Original, & légaliſée en 1757.

(*f*) La Famille de Malvans qui eſt à préſent éteinte avoit fleuri du tems du Comte de Provence Bérenguier II. Pierre de Malvans eſt dans le nombre des Gentilshommes qui ſe déclarerent pour ce Prince contre la Princeſſe Eſtienette de Baulx. Les Armes de cette Famille ſont *de Gueules à trois Coquilles d'argent*. Voyez l'Hiſtoire de Provence par Noſtradamus, pag. 125, & 883.

(*g*) Expédition délivrée ſur l'Original, & légaliſée en 1757.

(1) Charte au pouvoir du Docteur Roſſ, cottée dans Crawfurd, pag. 291.
(2) Charte dans les Archives publiques & pluſieurs autres Chartes, cottées, ibidem, pag. 292.
(3) Crawfurd, pag. 292.
(4) Crawfurd, pag. 293.
(5) Hiſtoire de la Milice Françoiſe, par le P. Daniel Jéſuite, Tom. II. Edit. in-4. d'Amſterdam, 1724, pag. 127.
(6) Ibidem, pag. 92.

Blancard, Ecuyer, & de Noble Marguerite DE CHABAUD, auſſi habitans de la Ville de Graſſe. Il eſt qualifié dans un Acte du 6 Février (a) 1589, *Sieur de Taulane*, Terre qu'il avoit acquiſe le 11 Novembre (b) 1588 de Magnifique, Haut & Puiſſant Seigneur Antoine de Caſtellane, Seigneur de Salernes, & pour laquelle le Roy lui fit don des Droits de Lods, en récompenſe de ſes Services, & pour avoir payé quatre mille écus de rançon lorſqu'il fut fait priſonnier des Ennemis de Sa Majeſté, ainſi qu'il eſt porté par les Lettres-Patentes qui lui en furent expédiées le 20 Décembre 1600. Il étoit encore vivant le 19 Novembre (c) 1618, étant alors âgé d'environ 80 ans, & eut de ſon mariage,

5. PIERRE de Liſle qui ſuit,

&

5. JEAN de Liſle, auteur de la ſeconde Branche.

V. DEGRE'.

PIERRE de Liſle, Seigneur de Taulane, épouſa par Contrat du premier May (d) 1605, Demoiſelle Sibille DE CHAILAN, fille de Paul de Chailan, Seigneur de Moriés, Conſeiller du Roy en ſa Cour de Parlement de Provence, & de Demoiſelle Jaumette D'ETIENNE; fit ſon Teſtament le 23 May (e) 1637, & mourut avant le 3 Décembre (f) 1638. Il eut de ſon mariage,

VI. DEGRE'.

GUILLAUME de Liſle, Seigneur de Taulane & du Bourguet, Capitaine d'une Compagnie d'Infanterie dans le Régiment de Courbons, par commiſſion du 15 Juin (g) 1635, maintenu dans ſa Nobleſſe avec Antoine & Claude de Liſle, ſes couſins, le 5 Avril (h) 1669, & marié par Contrat du 3 Décembre (i) 1638, avec Demoiſelle Jeanne D'EMERIC, fille de Georges d'Emeric, Seigneur de Sartoux & de Salagriſon, & de Demoiſelle Marie DE DOLE; il eut de cette alliance

7. FRANÇOIS de Liſle qui ſuit,

&

7. JEANNE de Liſle, mariée par Contrat du 7 Octobre (k) 1668, avec Aléxandre de GRASSE, Seigneur & Baron de Mouans & de Sartoux.

VII. DEGRE'.

FRANÇOIS de Liſle, Seigneur de Taulane, du Bourguet & de Garron, épouſa par Contrat poſt-nuptial du 8 Avril (l) 1678, Demoiſelle Suſon DE GRASSE, fille d'Honoré de Graſſe, Seigneur de Canaux & des Valettes, Maréchal des Camps & Armées du Roi, & de Demoiſelle Marguerite DE FLOTTE-

(a) Original.
(b) (c) (d) Expédition délivrée ſur l'Original, & légaliſée en 1759.
(e) Prouvé par l'Acte ſuivant.
(f) Expédition délivrée ſur l'Original, & légaliſée en 1759.
(g) (h) Etat de la Provence dans ſa Nobleſſe, pag. 388.
(i) (k) (l) Expédition délivrée ſur l'Original, & légaliſée en 1759.

d'Agoult, & ce mariage fut célébré en l'Egliſe Paroiſſiale de Graſſe. Son Teſtament en datte du 2 Avril (*a*) 1713, porte qu'il vouloit être inhumé dans la Cathédrale de Graſſe. De ſon mariage nâquirent,

8. Joseph de Liſle, ci-après.
8. Antoine de Liſle, Capitaine au Régiment de Robecq, Infanterie, par commiſſion du 15 Octobre (*b*) 1702, tué à la Bataille d'Hochſtet.
8. Charles de Liſle, Lieutenant dans le Régiment de Bourgogne Infanterie, mort le 28 Juillet 1703 à Mantouë, où il étoit avec ſon Régiment, ainſi que le porte le Certificat du Marquis de Dreux, Colonel dudit Régiment, datté du le 22 Octobre (*c*) 1703.

&

8. Anne-Françoise de Liſle, mariée à Jean-Baptiſte de Grasse, Seigneur & Baron de Mouans, &c.

VIII. DEGRE'.

Joseph de Liſle, (dont le nom eſt ortografié *de Lyle* dans pluſieurs Actes) Seigneur de Taulane & de Garron, Coſeigneur du Bourguet & de Séranon, épouſa par Contrat du 4 Janvier (*d*) 1709, Demoiſelle Suſanne de Grasse, fille d'Aléxandre de Graſſe, Seigneur & Baron de Mouans, &c. & de Demoiſelle Jeanne de Lisle; il fit ſon Teſtament le 30 Août (*e*) 1748, par lequel il déſigna ſa Sépulture en l'Egliſe Cathédrale de Graſſe, dans le Caveau de ſes Prédéceſſeurs, & mourut âgé de 80 ans le 22 Janvier (*f*) 1759. Les enfans qui naquirent de ſon mariage ſont,

9. Louis-Auguste de Liſle qui ſuit.
9. Jeanne-Marie de Liſle,
&
9. Claire de Liſle,

} vivantes encore ſans alliance.

IX. DEGRE'.

Louis-Auguste de Liſle, (dont le nom eſt auſſi ortografié *de Lyle* dans pluſieurs Actes) Seigneur de Taulane & de Garron, Coſeigneur du Bourguet & de Séranon, Capitaine des Vaiſſeaux du Roy & Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de S^t. Louis, fut marié par Contrat du 9 Août (*g*) 1746, avec Demoiſelle Roſſoline de Grasse, fille de Jean-Baptiſte de Graſſe, Seigneur & Baron de Mouans, &c. Gouverneur pour le Roi de la Ville de S^t. Paul de Vence, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de S^t. Louis, & de Dame Anne-Françoiſe de Lisle. De ce mariage ſont iſſus,

10. Louis de Liſle, né en 1747 & mort en 1755.

&

10. Anne-Marie de Liſle, née en 1749 & morte en 1756, quelques mois après ſa mere.

(*a*) Expédition délivrée ſur l'Original, & légaliſée en 1759.
(*b*) (*c*) Copie collationnée ſur l'Original vers l'an 1710 par un Sécretaire du Roy.
(*d*) Expédition délivrée ſur l'Original, & légaliſée en 1758.
(*e*) Expédition délivrée ſur l'Original, & légaliſée en 1759.
(*f*) Extrait mortuaire délivré en forme.
(*g*) Original.

Digitized by Go

SECONDE BRANCHE.

V. DEGRE'.

JEAN de Liſle, dont le nom eſt ortografié *de Lyle* dans pluſieurs Actes, (& ſecond fils de Guillaume de Liſle, Auteur du IVe. Dégré de cette Généalogie, & de Demoiſelle Eléonore de Blancard,) fut marié deux fois; la premiére par Contrat du 14 Avril (*a*) 1625, avec Demoiſelle Honorade NIEL, fille de Jean-Antoine Niel & de Demoiſelle Catherine ISNARD; & la ſeconde, par autre Contrat du 23 Avril (*b*) 1634, avec Demoiſelle Honorade GRASSY, fille de Jean-Louis Graſſy, & de Demoiſelle Jeanne D'ARBAUD. Guillaume de Liſle ſon pere lui avoit fait une Donation le 19 Novembre (*c*) 1618, afin de lui donner moyen de s'entretenir honorablement, *ſelon ſa qualité & rang de leur Maiſon.* Jean de Liſle ne vivoit plus lors du mariage de Claude de Liſle, ſon ſecond fils, qu'il avoit eu du premier Lit, ainſi qu'Antoine de Liſle, ci-après.

6. ANTOINE de Liſle, continue la deſcendance.
6. CLAUDE de Liſle, eſt Auteur de la troiſiéme Branche.

VI. DEGRE'.

ANTOINE de Liſle, Ecuyer, Seigneur de Callian, épouſa par Contrat poſt-nuptial du 22 Septembre (*d*) 1679, Demoiſelle Gabrielle DE RAPHÉLIS, fille de Noble Pierre de Raphélis, Seigneur de Callian, & de Demoiſelle Claude DE CORIOLIS-D'ESPINOUSE. De ce mariage qui avoit été célébré le 2 Août précédent, ſont iſſus,

7. HONORÉ de Liſle, ci-après.
7. ELISABETH de Liſle, Religieuſe au Monaſtére de la Viſitation de la Ville de Graſſe, morte en 1755.
7. FRANÇOISE de Liſle-de Callian, mariée deux fois; la premiére à Céſar DE LOMBARD, Seigneur d'Amirat, & la ſeconde le 2 Juillet (*e*) 1726, avec Aléxandre DE PONTEVÉS-DE BARGEME.
7. CATHERINE de Liſle, Religieuſe au ſecond Monaſtére de la Viſitation à Marſeille, morte le 8 Avril 1758.

&

7. MARTHE de Liſle reſtée ſans alliance.

VII. DEGRE'.

HONORÉ de Liſle, Seigneur de Callian, de Roquebrune, de Villepey & de Paleiſon, né le 11 Novembre 1680, fut marié deux fois; la premiére le 14 May (*f*) 1711, avec Demoiſelle Claire DE LOMBARD, fille de Jean-Henry de Lombard, Seigneur de Gourdon & de Courmes, Conſeiller du Roi en ſes Conſeils, Préſident au Sénat de Nice, &c. & de Demoiſelle Anne DE NIEL; & la ſeconde le 13 Septembre (*g*) 1713, avec Demoiſelle Claire D'ATTENOUX, fille de Joſeph-Ignace d'Attenoux, Seigneur de Roquebrune, de Paleiſon

(*a*) Expédition délivrée ſur l'Original, & légaliſée en 1759.
(*b*) Original. (*c*) Expédition délivrée ſur l'Original, & légaliſée en 1759.
(*d*) Original.
(*e*) (*f*) (*g*) Expédition délivrée ſur l'Original, & légaliſée en 1759.

Digitized by Google

& de Villepey, & de Demoiſelle Anne DE ROBERT-D'ESCRAGNOLLE. Du ſecond Lit ſont iſſus,

8. JOSEPH-IGNACE de Liſle, ci-après.
8. FRANÇOIS-VINCENT de Liſle, Lieutenant au Régiment de Flandres, Infanterie, par Lettre du 26 Octobre (*a*) 1734 & mort en 1738.
8. JEAN-BAPTISTE de Liſle-de Callian, Prêtre, Docteur en Théologie & Chanoine de l'Egliſe Métropolitaine d'Aix en Provence, né le 24 Juin 1721.
8. LÉOPOLD de Liſle, né le 22 Septembre 1722, & mort le 12 Octobre de la même année.
8. ANTOINE-ALÉXANDRE de Liſle, né le 28 Mars 1729, & mort en 1739.
8. ELISABETH de Liſle, Religieuſe au Monaſtére de la Viſitation à Graſſe, née le 20 May 1718.
8. ANNE de Liſle, Religieuſe au ſecond Monaſtére de la Viſitation à Marſeille, née le 17 Avril 1724.

&

8. MARIE-FRANÇOISE de Liſle, mariée par Contrat du 19 Août (*b*) 1749 à *Dom* Joſeph FERRER, *Chevalier*, *Marquis*, Premier Exempt de la Compagnie des Gardes du Corps de S. A. R. Dom Philippe, Infant d'Eſpagne, fils de *Dom* Georges Ferrer, *Chevalier*, *Marquis*, Major Général des Dragons d'Eſpagne, & de Dame Marie-Marthe DE COMMINGE, *Marquiſe* de Ferrer, de la Ville de Monzon, au Royaume d'Arragon, Diocèſe de Lérida en Catalogne. Le mariage avoit été célébré la veille dans la Ville de Graſſe.

VIII. DEGRE'.

JOSEPH-IGNACE de Liſle, Seigneur de Callian, Capitaine des Vaiſſeaux du Roy, & Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de S^t. Louis, né en 1714, épouſa le 3 May (*c*) 1746, Demoiſelle Claire-Françoiſe DE PALLAS, fille de Céſar de Pallas, Capitaine des Vaiſſeaux de Sa Majeſté, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de S^t. Louis, & de Dame Françoiſe DE MARTELLY, de la Ville de Toulon. De ce mariage ſont iſſues 2. filles, ſavoir,

9. CLAIRE-JOSÉPHINE de Liſle, née le 18 Mars 1747, & morte le 21 Avril de la même année.

&

9. MARIE-MARTHE-MAXIME de Liſle, née le 29 Septembre 1749 & morte le 21 Avril 1750.

TROISIE'ME BRANCHE.

VI. DEGRE'.

CLAUDE de Liſle, (ſecond fils de Jean de Liſle, auteur de la ſeconde Branche, & d'Honorade Niel,) eſt qualifié *Ecuyer, de la Ville de Graſſe* dans le Contrat de ſon mariage accordé le 15 Décembre (*d*) 1658, avec Demoiſelle Douce DE LISLE, fille de Jean de Liſle, Ecuyer, & de Demoiſelle Honorée DE BOURG de la Ville de Marſeille. Son Teſtament du 13 Avril (*e*) 1700, porte qu'il vouloit être enterré dans la Tombe qu'il avoit acquiſe

(*a*) (*b*) (*c*) (*d*) (*e*) Original.

Digitized by G

dans l'Egliſe des R. P. Prêcheurs de la Ville de Marſeille ; Dans cet Acte il déclare avoir eu pour enfans,

7. ANTOINE de Liſle, Religieux de l'Ordre des Chartreux.
7. BALTHAZAR de Liſle, Religieux de l'Ordre de S^t. Antoine.
7. JEAN de Liſle, Prêtre de l'Oratoire, mort à Graſſe le 25 Février (*a*) 1743.
7. JOSEPH de Liſle qui ſuit.

&

7. CLAIRE de Liſle, Religieuſe dans le ſecond Monaſtére de la Viſitation à Marſeille, morte.

VII. DEGRE'.

JOSEPH de Liſle, Ecuyer, épouſa par Contrat du 23 Novembre (*b*) 1709, paſſé en préſence de Gaſpard de Liſle, Prieur & Seigneur de Chandol, & de Louis de Liſle, ancien Capitaine au Bataillon Colonel du Régiment de Normandie, ſes Oncles maternels, Demoiſelle Anne-Roſe DE BAYON, fille d'Etienne de Bayon & de Demoiſelle Madelaine DE MARTIN, de la Ville de Marſeille. De ce mariage eſt iſſu le 23 Août (*c*) 1710,

VIII. DEGRE'.

JEAN-GASPARD de Liſle, Ecuyer, Seigneur de S^t. Martin d'Allignoſc, lequel après avoir ſervi dans les Mouſquetaires depuis le 11 Juin 1729 juſques au premier Mars 1736, épouſa par Contrat du 16 May (*d*) 1743, Demoiſelle Françoiſe CHAUDON, fille d'Honoré Chaudon, Seigneur de S^t. Martin d'Allignoſc & de Demoiſelle Marthe CHAIS ; ce Mariage avoit été célébré le 25 Février précédent dans l'Egliſe de Saint Martin d'Allignoſc, & les enfans qui en ſont iſſus, ſont

IX. DEGRE'.

1. JOSEPH-ANDRE' de Liſle, Ecuyer, né le 15 Novembre 1743.
2. JEAN-GASPARD-HENRY de Liſle, Ecuyer.
3. HONORE'-BONIFACE-RAIMOND de Liſle, Ecuyer.
4. THÉRÉSE de Liſle.

&

5. FRANÇOISE-GABRIELLE-HONORÉE de Liſle.

(*a*) Prouvé par un Acte original du 5 Mars ſuivant. (*b*) Original.
(*c*) Extrait Baptiſtére délivré en forme. (*d*) Original.

Vû & vérifié par Nous Chevalier, Conſeiller du Roi en ſes Conſeils, Juge d'Armes de France.

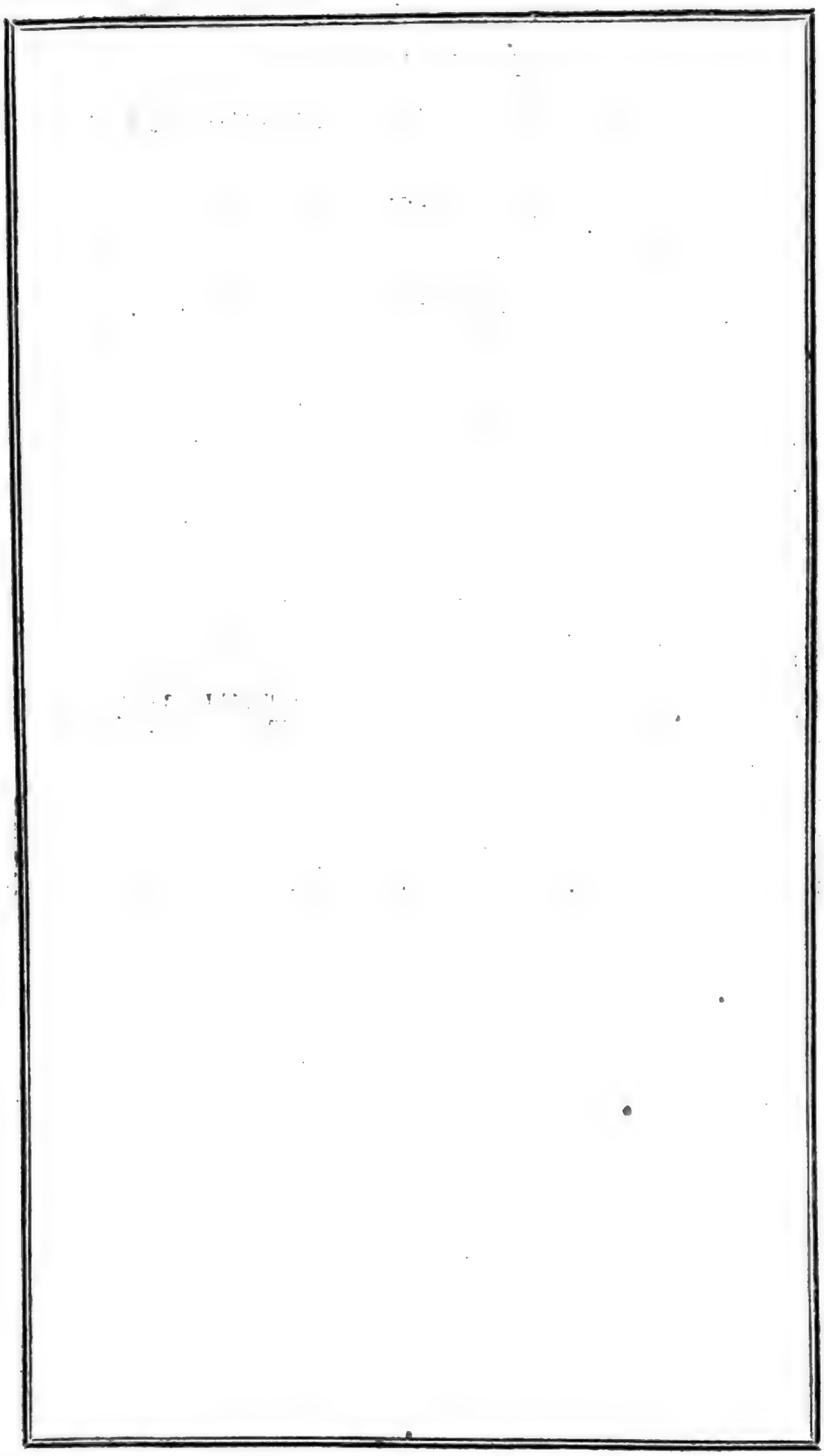

DE LA LOËRE.

EN *BOURBONOIS & A PARIS.*

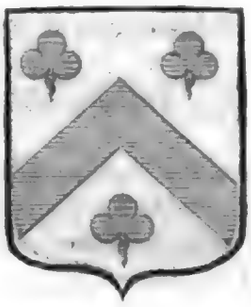

D'Or ; à un chevron d'Azur, accompagné de trois Treffles de même, deux en chef, & l'autre à la pointe de l'Ecu.

CETTE Famille a été traitée en détail dans la premiere partie du troiſiéme Regiſtre de la Nobleſſe du Royaume, imprimé en 1752, ſous le Titre d'Armorial Général ; mais faute de Titres qui ayent fait connoître une Branche qui doit être placée la ſeconde, & qui renvoye à la troiſiéme celle des Sieurs de Monſivry., cette ſeconde Branche vient de juſtifier ſa deſcendance depuis le ſeptiéme Degré formé ſous le nom de François de la Loëre, Ecuyer, Sieur de la Breteſche, qui de ſon mariage eut pour ſecond fils Gilles de la Loëre, qui ſuit, & pour troiſiéme fils Bernard de la Loëre, Sieur de Monſivry, dont la Veuve obtint le premier Septembre 1720, un Arrêt du Conſeil d'Etat, qui maintint ſes enfans dans leur Nobleſſe d'extraction.

VIII. DEGRE'.

GILLES de la Loëre, Ecuyer, Avocat au Parlement, épouſa par Contrat du 10 Septembre (*a*) 1687, en préſence d'Antoine & Bernard de la Loëre ſes fréres, & de Demoiſelle Eliſabeth de la Loëre ſa ſœur, Demoiſelle Louiſe-Marthe POPULUS, fille de Jacques Populus, Conſeiller Secretaire des Commandemens, & Tréſorier de S. A. S. Monſeigneur le Prince de Condé, & de Demoiſelle Marie PROTHAIS ſa femme, & de ce mariage eut entr'autres enfans :

9. ANDRE'-FRANÇOIS de la Loëre ci-après.
9. LOUIS-AUGUSTE de la Loëre, Ecuyer, né jumeau le 6 Septembre (*b*) 1697.
9. BARTHELEMY-GILLES de la Loëre, Ecuyer, Sieur de Saint Gilles, né le 4 Août (*c*) 1704, reçû Garde du Corps du Roi dans la Compagnie de Charoſt, le 2 Juillet (*d*) 1728, pourvû du Commandement de Saint Jean d'Angely le 21 Juillet (*e*) 1746, Penſionnaire du Roi & Chevalier de l'Ordre de Saint Louis le 17 Janvier (*f*) 1750, puis Capitaine de Cavalerie par Commiſſion du premier Septembre (*g*) 1751.
9. MARIE-ELISABETH de la Loëre, née le 23 Mai (*h*) 1699 ; elle étoit

(*a*) Original. (*b*) (*c*) Expéditions délivrées en forme.
(*d*) (*e*) (*f*) (*g*) Original.
(*h*) Expédition délivrée en forme.

Digitized by Google

mariée avant le 16 Juillet (*a*) 1738, avec François le GUERY, Receveur général des Fermes à Troyes.

9. MARIE-LOUISE de la Loëre, née le 30 Décembre (*b*) 1702.

&

9. MARIE-CATHERINE de la Loëre, née le 27 Février (*c*) 1706.

IX. DEGRE'.

ANDRE'-FRANÇOIS de la Loëre, Ecuyer, Conſeiller du Roi, Notaire au Châtelet de Paris, né le 6 Septembre (*d*) 1697, fut marié par Contrat du 16 Juillet (*e*) 1738, avec Demoiſelle Marguerite-Géneviéve BAUDOUIN, fille d'Emmanuel Baudouin, Conſeiller du Roi, ancien Controlleur des Rentes de l'Hôtel de Ville de Paris, Adminiſtrateur du grand Bureau des Pauvres, & de Demoiſelle Marguerite-Géneviéve LIEUTAUD ſa femme.

Leurs enfans vivans ſont

X. DEGRE'.

1. ANDRE'-GILLES de la Loëre, Ecuyer, né le 22 Juillet (*f*) 1740.
2. LOUIS-FELIX de la Loëre, Ecuyer, né le 6 Février (*g*) 1743.
3. JACQUES-FRANÇOIS de la Loëre, Ecuyer, né le 29 Mai (*h*) 1746.

&

4. CATHERINE-GENEVIEVE de la Loëre, née le 17 Juillet (*i*) 1741.

(*a*) Original. (*b*) (*c*) (*d*) Expéditions délivrées en forme.
(*e*) Original. (*f*) (*g*) (*b*) (*i*) Extraits baptiſtaires délivrés en forme.

Vû & verifié par Nous Conſeiller du Roi en ſes Conſeils, Juge d'Armes de France.

Digitized by Google

LOISSON

Seigneurs de Guinaumont &c.

EN CHAMPAGNE ET A PARIS.

d'Azur à deux Bandes d'Or, & un Chef auſſi d'Or chargé de trois Molettes de ſable.

CETTE Famille a juſtifié ſes filiations depuis

PREMIER DEGRE'.

CLAUDE Loiſſon Ecuyer, Conſeiller du Roy, Préſident, Tréſorier de France & Général de ſes Finances en la Généralité de Chaalons en Champagne par Proviſions du 23 Septembre 1627 dans leſquelles il eſt qualifié Conſeiller & Sécrétaire du Roy, quoiqu'il n'obtint & ne fut reçû que le 7 Juillet 1628 en l'Office de Conſeiller-Notaire & Sécrétaire de Sa Majeſté, Maiſon & Couronne de France ; il prêta ſerment pour cette premiére charge le 12 Avril de la même année 1628 ; fut reçû en cette qualité en la Chambre des Comptes le 22 Août 1630, & au Bureau des Finances le 18 Septembre ſuivant, & fut marié deux fois ; la premiere, au mois de May 1613, avec Demoiſelle Anne LE JEUNE (morte en 1616), fille de Noble Homme Jean le Jeune, & de Dlle. Marie LE MARGUENAT ; & la ſeconde, vers l'an 1617, avec Demoiſelle Marguerite PAILLOT fille de Noble Perſonne Pierre Paillot demeurant à Troyes, & de Demoiſelle Jeanne HUEZ ; il mourut & fut inhumé le 24 Août 1661 dans la Paroiſſe de St Nicaiſe de Chaalons.

Premier Lit.

2. CLAUDE Loiſſon continue la deſcendance.

Second Lit.

2. JEANNE Loiſſon fut mariée par contrat du 28 Janvier 1641 avec Jean DE PINTEVILLE Ecuyer, Seigneur de Moncetz & de la Motte, Conſeiller du Roy, Tréſorier de France & Général de ſes Finances à Chaalons.

Digitized by Google

II. DEGRE'.

CLAUDE Loiſſon Ecuyer, Seigneur de Breuvery, de Guinaumont & de Marſon en partie, né vers l'an 1615, fut nommé le 1er. Mars 1639 Conſeiller du Roy, Préſident aux Bailliage & Siége Préſidial de Chaalons, & reçû dans cette charge le 29 Août ſuivant; il en prenoit la qualité ſous le titre de *Conſeiller du Roy, Préſident, Lieutenant Général & Commiſſaire Examinateur au Bailliage & Siége Préſidial de Chaalons* ainſi que celle de *Noble & Prudent Homme* lorſqu'il épouſa par contrat du 28 Août 1640 Dlle. Claude HENNEQUIN fille de Noble Homme Pierre Hennequin, & de Dlle. Louiſe GODET : en faveur de ce mariage, la mere de ladite future lui donna en dot la ſomme de 50000 livres, moyennant quoi les biens des ſucceſſions des pere & ayeul paternel de ladite Demoiſelle Hennequin appartiendroient à ladite Dame ſa mere, cequi fut accordé entre les parties *nonobſtant leur nobleſſe*; ledit Claude Loiſſon fut nommé Conſeiller du Roy en ſes Conſeils d'Etat & Privé par lettres du 27 Septembre 1647 dans leſquelles Sa Majeſté dit que c'étoit en conſéquence *de la connoiſſance qu'il avoit acquiſe des affaires de l'Etat*, & en prêta ſerment au Conſeil du Roy entre les mains du Chancelier Séguier le 4 Juillet 1648; obtint le 15 Février 1668 une Ordonnance de M. de Caumartin Intendant de Champagne, par laquelle il fut déchargé de l'aſſignation qui lui avoit été donnée à la pourſuite du Commis par le Roy à la recherche des uſurpateurs du titre de nobleſſe, & le 22 Mars 1672 des lettres d'honneur pour la charge de Conſeiller, Préſident au Préſidial, & Lieutenant Général au Bailliage & Siége Préſidial de Chaalons que ſon pere lui avoit donné en faveur de ſon mariage, & qu'il éxerça juſqu'au mois de Juin 1678 ſuivant une requête qu'il préſenta vers le même temps au Conſeil pour être maintenu dans ſa nobleſſe : De ſon mariage il eut pour enfans

3. LOUIS Loiſſon qui ſuit.

&

3. MARGUERITE Loiſſon mariée par contrat du 11 Février 1673 avec André LALLEMANT Ecuyer, Seigneur de Farémont, Conſeiller du Roy, Tréſorier de France, Général de ſes Finances & Grand Voyer en la Généralité de Champagne.

III. DEGRE'.

LOUIS Loiſſon Ecuyer, Seigneur de Guinaumont, de Bleſme, de Breuvery, &c. fut tenu ſur les fonts de baptême le 17 Novembre 1653 par le feu Roy Louis XIV; il fut nommé le 21 May 1682 Conſeiller du Roy, Préſident au Bailliage & Siége Préſidial de Chaalons, & en prenoit la qualité ainſi que celle de *Meſſire* & *Chevalier* lorſqu'il épouſa par contrat du 13 Décembre ſuivant Demoiſelle Catherine-Françoiſe LANGAULT Dame de Bleſme, (dont ſon pere lui fit don en faveur de ce mariage) fille de *Meſſire* Pierre Langault qualifié auſſi Chevalier, Seigneur de Marſon, de Bignicourt, de Bleſme, de Baſſus, de Baſſuet, de Juſſecourt, de Hie-le Maurup, de Vitry en Pertois, &c. Conſeiller du Roy, Tréſorier de France & Général de ſes Finances en Champagne, Gouverneur pour Sa Majeſté des Ville, Château & Prévôté de Vaſſy, & de Dame Catherine HERSANT; il fut reçû le 27 Mars 1686 dans la Charge de Grand Prevôt de la Maréchauſ-

Digitized by Google

ſée de la Province de Champagne, & mourut le 3 Mars 1695, ayant eu de ſon mariage,

IV. DEGRE'.

PIERRE-LOUIS Loiſſon, qualifié Chevalier, Seigneur de Guinaumont, de Marſon, de Mairy, de Breuvery & de Bayarne, &c. né le 10 Septembre 1683; il obtint après la mort de ſon pére la Charge de Grand Prevôt de la Maréchauſſée de la Province de Champagne, que le Roi par une faveur particuliére lui conſerva pendant neuf à dix ans; & quoiqu'il ne fût âgé que de vingt-un ans & dix mois, Sa Majeſté lui accorda des Lettres de diſpenſe d'âge pour pouvoir poſſéder cette Charge qu'il éxerça juſqu'au 16 Décembre 1731, qu'il mourut. De ſon mariage accordé par Articles ſous ſeings privés, des 14 & 19 Novembre 1723, (reconnus le 22 du même mois) avec Demoiſelle Nicolle LE LEU, fille de Nicolas le Leu, Ecuyer, Seigneur d'Aubilly, de Thoiſy, du Bailly, de Hourges & de Cernay-des Chevaliers, Conſeiller-Sécretaire du Roi, Maiſon, Couronne de France & de ſes Finances, Receveur des Tailles à Rheims, & de Dame Marie LE LARGE, il a eu un fils unique nommé,

V. DEGRE'.

CLAUDE-MARIE-LOUIS Loiſſon-de Guinaumont, qualifié Chevalier, Seigneur de Mairy, de Bayarne, &c., né le 9 Août 1726, & pourvû le 16 Juin 1752, d'un Office de Conſeiller du Roi, Maître ordinaire en ſa Chambre des Comptes de Paris, dans lequel il fût reçû le 1er. Juillet ſuivant.

Vû & vérifié par Nous Chevalier, Conſeiller du Roi en ſes Conſeils, Juge d'Armes de France.

Digitized by Google

DE L'ORGERIL,

Seigneurs de Lorgeril, du Chalonge, de Trébedan, &c.

EN BRETAGNE.

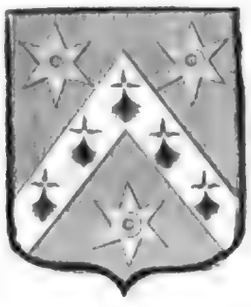

De Gueules, à un Chevron d'Argent, chargé de cinq Mouchetures d'Hermine de ſable, & accompagné de trois Molettes d'Eperon d'Or, poſées deux en chef & une en pointe.

LA Maiſon de LORGERIL peut paſſer, ſans contredit, pour l'une des plus anciennes de la Province de Bretagne; la Branche aînée des anciens Seigneurs de ce nom, fondue dans l'illuſtre Maiſon de Rohan, a donné naiſſance à une autre Branche, établie de tous temps dans la Ville de Jugon, où cette ancienne Maiſon de Lorgeril poſſédoit la Terre de ſon nom & d'autres héritages; de plus, cette même Branche qui donne lieu à cet article, eſt de temps immémorial en poſſeſſion des mêmes Armes que celles des anciens Seigneurs de ce nom, ainſi qu'il eſt juſtifié par pluſieurs Monumens publics, ce qui prouve aſſez que Guillaume de Lorgeril, Auteur du premier Degré connu de cette Branche, étoit iſſu d'un cadet de l'ancienne Maiſon de Lorgeril; on détaillera d'abord les filiations de ces anciens Seigneurs, après quoi on établira celles de la Branche éxiſtante.

OLIVIER de Lorgeril, Seigneur de Lorgeril & du Bodou, vivant en 1311, (*a*) reçut un Aveu (*b*) du Sire d'Acigné, Seigneur de Forges, pour des héritages qu'il tenoit de lui dans la Paroiſſe de St. Geou, comme Juveigneur d'aîné, à cauſe de ſa femme. Il eut pour fils (*c*),

GUILLAUME de Lorgeril, Chevalier, Seigneur de Lorgeril & du Bodou, mort en 1357 (*d*), pere (*e*) d'

OLIVIER de Lorgeril, Chevalier, Seigneur de Lorgeril & du Bodou, qui ne paroît pas devoir être diſtingué d'un *Olivier, Sire de Lorgeril, Ecuyer* (*f*), l'un de ceux qui ratifiérent à Dinan le 25 Avril 1381 le Traité fait le 10 Avril 1380, entre le Roi Charles VI. & le Duc de Bretagne. Il eut pour fils (*g*)

GUILLAUME de Lorgeril, Seigneur de Lorgeril & du Bodou, qui épouſa (*h*) Jeanne DE COETQUEN, fille aînée de Jean, Sire de Coetquen & de Marguerite DE ROUGÉ. Il mourut en 1394 (*i*) & ſa veuve en 1409

(*a*) Généalogie manuſcrite de cette Maiſon, communiquée au mois de May 1721, par feu M. Clairambault, Généalogiſte des Ordres du Roy, à feu M. d'Hozier, Juge d'Armes de la Nobleſſe de France; celle qu'a dreſſée M. du Fourny eſt éxactement conforme à celle-ci pour les filiations & les alliances.

(*b*) Manuſcrits de feu M^re. Charles d'Hozier ſur cette Maiſon. (*c*) (*d*) (*e*) Voyez la Notte *a* de cette page.

(*f*) Hiſtoire de Bretagne par Dom Lobineau, imprimée à Paris en 1707.

(*g*) (*b*) (*i*) Voyez la Notte *a* de cette page.

(*a*); elle avoit épouſée en ſecondes nôces Guillaume DU TAIL (*b*); & de ſon premier mariage avec Guillaume de Lorgeril, elle eut pour fils (*c*)

OLIVIER de Lorgeril, Seigneur de Lorgeril & du Bodou, qui peut bien être *le Sire de l'Orgeril*, qui fut l'un des premiers Capitaines de gens de Guerre (*d*), mandés par le Duc de Bretagne en 1453, pour réſiſter aux Anglois qui avoient fait une deſcente à Crozon : De l'alliance que cet Olivier de Lorgeril contracta (*e*) avec Marguerite BODIN, *fille aînée de la Maiſon du Mottey, Noble & ancienne* (*f*) au pays de Dol, il eut un fils nommé (*g*)

GUILLAUME de Lorgeril, Ecuyer, Seigneur de Lorgeril & du Bodou, marié (*h*) avec Anne D'ESPINAY, fille de Simon, Sire d'Eſpinay, Seigneur de la Riviére, d'Eſcures & du Bois du Liers, & de Marie DE LA FRETTE *ou* DE LA FRESTE ſa premiére femme; Anne d'Eſpinay, mariée en ſecondes nôces (*i*) avec Georges DE LA CIGOGNE, & en troiſiémes, avec (*k*) Geoffroy DE FONTENAILLES, eut de ſon premier mari (*l*) *Jeanne*, *Marie*, *Aliénor*, &

SIMON de Lorgeril, Chevalier, Seigneur de Lorgeril & du Bodou, honoré du Grade de *Chevalier* (*m*) au ſiége de Montereau Faut-Yonne en 1437, & auquel Jean, Duc de Bretagne permit par Lettres données au Château de la Bréteſche le 21 Juillet (*) 1439, dans leſquelles il le qualifie *ſon ſeul Chancellier & Chambellan*, de faire tenir une Foire par an dans le Bourg de Leſcoët, au jour de la Foire S^t. Yves, au mois de May & de faire mettre & ajouter en tous temps dans les lieux où il avoit Juſtice patibulaire, *deux Pôts* (*n*) ſeulement, » en conſidération des bons, loyaux & moult notables ſervices, que luy » & ſes Prédéceſſeurs rendoit & avoient rendus aux anceſtres dudit Duc, & » qu'il eſpéroit qu'il continueroit de luy rendre & à ſa poſtérité & lignée, & » pour reconnoiſſance & partie de remunérations d'iceux. « Il comparut à la Revue & Montre généralle des Nobles & ſujets aux Armes dans l'Archidiaconé de Dinan, commencée le huit Septembre (*) 1464, par Noble & Puiſſant Jean de Coetquen, Grand-Maître d'Hôtel de Bretagne, dans l'Extrait de laquelle Montre on y lit, *Meſſire Simon de Lorgeril, a comparu en ſa Robe, & M. le Grand-Maître a dit, qu'il étoit de la Maiſon du Duc.* Dans un Livre de la Réformation de l'Evêché de S^t. Malo faite en 1444 (*), ſous le rapport de la Paroiſſe de Ploérec, fait le 6 Avril (*) 1445, eſt écrit, *l'Hoſtel de Lorgeril appartenant à Meſſire Simon de Lorgeril.* Dans un autre Livre de Réformation dudit Evêché, fait en 1513 (*), ſous le Rapport de la Paroiſſe de Trévérien, on y lit, *Meſſire Simon de Lorgeril, vivant, Seigneur du Boudo, acquit trois Maiſons.* Dans un autre Rolle de la Montre généralle des Nobles & ſujets aux Armes de l'Archidiaconé de Dinan, Evêché de S^t. Malo de l'an 1477 (*) eſt nommé, *Meſſire Simon de Lorgeril, Seigneur de Lorgeril;* & dans un compte (*o*) du Tréſorier & Receveur Général de Bretagne des années 1452 & 1453, eſt encore nommé *Meſſire Symon de l'Orgeril, Chevalier.* Il fit le voyage de Rome (*p*) par dévotion l'an 1449 & fut en grand crédit (*q*) auprès du Roy

(*a*)(*b*)(*c*) Voyez la Notte *a* de la page précédente. (*d*) Hiſtoire de Bretagne par Dom Lobineau, imprimée à Paris en 1707. (*e*)(*f*)(*g*)(*h*)(*i*)(*k*)(*l*) Voyez la Notte *a* de la page précédente.

(*m*) Hiſtoire de Bretagne par Dom Lobineau, imprimée à Paris en 1707.

(*n*) C'eſt-à-dire, *deux pieux* ou *pilliers*.

(*o*) Hiſtoire de Bretagne par Dom Lobineau, imprimée à Paris en 1707.

(*p*) (*q*) Voyez la Notte *a* de la page précédente.

(*) Toutes les dattes déſignées dans cet article par une Étoile ſont énoncées, ſoit dans l'Arrêt des Commiſſaires de Bretagne rendu le 17 Octobre 1668 en faveur de cette Famille, ſoit dans le Procès-verbal des preuves de la Nobleſſe de Louis-François-Nicolas de Lorgeril, faites en 1721 devant feu M. d'Hozier, Juge d'Armes de la Nobleſſe de France, lors de ſa réception en qualité de Page de la grande Écurie du Roi.

Digitized by G

Louis XI. alors Dauphin, qui le fit (*a*) l'un de ſes Maîtres d'Hôtel, Gouverneur de Villecombe & de la Boeſſiére en Dauphiné & lui donna (*b*) le revenu de ces deux Villes. Ce Monarque l'envoya en Bretagne en 1455 (*c*) avec une ſomme de 1200 Ecus d'or au coin de Savoye, pour les employer à une Fondation qui devoit être acquittée le jour de ſa naiſſance. Simon de Lorgeril avoit épouſé en premiéres nôces (*d*) Gillette DE LANVALLAY, fille de Charles de Lanvallay, Seigneur de Treſſaint & d'Iſabeau DU PARC, & après la mort de cette premiére femme, il ſe remaria (*e*) avec Gillette, Dame DU BOISJAN, veuve de Charles MADEUC, Seigneur de la Tourniolle & mourut au mois de Décembre (*f*) 1479. Il eut du premier Lit (*g*)

JEAN de Lorgeril, Seigneur de Lorgeril, du Bodou, de Treſſaint & de Repentigné, lequel épouſa (*h*) Marie MADEUC, fille de Charles Madeuc, Seigneur de la Tourniolle & de Gillette DU BOISJAN, & ne vivoit plus lors du mariage d'Iſabeau de Lorgeril ſa fille; il eut (*i*) de ſon mariage 1. *Jean* de Lorgeril qui va ſuivre. 2. *Marguerite* de Lorgeril, femme (*k*) d'Ecuyer Guyon MILON, Seigneur de la Villemorel. 3. *Jeanne* de Lorgeril, mariée à Jean (*l*) LE FORESTIER, Seigneur de la Villegourio. 4. *Iſabeau* de Lorgeril, laquelle épouſa par Contrat (*m*) du 26 Juillet 1473, Noble Jean de S^t. PERN, Ecuyer, Seigneur de Ligouyer & de Champalaune. 5. *Catherine* de Lorgeril, femme (*n*) d'Olivier HOULIER, Seigneur de la Noe-Caradeuc. 6. *Jeanne* de Lorgeril, mariée (*o*) à Charles D'IRRODOUEZ, Seigneur de la Pailleraye. 7. *Gillette* de Lorgeril, laquelle épouſa (*p*) Berthelot DE LA VILLÉON, Seigneur de la Villegourio. 8. *Perrine* de Lorgeril, mariée (*q*) en 1483 avec Meſſire Guy JARRET, Chevalier, & 9. *Mauricette* de Lorgeril, femme (*r*) de Julien DE LAUNAY, Seigneur de la Salle.

Noble JEAN de Lorgeril, Ecuyer, Seigneur de Lorgeril, du Bodou, de Treſſaint, du Boisjan, de la Tourniolles, de la Vigne & de l'Eſtourbillonnaye, *fils aîné & héritier principal & Noble*, eſt nommé dans un Rolle de la Monſtre généralle des Nobles & ſujets aux Armes de l'Archidiaconé de Dinan, Evêché de St. Malo en 1477 (*) & dans un Rolle de Réformation dudit Evêché de l'an 1479 (*), il y eſt cité en ces termes: *Jean de Lorgeril, Seigneur de Lorgeril & de Treſſaint, a comparu en ſa Robe, a fait le ſerment & il lui a été enjoint de comparoître en l'état, tel qu'il le devoit, ſelon ſa richeſſe*; il fit un raport le 28 Juin (*) 1480 au Receveur de la Cour de Jugon, à cauſe de pluſieurs héritages qui lui appartenoient de la ſucceſſion de Noble Homme Meſſire Simon de Lorgeril ſon ayeul, Chevalier, Seigneur de Lorgeril, dont il étoit héritier principal & Noble, une partie deſquels héritages étoit mouvante de la Cour de Jugon; & il épouſa Françoiſe DE PARTENAY, Dame de Parrigné, fille de Jean de Partenay, Seigneur de Boisbriant; il mourut de la Peſte (*s*) au mois de Septembre (*t*) 1483, & ſuivant la Généalogie citée à la Notte *a* de la premiére page, ſa femme mourut de la même maladie, & dans le même mois. Ils eurent de leur mariage,

GUYONNE de Lorgeril, *fille unique & héritiére, principale & Noble*, Dame

(*a*) (*b*) Voyez la Notte *a* de la premiére page. (*c*) Hiſtoire de Bretagne par Dom Lobineau, imprimée à Paris en 1707. (*d*) (*e*) Voyez la Notte *a* de la premiére page.

(*f*) Cette datte eſt énoncée dans un Acte du 28 Juin (*) 1480. (*g*) Voyez la Notte *a* de la premiére page; de plus, dans le Contrat de mariage d'Iſabeau de Lorgeril du 26 Juillet 1473, elle ſe dit aſſiſtée de *Meſſire Simon de Lorgeril, ſon ayeul, Seigneur de Lorgeril.* (*h*) (*i*) (*k*) (*l*) Voyez la Notte *a* de la premiére page.

(*m*) Titres de S. Pern, (Manuſ. du Juge d'Armes.) (*n*) (*o*) (*p*) (*q*) (*r*) (*s*) Voyez la Notte *a* de la premiére page. (*t*) Cette datte eſt énoncée dans un Acte du 24 Décembre (*) de la même année.

de Lorgeril, de Treſſaint, de la Tourniolle, &c. laquelle étoit encore en minorité le 24 Décembre (*) 1483, date d'un Acte dans lequel Noble Jean de Partenay, Ecuyer, Seigneur de Parrigné, ſe dit ſon Tuteur; elle mourut le 22 Aouſt (a) 1502 & avoit été mariée (b) avec (c) Jean DE ROHAN, Seigneur de Landal & de Coiron ſur Loire, Grand-Maître de Bretagne, ſous les Reines Anne & Claude (d) mort le 19 Janvier (e) 1524.

On trouve un *l'Orgeril*, nommé (f) entre les Seigneurs qui étoient avec le Conneſtable du Gueſclin en 1359, & qui le ſuivirent toujours depuis dans toutes ſes Conquêtes.

Un *Michel d'Orgeril, Capitaine d'Evreux* en 1364 (g).

Un *Henry de l'Orgeril, Eſcuyer*, lequel ratifia (h) à Lamballe le 28 Avril 1381, le Traité fait le 10 Avril de l'année précédente, entre le Roy de France & le Duc de Bretagne.

Un *Jan de Lorgeril, fils de Guillaume*, compris dans le Rolle des Nobles non contribuables, de la Paroiſſe de Nôtre-Dame de Jugon, dans la Réformation de l'an 1427 (*); lequel Jean de Lorgeril ne paroît pas devoir être diſtingué d'un J. *de l'Orgeril*, nommé (i) parmi les Chevaliers & Ecuyers de la Châtellenie de Jugon, Evêché de S^t. Brieuc, qui prêterent ſerment de fidélité au Duc de Bretagne en 1437; & d'un autre *Jean de Lorgeril*, cité dans le Rolle des Nobles non contribuables de la Paroiſſe de Jugon, fait le 18 Octobre (*) 1438.

Un *l'Orgeril*, employé pour une Couppe d'Argent dans un compte (k) du Tréſorier & Receveur Général de Bretagne, commencé le 15 Aouſt 1447 & fini le 15 Juillet 1448.

Un *Jean de Lorgeril*, qui fit au Receveur de Jugon le 15 Novembre (*) 1450, un Aveu d'héritages mouvans de la Juriſdiction de Jugon, dans lequel Aveu il ſe dit *fils aîné & héritier principal de Jean de Lorgeril, mort au mois d'Avril 1449 & de Jeanne de Trégouat ſa veuve.*

Un *Jean de l'Orgeril*, cite dans un Compte (l) du Tréſorier & Receveur Général de Bretagne des années 1452 & 1453.

Un *Sieur de Lorgeril, de Dinan*, nommé (m) parmi ceux qui aſſiſtérent aux Etats de Vannes, ſous le Duc François en 1462.

Et enfin un *Guillaume de Lorgeril*, nommé parmi les Nobles de la Ville de Jugon, dans le Rolle de la Montre tenue à S^t. Brieuc en (*) 1479 & dans ceux de 1480 & 1481 (*), où il parut en Equipage.

M.M. de Launay-du Pontcornou ont produit auſſi un Acte original du 20 Juin 1578, dans lequel eſt cité un Contrat de vente faite le 22 Janvier précédent, à Martin Chapedelaine, S^r. de Penmenguec, par Nobles gens *Jullien Hangoumar* & *Françoiſe de Lorgeril* ſa femme, du Lieu, Maiſon, Manoir & Métayrie de Quéferon, ſituée en la Paroiſſe de Maroué; Plus, une Sentence de Tutelle (auſſi produite en Original,) rendue en la Cour de Lamballe le 10 Décembre 1613, par laquelle cette Cour donna à Demoiſelle Gillette de Chappedelaine, la Tutelle des enfans mineurs qu'elle avoit eus de feu Julien de

(a) (b) (c) (d) (e) Hiſtoire des Grands Officiers de la Couronne, *Article* de la Maiſon de Rohan, vol. IV. fol. 60.

(f) (g) (h) (i) (k) (l) (m) Hiſtoire de Bretagne par Dom Lobineau, imprimée à Paris en 1707.

Digitized by Google

Launay, ſon mari, Ecuyer, du conſentement d'*Alain Poulain, Ecuyer, Sr. de la Villemadeléne*, mari de *Demoiſelle Iſabeau de Lorgeril*, couſine germaine dudit feu Julien de Launay.

PREMIER DEGRE'

Des Seigneurs de Lorgeril, aujourd'hui éxiſtans, iſſus des anciens Seigneurs Châtelains de ce nom.

GUILLAUME de Lorgeril, Ecuyer, demeurant dans la Ville de Jugon (*a*), où les anciens Seigneurs de Lorgeril poſſédoient des héritages, épouſa en premiéres nôces (*b*) Demoiſelle Jeanne DU BOISADAM, *fille de la Maiſon du Boiſadam* (*c*), dans la Paroiſſe de Plouet, proche ladite Ville de Jugon où eſt ſituée la Maiſon & Châtellenie de Lorgeril, & en ſecondes nôces (*d*) Dlle. Mathurine DE RICHEBOIS, morte avant le 30 Août (*) 1533 (*e*) & dont il n'eut point d'enfans (*f*). Il eut de ſon premier Mariage un fils qui ſuit & mourut peu de tems avant le 17 Mars (*g*) 1561, date du partage que l'on fit de ſes Biens.

II. DEGRE'.

FRANÇOIS de Lorgeril, Ecuyer, fut marié avec Demoiſelle Julienne ROUXEL, *fille puiſnée de la Maiſon de la Jartiére* (*h*), laquelle étoit veuve avant le 13 Août (*i*) 1550 & mere de

3. CHRISTOPHE de Lorgeril qui va ſuivre.

& de

3. JEANNE de Lorgeril, mariée avant le 28 Septembre (*k*) 1575 (*) avec François GAREL, *écrit auſſi* GAZREL.

III. DEGRE'.

Noble Homme CHRISTOPHE de Lorgeril, Ecuyer, acquit par Acte (*l*) du 9 Février (*) 1554 une Maiſon & d'autres Héritages, aſſis dans la Ville de Jugon, où il faiſoit auſſi ſa réſidence & ne vivoit plus le 2 Septembre (*m*) 1557 (*), jour auquel Demoiſelle Guyonne QUESTIER ſa veuve, acquit de Noble Homme François de la Motte & de Noble Homme Pierre de la Motte ſon fils, Sr. de la Marre, pluſieurs Héritages mouvans de la Seigneurie de Jugon: elle étoit fille de Joachim Queſtier, (*écrit auſſi* Quettier), Seigneur de Follideuc & de Demoiſelle Françoiſe MARTEL, & eut de ſon mariage 4 enfans qui ſuivent.

4. JOACHIM de Lorgeril continue la filiation.

(*a*) (*b*) Prouvé par l'Arrêt des Commiſſaires de Bretagne du 17 Octobre 1668, cité dans cet article.
(*c*) Voyez la Notte *i* de la page ſuivante. (*d*) Voyez la Notte *a* de cette page.
(*e*) Cet Acte fut repréſenté en original à feu M. d'Hozier, lors de la Réception de Louis-François-Nicolas de Lorgeril, en qualité de Page de la Grande Écurie du Roi.
(*f*) Voyez la Notte *a* de cette page.
(*g*) Cette datte eſt énoncée dans une Sentence rendue en la Sénéchauſſée de Dinan le 16 Mars (*) 1577.
(*h*) Voyez la Notte *i* de la page ſuivante.
(*i*) Cette date eſt énoncée dans une Sentence rendue en la Sénéchauſſée de Dinan le 16 Mars (*) 1577.
(*k*) (*l*) (*m*) Voyez la Notte *e* de cette page.

Digitized by Google

4. Guyonne (*a*) de Lorgeril,
4. Marie de Lorgeril,

étoient ſous la Tutelle de Noble Homme Joachim de Lorgeril leur frere, ainſi que Françoiſe de Lorgeril leur ſœur, le 5 May (*b*) 1572 (*) & vivoient encore le 6 May (*) 1585 (*c*). *Guyonne* étoit pour lors âgée de 28 ans & *Marie* de 26 ans.

4. Françoise de Lorgeril fut déclarée majeure, par Sentence rendue en la Sénéchauſſée de Jugon le 28 Septembre (*) 1575 (*d*), dans laquelle elle eſt dite âgée de 20 à 21 ans; & il fut ordonné par cet Acte, qu'elle partageroit conjointement avec ſes frere & ſœurs, les biens de leurs pére & mere, *en Noble comme en Noble* & en partable comme en partable. Elle étoit mariée avec Guyon Jaccado le 6 May (*) 1585 (*e*). Elle ou une autre Françoiſe de Lorgeril, épouſa (*f*) Noble Homme Jean Mochet.

IV. DEGRE'.

Noble Homme Joachim de Lorgeril, Ecuyer, Seigneur de S^t. Main *ou* de S^t. Méen, donna ſon Aveu & Dénombrement au Roy le 5 May (*) 1572 (*g*), tant en ſon nom que comme Tuteur de ſes ſœurs, à cauſe de pluſieurs Héritages mouvans de la Seigneurie de Jugon, & qui leur étoient échus par la mort de Françoiſe Martel leur ayeulle, mére de Guyonne Queſtier leur mére. Il fut marié deux fois, la premiére avec (*h*) Demoiſelle Marguerite Rouxel, *fille ſeconde de la Maiſon de la Barre & Raulléon en la Paroiſſe de Sainct Igneuc* (*i*) & de Marie du Gripon; & après la mort de cette premiére femme, il épouſa vers l'an 1582, (ſuivant un Acte du 18 Juillet (*) 1583 (*k*), où il ſe dit *mari plus qu'annal*) Dame Françoiſe Marie, *fille aiſnée de la Maiſon de la Hygourdaye en la Paroiſſe d'Eſpiniac, Eveſché de Dol* (*l*), veuve d'Olivier de Garnedan, fils aîné de Nobles Gens, Meſſire René de Garnedan, Seigneur & Vicomte de Garnedan, Chevalier de l'Ordre. Joachim de Lorgeril mourut au mois d'Avril 1585 (*m*), ayant été aſſaſſiné par Guillaume & Alain Rouxel freres, S^rs. de la Jertiére ſes Couſins, & ſa veuve ſe remaria depuis avec Pierre Agan, Ecuyer (*n*); Du premier Lit nâquirent trois enfans (*o*), entr'autres,

5. Charles de Lorgeril qui ſuit.

&

5. Noble Homme Jean de Lorgeril, S^r. de la Villegeffroy, ainſi nommé dans une Sentence rendue en la Cour Royalle de Jugon le 25 Octobre (*) 1611, par laquelle il fut ordonné qu'il partageroit avec Charles de Lorgeril ſon frére la ſucceſſion de leur pére, *en Noble comme en Noble*, & en partable comme en partable.

(*a*) On trouve dans les Titres de la Famille de Poulain-de Tramains, une *Guyonne de Lorgeril*, Dame de Tramains, femme de Noble Ecuyer Thomas Poulain. (*b*)(*c*)(*d*)(*e*) Voyez la Notte *e* de la page précédente.
(*f*) Prouvé par un Acte (*) du 10 Décembre 1594.
(*g*) Voyez la Notte *e* de la page précédente. (*h*) Prouvé par une Sentence rendue en la Cour Royalle de Jugon le 6 May 1585. (*i*) Aux termes de l'Arrêt des Commiſſaires de Bretagne, rendu le 17 Octobre 1668 en faveur de Jaques & Touſſaint de Lorgeril, pére & fils.
(*k*) Voyez la Notte *e* de la page précédente. (*l*) Voyez la Notte *i* de cette page.
(*m*) Prouvé par une Sentence rendue en la Cour Royalle de Jugon le 6 May 1585.
(*n*) Prouvé par un Acte original du 13 Février 1618. (*o*) Voyez la Notte *m* de cette page.

Second Lit (a).

5. GILLES de Lorgeril.
5. JEANNE de Lorgeril.
5. BERTRANNE de Lorgeril, étoit mariée avec Noble Homme Jean JAMES, S^r. de la Caharie le 28 Décembre (*) 1629, jour auquel elle tranſigea avec Charles de Lorgeril ſon frére aîné *ſur le partage des Biens nobles & de Gouvernement noble & avantageux de leur pére.*

V. DEGRE'.

Noble Homme CHARLES de Lorgeril, Ecuyer, Seigneur de Follideuc, *dit* de Lorgeril, *fils aîné & héritier principal & Noble*, né le 11 Aouſt (*b*) 1574, étoit au Service du Roy le 8 Avril (*c*) 1591, & épouſa avant le 26 Juillet (*) 1599, Demoiſelle Louiſe DE RONDIER, fille de Charles de Rondier, Ecuyer, S^r. des Murs, de Briſſelieu, *ou* de Brizelieu, & de Demoiſelle Charlotte DE LA BOUÉXIERE; dans ce dernier Acte eſt nommé *Noble Homme René de Lorgeril, Sr. de la Villeménier.* Charles de Lorgeril ayant fait remontrer au Roy Louis XIII, que la Maiſon de Lorgeril étant tombée entre les mains d'une Fille qui en étoit héritiére, il déſiroit être conſervé ainſi que ſes Enfans, dans le Nom & Titre de ladite Maiſon qui lui appartenoit; comme en étant *Chef du Nom & des Armes*, ce Prince lui accorda des Lettres-patentes au mois de May (*d*) 1643, pour changer le nom de ſa Terre & Seigneurie de *Follideuc*, Paroiſſe de S^t. Igneuc, Evêché de S^t. Brieuc, en celui de *Lorgeril*, *qui étoit le Nom de ſa Maiſon & qu'il portoit*, &c. Ces Lettres régiſtrées en la Chambre des Comptes de Bretagne le 27 Avril 1644. Il mourut en 1648 (*e*) (le 19 Janvier) ayant eu de ſon mariage 4. enfans ci-après.

6. JACQUES de Lorgeril va continuer la deſcendance.
6. PIERRE de Lorgeril, Recteur de la Paroiſſe de S^t. Etienne de la Ville de Rennes, mourut avant le 6 Mars (*) 1682.
6. NICOLAS de Lorgeril, Ecuyer, Seigneur de la Cheſnaye, mourut avant le 22 Janvier (*) 1655, tems auquel étoit encore vivante Demoiſelle Iſabeau LE BAULT ſa veuve, laquelle fut mére de 3. enfans, qui ſuivent.
   7. BRIAND de Lorgeril, Ecuyer, S^r. de la Cheſnaye, *fils & héritier principal & Noble*, demanda par Acte dudit jour 22 Janvier (*) 1655, tant pour lui que pour ſes puiſnés à Jaques de Lorgeril ſon Oncle, le partage *en Noble comme en Noble*, & en partable comme en partable, des ſucceſſions de Charles de Lorgeril & de Louiſe de Rondier; & il ne vivoit plus le 6 Mars (*) 1682, jour auquel Demoiſelle Marie FIOT ſa veuve étoit Tutrice de *Briand* de Lorgeril ſon fils, dont on ignore la deſtinée.
   7. FRANÇOIS de Lorgeril, S^r. de Trénaſcoet, fut pére de *René* de Lorgeril, maintenu dans ſon ancienne Nobleſſe, par Arrêt des Commiſſaires de Bretagne.

(*a*) Voyez la Notte *m* de la page précédente. (*b*) Table Généalogique de cette Famille, vérifiée par feu M^re. Charles d'Hozier, Juge d'Armes de la Nobleſſe de France.
(*c*) Prouvé par un Acte de ce jour, énoncé dans l'Arrêt des Commiſſaires de Bretagne du 17 Octobre 1668, cité dans cet article.
(*d*) Original. (*e*) Prouvé par un Acte du 22 Janvier (*) 1655.

Digitized

7. Louis de Lorgeril, Ecuyer, S^r. de Kerver, de Kerverte *ou* de Guerveret, aſſiſta au mariage de Catherine de Lorgeril ſa couſine.

6. Jaquemine de Lorgeril eſt qualifiée *Dame de la Touche* dans un Acte du 18 Février (*) 1655; elle vivoit encore le 6 Mars (*) 1682, & mourut ſans alliance.

VI. DEGRE'.

Noble Homme Jacques de Lorgeril, Ecuyer, Seigneur de Lorgeril, de la Caharie, de la Houſſaye, des Perriéres & de la Chapronnaye, *fils aîné & héritier principal & Noble*, épouſa par Contrat du 15 Janvier (*) 1625, D^lle. Renée Biré, fille de Noble Homme Guillaume Biré & de D^lle. Florence de Brenoye, Sg^r. & Dame de la Bougaudiére. Sa qualité de Noble & d'Ecuyer lui ayant été injuſtement diſputée, il fit faire un Procès-verbal devant le Sénéchal de Dinan les 20 & 22 May (*) 1638, dans lequel les Témoins, compoſés en plus grande partie de Gentilshommes qualifiés du pays, dépoſérent, que lui & ſes Prédéceſſeurs avoient touſjours eſté tenus & réputés pour Gentilshommes, *comme iſſus de la Maiſon de Lorgeril en Plorel*, à la ſuite de laquelle dépoſition eſt le Procès-verbal de vérification des Armoiries dudit S^r. de Lorgeril, dans lequel ce Sénéchal dit qu'il s'étoit tranſporté dans l'Egliſe de Nôtre-Dame de Jugon, dans le Chœur de laquelle il avoit vû une Tombe appartenante à ſes Prédéceſſeurs, & ſous laquelle avoit été enterré Joachim de Lorgeril, ſon ayeul, Ecuyer & autres ſes Prédéceſſeurs; que ſur cette Tombe il y étoit gravé *un Ecu à un Chevron briſé, chargé par aparence de cinq Hermines fort effacées & trois Molettes d'Eperon, deux en chef & l'autre en pointe*, » leſquelles Armes ledit Jaques de Lorgeril maintenoit être celles de ſes Prédéceſſeurs ſemblables à celles de la Terre & Seigneurie de Lorgeril en Plorel, qui appartenoit ci-devant à la Dame Comteſſe de Maure. « En conſéquence de ce Procès-verbal d'information, il obtint une Sentence rendue le 2 Aouſt (*) ſuivant, par François le Févre, Conſeiller au Parlement de Bretagne, par laquelle il fut maintenu dans la qualité de *Noble* priſe par lui & ſes Prédéceſſeurs, laquelle Sentence fut confirmée par un Arrêt du même Parlement, du 20 Novembre (*) de la même année. Il mourut le 23 Juillet (*a*) 1673, ayant eu de ſon mariage 3. enfans qui ſuivent,

7. Toussaint de Lorgeril continue la filiation.

7. Catherine de Lorgeril, Dame de la Houſſaye, eſt qualifiée ainſi dans le Contrat de ſon mariage accordé le 30 Juin (*) 1650 avec *Meſſire* François Lambert, Seigneur de Lorgeril & de la Mabonniére; elle étoit veuve le 6 Mars (*) 1682, date d'un Acte qui donne à ſon mari la qualité de *Chevalier*.

7. Charlotte de Lorgeril, Dame de la Houſſaye, eſt auſſi nommée ſous ce Titre dans ſon Contrat de mariage accordé le 6 Juillet (*) 1653 avec *Meſſire* François Cheſnel, Seigneur du Verger, fils aîné & héritier principal & Noble de *Meſſire* Jean Cheſnel, S^r. de la Chapronnaye & de Dame Marguerite Franchet; & en faveur duquel Jaques de Lorgeril & Renée Biré ſes pére & mére, lui firent don de la Terre de la Chapron-

(*a*) Table Généalogique de cette Famille, vérifiée par feu M^re. Charles d'Hozier, Juge d'Armes de la Nobleſſe de France.

Digitized by Google

naye, eſtimée 18000 liv. & qu'ils avoient acquiſe dudit Jean Cheſnel. Elle ſe remaria en ſecondes Nôces avec Olivier COLAS, S^r. de Beaunord, dont elle étoit veuve le 6 Mars (*) 1682, & épouſa en troiſiémes Nôces avant le 27 Juin (*) 1686, Jaques LE FORESTIER, Ecuyer, S^r. de la Noe & de la Chapronnaye.

VII. DEGRE'.

TOUSSAINT de Lorgeril, Ecuyer, Seigneur de Lorgeril, de la Caharie, de la Houſſaye, des Perriéres, du Verger & de la Chapronnaye, Conſeiller du Roy, Premier Subſtitut du Procureur Général de S. M. au Parlement de Bretagne, *fils aîné & héritier principal & Noble*, né vers l'an 1632, ſuivant un Acte du 14 Aouſt (*a*) 1660, qui le dit âgé d'environ 28 ans, épouſa par Contrat du 24 Janvier (*) 1654, Demoiſelle Emmanuelle MONNERAYE, fille de Noble Homme Jean Monneraye, Conſeiller-Notaire & Sécrétaire du Roy, Maiſon & Couronne de France en la Chancellerie de Bretagne, Avocat en ladite Cour & de Demoiſelle Françoiſe CORMIER ſa femme, & fut déclaré *Noble & iſſu d'ancienne Extraction Noble*, par Arrêt de la Chambre établie par le Roy pour la Réformation de la Nobleſſe du pays de Bretagne, rendu le 17 Octobre (*b*) 1668 auſſi en faveur de Jaques de Lorgeril ſon pére & de Pierre de Lorgeril ſon Oncle. Aprés la mort de ſa femme, il ſe remaria par autre Contrat du 24 Juin (*) 1679 avec Demoiſelle Marie DURAND, Dame de la Ménardais, âgée pour lors d'environ 16 ans, fille de Noble Homme Gilles Durand, S^r. de la Pénezaye & de Demoiſelle Françoiſe LERNEC ſa veuve. Il mourut le 28 May (*c*) 1686, ayant eu de ſon mariage les 2. enfans ci-aprés.

8. LOUIS-FRANÇOIS de Lorgeril, va ſuivre.
8. TOUSSAINT de Lorgeril, n'étoit âgé que de 19 mois, lorſqu'il fut mis ainſi que ſon frére, ſous la Curatelle de leur mére, le 27 Juin (*) 1686, & mourut à l'âge de ſept ans (*d*).

VIII. DEGRE'.

LOUIS-FRANÇOIS, *dit auſſi* FRANÇOIS-LOUIS de Lorgeril, Seigneur de Lorgeril, des Perriéres, du Verger, de la Chapronnaye, du Chalonge & du Val, qualifié *Chevalier*, *Chef de nom & d'Armes de la Maiſon de Lorgeril en Bretagne*, & nommé par les États, Doyen de la Nobleſſe de cette Province, le 12 Octobre (*e*) 1752, nâquit le 2 Février (*) 1681. Il épouſa par Contrat du 15 Octobre (*) 1705, Demoiſelle Marie-Madelaine-Marthe DE GÉRALDIN, (d'une Famille Irlandoiſe,) fille de Nicolas de Géraldin, Ecuyer, Seigneur de Blancfort & de Dame Anne MALBRANEK; elle mourut en couches le 7 May (*f*) 1725, ayant eu de ſon mariage entr'autres enfans, ceux qui ſuivent.

9. LOUIS-FRANÇOIS-NICOLAS de Lorgeril continue la deſcendance.
9. JEAN-THOMAS-BAPTISTE de Lorgeril, Seigneur de Lorgeril & du Verger, dit *le Chevalier de Lorgeril*, Capitaine des Vaiſſeaux du Roy, &

(*a*) Original : Titres de Trémigon. (*b*) Copie collationnée ſur l'Original vers le même temps, par un Conſeiller du Roy Notaire-Sécrétaire au Parlement de Bretagne. (Bibl. du Juge d'Armes.)
(*c*) (*d*) Généalogie de cette Famille, vérifiée par feu M. d'Hozier, Juge d'Armes de la Nobleſſe de France. (*e*) Extrait des Régiſtres du Greffe des États de Bretagne.
(*f*) Voyez la Notte *c* de cette page.

Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de Saint Louis, partagea le 31 Juillet (*a*) 1756, les ſucceſſions de ſes pére & mére, conjointement avec Louis-François-Nicolas, Louis-Florian-Touſſaint, Marie-Anne & Marie-Angélique-Barbe de Lorgeril, ſes fréres & ſœurs, & il eſt dit dans cet Acte, que depuis le décès de leur mére il étoit mort 4. puînés.

9. LOUIS-FLORIAN-TOUSSAINT de Lorgeril, Seigneur des Perriéres & de Trébedan, Capitaine de Cavalerie au Régiment de Colonel-Général.
9. TOUSSAINT de Lorgeril mourut jeune.
9. MATHIEU-VINCENT de Lorgeril, naquit au mois de Septembre (*b*) 1721.
9. SIMON-MARIE-JOSEPH de Lorgeril, S^r. d'Orguelan, Lieutenant au Régiment du Roy, né le 30 Avril (*c*) 1725, fut tué à la Bataille de Lawfeldt.
9. MARIE-ANNE de Lorgeril.
9. MARIE-ANGÉLIQUE-BARBE de Lorgeril, Dame de Carmoran, née le 5 Février (*d*) 1719, fut mariée le 5 Juin (*e*) 1742 avec François-René DE TRÉMEREUC, qualifié Chevalier, Sg^r. du Meurtel, du Vauboſché, &c.

IX. DEGRE'.

LOUIS-FRANÇOIS NICOLAS de Lorgeril, Seigneur de Lorgeril, du Chalonge, de Trébedan, &c. Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de St. Louis, qualifié *Chevalier, Chef de nom & d'Armes, fils aîné & héritier principal & Noble*, né le 14 Avril (*f*) 1708 & reçu Page de la Grande Ecurie du Roy le premier Juillet 1721, ſur les preuves de ſa Nobleſſe, admiſes par Sa Majeſté, fut enſuite Garde de la Marine, Enſeigne de Vaiſſeaux au mois de Décembre 1732, Lieutenant & enfin Capitaine. Il a été marié deux fois, la premiére par Contrat du 22 Février (*g*) 1737, avec Demoiſelle Jeanne-Eliſabeth-Françoiſe BÉGON, fille de Michel Bégon, Seigneur de la Picardiére, de St. Sulpice, de Pommeray, de Marbelin, de la Siſtierre, de Sérigny, &c. Conſeiller du Roy en ſes Conſeils & au Parlement de Metz, Intendant de Juſtice, Police & Finances de la Marine, au Département de Normandie, & de Dame Jeanne-Eliſabeth DE BEAUHARNOIS, & la ſeconde par articles accordés ſous ſeings privés le 22 Mars (*h*) 1740, avec Demoiſelle Louiſe-Julienne DE St. GERMAIN, fille de Pierre de St. Germain, qualifié Chevalier, Seigneur de Parigny, & de Noble Dame Louiſe PINART-DE CADOALAN. Ces articles furent reconnus le 12 May ſuivant : De ſon premier mariage il a eu *Catherine* de Lorgeril, Religieuſe ; & du ſecond Lit, ſont iſſus entr'autres enfans,

1. LOUIS-PIERRE-MARIE de Lorgeril, Ecuyer, Garde de la Marine en 1757.

&

2. MARIE-LOUISE-GE'NEVIE'VE de Lorgeril, née le 3 Janvier 1749 & reçue dans la Maiſon Royale de St. Louis à St. Cyr, ſur les preuves de ſa Nobleſſe, admiſes par le Roy le 17 Juillet 1760, ſur le Certificat du Juge d'Armes, Commiſſaire nommé à cet effet.

(*a*) Original. (*b*) (*c*) Table Généalogique de cette Famille, vérifiée par feu Meſſire Charles d'Hozier, Juge d'Armes de la Nobleſſe de France. (*d*) (*e*) Extrait baptiſtére & de mariage délivré en forme. (*f*) Extrait baptiſtére délivré en forme. (*g*) (*h*) Original.

Vû & vérifié par Nous Chevalier, Conſeiller du Roi en ſes Conſeils, Juge d'Armes de France.

Digitized by Google

MACÉ-DE GASTINES,

EN *NORMANDIE* ET EN *PROVENCE*.

D'Argent, à un chevron d'azur, accompagné en chef de trois Roſes de même & en pointe, d'un Lion de gueules rampant.

JEAN-JOSEPH Macé-de Gaſtines, Ecuyer, Capitaine-Général-Garde-côte au Département de Martigues, & Antoine Macé-de Gaſtines, Capitaine réformé au Régiment de la Reine, freres, ayans été aſſignés devant M. le Bret, Intendant en Provence, pour juſtifier à quel titre ils prétendoient joüir des priviléges de la Nobleſſe, & n'ayans pû dans le délai porté par l'aſſignation, raſſembler les anciens titres de leur Famille, pour ſatisfaire à la pourſuite du Préposé à la recherche ordonnée, furent condamnés par défaut de repréſentation à une amende de 2000 livres, ſuivant l'Ordonnance que prononça cet Intendant le 9 Avril 1711; mais ayans enſuite recouvré ces mêmes titres, ils préſenterent une requête au Conſeil pour être admis à les lui produire, à quoi ayans ſatisfait, les Commiſſaires généraux députés par le Roi pour juger en dernier reſſort toutes les affaires concernantes la recherche des Uſurpateurs du titre de Nobleſſe, les maintinrent dans leur ancienne Nobleſſe d'extraction, & dans les qualités de *Noble* & d'*Ecuyer*, par Arrêt rendu contradictoirement le 5 Avril (*a*) 1714; & c'eſt cette production, ainſi que les actes nouvellement repréſentés, qui établiſſent les filiations de cette ſeconde Branche, de laquelle le Juge d'Armes donne ici le détail avant celui de la premiere, attendu que celle-ci, dont la cadette eſt ſéparée depuis plus d'un ſiécle, a omis pendant deux générations de prendre la qualité de Noble, ce qui toutefois, aux termes d'un Arrêt du Conſeil d'Etat du Roi, rendu le 4 Juin 1668, ne peut être regardé comme une dérogeance, lorſque la poſſeſſion de Nobleſſe eſt ſuffiſamment établie avant l'omiſſion de qualité; d'où il s'enſuit que cette Branche aînée eſt ſans contredit comme la cadette en poſſeſſion de la Nobleſſe, d'autant que par ledit Arrêt du Conſeil, il eſt dit que la qualité de Juge Royal, d'Avocat, &c. même ſans celle de Noble ou d'Ecuyer, ne ſera point cenſé déroger. Le premier de cette Famille que l'on connoiſſe, eſt un

PREMIER DEGRE'.

SIMON Macé, que le Duc d'Alençon qualifie l'an 1453 (*b*), *ſon amé & féal Tréſorier & Receveur général de ſes Finances*: il fut pere (*c*) d'un

(*a*) Expédition délivrée en forme.

(*b*) (*c*) Prouvé par l'Arrêt de la Cour de Parlement de Provence de l'an 1667, rapporté ſur le dégré de Gilles Macé-de Gaſtines, Auteur du VI dégré de la ſeconde Branche.

Digitized by Google

II. DEGRE'.

ANTOINE Macé, lequel fut fiancé le 11 Février (a) 1514 avec Marie FILSDEFEMME, fille de Sire Jean Filsdefemme, & de Françoiſe RIBOT, en préſence de *René* Macé ſon frere; ils eurent pour fils

III. DEGRE'.

GUILLAUME Macé, qui fut marié en l'Egliſe de la Roche-Clémenceau le 21 Juillet (b) 1550 avec Louiſe DE REZ, mere de

IV. DEGRE'.

GUILLAUME Macé, qualifié *Noble* & *Noble Homme* dans pluſieurs actes originaux des 6, 26 & 30 Avril 1612, & pourvû dès l'an (c) 1593 par le Roi Henri IV de la Charge de ſon Conſeiller & Sécretaire de ſa Chambre; il ſe qualifioit Elû d'Alençon le 6 Avril de ladite année 1612, & donna procuration le 19 Janvier (d) 1615 pour préſenter au Pape ou autres Collateurs ordinaires, telle perſonne que le Fondé jugeroit capable d'être Chapelain en la Chapelle de Nôtre-Dame de Pitié, fondée par ſes Auteurs en l'Egliſe Collégiale de Saint Meſme à Chinon, y étant autoriſé, comme repréſentant alors l'aîné de la Famille, *iſſu du côté maternel de l'ancienne Famille des Filsdefemme à Chinon*; il avoit aſſiſté à pluſieurs Siéges ſous le regne d'Henri le Grand, & en reconnoiſſance de ſes ſervices, ce Prince lui donna (e) le commandement de 600 hommes de guerre. De ſon mariage accordé avec Anne DU PONT, veuve de Jean CAGET, S^r des Vaux, par contrat du 28 Décembre (*) 1586, dans lequel il eſt qualifié *Noble Homme, Ecuyer, Sieur de Gaſtines, Sécretaire & Valet de Chambre de Mgr. Fils de France, Frere unique du Roi, Duc d'Anjou & d'Alençon*, il eut quatre enfans dont on va parler.

5. DAVID Macé eſt Auteur de la Branche aînée, qui ne ſera détaillée qu'après la ſeconde Branche, par la raiſon que l'on a dit dans le Préliminaire.
5. PHILIPPE Macé paroît être le même Philippe Macé que l'on trouve qualifié *Sieur de Lhoumel* dans le contrat de mariage de Jean Macé, Auteur du VI dégré de la Branche aînée.
5. GILLES Macé ſervit longtemps le Roi dans ſes Armées (f).
5. NICOLAS Macé va ſuivre.

V. DEGRE'.

Noble NICOLAS Macé-de Gaſtines, Avocat au Préſidial d'Alençon (g), ſervit longtemps (h) le Roi dans ſes Armées, & de ſon mariage accordé par contrat du 11 Mai (*) 1641 avec Demoiſelle Anne D'ARMAND, veuve de Louis YCARD, Avocat au Parlement de Provence, il eut

VI. DEGRE'.

Noble GILLES Macé-de Gaſtines, qualifié *Ecuyer, de la Ville du Martigues*,

(a) (b) Mémoire de Famille, écrit vers l'an 1620, à en juger par le caractére de l'écriture.
(c) Voyez la notte *b* de la page précédente. (d) Expédition délivrée & légaliſée en 1757.
(e) (f) (g) (h) Voyez la notte *b* de la page précédente.
(*) Toutes les dattes déſignées dans cet Article par une étoile, ſont énoncées dans l'Arrêt des Commiſſaires généraux du Conſeil de l'an 1724, rapporté dans le Préliminaire.

Digitized by Google

originaire d'Alençon, dans un Arrêt de la Cour de Parlement de Provence, qu'il obtint le 21 Juin (*a*) 1667, par lequel cette Cour lui permit de porter l'épée, attendu la preuve qu'il avoit fait par titres de ſa Nobleſſe d'extraction: De ſon mariage accordé par contrat du 17 Juin (*) 1661 avec Demoiſelle Lucréce D'AUGUSTINE, fille de Noble Ambroiſe d'Auguſtine, Ecuyer, Seigneur de Septemes, il eut deux enfans, ſçavoir

VII. DEGRE'.

1. JEAN-JOSEPH Macé-de-Gaſtines, Ecuyer, Capitaine-général-Garde-côte au département de Martigues, né au mois de Mars (*) 1682.
&
2. ANTOINE Macé-de-Gaſtines, Ecuyer, Capitaine réformé au Régiment de la Reine, né au mois de Février (*) 1685.

} maintenus tous deux dans leur ancienne Nobleſſe d'extraction par l'Arrêt de 1724, rapporté au Préliminaire.

BRANCHE AINÉE.

V. DEGRE'.

Noble DAVID Macé, Sieur de Gaſtines, né le 4 Octobre (*b*) 1586, & tenu ſur les fonts baptiſmaux par Noble David de Maridor, Ecuyer, Seigneur de Saint Oüen, ſe qualifioit Avocat au Siége Préſidial & Bailliage d'Alençon, lorſqu'il épouſa par contrat du 6 Avril (*c*) 1612 Demoiſelle Marie BRICHARD, fille de Noble Maître Jean Brichard, Sieur de la Tireliere, Conſeiller du Roi, Elû d'Alençon, & de Marie CAGET, ſa femme; par ce contrat, le pere du futur promit de lui réſigner ſon office d'Elû d'Alençon: David Macé étoit mort avant le 20 Octobre (*d*) 1649, & de ſon mariage qui fut célébré le 30 Avril (*e*) de ladite année 1612, il eut les enfans qui ſuivent.

6. JEAN Macé continue la deſcendance.
6. FRANÇOIS Macé-de-Gaſtines eſt nommé dans le partage fait entre ſes freres & ſœurs, des ſucceſſions de leurs pere & mere, le 20 Octobre (*f*) 1649, & par cet acte qui le qualifie *Chevalier de l'Ordre de Saint Jean de Jéruſalem*, il déclara que, *déſirant ſuivre la profeſſion des Armes pour la défenſe de la Foi contre les Infidelles*, il renonçoit à ſa part deſdites ſucceſſions: il étoit Commandeur de Baugis & de Corval le 5 Janvier (*g*) 1660, & mourut âgé de 74 ans, le 23 Décembre (*h*) 1696; il fut inhumé le lendemain dans l'Egliſe Parroiſſiale de St. André de Planquery, Diocèſe de Bayeux.
6. GILLES Macé, Sieur de la Tireliere, mourut Prêtre.
6. MARIE Macé étoit mariée, lors dudit partage, avec Maître Aléxandre DU MESNIL, Sieur du Saucié, Conſeiller du Roi au Bailliage & Siége Préſidial d'Alençon.
6. RENÉE Macé vivoit encore alors ſans alliance, & étoit en minorité.

VI. DEGRE'.

Noble JEAN Macé, Sieur de Gaſtines, d'Herſes & de Chauvigny, ſe qualifioit

(*a*) Copie collationnée ſur l'original, & légaliſée en 1695. (*b*) Voyez la notte *a* de la page précédente. (*c*) Original. (*d*) Prouvé par l'acte cité à la notte *f* de cette page. (*e*) Original. (*f*) Expédition délivrée en 1757, & légaliſée. (*g*) Prouvé par le baptiſtére de Gilles Macé ſon neveu. (*h*) Extrait mortuaire délivré en 1757.

Digitized by Google

Conſeiller du Roi, Elû en l'Election d'Alençon, lorſqu'il épouſa par contrat du 7 Juillet (a) 1657 Demoiſelle Catherine LE NOIR, fille de Maître François le Noir, Conſeiller du Roi, Juge-Magiſtrat au Bailliage & Siége Préſidial de ladite Ville, & de Demoiſelle Renée HAMELIN: il fut inhumé le 28 Juillet (b) 1662 dans l'Egliſe Collégiale & Parroiſſiale de S^t. Candé le vieil à Roüen, étant âgé d'environ 45 ans. Le fils qui naquit de ſon mariage, fut

VII. DEGRE'.

GILLES Macé, Sieur de Gaſtines, baptiſé le 5 Janvier (c) 1660, & marié par contrat du 28 Novembre (d) 1696 avec Demoiſelle Anne-Marguerite PLASTRIER, fille de Maître Jacques Plaſtrier, Conſeiller du Roi, Notaire Honoraire au Châtelet de Paris, & de Dame Anne DE LAUNAY ſa veuve. Il étoit alors Avocat en Parlement, fut depuis Conſeiller du Roi au Bailliage & Siége Préſidial d'Alençon, & mourut Doyen de ce Bailliage: il fut pere de pluſieurs enfans dont on va parler.

8. ANTOINE Macé ci-après.
8. GILLES Macé-de Gaſtines.
8. JEAN-FRANÇOIS Macé-de Gaſtines.
8. NICOLAS Macé.
8. FRANÇOIS-HENRY Macé, Sieur de la Tuillerie, Officier d'Infanterie.
8. JOSEPH Macé, Ecuyer, Sieur de la Bendeliere, né le 17 Mars (e) 1708, fut Gendarme dans la premiere Brigade des Gensdarmes de Mgr. le Dauphin, & y ſervit l'eſpace de ſix ans, ſuivant le congé abſolu qu'il obtint le 16 Janvier (f) 1735; entra depuis dans les Gardes du Corps du Roi où il ſervit pareil temps, & obtint auſſi du Duc d'Harcourt ſon congé abſolu le 1er Juillet (g) 1741, qui porte que » dans toutes les occaſions où il s'étoit » trouvé pour le ſervice de Sa Majeſté, il avoit donné des marques de valeur » & de bonne conduite «. Il a épouſé par articles ſous ſeings privés du 13 Juillet (h) 1740, Demoiſelle Catherine-Madeléne DAMOIS, fille de Jean Damois, Bourgeois de Paris, & de Dame Catherine-Antoinette AUBRY ſa veuve.
8. JAQUES Macé, Ecuyer, Sieur des Noyers, Conſeiller du Roi, Juge-Magiſtrat au Bailliage & Siége Préſidial d'Alençon, ancien Maire de cette Ville, né le 22 Août (i) 1709, & tenu ſur les fonts de baptême le lendemain par Gilles-Louis-François Macé-de Gaſtines, & par Demoiſelle Marie-Anne Macé-de Gaſtines, eut de ſon mariage accordé par contrat du 18 Janvier (k) 1742 avec Demoiſelle Louiſe-Catherine DU MOULINET, fille de M^r. M^e. Nicolas du Moulinet, Sieur de Choiſel, Conſeiller du Roi, & ſon Procureur au Siége de la Maîtriſe des Eaux & Forêts du Bailliage & Duché d'Alençon, & de Dame Marie DU BOIS, trois enfans, ſçavoir
   9. NICOLAS-JAQUES Macé, né le 3 Novembre (l) 1742.
   9. JEAN-BAPTISTE Macé, né le 1er Septembre (m) 1752.
   &
   9. CATHERINE-SUZANNE Macé, née le 29 Octobre (n) 1744.
8. GILLES Macé.
8. CATHERINE Macé-de Gaſtines.

(a) Expédition délivrée en 1757, & légaliſée. (b) Extrait mortuaire délivré en forme. (c) Extrait baptiſtére délivré en forme. (d) Original. (e) Extrait baptiſtére délivré en forme. (f) (g) (h) Original. (i) Extrait baptiſtére délivré en forme. (k) Original. (l) (m) (n) Extraits baptiſtéres délivrés en forme.

Digitized by Go

VIII. DEGRE'.

ANTOINE Macé, Sieur de Gaſtines & de la Tireliere, né le 18 Septembre (*a*) 1704, épouſa par contrat du 22 Juillet (*b*) 1729 Demoiſelle Marie-Renée-Charlotte MOREL, fille de Charles Morel, Ecuyer, Seigneur de la Carbonniere, &c. & de Dame Renée PATRY, & de ce mariage ſont iſſus

IX. DEGRE'.

1. CHARLES-ANTOINE Macé, né le 3 Novembre (*c*) 1731.
2. JOSEPH-RENÉ Macé, né le 3 Juillet (*d*) 1737.
3. PIERRE-ANTOINE-ALÉXIS Macé, né le 17 Juillet (*e*) 1745.
4. MARIE-CHARLOTTE-GILLETTE Macé, née le 12 Novembre (*f*) 1729.
5. GENEVIÉVE-SUZANNE-FRANÇOISE Macé, née le 8 Février (*g*) 1736.

&

6. ANNE Macé, née le 6 Décembre (*h*) 1739.

(*a*) Extrait baptiſtére délivré en forme. (*b*) Original. (*c*) (*d*) (*e*) (*f*) (*g*) (*h*) Extraits baptiſtéres délivrés en forme.

Vû & vérifié par Nous, Chevalier, Conſeiller du Roi en ſes Conſeils, Juge d'Armes de France.

Digitized by Google

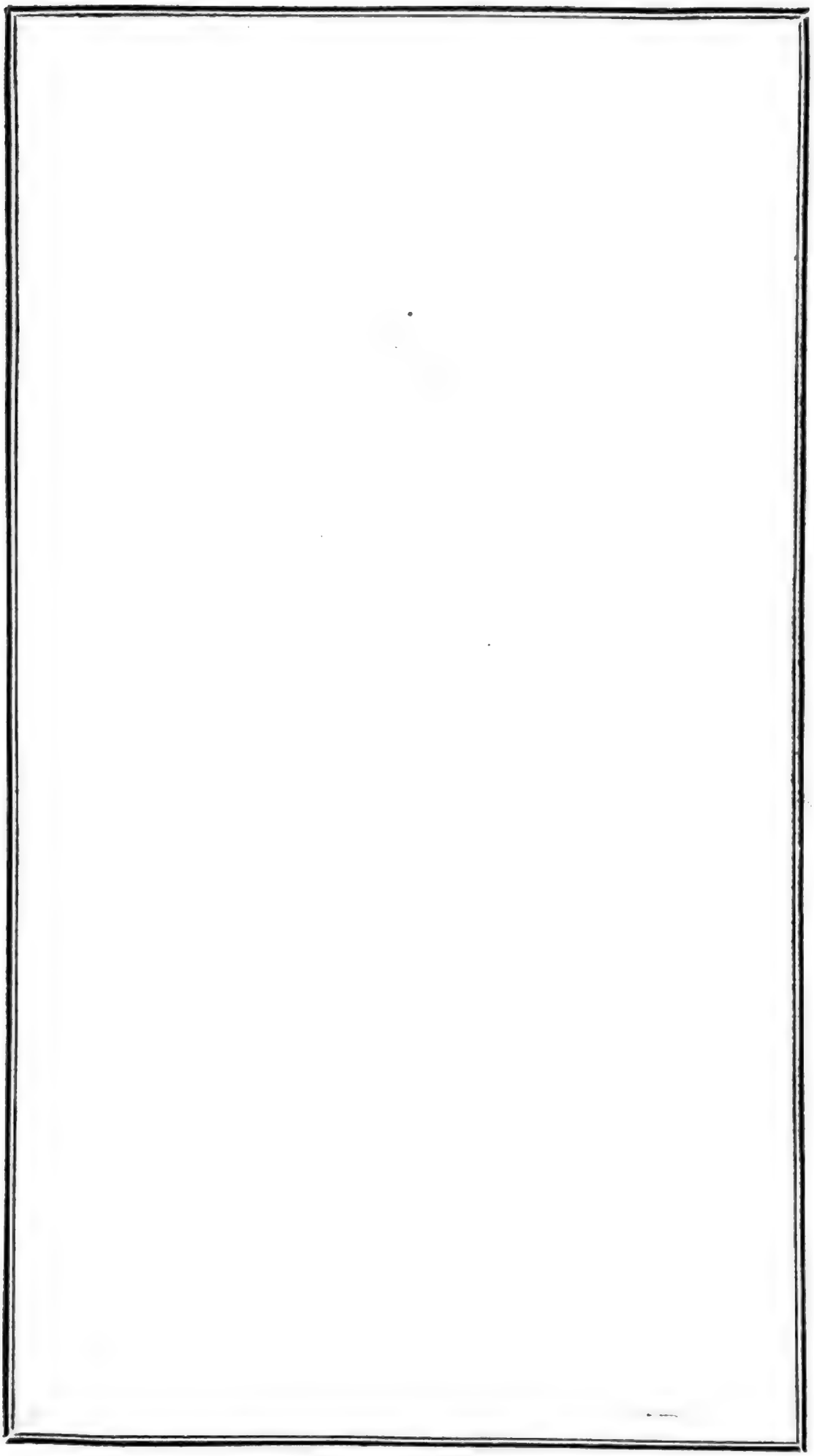

Digitized by Google

DE MALVIN,

Seigneurs de la Lanne, de Merlet, de Mirande, de Montazet, de Ceſſac, de Primet, de St Siphorien, de Barrault, de la Roque-Roquazel, de Pachins, de la Barthére, de Caſſaignau, de Prignan, de la Beauſſe &c.

EN ALBRET, EN AGENOIS ET EN LANGUEDOC.

D'Azur à trois Etoiles d'or, poſées deux & une, qui eſt DE MALVIN *; écartelé de Gueules à deux Balances d'or, poſées l'une au-deſſus de l'autre, qui eſt de* MONTPEZAT.

LES noms D'AMALBIN, D'AMALVIN, D'AMALVY, D'AMAUBIN, D'AMAUVIN, DE MALBIN, DE MALBYN, DE MALBY, DE MALVIN, DE MALVYN, DE MAUBIN, DE MAULBIN, DE MAULVIN, DE MAULVYN, DE MAUVIN & DE MAUVYN, ne ſont que le même nom. La différence qu'on y remarque prend ſa ſource dans les différens idiômes des lieux & des tems. Il eſt nombre d'éxemples (comme on le verra dans la ſuite) où toutes ces dénominations ſe trouvent employées par le même Notaire & réunies dans le corps du même acte. Les qualifications de Seigneurs de la Lanne, de Montazet, de Primet &c. qui ſuivent toujours les noms d'Amalvin, de Maubin &c. lévent inconteſtablement tous les doutes qui pourroient s'élever à ce ſujet.

Les autorités rapportées ci-deſſous (*a*) établiront ſolidement qu'on doit mettre

(*a*) Le Pére Daniel, dans ſon Hiſtoire de France (1), rapporte d'après Eginard (2), Hiſtorien contemporain de l'Empereur Charlemagne, » que ce Prince envoya au-delà de l'Elbe en 785 *une perſonne de ſa Cour nommée* AMALVIN, pour y conduire les ôtages que les Saxons demandoient & en amener Witikinde & Albion; » qu'*Amalvin* leur ayant livré les ôtages & renouvellé de la part du Roi les aſſurances qu'ils avoient demandées, » revint avec ces deux Chefs en France, & les conduiſit à Attigni ſur la Riviére d'Aiſne, où le Roi étoit avec » toute ſa Cour. «

Mr de Marca, dans ſon Hiſtoire de Béarn (page 268), parle des prétentions de *Fort* AMABI ou AMALVIN, *Seigneur de Miucens*, ſur le village d'Abére qu'il prétendoit lui appartenir. » Il y eut « (dit-il) » oppoſition » formée par lui à ce que l'Egliſe de Leſcar rentrât en poſſeſſion de ce Village; de ſorte que pour le rendre taiſant » & amortir ſes prétentions, Centulle Vicomte de Béarn, qui « (pages 266 & 267) » commença à Seigneurier » l'an 984 & vivoit encore environ l'an 1000, lui bailla aſſignation ſur les fermiers de ſon domaine de cent meſures de froment & rendit Abére à l'Egliſe de Leſcar, quitte & déchargée de toutes demandes. «

Le même Auteur (pages 230 & 231, Chapitre XI.) dit que le Vicomte AMAUVIN étoit en 1002 Avoüé & Protecteur de l'Abbaye de la Réolle ſur la Garonne. Il rapporte à ce ſujet l'événement d'une diſpute arrivée cette année-là même dans ce Monaſtére entre des Moines Gaſcons & François, dans laquelle ces derniers écrivirent

(1) Edition de Paris, 1722, Tome I. page 417, colonne 1re.
(2) Recueil des Hiſtoriens des Gaules & de la France par Dom Bouquet, Tome V. pages 149 & 207.

mettre les noms d'Amalvin & d'Amauvin au nombre de ces noms propres qui étoient les ſeuls en uſage au-delà du XIe Siécle, & qui ſont devenus inſenſiblement noms patronymiques, c'eſt-à-dire ſurnoms ou noms de Famille, parce qu'ils ſe ſont perpétués de pére en fils : ce qui n'a commencé (ſuivant la Roque dans ſon Traité de l'origine des noms, Chapitre 6.) que vers le temps de Hugues Capet & du Roy Robert ſon fils. » Et voilà « (ajoûte-t'il, Chapitres 1. & 13.) » ce qui eſt arrivé dans les Maiſons des *Bérenger*, des *Bré-* » *mond*, des *Pierre*, des *Turpin* &c. Voilà comme les *Adémar* Seigneurs » de Monteil & de Grignan en Provence, les *Grimoard* du Gévaudan, les » *Robert* & les *Foucaut* du Limouſin convertirent leurs noms en ſurnoms. «

On ignore l'origine de la Maiſon de Malvin ; mais elle peut paſſer ſans contredit pour une des plus anciennes de ſa Province. Les Seigneurs de la Lanne du ſurnom de Malvin étoient établis & connus dans l'Albret & dans le Condomois vers le milieu du XIe Siécle.

Les Guerres qui ont ravagé long-temps la Guyenne & le Pays d'Albret, & l'enlévement que les Anglois ont fait des Titres d'une grande partie des Maiſons de cette Province, ſont cauſe qu'elles ne ſçauroient faire remonter leur filiation au-delà de certaines époques par la double autorité des contrats de mariage & des teſtamens ; & c'eſt ſans doute par ces raiſons que Mrs de Malvin ne prouvent par la même voye des contrats des mariage & des teſtamens leur filiation bien ſuivie, que depuis le commencement du XIVe Siécle. Mais ils juſtifient par une ſuite de Baux à Fief, d'anciens Terriers & de Reconnoiſſances, que la Terre de la Lanne dont ils ſont encore Seigneurs, étoit dans leur Maiſon dès l'an 1045. Or, après les événemens & les difficultés dont on vient de parler, il eſt certain que l'ancienneté de cette date, jointe aux preuves

rent à leur Abbé pour le ſupplier de venir ſur les lieux, l'aſſurant que tout ce qu'il ordonneroit ſeroit éxécuté, & que les Princes (les Comtes Bernard & Sance ſon frére, depuis Ducs de Gaſcogne) *& le Vicomte* AMAUVIN, *qu'il avoit établi en ſon premier voyage pour Advocat* (c'eſt-à-dire *Avoüé*) *& Protecteur du Monaſtére*, feroient ſortir de la maiſon & y retiendroient ceux qu'il aviſeroit.

Le Vicomte Rodolphe (*Ego in Dei nomine Vicecomes Rodulphus qui et alio nomine vocor Arnaldus*) fit donation au mois de May (1) de la XXXe année du Régne du Roy Robert, *Sanctione Comite*, (ce qui revient à l'an 1026) de l'Egliſe de St Hilaire au Monaſtére de St Pierre de la Réolle ſur la Garonne en Bazadois : *pro remedio anima mea et patris mei* AMALVINI, *et matris mea Roſenberga, et fratris mei Guillelmi Vicecomitis, dono a die preſenti uſque ad finem ſeculi res proprietatis mea que ſunt in pago Becelmeiſi, hoc eſt Eccleſiam in honore Sancti Hylarii que vocatur Monaſterium, cum rebus Eccleſiaſticis que pertinent ad illam, Monaſterio Sancti Petri quod eſt ſitum ſuper fluvium Garonne, quod vocatur Regula.*

AMALVIN du Paradis fonda en (2) 1130 le Monaſtére du Paradis en Agénois, Ordre de Fontévrault : AMALVINUS *Paradiſi et Onors uxor illius, eorumque filii* AMALVINUS, *Arnaldus atque Guillelmus, mutare cupientes pro manentibus tranſitoria, pro ſempiternis caduca, pro celeſtibus terrena, dederunt et conceſſerunt Domino ejuſque genitrici, ad opus ancillarum Dei Fontiſebraudi, pro ſua ſuorumque ſalute, quidquid habebant in loco qui Paradiſus dicitur et quidquid habebant in inſula.*

Raymond AMALVIN, *Raymundus* AMALVINUS, fit en (3) 1212 une donation à Géraud Abbé & aux Religieux de Bonne-Combe en Rouergue, Ordre de Citeaux, de la part qu'il avoit dans le lieu *de la Beſſa*, & confirma le don qu'avoit fait à ce Monaſtére Bernard ſon frére. Le même Raymond, *Raymundus* AMALVIS, eſt ainſi appellé dans une autre Charte écrite en Gaſcon, datée du 2 des Nones d'Aouſt de l'an (4) 1253, portant confirmation des donations que ſon frére B. AMALVIS & Elembores ſa ſœur avoient ci-devant faites pour le ſalut de leurs âmes à Bernard Syndic de Bonne-Combe en Rouergue & aux Religieux du même Monaſtére de tout ce qu'ils poſſédoient dans le lieu appellé *la Beſſat*.

(1) Copie en parchemin vûë par M. M^rs les Commandeurs de Leaumond & de Montjey Commiſſaires de l'Ordre de Malte pour la vérification des Preuves de Nobleſſe de Léon de Malvin de Montazet reçu Chevalier de Juſtice dans cet Ordre le 4 Décembre 1752, qui déclarent dans leur Procès-verbal de deſcente ſur les lieux avoir vérifié ladite copie ſur le Cartulaire original du Prieuré de S^t. Pierre de la Réolle en Agénois le 10 Juillet de la même année 1758.

(2) Copie en parchemin délivrée conforme à ſon original conſervé dans les Archives du Monaſtére du Paradis par M. M. les Commandeurs de Leaumond & de Montjey Commiſſaires de l'Ordre de Malte pour la vérification des Preuves de Nobleſſe de Leon de Malvin-de-Montazet reçu Chevalier de Juſtice dans cet Ordre le 4 Décembre 1752 : ladite copie viſée par ces deux Commiſſaires le 12 Juillet de la même année 1752, en conſéquence de l'acte de vérification rapporté dans leur Procès-verbal de deſcente ſur les lieux des mêmes jour & an que deſſus.

(3) (4) Copie certifiée en 1752 par M. l'Abbé Sallier Garde de la Bibliothéque du Roy, comme extraite d'un manuſcrit conſervé dans cette Bibliothéque.

Digitized by Google

preuves qui la lient avec l'époque de 1325 où commence la filiation, fonde en faveur des ancêtres de Mrs de Montazet une préſomption très-forte ſur les donations des XIe & XIIe Siécles, principalement lorſqu'on conſidére qu'elles ont été faites dans le même Pays où les de Malvin Seigneurs de la Lanne étoient déjà établis & avoient des Terres en poſſeſſion.

François de Malvin Seigneur de la Lanne ayant été aſſigné en 1597 par la Chambre des Comptes du Roy de Navarre établie à Nérac, pour juſtifier & faire apparoître des titres en vertu deſquels il jouiſſoit de ladite Terre & Seigneurie de la Lanne, remit pardevant les Commiſſaires du Conſeil, Comptes & Finances, établis à ces fins par le Roy, pluſieurs Dénombremens & autres Titres à l'appui de la légitimité de ſes poſſeſſions; mais le Procureur de ladite Chambre & du Domaine ne les ayant pas trouvé ſuffiſans, il fut ordonné qu'il y ſeroit ſuppléé par voye d'Enquête teſtimoniale, à l'appui de laquelle ledit François de Malvin ſeroit tenu de faire plus ample production en titres bons & valables, ou qu'à faute de ce faire il ſeroit procédé contre lui par voye de réunion de ladite terre de la Lanne au Domaine dudit Seigneur Roy.

A la ſuite de ladite Ordonnance eſt rapportée tout au long une Enquête juridique, contenant les ſermens & aveux de dix témoins qui dépoſent tous unanimement *qu'ils ont toujours vû ledit François de Malvin jouir noblement de la Terre & Seigneurie de la Lanne, & qu'ils tiennent de leurs péres & de leurs anciens que les auteurs dudit de Malvin en ont toujours jouy de même & qu'ils la poſſédent depuis pluſieurs Siécles & de mémoire perduë.*

Incontinent après ladite dépoſition ſuit la nouvelle production que fit François de Malvin pardevant ladite Chambre des Comptes pour ſe conformer à l'article de l'Ordonnance qui portoit *qu'il juſtifieroit de ſes droits par titres bons & valables.*

Il rapporta 1°. l'acte de Foi & Hommage que lui François de Malvin avoit rendu devant ladite Chambre des Comptes le 21 Fevrier 1597 pour la Terre de la Lanne, *comme fils & héritier de feu noble Jean-Marie de Amalbin, Ecuyer, Seigneur de la Lanne.*

2°. Un autre Hommage du 25 Fevrier 1538 rendu au Roy de Navarre pour la même Terre de la Lanne par Dame Antoinette de Montpezat Dame de la Lanne, veuve de Charles d'Amalvin Seigneur de la Lanne, comme mére, tutrice & curatrice de Jean-Marie d'Amalvin ſon fils.

3°. Un troiſiéme Hommage de la même Terre du 26 Mars 1478 rendu à haut & puiſſant Seigneur Alain Sire d'Albret par noble Imbert d'Amalvin, Seigneur de la Lanne, en qualité de fils & héritier de feu noble Menjon de Malvin Seigneur de la Lanne: ledit Imbert d'Amalvin étoit pére de Charles de Malvin marié avec Dame Antoinette de Montpezat dont on vient de parler.

4°. Un quatriéme Hommage du 1er Avril 1325 rendu à haut & puiſſant Seigneur Amanieu Sire d'Albret pour la même Terre de la Lanne par noble Bertrand d'Amalvin ou de Maubin Seigneur de la Lanne, (ayeul dudit Menjon d'Amalvin.)

5°. Trois Régiſtres de Reconoiſſances de la Terre de la Lanne, avec pluſieurs Baux à Fief & un ancien Terrier de ladite Terre de la Lanne, de différentes dates, depuis 1538 juſqu'au milieu du XIe Siécle, tous conſentis en faveur des Seigneurs de la Lanne ſes auteurs, ſe prêtant conſéquemment une mutuelle autorité pour juſtifier de la poſſeſſion de ladite Terre dans la Maiſon

Digitized by Google

de Malvin depuis le XIe Siécle, & établiſſant notamment que noble Imbert d'Amalvin (qui étoit autre que ledit Imbert dont on vient de parler) en étoit Seigneur dès l'an 1045.

A la ſuite de tout ce corps de procédures eſt rapporté tout au long la Sentence définitive de ladite Chambre des Comptes & Conſeil des Finances du Roy, du 21 Avril (*a*) 1597, *renduë contradictoirement* contre le Procureur du Domaine, qui fait droit audit François de Malvin ſur le vû des mêmes Piéces qu'elle dénombre, déboute ledit Procureur de ſes inſtances & contredits, le condamne aux dépens, & maintient ledit François de Malvin dans tous ſes droits & poſſeſſions en ladite Terre de la Lanne.

Les Seigneurs de la Lanne, du ſurnom de Malvin, ont toujours ſuivi le parti des armes, & ont été pendant près de deux Siécles de pére en fils Gouverneurs de la Ville de Nérac, Capitale de l'Albret. Les qualifications que Mrs de Malvin ont pris conſtamment dans tous leurs actes depuis le commencement du XIVe Siécle, les emplois qu'ils ont eus, les ſervices qu'ils ont rendus ſucceſſivement à leurs Souverains & les marques de diſtinctions qu'ils en ont reçuës, ajoûtent un nouveau luſtre à celui de l'ancienneté de leur Maiſon.

Noble Bertrand de Maubin rendit Hommage au Sire d'Albret pour la Terre de la Lanne le 1er Avril (*b*) 1325.

Noble Jammes d'Amalvin prend la qualité de Damoiſeau & de Seigneur de la Lanne dans ſon teſtament, écrit en Gaſcon, du 1er Mars (*c*) 1398, où il ſe dit fils de noble Bertrand de Maubin (qui rendit Hommage pour la Terre de la Lanne au Sire d'Albret en 1325); & il fait un legs particulier par le même teſtament à ſon ſecond fils Jean d'Amauvin pour ſe ſoutenir *en haunou à la Guerra*.

Noble Menjon d'Amalvin Seigneur de la Lanne, frére aîné dudit Jean, fut Capitaine ou Gouverneur de la Ville de Nérac, Capitale de l'Albret.

Noble

(*a*) Les actes qu'on vient de rapporter, ſavoir l'aſſignation donnée par la Chambre des Comptes du Roy de Navarre à noble François de Malvin Seigneur de la Lanne, l'Hommage que rendit en conſéquence ledit François de Malvin le 21 Fevrier 1597, les blâmes & contredits du Procureur de ladite Chambre & du Domaine, l'Enquête & dépoſition des dix témoins, les différens Hommages de 1538, 1478 & 1325, les Baux à Fief, ancien Terrier, & Régiſtres de Reconnoiſſances que remit à ladite Chambre François de Malvin pour juſtifier de l'ancienneté & légitimité de ſes poſſeſſions, ſur leſquelles piéces il lui fut fait droit par la Sentence définitive de ladite Chambre des Comptes du 21 Avril 1597: tous ces différens actes ſont réunis dans un même corps de procédure produite par expédition délivrée en 1752 par le Sr Bartouilh Garde du Tréſor du Château de Nérac ſur l'original conſervé dans les Archives & Tréſor du Duché d'Albret; en marge de laquelle expédition on trouve un certificat ſigné dudit Sr Bartouilh & conçu en ces termes: » Certifions que la date de l'Hommage de *mil trois* » *cent vingt-cinq* rendu par noble Bertrand de Malvin & celle des Reconnoiſſances de *mil quarante-cinq* faites à » noble Imbert de Malvin, énoncées cy-contre, ſont écrites en lettres ſemblablement à l'original. « De plus celui qui légaliſa ladite expédition le 15 Juillet de la même année 1752 certifie l'avoir vérifiée ſur l'original, & en particulier les dates de *mil trois cent vingt-cinq* & *mil quarante-cinq*. De plus encore M^rs les Commiſſaires de Malte chargés des Preuves de Léon d'Amalvin Chevalier de Montazet déclarent dans leur Procès-verbal de deſcente ſur les lieux pour procéder à la vérification des actes conſervés au Dépôt de la Chambre des Comptes du Roy de Navarre à Nérac, aujourd'hui Archives du Duché d'Albret, qu'ils ont vû, lû & vérifié leſdits Hommages, Dénombremens, Baux à Fief, ancien Terrier, Régiſtres de Reconnoiſſances, Sentence de vérification & autres Piéces, ſur leurs originaux, & qu'ils ont trouvé les dates de *mil trois cent vingt-cinq* & *mil quarante-cinq* écrites en toutes lettres comme deſſus: ce qui ne peut ſuppoſer, ajoûtent-ils, aucune falſification, étant de même rappellées & écrites dans la Sentence définitive de la Chambre des Comptes de Nérac de 1597, qui n'a été renduë que ſur le vû & l'éxamen des mêmes titres contredits dans le temps par le Procureur du Roy des Domaine & Finances.

(*b*) Expédition délivrée le 4 Juin 1752 ſur l'original conſervé dans les Archives du Duché d'Albret à Nérac par Me Bartouilh Notaire & Garde dudit Tréſor, légaliſée le 15 Juillet ſuivant, & viſée par M. M. les Commiſſaires de Malte comme en ayant fait la vérification ſur l'original le 20 Aouſt 1752. Voyez la note *a* de cette page.

(*c*) Copie collationnée le 13 Novembre 1752 ſur l'original, légaliſée le même jour, & vérifiée le 27 dudit mois de Novembre de la même année par M. M. les Commiſſaires de Malte qui ſe tranſportérent dans la Ville d'Agen pour procéder à ſa vérification ſur l'original.

Digitized by Google

Noble Imbert de Malvin, Seigneur de la Lanne, fut commis par Charles Seigneur d'Albret, Comte de Dreux & de Gavre, le 16 Avril (a) 1467, pour faire payer les gens de Guerre ordonnés & entretenus par le Roy dans ſon Pays d'Albret, aux mêmes charges & honneurs que l'avoit fait avant luy feu Menjon de Malvin ſon pére, Capitaine de la Ville de Nérac. Il rendit hommage le 26 Mars (b) 1478 pour ſa Seigneurie de la Lanne au Sire Alain Baron d'Albret.

Jean-Marie de Malvin, Ecuyer, Seigneur de la Lanne, petit-fils dudit Imbert, ſuccéda à ſes péres dans le Gouvernement de la Ville de Nérac. Il préſenta le 28 Avril (c) 1574 une Requête à M. de la Valette Lieutenant Général pour le Roy en Guyenne, par laquelle il demanda une indemniſation des dépenſes que lui avoit occaſionné ſon ſéjour dans ſon Gouvernement où il avoit été retenu pour les affaires du Roy, d'autant qu'il avoit été obligé d'en faire de conſidérables pour les équipages de deux de ſes enfans qu'il ſoutenoit au ſervice de Sa Majeſté.

François de Malvin ſon fils, Ecuyer, Seigneur de la Lanne, rendit ſon hommage de cette Terre en (d) 1597. Il fut honoré de pluſieurs lettres du Roy de Navarre (depuis Roy de France ſous le nom de Henry IV), dans l'une deſquelles datée du 2 Juin (e) 1589, & adreſſée *à Monſieur de la Lanne*, ce Prince lui marque » qu'il ſera bien ayſe de le gratifier & luy faire paroiſtre » ſa bonne volonté, le priant au reſte continuer tousjours l'affection qu'il » avoit à ſon ſervice & ſe contenir paiſiblement comme il avoit fait par le » paſſé. « Ledit François de Malvin fut pourvû enſuite de la Charge de Maître d'Hotel de la Reine Marguerite premiére femme d'Henry IV par Lettres du 6 Octobre (f) 1605.

On a une lettre de la Reine Régente Marie de Médicis, écrite le 15 Janvier (g) 1613 aux Conſuls de la Ville de Nérac, qui prouve l'attachement & la fidélité d'un Seigneur de la Lanne au ſervice du Roy, & la confiance que cette Reine avoit en lui. Elle eſt conçue en ces termes : *Nous avons eſté bien ayſes de veoir la bonne réſolution que vous avez priſe ſur ce que le Sieur la Lane vous a fait entendre eſtre de noz volontez & intentions touchant les Gardes de votre Ville* (de Nérac); *& au ſurplus nous vous ſçavons beaucoup de gré de l'affection & fidellité que vous teſmoignez envers le Roy noſtre très-honnoré S^r & filz, vous exhortant de perſévérer en ce bon debvoir, meſmes de ſuivre les bons conſeilz & advis dudit Sieur la Lane en ce qui ſurviendra par delà concernant le ſervice du Roy noſtredict S^r & filz, & le repos & tranquilité de voſtre Ville. Ce faiſant nous vous départirons tousjours des effectz de noſtre bienveillance aux occaſions qui s'en offriront.*

(a) Original.

(b) Cet hommage a été produit à M. M. les Commiſſaires de Malte pour les Preuves de Nobleſſe de M^r le Chevalier de Montazet, leſquels déclarent dans leur Procès-verbal de deſcente ſur les lieux en avoir fait la vérification le 20 Aouſt 1752 ſur ſon original conſervé aux Archives du Duché d'Albret à Nérac & à eux repréſenté par Me. Bartouilh Garde dudit Tréſor. Ce même hommage ſe trouve encore énoncé dans un Inventaire de titres de Nobleſſe produits en 1606 par François de Malvin Ecuyer, Seigneur de la Lanne, devant les Commiſſaires des Francs-fiefs. Voyez pour plus grande autorité la note *a* de la page 4.

(c) Original. (d) Voyez la note *a* de la page 4. (e) Original.

(f) Ces Lettres ſont énoncées dans la Sentence de décharge qu'obtint du Subdélégué de Mr Pellot Intendant de Guyenne le 10 Décembre 1666 noble Charles de Malvin Seigneur de la Lanne, qui lui avoit repréſenté les titres juſtificatifs de ſon ancienne Nobleſſe : ladite Sentence produite par copie collationnée ſur l'original en 1760, & viſée de M. M. les Commiſſaires de Malte, comme en ayant fait la vérification ſur l'original dans leur Procès-verbal de deſcente ſur les lieux le 20 Aouſt 1752. Il eſt dit dans cette Sentence que leſdites Lettres de Maître d'Hotel de la Reine Marguerite avoient été alors *produites en parchemin, ſcellées du grand Sceau de ladite Reine en cire rouge & ſignées* MARGUERITE. (g) Original.

Digitized by Google

offiiront. Donné à Paris le 15e Janvier 1613. (Signé) MARIE (& plus bas) PHELYPEAUX.

On verra dans le chapitre des filiations le détail de la Branche des Malvin Seigneurs de la Lanne.

De cette Branche des Malvin Seigneurs de la Lanne s'eſt formée celle des Malvin Seigneurs de Montazet. Menjon de Malvin Seigneur de la Lanne, Capitaine-Gouverneur de la Ville de Nérac, eut deux fils. L'aîné appellé Imbert de Malvin ſuccéda à ſon pére dans la poſſeſſion de la Terre de la Lanne; le ſecond nommé Charles de Malvin fut marié le 23 Décembre (*a*) 1489 avec Demoiſelle Jeanne de Montpezat Dame de Montazet, qui lui porta en dot la Seigneurie de Bouſſéres & celle de Montazet. C'eſt de cette époque que ce cadet de la Maiſon de Malvin, pour diſtinguer ſa Branche, prit le nom de Malvin-de Montazet, que ſes deſcendans ont toujours conſervé depuis, ainſi que la Terre de Montazet qu'ils poſſédent encore aujourd'hui.

Imbert de Malvin Seigneur de la Lanne eut un fils appellé Charles de Malvin qui fut marié le 9 Fevrier (*b*) 1502 avec noble Antoinette de Montpezat, ſœur de Jeanne de Montpezat qui avoit épouſé en 1489 Charles de Malvin oncle de cet autre Charles. Par le contrat de ce mariage (de l'an 1502), portant tranſaction, il fut convenu entre nobles Imbert & Charles de Malvin Seigneurs de la Lanne, pére & fils, faiſants pour Antoinette de Montpezat, & noble Charles de Malvin-de Montazet & Jeanne de Montpezat ſa femme, que Charles de Malvin céderoit & tranſporteroit à perpétuité à ſon frére Imbert & à Charles ſon neveu tous les droits qu'il pouvoit prétendre ſur la ſucceſſion de feu noble Menjon de Malvin pére commun d'Imbert de Malvin Seigneur de la Lanne & de Charles de Malvin Seigneur de Montazet: en conſéquence duquel tranſport Imbert de Malvin & Charles ſon fils cédérent pareillement à noble Charles de Malvin-de Montazet & à Demoiſelle Jeanne de Montpezat ſa femme toutes les prétentions, droits & hypothéques qu'ils pouvoient avoir par le mariage d'Antoinette de Montpezat ſur les biens délaiſſés par feu noble Bernard de Montpezat & noble Catherine de Montagudet, pére & mére deſdites Jeanne & Antoinette de Montpezat.

Les Seigneurs de Montazet ainſi ſéparés de biens de la Branche des Malvin-de la Lanne n'eurent plus rien de commun avec elle que leur origine. Ils réunirent dans leur Branche les biens de Bernard de Montpezat & de Catherine de Montagudet. Ils adoſſérent à leur Ecuſſon les deux Balances qui ſont les Armes de Montpezat qu'ils ont toujours écartelé depuis avec les leurs; & comme Bernard de Montpezat tenoit ſes biens de patrimoine à foy & hommage de noble & puiſſant homme Meſſire Raymond-Bernard de Montpezat ſon pére, Chevalier, Seigneur de Montpezat, qui étoit de ſon tems l'un des plus puiſſans Seigneurs de la Guyenne, Charles de Malvin & Jeanne de Montpezat ſa femme, en paſſant à la ſucceſſion des mêmes biens, en acquitérent mutuellement l'obligation par l'hommage qu'ils rendirent le 8 Novembre (*c*) 1505 à noble & puiſſant homme Meſſire Guy de Montpezat petit-fils dudit Raymond-Bernard. La ſucceſſion conſtante des hommages reſpectifs qui ont été rendus depuis

(*a*) Expédition délivrée en vertu d'une commiſſion de l'an 1498 & valante original.

(*b*) Original. Voyez le chapitre des filiations ſous le Ve Dégré de la premiére Branche.

(*c*) Expédition délivrée vers le temps même de l'acte & valante original, viſée en outre par M. M. les Commiſſaires de Malte le 15 Juillet 1752, comme en ayant fait la vérification ſur l'original conſervé dans les Archives du Duché d'Aiguillon où ils déclarent dans leur Procès-verbal s'être tranſportés à cette fin.

depuis cette époque juſqu'en 1752 par les Malvin Seigneurs de Montazet à la Maiſon de Savoye, à celle de Mayenne, & aux Ducs d'Aiguillon, pour la Seigneurie de Montazet, prouve qu'elle n'eſt point ſortie de leurs mains depuis ce même tems.

Les Malvin Seigneurs de Montazet ont toujours ſuivi le parti des armes. Charles de Malvin-de Montazet, Ier du nom, fut Capitaine-Gouverneur de la Ville d'Aiguillon. Il reçut une Commiſſion le 27 Aouſt (*a*) 1521 de Guillaume Gouffier Amiral de France & Lieutenant pour Sa Majeſté au Pays & Gouvernement de Guyenne, qui la lui adreſſa ſous ce titre, *à noſtre cher & bien amé Charles Amalbin Seigneur de Montayet, Capitaine d'Aguillon*, & par laquelle il le chargea de la protection & aſſiſtance de certain convoy de vivres qui devoient paſſer dans l'étendue de ſon Commandement pour ſe rendre à l'Armée du Roy : ladite Commiſſion contenant une aſſurance » que ce » ſervice lui ſeroit précompté pour celui qu'il auroit été tenu de faire au Camp » & Armée du Roy avec les autres Nobles ſujets à l'Arriére-ban, & portant » ordre à tous Baillis & Sénéchaux dans le reſſort deſquels pourroient être ſci- » ſes les Terres & Fiefs dudit Seigneur de Montayet, en vertu deſquels on » l'eût employé dans le Ban de la Nobleſſe maintenant convoqué, de l'en » tenir franc & éxempt, étant employé par la préſente Commiſſion pour le » ſervice de Sa Majeſté. «

Barthélemy de Malvin Seigneur de Montazet ſuccéda à ſon pére dans le Commandement de la Ville & Place d'Aiguillon. Dans un Rôlle de la Montre du Ban de la Nobleſſe d'Agénois, du 20 Avril (*b*) 1542, il eſt dit que *Berthoumieu de Malvin Ecuyer, Sr de Montazet, eſtoit comparu pour Meſſire Honorat de Savoye Comte de Villars, Seigneur de Montpezat, l'un des Pairs Souverains de la Maiſon du Roy*, étant dit *à préſent à la Cour dudit Seigneur à ſa ſuitte*. Il fut honnoré de pluſieurs lettres d'Antoine de Bourbon Roy de Navarre. On voit par celle du 23 Avril (*c*) 1559, datée de Nérac, qu'il devoit occuper dans le ſervice quelque employ honorable. Elle eſt conçue en ces termes : *Monſieur de Montazet, pour ce que j'ay à vous dire quelques choſes touchans le ſervice du Roy Monſeigneur, je vous prie de me venir trouver incontinent après la réception de la préſente, laquelle je finiray par priéres à Noſtre-Seigneur vous donner ſa ſaincte grace.* (Signé) *voſtre bon amy*, ANTOINE. Il reçut une Commiſſion du même Roy, datée pareillement de Nérac, du lendemain 24 Avril (*d*) 1559, pour » ſe tranſporter dans la maiſon & Terre de Lau- » gnac & rétablir la paix entre le Sieur de Savignac & le Capitaine Jehan » George, chacun d'eux voulant maintenir le droit qu'ils prétendoient en la- » dite maiſon par force d'armes & congrégations illicites en forme de guerre, » dont il s'en étoit ſuivi pluſieurs batteries & meurtres. « Le 29 Juillet (*e*) 1564 il fit hommage à très-haut & très-puiſſant Seigneur Meſſire Honorat de Savoye Comte de Villars, Seigneur & Baron d'Aiguillon, pour la Seigneurie

(*a*) Original.

(*b*) Copie collationnée le premier May 1741 ſur une expédition délivrée le 22 Fevrier 1625 par le Commis du Greffe de la Sénéchauſſée d'Agénois : cette copie légaliſée le 2 du même mois de May de ladite année 1741.

(*c*) Original. (*d*) Original.

(*e*) Copie collationnée ſur l'original le 11 Avril 1668 par Claude de Cambes Commiſſaire Subdélégué de Mr Pellot Intendant de Guyenne, viſée en outre le 15 Juillet 1752 par M. M. les Commiſſaires de Malte, comme en ayant fait la vérification ſur l'original conſervé dans les Archives du Duché d'Aiguillon où ils déclarent dans leur Procès-verbal s'être tranſportés à cette fin.

Digitized by Google

rie de Montazet & de Bouſſéres, pour le Château d'Aiguillon & tous les autres biens dont ſon pére avoit fait hommage en 1505.

Antoine-Jean de Malvin-de Montazet, ſon fils, fut reçu (a) Chevalier de l'Ordre de St Jean de Jéruſalem au Grand Prieuré de Toulouſe le 1er Septembre 1572.

François de Malvin Seigneur de Montazet, fils aîné du même Barthélemy, prend dans ſon contrat de mariage en 1570 la qualité de *Cappitaine de* 300 *Arquebuſiers des vielhes Bandes au Service du Roy;* fut Gouverneur (b) d'Aiguillon; reçut pluſieurs lettres (c) d'Honorat de Savoye-Tende Marquis de Villars, & du Maréchal de Montluc ſon couſin, qui l'appelloit ordinairement ſon compagnon; & fut honoré pareillement de pluſieurs lettres de Henry Roy de Navarre, depuis Roy de France ſous le nom de Henry IV, l'une datée d'Agen du 10 Janvier (d) 1577, dont la ſuſcription eſt *à Monſieur de Montauzet Capitaine d'Eguillon*, & conçue en ces termes: *Monſ^r de Montuzet, j'envoye le S^r de Caſteljaloux à Eguillon pour s'informer des Conſulz de la Ville de l'occaſion qui les a meuz de faire gardes & autres comportemens comme en temps de guerre ouverte. Et parceque cela ne ſert qu'à altérer la paix & mettre en deffiance les Villes prochaines, je vous pry tenir la main à ce qu'ilz vivent ſoubz l'obſervation de l'Edict de pacification; autrement j'y pourvoiray ſelon le pouvoir que j'ay du Roy Monſeigneur, ainſi que j'ay donné charge audit S^r de Caſteljaloux vous faire entendre. Sur ce je pry Dieu vous tenir, Monſ^r de Montazet, en ſa ſainte garde. Voſtre bien bon amy* (Signé) HENRY. Par la ſuivante dattée auſſi d'Agen du ſurlendemain 12 Janvier (e) 1577 ce Prince le remercie en ces termes: *Monſ^r de Montayzet, j'ay eſté bien aiſe d'avoir entendu par le S^r de Caſteljaloux voſtre bonne affection en mon endroit & au bien de la paix. J'eſpére demain en m'en allant à la Raiolle vous veoir & vous teſmoigner moy-meſmes de bouche que vous*

(a) Prouvé 1° par la Commiſſion, produite en original, de Jean l'Evêque-de la Caſſiére Grand-Maître de l'Ordre de St Jean de Jéruſalem, du 6 Fevrier 1572, qui enjoint à Mrs du Chapître de Toulouze de nommer des Commiſſaires à Antoine-Jean de Malvin-de Montazet pour faire ſes Preuves de nobleſſe & être enſuite reçu Chevalier de Juſtice dans ledit Ordre.

2°. Par la Commiſſion dudit Chapître, auſſi produite en original, du 28 May 1572, qui nomme deux Commiſſaires pour faire les Preuves d'Antoine-Jean de Malvin, dans laquelle il eſt dit fils de noble Barthélemy de Malvin Seigneur de Montazet en Agénois, & de Demoiſelle Jeanne de Monteil.

3°. Par une expédition délivrée ſur le Regiſtre original des Délibérations de la Vénérable Langue de Provence conſervé en la Chancellerie de Malte, de laquelle il réſulte que ledit Antoine-Jean de Malvin-de Montazet fut en perſonne porter ſes Preuves à Malte, & dans laquelle il eſt dit que la Langue de Provence aſſemblée en la maniére ordinaire le 1er Septembre 1572, de l'autorité & conſentement de Jean l'Evêque-de la Caſſiére digne Grand-Maître de la Sacrée Religion, Préſident en icelle Frére François de Paniſſes Commandeur de Renneville, s'étoit levé M. de Belcaſtel Frére Guyon de Saugnac, lequel ayant requis la Vénérable Langue vouloir recevoir au rang des Chevaliers de Juſtice dans l'Ordre de St Jean de Jéruſalem & Langue de Provence noble Antoine-Jean de Malvin dit Montazet qui pour être malade à l'infirmerie n'avoit pû ſe préſenter en ladite aſſemblée, *ledit de Montazet a été reçu dès ce jourdhuy 1er 7bre 1572, faiſant apparoir de ſes Preuves.* Ladite expédition datée de Malte du 2 Oct^bre 1751, ſcellée du petit Sceau de la Religion, & ſignée *Guedes Vice-Cancellarius.*

4°. Par un extrait du Regiſtre où ſont écrits les noms des Chevaliers de Juſtice de l'Ordre de St Jean de Jéruſalem en la Vénérable Langue de Provence, ſelon l'ordre & la datte de leur réception, dans lequel il eſt dit: *Frére Antoine-Jean d'Amalvin-de Montazet reçu en Couvent le 1er 7bre 1572;* ledit extrait expédié ſur l'original conſervé dans les Archives du Grand Prieuré de Toulouze le 6 May 1751 par l'Abbé Reynes Prêtre-Chapelain de l'Ordre de Malte, Archivaire & Sécretaire dudit Grand Prieuré, & ſcellé du Sceau du même Chapître.

Ces quatre piéces ſont auſſi viſées dans le Procès-verbal des Preuves de nobleſſe de Léon de Malvin-de Montazet reçu Chevalier de Juſtice dans le même Ordre de Malte le 4 Décembre 1752 au Grand Prieuré de Toulouze.

(b) Cette qualité lui eſt donnée ſur la ſuſcription de trois lettres qu'il reçut, la 1^ére du 24 Janvier 1575 du Maréchal de Montluc, la ſeconde du Seigneur de Bajaumont du 6 Avril 1576, & la 3e d'Henrie de Savoye du 6 Juillet ſuivant. Elle lui eſt auſſi donnée ſur la ſuſcription de pluſieurs lettres dont l'honnora Henry Roy de Navarre, depuis Roy de France.

(c) Elles ont été produites en original. (d) Original. (e) Original.

vous n'avez & n'aurez jamais ung meilleur amy que moy, que vous pry de continuer tousjours en ceſte bonne volunté, et Noſtre-Seigneur vous vouloir tenir, Monſr de Montaizet, en ſa très ſainte & digne garde. Voſtre bien bon amy (Signé) HENRY. Il fut chargé par une Commiſſion d'Honorat de Savoye, Comte de Tende, Marquis de Villars, Amiral de France & Lieutenant Général pour le Roy au Pays & Gouvernement de Guyenne, dattée du mois d'Octobre de la même année (*a*) 1577 d'éxécuter avec les Députés du Roy de Navarre dans la Sénéchauſſée d'Agénois les conventions portées par l'Edit de pacification conclu au mois de Septembre précédent. Cette Commiſſion ſignée Honorat de Tande, & ſcellée du cachet de ſes Armes, fut précédée d'une lettre du même Gouverneur dattée de Condom du 13 du même mois d'Octobre de ladite année (*b*) 1577 & conçue en ces termes : *Monſieur de Montezet, le Roy de Navarre m'ayant envoyé le Sr de Meſſencourt & mandé par luy luy envoyer ung Gentilhoume afin de le faire aſſiſter d'ung aultre pour ſe tranſporter enſemblement ès Villes & Places d'Agenois pour faire vuyder les garniſons qui s'y trouveront & faire reſtituer tout ce qui a eſté prins depuis le xvii*e *Septembre dernier, ſuivant la ceſſation d'armes, & icelle faire éxécuter de poinct en poinct, ainſi qu'il eſt porté plus ſpéciallement par les mémoires & inſtructions que ledit Seigneur Roy de Navarre m'a auſſy envoyé, coppie deſquelz eſt cy encloſe, j'ay adviſé ne pouvoir coumectre telle charge à perſonne plus affectionnée au bien du ſervice du Roy & du Pays que vous ; au moyen de quoy je vous prye vous rendre au pluſtoſt vers ledit Roy de Navarre qui vous fera aſſiſter d'ung des ſiens pour l'effect que deſſus, & coumancer ladite éxécution à Aigullon & Saincte Livrade, & aultres... de par delà où il aura eſté commis telles contraventions. Sur ce je priray Dieu vous donner, Monſr de Montezet, en ſanté longue vye. Vouſtre bien bon amy* (Signé) VILLARS.

A toutes les Commiſſions & lettres qu'on vient de rapporter à l'appuy des emplois honorables qu'ont occupé les Seigneurs de Montazet au ſervice du Roy, on pourroit en ajouter nombre d'autres de Henry IV & du Maréchal de Montluc, qui prouvent également qu'ils ont toujours été diſtingués dans la Nobleſſe de leur Province. Leurs alliances ont été conſtamment priſes dans les meilleures Maiſons de la Guyenne ; & M. M. les Commiſſaires de Malte nommés pour faire les preuves de Nobleſſe de Léon de Malvin-de Montazet, reçu Chevalier dans cet Ordre le 4 Décembre 1752, rapportent (*c*) dans leur procédure qu'il leur a été juſtifié par tous actes originaux du ſort & de l'établiſſement de tous les enfans venus dans les huit générations qui ſe ſont formées depuis que cette Branche de la Maiſon de Malvin a pris le nom de Montazet ; & qu'*après un très éxact éxamen & une duë vérification des actes, ils n'ont trouvé depuis* 1400 (juſqu'en 1752) *aucun des enfans, tant mâles que filles, qui n'ayent fait des alliances ſortables, qui n'ayent pris les qualités qui caractériſent l'ancienne Nobleſſe, & qui n'ayent eu un état convenable à leur naiſſance.* On peut s'aſſurer par ce préſent Ouvrage que le tableau que MM. les Commiſſaires de Malte viennent de faire de la Branche des Malvin Seigneurs de Montazet eſt une juſtice duë au ſoin que ceux-cy ont eu de ne jamais former de méſalliance. On verra dans l'article des filiations le détail de cette Branche qui eſt la IVe.

De

(*a*) Original. (*b*) Original.

(*c*) Page 44 du Procès-verbal des Preuves de nobleſſe de Léon de Malvin-de Montazet pour être reçu Chevalier de Malte, dont l'original eſt conſervé dans les Archives du Grand Prieuré de Toulouſe.

De la Branche des Malvin Seigneurs de Montazet ſont ſorties celles des Seigneurs de Prignan, des Seigneurs de la Beauſſe, & des Seigneurs de la Barthére depuis Seigneurs de Caſſaignau, établies dans l'Agénois & l'Armagnac, celle des Seigneurs de Ceſſac & de Primet établie auſſi en Agénois, & celle des Seigneurs de la Roque-Roquazel, aujourd'hui de Pachins, établie en Albigeois.

La Branche des Seigneurs de Prignan établie en Agénois fut formée par Jean-Marie de Malvin, l'un des fils de Barthélemy de Malvin Seigneur de Montazet & de Demoiſelle Jeanne de Monteil, lequel Jean-Marie de Malvin épouſa par contrat du 13 Mars (*a*) 1572 Demoiſelle Jeanne de Prignan Dame dudit lieu. Elle eſt éteinte depuis long-tems.

Les Seigneurs de la Barthére, depuis Seigneurs de Caſſaignau, ont été Gouverneurs d'Aiguillon & ſe ſont diſtingués dans le Service. Ils ont été honorés de Commiſſions & lettres particuliéres de la Princeſſe de Navarre en (*b*) 1602, du Prince de Condé en (*c*) 1616, & du Roy Louis XIII en (*d*) 1621. Le premier de cette Branche fut Antoine-Jean de Malvin, autre fils de Barthélemy de Malvin Seigneur de Montazet & de Demoiſelle Jeanne de Monteil, qui fut marié avec noble Jeanne de Ponſan Demoiſelle de la Barthére par contrat du 14 Août (*e*) 1581. On verra dans l'article des filiations le détail de cette Branche qui eſt la VIe.

Les Branches des Seigneurs de Ceſſac, de Primet & de Saint Siphorien, toutes réunies aujourd'hui dans celle des Malvin Seigneurs de Barrault établis à Bordeaux, furent formées par Charles de Malvin, frere puîné de Barthélemy de Malvin Seigneur de Montazet, l'un & l'autre enfans d'autre Charles de Malvin Seigneur de Montazet & de Demoiſelle Jeanne de Montpezat. Celui-là prit le parti de la Robe; épouſa Demoiſelle Jeanne de Gaillard, Dame de Ceſſac, qui lui porta cette Terre en mariage; fut nommé Conſeiller au Parlement de Bordeaux le 20 Septembre (*f*) 1542; & rendit hommage au Roy pour ſa maiſon noble & Seigneurie de Ceſſac le 23 Avril (*g*) 1564. Le Premier Préſident au Parlement de Bordeaux ayant été député vers le Roy le 26 Novembre (*h*) 1565, ledit Charles de Malvin lui fut donné pour adjoint. Il parvint à la place de Doyen en (*i*) 1572; & ne voulant plus s'occuper que de ſa derniére fin, il quitta ſon Office le premier Août (*k*) 1576; & mourut le premier Janvier (*l*) 1581. Le Parlement par un honneur particulier qu'il voulut lui rendre aſſiſta en Corps (*m*) à ſes funerailles. Le Maréchal de Scepeaux, Sire de Vieilleville & Comte de Duretal, Commandant en Guyenne, parle (*n*) avec éloge de ce Magiſtrat, qui dans les Mémoires de ce Maréchal eſt nommé par erreur *Valvin*. Gabriel de Lurbe, Avocat au Parlement de Bordeaux, dans ſa Chronique Bourdeloiſe (*o*), ſous l'année 1552, le met au nombre des lumiéres du Sénat. Le même Auteur dans ſon Ouvrage *de illuſtribus Aquitaniæ viris* (*p*) rapporte que Charles de Malvin s'étoit acquis une ſi grande réputation par ſon ſçavoir, ſa probité & ſon rare mérite, que le bruit de la mort de Mr de Lagebaton Premier Préſident du Parlement de Bordeaux s'étant fauſſement répandu à la Cour, le Roy Charles IX déclara ſon choix pour cette premiére place en faveur

(*a*) Original. (*b*) Original. (*c*) Original. (*d*) Original.
(*e*) Expédition délivrée ſur la minute le 26 Novembre 1631 & vérifiée depuis ſur icelle le 26 Juillet 1667.
(*f*) Extrait des Regiſtres du Parlement de Bordeaux. (*g*) Extrait des Regiſtres du Bureau des Finances de Bordeaux. (*h*) (*i*) (*k*) (*l*) (*m*) Extrait des Regiſtres du Parlement de Bordeaux.
(*n*) Mémoires de la vie du Maréchal de Vieilleville imprimés à Paris en 1757, Tome 2. page 1ére.
(*o*) Édition de Bordeaux 1672, page 31. (*p*) Page 112 de cet Ouvrage imprimé à Bordeaux en 1591.

faveur dudit Charles de Malvin. On trouve ce Magiſtrat qualifié *Monſeigneur* dans un acte du 8 Octobre (*a*) 1543 : ce qui prouve la haute conſidération dont il jouiſſoit. Geoffroy de Malvin Seigneur de Ceſſac, ſon fils, fut pourvû d'une Charge de Conſeiller au même Parlement de Bordeaux le 26 Juillet (*b*) 1568. Il ſe rendit bien-tôt particuliére la conſidération dont Charles de Malvin ſon pere avoit joui dans cette Compagnie. Il fut député ſeul vers le Roy le 15 Novembre (*c*) 1580. Le Parlement ayant délibéré d'envoyer deux Députés vers S. M. le 22 Juin (*d*) 1582, il fut mis à la tête de cette autre Députation. Le même Geoffroy de Malvin fut célébre par ſes écrits. On a de lui 1°. La France gémissante, 2°. une Diſſertation *de priſca Francorum origine*, & 3°. *de Gallorum rebus geſtis a Pharamundo uſque ad initia Caroli IX brevis deſcriptio :* ces trois Ouvrages furent imprimés à Bordeaux en 1563. Il épouſa par contrat du 12 Octobre (*e*) 1571 Demoiſelle Jeanne de Salignac-de la Motte-de Fénelon (fille d'Armand de Salignac-de la Motte-de Fénelon Chevalier de l'Ordre du Roy, & niéce de Bertrand de Salignac-de la Motte-deFénelon Ambaſſadeur en Angleterre & en Eſpagne, Chevalier des Ordres du Roy) ; & n'eut de ce mariage qu'une fille, Aimée de Malvin Dame de Ceſſac, mariée par contrat du 24 Février (*f*) 1596 avec Geoffroy de Pontac, depuis Maître des Requêtes, pere & mere d'Arnaud de Pontac Premier Préſident au Parlement de Bordeaux, qui réunit tous les biens des Malvin Seigneurs de Ceſſac, & qui rendit hommage au Roy pour la Seigneurie de ce nom le 9 Décembre (*g*) 1672. Geoffroy de Malvin Seigneur de Primet, neveu du Geoffroy dont on vient de parler, fut reçu Conſeiller au Parlement de Bordeaux le 30 Janvier (*h*) 1615. Il acquit dans ſa Compagnie par ſon ſçavoir, ſon intégrité & ſes rares lumiéres, le ſurnom de *grand Malvin*. Le Roy Louis XIV étant à Bordeaux lui accorda le 11 Octobre (*i*) 1650 une penſion de 500 livres pour lui marquer le contentement qu'il avoit *des bons & agréables ſervices qu'il lui avoit rendu*. Dans l'Hiſtoire (*k*) des mouvemens de Bordeaux, attribuée à l'Abbé Lancelot de Mulet Abbé de Verteuil, on trouve un éloge particulier de ce Magiſtrat, que l'auteur dit être un hommage qu'il ne peut s'empêcher de rendre à ſes rares vertus.

Les Branches des Malvin Seigneurs de Ceſſac, de Primet & de Saint Siphorien, ont fourni au Parlement de Bordeaux pendant deux Siécles des Magiſtrats qui s'y ſont rendus recommandables par leur rare mérite, leur profond ſçavoir & leur attachement au ſervice du Roy. Celle de Ceſſac & de Primet eſt tombée en quenouille en 1596 par le mariage d'Aimée de Malvin Dame de Ceſſac avec Geoffroy de Pontac, comme on vient de le dire, & en 1721 par celui de Marie-Françoiſe de Malvin Dame de Primet avec Pierre-Joſeph de la Borie Conſeiller au Parlement de Bordeaux, comme on le verra dans l'article des filiations, à la fin de la VIIe Branche. Celle de Saint Siphorien s'eſt conſervée dans la perſonne de Charles de Malvin Seigneur de Barrault, ci-devant Capitaine au Régiment Dauphin Infanterie, & eſt repréſentée par ſon fils Joſeph-Charles de Malvin, Capitaine de Cavalerie dans le Régiment de Berry, né le 8 Août 1736. On

verra

(*a*) Ce ſont les pactes de mariage (produits en original) de Jean de Malvin dit de Montazet, auteur de la Branche des Seigneurs de la Roque-Roquazel, qui eſt la Xe.

(*b*) (*c*) (*d*) Extrait des Regiſtres du Parlement de Bordeaux. (*e*) Original.

(*f*) Expédition délivrée ſur la minute en 1630.

(*g*) Cet acte eſt énoncé dans un Jugement rendu le 7 Juillet 1673 par les Commiſſaires Généraux députés par le Roy pour la réception & vérification des Aveux & Dénombremens en la Généralité de Bordeaux.

(*h*) Extrait des Regiſtres du Parlement de Bordeaux. (*i*) Copie collationnée ſur une Expédition en forme.

(*k*) Imprimée à Bordeaux en 1651.

verra dans l'article des filiations le détail deſdites Branches de Ceſſac, de Primet, de Saint Siphorien & de Barrault : ce ſont les Branches VIIe. VIIIe. & IXe.

La Branche des Malvin Seigneurs de la Roque-Roquazel, & aujourd'hui de Pachins, établie en Albigeois, a été formée par un autre fils de Charles de Malvin Seigneur de Montazet & de Demoiſelle Jeanne de Montpezat, appellé Jean de Malvin, qui épouſa le 8 Octobre (*a*) 1543 Demoiſelle Françoiſe de Liſle fille du Seigneur de la Motte-d'Agre. Cette Branche a toujours ſuivi le parti des armes. François de Montazet Seigneur de la Roque étoit le 26 Septembre (*b*) 1621 Capitaine de 100 hommes d'armes dans le Régiment d'Arpajon. Les Malvin Seigneurs de la Roque ont été employés en (*c*) 1689 & (*d*) 1694 dans les convocations du Ban de la Nobleſſe de l'Albigeois & de Rouergue, & ſe ſont alliés aux meilleures Maiſons de leurs Provinces. On verra dans l'article des filiations le détail de cette Branche : c'eſt la Xe.

PREMIER DEGRE'

De la filiation de la Maiſon de Malvin prouvée depuis 1325 par la double autorité des contrats de mariage & des teſtamens, & par celle des hommages qui établiſſent la poſſeſſion des Terres.

Noble BERTRAND de Maubin, Seigneur de la Lanne, eſt ainſi qualifié dans un hommage en Gaſcon qu'il rendit le 1er Avril (*e*) 1325 à noble & puiſſant Baron Monſeigneur Amanieu d'Albret, Chevalier, Seigneur de la Ville de Nérac, pour tout ce qu'il poſſédoit *en lou loc de la Lana; & en ſigné de féaltat lou dit Bertrand beyſet à la bouque lou dit Moſenhor n'Amanieu.* Il épouſa Demoiſelle Anne DE BOUZET, ainſi qu'il eſt juſtifié par le teſtament de ſon fils qui ſuit.

II. DEGRE'.

Noble JAMMES d'Amalvin, *Damoiſeau, Seigneur de la Lanne*, prend ces qualités dans le teſtament qu'il fit le 1er Mars (*f*) 1398, par lequel il voulut être enterré » dans ſa Chappelle de Ste Marie près de ſon Château de la Lanne, » où noble Bertrand de Maubin ſon pére, & Anne de Bouzet ſa mére, & ſes » autres ayeux repoſoient. « On remarquera que dans cet acte ce nom y eſt écrit de deux maniéres, *Damalvinus* & *de Maubin*. Il déclare par le même teſtament avoir été marié avec Demoiſelle Marie DE PREISSAS lors défunte & en avoir eu quatre enfans qu'il rappelle dans l'ordre ſuivant, inſtituant ſon héritier noble Menjon d'Amauvin ſon fils aîné.

3. MENJON d'Amalvin continue la deſcendance.

3. JEAN d'Amauvin légataire de ſon pére en (*g*) 1398 pour la ſomme de 200 liv.

(*a*) Original. (*b*) Original.

(*c*) Prouvé par un certificat du Marquis de Bournazel commandant la Nobleſſe de la Généralité de Montauban, du 14 Juin 1689 & produit en original.

(*d*) Prouvé par un certificat du Marquis de Monſrin commandant l'Arriére-ban en la Province de Languedoc, du 22 May 1694 & produit en original. (*e*) Expédition délivrée le 4 Juin 1752, ſur l'original conſervé dans le Tréſor du Château de Nérac, par le Sr Barrouilh Garde de ce Tréſor, & légaliſée. Voyez dans le préliminaire la note *a* de la page 4 & la note *b* de la même page 4.

(*f*) (*g*) Copie collationnée ſur l'original le 13 Novembre 1752. Voyez la note *c* de la page 4.

Digitized by Google

liv. tournois, *per ſerbir*, dit-il, *au dit Jan à ſe monta à la Guerra; & bot lou dit teſtatou que la dit dot li ſioſque pagado ... quand lou dit Jean ſe retirara en haunou de la Guerra ou que benguera à ſoulemniſa maridatge.*

3. Marguerite de Mauvin, } n'étoient pas encore mariées le 1er Mars (*a*)
3. Anne de Mauvin, } 1398 lors du teſtament de leur pére, qui leur légua pluſieurs robbes & juppes de velours avec des franges de feuë leur mére Marie de Preſſas.

III. DEGRE'.

Noble Menjon d'Amalvin, (ou d'Amauvin, de Maubin & de Mauvin) Ecuyer, Seigneur de la Lanne, Capitaine (*b*) ou Gouverneur de la Ville de Nérac, ne vivoit plus le 16 Avril (*c*) 1467; & de ſon mariage avec Demoiſelle Jeanne de Preſſac (*d*) avoit eu deux fils qui ſuivent.

4. Imbert de Malvin, fils aîné, continue la deſcendance.
4. Charles de Malvin, ſecond fils, eſt auteur de la IVe Branche connuë ſous le nom des Seigneurs de Montazet.

IV. DEGRE'.

Noble Imbert de Malvin, (ou Amalbin, Amalvin, d'Amalvin, de Malbin, de Maubin & de Mauvin) Ecuyer, Seigneur de la Lanne, reçut Commiſſion le 16 Avril (*e*) 1467 de Charles Seigneur d'Albret, Comte de Dreux & de Gavre, pour faire payer les troupes levées & entretenues pour le Roy dans ſon Pays d'Albret, aux mêmes charges & honneurs que l'avoit fait avant lui » feu » Menjon de Mauvin ſon pére, Capitaine de la Ville de Nérac «; fit hommage de la Terre de la Lanne le 26 Mars (*f*) 1478 à Alain Sire d'Albret; eſt appellé *nobilis vir Imbertus de Malovino, dominus loci de la Lana prope Neyracum*, dans un aveu qu'on lui rendit le 1er Mars (*g*) 1486 pour le bien d'Eſtillon près Nérac, qui relevoit de ſa Terre de la Lanne; & en avoit rendu un lui-même le 11 Février (*h*) 1485 à Frére Raimond de Valette pour certains biens dépendans de la Terre de la Lanne & relevants de la Commanderie d'Argentins appartenante à l'Ordre de Malte, dans lequel aveu il eſt nommé *noble Imbert d'Amalvin Seigneur de la Lanne, fils & héritier de feu noble Menjon d'Amalvin Seigneur de la Lanne.* Il fut rendu une Sentence au Préſidial de Nérac le 27 Septembre (*i*) 1507 pour régler les différends que ledit Imbert de Maubin avoit avec Charles de Maubin ſon fils (alors marié avec Demoiſelle Antoinette de Montpezat) au ſujet de leurs prétentions communes ſur la ſucceſſion

(*a*) Copie collationnée ſur l'original le 13 Novembre 1752. Voyez la note *c* de la page 4.
(*b*) Cette qualité lui eſt donnée dans une Commiſſion qu'obtint ſon fils aîné Imbert de Malvin le 16 Avril 1467, produite en original. (*c*) C'eſt la date de la Commiſſion qu'on vient de citer dans la note précédente.
(*d*) Prouvé par une Sentence du 27 Septembre 1507, ſur laquelle voyez la note *i* de cette page.
(*e*) Original. (*f*) Cet hommage a été vérifié le 20 Août 1752 par M. M. les Commiſſaires de Malte ſur l'original conſervé dans les Archives du Duché d'Albret à Nérac. Voyez la note *a* de la page 4 & la note *b* de la page 5. (*g*) Copie vidimée le 15 Octobre 1640 par Pierre du Long Conſeiller du Roi en la Sénéchauſſée d'Albret ſur une autre copie qui avoit été collationnée ſur l'original le 21 Mars 1587 par le Lieutenant Général d'Albret au Siége de Nérac ſuivant l'injonction donnée en Jugement le même jour à la requête de noble François de Malvin Sr de la Lanne. (*h*) Cet aveu eſt énoncé dans le Procès-verbal des Preuves de nobleſſe de Léon de Malvin-de Montazet reçu Chevalier de Malte le 4 Décembre 1752: ledit aveu vérifié par M.M. les Commandeurs de Leaumont & de Montgey, nommés Commiſſaires à cette fin, ſur l'original conſervé dans les Archives du Grand Prieuré de Toulouſe. (*i*) Copie vidimée le 15 Octobre 1640 par Pierre du Long, Conſeiller

Digitized by Google

ſion de noble Menjon de Maubin Ecuyer, pére d'Imbert & ayeul de Charles. Irobert allégue dans cet acte que » depuis la mort dudit Menjon de Maubin ſon » pére, Ecuyer, Sg^r de la Lanne, *il avoit acquis par ſon induſtrie à la Guerre* » *en ſervant le Roy pluſieurs ſommes* qu'il avoit employées au profit de Charles » ſon fils & de ſes fréres «; ce qui lui ayant été conteſté par le même Charles, Imbert ajoûta qu'il *devoit en être cru, vû qu'il étoit Gentilhomme & homme de bien.* Cette même Sentence prouve qu'Imbert avoit été marié deux fois, 1° avec Demoiſelle Marguerite DE VOISIN dont il eut les deux enfans qui ſuivent, & 2° avec Demoiſelle Louiſe DE MONTAGUT dont il ne paroît pas qu'il ait eu poſtérité.

5. CHARLES d'Amalvin, ou de Maubin, continue la deſcendance.
5. LOUISE de Maubin épouſa (*a*) Jean DE LESCOT Sr de Romegas.

V. DEGRE'.

Noble CHARLES d'Amalvin, ou de Maubin, Ecuyer, Seigneur de la Lanne, dont le mariage eſt cité dans la Sentence de 1507 dont on vient de parler, épouſa noble Antoinette DE MONTPEZAT fille de noble Bernard de Montpezat & de noble Catherine de Montagudet. Le contrat poſtnuptial de ce mariage, en date du 9 Février (*b*) 1502, s'énonce ainſi: *En la Ville d'Agulhon & en la mayſon de feu noble Bernard de Monpezat, Dioceſſe & Séneſchaucée d'Agénois, ſtablis aſſavoir eſt perſonnelement noble Ymbert de Malvin pere de noble Charles d'Amalvin, lequel filz eſt abſent, & noble Anthonie de Monpezat filhe dudict feu noble Bernard de Monpezat & femme dudict Charles d'Amalvin fil dudict noble Ymbert d'Amalvin, d'une part, & noble Catherine de Montagudet mere de ladicte Anthonie de Monpezat.* On a auſſi un acte du 21 Mars (*c*) 1506 où il eſt dit que ce mariage avoit été accordé ci-devant & célébré en face d'Egliſe *inter nobilem virum Carolum Amalvini filium naturalem et legitimum nobilis viri Ymberti Amalvini habitatoris de la Lana, Juridicionis Neyraci, Dioceſis Condomienſis, et Senneſcallie Agenenſis, parte ex una, & nobilem Anthoniam de Montepeſato filiam naturalem & legitimam condam nobilis Bernardi de Montepeſato habitatoris Aculey, Dioceſis & Senneſcallie Agenenſis, ex alia.* Antoinette de Montpezat rendit hommage le 25 Février (*d*) 1538 pour la Seigneurie de la Lanne devant les Commiſſaires du Roy de Navarre Sire d'Albret, comme *véve de noble Charles de Maubin Senhor de la maizon noble de la Lane près la Ville de Nérac*, & comme mére & tutrice de noble Jean-Marie de Maubin leur fils aîné. Elle fit ſon teſtament le 20 Octobre (*e*) 1558, dans lequel elle ſe dit *veuve de noble Charles de Maubin Seigneur de la Lanne*, inſtituë ſon héritier univerſel ledit noble Jean-Marie de Maubin

Conſeiller du Roi en la Sénéchauſſée d'Albret à la requête de noble Geoffroy de Malvin Ecuyer, Sr de Primet, Conſeiller du Roi au Parlement de Bordeaux, ſur l'original exhibé & retiré par noble François de Malvin Ecuyer, Sr de la Lanne.

(*a*) Prouvé par deux actes des 20 Avril & 5 May 1509 rapportés à la ſuite de la Sentence du 27 Septembre 1507 dont il eſt fait mention à la page précédente.

(*b*) Original. (*c*) Original.

(*d*) Expédition délivrée le 3 Octobre 1751 par le Sr Bartouilh Garde du Tréſor du Duché d'Albret à Nérac ſur un Regiſtre d'hommages conſervé en original dans ledit Tréſor, & viſée par M. M. les Commiſſaires de Malte dans leur Procès-verbal de deſcente au Château de Nérac du 20 Août 1752, comme ayant été vérifiée par eux ſur ledit Regiſtre original. Voyez la note « de la page 4.

(*e*) Original.

Maubin ſon fils, & déclare avoir eu ſix filles qu'elle nomme dans l'ordre ci-après.

6. JEAN-MARIE de Malvin, ou de Maubin, continue la deſcendance.
6. ANNE ou AGNE'S de Maubin épouſa Patriet DE FILLARTIGUE Seigneur de Queyſe, dont elle étoit veuve le 20 Octobre (*a*) 1558, date du teſtament de ſa mére.
6. MARIE de Maubin, femme de noble Jean DE GRILLY Seigneur de Gelles, ne vivoit plus lorſque ſa mére teſta le 20 Octobre (*b*) 1558.
6. ISABEAU de Maubin étoit mariée avec noble François DE MOREVILLE Sg^r de la Cothure le 20 Octobre (*c*) 1558, date du teſtament de ſa mére.
6. ANTOINETTE de Maubin eſt dite femme de Mariot CHANDRIER Seigneur de la Nauſe dans le teſtament de ſa mére du 20 Octobre (*d*) 1558.
6. CATHERINE de Maubin eſt connue par le teſtament de ſa mére du 20 Octobre (*e*) 1558.
6. LOUISE de Maubin étoit Religieuſe au Couvent de Sainte Claire de Nérac lorſque ſa mére teſta le 20 Octobre (*f*) 1558.

VI. DEGRE'.

Noble JEAN-MARIE de Malvin, (ou de Amalbin, de Malbin, de Malvyn, de Maubin & de Maulbin) Ecuyer, Seigneur de la Lanne, Gouverneur de la Ville de Nérac, épouſa par contrat du 19 Mars (*g*) 1541 Demoiſelle Marguerite DE ou DU SOURBIER; préſenta Requête le 28 Avril (*h*) 1574 à M. de la Valette, Lieutenant Général pour le Roy en Guyenne, aux fins d'obtenir une indemniſation des dépenſes que lui avoit occaſionné ſon ſéjour dans ſon Gouvernement de Nérac où il avoit été retenu pour les affaires du Roy; & fit ſon teſtament le 7 Juin (*i*) 1580, par lequel il déclara avoir alors huit enfans de ſon premier mariage avec ladite Demoiſelle Marguerite du Sourbié, inſtitua ſon héritier univerſel François de Malvin alors l'aîné de ces huit enfans, & fit un legs à Demoiſelle Marguerite DE BURIN ſa ſeconde femme. Il ne vivoit plus le 27 Janvier (*k*) 1581 date de l'ouverture de ſon teſtament.

7. ARNAUDIN de Maubin vivoit le 20 Octobre (*l*) 1558, date du teſtament d'Antoinette de Montpezat ſon ayeule paternelle qui l'inſtitua ſon héritier au défaut de Jean-Marie ſon pére.

7. FRANÇOIS de Malvin, ou de Maubin, continue la deſcendance.
7. JEAN de Maubin.
7. JEAN, dit *Tiers-Jean* de Maubin.
7. CHARLES de Maubin.

Jean-Marie de Malvin leur pére, dans la Requête qu'il préſenta le 28 Avril (*m*) 1574 à Mr de la Valette Lieutenant Général pour le Roy en Guyenne, allégua *qu'il avoit alors deux enfans qui portoient les armes pour ſa Majeſté ſous la charge du Seigneur de Monteſquieu, pour leſquels mettre en équipage, tel qu'il appartenoit, il luy avoit convenu employer grand ſomme de deniers.*

L'un des deux Jean de Maubin ci-contre fut préſent

(*a*) (*b*) (*c*) (*d*) (*e*) (*f*) Original.

(*g*) Ce contrat de mariage de Jean-Marie de Malvin eſt énoncé dans un Inventaire de titres de nobleſſe (produit en original) préſenté au mois de Fevrier 1606 aux Commiſſaires du Roy pour les Francs-fiefs par François de Malvin ſon fils, Ecuyer, Seigneur de la Lanne, aux fins de juſtifier la poſſeſſion noble de ſa Terre de la Lanne. Le teſtament du même Jean-Marie de Malvin cité ſur ſon dégré, en date du 7 Juin 1580, & produit auſſi en original, ajoûte une nouvelle autorité à l'énoncé de l'Inventaire de 1606.

(*b*) Original. Voyez la page 5 du préliminaire. (*i*) (*k*) Original. (*l*) Original. (*m*) Original.

Digitized by Google

ſent au contrat de mariage de François de Malvin Seigneur de la Lanne, daté du 23 Septembre (*a*) 1582, & y eſt appellé *noble Jean de Malbin Seigneur d'Eſparbés, ſon frére.*

7. Hélix de Maubin.
7. Marguerite de Maubin.
7. Marguerite de Maubin.
7. Françoise de Maubin.

VII. DEGRE'.

Noble François de Malvin, (ou de Amalbin, de Malbin & de Maubin) Ecuyer, Seigneur de la Lanne, Maître d'Hotel de la Reine Marguerite, fut marié avec Demoiſelle Anne du Bouzet-de Marin fille de noble Michel du Bouzet Seigneur de Marin en Condomois, Coſeigneur de Sainte Colombe & de Roquépine, Lieutenant d'une Compagnie de Gendarmes, & de Demoiſelle Marguerite de Faudoas, par contrat du 23 Septembre (*b*) 1582, paſſé en préſence de noble Jean de Malbin ſon frére, Seigneur d'Eſparbés, & de noble François de Malbin Seigneur de Montazet (ſon couſin); fut aſſigné en (*c*) 1597 par la Chambre des Comptes, Conſeil & Finances du Roy de Navarre, établie à Nérac, pour donner ſon dénombrement de ſa Terre & Seigneurie de la Lanne; & après pluſieurs blâmes de ladite Chambre, en ayant prouvé par Enquête teſtimoniale & par hommages, baux à Fief & terrier, une poſſeſſion conſtante par ſes auteurs depuis l'an 1045, il obtint le 21 Avril de la même année (*d*) 1597 une Sentence définitive de ladite Chambre qui le maintint dans tous ſes droits. Il fut encore attaqué en (*e*) 1606 par les Commiſſaires du Roy ſur le fait des Francs-fiefs, devant leſquels il juſtifia ſa nobleſſe & l'ancienneté de la poſſeſſion de ſa Terre de la Lanne depuis noble Imbert de Malvin en 1045. On a pluſieurs lettres que le Roy de Navarre (depuis Roy de France ſous le nom de Henry IV) lui écrivit, dans l'une deſquelles en date du 2 Juin (*f*) 1589. ce Prince lui marque » qu'il ſera bien ayſe de le gratifier & luy faire paroiſtre » ſa bonne volonté, le priant au reſte continuer touſjours l'affection qu'il avoit » à ſon ſervice & ſe contenir paiſiblement comme il avoit fait par le paſſé. « Il fut pourvû de la Charge de Maître d'Hotel de la Reine Marguerite 1ére femme de Henry IV par Lettres du 6 Octobre (*g*) 1605. De ladite Anne du Bouzet-de Marin ſa femme il eut trois enfans qui ſuivent.

8. François de Malvin Seigneur de la Lanne, continue la deſcendance.
8. François de Malvin forma la Branche des Malvin-de Merlet, qui eſt la ſeconde.
8. Anne de Malvin épouſa par contrat du 21 Aouſt (*h*) 1622 noble Charles de Bazon, Ecuyer, Seigneur & Baron de Baulens.

VIII.

(*a*) Original. (*b*) Original. (*c*) (*d*) Voyez le préliminaire, pages 3 & 4, & la note *a* de la même page 4.
(*e*) Prouvé par un Inventaire de titres produits au mois de Fevrier 1606 devant les Commiſſaires du Roy ſur le fait des Francs-fiefs par ledit François de Malvin Ecuyer, S^r. de la Lanne, pour établir ſa poſſeſſion noble de la Terre de la Lanne; lequel Inventaire énonce les actes qui juſtifient de ſa filiation juſqu'en 1325, ainſi que les différens titres ſur leſquels le même François de Malvin avoit obtenu de la Chambre des Comptes du Roy de Navarre en 1597 la Sentence définitive qui l'avoit confirmé dans ſes droits & poſſeſſion. Voyez le préliminaire, pages 3 & 4, & la note *a* de la même page 4.
(*f*) Original. Voyez le préliminaire, page 5.
(*g*) Voyez le préliminaire, page 5, note *f*. (*h*) Ce contrat de mariage eſt cité dans un acte du 26 Juillet 1639 produit en original par M. de Bazon-de Baulens.

Digitized by Goo

VIII. DEGRE'.

Noble FRANÇOIS de Malvin, Ecuyer, Seigneur de la Lanne, fut matié par contrat du 9 Septembre (*a*) 1618 avec Demoiſelle Marie DE MACAU; préſenta conjointement avec elle le 6 Mars (*b*) 1645 une Requête au Sénéchal d'Albret; & ne vivoit plus le 24 Mars (*c*) 1653, date d'une obligation conſentie par ladite Demoiſelle Marie de Macau ſa veuve, dont il avoit eu un fils appellé Charles de Malvin, qui continuë la deſcendance.

IX. DEGRE'.

Noble CHARLES de Malvin, Ecuyer, Seigneur de la Lanne, né vers l'an 1622, épouſa Demoiſelle Suzanne DU FOUERT par contrat du 23 Octobre (*d*) 1661, & fit une production de ſes titres de Nobleſſe devant Pierre du Puy Subdélégué de M. Pellot Intendant de Guyenne & Commiſſaire du Roy pour la Recherche de la Nobleſſe de cette Province, qui le 10 Décembre (*e*) 1666 lui donna acte de la vérification qu'il en avoit fait » pour l'établir » dans les prérogatives & avantages accordés à la véritable Nobleſſe. « Suzanne du Fouert ſa femme & lui firent un teſtament mutuel le 8 Septembre (*f*) 1685, par lequel ils déclarérent vouloir être enterrés dans l'Egliſe de Sainte Marie de la Lanne, *en la ſépulture de leurs prédéceſſeurs de la Lanne*, & que de leur mariage étoient nés ſix enfans qu'ils nomment dans l'ordre ſuivant.

10. JEAN de Malvin continuë la deſcendance.
10. FRANÇOIS de Malvin, Ecuyer, étoit Capitaine au Régiment de Flandres & Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de St Louis le 6 Octobre (*g*) 1716, alors marié avec Dame Marie BOSSUGNE.
10. JEAN de Malvin.
10. JEAN-MARIE de Malvin.
10. ANNE de Malvin.
10. MARIE-ANNE de Malvin.

Ces quatre enfans moururent jeunes & ſans poſtérité.

X. DEGRE'.

Noble JEAN de Malvin, Ecuyer, Seigneur de la Lanne, inſtitué héritier univerſel de ſes pére & mére par leur teſtament mutuel du 8 Septembre (*h*) 1685, fut marié 1° avec Demoiſelle Suzanne DU ROY par contrat du 21 Juin (*i*) 1695, & fit avec elle un teſtament mutuel le 14 Juin (*k*) 1710, par lequel

(*a*) Ce contrat de mariage eſt énoncé dans un Inventaire de titres de nobleſſe produits en 1666 par noble Charles de Malvin Seigneur de la Lanne, fils de François ci-deſſus, devant Pierre du Puy Commiſſaire Subdélégué pour la vérification des titres de nobleſſe des Sénéchauſſées & Élections d'Agenois & de Condomois par M. Pellot Intendant en la Généralité de Guyenne; à la ſuite duquel Inventaire eſt une Sentence renduë le 10 Décembre de la même année 1666 par ledit Subdélégué, par laquelle il donna acte audit Charles de Malvin de la vérification qu'il avoit fait de ſes titres, » pour lui ſervir ainſi que de droit & l'établir dans les prérogatives & » avantages accordés à la véritable Nobleſſe. « La Requête de 1645 & l'obligation de 1653, produites en original, dont il eſt fait mention dans l'article du même François de Malvin, ajoûtent une nouvelle autorité à l'énoncé de l'Inventaire de 1666 en ce qui a rapport au contrat de mariage du 9 Septembre 1618.

(*b*) Original. (*c*) Original. (*d*) Original.

(*e*) Copie collationnée ſur l'original en 1760. Vû une autre copie de cet acte, qui fut vérifiée le 18 Juillet 1752 par le Chevalier de Montgey, Commiſſaire de l'Ordre de Malte pour les preuves de nobleſſe de Léon de Malvin-de Montazet, ſur l'original à lui exhibé par Mr du Roy-de la Lanne à Nérac.

(*f*) Expédition délivrée en 1694. (*g*) Cette date eſt celle du contrat de mariage de Pauline de Malvin ſa niéce. (*h*) Expédition délivrée en 1694. (*i*) Original. (*k*) Expédition délivrée en 1723.

Digitized by Google

lequel ils déclarérent vouloir être inhumés dans l'Egliſe de la Lanne au tombeau de noble Charles de Malvin (pére du teſtateur) & n'avoir eu de leur mariage que trois filles qu'ils nomment dans l'ordre ſuivant. Il épouſa en ſecondes noces Dlle Anne LA VERNYE.

11. PAULINE de Malvin inſtituée héritiére univerſelle de ſes pére & mére par leur teſtament du 14 Juin (a) 1710, épouſa par contrat du 6 Octobre (b) 1716 noble Joſeph DU ROY Sr du Mirail, demeurant à Nérac, auquel par ce mariage elle porta tous les biens des Malvin-de la Lanne. Ainſi paſſa dans d'autres mains la Terre de la Lanne qui étoit depuis ſept (c) ſiécles dans la Maiſon de Malvin ſans en être ſortie.

11. JUDITH de Malvin, } mortes filles.
11. SUZANNE de Malvin, }

SECONDE BRANCHE.

VIII. DEGRE'.

Noble FRANÇOIS de Malvin, Ecuyer, Sr de Merlet, (ſecond fils d'autre François de Malvin Seigneur de la Lanne & de Demoiſelle Anne du Bouzet-de Marin, mentionnés ci-devant, page 16) forma une ſeconde Branche ſous le nom de Malvin-de Merlet; épouſa Demoiſelle Marguerite DE POMEYROL par articles ſous ſeings privés du 18 Novembre (d) 1621, reconnus le même jour devant un Notaire de Caſteljaloux; & de ce mariage naquirent trois enfans, qui ſuivent.

9. BARTHÉLEMY de Malvin continuë la deſcendance.
9. FRANÇOIS de Malvin a formé la Branche des Malvin-de Mirande, qui eſt la IIIe.
9. ODET de Malvin-de la Touraſſe, Prêtre.

IX. DEGRE'.

Noble BARTHÉLEMY de Malvin Ecuyer, Sr de Merlet, né vers l'an 1624, épouſa par contrat du 31 May (e) 1650 Demoiſelle Dianne DE LOZE, fille de noble Jean-Michel de Loze Ecuyer, Seigneur de Plaiſance, & de Dlle Antoinette de Fillartigues; tranſigea le 8 Mars (f) 1659 avec nobles François & Odet de Malvin Ecuyers, ſes fréres, pour la ſucceſſion de Demoiſelle Marguerite de Pomeyrol leur mére; & produiſit ſes titres le 10 Décembre (g) 1666, conjointement avec le même François de Malvin Ecuyer, Sr de Mirande, devant Pierre du Puy Commiſſaire Subdélégué de Mr Pellot Intendant en Guyenne pour la vérification des titres de Nobleſſe, qui leur donna acte de cette production où ils ſont dits fréres, âgés ledit Barthélemy de 42 ans & ledit François de 31 ans ou environ, & où ſont énoncés des contrats de

(a) Expédition délivrée en 1723.
(b) Copie collationnée ſur l'original en 1742.
(c) Voyez le préliminaire, pages 2, 3 & 4, & la note a de la même page 4.
(d) Original. (e) Original. (f) Original. (g) Original.

Digitized by Go

de mariage & teſtamens qui juſtifioient de leur filiation depuis noble Charles de Malvin Seigneur de la Lanne & Demoiſelle Antoinette de Montpezat leurs triſayeux (*a*). De ſon mariage avec ladite Demoiſelle Dianne de Loze il eut un fils, qui ſuit.

X. DEGRE'.

Noble FRANÇOIS de Malvin Ecuyer, Sr de Merlet, fut marié par contrat du 1er Fevrier (*b*) 1690 avec Demoiſelle Jeanne FORCADE, fille de noble Louis Forcade Ecuyer, Sr de Caubeyran, & de Demoiſelle Bertrande Ferran; ſe trouva le 22 May (*c*) 1693 à la revuë faite à Bazas où étoit l'Aſſemblée de la Nobleſſe de la Sénéchauſſée d'Albret; & fit ſon teſtament le 23 Mars (*d*) 1706, par lequel il déclara que de ſon mariage avec ladite Demoiſelle Jeanne Forcade, morte alors, il n'avoit eu que deux filles, qui ſuivent:

II. MARIE de Malvin ci-après.

II. MARTHE de Malvin ne vivoit plus le 23 Mars (*e*) 1706.

XI. DEGRE'.

MARIE de Malvin, unique héritiére de ſa Branche, fit ſon teſtament le 21 Décembre (*f*) 1713 en faveur de noble Jean-François-Pierre de Malvin, Ecuyer, ſon couſin iſſu de germain, fils de noble Jean de Malvin Ecuyer; & y déclara qu'elle vouloit être enterrée dans l'Egliſe de St Raphaël de la Ville de Caſteljaloux, à l'endroit où ſes ancêtres & elle avoient droit de ſépulture. Par l'extinction de cette Branche ledit Jean-François-Pierre de Malvin, demeurant dans la Ville de Caſteljaloux en Albret, & marié avec D^lle Anne de Mouard-de Villeſerre, eſt aujourd'hui le ſeul repréſentant des deux Branches connues dans la Province d'Albret ſous le nom de Malvin-de Merlet & de Mirande. Il avoit eu un fils appellé Michel de Malvin, mort en 1757 âgé d'environ 22 ans, Lieutenant dans le Régiment de la Tour-du Pin, comme on le verra à la page ſuivante.

TROISIE'ME BRANCHE.

IX. DEGRE'.

Noble FRANÇOIS de Malvin Ecuyer, Sr de Mirande & de Merlet, ſecond fils de François de Malvin Sr de Merlet & de Marguerite de Pomeyrol mentionnés ci-devant, pag. 18, & ſur lequel voyez plus haut, même pag. 18, l'article de Barthélemy ſon frere, forma une troiſiéme Branche ſous le nom de Malvin-de Mirande. Il naquit vers l'an 1635; épouſa Demoiſelle Jeanne BETEILHE par articles ſous ſeings privés du 4 Juillet (*g*) 1663, reconnus le 15 du même mois devant un Notaire de Caſteljaloux; fut employé dans le Ban de la Nobleſſe de ſa

(*a*) Le contrat poſtnuptial du mariage de ce Charles de Malvin avec Antoinette de Montpezat eſt du 9 Fevrier 1502. Voyez la page 14. (*b*) Expédition délivrée ſur la minute en 1717.
(*c*) Prouvé par un certificat du Marquis de Monferrant Commandant de la Nobleſſe de Guyenne, dudit jour 22 May 1693, produit en original. (*d*) (*e*) Original. (*f*) Original.
(*g*) Expédition délivrée ſur la minute en 1717 & légaliſée.

ſa Province (l'Albret) convoqué à Bayonne par le Maréchal d'Albret, ſuivant un certificat qui lui en fut donné le 24 Juin (*a*) 1674 par François de Lanſac Grand Sénéchal d'Albret, qui atteſta » que ledit Sr de Merlet s'étoit porté dans » toutes les occaſions en homme d'honneur; « & fit ſon teſtament le 2 Janvier (*b*) 1687, par lequel il déclara que de ſon mariage avec ladite Demoiſelle Jeanne Beteilhe il avoit eu deux fils & une fille, qu'il nomme dans l'ordre ſuivant.

1o. JEAN de Malvin continue la deſcendance.
1o. ODET de Malvin Prêtre, Docteur en Théologie.
1o. MARIE de Malvin.

X. DEGRE'.

Noble JEAN de Malvin Ecuyer, Sr de Merlet, épouſa Demoiſelle Urſulle Boc par contrat du 13 Juin (*c*) 1695; & eut de ce mariage un fils, qui ſuit.

XI. DEGRE'.

Noble JEAN-FRANÇOIS-PIERRE de Malvin Ecuyer, demeurant dans la Ville de Caſteljaloux en Albret, a épouſé Demoiſelle Anne DE MOUTARD-DE VILLESERRE, fille de noble Michel de Moutard Ecuyer, Sr de Villeſerre, & de Demoiſelle Marie-Anne de Plezier, par articles ſous ſeings privés du 13 Mars (*d*) 1727, reconnus devant Notaire le 30 Avril de la même année, où il prend la qualité de Lieutenant dans le Régiment de Flandres. De ce mariage il n'a eu qu'un fils, qui ſuit.

XII. DEGRE'.

MICHEL de Malvin, Ecuyer, eſt mort Lieutenant au Régiment de la Tour-du Pin Infanterie le 15 Octobre (*e*) 1757, âgé d'environ 22 ans.

QUATRIE'ME BRANCHE.

IV. DEGRE'.

Noble CHARLES de Malvin (ou Amalbin, Amalvin, Amauvin, d'Amalvin, d'Amauvin, de Maubin & de Mauvin), Ecuyer, Seigneur de Montazet, de Bouſſéres &c. fut le ſecond fils (pag. 13) de Menjon d'Amalvin ou de Mauvin Seigneur de la Lanne & de Jeanne de Preſſac, comme il eſt prouvé par les trois actes des années 1502 (*f*), 1506 & 1507, cités (page 14) pour établir le mariage de Charles d'Amalvin ſon neveu, Seigneur de la Lanne, avec Demoiſelle Antoinette de Montpezat. Il épouſa par contrat du 23 Décembre (*g*) 1489 Demoiſelle Jeanne DE MONTPEZAT, ſœur germaine de ladite Antoinette, l'une & l'autre filles de noble Bernard de Montpezat Seigneur de Montazet & de

(*a*) Original. (*b*) Original. (*c*) Original. (*d*) Original.
(*e*) Extrait d'un Regiſtre mortuaire de l'Egliſe de Sr Raphaël de la Ville de Caſteljaloux, délivré en forme en 1760 & légaliſé. (*f*) Voyez, page 6, le contenu de cet acte de 1502.
(*g*) Expédition délivrée en vertu d'une commiſſion de l'an 1498, & valante original.

Digitized by Google

& de noble Catherine de Montagudet ; & à cet acte où les contractans ſont ainſi dénommés, *nobilis vir Karolus Amalvin habitator loci Acculey, Dioceſis & Seneſcallie Agennenſis*, & *nobilis Johanna de Montpezat filia naturalis & legitima nobilis Bernardi de Montpezat & Katherine de Montecgudet, habitatorum affati loci Acculey*, (& dans un autre endroit du même acte, *le noble Charlot de Malvin fray de noble Ymbert Amalvin, & Johana filha des nobles Bernart de Montpezat Senhor de Montaſet & Katherine de Montegudet*,) furent préſens noble Imbert Amalvin frére dudit Charles de Malvin contractant, noble & puiſſant homme Meſſire Guy de Montpezat Sgr & Baron de Montpezat, de Madailhan, de Ste Livrade, d'Aiguillon &c noble Bernard de Montagudet Seigneur dudit lieu, oncle de ladite Jeanne de Montpezat contractante, & Jean de Preiſſas Seigneur de Quiſſac. Jeanne de Montpezat ayant paſſé à la ſucceſſion des biens de ſes pére & mére par la tranſaction qu'elle fit le 9 Fevrier (*a*) 1502 avec Antoinette de Montpezat ſa ſœur, Dame de la Lanne, elle réunit ſur ſa tête tous les biens de cette Branche des Seigneurs de Montpezat, dont la Seigneurie de Montazet faiſoit partie : c'eſt de cette époque que Charles de Malvin prit le nom de Seigneur de Montazet & qu'il écartela ſes Armes de celles de Montpezat comme en ayant épouſé une héritiére. Il fut l'auteur de la Branche de Malvin connue ſous le nom des Seigneurs de Montazet, nom que ſes deſcendans ont toujours conſervé depuis, ainſi que la Seigneurie de Montazet qui eſt encore aujourd'hui dans leur Branche. Ils ont toujours pareillement écartelé de Montpezat depuis ce même temps. Charles de Malvin & Jeanne de Montpezat ſa femme rendirent conjointement leur hommage le 8 Novembre (*b*) 1505 à noble & puiſſant homme Meſſire Guy de Montpezat Seigneur & Baron de Montpezat & d'Aiguillon, ſçavoir de la maiſon noble de Montazet, de la maiſon noble de Levarhon ſituée au Bourg du Lunac à Aiguillon, & d'une autre maiſon noble auſſi ſituée à Aiguillon, le tout mouvant dudit Guy de Montpezat ſous la redevance d'un fer de lance doré, *ſub uno ferro lancee deaurato* ; & dans cet acte ils ſont appellés *nobiles Karrolus Amalvini Eſcutiffer & Johanna de Montepeſato conjuges, habitatores Ville Acculei, Dioceſis & Seneſcallie Agenenſis*. Charles de Malvin étoit Capitaine de la Ville d'Aiguillon le 27 Septembre (*c*) 1507, qualité qui lui eſt encore donnée dans ſes teſtament & codicille cités ci-après. Il fut chargé par l'Amiral de Bonnivet, Lieutenant Général pour le Roi au Pays & Gouvernement de Guyenne, d'une Commiſſion également honorable & importante : elle lui eſt adreſſée ſous le nom de *Charles Amalbin Seigneur de Montayet, Cappitaine d'Aguillon*, & eſt dattée du 27 Aouſt (*d*) 1521. Par cette Commiſſion cet Amiral mande audit Seigneur de Montazet qu'elle lui ſeroit précomptée pour le ſervice qu'il eût été tenu de faire dans le Ban de la Nobleſſe au Camp & Armée du Roy, étant employé par icelle pour le ſervice de Sa Majeſté. Le 14 May (*e*) 1529 il fit un codicille qui confirma le teſtament qu'il avoit fait le 22 Juin (*f*) 1526, par lequel il vouloit être enterré dans l'Egliſe des Religieux Carmes de la Ville d'Aiguillon *audedans la ſeppulture de ſes prédéceſſeurs*, & où il rappelle ſes cinq enfans dans l'ordre qui ſuit, inſtituant ſon héritier univerſel

(*a*) Original. Voyez le préliminaire, page 6.
(*b*) Expédition délivrée vers le temps même de l'acte & valante original. Voyez le préliminaire, page 6, note *c*. (*c*) C'eſt la date d'une Sentence rendue au Préſidial de Nérac & produite par copie vidimée en 1640 &c. Voyez la note *i* de la page 13.
(*d*) Original. Voyez le préliminaire, page 7. (*e*) Original. (*f*) Original.

Digitized by Google

ſel Barthélemy de Malvin ſon fils aîné. Ces cinq enfans ſont auſſi nommés dans le teſtament fait le 1er Aouſt de la même année (a) 1526 par Jeanne de Montpezat leur mére, qui ordonna ſa ſépulture dans la même Egliſe que ſon mari, au lieu où étoient enterrés ſes feux pére & mére, & qui ne vivoit plus (b) le 6 du même mois d'Août de ladite année. Charles de Malvin mourut avant le 18 Mars (c) 1530.

5. Barthélemy de Malvin-de Montazet continuë la deſcendance.
5. Charles de Malvin a formé la VIIe Branche connuë ſous le nom des Seigneurs de Ceſſac & de Primet, établie à Bordeaux (d).
5. François Amalvin ou d'Amauvin étoit le 20 Juin (e) 1525 » Novice » dans le Monaſtére de St Pierre de Cleyrac, Ordre de Saint Benoiſt, » Diocèſe d'Agen; « eſt qualifié » Religieux au Monaſtére & Abbaye de » Clayrac « dans le teſtament de ſon pére du 22 Juin (f) 1526; & n'a d'autre qualité que celle de *noble* dans celui de ſa mére, en date du 1er Aouſt de la même année (g) 1526.
5. Jean de Malvin (ou d'Amauvin, Amalvin & de Mauvin), fut auteur de la Xe Branche connuë ſous le nom des Seigneurs de la Roque-Roquazel, & aujourd'hui de Pachins en Albigeois (h).
5. Anne de Malvin (ou Amalvin, d'Amalvin & d'Amauvin), étoit mariée le 1er Janvier 1520 avec (i) noble François de Beaufort Seigneur de Leſparre en Quercy.

V. DEGRE'.

Noble Barthélemy de Malvin (ou Amalvin, d'Amalvin, de Amalvin, d'Amauvin, de Malbin, de Malvyn, de Maubin, de Mauvin & de Maulvin), Ecuyer, Seigneur de Montazet & de Bouſſéres, inſtitué héritier univerſel par les teſtamens de ſes pére & mére, ſuccéda à ſon pére dans la place de Capitaine (Gouverneur) d'Aiguillon dont il prenoit déjà la qualité le 18 Mars (k) 1530, & qu'il conſerva juſqu'à ſa mort. L'acte (l) qui ſuit eſt trop intéreſſant pour ne pas le copier ici dans ſon entier. En voici la teneur: » Aujourduy » que l'on compte le tiers jour du moys de Mars l'an mil cinq cens vingt- » ung, au lieu de Montpezat, pardevant nous Françoys de Savignac Licen- » cié ez Loix, Juge ordinére dudict lieu, c'eſt comparu & préſenté *noble* » *Jehan Mauvin*, lequel nous a requis de luy voulloir faire acteſtation & » nothoriére comment *Barthomieu & Charles Mauvin*, ſes fréres, ſont filz » naturelz & légitimes de *nobles Charles Mauvin & Damoyſelle Jehanne de* » *Montpezat* ſes pére & mére; & pour faire ladicte acteſtation nous a pro- » duictz en teſmoingz nobles Jehan de la Groulhet, Philip de Thoron, Je- » han de Montuſclat, Alen de Rocofueilh, Petit Sanaſe, Guilhaume Baſtil, » Guilhaume de Montpezat, Pierre Darbret, Pierre de Preyſſas, & Pierre » Treilhe, *tous Gentilzhommes*, demeurans au Chaſteau dudict Seigneur de » Montpezat,

(a) Expédition délivrée ſur la minute en 1538.
(b) Prouvé par un acte original du même jour 6 Aouſt 1526. (c) Original.
(d) Voyez le préliminaire, pages 10 & 11, & le détail de cette VIIe Branche à ſon rang dans la ſuite de cet Ouvrage. (e) Original. (f) Original. (g) Expédition délivrée ſur la minute en 1538.
(h) Voyez le préliminaire, page 12, & le détail de cette Xe Branche à ſon rang dans la ſuite de cet Ouvrage.
(i) Prouvé par une quittance de dot, en date dudit jour 1er Janvier 1520, & par le teſtament de Charles de Malvin ſon pére, daté du 22 Juin 1526: ces deux actes produits en original.
(k) Original. (l) Original.

Digitized by Go

» Montpezat, leſquelz après ce qu'ilz ont eu juré ſur les Sainctz Euvangilles » de dire & d'expouſer vérité ont dict l'ung après l'autre cognoiſtre leſdictz » Barthomieu & Charles Mauvin, leſquelz ſont filz naturelz & légitimes de » nobles Charles de (*a*) Mauvin & Damoyſelle Jehanne de Montpezat, & » pour tuelz ſont tenuz & réputez notoirement & publicquement tant *au lieu* » *d'Agulhon dont ilz ſont natifz* que auſſi ez autres lieux là où ilz ont notiſſe » & cognoiſſance, & *ſont nobles devers pere et devers mere, tuelz tenuz et rep-* » *putez, vivantz leurs dictz pere et mere noblement, ſervant au Ban et Arrier-* » *ban* COMME GENS ESTRES DE NOBLE LIGNÉE ET ANSIENNE ; & ainſi l'ont » veu deſpuis vingt ans en çà : deſquelles chouſes ſuſdictes ledict Mauvin en » a requis acte pour luy ſervir en temps & lieu, que luy a eſté octroyé ez » préſences de nobles Philip Theron & Charles de Preyſſas, habitans dudict » lieu de Montpezat, teſmoingz à ce appellés, & de moy « (Signé) » de » Savignac J. général dudict Sg^r de Montpezat, « (&) » Caillard. « Barthélemy de Malvin fut marié avec noble D^lle Jeanne DU MONTEIL par articles ſous ſeings privés du 17 Novembre (*b*) 1530, dont voici les termes : *Pactes & conventions matrimoniels entre nouble Berthomyeu de Maubin, Ecuyer, Seigneur de Montaſet, habitant de la Ville d'Agulhon, Séneſchaucée d'Agennoys, d'une part, & noble Damoyſelle Jehanne du Montelh filhe naturelle & légitime de feu noble Loys du Montelh Seigneur de Coyſſelh, d'autre* &c. leſquels articles de mariage ſont énoncés en entier dans l'acte de reconnoiſſance qui en fut faite le même jour devant Notaire, & qui portent *inter nobilem virum Bartholomeum d'Amaubin* (c), *Scutifferum, dominum de Montazet, habitatorem Ville Acculeonis, Seneſcallie Agenenſis, ex una, & nobilem Domycellam Johannam du Montelh filiam naturalem & legitimam nobilis Ludovici du Montelh quondam dum viveret domini de Coyſſelho in Juridictione Rupiſcormi, Dioceſis & Seneſcallie Agenenſis, ex alia partibus* &c. Il comparut au Ban & Arriére-ban d'Agénois le 20 Avril (*d*) 1542, au lieu & place de Meſſire Honorat de Savoye Comte de Villars; reçut pluſieurs (*e*) lettres & Commiſſion d'Antoine de Bourbon Roy de Navarre, qui prouvent également les emplois honnorables qu'il avoit occupés au ſervice de Sa Majeſté & les bontés particuliéres dont l'honoroit ce Prince; rendit hommage le 29 Juillet (*f*) 1564 à très-haut & très-puiſſant Seigneur Meſſire Honorat de Savoye, Comte de Villars, Sg^r & Baron d'Aiguillon, ſçavoir de la maiſon noble de Montazet, d'une maiſon noble ſituée au Bourg du Lunac de la Ville d'Aiguillon, & d'une autre maiſon noble ſituée audit Aiguillon, ſous la redevance d'un fer de lance doré; fit ſon teſtament dans ſa maiſon noble de Bouſſéres le 8 Septembre (*g*) 1568; y eſt appellé *Bertholomieu de Amalvin, Eſcuier, Seigneur de Montazet ;* & y déclara vouloir être inhumé dans le Couvent des Carmes d'Aiguillon *ez tumbes & ſépultures de ſes feuz prédéceſſeurs* ; & mourut vers le mois de Juillet (*h*) 1572, ayant eu de ſon mariage avec ladite Jeanne de ou du Monteil les neuf enfans qui ſuivent.

6. FRANÇOIS

(*a*) Cet article *de* précéde ici le nom de famille en ce ſeul endroit de l'acte, conformément aux autres titres de cette Maiſon. (*b*) Original.

(*c*) On lit dans l'acte *Daubin*, c'eſt-à-dire *d'Aubin* ; mais il eſt évident que l'intention du Notaire qui rédigea cet acte en 1530 a été d'écrire *Damaubin*, c'eſt-à-dire *d'Amaubin*, comme on le liroit en effet dans l'acte ſi ce Notaire n'eût omis une abbréviation au-deſſus de la lettre *a* du mot *Daubin*, laquelle abbréviation auroit ſuppléé aux deux lettres *ma* qui devoient précéder la lettre *u* dans ce mot *Daubin*.

(*d*) (*e*) Voyez le préliminaire, page 7. (*f*) Voyez la page 7 du préliminaire & la note *e* de la même page 7. (*g*) Original.

(*h*) Prouvé par un acte original du 12 Aouſt de la même année 1572.

6. François de Malvin-de Montazet continuë la deſcendance.
6. Honorat de Amalvin mourut jeune & ſans poſtérité.
6. Jean-Marie de Malvin ou Amalvin, Ecuyer, Seigneur de Prignan ou de Preignan en Armagnac par le mariage qu'il contracta le 13 Mars (a) 1572 avec Demoiſelle Jeanne de Prignan, Dame dudit lieu, vivoit encore le 3 Octobre (b) 1601, date d'un acte où il ſe diſoit alors âgé de 53 ans. Il fut l'auteur de la Branche des Malvin Seigneurs de Prignan, établie dans l'Agénois & éteinte depuis long-temps.
6. Antoine-Jean de Malvin-de Montazet fut reçu Chevalier de l'Ordre de St Jean de Jéruſalem au Grand Prieuré de Toulouſe le 1er Septembre (c) 1572; quitta depuis cet Ordre & ſe maria le 14 Aouſt (d) 1581 avec noble Jeanne de Ponsan-de la Barthére. Il fut l'auteur de la VIe Branche connue ſous le nom de Malvin-de la Barthére.
6. Catherine de Malvin (ou d'Amalvin, de Amalvin & de Maulvin), fut mariée par contrat du 3 Aouſt (e) 1557 avec noble Antoine de Balsac, Chevalier, Seigneur de St Pau ou St Paul en Auvergne & de St Félix, Capitaine de 300 hommes de pied, demeurant à Cabos, Juriſdiction de Dunes en Agénois, Evêché de Condom.
6. Marie de Malvin (ou Amalvin & de Malbin), épouſa par contrat du 30 Novembre (f) 1563 Blaiſe de Biran, Ecuyer, Seigneur de Caſteljaloux; & ce mariage fut célébré le 25 Janvier (g) de la même année 1563, vieux ſtyle, c'eſt-à-dire 1564.
6. Anne de Malvin étoit mariée avec le Seigneur des Hompz le 8 Septembre (h) 1568, date du teſtament de ſon pére.
6. Jaquette de Malvin ou de Amalvin épouſa noble Bertrand de Villéres Seigneur de Vernéde &c par contrat du 1er Septembre (i) 1572.
6. Jeanne de Malvin étoit ſur le point de ſe faire Religieuſe au Monaſtére du Paradis en Condomois le 11 Janvier (k) 1544.

VI. DEGRE'.

Noble François de Malvin (ou Amalvin, de Amalvin, de Malbin, de Maulvin, de Mauvyn & de Maubin), Ecuyer, Seigneur de Montazet, de Quiſſac &c Coſeigneur avec le Roy de la Seigneurie de Nicolle en Agénois, par l'acquiſition qu'il en fit le 9 Aouſt (l) 1578, fut inſtitué héritier univerſel par le teſtament de ſon pére, & ſe qualifioit *Cappitaine de troys cens Arquebuſiers des vielhes Bandes au ſervice du Roy* lorſqu'il épouſa par contrat du dernier Fevrier (m) 1570 Demoiſelle Jeanne de Preyssas, fille de noble Alain de Preyſſas, Ecuyer, Seigneur de Quiſſac, & de noble Marquéze de Clermont ſa premiére femme: cet acte paſſé du conſentement de noble Antoine de Preyſſas, Ecuyer, Seigneur de la Beauſſe, oncle paternel de ladite Jeanne, porte

(a) Original. Voyez le préliminaire, page 10. (b) Copie collationnée ſur l'original vers 1640. (c) Voyez le préliminaire, page 8, note a. (d) Expédition délivrée ſur la minute le 26 Novembre 1631 & vérifiée depuis ſur icelle le 26 Juillet 1667. (e) Original. (f) Original.
(g) Prouvé par un acte original du lendemain 26 Janvier 1563 (vieux ſtyle, c'eſt-à-dire 1564) qui ſe trouve à la ſuite du contrat de mariage de ladite Marie de Malvin du 30 Novembre 1563.
(h) Original. (i) Original. (k) Expédition délivrée en 1753 ſur l'original conſervé dans les Archives du Monaſtére du Paradis.
(l) Cet acte eſt énoncé dans un inventaire des biens de Françoiſe de Malvin Dame de Montazet ſa belle-fille, en date du 27 Octobre 1631, produit en original. (m) Original.

Digitized by Go

porte *entre noble Françoys de Malvin Eſcuyer, Cappitaine de troys cens Arquebuſiers des vielhes Bandes au ſervice du Roy, filz de noble Berthel de Malvin Eſcuyer, Seigneur de Montezet, d'une part, & Damoyſelle Jehanne de Preyſſas fille à feu noble Alain quant vivoyt Eſcuyer, Seigneur de Quiſſac, d'autre* &c. Il ſuccéda à ſon pére dans la place de (*a*) Gouverneur d'Aiguillon, & fut honoré de pluſieurs (*b*) lettres de Henry Roy de Navarre, depuis Roy de France ſous le nom de Henry IV, contenant les unes & les autres des ordres pour maintenir la place d'Aiguillon dans l'obſervation de l'Edit de pacification, ou des remerciemens ſur ſon zéle & ſon attachement au ſervice du Roy: renfermant en outre des témoignages de bonté les plus flatteurs & les plus honorables de la part de ce Souverain. A ces lettres qu'on a rapporté dans le préliminaire, comme ayant trait aux ſervices dudit François de Malvin Seigneur de Montazet, on en ajoûtera ici une autre du même Roy qui n'eſt purement relative qu'à ſes ſeuls intérêts & qui finit ainſi: *vous priant au-reſte croire que vous me trouverez tousjours voſtre bon & aſſuré amy partout où le moien & l'ocaſion ſe préſenteront & que me vouldrez employer; ſur ce priant Dieu vous tenir, Monſr de Montauzet, en ſa ſainte garde. D'Agen le xxixe Janvier* (c) 1577. *Voſtre bon & aſſuré amy* (Signé) HENRY. Il fut chargé par une Commiſſion d'Honorat de Savoye, Comte de Tende & Marquis de Villars, Amiral de France & Lieutenant Général pour le Roy au Pays & Gouvernement de Guyenne, datée du mois d'Octobre (*d*) ſuivant, d'éxécuter avec les Députés du Roy de Navarre dans la Sénéchauſſée d'Agénois, les conventions portées par l'Edit de pacification du mois de Septembre de la même année 1577. On a rapporté dans le préliminaire une lettre que ledit Seigneur de Montazet avoit reçu de cet Amiral le 13 du même mois d'Octobre de ladite année (*e*) 1577 pour ſe rendre ſans délai auprès du Roy de Navarre, à l'effet d'être chargé d'une opération militaire & importante, & à titre de Gentilhomme, ſuivant l'ordre que ledit Seigneur Marquis de Villars déclare par la même lettre avoir reçu de ce Roy de *luy envoyer ung Gentilhoume pour l'effect que deſſus*, ajoutant qu'il avoit *adviſé ne pouvoir coumettre telle charge à perſonne plus affectionnée au bien du ſervice du Roy & du Pays que lui.* Il reçut auſſi pluſieurs lettres (*f*) du même Honorat de Savoye-Tende Marquis de Villars & du Maréchal de Montluc Commandant en Guyenne, qui prouvent également ſon attachement pour le ſervice du Roy & la confiance particuliére dont l'ont toujours honoré ceux à qui le Monarque avoit confié le Gouvernement de cette Province.

Il vivoit encore le 25 Janvier (*g*) 1582; mourut avant le 27 Fevrier (*h*) 1587; & avoit eu les quatre enfans qui ſuivent de ſon mariage avec ladite Demoiſelle Jeanne de Preyſſas dont on a le teſtament, du 10 Septembre (*i*) 1610, par lequel elle déclara vouloir être enterrée dans la Chapelle qui étoit dans l'Egliſe de St Pierre de Quiſſac, ès tombeaux de ſes prédéceſſeurs, inſtituant ſon héritier univerſel Antoine de Malvin-de Montazet alors ſon fils aîné.

7. CHARLES de Malvin (ou de Malbin & de Maubin), Ecuyer, Seigneur de Montazet, de Quiſſac &c. fit ſon teſtament le 27 Mars (*k*) 1600, & mourut (ſans avoir été marié) avant le 22 Avril (*l*) ſuivant des bleſſures

(*a*) (*b*) Voyez le préliminaire, pages 8 & 9, & la note *b* de la même page 8.
(*c*) Original. (*d*) (*e*) Original. Voyez le préliminaire, page 9.
(*f*) Elles ont été produites en original. Voyez le préliminaire, page 8, & la note *b* de la même page 8.
(*g*) Original. (*h*) Original. (*i*) Original. (*k*) Original.
(*l*) Original.

ſures qu'il avoit reçu d'un Gentilhomme de ſa Province, qui fut condamné à avoir la tête tranchée par Arrêt rendu en la Cour de Parlement & Chambre de l'Edit à Paris le 14 Fevrier (*a*) 1602.

7. ANTOINE de Malvin-de Montazet continuë la deſcendance.

7. JEAN de Malvin ou de Malbin, Ecuyer, Sr de Bouſſéres, mourut au Siége de la Ville de Liſle en Périgord, étant alors Enſeigne de la Compagnie de Pierre de la Tour Ecuyer, Sr de Fontiron : ces faits ſont conſtatés par une Enquête faite le 29 May (*b*) 1595, qui fut ſuivie d'une Sentence renduë le 13 Juillet (*c*) de la même année en la Sénéchauſſée d'Agénois ſur le teſtament militaire que ledit Jean de Malvin avoit fait le jour même de ſa mort.

7. JEANNE de Malvin (ou de Malbin & de Maulbin), fut mariée par contrat du 1er Octobre (*d*) 1600 avec noble François DE MONTLEZUN, Seigneur de Montaſtruc, fils de Meſſire Jean de Montlezun Seigneur de Baranneau & de Montaſtruc, Chevalier de l'Ordre du Roy, Capitaine de cinquante Hommes d'Armes de ſes Ordonnances. Elle fit ſon teſtament le 29 May (*e*) 1613.

VII. DEGRE'.

Noble ANTOINE de Malvin (ou de Malbin & de Maulbin), Ecuyer, Seigneur de Montazet, de Bouſſéres & de la Beauſſe; Baron de Quiſſac, & Coſeigneur avec le Roi de la Terre de Nicolle en Agénois, étoit âgé de 27 ans lorſqu'il fut marié par contrat du 14 Mars (*f*) 1601, & avec diſpenſe du 11 Octobre (*g*) ſuivant, avec Demoiſelle Françoiſe DE MALVIN ſa couſine au 3e Dégré, fille de noble Jean (*h*) de Malvin Ecuyer, Seigneur de Primet, & de Demoiſelle Charlotte de Sevin; rendit hommage le 19 Septembre (*i*) 1603 à très-haute & puiſſante Princeſſe Madame Henrie de Savoye Ducheſſe de Mayenne & d'Aiguillon, ſçavoir de la maiſon noble ſituée au Bourg du Lunac de la Ville d'Aiguillon, qui étoit anciennement le vieux Château de cette Ville : plus des maiſons nobles de Montazet & de Bouſſéres &c. le tout mouvant du Duché d'Aiguillon ſous la redevance d'un fer de lance doré; & mourut peu de jours après le teſtament qu'il fit le 22 Octobre (*k*) 1613, par lequel il déclara avoir eu de ladite Demoiſelle Françoiſe de Malvin ſa femme quatre fils & deux filles qu'il nomme dans l'ordre ſuivant, inſtituant ſon héritier univerſel Charles de Malvin-de Montazet ſon fils aîné, léguant à ſes cinq autres enfans la ſomme de 6000 liv. qui ſeroit payée à ſes deux filles *lorſqu'elles trouveroient parti convenable à leur qualité & Maiſon*, & ajoûtant que s'il décédoit dans ſon Château noble de Bouſſéres il vouloit être inhumé

(*a*) Copie collationnée vers la même année 1602.
(*b*) (*c*) Original. (*d*) Original. (*e*) Original. (*f*) Original.
(*g*) Copie collationnée ſur l'original vers l'an 1640. La filiation des deux Branches des Malvin-de Montazet & des Malvin-de Primet eſt prouvée par l'Enquête dont fut ſuivie la diſpenſe de Rome de 1601 ſur le dégré de parenté entre ledit Antoine de Malvin-de Montazet & ladite Françoiſe de Malvin-de Primet contractans. Les témoins enquis ſur leur mutuelle origine dépoſérent qu'ils *eſtoient de noble famille & ancienne, leurs progeniteurs & majeurs avoir eſté tenus & repputtez pour nobles & qualifiés de laditte condition en tous leurs tiltres & contractz, avoir eu de belles & honnorables Charges militaires, les ayeuls de ladite Damoiſelle Françoiſe tant paternelz que maternelz avoir eſté appellés en de belles & honnorables dignités de la Robbe-longue* &c.
(*h*) Ce Jean de Malvin étoit fils de Charles de Malvin Seigneur de Ceſſac, Conſeiller au Parlement de Bordeaux en 1542, chef de la VIIe Branche qui a ſervi avec diſtinction dans ce Parlement. Voyez les pages 10 & 11 du préliminaire, & le détail de cette VIIe Branche à ſon rang. (*i*) Original. (*k*) Original.

Digitized by Google

inhumé *ez tombes de ſes prédéceſſeurs & ancêtres* aux Carmes de la Ville d'Aiguillon. Sa veuve ſe remaria par contrat du 14 Juillet (*a*) 1624 avec Meſſire François de la Claverie, Seigneur & Baron de Soupetz, de Soulaignelz, de Buroſſe, de Maſcaras, de Mandoſſe &c. Conſeiller du Roi en ſes Conſeils, Gentilhomme ordinaire de ſa Chambre, Meſtre de Camp & Capitaine de Chevaux-légers. Elle mourut au Château de Bouſſéres le 12 Octobre (*b*) 1631, n'ayant point eu d'enfans de ſon ſecond mariage, comme il eſt prouvé par l'inventaire (*c*) fait après ſa mort le 27 des mêmes mois & an.

8. Charles de Malvin-de Montazet continuë la deſcendance.

8. Geoffroy de Malvin ou de Malbin, Ecuyer, Sr de Bouſſéres, fit trois teſtamens, en date du 28 Mars (*d*) 1636, du mois d'Aouſt (*e*) 1638 & du 17 Janvier (*f*) 1643. Par ce dernier, qui fut ouvert & publié le 28 Mars (*g*) 1661, il fit ſes héritiers univerſels les Carmes d'Aiguillon, les Jacobins d'Agen & l'Hopital fondé dans cette derniére Ville. Il mourut ſans avoir été marié.

8. Antoine de Malvin a formé la Ve Branche des Malvin Seigneurs de la Beauſſe établie en Agénois, dont il a été fait mention à la page 10 du préliminaire, & dont on donnera le détail à ſon rang.

8. François de Malvin mourut jeune, ainſi qu'il eſt prouvé par une tranſaction faite le 2 Fevrier (*h*) 1638 entre Charles, Geoffroy & Antoine de Malvin, ſes fréres, pour la ſucceſſion de ce François.

8. Jeanne de Malvin étoit Religieuſe au Monaſtére du Paradis, Ordre de Fontévrault, lors du teſtament qu'elle fit le 29 Mai (*i*) 1622 avant de faire Profeſſion.

8. Gillette de Malvin ou d'Amalvin étoit ſur le point de ſe faire Religieuſe dans le même Monaſtére du Paradis le 28 Novembre (*k*) 1616, & fit ſon teſtament le 7 Septembre (*l*) 1623, étant alors Religieuſe dans le Couvent de Fongrave en Agénois.

VIII. DEGRE'.

Charles de Malvin ou de Malbin, Chevalier, Seigneur de Montazet, de Bouſſéres &c. Baron de Quiſſac, fut marié par contrat du 19 Juillet (*m*) 1630 avec Demoiſelle Léonor de Vassal-de la Tourette-de Montviel, fille de noble Jean de Vaſſal-de la Tourette-de Montviel Seigneur de Montviel, de Dondas &c. Gouverneur d'Aiguillon, & de Dame Françoiſe de Camain; & fit ſon teſtament le 11 Aouſt (*n*) 1684, par lequel il déclara avoir eu de ſon mariage avec ladite Demoiſelle de Montviel cinq enfans qu'il nomme dans l'ordre ſuivant, inſtituant ſon héritier univerſel Geoffroy de Malvin ſon fils aîné. Par ce même acte il voulut être enterré aux Carmes d'Aiguillon dans le tombeau de ſes prédéceſſeurs. Il mourut le 7 Juin (*o*) 1687.

9. Geoffroy

(*a*) Original. (*b*) Prouvé par l'inventaire qui fut fait de ſes biens le 27 Octobre 1631, produit en original. (*c*) Original. (*d*) (*e*) Cet acte eſt énoncé dans ſon troiſiéme teſtament du 17 Janvier 1643, produit en original. (*f*) Original. (*g*) Original. (*h*) Original.

(*i*) Original. (*k*) Copie ancienne & du temps.

(*l*) Cet acte eſt énoncé dans l'inventaire fait après la mort de Françoiſe de Malvin-de Primet ſa mére le 27 Octobre 1631, produit en original.

(*m*) Expédition délivrée ſur la minute en 1668. (*n*) Original.

(*o*) Prouvé par l'inventaire de ſes biens fait le 4 Juillet de la même année 1687, produit en original.

Digitized by Google

9. GEOFFROY de Malvin-de Montazet continuë la deſcendance.
9. JEAN-LOUIS de Malvin ou de Malbin-de Montazet, Chevalier, Seigneur de Bouſſéres, étoit Capitaine de Cavalerie au Régiment de Calbo le 17 Fevrier (*a*) 1676; ſervoit en la même qualité dans celui de Vivans le 17 Avril (*b*) 1677; étoit le 10 Janvier (*c*) 1680 Capitaine de Chevaux-légers dans le Régiment Royal Piémont; ſervoit le 26 Fevrier (*d*) 1686 en qualité de Capitaine de Cavalerie dans le Régiment du Meſtre de Camp Général; fut nommé le 2 Mars (*e*) 1688 Capitaine de Cavalerie dans le Régiment du Gas; eut le 20 Décembre (*f*) de la même année 1688 une Commiſſion de Lieutenant-Colonel & Capitaine de la ſeconde Compagnie du Régiment de Poinſegut Cavalerie; & fut tué à l'affaire de Campredon en 1689.
9. JEAN-JOSEPH de Malvin-de Montazet fut reçu le 24 Aouſt (*g*) 1664 Religieux Profès de l'Ordre des Carmes dans le Couvent de Bordeaux ſous le nom de *Frére Jean-Joſeph-de Ste Thérèſe*; ſe rendit célébre dans cet Ordre; & mourut à Bordeaux le 12 Juillet (*h*) 1725 étant Ex-Provincial de la Province de Gaſcogne.
9. ANTOINETTE de Malvin ou de Malbin-de Montazet fut mariée par articles ſous ſeings privés du 3 Juin (*i*) 1668 avec noble Joſeph DE COQUET.
9. FRANÇOISE de Malvin épouſa par contrat du 1er Avril (*k*) 1660 noble Jacob D'HÉBRARD Seigneur de Maziéres & du Roqual.

IX. DEGRE'.

GEOFFROY de Malvin ou de Malbin, Chevalier, Seigneur de Montazet, de Bouſſéres &c. Baron de Quiſſac, fut marié par contrat du 13 Fevrier (*l*) 1665 avec Demoiſelle Gallianne-Marie DE LA CROPTE-DE CHANTÉRAC (*m*). Les

(*a*) Original. (*b*) Original. (*c*) Original. (*d*) Original.
(*e*) Original. (*f*) Original. (*g*) Original.
(*h*) Extrait du Regiſtre mortuaire de l'Egliſe des Carmes de Bordeaux.
(*i*) Original. (*k*) Expédition délivrée ſur la minute en 1668. (*l*) Original.
(*m*) Par cette alliance M. M. de Montazet ont l'honneur d'appartenir à la Maiſon Royale de Savoye, ainſi qu'il eſt juſtifié par la table de parenté ci-deſſous, où l'on voit que Charles de Malvin, dit le Marquis de Montazet, (pére de M. M. de Montazet d'aujourd'hui) étoit couſin iſſu de germain d'Anne-Victoire de Savoye-Soiſſons Princeſſe de Saxe-Hildburghauſen, préſentement à la Cour de Vienne.

CHARLES DE LA CROPTE Seigneur de Chantérac épouſa en 1600 Izabeau Auzaneau-de Muſſet.

I. LOUIS-JOSEPH de la Cropte Seigneur de Chantérac épouſa en 1627 Marthe Reymond-de Vaudoire.

FRANÇOIS de la Cropte-de Beauvais, Lieutenant Général des Armées du Roy & Premier Ecuyer de M. le Prince, épouſa en 1653 Charlotte Martel Comteſſe de Marennes. I.

II. GALLIANNE-MARIE de la Cropte-de Chantérac épouſa en 1665 Geoffroy DE MALVIN-de Montazet Baron de Quiſſac.

VRANIE de la Cropte-de Beauvais Comteſſe de Marennes épouſa en 1682 Louis-Thomas DE SAVOYE Comte de Soiſſons, Chevalier de l'Ordre de l'Annonciade, frére aîné du fameux Prince Eugéne. II.

III. CHARLES de Malvin, dit le Marquis de Montazet, Baron de Quiſſac, épouſa en 1709 Jeanne-Françoiſe de Fontanges-de Maumont.

THOMAS-EMMANUEL-AMÉDÉE de Savoye Comte de Soiſſons, dit le Prince Emmanuel, Chevalier de la Toiſon d'Or, épouſa en 1713 Thérèze-Anne-Félicité de Lichtenſtein.

ANNE-VICTOIRE de Savoye-Soiſſons épouſa en 1738 Joſeph-Frédéric Prince DE SAXE-HILDBURGHAUSEN. III.

IV. Mrs de Montazet.

Digitized by Google

Les contractans ſont ainſi dénommés dans cet acte, ſçavoir le futur, *Meſſire Geoffroy de Malvin, Chevalier, Seigneur Baron de Montazet, fils naturel & légitime de Meſſire Charles de Malvin, Chevalier, Seigneur de Montazet, Quiſſac, Bouſſéres & autres places, & de feuë Dame Eléonor de Vaſſal-la Tourette;* & la future, *Demoiſelle Gallianne de la Cropte, fille naturelle & légitime de Meſſire Louis-Joſeph de la Cropte, Chevalier, Seigneur de Chanteyrat, Pouquet & autres places, & de Dame Marthe Reymond ſon épouſe.* Il avoit ſervi dans les Mouſquetaires avant d'être marié; fut émancipé par Sentence du 22 Janvier (*a*) 1674; donna ſon aveu & dénombrement au Roy le 4 Décembre (*b*) 1695 pour la Seigneurie & le Domaine de Biſſiére; & avoit fait ſon teſtament dès le 6 Octobre (*c*) 1691, par lequel il déclara qu'il ne lui reſtoit plus que trois fils & deux filles de ſon mariage avec ladite Gallianne-Marie de la Cropte-de Chantérac, déſignant Charles de Malvin ſon fils aîné pour être ſon héritier univerſel, & déclarant de plus qu'il vouloit être enterré aux Carmes d'Aiguillon *dans les tombeaux de ſes prédéceſſeurs.* Il vivoit encore le 7 Janvier (*d*) 1702, & mourut avant le 12 Janvier (*e*) 1704. Sa veuve fit le ſien le 27 Novembre (*f*) 1709, par lequel elle voulut être inhumée auprès de ſon mari & déclara n'avoir alors que deux fils, Charles l'aîné qu'elle inſtitua ſon héritier univerſel & Charles-François de Malvin, les autres étant morts alors.

10. Charles de Malvin-de Montazet continuë la deſcendance.

10. Charles de Malvin, appellé *le Chevalier de Montazet*, entra au ſervice d'abord en qualité de Cornette dans la Compagnie de Chevaux-légers de Montazet le 15 Janvier (*g*) 1689; fut fait Lieutenant en la Compagnie de Malvin dans le Régiment de Poinſegut Cavalerie le 21 Juin (*h*) 1690; fut depuis Capitaine dans le Régiment de Tournefort; ſe retira du ſervice en 1699; & mourut avant le 27 Novembre (*i*) 1709.

10. Charles-François de Malvin ou d'Amalvin, Chevalier, Seigneur de Bouſſéres, appellé auſſi *le Chevalier de Montazet*, fut fait d'abord Cornette dans le Régiment de Tournefort Cavalerie le 22 Juillet (*k*) 1697, puis Lieutenant le 16 Décembre (*l*) ſuivant, enſuite Capitaine dans le même Régiment le 10 Juin (*m*) 1699 par la démiſſion que ſon frére lui fit de ſa Compagnie, & enfin Major dans le Régiment de Livry Cavalerie le 7 Fevrier (*n*) 1703. Il quitta le ſervice quelque temps après; mourut ſans poſtérité à Aiguillon en Agénois le 6 Août (*o*) 1756, âgé de 84 ans; & fut enterré dans l'Egliſe des Carmes de la même Ville.

10. Louis de Malvin-de Montazet entra au ſervice le 7 Juin (*p*) 1688 en qualité de Sous-Lieutenant d'Infanterie au Régiment du Comte de Soiſſons, & fut tué l'année ſuivante à l'affaire de Campredon, âgé de 17 ans.

10. Françoise de Malvin-de Montazet Religieuſe au Monaſtére de Notre-Dame à Sarlat en Périgord, étoit ſur le point d'y faire Profeſſion le

25

(*a*) Original. (*b*) Original. (*c*) Original.
(*d*) Cet acte eſt énoncé dans un autre du 12 Janvier 1704 produit en original. (*e*) Original.
(*f*) Original. (*g*) Original. (*h*) Original. (*i*) Original.
(*k*) Original. (*l*) Original. (*m*) Original. (*n*) Original.
(*o*) Extrait mortuaire délivré en 1760 & légaliſé. (*p*) Original.

25 Mars (a) 1690, & fut long-temps Abbeſſe de ce Monaſtére.

10. MARIE-THÉRÉSE de Malvin-de Montazet fut auſſi Religieuſe dans le même Monaſtére où elle fut reçuë le 7 Janvier (b) 1702.

X. DEGRE'.

CHARLES de Malvin ou d'Amalvin, Chevalier, Baron de Quiſſac, Seigneur de Bouſſéres, de la Beauſſe &c, appellé *le Marquis de Montazet*, né le 7 Novembre (c) 1666, ſervit dans la ſeconde Compagnie des Mouſquetaires (d); fut marié par contrat du 7 Fevrier (e) 1709 avec Dlle Jeanne-Françoiſe DE FONTANGES-DE MAUMONT, laquelle aux termes de cet acte étoit » fille de feu haut & puiſſant Seigneur Meſſire Hugues (f) de Fon» tanges, Chevalier, Marquis de Maumont, Lieutenant Général des Armées » du Roy, & de haute & puiſſante Dame Dame Paule-Dianne de Bigot-de St » Quentin ſa veuve, « qui avoit pour pére Jean-François de Bigot Marquis de Saint Quentin & Comte de Plaſſac; eſt appellé dans ce même acte *haut & puiſſant Seigneur Meſſire Charles d'Amalvin Chevalier, Baron de Montazet, Marquis de Quiſſac, Sgr de Bouſſéres, fils de deffunt haut & puiſſant Seigneur Meſſire Geoffroy d'Amalvin Chevalier, Baron de Montazet, Marquis de Quiſſac, & de haute & puiſſante Dame Dame Marie de la Cropte-de Beauvais ſa veuve;* & fit avec ſa femme un teſtament mutuel le 2 Décembre (g) 1728, par lequel ils ordonnérent leur ſépulture (au cas qu'ils mourûſſent à Aiguillon ou dans les Terres qu'ils avoient dans le voiſinage) en l'Egliſe des Carmes d'Aiguillon où étoient les tombeaux des ancêtres du teſtateur, & déclarérent avoir onze enfans qu'ils nomment dans l'ordre ſuivant, inſtituant leur héritier univerſel Anne-Charles-François de Malvin leur fils aîné. Charles de Malvin mourut le 22 Janvier (h) 1731 en ſon Château ſitué dans la Ville d'Aiguillon, & fut enterré le ſurlendemain dans l'Egliſe des Carmes de la même Ville; & Jeanne-Françoiſe de Fontanges ſa veuve qui décéda en 1747 dans ſon Château de Plaſſac en Saintonge, fut inhumée dans l'Egliſe Paroiſſiale de ce lieu.

11. ANNE-CHARLES-FRANÇOIS de Malvin-de Montazet continuë la deſcendance.

11. ANTOINE-MARIE de Malvin, appellé *le Comte de Montazet*, Baron de Quiſſac, né le 19 Fevrier (i) 1711, ſervit d'abord en qualité de Cornette dans le Régiment d'Orléans Dragons en 1731, fut fait enſuite Capitaine dans ce Régiment en la même année, Colonel de Dragons en 1744, Aide-Maréchal-Général des Logis de l'Armée du Rhin & de Flandres en 1744, 1745, 1746, 1747 & 1748, Brigadier de Dragons en la même année 1748, Gouverneur du Fort l'Eſcarpe en Flandres en 1752, Envoyé Extraordinaire du Roy à Vienne & à l'Armée de S. M. I. la Reine d'Hongrie au mois de Mai 1757, Commandeur de l'Ordre Royal &

(a) Original. (b) Prouvé par un acte original du 4 May 1720.
(c) Extrait des Regiſtres de l'Egliſe de Sainte Radégonde d'Aiguillon en Agénois.
(d) Prouvé par un certificat (produit en original) qui lui fut donné le 1er Juillet 1688 par le Capitaine-Lieutenant de cette Compagnie, portant qu'il y avoit bien ſervi en qualité de Mouſquetaire pendant un an & demi.
(e) Original. (f) Il avoit ſervi d'abord en qualité de Capitaine au Régiment des Gardes & fut tué au ſervice du Roy au Siége de Londonderri en Irlande en 1689. (g) Original.
(h) Extrait des Regiſtres mortuaires de la Paroiſſe de St Félix d'Aiguillon.
(i) Extrait des Regiſtres des baptêmes de la Paroiſſe Cathédrale de St Etienne d'Agen.

Digitized by Google

& Militaire de St Louis au mois de Septembre ſuivant après l'Affaire de Moïs près de Gorlitz, Maréchal de Camp le 1er Décembre de la même année après la Bataille de Breſlau, Inſpecteur Général d'Infanterie & de Cavalerie au mois d'Avril 1758, Grand-Croix du même Ordre de St Louis après la Bataille d'Hokirken à la fin de la Campagne de la même année 1758, Miniſtre Plénipotentiaire du Roy auprès de leurs Majeſtés Impériales & Royales au mois de Novembre de cette même année, & enfin Lieutenant Général des Armées du Roy le 18 May 1760 pour l'Affaire de Maxen. Le Roy de Pologne voulant donner au Comte de Montazet une marque de ſa bienveillance & de ſa ſatisfaction pour les ſervices qu'il lui avoit rendu & aux Princes ſes enfans dans l'Affaire de Maxen, Sa Majeſté Polonoiſe lui envoya le 15 Août (*a*) de la même année 1760 le Collier de ſon Ordre de l'Aigle blanc.

II. Antoine de Malvin-de Montazet, né le 17 Août (*b*) 1713, fut ſucceſſivement Aumônier ordinaire du Roy le 27 Décembre 1742, Abbé Commendataire de l'Abbaye de Nogent ſous Coucy le 23 Juin 1743, Evêque d'Autun & Abbé Commendataire de l'Abbaye de Monſtier en Argonne le 10 Mars 1748, & Archevêque-Comte de Lyon, Primat de France, le 12 Mars 1758.

II. Antoine de Malvin, appellé *le Chevalier de Montazet*, né le 9 Octobre (*c*) 1715, entra dans le ſervice d'abord en qualité de Lieutenant dans le Régiment du Maine Infanterie le 24 Juillet 1733; devint Capitaine dans ce Régiment en 1735; obtint un Brévet de Colonel à la ſuite du même Régiment le 21 May 1745; & fut fait Capitaine (*d*) des Gardes de S. A. S. Mg^r. le Comte de Clermont le 19 Décembre 1751, Colonel du Régiment d'Enghien le 7 May 1758, Brigadier des Armées du Roy le 2 May précédent, Inſpecteur Général d'Infanterie en May 1760, & Maréchal de Camp au mois d'Avril 1761.

II. Paul de Malvin-de Montazet, né le 12 Fevrier (*e*) 1722, fut fait Aumônier de la Reine le 10 Juin 1750 & Vicaire Général de Moulins en la même année; mourut à Paris le 15 Décembre (*f*) 1752; & fut enterré (*g*) à St Sulpice.

II. Léon de Malvin, appellé auſſi *le Chevalier de Montazet*, né le 25 Septembre (*h*) 1724, fut admis au nombre des Gentilshommes Gardes de la Marine au Département de Rochefort le 9 Juillet (*i*) 1741; fut fait Enſeigne des Vaiſſeaux du Roy le 1er Avril (*k*) 1748; fut reçu Chevalier de Juſtice dans l'Ordre de St Jean de Jéruſalem dit de Malte le 4 Décembre (*l*) 1752 ſur les preuves de ſon ancienne Nobleſſe tant du côté

(*a*) Lettre du Roy de Pologne, du 15 Août 1760, adreſſée au Comte de Montazet en lui envoyant l'Ordre de l'Aigle blanc. (*b*) Extrait des Régiſtres des baptêmes de la Paroiſſe de Quiſſac en Agénois.
(*c*) Extrait des Régiſtres des baptêmes de la Paroiſſe Cathédrale de St Etienne d'Agen.
(*d*) Il lui fut expédié dans cette circonſtance un Certificat d'ancienne Nobleſſe par Mr Clairambault Généalogiſte des Ordres du Roy. (*e*) Extrait des Régiſtres des baptêmes de la Paroiſſe Cathédrale de St Etienne d'Agen. (*f*) (*g*) Extrait des Régiſtres mortuaires de la Paroiſſe de St Sulpice à Paris.
(*h*) Extrait des Régiſtres des baptêmes de la Paroiſſe-Cathédrale de St Etienne d'Agen. (*i*) Original.
(*k*) Original. (*l*) Procès-verbal des Preuves de Nobleſſe dudit Léon de Malvin Chevalier de Montazet, pour être reçu Chevalier de Juſtice dans l'Ordre de Malte, au bas duquel eſt l'acte d'acception du Vénérable Chapitre de Toulouſe, ſigné de ſix Commandeurs, portant » qu'ils ont reçu leſdites Preuves pour très-bonnes & » très-belles: le Préſenté ne s'étant pas borné à prouver ſon ancienne Nobleſſe & ſa filiation juſqu'en 1325 par » tous actes originaux, vérifiés en outre par la deſcente des Commiſſaires (nommés à ces fins) chez les Notaires » détempteurs

côté paternel que du côté maternel; & fut fait Lieutenant des Vaiſſeaux de S. M. le 11 Fevrier (*a*) 1756.

II. MADELE'NE de Malvin-de Montazet née le 23 Août (*b*) 1714, épouſa par contrat du 13 May (*c*) 1732 Charles DE MALVIN Chevalier, Seigneur de Barrault, auteur de la IXe Branche & ſon couſin du 3e au 5e Dégré, ci-devant Capitaine au Régiment Dauphin Infanterie, reſté le ſeul mâle des différentes Branches des Malvin Seigneurs de Ceſſac, de Primet & de Saint Siphorien, établies à Bordeaux (*d*).

II. JULIE-ANGE'LIQUE de Malvin-de Montazet, née le 25 Janvier (*e*) 1718, fut reçuë le 25 Septembre (*f*) 1735 Religieuſe Profeſſe au Monaſtére de Prouillan près Condom, Ordre de St Dominique, & y mourut le 10 Mars 1746.

II. CATHERINE de Malvin-de Montazet née le 5 Aouſt (*g*) 1719, fut mariée par contrat du 11 Octobre (*h*) 1740 avec Meſſire Paul-Sidrac DE S^T MATHIEU Chevalier, Seigneur des Touches & de Villars en Saintonge, & de la Traverſerie en Poitou.

II. ANGE'LIQUE de Malvin-de Montazet née le 6 Décembre (*i*) 1726, épouſa par contrat du 17 Novembre (*k*) 1745 Meſſire Louis LE VELU DE CLAIRFONTAINE Chevalier, Seigneur de St Armand en Agénois, ci-devant Major dans le Régiment de Mr de Clairfontaine ſon frére Colonel d'un Régiment de ſon nom.

II. GE'NEVIE'VE de Malvin-de Montazet née le 1er Octobre (*l*) 1728, fut mariée par contrat du 27 Juillet (*m*) 1751 avec Meſſire Marc DE LUC Chevalier, qualifié Comte de Luc, Seigneur de Romanneau & de Laurignac en Saintonge.

XI. DE'GRE'.

ANNE-CHARLES-FRANÇOIS de Malvin ou d'Amalvin, appellé *le Marquis de Montazet*, Chevalier, Baron de Quiſſac, Seigneur de Bouſſéres, depuis Marquis de Maumont & Comte de Plaſſac par ſucceſſion de Jeanne-Françoiſe de Fontanges-de Maumont ſa mére, naquit le 19 Novembre (*n*) 1709; ſervit dans la 2de Compagnie des Mouſquetaires l'eſpace de cinq ans; fut marié par contrat du 10 Janvier (*o*) 1733 avec Demoiſelle Marie-Anne DE MALVIN, ſa couſine du 4e au 5e Dégré, fille de Joſeph-Geoffroy de Malvin Chevalier, Seigneur de St Siphorien, Conſeiller au Parlement de Bordeaux, & de Dame

» décempteurs des minutes originales, dans les Greffes publics & Archives des Seigneurs particuliers; mais ayant » encore juſtifié par d'anciens Dénombremens, Hommages, Baux à Fiefs, anciens Terriers & Cahiers de Recon- » noiſſances, que les Malvin ſes auteurs étoient Seigneurs de la Terre de la Lanne en Albret dès l'an 1045. « (Sur cette date voyez plus haut la note *a* de la page 4 du préliminaire.) Leſdits Commandeurs ajoûtent » que tou- » tes les alliances qui ſont entrées dans leſdites Preuves ſont des mieux prouvées & des plus illuſtrées, n'y en ayant » aucune qui n'ait fourni des Chevaliers à l'Ordre de Rhodes & de Malte, & des Comtes au Chapître de Lyon, » ou dont on n'ait juſtifié l'ancienne Nobleſſe par les Charges qu'elles ont occupé à la Cour. «

(*a*) Original. (*b*) Extrait des Régiſtres des baptêmes de la Paroiſſe-Cathédrale de St Etienne d'Agen. (*c*) Original. (*d*) Voyez le préliminaire, pages 10, 11 & 12, & l'article de la IXe Branche à ſon rang dans la ſuite de cet Ouvrage. (*e*) Extrait des Régiſtres des baptêmes de la Paroiſſe-Cathédrale de St Etienne d'Agen. (*f*) Original. (*g*) Extrait des Régiſtres des baptêmes de la Paroiſſe-Cathédrale de St Etienne d'Agen. (*h*) Original. (*i*) Extrait des Régiſtres des baptêmes de la Paroiſſe de St Félix d'Aiguillon. (*k*) Original. (*l*) Extrait des Régiſtres des baptêmes de la Paroiſſe de St Côme, Diocèſe d'Agen. (*m*) Original. (*n*) Extrait des Regiſtres des baptêmes de la Paroiſſe de St Félix d'Aiguillon. (*o*) Original.

Dame Géneviéve-Michelle de Robillard; rendit hommage pour la Seigneurie de Montazet le 21 May (*a*) 1751 à Emmanuel-Armand du Pleſſis-Richelieu Duc d'Aiguillon, Pair de France; fit ſon teſtament le 5 Fevrier (*b*) 1752 dans ſon Château de Montazet, par lequel il déclara avoir eu de ſon mariage avec ladite Demoiſelle Marie-Anne de Malvin les quatre enfans ci-après; mourut le 11 May (*c*) 1754; & fut enterré (*d*) dans le tombeau de ſes ancêtres en l'Egliſe des Carmes d'Aiguillon, ainſi qu'il l'avoit ordonné par ſon teſtament.

XII. DEGRE'.

1. CHARLES-FRANÇOIS de Malvin, dit *le Marquis de Montazet*, Comte de Plaſſac, né le 21 Octobre (*e*) 1737, entra dans les Chevaux-légers le 5 Octobre (*f*) 1754; fut fait Cornette dans le Régiment de Cavalerie de Clermont-Prince le 1er Fevrier 1757; mourut pendant la Campagne de cette même année le 11 (*g*) Juillet ſuivant, & fut inhumé (*h*) le lendemain dans l'Egliſe des Jéſuites à Ruremonde en Flandres.
2. CHARLES de Malvin, appellé d'abord *le Chevalier de Malvin* & connu depuis la mort de ſon frére aîné ſous le nom de *Marquis de Montazet*, Comte de Plaſſac, né le 25 Juin (*i*) 1739, entra dans les Chevaux-légers le 20 May (*k*) 1756; fut fait le 17 Décembre de l'année ſuivante Capitaine de Cavalerie à la ſuite du Régiment de Clermont-Prince & le 15 Août 1759 Capitaine d'Infanterie dans le Régiment d'Enghien dont le Chevalier de Montazet ſon oncle étoit alors Colonel & dont il a été fait auſſi Colonel le 1er Décembre 1762.
3. JEANNE-FRANÇOISE de Malvin-de Montazet née le 29 Juillet (*l*) 1735, fut reçuë (*m*) Chanoineſſe-Comteſſe de Neuville dans le Chapître noble des Dames Comteſſes de Neuville en Décembre 1761.
4. PAULE-DIANNE-LOUISE de Malvin-de Montazet eſt née le 1er Juillet (*n*) 1744.

CINQUIE'ME BRANCHE.

VIII. DEGRE'.

ANTOINE de Malvin Chevalier, Seigneur de Quiſſac & de Montazet, (troiſiéme

(*a*) Original. (*b*) Original. (*c*) (*d*) Extrait des Régiſtres mortuaires de la Paroiſſe de St Félix d'Aiguillon. (*e*) Extrait des Régiſtres des baptêmes de l'Egliſe Métropolitaine de St André de Bordeaux. (*f*) Il y eut à l'occaſion de ſa réception dans les Chevaux-légers un Certificat d'ancienne Nobleſſe délivré par M. Clairambault Généalogiſte des Ordres du Roy.

(*g*) (*h*) Prouvé par un Certificat de l'Etat-Major du Régiment de Cavalerie de Clermont-Prince, du 13 Juillet 1757.

(*i*) Extrait des Régiſtres des baptêmes de l'Egliſe Métropolitaine de St André de Bordeaux.

(*k*) Il y eut à l'occaſion de ſa réception dans les Chevaux-légers un Certificat d'ancienne Nobleſſe délivré par M. Clairambault Généalogiſte des Ordres du Roy.

(*l*) Extrait des Régiſtres des baptêmes de l'Egliſe Métropolitaine de St André de Bordeaux.

(*m*) Procès-verbal des Preuves de Nobleſſe faites par M. M. de Champier & de St Aubin Chanoines-Comtes de l'Egliſe de St Jean de Lyon, Commiſſaires nommés à cet effet par le Chapître des Dames Comteſſes de Neuville, & enregiſtrées audit Chapître de Neuville le.... Décembre 1761.

(*n*) Extrait des Régiſtres des baptêmes de la Paroiſſe de Plaſſac en Saintonge.

(troiſiéme fils d'Antoine de Malvin Seigneur de Montazet & de Françoiſe de Malvin-de Primet, mentionnés ci-devant, pages 26 & 27), forma la Branche de Malvin connuë ſous le nom de Malvin-de la Beauſſe établie en Agénois; épouſa par contrat du 31 Juillet (*a*) 1639 noble Demoiſelle Anne DU PUY qui fit ſon teſtament le 29 Avril (*b*) 1649, fille de noble Jean du Puy Seigneur de Montagnac & de noble Olimpe du Faur; & de ce mariage eut les cinq enfans qui ſuivent.

9. CHARLES de Malvin, dit *le Baron de Montazet*, Seigneur de Montazet & de Quiſſac, fit ſon teſtament le 3 Octobre (*c*) 1669, par lequel il inſtitua ſon héritier univerſel Jean-François de Malvin ſon frére. Il mourut à Wéſel le 26 Août (*d*) 1722 ſans avoir été marié.
9. JEAN-FRANÇOIS de Malvin, S^r de St Loup, fit auſſi ſon teſtament le 3 Octobre (*e*) 1669, par lequel il inſtitua ſon héritier univerſel Charles de Malvin ſon frére aîné. Il mourut ainſi que lui à Wéſel, ſans avoir été marié, le 29 Mars (*f*) 1722.
9. ANTOINE de Malvin continuë la filiation.
9. MARIE de Malvin fut mariée avec Jean DE BLAVIGNAC, Ecuyer, Sr de la Tuilliére, & fit ſon teſtament le 22 Août (*g*) 1681, par lequel attendu qu'elle n'avoit point d'enfans de ce mariage elle inſtitua ſon héritier univerſel noble Antoine de Malvin ſon frére cadet & ſon filleul, à ſon défaut Jean-François de Malvin ſon autre frére, & au défaut de celui-ci Charles de Malvin ſon frére aîné, & encore au défaut de ce dernier Geoffroy de Malvin Seigneur de Montazet ſon couſin germain. Elle ne vivoit plus le 4 Janvier (*h*) 1685.
9. MARGUERITE de Malvin épouſa avant le 22 Août (*i*) 1681 noble André DU POUY, Ecuyer, Sr de Bonnegarde.

IX. DEGRE'.

ANTOINE de Malvin, Chevalier, Seigneur de la Beauſſe, Capitaine de Cavalerie dans le Régiment de Poinſegut, & Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de St Louis, eſt qualifié *ci-devant Colonel de Cavalerie* dans un acte du 17 Août (*k*) 1713, alors vivant. De ſon mariage qui avoit été accordé par contrat du 18 Mars (*l*) 1691 avec Demoiſelle Elizabeth DE LA RAMIÉRE, fille de noble Claude de la Ramiére, Ecuyer, Sg^r de Prodes, & de Dame Izabeau de Verdier, il eut une fille unique, qui ſuit.

X. DEGRE'.

MARIE de Malvin épouſa par contrat du 17 Juillet (*m*) 1713 Meſſire Jean DE BRIDIER Chevalier, Seigneur de la Motte, de Longuetille & du Betbeze, fils de Meſſire Aléxandre de Bridier, Seigneur deſdites Terres, & de Dame Nerée

(*a*) Original. (*b*) Copie de l'écriture du temps ou environ.
(*c*) Original. (*d*) Prouvé par un Certificat donné le 26 Janvier 1723 par Jean-Jacques Serres Conſeiller du Roy de Pruſſe, Juge & Commiſſaire des Colonies Françoiſes du Pays de Cléves & de March, réſident à Wéſel : ce Certificat produit en original. (*e*) Original.
(*f*) Prouvé par un Certificat donné &c. Voyez la note *d* de cette page.
(*g*) Original. (*h*) Original. (*i*) Original.
(*k*) Cet acte eſt l'extrait baptiſtére de M^r l'Archevêque de Lyon (Antoine de Malvin-de Montazet). Voyez la note *b* de la page 31. (*l*) Expédition délivrée ſur la minute en 1761.
(*m*) Expédition délivrée ſur la minute en 1760.

Digitized by Google

Nerée Jeſſe ; en faveur duquel mariage les pére & mére de ladite Marie de Malvin lui firent donation de tous leurs biens, comme étant leur fille unique & héritiére. Par cette alliance M. M. de Bridier réuniſſent les biens de cette V^e. Branche des Malvin-de la Beauſſe.

SIXIE'ME BRANCHE.

VI. DEGRE'.

Noble ANTOINE-JEAN de Malvin-de Montazet (ou de Malbin & de Mauvyn), Chevalier (*a*), Sr de la Barthére, Gouverneur d'Aiguillon, (4e fils de Barthélemy de Malvin Seigneur de Montazet & de Jeanne de Monteil, mentionnés ci-devant, pages 22 & 23), fut reçu Chevalier de l'Ordre de St Jean de Jéruſalem au Grand Prieuré de Toulouſe le 1er Septembre (*b*) 1572; quitta depuis cet Ordre; épouſa par contrat du 14 Août (*c*) 1581 noble Jeanne DE PONSAN, fille de noble Jean de Ponſan Sr de la Barthére & de noble Marguerite de Batz; & eſt appellé *noble Anthoine-Jehan de Montazet Eſcuier, Sr de la Bartére*, dans le teſtament de Jeanne (*d*) de Malvin Dame de Montaſtruc, auquel il fut préſent le 29 May (*e*) 1613. On le voit qualifié Gouverneur d'Aiguillon ſur la ſuſcription d'une lettre dont l'honora Henry de Bourbon Prince de Condé le 18 Avril (*f*) 1616. Il en reçut une auſſi du Roy Louis XIII le 4 Avril (*g*) 1621, dans laquelle S. M. lui marque qu'il *recongnoiſtra ſes ſervices aux occaſions qui s'en préſenteront :* la ſuſcription de cette lettre eſt *à Monſ^r de Monteſſet Commandant pour mon ſervice à Aiguillon.* Il ne vivoit plus le 7 Avril (*h*) 1639. De ſon mariage avec ladite Demoiſelle de Ponſan, morte (*i*) vers l'an 1630, naquirent entr'autres enfans les deux qui ſuivent.

7. FRANÇOIS de Malvin ou de Malbin, Sr de la Barthére, fut fait le 17 Novembre (*k*) 1621 Capitaine d'une Compagnie de cent hommes d'Infanterie dans le Régiment du Sr de Bachellier-de Rouſſy ; eſt appellé *noble François de Montazet Sr de la Barthére* dans le contrat de mariage de Blaiſe de (Malvin-de) Montazet ſon frére, en date du 24 Juillet (*l*) 1632; étoit le 14 Février (*m*) 1633 Capitaine d'une Compagnie de gens de pied au Régiment de Rivare, ſuivant une lettre dont le Roy Louis XIII l'honora le même jour ; & c'eſt ſans doute encore lui qui ſous le nom du *Capitaine la Bartére* obtint le 16 Novembre (*n*) 1635 une Commiſſion de Capitaine d'une Compagnie de cent hommes d'Infanterie dans le Régiment de Nereſtang. Il fit ſon teſtament au Château de la Barthére le 24 Novembre (*o*) 1659, par lequel il voulut être enterré dans l'Egliſe de St Mamet de Peyruſſe-Grande en Fézenſac, *au lieu où ſes prédéceſſeurs avoient accouſtumé eſtre enſepvelis* : y déclarant

(*a*) Cette qualité lui eſt donnée dans un acte original du 9 Mars 1587.
(*b*) Voyez plus haut la page 24 & la note *a* de la page 8 du préliminaire.
(*c*) Expédition délivrée ſur la minute le 26 Novembre 1631 & vérifiée depuis ſur icelle le 26 Juillet 1667.
(*d*) Voyez l'article de cette Jeanne de Malvin, page 26. (*e*) Original. (*f*) Original.
(*g*) Original. (*h*) Original. (*i*) Prouvé par un acte original du 7 Avril 1639.
(*k*) Original. (*l*) Original. (*m*) Original. (*n*) Original. (*o*) Original.

Digitized by Google

clarant avoir été marié avec Demoiſelle Françoiſe DAYMIER de laquelle il avoit eu pluſieurs enfans dont il ne lui reſtoit alors que les cinq qui ſuivent.

8. JEAN-PIERRE ou PIERRE-JEAN de Malvin ou de Malbin, Sr de la Barthére, inſtitué héritier univerſel de ſon pére le 24 Novembre (*a*) 1659, obtint le 6 Juillet (*b*) 1674 un Certificat du Maréchal d'Albret Gouverneur & Lieutenant Général pour S. M. en Guyenne, portant qu'il ſervoit alors auprès de lui dans la convocation de la Nobleſſe.
8. SUPPE'RIE de Malvin.
8. URSULLE de Malvin.
8. HENRIE de Malvin.
8. MARIE de Malvin.

7. BLAIZE de Malvin continuë la deſcendance.

VII. DEGRE'.

Noble BLAIZE de Malvin ou de Malbin, appellé *noble Bleize de Montazet Sr Chevalier de la Barthére* dans le contrat de ſon mariage accordé le 24 Juillet (*c*) 1632 avec Demoiſelle Dauphine DE LA VIOLETTE fille de noble Jean de la Violette S^r du Caſſaignau & de Demoiſelle Bernarde de Moudeux, fit un accord le 7 Avril (*d*) 1639 avec François ſon frére aîné ſous le nom de *noble Blaiſſe de Malbin Chevalier*. Sa femme & lui moururent de maladie contagieuſe peu de jours avant le 22 Octobre (*e*) 1654, ayant eu de leur mariage les cinq enfans qui ſuivent.

8. JEAN-HENRY de Malvin continuë la deſcendance.
8. JEAN-ANTOINE de Malvin fit ſon teſtament le 22 Octobre (*f*) 1654, » craignant «, (dit-il) » d'être frappé de la maladie contagieuſe dont ſes » pére & mére étoient morts depuis peu de jours «, par lequel il inſtitua ſon héritier univerſel Jean-Henry de Malvin ſon frére & à ſon défaut ſes trois ſœurs par égales portions, & encore à leur défaut noble François de Malvin Sr de la Barthére ſon oncle : il eſt appellé dans cet acte *noble Jean-Anthoyne de Malvin & de Montezet*.
8. CATHERINE de Malvin.
8. BERNARDE de Malvin.
8. MARIE de Malvin.

VIII. DEGRE'.

Noble JEAN-HENRY de Malvin ou de Malbin, Seigneur du Caſſaignau, épouſa par contrat du 29 Juin (*g*) 1678 Demoiſelle Marguerite DE BEAUSTES dont il eut les trois enfans ci-après.

9. PIERRE de Malvin continuë la deſcendance.
9. PIERRE de Malvin Sr de la Barthe fut marié par contrat du 3 Juin (*h*) 1723 avec Demoiſelle Marguerite-Françoiſe DE SE'DILHAC, fille de noble Simon de Sédilhac Seigneur de Moncourneil & de Dame Françoiſe de Reſellie. De ce mariage il eut

10. LOUIS

(*a*) Original. (*b*) Original. (*c*) Original. (*d*) Original. (*e*) (*f*) Original.
(*g*) (*h*) Copie collationnée ſur l'original en 1752 & légaliſée.

Digitized by Google

10. Louis de Malvin né le 2 Juin (*a*) 1725.
9. Jean de Malvin Prêtre, Docteur en Théologie.

IX. DEGRE'.

Noble Pierre de Malvin, Seigneur du ou de Caſſaignau, de Laſſegan, & du Blanin, Terre qu'il acquit le 11 Avril (*b*) 1731 de noble Jean de Mont Seigneur d'Eaux, avoit épouſé par contrat du 23 Aouſt (*c*) 1715 Demoiſelle Louiſe de la Barthe, fille de noble Pierre de la Barthe Seigneur de Laſſegan en Armagnac, & de Dame Marie-Jaquette de Larrey. De ce mariage ſont iſſus quatre enfans, qui ſuivent.

10. Jean-Henry de Malvin ci-après.
10. Jean de Malvin-de Laſſegan.
10. Jaquette de Malvin-de Laſſegan.
10. Louise de Malvin-de Laſſegan.

X. DEGRE'.

Noble Jean-Henry de Malvin, Seigneur de Laſſegan & du Blanin en Armagnac, épouſa par contrat du 10 Août (*d*) 1747 Demoiſelle Claire-Adélaïde de Chappuis, fille de Meſſire Blaiſe de Chappuis Seigneur de Bézeril, de la Barthe &c, & de Dame Catherine du Laurent. De ce mariage ſont nés....

SEPTIE'ME BRANCHE.

V. DEGRE'.

Noble Charles de Malvin, ou de Mauvin, Amalvin & d'Amauvin, Seigneur de Ceſſac en Agénois, (ſecond fils de Charles de Malvin Seigneur de Montazet & de Jeanne de Montpezat, mentionnés ci-devant, pages 20, 21 & 22), paroît avec Barthélemy de Malvin-de Montazet ſon frére aîné dans l'acte du 3 Mars (*e*) 1521 copié en entier ci-deſſus, pages 22 & 23. Il devint Seigneur de Ceſſac par le mariage qu'il contracta vers l'an 1540 avec Dlle Jeanne de Gailhard qui lui porta cette Terre en dot, & qui étoit fille de Pierre de Gailhard Sgr de Ceſſac. La Branche qu'il a formé a fourni au Parlement de Bordeaux pendant deux Siécles des Magiſtrats également recommendables par leur rare mérite, leur profond ſçavoir & leur attachement au ſervice du Roy, ainſi qu'on l'a déjà dit dans le préliminaire, pages 10 & 11. Il fut pourvû d'un Office de Conſeiller au Parlement de Bordeaux le 20 Septembre (*f*) 1542; en préta ſerment le 13 Novembre (*g*) ſuivant; fit hommage au Roy pour la Seigneurie de Ceſſac le 23 Avril (*h*) 1564; ſe rendit célébre (*i*) dans ſon Parlement, &

(*a*) Extrait des Régiſtres des baptêmes de la Paroiſſe de Lupiac, Diocèſe d'Auch.
(*b*) Original : titres de M. M. de Mont-d'Eaux.
(*c*) Copie collationnée en 1752 ſur une expédition délivrée en 1747 : ladite copie légaliſée.
(*d*) Copie collationnée ſur l'original en 1752 & légaliſée.
(*e*) Original. (*f*) (*g*) Extrait des Régiſtres du Parlement de Bordeaux. (*h*) Extrait des Régiſtres du Bureau des Finances de Bordeaux. (*i*) Voyez le préliminaire, pages 10 & 11.

& plusieurs Auteurs de son temps parlent de lui avec éloge (*a*) dans leurs Ouvrages ; fut député vers le Roy en (*b*) 1565 ; parvint à la place de Doyen en (*c*) 1572 ; se démit en (*d*) 1576 de son Office de Conseiller au Parlement ; & fit son testament le 26 Novembre (*e*) 1580, par lequel il déclara avoir eu de son mariage avec ladite Jeanne de Gailhard Dame de Cessac les enfans nommés ci-dessous : instituant son héritier universel Geoffroy de Malvin son fils aîné, & voulant être enterré en l'Eglise des Jacobins de Bordeaux dans la Chapelle de Notre-Dame, où Jeanne de Gailhard sa femme, qui ne vivoit plus le 12 Octobre (*f*) 1571, avoit choisi sa sépulture par son testament du 30 Mars de la même année (*g*) 1571. Il mourut la nuit (*h*) du 31 Décembre 1580 au 1er Janvier 1581 après avoir joui dans sa Province de la plus haute considération : celle qu'il avoit acquise dans son Parlement lui fut marquée par l'honneur que lui fit cette Cour Souveraine d'assister en Corps à son convoy funébre (*i*).

6. GEOFFROY de Malvin (ou de Malbin & de Maulvyn), Chevalier (*k*), Seigneur de Cessac, de Pepines, de la Mothe-Souveraine &c, fut pourvû d'un Office de Conseiller au Parlement de Bordeaux le 26 Juillet (*l*) 1568 ; en préta serment le 18 Juillet (*m*) 1569 ; & fut marié par contrat du 12 Octobre (*n*) 1571 avec Demoiselle Jeanne DE SALIGNAC, fille de Messire Armand de Salignac Seigneur de la Mothe & de Fénelon, Chevalier de l'Ordre du Roy, & de Dame Aimée (Hunaud-) de Lanta, & niéce de Bertrand de Salignac-de la Mothe-Fénelon reçu Chevalier de l'Ordre du St Esprit en 1579, Conseiller d'Etat, Capitaine de 50 Hommes d'Armes de ses Ordonnances, Ambassadeur en Angleterre & en Espagne, & de François de Salignac Evêque de Sarlat qui signa à ce contrat de mariage passé à Sarlat même dans sa maison Episcopale. Ledit Seigneur de Cessac se rendit particuliére la réputation dont Charles de Malvin son pére avoit joui. Il fut député vers le Roy en 1580 & en 1582 (*o*) ; composa plusieurs Ouvrages (*p*) ; & mourut avant le 26 Septembre (*q*) 1617 après avoir fait son testament le 10 Septembre (*r*) 1616, par lequel il fit un legs au Couvent des Jacobins de Bordeaux où ses pére & mére étoient enterrés, & déclara que de son mariage avec ladite Demoiselle Jeanne de Salignac alors vivante il n'avoit eu qu'une fille, Aimée de Malvin, qu'il dit avoir été mariée à *Monsieur* de Pontac Maître des Requestes ordinaire de l'Hotel du Roy : instituant son héritier universel Arnaud de Pontac son petit-fils, qui fut depuis Premier Président au Parlement de Bordeaux, & lui substituant en cas de décès sans enfans Charles de Malvin fils aîné de feu Antoine de Malvin son neveu, Ecuyer, Seigneur de Montazet, & de Françoise de Malvin sa niéce.

7. AIMÉE de Malvin Dame de Cessac, fille unique & héritiére, fut mariée

(*a*) (*b*) Voyez le préliminaire, page 10. (*c*) (*d*) Extrait des Régistres du Parlement de Bordeaux.
(*e*) Original. (*f*) Original. (*g*) Expédition délivrée sur la minute en 1639.
(*h*) Prouvé par l'acte d'ouverture de son testament : ledit acte daté du 1er Janvier 1581 & produit en original.
(*i*) Extrait des Régistres du Parlement de Bordeaux. (*k*) Cette qualité lui est donnée dans l'acte (produit en original) de la suscription qu'il fit de son testament le 11 Septembre 1616.
(*l*) (*m*) Extrait des Régistres du Parlement de Bordeaux. (*n*) Original.
(*o*) (*p*) Voyez le préliminaire, page 11.
(*q*) Date de l'ouverture de son testament produit en original.
(*r*) Original.

Digitized by Go

mariée par contrat du 24 Fevrier (*a*) 1596 avec noble Geoffroy DE PONTAC Seigneur de Salles, de Bellin, de Belliet, de Pés, de Podenſſac, de Gueyrac, de Dignac, de l'Iſle de Jau en Médoc &c. depuis Maître des Requeſtes ordinaire de l'Hotel du Roy, neveu d'Arnaud de Pontac Evêque de Bazas, Conſeiller du Roy en ſon Conſeil Privé & d'État, qui aſſiſta à ce contrat de mariage comme oncle paternel du futur qui y eſt dit fils de Raimond de Pontac Préſident au Parlement de Bordeaux & de Dlle Iſabeau de Chaſſaignes Dame de Salles & des Jaubertes. Elle ne vivoit plus le 10 Septembre (*b*) 1616, date du teſtament de ſon pére, & eut pour fils Arnaud de Pontac Premier Préſident au Parlement de Bordeaux, qui réunit ſur ſa tête du chef de ladite Aimée de Malvin ſa mére la plus grande partie des biens des Malvin Seigneurs de Ceſſac, & qui en conſéquence rendit hommage au Roy le 9 Décembre (*c*) 1672 pour la Seigneurie de Ceſſac comme héritier de Geoffroy de Malvin ſon ayeul maternel, Seigneur de cette Terre.

6. CHARLES de Malvin légataire de ſa mére le 30 Mars (*d*) 1571, mourut ſans poſtérité avant le 26 Novembre (*e*) 1580, date du teſtament de ſon pére.
6. JEAN de Malvin continue la deſcendance des Seigneurs de Primet.
6. ISABEAU de Malvin, femme de Jean DE GIMEL Seigneur de Paluel, Chevalier de l'Ordre du Roy, eſt appellée *Dame de Paluel* dans le teſtament de ſa mére du 30 Mars (*f*) 1571, & ne vivoit plus ainſi que ſon mari lorſque ſon pére teſta le 26 Novembre (*g*) 1580.
6. ANNE de Malvin ou de Malbin épouſa par contrat du 26 Juin (*h*) 1558 Chriſtophe DE MONTALEMBERT OU DE LA MOTHELAMBERT, Chevalier, Seigneur de Rogier en Agénois, Chevalier de l'Ordre du Roy, Capitaine de 50 Hommes d'Armes de ſes Ordonnances, & Conſeiller en ſon Conſeil d'État; eſt rappellée dans le teſtament de ſa mére du 30 Mars (*i*) 1571 & dans celui de ſon pére du 26 Novembre (*k*) 1580; & vivoit encore le 26 Avril (*l*) 1590.
6. JEANNE de Malvin étoit Religieuſe Profeſſe au Couvent du Paradis en Agénois le 30 Mars (*m*) 1571.

6. CATHERINE de Malvin, femme du Seigneur DE VILLENEUFVE.
6. ANNE de Malvin, femme du Seigneur D'ESTABEL.

Prouvé par le teſtament de leur pére, en date du 26 Novembre (*n*) 1580, où l'une eſt appellée *Dame de Villeneufve* & l'autre *Dame d'Eſtabel*, & où Iſabeau & Anne leurs ſœurs ſont auſſi nommées *Dame de Paluel* & *Dame de Rogier*.

VI. DEGRE'.

(*a*) Expédition délivrée ſur la minute en 1630. (*b*) Original.
(*c*) Cet acte eſt énoncé dans un Jugement rendu le 7 Juillet 1673 par les Commiſſaires Généraux députés par le Roy pour la réception & vérification des Aveux & Dénombremens en la Généralité de Bordeaux.
(*d*) Expédition délivrée ſur la minute en 1639. (*e*) Original.
(*f*) Expédition délivrée ſur la minute en 1639. (*g*) Original.
(*h*) Cet acte eſt cité dans un Jugement de nobleſſe rendu le 4 Août 1698 par Mr de Bezons Intendant de Bordeaux en faveur de Jean de Montalembert Seigneur de Mures.
(*i*) Expédition délivrée ſur la minute en 1639. (*k*) Original.
(*l*) Cet acte eſt cité dans un acte original du 13 Octobre 1591 produit par M. M. de Montalembert.
(*m*) Expédition délivrée ſur la minute en 1639. (*n*) Original.

VI. DEGRE'.

Noble JEAN de Malvin Ecuyer, Seigneur de Primet, épouſa par contrat du 20 Avril (*a*) 1583 Demoiſelle Charlotte DE SEVIN; & fit ſon teſtament le 15 Novembre (*b*) 1610, par lequel il voulut être enterré en l'Egliſe des Jacobins de Bordeaux, dans le tombeau de ſes pére & mére : déclarant avoir eu de ſon dit mariage cinq enfans qu'il nomme dans l'ordre ſuivant, & déſignant ſon héritier univerſel Geoffroy de Malvin ſon fils. Il ne vivoit plus le 10 Juillet (*c*) 1617. Sa veuve fit hommage au Roy pour la Terre de Primet le 27 Juin (*d*) 1629; & par ſon teſtament du 18 Septembre (*e*) 1638 voulut être inhumée devant le grand Autel de l'Egliſe Paroiſſiale de St Vincent de la Ville du Port-Ste Marie en Agénois.

7. GEOFFROY de Malvin continue la deſcendance.
7. FRANÇOISE de Malvin née au mois de Fevrier (*f*) 1586, fut mariée avec diſpenſe par contrat du 14 Mars (*g*) 1601 avec noble Antoine (*h*) DE MALVIN Ecuyer, Seigneur de Montazet, ſon couſin au 3e Dégré; & épouſa en ſecondes noces par contrat du 14 Juillet (*i*) 1624 Meſſire François DE LA CLAVERIE, Seigneur & Baron de Soupetz, de Soulaignelz, de Buroſſe, de Maſcaras, de Mandoſſe, d'Adin & de Haron, Conſeiller du Roy en ſes Conſeils, Gentilhomme ordinaire de ſa Chambre, Meſtre de Camp & Capitaine de Chevaux-légers. Elle n'eut point d'enfans de ce ſecond mariage & mourut au Château de Bouſſéres le 12 Octobre (*k*) 1631.
7. GILLETTE de Malvin étoit Religieuſe Profeſſe au Couvent du Paradis en Agénois le 15 N.^bre (*l*) 1610, date du teſtament de ſon pére.
7. AIMÉE de Malvin ou d'Amalvin étoit mariée le 14 Juillet (*m*) 1624 avec noble Jean-Paul DE MONTLEZUN Sg^r & Baron de Meillan &c.
7. CHARLOTTE de Malvin, femme de Jaques DE CIEUTAT Conſeiller au Parlement de Bordeaux, dont elle n'eut point d'enfans, fit ſon teſtament le 28 Octobre (*n*) 1638, par lequel elle inſtitua ſes héritiers par égales portions Geoffroy de Malvin ſon frére, Aimée de Malvin ſa ſœur Dame de Bérault & de Meillan, & les enfans de Françoiſe de Malvin Dame de Montazet ſon autre ſœur. Elle ne vivoit plus le 10 May (*o*) 1641.

VII. DEGRE'.

Noble GEOFFROY de Malvin Ecuyer, Seigneur de Primet, fut reçu Conſeiller au Parlement de Bordeaux le 30 Janvier (*p*) 1615. Son mérite diſtingué

(*a*) Copie collationnée en 1610 ſur une autre copie. (*b*) Expédition délivrée en forme.
(*c*) Original. (*d*) Extrait des Régiſtres du Bureau des Finances de Bordeaux.
(*e*) Expédition délivrée ſur la minute en 1661. (*f*) Prouvé par une Enqueſte du 3 Octobre 1601, produite par copie collationnée ſur l'original vers 1640. Sur cette Enqueſte, voyez la note *g* de la page 26. (*g*) Original. (*h*) Voyez plus haut, page 26, l'article de cet Antoine de Malvin-de Montazet. (*i*) Original.
(*k*) Prouvé par l'Inventaire qui fut fait de ſes biens le 27 dudit mois d'Octobre de la même année 1631, produit en original. (*l*) Expédition délivrée en forme. (*m*) Original.
(*n*) Cet acte eſt énoncé dans une tranſaction (produite en original) faite le 10 May 1641 entre Jaques de Cieutat mari de Charlotte de Malvin, & nobles Charles & Antoine de Malvin Seigneurs de Montazet & de Quiſſac, à l'occaſion dudit teſtament. (*o*) Original. (*p*) Extrait des Régiſtres du Parlement de Bordeaux.

Digitized by Go

gué lui acquit dans cette Compagnie le ſurnom de *grand Malvin*, & ſes ſervices lui méritérent une penſion de 500 liv. qui lui fut accordée par le feu Roy le 11 Octobre (*a*) 1650. L'Abbé (*b*) de Verteuil dans ſon Hiſtoire (*c*) des mouvemens de Bordeaux parle de ce Magiſtrat avec le plus grand éloge. Il fut marié par contrat du 10 Juillet (*d*) 1617 avec Demoiſelle Olive LE CLERC, fille de Paul le Clerc Ecuyer & de Demoiſelle Jeanne Morin, & aſſiſtée dans cet acte de Dame Olive Daſte ſa couſine & maraine, veuve de Meſſire André de Neſmond Chevalier, Conſeiller du Roi en ſes Conſeils d'État & Privé, Premier Préſident au même Parlement de Bordeaux; & fit ſon teſtament le 18 Avril (*e*) 1656, par lequel il inſtitua ſon héritier univerſel Paul de Malvin ſon fils aîné, & où il rappelle ſes autres enfans ci-après. Il ne vivoit plus le 20 Septembre (*f*) 1661, date de l'ouverture de ſon teſtament. Olive le Clerc ſa veuve fit le ſien le 25 May (*g*) 1677 & mourut le 19 Juillet (*h*) 1678.

8. PAUL de Malvin Seigneur de Primet continuë la deſcendance.
8. CHARLES de Malvin Sg^r de St Siphorien a formé la VIIIe Branche.
8. FRANÇOIS de Malvin ſervoit en qualité de Capitaine au Régiment d'Anjou le 18 Avril (*i*) 1656, date du teſtament de ſon pére qui lui légua une ſomme de 10000 liv. en cas qu'il ne fût pas mort alors; & n'eſt point rappellé dans celui de ſa mére.
8. CHARLOTTE de Malvin fut mariée 1° par contrat du 20 Décembre (*k*) 1638 avec Antoine DE LEAUMOND Sg^r & Baron d'Arzac, de Mommuy &c; & 2° par contrat du 17 Mars (*l*) 1650 avec noble Jaques DE BARBOTAN Seigneur de Barbotan, de Mormés & de Carris, fils de noble Philippes de Barbotan Sr de Mormés & de Dame Anne de Montolieu Dame de Carris.
8. MARIE de Malvin épouſa par articles ſous ſeings privés du 27 Janvier (*m*) 1656, reconnus devant Notaire le ſur-lendemain, noble Guillaume D'ALESME Seigneur-Baron d'Ambés, fils de Mre Roch d'Aleſme Sg^r d'Ambés, Conſeiller au Parlement de Bordeaux, & de Dame Antoinette de Martin.
8. OLIVE de Malvin fut reçuë par acte du 14 Décembre (*n*) 1642 Religieuſe Profeſſe dans le Monaſtére du Paradis en Agénois où elle étoit entrée ſuivant cet acte dès le 7 Novembre 1639.
8. ANNE de Malvin fut Religieuſe à l'Annonciade de Marmande en Agénois.

VIII. DEGRE'.

PAUL de Malvin ou de Malbin Ecuyer, Seigneur de Primet & Baron de la Baſſane, fut pourvû le 16 Novembre (*o*) 1648 de l'Office de Conſeiller au Parlement de Bordeaux, vacant par la réſignation de ſon pére; & dans les Proviſions qu'il en obtint ce jour-là le Roy s'explique ainſi: *à iceluy* (Paul de Malvin) *avons donné....l'Office de noſtre Conſeiller Lay en noſtre.....Cour de Parlement de Bordeaux... qu'a éxercé depuis xxxiiij ans en çà à noſtre grand contentement*

(*a*) (*b*) Voyez le préliminaire, page 11. (*c*) Imprimée à Bordeaux en 1651.
(*d*) Original. (*e*) Expédition délivrée vers l'an 1661.
(*f*) Expédition délivrée vers la même année 1661. (*g*) Original.
(*h*) Cette date eſt énoncée dans un acte du 22 Août de la même année 1678, produit par Expédition délivrée vers ce temps-là même. (*i*) Expédition délivrée vers l'an 1661.
(*k*) Cet acte eſt énoncé dans le ſuivant, daté du 17 Mars 1650 & produit en original.
(*l*) Original. (*m*) Original. (*n*) Original. (*o*) Original.

Digitized by Google

ment & du publicq.... Geoffroy de Malvin ſon pére Sr de Primet &c. Il préta ſerment en cette qualité le 27 Janvier (*a*) 1649; fut marié par articles ſous ſeings privés du 17 Octobre (*b*) 1653, reconnus devant Notaire le 11 Décembre (*c*) ſuivant, avec Demoiſelle Françoiſe DE PICHON, fille de Meſſire François de Pichon Chevalier, Conſeiller du Roy en ſes Conſeils, Préſident au même Parlement de Bordeaux, & de Dame Catherine de Bavolier Dame de Carriet & de Muſquadet; fit hommage au Roy pour la maiſon noble de Primet le 4 Août (*d*) 1700; mourut Sous-Doyen de ce Parlement; & fut enterré le 5 Fevrier (*e*) 1708 dans la Chapelle du Roſaire de l'Egliſe des Fréres Prêcheurs du Port-Ste Marie en Agénois près ſa Terre de Primet. Françoiſe de Pichon ſa veuve décéda à Bordeaux le 15 Janvier (*f*) 1713 âgée d'environ 84 ans & fut portée le lendemain chez les Péres du Chappelet où elle fut (*g*) inhumée dans la ſépulture de ſes pére & mére. De leur mariage il eurent trois enfans, qui ſuivent.

9. BERNARD de Malvin continuë la deſcendance.
9. FRANÇOISE de Malvin fut reçuë le 27 Octobre (*h*) 1669 Religieuſe Novice au Monaſtére du Paradis en Condomois, Ordre de Fontevrault, & y fit Profeſſion le 29 Septembre (*i*) 1672.
9. FRANÇOISE de Malvin fut reçuë le 13 May (*k*) 1675 Religieuſe Novice au Couvent de Notre-Dame du Chappelet de la Ville d'Agen, Ordre de St Dominique.

IX. DEGRE'.

BERNARD de Malvin ou de Malbin Ecuyer, Baron de la Baſſane & d'Ambés, Coſeigneur de Primet, baptiſé le 10 Avril (*l*) 1661, fut pourvû d'un Office de Conſeiller au Parlement de Bordeaux le 21 Fevrier (*m*) 1689, & épouſa par contrat du 21 Novembre (*n*) 1695 Demoiſelle Marguerite D'ALESME (ſa couſine germaine), Baronne d'Ambés. Dans ce contrat Bernard de Malvin ſe dit fils de *Meſſire Paul de Malbin Seigneur de Primet, Baron de la Baſſanne, Conſeiller en la Grand'-Chambre du Parlement de Guyenne, & de Dame Françoiſe de Pichon*, & ladite Demoiſelle Marguerite d'Aleſme y eſt dite fille de *deffunt Meſſire Guillaume d'Aleſme Baron d'Ambés & de deffunte Dame* (o) *Marie de Malbin*. De ce mariage, qui fut célébré le ſur-lendemain (*p*) 23, naquirent les trois enfans ci-après. Bernard de Malvin mourut à Bordeaux le 8 Avril (*q*) 1712 & fut enterré (*r*) dans l'Egliſe des Feuillans de ladite Ville, *en la ſépulture de ſes ancêtres*, ainſi que Marguerite d'Aleſme ſa veuve qui décéda le 5 May (*s*) 1739 âgée de 74 ans.

10. PAUL-GEOFFROY de Malvin, Baron d'Ambés & Seigneur de Primet, mourut à Bordeaux le 4 Juin (*t*) 1720, âgé d'environ 22 ans, & fut inhumé

(*a*) Original. (*b*) (*c*) Original. (*d*) Extrait des Régiſtres du Bureau des Finances de Bordeaux.
(*e*) Extrait mortuaire tiré du Livre de la Sacriſtie du Couvent des Fréres Prêcheurs du Port-Ste Marie en Agénois. (*f*) (*g*) Extrait des Regiſtres mortuaires de l'Egliſe Paroiſſiale de St Projet de Bordeaux.
(*h*) Original. (*i*) Régiſtres du Monaſtére des Religieuſes du Paradis.
(*k*) Original. (*l*) Cette date eſt énoncée dans ſes Proviſions de Conſeiller au Parlement de Bordeaux.
(*m*) Extrait des Régiſtres du même Parlement de Bordeaux.
(*n*) Expédition délivrée ſur la minute en 1761.
(*o*) Voyez à la page précédente l'article de cette Marie de Malvin.
(*p*) Extrait du Régiſtre des mariages de la Paroiſſe de S Michel de Mazéres au Diocèſe d'Agen, délivré par le Curé de cette Paroiſſe le 30 Décembre de la même année 1695.
(*q*) (*r*) (*s*) (*t*) Extrait des Régiſtres mortuaires de l'Egliſe Paroiſſiale de St Projet de Bordeaux.

Digitized by Google

inhumé (*a*) le lendemain dans l'Egliſe des Feuillans de ladite Ville, *en la ſépulture de ſes ancêtres.*

10. Marie-Françoise de Malvin-de Primet épouſa par articles ſous ſeings privés du 29 Août (*b*) 1721, reconnus le 5 Septembre (*c*) ſuivant, Meſſire Pierre-Joſeph de la Borie Conſeiller au Parlement de Bordeaux, fils de Meſſire Jaques de la Borie Conſeiller au même Parlement & de Dame Marie d'Aleſme. Par ce mariage M. M. de la Borie ont réuni tous les biens de la Branche des Malvin-de Primet.

10. Marguerite-Théréze de Malvin-de Primet mourut ſans alliance le 22 May ou Mars (*d*) 1736, âgée de 35 ans, & fut enterrée (*e*) le lendemain dans l'Egliſe des Feuillans de Bordeaux, *ſépulture de ſes ancêtres.*

HUITIE'ME BRANCHE.

VIII. DEGRE'.

Charles de Malvin Chevalier, Seigneur de Primet & de St Siphorien, (ſecond fils de Geoffroy de Malvin & d'Olive le Clerc mentionnés ci-devant, pages 40 & 41), forma la Branche connuë ſous le nom de Malvin-de St Siphorien. Il naquit vers (*f*) l'an 1633; fut fait Capitaine d'Infanterie au Régiment de Dauphiné le 12 Juin (*g*) 1651; étoit Capitaine au Régiment de Soult le 18 Avril (*h*) 1656; fut marié par articles ſous ſeings privés, reconnus devant Notaire à Bordeaux le 23 Janvier (*i*) 1669, avec Demoiſelle Théréze de Cadouin, fille de Pierre de Cadouin Ecuyer, Sg^r des maiſons nobles de la Romaningue & du Caſſe, & de Dame Hippolitte de Bruneteau; fut l'un des témoins qui dépoſérent à Bordeaux le 28 Octobre (*k*) 1683 ſur la nobleſſe de noble Jaques des Aigues pour la réception de celui-ci dans l'Ordre de Malte au Grand Prieuré de Toulouſe en qualité de Chevalier de Juſtice; paroît dans cet acte ſous la dénomination ſuivante, *Meſſire Charles de Malvin Seigneur de St Siforien, âgé de 50 ans ou environ, poſſédant dix à douze mille livres de rente;* & fit un teſtament olographe le 22 Juillet (*l*) 1709, dans lequel il déclara que de ſon mariage avec ladite Demoiſelle de Cadouin il avoit eu les deux enfans qui ſuivent, inſtituant l'aîné ſon héritier univerſel.

9. Joseph-Geoffroy de Malvin Seigneur de St Siphorien, ci-après.

9. Charles de Malvin Seigneur de Barrault a formé la IXe Branche.

IX. DEGRE'.

Joseph-Geoffroy de Malvin Chevalier, Seigneur de St Siphorien, baptiſé

(*a*) Extrait des Régiſtres mortuaires de l'Egliſe Paroiſſiale de St Projet de Bordeaux.
(*b*) (*c*) Original.
(*d*) (*e*) Extrait des Régiſtres mortuaires de l'Egliſe Paroiſſiale de St Projet de Bordeaux.
(*f*) Prouvé par un Procès-verbal des Preuves de la nobleſſe de noble Jaques des Aigues fait le 28 Octobre 1683 pour ſa réception dans l'Ordre de Malte, & dans lequel ce Charles de Malvin qui y comparut en qualité de témoin eſt dit *âgé d'environ 50 ans.* Voyez la note *k* de cette page.
(*g*) Original. (*h*) Expédition délivrée vers l'an 1661. (*i*) Original.
(*k*) Expédition délivrée en 1752 par le Sécretaire de l'Ordre de Malte au Grand Prieuré de Toulouſe ſur l'original conſervé dans les Archives dudit Grand Prieuré. (*l*) Copie du temps.

Digitized by Google

baptiſé le 20 Décembre (*a*) 1684, fut pourvû d'un Office de Conſeiller au Parlement de Bordeaux le 30 Septembre (*b*) 1708; préta ſerment en cette qualité le 16 Janvier (*c*) 1709; épouſa Dlle Géneviéve-Michelle DE ROBILLARD par contrat du 10 Septembre (*d*) 1711, où elle eſt dite » fille de Meſſire Georges » de Robillard Ecuyer, Seigneur-Comte de Coſnac en Saintonge, & de Dame » Marie-Anne le Beuf; « fit ſon teſtament le 4 Avril (*e*) 1738; mourut le 28 Juin (*f*) ſuivant, âgé de 54 ans; & fut enterré (*g*) le lendemain dans la Paroiſſe de St Chriſtophe & St Paul de la Ville de Bordeaux. De ſon mariage avec ladite Demoiſelle de Robillard il eut trois filles, qui ſuivent.

1o. MARIE-ANNE de Malvin Dame de St Siphorien a épouſé par contrat du 10 Janvier (*h*) 1733 Anne-Charles-François (*i*) DE MALVIN, appellé *le Marquis de Montazet*, Chevalier, Baron de Quiſſac & depuis Comte de Plaſſac, ſon couſin du 5e au 4e Dégré. Par ce mariage la Terre de St Siphorien eſt entrée dans la Branche de M. M. de Malvin-de Montazet.

2o. THÉRÉZE de Malvin a été mariée par contrat du 12 Septembre 1739 avec Meſſire Jean-Joſeph-François-Godefroy DE BARITAULT Conſeiller au Parlement de Bordeaux, fils de Meſſire François de Baritault Conſeiller en la Grand'-Chambre du même Parlement, & de Dame Catherine-Angéle de Cambous.

3o. GE'NEVIE'VE de Malvin, appellée *la Mére Géneviéve de Soligny-de Malvin*, fut reçuë Religieuſe Profeſſe le 11 Juillet (*k*) 1734 au Monaſtére du Paradis en Condomois, Ordre de Fontévrault, & y mourut le 29 Mars (*l*) 1754 âgée de 37 ans.

NEUVIE'ME BRANCHE.

IX. DEGRE'.

CHARLES de Malvin Chevalier, Seigneur de Barrault, ci-devant Capitaine au Régiment Dauphin Infanterie, (ſecond fils de Charlès de Malvin, Seigneur de St Siphorien & de Thérèze de Cadouin, mentionnés ci-deſſus, page 43), épouſa par contrat du 13 May (*m*) 1732 Demoiſelle (*n*) Madeléne DE MALVIN-DE MONTAZET ſa couſine du 5e au 3e Dégré, fille aînée de Charles de Malvin Chevalier, Baron de Quiſſac, appellé *le Marquis de Montazet*, & de Dame Jeanne-Françoiſe de Fontanges-de Maumont. De ce mariage ſont iſſus les deux enfans qui ſuivent.

1o. JOSEPH-CHARLES de Malvin-de Barrault, (unique repréſentant des différentes Branches des Malvin établis à Bordeaux, & qui ont ſervi pendant

(*a*) Cette date eſt énoncée dans ſes Proviſions de Conſeiller au Parlement de Bordeaux.
(*b*) (*c*) Copie collationnée ſur l'original par un Sécrétaire du Roy. (*d*) Original.
(*e*) Expédition délivrée ſur la minute & légaliſée.
(*f*) (*g*) Extrait des Régiſtres mortuaires de la Paroiſſe de St Chriſtophe & St Paul de Bordeaux, délivré en la même année 1738 & légaliſé. (*h*) Original. (*i*) Voyez ſon article, page 32.
(*k*) Régiſtres du Monaſtére des Religieuſes du Paradis.
(*l*) Extrait du Régiſtre mortuaire du même Monaſtére du Paradis. (*m*) Original.
(*n*) Voyez plus haut, page 32, l'article de cette Madeléne de Malvin-de Montazet.

Digitized by G

dant deux Siécles avec diſtinction dans le Parlement de ladite Ville), eſt né le 8 Août (*a*) 1736; a été d'abord Cornette dans le Régiment des Carabiniers de Mg^r le Comte de Provence; & a été fait Capitaine de Cavalerie dans le Régiment de Berry le 15 Décembre 1758.

10. JEANNE-FRANÇOISE de Malvin née le 29 Avril (*b*) 1733.

DIXIE'ME BRANCHE,

connuë dès ſon origine ſous le nom DE MONTAZET, *& qui a repris depuis environ quarante ans ſon ancien nom* DE MALVIN.

V. DEGRE'.

Noble JEAN de Malvin, ou d'Amauvin, Amalvin & de Mauvin, Sg^r de Monviral ou de Monvirac & de la Motte, (4e fils de Charles de Malvin Sg^r de Montazet & de Jeanne de Montpezat, mentionnés ci-devant, pages 20, 21 & 22), eſt appellé *de Montazet* dans la plus grande partie des actes qu'il paſſa, & forma la Branche (*c*) des Montazet Seigneurs de la Roque-Roquazel & de Pachins, établie en Albigeois & en Rouergue. L'acte du 3 Mars (*d*) 1521 copié en entier ci-deſſus, pages 22 & 23, l'appelle *noble Jehan Mauvin*, & il y paroît avec Barthélemy (*e*) & Charles (*f*) ſes fréres aînés. Sous le nom de *noble Jehan de Malvin* il tranſigea le 21 Novembre (*g*) 1543 avec ledit Barthélemy de Malvin Seigneur de Montazet, qui pour ſes droits légitimaires ſur la ſucceſſion de Charles de Malvin Seigneur de Montazet & de Jeanne de Montpezat leurs pére & mére lui céda » une piéce de terre, enſemble la mai» ſon qui étoit édifiée au dedans, *aſſize en la Juriſdiction d'Aguilhon, au lieu* » *appellé à Monvyrac.* « Il eſt nommé *noble Jehan de Malvyn Sg^r de Monviral, Juriſdiction d'Eſguilhon, Sénéchaucée d'Agen*, dans le contrat de ſon mariage accordé le 8 Octobre de la même année (*h*) 1543 avec Demoiſelle Françoiſe DE LISLE, fille de noble Bertrand de Liſle Seigneur de la Mothe d'Agre près Montauban, & de Demoiſelle Marguerite de Chaſteauneuf : ce contrat fut paſſé en la Ville de Moiſſac en préſence de *Monſeigneur* (i) *Charles de Malvyn Eſcuyer, Conſeiller du Roy en la Souveraine Court de Parlement à Bourdeaulx*; & il y eſt dit que » ledict mariage ſeroit ſolempniſé en Saincte » Mére Egliſe entre cy & le premier Dimanche après les Roys prochaine» ment venant. « Le 28 Octobre (*k*) 1567 il fut préſent au teſtament de Meſſire Jean d'Aroux Chevalier, Seigneur de la Serre, Homme d'Armes de la Compagnie du Seigneur de Terride, paſſé en la Ville de Château-Sarrazin en Languedoc devant un Notaire de Montauban; & eſt appellé dans cet acte *noble Jehan de Montazet Sg^r de la Motte*, Terre qui lui venoit vraiſemblablement du chef de ladite D^lle de Liſle ſa femme, avec laquelle il vivoit encore le 14 Juin (*l*) 1582. Il mourut avant le 10 Février (*m*) 1584. Sa femme lui (*n*) ſurvécut, & il en avoit eu les trois enfans qui ſuivent.

6. JEAN-

(*a*) (*b*) Extrait des Régiſtres des baptêmes de l'Egliſe Métropolitaine & Primatiale de la Majeſtat St André de Bordeaux. (*c*) Voyez le préliminaire, page 12. (*d*) Original.
(*e*) Voyez l'article de ce Barthélemy de Malvin, page 22. (*f*) Voyez l'article de ce Charles de Malvin, page 37. (*g*) Original. (*h*) Original. (*i*) Voyez l'article de ce Charles de Malvin, page 37.
(*k*) Original : cet acte a été produit par M. M. d'Aroux-de la Serre. (*l*) Original. (*m*) Original.
(*n*) Prouvé par l'acte précédent, du 10 Fevrier 1584, produit en original.

6. Jean-Pierre de Montazet a continué la deſcendance.
6. François de Montazet, Ecuyer, fit un accord le 10 Fevrier (*a*) 1584 avec Jean-Pierre de Montazet ſon frére aîné.
6. Jeanne de Montazet fut mariée par contrat du 2 Novembre (*b*) 1572 avec noble Antoine de Cornac Ecuyer, demeurant à Launac en Gaſcogne.

VI. DEGRE'.

Noble Jean-Pierre de Montazet Ecuyer, Seigneur de la Motte, devint auſſi Seigneur de la Roque-Roquazel par le mariage qu'il contracta le 17 Avril (*c*) 1582 avec Demoiſelle Izabeau d'Azémar ou d'Azéma Dame de la Roque-Roquazel, fille de noble Jaques d'Azémar Seigneur de la Roque-Roquazel & de Nages, & de Demoiſelle Jeanne d'Arjac; fit un accord le 14 Octobre (*d*) 1583 avec Dame Françoiſe de la Tour mére de noble Baltazar de Roux (d'Aroux)-de la Serre; mourut avant le 23 Juin (*e*) 1616; & fut enterré (*f*) dans l'Egliſe de St Blaize de Trébas en Albigéois. Sa veuve fit ſon teſtament le 25 Janvier (*g*) 1643, par lequel elle voulut être inhumée dans la même Egliſe de Trébas. Elle ne vivoit plus le 7 Fevrier (*h*) ſuivant. Ils eurent les cinq enfans ci-après.

7. François de Montazet a continué la deſcendance.
7. Jean de Montazet mourut ſans poſtérité avant le 7 Avril (*i*) 1627.
7. Françoise de Montazet épouſa par contrat du 23 Janvier (*k*) 1600 noble Pierre de Taurines dont elle étoit veuve le 25 Janvier (*l*) 1643.
7. Jeanne-Urſulle de Montazet étoit mariée le 23 Juin (*m*) 1616; mais cet acte ne fait pas mention du nom de ſon mari.
7. Marie de Montazet étoit mariée *à Monſ^r de la Baſtide* le 25 Janvier (*n*) 1643, date du teſtament de ſa mére qui lui légua la ſomme de 300 liv. & qui y fit auſſi un legs » à Damoiſelles Izabeau & Jeanne de Perrin ſes » petites-filles, filles de ladite Damoiſelle Marie de Montazet. «

VII. DEGRE'.

Noble François de Montazet Seigneur de la Roque-Roquazel, né vers l'an (*o*) 1591, épouſa 1° par contrat du 25 Juillet (*p*) 1616 Demoiſelle Hélêne de Saugnac, fille de noble Raymond de Saugnac Seigneur d'Ampiac & de Demoiſelle Dalphine de Raffin; fut fait Capitaine de 100 Hommes d'Armes dans le Régiment du Vicomte d'Arpajon par Commiſſion du 24 May (*q*) 1621; épouſa 2° vers le 7 Avril (*r*) 1627 noble Demoiſelle Claude

DE

(*a*) Original. (*b*) Ce contrat de mariage eſt cité dans un acte original du 9 Fevrier 1597. (*c*) Original. (*d*) Original : cet acte a été produit par M. M. d'Aroux-de la Serre. (*e*) Original. (*f*) Prouvé par un Certificat délivré le 24 Aouſt 1668 par le Lieutenant en la Judicature de Trébas & produit en original. Voyez auſſi la note *c* de la page ſuivante. (*g*) Original. (*h*) Date de l'acte d'ouverture de ſon teſtament. (*i*) Copie collationnée ſur l'original en 1631. (*k*) Extrait de la Recherche de Nobleſſe de la Province de Languedoc. (*l*) Original. (*m*) Original. (*n*) Original. (*o*) Prouvé par un acte original du 16 Septembre 1621 où il eſt dit qu'il étoit alors *âgé d'environ 30 ans.* (*p*) Original. (*q*) Cette Commiſſion eſt énoncée dans un acte original du 16 Septembre de la même année 1621. (*r*) Cet acte eſt une donation qui lui fut faite par » noble D^lle » Yſabeau d'Azémar ſa mére, veuve de noble Jean-Pierre de Montazet Sr de la Motte, en conſidération du » mariage qu'il prétendoit contracter avec noble Damoiſelle Claude de Monſa, fille de feu noble « (le nom de baptême eſt omis) » de Monſa & de noble Damoiſelle Anne de la Crouzette. « Cette donation a été produite par copie collationnée à la Baſtide le 6 Janvier 1631 par un Notaire ſur l'original repréſenté & retiré par ladite Demoiſelle d'Azémar.

Digitized by Google

DE TOULOUSE-DE LAUTREC-DE MONTFA, fille de noble (*a*)..... de Montſa & de noble Demoiſelle Anne (de Noé ou de Nadal-) de la Crouzette; fit ſon teſtament le 10 Octobre (*b*) 1639; mourut en ſon Château de la Roque-Roquazel le 11 Janvier (*c*) 1660; & fut enterré le 13 dans (*d*) l'Egliſe de St Blaize de Trébas en Albigeois.

Premier Lit.

8. LOUIS-HERCULES de Montazet ci-après.

Second Lit.

8. BERNARD de Montazet Sr de Farrayrolles a formé la XIIe Branche.
8. PIERRE de Montazet Sr de Puechcam fut préſent au contrat de mariage de ſa ſœur germaine le 28 Décembre (*e*) 1675.
8. ISABEAU de Montazet fut mariée par contrat du 28 Déc^bre (*f*) 1675 avec noble Marc-Antoine DE LA CROIX Sr de Ginal, demeurant à Trébas.

Premier ou ſecond Lit.

8. AUGUSTIN de Montazet ne vivoit plus le 13 Juin (*g*) 1669.
8. ANTOINE de Montazet fit un échange le 23 Septembre (*h*) 1692 avec ledit Sr de Ginal ſon beau-frére, & demeuroit alors à la Tourette.

VIII. DEGRE'.

Noble LOUIS-HERCULES de Montazet Seigneur de la Roque-Roquazel ſervit dans la Compagnie d'Ordonnances du Maréchal d'Halwin, ſuivant un Certificat du 10 May (*i*) 1639; eſt qualifié *Seigneur & Baron de la Roque-Rouquazel en Albigeois* dans le contrat de ſon mariage accordé le 3 Fevrier (*k*) 1660 avec Dame Antoinette DE VIGUIER veuve de Meſſire Claude de Truchet Seigneur & Baron d'Eſparron, fille de noble Pierre de Viguier S^r d'Eſpeyrac & de Demoiſelle Gabrielle de Raynal; fit hommage au Roy le 12 Janvier (*l*) 1665 de la Seigneurie, haute, moyenne & baſſe, de la Roque-Roquazel; & fut déclaré *noble & iſſu de noble race & lignée* par Jugement de Mr Bazin-de Bezons Intendant de Languedoc, du 13 Juin (*m*) 1669. Antoinette de Viguier-d'Eſpeyrac ſa femme fit ſon teſtament le 27 Mars (*n*) 1685, par lequel elle voulut être enterrée dans l'Egliſe de la Ville de la Guiolle en Rouergue & déclara qu'elle avoit eu les deux enfans qui ſuivent de ſon mariage avec ledit Sr de Montazet, lequel mourut au mois de Juin (*o*) 1692.

9. BERNARD de Malvin-de Montazet ci-après.
9. JEAN-CHARLES de Montazet Sr de Flamarenc a formé la XIe Branche.

IX. DEGRE'.

Noble BERNARD de Malvin-de Montazet Seigneur de la Roque-Roquazel

(*a*) Voyez la note précédente. (*b*) Cet acte eſt cité dans un Jugement de M^r le Pelletier-de la Houſſaye Intendant de Montauban, du 17 Mars 1699, produit en original.

(*c*) (*d*) Prouvé par un Certificat délivré par Vital Boal Prêtre & Recteur de l'Egliſe de St Blaize de Trébas le 24 Août 1668 & légaliſé le même jour par le Lieutenant en la Judicature de Trébas, qui atteſta de plus que *la Maiſon de Montazet avoit ſon tombeau de tout temps immémorial dans cette Egliſe à l'entrée du Chœur:* ce Certificat produit en original. (*e*) (*f*) Copie ſignifiée en 1701.

(*g*) Date du Jugement de nobleſſe rendu par Mr de Bezons Intendant de Languedoc en faveur de Louis-Hercules de Montazet ſon frére. (*h*) Copie ſignifiée en 1701.

(*i*) Ce Certificat eſt énoncé dans un Jugement de Mr de Bezons Intendant de Languedoc, du 13 Juin 1669.

(*k*) Original. (*l*) Extrait du Bureau des Finances de la Généralité de Toulouſe.

(*m*) Extrait de la Recherche de nobleſſe de la Province de Languedoc. (*n*) Original.

(*o*) Extrait du Regiſtre des ſépultures de la Paroiſſe de Notre-Dame de Belmont en Rouergue.

Digitized by Google

zel &c. inſtitué héritier univerſel par le teſtament de ſa mére, du 27 Mars (*a*) 1685, épouſa par contrat du 24 Janvier (*b*) 1689 Demoiſelle Marie D'AUDRIC, qui mourut le 18 Septembre (*c*) 1695, fille de noble François d'Audric Sr de Rouſairous & de Demoiſelle Jeanne d'Arvieu. Le 22 May (*d*) 1694 le Marquis de Monfrin Sénéchal de Beaucaire & Niſmes, commandant l'Arriére-ban en la Province de Languedoc, lui donna un Certificat portant » qu'il avoit été nommé pour ſervir cette Campagne pour la Sénéchauſſée de » Toulouſe, & qu'il avoit mis à ſa place noble Jean-Charles de Montazet ſon » frére qui faiſoit alors le ſervice. « Il mourut le 17 Fevrier (*e*) 1731, & eut de ſon mariage avec ladite Demoiſelle d'Audric les deux enfans qui ſuivent.

1°. LOUIS-HERCULES de Malvin-de Montazet ci-après.

1°. JEAN-FRANÇOIS-CE'ZAR de Malvin-de Montazet-de Pachins aura ſon article après les enfans de ſon frére aîné.

X. DEGRE'.

Noble LOUIS-HERCULES de Malvin-de Montazet Seigneur de la Roque-Roquazel épouſa par contrat du 27 Septembre (*f*) 1713 Demoiſelle Iſabeau MONACHI-DE MONGE', fille de Philippes Monachi-de Mongé Conſeiller du Roy, Maire perpétuel de la Ville de la Caune, & de Demoiſelle Madeléne de Vabre; mourut avant le 25 Novembre (*g*) 1726; & eut de ſon mariage avec ladite Demoiſelle Monachi les trois enfans qui ſuivent.

1. LOUIS-AUGUSTE de Malvin-de Montazet Seigneur de la Roque-Roquazel naquit le 11 Septembre (*h*) 1717.
2. JOSEPH-ALE'XANDRE de Malvin-de Montazet, Lieutenant au Régiment de Cavalerie de Bellefonds, naquit le 16 Juillet (*i*) 1721.
3. MADELE'NE de Malvin-de Montazet naquit le 13 Septembre (*k*) 1714.

X. DEGRE'.

Noble JEAN-FRANÇOIS-CE'ZAR de Malvin-de Montazet, Seigneur de Pachins, de Raiſſac & de Puechdau, Coſeigneur du Mas de Cauſſé, de Valaguier &c. (ſecond fils de Bernard de Malvin-de Montazet & de Marie d'Audric mentionnés ci-devant, page 48), eſt né le 28 Décembre (*l*) 1691, & a été fait en (*m*) 1720 Lieutenant de Cavalerie dans le Régiment de Béringhen, puis Lieutenant dans celui de Vaſſé par Brevet du 15 Mars (*n*) 1733. Il a épouſé 1° par contrat du 25 Novembre (*o*) 1726 noble Louiſe DE GRE'ALON (de laquelle il n'a point eu d'enfans), fille de noble Louis de Gréalon Sg^r de Pachins en Rouergue, & de Dame Marie de Caſtanéde; 2° par contrat du 3 Juillet (*p*) 1743 D^lle Jaquette DE MALIAN, fille de Jaques de Malian Chevalier Sg^r de Sallelles, de Puechal &c. & de Dame Claudine de Prévenquiéres-de Leveſou.

Second

(*a*) Original. (*b*) Original. (*c*) Extrait des Régiſtres mortuaires de l'Egliſe de St Blaize de Trébas, Diocèze d'Alby. (*d*) Original. (*e*) Extrait d'un Régiſtre mortuaire de l'Egliſe de St Blaize de Trébas. (*f*) Original. (*g*) Original. (*h*) (*i*) (*k*) Extrait d'un Régiſtre des baptêmes de l'Egliſe de St Blaize de Trébas. (*l*) Extrait d'un Régiſtre des baptêmes de l'Egliſe Paroiſſiale de Notre-Dame de Belmont, Diocèze de Vabres & Sénéchauſſée de Villefranche en Rouergue. (*m*) Prouvé par une lettre de Mr de Breteuil Sécrétaire d'Etat de la Guerre, écrite au Lieutenant Colonel du Régiment de Béringhen le 20 Août 1724 & produite en original. (*n*) Original. (*o*) Original. (*p*) Original.

Second Lit.

1. JEAN-ANTOINE-FRANÇOIS de Malvin-de Montazet né le 2 Septembre (*a*) 1749.
2. JEAN-JOSEPH-JAQUES de Malvin-de Montazet né le 19 Août (*b*) 1751.
3. JEAN-BAPTISTE-CLAUDE de Malvin-de Montazet né le 17 Août (*c*) 1754.
4. JEAN-PIERRE-JAQUES-CHARLES de Malvin-de Montazet né le 17 Septembre (*d*) 1759.
5. MARIE-HENRIETTE-FRANÇOISE de Malvin-de Montazet née le 23 Octobre (*e*) 1745.

ONZIE'ME BRANCHE.

IX. DEGRE'.

Noble JEAN-CHARLES de Montazet Sr de Flamarenc, dit *le Chevalier de la Roque*, (ſecond fils de Louis-Hercules de Montazet & d'Antoinette de Viguier mentionnés ci-devant, page 47), obtint le 14 Juin (*f*) 1689 un Certificat du Marquis de Bournazel Sénéchal & Gouverneur de Rouergue, commandant la Nobleſſe de la Généralité de Montauban aſſemblée à Auch, portant qu'il avoit ſervi juſqu'au dit jour pour noble Bernard de Montazet ſon frére dans la convocation du Ban de Villefranche; épouſa 1° par contrat du 16 Juin (*g*) 1696, paſſé à Beaumont ou Belmont en Rouergue, Demoiſelle Claire D'AUDRIC, ſœur de Marie d'Audric femme dudit Bernard de Montazet ſon frére, filles l'une & l'autre de noble François d'Audric Sr de Rouſairous & de D^lle Jeanne d'Arvieu; fut maintenu dans ſon ancienne nobleſſe le 17 Mars (*h*) 1699 par Jugement de M^r le Pelletier-de la Houſſaye Intendant de Montauban; fut marié 2° par contrat du 20 Octobre (*i*) 1707 avec D^lle Iſabeau CANDELIÉ; & de ce ſecond mariage eut un fils, qui ſuit.

X. DEGRE'.

Noble PIERRE de Montazet, demeurant à Beaumont en Rouergue, épouſa par contrat du 31 Juillet (*k*) 1744 Demoiſelle Marguerite-Laurence D'ALBIS, fille de Meſſire Louis d'Albis Seigneur de Giſſac, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de St Louis, ancien Lieutenant-Colonel, & de Dame Marie le Boudoul-de Bodory. Il en a eu deux fils, qui ſuivent.

1. PIERRE-JEAN-CHARLES de Montazet eſt né le 13 Août (*l*) 1746.
2. LOUIS-ANTOINE de Montazet eſt né le 6 Octobre (*m*) 1747.

(*a*) (*b*) (*c*) (*d*) (*e*) Extrait des Régiſtres des baptêmes de la Paroiſſe de Pachins en Rouergue, Diocèze de Rhodez. (*f*) Original. (*g*) Expédition délivrée ſur la minute en 1760 & légaliſée. (*h*) Original. (*i*) Original. (*k*) Original.
(*l*) (*m*) Extrait des Régiſtres des baptêmes de la Paroiſſe de Notre-Dame de Belmont en Rouergue.

DOUZIE'ME BRANCHE.

VIII. DEGRE'.

Noble BERNARD de Montazet Sr de Farrayrolles (fils de François de Montazet & de Claude de Toulouſe-de Lautrec-de Montſa ſa ſeconde femme, mentionnés ci-devant, pages 46 & 47), épouſa par contrat du 8 Août (*a*) 1662 D^lle Madeléne DE FOUERAS, ſœur (*b*) de noble François de Foueras Sr de Fabars; fut maintenu dans ſon ancienne nobleſſe le 17 Mars (*c*) 1699 par Jugement de M^r le Pelletier-de la Houſſaye Intendant de Montauban; & de ſon mariage avec ladite Demoiſelle de Foueras eut entr'autres enfans les deux qui ſuivent.

9. Louis de Montazet a continué la deſcendance.
9. BERNARDIN de Montazet Prêtre, Sacriſtain du Couvent de St Léons en Rouergue.

IX. DEGRE'

Noble LOUIS de Montazet Sr de Farrayrolles épouſa par contrat du 11 Avril (*d*) 1715 D^lle Gabrielle DE PRÉVENQUIE'RES, fille de Meſſire Henry de Prévenquiéres Seigneur de Montjaux en Rouergue & de Dame Anne ....-de Magnac; & de ce mariage il eut un fils qui ſuit.

X. DEGRE'.

Noble BERNARDIN de Montazet naquit le 16 Mars (*e*) 1716.

×

La filiation qu'on vient de rapporter des Xe XIe & XIIe Branches de Malvin établies en Albigeois & en Rouergue, dont noble Jean (*f*) de Malvin, dit de Montazet, Seigneur de Monviral & de la Motte, fut originairement l'auteur par ſon mariage en 1543 avec D^lle Françoiſe de Liſle Dame de la Mothe, prouve inconteſtablement qu'elles ont toujours porté le nom *de Montazet*, quoiqu'elles n'ayent point poſſédé la Terre de ce nom & qu'elles n'ayent que leur origine de commun avec la Branche des Malvin Seigneurs de Montazet.

(*a*) Cet acte eſt cité dans le Jugement de Mr de la Houſſaye, cité ci-deſſous.
(*b*) Prouvé par un acte du 28 Décembre 1675 produit par copie ſignifiée en 1701. (*c*) Original.
(*d*) Expédition délivrée ſur la minute en 1761. (*e*) Extrait des Régiſtres des baptêmes de la Paroiſſe de St Léons en Rouergue. (*f*) Voyez l'article de ce Jean de Malvin, page 45.

Vû & vérifié par Nous Chevalier, Juge d'Armes de la Nobleſſe de France.

NOTE RELATIVE A L'ARTICLE
DE MALVIN-DE MONTAZET,

Et qu'on en a ſéparé parce qu'à raiſon du long détail où on y entre elle auroit trop embarraſſé le texte de l'Article.

IL a été prouvé ci-devant (pages 43 & 44) que Joſeph-Geoffroy DE MALVIN, Chevalier, Seigneur de St Siphorien, avoit épouſé en 1711 D^lle Géneviéve-Michelle DE ROBILLARD (*a*), fille de Meſſire Georges de Robillard Ecuyer, Seigneur-Comte de Coſnac en Saintonge, & de Dame Marie-Anne le Beuf; que de ce mariage étoit née entr'autres enfans Demoiſelle Marie-Anne de Malvin Dame de St Siphorien, qui a été mariée en 1733 avec Anne-Charles-François de Malvin, appellé *le Marquis de Montazet*, Chevalier, Baron de Quiſſac & depuis Comte de Plaſſac, ſon couſin du 5e au 4e Dégré, mort en 1754, frére aîné (pages 30 & 31) de M^r le Comte de Montazet Baron de Quiſſac, Grand-Croix de l'Ordre Royal & Militaire de St Louis, Lieutenant Général des Armées du Roy, Chevalier de l'Ordre de l'Aigle blanc de Pologne, & ci-devant Miniſtre Plénipotentiaire du Roy auprès de leurs Majeſtés Impériales & Royales : de M^r l'Archevêque de Lyon Primat de France : de M^r le Chevalier de Montazet Maréchal de Camp, Capitaine des Gardes de S. A. S. Mgr le Comte de Clermont, & ci-devant Colonel du Régiment d'Enghien : & de M^r le Chevalier de Montazet Chevalier de Malte & Lieutenant des Vaiſſeaux du Roy; & que du mariage dudit Anne-Charles-François de Malvin Marquis de Montazet avec ladite Marie-Anne de Malvin-de St Siphorien (fille de ladite Géneviéve-Michelle (*b*) de Robillard) eſt né (page 33) Charles de Malvin, appellé auſſi *le Marquis de Montazet*, Comte de Plaſſac, Colonel du Régiment d'Enghien en 1762.

(*a*)(*b*) Sa ſœur puînée, D^lle Marie-Anne de Robillard, épouſa en 1716 Meſſire Louis-Pierre D'HOZIER Chevalier, Juge d'Armes de la Nobleſſe de France, qui de ce mariage a entr'autres enfans 1. DENIS-LOUIS d'Hozier Chevalier, Conſeiller du Roy en ſes Conſeils, Préſident en la Chambre des Comptes de Rouen; 2. ANTOINE-MARIE d'Hozier-de Sérigny, Chevalier, Juge d'Armes de la Nobleſſe de France en ſurvivance, Chevalier-Grand-Croix-Honoraire [*] de l'Ordre [**] Royal de St Maurice de Sardaigne; 3. CHARLES-PIERRE d'Hozier Vicaire Général du Diocèſe de Chartres & Archidiacre de Pinſerais; & 4. JEAN-FRANÇOIS-LOUIS, appellé *le Chevalier d'Hozier*, Chevalier, Chambellan du Roy de Pologne Duc de Lorraine, Chevalier de l'Ordre Royal de St Maurice de Sardaigne, Lieutenant des Maréchaux de France aux Départemens de Paris & de Meaux, & en cette qualité Juge du Point d'Honneur de la Nobleſſe.

Mr de Sérigny ayant obtenu la nomination [***] du Roy de Sardaigne pour être reçu Chevalier de Juſtice de ſon Ordre de St Maurice, Sa Majeſté Sarde Grand-Maître de cet Ordre adreſſa une Commiſſion le 27 Août 1761 à M. M. les Archevêques d'Auch & d'Arles, à l'effet de recevoir en ſon nom le ſerment des témoins qui dépoſeroient dans l'Information de Nobleſſe, vie & mœurs de Mr de Sérigny, indépendamment de ſes Preuves littérales.

[*] C'eſt-à-dire ayant les Honneurs de Grand-Croix de l'Ordre Royal de St Maurice de Sardaigne en ce qui concerne la décoration ſeulement. Mr de Sérigny porte en conſéquence *préſentement* la Grande Croix attachée au Grand Cordon verd. Cette diſtinction, qui ſelon les Régles de l'Ordre n'eſt permiſe qu'aux ſeuls Chevaliers-Grands-Croix (ils ſont au nombre de 17 en cette préſente année 1761), lui a été accordée trois ſemaines après ſa réception dans cet Ordre en qualité de Chevalier de Juſtice; & la Lettre Magiſtrale de cette Conceſſion, datée du 19 Juin 1762, ſignée C. EMANUEL & contreſignée FERRARIS, porte expreſſément qu'elle eſt *ſin adhæret & perſonalis* à Mr de Sérigny, *ſans tirer de conſéquence* : Sa Majeſté Sarde Grand-Maître de l'Ordre y ſe dérogeant aux Conſtitutions, Régles & Uſages dudit Ordre en tant que beſoin & qu'elles ſont contraires à ladite Conceſſion. «

[**] Charles-René d'Hozier Juge d'Armes de la Nobleſſe de France (grand-oncle de Mr de Sérigny) fut nommé en 1681 Chevalier du même Ordre de St Maurice & reçu en 1685 ſur les Preuves de ſa Nobleſſe, dont le Procès-verbal eſt conſervé dans les Archives de cet Ordre à Turin. Voyez le Régiſtre IIIe de la Nobl. de France, où la Généalogie de M. M. d'Hozier (d'une ancienne race noble originaire de Provence) eſt tracée avec étendue & ſuivie d'un corps de Preuves ou Pièces juſtificatives.

[***] Il obtint cette nomination du Roy de Sardaigne dès le mois d'Avril 1753, & ne ſollicita néanmoins qu'en 1758 le Brevet de permiſſion qu'il lui falloit pour recevoir cet Ordre étranger. Voici la teneur de ce Brevet :

» Aujourd'hui vingt-quatre Novembre mil ſept cent cinquante-huit, le Roy étant à Verſailles, ayant égard à la très-humble ſupplication qui lui a été » faite par le Sr Antoine-Marie d'Hozier-de Sérigny Chevalier, Juge d'Armes de la Nobleſſe de France en ſurvivance, & en cette qualité Commiſſaire du » Roy pour certifier à Sa Majeſté la Nobleſſe des Elèves de ſon Ecole Militaire, qu'il lui ſoit permis d'accepter l'Ordre de St Maurice dont le Roy de » Sardaigne le veut honorer & dont le feu Duc Victor-Amédée avoit honoré pareillement en 1681 Charles-René d'Hozier ſon grand-oncle, Juge d'Armes » de la Nobleſſe de France, Sa Majeſté voulant traiter favorablement ledit S^r d'Hozier-de Sérigny *en conſidération des ſervices qu'il lui rend depuis long-temps & qui ont été rendus à l'Etat par ſes Ancêtres dans les fonctions de la Charge unique de Juge d'Armes de la Nobleſſe du Royaume depuis 1641*, » date des Proviſions de cette Charge accordées à Pierre d'Hozier Conſeiller d'Etat, ſon biſayeul, qui en fut le ſecond pourvû après la mort de François de » Chevriers Chevalier, Sr de Salagny, des Vicomtes de St Mauris en Mâconnois. Elle lui a permis & permet de recevoir ledit Ordre du Roy de Sardaigne; » laquelle pour marque de ſa volonté m'a commandé d'expédier audit S^r d'Hozier-de Sérigny le préſent Brevet qu'elle a ſigné de ſa main & fait contre» ſigner par moy Conſeiller-Sécrétaire d'Etat & de ſes Commandemens & Finances. « (*Signé*) » LOUIS. « (*Et plus bas*) » LE Card. DE BERNIS. «

Digitized by Google

littérales. Suivant les Statuts de l'Ordre il ſuffiſoit que les témoins fuſſent Gentilshommes, *VIROS NOBILES*; mais Mr de Sérigny (*par des raiſons particulières dont le détail ſeroit ici déplacé*) ſupplia M. M. les Maréchaux de France de lui donner une marque éclatante de leur eſtime en dépoſant ſolemnellement ſur ſa Nobleſſe, & ſpécialement ſur ſes *vie & mœurs*, dans ſon Information. Sa demande lui fut accordée. En conſéquence M. le Maréchal-Duc de Noailles Doyen de M. M. les Maréchaux de France, M. le Maréchal de Lautrec, M. le Maréchal-Duc de Biron, & M. le Maréchal (depuis Duc) d'Eſtrées, ſe déſignérent pour dépoſer ſur la Nobleſſe, *vie & mœurs* de Mr de Sérigny. Il ne lui falloit que quatre témoins; ſi un plus grand nombre eût été néceſſaire, pluſieurs autres Maréchaux de France auroient également ſigné la Dépoſition: ce ſont les termes d'une lettre que M. le Maréchal de Lautrec écrivit à Mr de Sérigny le 19 Novembre de la même année 1761. Par arrangement convenu entre M. M. les Archevêques d'Auch & d'Arles Commiſſaires de Sa Majeſté Sarde & M. M. les Maréchaux de France, il fut arrêté que l'Information ſe feroit *à l'Hotel de Noailles* le 7 Décembre ſuivant. M. M. les Archevêques Commiſſaires s'y étant rendus ce jour-là trouvérent à leur paſſage, en entrant & en ſortant, les Gardes de la Connétablie ſous les armes. Lorſqu'ils furent entrés, un Garde le fuſil ſur l'épaule s'empara de la porte de la ſalle où ſe tenoit l'Aſſemblée & y fit ſentinelle. Il fut alors procédé par eux juridiquement au Procès verbal d'Information de Nobleſſe, *vie & mœurs* de Mr de Sérigny. L'expédition qui lui en a été envoyée de Turin, délivrée par le Sécrétaire du Souverain Conſeil de l'Ordre Royal de St Maurice, commence ainſi :

» *Prove di Nobiltá, vita e coſtumi dell' Illuſtriſſimo Signor Cavaliere Don Antonio-Maria d'Hozier (-di* » *Sérigny), della Cittá di Pariggi, Giudice Primario delle Armi Gentilizie della Nobiltá di Francia.*

» L'an de grace courant mil ſept cent ſoixante-un & le ſeptiéme jour du mois de Décembre, pardevant Nous » Jean-François de Montillet-de Grenaud Archevêque d'Auch, Primat de la Gaule Novem-Populanie & du » Royaume de Navarre, Conſeiller du Roy en tous ſes Conſeils, & Jean-Joſeph Chapelle-de Jumilhac-St Jean » Archevêque d'Arles, Primat & Prince, Abbé Commendataire de l'Abbaye Royale de St Florentin de Bonne- » val, auſſi Conſeiller de Sa Majeſté en tous ſes Conſeils, a comparu *Meſſire Antoine-Marie d'Hozier-de Sérigny* » *Chevalier, Juge d'Armes de la Nobleſſe de France en ſurvivance*, lequel nous a remis les Patentes qu'il a ob- » tenuës de S. M. le Roy de Sardaigne Général-Grand-Maître de la Sacrée Religion des Saints Maurice & Lazare, » en date du vingt-ſept du mois d'Août de cette préſente année, portant notre Commiſſion pour prendre *ſes* » *Preuves de Nobleſſe, vie & mœurs*..... Le tout quoy nous avons reçu avec reſpect. Et pour éxécuter la » Commiſſion dont S. M. (Sarde) nous a honoré, nous avons commencé de préter ſerment l'un en préſence de » l'autre, tenant la main droite ſur notre Croix, d'éxécuter fidélement tout ce qui nous eſt preſcrit par les ſuſ- » dites Patentes..... Et pour écrire leſdites Preuves ſous notre dictamen, nous avons commis Me Jean- » Louis Guérin, Conſeiller du Roy, Notaire au Châtelet de Paris, & Gabriel-Paſquier de Voulges ſon confrére, » auſſi Conſeiller du Roy, Notaire audit Châtelet. Enſuite de laquelle Commiſſion voulant commencer par la » Preuve teſtimoniale de la Nobleſſe, vie & mœurs dudit Meſſire Antoine-Marie d'Hozier (-de Sérigny), nous » y avons procédé *dans l'Hotel de M. le Maréchal de Noailles* ci-après nommé, où les témoins ci-après nom- » més ont été convoqués en préſence dudit Me Jean-Louis Guérin & de ſon confrére par nous choiſis.

» Et premiérement, très-haut & très-puiſſant Seigneur Monſeigneur Adrien-Maurice Duc DE NOAILLES, » Pair & Premier Maréchal de France, Chevalier des Ordres du Roy & de la Toiſon d'Or, Gouverneur & » Capitaine Général des Comtés & Vigueries de Rouſſillon, Conflans & Cerdagne, Gouverneur des Ville & » Citadelle de Perpignan, Miniſtre d'Etat &c. natif de Paris & y demeurant, âgé d'environ 82 ans.

» Très-haut & très-puiſſant Seigneur Monſeigneur Daniel-François Comte de Gélas-Voiſins, Marquis » d'Ambres, Vicomte DE LAUTREC, Baron de Campendu, Seigneur de Rochette, de Lizardiére &c. Maré- » chal de France, Chevalier des Ordres du Roy, Lieutenant Général pour Sa Majeſté en la Province de » Guyenne, Gouverneur des Ville & Prévôté du Queſnoy, du Diocéze de Lavaur, demeurant à Paris, âgé » d'environ ſoixante-quinze ans.

» Très-haut & très-puiſſant Seigneur Monſeigneur Louis-Antoine de Gontaut Duc DE BIRON, Pair & Ma- » réchal de France, Chevalier des Ordres du Roy, & Colonel du Régiment des Gardes Françoiſes, natif de » Paris & y demeurant, âgé d'environ ſoixante ans.

» Très-haut & très-puiſſant Seigneur Monſeigneur Louis-Céſar Comte D'ESTRÉES Maréchal de France, » Général des Armées du Roy, Chevalier de ſes Ordres, Miniſtre d'Etat, Gouverneur de Metz & du Pays » Meſſin, natif de Paris & y demeurant, âgé d'environ ſoixante-ſix ans.

» Serment prété par leſdits Seigneurs dépoſans ſur les Saints Evangiles de dire la vérité, nous leur avons de- » mandé s'ils connoiſſent ledit Sr Antoine-Marie d'Hozier-de Sérigny & s'ils croyent qu'il a des revenus ſuffi- » ſans pour s'entretenir avec décence en qualité de Chevalier.

» Ont dit qu'ouy ſur l'un & l'autre article.

» Enquis ſi eux dits Sg^rs dépoſans n'ont reçu aucune inſtruction de vive voix ou par écrit dudit S^r d'Hozier- » de Sérigny ou information à part de quelque autre en ſon nom ſur les Preuves de ſa Nobleſſe, vie & mœurs.

» Ont dit que non.

» Enquis ſi ledit S^r d'Hozier-de Sérigny n'eſt taché d'aucune infamie. » (C'eſt une queſtion de ſtyle [*])

» Ont dit que non; qu'aucontraire il jouit d'une très-bonne réputation; que depuis 1734 qu'il a été pourvû » en ſurvivance de la Charge de Juge d'Armes de la Nobleſſe de France, il en éxerce les fonctions *avec un* » *déſintéreſſement auquel on ne peut trop donner d'éloges*; qu'il a dû ſpécialement à *ce déſintéreſſement ſi géné-* » *ralement reconnu* la Commiſſion de confiance dont le Roy l'honora lors de l'établiſſement de l'École Royale- » Militaire, & dont les fonctions conſiſtent à certifier à Sa Majeſté la Nobleſſe des cinq cens Éléves de

» cette

(*) C'eſt le Protocolle de l'Ordre de S. Maurice: *nec aſſi* (ſic) *notatæ infamiæ*, termes de la Commiſſion adreſſée le 27 Août 1761 par le Roy de Sardaigne, en ſa qualité de Grand-Maître de cet Ordre, à M. M. les Archevêques d'Auch & d'Arles, devant leſquels M. M. les Maréchaux de France ont en conſéquence dépoſé ſur la Nobleſſe, vie & mœurs de Mr de Sérigny.

» cette École Royale ; qu'il s'eſt diſtingué par ſes Ouvrages (*a*) ſur la Nobleſſe, en trois Volumes in-folio, » rendus publics en 1752, qui lui ont mérité la réunion & l'unanimité des ſuffrages des Sçavants commis par le » Roy pour décider de tout ce qui eſt du reſſort de la Littérature ; que ces Sçavants dans leurs Journaux (*b*), & » à différentes repriſes, *ont rendu hautement témoignage à ſon amour pour la Vérité, à ſon érudition, à ſa ſa-* » *gacité, A LA JUSTICE EXACTE AVEC LAQUELLE IL ASSIGNE A CHACUN LE RANG QUI LUI EST DU DANS* » *LES DIFFE'RENS ORDRES DE LA NOBLESSE DU ROYAUME, AU ZELE AVEC LEQUEL IL S'OPPOSE A L'U-* » *SURPATION AINSI QU'AUX PRE'TENTIONS QUI NE SONT POINT APPUYE'ES SUR DES TITRES AUTEN-* » *TIQUES ; mais ſur-tout à SA CRITIQUE qu'ils diſent être judicieuſe, ſage, éclairée, lumineuſe, ſçavante,* » *TRE'S-IMPARTIALE, ſévère, E'XEMPTE DE MALIGNITE', & qu'on voit briller par-tout dans ſes Ouvra-* » *ges* ; que ce ſont-là les propres termes dont ces Sçavants ſe ſont ſervi, autant pour rendre juſtice à ſes talens » que pour l'exciter à parcourir la carriére pénible & laborieuſe où il eſt engagé par état ; & qu'enfin il ſe mon- » tre digne ſucceſſeur & arriére-petit-fils du célébre Pierre d'Hozier ſon biſayeul, auſſi Juge d'Armes de la » Nobleſſe de France, & Conſeiller d'État d'Épée, mort en 1660, qui eſt mis au rang des hommes illuſtres » du Siécle de Louis XIII & de Louis XIV.

» Enquis ſur l'âge dudit S^r d'Hozier-de Sérigny.

» Ont dit qu'il eſt prouvé par ſon Extrait baptiſtère qu'il a quarante ans.

» Enquis ſi les pére, mére, ayeux & ayeules, tant du côté paternel que du côté maternel dudit S^r d'Hozier- » de Sérigny, ſont iſſus de parens Nobles, s'ils ont vécu noblement, & s'ils n'ont éxercé aucun Art qui ait » dérogé à leur Nobleſſe. « (Cette derniére queſtion eſt encore de ſtyle [*])

» Ont dit que M^rs d'Hozier ſont iſſus d'ancienne race noble, autrefois établie à Salon en Provence ; que leur » famille s'eſt enſuite *illuſtrée* à Paris par l'éxercice de la Charge unique de Juge d'Armes de la Nobleſſe de » France, laquelle aux termes de l'Édit de ſa création en 1615 ne peut être remplie que *par un Gentilhomme* » *d'ancienne race qui ſeroit ordinairement à la ſuite du Roy*, pour lui rendre compte de la Nobleſſe de ſon Royau- » me, à l'inſtar de l'ancien Roy d'Armes de France, aux droits duquel le Juge d'Armes qui le repréſente a » ſuccédé en ce qui a rapport à la Nobleſſe ; que M^rs d'Hozier ont toujours poſſédé cette Charge unique de » pére en fils depuis le célébre Pierre d'Hozier Conſeiller d'État d'Épée & Chevalier de l'Ordre du Roy (biſ- » ayeul de l'aſpirant), qui en fut le ſecond pourvû en 1641 après la mort de François de Chevriers-de St Mau- » ris Chevalier, Seigneur de Salagny, auſſi Chevalier de l'Ordre du Roy, & Gentilhomme ordinaire de ſa » Chambre, de l'ancienne (*c*) Maiſon des Vicomtes de St Mauris en Mâconnois, fils de Gabriel de Chevriers- » de St Mauris, Chevalier, Capitaine de 50 Lances, & de Françoiſe de Nagu-de Varennes tante de François de » Nagu Marquis de Varennes créé Chevalier de l'Ordre du S^t Eſprit en 1633, Conſeiller d'État d'Épée, Capi- » taine de 50 Hommes d'Armes des Ordonnances du Roy, & Gouverneur d'Aiguemortes ; que ledit François » de Chevriers-de St Mauris-de Salagny indiqua lui-même au Roy ledit Pierre d'Hozier pour ſon ſucceſſeur dans » ſa Charge de Juge d'Armes de la Nobleſſe de France, & qu'un ſçavant (*d*) Auteur a écrit dans un de ſes Ou- » vrages imprimé en 1661 que *la France ſera éternellement obligée à ce 1er Juge d'Armes du choix qu'il fit faire* » *de M^r d'Hozier pour remplir ſa Charge après lui, puiſqu'il ne lui falloit pas un ſucceſſeur d'une moindre répu-* » *tation pour ſoutenir la gloire qu'il s'étoit acquiſe dans l'éxercice de CETTE NOUVELLE* (*e*) *DIGNITE'* ; que Louis- » Roger d'Hozier, fils dudit Pierre & ayeul paternel de l'aſpirant, fut fait Gentilhomme ordinaire de la Chambre » du Roy en 1658 & depuis Juge d'Armes de la Nobleſſe de France ; que M^rs d'Hozier ont auſſi toujours été » décorés de pére en fils du Collier de St Michel depuis 1628, temps où cet Ordre étoit encore recherché par » la Nobleſſe la plus illuſtre du Royaume ; qu'ils continuent de vivre en perſonnes de condition, ainſi que le té- » moignérent en 1684 M^r le Comte de Béringhen Chevalier des Ordres du Roy, Premier Ecuyer de Sa Ma- » jeſté, & M^r le Febvre-de Caumartin Conſeiller d'État, dans les Preuves de Nobleſſe de Charles-René d'Ho- » zier (grand-oncle de l'aſpirant) auſſi Juge d'Armes de la Nobleſſe de France, lors de ſa réception dans le » même Ordre de St Maurice de Savoye ; qu'il n'eſt pas moins certain que les trois autres Familles de Bour- » geois-de la Foſſe, de Leſtre-de la Motte, & de Robillard, dont l'aſpirant deſcend & qui compoſent les di- » vers quartiers de ſes Preuves de Nobleſſe, ſont bien & dûement reconnues pour Nobles ; qu'elles prouvent » par titres autentiques la poſſeſſion de leur Nobleſſe, & qu'elles ont toujours vécu conformément à cet état ; » qu'enfin feue Dame Marie-Anne de Robillard mére dudit Sr Antoine-Marie d'Hozier-de Sérigny étoit pro-

» pre

(*a*) Ce ſont les trois volumes des Régiſtres de la Nobleſſe de France in-folio, qui forment le Régiſtre IIIe en deux Tômes & le IVe Régiſtre en un ſeul, publiés en 1751, préſentés cette année-là même au Roy publiquement par Mr de Sérigny, & dont les Journaux cités dans la note ſuivante ont fait une mention très-honorable.

(*b*) Journal des Sçavants, in-4°, année 1753, page 3 & ſuivantes ; & mois d'Août 1757, in-12, page 1556.
Mémoires (ou Journaux) de Trévoux, Volume 2e du mois d'Octobre 1752, page 2360 ; & mois de Novembre ſuivant, page 2520.
Journal de Verdun, mois de Juillet, d'Août & d'Octobre 1752, Tôme 71, pages 10, 82 & 252 ; & mois d'Avril 1753, Tôme 73, page 243.
Mercure de France, année 1752, Juin, 2e Volume, page 169 ; & Juillet, page 102.

(*c*) La Généalogie de cette Maiſon de Chevriers-de St Mauris eſt imprimée dans le Dictionnaire de Moréry.

(*d*) C'eſt le célébre Pére Méneſtrier Jéſuite.

(*e*) Ce ſont les propres termes de l'Auteur nommé dans la note précédente & dont l'Ouvrage eſt imprimé il y a cent-deux ans. Ces termes ſe trouvent aux pages 2 & 3 de l'Epître dédicatoire du même Ouvrage qui a pour titre » l'Art du Blaſon juſtifié « & qu'il adreſſe à *Monſeigneur le Vicomte de St Mauris*, petit-neveu du 1er Juge d'Armes de la Nobleſſe de France.

[*] C'eſt le Protocolle de l'Ordre de S. Maurice : *quod nobilium more viverent, nec ullam Artem quæ Nobilitati labem inuat exercerent*, termes de la Commiſſion adreſſée &c. Voyez la note qui eſt déſignée par une étoile à la fin de la page précédente.

» pre (*a*) tante de Madame la Marquiſe de Malvin-de Montazet belle-ſœur d'Antoine de Malvin-de Montazet, » Archevêque de Lyon & d'Antoine-Marie de Malvin (*b*) Comte de Montazet, Lieutenant Général des Armées » du Roy, Chevalier de l'Ordre de l'Aigle blanc, Chevalier-Grand-Croix de l'Ordre Royal & Militaire de S. » Louis, & ci devant Miniſtre Plénipotentiaire du Roy auprès de l'Impératrice Reine. « (Il falloit dire de leurs M. I. & R. & ajoûter d'Antoine de Malvin appellé *le Chevalier de Montazet*, Maréchal de Camp, Capitaine des Gardes de S. A. S. Mgr le Comte de Clermont, & ci-devant Colonel du Régiment d'Enghien; & de Léon de Malvin appellé auſſi *le Chevalier de Montazet*, Chevalier de Malte & Lieutenant des Vaiſſeaux du Roy.)

» Enquis « (auſſi) » s'ils connoiſſent les Armes des quatre Familles nobles d'où deſcend ledit Sr d'Hozier-» de Sérigny, qui ſont d'Hozier, de Bourgeois-de la Foſſe, de Leſtre-de la Motte, & de Robillard.

» Ont dit que les Armes qui leur ſont repréſentées ſont véritablement celles de ces quatre Familles nobles » d'Hozier, de Bourgeois-de la Foſſe, de Leſtre-de la Motte & de Robillard; & que les Archives de la » Ville de Salon, tous les Nobiliaires de Provence & autres, ainſi que pluſieurs monumens dans la Ville de » Paris, conſtatent ſpécialement l'ancienneté des Armes de Mrs d'Hozier & de leur déviſe ET HABET SUA » SIDERA TELLUS.

» En foi de quoi leſdits Seigneurs dépoſans ont ſigné avec Nous Commiſſaires & leſdits Notaires, lecture » faite, ces préſentes, & leur minute demeurée audit Me Guérin Notaire. «

(Signé) » † J. François de Montiller-de Grenaud Archevêque d'Auch.

» † J. Joſeph de Jumilhac Archevêque d'Arles.

» Le Maréchal DE NOAILLES. Le Maréchal DE LAUTREC.

» Le Maréchal Duc DE BIRON. Le Maréchal D'ESTRÉES.

» De Voulges, « (&) » Guérin. « (Notaires).

» Et de tout ce que deſſus nous avons dreſſé le préſent Procès-verbal par nous ſigné & contreſigné par ledit » Me Jean-Louis Guérin Notaire & ſon confrére par nous élus à ce fait, & y avons fait appoſer le Scel de nos » Armes le jour & an que deſſus ſept Décembre mil ſept cent ſoixante & un. La préſente expédition ſignée & » contreſignée comme ci-deſſus eſt dit, ainſi que ſa minute demeurée audit Me Guérin Notaire. «

(Signé) » † J. François de Montillet-de Grenaud Archevêque d'Auch. « (Ici eſt le Sceau de ſes Armes.)

» † J. Joſeph de Jumilhac Archevêque d'Arles. « (Ici eſt le Sceau de ſes Armes.)

» De Voulges, « (&) » Guérin. « (Notaires).

(Suivent le Procès verbal de Production des Titres de Nobleſſe des quatre Lignes, d'Hozier, de Bourgeois-de la Foſſe, de Leſtre-de la Motte, & de Robillard, dreſſé le même jour & ſigné par leſdits Seigneurs Archevêques d'Auch & d'Arles, ſcellé du Sceau de leurs Armes, & contreſigné par leſdits Notaires; & l'acte d'admiſſion de ces Preuves de Nobleſſe, vie & mœurs, faite à Turin le 29 Mars 1762 par le Souverain Conſeil dudit Ordre Royal & Militaire de St Maurice, » *in cui ſono intervenuti S. E.* « (Son Excellence) » *il Signor Cavaliere* » *e Gran Conſervatore* (c) *Oſſorio, S. E. il Signor Cavaliere e Grande Spedaliere* (d) *Solaro-di Moretta, ed il* » *Signor Cavaliere ed Auditor Generale* (e) *Morozzo, tutti Cavalieri Gran-Croce e Conſiglieri nel mentovato Ec-*» *cellentiſſimo e Reverendiſſimo Conſiglio della Sagra Religione ed Ordine Militare de Santi Morizio e Lazaro.* « Ledit acte d'admiſſion de ces Preuves eſt ſigné ainſi que deſſous :

» *D.* « (c'eſt-à-dire *Don*) » *Gioſeppe* OSSORIO *Gran Conſervatore.*

» *D. Gaſpare-Gioſeppe* SOLARO *-di Moretta Grand' Oſp'.*

» *D. Carlo-Filippo* MOROZZO *Conſigliere Auditor Generale.*

» *E manualmente Morizio-Filiberto Ravichio Segretaro.*

» *Le avanti ſcritte Prove di Nobiltà, vita e coſtumi, ſono ſtate fedelmente eſtratte dall' originale* » *Proceſſo che ſi conſerva nell' Archivio della Sacra Religione & Ordine Militare de Sti Mori-*» *zio e Lazaro, col quale colazionate concordano. In fede del che io Morizio-Filiberto Ravichio* » *Segretaro dell' Eccellmo e Reverendmo Conſiglio di detta Sacra Religione ed Archiviſta ſ.to* » *mi ſono qui manualmente ſottoſcritto.* « (Signé) » *M. F. Ravichio Segretaro ed Archiviſta ſ.to* «

(Ici eſt le Sceau en placard de S. M. le Roy de Sardaigne Grand-Maître dudit Ordre de St Maurice; & à côté de ce Sceau eſt la ſignature ſuivante :) » FERRARIS (f) *Primo Segretaro del Gran Magiſtero.* «

(Enſuite eſt une atteſtation de la ſignature dudit Sr Ravichio, donnée le 19 Février 1763 par le Cardinal Rovero Archevêque de Turin, ſignée *P. Nomis Aud. & Pro-Vic.mo* & ſcellée du Sceau des Armes de cette Éminence, vis-à-vis lequel eſt la ſignature ſuivante : *A. Furnus Cancellarius*).

(*a*) On a vû plus haut, page 51, que la ſœur aînée de la mére de Mr de Sérigny Juge d'Armes de la Nobleſſe de France en ſurvivance, Chevalier-Grand-Croix-Honoraire (*) de l'Ordre Royal de St Maurice de Sardaigne, fut mariée en 1711 avec Joſeph Geoffroy de Malvin Chevalier, Seigneur de St Siphorien, Conſeiller au Parlement de Bordeaux, & que Demoiſelle Marie-Anne de Malvin née de ce mariage a épouſé en 1738 Anne Charles-François de Malvin (ſon couſin du 1er au 4e Dégré), appellé *le Marquis de Montazet*, Chevalier, Marquis de Maumont, Comte de Plaſſac, Baron de Quiſſac & Seigneur de Bouſſéres, frére aîné de Mr le Comte de Montazet, de Mr l'Archevêque de Lyon, & de Mrs les Chevaliers de Montazet. Ainſi Mr de Sérigny eſt oncle à la mode de Bretagne de Mr le Marquis de Montazet aujourd'hui Colonel du Régiment d'Enghien, neveu de ceux-ci & fils de leur frére aîné qui eſt mort en 1754.

(*) Voyez, page 51, la note déſignée par une étoile.

(*b*) Mr le Comte de Montazet qui eſt nommé ici après Mr l'Archevêque de Lyon le précéde dans l'ordre de la naiſſance.

(*c*) S. Exce Mr le Chevalier Oſſorio, Chevalier de l'Ordre Suprême de l'Annonciade, Miniſtre & Premier Sécrétaire d'Etat de S. M. le Roy de Sardaigne au Département des Affaires Etrangéres, Chevalier-Grand-Croix, Conſeiller, Commandeur & Grand Conſervateur de l'Ordre de St Maurice.

(*d*) S. Exce Mr le Chevalier Solar-de Moretta, Chevalier de l'Ordre Suprême de l'Annonciade, Général d'Infanterie dans l'Armée de S. M. le Roy de Sardaigne, Chevalier-Grand-Croix, Conſeiller, Commandeur & Grand Hoſpitalier de l'Ordre de St Maurice.

(*e*) Mr le Chevalier de Morozzo Conſeiller & Contrôlleur Général des Finances de S. M. le Roy de Sardaigne, Chevalier-Grand-Croix, Conſeiller, Commandeur & Auditeur Général de l'Ordre de St Maurice.

(*f*) Mr le Chevalier Ferraris Sécrétaire de Cabinet de S. M. le Roy de Sardaigne, ſon Conſeiller de Finances, & Premier Sécrétaire de la Grande-Maîtriſe de l'Ordre de St Maurice.

Le

Digitized by Google

Le Chevalier d'Hozier Chambellan du Roi de Pologne Duc de Lorraine, Lieutenant des Maréchaux de France aux Départemens de Paris & de Meaux, & en cette qualité Juge du Point d'Honneur de la Nobleſſe, (frére puîné de Mr de Sérigny) ayant obtenu en 1761 la nomination de Sa Majeſté Sarde pour être reçu Chevalier du même Ordre de Sr Maurice, le Roi lui permit de recevoir cet Ordre étranger par Brevet conçu en ces termes :

» Aujourd'hui treize Septembre mil ſept cent ſoixante & un, le Roi étant à Verſailles, ayant égard à la très-» humble ſupplication qui lui a été faite par le Sr Jean-François-Louis d'Hozier Chevalier, Chambellan » du Roi de Pologne Duc de Lorraine, & Gouverneur pour le Roi de la Ville de Lagny ſur Marne, qu'il lui ſoit » permis d'accepter l'Ordre de Sr Maurice dont le Roi de Sardaigne le veut honorer & dont le feu Duc Victor-» Amédée avoit honoré pareillement en 1681 Charles-René d'Hozier ſon grand-oncle, Juge d'Armes de la » Nobleſſe de France, Sa Majeſté voulant traiter favorablement ledit S. Chevalier d'Hozier en conſidération des » ſervices qu'il lui a rendus dans le corps de la Marine & enſuite auprès de ſa Perſonne en qualité de l'un de ſes » Ecuyers de main, & de ceux qui ont été rendus à l'État par ſes ancêtres dans les fonctions de la Charge uni-» que de Juge d'Armes de la Nobleſſe du Royaume depuis 1641, datte des Proviſions de cette Charge accor-» dées à Pierre d'Hozier Conſeiller d'État, ſon biſayeul, qui en fut le ſecond pourvû après la mort de François » de Chevriers Chevalier, Seigneur de Salagny, des Vicomtes de S. Mauris en Mâconnois, Elle lui a permis & » permet de recevoir ledit Ordre du Roy de Sardaigne; laquelle pour marque de ſa volonté m'a commandé » d'expédier audit Sr Chevalier d'Hozier le préſent Brevet qu'Elle a ſigné de ſa main & fait contreſigner par » moi Conſeiller-Secrétaire d'État & de ſes Commandemens & Finances. « (*Signé*) » LOUIS. « (*Et plus bas*) » Le Duc DE CHOISEUL. «

Le Procès-verbal de Nobleſſe, vie & mœurs du Chevalier d'Hozier a été dreſſé à Paris le 19 Novembre de la même année 1761 devant les mêmes Archevêques d'Auch & d'Arles Commiſſaires du Roi de Sardaigne, en l'Hotel dudit Seigneur Archevêque d'Auch. L'expédition qui en a été envoyée de Turin commence ainſi :

» *Prove di nobiltá, vita e coſtumi dell' Illuſtriſſimo Signor Cavaliere D. Giovanni-Franceſco-Ludovico* » *d'Hozier, della Citá di Pariggi, Ciambellano del Re di Polonia.* «

On ſe contentera, pour abréger, de nommer les quatre témoins qui ont dépoſé dans ſon Information & de rapporter quelques articles de leurs dépoſitions :

» Meſſire Aléxandre-François-Jérôme d'Argouges, Chevalier, Seigneur de Fleury & autres lieux, Conſeil-» ler du Roy en ſes Conſeils, Maître des Requeſtes ordinaire de ſon Hotel, & Lieutenant Civil en ſurvivance de » la Ville, Prévôté & Vicomté de Paris, natif de Paris, y demeurant, âgé de quarante-trois ans : ſerment par » lui prété ſur les S. S. Évangiles de dire la vérité.

» Enquis s'il n'a reçu aucune inſtruction de vive voix ou par écrit dudit Sr d'Hozier, ou information à part de » quelque autre en ſon nom ſur les Preuves de ſa nobleſſe, vie & mœurs.

» A dit qu'il n'a reçu aucune inſtruction dudit Sr d'Hozier ni autre.

» Enquis ſur l'âge dudit Sr d'Hozier.

» A dit qu'il eſt âgé de 28 ans.

» Enquis ſi les pére, mére, ayeux & ayeules, tant du côté paternel que maternel dudit Meſſire Jean-Fran-» çois-Louis d'Hozier, ſont iſſus de parens nobles.....

» A dit qu'il ſçait que la famille de Mr d'Hozier, originaire de Salon en Provence & iſſuë d'ancienne race » noble, s'eſt depuis illuſtrée à Paris par la Charge de Juge d'Armes de la Nobleſſe de France, qui eſt une » Charge unique & qui ne peut être remplie que par un Gentilhomme d'ancienne race ; & que ces Meſſieurs l'ont » toujours poſſédée de pére en fils depuis Pierre d'Hozier Conſeiller d'Etat d'Épée, biſayeul de l'aſpirant, qui en » fut pourvû il y a environ ſix-vingts ans ; que ces Meſſieurs continuent de vivre en perſonnes de qualité, & que » tout reſpire dans leurs ſentimens & leur conduite la nobleſſe de leur extraction & les vertus de leurs ancêtres « &c.

» En foy de quoi il a ſigné avec Nous Commiſſaires & leſdits Notaires, lecture faite, ces préſentes, & leur mi-» nute demeurée à Mr Guérin Notaire. Signé, † Jean-François de Montillet-de Grenaud Archevêque d'Auch, » † Jean-Joſeph de Jumilha Archevêque d'Arles, d'Argouges-de Fleuri, & plus bas de Voulges & » Guérin (Notaires).

» Meſſire Jean-Baptiſte-Amable Vicomte (*) de Goy-d Idogne, Chevalier, Seigneur d'Idogne, Chambellan » de Sa Majeſté le Roy de Pologne Duc de Lorraine, Ecuyer de main de Madame la Dauphine, Capitaine de » Cavalerie, & Gouverneur pour le Roi des Villes & Châteaux de Riom & de Ganoat, natif d'Idogne en Bour-» bonnois, demeurant à Paris, âgé d'environ trente-cinq ans : ſerment par lui prété ſur les SS. Évangiles de dire » la vérité. «

Ce témoin dépoſa entre autres choſes » *avoir vû ledit Meſſire Jean-François-Louis d'Hozier être reçu très ho-*» *norablement à la Cour de Luméville & manger pendant tout le temps qu'il y étoit (ainſi que le Dépoſant) avec le* » *Roy de Pologne, honneur qui eſt réſervé aux premiéres Charges de cette Cour & aux grades ſupérieurs dans le* » *ſervice militaire.*

» En foy de quoi il a ſigné avec Nous Commiſſaires & leſdits Notaires, lecture faite, ces préſentes, & leur mi-» nute demeurée audit Mr Guérin Notaire. Signé, † Jean-François de Montillet Archevêque d'Auch, † Jean-» Joſeph Chapelle-de Jumilhac-Sr Jean Archevêque d'Arles, de Goy-d'Idogne, de Voulges et Guérin.

» Meſſire Joſeph-Bernard de Chabert Chevalier, Lieutenant des Vaiſſeaux du Roi, Chevalier de l'Ordre » Royal & Militaire de Sr Louis, de l'Académie des Sciences de Paris, de celle de Marine, de celle de Berlin, » & de l'Inſtitut de Bologne, natif de Toulon en Provence, demeurant à Paris, âgé d'environ trente-ſept ans : » ſerment par lui prété ſur les S. S. Évangiles de dire la vérité.

» Enquis s'il n'a reçu aucune inſtruction de vive voix ou par écrit dudit S. d'Hozier, ou information à part de

(*) Cette qualité de *Vicomte* eſt donnée à Mr d'Idogne dans ſon Brevet de Chambellan du Roy de Pologne, du 27 Février 1761, & dans celui qu'il a obtenu du Roy en 1763 par lequel S. M. lui permet de recevoir l'Ordre Royal de Sr Maurice de Sardaigne.

» quelque autre en ſon nom ſur les Preuves de ſa nobleſſe, vie & mœurs.

» A dit qu'il n'a reçu aucune inſtruction ni information au ſujet que deſſus.

» Enquis ſi ſes pére & mére, ayeux & ayeules, tant du côté paternel que maternel, ſont iſſus de parens nobles, & s'ils ont vécu noblement.

» A dit qu'il ſçait de ſcience certaine, ſoit par la connoiſſance perſonnelle qu'il a de la maiſon & des titres de » M^r d'Hozier, ſoit encore pour avoir toujours oüi dire en Provence à ſon pére & à quantité d'autres Gentilshommes des plus éclairés de cette Province que leur Famille qui en eſt originaire eſt iſſuë d'ancienne race noble autrefois établie à Salon; qu'elle s'eſt enſuite illuſtrée à Paris par l'exercice de la Charge unique de Juge » d'Armes de la Nobleſſe de France, laquelle aux termes de l'Edit de ſa création en mil ſix cent quinze ne peut » être remplie que par un Gentilhomme d'ancienne race, & que ces Meſſieurs ont toujours poſſédé de pére en fils » depuis le célébre Pierre d'Hozier Conſeiller d'État d'Épée, biſayeul du Poſtulant, qui en fut pourvû il y a cent » vingt ans; qu'ils ont auſſi toujours été décorés de pére en fils du Collier de St Michel depuis mil ſix cent vingt-» huit, temps où cet Ordre étoit encore recherché par la Nobleſſe la plus illuſtre du Royaume; qu'ils continuent » de vivre en perſonnes de qualité, ainſi que le témoignérent en mil ſix cent quatre-vingt-quatre M^r le Comte de » Béringhen Chevalier des Ordres du Roi, Premier Écuyer de Sa Majeſté, & M^r le Févre-de Caumartin Conſeiller d'État, dans les Preuves de Mr Charles-René d'Hozier lors de ſa réception dans le même Ordre de » Savoye « &c.

» En foy de quoi il a ſigné avec Nous Commiſſaires & leſdits Notaires, lecture faite, ces préſentes, & leur minute demeurée audit Me Guérin Notaire. Signé, † Jean-François de Montillet-de Grenaud Archevêque » d'Auch, † Jean-Joſeph Chapelle-de Jumilhac-St Jean Archevêque d'Arles, Chabert, de Voulges & » Guérin.

» Meſſire Philippe-Athanaſe Taſcher Chevalier, Conſeiller (*) du Roy en ſa Cour de Parlement de Metz, » & Procureur Général du Conſeil Royal des Finances pour les Priſes Maritimes, natif de Verſailles, demeurant » à Paris, âgé d'environ trente & un an: ſerment par lui prété ſur les S. S. Évangiles de dire la vérité.

» Enquis s'il n'a reçu aucune inſtruction de vive voix ou par écrit dudit S^r d'Hozier, ou information à part de » quelque autre en ſon nom ſur les Preuves de ſa nobleſſe, vie & mœurs.

» A dit que non.

» Enquis ſi ſes pére, mére, ayeux & ayeules, tant du côté paternel que maternel, ſont iſſus de parens nobles, » & s'ils ont vécu noblement.

» A dit qu'il certifie avec aſſurance que cette Famille iſſüe d'une ancienne lignée noble en Provence, tranſplantée à Paris depuis plus d'un ſiécle, y jouit depuis ce tems de la conſidération attachée au luſtre de la » naiſſance, à la pratique des vertus & à l'éxercice des talens; que la réputation de M^rs d'Hozier à ces divers » égards a ſur-tout réſulté de la maniére diſtinguée dont ils éxercent de pére en fils depuis Pierre d'Hozier » leur biſayeul, ſi juſtement mis au rang des hommes illuſtres de ſon Siécle, la Charge unique de Juge d'Armes » de la Nobleſſe de France que poſſédoit avant eux le Vicomte de St Mauris de l'ancienne Maiſon de Chevriers; » enfin qu'il reproduit avec confiance par rapport à M^r d'Hozier actuellement éxiſtans le témoignage que M^r le » Comte de Béringhen & M^r le Févre-de Caumartin rendoient en 1684 par rapport à M Charles-René » d'Hozier grand-oncle du Poſtulant, en déclarant lors de ſon admiſſion dans le même Ordre de Savoye qu'il » vivoit en perſonne de qualité « &c.

» En foi de quoi il a ſigné avec Nous Commiſſaires & leſdits Notaires, lecture faite, ces préſentes, & leur » minute demeurée audit Me Guérin Notaire. Signé, † Jean-François de Montillet-de Grenaud Archevêque » d'Auch, † Jean-Joſeph Chapelle-de Jumilhac-St Jean Archevêque d'Arles, Taſcher, de Voulges & » Guérin.

M^r l'Archevêque d'Auch reçut d'autres Patentes du Roy de Sardaigne Grand-Maître de l'Ordre de S. Maurice, en datte du 1er Avril 1762, par leſquelles Sa Majeſté Sarde le nommoit ſon Commiſſaire Délégué à l'effet de conférer en ſon nom à M. de Sérigny & au Chevalier d'Hozier ſon frére l'Habit & la Croix de Chevalier de Juſtice de cet Ordre; & en conſéquence cet Archevêque fit le 24 May ſuivant, au nom de Sa Majeſté Sarde & très ſolemnellement dans l'Egliſe des Dames Religieuſes du Calvaire à Paris, la cérémonie de leur donner l'Habit & la Croix de Chevalier de Juſtice dudit Ordre Royal de St Maurice. Le jour même il en fut dreſſé un acte devant Notaire, dont voici la teneur: (Un pareil acte a été fait pour le Chevalier d'Hozier.)

» L'an de grace courant mil ſept cent ſoixante & deux & le lundy vingt-quatriéme jour du mois de May, » ſachent tous préſens & à venir que pardevant Illuſtriſſime & Révérendiſſime Pére en Dieu Monſeigneur » Jean-François de Montillet-de Grenaud Archevêque d'Auch, Primat de la Gaule Novem-Populanie & du » Royaume de Navarre, Conſeiller du Roy en tous ſes Conſeils, a comparu dans l'Egliſe des Dames Religieuſes du Calvaire, rue S. Louis à Paris, Meſſire Antoine-Marie d'Hozier-de Sérigny, Chevalier, Juge » d'Armes de la Nobleſſe de France en ſurvivance, demeurant en ladite Ville de Paris en ſon Hotel, vieille rue » du Temple, Paroiſſe St Gervais, lequel a remis audit Illuſtriſſime & Révérendiſſime Seigneur Archevêque » d'Auch des Patentes de Sa Majeſté le Roy de Sardaigne Général-Grand-Maître de la Sacrée Religion & » Ordre Militaire des Sts Maurice & Lazare, en datte du 1er Avril de cette préſente année, ſignées *C. Emanuel*, » plus bas *D.* « (Don) *Joſeph-Antonius Oſſorius Magnus Conſervator*, *D. Gaſpar-Joſeph Solarius a Moretta Magnus Hoſpitalarius*, & *D. Carolus-Philippus Morotius Conſiliarius Auditor Generalis*, contreſignées » Ferraris, & ſcellées du grand Sceau de Sadite Majeſté le Roy de Sardaigne Général-Grand-Maître de » ladite

(*) Il eſt en 1763 Préſident à Mortier au même Parlement de Metz.

» ladite Sacrée Religion, en cire verte & appoſé en placard, par leſquelles Elle a nommé ledit Seigneur » Archevêque ſon Commiſſaire Délégué à l'effet de conférer en ſon nom audit Meſſire Antoine-Marie d'Hozier- » de Sérigny l'Habit & la Croix de Chevalier de Juſtice de ladite Sacrée Religion des Sts Maurice & Lazare » conformément au Cérémonial dudit Ordre; leſquelles Patentes ledit Seigneur Archevêque a reçu avec » reſpect; & procédant à l'éxécution d'icelles, il a ledit jour conféré l'Habit & la Croix de Chevalier de Juſtice » dudit Ordre audit Meſſire Antoine-Marie d'Hozier-de Sérigny, le recevant au nombre des Chevaliers de Juſ- » tice de ladite Sacrée Religion, & ayant nommé pour Promoteur à cet effet Meſſire Pierre Taſcher Aumônier or- » dinaire du Roy en ſon Hotel de Ville de Paris, Vicaire Général du Diocèſe de Vence & Chanoine de l'Egliſe » Noble & Cathédrale de Coire aux Ligues Griſes; laquelle réception a été faite par ledit Seigneur Arche- » vêque à l'iſſuë de la Grande Meſſe qu'il a célébré Pontificalement, étant accompagné d'un Clergé nombreux, » & ayant pour Aſſiſtant Meſſire Charles-Pierre d'Hozier Vicaire Général du Diocèſe de Chartres & Archi- » diacre du Pinſerais, frére dudit S[r] d'Hozier-de Sérigny; & après avoir éxactement & littéralement ſuivi » tout ce qui eſt porté dans le Cérémonial dudit Ordre, ſçavoir entr'autres la Profeſſion de Foi dudit S[r] d'Hozier- » de Sérigny, bénédiction de l'Épée & du Manteau, Éperons dorés, Communion reçuë par les mains dudit Sei- » gneur Archevêque, émiſſion de Vœux &c Préſens à ce moi Notaire & témoins ſouſſignés, ainſi qu'un grand » nombre d'autres perſonnes de la plus grande qualité de cette Ville. Et de tout ce que deſſus ledit Meſſire An- » toine-Marie d'Hozier-de Sérigny ayant demandé acte, je ſouſſigné Jean-Louis Guérin Conſeiller du Roi, No- » taire au Châtelet de Paris, le lui ai accordé, dans la Sacriſtie deſdites Dames Religieuſes du Calvaire, en pré- » ſence d'Illuſtriſſime & Révérendiſſime Seigneur Monſeigneur Antoine (*) de Malvin-de Montazet Archevêque- » Comte de Lyon, Primat de France, demeurant à Paris, rue de Tournon, à l'Hotel de Nivernois, Paroiſſe S[t] » Sulpice, & de très-haut & très-puiſſant Seigneur Monſeigneur Adrien-Maurice Duc de Noailles, Pair & Pre- » mier Maréchal de France, Chevalier des Ordres du Roi & de la Toiſon d'Or, Gouverneur & Capitaine Géné- » ral des Comtés & Vigueries de Rouſſillon, Conflans & Cerdagne, Gouverneur des Ville & Citadelle de Per- » pignan, Miniſtre d'État &c demeurant à Paris en ſon Hotel, ruë St Honoré, Paroiſſe St Roch, témoins re- » quis. En foy de quoi je me ſuis avec eux ſouſſigné à ces préſentes, & leur minute demeurée à moi Guérin No- » taire. « (*Signé*) » † Ant. Arch. de Lyon, le Maréchal DE NOAILLES, le Chev. D'HOZIER-DE SÉRIGNY, « (*Et*) » Guérin. «

(*) Voyez ſon article ci-devant, page 31. Voyez auſſi la page 51.

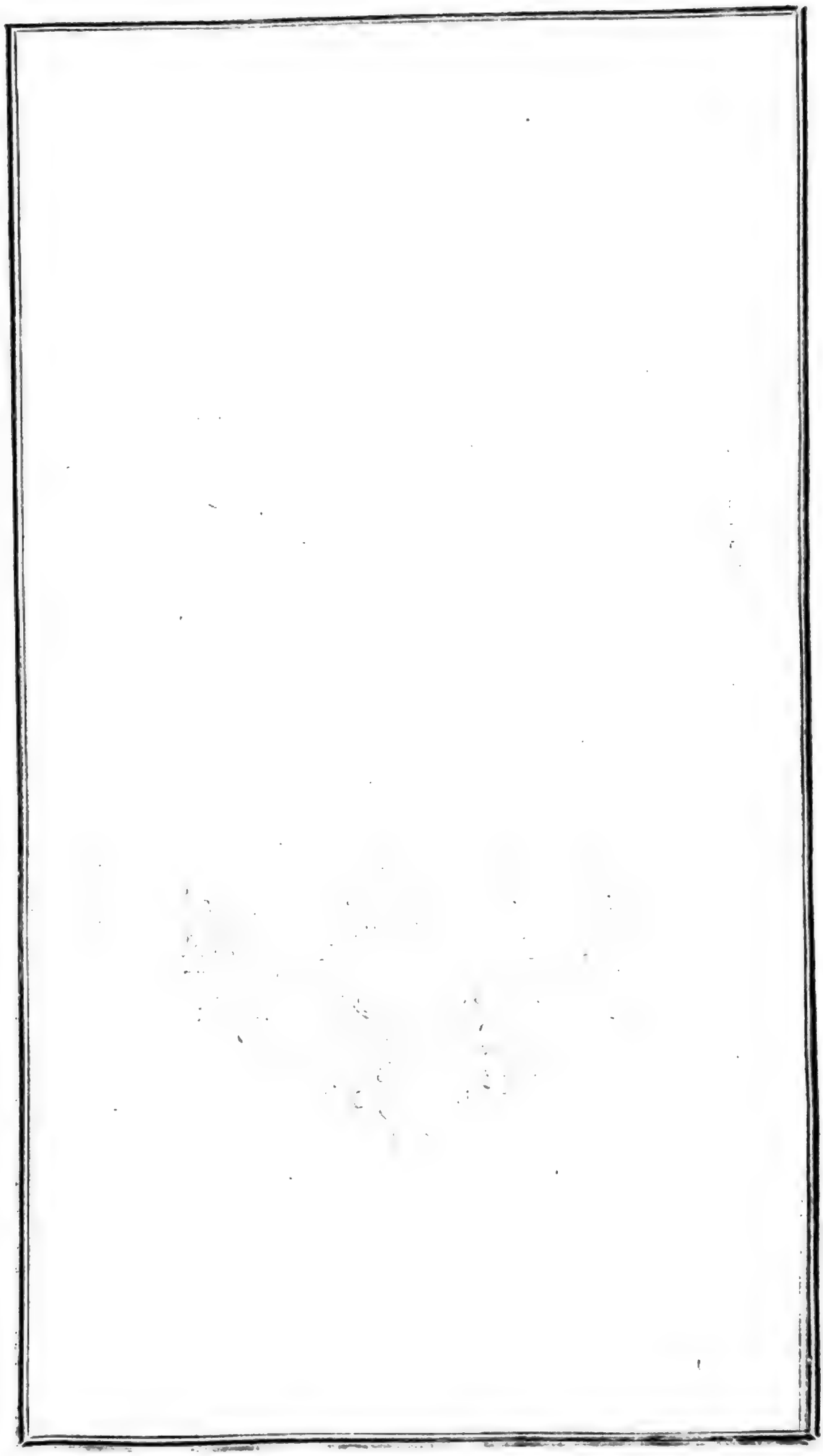

Digitized by Google

MARQUET,

Seigneurs de Bourgade, de Riviére, de Gland, des Gréves &c.

Famille originaire d'Armagnac, & tranſplantée

A PARIS.

D'Argent, à une faſce d'Azur, accompagnée en chef d'un Croiſſant renverſé de Gueules, & en pointe d'un Lion auſſi de Gueules.

LEs Titres qui ont été repréſentés au Juge d'Armes de France, ſoit en Original, ſoit par Expéditions délivrées par les Notaires propriétaires des minutes, pour établir la Nobleſſe de Louis Marquet, Ecuyer, Conſeiller du Roi, Receveur Général des Finances de la Généralité de Lyon, & qui d'ailleurs ſont viſés dans un Arrêt du Conſeil & Lettres Patentes ſur icelui dûement regiſtrées au Parlement, à la Chambre des Comptes & à la Cour des Aides de Paris, juſtifient que

PREMIER DEGRE'.

ANNIBAL Marquet, qualifié *Noble*, eut de ſon mariage avec Demoiſelle Marie DU FAU un fils nommé

2. JEAN Marquet qui ſuit.

II. DEGRE'.

JEAN Marquet, Ier du nom, Ecuyer, Seigneur de Bourgade, fut marié par contrat du premier Mai 1550 avec Demoiſelle Anne DU COIN, fille de Noble Jean du Coin, Ecuyer, Seigneur de Riviére, & de Demoiſelle Marie SARDAING; & de ce mariage il eut deux enfans, nommés dans le teſtament qu'il fit le 20 Avril 1580.

3. JOSEPH Marquet continuera la deſcendance.

3. PERSIDE Marquet, légataire de ſon pere le 20 Avril 1580 de la ſomme de 6000 livres, payable lorſqu'elle ſe marieroit.

III. DEGRE'.

Joseph Marquet, Ecuyer, Seigneur de Bourgade & de Riviére, Terre qui lui échut de la ſucceſſion de ſa mere, acheta le 30 Juin 1598 de Pierre Tarrit, Marchand du Lieu de Saint Simon dans le Pays d'Albret, une Métairie appellée *au Mocheta*, moyennant la ſomme de 100 écus d'or, & dans cet acte il eſt nommé *Joſeph Marquet, Capitaine, demeurant au Lieu de Betbezé, Vicomté de Juillac;* obtint le 20 Janvier 1610 des Proviſions de l'Office de Lieutenant des Chaſſes du Pays de Guyenne, & déclara par ſon teſtament du 2 Mai de la même année que de ſon mariage avec Marie DE TOURTORE', il avoit eu un fils nommé

4. Scipion Marquet ci-après.

IV. DEGRE'.

Scipion Marquet, Ecuyer, Seigneur de Bourgade & de Riviére; épouſa par contrat du 27 Juillet 1645 Demoiſelle Anne LA SERRE, fille de Capitaine Samuel la Serre, Sieur de Bailiot, & de Demoiſelle Marthe DU BE'DAT; reçut une Lettre du Marquis de Poyanne le 23 Octobre 1649, par laquelle ce Seigneur lui fit ſçavoir, qu'»ayant reçu ordre de M. d'Epernon de l'aller trouver » avec la Nobleſſe de l'étendue de ſa Charge, il le prioit de ſe rendre à Grenade » le 4 du mois de Novembre ſuivant, & qu'il donneroit par-là de nouvelles mar- » ques de ſon affection au ſervice du Roi. « Il mourut avant le 6 Octobre 1662 & ſa veuve vivoit encore le premier Mai 1683.

Ils avoient eu de leur mariage un fils nommé

5. Jean Marquet qui ſuit.

V. DEGRE'.

Jean Marquet, IIe du nom, Ecuyer, Seigneur de Bourgade & de Riviére, fut marié par articles accordés ſous ſeings privés le premier Janvier 1683 (pour être ledit mariage célébré dans l'Egliſe de la Religion Prétendue Réformée) avec Demoiſelle Marie DE COMPAIGNE, fille de Maurice Compaigne, Bourgeois de la Ville de Saint Juſtin, dans le Pays de Marſan, & de Demoiſelle Marie TOURTORE', & déclara que de ce mariage étoient nés cinq enfans, qu'il nomme dans le teſtament qu'il fit le 25 Mai 1692, par lequel il inſtitua ladite Demoiſelle de Compaigne ſa femme, ſon héritiere univerſelle.

6. Maurice Marquet va ſuivre.

6. Jean Marquet, IIIe du nom, étoit encore Mineur le 25 Mai 1692.

6. Catherine Marquet,
6. Marie Marquet,
6. Marthe Marquet,
} mineures le 25 Mai 1692.

VI. DEGRE'.

Maurice Marquet, Ecuyer, Aide-Major de la Capitainerie Garde Côte de Bordeaux, pourvû le 19 Février 1713, obtint le 9 Juin 1742 un Arrêt du Conſeil d'Etat du Roi & Lettres Patentes ſur icelui dûement regiſtrées au Parlement,

Digitized by Google

en la Chambre des Comptes & en la Cour des Aides, par lequel il fut maintenu dans *ſon ancienne Nobleſſe d'extraction*, en conſéquence des Titres qu'il avoit produit pour la juſtifier depuis l'an 1550; & de ſon mariage qui avoit été accordé par contrat du 15 Février 1718 avec Demoiſelle Marie-Anne MERCIER, fille d'Antoine Mercier, Bourgeois de la Ville de Bordeaux, & de Demoiſelle Margueritte MEYNARD ſa veuve, il eut ſept enfans, ſçavoir

7. Louis Marquet qui continue la filiation.

7. Jean-Daniel Marquet-de Sipion, Ecuyer, né le 25 Juin 1724.

7. Jaques Marquet-de Bourgade, Ecuyer, baptiſé le 14 Décembre 1718.

7. Pierre-Isaac Marquet-de Peyre, Ecuyer, né le 19 Janvier 1721.

7. Henriette Marquet, mariée par contrat du 30 Mars 1745 avec Jaques-Philippes LE LONG, Seigneur du Dréneuc, &c. Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de Saint Louis, & Lieutenant au Régiment des Gardes Françoiſes.

7. Marguerite Marquet, qui épouſa par contrat du 10 Mars 1746 Nicolas-Louis DE MONTIGNY, qualifié *Marquis* de Montigny, Seigneur de Champverſy, de Génevroy, &c. Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de Saint Louis, Exempt des Gardes du Corps du Roi, & depuis Maréchal de ſes Camps & Armées, fils de Louis de Montigny, Seigneur de Champverſy, &c. & de Demoiſelle Marie DU REMART.

&

7. Anne-Elizabeth Marquet, mariée par contrat du 2 Mars 1747 avec Anne-Marie VATBOY-DU METZ, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de Saint Louis, premier Capitaine au Régiment de Barbançon Cavalerie, & ſucceſſivement Colonel de Cavalerie & Maréchal Général des Logis des Camps & Armées du Roy, fils de Louis-Joſeph Vatboy-du Metz, qualifié *Marquis* de Ferriéres, de la Broſſe, de Baſprez, &c. & de Demoiſelle Louiſe-Françoiſe HEUZE'-DE VAULOGER.

VII. DEGRE'.

Louis Marquet, Ecuyer, Seigneur de Montſaintpére, de Gland, des Gréves, &c. Conſeiller du Roi, Receveur Général des Finances de la Généralité de Lyon, fut marié par contrat du 21 Janvier 1744 avec Demoiſelle Louiſe-Michelle PARIS-DU VERNEY, fille de Joſeph Paris-du Verney, Seigneur de Plaiſance, de Montſaintpére, de Charteuve, de Beuvarde & autres Lieux, Conſeiller-Sécretaire du Roi, Maiſon, Couronne de France & de ſes Finances, & depuis Conſeiller en ſes Conſeils d'Etat & Privé, & Intendant de l'Ecole Royale Militaire, & de Demoiſelle Louiſe-Wlerick-Eléonore JACQUIN; & de ce mariage il a pour enfans

VIII. DEGRE'.

1. Marie-Joseph Marquet, Ecuyer, né le 3 Octobre 1746.

Digitized by Google

2. Maurice-Alexandre Marquet, Ecuyer, né le 2 Février 1748.

3. Jeanne-Marie Marquet, née le 13 Décembre 1748.

4. Josephine-Anne Marquet, née le 19 Mars 1750.

&

5. Jaqueline-Henriette Marquet, née le premier Mai 1751.

Vû & vérifié par Nous Conseiller du Roi en ſes Conſeils, Juge d'Armes de France.

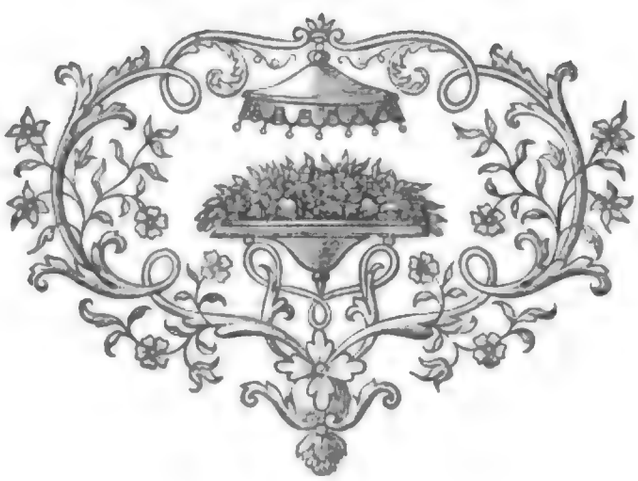

Digitized by

DE LA MARTELIÉRE,

Comtes de Fay, Seigneurs d'Agny, d'Amilly, de Champaillaume, des Vaulx, de la Marteliére, de Montbertran, de l'Hermitiére, de la Page, de Villeneuve, de la Méhérie, du Tartre, du Bourg de Manſigné, de Paſſeau, du Fief au Prieur, de Théval-le Coudray, de la Rhéniére, de Blanchard, de Courtolain, de la Giraudiére, de Chamfort, de la Rouciniére, des Loges, de Broſſin, de Grandbaujour, de Grandmond, & de Saint Germain de la Coudre.

DANS LE *PERCHE* & A *PARIS.*

D'Or, à un Chevron d'Azur, accompagné de trois Feuilles de Laurier de Sinople, poſées deux en chef, & l'autre à la pointe de l'Ecu.

CETTE Famille joint à l'avantage d'appartenir de fort près aux Maiſons de Montmorency, de Luxembourg, d'Anglure, d'Eſtaing, de Battefort, de Cruſſol, de Senneterre, de Phélypeaux, de Roye-de la Rochefoucault, de Boucherat, de Maupeou, de Nicolay, d'Argouges, d'Aubigny, d'Oſſun, de Nettancourt, d'Olivier - Leuville, de Bullion, & à grand nombre d'autres Familles de la plus grande diſtinction, celui de juſtifier une poſſeſſion de Nobleſſe bien établie depuis

PREMIER DEGRE'.

FRANÇOIS de la Marteliére (*a*), Seigneur de Champaillaume, Conſeiller du Roi, Lieutenant Général, Civil & Criminel du Bailliage du Perche, rappellé dans des Lettres du Roi Louis XIII. accordées à Pierre de la Marteliére ſon fils, comme ayant rendu de grands ſervices au Roi Henry le Grand en pluſieurs occaſions publiques dans leſquelles il avoit toujours fait paroître la grande & ſincere affection qu'il avoit au bien du Service de ce Prince, & comme ayant auſſi conduit pluſieurs grandes & importantes affaires des Princes de ſon Sang au Conſeil deſquels il étoit employé, & dont il s'étoit acquitté avec honneur & réputation: ce ſont les propres termes de ces Lettres: On le trouve qualifié du Titre de *Noble Homme* & de *Lieutenant Général au Bailliage du Perche* dans une Déclaration que lui donnerent le 20 Juillet (*b*) 1564 les nommés Mathieu Giſlain & Euſtache Rotier, des héritages qu'ils tenoient de lui, à cauſe de ſa Seigneurie de Champaillaume; il eſt encore nommé avec les mêmes qualités dans une vente de pluſieurs autres héritages faite le 8 Septembre (*c*) 1588 à Jean Rivet, Sieur de la Gaullardiére, par Dame Claire FEILLET ſa veuve; & eſt auſſi rappellé avec le Titre de *Conſeiller du Roi* dans le contrat de mariage

(*a*) Ce nom eſt écrit indifféremment ſur les Titres, *Marthelière*, *la Marthelière*, *la Martillière*, *Martelière*, *la Martelliére*, & *la Marteliére*: & comme cette façon de l'écrire eſt la plus uſitée, on s'y fixera dans tout cet Article. (*b*) Original. (*c*) Original.

Digitized by Google

de Marie de la Marteliére ſa fille ; mais il ne vivoit plus pour lors ; ſa veuve vivoit encore le 18 Mai (*a*) 1597, & mourut avant le 30 Octobre (*b*) 1599 ; elle en avoit eüe pour enfans

2. PIERRE de la Marteliére qui va ſuivre.

&

2. MARIE de la Marteliére, mariée par contrat du 3 Novembre (*c*) 1594 avec Anſéaume DE FONTENAY, Ecuyer, Seigneur de la Heurtaudiére & de Souazay, depuis, Meſtre de Camp d'un Régiment d'Infanterie, Capitaine & Gouverneur des Ville & Château de Mortagne & de la Ferté-Bernard, fils de Louis de Fontenay, Ecuyer, Seigneur du Boiſtier, & de Demoiſelle Françoiſe MOREAU.

II. DEGRE'.

PIERRE de la Marteliére, Seigneur de Champaillaume, de Fay & de Montbertrand, eſt qualifié *Noble Homme & Avocat au Parlement de Paris* dans une Procuration qu'il donna le 11 Mai (*d*) 1594, pour faire en ſon nom l'hommage qu'il devoit aux Chartreux du Valdieu, à cauſe de ſon Fief de Champaillaume ; & a les mêmes qualités dans le partage qu'il fit avec ſa ſœur le 30 Octobre (*e*) 1599 de la ſucceſſion de leurs pére & mére ; le 28 Octobre (*f*) de l'année ſuivante, il acquit en échange du Chapitre de Mortagne les Fiefs, Hommages, Seigneurie, Juſtice, Domination, Appartenances & Dépendances de Théval-le Coudray & des Vaulx ; donna le 7 Octobre (*g*) 1611 aux Chartreux du Valdieu ſon aveu & dénombrement de ſa Terre de Champaillaume tenüe à foi & hommage de la Seigneurie de Cougauldry ; fit un échange le 28 Juin (*h*) 1623 avec Pierre de Viviers, Ecuyer, Sieur de la Brumantiére & Demoiſelle Marguerite le Bretton ſa femme ; eſt qualifié *Conſeiller du Roi en ſes Conſeils d'Etat & Privé* dans une vente qui lui fut faite le 24 Février (*i*) 1633, & mourut avant le 27 Mai (*k*) 1636.

De ſon mariage qui avoit été accordé par contrat du 18 Mai (*l*) 1597 avec Demoiſelle Marie LE GRAND, fille de Noble Homme Mr Me Aléxandre le Grand, Seigneur de Montabbé près Chevreuſe, &c. Conſeiller du Roi en ſa Cour de Parlement de Paris, & de Demoiſelle Suzanne CANAYE ſa femme, il eut cinq enfans dont on va parler.

3. PHILIPPES de la Marteliére continue la deſcendance.

3. ALE'XANDRE de la Marteliére, Seigneur de Fay, eſt qualifié *Noble Homme & Avocat au Parlement de Paris* dans le contrat de mariage de Françoiſe de la Marteliére ſa ſœur auquel il fut préſent.

3. MARIE de la Marteliére, fut mariée avant le 4 Mai (*m*) 1634 avec Aimard ALLAMANT, Seigneur de Chaſtres, &c. Conſeiller du Roi en ſon Grand-Conſeil.

3. FRANÇOISE de la Marteliére, épouſa par contrat du 21 Août (*n*) 1624, Gilles DE CARVOISIN, Chevalier, Seigneur d'Achy, de Villepoix, de Choqueuſes, de Bonniéres, de la Rue-du Bois, &c. qualifié dans différens actes *Haut & Puiſſant Seigneur, Gentilhomme ordinaire de la Chambre*

(*a*) Prouvé par un acte du même jour produit par Expédition délivrée en 1751.
(*b*) Prouvé par un acte original du même jour. (*c*) Titres de Fontenay.
(*d*) (*e*) (*f*) (*g*) (*h*) (*i*) Original. (*k*) Prouvé par un acte original du même jour.
(*l*) Expédition délivrée en 1751.
(*m*) Prouvé par un acte du même jour, énoncé dans le contrat de mariage de Philippes de la Marteliére ſon frere. (*n*) Titres de Carvoiſin.

du Roi & de Monſeigneur le Duc d'Orléans, fils de Meſſire Charles de Carvoiſin, Seigneur de Songeons, de Saſſey & de pluſieurs autres Terres, qualifié auſſi dans pluſieurs actes *Haut & Puiſſant Seigneur* & *Chevalier de l'Ordre du Roi*, & de Dame Marguerite DE NOLLENT ſa veuve; & arriére petit-fils de Veſpaſien de Carvoiſin, Chevalier, Seigneur d'Achy, &c. Premier Ecuyer des Rois François Ier & Henry II.

3. ANNE de la Marteliére, fut mariée avant le 4 Mai (*a*) 1634, avec Roger DE LONGUEVAL, Seigneur & Comte de Leüilly.

III. DEGRE'.

PHILIPPES de la Marteliére, Seigneur de la Marteliére, de la Page, de la Méhérie, de Champaillaume, de Fay, de Paſſeau, du Tartre, de Villeneuve & de l'Hermitiére, étoit Conſeiller au Parlement de Paris dès le 4 Mai (*b*) 1634, & obtint des Lettres d'honneur pour cette Charge le premier Août (*c*) 1669.

Il avoit été marié dès le 3 Octobre (*d*) 1634 dans la Paroiſſe de Saint Médéric à Paris avec Demoiſelle Madeléne MARESCOT, fille de Guillaume Mareſcot, Conſeiller du Roi en ſon Conſeil d'Etat, Maître des Requêtes ordinaire de ſon Hôtel, & de Dame Valentine LOYSEL; & cette premiére femme étant morte, il avoit épouſé en ſecondes noces avant le 29 Janvier (*e*) 1666, Demoiſelle Madeléne FRAGUIER, tante de Géneviéve Fraguier, femme de François de Saiſſeval, Seigneur de Piſſy, Lieutenant pour le Roi au Gouvernement d'Amiens, & fille de Robert Fraguier, Seigneur de Longpérier, Sécrétaire du Roi & Tréſorier des Ligues Suiſſes, & de Demoiſelle Claude BERNARD; De cette ſeconde femme qui mourut au mois de Juillet (*f*) 1676, il n'eut point d'enfans, mais de la premiére on lui connoît un fils nommé

4. ALE'XANDRE-PIERRE de la Marteliére qui va ſuivre.

IV. DEGRE'.

ALE'XANDRE-PIERRE de la Marteliére, Comte de Fay, Seigneur de Champaillaume, de l'Hermitiére, de Paſſeau, de la Page, de Villeneuve, du Fief au Prieur & du Bourg de Manſigné, né vers l'an (*g*) 1636, fut reçu Conſeiller ordinaire du Roi en ſon Grand-Conſeil le 28 Juin (*h*) 1659, & le 15 Décembre (*i*) 1668, Conſeiller de Sa Majeſté en ſes Conſeils, Maître des Requêtes ordinaire de ſon Hôtel; il obtint l'Erection en Comté de ſa Terre de Fay par Lettres du mois de Juillet (*k*) 1671 enrégiſtrées au Parlement le 19 Août 1672; eſt qualifié *Conſeiller du Roi en ſes Conſeils d'Etat & Privé* dans un acte du 29 Janvier (*l*) 1680, auquel il donna ſon conſentement; & mourut avant le 4 Juin (*m*) 1689, ainſi que Demoiſelle Marie-Angélique DE HODIC ſa femme qu'il avoit épouſé dans la Paroiſſe de Saint André des Arcs à Paris dès le 31 Janvier (*n*) 1666; elle étoit fille de Pierre de Hodic, Comte de Marly-la Ville, Conſeiller du Roi en ſes Conſeils & en la Grand'-Chambre de ſon Parlement, & de Dame Claude PHE'LYPEAUX: Le fils unique qui naquit de ce mariage fut

(*a*) Voyez la note *m* de la page précédente. (*b*) Prouvé par un acte du même jour, énoncé dans ſon contrat de mariage du 3 Octobre 1634, produit par Expédition délivrée en 1751. (*c*) Expédition délivrée en forme. (*d*) Extrait de mariage délivré en 1752. (*e*) Prouvé par le contrat de mariage de ſon fils datté de ce jour. (*f*) Titres de Fraguier. (*g*) Dans ſon contrat de mariage de l'an 1666, il y eſt dit âgé de 30 ans; il étoit donc né vers l'an 1636.

(*h*) Cette datte eſt énoncée dans l'Arrêt de ſa réception en la Charge de Maître des Requêtes.

(*i*) Arrêt produit par Expédition délivrée en forme. (*k*) Voyez-en la Copie à la fin de cet Article.

(*l*) Original. (*m*) Prouvé par un acte original du même jour. (*n*) Extrait de mariage délivré en 1751.

Digitized by Google

5. JEAN-BAPTISTE-PIERRE de la Marteliére dont on va parler.

V. DEGRE'.

JEAN-BAPTISTE-PIERRE de la Marteliére, Comte de Fay, Seigneur de Paſſeau, de Champaillaume, des Loges, de l'Hermitiére, d'Amilly, d'Agny, de Broſſin, de Grandbaujour, &c. fut reçu Conſeiller au Parlement de Paris & Commiſſaire aux Requêtes du Palais les 18 Juillet (*a*) & 9 Août (*b*) 1691; & ſe qualifioit *Conſeiller du Roi en ſes Conſeils, Maître des Requêtes ordinaire de ſon Hôtel*, lorſqu'il épouſa par contrat du premier Octobre (*c*) 1697, Demoiſelle Anne-Angélique DE GOUJON-DE THUISY, fille de Jérôme-Ignace de Goujon, Marquis de Thuiſy, Comte d'Autry, Baron de Challerange & de Paſſy en Valois, Seigneur de Saint Remy, de la Croix en Champagne, &c. auſſi Conſeiller de Sa Majeſté en ſes Conſeils, Maître des Requêtes ordinaire de ſon Hôtel, Sénéchal héréditaire de Rheims, & de Dame Anne-Françoiſe D'HAUSSONVILLE-DE VAUBECOURT; la Bénédiction Nuptiale leur fut donnée le lendemain 2 Octobre (*d*); il rendit hommage au Roi en ſa Chambre des Comptes de Normandie le 8 Août (*e*) 1715 du Fief & Seigneurie des Loges, relevant de la Couronne, à cauſe de la Vicomté de Béleſme, & qu'il avoit acquis de Guillaume de Sallet, Ecuyer; & en donna ſon aveu & dénombrement à Sa Majeſté le premier Septembre (*f*) 1718.

De ſon mariage avec ladite Demoiſelle de Thuiſy, qu'il laiſſa veuve le 9 Avril (*g*) 1721, après avoir fait ſon teſtament le même jour (*h*), il eut trois enfans, ſavoir

6. PIERRE-JE'RÔME de la Marteliére, Comte de Fay, Seigneur d'Amilly, Lieutenant dans le Régiment du Roi, mis ſous la tutelle de ſa mere le 26 Avril (*i*) 1721, n'étant âgé que de 18 ans & demi; & marié depuis avec Mademoiſelle DE THIBAULT-DE LA ROCHE-THULON, ſœur de Perrine-Louiſe-Françoiſe de Thibault, femme d'Aléxandre-Louis de la Martheliére ſon frére, dont il a eu un fils actuellement Capitaine au Régiment de Picardie, & une fille.

6. ALE'XANDRE-LOUIS de la Marteliére qui va ſuivre.

&

6. ANGE'LIQUE-ADE'LAIDE de la Marteliére, Réligieuſe de la Viſitation de la rüe du Bacq à Paris, morte en 1733.

VI. DEGRE'.

ALE'XANDRE-LOUIS de la Marteliére, Seigneur des Loges, de Blanchard, de Grandmond, de Courtolain, de Chamfort, de la Giraudiére & de la Rouciniére, Seigneur Haut Juſticier de Villeneuve, de la Page, du Tartre, de la Méhérie, de la Rhéniére, de Saint Germain de la Coudre & de l'Hermitiére & Patron Fondateur de l'Egliſe, & Bénéfice de la Sainte Trinité de ce lieu, né le 27 Mai (*k*) 1707, ſervit dans les Mouſquetaires depuis le 2 Avril (*l*) 1724 juſqu'au 26 Janvier (*m*) 1732; il fut fait Capitaine d'une Compagnie

(*a*) (*b*) Cette datte eſt énoncée dans un Arrêt du Parlement rendu en ſa faveur le 21 Juillet 1694, & produit par Expédition délivrée en forme.
(*c*) Expédition délivrée en 1751. (*d*) Extrait de mariage délivré en 1752.
(*e*) (*f*) Original (*g*) (*h*) Prouvé par un acte original du 11 Juillet 1724.
(*i*) Prouvé par un acte original du même jour.
(*k*) Extrait baptiſtére délivré en forme.
(*l*) (*m*) Prouvé par le Certificat du Comte d'Avéjan, Capitaine, Lieutenant de la premiére Compagnie des Mouſquetaires à cheval, du 26 Janvier 1732, & produit en original.

Digitized by

de Dragons de Nouvelle levée le 5 Novembre (*a*) 1733; & de ſon mariage accordé par contrat du 4 Août (*b*) 1737 avec Demoiſelle *Perrine-Louiſe-Françoiſe* DE THIBAULT-DE LA ROCHE-THULON, fille de Jean-Baptiſte de Thibault, Comte de la Roche-Thulon, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de Saint Louis, ancien Colonel d'Infanterie, & de Dame Françoiſe-Marguerite-Antoinette DE THIBAULT-DE LA ROCHE-THULON; il a pour enfans

VII. DEGRE'.

1. PHILIPPES-LOUIS-ALE'XANDRE de la Marteliére, Ecuyer, baptiſé le 10 Janvier (*c*) 1742.
2. ANGE'LIQUE-LOUISE-CHARLOTTE-JEANNE-DOROTHE'E de la Marteliére, baptiſée le 30 Juin (*d*) 1738.
3. LOUISE-JOSE'PHINE-CHARLOTTE de la Marteliére, baptiſée le 15 Juillet (*e*) 1739.
4. MARIE-CHARLOTTE de la Marteliére, baptiſée le 15 Septembre (*f*) 1740.
5. ADE'LAIDE-RENE'E-CHARLOTTE de la Marteliére, baptiſée le 27 Février (*g*) 1743.
6. ANNE de la Marteliére, née le 17 Septembre (*h*) 1745.
7. MARIE-LOUISE-FRANÇOISE-JEANNE de la Marteliére, baptiſée le dernier Juillet (*i*) 1751. &
8. MARIE-BERNARD de la Marteliére dont le Baptême fut célébré le 11 Janvier (*k*) 1753.

(*a*) (*b*) Original. (*c*) (*d*) (*e*) (*f*) (*g*) (*h*) (*i*) (*k*) Extraits baptiſtéres délivrés en forme.

Lettres Patentes, portant érection en dignité de Comté de la Terre de Fay, ancienne Baronie, en faveur d'Aléxandre-Pierre de la Marteliere.

Du mois de Juillet 1671.

Extrait des Régiſtres de Parlement.

LOUIS, par la grace de Dieu, Roy de France & de Navarre: A tous préſens & à venir, SALUT. Comme l'un de nos ſoins eſt de reconnoître par bienfaits & gratifications les hommes de vertu capables & affectionnés à notre Service, conſidérant ces qualités en la perſonne de notre amé & féal le Sieur de la Marteliére, Conſeiller en nos Conſeils & Maître des Requêtes ordinaire de notre Hôtel, joint les ſervices qu'il nous a rendu & rend journellement à l'imitation de ſes prédéceſſeurs; Sçavoir faiſons qu'étant informé que la Terre de Fay à lui appartenante en notre Province du Mayne relevant de Nous, à cauſe de notre Château du Loir & Haute, Moyenne & Baſſe Juſtice, & à laquelle par nos Lettres Patentes du mois de Janvier de l'année mil ſix cens ſoixante-neuf a été unie & incorporée la Terre & Châtellenie de Paſſeau & autres Fiefs conſidérables, icelle Terre de Fay, ſe conſiſtante en Château bien bâti, orné de Foſſés, Tours, Pont-levis, grand Bois de haute futaye, Chapelle fondée en la baſſe-court ſous l'Invocation de Notre-Dame, Avenues plantées d'arbres, pluſieurs autres Fiefs & Vaſſaux qui en dépendent, y ayant auſſy Foires & Marchés, & d'un revenu capable de porter tel Titre que Nous pourrions luy donner, pour ces cauſes & autres à ce Nous mouvans, déſirant favorablement traitter ledit Sieur de la Marteliére & luy en donner des marques qui de-

Digitized by Google

meurent à ſa poſtérité, avons de notre grace ſpécialle, plaine puiſſance & authorité Royalle, créé & érigé, & par ces Préſentes ſignées de notre main, créons & érigeons la ditte Terre de Fay & ſes circonſtances & dépendances en nom, titre & dignité de Comté, pour par lui, ſes hoirs, ſucceſſeurs & ayans cauſe, la tenir de Nous, à cauſe de notredit Château du Loir, à une ſeule foi & hommage, & en jouir & diſpoſer à pareils Droits, Honneurs, Rang, Scéance, Priviléges, Prérogatives & Prééminences qu'en jouiſſent les autres Comtes de notre Royaume, même de porter ſur leurs Armes & Blaſons les marques appartenantes à la ditte qualité; comme auſſy qu'en tous actes & Jugemens, Aſſemblées de Nobles, tenües d'Etats, & reconnoiſſances de Vaſſaux, ils ſoient cenſés & réputés Comtes de Fay, ſans toutefois que ſous prétexte du dit nom & dignité, les Droits qui luy peuvent appartenir par ſes dits Vaſſaux ou autrement ſoient augmentés, ni que les appellations de la dite Juſtice aillent ailleurs qu'au Siége du Château du Loir, mais à la charge qu'au deffaut d'hoirs maſles du dit Sieur de la Marteliére, le dit Comté & Terres qui s'y trouveront unies retourneront ſeulement à leur premiere nature, & non ſujets à la rigueur de nos Edits & Déclarations du mois de Juillet mil ſix cens ſoixante-ſix, deſquels Nous l'avons diſpenſé & diſpenſons nonobſtant choſes quelconques à ce contraires auſquelles & aux dérogatoires des dérogatoires y contenues Nous avons dérogé & dérogeons par ces dittes Préſentes: Si donnons en mandement à nos amés & féaux Conſeillers les Gens tenans nos Cours de Parlement & Chambre des Comptes à Paris, Préſidens & Tréſoriers Généraux de France au dit Lieu, & autres nos Juſticiers & Officiers qu'il appartiendra, que nos préſentes Création & Erection de Comté, ils faſſent lire, publier & enrégiſtrer, & le contenu en icelles garder & obſerver, & en faire jouir & uſer le dit Sieur de la Marteliére & ſes dits ſucceſſeurs & ayans cauſe plainement & paiſiblement & perpétuellement, ne permettant d'y être contrevenu en aucune maniére que ce ſoit: CAR tel eſt notre plaiſir; Et affin que ce ſoit choſe ferme & ſtable à toujours, Nous avons fait mettre notre Scel à ces dittes Préſentes, ſauf en autres choſes notre droit ou l'autruy en toutes. DONNE' à Saint Germain en Laye au mois de Juillet l'an de grace mil ſix cens ſoixante-onze, & de notre Regne le vingt-neuviéme. (*Signé*) LOUIS. (*Et ſur le reply*) Par le Roy, PHELYPEAUX. (Plus *Viſa*) SEGUIER, pour ſervir aux Lettres d'Erection en Comté de la Terre de Fay; Et ſcellées en lacs de ſoye verte & rouge de cire verte du grand Sceau.

Régiſtrées, oüy, & ce conſentant le Procureur Général du Roy, pour être exécutées & jouir par l'Impétrant, ſes hoirs & ayans cauſe de l'effet & contenu en icelles, ſelon leur forme & teneur, ſuivant l'Arreſt de ce jour. A Paris en Parlement le dix-neuf Aouſt mil ſix cens ſoixante-douze. COLLATIONNE', (*Signé*) DU FRANC.

Vû & vérifié par Nous Conſeiller du Roi en ſes Conſeils, Juge d'Armes de France.

MASCARENE-DE RIVIERE.

EN *LANGUEDOC.*

D'Argent, à un Lion de Gueules; langué & onglé d'Or; & trois Etoiles de Sable rangées en chef.

CETTE Famille a été maintenuë dans ſa Nobleſſe en 1669, par M. de Bazin-de Bezons, Intendant en Languedoc, ſur des Titres qui juſtifient » que

PREMIER DEGRE'.

» MARTIN Maſcarene, qualifié *Noble*, Seigneur de Riviere, dans un Acte de » l'an (*a*) 1555, épouſa par Contrat du 13 Avril 1560, Demoiſelle Anne » DE LA ROQUE, fille de noble Jean de la Roque, & fit ſon Teſtament le » 14 Février 1585, par lequel il inſtitua ſon Héritier univerſel,

2. » JOACHIM Maſcarene, ſon fils, qui ſuit.

» Que ce

II. DEGRE'.

» JOACHIM Maſcarene, qualifié *Noble*, Seigneur de Riviere, fut marié par » Contrat du premier Avril 1590, avec Demoiſelle Gillette DE MATBERT, » fille de noble André de Matbert, Seigneur des Jouglas, & fit ſon Teſtament » le 15 Mars 1625 ». De ce mariage il eut pour enfans,

3. ETIENNE Maſcarene, qui ſuit.

&

3. ANNE Maſcarene, femme de Jean FAUCHER ou FAUGER, demeurant à Soureze, qui mourut avant le 12 Février (*b*) 1662.

III. DEGRE'.

ETIENNE Maſcarene, qualifié *Noble*, Seigneur de Riviere & de la Souque, épouſa par Contrat du 18 Juin (*c*) 1637, (*d*) & en préſence de *Jean & Daniel de Maſcarene, ſes Couſins*, Demoiſelle Catherine DE CHAUVET, fille de Charles Chauvet, demeurant dans la Ville de Revel, & de feue Demoiſelle

(*a*) Minute originale énoncée dans l'Ordonnance de M. de Bazin du 3 Novembre 1669.
(*b*) Expédition collationnée ſur la minute en 1699.
(*c*) Copie collationnée en 1694, ſur une autre copie qui l'avoit été ſur l'original en 1680.
(*d*) Dans l'Ordonnance de M. de Bazin ci-deſſus mentionnée, ce Contrat de mariage eſt daté du 22 Février 1634.

Digitized by Google

Marie DE CHARTRON ſa femme. Il fit ſon Teſtament le 12 Février (*a*) 1662, (*b*), par lequel il déclara qu'il vouloit être enterré au Cimetiere du lieu d'Angles, Diocèſe de Saint Pons, Sénéchauſſée de Carcaſſone, dans un des Tombeaux de ſes Prédéceſſeurs, & en la forme de ceux de la Religion prétenduë Réformée, dont il faiſoit profeſſion.

Ils eurent de leur mariage onze enfans mentionnés ci-après.

4. ETIENNE Maſcarene, qualifié *Noble*, Seigneur de Riviere, maintenu dans ſa Nobleſſe par Ordonnance de M. de Bazin-de Bezons, Intendant en Languedoc du 3 Novembre (*c*) 1669, épouſa par Contrat du 24 Mai (*d*) 1666, Demoiſelle Anne-Marie DE MAUREL.

4. CHARLES Maſcarene-de Riviere, qualifié *Noble*, Sieur de Raiſſac, vivoit les 12 Février (*e*) 1662, & 22 Septembre (*f*) 1682.

4. LOUIS Maſcarene-de Riviere, qualifié *Noble*, vivoit le 12 Février (*g*) 1662.

4. JEAN Maſcarene a continué la deſcendance.

4. MARIE Maſcarene étoit mariée le 12 Février (*h*) 1662, avec N..... BARON, demeurant au Pontdelard.

4. ANNE Maſcarene,
4. ELISABETH Maſcarene,
4. CATHERINE Maſcarene,
4. JEANNE Maſcarene,
4. LOUISE Maſcarene,
4. MARGUERITE Maſcarene,

} vivoient le 12 Février (*i*) 1662.

IV. DEGRE'.

JEAN Maſcarene, Ecuyer, Sieur de Riviere, né le 19 Juillet (*k*) 1656, épouſa par Contrat du 15 Avril (*l*) 1693, Demoiſelle Marie-Marguerite LE BORGNE, Dame des Fontaines, fille de Robert le Borgne, Ecuyer, Sieur de la Maiſonneuve, & fut maintenu dans la qualité de *Noble* & d'*Ecuyer*, par Ordonnance de M. Ferrand, Intendant de Bretagne du 9 Décembre (*m*) 1706; Il mourut entre le 13 (*n*) Avril & 27 Juin (*o*) 1722, laiſſant de ſon mariage un fils nommé,

5. PAUL Maſcarene, qui ſuit.

V. DEGRE'.

PAUL Maſcarene, Ecuyer, Sieur de Riviere & autres Lieux, né le 8 Dé-

(*a*) Expédition collationnée ſur la minute en 1699.
(*b*) En préſence de noble Jean de Maſcarene, de noble Daniel de Maſcarene, Sieur de las Planes & autres.
(*c*) Copie collationnée ſur l'original en 1691.
(*d*) Cet Acte eſt énoncé dans l'Ordonnance de M. de Bazin du 3 Novembre 1669.
(*e*) Expédition collationnée ſur la minute en 1699.
(*f*) Copie collationnée ſur l'original en 1699, & légaliſée.
(*g*) (*h*) (*i*) Voyez la note *e* de cette page.
(*k*) Prouvé par un Acte du 18 Septembre 1699, produit en original.
(*l*) Expédition originale délivrée en 1702. (*m*) Original. (*n*) (*o*) Original.

Digitized by Google

cembre (*a*) 1698, fit hommage au Roi en ſa Chambre des Comptes de Nantes le 10 Septembre (*b*) 1740, à cauſe des Terres & Seigneuries de la Coudraye & de Leſſouach qu'il avoit acquis en (*c*) 1733.

De ſon mariage accordé par Contrat du 26 Septembre (*d*) 1722, avec Demoiſelle Jeanne DE LA PIERRE-du Heſnant (ſœur de François-Marie de la Pierre, Ecuyer, Sieur du Heſnant) fille de François de la Pierre, Seigneur de Talhouet, Conſeiller du Roi, Doyen des Maîtres ordinaires de la Chambre des Comptes de Nantes, & de feue Demoiſelle Marguerite-Pelagie EBERARD ſa femme, il a eu cinq enfans; ſçavoir

VI. DEGRE'.

1. JEAN-PAUL-MATHIEU Maſcarene, Ecuyer, Mouſquetaire dans la ſeconde Compagnie, né le 15 Octobre ou Décembre (*e*) 1730.
2. JEAN-FRANÇOIS Maſcarene, Ecuyer, né le 18 Mai (*f*) 1735.
3. CHARLES-JOSEPH Maſcarene, Ecuyer, né le 4 Novembre (*g*) 1738.
4. JEAN-FELIX Maſcarene, Ecuyer, né le 20 Mai (*h*) 1742.

&

5. MARIE-JEANNE Maſcarene, baptiſée le 18 Mai (*i*) 1745.

(*a*) Extrait Baptiſtére délivré en forme. (*b*) Original.
(*c*) Prouvé par un Acte du 10 Septembre 1740, produit en original. (*d*) Original.
(*e*) Extrait Baptiſtére délivré en forme.
(*f*) (*g*) (*h*) (*i*) Extraits Baptiſtéres délivrés en 1753.

Vû & verifié par Nous Conſeiller du Roi en ſes Conſeils, Juge d'Armes de France.

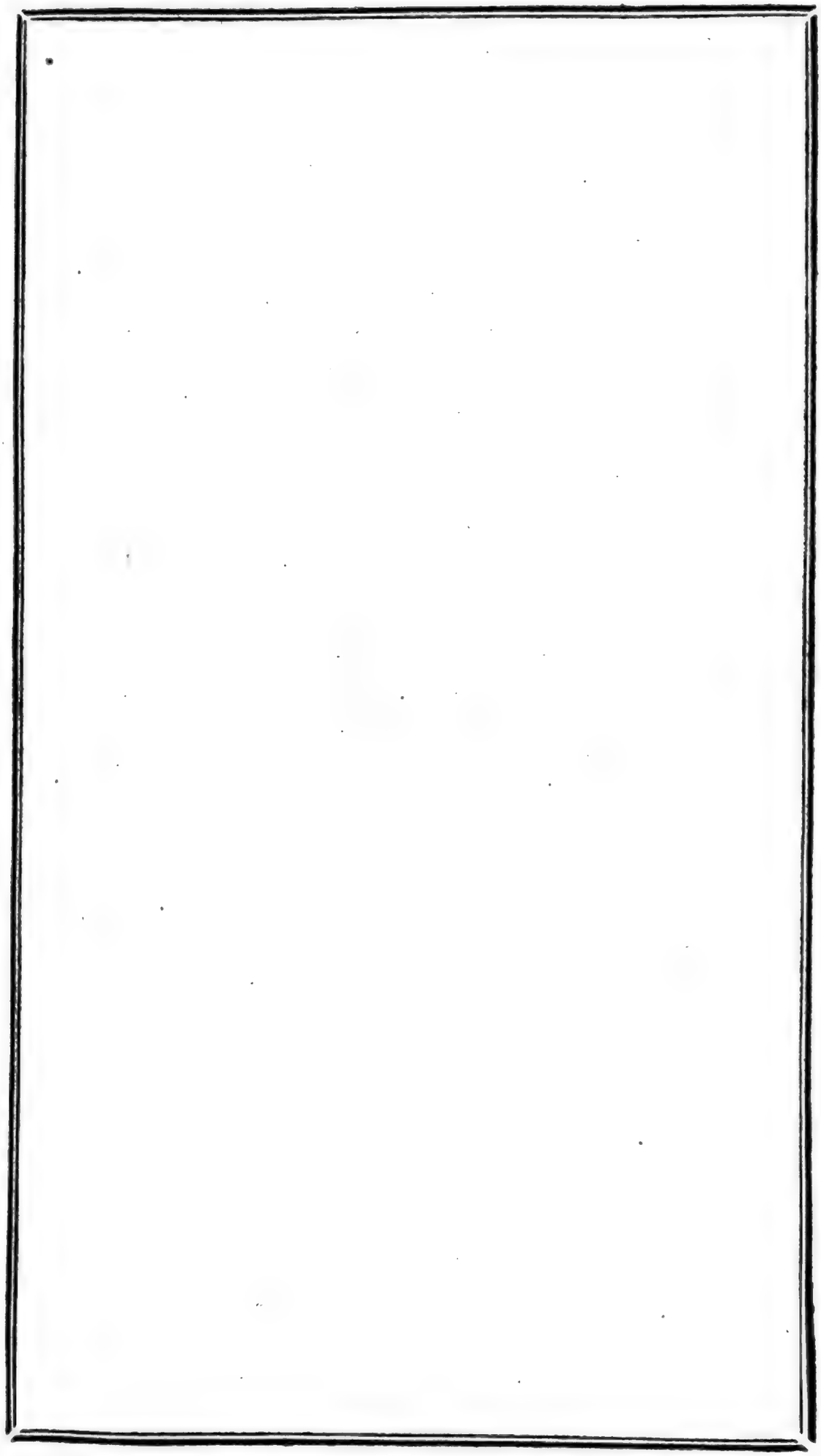

DE MÉLET,

Seigneurs de Ste. Livrade, de St. Orens, de Las, de Fondelin, de Rochemont, Barons de Monbalen, &c.

DANS LE CONDOMOIS ET DANS LA GUYENNE.

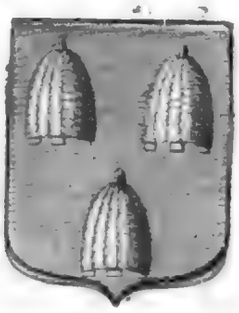

D'Azur, à trois Ruches à Miel d'argent, poſées deux & une.

LE premier Titre produit par cette Famille, dont le nom eſt ortographié *de Melhet*, *de Mellet*, & preſque toujours *de Mélet*, regarde un

BERTRAND de Mélet (*de Meleto*,) qui ſe qualifioit le 29 Janvier (*a*) 1411 Juge ordinaire de Condom & d'Agen pour le Roy, Charge conſidérable dans ce temps; on le croit pére de

PREMIER DEGRE'

Noble JEAN de Mélet, connu par ſon Teſtament du 2 Avril (*) 1487, dans lequel il rappelle ſes trois enfans dont on va parler. Ce Jean de Mélet ne paroît pas devoir être diſtingué d'un *Jean de Mélet*, *Ecuyer*, qualifié ainſi dans un Hommage qu'il fit au Duc de Guyenne le 3 Décembre (*b*) 1469, pour la portion qui lui appartenoit dans les Seigneuries de Gontaut, de Loubains & de Puijollet, en la Sénéchauſſée de Bazadois.

2. JEAN de Mélet continue la deſcendance.
2. Noble JEAN de Mélet, Ecuyer, paroît être le même qu'un *Noble Jean de Mélet, puiſné, Ecuyer*, que l'on trouve ainſi qualifié dans un Acte du 25 Décembre (*c*) 1508, où eſt auſſi nommé *Noble Homme Jean de Mélet l'aiſné, Ecuyer, Seigneur de la Salle*; il fut Sénéchal d'Albret & Capitaine *ou* Gouverneur de Tartas.
2. PIERRE de Mélet eſt auteur de la 6e. Branche.

(*a*) Original. (*b*) Expédition délivrée en 1660 ſur l'original étant en la Chambre des Comptes de Languedoc. (*c*) Copie ſignifiée en 1688.

(*) Tous les Actes déſignés dans cet Article par une Étoile, ſont énoncés dans l'Ordonnance de M. Pellot, Intendant de Guyenne, du 5 May 1668.

(**) Et ceux qui ſeront marqués par deux Étoiles, ſont cités dans les preuves de la Nobleſſe de Dlle. Catherine de Mélet, faites au mois d'Octobre 1714, pour ſa réception dans la Maiſon Royale de S. Louis à S. Cyr.

II. DEGRÉ.

Noble JEAN de Mélet, Ecuyer, Seigneur de la Maiſon-Noble de la Salle & de Gontaut, ne paroît pas devoir être diſtingué d'un *Jean de Mélet, Ecuyer, Homme d'Armes des Ordonnances du Roy*, qualifié ainſi dans des Lettres du 5 Janvier (*a*) 1495, par leſquelles ſur la ſupplication qu'il fit au Roy Charles VIII, de recevoir ſon Hommage, tant pour lui que pour *Philippe & Gailhard de Mélet, Ecuyers, ſes couſins germains*, pour les Maiſons de la Salle & de Combes qu'ils tenoient dans la Ville de Gontaut, Sénéchauſſée d'Agénois, ainſi que ſes Prédéceſſeurs avoient accouſtumé de faire, à cauſe deſdites Maiſons, ce Monarque *conſidérant les bons & agréables ſervices qu'il lui avoit faicts, ſous la Charge & conduite de ſon cher & féal le Grand Bâtard de Bourbon, au voyage de Naples & même à la rencontre de Fornoue, où il l'avoit ſervy de ſa perſonne vertueuſement, & voulant le récompenſer des pertes qu'il avoit ſupportées audit voyage*, lui accorda les Droits qu'il pouvoit avoir ſur leſdittes Maiſons & ſur le *Chaſtel* & Seigneurie de Gontaut, que ſes Commiſſaires députés à l'engagement de ſon Domaine en Languedoc, avoient vendu à Catherine d'Anglade & Jean de Verdun, Ecuyer ſon fils, pour la ſomme de 2500 liv.; ce Prince *conſidérant encore les bons & grands ſervices qu'il luy avoit faicts au faict de ſes Guerres & luy faiſoit encores*, lui céda le droit réſervé par ſes Commiſſaires de pouvoir retirer ledit Château, Terre & Seigneurie de Gontaut, en rendant laditte ſomme de 2500 liv., déclarant de plus, que ſon intention étoit, que ledit S^r. de Mélet ayant ainſi fait ce rachat de ſes deniers, jouit du Chaſteau & Terres de Gontaut *ſans aucunes réſervations, fors ſeullement les Foy & Hommage, &c.* Il tranſigea avec ſes freres le 11 Octobre (*) 1508 ſur le partage des biens qui leur étoient échûs par la mort de leur pére, & dans cet Acte paroît un *Noble Jean de Mélet, Ecuyer, Seigneur de Fondelin*, qui y eſt nommé *leur oncle*; un Mémoire de Famille porte qu'il épouſa en 1495, D^lle. Jaquette DE LA TOUCHE, fille de Noble Gratien de la Touche, Ecuyer, Seigneur de Vailhac : il ne vivoit plus le 22 Mars (*) 1540, jour auquel le Parlement de Bordeaux rendit un Arrêt à l'occaſion du partage de ſes biens, entre Gaſton de Mélet ſon fils & ſes fréres.

III. DEGRÉ.

Noble GASTON de Mélet, Ecuyer, Seigneur de Mélet (*b*), de la Roche Marais, de la Salle & de Gontaut en partie, épouſa en 1res. Nôces Marie D'ALBERT, dont il eut des enfans, ainſi qu'il eſt prouvé par le Contrat de ſon ſecond mariage accordé le 8 Septembre (*c*) 1560 avec D^lle. Catherine DE LUZIGNAN, fille de Noble Jean de Luzignan, Ecuyer, S^r. dudit lieu, & fit ſon Teſtament le 27 Mars (*) 1571, par lequel il inſtitua ſon héritier,

IV. DEGRÉ.

Noble JEAN-PIERRE de Mélet (ſon fils, né de l'un de ſes deux mariages,) Ecuyer, Seigneur du Faudon, de la Salle & de Gontaut en partie, qui de

(*a*) Copie collationnée ſur l'Original en 1647.

(*b*) Dans l'Ordonnance de M. Pellot de l'an 1668, eſt cité un Extrait des Rolles de la convocation du Ban & Arriére-ban d'Agénois, des années 1536, 1542, 1557 & 1561, dans lequel il eſt dit que *les Poſſeſſeurs de la Maiſon de Mélet* avoient été appellés.

(*c*) Copie collationnée ſur l'Original en 1589.

Digitized by Google

celui qu'il contracta avec Demoiſelle Jeanne DE GORDIÉGES-DE MAGIÉRES, eut quatre enfans ci-après.

5. FRANÇOIS de Mélet continue la deſcendance.

5. JEAN-PIERRE de Mélet, S^r. de la Conquette, fut maintenu ainſi que ſes deux freres, par M. Pellot, Intendant de Guyenne, le 5 May (a) 1668, dans ſa Nobleſſe qu'il avoit juſtifiée depuis l'an 1487.

5. JEAN-PIERRE de Mélet eſt auteur de la 2de. Branche.

5. CATHERINE de Mélet, épouſa par articles ſous ſeings privés du 12 Août (b) 1658, M^e. Hélie DE FERRAND, qualifié dans cet Acte, *Miniſtre de la parolle de Dieu.*

V. DEGRE'.

Noble FRANÇOIS de Mélet, Ecuyer, Seigneur de Mélet, du Faudon, de la Roche Marais & de Gontaut, Capitaine d'une Compagnie d'Infanterie, par Commiſſion du dernier Juillet (*) 1632, avoit épouſé par Contrat du 19 Mars (*) 1626, Demoiſelle Cécille DE RAPIN, laquelle ſuivant un Mémoire de Famille, étoit fille de Noble Pierre de Rapin, Seigneur de Mauvers, & eut de ſon mariage

6. JEAN-PIERRE de Mélet ci-après.

6. MARIE de Mélet, qui épouſa par Contrat du premier Janvier (c) 1665, M^e. Hélie RÉGNAUD, Miniſtre de la Religion Prétenduë Réformée, avec lequel elle fut mariée le 21 du même mois (d).

&

6. JUDITH de Mélet, mariée auſſi par articles ſous ſeings privés du 16 Juin (e) 1660, avec Noble Pons DU PRÉ, Ecuyer, Seigneur de Béraud.

VI. DEGRE'.

Noble JEAN-PIERRE de Mélet, Ecuyer, Seigneur de la Roche Marais, du Faudon, &c. épouſa par Contrat du 18 May (f) 1672, D^lle. Iſabeau DE VERRIER, fille de Charles de Verrier, Capitaine, & de Demoiſelle Marguerite DE MOSQUET; & dans cet Acte, il ſe dit aſſiſté de Noble Jaques de Mélet, Ecuyer, S^r. de la Conquette ſon oncle. Par ce même Acte, les deux Parties promirent de faire *ſolemniſer leur mariage en l'Egliſe de ceux de la Religion prétenduë Réformée*: ledit Seigneur de la Roche Marais fit ſon Teſtament le 2 May (g) 1706.

SECONDE BRANCHE.

V. DEGRE'.

Noble JEAN-PIERRE de Mélet, Ecuyer, Seigneur du Faudon, (3e. fils de Jean-Pierre de Mélet & de Jeanne de Gordiéges,) épouſa par articles ſous ſeings privés du 15 Décembre (h) 1646, Demoiſelle Iſabeau DE VAUCOCOURT, veuve de Noble Rigal DE CURSON, Ecuyer, S^r. de Londres & fit ſon Teſta-

(a) Copie collationnée ſur l'Original en 1686. (b) Original. (c) (d) Prouvé par un Acte Original du 16 Juin 1671, dans lequel il eſt cité. (e) Cette date eſt énoncée dans un Acte original du 31 Juillet 1671. (f) Original. (g) Cet Acte eſt en la poſſeſſion de M. de Mélet-de St. Capraix. (h) Original.

ment le 30 Novembre (a) 1655, par lequel il voulut être enterré *dans le Temple où ceux de la R. P. R. faiſoient leur Profeſſion dans la Ville de Gontaut & aux Tumbes de ſes auteurs*, déclarant de plus, qu'il vouloit *que l'on fit profeſſer à ſes trois enfans ladite Religion, dans laquelle ils étoient nés.* Sa femme ne vivoit plus lors de cet Acte; elle fut mére de

6. Noble GASTON de Mélet, Ecuyer, Seigneur du Faudon, marié par Contrat du 15 Septembre (b) 1668, avec Dlle. Catherine DE MIMAUD, fille du Sr. François de Mimaud & de Dlle. Deniſe DE GUILHEN-DE BIDUC.
6. Noble JEAN-PIERRE de Mélet, Ecuyer, ſervant dans l'Armée du Roy, où il mourut, ſuivant un Acte du 13 Décembre (c) 1675.

& de

6. JEAN-JAQUES de Mélet qui ſuit.

VI. DEGRE'.

Noble JEAN-JAQUES de Mélet, Ecuyer, Seigneur de Rochemont, ſervoit dans l'Armée du Roy le 13 Décembre (d) 1675, & épouſa par Contrat du 12 Février (e) 1680, Demoiſelle Henrie DU BOIS-DE LA GRÉZE, fille de Noble Marc-Antoine du Bois-de la Gréze, Ecuyer & de Dlle. Iſabeau CHASSAING; de ce mariage naquit,

VII. DEGRE'.

Noble JEAN-JAQUES de Mélet, Ecuyer, Seigneur de Rochemont, Baron de Monbalen, marié par Contrat du 14 Septembre (f) 1716, avec Demoiſelle Marthe CLÉMENTIS, fille de François Clémentis, Sr. de la Mothe, Seigneur de Lenvertie & de Demoiſelle Marie DU PIN; dans ce Contrat où eſt citée une Procuration du 13 deſdits mois & an, paſſée en préſence de Noble Jean-Jaques de Mélet, Ecuyer, Seigneur de St. Pardoux, il ſe dit aſſiſté de Noble Jean de Mélet, Ecuyer, Capitaine réformé dans le Régiment de Picardie ſon couſin; il épouſa en ſecondes Nôces Marie DE CHADOIN; & il eut du premier Lit entr'autres enfans,

8. JEAN-JAQUES de Mélet ci-après.

&

8. FRANÇOIS de Mélet, Prêtre, Docteur en Théologie.

VIII. DEGRE'.

Noble JEAN-JAQUES de Mélet, Ecuyer, Seigneur de Rochemont, Baron de Monbalen, épouſa par Contrat du 22 Juin (g) 1740, Demoiſelle Catherine de Mélet, fille de Pierre de Mélet, Ecuyer, Seigneur de la Salle de Caſtelvieil & de Dame Marie-Roſe FORTASSIS; après la mort de cette 1ere. femme, il ſe remaria par articles ſous ſeings privés du 31 Octobre (h) 1744, avec Demoiſelle Marie-Thérese DE GIRONDE, fille de Marc de Gironde, Marquis & Seigneur de la Mothe Caſtillonnes, de Valettes, de St. Quentin, &c. & de Dame Paulle DE LUC ſa veuve; de cette ſeconde alliance ſont iſſus,

1. MARC de Mélet, Ecuyer, né le 27 Août (i) 1746.
2. FRANÇOIS de Mélet, Ecuyer, né le 2 Novembre (k) 1747 & tenu ſur les

(a) Expédition délivrée en 1730. (b)(c)(d)(e)(f)(g)(h) Original.
(i)(k) Extraits baptiſtéres délivrés en forme.

Fonts de Baptême le 4 du même mois, par François de Mélet, Ecuyer, ſon oncle.

3. François-Paul de Mélet, Ecuyer né le 14 May (a) 1749.

&

4. Antoine de Mélet, Ecuyer, né le 14 Décembre (b) 1755, & tenu le ſur-lendemain ſur les Fonts Baptiſmaux, par l'Evêque d'Autun, aujourd'hui Archevêque de Lyon & par Demoiſelle Roſe de Mélet.

TROISIE'ME BRANCHE.

III. DEGRE'.

Noble Bernard (c) de Mélet, Ecuyer, Seigneur de Fondelin & de la Barthe, fut marié deux fois, la premiére avec Demoiſelle Anne du Bernet, nommée dans un Acte du 31 Décembre (d) 1623, où ſont auſſi cités *Jean* & *Géraud* de Mélet, Chanoines, Prévoſt & Grand Archidiacre en l'Egliſe Cathédralle de S^t. Pierre de Condom, qualifiés *Oncles* de François de Mélet ſon fils, & la ſeconde avec Demoiſelle Claire de Cauna, laquelle ne vivoit déja plus lors du mariage d'Anne de Mélet ſon fils; il reçut une Reconnoiſſance le 12 May (e) 1579 d'un Particulier de Condom, pour une Piéce de terre que celui-ci tenoit en Fief dudit Seigneur de Fondelin, & de ſon premier mariage il eut

4. François de Mélet qui continue la filiation.

Second Lit.

4. Anne de Mélet a formé la 5e. Branche.

IV. DEGRE'.

Noble François de Mélet, Ecuyer, Seigneur de Fondelin, épouſa par Contrat du 2 Mars (f) 1585, Demoiſelle Anne Dancezis & fit ſon Teſtament le 3 Avril (g) 1618, par lequel il choiſit ſa Sépulture dans l'Egliſe & Couvent des Fréres Cordeliers de Condom, *au lieu où ſes Prédéceſſeurs avoient été inhumés & enſevelis*; cet Acte nomme tous ſes enfans dans l'ordre qui ſuit.

5. Jean de Mélet continue la filiation.
5. Bernard de Mélet, } Chanoines de l'Egliſe Cathédralle de Saint
5. François de Mélet, } Pierre de Condom.
5. Jean-Marie de Mélet a formé la 4e. Branche.
5. Noble Antoine de Mélet.
5. Jeanne-Gaſparde de Mélet étoit mariée lors du Teſtament de ſon pére avec le S^r. de Garies.

(a) (b) Extraits Baptiſtéres délivrés en forme.

(c) On ne connoît ſon pére que par un Mémoire (dreſſé il y a environ un ſiécle), qui le nomme Noble Jean de Mélet; mais il eſt prouvé par un Acte du 21 Mars (*) 1582, qu'il avoit pour ayeul un autre Jean de Mélet, lequel doit être l'auteur du premier Dégré de cette Généalogie, puiſque Noble Bernard de Mélet, avec lequel il traite dans cet Acte ſur le partage des biens de leur ayeul commun, étoit fils de Pierre & petit-fils de Jean qui teſta en 1487. (d) Original. (e) Copie collationnée le 17 Avril 1760 par deux Notaires de Condom, ſur un Cahier de Reconnoiſſances, repréſenté & retiré par Dame Marie de Courtade, Dame de Léberon & de Magnault, veuve de Robert de Mélet, Ecuyer, Seigneur de Fondelin.

(f) Cette date eſt énoncée dans un Acte original du 31 Décembre 1623. (g) Original.

V. DEGREʼ.

Noble JEAN de Mélet, Ecuyer, Seigneur de Fondelin & de Sᵗ. Orens, étoit Conſeiller & Avocat du Roy au Siége de Condom le 14 Février (*a*) 1609, ſuivant un Acte auquel fut préſent un *Noble Jean de Mélet, Sieur de la Hitte;* il devint par la ſuite Premier Préſident au Siége Préſidial de ladite Ville, & épouſa en premiéres Nôces, par Contrat du 15 du même mois (*b*), Demoiſelle Thécle DE RAYMOND, après la mort de laquelle il ſe remaria avec Demoiſelle Anne DE REDON & mourut avant le 28 Juillet (*c*) 1665; de ſon ſecond mariage naquirent,

6. Noble ROBERT de Mélet, (†) Seigneur de Fondelin & de Cardonéde, Conſeiller du Roy, Premier Préſident en l'Élection de Condomois & de Bazadois, lequel épouſa par Contrat du 3 Octobre (*) 1636 (*d*) Dlle. Claude DE BOUTET, Dame de Cardonéde, & fut maintenu dans ſon ancienne Nobleſſe, ainſi que Laurent de Mélet ſon frére, par Ordonnance de M. Pellot, Intendant de Guyenne du 5 May (*e*) 1668, dans laquelle il eſt dit qu'il avoit ſervi en qualité de Cornette de la Compagnie des Chevaux Légers du Sᵗ. de la Motte-Gondrin. Ce Robert de Mélet eut poſtérité; mais on n'en donnera point ici le détail, les Titres n'en ayant point été produits.
6. LAURENT de Mélet ci-après.

&

6. SÉRAINE de Mélet mariée du conſentement de ſes pére & mére, & d'Anne Dancezis ſon ayeulle, par articles ſous ſeings privés du 13 Septembre (*f*) 1648, (reconnus le 13 Juillet 1649) avec Jean-Charles (DE POLIGNAC-)-d'Orlan-de Poipetict, Ecuyer, Seigneur de Poipetict & du Boutet, Capitaine dans le Régiment d'Anjou.

VI. DEGREʼ.

Noble LAURENT de Mélet, Ecuyer, Seigneur de Sᵗ. Orens, Conſeiller du Roy, Premier Préſident au Siége Préſidial de Condom, obtint le dernier Juillet (*) 1651 un Arrêt du Parlement de Bordeaux, par lequel il fut ordonné, que comme *Noble*, il ſeroit immatriculé le premier, au préjudice d'autres Avocats reçus le même jour; il épouſa par articles du 27 (*g*) Novembre (*) 1655, Dlle. Marie DU FOSSAT, fille de Mʳ. Mᵉ. Pierre du Foſſat, Avocat en Parlement & de Demoiſelle Marie DE LARRIEU, & fit ſon Teſtament le 15 Juillet (*h*) 1666; ſa femme fit le ſien le 9 May (*i*) 1708. De leur mariage nâquirent entr'autres enfans,

7. JEAN de Mélet, Seigneur de Sᵗ. Orens & de Las, qui fit un accord

(*a*) Original. (*b*) Cette date eſt énoncée dans un Acte original du 31 Décembre 1623. (*c*) Original. (*d*) Cette date eſt énoncée dans un Acte Original du 28 Juillet 1665. (*e*) Copie collationnée ſur l'Original en 1686. (*f*) Original. (*g*) Le Contrat en fut paſſé le 30 Novembre, ſuivant un Acte du 30 Mars 1709. (*h*) (*i*) Cette date eſt énoncée dans un Acte du 30 Mars 1709.

(†) M. M. de la Rocque ont produit en Original un Contrat de mariage d'une Jeanne de Mélet-de Fondelin, demeurante dans la Ville de Condom, fille de Noble Pierre de Mélet, Ecuyer, Seigneur de Fondelin & de Dame Marie de Leſtrade ſa femme, accordé le 16 Novembre 1734 avec Noble Amant de la Rocque, Ecuyer, Seigneur de la Rocque, Capitaine d'Infanterie au Régiment de la Vieille Marine; dans ce Contrat elle ſe dit aſſiſtée dudit Seigneur de Fondelin ſon pére, de Nobles Joſeph de Mélet, Ecuyer, *Chevalier de Florens*, Jean de Mélet, Ecuyer, Seigneur de Las Ciévrac & de Florens, André-Charles de Mélet, Ecuyer, Seigneur de Réyaumont, Robert de Mélet, Ecuyer, & de Marie de Mélet, femme de Jean du Héron, Ecuyer, Seigneur de Malauſane & du Grillon, &c.

avec ſes fréres & ſœur le 30 Mars (*a*) 1709, au ſujet de la ſucceſſion de leur pére & mére, lequel Acte fut paſſé en préſence de Noble Robert de Mélet, Ecuyer, Prêtre, Docteur en Théologie, Grand Chantre de la Cathédralle de Condom & de Pierre de Mélet, Ecuyer, Seigneur de Fondelin.

7. Joseph de Mélet ci-après.

7. Noble Antoine de Mélet, Ecuyer, dit *le Chevalier de St. Orens*, lequel, (aux termes d'un Mémoire de Famille,) ſervit long-temps en qualité de Lieutenant d'Infanterie & eut dans la ſuite l'agrément d'une Compagnie de Cavalerie.

&

7. Toinette de Mélet, femme de Charles de Tarride.

VII. DEGRE'.

Noble Joseph de Mélet, Ecuyer, Seigneur de St. Orens, de Ste. Livrade & de Sarran, Premier Conſul de Condom, (*b*) Place qui ne peut être occupée que par un Gentilhomme, fut marié par articles ſous ſeings privés du 27 Mars (*c*) 1694, avec Noble Demoiſelle Héléne de Mélet-de Ste. Livrade, fille d'Henry de Mélet, Ecuyer, Seigneur de Ste. Livrade, & de Dlle. Paule de Médrane. De cette alliance nâquirent entr'autres enfans les deux qui ſuivent : un Mémoire de Famille porte qu'il fit la Campagne de Médoc ſous les ordres du Maréchal de Montrevel.

8. Laurent de Mélet continue la deſcendance.

8. Daniel de Mélet-de Ste. Livrade, Capitaine au Régiment de la Marche, fut eſtropié d'un boulet de Canon à Dantzik, pour y ſoutenir Staniſlas, Roi de Pologne, aujourd'hui Duc de Lorraine.

VIII. DEGRE'.

Noble Laurent de Mélet, (*d*) Ecuyer, Seigneur de Ste. Livrade & de Sarran, né le 12 Juillet (*e*) 1697, a ſervi dans le Régiment Infanterie d'Anjou, en qualité de Lieutenant de la Compagnie Colonelle ; il fut choiſi par délibération de la Nobleſſe de la Ville de Condom du 14 Mars (*f*) 1748, en ſa qualité de Gentilhomme, pour pourveoir à la nourriture des Pauvres de cette Ville, & de ſon mariage qui avoit été accordé par Contrat du 16 Sep-

(*a*) Expédition délivrée en 1743. (*b*) Prouvé par un Certificat des Maire & Conſuls de la Ville de Condom, délivré le 16 Janvier 1742. (*c*) Expédition délivrée en 1760. Le Contrat en fut paſſé le 23 Novembre ſuivant, ainſi qu'il eſt énoncé dans un Acte original du 3 Juin 1703.

(*d*) Il obtint le 10 Janvier 1742 un Certificat des Maire & Conſuls de Condom, portant entr'autres choſes que, Monſieur de Mélet-de Las (†) ſon couſin germain étoit mort au Service du Roi, Capitaine & Major du Régiment Royal Cavalerie, & que M. de Mélet-de Fondelin, ſon oncle, étoit mort Major à Rochefort, Capitaine de Vaiſſeau de Haut-bort & Inſpecteur de la Marine. Un Mémoire domeſtique porte qu'il ſe nommoit Noble Robert de Mélet-de Fondelin, & qu'il fut auſſi Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de St. Louis, qu'il avoit des Penſions du Roy & qu'il mourut eſtropié des bleſſures qu'il avoit reçues en différentes occaſions ; ce Mémoire fait encore mention d'un de ſes oncles, nommé Noble François de Mélet-de la Salle, qui mourut à la Guerre, étant Lieutenant d'Infanterie ; d'un autre de ſa Famille, mort Officier d'Artillerie & de pluſieurs de ſes parens proches du même nom, actuellement au Service ; l'un en qualité de Lieutenant Colonel du Régiment de Roüen, Chevalier de St. Louis, dont le frére eſt Major de Collioure ; l'autre nommé *le Chevalier de Mélet*, en qualité de Sous-Aide-Major des Gardes du Corps du Roy & Chevalier de St. Louis ; un, Enſeigne de Vaiſſeaux, un autre, Garde de la Marine à Rochefort & encore un autre qui ſert en qualité de Lieutenant dans le Régiment de Chartres Cavallerie.

(*e*) Extrait baptiſtére délivré en forme. (*f*) Original.

(†) Un Mémoire de Famille porte qu'il ſe nommoit *Noble Jean de Mélet*, Ecuyer, Baron de Las & de St. Orens, & qu'il fut fort bleſſé à la fameuſe Bataille d'Hochſtet.

tembre (a) 1737 (dans lequel il ſe dit aſſiſté de Jean de Mélet, Sgr. de Las & de St. Orens ſon couſin germain) avec Dlle. Françoiſe D'AUXION-DE VIVENT, (niéce du Marquis de Bonas, Lieutenant Général des Armées du Roy & Grand-Croix de l'Ordre Militaire de St. Louis,) fille de Jean-Silveſtre-Aléxis d'Auxion, Sgr. de Vivent & de Dame Louiſe DE PARDAILLAN-DE GONDRIN, d'une Branche de la Maiſon des Ducs d'Antin, eſt né le 21 Juillet (b) 1744.

IX. DEGRÉ.

Noble ANTOINE de Mélet, Ecuyer, Seigneur de Ste. Livrade, de Sarran & de Vivent, Baron de Fouries, reçu Page du Roy en ſa Grande Écurie, ſur les preuves de ſa Nobleſſe faites le 14 Juillet 1760.

QUATRIÉME BRANCHE.

V. DEGRÉ.

Noble JEAN-MARIE de Mélet, Ecuyer, Seigneur de Ste. Livrade, (4e. fils de François de Mélet & d'Anne Dancezis,) fut marié deux fois, la 1ere. par Contrat du 18 May (*) 1628, avec Demoiſelle Éléonore D'AUXION-DE VIVENT, & la 2de. avec Demoiſelle Jeanne-Marie DU SAIGE (c); il fit ſon Teſtament le 6 Mars (*) 1634 & mourut avant le 15 Juin 1654, ayant eu pour enfans de ſon mariage,

6. Noble HENRY de Mélet, Ecuyer, Seigneur de Ste Livrade & de la Maiſon Noble de Sarran, Capitaine d'une Compagnie d'Infanterie au Régiment du Duc d'Anjou, par Commiſſion (*) du 2 Octobre 1652, lequel fut maintenu dans ſon ancienne Nobleſſe le 5 May (d) 1668, par Ordonnance de M. Pellot, Intendant de Guyenne & mourut de ſes bleſſures en 1672 (e); de ſon mariage accordé par Contrat du 8 Mars (*) 1661, avec Demoiſelle Paule DE MÉDRANE morte, ainſi que lui, avant le premier Juin (f) 1693, nâquit
   7. HÉLÉNE de Mélet, Dame de Ste. Livrade, baptiſée le 19 Novembre 1672, ſuivant l'Ordonnance de M. d'Herbigny, Intendant de Montauban, rendue le premier Juin (g) 1693, par laquelle elle fut déchargée, attendu ſa qualité de *Noble*, d'une Taxe de 550 liv.; elle épouſa Joſeph de Mélet, Ecuyer, Seigneur de St. Orens, ainſi qu'il a déja été dit ci-devant.
6. Noble FRANÇOIS de Mélet.
6. Noble ANDRÉ de Mélet, Sr. de Ste. Livrade.

&

6. HÉLÉNE de Mélet, mariée par Contrat du 15 Juin (h) 1654, avec Noble Jean DU SAGES, Sr. de Ste. Rufine & vivante encore le 13 Juillet 1697.

(a) Original. (b) Extrait baptiſtére délivré en forme. (c) Prouvé par un Acte du 14 Août 1632, produit par Expédition délivrée en 1647. (d) Copie collationnée ſur l'Original en 1686. (e) Mémoire de Famille. (f) (g) (h) Original.

Digitized by G

CINQUIE'ME BRANCHE.

IV. DEGRE'.

Noble ANNE de Mélet, (fils de Bernard de Mélet & de Claire de Cauna, ſa 2de. femme,) fut marié 3. fois, la 1ere. avec N... dont il eut *Jeanne* de Mélet; la 2de. par Contrat du 20 Novembre (*a*) 1594 (*) avec Demoiſelle Marguerite DE MARRAIN, fille de Noble Jean de Marrain, Sgr. de St. Germain & de Noble Catherine DARMAIGNAC ſa veuve, & la 3e. avec Dlle. Éléonore DE LA BASSE qui en étoit veuve le 23 Novembre (*) 1639; on ignore s'il eut des enfans de ce 3e. mariage; du 2d. Lit nâquit

V. DEGRE'.

Noble JEAN-JAQUES de Mélet, Écuyer, Sgr. de la Barthe, Capitaine d'une Compagnie d'Infanterie au Régiment de Poyanne, (*) marié par Contrat du 23 Mars (*) 1640, avec Dlle. Jeanne DE POYOUSAN *ou* POYOZAN, & maintenu dans ſon ancienne Nobleſſe par Ordonnance de M. Pellot, Intendant de Guyenne du 5 May (*b*) 1668.

SIXIE'ME BRANCHE (*c*).

II. DEGRE'.

Noble PIERRE de Mélet, Ecuyer, Seigneur des Maiſons Nobles de Laubeſc & de la Salle de Caſtelvieil, Habitant du lieu de Gontaut en Agénois, (3e. fils de Jean de Mélet, auteur du 1er. Dégré connu,) épouſa par Contrat du 18 Juillet (**) 1519, Dlle. Marguerite DE PUIMAGNHAN *la jeune*, fille de Noble François de Puimagnhan, Ecuyer, Sgr. de la Salle de Caſtelvieil, au Comté de Bénauges; il eut de ce mariage deux fils, ſavoir,

3. BERNARD de Mélet ci-après.

&

3. JAQUES de Mélet qui a formé la 7e. Branche.

III. DEGRE'.

Noble Homme BERNARD de Mélet, Ecuyer, Seigneur de Laubeſc, de la Salle de Caſtelvieil & de la Maiſon-Neuve de Gontaut, qualifié *Noble & Puiſſant* dans le Contrat de mariage de ſon fils, épouſa par articles ſous ſeings privés du 23 Décembre (**) 1559, dans leſquels il ſe dit aſſiſté de Guillaume de Mélet ſon oncle, Ecuyer, Dlle. Jacobie D'ABZAC, fille de Bertrand d'Abzac, Ecuyer & de Demoiſelle Marguerite TIBAUD, Seigneur & Dame de Bellegarde & de Panſſac en Périgord; ce Contrat porte qu'il avoit été marié en premiéres Nôces avec Demoiſelle Jeanne DE BOUANS *ou* DE SOUANS, dont il avoit une fille, & en ſecondes Nôces avec Dlle. Marie DE FARGUES,

(*a*) Copie collationnée ſur l'Original en 1666. (*b*) Copie collationnée ſur l'Original en 1680.

(*c*) Les Armes de cette Branche ſont d'*Azur à un Cerf d'or paſſant*; du moins elles ſont ainſi expliquées dans le Procès-verbal des Preuves de la Nobleſſe de Demoiſelle Catherine de Mélet, faites au mois d'Octobre 1714, pour ſa Réception à St. Cyr.

dont il n'avoit point eu d'enfans ; il vivoit encore lors du mariage de ſon fils qu'il eut du 3e. Lit.

IV. DEGRE'.

Noble PIERRE de Mélet, Ecuyer, Seigneur de Laubeſc, de la Salle de Caſtelvieil & de la Maiſon-Neuve de Gontaut, qualifié *Noble & Puiſſant & Ecuyer, Seigneur de Maiſonneuve*, dans ſon Contrat de mariage accordé le 15 Avril (**) 1596, avec Demoiſelle Eliſabeth ARNOUL-DE St. SIMON, (de la Religion Prétendue Réformée,) fille de Noble & Puiſſant André Arnoul-de St. Simon, Seigneur de St. Simon, de Brie en Archiac & de Vaumondois & de Demoiſelle Lucréce ESCHALLARD ; ladite Demoiſelle de St. Simon devint veuve avant le 27 Août (**) 1613 & mourut avant le premier Octobre (**) 1617, ayant eu de ſon mariage,

5. ISAAC de Mélet ci-après.
5. CHRISTOPHE de Mélet.
5. ALÉXANDRE de Melet.
&
5. LOUISE de Mélet.

Ils furent mis le 7 Juillet (**) 1617 ſous la Curatelle de Jean de Ligardes, Ecuyer, qui fit en leur nom Hommage au Duc d'Epernon le premier Octobre (**) ſuivant, de la Maiſon Noble de la Salle de Caſtelvieil.

V. DEGRE'.

Noble ISAAC de Mélet, Ecuyer, Seigneur de Laubeſc, de la Haille, de la Salle de Caſtelvieil & de Maiſonneuve, fut marié deux fois, la premiére, par Contrat du 17 Octobre (**) 1621, avec Dlle. Catherine DE BACALAN, fille de Noble Thomas de Bacalan, Ecuyer, St. de la Motte, de la Haille, &c. & de Dlle. Jeanne BONNEAU, dans lequel il ſe dit aſſiſté de Noble Daniel de Mélet, Ecuyer, St. de Guibon, de Dlle. Marthe de Mélet-de Vartelot ſa tante & de Demoiſelle Louiſe de Mélet de la Barthe ; & la ſeconde auſſi par Contrat du 14 Août (**) 1633, avec Demoiſelle Marguerite DE BORIE, fille de Jean de Borie, Ecuyer, St. de la Maiſon Noble de Roquenégre & de Dlle. Anne DE SÉGUR ; il fut maintenu dans ſon ancienne Nobleſſe, par Ordonnance de M. Pellot, Intendant de Guyenne du 5 May (*a*) 1668 ; fit ſon Teſtament le 25 Février (**) 1671, dans lequel il nomme ſes enfans du 1er. & 2d. Lit dans l'ordre ſuivant, & mourut avant le 17 Aouſt (**) 1676.

Premier Lit.

6. Noble SIMPHORIEN de Mélet, Ecuyer, Seigneur de Laubeſc, étoit marié lors du Teſtament de ſon pére.
6. Noble JEAN de Mélet, Ecuyer, fut Seigneur de la Maiſon Noble de la Haille.
6. SIBILLE de Mélet, étoit auſſi mariée lors du Teſtament de ſon pére, avec Noble Thimothée DE BACALAN, Ecuyer, St. de Murailles.

Second Lit.

6. Noble PIERRE de Mélet, Ecuyer, mourut ſans alliance au mois de Février (*b*) 1696.

(*a*) Copie collationnée ſur l'Original en 1686. (*b*) Manuſc. du Juge d'Armes ſur cette Famille.

Digitized by Google

6. Pierre de Mélet continue la deſcendance.

VI. DEGRÉ.

Noble Pierre de Mélet, Ecuyer, Seigneur de Laubeſc, de la Salle de Caſtelvieil & de Hauteroque, épouſa par Contrat du 17 Août (**) 1676, Demoiſelle Bartholomée Pascal, fille de Mr. Mc. Jean Paſcal, Avocat au Parlement de Bordeaux & de Demoiſelle Marie la Taste; il obtint le 16 Août (**) 1697, un Jugement de M. de Bezons, Intendant de Bordeaux, par lequel il fut déchargé de l'Aſſignation qui lui avoit été donnée pour juſtifier de ſa Nobleſſe, en conſéquence de celui qui avoit été rendu par M. Pellot en faveur de ſon pére le 5 May 1668; il mourut au mois de Janvier (a) 1713: De ſon mariage nâquit,

VII. DEGRÉ.

Noble Pierre de Mélet, Ecuyer, Seigneur de la Salle de Caſtelvieil, lequel ſervit dans les Gendarmes de la Garde du Roy, dont il devint enſuite Brigadier (b); il fut auſſi Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de St. Louis, (c) & obtint au mois de Juin (d) 1736 une Penſion de retraite de 600 liv. en conſidération de ſes ſervices; De ſon mariage accordé par Contrat du 11 Septembre (**) 1697, avec Demoiſelle Marie-Roſe Fortassis, fille du St. Pierre Fortaſſis & d'Iſabeau Boüiere, dans lequel il ſe dit aſſiſté de Noble Iſaac de Mélet ſon couſin germain, Ecuyer, Seigneur de la Maiſon Noble de Laubeſc, il eut pour enfans,

8. Pierre de Mélet, né le 29 May (e) 1698 & élevé Page du Prince Ragotzy (f).
8. Catherine de Mélet, née le 14 Octobre (**) 1702, reçue à St. Cyr le 10 Octobre (g) 1714 ſur les preuves de ſa Nobleſſe & mariée depuis, ainſi qu'il a déja été dit ci-devant, à Jean-Jaques de Mélet ſon parent, Ecuyer, Seigneur de Rochemont.

&

8. Barthélemie de Mélet.

SEPTIE'ME BRANCHE.

III. DEGRÉ.

Jaques de Mélet, (ſecond fils de Pierre de Mélet & de Marguerite de Puimagnhan,) épouſa, 1°. par Contrat du 11 Décembre (*) 1562, Dlle. Catherine de Reymond, après la mort de laquelle il ſe remaria auſſi par Contrat du 18 Septembre (*) 1567, avec Demoiſelle Iſabeau Fournier, qui étant veuve fit une Donation le 5 Mars (*) 1607 à ſon fils qui ſuit.

IV. DEGRÉ.

Noble Isaac de Mélet, Seigneur de Maupas, ſe maria trois fois, la premiére,

(a) (b) (c) (d) (e) (f) Manuſcrits du Juge d'Armes ſur cette Famille. (g) Original.

avec Demoiſelle Guyonne DE SENTOUT (*a*); la ſeconde, avec Demoiſelle Adrienne DE LAUMONT (*b*), dont il eut un fils tué au Siége de Turin (*c*) & la troiſiéme, par Contrat du 12 Janvier (*) 1626, avec Dlle. Suzanne DE BORIE, mére de quatre enfans qui ſuivent; il fit ſon Teſtament le 14 Mars (*) 1662.

5. THOMAS de Mélet continue la filiation.
5. ELISABETH de Mélet, épouſa (*d*) Pierre RENAUD, Procureur du Roy de la Sénéchauſſée de Caſtelmoron.
5. MARGUERITE de Mélet fut mariée (*e*) à Jean DE BACALAN, S^r. du Boiſgéran.
5. MARGUERITE de Mélet, épouſa (*f*) Jean DE RÉMIGION, Seigneur des Gaborians.

V. DEGRE'.

THOMAS de Mélet, Ecuyer, Seigneur de Maupas & de la Brouſſe, né le 21 Mars (*g*) 1632, épouſa par Contrat du 12 Novembre *ou* Décembre (*) 1665, Demoiſelle Marie DE NOLIBOIS; fut maintenu dans ſon ancienne Nobleſſe, par Ordonnance de M. Pellot, Intendant de Guyenne du 5 May (*h*) 1668 & mourut le 10 Novembre (*i*) 1694; De ſon mariage naquirent,

6. GUILLAUME-SAMUEL de Mélet, Seigneur de Maupas, Capitaine de Cavallerie (*k*), qui de ſon mariage accordé le 10 Février (*l*) 1705, avec Dlle. Suzanne-Henriette DE CAZAUX, fille de Jean de Cazaux, Ecuyer, Seigneur de Roque & de Dame Marie JULIOT-DE LA DEVISE, eut une fille, nommée
   7. LAURENCE-MARGUERITE de Mélet, née le 9 Août (*m*) 1711.
6. SALOMON de Mélet, Prêtre, Curé de Caſtelmoron, Diocèſe de Bazas (*n*).
6. PIERRE de Mélet, Lieutenant de Cavallerie au Régiment de Villequier (*o*).
6. SUZANNE de Mélet, Religieuſe Urſuline à Bazas (*p*).
6. ANGÉLIQUE de Mélet, Religieuſe à l'Enfant Jéſus à Genſac en Bazadois (*q*).

&

6. MARGUERITE de Mélet, retirée aux Urſulines de Bazas (*r*).

(*a*) (*b*) (*c*) (*d*) (*e*) (*f*) (*g*) Manuſc. du Juge d'Armes ſur cette Famille.
(*b*) Copie Collationnée ſur l'Original en 1686. (*i*) (*k*) (*l*) (*m*) (*n*) (*o*) (*p*) (*q*) (*r*) Voyez la Notte *a* de cette page.

Vû & vérifié par Nous Chevalier, Conſeiller du Roy en ſes Conſeils, Juge d'Armes de France.

Digitized by Google

DE MEYNIER,

Seigneurs de la Salle, de Publy, d'Aulmont &c.

EN BOURGOGNE.

D'Azur à un Griffon d'Or rampant, la langue & les ongles de Gueules (a).

CETTE Famille qui ſe prétend iſſuë d'un Jean Meynier (*b*) que l'Empereur Charles V annoblit par Lettres du 1er Mars 1522 dans leſquelles ce Prince le qualifie *ſon familier*, & qui avoit pour fréres Pierre Meynier Prêtre & Claude Meynier qui par les mêmes Lettres furent pareillement admis dans l'ordre de la nobleſſe, juſtifie en effet ſes filiations par titres originaux depuis un

PREMIER DEGRE'.

JEAN Meynier demeurant à St Oyen de Joux (*c*), lequel eſt rappellé dans le contrat de mariage de Jean Meynier ſon fils, temps auquel il ne vivoit plus : on ignore le nom de ſa femme dont il eut pour enfans

2. JEAN Meynier ci-après.

&

2. PIERRE Meynier auſſi habitant de St Oyen de Joux, & qualifié *Noble Homme* dans le contrat (*d*) de mariage d'Antoine & Philibert Meynier Ecuyers, enfans de Noble Hugues Meynier, & de Demoiſelle Marguerite Peliſſier *ou* Peliſſonnier ſa veuve, accordé le 3 Février 1578 avec Demoiſelles Anne & Claude MILLET, (ſœur de Dlle Jacqua Millet femme dudit Pierre Meynier), filles de Philibert Millet Ecuyer, & de Demoiſelle Claudine DE LAVONCOURT; à cet acte (*e*) fut préſent entr'autres Vénérable & Diſcrette perſonne Meſſire Pierre Meynier Prêtre, habitant dudit lieu de St Oyen de Joux.

II. DEGRE'.

JEAN Meynier demeurant auſſi à St Oyen de Joux, épouſa par contrat

(*a*) Ces Armes furent données à Jean, Pierre & Claude Meynier par les Lettres de nobleſſe que ces 3 freres obtinrent le 1er Mars 1522 de l'Empereur Charles V.

(*b*) Ce nom eſt écrit dans les Titres de différentes maniéres : on y lit *Maignier, de Maignier, de Maignieres, de Mainiere, Megnié, Megnier, de Mégnier, Meigner, Meignier, de Meignier, de Meignieres, de Menier, de Meſgnier, de Meſnier, Meygnier, Meynier* & depuis environ un Siécle *de Meynier*.

(*c*) Abbaye, dite aujourd'hui de S. Claude, érigée en Évêché depuis pluſieurs années.

(*d*) (*e*) Dans cet acte le nom de la Famille y eſt écrit *Maignier*.

Digitized by Google

du 8 May 1530 Demoiſelle Clauda MILLET fille de Monnet Millet Ecuyer, Prevôt de Velves & ſœur de Noble Homme Philibert Millet Ecuyer; en faveur de ce mariage *Diſcrette Perſonne Meſſire Henry Meynier Prebtre, Curé de Longchamois*, oncle du futur, lui fit don de 200 frans, monnoye de Bourgogne; il fit ſon teſtament le 2 Mars 1571 par lequel il choiſit ſa ſépulture *ou lieu et place où ſes prédéceſſeurs avoient eſté inhumés et enterrez ou Cymetiere de l'Eſgliſe de Monſieur St Claude devant la Chappelle Monſ^r S^t Eſtiene dudit St Oyan*, & ne vivoit plus le 8 Novembre 1574. De ſon mariage naquirent

3. PIERRE Meynier Prêtre avant le 2 Mars 1571 & que l'on trouve qualifié *Diſcrette Perſonne Meſſire Pierre Meynier Prêtre, Curé de Longchaulmois, Cofamillier en l'Egliſe Parrochialle Monſieur St Romain de St Ouyan* dans le contrat de mariage de Jean Meynier ſon neveu. Il etoit encore vivant le 16 Août 1614 & mourut avant le 2 Mars 1620 après avoir fait ſon teſtament.
3. ANTOINE Meynier ci-après.
3. PHILIBERTE Meynier laquelle etoit veuve lors du teſtament de ſon pere d'André FABRE *dit* LURIN.
3. CLAUDA Meynier mariée en 1res nôces avec Claude BAULT dont elle etoit veuve lors du teſtament de ſon pere, qui prouve deplus qu'elle étoit alors remariée avec Guillaume NICOD habitant de St Oyan de Joux.
3. CLAUDA Meynier laquelle fut mariée par contrat du 22 Juillet 1571 avec Etienne TISSOT demeurant auſſi à St Oyan de Joux & mourut avant le 8 Novembre 1574.

&

3. LOUISE Meynier laquelle étoit auſſi mariée lors du teſtament de ſon pere avec Philibert CRESTIEN demeurant à Grandval.

III. DEGRE'.

Noble ANTOINE Meynier auſſi habitant de St Oyen de Joux, fut marié avec Demoiſelle Clauda AYMÉ qui en etoit veuve le 30 May 1592; elle fut mere de

4. JEAN Meynier ci-après.

Et de

4. PÉRONNE Meynier laquelle fut mariée avec Philibert VOLAND demeurant à St Oyan de Joux, dont elle etoit veuve le 2 Mars 1620.

IV. DEGRE'.

Noble JEAN Meynier (*a*) épouſa par contrat du 22 Janvier 1598 D^elle Éléonor DE LÉZAY fille de Généreux Seigneur Meſſire (*b*) Sébaſtien de Lézay Ecuyer, & de Demoiſelle Adrienne DE LA PERRIERE ſa veuve; il fit ſon teſtament le 20 Juin 1626 paſſé en préſence de *Vénérable Meſſire Guyenet Meigner Docteur en Ste Théologie, Curé de Sepmoncel* & de *Jacques Meigner ſon frere*, par lequel il voulut être enterré dans l'Egliſe *Monſ^r* St Claude *en la place où étoient enterrez ſes prédéceſſeurs* & mourut avant le 31 Décembre ſuivant; Jean

(*a*) Il eſt nommé *Noble Sieur Jean de Meynier* dans un acte original du 3 Mars 1685 où il eſt rappellé; mais de ſon vivant il ne prit jamais cet article *de*; ce ne fut que ſon fils qui commença à le prendre en 1675.
(*b*) Cette qualité lui eſt donnée dans un acte original du 3 Mars 1685.

Digitized by Google

Meynier eut 3 enfans de ſa femme qui lui ſurvécut, ſavoir

5. JEAN de Meynier qui va ſuivre.

5. JEANNE-GASPARDE de Meynier & 5. GASPARINE de Meynier } leſquelles moururent, à ce qu'il paroît, ſans avoir été mariées.

V. DEGRE.

Noble JEAN de Meynier (*a*) Seigneur de la Salle & de Publy, fut Capitaine & Commandant au Château de la Chaux ſuivant un acte du 31 Décembre 1652 par lequel il acquit la Terre & Seigneurie de Publy avec le Château & Maiſon-forte vulgairement apellée *la Salle*, de Noble Sr Frédéric de Lézay Seigneur de la Salle, & ce, moyennant la ſomme de 10800 frans, monnoye de Bourgogne, ladite Terre étant dans la mouvance du Duc d'Elbœuf à cauſe de ſa Seigneurie de Binan; il fut admis par acte du 6 May 1654 en la Chambre de la nobleſſe convoquée pour la tenuë des États Généraux de Bourgogne, en conſéquence de l'éxamen que les Commiſſaires deputés de cette Chambre avoient fait des titres de ſa nobleſſe qu'ils avoient trouvés *autentiques et en bonne forme*; par ce même acte il prêta ſerment *de ſe comporter en vray Gentilhomme & de n'y déroger par aulcun acte roturier*; il reçut pluſieurs Lettres du Gouverneur & Capitaine Général des Pays-bas de Bourgogne datées des 13 Février 1654, 28 Octobre 1656, 27 Février 1658, 30 Décembre 1661, 29 Juillet 1662 & 26 Mars 1666, pour ſe trouver aux États Généraux de cette Province; obtint le 31 Décembre 1665 un Certificat des Echevins & Conſeil de la Ville de St Claude, portant qu' » il avoit » tousjours veſcu noblement ainſy que les S^rs ſes prédéceſſeurs avoient faict » de temps immémorial et ſans avoir éxercé aucune art méchanique et qui aye » peu déroger à la pure et véritable nobleſſe dequoy il leur avoit conſté plei- » nement par les anciens livres des délibérations priſes en leur maiſon de » Ville, en toutes leſquelles les autheurs dudit Sr Meynier avoient tousjours » eſté qualifiés de nobles et comme tels avoient eu pluſieurs belles alliances en » ce pays et auſquelles ils n'auroient eſté admis s'ils n'euſſent eſté aud. temps » véritablement nobles, comm' il eſt notoire qu'ils eſtoient, et en oultre cer- » tiffient que ſi bien quelqun de meſme nom que ledit Sr Meynier avoit éxer- » cé quelque art méchanique en leur Ville, ils n'eſtoient de la branche et de » la tige de laquelle ledit Sr Meynier tiroit ſon origine, ains d'une autre pu- » rement eſtrangere et ſans aucune conſanguinité ny affinité à icelluy Sr Seig^r. » de Publy, quoy qu'il portat le meſme nom de Meynier «; le 8 Avril 1666 il lui fut encore délivré par les Grand-Prieur, Officiers & Religieux de l'Abbaye de St Claude un Certificat conçu à peu près dans les mêmes termes. Il reçut une Lettre du Duc de Duras le 30 Décembre 1678 datée de Beſançon par laquelle ce Seigneur lui marquoit qu'en conſéquence de la réunion de la Province de Bourgogne à la Couronne, il avoit reçu les ordres du Roy pour faire prêter un nouveau ſerment à toute la Nobleſſe, & qu'il eut à ſe rendre dans cette Ville l'un des trois jours deſtinés pour cette cérémonie qui ſe feroit du 13 au 15 Janvier incluſivement: on le trouve qualifié *Généreux Seigneur* dans pluſieurs actes des 12 Décembre 1675, 10 Mars 1676, 10 & 15 May & 11 Juin

(*a*) Le premier acte où l'on trouve ſon nom précédé de l'article *de* eſt le contrat de mariage de Jean-Claude de Meynier ſon fils du 12 Décembre 1675; depuis ce temps la Famille l'a toujours pris ſans diſcontinuité.

Digitized by Google

1690, & du mariage qu'il contracta le 1er. Juillet 1645 avec Dlle Catherine DE MOUSTIER fille de Noble Seigneur Derlle de Mouſtier Sgr de Belmont, de Nan, de Cubry, &c. & de Dame Dame Anthide DE PRA, il eut les trois enfans qui ſuivent. Dans cet acte il eſt dit que les parties ſe régleroient ſelon la coutume générale du Pays & Comté de Bourgogne gardée *entre gens nobles et de la condition des parties.* Sa femme étoit encore vivante le 16 Avril 1695, date d'une donation qu'elle fit à Philibert-Joſeph-Emmanuel de Meynier ſon petit-fils paſſée en préſence de *Meſſire Claude Meynier Prêtre Curé de Revigny ;* un Mémoire de famille porte qu'elle mourut dans la même année étant dans un âge très-avancé, & que ledit Seigneur de la Salle ſon mari étoit mort dès l'an 1681 & avoit été enterré à Publy.

6. JEAN-CLAUDE de Meynier continue la deſcendance.

6. CLAIRE-HENRIETTE de Meynier fut mariée par contrat du 10 May 1690 avec Généreux Seigneur Meſſire Gérard DE MILLET Seigneur DE GESNE, & mourut ſuivant un Mémoire de famille en l'année 1708 à Fondremend près de Beſançon étant âgée d'environ 70 ans.

6. THERESE de Meynier n'étoit point encore mariée le 12 Décembre 1675 : elle fut deſtinée par ſon pere ainſi que ſa ſœur aînée à entrer dans un Chapitre noble au Comté de Bourgogne, ainſi qu'il eſt prouvé par un inventaire des titres de leur nobleſſe paternelle & maternelle qu'il fit faire le 11 Juillet 1672 dont l'intitulé eſt conçu en ces termes : *Inventaire des actes et tiltres authentiques que produit Noble Sr Jean Meynier Seignr de Publy et la Salle, Capitaine et Commandt pour le Service de Sa Majeſté au Chaſteau de la Chaux pour juſtifier la nobleſſe de ſa maiſon dans la prétention qu'il at de faire recepvoir les Dlles ſes filles aux Religieuſes dans un Monaſtere de Nobleſſe de cette Province et Comté de Bourgongne ;* à la fin de cet inventaire où ſont énoncées auſſi les lignes des meres eſt une atteſtation dont voici la teneur. *Nous ſoubſigné, atteſtons havoir veu et leu tous les tiltres portés au préſant invantaire et avons recogneu la vérité d'iceluy, et que dans tous les tiltres portés dans ledit invantaire toutes les perſonnes y dénommé ſont califié de noble et juſqu'à la cinquiéme génération en foy de quoy nous nous ſommes ſoubſigné à Conliege ce unſiéme Jullet mil ſix cent ſeptante-deux*, (Signé) DE FALLERANS, & J. CHARETON *dit* DU LOUEROT, *Religieux du Chapitre de Nobleſſe en Contez out lont fait des preuves :* on ne voit point dans les titres que ce projet ait eu lieu, du moins à l'égard de Claire-Henriette de Meynier qui fut mariée en 1690.

VI. DEGRE'.

Noble JEAN-CLAUDE de Meynier Seigneur de la Salle & de Publy, qualifié *Généreux Seigneur* dans deux actes du 12 Décembre 1675 & dans trois autres actes des 10 Mars 1676, 10 May 1690 & 11 Juin ſuivant, fut marié deux fois, la premiere le 12 Décembre 1675 & par contrat du même jour avec Demoiſelle Madeléne DE FROISSARD-DE BERSAILLIN (laquelle fit ſon teſtament le 4 Juillet 1677 étant alors *enceinte et proche d'accoucher* & mourut à Publy vers l'an 1682 étant âgée de 25 ans ſuivant un Mémoire de famille), fille de Noble Sr Philibert de Froiſſard Seigneur de Berſaillin, du Bouchaud, de Villersrobert &c. & de Damè Louiſe DE CHASSAGNE ; & la ſeconde par autre

contrat du 14 Novembre 1685 avec Dame Marie-Céſarine DU SAIX (morte ſans enfans vers l'an 1734 à St Amour chez les Dames de la Viſitation, âgée d'environ 75 ans, ayant été mariée en premieres nôces avec Noble Claude-Philibert GAVAIN qui mourut le 25 Octobre 1680) fille d'Illuſtre Seigneur François-Marie du Saix Baron & Seigneur de Virechaſtel & de Dame Dame Louiſe DE LYOBARD. Dans cet acte il eſt dit que les futurs ſe régleroient ſuivant la Coutume du pays de Bourgogne gardée *entre gens nobles tels que leſdites parties.* Il fut maintenu dans ſa nobleſſe le 12 Février 1698 par M. de la Fond Intendant de Bourgogne; avoit fait ſon teſtament le 27 Décembre 1694 par lequel il voulut être enterré en l'Egliſe de St. Nicolas de Publy, *dans la place où étoient inhumés ſes prédéceſſeurs*, & mourut à Publy le 27 Janvier 1695, âgé d'environ 48 ans : De ſon premier mariage naquirent

7. Noble PHILIBERT-JOSEPH-EMMANUEL de Meynier cy-après.

&

7. Noble LOUISE-MADELÉNE-JOSEPHE de Meynier-de Publy.

VII. DEGRE'.

Noble PHILIBERT-JOSEPH-EMMANUEL de Meynier qualifié Chevalier Seigneur de la Salle, de Publy, d'Aulmont &c. paroît dans pluſieurs actes ſous le titre de *Noble Seigneur*, & eſt qualifié *Généreux Seigneur Meſſire* fils de *défunt Seigneur Meſſire Jean-Claude de Maignieres Seigneur de la Salle & de Publy, & de défunte Dame Dame Magdeleine de Froiſſard-de Berfaillin Dame deſdits lieux* dans ſon contrat de mariage accordé le 7 Février 1706 avec Demoiſelle Jeanne-Antoinette DE BÉTHISY-DE BELLEVAL (morte âgée d'environ 64 ans le 30 Juillet 1744) fille de Généreux Seigneur Meſſire Henry-Louis de Béthiſy Seigneur de Belleval, Capitaine de Cavalerie & de Dame Urſule DU TARTRE Dame de la Coſte qu'il avoit épouſé pareillement par contrat du 15 Octobre 1678 : il mourut le 4 Décembre 1752 âgé d'environ 75 ans, & eut de ſon mariage les trois enfans qui ſuivent.

8. Noble ANTOINE-IGNACE-JOSEPH de Meynier continue la deſcendance.
8. CLAUDE-MARIE-CÉSAR de Meynier Religieux Bernardin, naquit le 8 May 1710.
8. Noble LOUIS-JOSEPH de Meynier-de Publy né le 25 Mars 1715 ſervit 27 ans tant dans l'Infanterie que dans le Régiment d'Archiac Cavalerie en qualité de Lieutenant; il s'eſt retiré de ſervice avec 400 livres de penſion & après avoir été fait Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de S^t. Louis.

VIII. DEGRE'.

Noble ANTOINE-IGNACE-JOSEPH de Meynier qualifié Chevalier S^gr de la Salle & de Publy, paroît dans pluſieurs actes ſous le titre de *Noble Seigneur :* il naquit le 29 Octobre 1707 & fut admis le 1er. Mars 1727 dans la Compagnie des Cadets Gentilshommes établis à Straſbourg dont il fut nommé Sergent le 14 Août 1729; il fut fait enſuite Cornette au Régiment du Meſtre de Camp Général des Dragons le 5 Novembre 1733 & obtint du Roy le 22 Décembre ſuivant une penſion de 200 liv. en conſidération de ſes ſervices : le 2 Décembre 1756 Laurent-Gabriel, Marquis de Montrichard Gentilhomme-Commiſſaire de la nobleſſe pour la répartition de la Capitation de la nobleſſe des Bailliages de

Digitized by Google

Poligny & de Lons-le-Saunier en Bourgogne lui donna un certificat portant qu'il » étoit cottiſé à la Capitation de la nobleſſe du Bailliage de Lons-le-Saunier, & » que feu Monſieur ſon pere y eſtoit de même cottiſé «; & de ſon mariage accordé par contrat du 22 Novembre 1737 avec Dame Dame Catherine-Jeanne-Charlotte DE MANSE (veuve de Meſſire Jean-Antoine, Comte DE SÉVERAC, Sgr de Moiſac &c, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de St Louis, Capitaine de Cavalerie dans le Régiment de Lévy) fille de Meſſire Jacques de Manſe Sgr de la Tour, auſſi Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de St. Louis, Commandant pour le Roy ès Ville, Château & Seigneuries de Blamont, Clemont, Ericourt & Chatelot & ci-devant de la Principauté de Montbéliard, & de Dame Dame Louiſe PÉCAULD-DE VELCLAIR, il eut les enfans qui ſuivent.

IX. DEGRE'.

1. Noble JAQUES-ANTOINE-FERDINAND-XAVIER-SÉBASTIEN de Meynier-de la Salle-de Publy Ecuyer, naquit à Blamont & mourut à Publy en 1746 n'étant âgé que de 6 ans.
2. Noble JOSEPH-LOUIS-JAQUES-XAVIER-GERMAIN de Meynier-de la Salle Ecuyer, né le 11 Octobre 1742 eſt actuellement Profès du Chapitre de nobleſſe de Nantua en Bugey & aggrégé à l'Ordre de Cluny.
3. Noble LOUIS-JEAN-XAVIER-ANTOINE-VENUSTE de Meynier Ecuyer, né le 8 Octobre 1743, a embraſſé l'Etat Eccléſiaſtique.
4. Noble JEAN-CHARLEMAGNE de Meynier-de la Salle Ecuyer naquit le 20 May 1749 & fut reçu Page du Roy en ſa grande Écurie ſur les preuves de ſon ancienne nobleſſe faites le 15 Mars 1763.
5. Noble LOUISE-JEANNE-GABRIELLE-MARIE-ANNE-ELISABETH de Meynier-de la Salle née le 15 Avril 1753, fut reçue dans la Maiſon Royale de St Louis à St Cyr ſur les preuves de ſa nobleſſe certifiées au Roy le 20 Juin 1763.
6. Noble JEANNE-LOUISE-FRANÇOISE-CATHERINE de Meynier naquit le 23 Octobre 1754.

Vû & vérifié par Nous Chevalier, Conſeiller du Roy en ſes Conſeils, Juge d'Armes de France.

Digitized by Google

DE MONTBEL,

Comtes de Montbel & d'Entremonts.

EN SAVOYE, LIMOUSIN, TOURAINE, POITOU ET BOURBONNOIS.

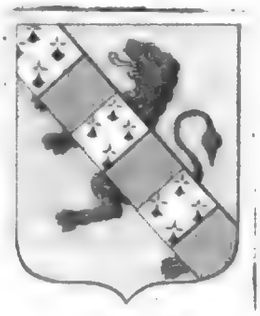

D'Or, à un Lyon de ſable, langué & onglé de Gueules, & une Bande componée d'Hermines, & de Gueules de ſix Piéces, brochante ſur le tout.

LE Comté de Montbel qui a reçu le nom de cette Illuſtre Maiſon, eſt ſitué en Savoye à trois lieuës d'Yenne, & il n'y reſte plus que des Mazures de l'ancien Château qui étoit bâti ſur la croupe d'une haute Montagne (*a*).

Les Mémoires de la Maiſon de Montbel portent que Robert, fils puîné de Baudouin, Comte de Flandres, revenant des Guerres d'Italie en 1047, épouſa Alix, fille unique & héritiére de Rodolphe, Seigneur Souverain de Montbel & d'Entremonts & de Marie de Grandſon, & que ce Rodolphe étoit deſcendu en ligne directe d'Aſtolphe, Roi de Lombardie. Quant à cette origine, Guichenon la regardant comme fabuleuſe, on peut s'en raporter au ſentiment de cet Auteur célébre, qui dans ſon Hiſtoire de Breſſe, apprend que le premier Seigneur de cette Maiſon de Montbel vivoit ſous Bérold, Marquis d'Italie, Régent du Royaume d'Arles en 1020. M. d'Elbene, Evêque d'Alby fait mention de ce Seigneur dans ſon Hiſtoire de Bourgogne, & dit que le Prince Bérold ayant entrepris une guerre en Piémont, fit fortifier le Château de Rivoli près de Turin & y mit *Montbel* pour Gouverneur. Il raporte auſſi qu'Humbert, Comte de Maurienne étant ſur le point d'accompagner à Rome l'Empereur Conrad, eut avis que Manfroy, Marquis de Suze, ſon beaupére, étoit mort, ce qui le détermina à revenir en Savoye pour recueillir ſa ſucceſſion; mais qu'étant en chemin il aprit par des Lettres qu'il reçut de Montbel, que le Marquis de Saluces s'étoit mis en devoir de ſe ſaiſir du Château de Vigliane, ce qui annonce la conſidération où étoit auprès de ce Prince le Seigneur de Montbel qui mourut vers l'an 1040.

PREMIER DEGRE' CONNU.

PHILIPPES, Seigneur de Montbel, fit le voyage de la Terre-Sainte en 1096, ſous Godefroy de Bouillon & fut tué à l'aſſaut de la Ville d'Antioche fait par les Chrétiens; il avoit épouſé en 1087 Lucréce DE LASCARIS, iſſuë de l'Illuſtre Maiſon de Laſcaris, qui a poſſedé long-temps l'Empire de Conſtantinople; il eut pour fils,

(*a*) Guichenon, Hiſtoire de Breſſe & de Bugey, art. de cette Maiſon.

II. DEGRE'.

HUGUES, Seigneur de Montbel, Chevalier, qui fit auſſi le voyage de la Terre-Sainte, par la piété qui étoit commune en ce temps-là à toutes les perſonnes les plus qualifiées. Reinerius Reineccius, Auteur Allemand, qui a fait une compilation fort éxacte de tous les Voyages de la Paleſtine & l'Auteur du Livre intitulé, *Geſta Dei per Francos*, raportent qu'en la premiére année du Regne de Baudouin, Roi de Jéruſalem, qui fut en 1100 une puiſſante Armée alla en Paleſtine au ſecours des Chrétiens, que cette Armée levée en Italie, dans la Lombardie, & dans les lieux circonvoiſins, étoit compoſée de trente mille Hommes, & qu'elle fut conduite par l'Evêque de Milan, Albert, Comte de Blandras, Wido ſon frére, *Hugues de Montbel, &c.* que ces deux Hiſtoriens appellent tous, *viros miræ nobilitatis*, Perſonnages de haute Nobleſſe, *prudentiores primique exercitus*, les plus prudens & premiers de l'Armée. Ce même Hugues de Montbel ſe trouva au Combat qu'Etienne, Duc de Bourgogne & autres Princes Chrétiens, donnerent aux Turcs où Etienne de Blois fut fait Priſonnier & Baudouin de Grandpré tué. On ignore l'alliance de Hugues de Montbel, mais on ſçait qu'il eut un fils de même nom que lui, ce fut

III. DEGRE'.

HUGUES, Seigneur de Montbel & d'Entremonts, Chevalier, vivant en 1173 & 1180; ſa femme ſe nommoit *Iſabelle*, que les Mémoires de la Maiſon de Montbel diſent être de la Maiſon de CHALON: De l'alliance qu'il contracta, ſortirent

4. GEORGES, Seigneur de Montbel qui ſuit.

&

4. ROBERT de Montbel, Chevalier de l'Ordre du S^t. Sépulchre.

IV. DEGRE'.

GEORGES, Seigneur de Montbel & d'Entremonts, épouſa en 1219, Léonor DE VINTIMILLE, fille de Guy, Comte de Vintimille & de Luſagne, Marquis d'Alpine, & d'Eléonor DE SAVOYE, fille d'Humbert, Comte de Savoye, laquelle après la mort du Comte de Vintimille ſe remaria à Boniface, Marquis de Montferrat, Roi de Theſſalie; le Sg^r. de Montbel eut de ſon mariage,

5. GUILLAUME, Seigneur de Montbel ci-après.

&

5. GEOFFROY de Montbel, Archevêque de Montréal en Sicille, l'an 1265.

V. DEGRE'.

GUILLAUME, Seigneur de Montbel & d'Entremonts, rendit Hommage de ſa Terre d'Entremonts à Guigues-André, Dauphin, en 1234. Il fit au mois de Juillet 1240 ſon Hommage à Amé IIIe. du nom, Comte de Savoye, pour ſes Châteaux de Montbel & d'Entremonts, & en 1248 il accompagna le Roi S^t. Louis au voyage d'Outremer, d'où il raporta la S^te. Épine, en mémoire de laquelle Relique il fit bâtir le Château d'Eſpine en Savoye, au Mandement

Digitized by Google

de Montbel : Du mariage qu'il contracta en 1236, avec Jeanne DE GRRANDSON, il laiſſa pour enfans,

6. RODOLPHE de Montbel, Seigneur d'Entremonts qui continua la poſtérité.

&

6. HUMBERT, Seigneur de Montbel qui a formé la ſeconde Branche des Seigneurs de Montbel dont il ſera parlé ci-après.

VI. DEGRE'.

RODOLPHE de Montbel, Chevalier, Seigneur d'Entremonts & d'Eſpine, fut l'un des Entremetteurs du Traité qui ſe fit en 1285, entre Amé IVe. du nom, Comte de Savoye & Louis de Savoye ſon frere, & qui moyenna & jura en 1293 une continuation de Tréve entre le Dauphin & le Comte de Savoye. Il fut préſent la même année au Traité que ces deux Princes firent enſemble. Rodolphe de Montbel avoit épouſé en 1273, Antoinette DE GRUÉRES, fille du Comte de Gruéres & en eut les enfans qui ſuivent.

7. GUILLAUME de Montbel fut deſtiné à l'Egliſe.

7. ROBERT, *dit* Rollet de Montbel, Chevalier, Seigneur d'Entremonts, eut guerre avec Amé IV., Comte de Savoye, pour avoir ſuivi le parti d'Humbert, Dauphin (*), avec lequel il fut auſſi en guerre, pour avoir pareillement été attaché au Service du Comte de Savoye, cependant il ſe racommoda avec le Dauphin, auquel il fit Hommage de ſa Terre d'Entremonts en 1306, par l'entremiſe de Drodon de Beauvoir ſon beaupére, & promit de le ſuivre dans toutes ſes Guerres, ſans excepter celles qu'il auroit contre la Savoye; Humbert de ſon côté lui aſſura un revenu de 50 liv. & lui rendit tout ce que Rodolphe de Montbel ſon pere avoit poſſédé dans les Châtellenies de Moreſtel & d'Allevard avec la Terre du Touvet. Il fut créé *Chevalier* par Jean, fils aîné du Dauphin, qui le fit auſſi l'un des Officiers principaux de ſa Maiſon & n'eut point d'enfans de ſa femme, fille de Drodon *ou* Dreux DE BEAUVOIR, Seigneur de Beauvoir en Dauphiné.

7. AYMAR de Montbel ſuit.

7. JEAN de Montbel,
7. HUMBERT de Montbel, } Religieux.

7. N... de Montbel, fut mariée au Seigneur DE CLAVÉSON en Dauphiné.

VII. DEGRE'.

AYMAR de Montbel, Chevalier, Seigneur d'Entremonts & d'Eſpine, tranſigea avec Amé IVe. du nom, Comte de Savoye, en 1306. Ce Prince s'étoit emparé du Château d'Entremonts, pendant la Guerre qu'il eut avec Rollet de Montbel, frere aîné d'Aymar, & par le Traité qu'Amé IV. fit avec cet Aymar, il lui remit la moitié de la Seigneurie d'Entremonts, où Aymar fit bâtir un Château, qu'on appella Entremonts-le Neuf. Il épouſa Agnès DE LA TOUR,

(*) Comme la Terre d'Entremonts qui relevoit anciennement des Dauphins, étoit une des meilleures Places de la frontiére, les Seigneurs de cette Terre ſe déclaroient pour le Dauphin ou pour le Comte de Savoye, ſuivant les conjonctures, ce qui donnoit ſouvent lieu à des Guerres entre les Seigneurs d'Entremonts, le Comte de Savoye & le Dauphin.

Digitized by Google

fille du Seigneur de Vinay en Dauphiné, de laquelle il n'eut point d'enfans, & fit ſon Teſtament le 8 Novembre 1327, par lequel il inſtitua ſon héritier Guillaume de Montbel ſon couſin.

SECONDE BRANCHE.

VI. DEGRE'.

HUMBERT, Seigneur de Montbel, Chevalier, (ſecond fils de Guillaume, Seigneur de Montbel & d'Entremonts & de Jeanne de Grandſon,) fit un partage en 1260, avec Rodolphe de Montbel ſon frére aîné & eut pour ſa part la Seigneurie de Montbel; il épouſa la fille du Sgr. DE GERBAIS en Savoye & en eut,

7. GUILLAUME, Seigneur de Montbel qui ſuit.
7. JAQUETTE de Montbel, femme de Guigues DE LA BALME, Chevalier, Seigneur d'Aſpremont en 1277.

&

7. CATHERINE de Montbel que l'on croit avoir été mariée avec Jean, Seigneur DE DIVONNE au pays de Gex & dont il eſt fait mention, ſans date, dans le Martyrologe de St. François de Chambéry.

VII. DEGRE'.

GUILLAUME, Seigneur de Montbel, d'Alpignan & de Fruſaſque en Piémont, Chevalier, Gouverneur de la Ville d'Aſt, pour le Prince d'Achaye, fut du nombre des Seigneurs de Savoye, qui promirent au mois de Mars de l'an 1308 à Amé IV., Comte de Savoye, que le fils qui naîtroit d'Edouard de Savoye, Seigneur de Breſſe ſon fils & de Blanche de Bourgogne ſeroit Comte de Savoye & après lui, l'aîné de ſes enfans mâles. Aymar de Montbel, Seigneur d'Entremonts, ſon couſin germain, ſe voyant ſans enfans, l'inſtitua ſon héritier, par ſon Teſtament du 8 Novembre 1327. Guillaume de Montbel ſervit dans les Guerres de Piémont, en récompenſe dequoi le Prince de Piémont lui donna la Terre & Seigneurie de Fruzaſque, & d'autres biens ſitués dans ce Pays; il avoit épouſé en 1282, Marguerite DE MIRIBEL, fille du Seigneur de Miribel en Dauphiné, & dans le Teſtament qu'il fit le 3e. jour après Noel de l'an 1327, il nomme tous les enfans qu'il eut de ſon mariage, ſavoir,

8. HUMBERT, Seigneur de Montbel qui ſuit.
8. RODOLPHE de Montbel-de Fruſaſque, Abbé de St. Michel de la Cluſe; il fut l'un de ceux qui s'entremirent pour les Tréves qui furent faites entre Aymon, Comte de Savoye & le Dauphin de Viennois en 1334 & avoit été préſent le 1er. Mai 1330 au mariage du même Comte de Savoye, avec Yoland Paléologue; il étoit Conſeiller ordinaire de Catherine de Viennois, belle-mére & Curatrice de Jaques de Savoye, Prince d'Achaye; fut l'un des Exécuteurs du Teſtament dudit Aymon, Comte de Savoye en 1343, ainſi que Guillaume de Montbel, Seigneur d'Entremonts, neveu dudit Rodolphe, & donné par ce Prince pour Conſeiller néceſſaire au Comte Amé V.

8. Boniface de Montbel, Chevalier, Seigneur de Fruſaſque en Piémont, marié avec Léonor Aleman, fille de Guigues Aleman, Chevalier, Sgr. de Valbonnois & de Béatrix de Lucerne, & lequel fit ſon Teſtament le 29 Janvier 1327. Il eſt auteur de la Branche des Comtes de Fruſaſque.
8. Guillaume de Montbel, Chanoine à Vienne en Dauphiné.
8. Amé de Montbel, Chanoine & Comte de l'Egliſe de Lyon & Prévoſt de Forviére, lequel fit ſon Teſtament le 29 Décembre 1360, mourut au mois de Juillet 1364 & fut enterré dans l'Egliſe de Lyon.
8. Guigonne de Montbel, femme de Hugues, Seigneur du Chaſtelard, Chevalier.

&

8. Agnés de Montbel, mariée à Guillermet *ou* Guillaume de Cordon, Chevalier, Seigneur de Cordon & des Marches.

VIII. DEGRE'.

Humbert de Montbel, Chevalier, Seigneur de Montbel & d'Entremonts, fut préſent avec pluſieurs Perſonnages de qualité au Traité de Paix fait en 1314, entre le Dauphin de Viennois & Amé IV., Comte de Savoye; ſa femme fut Marguerite de Clermont, fille d'Aynard de Clermont, Chevalier, Seigneur de Clermont, de S^t. Geoire, de Virieu, &c. & d'Alix de Villars, & il en eut un fils unique, nommé

IX. DEGRE'.

Guillaume de Montbel, Chevalier, Seigneur de Montbel & d'Entremonts-le Neuf, qui ſuccéda à Aymar de Montbel, Chevalier, Seigneur d'Entremonts, ſon couſin. Il ſe ſignala à la mémorable Bataille de Varey, & retira, conjointement avec Hugues, Seigneur de Bocſezel, Edouard, Comte de Savoye, des mains du Seigneur de Tournon qui l'emmenoit priſonnier; par un Traité du 6 Septembre 1329, il céda à ce Prince la Juriſdiction qu'il avoit dans les limites de la grande Chartreuſe. Jaques de Savoye, Prince d'Achaye & de Piémont, lui inféoda les Châteaux & Villes d'Alpignan & de Saint Gilles en Piémont en 1337, en reconnoiſſance de ſes ſervices, & le Roy Philippes de Valois lui donna 300 liv. de rente à vie ſur ſon Tréſor, auſſi en conſidération des ſervices qu'il avoit rendus à la Couronne; & il en fit Hommage à ce Prince le 30 Octobre 1340. Il fut nommé par Aymon, Comte de Savoye, Exécuteur de ſon Teſtament en 1343, & ce Prince le donna pour Conſeiller néceſſaire aux affaires de Savoye à Amé V. ſon fils; il fut préſent avec pluſieurs Seigneurs de Savoye au Traité fait en 1346, entre le même Amé V., Comte de Savoye & le Duc d'Orléans. Il étoit Conſeiller d'État de ce Prince & fut préſent en 1347 à ſon mariage, avec Jeanne de Bourgogne, ainſi qu'au Traité d'Alliance juré en la même année, entre ce Comte & Eudes, Duc de Bourgogne, auquel aſſiſta auſſi Pierre de Montbel, Commandeur des Échelles.; il fut nommé Exécuteur du Teſtament de Marguerite de Savoye, veuve de Jean, Marquis de Montferrat en 1356, conjointement avec Rodolphe de Montbel, Abbé de la Cluze & Amé de Chalant, Sgr. de Fénis. Il fut marié deux fois, la premiére, le 23 Mars 1325, avec Marguerite de Joinville, fille de Guillaume de Joinville, Sgr. de Gex, Premier Baron de Champagne & de Jeanne de Savoye, du conſentement de Louis de Savoye, Sgr. de Vaud, de Bugey & de Valromey, & la

Digitized by Google

ſeconde, avec Catherine DE VILLETTE, fille du Seigneur de Chevron en Savoye ; fit ſon Teſtament en 1347 & nomma pour Exécuteur de ſes derniéres volontés, Amé, Evêque de Belley : Il eut de ſon premier mariage,

1o. GUILLAUME de Montbel, Chevalier, Seigneur de Montbel & d'Entremonts, mort ſans enfans.

1o. JAQUES de Montbel, Chevalier, décédé ſans avoir été marié.

1o. JEANNE de Montbel, femme d'Aymé DE LA PALU, Chevalier, Seigneur de Varembon, de S^t. Julien ſur Reyſſouſe, de Toſſia, d'Eſcorens & de Bouligneux.

&

1o. BÉATRIX de Montbel qui épouſa Aymon DE GENEVE, Seigneur d'Anthon, de Varey, du Mornay & de Cruſilles, Chevalier de l'Ordre de l'Annonciade, duquel mariage naquit Béatrix de Geneve, femme de Fréderic, Marquis de Saluces.

Second Lit.

1o. JEAN de Montbel continue la deſcendance.

X. DEGRE'.

JEAN de Montbel, Seigneur de Miribel en Dauphiné, puis, d'Entremonts-le Neuf, de Montbel, de Griſy & de Nattage, ſuccéda à ſon frére aîné, mort ſans enfans. Il accompagna le Comte Verd de Savoye en la Guerre de Valays, puis, au voyage que ce Prince fit en Gréce au ſecours de l'Empereur Aléxis, détenu priſonnier par le Roi de Bulgarie. Il ſe trouva depuis avec ce Comte dans la Guerre qu'il eut contre Galéas Viſcomty, Seigneur de Milan, & ſe ſignala au Siége d'Aſt, ainſi qu'en pluſieurs autres occaſions. Il épouſa en 1363, Béatrix DE VILLARS, Dame du Montelier, fille de Jean de Villars, Chevalier, Seigneur du Montelier & de Belvoir & d'Agnès DE MONTAGU ; fit ſon Teſtament le 24 Septembre 1380 & laiſſa pour fils,

XI. DEGRE'.

GUIGUES de Montbel, Chevalier, Seigneur de Montbel, d'Entremonts, d'Eſpine & du Montelier, lequel ſuivit en 1383 Amé VI., *dit* le Rouge, Comte de Savoye, en la Guerre qu'il eut contre les Valeſans, pour le rétabliſſement d'Edouard de Savoye, Evêque de Syon. Il fut préſent à l'Ordonnance rendue par Amé VII., Comte de Savoye au mois de Novembre 1397, contenant la permiſſion du Duel des Seigneurs de Grandſon & de Stavayé. Le 25 Aouſt 1400, ce même Prince qui fut depuis Duc de Savoye, lui inféoda les Château & Seigneurie d'Entremonts-le Vieux en toute Juſtice, Haute, Moyenne & Baſſe, laquelle Seigneurie le Comte Amé IV. s'étoit réſervée par le Traité fait en 1306, avec Aymar de Montbel, après la diſgrace de Rolet de Montbel ; il fut préſent auſſi au Traité de Paix conclu le 22 Juin 1413, entre Louis de Savoye, Prince d'Achaye & Thomas, Marquis de Saluces, & à un autre Traité de Paix arrêté le même jour entre Amé VII., Comte de Savoye & ledit Marquis de Saluces. Il fit ſon Teſtament le 19 Avril 1430 & donna en 1435 à l'Abbé de Chaſſagne les Dixmes du Montelier &

gitized by Google

de Joyeu, en payement de la ſomme de huit cens Florins légués au Monaſtére de Chaſſagne, par Jean de Villars ſon ayeul maternel; il fut marié deux fois, la premiére, le 1er. Novembre 1387, avec Catherine DE MAUBEC, fille de François, Seigneur de Maubec en Dauphiné, & la ſeconde, avec Antoinette DE SEYSSEL; Du premier mariage il eut,

12. ALIX de Montbel, mariée le 3 Novembre 1412 à Louis DE SAVOYE, *Bâtard* d'Achaye, Chevalier, Seigneur de Raconis, de Pancalier, &c. Maréchal de Savoye, fils naturel de Louis de Savoye, Prince d'Achaye.

Second Lit.

12. ANTOINE de Montbel, Chevalier, Seigneur de Montbel & d'Entremonts, mourut ſans enfans de Marguerite DE CHALANT ſa femme, qu'il avoit épouſée le 6 Août 1424, fille de François, Comte de Chalant, Seigneur de Chaſtillon, d'Uſſel, de Greine & de Verres & de Françoiſe MARESCHAL des Seigneurs de Méximieux.

12. JAQUES de Montbel, Chevalier, Seigneur du Montelier & de Dolomieu, puis, Comte d'Entremonts & de Montbel, Conſeiller & Chambellan du Dauphin & du Duc de Savoye, fut l'un de ceux qui accompagnerent le Duc de Bourgogne dans un voyage qu'il fit en France en 1417, & fut du nombre des Seigneurs & Gentilshommes de Savoye qui furent chaſſés de cet Etat & rétablis par l'entremiſe du Roy Charles VII. en 1452, aſſiſta à la Pompe funébre de Philippes de Savoye, Comte de Genevois, où il conduiſit le Cheval de St. Maurice; & en 1453 il jura le Traité d'alliance que le Duc de Savoye avoit fait en 1452 avec le Roy Charles VII. Louis, Duc de Savoye érigea en ſa faveur, les Terres & Seigneuries d'Entremonts & de Montbel en titre de *Comté*, par Lettres datées de Chambéry le 20 Novembre 1457, & il ſouſcrivit aux Lettres-patentes que ce Prince donna en la même année, par leſquelles il permit le Duel de Pandolphe Malateſte, Seigneur de Rimini & du Comte d'Urbin, ainſi qu'à la confirmation faite par Louis de Savoye ſon fils des Priviléges de la Ville de Bourg en Breſſe le 2 Mai 1475. Jaques de Montbel ſe voyant ſans enfans fit ſon Teſtament le 14 May 1476 & inſtitua ſon héritier Jaques de Montbel, Sgr. du Montelier ſon neveu; il avoit épouſé, 1°. le 29 Mars 1430, Catherine MARESCHAL, fille de François Mareſchal, Chevalier, Seigneur de Méximieux & de Montaney, Capitaine Général des Fortifications de Breſſe & de Jeanne DE VISSAC. 2°. Le 5 Novembre 1447, Claudine RAULIN, Dame de Virieu-le Grand, fille de Nicolas Raulin, Chevalier, Seigneur d'Authume, Grand Chancelier de Bourgogne & de Guyonne DE SALINS: Il eut de cette derniére alliance,

13. CLAUDE de Montbel, Chevalier, Seigneur de Pymorain, mort ſans enfans avant ſon pére. Il avoit été marié le 24 Janvier 1473, avec Antoinette DE POLIGNAC, fille de Guillaume, *dit* Armand, Vicomte de Polignac, Baron de Chalançon, de Randon & de Solignac & d'Amédée DE SALUCES, Dame de Coupet & de Caramagne.

12. GUILLAUME de Montbel, continue la deſcendance.

12. JEAN de Montbel, Chevalier, Seigneur de Dullins & de Véray, épouſa Anne DE VARAX, fille de Georges de Varax, Chevalier, Sei-

Digitized by Google

gneur de Chaſey & d'Antoinette DE LUYRIEUX, d'où vinrent les Seigneurs de Dullins & de Véray.

XII. DEGRE'.

GUILLAUME de Montbel, Chevalier, Seigneur d'Entremonts, du Montelier, de Nattage & du Mandement de Pierre-Chaſtel, fut fait Priſonnier de guerre en 1447, dans une Bataille que le Duc de Savoye livra contre les Milanois & fut l'un des deux cens Gentilshommes & Chefs-d'Hôtel, qui jurerent en 1455 pour Louis, Duc de Savoye, le Traité qu'il avoit fait en 1452 avec le Roy Charles VII. Il épouſa Aynarde DE LA CHAMBRE, fille d'Urbain, Seigneur de la Chambre, Comte de Leuille, Vicomte de Maurienne & de Marguerite DE POLIGNAC-DE CHALANÇON; & par le Teſtament qu'il avoit fait le 24 Mai 1446, il déclara avoir eu de ſon mariage les enfans qui ſuivent.

13. JAQUES de Montbel, Chevalier, Seigneur du Montelier & de Dolomieu, puis Comte d'Entremonts & de Montbel, Seigneur d'Eſpine, inſtitué héritier de Jaques de Montbel ſon Oncle, Comte d'Entremonts, par ſon Teſtament ci-deſſus, daté du 14 Mai 1476, fit le ſien le 6 Mai 1513. Il avoit épouſé en 1486, Jeanne DE Ste. MAURE, fille de Charles de Ste. Maure, Chevalier, Comte de Neſle & de Bénon, Seigneur de Montgaugier & de Formeries, Chambellan du Roi & de Catherine D'ESTOUTEVILLE, & ſe remaria avec Philipe-Hélene DE SASSENAGE, veuve de Hugues DE LUYRIEUX, Chevalier, Seigneur de la Véliére & fille de Jaques, Baron de Saſſenage en Dauphiné. Il n'eut point d'enfans de cette ſeconde femme, dont il eſt fait mention dans le Martyrologe de S'. François de Chambéry, en ces termes. *Illuſtris & Generoſa Domina Philippa-Helena de Saxonagio uxor Illuſtris & Potentis Comitis Intermontium Jacobi de Montebello obiit 6 Auguſti* 1533 : Du premier mariage de Jaques de Montbel, avec Jeanne de Ste. Maure, ſortirent,

14. CHARLES de Montbel, Comte d'Entremonts & de Montbel, Grand Ecuyer de Savoye, accordé en mariage en 1510, avec Gaſparde-Philippe DE LUYRIEUX, fille de Hugues de Luyrieux, Seigneur de la Véliére & de Philippe-Hélene DE SASSENAGE; mais ce mariage n'ayant point été conſommé, il épouſa le 12 Juin 1517, dans la Ville de St. Quentin, en préſence, tant de Louiſe de Savoye, mére du Roi François Ier. que du Duc d'Alençon, Madeléne D'ASTARAC, Dame de Fontenay le Vicomte (veuve de François, Baron D'AVAUGOUR, *dit* DE BRETAGNE, Comte de Vertus, &c.) fille de Jean, Comte d'Aſtarac en Guyenne, Conſeiller-Chambellan du Roy, Capitaine de 50 Lances de ſes Ordonnances & de Marie DE CHAMBES; Madeléne d'Aſtarac n'ayant point eu d'enfans de ſon ſecond mariage, fit ſon héritier Odet de Bretagne, Comte de Vertus ſon fils du Ier. Lit.

14. JEAN de Montbel, mort jeune.

&

14. FRANÇOISE de Montbel, mariée en 1518, en préſence de l'Empereur Charles V., avec Charles DE LANNOY, Prince de Sulmone, Comte d'Aſt & de la Roche en Ardenne, Seigneur de Sanzelles, Chevalier de l'Ordre de la Toiſon d'Or, Gouverneur de Tournay, Grand-Maître d'Eſpagne, Viceroi de Naples & Général des Ar-

Digitized by G

mées de l'Empereur Charles V. en Italie; ce fut lui qui fit Priſonnier le Roi François Ier. à la Bataille de Pavie.

Bâtards de Jaques de Montbel, Comte d'Entremonts.

14. JAQUES, *Bâtard* de Montbel.
14. ISABELLE, *Bâtarde* de Montbel, épouſa Claude DE MIGIEU, Ecuyer, Seigneur de Migieu & de Chanves.
14. JEANNE, *Bâtarde* de Montbel.

13. CHARLES de Montbel, qui ſuit.
13. CLAUDE de Montbel, Prieur de Conzieu, de St. Mauris & de St. Etienne d'Aiguebellette, Protonotaire Apoſtolique, qui teſta le 7 Novembre 1517.

&

13. GEORGES de Montbel, Chevalier, Seigneur de Nattage, dont ſon pére lui fit don, par Acte du dernier Août 1490; il fut marié avec Anne DE LUYRIEUX, veuve de Jaques, Baron DE GROLÉE, Seigneur de Luys, Chevalier & fille de Guillaume de Luyrieux, Chevalier, Seigneur de Luyrieux, de Champagne, de Flaccey, de St. Colomb & de Beaufort, Conſeiller & Premier Chambellan de Philippes de Savoye, Comte de Breſſe & de Jeanne DE LUYRIEUX : De ce mariage nâquit,
14. SÉBASTIENNE de Montbel, Dame de Nattage, femme de Simon DE DARBONNAY, Chevalier, Sgr. de Roche, lequel vendit enſuite ladite Terre de Nattage à Jaques de Grolée, Seigneur de Grolée.

XIII. DEGRÉ.

CHARLES de Montbel, Chevalier, Seigneur du Montelier & de Chanves, fut marié, 1°. avec Françoiſe DE CHIEL, fille d'Odon de Chiel, Chevalier, Sgr. de Chanves, Coſeigneur du Montelier, &c. & de Marguerite MARESCHAL des Seigneurs de Méximieux; 2°. avec Antoinette D'ONCIEUX, Dame de Douvres en Bugey, & fit ſon Teſtament au mois de Septembre 1514; Il eut du 1er. Lit,

14. SÉBASTIEN de Montbel, qui ſuit.
14. GASPARDE de Montbel, femme de Mainfroy DE SALIN, Seigneur de Cornillon & de Marthod.

&

14. AYMÉE de Montbel, qui épouſa Jean-François DE SAVOYE, Seigneur de Cavours & de Pancalier.

Second Lit.

14. JAQUES de Montbel, Seigneur du Montelier, mourut ſans enfans de Guigonne DES AMBLARDS ſa femme, Dame de Chaſteau-Bochard, fille unique & héritiére de Hugues des Amblards, Seigneur de Montgela & de Chaſteau-Bochard, lequel étoit iſſu du côté maternel de la Maiſon de *Saint Antelme*, Evêque de Belley.
14. FRANÇOIS de Montbel (*) eſt auteur des Branches des Seigneurs de la Taſche, d'Iſeure, de Méré & de Champéron, mentionnées ci-après.

(*) Suivant l'Inventaire que préſenta en 1668, à M. de la Noiraye, Intendant de Tours, René de Montbel, Seigneur d'Iſeure, & en vertu duquel & des Titres y énoncés, il obtint un Jugement de cet Intendant, qui le maintint dans ſon ancienne Nobleſſe.

XIV. DEGRE'.

SÉBASTIEN de Montbel, Comte de Montbel & d'Entremonts, Baron du Montelier, Sg^r. de S^t. Mauris, de Virignin, de Chanves & de S^t. André de Briord, Ch^ler. de l'Ordre de l'Annonciade, fut appellé à la ſucceſſion des Comtes d'Entremonts & de Montbel, par le Teſtament de Charles de Montbel, Comte d'Entremonts ſon couſin germain, mort ſans poſtérité. Il eut ſur cela de grandes difficultés à ſurmonter, car Françoiſe de Montbel, Princeſſe de Sulmone, ſœur de Charles, prétendit ſe mettre en poſſeſſion de ces deux Terres, & employa le crédit que Charles de Lannoy ſon mari avoit auprès de l'Empereur Charles V.; mais le Comte de Montbel l'emporta par la juſtice de ſa cauſe. Il fut fait Chevalier d'Honneur de la Reine Eléonor d'Autriche, ſeconde femme du Roi François Ier. ; acquit par Acte du 18 Juillet 1539, la Seigneurie de S^t. André de Briord, d'Antoinette Mareſchal, veuve de Louis de Viry, Sg^r. de ladite Terre; fit ſon Teſtament le 4 Janvier 1565, & eut l'honneur de revétir des marques de l'Ordre de l'Annonciade, Emmanuel-Philibert, Duc de Savoye, à Chambéry en 1568. Il avoit épouſé en préſence du Dauphin le 17 Septembre 1539, Béatrix PACHECO, Premiére Dame d'Honneur de la Reine Eléonor & fille de Jean Pacheco, Duc d'Aſcalona, Marquis de Villéne, Grand-Maître de l'Ordre de S^t. Jaques; en faveur de ce mariage, le Roi François Ier. leurs fit don de la ſomme de 20000 liv., & auſſi en conſidération des Services que ladite Béatrix Pacheco avoit rendus à la Reine: De cette alliance nâquirent,

15. ELÉONOR de Montbel, mort au Berceau.

&

15. JAQUELINE de Montbel, Comteſſe d'Entremonts & de Montbel, Marquiſe du Montelier & de S^t. André de Briord, Dame de S^t. Mauris & de Chanves, Baronne de Nattage, Terre de laquelle elle rentra en poſſeſſion le 19 Décembre 1588, par un échange qu'elle fit avec Claude de Grolée, Seigneur de Grolée, auquel elle céda la Terre de Chanves; elle fut mariée deux fois, la premiére, le 16 Février 1561, par l'entremiſe du Roi Charles IX., avec Claude DE BATARNAY, Comte du Bouchage, Baron d'Anthon, fils de René de Batarnay, auſſi Comte du Bouchage, & Baron d'Anthon, Chevalier de l'Ordre du Roi & d'Iſabelle DE SAVOYE. Claude de Batarnay, ayant été tué ſans enfans à la Bataille de S^t. Denis, ſa veuve ſe remaria dans la Ville de la Rochelle au mois de Mars 1571, avec Gaſpard, Comte DE COLIGNY, Seigneur de Chaſtillon ſur Loing, Amiral de France, Chevalier de l'Ordre du Roi, Colonel Général de l'Infanterie Françoiſe, Gouverneur de Paris, &c. duquel elle eut une fille unique, nommée Béatrix de Coligny, Comteſſe d'Entremonts & de Montbel, Marquiſe du Montelier & de S^t. André de Briord, Baronne de Nattage & Dame de S^t. Mauris, qui porta toutes ces Terres dans la Famille de Bon-de Meuillon, par ſon mariage avec Claude-Antoine BON, Baron de Meuillon & de Montauban, Grand-Chambellan de Savoye, dont la poſtérité prit le nom de Montbel, & la qualité de Comtes d'Entremonts & de Montbel; les Terres du Montelier & de Saint André de Briord, avoient été érigées en *Marquiſat*, par Lettres du Duc de Savoye du 1er. Avril 1583 *ou* 1589, en faveur de

ed by Google

ladite Jaqueline de Montbel, *en reconnoiſſance des Services de ſes Prédéceſſeurs & à cauſe de la grandeur de ſa Maiſon.*

Bâtards de Sébaſtien de Montbel.

15. François, *Bâtard* de Montbel, Seigneur de Chanves en Bugey, mourut ſans poſtérité.
15. Claudine *Bâtarde* de Montbel, fut mariée le 14 Avril 1575 à Gabriel de Richardon, Seigneur de l'Hobla & du Beſſey.

BRANCHE

des SEIGNEURS de la TASCHE, d'ISEURE, de ME'RE' et de CHAMPE'RON.

XIV. DEGRE'.

François de Montbel, (*a*) Ecuyer, S^r. de Montbel, vivant le 20 Juillet 1500, fut Gouverneur d'un Prince de la Maiſon de Savoye, ſuivant l'Inventaire que préſenta en 1668 à M. de la Noiraye, Intendant de Tours, René de Montbel, Seigneur d'Iſeure, à l'effet d'être maintenu dans ſa Nobleſſe, & en vertu duquel il obtint un Jugement de cet Intendant; il avoit épouſé D^lle. Françoiſe Vergnaude, laquelle étant veuve de lui le 21 Avril 1516, expoſa au Roi François Ier., qu'elle & feu ſon mari avoient fait pluſieurs belles & grandes acquiſitions, mais que Jaques de Montbel leur fils en ayant eu le gouvernement ſe les étoit appropriées, que pour l'en fruſtrer & ſes autres enfans, il l'avoit maltraitée ſi rigoureuſement, qu'il l'avoit obligée devant le Juge de Mondon à renoncer à la part qui lui revenoit dans ces acquiſitions, dont la Coûtume du pays lui adjugeoit la moitié; ſur cet expoſé Sa Majeſté lui accorda des Lettres Royaux le 20 Mars 1517, par leſquelles elle ordonna au Sénéchal de Poitou ou à ſon Lieutenant à Montmorillon, d'informer contre ledit Jaques de Montbel & de rendre juſtice à ſa mére: Du mariage de François de Montbel avec ladite Françoiſe Vergnaude, ſortirent 3 enfans qui ſuivent.

15. Jean de Montbel continue la deſcendance.
15. Maurice de Montbel, Ecuyer, Capitaine-Garde des Châteaux, Bois & Foreſts des Seigneuries de Fleix & de Mondon pour le Duc de Savoye, fit ſon Teſtament le 15 Septembre 1532, par lequel il chargea Jean de Montbel ſon frére de la Tutelle de ſes enfans, ce qui fut confirmé par Jugement rendu en la Châtellenie du Dorat le 20 Mai 1535; De ces enfans on ne connoît que
    16. Jean de Montbel, Ecuyer, Seigneur du Puivillairon, qui tranſigea le 11 Septembre 1560 avec Guillaume de Montbel, Seigneur de Champéron & de la Taſche ſon couſin germain & lui céda tou-

(*a*) Ce François de Montbel eſt dénommé fils de Charles de Montbel, Seigneur du Montelier, & d'Antoinette d'Oncieux, dans l'Inventaire que préſenta en 1668 à M. Voyſin-de la Noiraye, Intendant de la Généralité de Tours, René de Montbel, Seigneur d'Iſeure & de Champéron, & en vertu duquel & des Titres y énoncés, il obtint un Jugement de cet Intendant, qui le maintint dans ſon ancienne Nobleſſe.

Nota. On trouve un Jean de Montbel, Ecuyer, Seigneur de la Roquoze, dont la veuve nommée, Demoiſelle Claude Péliſſier, ſœur de Noble Jaques Péliſſier, Seigneur de S. Ferriol en Dauphiné, fit une Donation à Charlotte Péliſſier ſa niéce en faveur de ſon mariage, accordé par Contrat du 9 Novembre 1544, avec Noble Guy de Reſs-de Breſſolles, Seigneur de Cheminades, lequel Acte fut paſſé en préſence de Noble Aſtorg de Montbel, Seigneur d'Ucels ſon oncle.

Digitized by Google

tes les prétentions qu'il pouvoit avoir dans les Biens de la ſucceſſion de feu Jaques de Montbel leur Oncle.

15. Jaques de Montbel, Ecuyer, Capitaine de Mondon, pour le Duc de Savoye, épouſa Demoiſelle Jeanne de Bernies & mourut avant le 11 Septembre 1560 ſans enfans.

XV. DEGRE'.

Jean de Montbel, Ecuyer, Seigneur de Champéron & de la Taſche, étoit Homme d'Armes des Ordonnances du Roi, ſous la Charge du Seigneur de Penthiévre le 5 Septembre 1536, ſervant alors en cette qualité à l'Armée en Provence. Il avoit été nommé dès le premier Octobre 1526, Capitaine de la Terre & Seigneurie de Fleix & de Cadré pour le Duc de Savoye, en conſidération des ſervices que Jaques de Montbel ſon frére avoit rendus à ce Prince; obtint des Lettres Royaux données à Paris le 12 Février 1527, contre les Habitans de la Seigneurie de Fleix, qui lui refuſoient depuis long-temps le payement des Cens, Rentes & autres Droits dont ils lui étoient redevables, l'ayant accuſé, ainſi que ſon frére Maurice de Montbel, d'avoir conſidérablement détruit les Châteaux & Foreſts de Fleix & de Mondon, leſdits Srs. de Montbel ayant ſoutenu, » qu'étans *Nobles & extraits de Noble lignée*, doux & paiſibles, » ils avoient bien & dûement été établis Capitaines & Gardes deſdits Châteaux, » qu'ils s'étoient bien & honneſtement comportés & gouvernez, *tels que tous autres Gentilshommes auroient pû faire*, « ſur quoi ils avoient été renvoyés abſous de tous les faits qui avoient été allégués contre eux, ainſi qu'il fut jugé par Sentence du 29 Décembre 1529, rendue par le Juge deſdites Seigneuries. Jean de Montbel fit un accord le 26 Décembre 1530, avec François Lignaud, Sr. de Lagebernard ſon parent, au ſujet d'un Banc qui appartenoit audit de Montbel, dans l'Egliſe de Luſſac, & dans cet Acte ils ſont qualifiés *Nobles Gentilshommes*. Il épouſa Demoiſelle Françoiſe de Bridiers (*a*) avant le 10 Janvier 1538, jour auquel ils donnerent conjointement le lieu noble de la Taſche, ſitué dans la Paroiſſe de Maillac, à Nicolas de Montbel leur fils. Françoiſe de Bridiers ſa veuve, étoit, ſuivant un Acte du 31 Mai 1550, Tutrice de ſes enfans, qui furent,

16. Nicolas de Montbel, Seigneur de la Taſche, mort ſans poſtérité.
16. Guillaume de Montbel, qui continue la deſcendance.
16. Marguerite de Montbel, & 16. Jeanne de Montbel, } dont on ignore la deſtinée.

XVI. DEGRE'.

Guillaume de Montbel, Ecuyer, Seigneur de Champéron & de la Taſche en Poitou, épouſa par Contrat du 21 Avril 1558, Dlle. Gillon Pot, (*b*) fille de *Meſſire* Antoine Pot, *Chevalier*, Sgr. de Lavau-Pot & de Dame

(*a*) Dans le ſuplément du Procès-verbal de Malthe, de Noble Baptiſte-Roger de Montbel du 2 Janvier 1631, l'un des Députans, nommé *Meſſire Jean de Bridiers, Chevalier, Seigneur de Soliers, Grand Ecuyer de la Princeſſe de Mantouë*, atteſta, que cette Françoiſe de Bridiers, *de la Maiſon de Fourlemie, proche de la Chaſtre en Berry*, étoit *ſortie de celle de Soliers, dont elle portoit encore les Armes.*

(*b*) Dans le même Acte cité à la Notte précédente, le Commandeur (Pot)-de Rhodes, reconnut la ligne maternelle dudit S. Chevalier de Montbel, pour être ſortie de la Maiſon: (à ce ſujet on obſerve, que d'Anne Pot, femme de Guillaume de Montmorency, deſcend S. A. S. Mgr. le Prince de Condé.)

Digitized by Google

Catherine ESTOURNEAU; il fit un accord le 11 Septembre 1560 avec Jean de Montbel, Ecuyer, Seigneur du Puivillairon ſon couſin germain, & s'obligea de lui payer ce qu'il lui devoit, pour reſtant de la ſomme dont Jean de Montbel, Seigneur de Champéron ſon pére, avoit été chargé par l'Acte de la Tutelle qu'il avoit eue dudit Jean de Montbel, Seigneur du Puivillairon, après la mort de Maurice de Montbel, pére dudit Jean; il acquit le 10 Septembre 1579, moyennant la ſomme de 5000 liv., une coupe de Bois, ſituée dans la Paroiſſe de Maillac & mouvante de la Seigneurie de Mondon, de Noble Dame Georgette de Balſac ſa parente, veuve de Noble Seigneur Mre. Jean Pot, Chevalier de l'Ordre du Roi, ſon Premier Ecuyer-Tranchant, Porte-Cornette de Sa Majeſté & Grand-Maître des Cérémonies de France. Le 8 Juin 1594, il tranſigea avec Demoiſelle Jeanne Pot ſa belle-ſœur, femme de François Chardebœuf, Ecuyer, Sr. de la Vareille, au ſujet de la part qui revenoit à Gillon Pot ſa femme, dans la ſucceſſion de feu Chriſtophe Pot leur frére, Ecuyer, Seigneur de Lavau-Pot, en exécution du Teſtament & Codicille qu'avoit fait feu Mathurin Pot, Ecuyer, Seigneur de la Maiſon Rouge leur Oncle, le 8 Janvier 1575 & le 23 Décembre 1583. Il rendit Hommage le 15 Septembre 1597 à Haut & Puiſſant Seigneur, Mre. Guillaume Pot, Chevalier, Seigneur de Rhodes & de Mondon, Prévoſt des deux Ordres du Roi, Conſeiller d'Etat & Grand-Maître des Cérémonies de France, pour le Fief & Maiſon Noble de la Taſche, mouvant dudit Seigneur de Rhodes, à cauſe de la Châtellenie de Mondon, & fit ſon Teſtament le 8 Mars 1609 : ſa Succeſſion fut partagée le 30 Avril ſuivant entre ſes enfans qui furent,

17. JAQUES de Montbel ci-après.

17. ROBERT de Montbel, Chevalier, Seigneur de Champéron, dont la poſtérité eſt rapportée ci-après & qui eſt auteur des Seigneurs d'Iſeure, de Méré & de Champéron.

&

17. JEANNE de Montbel, laquelle mariée lors du Teſtament de ſon pére.

XVII. DEGRE'.

JAQUES de Montbel, Ecuyer, Seigneur de la Taſche, nommé Exempt des Gardes du Corps du Roi avant le 27 Juin 1606, puis Ecuyer de la Grande Écurie de Sa Majeſté, par Lettres du 6 Décembre 1613, obtint, ainſi que Robert de Montbel ſon frére le 27 Mars 1599, un Acte de la repréſentation qu'ils avoient faite des Titres juſtificatifs de leur ancienne Nobleſſe devant les Commiſſaires députés pour le régalement des Tailles dans la Généralité de Tours. Il tranſigea le 30 Avril 1609 avec Robert de Montbel ſon frére, en éxécution du Teſtament que Guillaume de Montbel leur pére avoit fait le 8 Mars précédent, portant inſtitution d'héritier en faveur dudit Jaques ſon fils aîné, aux conditions que le lieu Noble de Champéron demeureroit audit Robert, & qu'il n'auroit rien à demander audit Jaques ſon frére, d'une ſomme de 2000 liv. Par cette Tranſaction ils convinrent entr'eux d'éxécuter de point en point les diſpoſitions de ce Teſtament. Jaques de Montbel qui ne vivoit plus le 22 Décembre 1637, avoit épouſé, 1°. par Contrat du 11 Septembre 1583, Demoiſelle Jeanne L'HUILLER *ou* L'HUILLIER, fille d'Antoine l'Huillier, Ecuyer & de Demoiſelle Antoinette DE VILLIERS. 2°. Par autre Contrat du

30 Juillet 1595, Demoiſelle Avoye DE LA RIE, & 3°. auſſi par Contrat du 20 Avril 1599, Dlle. Anne D'EAUX, veuve de Charles BORDES, Ecuyer, Sr. du Poiron & fille de Marc d'Eaux, Ecuyer, Sr. de la Conillére & de Demoiſelle Bonaventure PIZON : Les enfans qu'il eut de ce dernier mariage, furent,

18. JEAN de Montbel, qui ſuit.
18. BONAVENTURE de Montbel, mariée le 7 Février 1630 à Jean MARBEUF, Ecuyer, Sr. de Maſmeau.
18. MARIE de Montbel, laquelle vivoit encore ſans alliance en 1634, & dont on ignore la deſtinée.
18. ANNE de Montbel, qui épouſa par Contrat du 5 Novembre 1634, Jaques ROBERT, Ecuyer, Sr. du Chaſlard.

&

18. SILVIE de Montbel, vivante en 1634 & dont on ignore la deſtinée.

XVIII. DEGRE'.

JEAN de Montbel, qualifié *Chevalier*, Seigneur de la Taſche & de la Grandfas, épouſa, 1°. par Contrat du 7 Février 1632, Dlle. Eliſabeth GUILLOT, fille de Jean Guillot, Sr. du Bois & de Dame Claude PHILIPES, 2°. auſſi par Contrat du 22 Décembre 1637, Demoiſelle Catherine PIGNONNEAU. Il acheta le 30 Avril 1634 de Léon Bléreau, Ecuyer, le Château, lieu Noble & Fief de la Grandfas, ſitué dans la Paroiſſe de Maillac, avec d'autres Héritages. Catherine Pignonneau étoit veuve de lui & avoit la Tutelle de leurs enfans mineurs le 15 Novembre 1665, jour auquel elle fit un accord avec André de Montbel ſon beaufils : Jean de Montbel avoit eu de ſon premier mariage,

19. ANDRÉ de Montbel ci-après.

&

19. MARIE de Montbel, mariée à François IGONIN, Ecuyer, Sr. de la Gorce, avant le 15 Novembre 1665.

Second Lit.

19. HENRY de Montbel, Ecuyer, mourut Brigadier des Gardes du Corps du Roy.
19. LOUIS de Montbel, Ecuyer, mourut en bas âge.
19. JEAN de Montbel, Ecuyer, Garde du Corps du Roi le 9 Mars 1677, fut tué au Siége de Valenciennes.
19. ANNE de Montbel fut Religieuſe au Couvent de Longefont en Berry.

XIX. DEGRE'.

ANDRÉ de Montbel, qualifié *Chevalier*, Seigneur de la Taſche & d'Aureis, épouſa par Contrat du 2 Juin 1669, Demoiſelle Louiſe DE LA CHÂTRE, (couſine germaine de Marie-Caſimire de la Grange, Reine de Pologne,) fille de *Haut & Puiſſant Seigneur*, *Meſſire* René de la Châtre, *Chevalier*, Seigneur de Brillebault & de Briante & de Dame Silvaine DE LONGBOSTZ, & eut acte le 15 Juillet 1669 de la repréſentation qu'il avoit faite des Titres juſtificatifs de ſon ancienne Nobleſſe devant M. Tubeuf, Intendant de Bourges & de Moulins. Louiſe de la Châtre étoit veuve de lui le 15 Mars 1698 & vivoit encore le 14 Mars 1702 : Leurs enfans furent,

Digitized by Go

20. JEAN-GABRIEL de Montbel qui ſuit.
20. BALTHAZAR de Montbel, Ecuyer, Seigneur de la Taſche, mort ſans poſtérité.

&

20. MARIE de Montbel vivante en 1702.

XX. DEGRE'.

JEAN-GABRIEL de Montbel, qualifié *Chevalier*, Seigneur de la Taſche, Lieutenant de la Compagnie Colonelle du Régiment d'Infanterie de Limoges, par Brevet du 31 May 1694, avoit ſervi précédemment dans le même Régiment & étoit né le 6 Juillet 1670; il épouſa par Contrat du 15 Mars 1698, Demoiſelle Marie-Thérèſe DE NOLLET, fille de *Meſſire* Jean de Nollet, *Chevalier*, Seigneur de Nollet dans la Marche & de Dame Marie DE FOUGERES. Il eut acte le 30 Mars 1715 de la repréſentation qu'il avoit faite des Titres juſtificatifs de ſa Nobleſſe devant M. Foullé-de Martangis, Intendant de Bourges, qui le déclara par ce Jugement, *Noble & iſſu de Noble race*: De ſon mariage avec Marie-Thérèſe de Nollet, il eut pour enfans,

21. LOUIS-JAQUES-JOSEPH de Montbel, qualifié *Chevalier*, Seigneur de la Taſche, né le 12 Mars 1699 & reçu Page de la Chambre du Roy avant le mois de Juin 1718.
21. FRANÇOIS-BALTHAZAR de Montbel, qualifié *Chevalier*, né vers l'an 1702 & mort, étant Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de S^t. Louis, & Lieutenant dans le Régiment d'Archiac.
21. PIERRE de Montbel-de Nollet, qualifié *Chevalier*, Penſionnaire du Roi, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de S^t. Louis, ancien Brigadier des Gardes du Corps de Sa Majeſté, & Garde de la Manche, né vers l'an 1703.
21. LOUIS de Montbel, qualifié *Chevalier*, né le 28 May 1704, & mort étant Garde de la Manche du Roi.
21. FRANÇOIS-XAVIER de Montbel qui ſuit.
21. MARTHE de Montbel, née le 4 Décembre 1707, & reçue dans la Maiſon Royale de S^t. Louis à S^t. Cyr le 22 Mai 1718, ſur les Preuves de ſa Nobleſſe faites alors.

&

21. MARIE de Montbel, née vers l'an 1709 & non mariée en 1761.

XXI. DEGRE'.

FRANÇOIS-XAVIER de Montbel, qualifié *Chevalier*, ancien Garde la Manche du Roi & Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de S^t. Louis, né le 30 Juillet 1706, épouſa par Contrat du 27 Janvier 1751, Demoiſelle Jeanne-Silvine LORENT-DE FONTBUFAUT, dont il a pour enfans,

22. JOSEPH de Montbel, né le 20 Janvier 1755.
22. FRANÇOIS-SÉBASTIEN de Montbel, né le 20 Janvier 1758.
22. MARGUERITE-SCHOLASTIQUE de Montbel, née le 9 Février 1753.
22. MARIE-JUSTINE de Montbel, née le 26 Septembre 1756.

&

22. ANTOINETTE-GABRIELLE-MARIE de Montbel, née le 30 Juillet 1759.

Digitized by Google

BRANCHE

DES SEIGNEURS D'ISEURE, DE ME'RE' ET DE CHAMPE'RON.

XVII. DEGRE'.

ROBERT de Montbel, Chevalier, Seigneur de Champéron, d'Iſeure & de Fontarcher, (ſecond fils de Guillaume de Montbel, Seigneur de Champéron & de Gillon Pot), étoit Sergent Major de la Ville de Rouen le 22 Mars 1595, date d'un Brevet, par lequel le Roi Henry le Grand ordonna qu'il fût payé de la ſomme de 800 écus de penſion qu'il lui avoit donnée, pour l'engager à continuer dans la fidélité de ſes Services, & par un autre Brevet du 15 May ſuivant, Sa Majeſté lui continua cette Penſion, quoiqu'il n'éxerçât plus cette Charge de Sergent-Major. Le Roi lui fit expédier un Paſſeport le 12 Avril 1596 pour aller à Calais, où il l'envoyoit pour ſon Service, & dans ce Paſſeport, Sa Majeſté le qualifie Gentilhomme ordinaire de ſa Chambre, quoiqu'il n'en obtint le Brevet que le 6 Janvier 1597; il en prenoit la qualité, ainſi que celle de l'un des vingt Gentilshommes ordinaires de ſa ſuite, & Lieutenant du Duc de Vendôme au Gouvernement de la Ville de Seurre, lorſqu'il fut marié par Contrat du 31 Octobre 1598, avec Demoiſelle Anne DE L'AGE, fille de Noble Homme Guy de l'Age, Ecuyer, Seigneur de la Palice & de Demoiſelle Gabrielle FAUCON, veuve en premieres Nôces de Jaques POT, Ecuyer, Seigneur de Lavau-Pot, qu'elle avoit épouſé par Contrat du 20 Mars 1560; il fit Hommage au Roi Henry le Grand en ſa Chambre des Comptes à Paris le 3 Juin 1604, pour la Terre & Seigneurie d'Iſeure mouvante de ce Prince, à cauſe de ſon Château de Tours, & il étoit alors Gouverneur de la Ville de Seurre en Bourgogne; fut fait par ce Monarque le 1er. Décembre 1608, Chevalier de ſon Ordre de S^t^. Michel, dans un tems où cet Ordre étoit encore recherché par la Nobleſſe la plus illuſtre, & obtint encore du Roi, par Brevet du 10 Décembre 1629, une Penſion de 2000 livres. Dans une Enquête faite le 2 Janvier 1631, pour la réception de Baptiſte-Roger de Montbel ſon fils dans l'Ordre de Malthe, un des Témoins qui y comparurent, dépoſa qu'il » avoit connu ledit » Robert de Montbel, Seigneur de Champéron « & ajoûte, qu'il » avoit été des » Braves de ſon temps & aimé du feu Roi, ayant poſſédé des Gouvernemens, » & que c'étoit un Homme, auſſi recommandable par ſa naiſſance que par ſon » mérite «; il avoit été honoré de pluſieurs Lettres par les Rois Henry IV. & Louis XIII., & fut maintenu dans ſon ancienne Nobleſſe le 21 Juin 1634, conjointement avec René de Montbel ſon fils. Anne de l'Age étoit veuve de lui le 21 Novembre ſuivant : De ſon mariage avec Robert de Montbel, nâquirent,

18. RENÉ de Montbel qui ſuit.
18. JAQUES de Montbel, mort jeune.
18. Noble BAPTISTE-ROGER de Montbel, Sg^r^. d'Iſeure, Chevalier de Malthe, lequel fit ſes Preuves au Grand Prieuré de France les 12 Octobre 1629 & 2 Janvier 1631, & étoit encore Chevalier de cet Ordre le 21 Novembre 1641; depuis il ſe maria avec D^lle^. Louiſe TAVEAU-DE MORTEMER, fille de *Haut & Puiſſant Meſſire* Philbert Taveau, Seigneur de Cubort, de S^t^. Martin, de la Cheze outre Vienne, de Bagneux, de la Riviére & de la Gaulterie, Baron de Mortemer, Cheva-

Digitized by Google

lier de l'Ordre du Roi, Gentilhomme ordinaire de ſa Chambre & de Dame Marie DE LA COMBE & en eut,

19. RENÉ de Montbel, & 19. JAQUES de Montbel, } vivans en 1669, & morts tous deux avant leur pére.

18. ANTOINE de Montbel, Seigneur de Champéron, auteur des Seigneurs de Champéron, dont il ſera parlé après la poſtérité de ſon frére aîné.

18. CHARLOTTE de Montbel, mariée à Hubert DE GRAY, Ecuyer, Seigneur de Chambon.

18. FRANÇOISE de Montbel, femme d'Antoine DE MONS, *Chevalier*, Seigneur de la Pierre. & 18. ANNE de Montbel, mariée à Jean DE RIVAUDE, *Chevalier*, Seigneur de la Charlotiére, &c. } avant le 21 Novembre 1641.

XVIII. DEGRE'.

RENÉ de Montbel, qualifié *Chevalier*, Sg^r. d'Iſeure, de Champéron & du Rigollet, épouſa par Contrat du 7 Septembre 1628, D^lle. Marie FUMÉE, fille de *Meſſire* Martin Fumée, *Chevalier*, Seigneur des Roches-S^t. Quentin, Conſeiller du Roi en ſes Conſeils d'Etat & Privé, Maître des Requêtes ordinaire de ſon Hôtel & de Dame Madeléne DE CRÉVANT ſa veuve, ſœur de Louis de Crévant, Vicomte de Brigueil, Marquis d'Humiéres, Chevalier des Ordres du Roi, Capitaine des cent Gentilshommes de ſa Maiſon & de 50 Hommes d'Armes de ſes Ordonnances, Gouverneur de Ham, puis, de Compiégne & Conſeiller d'Etat. Le Roi lui donna le 23 Avril 1635 une Commiſſion pour lever une Compagnie de cent Hommes à pied François, ſous l'autorité du Duc d'Epernon, Colonel Général de l'Infanterie Françoiſe, & il ſervoit en la même qualité de Capitaine, dans le Régiment de la Marine, ſuivant une Lettre que lui écrivit le Cardinal de Richelieu le 10 Février 1639. Il tranſigea avec Anne de l'Age ſa mére & ſes fréres & ſœurs le 21 Novembre 1641, au ſujet du Partage des biens paternels, & fut nommé Sécrétaire de la Nobleſſe de Touraine, dans les deux Aſſemblées tenues les 28 Mai 1642 & 26 Juin 1652. Sa Majeſté lui accorda le 6 Aouſt 1653 une Penſion de 2000 liv. en conſidération de ſes bons & agréables Services, & M. Voyſin-de la Noiraye, Intendant de Tours, lui donna le 5 Juillet 1668 un Acte de la repréſentation qu'il lui avoit faite des Titres de ſon ancienne Extraction, conjointement avec François de Montbel ſon fils & Antoine de Montbel ſon frére. L'Inventaire produit alors devant ledit S^r. Intendant, porte entr'autres choſes, que le Produiſant étoit » iſſu de Lignée & Extraction Noble, que de toute an» cienneté ſes Auteurs & Prédéceſſeurs étoient Nobles & qualifiés tels en Sa» voye & en France. Qu'il étoit fils de Robert de Montbel, Chevalier, Sei» gneur de Champéron, Iſeure & Fontarcher, Gentilhomme ordinaire de la » Chambre du Roi, Gouverneur de Seurre en Bourgogne & de Dame Anne de » l'Age, lequel étoit fils puîné de Guillaume de Montbel, Ecuyer, Seigneur de » Champéron & de Demoiſelle Gillon Pot, qui étoit auſſi fils de Jean de Mont» bel, Seigneur de Champéron, Capitaine pour M. le Duc de Savoye de Ca» dré, Fleix & Mondon en Poitou, & de Françoiſe de Bridiers, lequel étoit » fils de François de Montbel, Ecuyer & de Demoiſelle Françoiſe Vergnaude,

Digitized by Google

» Triſayeul & Triſayeulle du Produiſant. Que ledit François étoit fils de Charles » de Montbel, Chevalier, Seigneur du Montelier ..... & d'Antoinette » d'Oncieux : lequel François de Montbel fut envoyé en France par le Duc de » Savoye, pour avoir le ſoin & la conduite d'un Prince de cette Maiſon, que » l'on avoit relégué dans la Tour de Mondon, Paroiſſe de Maillac ſur les fron- » tiéres de Poitou & du Limouſin, pour quelque infirmité & aliénation d'eſprit, » où ledit Prince mourut, & que ſon Tombeau ſe voyoit encore dans l'Egliſe » dudit Maillac. Que ledit Charles de Montbel, 4e. Ayeul du Produiſant, étoit » fils de Guillaume de Montbel, Chevalier, Seigneur du Montelier, de Natta- » ge, & de Pierre Chaſtel & de Demoiſelle Hémarde de la Chambre. Que le- » dit Guillaume de Montbel étoit fils de Guy de Montbel, Chevalier, Comte » dudit lieu & d'Entremonts, Seigneur d'Eſpine & du Montelier & de Dame » Antoinette de Seiſſel, leſquels vivoient auparavant 1370 ; Que ledit Guy étoit » fils de Jean de Montbel, Chevalier, Seigneur de Miribel & de D^lle^. Béatrix » de Villars, leſquels vivoient auparavant l'année 1320, & dont les Aſcendans » Seigneurs, Comtes de Montbel & d'Entremonts, remontoient juſques en » l'an 1040 «.

Leſdits René de Montbel & Marie Fumée ſa femme, par un Acte du 22 May 1679, céderent à Charles de Montbel leur fils, *dit* l'Abbé d'Iſeure, tous les Droits qui leur appartenoient dans la ſucceſſion de M^re^. Antoine de l'Age, Duc de Puylaurent, Pair de France, Premier Chambellan de Gaſton, Duc d'Orléans, frére du Roi Louis XIII., & ils ne vivoient plus le 14 Octobre 1684 : Leurs enfans furent,

19. François de Montbel qui ſuit.
19. Louis de Montbel, Seigneur d'Iſeure, &c. dont la poſtérité ſera rapportée après celle de ſon frére aîné.
19. Charles de Montbel, dit *l'Abbé d'Iſeure*, Seigneur d'Iſeure, Terre dont il ſe démit le 17 May 1676 en faveur de ſes pére & mére, qui la lui avoient donnée par Acte du 20 Avril 1673.
19. Charles de Montbel, auteur de la Branche des Seigneurs de Méré.
19. Madeléne de Montbel, mariée le 30 Mai 1650, avec Céſar Broſſin, *Chevalier*, Seigneur & *Marquis* de Méré, fils de Louis Broſſin, qualifié auſſi *Chevalier*, Seigneur de Méré, Baron de Seignerolles, &c. Gouverneur de Loches & de Beaulieu en Touraine & de Dame Marguerite de la Rochefoucaud ; elle vivoit encore le 26 Aouſt 1669.
19. Anne de Montbel, Religieuſe Bénédictine & Prieure de Méré.
19. Claire de Montbel, } Religieuſes Bénédictines au même
19. Madeléne de Montbel, } Monaſtére.
19. Elisabeth de Montbel, Religieuſe de l'Ordre de S^t^. François, à la Rochepozay.
19. Elisabeth de Montbel, Religieuſe Bénédictine au Boulay, près de Tours.

&

19. Marie de Montbel, Religieuſe à la Virginité, près de Vendôme, Ordre de Citeaux.

XIX. DEGRE'.

François de Montbel, qualifié *Chevalier*, Sg^r^. de la Meſnardiére, de l'Hôpital, de Marigny & de Champéron, Capitaine dans le Régiment d'Humiéres,

Digitized by Go

Cavalerie, acquit par Acte du 28 Janvier 1687, la Maiſon & le Château de Marigny, du Curateur de la ſucceſſion d'Edmond Chateigner, *Chevalier*, Seigneur d'Eudonville & dudit lieu de Marigny, Conſeiller, Maître-d'Hôtel ordinaire du Roi, & cette Terre paſſa enſuite dans la Famille de M. M. de Mouſſy, par le mariage de Madeléne de Montbel, à laquelle ſon pére la céda. Il épouſa Demoiſelle Polixène DE PRÉAUX, fille de René de Préaux, *Chevalier*, Seigneur de Riz & de la Meſnardiére & de Dame Marie DE BRIDIEU; & de ce mariage il eut,

20. ROGER de Montbel, Seigneur de l'Hôpital.
20. ROGER de Montbel, Seigneur de la Meſnardiére & de Martiſay en Berry, Abbé Commandataire de l'Abbaye Royale de la Mercy-Dieu, Diocèſe de Poitiers.
20. MADELÉNE de Montbel, Dame de Marigny, mariée par Contrat du 25 Janvier 1693, avec Hugues DE MOUSSY, *Chevalier*, Seigneur de Granges & des Hauteſrives, Commandant un Bataillon dans le Régiment de Normandie.

&

20. MARGUERITE de Montbel-de la Meſnardiére, Abbeſſe de l'Abbaye de Notre-Dame de Mouchy, près de Compiégne, où elle fut bénîte le 25 Septembre 1711.

BRANCHE

DES SEIGNEURS D'ISEURE.

XIX. DEGRE'.

LOUIS de Montbel, qualifié *Chevalier*, Sg^r. d'Iſeure, du Rigollet & de Champéron, (ſecond fils de René de Montbel, Seigneur de Champéron & de Marie Fumée), étoit Enſeigne de la Compagnie des cent Gentilshommes ordinaires de la Maiſon du Roi, dits *au Bec de Corbin* & Capitaine d'une Compagnie de Chevaux-légers, entretenue pour le Service de Sa Majeſté, lorſqu'il épouſa par Contrat du 26 Aouſt 1669, Dame Jeanne DREUX, (veuve de Robert du Bouex, *Chevalier*, Seigneur de Villemort, de Méré, &c. Lieutenant Général pour le Roi du Pays Blaiſois & Brigadier des Armées de Sa Majeſté), fille de Simon Dreux, *Chevalier*, Sg^r. de Montrollet & de Dame Catherine DES GRANGES ſa ſeconde femme : De ce mariage eſt né,

XX. DEGRE'.

ROGER de Montbel, qualifié *Haut & Puiſſant Seigneur*, *Chevalier*, Seigneur d'Iſeure, de Champéron & du Rigollet, & qui épouſa par Contrat du 27 Juillet 1716, Demoiſelle Silvie-Henriette DE ROQUEFEUIL, fille de Jean de Roquefeuil, *Chevalier*, Sg^r. de la Salle & de Dame Marthe FORESTIER: il vit actuellement & a pour enfans,

1. JEAN-ROGER de Montbel, Capitaine de Grenadiers au Régiment de Talaru, né le 1er. Juillet 1717.
2. CHARLES-HENRY de Montbel, Religieux de l'Ordre de Cluny, lequel fut tenu ſur les Fonts de Baptême le 17 Juillet 1719, par Charles de Montbel, *Chevalier*, Seigneur de la Roche-aux-Enfans.

Digitized by Google

3. Louis de Montbel, baptiſé le 20 Septembre 1720, & qui fut tué à la Bataille de Raucoux en 1746, étant Capitaine dans le Régiment de Mailly.
4. Constant de Montbel, dit *le Chevalier de Montbel*, Capitaine au Régiment de Talaru, né le 19 Octobre 1726.
5. Antonin-Louis-Martin de Montbel, dit *le Chevalier de Montbel*, né le 18 Décembre 1730; il paſſa à Pondichery en 1752 & il eſt mort en 1761, étant Officier dans les Troupes de la Compagnie des Indes.
6. Claude-Hémon de Montbel-de Champéron, Capitaine au Régiment de Talaru, né le 7 May 1732.
7. Félix-Florentin de Montbel-d'Iſeure, auſſi Capitaine au Régiment de Talaru, né le 19 Aouſt 1734.

&

8. Silvine-Henriette de Montbel, Religieuſe Urſuline, baptiſée le 3 Mars 1722.

BRANCHE

Des SEIGNEURS de MÉRÉ.

XIX. DEGRE'.

Charles de Montbel, qualifié *Très-Noble Seigneur, Chevalier, Comte* de Méré, Seigneur d'Iſeure, &c. (4e. fils de René de Montbel, Seigneur de Champéron & de Marie Fumée), fut Commiſſaire ordinaire d'Artillerie, & marié par Contrat du 14 *ou* du 15 Octobre 1684, avec Demoiſelle Louiſe Savary, fille de Louis Savary, *Chevalier*, Baron de Lancoſme, Seigneur du Moulin-Robert, de Noziéres, &c. & de Dame Anne de Coutances ſa femme, veuve en premiéres nôces de Barthélemy de Bourdeille, *Chevalier*, Comte de Mathas, Capitaine au Régiment des Gardes. Louiſe Savary étant demeurée veuve, fut éluë Tutrice de ſes enfans le 30 Aouſt 1700 & confirmée dans les prérogatives de veuve de Gentilhomme, ſuivant l'Ordonnance de M. Chauvelin, Intendant à Tours du 22 Mars 1717, par laquelle *Louis-Joſeph*, *Louis-Pierre*, *Armand* & *Jean* de Montbel, ſes enfans, furent auſſi maintenus dans leur Nobleſſe; elle vivoit encore le 29 May 1727, & avoit eu de ſon mariage avec Charles de Montbel,

1. Charles-Joseph de Montbel, Diacre du Diocèſe de Bourges, Prieur Commandataire du Prieuré de Percé en Rouergue.
2. Louis-Joseph de Montbel, né vers l'an 1686.
3. Louis-Pierre de Montbel, Prêtre, Bachelier de Sorbonne, Licencié en Droit & Vicaire Général de l'Evêque de Poitiers, né vers l'an 1688.
4. Armand de Montbel qui ſuit.
5. Jean-Baptiste-Charles de Montbel, dit *le Chevalier de Méré*, Capitaine dans le Régiment de Pons, baptiſé le 16 Novembre 1700 & mort à Landau. Les Actes qui le concernent le qualifient, *Haut & Puiſſant Seigneur.*
6. Marie-Jeanne de Montbel, née vers l'an 1690 & morte Prieure de l'Abbaye de Mouchy, près de Compiégne en 1760.

&

7. Henriette de Montbel, née vers l'an 1696: elle eſt Abbeſſe de Mouchy, près de Compiégne, & a été bénîte le 18 Octobre 1745.

Digitized by Google

XX. DEGRE'.

ARMAND de Montbel, qualifié *Haut & Puiſſant Seigneur, Chevalier*, Sg^r. *Comte* de Méré, de Traverzé, de Crémeaux, du Gautier ſur Creuſe & de la Mortmartin, baptiſé le 27 Décembre 1692, épouſa par Contrat du 29 May 1727, Demoiſelle Cécille-Françoiſe DE BESSAY, fille puînée de Paul, Sire de Beſſay, Chef du nom & des Armes de Beſſay-Luzignan, *Chevalier*, *Comte* de Traverzé & de Crémeaux, &c. & de Dame Cécille DE BRACHECHIEN: Il a eu de ce mariage,

1. HUGUES-PAUL-ARMAND de Montbel, né le 30 May 1729 & mort le 1er. Juin 1733.
2. JAQUES-PAUL-ARMAND de Montbel-de Méré, né le 20 Juillet 1730 & mort en 1748, étant Cornette dans le Régiment de Camille.
3. HENRY-MARIE-PAUL-ARMAND de Montbel-de Méré, né le 22 Février 1735 & mort au Collége en 1746.
4. FRANÇOISE-SUSANNE de Montbel-de Méré, mariée par Contrat du 26 Octobre 1753, avec Jaques-Thimoléon DE CONTY, qualifié dans cet Acte, *Haut & Puiſſant Seigneur, Chevalier*, Seigneur, *Marquis* d'Argicourt, de Bouvillé, de Gaucourt & du Queſnoy : en faveur de ce mariage, célébré le 29 du même mois dans l'Egliſe de Saint Sulpice à Paris, les pére & mére de la future lui ont donné les Terres & Seigneuries de Méré, du Gautier ſur Creuſe, de Crémeaux, de Traverzé & de la Mortmartin.

   &

5. JEANNE-MADELÈNE de Montbel-de Méré, Religieuſe en l'Abbaye de Mouchy, près de Compiégne, née le 24 Juin 1728.

*

BRANCHE

DES SEIGNEURS DE CHAMPÉRON.

XVIII. DEGRE'.

ANTOINE de Montbel, qualifié *Chevalier*, Sg^r. de Champéron & de Poiriers, (quatriéme fils de Robert de Montbel, Seigneur de Champéron & d'Anne de l'Age), épouſa (*) par Contrat du 16 Septembre 1647, Dame Charlotte DE MENOU, veuve, 1°. de Charles LE BLOY, Ecuyer, Seigneur de la Pornerie. 2°. d'Euſtache DE GRASLEUIL, *Chevalier*, Seigneur de la Roche-Bréteau & fille d'Emon de Menou, *Chevalier*, Seigneur de Menou, de Poiriers & du Rabry & de Dame Madeléne DE MAROLLES, ſœur du célébre Michel de Marolles, Abbé de Villeloin. Il étoit veuf de ladite Charlotte de Menou le 8 Juillet 1685, & il en avoit eu pour enfans,

19. RENÉ de Montbel, qui ſuit.
19. JEAN de Montbel.
19. CHARLES de Montbel.

(*) Dans les Mémoires de Michel de Marolles, imprimés à Paris en 1656, fol. 689, il eſt dit, à l'occaſion du mariage d'Antoine de Montbel, que ſa Famille étoit originaire de Savoye.

19. Antoine de Montbel.
&
19. Marie de Montbel.

XIX. DEGRE'.

René de Montbel, qualifié *Chevalier*, Sg^r. de Champéron & de Poiriers, épouſa par Contrat du 8 Juillet 1685, Demoiſelle Anne des Pierres-de la Tremblaye, fille d'Eléonor des Pierres, Seigneur de la Tremblaye, Commiſſaire des Guerres & de Demoiſelle Félix Jaquelin ſa veuve; il mourut avant le 8 Avril 1715 & ſa veuve avoit alors deux enfans qui ſuivent.

20. Jules-Henry de Montbel continue la deſcendance.

20. Henry-François de Montbel, connu ſous le nom de *Chevalier de Champéron*, Chevalier, Seigneur de Poiriers, de Wilgour & autres Lieux, commença à ſervir en 1704 dans le Régiment de Noailles, Infanterie, & parvint ſucceſſivement au Grade de Capitaine dans ce même Régiment; le 8 Avril 1715, il fut fait Capitaine de Cavallerie dans le Régiment de Noailles-Duc, & fut enſuite Meſtre de Camp, Brigadier en 1740, Maréchal des Camps & Armées du Roi le 2 May 1744, Commandeur de l'Ordre Royal & Militaire de S^t. Louis en 1746, & Chevalier des Ordres de Nôtre-Dame du Montcarmel & de S^t. Lazare de Jéruſalem; il avoit été nommé Exempt des Gardes-du-Corps du Roi dans la premiére Compagnie en 1720; paſſa ſucceſſivement par les Grades d'Aide-Major Général en 1730, d'Enſeigne, & enfin de Lieutenant des Gardes-du-Corps de Sa Majeſté, & ſe retira du Service avec 6000 liv. de Penſion; il mourut au mois de Décembre 1760.

XX. DEGRE'.

Jules-Henry de Montbel, qualifié *Chevalier*, Sg^r. de Champéron, de Poiriers, près Châtillon-ſur Indre, de Laugére-S^t. Marc & autres Lieux, commença à ſervir en 1703 dans le Régiment de Noailles-Duc, Cavallerie, & après avoir paſſé par le Grade de Capitaine dans ce Régiment en 1704, il en fut fait Lieutenant Colonel en 1732; il avoit ſervi en 1729 en qualité de Maréchal des Logis Général d'un Camp aſſemblé ſur la Saonne, aux Ordres de M. le Duc de Lévy; fut depuis Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de S^t. Louis & ſe retira du Service avec une Penſion de Sa Majeſté. Il épouſa par Contrat du 8 Avril 1715, Demoiſelle Suſanne Gaulmyn, fille de Jean Gaulmyn, Ecuyer, Seigneur de Beauvoir & de Laly & de Dame Eliſabeth de Culant. Suſanne Gaulmyn veuve de lui avant le 19 Février 1745, mourut au mois de Décembre 1759 : De leur mariage nâquirent,

21. René-François de Montbel qui ſuit.
&
21. Claude de Montbel mort en bas âge.

XXI. DEGRE'.

René-François de Montbel, qualifié *Chevalier*, Sg^r. de Champéron, de Laugére-S^t. Marc, de Poiriers, de Wilgour & autres Lieux, né le 13

Digitized by Google

Novembre 1716 & reçu Page du Roi en ſa Petite Ecurie le 13 Novembre 1730, ſur les Preuves de ſa Nobleſſe faites alors, fut fait en 1735 Capitaine au Régiment de Noailles, Cavallerie; ſervoit en qualité d'Aide-Maréchal Général des Logis de la Cavallerie de l'Armée du Roi en Italie en 1747 & 1748; fut fait Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de S^t. Louis, Meſtre de Camp de Cavallerie en 1749, Lieutenant Colonel du Régiment de Noailles en 1758, Enſeigne des Gardes-du-Corps du Roi dans la 1ere. Compagnie le 17 Janvier 1759, & vient d'être nommé Brigadier des Armées de Sa Majeſté au mois de Novembre 1761; de ſon mariage accordé par Contrat du 19 Février 1745, avec D^lle. Antoinette-Gabrielle FARJONEL, fille de Gilbert Farjonel, Ecuyer, Sg^r. d'Auterive, &c. & de Dame Gabrielle-Suſanne LE NOIR, il a eu deux enfans, ſavoir,

22. JULES-GILBERT de Montbel, né le 27 Août 1748.

&

22. GABRIELLE-ELISABETH-FRANÇOISE de Montbel, née le 18 Janvier 1746.

TABLE DE PARENTÉ

De M^rs. de Montbel-de la Taſche, avec les Maiſons Souveraines de Stuart, de Baviére-Electoral, de Saxe & de Bade.

BAPTISTE de la Châtre, Seigneur de Brillebault, &c.
1°. Françoiſe de Vieubourg.
2°. Gabrielle Lamy.

	1er. Lit.	2^d. Lit.	
1er. Degré.	RENÉ de la Châtre, Seigneur de Brillebault, &c. Silvaine de Longboſtz.	FRANÇOISE de la Châtre. HENRI de la Grange, Marquis d'Arquien, Chevalier des Ordres du Roi, puis Cardinal.	1er. Degré.
II.	LOUISE de la Châtre. ANDRÉ de Montbel, Seigneur de la Taſche.	MARIE-CASIMIRE de la Grange-d'Arquien. JEAN Sobiesky, Roi de Pologne.	II.
III.	JEAN-GABRIEL de Montbel, Seigneur de la Taſche. Marie-Thérèſe de Nollet.	JACQUES-LOUIS-HENRI Sobiesky, Prince Royal de Pologne. Hedwige-Éliſabeth de Baviére-Neubourg.	THÉRESE-CUNÉGONDE Sobieska, Princeſſe de Pologne. MAXIMILIEN-MARIE-EMMANUEL, Électeur, Duc de Baviére.	III.

IV.	FRANÇOIS-XAVIER de Montbel, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de S. Louis. Jeanne-Silvine Lorent-de Fontbuſant.	MARIE-CLÉMENTINE Sobieska. JAQUES Stuart-d'Angleterre, dit *le Chevalier de S. Georges.*	CHARLES VII. Empereur, Duc & Électeur de Baviére. Marie-Amélie Archiducheſſe d'Autriche.	CLÉMENT-AUGUSTE de Baviére, Archevêque & Électeur de Cologne.	JEAN-THÉODORE de Baviére, Cardinal, Evêque de Liége.	IV.
V.	Ses Enfans.	CHARLES-ÉDOUARD-LOUIS-PHILIPES-CASIMIR Stuart, dit *le Prince Edouard.*	HENRI-BENOIST-MARIE-CLÉMENT Stuart, Cardinal d'Yorck.	MAXIMILIEN, Duc de Baviére, Électeur.	MARIE-ANTOINE-WALPURGE-SYMPHOROSE de Baviére. FRÉDÉRIC-CHRISTIAN-LÉOPOLD de Saxe, Prince Royal de Pologne.	MARIE-JOSÉPHE-ANNE-AUGUSTE de Baviére. LOUIS-GUILLAUME-GEORGES, Marquis de Bade.	V.

Vû & vérifié par Nous Chevalier, Conſeiller du Roy en ſes Conſeils, Juge d'Armes de France.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DE PARENTE' DE M. M.

THIBAUD IV., dit *le Grand* Comte de

Mahaud DE CARINTHIE.

I. ETIENNE de Champagne, Ier. du nom, Comte Sancerre.
Mathilde de Donzy.

II. GUILLAUME Ier. Comte de Sancerre.
Marie, Dame de Charenton.

III. LOUIS Ier. du nom, Comte de Sancerre.
Blanche de Courtenay-Champignelles.

IV. JEAN Ier. du nom, Comte de Sancerre.
Marie de Vierzon.

V. LOUIS de Sancerre, Seigneur de Sagonne.
Iſabelle de Thoüars.

VI. AGNÉS de Sancerre.
Godemar, Baron de Liniéres.

VII. AGNÉS de Liniéres.
Guillaume de la Chaſtre, Seigneur de Nançay.

VIII. JEAN de la Chaſtre, Seigneur de Nançay.
Huguette de Voudenay.

IX. PIERRE de la Chaſtre, Seigneur de Nançay.
Marie de Rouy.

X. JEANNE de la Chaſtre.
Jean de Savary, Seigneur de Lancoſme.

XI. HONORÉ de Savary, Seigneur de Lancoſme.
Catherine de Savary.

XII. GILBERTE de Savary-Lancoſme.
René de l'Age, Seigneur de l'Age, & de Puylaure

XIII. GUY de l'Age, Seigneur de la Palice.
Gabrielle Faucon.

XIV. ANNE de l'Age.
Robert de Montbel, Seigneur de Champéron.

XV. RENÉ de Montbel, Seigneur d'Iſeure.
Marie Fumée-des Roches.

ANTOINE
Sgr. de Cl
Charlotte

XVI. FRANÇOIS de Montbel, Sgr. de la Meſnardiére.
Polixène de Préaux.

LOUIS de Montbel, Seigneur d'Iſeure.
Jeanne Dreux.

CHARLES de Montbel, dit *le Comte de Méré.*
Louiſe de Savary-Lancoſme.

RENÉ de Montbel, Seigneur d
Marie-Anne des Pierres-de la T

XVII. ROGER de Montbel. Sgr. de la Meſnardiére.

ROGER de Montbel, Seigneur d'Iſeure.
Silvie-Henriette de Roqueſeuil.

ARMAND de Montbel, dit *le Comte de Méré.*
Cécile-Françoiſe de Beſlay.

JULES-HENRY de Montbel Champéron.
Suzanne Gaulmyn-de Beauvoir.

XVIII. JEAN-ROGER de Montbel.

JAQUES-PAUL-ARMAND de Montbel.

RENÉ-FRANÇOIS de Montbel Champéron.
Antoinette-Gabrielle Farjonel.

XIX. JULES-GILBERT de Montbel.
Gabrielle-Eliſabeth-Françoiſe d

Vû & vérifié par Nous, Chevalier, Conſeiller du Roi en ſes Conſeils, Juge d'Armes de France.

Digitized by Google

M. DE MONTBEL AVEC LA

omte & Champagne.

, Comte de — ALIX de Champagne. — Louis VII., dit *le Jeune*, Roi de France. — I.

PHILIPES II., dit *Auguſte*, Roi de France. — Iſabelle de Hainaut. — II.

LOUIS VIII., Roi de France. — Blanche de Caſtille. — III.

S^t. LOUIS, Roi de France, IXe. — Marguerite de Provence. — IV.

ROBERT de France, Comte de Clermont. — Béatrix de Bourgogne, Dame de Bourbon. — V.

LOUIS Ier. Duc de Bourbon. — Marie de Hainaut. — VI.

ay. — JAQUES de Bourbon, Comte de la Marche, Ier. du nom. — Jeanne de Châtillon-S^t. Paul. — VII.

JEAN de Bourbon Ier., Comte de la Marche. — Catherine de Vendoſme. — VIII.

ſay. — LOUIS de Bourbon, Comte de Vendoſme. — Jeanne de Laval. — IX.

JEAN de Bourbon II., Comte de Vendoſme. — Iſabelle de Beauvau, Dame de Champigny. — X.

ne. — FRANÇOIS de Bourbon, Comte de Vendoſme. — Marie de Luxembourg, Comteſſe de S^t. Paul. — XI.

Puylaur. — CHARLES de Bourbon, Duc de Vendoſme. — Françoiſe d'Alençon. — XII.

ANTOINE de Bourbon, Roi de Navarre. — Jeanne d'Albret, Reine de Navarre.

LOUIS de Bourbon, Prince — Éléonore de Roye.

HENRI IV. Roi de France & de Navarre. — Marie de Médicis.

HENRI de Bourbon, — Charlotte-Catherine d

on.

TOIN de Montbel, — de Champéron. — arlotte Menou.

LOUIS XIII., Roi de France & de Navarre. — Anne d'Autriche.

HENRI de — Condé. — Charlotte-Mar

igneur Champéron. — s-de-la-remblaye.

LOUIS XIV., Roi de France & de Navarre. — Marie-Thérèſe d'Autriche.

PHILIPES d — d'Orléans. — Elizabeth-Charl

Montb. Seigneur de

LOUIS, Dauphin de France. — Marie-Anne-Chriſtine-Victoire de Baviére.

PHILIPES II., — Françoiſe-Mari — gitimée de Fra

Jean

Mont. Seigneur de

LOUIS, Dauphin de France, Duc de Bourgogne. — Marie-Adélaïde de Savoye.

PHILIPES de France, Roi d'Eſpagne. — Élizabeth Farnèze.

arſac.

LE ROY.

Le Roi d'Eſpagne.

Marie — rançoiſe Montbel.

DE MONTIGNY,

Seigneurs de Cramoiſelle, de St Eugêne, de Champverſy &c.

EN CHAMPAGNE ET A PARIS.

Semé de France, au Lion naiſſant d'Argent; ou *d'Azur ſemé de Fleurs de Lis d'Or, & un Lion d'Argent à demi corps, poſé au milieu de l'Ecu* (a).

PREMIER DEGRE'.

JAQUES de Montigny Ier du nom, Ecuyer, Seigneur de Cramoiſelle, fit hommage de cette Terre le 21 Juillet 1478 à Marie Ducheſſe d'Orléans en qualité de Dame d'Ouchy-le Château. Il fut pére de Jean de Montigny, qui ſuit.

II. DEGRE'.

JEAN de Montigny Ecuyer, Seigneur de Cramoiſelle, épouſa avant le 28 Décembre 1506 Demoiſelle Emerie BACHELIER, fille de Guillaume Bachelier Ecuyer, Capitaine de Feſcant, & de Demoiſelle Jeanne Cauchon; ne vivoit plus le 20 Mars 1542; & de ſon mariage avec ladite Demoiſelle Emerie Bachelier avoit eu deux fils, qui ſuivent.

3. FRANÇOIS de Montigny Ecuyer, Seigneur de Cramoiſelle, mourut ſans poſtérité.
3. BENOIST de Montigny a continué la deſcendance.

III. DEGRE'.

BENOIST de Montigny Ecuyer, Seigneur de Cramoiſelle, de St Oyne &

(a) On lit dans une Généalogie de cette Famille produite en 1668 à M. de Caumartin Intendant en Champagne lors de la Recherche de la Nobleſſe, » que Jaques de Montigny Seigneur de Cramoiſelle « (auteur du premier Degré connu) » deſcendoit de Gauland de Montigny, brave Chevalier, qui ſe ſignala à la journée de Bouvines (1214), où il eut l'honneur de porter l'Oriflamme, & d'acquérir la réputation que les Hiſtoriens François lui ont conſervé, en s'oppoſant aux efforts des ennemis qui preſſoient de toutes parts le Roy Philippe Auguſte lorſqu'il fut abbatu de ſon Cheval, & en donnant temps par ſa valeur extraordinaire à Triſtan Ecuyer de S. M. de le remonter, & aux François de venir ſecourir leur Prince; & que ce fut en conſidération de ce ſignalé ſervice & de cette action éclatante, que ſadite Majeſté lui permit & à ſes deſcendans de porter pour Armes *Semé de France au Lion naiſſant d'Argent.*« Le même fait hiſtorique eſt énoncé dans une Sentence produite en original, rendue le 6 Fevrier 1659 par les Élus de Reims en faveur & relativement à la nobleſſe de Charles-Claude de Montigny Ecuyer, Sr de Violaine, dont ce même Jaques de Montigny Seigneur de Cramoiſelle étoit le 4e ayeul.

Digitized by Google

& de St Eugêne, épouſa par articles ſous ſeings privés du 15 Juin 1540 Dlle Jeanne DE RAVENEL, fille de Thibault de Ravenel Ecuyer, Seigneur dudit lieu & de St Eugêne, & de Demoiſelle Marie de Courtignon; comparut au Ban & Arriére-ban du Baillage de Vitry, ſuivant un acte du 18 Décembre 1551; & mourut avant le 23 Novembre 1574. Sa veuve avoit la garde-noble de Jaques & de Madeléne de Montigny ſes enfans mineurs le 6 Fevrier 1577, & vivoit encore le 22 Juillet 1582. De leur mariage étoient nés ſept enfans, qui ſuivent.

4. THIBAULT de Montigny a continué cette Branche aînée.
4. JAQUES de Montigny a formé la Branche des Vicomtes de Savigny ſur Ardres.
4. FRANÇOISE de Montigny mariée par contrat du 7 Fevrier 1567 avec Jaques DE SOUFFLIER Ecuyer, Seigneur du Meſnil-la Cour, étoit remariée le 6 Fevrier 1577 avec Jaques DE JOUVENCE Ecuyer, Seigneur de Brouſſy, dont elle étoit veuve le 5 May 1595.
4. BARBE de Montigny, Dame en partie de Cramoiſelle, étoit veuve de Louis DE LA MANAYE Ecuyer, Seigneur de Hemarry, le 4 Mars 1570, date du contrat de ſon ſecond mariage avec Aléxandre D'AVENNE ou de Davenne Ecuyer, Seigneur de Touſſicourt; & vivoit encore le 2 Décembre 1619.
4. MARGUERITE de Montigny étoit mariée le 6 Fevrier 1577 avec Louis D'AVENNE Ecuyer, Seigneur d'Harmonville, frére dudit Aléxandre, & mort avant le 23 Aouſt 1583; ſe remaria avec honoré Seigneur Antoine DE SALNOVE Ecuyer, Seigneur de Sapicourt, de Touſſicourt & d'Harmonville, dont elle étoit veuve le 18 Aouſt 1596; & vivoit encore le 14 Décembre 1612.
4. MARIE de Montigny femme de noble & honoré Seigneur Philippe DE SALNOVE Ecuyer, Seigneur de Gernicourt, qu'elle épouſa avant le 6 Fevrier 1577.
4. MADELÉNE de Montigny épouſa par contrat du 4 Aouſt 1579 Olivier DE CHAMPAGNE Seigneur de Morſains, d'Agaulne, des Vidames, & de Leuze en partie; & mourut avant le 24 Juillet 1611.

IV. DEGRE'.

THIBAULT de Montigny Ecuyer, Seigneur de Cramoiſelle en partie, de St Eugêne, de St Oyne, de Courtignon, d'Aubilly, de la Maiſon-Neuve, des Gréves, de Montberchis & de Violaine, fit hommage de ſa partie de la Terre de Cramoiſelle au Seigneur d'Ouchy-le Château le 23 Novembre 1574; partagea le 6 Fevrier 1577 avec ſes beaux-fréres & ſœurs la ſucceſſion de Benoiſt de Montigny ſon pére; épouſa 1° Demoiſelle Marthe D'ISQUES, fille de Georges d'Iſques Ecuyer, Seigneur de Violaine & en partie de Verneuil, & de Demoiſelle Marie de Boiſſy, par contrat du 22 Juillet 1582, où il eſt dit que ce mariage devoit être célébré en l'Egliſe Prétendue Réformée; fut éxempté le 19 Septembre 1587 de la contribution au Ban & Arriére-ban; ſe remaria par contrat du 3 May 1593 avec Demoiſelle Marie DE MORE, fille de Daniel de More Ecuyer, Sr de la Loiſe, Capitaine du Château de Condé, & de Demoiſelle Marquiſe de Vaudreuil; & mourut avant le 16 Décembre de la même année 1593.

Digitized by Google

Premier lit.

5. Jaques de Montigny ci-après.
5. David de Montigny a formé la Branche des Seigneurs de Violaine.

V. DEGRE'.

Jaques de Montigny IIe du nom, Ecuyer, Seigneur de St Eugêne, de St Oyne, d'Aubilly, de Violaine & de Courtignon, fit hommage de cette dernière Terre le 12 Septembre 1602; épouſa par contrat du 7 Mars 1607 D^lle^ Marguerite de Drappiéres, fille de Philippes de Drappiéres Ecuyer, S^g^ des Chaſteliéres, & de Demoiſelle Marguerite de Tourneboeuf; ne vivoit plus le 17 Septembre 1646; & de ladite Demoiſelle de Drappiéres ſa femme avoit eu ſept enfans, qui ſuivent.

6. Jaques de Montigny Ecuyer, Seigneur de St Oyne & d'Aubilly, ſervoit en qualité d'Homme d'Armes de la Compagnie des Chevaux-légers de la Garde du Roy, lorſqu'il épouſa par contrat du 5 Fevrier 1633 D^lle^ Marthe de Ture, fille de François de Ture Ecuyer, Seigneur de Caſtor, & de Demoiſelle Marie de More; & mourut avant le 16 Décembre 1667, jour auquel ſa veuve fut maintenue dans les priviléges de veuve de Gentilhomme par Jugement de M. Dorieu Intendant de Soiſſons. De leur mariage étoit né
   7. Charles de Montigny Ecuyer, Seigneur de St Oyne, Lieutenant d'Infanterie.
6. Thibault de Montigny Ecuyer, Seigneur d'Aubilly & de St Eugêne, étoit le 29 Juillet 1639 l'un des Chevaux-légers de la Garde du Roy, & fut déclaré noble & iſſu de noble race & lignée par Arrêt de la Cour des Aydes du 1er Décembre 1665 rendu auſſi en faveur de Jaques & de Louis de Montigny ſes fréres.
6. Louis de Montigny continuë la deſcendance.
6. Jeanne de Montigny épouſa par contrat du 17 Septembre 1646 Antoine de Champagne Chevalier, Vicomte de Condry.

6. Rachel de Montigny.
6. Marthe de Montigny.
6. Catherine de Montigny.

} Elles firent le 22 Janvier 1653, conjointement avec leurs fréres & ſœur, le partage de la ſucceſſion de Jaques de Montigny & de Marguerite de Drappiéres, leurs pére & mére.

VI. DEGRE'.

Louis de Montigny Ier du nom, Ecuyer, Seigneur de St Oyne en partie, de la Fére & d'Aubilly, fut maintenu dans ſa nobleſſe par Sentence de l'Election de Crépy en Vallois du 5 Décembre 1659, & par Jugement de M. Dorieu Intendant de Soiſſons du 16 Décembre 1667. De ſon mariage accordé par contrat du 29 Octobre 1659 avec Demoiſelle Géneviéve Herbelin il eut cinq enfans, qui ſuivent.

7. Louis de Montigny continuë la deſcendance.
7. Henry-Jean-Baptiste de Montigny Ecuyer, né en 1667.

7. Bonne

7. Bonne de Montigny née en 1662.
7. Géneviéve de Montigny née en 1665. } L'une de ces deux filles étoit en 1744 Prieure de l'Abbaye de la Barre à Châteauthierry.
7. Catherine-Françoise de Montigny, Dame d'Aubilly & de St Eugêne en partie.

VII. DEGRE'.

Louis de Montigny IIe du nom, Chevalier, Seigneur de St Eugêne, d'Aubilly, de Champverſy, de Genevroy &c. né en 1664, fut marié par contrat du 12 Fevrier 1686 avec Demoiſelle Marie Durmart, qui mourut à Paris le 24 Décembre 1743, fille de Paul Durmart Ecuyer, & de Demoiſelle Thérèze de Verſoris; & de ce mariage eut quatre enfans, qui ſuivent.

8. Nicolas-Louis de Montigny continuë la deſcendance.
8. Jean-Baptiste-Fidel de Montigny Prêtre, Docteur de Sorbonne, Prieur de l'Iſle-Adam & de St Marc, & Chanoine de la Ste Chapelle de Paris.
8. Rose-Charlotte de Montigny, née le 20 Fevrier 1691, eſt morte Abbeſſe de Beauvoir près Bourges le 3 Janvier 1751.
8. Marie-Anne-Bonne-Victoire de Montigny, née le 30 Juin 1697.

VIII. DEGRE'.

Nicolas-Louis, dit *le Marquis de Montigny*, Chevalier, Seigneur de Champverſy, de Genevroy &c. né le 26 May 1694, ſervoit en qualité de Capitaine réformé à la ſuite du Régiment de Dragons de Goeſbriant, lorſqu'il fut nommé le 15 Avril 1718 Capitaine réformé à la ſuite du Régiment du Colonel-Général de la Cavalerie; fut fait Exempt des Gardes du Corps du Roi, Compagnie de Villeroy, le 23 Mai 1723, & en cette qualité Meſtre de Camp de Cavalerie le 22 Fevrier 1726, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de St Louis le 8 Juin 1733, Brigadier des Armées du Roi le 2 Mai 1744, Enſeigne des Gardes du Corps le 11 Fevrier 1748 en ſa qualité de 1er Exempt, Maréchal de Camp ès Armées du Roi le 16 dudit mois de Fevrier de la même année 1748, Enſeigne en pied des Gardes du Corps le 31 Mars 1753, enfin Lieutenant deſdits Gardes du Corps de S. M. le 8 Fevrier 1758; & eſt mort le 8 Mai 1759, laiſſant deux filles de ſon mariage accordé par contrat du 10 Mars 1746 avec Demoiſelle Marguerite Marquet, (morte le 18 Août 1757) fille de Maurice Marquet Ecuyer, & de Dame Marie Mercier.

IX. DEGRE'.

1. Marie-Anne de Montigny née le 22 Octobre 1747.
2. Louise-Fidéle de Montigny née le 21 Septembre 1751.

Vû & vérifié par Nous Chevalier, Conſeiller du Roi en ſes Conſeils, Juge d'Armes de France.

Digitized by

DE MONTILLET,

Marquis de Rougemont, Barons de S^t. Julien & de Champdore, &c.

EN SAVOYE, EN BUGEY, ET EN DAUPHINÉ.

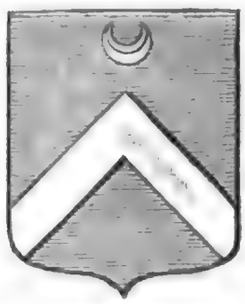

D'Azur à un Chevron d'Argent, ſurmonté à la pointe d'un Croiſſant de même.

LORSQUE le Juge d'Armes de France reçut les Ordres du Roy, par le Miniſtére de M. le Cardinal de Fleury, pour éxécuter les principales fonctions de ſon Office, qui juſqu'alors avoient été négligées par ſes Prédéceſſeurs, faute d'y être ſoutenus dans toute leur étendue, il fut queſtion de décider ſur la forme dont on uſeroit, pour conſtater dans des Régiſtres publics, ſous la dénomination d'Armorial général, les Familles Nobles de la France avec leurs Armoiries. L'uſage ancien des Régiſtres Provinciaux, & les ſimples Catalogues des Nobles, confiés à l'Office de Juge d'Armes dans ſon inſtitution, parurent au Miniſtre peu ſuffiſant, pour éclairer le Souverain dans la connoiſſance qu'il déſiroit d'avoir en détail de toutes les Familles qui jouiſſent dans ſon Royaume du Privilége de la Nobleſſe ; l'avis du Miniſtre fut d'abord, que l'on n'employât dans ces nouveaux Régiſtres, que ceux qui juſtifieroient par des Titres originaux le droit qu'ils avoient de ſe qualifier Nobles & de porter des Armoiries, dont la poſſeſſion ne peut émaner que de l'autorité Souveraine, lorſqu'on ne la tient pas de temps immémorial ; mais dans la crainte de gêner les Familles, par des recherches de Titres précédemment produits, ſoit au Conſeil du Roy, ſoit dans les Cours ou devant les Commiſſaires de Sa Majeſté & Intendans, le Miniſtre, par un ſecond avis, déclara au Juge d'Armes, que l'intention du Roy étoit d'admettre dans ces Régiſtres, non-ſeulement les Actes qui ſe trouveroient viſés dans leſdits Arrêts ou Ordonnances, mais encore ce que les Hiſtoriens avoués publics ont dit dans leurs Ouvrages ; c'eſt en conſéquence que le Juge d'Armes s'eſt trouvé autoriſé à comprendre dans les ſept Volumes qui ont déja paru, & dans celui-ci qui eſt le huitiéme, les Familles dont l'état a été conſtaté par les Arrêts & Ordonnances rendus ſur leurs productions.

Les Seigneurs de Champdore & du Chaſtellard, du ſurnom de MONTILLET, ne furent employés dans le précédent Volume que ſur des Actes, dont la plus grande partie avoit été vérifiée & viſée dans l'Ordonnance que M. Ferrand, Intendant en Bourgogne & en Breſſe, rendit contradictoirement le 6 Avril 1700, en faveur de Guy de Montillet, Baron de Champdore, & qui enſuite en conſéquence d'une Délibération du Corps des Nobles de Bugey, avoient

Digitized by Google

été enregiſtrés le 14 Juin 1712 dans les Régiſtres de la Nobleſſe de ce Païs, après que les Commiſſaires nommés en eurent fait l'éxamen; mais comme ces Titres raſſemblés depuis, viennent d'être repréſentés en Original au Juge d'Armes, il a eſtimé juſte de mettre ſous les yeux du Roy, & ſous ceux du Public, la certitude & la validité des Actes qui prouvent l'ancienne Nobleſſe d'extraction de Mrs de Montillet.

On retracera ici, ce qui a déja été imprimé dans le Volume précédent, ſous le nom de *Montillet*, *Montilliet*, *Monteillet*, *Monteilliet*, *Montelliet* (*), ou *Montelier*, connu dès-le douziéme Siécle dans les Provinces de Breſſe & de Bugey, en y ajoûtant que Guichenon, Auteur célébre, dans ſon Hiſtoire deſdites Provinces, publiée l'an 1650, prouve que la Terre du Montelier en Breſſe avoit été poſſédée par l'ancienne Maiſon de ce nom avant le treiziéme Siécle, & qu'après le décès de Berlio du Montelier, Chevalier, cette Terre paſſa dans la Maiſon des Sires de Villars, & ſucceſſivement dans celles de Montbel, de Chiel, de Grolée, de Coligny & de Bon; Des collateraux de Berlio du Montelier, qui ont porté le même nom, l'ont donné ſucceſſivement à deux Châteaux, ſitués, l'un près de Valence en Dauphiné, l'autre en Bugey, dans la Paroiſſe de Matafelon, où le Château & le Fief de ce nom (**) ſubſiſte encore. On ſçait de plus, que l'un des Fauxbourgs de la Ville de Belley s'appelle communément *le Fauxbourg Montillet*. Le même Auteur Guichenon dans ſon Hiſtoire de Breſſe, pages 214 & 215, rapporte, que dans le nombre des Gentilshommes ſujets à l'Hommage & au Cry de Villars, il s'en trouve deux du nom de *Montillet*, & dans les Mémoires ſervans à l'Hiſtoire de la Franche-Comté par Gollu, il eſt dit, Livre IX, page 26, que le Fief de Montillet en Bugey appartenoit (vers l'an 1401) à Henry Montillet, que d'anciens Mémoires de Famille font pére de Charles Montillet, qui en 1417, étoit marié avec Madeléne de Luyrieux. Tout ce que l'on vient de citer, annonce avec certitude l'ancienneté de Mrs de Montillet; mais comme on s'eſt fait une loi de ne certifier les filiations ſuivies, que ſur des Titres originaux, on n'employera ici que ſur les Mémoires cités ci-devant, les deux premiers Degrés juſqu'à Jaques Montillet, dont l'éxiſtence & la poſtérité eſt juſtifiée par Titres inconteſtables.

PREMIER DEGRE'.

» Henry Montillet, Seigneur du Fief de Montillet en Bugey (l'an 1401,) » eut pour fils,

II. DEGRE'.

» Noble Charles-Antoine Montillet (***), vivant l'an 1417, avec

(*) On obſerve que le nom Latin de cette Famille, dont on donne ici la Généalogie, eſt preſque toujours écrit *Montellieti* dans les Actes originaux qu'elle a produits.

(**) M. M. de Grenaud-de Rougemont, auxquels M. l'Archevêque d'Auch a été ſubſtitué en 1710, ont poſſédé la Terre de Montillet, qui a été auſſi fort long-temps & bien antérieurement dans la Maiſon de Matafelon, depuis Girard de Matafelon, Chevalier, qui l'eut en inféodation d'Humbert, Sire de Villars, & enſuite dans celle de Montfalcon: ce fut Jaques de Montfalcon qui la vendit à François de Grenaud, Ecuyer; cette Terre paſſa enſuite à Pierre, Sgr. de Montferrand, qui la céda depuis à François de Toquet, Ecuyer. Il y a eu encore en Dauphiné une Terre du Montilier, qui appartenoit à Antoine de Bolomier, Tréſorier Général de Savoye en 1438, & une autre Terre du Montelier (dans le Diocèſe de Lyon), dont étoit Sgr. Jean Charpin, vivant ſous le Régne de Louis XII. & que poſſédoit encore le 27 Décembre. 1663, Hector de Charpin, l'un de ſes deſcendans.

(***) *Nota.* La Famille a produit un Mémoire, où il eſt dit que ce Charles-Antoine Montillet eut un frére nommé Gérard Montillet, Chanoine de S^t. Pierre de Geneve. Que de plus, Jaques Montillet eut auſſi un frére, nommé Etienne Montillet, Officier dans les Troupes du Duc de Savoye.

Digitized by G

» Noble Demoiſelle Madeléne DE LUYRIEUX ſa femme. «

III. DEGRE'.

Noble JAQUES Montillet, vivant vers l'an 1420, eſt rappellé dans une Reconnoiſſance d'héritages, que Noble Claudine POENET ſa veuve donna, par Acte paſſé dans la Maiſon du Seigneur de Montillet le 17 May 1479, aux Abbé & Couvent de S^t. Sulpice, au nom de ſes trois fils qui ſuivent. Cet Acte en Latin ſe termine ainſi : *Actum apud Campumdubrium*, (Champdore) *in domo Domini Montillieti.*

4. Noble NICOLAS Montillet, fut, ſuivant un Mémoire de Famille, Officier dans les Troupes du Duc de Savoye.
4. Noble THOMAS Montillet s'établit en Breſſe, où il eut poſtérité, ſuivant le Mémoire cité ci-deſſus.
4. Noble LOUIS Montillet continue la deſcendance.
4. ANTOINETTE Montillet eſt nommée dans un Acte original du 3 Juillet 1513; mais il paroît qu'elle ne vivoit plus alors.

IV. DEGRE'.

Noble LOUIS Montillet, du lieu de Champdore, étoit, ſuivant un Mémoire de Famille, Officier dans les Troupes du Duc de Savoye, & épouſa par Contrat du 30 Décembre 1494, Noble Catherine DE CHASTILLON, fille de *Noble & Puiſſant Homme* Jean de Chaſtillon, Coſeigneur de Dorches. Cet Acte produit en original & dans lequel la future ſe dit aſſiſtée de *Noble & Puiſſant Homme* Antoine de Chaſtillon ſon frére, auſſi Coſeigneur de Dorches, porte ce qui ſuit. *Cum tractatum fuerit de contrahendo matrimonio.... inter Nobilem virum Ludovicum Montellieti de Campodubrio ex una & Nobilem Catherinam filiam condam Nobilis & potentis viri Johannis de Caſtellione Condomini Dorchie partibus ex altera*, &c.; il tranſigea avec Noble Thomas Montillet ſon frére, ſur le partage qu'ils avoient à faire d'une Maiſon, ſituée au lieu de Champdore, par Acte du 3 Juillet 1513, dont l'original porte ce qui ſuit : *Inter Nobilem Ludovicum Montellieti de Campodubrio ex una & Nobilem Thomam Montellieti ejus fratrem partibus ex altera*, &c. & ne vivoit plus lors du Contrat de mariage de Claude Montillet, l'un de ſes deux enfans.

5. CLAUDE Montillet continue la deſcendance.
5. Noble PIERRE Montillet aſſiſta au Contrat de mariage de ſon frére en 1547, & ſuivant un Mémoire de Famille, il paſſa en Italie où il ſervit long-temps.

V. DEGRE'.

Noble CLAUDE Montillet, épouſa par Contrat du 12 May 1547, Noble Jeanne BACHOD, proche parente de l'Illuſtre François Bachod, Nonce de deux Papes, auprès du Duc de Savoye, Grand Dataire à la Cour de Rome, Abbé d'Ambronay & de S^t. Rambert, Evêque & Prince de Geneve mort à Turin en 1568, & fille de Noble Pierre Bachod, qui lui conſtitua en dot la ſomme de 2000 Florins, *petit poids*; De ce mariage naquirent,

Digitized by Google

6. Antoine Montillet qui ſuit.
6. Jean Montillet-de Beaumont, encore vivant le 10 Novembre 1628. Un Mémoire de Famille porte, qu'» il ſervit en France dans l'Armée de » M. le Prince. «

&

6. Claude Montillet, qui épouſa Claudine de Migieu, dont il eut,
   7. Catherine de Montillet, mariée par Contrat du 21 Novembre 1663, avec Joſeph de Grenaud, Ecuyer, Seigneur de Lentenay, de Rougemont, de Champagne, de Beauche, de Mortaray & de Chavanne, Baron de Corcelles & de St. Julien, Premier Eleu de la Nobleſſe de Bugey & Conſeiller au Parlement de Dijon.

VI. DEGRE'.

Noble Antoine Montillet, reconnut par Acte du 1er. May 1581, avoir reçu de Me. Jean Vugier, ſon beaupére, la ſomme de 1500 Florins, pour le reſtant des 2500 Florins de la dot de Jacquema Vugier ſa fille, qu'il avoit épouſée au mois d'Avril précédent, cet Acte paſſé du conſentement de Noble Claude Montillet ſon pére; il fit ſon Teſtament le 7 Novembre 1624 & mourut avant le 11 May 1625: De ſon mariage il eut les enfans ci-après.

7. Noble Claude Montillet, Seigneur de Montarfier & du Chaſtellard, fut inſtitué héritier univerſel, par le Teſtament d'Emmanuel Montillet ſon frére, & marié avec Demoiſelle N...Passerat, dont il n'eut point d'enfans.
7. Emmanuel Montillet continue la filiation.

7. Jeanne Montillet,
7. Dianne Montillet,
7. Claudine Montillet,
7. Françoise Montillet,
7. Benoîte Montillet,

étoient mariées avant le 11 May 1625, la 1ere. à Pierre Robin, du lieu de Nantua, la 2e. à Annibal Jarcellat, la 3e. à Noble François de Croyson, Ecuyer, Seigneur de Silans, de Grès & de Vincelles, Maréchal de Bataille, Lieutenant-Colonel du Régiment du Prince de Conty & Gouverneur du Fort de l'Eſcluſe, Officier de grande diſtinction, qui fut chargé, ſous les Rois Louis XIII. & Louis XIV. de pluſieurs Négociations importantes; la 4e. à Claude Rollet, demeurant au lieu d'Eſchalons, & la 5e. à Claude Goiffon, du lieu dit le Petit Abergement en Bugey.

VII. DEGRE'.

Noble Emmanuel Montillet, Baron de Champdore, Seigneur de Pérès, de Quincieu & de Chavagnat, fut inſtitué héritier par le Teſtament de ſon pére & fit le ſien le 11 May 1625, par lequel *étant en volonté*, (dit-il), *s'en aller aux Guerres de préſent régnantes en Piédmont*, il déclara que ſon intention étoit, que ſon Corps fût inhumé au Tombeau de ſes Prédéceſſeurs, dans l'Egliſe de Champdore; on trouve en effet dans un Mémoire de Famille, qu'il fut Capitaine dans les Troupes du Duc de Savoye. Il épouſa par

Contrat du 25 Avril 1629, Demoiſelle Catherine MICHAUD, fille de Noble Charles Michaud, Seigneur & Baron de Champdore & de Corcelles & de Dame Françoiſe-Aimée DE VIGNOD, & en faveur de ce mariage, le pére de la future lui céda la Seigneurie & Baronie de Champdore. Emmanuel Montillet fit encore un Teſtament le 16 Juillet 1635, & mourut avant le 20 Juillet 1637 : ſa veuve étoit remariée le 14 Aouſt 1643 à Noble Thomas DE BATTANDIER, Ecuyer, Seigneur de Battandier & d'Alegret en Savoye : elle eut de ſon premier mariage pluſieurs enfans, dont on ne connoît par Titres que l'aîné, qui fut,

VIII. DEGRE'.

Noble BERTRAND de Montillet, Baron de Champdore, Seigneur de Chavagnat, de Pérès, du Chaſtellard-de Luyres & de Quincieu, baptiſé le 26 Juin 1631. Il eſt employé pour la ſomme de 8 liv. dans un Rolle des ſommes qui devoient être payées par la Nobleſſe du Pays de Bugey, pour pourveoir au payement de celle de 2182 liv. à laquelle ſe montoient les frais faits par le Baron de la Baſtie, à la pourſuite d'un Arreſt qu'il avoit obtenu du Conſeil du Roi le 9 Septembre 1645 en faveur de la Nobleſſe de Bugey ; ce Rolle daté du 22 May 1646. Il fit un accord le 16 Novembre 1675, avec Catherine Michaud ſa mére & Thomas de Battandier ſon Beaupére, Ecuyer, par lequel, moyénant la ſomme de 16000 liv., ils lui céderent leurs droits ſur la Terre & Seigneurie de Champdore en toute Juſtice, Haute, Moyenne & Baſſe, & fut impoſé à la ſomme de 51 liv. 18 ſ. à cauſe de ſes Terres de Champdore & du Chaſtellard, dans le Rolle de l'Impoſition faite ſur la Nobleſſe du Pays de Bugey le 13 Septembre 1679; le 5 Aouſt précédent il avoit fait ſon Teſtament & il laiſſa de ſon mariage avec Barbe-Anthelme DE ROSETAIN (*) qu'il avoit épouſée en 1660, ſuivant un Mémoire de Famille,

9. GUY de Montillet ci-après.
9. HECTOR-BENOIST de Montillet-de Chavagnat, Religieux Profès de l'Ordre de Citeaux.
9. ANTHELME de Montillet-de Pérès, Prêtre, d'abord Religieux de l'Ordre de Citeaux dans l'Abbaye d'Hautecombe, & depuis, Grand-Prieur du Chapitre de S^t. Pierre de Nantua en Bugey, Ordre de Cluny, où il fut reçu en qualité de Chantre le 22 Décembre 1717, après avoir juſtifié de ſon ancienne Nobleſſe depuis plus de 200 ans ; il mourut en 1745.
9. ANTOINE de Montillet-de Quincieu, Prieur & Seigneur de S^t. Savinien en Saintonge & Abbé de S^t. Martial d'Avignon, mort en 1748.
9. FRANÇOIS de Montillet-de Chavagnat, baptiſé le 12 Septembre 1663 & tonſuré par l'Evêque de Belley le 10 Mars 1674, ; il étoit Prêtre le 29 Octobre 1690.
9. JEAN de Montillet, baptiſé le 26 Mars 1675 & mort en 1715.
9. THOMAS de Montillet-de Chavagnat, Chanoine de l'Egliſe de Belley, baptiſé le 10 Décembre 1676 & encore vivant.
9. CLAUDINE de Montillet, femme de N... DU PLASTRE, Seigneur de Vieuget en Bugey, morte en 1727.

(*) Barbe-Anthelme de Roſetain, étoit fille de Claudine de Migieu, qui en premiéres Nôces avoit épouſée Claude de Montillet, & en ſecondes Nôces M. de Roſetain. Ainſi ladite Barbe-Anthelme de Roſetain étoit ſœur uterine de Catherine de Montillet, mariée à Joſeph de Grenaud-de Rougemont, cité ci-deſſus.

9. MARIE-ANNE de Montillet-de Chavagnat, & 9. HÉLENE de Montillet-de Champdore, } Religieuſes à la Viſitation de la Ville de Belley.

IX. DEGRE'.

GUY de Montillet, qualifié *Chevalier*, Baron de Champdore, Seigneur du Chaſtellard-de Luyres, de Pérès, de Chavagnat & de Quincieu, avoit été Conſeiller au Parlement de Dombes, ſéant à Lyon, & fut maintenu le 6 Avril 1700 dans ſon ancienne Nobleſſe, qu'il avoit juſtifiée par Titres depuis l'an 1479; il avoit épouſé par Contrat du 14 Février 1695, Demoiſelle Hippolite DE RÉVOL, fille de Pierre (*) *Vicomte* de Révol, *Chevalier*, Seigneur des Aveniéres & de Charnay, &c. Conſeiller d'Etat, Procureur Général du Parlement & de la Cour des Comptes, Aydes & Finances de Breſſe & enſuite Conſeiller d'Honneur au Parlement de Metz & de Dame Charlotte-Françoiſe DE Sᵗ. CHAMANS, & ce mariage fut célébré le lendemain 15 Février. Il épouſa en ſecondes Nôces, par autre Contrat du 17 Juin 1715, Dame Gaſparde DE VARAX, (veuve de Noble François-Louis DU CREST), fille de *Haut & Puiſſant Seigneur*, Gaſpard de Varax, *Comte* de Chaſtel & de Dame Chriſtine DE BAILLAND-DE VERBOZ; fit ſon Teſtament le 21 Mars 1730 & mourut peu de temps après; il eut du premier Lit,

10. PIERRE-ANTHELME de Montillet qui ſuit.
10. BENOIST-FRANÇOIS de Montillet mort jeune.
10. JEAN-FRANÇOIS de Montillet-de Grenaud, né le 13 Mars 1702, d'abord Vicaire Général du Diocèſe d'Oleron, dont il fut ſacré Evêque le 2 Octobre 1735, Abbé de Ponteau, au Diocèſe d'Aire & ſacré enſuite Archevêque d'Auch le 3 May 1742. C'eſt en ſa faveur que Jean-Louis de Grenaud, *Chevalier*, Marquis de Rougemont, Baron de Sᵗ. Julien & de Corcelles, Seigneur de Beauche, de Mortaray, de la Balme-ſur-Cerdon, de Champagne, &c. Grand Bailly d'Epée de Bugey & de Valromey, Capitaine au Régiment de Cavallerie de Mgʳ. le Dauphin & Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de Sᵗ. Louis, fit par ſon Teſtament du 7 Juillet 1710 une ſubſtitution des deux tiers de ſes biens, dans leſquels ſeroient compris la Terre de Rougemont, à la charge par le Subſtitué de porter le nom & les Armes de Grenaud.
10. MARIE-CHARLOTTE de Montillet-du Chaſtellard, née le 17 Octobre 1703, d'abord Religieuſe dans l'Abbaye Noble & Royale de Bon, Ordre de Citeaux, & nommée depuis Abbeſſe de Salinque dans la Ville de Toulouſe.

&

10. ANTIDE-VÉRONIQUE de Montillet morte jeune.

Second Lit.

10. JEAN-PIERRE-CHRISTINE de Montillet-du Chaſtellard, mourut Lieutenant dans le Régiment de Navarre.
10. THOMAS de Montillet, Baron de Champdore, Seigneur du Chaſtellard, de Pérès, de Quincieu & de Chavagnat, ci-devant Officier dans

(*) Il étoit arriére-petit Neveu de Louis de Révol, qui fut fait Sécrétaire d'État le 6 Septembre 1588.

Digitized by Go

le Régiment de Champagne, épouſa en 1739, Dlle. Marguerite QUARRÉ-DE LIVRON, fille de N... Quarré-de Livron, Conſeiller au Parlement de Dijon & de Dame N... DE BARBIZEY, & de ce mariage ſont iſſus 9. enfans, ſavoir, 2. fils, dont l'aîné, *Claude-Chriſtine* de Montillet, né le 14 Mars 1741, a ſervi dans les Chevaux-légers de la Garde du Roi & eſt actuellement Capitaine de Cavallerie dans le Régiment de Bourbon-Condé & 7. filles, dont l'aînée eſt Religieuſe au Couvent de Ste. Urſulle de la Ville de Dijon.

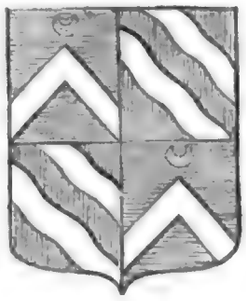

D'Azur à un Chevron d'Argent, ſurmonté à la pointe d'un Croiſſant de même, qui eſt de Montillet; *écartelé de Gueules à deux Bandes d'Argent ondées, qui eſt* de Grenaud.

X. DEGRE'.

PIERRE-ANTHELME de Montillet, qualifié *Chevalier*, Seigneur de Lordres en Breſſe, de Rochefort, de Champagne, de Chavournay, de Beauche, de la Balme-ſur-Cerdon & de Mortaray, Baron de St. Julien & Marquis de Rougemont, né le 5 Avril 1696, fut nommé Grand Bailly d'Epée de Bugey & de Valromey, par Lettres du 29 Aouſt 1740, dûement régiſtrées au Parlement de Dijon, après avoir juſtifié de ſon ancienne Nobleſſe, & épouſa par Contrat du 24 Novembre 1733, Demoiſelle Henriette-Victoire DE BELLECOMBE, Dame de Lordres, de Pichoux & de Vachereſſe, fille de Philibert de Bellecombe, qualifié *Chevalier*, Seigneur de Lordres, ancien Capitaine au Régiment de Menoux & de Dame Charlotte DE JACOB: De ce mariage ſont iſſus,

XI. DEGRE'.

1. LOUIS-HONORÉ de Montillet-de Grenaud, dit *le Marquis de Montillet*, né le 26 Octobre 1735, nommé Meſtre de Camp de Cavallerie le 7 Juillet 1754 & Cornette de la premiére Compagnie des Mouſquetaires du Roy, le même jour.
2. JEAN-PIERRE-RENÉ de Montillet, né le 10 Juillet 1739 & mort en 1760.
3. CHRISTINE de Montillet, mariée en 1753 à Jean-Joſeph DE BOURGEOIS, Marquis de Biliac, Sgr. de Chalais, &c. Syndic de la Nobleſſe de Bugey.

Digitized by Google

4. CHARLOTTE-FRANÇOISE de Montillet, mariée en 1758, avec N..... DU GLAS, Comte de Montréal en Bugey.

&

5. HIPPOLITE de Montillet.

TABLE DE PARENTÉ

De M. M. de Montillet, avec les Maiſons Royales de France, d'Eſpagne & de Savoye.

BERTRAND de la Tour, Comte d'Auvergne & de Boulogne.
Louiſe de la Trémoille.

Ier. Degré.	JEAN de la Tour, Comte d'Auvergne. Jeanne de Bourbon.	FRANÇOISE de la Tour. Gilbert de Chabannes, Seigneur de Curton.	*Ier. Degré.*
II.	MADELÉNE de la Tour. Laurent de Médicis, Duc d'Urbin.	JEAN de Chabannes, Seigneur de Curton. Françoiſe de Blanchefort.	*II.*
III.	CATHERINE de Médicis. Henry, Roy de France, IIe. du Nom.	CATHERINE de Chabannes. Jean de Hautefort, Seigneur de Hautefort.	*III.*
IV.	ELISABETH de France. Philippes II., Roy d'Eſpagne.	JEANNE de Hautefort. Hélie de St. Chamans, Chevalier de l'Ordre du Roi.	*IV.*
V.	CATHERINE d'Autriche. Charles-Emmanuel, Duc de Savoye.	JEAN de St. Chamans, Seigneur du Peſcher. Catherine de Gimel.	*V.*
VI.	VICTOR-AMÉ, Duc de Savoye. Chriſtine de France.	PIERRE de St. Chamans, Seigneur du Peſcher. Aimée de Pontallier, Dame de Chaſtillon.	*VI.*
VII.	CHARLES-EMMANUEL, Duc de Savoye. Marie-Jeanne-Baptiſte de Savoye.	MERCURE de St. Chamans, Baron de Chaſtillon. Hippolite Uchard.	*VII.*
VIII.	VICTOR-AMÉ-FRANÇOIS, Duc de Savoye, Roi de Sardaigne. Anne-Marie d'Orléans.	CHARLOTTE-FRANÇOISE de St. Chamans, Pierre, *Vicomte* de Révol.	*VIII.*
IX.	CHARLES-EMMANUEL-VICTOR, Roy de Sardaigne, Duc de Savoye. — MARIE-ADÉLAIDE de Savoye. Louis, Dauphin de France. — MARIE-LOUISE-GABRIELLE de Savoye. Philippes V., Roy d'Eſpagne.	HIPPOLITE de Révol. Guy de Montillet, Baron de Champdore.	*IX.*
X.	LE ROY. — DON FERDINAND, Roy d'Eſpagne, mort en 1759, frére de Don Charles, actuellement Roy d'Eſpagne.	PIERRE-ANTELME de Montillet, Marquis de Rougemont. Henriette-Victoire de Bellecombe. — JEAN-FRAN. de Montillet, Archevéque d'Auch.	*X.*
		Ses Enfans.	*XI.*

Vû & vérifié par Nous Chevalier, Conſeiller du Roi en ſes Conſeils, Juge d'Armes de France.

DE LA MYRE,

Seigneurs de la Mothe-Séguier & de Douazac, Barons & Châtelains d'Hangeſt, d'Aveneſcourt, &c.

EN LANGUEDOC, EN GUIENNE & EN PICARDIE.

Ecartelé au 1 & 4 d'Azur, à trois Aigles d'or, béqués & membrés de Gueules, poſés deux & un, les deux du Chef affrontés, au 2 & 3 d'or, à la bande de Gueules, chargée de trois Merlettes *de Sable, & acoſtée de deux Tourteaux d'Azur, l'un en Chef, & l'autre en Pointe.*

DE toutes les preuves qui conſtatent l'ancienneté des Familles Nobles, la plus autentique eſt la poſſeſſion ſucceſſive des mêmes Terres, des mêmes Fiefs & des mêmes Armoiries.

Le Comte de Mory, ci-devant Che^er^ de Malthe, dont les Ancêtres ont porté indiſtinctement les noms de *Mir, Mire, Miri, le Mire, Myre & de la Myre*, dans les différentes Provinces qu'ils ont habitées par raport aux alliances qu'ils y ont contractées, ou aux Services Militaires qui les y retenoient, juſtifie par Titres, par les Hiſtoriens avoués, & par les différens monumens cités dans les Chartes du Roy, dans les Cartulaires & dans l'Hiſtoire du Languedoc publiée par feu Dom Vaiſſette, Religieux Bénédictin, que dans une Expédition délivrée par l'Abbé Sallier, l'un des Gardes de la Bibliothéque du Roy, ſur un Manuſcrit qui y a été dépoſé en 1669, contenant l'Inventaire des Titres les plus intéreſſans de l'Abbaye de Grandſelve, Diocèſe de Montauban, il y eſt fait mention d'une donation faite au mois de Janvier 1189, à l'Abbé & aux Religieux de Grandſelve, par *Bernard Mir, Samaldrine* ſa femme, *Bernard Mir* leur fils, par *Pierre Mir*, & par *Raimond Mir, Guillaume Bernard Mir*, & *Bernard Mir* ſes enfans, cette Expédition ſignée, Sallier.

Que *Hugues Mire* eſt nommé au nombre des Chevaliers des Vicomtes de Béziers & de Carcaſſonne, qui en l'année 1191 prêterent ſerment de fidélité au fils du Vicomte Roger.

Qu'en l'année 1226 les Habitans d'Alby ayant fait une députation au Camp d'Avignon, le Roy Louis VIII leur écrivit qu'il les prenoit ſous ſa protection, & qu'il envoyoit leur Evêque avec deux Eccléſiaſtiques, & *Pierre Mire, Chevalier*, pour recevoir leur ſerment de fidélité ; & qu'en la même année *P. Mir, Chevalier*, reçut la ſoumiſſion des Villes de Béziers, d'Alby, de Niſmes & de Carcaſſonne, à l'Egliſe & au Roy.

Que dans un Rôle de la Chambre des Comptes de l'an 1271, eſt compris *Georges le Mire*, en la liſte des Chevaliers de la Baillie de Côtentin.

Que dans les Annales de la Ville de Toulouſe, à l'article du ſerment prêté la même année 1271 par les Barons, Chevaliers, Nobles & Conſuls des Villes & Châteaux du Diocèſe de Toulouſe, ſont nommés *Guillaume Miri, Pierre Miri, Chevalier, Pons Miri & Sicard Miri, Chevalier.*

Que dans le Volume ſeptiéme du Recueil appellé Rymer, il eſt fait mention d'un Paſſeport accordé par le Roy d'Angleterre le 27 Septemb. 1391 à *François Myre*, Sénéchal du Roy d'Armenie, & à *Jean Myre*, Chambellan du même Prince, pour venir de France dans le Royaume d'Angleterre avec cinq Ecuyers de leur compagnie, & y reſter juſqu'à la prochaine fête de la Purification de la Vierge; & que le 16 Avril 1394, ledit *François Myre*, ci-devant Chambellan du Roy d'Armenie, obtint un nouveau Paſſeport pour venir en Angleterre avec ſix Ecuyers de ſa compagnie, leurs Armées, Artillerie & autres choſes prohibées.

Que dans l'état de la montre des Nobles, & tenans noblement du Bailliage de Giſors du 31 Décembre 1470, eſt compris *Gilles le Mire*, armé de Brigandine & Sallade, avec un Page.

Et que dans l'Hiſtoire des Grands Officiers de la Couronne, Tom. IIIe. il eſt dit que Jeanne de Braque, fille d'Etienne de Braque, & de *Jeanne le Mire*, eut la Gardenoble de Charles de Montmorency ſon fils.

A toutes ces citations autentiques qui démontrent l'ancienneté de ce nom depuis l'an 1189, ſans néanmoins prétendre conſtater dès cette époque les filiations ſuivies des Perſonnages mentionnés ci-deſſus, & qui ont ſucceſſivement éxiſté, le Comte de Mory reſtraint ſon objet à juſtifier par Titres, les Dégrés ci-après détaillés.

PREMIER DEGRE'.

Noble Pierre Miri, Seigneur de la Mothe-Séguier, eut pour enfans,

2. Jaques Miri ci-après.

&

2. Noble Philippes Miri, Seigneur de Bartombale, mort ſans poſtérité, cette Terre ayant paſſée depuis à Iſaac Miri, Seig^r^ de la Mothe-Séguier, qui étoit vraiſemblablement ſon neveu.

II. DEGRE'.

Noble Jaques Miri, Seigneur de la Mothe-Séguier, Terre qui lui échut de ſon pere, par la tranſaction qu'il fit avec Noble Philippes Miri ſon frere le 24 Septemb. 1378. On ignore le nom de ſa femme, & ſes biens ainſi que ceux dudit Philippes, paſſérent à Iſaac Miri que l'on préſume par cette vraiſemblance probable, être ſon fils unique.

III. DEGRE'.

Isaac Miri, Damoiſeau, Seigneur de la Mothe-Séguier & de Bartombale, comme héritier de Jaques & de Philippes Miri, fit ſon teſtament le 21 Juillet 1476, moitié en langue latine, & moitié en langue vulgaire, ſuivant l'uſage obſervé anciennement dans la Guienne, par lequel teſtament il laiſſa à Robert de la Myre ſon fils aîné, l'uſufruit de cette Terre de la Mothe-Séguier, il en donna la propriété à Guillaume de la Myre ſon petit fils, fils dudit Robert, &

Digitized by

quant à la Terre de Bartombale, il ordonna qu'elle ſeroit partagée entre Philippes & Jacob de la Myre ſes autres fils.

4. Robert de la Myre va ſuivre.

4. Philippes de la Myre, } Seig^rs en commun de la Terre de Bartombale.
4. Jacob de la Myre, }

IV. DEGRE'.

Noble Robert de la Myre, Seigneur uſufruitier de la Terre & Seigneurie de la Mothe-Séguier & des Terres de Manaut, du Moutet, de Douazac & de Montbriſon, dont il acquit les deux tiers de l'Abbé & des Moines de Belleperche qui avoient eu la permiſſion de les aliéner pour payer la ſubvention du Clergé au Roy Charles VIII : il épouſa Jeanne de Biran, dont il eut entr'autres enfans,

5. Guillaume de la Myre, auteur de la Branche des Seigneurs de Douazac qui ſubſiſtent dans la Guienne, & dont on ne fait ici aucune mention, faute d'avoir produit les Titres de leur éxiſtence actuelle.

&

5. Guillaume de la Myre qui a continué la ſeconde Branche.

V. DEGRE'.

Guillaume de la Myre, Chevalier, Seigneur de la Mothe-Séguier, de Bartombale, de Manaut, &c. héritier inſtitué par le teſtament d'Iſaac Miri ſon ayeul paternel l'an 1476, ſervit en Italie en qualité de Capitaine de cinq cens Hommes de pied Gaſcons ; ſe trouva l'an 1495 à la Bataille de Fornouë, où ayant fait priſonnier un des Princes Liguez d'Italie, qui portoit pour Armes d'*Azur, à trois Aigles d'or*, le Roy Charles VIII lui permit de les écarteler avec les ſiennes, comme une marque d'honneur ; fut honoré par ce Monarque du Grade de *Chevalier*, & après ſa mort il s'attacha ſucceſſivement aux Rois Louis XII & François Ier. Il fit deux alliances, l'une avec Marie Bertier-de la Tapie, & l'autre par contrat du 17 Mars 1510, avec Demoiſelle Madeléne de Villemur : Du 1er Lit il eut

VI. DEGRE'.

Robert de la Myre, Ecuyer, Seigneur de Merles & de la Mothe-Séguier, que ſon pere lui céda l'an 1510, pour lui tenir lieu de ce qu'il pouvoit prétendre de la ſucceſſion de ladite Marie Bertier ſa mere, marié par art. accordés ſous ſeings privés le 25 Janvier 1531, avec Demoiſelle Louiſe de la Serre, fille de Noble Jean de la Serre, Seigneur de Merles, & de Florette de Biran ; il ſervit avec diſtinction ſous les Rois Henry II, François II & Charles IX, & mourut d'un coup qui lui perça la langue, en défendant pour le Service du Roy la Ville de St Porquier en Languedoc dont il étoit Gouverneur.

Robert de la Myre & Louise de la Serre, eurent de leur mariage pluſieurs enfans mâles, & entr'autres,

7. Guillaume de la Myre qui ſuit.

7. Noble Antoine de la Myre, vivant au mois de Novembre 1582, datte d'une tranſaction qu'il fit avec Guillaume de la Myre ſon frere, pour raiſon des ſucceſſions qui leurs étoient échues par la mort de leurs pere & mere.

&

7. Noble Jean de la Myre, Seigneur de Merles.

Digitized by Google

VII. DEGRE'.

GUILLAUME de la Myre, Ecuyer, Seigneur de la Mothe-Séguier & de Merles, Gouverneur de St Porquier, & Capitaine d'une Compagnie de Gens de pied, pour le Service du Roy, fut toujours fidellement attaché aux Rois Charles IX. Henry III & Henry IV. pendant les Guerres de la Religion; l'on n'a point eu connoiſſance de la premiére alliance qu'il fit; mais de ſon ſecond mariage accordé en ladite Ville de St Porquier, avec Demoiſelle Catherine DE MARTY, par contrat du 28 Juillet 1578, il eut cinq fils, dont entr'autres,

8. JEAN de la Myre, baptiſé le premier Octobre 1598.

&

8. JEAN de la Myre qui ſuit.

VIII. DEGRE'.

JEAN de la Myre, Ecuyer, Seigneur de la Mothe-Séguier, d'Eſterpigneul & d'Ermain en partie, Capitaine dans le Régiment d'Hocquincourt, baptiſé le 3 Juillet 1601, embraſſa dès l'âge de 13 ans la profeſſion des Armes, dans laquelle il ne ceſſa de ſe diſtinguer. Son Service Militaire l'ayant vraiſemblablement appellé dans l'Artois, il épouſa à Arras par contrat du 6 Août 1630, Demoiſelle Catherine DE MORY, fille de Jean de Mory, Sieur du Metz-Romain, & de Demoiſelle Catherine BROUDE. Un Certificat donné le 28 Juillet 1651 par Philippes de Torcy, Lieutenant Général des Armées du Roy, & Gouverneur des Ville & Citadelle d'Arras, porte qu'»il avoit éxercé pendant onze ans la » Charge de Capitaine des Portes de la Ville d'Arras, qu'il avoit été longtemps » Lieutenant dans le Régiment de Brézé, & que la Guerre ayant été déclarée » entre les deux Couronnes de France & d'Eſpagne, & cette Ville étant alors » tenue par le Roy d'Eſpagne, il avoit fait de très groſſes pertes en abandonant » tous ſes intérêts pour embraſſer ceux de S. M. T. C. qu'il ſervoit depuis très » longtemps «. Il ſe retira du Service en 1659 lors de la paix des Pirénées, & mourut à Noyon : De ſon mariage il eut

9. GABRIEL de la Myre qui ſuit.
9. CATHERINE de la Myre.
9. MARIE-SUZANNE de la Myre.

&

9. ELIZABETH de la Myre.

IX. DEGRE'.

GABRIEL de la Myre, Ecuyer, Seigneur de la Mothe-Séguier, d'Eſterpigneul, de Boucly & d'Ermain en partie, Baron & Châtelain d'Hangeſt, d'Aveneſcourt, &c. né le 12 Octob. 1632, fut ſucceſſivement Mouſquetaire du Roy & Ingénieur entretenu par S. M. au Département de Picardie; il obtint le 16 Octobre 1665 une Commiſſion de Capitaine d'une Compagnie de cent Hommes de Guerre à pied François dans le Régiment de Rambures incorporé depuis dans celui des Gardes de Monſeigneur le Dauphin, & fut nommé Lieutenant pour Sa Majeſté & Commandant dans les Ville & Citadelle de Pignerol, par autre Commiſſion du 26 Octobre 1681; il donna au Siége de Lille en 1667 des marques d'une valeur diſtinguée, ainſi qu'il eſt juſtifié par un Certificat du 10 Novembre de la même année, par lequel le Prince Eugene de Savoye, Comte

Digitized by Google

de Soiſſons, Colonel Général des Suiſſes & Griſons, atteſte qu'»il avoit conduit » & avancé les travaux de l'attaque, & qu'accablé de bleſſures par le feu conti- » nuel des Ennemis, perdant tout ſon ſang, il l'avoit fait retirer pour le faire » panſer ſur le champ «: il fut maintenu dans la poſſeſſion de ſon ancienne Nobleſſe, par Arrêt rendu au Conſeil d'Etat du Roy le 30 Juillet 1668; fit hommage à Sa Majeſté le 31 Juil. 1683, à cauſe de ſa Terre & Seigneurie d'Aveneſcourt & de celle d'Hangeſt qu'il avoit acquiſe par acte du 6 Juillet 1682, de François du Prat-de Barbançon, Seigneur de Cany, & mourut à Pignerol le 20 Mars 1685, âgé de 53 ans, ayant fait ſon teſtament le 17 du même mois: il avoit été marié deux fois, la 1re par contrat du 17 Septembre 1669, avec Demoiſelle Marie DE FOLLEVILLE, morte & enterrée auſſi à Pignerol, fille de Paul de Folleville, Seigr de Beaumartin, de Boucly, &c. & de Dame Marie DE WARLUZEL, & la 2de auſſi par contrat du 22 Mars 1675, avec Demoiſelle Elizabeth-Marie LARGENTIER, morte à Paris le 10 Janvier 1695, & enterrée à St Paul, fille de Jean Largentier, Conſeiller-Sécrétaire du Conſeil de la Reine Anne d'Autriche, & de Dame Anne BERRUYER.

Premier Lit.

10. LUCYE de la Myre-de Boucly, fut mariée avec Pierre-François DE CARDEVAQUE, Seigneur de Gouy & de Boucly, &c.

Second Lit.

10. ANTOINE de la Myre, continue la deſcendance.
10. GABRIEL-MICHEL de la Myre, dit l'*Abbé de la Mothe*, Seigneur d'Eſterpigneul, né l'an 1681, prit le parti de l'Egliſe, & mourut Prêtre, Docteur en Théologie & Chanoine de la Cathédrale de Noyon.
10. FRANÇOIS-GASPARD de la Myre-de la Mothe, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de St Louis, né l'an 1686, & maintenu dans ſa Nobleſſe d'ancienne extraction par Ordonnance de M. de Bernage, Intendant de Picardie du 28 Janvier 1715, ainſi qu'Antoine, Gabriel-Michel & Marie-Lucréce de la Myre, ſes freres & ſœur du ſecond Lit, fut tué à la Bataille de Parme l'an 1734, Commandant alors les quatre Compagnies de Grenadiers du Régiment du Roy.
10. MARIE-LUCRECE de la Myre, née l'an 1684, fut mariée avec Etienne-François BOISNET, Seigneur de la Frémaudiére & du Pin.

X. *DEGRE'*.

ANTOINE de la Myre, Seigneur de la Mothe-Séguier, d'Eſterpigneul, d'Hainnecourt & d'Ermain en partie, Baron & Châtelain d'Hangeſt & d'Aveneſcourt, né l'an 1677, fut nommé ſucceſſivement Capitaine d'une Compagnie dans le Régiment du Roy Infanterie le 25 Novembre 1695, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de St Louis le 3 Décembre 1704, & Lieutenant pour Sa Majeſté au Gouvernement de Picardie le 21 Janvier 1714: Dans les Proviſions qui lui en furent expédiées, il eſt dit entr'autres choſes qu'»il avoit donné » des preuves de ſa valeur & de ſa capacité dans l'Employ d'Aide Major Général » de l'Armée du Rhin, & qu'il s'étoit auſſi trouvé aux Siéges de Mons, de » Namur, de Landeau, de Briſac, &c. aux Batailles de Spire, d'Hochſtet, » de Ramilly & à pluſieurs Combats dans leſquels il avoit été ſi dangereuſement

Digitized by Google

» bleſſé, qu'il s'étoit trouvé hors d'état de continuer ſes Services, & s'étoit » retiré après avoir obtenu une Penſion «; il avoit épouſé par contrat du 3 Avril 1705, Dᵉˡˡᵉ Marie-Anne MARC-DE LA FERTÉ, fille de Charles Marc-de la Ferté, Seigneur & Châtelain de Rœux, de la Salle & de Canonville, Conſeiller du Roy en ſon Grand Conſeil, & de Dame Marie-Françoiſe AMIOT; fut bleſſé à la Bataille de Malplaquet, & mourut le 6 Mars 1747, ayant eu de ſon mariage les enfans ci-après nommés.

II. CHARLES-ANTOINE de la Myre, Lieutenant d'Infanterie dans le Régiment du Roy, né le 3 Février 1713, mourut l'an 1729.

II. FRANÇOIS-LUC de la Myre-de Mory, Seigneur d'Honnenghem, né le 13 Février 1715, fut tué à la Bataille de Fontenoy, étant Capitaine dans le Régiment du Roy, Infanterie, & Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de Sᵗ Louis.

II. GABRIEL-MELCHIOR de la Myre, continue la filiation directe.

II. CHARLES-HENRY de la Myre, baptiſé le 25 Mars 1718, fut reçu Chevalier de Malthe le 4 Décembre 1731, & mourut en cette Ville le 15 Avril 1742, 19 jours après avoir fait ſes vœux, ayant ſervi la Religion en qualité de Capitaine de Galliote, & de Major des Galeres, & s'être diſtingué par ſa valeur en pluſieurs occaſions.

II. FRANÇOIS-JEAN de la Myre, Seigneur d'Hainnecourt, d'Honnenghem, de Catrix, de Rœux, &c. connu ſous le nom de *Comte de Mory*, comme ſubſtitué au nom & aux Armes de Mory par le Codicille de Philippes-Dominique de Mory, Seigneur d'Honnenghem, fait à Cambray le 1ᵉʳ Septembre 1703, naquit le 14 Septembre 1723; fut nommé Page du Grand Maître de Malthe par Lettre du 4 May 1732, & reçu Chevalier de l'Ordre de Saint Jean de Jéruſalem le 13 Juin 1737, ſur les preuves de ſa Nobleſſe admiſes en Chapitre; il quitta l'Ordre avec permiſſion d'en porter la Croix, en conſidération des ſervices importans qu'il avoit rendus, ayant ſervi onze ans ſur les Vaiſſeaux de la Religion, & fut marié par contrat du 9 May 1753, avec Demoiſelle Marie-Anne-Thérèſe DE CHAMBORANT, fille de Claude de Chamborant-de la Claviére, Seigneur de Villemandeur, &c. Lieutenant Général des Armées du Roy, Gouverneur de Montmédy, & de la Perſonne de S. A. S. Mgʳ le Comte de la Marche, Prince du Sang, & de Dame Marie-Anne MORET-DE BOURNONVILLE: De ce mariage il a deux filles, ſavoir

12. CLAUDE-MARIE-LOUISE de la Myre-de Mory, née le 28 Juin 1754. &

12. CLAUDE-MADELÉNE de la Myre-de Rœux, née le 17 Août 1755.

II. MARIE-ANNE de la Myre, née le 11 Août 1709, eſt actuellement Religieuſe en l'Abbaye Royale du Moncel à Pont Sᵗᵉ Maixance.

II. GÉNEVIÉVE-ALÉXANDRINE de la Myre, Dame de Congy & de Vilers les Rigault, naquit le 10 Janvier 1710.

II. ANNE-CHARLOTTE-FRANÇOISE de la Myre-de la Mothe, née le 26 Janvier 1716, fut mariée par contrat du 7 Janvier 1753, avec Charles-François-Joſeph DE RUNES, Seigneur de Warſy, Exemt des Gardes du Corps du Roy de Pologne, Lieutenant-Colonel de ſes Troupes, & Capitaine de Dragons dans le Régiment d'Orléans, fils de Jaques-Antoine de Runes, Sgʳ dudit lieu de Warſy, & de Dame Marie-Renée DE BOUFFLERS.

Digitized by Go

XI. DEGRE'.

GABRIEL-MELCHIOR de la Myre, Baron & Châtelain d'Aveneſcourt, d'Hangeſt, &c. Lieutenant pour le Roy au Gouvernement de Picardie, baptiſé le 6 Janvier 1717, & reçu Chevalier de Malthe & Page du Grand Maître le 28 Août 1729, fit ſes preuves de Nobleſſe au Grand Prieuré de France où elles furent admiſes le 17 Septembre 1730, & obtint le 7 May 1743 un Brevet de Cornette dans le Régiment de Condé, Cavalerie : Ayant quitté le Service de la Religion, il épouſa par contrat du 21 Novembre 1749, Demoiſelle Marie-Chriſtine DE CARDEVAQUE-D'HAVRINCOURT, (ſœur du Marquis d'Havrincourt, Ambaſſadeur de France à la Cour de Suéde), fille de François-Dominique de Cardevaque, Marquis d'Havrincourt, Brigadier des Armées du Roy, ancien Gouverneur de la Ville d'Heſdin, & de Dame Anne-Gabrielle D'OSMONT : De ce mariage ſont iſſus,

XII. DEGRE'.

1. ANNE-LOUIS-CHRISTIAN de la Myre, né le 7 May 1752.
2. GABRIELLE-LOUISE de la Myre, baptiſée le 8 Janvier 1751.
3. ANNE-CHARLOTTE-CHRISTINE-GABRIELLE de la Myre, née le 22 Juillet 1754.
   &
4. ANNE-FRANÇOISE-THÉRESE de la Myre, née le 5 Octobre 1757.

Vû & vérifié par Nous Chevalier, Conſeiller du Roy en ſes Conſeils, Juge d'Armes de France.

DE NAVIER,

Seigneurs de la Berliére, de Saint Florent, de Gréville, du Sauſſay, des Meulles, de Courteval, de Corbaucourt, du Fief Bertin, de Sainte Margueritte-Délincourt, de la Tour-Mory & autres Lieux.

EN *BEAUVOISIS*, EN *LORRAINE* & DANS LE *PAYS MESSIN.*

D'Or, à un Vaiſſeau de Sable, naviguant ſur une Mer de Sinople, le Vaiſſeau ayant ſes voiles & ſon pavillon de Gueules, la principale voile du milieu chargée d'une Croix de Lorraine d'Or.

MANGIN Navier, *Citain* de Toul, eſt nommé avec cette qualité dans un acte du 19 Juillet (*) 1444, tems auquel il ne vivoit plus, & que ſon fils nommé

NICOLAS Navier, reconnut tenir en Fief & Hommage de l'Evêque de Toul pluſieurs fiefs qui lui étoient échus par la mort de ſon pere.

PREMIER DEGRE'.

FRANÇOIS Navier, Ecuyer, eſt qualifié ainſi dans un acte du 6 Janvier (*) 1502, par lequel il acquit pluſieurs Fiefs de l'Evêque de Toul, & eſt encore nommé avec cette qualité jointe à celle de *Procureur Général de la Cité de Toul*, dans deux autres actes des 19 Février (*) 1527 & 10 Mars (*) 1530; on ignore l'alliance qu'il fit, mais il eſt prouvé qu'il eut pour enfans (*)

2. CLAUDE Navier, Ecuyer, ſuivant un acte du 9 Mai (*) 1572.
2. HUGUES Navier dont on va parler.

&

2. EUCHAIRE Navier, Ecuyer, que l'on trouve nommé avec cette qualité dans l'acte ci-deſſus du 9 Mai (*) 1572.

II. DEGRE'.

HUGUES Navier, eſt qualifié *Ecuyer* dans un acte paſſé en Juſtice le 3 Mars (*) 1570, & *Chevalier*, joint à la qualité de *Meſsire* & de *Seigneur des Meulles*, dans le contrat de mariage de Jean Navier ſon fils qu'il eut de Demoiſelle Anne DE NOIREFONTAINE ſa femme; il ne vivoit plus pour lors.

(*) Tous les faits & actes déſignés dans cet Article par une étoile ſont énoncés dans un Inventaire que produiſit le 2 Novembre (a) 1602 la Famille de Navier pour juſtifier ſon ancienne Nobleſſe; cet Inventaire clos par Jean Virion, Notaire Apoſtolique & Impérial & Jaques Claudon, Tabellion Juré en la Châtellenie de Toul, qui déclarérent avoir vû les originaux de toutes les Piéces qui y ſont énoncées.

(a) Copie collationnée ſur l'original le 20 Décembre 1687 par Louis-Laurent Cordelle & Etienne de Neufville, Notaires Royaux, Gardenottes héréditaires & Tabellions à Noyon, & légaliſée le même jour par Louis Charmolue, Ecuyer, Conſeiller du Roy, Préſident, Lieutenant Civil au Bailliage de Vermandois à Noyon; cet Inventaire eſt auſſi énoncé dans la Requête que préſenta aux Elus de Noyon le 14 Décembre 1673 Madeléne-Catherine de Navier pour la juſtification de ſa Nobleſſe.

Digitized by Google

3. JEAN Navier ſuit.

III. DEGRE'.

JEAN Navier, Ecuyer, Sg^r des Meulles, étoit Capitaine d'une Compagnie de Chevaux-légers pour le Service du Roi Henry III. lorſqu'il épouſa par contrat du 18 Janvier (*a*) 1580 Noble Dame Jeanne CAPRONNIER, Dame de Grénelle, veuve de Jaques DE LAREUX, Capitaine d'une Compagnie de Gens de pied, & fille de Pierre Capronnier & de Suzanne DE BOUFFLERS; & s'étant trouvé dans la néceſſité de juſtifier ſon ancienne Nobleſſe, il préſenta Requête aux Maires, Echevins & Gens de la Juſtice de Toul, pour obtenir d'eux leur Déclaration à cet effet; & en conſéquence de ladite Requête, ils alléguérent par acte du 14 Décembre (*b*) 1588, qu'»il étoit natif de la Cité de Thoul, que la » Maiſon et Famille de Navier eſtoit bien ancienne en cette Cité, et que pluſieurs » Citoyens extraicts de cette Famille avoient cy devant géré et adminiſtré les » principales et plus honnorables Charges et Offices de la dite Cité, comme » de M^e Eſchevin, Lieutenant Général au Bailliage, Eveſché et Principauté » de la dite Cité, et Procureur Général en icelle, meſmes que les biſayeulx et » ayeul du dit Sieur Navier requérant avoient tenu et poſſédé pluſieurs Fiefs, » Voueries, meſmes la Terre de des Meulles et Droicts Seigneuriaux, comme » il leur étoit ſuffiſamment apparu par les Lettres de Repriſe et autres documens » dont on pouvoit juger les dits Fiefs avoir eſté tenus des dits Antéceſſeurs des » dits Ténanciers et venir de plus hault, et partant avoient eſtimé et eſtimoient » les perſonnes de la dite Maiſon de Navier pour Nobles et extraicts d'ancienne » Nobleſſe de cette Cité, leſquels ainſy ils avoient toujours qualifiez d'Eſcuier ès » Expéditions émanées d'eux, d'autant que par le Droict de Lémoire qui étoit » de toute ancienneté obſervé en la dite Cité, nul n'eſtoit capable de tenir Fief, » Vouerie ou Droicts Seigneuriaux en la dite Cité ou Eveſché de Thoul, qu'il » ne fut recogneu Gentilhomme Citadin en la dite Cité ou Noble, et qu'il leur » conſtoit par pluſieurs documents les prédéceſſeurs du dict Sieur requérant » avoir tenu nombre de Fiefs importans en ceſte Cité et Lieux circonvoiſins y » avoit cent cinquante ans et plus, et conſéquemment avoir tenu rang et grade » de Nobleſſe, lequel par le laps d'un ſy longtemps s'eſtoit acquis plus de luſtre » et de clarté en la poſtérité d'iceux anciens Citoiens. « &c.

On trouve ledit Jean Navier qualifié *Chevalier* dans le teſtament qu'il fit le 14 Juillet (*c*) 1634, & il mourut avant le 4 Août (*d*) 1640 après avoir fait une donation de tous ſes biens à André Navier ſon fils qui ſuit.

IV. DEGRE'.

ANDRE' Navier, Ecuyer, Seigneur des Meulles, ſervoit en qualité de Lieutenant de Cavalerie Légere lorſqu'il épouſa par contrat du 4 Août (*e*) 1640 Demoiſelle Blanche-Louiſe DE COFFIN, fille d'Eléazar de Coffin, Ecuyer, Seigneur du Mas, de la Berliére, &c. & de Demoiſelle Marie DE MOLINARY, Dame des Eſſars; & il mourut au mois d'Août (*f*) 1653; ſa femme qui lui ſurvécut étoit morte avant le 31 Janvier (*g*) 1680.

(*a*) Expédition délivrée en 1756 & légaliſée. (*b*) Original.
(*c*) Expédition délivrée en 1700 & légaliſée. (*d*) Prouvé par un acte original du même jour.
(*e*) Original.
(*f*) Prouvé par un acte du 7 Décembre 1687 produit par copie collationnée ſur l'original en 1696 & légaliſée.
(*g*) Prouvé par un acte du même jour produit par Expédition délivrée & légaliſée en 1700.

Digitized by Go

Leurs enfans furent

5. CHARLES de Navier mentionné ci-après.

&

5. MADELE'NE-CATHERINE de Navier, laquelle ayant été inquiétée par les Collecteurs du Village de Candeure & comprise dans le Rolle des Tailles, préſenta une Requête aux Elus de Noyon le 14 Décembre (*a*) 1673, contenant que » le défunt Sieur Navier ſon pere n'ayant jamais eſté in-» quiété ny troublé en ſa qualité d'Eſcuier non plus que ſes prédéceſſeurs » qui avoient touſjours veſcu noblement et continuellement pris la qua-» lité d'Eſcuier à eux concédée & à ſes prédéceſſeurs ainſy qu'il paroiſſoit » par un acte en bonne forme délivré par les Maires, Echevins & Gens de » la Juſtice de Thoul le 14 Décembre 1588 à feu Jean Navier, prédé-» ceſſeur du dit André Navier ſon pere; par un Inventaire de » pluſieurs Titres accordés à la ditte Maiſon de Navier, originaire de » Lorraine dans l'Eveſché de Thoul, collationné par devant Virion & » Claudon, Notaire Apoſtolique & Tabellion en la Châtellenie de » Thoul, & encore par pluſieurs autres actes par leſquels il ſe void que le » dit André Navier ſon pere a pris la qualité d'Eſcuyer qui ne luy avoit » jamais été conteſtée & jouy des Priviléges, Franchiſes & Exemptions » attribués à la Nobleſſe, il leur plût ordonner, en conſéquence » de tous ces faits, qu'elle fût déchargée de la Taille à laquelle elle » avoit été cottiſée, avec deffenſes aux Aſſeſſeurs, Collecteurs & Ha-» bitans du Lieu de Candeure de ne plus l'impoſer à l'avenir«; cette Requête ayant été acceptée, elle obtint une Sentence (*b*) par laquelle elle fut déchargée du payement des Tailles, attendu qu'elle avoit ſuffiſamment juſtifié ſa Nobleſſe; elle vivoit encore le 28 Août (*c*) 1702, & mourut ſans alliance avant le 28 Mai (*d*) 1714.

V. DEGRE'.

CHARLES (*e*) de Navier, Ecuyer, Seigneur de la Berliére, de Saint Florent,

(*a*) Original. (*b*) Prouvé par un acte original du 27 Février 1674.

(*c*) (*d*) Prouvé par un acte original du même jour.

(*e*) Ce Charles de Navier ayant fait des perquiſitions ſur ſa Nobleſſe en Lorraine, reçut le 9 Novembre 1683 de la Demoiſelle de Hennin-de Navier une Lettre (*) dattée de Saint Avod & ainſi conçue:

» Monſieur,

» Comme mon frere n'et jamais au Logis, et qu'il et toujours en Campagne pour des Procez qu'il a, j'ay creu, » Monſieur, qu'il failloit ſuppléer à ſon défaut et me donner l'honneur de vous donner eſclairciſſement de tout ce » que je ſçais de notre biſaeul qui s'appelloit Eſtienne de Naviere qui a toujour eſté pendant la vie de Hanry trois » Roy de France et de Polloigne à ſon ſervice, et qu'il a eſté employé pour gagner les Pollonnois pour cette Cor-» ronne où il réuſſi très bien, et auſſi pour ramener le Roy en France à la mort de Charles neufvieme où mon dit » biſaeul failly de perdre la vie par les Coloà cette occaſion pour le grand déplaiſy de la perte de leur Roy, tant y » a quen cette occaſion et pendant la vie de ce Roy, il a toujour ſervi fidellement dont il en eut grande récom-» pance et la bienveillance, tant y a, Monſieur, que ce que je vous puis dire que ſi Hanry trois auroit vécu plus » lontems, mon grand pere auroit eſté Marchal de France, et après ſa mort il ſuivit Mr de Guiſe, Eveque » de Metz où il fut dix-ſept ans Gouverneur de St Avod ſous luy, où il achetta quentité de Terres en ce Pays » qui étoit preſque en partie ruinée par Larmée de Charlequint qui avoit aſſiégé Metz, et lorſque le dit Cardinal » vendit la Terre de St Avod à Charle troiſiéme, Duc de Lorraine, qui avoit eſpouſé Claude de Vallois de la » Maiſon Royalle dont mon dit bazaeul fut Conſeiller d'Etat et Gentilhomme de ſa Maiſon et ſon favory qui fut » envoyé par le dit Duc à l'Empereur où le dit St de Naviere avoit l'honneur detre cognu de luy pour avoir eſté » envoyé fort ſouvant par le Roy Hanry 3; il obtient l'Evêché de Strasbourg pour Charle, Cardinal de Lor-» raine, où il lui donne force beau Fiefs dans l'Elſace où il fut ſon Conſeiller d'Etat, et après luy à l'Archeduc » Léopold, frere de l'Empereur Mathias où il ut les meſmes Charges, et encor Conſeiller de Guerre où le dit

(*) Cette lettre a été produite en Original.

du Sauſſay, de Gréville & autres Lieux, Commandant pour le Roi à Grandville en Normandie, né vers le commencement de l'an (*a*) 1653, ſervoit dès le 27 Février (*b*) 1674 en qualité de Lieutenant au Régiment Royal des Vaiſſeaux; fut nommé Aide-Major de ce Régiment le 7 Juillet (*c*) 1683 & obtint le 20 Février (*d*) 1684 une Commiſſion de Capitaine d'une Compagnie de cent Hommes à pied François de nouvelle levée dans le Régiment de Navarre; il épouſa par contrat du 22 Février (*e*) 1697 Demoiſelle Marie-Jourdaine DES GUEZ, fille de Charles des Guez, Seigneur de la Pommeraye, & de Dame Claude-Marie DE LESTOILLE, leſquels en faveur de ce mariage donnérent

» Sr Stef de Naviere luy a rendu de grand ſervice qu'il faudroit trop de tems à déduire, tant y a, Monſieur, que » touts les miens on toujour eſté très conſidéré et pourveude Gouvernement, le dit Sr de Naviere a eſté trante-ſix » ans Gouverneur de Falcebourg, et juſques à ſa mort, et feu mon pere la eſté auſi après luy, et de plus Colonel » dinfanterie pour le Service d'Eſpagne et du Duc de Lorraine et Conſeiller d'eſtat du dit Duc et de l'Archeduc » d'Autriche et Conſeillé de Guerre dans l'Eveché de Strasbourg, l'Alteſſe Charles troiſiéme donna la Terre de » Hennin en Fief avec tiltre et le nom de *Hennin* quil voulu quil preine avec tiltre quil y a; mais il ne changea » pas lesArmes de Naviere que nous avons encor qui et *un Naviere de ſable en champ d'or avec trois voulle de gueulle* » *ſur le dit champ d'or, a celluy du millieu il y a une croix de Lorraine d'or ſur le dit voulle de gueulle* que le dit » Duc a fait adjouter aux armes pour les ſervices rendu, au deſus de l'escuſon, il y a une couronne de Baron » dont l'Empereur Ferdinand ſecond a honnoré défund mon pere de la calité de Baron dont nous en avons les til- » tres, les aultres freres de feu mon pere avoit auſſi cette meſme calité pour les ſervices qu'ils avoit rendu touts » trois, dont l'un et mort Abbé de Longeville nommé M^r de Ste Catherine, et le cadet nommé M^r de » Valmon et mort commandant le camp d'Olmiſte en Allemaigne, et Général de bataille dans l'armée de » Frans Albert Duc de Saxe, pour mes freres, l'ainé qui s'appelloit Léopold de Hennin qui et mort Capitaine de » Cavallerie dans l'armée de Baviére, le ſecond et mort Capitaine au ſervice de S. Alteſſe dans l'armée en Flan- » dre, et le cadet vivant encor et Gouverneur de St Avod, et a eſté noury Page à feu ſon Alteſſe le Duc Fran- » çois de Lorraine pere à ſon Alteſſe de Lorraine d'aujourdhui qui et à Inſpruc, le dit Charles de Hennin a » quattre garlon dont l'ainé et Officier dans les trouppes qui ſont contre les Turc, les autres ſont encor jeune et « pour ce que vous déſiré ſçavoir ſi feu Mr de Naviere notre ayeul avoit du bien vers Toul; je n'en ay rien » ouy dire, mais bien feu ma tante de Mitry ſa fille la dit ſouvant à ma ſœure de Hennin qui me la raconté; mais » comme il avoit plus de cinquante ans lorſquil cet marié, il n'a point eſté à la cognoiſſance, parceque pas » un de mes oncles n'en ont point eu et qu'il ni en a point eu de partage, il faut bien qu'il ut eſté vandu au- » paravant ſon mariage; nous avons perdu feu mon pere jeune et dans la grande guerre ce qui et cauſe que » nous ne ſçavons pas toutes les choſes de notre famille que par les tiltres que j'ay leu et que jay ouy de feu mon » oncle l'Abbé de Ste Catherine qui étoit Miniſtre d'Etat a feu ſon Alteſſe de Lorraine; et pour nos Armes, » lorſque j'iray à Metz je les feray blaſonner, et j'ay manqué de vous dire quil y a *une Palme de ſinople à cha-* » *que coſté de l'Ecuſſon*, un peintre reuſira mieu que je ne vous puis dire, et ce que je vous dit et tres véritable, » et que les Srs de Naviere ſont très bien Jentilhomme, et ont eſté tenu et recognu par les Souverains qui ſont » preſantement du nom de Hennin, qu'encor que l'encien nom eſtoit de Naviere; mais comme je vous ay dit » que Charle 3 Duc de Lorraine donna le Fief et le nom au dit feu Sr de Naviere, il y a plus de cent ans dont nous » en avons encor les tiltres, et mon frere et toute la famille auroit bien de la joye de vous ſervir et de vous té- » moigner comme ils tiennent à avantages de vous appartenir, et comme ils vous ſont touts et moy de meſme » qui vous ſuis avec reſpect,

» Monſieur,

» Votre tres humble et obéiſſante Servante,
(*ſignée*) ANNE-FRANÇOISE DE HENNIN. «

» Jay oubliéz de vous parler des femmes, le S^r Eſtienne de Naviere avoit eſpouſé Claude de Magnoncourt, » fille du Sr Piere, Baron de Magnoncourt et de Montjuttin, la fille du dit Sr Stef de Naviere nommé » Marie, avoit eſpouſé le Sr George de Mitry Gouverneur de Fontenoy dont ils ont eu deux fils, l'ainé nommé » François et mort Colonel de Cavallerie, et tué à la bataille de Rettel au ſervice d'Eſpagne, et le cadet nommé » François-Paul a eſté tué devant Armantiére ayant la charge de Souslieutenant des Chevaux Légers de ſon Al- » teſſe de Lorraine.

» Charle de Hennin ayné du Sr de Naviere a eſté marié à Damoiſelle Anne de la Chauſſée, fille du S^r » François (***) de la Chauſſée et de Marie de Noirefontaine; il éſtoit maitre d'Hotel de Monſeigneur le Duc » de Vaudemont frere au Duc Hanry, Duc de Lorraine, le dit Charle a eu trois fils dont deux ont eſté tuez, » un en Baviére et l'autre ez guerres de Flandre; il ni en a qu'un qui reſte nommé Charle François qui et Gou- » verneur de St Avaud et qui a eſpouſé Anne-Margueritte de Gronchuſt, fille au Sr de Gronchuſt, Préſident » de la Chambre de feu S. Alteſſe l'Archeduc.

(***) Il y a icy une erreur dans cette lettre; ce fut *Nicolas* de la Chauſſée & non *François* qui épouſa Marie de Noirefontaine; ce Nicolas de la Chauſſée étoit Seigneur de Boucharville &c.

(*a*) Cette datte eſt énoncée dans un acte du 19 Décembre 1687 produit par Copie collationnée ſur l'Original dans le temps même de l'acte & légaliſée.
(*b*) Prouvé par un Acte original du même jour. (*c*) Original. (*d*) Original. (*e*) Original.

à la future leur fille la Terre du Sauſſay ; fit ſa foi & hommage le 30 Janvier (*a*) 1702 du Fief & Seigneurie de la Berliére qui lui étoit échu par le décès d'Antoine de Lancry, Ecuyer, ſon couſin, décédé ſans enfans & dont il étoit ſeul & unique héritier, au Duc d'Aumont, Pair de France, Seigneur de Clairoix dont relevoit ladite Terre de la Berliére ; & mourut avant le 2 Avril (*b*) de la même année ; ſa veuve fut chargée par Sentence du 4 Octobre (*c*) ſuivant rendue en la Châtellenie de la Ferté-Arnault de la gardenoble de ſon fils unique, nommé ci-après, & étoit remariée avant le 29 Juin (*d*) 1729 avec André DU PE'RON, Ecuyer, Seigneur de Rocquefure, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de Saint Louis, & ancien Brigadier des Gardes du Corps du Roy.

VI. DEGRE'.

JEAN-CHARLES de Navier, Ecuyer, Seigneur de la Berliére, de Courteval, de Sainte Margueritte-Délincourt, de Corbaucourt, du Fief Bertin, du Sauſſay, de Saint Florent, &c. né le 14 Août (*e*) 1701, épouſa par contrat du 29 Juin (*f*) 1729 Demoiſelle Renée DE LA VILLETTE, fille de Jean-Edouard de la Villette, Conſeiller du Roi, Lieutenant Criminel au Bailliage & Gouvernement de Montdidier, & de Dame Marie-Madeléne CAUVEL ſa femme ; & eut de ce mariage

VII. DEGRE'.

JEAN-CHARLES-EDOUARD de Navier, Ecuyer, Seigneur de la Tour-Mory, de la Berliére & de Courteval, Officier d'Artillerie, né le 19 Octobre (*g*) 1732, & marié par contrat du 29 Février (*h*) 1756 à Demoiſelle Jeanne-Géneviéve DU MAISNIEL, fille de Marie-Antoine du Maiſniel, Seigneur de Beauſort, de Bouchoire, du Queſnel, du Fief le Roy, de Brouilly, du Fief l'Eveſque, de Lihons, de Cavoye, de Rennecourt & autres Lieux, & de Dame Jeanne-Eliſabeth-Marie-Adrienne CLOQUET ſa femme.

(*a*) Original. (*b*) Prouvé par un Acte original du même jour. (*c*) Original.
(*d*) Prouvé par un Acte original du même jour. (*e*) Extrait baptiſtaire délivré en forme.
(*f*) Original. (*g*) Extrait baptiſtaire délivré en forme. (*h*) Original.

Vû & vérifié par Nous Conſeiller du Roi en ſes Conſeils, Juge d'Armes de France.

Digitized by Google

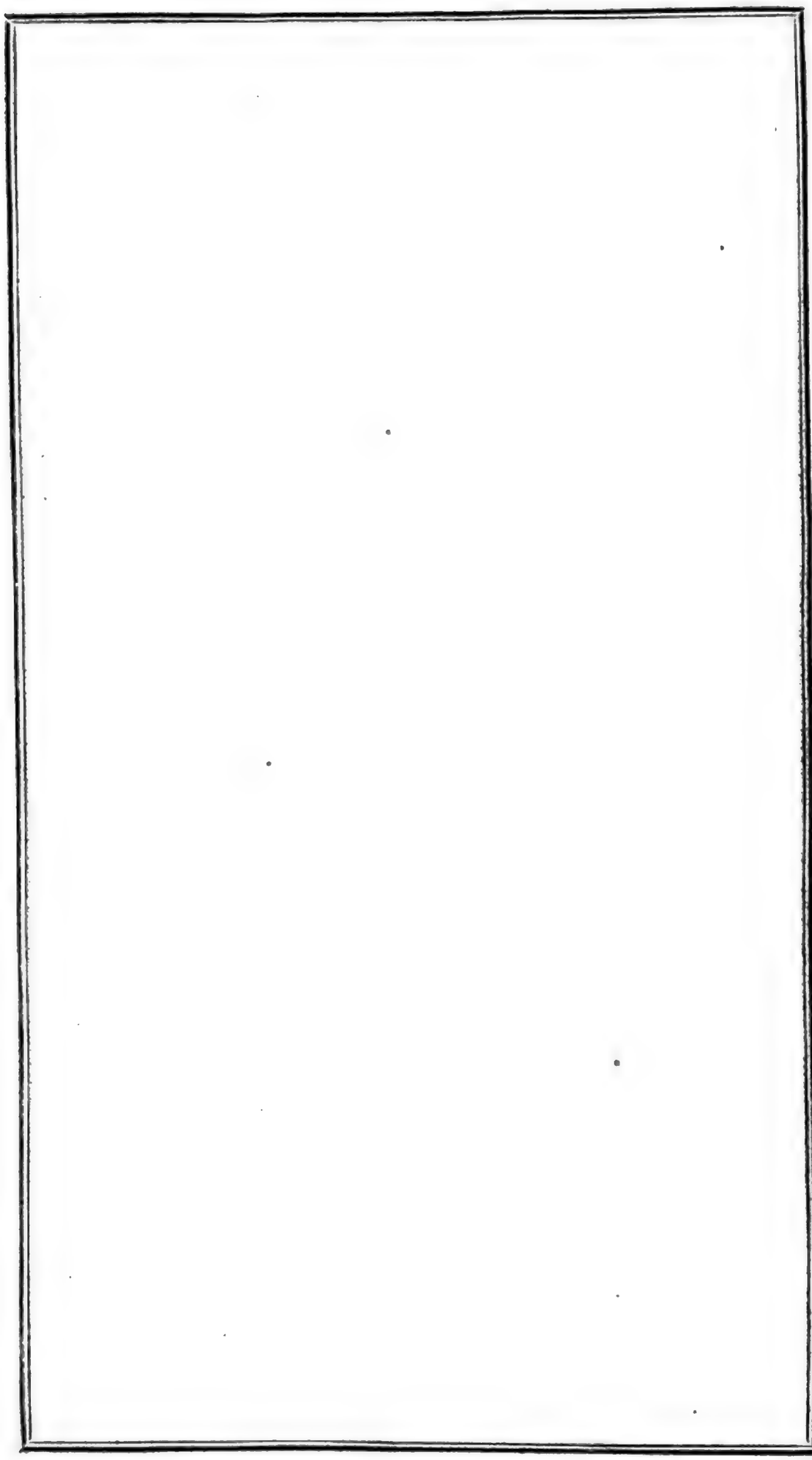

Digitized by Google

III. Jean le Neuf, *l'aîné*, Ecuyer, épouſa par contrat du 24 Se de la Longny, fille de Philippes de la Longny, Ecuyer, Se & de Demoiſelle Marie Baudoüin, & mourut avant le 8 D

IV. Gilles le Neuf, Ecuyer, fut marié deux fois, la premiére, avec Urbaine de Boislichauſſe, & l cles du 23 Novembre 1598, avec Demoiſelle Eſther du Pray, fille de Noble Homme Rao du Boſcq le Conte, & de Demoiſelle Perronne de la Moriciére, ſœur de Meſſire François de gneur de Vicques, Chevalier de l'Ordre du Roy, & Lieutenant de Cent Hommes d'Armes d & de Jaques de la Moriciére, Aumônier du Roy, & Grand Doyen de l'Egliſe Cathédrale c Bayeux. Gilles le Neuf mourut avant le 18 Avril 1617.

II Lit. — *Ier Lit.* — *II Lit.*

V. François le Neuf, Ecuyer, épouſa par contrat du 9 Janvier 1620, Demoiſelle Jaqueline de Chenneviéres, fille aînée de Noble Mr Me Charles de Chenneviéres, Sieur & Patron de Sainte Opportune, Conſeiller du Roy, Avocat Général en ſa Cour des Aydes de Normandie, & de Demoiſelle Barbe du Boſcq.

Jean le Neuf, Ecuyer, Sieur de Barville, mourut à l'Armée.

Jean le Neuf, Ecuyer, Sieur d'Obranville, épouſa Demoiſelle Marguerite Laiſné, & mourut avant le 14 Octobre 1661.

Jean le Février Héricy, tron de Mars 16

VI. Philippes le Neuf, Ecuyer, baptiſé le 21 Juin 1629, fut marié par contrat du 3 Juin 1657, avec Demoiſelle Madeléne de Sarcilly, fille de Claude de Sarcilly, Ecuyer, Seigneur & Patron de Cauville, &c. & mourut avant le 29 Octobre 1658.

Marie le Neuf, fut mariée par contrat du 11 Sept. 1651, à Gabriel de Corday, Ec^r, Sieur de la Belliére.

Jaques le Neuf, Ecuyer, Seigneur de Tourneville & d'Obranville, maintenu dans la Nobleſſe par Arrêt du Conſeil d'Etat du 4 Décembre 1659, mourut à la fin du mois de May 1676, âgé d'environ 41 ans. Il avoit épouſé 1°. par articles du 18 Nov. 1655, Demoiſelle Marguerite de la Barre, fille de Jean de la Barre, Ec^r, & de Dame Marie Hautement. 2°. Françoiſe Hurel.

Fran le N

Ier Lit.

VII. François le Neuf, Ecuyer, Seigneur de Tourneville, Commandant une Compagnie de M nerie Générale, Garde-Côte du Havre, baptiſé le 5 Juillet 1660, épouſa 1°. par articles du Demoiſelle Anne le Peley, fille cadette de Pierre le Peley, Sieur des Parquets, ancien Capi & de Demoiſelle Anne Auger. 2°. par autres articles du 3 Septembre 1695, Demoiſelle Mari zurier-de Durdan, fille de Pierre le Mazurier, Ecuyer, Seigneur de Durdan, & de Noble Da Il mourut au mois d'Août 1708, âgé d'environ 48 ans.

Ier Lit.

VIII. François le Neuf, Ecuyer, Seigneur de Tourneville, Capitaine d'une Compagnie d'Infanterie dans le Régiment de Houdetot, épouſa par articles du premier May 1713, Demoiſelle Suzanne de Martonne, fille d'Adam de Martonne, Ecuyer, Major Général Garde-Côte de la Capitainerie d'Yport, & de Dame Suzanne de Nourry. Il mourut au mois de Décembre 1726.

Pierre-Aléxandre-Louis le Neuf-de St Victor, Ec^r mourut en 1748.

Pierre-Gabriel-Louis le Ne nil-Adelée, des Brulais & Armées du Roy, & Lieute contrat du 10 Février 1750, I gneur de Romilly, de la Fer en la Grand'Chambre du Pa Novembre 1754.

IX. François-Jean-Auguſtin le Neuf, Ec Garde-Côte du Havre, & ci-devant 26 Juin 1754, Demoiſelle Marie-Marg Ecuyer, Tréſorier Général de France Charlotte-Eſther Plainpel.

Digitized by Google

TABLE GÉN

Ier Degré. RICHARD le Neuf, Ecu
Demoiſelle Jeannette Mannourry

II. Jean le Neuf, Ecuyer, fut marié avec
& il mourut ainſi qu'elle avant le 24 Sept

rat du 24 Septembre 1522, Demoiſelle Cardine
Ecuyer, Seigneur & Patron du Meſnil Touffray,
avant le 8 Décembre 1588.

Pierre le
Juillet 15
Flavigny

chauſſe, & la ſeconde, par arti-
homme Raoul du Pray, Sieur
François de la Moriciére, Sei-
s d'Armes de la Ordonnances,
Cathédrale de Nôtre-Dame de

Georges le Neuf, Ecuyer
contrat du 15 Juillet 1573
Jaqueline de May, fille de N
Jean de May, & de Dem
Gaulthier, & mourut avant
1628.

t Jean le Neuf, Ecuyer, Seigneur de Vénoix, dit, de Mo
i- Février 168, Demoiſelle Hélene de la Ménardiére, v
& Héricy, Sieur de Pontpierre, & fille de Noble Homme L
re tron de Crerville, & de Demoiſelle Françoiſe de la
Mars 164

e & Françoiſe le Neuf. Marie le Neuf.

Jean le Neuf-de Montenay
Abbé de Sainte Géneviéve
Paris, & Supérieur Généra
des Chanoines Réguliers d
la Congrégation de France
fut baptiſé le 13 Mars 1634.

x du
a fin
roit
ſelle
Ec^r,
tel.

mpagnie de Mire de la Capitai-
par arrêts du 1er Octobre 1683,
, ancien Capitaine en la Marine,
moiſelle Marie-Madeléne le Ma-
de Noble Dame Marie Thomas.

Françoiſe le Neuf,
mariée avant le 26
Juin 1688 avec Jean
de Maſſeille, Ec^r,
Sieur de la Cour-
fortin.

Gr
dit
Je
&
Gr

Louis le Neuf, Seigneur & Patron de Sourdeval, de la Pé
Brulais & d'Aron, Chevalier de l'Ordre Royal & Milit
, & Lieutenant Colonel du Régiment de Rohan, Infante
vier 1750, Demoiſelle Marie-Marguerite de Pleurre, fille
, de la Ferté Villeneuil, de St Laurent de la Troche, des
bre du Parlement de Paris, & de Dame Marie-Thérèſ

Neuf, Ecuyer, Seigneur de Tourneville, Capitaine G
ci-devant Garde du Corps du Roy, baptiſé le 20 Avril 17
arie-Marguerite-Françoiſe l'Homme, fille ainée de Jean-J
de France au Bureau des Finances de la Généralité de R

X. Joſeph-François-Charles
le Neuf, Ecuyer, né le
5 Juillet 1755.

LE NEUF,

Seigneurs de Tourneville, de Montenay, de Sourdeval, &c.

EN NORMANDIE.

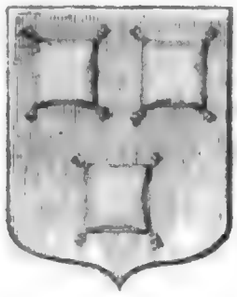

De Gueules, à trois Couſſins d'Or, poſés deux & un, & ayant leurs Glands de même.

ON prouve l'ancienneté du Nom & des Services Militaires de cette Famille, par un Extrait de la Montre de Bertrand du Gueſclin, Conétable de France, dans lequel Geoffroy le Neuf eſt compris au rang des Ecuyers le 1er Août 1371.

Un ancien Mémoire de Famille dit qu'un RAOUL le Neuf, Ecuyer, vivant en 1382, étoit venu d'Angleterre, & avoit épouſé Demoiſelle Antoinette de Maillot, qui fut mere D'HUGUES le Neuf, Ecuyer, vivant en 1414, lequel avoit été marié avec Demoiſelle Marie de Tournebu, dont il eut (ſuivant ce même Mémoire), RICHARD le Neuf, auteur du 1er Dégré connu par titres, & RAOUL le Neuf, Prêtre & Protonotaire du St Siége Apoſtolique.

On trouve dans le Nobiliaire d'Ecoſſe, à l'Article de Milord Johnſton, Marquis d'Annandale, que ce Milord écartelle encore actuellement les Armes de le Neuf, ce qui fait préſumer avec vraiſemblance que cette Famille eſt originaire d'Angleterre, comme l'annonce le Mémoire dont il eſt parlé ci-deſſus; mais comme on n'a point la filiation prouvée par titres, de Geoffroy le Neuf, Ecuyer, non plus que celle de Raoul, ni de Hugues le Neuf, Ecuyers, le Juge d'Armes établit ſeulement par les Piéces autentiques qui lui ont été repréſentées, la filiation ſuivante depuis plus de 300 ans, ſans aucune interruption, en faiſant néanmoins mention d'une Requête non ſignée, mais écrite il y a environ 160 ans, dans laquelle il eſt dit que pendant les troubles qui régnoient en Normandie, des Soldats de la Ligue, révoltés contre Gilles le Neuf, demeurant pour lors à Falaize, lequel avoit donné des preuves de ſa fidélité envers le Roy, avoient entiérement pillé les meubles, titres & enſeignemens de ſa maiſon, parmi leſquels étoient les Titres anciens de la Nobleſſe de ſes prédéceſſeurs, & qu'il ne pût jamais retrouver qu'un Contrat de Richard le Neuf, Ecuyer, fait en 1451. C'eſt par lui que commencent les Dégrés ci-après.

PREMIER DEGRE'.

RICHARD le Neuf, Ecuyer, Sieur de Vaucongrin, fit conjointement avec

Demoiſelle Jeannette MANNOURRY ſa femme le 6 Juin (*a*) 1451 à Pierre du Breuil *le Jeune*, Ecuyer, un Bail à rente perpétuelle du Fief de Vaucongrin, lequel appartenoit à ladite Demoiſelle Mannourry, depuis le décès de Jean Mannourry ſon pére; Richard le Neuf vivoit encore lors du mariage de Jean le Neuf, ſon petit-fils, auteur du IIIe Dégré de la Branche aînée, & eut de ladite D^elle Mannourry deux enfans (*b*), ſavoir

2. JEAN le Neuf, ci-après.

&

2. JAQUES le Neuf, dont on ignore la deſtinée.

II. DEGRE'.

JEAN le Neuf, Ecuyer, fut marié avec Demoiſelle Jeanne BELOT, & ils moururent l'un & l'autre avant le 24 Septembre (*c*) 1522, ayans eu pour enfans

3. JEAN le Neuf qui ſuit.

3. PIERRE le Neuf, auteur d'une 3e Branche.

&

3. JEAN (*d*) le Neuf, *le Jeune*.

III. DEGRE'.

JEAN le Neuf, *l'aîné*, Ecuyer, épouſa par Contrat du 24 Septembre (*e*) 1522 (en préſence de Noble Homme Henry de Mannourry, Sieur & Patron de St Germain le Vaſſon, ſon parent), Demoiſelle Cardine DE LA LONGNY, fille de Philippes de la Longny, Ecuyer, Seigneur & Patron du Meſnil Touffray, & de Demoiſelle Marie BAUDOUIN, & mourut avant le 8 Décembre (*f*) 1588, ayant eu de ſon mariage les enfans ci-après.

4. GILLES le Neuf, continue la deſcendance.

4. GEORGES le Neuf, Ecuyer, épouſa par Contrat du 15 Juillet (*g*) 1573, Demoiſelle Jaqueline DE MAY, fille de Noble Homme Jean de May, & de Demoiſelle Marie GAULTHIER, & en faveur de ce mariage, le pere de ladite future promit de lui donner la ſomme de 400 écus d'or, & *de la vêtir ſelon la Maiſon d'où elle ſortoit, & celle où elle alloit.*

4. JAQUES le Neuf, eſt auteur de la ſeconde Branche.

4. ISABEAU le Neuf, fut mariée à Jaques LE BIGOT, Ecuyer, Sieur de la Creſſonniére.

IV. DEGRE'.

GILLES le Neuf, Ecuyer, fut marié deux fois, la 1re avec Urbaine DE BOISLICHAUSSE, *iſſue d'une des plus grandes & nobles Familles du Pays de Normandie & des mieux alliées* (*h*), & la 2de. par articles accordés ſous ſeings privés le 23 Novembre (*i*) 1598, avec D^elle Eſther DU PRAY, fille de Noble Homme Raoul du Pray, Sieur du Boſcq le Conte, & de Demoiſelle Perronne DE LA MORICIÉRE, ſœur de Mre François de la Moriciére, Seigneur de Vicques, Chevalier de l'Ordre du Roy ſous Henry IV, & Lieutenant de Cent Hommes d'Armes de ſes Ordonnances, & de Jaques de la Moriciére, Aumônier du Roy,

(*a*) Original expédié en 1455. (*b*) Aux termes d'une ancienne Généalogie écrite depuis environ 160 ans. (*c*) Prouvé par un acte original du même jour. (*d*) Voyez la notte *b* de cette page. (*e*) Original. (*f*) Prouvé par un acte original du même jour. (*g*) Original. (*h*) Voyez la notte *b* de cette page. (*i*) Original.

Digitized by

& Grand Doyen de l'Egliſe Cathédralle de Nôtre-Dame de Bayeux; Gilles le Neuf mourut avant le 18 Avril (*a*) 1617, datte d'une Sentence rendue en la Vicomté de Falaize qui émancipa

V. DEGRE'.

François le Neuf, Ecuyer, ſon ſeul fils & héritier, & de ladite Dame Eſther du Pray ſa ſeconde femme. Il épouſa par Contrat du 9 Janvier (*b*) 1620 (en préſence de Noble Seigneur Charles de la Longny ſon parent, Seigneur & Patron d'Urville & du Meſnil Touffray, Chevalier de l'Ordre du Roy), Dᵉˡˡᵉ Jaqueline de Chennevières, fille aînée de Noble Mʳ Mᵉ Charles de Chennevières, Sieur & Patron de Sᵗᵉ Oportune, Conſeiller du Roy, Avocat Général de Sa Majeſté en ſa Cour des Aydes de Normandie, & de Demoiſelle Barbe du Boscq; & de ce mariage, naquirent entr'autres enfans les deux qui ſuivent.

VI. DEGRE'.

1. Philippes le Neuf, Ecuyer, baptiſé le 21 Juin (*c*) 1629, fut marié par Contrat du 3 Juin 1657, avec Demoiſelle Madeléne de Sarcilly, fille de Claude de Sarcilly, Ecuyer, Seigneur & Patron de Cauville, de Montgaultier, de Canon & de Mirebec, & de Demoiſelle Madeléne de Bonnet, & mourut avant le 29 Octobre 1658.
2. Marie le Neuf, épouſa par articles ſous ſeings privés du 11 Septembre 1651, Gabriel de Corday, Ecuyer, Sieur de la Belliére, fils de Guillaume de Corday, Ecuyer, Sieur de Corday, & de Dᵉˡˡᵉ Catherine Picot.

SECONDE BRANCHE.

IV. DEGRE'.

Jaques le Neuf, Ecuyer, demeurant en la Ville du Havre de Grace, fut le troiſiéme fils de Jean le Neuf, auteur du IIIᵉ Dégré de la Branche aînée, & de Cardine de la Longny; il épouſa par Articles accordés ſous ſeings privés le 13 Janvier (*d*) 1601 (en préſence de Pierre Thirel, Sieur de la Videcocquiére), Demoiſelle Françoiſe Plainpel, fille de Noble Homme Nicolas Plainpel, & de Demoiſelle Yſabeau Réard: De ſa premiére femme appellée Demoiſelle Anne Thirel, il eut pluſieurs enfans, & entr'autres

5. Jean le Neuf, Ecuyer, Sieur de Barville, mort à l'Armée.

Second Lit.

5. Jean le Neuf, ſuit.

V. DEGRE'.

Jean le Neuf, Ecuyer, Sieur d'Obranville, mort avant le 14 Octobre (*e*) 1661, eut de ſon mariage avec Demoiſelle Marguerite Laisné,

6. Jaques le Neuf, ci-après.
6. Françoise le Neuf.

&

6. Marie le Neuf.

(*a*) (*b*) Original. (*c*) Extrait baptiſtére délivré en 1657. (*d*) Original.
(*e*) Prouvé par un acte original du même jour.

Digitized by Google

VI DEGRE'.

JAQUES le Neuf, Ecuyer, Seigneur de Tourneville & d'Obranville, maintenu dans ſa Nobleſſe par Arrêt du Conſeil d'Etat du Roy rendu le 4 Décembre (a) 1659, mourut ſur la fin du mois de May (b) 1676, âgé d'environ 41 ans: il avoit épouſé en 1res nôces par articles ſous ſeings privés du 18 Novembre (c) 1655, Delle Marguerite DE LA BARRE, fille de Jean de la Barre, Ecuyer, & de Dame Marie HAUTEMENT, & après la mort de cette premiére femme, il ſe remaria avec Françoiſe HUREL (d), niéce de Philippes Hurel, Sieur de Néauville, Commiſſaire Ordinaire des Guerres, & Maître des Eaux & Forêts en Auge, Province de Normandie; mais il paroît qu'il n'en eût point d'enfans.

Premier Lit.

7. FRANÇOIS le Neuf, continue la filiation.
7. FRANÇOISE le Neuf, fut mariée avant le 26 Juin (e) 1688, avec Jean DE MASSEILLE, Ecuyer, Sieur de la Courfortin.

VII. DEGRE'.

FRANÇOIS le Neuf, Ecuyer, Seigneur de Tourneville, baptiſé le 5 Juillet (f) 1660, ſervoit ſur les Côtes du Gouvernement du Havre, aux termes d'un Certificat que lui en donna le 3 Juillet (g) 1690 le Comte de Lomont, Commandant pour le Roy dans les Ville & Citadelle du Havre de Grace & Pays en dépendans, portant auſſi qu'»il avoit paſſé dans les Revûes qu'il avoit fait de » la Nobleſſe de ce Gouvernement, pour ſervir Sa Majeſté partout où il ſe» roit ordonné, ayant déja ſervy l'année précédente dans ladite Nobleſſe aux » ſuretés des Côtes «; il épouſa 1° par Articles ſous ſeings privés du 26 Octobre (h) 1683, Demoiſelle Anne LE PELEY, fille cadette de Pierre le Peley, Sieur des Parquets, ancien Capitaine en la Marine, & de Demoiſelle Jeanne AUGER; & après la mort de cette premiére femme, il ſe remaria par autres Articles du 3 Septembre (i) 1695 avec Demoiſelle Madeléne LE MASURIER-DE DURDAN, fille de Pierre le Maſurier, Ecuyer, Seigneur de Durdan, & de Noble Dame Marie THOMAS, & mourut âgé d'environ 48 ans au mois d'Août (k) 1708, étant alors Commandant une Compagnie de Milice de la Capitainerie Généralle, Garde Côte du Havre.

Il eut de ſon premier mariage entr'autres enfans,

VIII. DEGRE'.

FRANÇOIS le Neuf, Ecuyer, Seigneur de Tourneville, Lieutenant d'une Compagnie d'Infanterie dans le Régiment de Houdetot avant le 6 Août (l) 1708, nommé Capitaine dans le même Régiment par Commiſſion du 2 Juin (m) 1711, & marié par Articles ſous ſeings privés du 1er May (n) 1713, avec Demoiſelle Suzanne DE MARTONNE, fille d'Adam de Martonne, Ecuyer, Major Général Garde Côte de la Capitainerie d'Yport, & de Dame Suzanne DE NOURRY: il mourut au mois de Décembre (o) 1726, ayant eu de ſon mariage,

(a) Original. (b) Extrait mortuaire délivré en forme. (c) Original.
(d) Prouvé par un Factum qu'elle fit faire à l'occaſion d'un Procès qu'elle avoit avec Jaques Train, Ecuyer, Sieur de Boſiquet, Conſeiller du Roy, Commiſſaire des Guerres. (e) Voyez la notte b de cette page.
(f) Extrait baptiſtére délivré & légaliſé en 1688. (g) (h) (i) Original.
(k) Extrait mortuaire délivré en forme. (l) Prouvé par un acte original du même jour. (m) Original.
(n) Expédition délivrée en 1757. (o) Extrait mortuaire délivré en forme.

Digitized by Google

9. François-Jean-Augustin le Neuf qui ſuit.
9. Suzanne-Catherine-Adam le Neuf-de Mocomble, née en 1715.
9. Marguerite-Françoise le Neuf-de Tourneville, Religieuſe, née en 1716.

&

9. Marie-Anne le Neuf-de la Fallaize, née en 1725, & miſe ſous la tutelle de ſa mére, ainſi que ſon frere & ſes deux ſœurs par acte du 4 Janvier (a) 1727.

IX. DEGRE'.

François-Jean-Augustin le Neuf, Ecuyer, Seigneur de Tourneville, Capitaine Général de la Capitainerie Garde-Côte du Havre, & ci-devant Garde du Corps du Roy, baptiſé le 20 Avril (b) 1726, eut de ſon mariage accordé par Contrat du 26 Juin (c) 1754, avec Demoiſelle Marie-Marguerite-Françoiſe l'Homme, fille aînée de Jean-Joſeph-François l'Homme, Ecuyer, Tréſorier Général de France au Bureau des Finances de la Généralité de Rouen, & de Dame Marie-Charlotte-Eſther Plainpel,

X. DEGRE'.

1. Joseph-François-Charles le Neuf, Ecuyer, né le 5 Juillet (d) 1755.
2. Augustin-Barthelemy le Neuf, Ecuyer, né le 2 May (e) 1757.

&

3. Marie-Marguerite-Louise le Neuf-de Tourneville, née le 26 May (f) 1756.

TROISIE'ME BRANCHE.

III. DEGRE'.

Pierre le Neuf, Ecuyer, Seigneur de Vénoix, dit, de Montenay, (ſecond fils de Jean le Neuf, auteur du IIe Dégré de la Branche aînée, & de Jeanne Belot), étoit encore en minorité le 24 Septembre (g) 1522, & épouſa par Contrat du 12 Juillet (h) 1550, Demoiſelle Catherine le Boucher, fille de Jean le Boucher, Ecuyer, Sieur de Flavigny, Lieutenant en la Vicomté de Caen, & de Demoiſelle Jeanne Beaulart; il vivoit encore le 21 Octobre (i) 1602, & de ſon mariage naquit,

IV. DEGRE'.

Pierre le Neuf, Ecuyer, Seigneur de Vénoix, dit, de Montenay & de Courtonne, marié par Articles ſous ſeings privés du 29 Novembre (k) 1579, avec Demoiſelle Marie de la Roque, morte avant le 24 Février (l) 1618, fille de Noble Homme Roch de la Roque, Ecuyer, Sieur de Courtonne, & de Demoiſelle Jeanne Langevin, & mort avant le 24 Janvier (m) 1633, ayant eu de ſon mariage entr'autres enfans, ceux qui ſuivent.

5. Jean le Neuf, Ecuyer, Seigneur de Vénoix, dit, de Montenay,

(a) Original. (b) Extrait baptiſtére délivré en forme. (c) Original.
(d) (e) (f) Extraits baptiſtéres délivrés en forme. (g) Prouvé par le contrat de mariage de ſon frere aîné. (h) Original. (i) Prouvé par un acte original du même jour.
(k) Original. (l) (m) Voyez la notte i de cette page.

Digitized by Google

dont ſon pere lui donna la jouiſſance en faveur de ſon mariage accordé par Articles du 24 Février (*a*) 1618, avec Demoiſelle HÉLÈNE DE LA MÉNARDIÉRE, veuve de Noble Homme Rolland LE HÉRICY, Sieur de Pontpierre, & fille de Noble Homme Louis de la Ménardiére, Sieur & Patron de Cuverville, & de Demoiſelle Françoiſe DE LA FRESNAYE, mourut avant le 19 Mars (*b*) 1664.

5. ETIENNE le Neuf, Seigneur de Vénoix, dit, de Montenay, Curé de la Paroiſſe de Nôtre-Dame de Chambley, mourut avant le 7 Juin (*c*) 1644 : il avoit été (ſuivant un Mémoire de Famille), Prêtre de l'Oratoire à Caen.
5. ANTOINE le Neuf, continue la deſcendance.
5. MARIE le Neuf, fut mariée avec Gervais ALLAIN, Ecuyer, Sieur de Barbiéres.

V. DEGRE'.

ANTOINE le Neuf, Ecuyer, Seigneur de Courtonne, épouſa par Articles ſous ſeings privés du 24 Janvier (*d*) 1633, reconnus le 22 Juin (*e*) 1643, Demoiſelle Marguerite DU HAULONDEL, fille de Pierre du Haulondel, Ecuyer, Conſeiller, Notaire & Sécrétaire du Roy, Maiſon & Couronne de France, & de Demoiſelle Marguerite LE SUEUR, & fut inhumé le 14 Novembre (*f*) 1644 dans le Chœur de l'Egliſe des RR. PP. Croiſiers de la Ville de Caen : ſa veuve obtint le 18 Janvier (*g*) 1656, un Arrêt de la Chambre Souveraine établie par le Roy pour la recherche des Droits de Francs Fiefs en la Province de Normandie, par lequel elle fut déchargée tant en ſon nom qu'en qualité de Tutrice de ſes enfans mineurs, comme étans *Nobles de race*, de toute taxe faite ou à faire à cauſe du Fief de Vénoix, dit, de Montenay & de la Terre de Courtonne; fit ſon Teſtament le 22 May (*h*) 1681, par lequel elle voulut être enterrée auprès de ſon mary, & déclara que de ſon mariage elle avoit eue pour enfans,

6. JEAN le Neuf-de Montenay, Abbé de Sainte Geneviéve à Paris, & Supérieur Général des Chanoines Réguliers de la Congrégation de France, baptiſé le 13 Mars (*i*) 1634, & déchargé comme *Noble de race*, par Arrêt du Conſeil Privé du Roy du 7 Juin (*k*) 1644, de la taxe des Francs Fiefs qui avoit été faite ſur lui, à cauſe du Fief de Vénoix, dit, de Montenay qu'il poſſédoit.
6. FRANÇOIS le Neuf qui va ſuivre.
6. PIERRE le Neuf, Ecuyer, Seigneur de Courtonne, baptiſé le dernier jour d'Avril (*l*) 1638, & maintenu ainſi que François le Neuf ſon frere, dans les qualités de *Noble* & d'*Ecuyer*, par Arrêt du Conſeil du 1er Septembre (*m*) 1667.
6. MARGUERITE-THÉREZE le Neuf,
6. HE'LENE le Neuf,
6. MARIE le Neuf,
6. ANNE le Neuf.
&
6. FRANÇOISE le Neuf.

} Religieuſes à l'Abbaye de la Ste Trinité à Caen.

(*a*) Original. (*b*) (*c*) Prouvé par un acte original du même jour. (*d*) (*e*) Original.
(*f*) Prouvé par une atteſtation délivrée en 1655 par le Préſident & le Procureur en l'Election de Caen.
(*g*) (*h*) Original. (*i*) Extrait baptiſtére délivré en 1756. (*k*) Original.
(*l*) Extrait baptiſtére délivré en 1756. (*m*) Original.

Digitized by Go

VI. DEGRE'.

François le Neuf, Ecuyer, Seigneur de Sourdeval, de Vénoix, dit, de Montenay, de St Victor & de Chreſtienville, baptiſé le 26 May (*a*) 1636, fit hommage au Roy en ſa Chambre des Comptes de Normandie le 19 Mars (*b*) 1664, pour les Fief, Terre & Sieurie de Vénoix, dit, de Montenay, relevant de S. M. pour un quart de Fief de Haubert, à cauſe de ſa Vicomté de Caen, laquelle Terre lui appartenoit à droit ſucceſſif de feu Jean le Neuf, ſon oncle, Ecuyer: il en donna ſon aveu & dénombrement au Roy, conjointement avec Pierre le Neuf, ſon frere, le 27 (*c*) du même mois, & épouſa par Articles ſous ſeings privés du 17 Août (*d*) ſuivant, reconnus le dernier Septembre (*e*) de la même année, D^elle Marguerite de Lesnerac, fille de Gabriel de Leſnerac, Ecuyer, Sieur de Meſniville, & de Noble Dame Eliſabeth du Boscq: il mourut avant le 27 Février (*f*) 1694, ayant eu de ſon mariage,

7. Gabriel le Neuf, ci-après.

&

7. François le Neuf-de Montenay, Ecuyer, Lieutenant dans le Régiment d'Anjou, mort à Mayence de ſes bleſſures pendant le Siége, le 16 Août (*g*) 1689.

VII. DEGRE'.

Gabriel le Neuf, Ecuyer, Seigneur & Patron de Sourdeval, de St Victor, de Chreſtienville & de Vénoix, dit, de Montenay, dont il fit hommage au Roy en ſa Chambre des Comptes de Normandie le 27 Février (*h*) 1694, eut de ſon mariage accordé par Contrat du 21 Septembre (*i*) 1697, avec D^elle Louiſe-Marie du Noyer, fille de Jean du Noyer, Conſeiller du Roy, Tréſorier de France, & Général de ſes Finances en la Généralité de Paris, & de Dame Marie Robert ſa veuve, remariée à Claude-Nicolas Morel, Seigneur de Vindé, Conſeiller du Roy au Grand Conſeil,

8. Pierre-Aléxandre-Louis le Neuf-de St Victor, Ecuyer, mort à Sourdeval, & inhumé dans le Chœur de l'Egliſe en 1748.
8. Pierre-Gabriel-Louis le Neuf, qui va ſuivre.
8. Euverte-Gabriel-Pierre le Neuf-de Sourdeval, Prêtre, Chanoine de l'Egliſe de Bayeux, Abbé Commandataire de l'Abbaye Royalle de Nôtre-Dame de la Prée, Ordre de Citeaux, Diocèſe de Bourges, Seigneur & Patron de St Victor, de Chreſtienville, &c. Conſeiller-Clerc au Parlement de Roüen, né le 27 Avril 1717.
8. Louis-Bernardin le Neuf-de Sourdeval, Ecuyer, Seigneur de Vénoix, dit, de Montenay, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de St Louis, & ci-devant Enſeigne des Vaiſſeaux du Roy, né le 19 Février 1725.

&

8. Nicolle-Thérese le Neuf-deMontenay, mariée par articles ſous ſeings privés du 1er Avril (*k*) 1720, avec Pierre-Antoine de la Luzerne, Marquis de Brévans, fils d'Antoine de la Luzerne, auſſi, Marquis de Brévans, & de Dame Madeléne Senot.

(*a*) Extrait baptiſtére délivré en 1645. (*b*) (*c*) (*d*) (*e*) Original. (*f*) Prouvé par un acte original du même jour. (*g*) Mémoires de Famille. (*h*) Original. (*i*) Expédition délivrée en 1757. (*k*) Original.

VIII. DEGRE'.

PIERRE-GABRIEL-LOUIS le Neuf, Seigneur & Patron de Sourdeval, de la Pévelliére, de la Houſſaye, du Meſnil Adelée, des Brulais & d'Airon, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de St Louis, Brigadier des Armées du Roy, & Lieutenant Colonel du Régiment de Rohan-Infanterie, né le 7 Juin (*a*) 1702, fit hommage à S. M. le 21 Juillet (*b*) 1741 en ſa Chambre des Comptes de Roüen, pour les Fief, Terre & Seigneurie de Vénoix, dit, de Montenay, relevans de la Vicomté de Caen, & dont il donna ſon aveu le 21 Août (*c*) ſuivant; il épouſa par Contrat du 10 Février (*d*) 1750, Demoiſelle Marie-Marguerite DE PLEURRE, fille de Jean-Nicolas de Pleurre, Seigneur de Romilly, de la Ferté Villeneuil, de St Laurent de la Troche, des Corveſt, &c. Conſeiller Honoraire en la Grand'Chambre du Parlement de Paris, & de Dame Marie-Thérèze GAILLARD; mourut à Paris le 16 Novembre 1754, & fut enterré dans l'Egliſe de S^t Euſtache : il eut de ſon mariage une fille unique nommée,

IX. DEGRE'.

MARIE-JEANNE le Neuf-de Sourdeval, née le 1er Décembre 1750.

(*a*) Extrait baptiſtére délivré en forme. (*b*) (*c*) (*d*) Original.

Vû & vérifié par Nous Chevalier, Conſeiller du Roy en ſes Conſeils, Juge d'Armes de France.

Digitized by G

DE NICOLAY (a)

Barons de Sabran.

EN LANGUEDOC.

D'Azur à un Levrier d'argent courant en faſce, ayant un Colier de gueules, bordé d'or, l'Anneau de même.

LES Barons de Sabran n'ayant point fourni les titres juſtificatifs de leur filiation, lorſque le Roy voulut bien confier au Juge d'Armes de France la direction des Régiſtres publics de la Nobleſſe du Royaume, dans tous les différens ordres qui la compoſent, on ſe contenta de faire mention alors de la branche des Marquis de Gouſſainville depuis le premier de cette Maiſon qui après avoir été fait Grand Chancelier du Royaume de Naples, lorſque Charles VIII. en fit la conquête en 1495, fut enſuite nommé par le Roy Louis XII. Premier Préſident de la Chambre des Comptes de Paris l'an 1506; mais comme les titres du feu Baron de Sabran (Scipion de Nicolay) ont été repreſentés depuis pour être compris dans ce V^e. Régiſtre, le Juge d'Armes a cru convenable de réunir ſous un même article les deux branches de Sabran & de Gouſſainville comme iſſues de la même ſouche & de la même origine militaire, en obſervant que les anciens titres latins ayant ortographié le nom de la famille ſous celui de *Nicholay* (b), il ſe trouve quelques actes où ce nom a été franciſé (c) par les notaires devant qui ils ont été paſſés. Ces titres produits, ſoit en original, ſoit par expéditions ou copies collationnées pardevant notaires, apprennent que

PREMIER & IIes. DEGRÉS.

Noble GUY Nicolay (que l'on préſume fils d'un Guillaume (d) Nicolay, (*Nicholay*) de St Jean de Marvejols, nommé dans un acte original du 5 des Ides

(a) On obſerve que la branche des Barons de Sabran a toujours ajoûté à ſon nom l'article *de*, depuis Jaques de Nicolay auteur du VIIIe degré; ce qui n'a pas été pratiqué de même par celle des Marquis de Gouſſainville qui ont toujours ſuivi l'ancienne maniere de l'écrire ſans cet article *de*.

(b) On le trouve auſſi quelquefois ortographié dans les titres *de Nicolai, Nicolaii, de Nicollai, de Nicollay, de Nycolai, Nycolay & de Nycolay.*

(c) On le trouve en effet quelquefois écrit dans les titres *de Nicolas, de Nicollas, de Nicoulas & de Nycolas.*

(d) Il paroît auſſi avoir été pere d'un *Pierre Nicolay Damoiſeau* rappellé dans un acte paſſé à St Jean de Marvejols le 31 Octobre 1362, par lequel Pierre de la Garde Damoiſeau, Coſeigneur du Château de la Garde, fit une donation à Noble Arnaud de Banne Damoiſeau, comme légitime adminiſtrateur de Pierre de Banne ſon fils, ſavoir de tous les droits & prétentions que ledit Seigneur de la Garde pouvoit avoir ſur les biens & hé-

Digitized by Google

d'Octobre 1279, & dans un autre acte des Ides de Novembre 1307) demeurant au bourg de St Andéol en Vivarais, aſſiſta le 4 Décembre 1331 au contrat de mariage d'Alvet Nicolay ſon petit-fils, & fit ſon teſtament le 19 Août 1338 étant alors dans un âge avancé, par lequel il choiſit ſa ſépulture dans la Chapelle de St Jean en l'Egliſe de St Andéol au tombeau de Noble Guy Nicolay ſon fils, & nomma pour ſon héritier univerſel le même Alvet Nicolay ſon petit-fils, fils de ce Guy Nicolay; on ignore le nom de ſa femme dont il eut

III. DEGRE'.

Noble GUY Nicolay mort avant le 19 Août 1338, & inhumé en l'Egliſe de Saint Andéol, comme il a été dit ci-devant; il avoit épouſé Jaqueline BARONCELLI laquelle fut préſente le 4 Décembre 1331 au contrat de mariage d'Alvet Nicolay dont on va parler.

IV. DEGRE'.

Noble ALVET Nicolay Damoiſeau, Seigneur de Méas, demeurant au bourg de St Andéol, inſtitué héritier univerſel de Guy Nicolay ſon ayeul en 1338, avoit épouſé par contrat du 4 Décembre 1331 Jeanne DE BARJAC fille de Bertrand de Barjac Seigneur de Luſſan, de Bouquet, de Vacquieres, de Méas & en partie du bourg de St Andéol, lequel lui conſtitua pour ſa dot entr'autres biens celui qu'il avoit à Méas en toute juſtice haute & baſſe, & eut de ſon mariage un fils nommé

V. DEGRE'.

Noble GUY Nicolay Seigneur de Méas, habitant auſſi au bourg de S^t An-

rirages dudit feu Pierre Nicolay Damoiſeau, ſe réſervant néanmoins le cens ou devoir qu'avoient coûtume de faire payer audit feu Pierre Nicolay Meſſire (*Dominus*) Raimond de Malboſc & Raimond Arnaud *alias* de Alegre; on trouve encore ce même Pierre Nicolay rappellé ſous le nom de *Petri Nicholay* & avec la qualité de *Noble* & de *Damoiſeau* dans une tranſaction faite le 26 Décembre ſuivant entre Noble Arnaud de Banne, au nom & comme ayant l'adminiſtration de Pierre de Banne ſon fils, & Noble *Eſquine*, veuve de Noble Bernard de Rochegude (*de Ruppeacuta*), au nom & comme tutrice de Guillaume de Rochegude ſon fils, touchant les différends qu'ils avoient à cauſe des biens de la ſucceſſion dudit feu Noble Pierre Nicolay, dont ledit Arnaud de Banne étoit en poſſeſſion au moyen de la donation qui en avoit été faite audit Pierre de Banne ſon fils par le ſuſdit Pierre de la Garde Damoiſeau héritier univerſel dudit Noble Pierre Nicolay, & deſquels biens la propriété lui étoit diſputée par ladite Eſquine, en vertu d'une autre donation qu'elle prétendoit que ledit Pierre Nicolay Damoiſeau avoit faite de tous ſes biens audit feu Bernard de Rochegude ſon mari; ajoûtant ladite tutrice, que quand bien même leſdits biens appartiendroient audit Arnaud de Banne, elle étoit toujours en droit de répéter la 3e partie de la dot de *Luquas de Bellovifu* (de Beauvoir *ou* de Bellevezer), femme dudit Pierre Nicolay décédée *ab inteſtat*: par laquelle tranſaction il fut convenu que ledit Arnaud de Banne payeroit à ladite Eſquine, au nom & comme tutrice de Guillaume de Rochegude ſon fils majeur de 12 ans, la ſomme de 120 florins d'or; on trouve encore à ce Pierre Nicolay la qualité de *Damoiſeau* (*Petri Nicholay Domicelli*) dans l'Inveſtiture donnée par l'Evêque d'Uzès le 29 Mars 1392 à Noble Bermond de Banne fils d'Arnaud de Banne Damoiſeau, demeurant en ſon vivant au lieu d'Avéjan près de St Jean de Marvejols, ſavoir des biens compris dans la donation que Pierre de la Garde Damoiſeau, Coſeigneur du Château de la Garde avoit faite le 31 Octobre 1362 de ce qui lui appartenoit dans la ſucceſſion dudit feu Pierre Nicolay Damoiſeau dudit lieu de St Jean de Marvejols, audit Arnaud de Banne, acceptant pour Pierre de Banne ſon fils frere dudit Bermond: On trouve encore un

Gaucelin Nicolay (*Nicholay*), de St Jean de Marvejols qui fut préſent à un acte du 9 Octobre 1320. Une *Mone Nicolay* qui fut élue l'an 1414 Abbeſſe du Monaſtére de Ste Catherine d'Apt & mourut le 29 Janvier 1429, & un

Aiman Nicolay qui ayant été Religieux de l'Ordre des Freres Prêcheurs (*ou* de St Dominique) & élû deux fois Provincial de ſon Ordre, fut nommé ſucceſſivement Evêque de Sénès & de S Pons de Tomiéres & enſuite Archevêque d'Aix le 7 Décembre 1422. Ce Prélat fut fort conſideré de Louis III. Roy de Naples, Comte de Provence, & après la mort de ce Prince, la Reine Iſabeau de Lorraine ſa belle-ſœur connoiſſant ſon mérite, l'attacha à ſa perſonne & l'envoya à Rome pour y être ſon agent pendant la priſon du Roy René ſon mari qui avoit été défait à la bataille de Bulgneville le 2 Juillet 1431; il mourut le 15 Juin 1443.

Digitized by G

déol, qui obtint le 3 Octobre 1371 du Duc d'Anjou frere dn Roy Charles V. & ſon Lieutenant en Languedoc, des lettres de ſauvegarde pour ſa terre de Méas où il avoit toute juriſdiction haute, moyenne & baſſe, mere & mixte impere; il paroît que cette terre rentra depuis dans la Maiſon de Barjac, puiſque Raimond Nicolay l'acquit de nouveau en 1457; Guy Nicolay avoit épouſé Noble Antoinette DE CASTELJAU fille de Noble Roſtaing de Caſteljau Seigneur de Caſteljau.

6. RAIMOND Nicolay a formé la branche des Barons de Sabran.

6. JEAN Nicolay eſt auteur de celle des Marquis de Gouſſainville.

} on n'a pu encore juſqu'à préſent découvrir lequel de ces deux freres étoit l'aîné; ainſi faute de pouvoir établir entr'eux l'ordre de primogéniture, on fera mention de ces deux branches ſans leur fixer le rang qu'elles doivent avoir.

VI. DEGRE'.

Noble RAIMOND Nicolay Seigneur de Méas & du Mas de Béliac, Coſeigneur de St Pons-ſous-Couiron, vivant vers l'an 1430, acquit la terre de Méas en échange de Nobles Jean de Barjac Seigneur de Bouquet & de Vacquieres & Bertrand de Barjac pere & fils par acte du 15 Novembre 1457; il en donna ſon aveu le 12 Janvier 1462 au Chapitre de Viviers dont ladite terre de Méas étoit mouvante *en fief franc, noble et gentil avec toute juridiction haute, moyenne et baſſe*; fut ſubſtitué à ſes neveux & niéces par le teſtament que fit l'an 1492 Noble Jean Nicolay ſon frere, au cas qu'ils mouruſſent ſans poſtérité, & fit ſon teſtament le 16 Mars 1505 par lequel il voulut être inhumé dans l'Egliſe de St Louis à Villeneuve-de Berc s'il mouroit en ce lieu, où s'il mouroit à Andéol, dans le Cloître des Freres mineurs de l'Obſervance qu'il avoit fondés, & que deplus dans ladite Egliſe de St Louis on contruiſit pour la ſépulture de ſa Maiſon une Chapelle en l'honneur de St Nicolas dans laquelle ſeroit acquittée une meſſe des morts tous les lundis de chaque ſemaine; De ſon mariage avec Noble Louiſe DE MONTAIGU fille de Noble Bertrand de Montaigu Coſeigneur de St Marcel d'Ardêche, naquirent les enfans qui ſuivent.

7. Louis Nicolay continuë la deſcendance.

7. JEAN Nicolay fut Prieur de St Julien de Couſans, Diocèſe d'Uzès, de St Vincent de Durfort, Diocèſe de Viviers & de St Martin du Bourg, Diocèſe de Niſmes ſuivant le teſtament de ſon pere.

7. Noble BERNARD Nicolay inſtitué héritier univerſel par le teſtament de ſon pere avoit été marié ſuivant cet acte & avoit alors des enfans.

7. ALAIS *ou* ALIX Nicolay étoit auſſi mariée pourlors avec Noble Etienne PONS, du lieu de Bouléne au-delà du Roſne & fut mere d'autre Etienne Pons nommé dans le teſtament du Premier Préſident Jean Nicolay ſon oncle (à la mode de Bretagne) & dans lequel il eſt dit auſſi qu'il étoit marié avec *Sébaſtienne* (Audigier) ſa niéce.

7. JEANNE Nicolay

7. ANNE Nicolay

} étoient auſſi mariées lors du teſtament de leur pere; la 1ere avec Noble Jaques DE BONAS, de Villeneuve-de Berc, & la 2de avec Noble Pons DE BRUIERE, de la Ville d'Aubenas.

VII. DEGRE'.

Noble Louis Nicolay Seigneur de Méas, Coſeigneur de Sabran, de la Roque, de la Ville de Bagnols & du Colombier, épouſa par contrat du 29 Septembre 1479, du conſentement de Noble Homme Amédée de Montaigu ſon oncle & ſon curateur, du lieu de St Marcel, Noble Catherine DE BANNE Damoiſelle, Dame en partie de la Ville de Bagnols, de Sabran, du Colombier & de la Roque, fille & héritiere univerſelle de Noble Roſtaing de Banne Seigneur deſdits lieux; donna ſon aveu à l'Evêque d'Uzès le 26 Avril 1488 pour une partie de ſes terres de Sabran & du Colombier qu'il tenoit de lui *en fief franc et honoré* (*ad feudum francum et honoratum*); fit ſon teſtament le 4 May 1516 par lequel il voulut être enterré dans l'Egliſe de S^t. Jean-Baptiſte de Bagnols, devant l'autel de la Ste Croix, au tombeau de ſes prédeceſſeurs, & en nomma exécuteur Jean Nicolay Docteur en Droits & Vicaire Général de Viviers : ſa femme étant veuve fit auſſi ſon teſtament le 29 Mars 1529 par lequel elle déſigna ſa ſépulture dans ladite Egliſe de St Jean-Baptiſte de Bagnols *in tumulo* (dit-elle) *ſuorum predeceſſorum*, & eut de ſon mariage les enfans ci-après nommés.

8. Noble Jaques de Nicolay continuë la deſcendance.
8. Noble Jean de Nicolay fut légataire de ſon pere l'an 1516, & vivoit encore alors ſans alliance.

Noble Jean de Nicolay étoit Prieur de Nôtre-Dame de la Majour de la Ville d'Arles, ſuivant le teſtament de ſa mere.

8. Noble Andéole de Nicolay encore mineure lors du teſtament de ſon pere, fut miſe alors ſous la tutelle de ſa mere ainſi que ſa ſœur Antoinette de Nicolay & Jean & autre Jean de Nicolay ſes freres.
8. Noble Antoinette de Nicolay étoit auſſi mariée pour lors avec Noble François DE GAST (*a*) dit *de Baignoulx* Ecuyer, Sg^r. de St Gervais, & vivoit encore avec lui le 29 Mars 1529.
8. Noble Antoinette de Nicolay vivoit encore ſans alliance lors du teſtament de ſon pere.

VIII. DEGRE'.

Noble Jaques de Nicolay Ecuyer, Baron de Sabran, Sg^r de Méas, de la Roque & en partie de la Ville de Bagnols, étoit marié avec Noble D^lle. Françoiſe D'ANCEZUNE (des Seigneurs de Caderouſſe) lors du teſtament de ſa mere : elle fit ſon teſtament le 8 Octobre 1562 par lequel elle choiſit ſa ſépulture en l'Egliſe Paroiſſiale de St Jean de Bagnols, au lieu où étoient enſevelis les prédéceſſeurs dudit Seigneur de Méas; & Françoiſe d'Ancezune fit le ſien le même jour que ſon mari, voulant être enterrée avec lui dans le même tombeau. Le Baron de Sabran fit encore un codicille le 1er Juillet 1567, & eut de ſa femme qui étoit encore alors vivante quatre enfans qui ſuivent.

9. François de Nicolay continuë la deſcendance.
9. Jeanne de Nicolay
9. Catherine de Nicolay

étoient mariés lors du teſtament de leur pere & mere; la premiere à Uzès avec *Monſieur* Simon PANERY; & la ſeconde avec Noble Jaques ILLAIRE *aliàs* YLLAIRE.

(*a*) On trouve quelquefois ce nom écrit *de Gaſc*.

Digitized by G

9. Louise de Nicolay épouſa par contrat du 30 Septembre 1559 Noble Jean DE SIBERT Ecuyer, ſuivant l'ordonnance de M. de Lamoignon Intendant de Languedoc du 17 Octobre 1705, par laquelle Charles de Sibert Baron de Cornillon ſon arriére petit-fils fut maintenu dans ſon ancienne nobleſſe.

IX. DEGRE'.

Noble François de Nicolay Ecuyer, Baron de Sabran, Seigneur de Méas & Coſeigneur de la Ville de Bagnols, mort avant le 8 Octobre 1562, avoit épouſé par contrat du 6 Novembre 1552 Noble Marguerite DE BELLECOMBE Dame de Cavillargues & de Vallonnieres, fille de Noble Georges de Bellecombe Seigneur de Cavillargues, & de Dame Claude DE BARJAC. Marguerite de Bellecombe fit une donation entre-vifs le 4 Novembre 1577 à Jaques de Nicolay ſon fils aîné, de l'entiere place & toute juriſdiction haute, moyenne & baſſe, mere mixte & impere du lieu de Cavillargues, & de la juriſdiction haute, moyenne & baſſe de Vallonnieres &c, & fit ſon teſtament le 13 Novembre 1615, par lequel elle ordonna ſa ſépulture dans l'Egliſe de Cavillargues, *en la chappelle et tumbe de ſes prédéceſſeurs :* De ſon mariage on lui connoît quatre enfans qui ſuivent.

10. Jaques de Nicolay continuë la filiation.

10. Jeanne de Nicolay fut mariée par contrat du 2 Février 1578 à Noble Jean DE FAIN Seigneur de Rochepierre, Coſeigneur de St Marcel & de St Montan &c, Commandant pour le Roy dans la Ville du Bourg de St Andéol, fils de Noble Jaques de Fain auſſi Seigneur de Rochepierre, & de Demoiſelle Jeanne RIOT.

10. Catherine de Nicolay épouſa Simon D'ALMERAS Conſeiller du Roy, Lieutenant & Viguier Royal de la Ville de Bagnols & Sécrétaire des Etats de Languedoc.

10. Françoise de Nicolay mourut ſans alliance avant le 4 Novembre 1577.

X. DEGRE'.

Noble Jaques de Nicolay Ecuyer, Baron de Sabran, Sg^r de Méas & de Cavillargues, de Rochemont, du Colombier & de Vallonnieres, Coſeigneur de la Ville de Bagnols, épouſa par contrat du 7 Janvier 1582 Demoiſelle Marie DE MONTCAMP, qui y eſt dite fille de Noble & Égrege Perſonne Monſieur Maître Jean de Montcamp Seigneur de Treſques & Baron de Montclus au Diocèſe d'Uzès, Préſident & Juge-Mage au Siége Préſidial de Beaucaire & de Niſmes, & de *Madame* Suſanne DE LESTRANGE ; & il eſt dit dans cet acte que » les » mariages ſe faiſant pour la conſervation des maiſons et familles, et des noms et » armes des Gentilshommes par le moyen des enfans mâles provenant deſdits » mariages «, ledit futur inſtitueroit en conſéquence, en la moitié de tous ſes biens l'un des enfans qui naîtroient de ſon mariage. Devenu veuf avant le 20 Juin 1611, il fit ſon teſtament le 2 Janvier 1635, par lequel il voulut être enterré dans l'Egliſe de Cavillargues, en la Chapelle de Nôtre-Dame & *à la tombe de ſes prédéceſſeurs*, ayant eu de ſon mariage huit enfans qui ſuivent.

11. Jaques de Nicolay continuë la deſcendance.

11. Noble Charles de Nicolay Sr du Colombier, auquel ſon pere fit un

legs par ſon teſtament de la ſomme de 1000 livres, *attendu qu'il étoit pourvû de bénéfice*, fut enterré dans l'Egliſe de S^{t} Coſme à Paris le 8 Octobre 1661.

II. Noble HENRY de Nicolay-de Méas fut reçu Chevalier de l'Ordre de St Jean de Jéruſalem au Grand Prieuré de St Gilles en conſéquence des preuves de ſon ancienne nobleſſe paternelle & maternelle faites le 20 & admiſes en Chapitre le 28 Juin 1611, étant pour lors âgé de 16 ou 18 ans.

II. Noble ANNIBAL de Nicolay Sr de Rochemont vivoit encore lors du contrat de mariage de ſon frere aîné.

II. MARGUERITE de Nicolay-de Méas fut mariée par contrat du 28 Septembre 1609 avec Amalric DE CAVAILLON Coſeigneur de Montdragon & de Rochegude ; elle en étoit veuve dès le 25 Février 1653 date d'un acte qui lui donne la qualité d'*Illuſtre Dame* ; mais il paroît qu'elle ne vivoit plus le 20 Décembre 1660 ſuivant un autre acte où elle eſt encore qualifiée *Haute & Puiſſante Dame*.

II. CATHERINE de Nicolay fut mariée par contrat du 7 Juillet 1614 avec Noble Gaſpard DE MANTIN Seigneur & Baron d'Allier & de Montbrun, fils de Mre Etienne de Mantin Chevalier, Seigneur de Montbonoud, Chevalier de l'Ordre du Roy, Gouverneur pour Sa Majeſté de la Ville de Grenoble, Premier Conſul d'Aix, Capitaine de 300 hommes de pied, & de Dame Madeléne DE BRANCAS ; elle fit ſon teſtament le 7 Juillet 1662 (étant alors veuve depuis pluſieurs années) par lequel elle élit ſa ſépulture dans l'Egliſe de St Trophime de Montdragon, & mourut avant le 4 Décembre 1675.

II. GENEVIÈVE de Nicolay, } Religieuſes.
II. SUSANNE de Nicolay, }

XI. DEGRE'.

Noble JAQUES de Nicolay Ecuyer, Baron de Sabran, Seigneur de Méas, de Vallonnieres, de Rochemont & de Cavillargues, Coſeigneur de la Ville de Bagnols & Proignes, épouſa par contrat du 5 Juin 1619 Demoiſelle Anne DE MARION qui y eſt dite fille de Meſſire Milles de Marion Seigneur de Pérignes, de Salelles & de Lavagnac, Chevalier, Conſeiller du Roy en ſon Conſeil d'Etat, Tréſorier Général de France en Languedoc, & de Dame Jaquette DE FRAISSINET ſa veuve. Anne de Marion ſe qualifioit *Haute & Puiſſante Dame* lorſqu'elle fit ſon teſtament le 13 Mars 1659, & mourut à Cavillargues le 15 Septembre 1662 ; ledit Seigneur Baron de Sabran fut déclaré *noble et iſſu de noble race et lignée* ainſi que Jaques & Paul-Antoine de Nicolay ſes enfans & Philibert de Nicolay Seigneur de Méas ſon petit-fils, par ordonnance de M. de Bezons Intendant de Languedoc du 14 Mars 1670, & fit ſon teſtament le 28 Décembre 1677 par lequel il voulut être enſeveli auprès de ſon pere & de ſa femme ; il eut de ſon mariage cinq enfans ci-après.

12. JAQUES de Nicolay continuë la deſcendance.

12. Noble PAUL-ANTOINE de Nicolay Seigneur de Vallonnieres vivoit encore lors du teſtament de Jaques de Nicolay ſon frere.

12. Noble ESPRIT de Nicolay Sr de Rochemont, Prêtre, étoit déja engagé dans l'état eccléſiaſtique le 13 Mars 1659, & vivoit encore le 2 Février 1691.

Digitized by Google

12. Marguerite-Françoise de Nicolay étoit Religieuſe au Monaſtére de Ste Marie de la Ville du St Eſprit le 13 Mars 1659.
12. Anne de Nicolay-de Sabran fut mariée par contrat du 22 Juillet 1656 avec Guillaume-François de CARDEBAS-de BOT-de TERTULLE Seigneur de Saignon, fils de Charles de Cardebas-de Bot-de Tertulle, auſſi Seigneur de Saignon, & de Dame Jeanne DEVEZE, & mourut avant le 2 Février 1691.

XII. DEGRE'.

Jaques de Nicolay Ecuyer, Baron de Sabran, Seigneur de Méas, de Cavillargues, d'Auriac & de Salezac, Coſeigneur de la Ville de Bagnols, épouſa par contrat du 2 Juin 1653 Demoiſelle Gabrielle de RODES-d'AURIAC qui y eſt dite fille de Meſſire Baltazar de Rodes Seigneur d'Auriac & de Salezac, & de Dame Louiſe de BON; & fit ſon teſtament le 2 Février 1691 par lequel, en ordonnant ſa ſépulture à Cavillargues, au tombeau de ſes prédéceſſeurs, il en révoqua deux autres qu'il avoit faits le 6 Avril 1679 & le 13 Janvier 1683: Gabrielle de Rodes étant reſtée veuve, fit le 6 Octobre 1720 une donation entre-vifs de tous ſes biens meubles & immeubles à Joſeph-Louis de Nicolay ſon petit-fils, & par cet acte elle déclara qu'elle vouloit être enſevelie dans le tombeau des prédéceſſeurs dudit Seigneur Baron de Sabran ſon mari à Cavillargues, révoquant les teſtamens qu'elle avoit faits dont l'un en date du 10 Mars 1714. De ſon mariage avec le Baron de Sabran elle eut quatre enfans dont on va parler.

13. Jaques-Joseph de Nicolay ſuit.
13. Noble Philibert de Nicolay Sr de Méas fut baptiſé le 16 Septembre 1659.
13. Anne de Nicolay épouſa par contrat du 28 Octobre 1680 Noble Baltazar de GRAS Seigneur de Préville.
13. Gabrielle de Nicolay étoit Religieuſe au Couvent des Urſulines de Bagnols le 2 Février 1691.

XIII. DEGRE'.

Jaques-Joseph de Nicolay Baron de Sabran, Seigneur de Cavillargues, de Salezac & de Méas, Coſeigneur de la Ville de Bagnols &c, épouſa par contrat du 15 Janvier 1684 Demoiſelle Marie-Louiſe de la FARE qui y eſt dite fille de Meſſire Antoine de la Fare Marquis de la Fare, Baron de Salendrenques, Vicomte de Montclar, Seigneur de St Martin de Valgague, de St Martin de Puch, de Cendras, de Camoux, de St Auban, de la Baſtide &c. Maréchal des Camps & Armées du Roy, Lieutenant de Roy en Languedoc, Gouverneur pour Sa Majeſté de la Ville & Port d'Agde & Fort de Breſcou, & de Dame Marie-Angratie d'ALLEMAND. Marie-Louiſe de la Fare fit ſon teſtament le 16 Novembre 1707 par lequel elle voulut être enterrée dans le tombeau des Seigneurs de Sabran, & ledit Jaques-Joſeph de Nicolay fit le ſien le 11 Juin 1720 par lequel il élit ſa ſépulture dans le tombeau qu'il avoit dans l'Egliſe Paroiſſiale de Cavillargues où ſes ancêtres étoient enterrés; ils eurent de leur mariage ſix enfans qui ſuivent.

14. Joseph-Louis de Nicolay continue la filiation.

Digitized by Google

14. Noble ANTOINE de Nicolay eſt ainſi nommé dans le teſtament de Jaques de Nicolay ſon ayeul.
14. PHILIBERT de Nicolay étoit Lieutenant dans le Régiment de Normandie lors du teſtament de ſon pere.
14. THÉRÈSE de Nicolay dont on ignore la deſtinée.
14. MARIE-ANGRATIE de Nicolay-de Sabran, } Religieuſes au Couvent des
14. GABRIELLE-CATHERINE de Nicolay, } Urſulines de la Ville de Sommieres.

XIV. DEGRE'.

JOSEPH-LOUIS de Nicolay-de Montcalm, qualifié Chevalier, Baron de Sabran, Seigneur de Cavillargues, d'Auriac, de Ramas &c. Coſeigneur de la Ville de Bagnols, étoit Capitaine de Dragons dans le Régiment d'Orléans lors du teſtament de ſon pere, & mourut dans ſa terre de Cavillargues le 1er Juin 1753 : on le trouve qualifié *Haut & Puiſſant Seigneur* dans le contrat de mariage de ſon fils, ainſi que dans celui qu'il avoit contracté le 2 Juillet 1721 avec Demoiſelle Marie-Louiſe DE St ANDRE Comteſſe de Joncheres &c, qui y eſt dite fille de Meſſire Pierre de St André Chevalier, Baron de St Juſt, de Chomilly & des Viguenes, & de Dame Marguerite DE BELVEZER-DE JONCHERES ; il eut de cette alliance

15. SCIPION de Nicolay qui ſuit.
&
15. LOUIS-MARIE de Nicolay Grand-Vicaire de Bayeux, né le 8 Janvier 1729.

XV. DEGRE'.

SCIPION de Nicolay-de Montcalm qualifié Chevalier, Baron de Sabran, Seigneur de Cavillargues, Coſeigneur de la Ville de Bagnols &c, dit *le Marquis de Sabran*, eſt qualifié *Haut & Puiſſant Seigneur* dans le contrat de ſon mariage accordé le 28 Janvier 1742 avec Dlle Gabrielle-Thérèſe DE TRÉMOLET-DE BUCELLY-DE MONTPEZAT (*a*) qui y eſt dite fille de Haut & Puiſſant Seigneur Meſſire Pierre-Guillaume de Trémolet-de Bucelly-de Montpezat Chevalier, Marquis de Roubiac, Seigneur de Collias, de Bonaure, d'Argilliers, de Laval, de Vacquieres, de Boiſſet &c, Commandant dans ces Terres, Lieutenant de Roy de la Province de Languedoc, & de Haute & Puiſſante Dame Marie-Françoiſe-Richarde DE CARICHON ; & mourut dans ſa terre de Cavillargues le 1er Juillet 1754 pere de deux enfans, ſavoir

(*a*) Elle eſt ſœur de Jean-Joſeph-Paul-Antoine de Trémolet-de Bucelly-de Montpezat, Duc de Montpezat, Chevalier d'Honneur de l'Ordre de St Jean de Jéruſalem, Lieutenant de Roy de la Province de Languedoc & l'un des quatre premiers Barons du Dauphiné, qui de ſon mariage accordé le 19 Septembre 1738 avec Demoiſelle Marie-Juſtine-Eſpérance d'Agoult fille & héritiére d'Hector-Samſon d'Agoult Marquis de Montmaur a eu 2 filles, dont l'aînée nommée *Marie-Françoiſe-Henriette*, aujourd'hui Dame de l'Ordre de la Croix Étoilée, de l'Impératrice Reine, a épouſé au mois de Septembre 1758 Charles-Hiacinthe-Antoine Prince de Galléan & du St Empire, Baron des Iſſarts & des Courtines, Comte du Caſtelet, Sire & Marquis de Saletnes, Seigneur des Angles, ci-devant Colonel dans le Corps des Grenadiers de France, Chevalier des Ordres des SS Maurice & Lazare de Sardaigne, de St Jean de Jéruſalem, de St Hubert au Palatinat du Rhin & de l'Aigle blanc de Pologne, Grand-Maître de la Cour & de la Maiſon de l'Electeur Prince Palatin, Palatin Héréditaire de l'Empire, des Académies de Nîmes, de Beziers, des Arcades de Rome & de Milan, de Leipſik, de Cortonne & d'Arras.

XVI. DEGRE'.

1. Louis-Scipion-Guillaume-Jean de Nicolay-de Montcalm né le 14 Mars 1743.
&
2. Charles-Guillaume-Scipion de Nicolay-de Montcalm né le 7 Juin 1744.

BRANCHE

Des Seigneurs de St Victor, Coſeigneurs de St Marcel d'Ardeche en Languedoc,

&

Marquis de Gouſſainville, dans l'Iſle de France.

VI. DEGRE'.

Noble Jean Nicolay (Ier du nom dans ſa branche) Coſeigneur de St Marcel d'Ardeche du chef de ſa femme, eſt qualifié dans un acte du 11 Octobre 1469 *nobili viro Joanni Nicolai dominoque parerio loci ſancti Marcelli prope flumen Ardechiæ ;* on lui trouve encore la qualité de *noble* dans un acte du 26 Mars 1492 ainſi que dans ſon teſtament du 24 Novembre de la même année, par lequel entr'autres diſpoſitions il voulut être enterré *au tombeau de ſes prédéceſſeurs devant la Chapelle de St Sebaſtien & dans celle de St Jean l'Evangeliſte qu'il avoit fondée en l'Egliſe de de St Andéol ;* fit différens legs à ſes enfans ci-après nommés, ainſi qu'à Noble Bedocie Audigier ſœur de ſa femme, & *au défaut de poſtérité de ſes enfans, ſubſtitua ſes biens à Raymond Nicolay ſon frere demeurant à Villeneuve de Berg*, auteur du VIe dégré de la branche aînée des Barons de Sabran & à ſes enfans mâles ; il avoit aſſiſté en 1479 au contrat de mariage de Louis Nicolay ſon neveu avec Catherine de Banne, & eut de celui qu'il contracta avec Demoiſelle Bonne AUDIGIER Dame en partie de St Marcel d'Ardeche, les enfans qui ſuivent.

7. Jean Nicolay continuë la deſcendance.
7. Noble Raimond Nicolay étoit marié lors du teſtament de ſon pere ; mais le nom de ſa femme n'y eſt point déſigné.
7. Noble Bernard Nicolay Lieutenant Général du Sénéchal de Beaucaire & Niſmes reçu le 16 Novembre 1501, s'établit à Avignon & vivoit encore le 14 May 1517 avec Noble Dame Elis de SERRES ſa femme dont il eut
   8. Aimon Nicolay Religieux de l'Ordre des Freres Prêcheurs de Taraſcon.
   8. Jean Nicolay Vicaire Général du Diocèſe de Viviers.
   &
   8. Bonne Nicolay mariée avant le 14 May 1517 avec Noble Thibaud de BARJAC Seigneur de Bouquet & de Vacquieres.
7. Jaques Nicolay embraſſa l'état eccleſiaſtique ; il étoit Prêtre & Prieur

Digitized by Google

de St Nazaire au Diocèſe d'Uzès & de St Ferréol près du Bourg St Andéol le 17 Janvier 1504, & ne vivoit plus lors du teſtament de Jean Nicolay ſon frere.

7. ANTOINE Nicolay fut Religieux Bénédictin & Prieur de St Circ.

7. N... Nicolay-de Colonges étoit mort lors du teſtament de Jean Nicolay ſon frere qui fit un legs de 10 livres à chacune de ſes quatre filles, ſes niéces *relaiſſées*, dit-il, *de feu ſon frere de Colonges.*

7 Noble JEANNE Nicolay fut mariée avec Noble Romanet AUDIGIER-DE St PAUL mort lors du teſtament du Premier Préſident Jean Nicolay ſon beau-frere.

VII. DEGRE'.

JEAN Nicolay IIe du nom Chevalier, Seigneur de St Léger, inſtitué héritier univerſel par le teſtament de Jean Nicolay ſon pere l'an 1492, naquit & demeuroit au Bourg de St Andéol, Diocèſe de Viviers : on le trouve qualifié *Noble & Puiſſant Seigneur* dans une procuration que lui donna le Cardinal d'Amboiſe le 27 Novembre 1501. Il acquit la terre & ſeigneurie de St Victor-de la Coſte au Diocèſe d'Uzès de Magnifique Seigneur Aymar de Poitiers Chevalier, Seigneur de St Valier &c, moyénant 2000 livres tournois, par acte du dernier Décembre de la même année 1501, & avoit été nommé ſucceſſivement le 20 Décembre 1491. Conſeiller au Parlement de Toulouſe, charge dans laquelle il fut reçu le 9 Juin 1492, & Conſeiller au Grand Conſeil l'an 1497. Son mérite diſtingué & ſes talens déterminerent le Roy Charles VIII à l'employer en diverſes Ambaſſades & Négociations pour le bien de ſon ſervice, & après la Conquête de Naples, ce Prince l'ayant fait Grand Chancélier de ce Royaume, il fut confirmé dans cette éminente dignité par le Roy Louis XII qui dans les Lettres dont il l'honoroit, lui donnoit le titre de *mon Couſin*, ainſi qu'il paroît par deux de ces Lettres qui ont été repreſentées de nouveau en original au Juge d'Armes de France, & qui ſont conçues en ces termes :

LETTRE DU ROY LOUIS XII.

» Monſ^r le Chancelier, je vous ay pluſieurs fois eſcript faire réintégrer » frere Loys Commandeur de St Jehan de Rhodez, en tous ſes états quil » a par delà, et meſmement en la ſtaimaige de Naples quil a longtemps pour- » ſuit, ſi comme ſavez; et pour ce que jentends que ladite réintégration ſe » faſſe, ainſi que je vous ay cy devant eſcript et fait ſavoir, je vous mande » bien expreſſément que vous le faites réintégrer en la poſſeſſion et jouiſſance » dudit ſtaimaige, enſemble en tous ſes autres états et biens qui lui apartien- » nent, mais ny faites faulte, car vous me ferez plaiſir et ſervice en ce fai- » ſant, et à Dieu, mon Couſin, qui vous ait en ſa garde. Eſcript à Lyon » le iij jour d'Avril (Signé) LOYS. (Et plus bas) ROBERTET. «

(La ſuſcription eſt)

» *A Monſ^r le Chancelier de Naples.* «

AUTRE LETTRE DU ROI LOUIS XII.

» Monſr le Chancelier, je vous ay autrefois eſcript pour Monſr le Cardinal ad vincula, touchant la réintégration et reſtitution du menaſtaire » hopital du Saint Eſprit de Tours, en la poſſeſſion du prieuré de Sainte Marthe de Triperculy, que ceux de Notre-Dame de l'Annonciade à Naples » lui détiennent et occupent à préſent, combien que ſentence en ait été ja » pieçà donnée contre eux en la Rouë (Rote) de Rome, ainſi quon dit, » et pour ce que vous ſavez aſſez le bon et grant vouloir et affection que jay » envers ledit Cardinal, et que jentens de lui rendre et ſubvenir en tous af» faires, et en iceulx le porter et favoriſer tant et ſuivant que la raiſon lui » en pourra donner, je vous prie, mon Couſin, que vous teniez main pour » lui en cette matiere, et ainſi que je vous ay ci devant eſcript, le faites reſ» tituer et réintégrer audit prieuré, ſelon et en ſuivant ladite ſentence, et ainſi » que par droit et raiſon ledit prieuré lui compete et apartient. Et ny faites » faulte, car vous me ferez plaiſir et ſervice en ce faiſant. Eſcript à Lyon le » xxjᵉ jour d'Octobre. (Signé) LOYS. (Et plus bas) Robertet. «

(La ſuſcription eſt)

» *A Monſr le Chancelier de Naples.* «

Jean Nicolay fut encore nommé Préſident au Sénat de Milan & pourvû par Lettres du 27 May 1503, d'un office de Maître ordinaire des Requêtes de l'Hôtel; & enfin, pour récompenſe de ſes longs ſervices, le Roy l'honora par autres Lettres du 22 Juillet 1506 de l'office de Premier Préſident de la Chambre des Comptes de Paris qui étoit demeuré vacant par le décès de Denis de Bidaut Chevalier, & dans lequel il fut reçu le 5 Octobre ſuivant; il ſe trouva le 22 Décembre de la même année aux Etats de Languedoc aſſemblés à Tournon en Vivarais, & il y fut nommé avec pluſieurs autres ſeigneurs pour conférer avec Annibal de Poitiers Ecuyer de la Reine, qu'elle avoit député pour demander aux Etats qu'ils la fiſſent jouir de la ferme de l'impoſition foraine qui lui avoit été aſſignée pour ſon douaire; & dans l'acte de cette nomination il y eſt appellé *Monſeigneur Nicolay*; les Etats s'étant raſſemblés le 6 Décembre 1509, il y fut le principal Commiſſaire du Roy, & fit une harangue tant ſur la victoire (*a*) remportée par ce Prince au mois de May précédent ſur les Vénitiens que ſur les deſſeins de ce Monarque de ſoulager ſes peuples; s'étant démis quelques années après de ſon office de Premier Préſident en faveur de ſon fils, à condition de ſurvivance mutuelle, le Roy leur en fit expédier les proviſions le 23 Février 1518, mais en 1521 il le réſigna purement & ſimplement; il avoit encore aſſiſté en qualité de Commiſſaire de Sa Majeſté aux Etats de Languedoc aſſemblés au Puy le dernier Mars 1519; repreſenta en ſecond la perſonne du Roy a ceux tenus à Montpellier le 11 Octobre 1524; reçut ordre de Louiſe de Savoye mere du Roy & Régente du Royaume le 10 Septembre 1525 d'aſſembler les Etats dans la même Ville, & de leur demander des ſecours extraordinaires pour remédier aux malheurs de l'Etat occaſionnés par la priſon du Roy qui avoit été conduit à Madrid en Eſpagne; & libre enfin de tous honneurs & de tous emplois, il ſe retira dans le lieu de ſa naiſſance, pour

(*a*) C'étoit la bataille d'Aignadel.

Digitized by Google

y attendre en paix ſa derniere heure ; ce fut là ou dès le 4 Juillet 1524, il avoit fait ſon teſtament par lequel il voulut être enterré au tombeau de ſes prédéceſſeurs dans la Chapelle de St Jean l'Evangeliſte, que ceux-ci avoient fondée en l'Egliſe de St Andéol. Il y avoit en ce lieu-là même un Couvent des Freres Mineurs de l'Obſervance de St François, fondé par Raimond Nicolay auteur du VIe dégré de la branche de Nicolay-Sabran ; & Jean Nicolay voulant contribuer auſſi à ce monument, ordonna que ſur les biens de ſa ſucceſſion on prît les fonds néceſſaires pour conſtruire une Chapelle près la grande porte de l'Egliſe de ce Couvent ; il nomma éxécuteur de ſon teſtament *Monſ^r l'Elu* (*) *d'Apt Gouverneur d'Avignon* qu'il prie par cet acte » *pour lonneur de Dieu et de parenté* » prendre cette charge « ; & de ſon mariage avec Noble Demoiſelle Claire DE VESC fille de Noble Claude de Veſc Seigneur de Montjoux en Dauphiné, il paroît qu'il n'eût qu'un fils nommé

8. AYMAR Nicolay qui ſuit.

VIII. DEGRE'.

AYMAR Nicolay Ier du nom, Chevalier, Seigneur de St Victor-de la Coſte, de Gouſſainville, de Louvres-en Pariſis, & d'Orville, Coſeigneur de St Marcel d'Ardeche &c, qualifié dans les actes qui le concernent des titres de *Magnifique Seigneur, Noble & Puiſſant Homme & Noble & Puiſſant Seigneur*, fit une donation à Guillaume de Veſc Ecuyer, ſon couſin germain de tous les droits qu'il pouvoit avoir en la ſucceſſion des biens de la maiſon de Montjoux, par acte du 5 Juin 1544 paſſé en la maiſon qu'il avoit encore dans la Ville du Bourg St Andéol ; il avoit été pourvû de l'office de Premier Préſident de la Chambre des Comptes de Paris le 23 Février 1518 ſur la réſignation volontaire dudit Seigneur de St Victor ſon pere, à condition de ſurvivance réciproque, & ſur une autre démiſſion pure & ſimple, le Roy lui conféra cet office ſans aucune reſerve par Lettres du 8 Août 1521. Il le réſigna en 1537 à Dreux Hennequin ſon gendre, à condition qu'ils auroient la ſurvivance l'un de l'autre, & les proviſions leur en furent expédiées ſous cette clauſe le 30 Juin de la même année ; mais Dreux Hennequin étant mort avant ſon beau-pere, cet office fut réſigné une ſeconde fois en 1552 par Aymar Nicolay à Antoine Nicolay ſon fils aîné. Aymar Nicolay eut encore l'avantage de repreſenter la perſonne du Roy aux Etats de Languedoc aſſemblés à Béziers le 13 Octobre 1539, & d'être nommé par des Lettres Patentes de Sa Majeſté en date du 13 Septembre 1547 pour tenir les mêmes Etats en qualité de Commiſſaire du Roy. Ce fut à peu près dans le même temps qu'il fit une déclaration des biens nobles &

(*) Il ſe nommoit Jean Nicolay Vice-Légat d'Avignon, lequel après la mort de Jean de Montaigu-de St Marcel arrivée l'an 1524, fut fait Evêque d'Apt le dernier Décembre de la même année & mourut au mois de Mars 1533.

autres

autres qu'il avoit tant dans les Diocèſes d'Uzès & de Viviers en Languedoc que dans celui de St Paul trois Châteaux en Dauphiné, leſquels biens conſiſtoient entr'autres choſes, 1°. En une ſomme de 400 livres qu'il levoit annuellement ſur le Grenier à Sel de la Ville du Pont S^t Eſprit, acquiſe par *feu Monſ^r le Préſident Nicolay* de Puiſſant Sg^r Mre Jean de Poitiers Chevalier, Sg^r de St Valier le 21 Juillet 1511 & le 4 Décembre 1526, & qu'il tenoit *en foy et homaige du Roy*; 2°. *En la conſeigneurie et juriſdiction haulte, moyenne et baſſe* qu'il avoit aux lieux de St Marcel d'Ardeche, de Frungieres, du Bourg & de Couſinhac & dans d'autres droits qui avoient appartenus à *Damoiſelle Bone Audigiere ſon ayeule*, comme ayant droit de Noble Bermond Moreton ſuivant l'acquiſition qu'elle en avoit faite le 18 Février 1449, leſquelles terres il tenoit *à fief franc et noble* de l'Evêque de Viviers, ainſi que la 3e partie de tous les biens de Noble Bertrand Lambert dont il jouiſſoit aux terroirs de St Marcel d'Ardeche & de St Etienne de Dyon, conſiſtans *en juriſdiction et ſeigneurie pariere*; 3°. Dans toutes les cenſives & fiefs &c. ſitués audit Bourg qui avoient appartenus à Noble Louis de la Charneye, & que *ſes anceſtres* avoient acquis le 5 Janvier 1460 de Noble Raymond Salmand, leſquelles terres il tenoit dudit Evêque de Viviers à *fief franc, noble et gentil*, 4°. Dans des terres ſituées à Frungieres acquiſes de Noble Andéol Audigier le 16 Février 1494, & de Noble Antoine de Meſeyrac le 1er May 1495, & qu'il tenoit de l'Evêque de Viviers, *à fief franc et noble en juriſdiction et conſeigneurie*; 5°. Dans des grange, terre & prés ſitués au terroir dudit Bourg, acquiſes du Seigneur du Sault & de Noble Jean de Mondac *ou* de Mondar le 26 Décembre 1467, & qu'il tenoit dudit Evêque *à fief franc et noble en Juriſdiction moyenne et baſſe, directe ſeigneurie* &c; 6°. Dans le péage à ſel qu'il prenoit ſur chaque bateau montant par le fleuve du Rhône, paſſant au-devant des Iſles de Boſdabarnenc, Frungieres & du Bourg St Andéol, qu'il tenoit pareillement *à fief franc et noble* dudit Seigneur Evêque; 7°. Dans la principale partie de la maiſon qu'il occupoit audit Bourg, acquiſe du Seigneur du Sault, de Jean Fayn Ecuyer & de Raimond Salmand, & qu'il tenoit auſſi dudit Evêque *à fief franc et noble*; 8°. Dans une Iſle appellée de Bel *ou* Boſbel qu'il tenoit *à fief franc et noble* du Chapitre de l'Egliſe Cathédrale de Viviers, & qui avoit été inféodée *à ſes prédéceſſeurs* l'an 1476; & enfin dans des cenſives qu'il tenoit *à fief franc et noble* du Prieur de St Andéol, & qu'il avoit accoutumé de lever ſur certaines propriétés avec droit de *directe ſeigneurie*.

Le Premier Préſident Aymar Nicolay fut marié deux fois, 1°. avec Noble D^lle Renée MORAULT Dame du Sault, fille de Noble Homme Maître Michel Morault Seigneur de Puyraveau en Poitou, & de D^lle Françoiſe DURANT; & comme ils ſe voyoient ſans enfans, ils ſe firent l'un à l'autre une donation mutuelle de tous leurs biens par acte du 21 Novembre 1517, à condition que

Digitized by Google

le ſurvivant des deux ne jouiroit de cette donation que ſa vie durant ſeulement. Renée Morault fit ſon teſtament le 23 Février 1519, par lequel elle voulut être enterrée dans l'Egliſe de St Jean en Greve à Paris, & mourut avant le 5 Mars de la même année en ſa maiſon rue de la Bretonnerie. Aymar Nicolay devenu veuf, épouſa par contrat du 15 Septembre ſuivant Demoiſelle Anne BAILLET fille de Noble Homme & Sage Maître Thibault Baillet Seigneur de Sceaux, Conſeiller du Roy, Préſident en ſa Cour de Parlement de Paris, & de D^lle Jeanne D'AULNOY ſa femme, laquelle avoit pour pere Philippes d'Aulnoy Conſeiller Chambellan du Roy, & pour mere Catherine DE MONTMORENCY fille de Charles de Montmorency Chevalier, Seigneur de Gouſſainville; au mois de Mars 1527 Artus d'Aulnoy Protonotaire du St Siége Apoſtolique & Antoine d'Aulnoy ſon neveu lui avoit fait don ainſi qu'à Anne Baillet ſa femme des château, terre & ſeigneurie de Gouſſainville; le Préſident Nicolay fit ſon teſtament en 1553 par lequel il ordonna ſa ſépulture dans l'Egliſe de St Merry à Paris, auprès du Préſident Baillet ſon beau-pere, & mourut peu de tems après dans la même année.

On conſerve pluſieurs Lettres qui prouvent toute la confiance que le Roy avoit en lui, on en rapporte ici deux entr'autres du dernier de Juillet, ſans date d'année, l'une du Roy François I. & la ſeconde de Louiſe de Savoye Comteſſe d'Angoulême mere de ce Prince, morte le 22 Septembre 1531 : En voici la teneur.

PREMIERE LETTRE.

» Monſ^r le Préſident, pour ce quil eſt beſoing promptement payer les gens » de pié qui ſont en la frontiére de Champaigne dont le payement eſchéra le » vij^me du moys prochain, et quil y a quelques parties dont le Tréſorier Maigret » a eſté appoincté qui ne pourront venir à temps pour ſervir audit payement, » jay adviſé vous eſcripre ceſte préſente par laquelle je vous prie bien affec- » tueuſement que veueillez fournir comptant audit Tréſorier Maigret la ſomme » de deux mil eſcuz dor ſoleil que je vous demande par forme de preſt, en » prenant la quictance dudit Maigret par vertu de laquelle vous ſerez ram- » bourſé de ladite ſomme par le Sr de Samblançay lequel jay chargé vous eſcripre » que votre rambourſement ſe fera dedans la Touſſains prochaine, en fourniſſant » la quictance dudit Maigret, à quoy ny aura faulte, et pour ce que ceſt affaire eſt » fort preſſé, je vous prye vous ayder de tous vos amys en ſorte que je ſoye » ſecouru de ladite ſomme, autrement mon affaire pourroit tomber en » inconvénient, vous aviſant que ce faiſant me ferez plaiſir que à jamais » ne mectray en oubly, mais le recongnoiſtray quant il ſera queſtion

» de

» de voz affaires, et adieu Monſr le Préſident qui vous ayt en ſa garde. Eſcript » à Comariein le dernier jour de Juillet (Signé) FRANÇOYS. (Et plus bas) » ROBERTET. «

SECONDE LETTRE.

» Monſr le Préſident je vous prie que ſur tous les plaiſirs et ſervice que » me déſirez faire en enſuivant ce que le Roy vous eſcript, vous lui vueil- » lez preſter la ſomme de deux mil eſcuz dor au ſoleil, laquelle je vous feray » rendre par Monſr de Samblançay dedans la Touſſaints ſans y faire faulte, » et pour ce que ceſt pour ung affaire dimportance très urgent et preſſé, je » men ſuis adreſſé à vous comme à un des meilleurs ſerviteurs dudit Sr et moy, » eſtant aſſeurée quen ce beſoing jauray de vous ſervice et ſecours et auſſi » donneray ordre que le rembourſement sen fera comme je vous eſcriptz cy- » deſſus. A tant vous ditz Adieu Monſr le Préſident lequel je prie vous avoir » en ſa garde. Eſcript à Commarin, le dernier jour de Juillet. (Signé) » LOYSE, (Et plus bas) BABOU. «

(La ſuſcription eſt)

» *A Monſr le Préſident Nicolay.* «

Anne Baillet, veuve d'Aymar, & Dame de Louvres & de Gouſſainville, donna *quittance de la ſomme de 75 liv. le 13 Novembre 1556, tant en ſon nom, que comme Tutrice & Curatrice de ſes enfans, à Noble Homme Jaques Nicolay, Seigneur de Méas*, auteur du VIIIe. degré de la branche de Nicolay-Sabran, *pour les reconnoiſſances des Cenſives de la Coſeigneurie de St. Marcel*, laquelle ſomme de 75 liv. ledit ſieur de Méas avoit reçuë & employée ſuivant la deſtination qu'en avoit faite ladite Dame Baillet; paſſa une Procuration le 21 Décembre 1568, à Gervais de Gaſt, Ecuyer, Seigneur de St. Gervais & de St. Marcel, pour *maintenir les droits qu'elle & ſes enfans avoient au Pays de Languedoc;* & indépendamment du premier teſtament qu'elle avoit ſigné le 27 Septembre 1553, elle en fit un ſecond le 21 Février 1581, portant entre autres diſpoſitions, que ſon intention eſtoit d'être inhumée dans l'Egliſe de St. Merry auprès de ſon pére, & elle mourut l'an 1583.

De ſon mariage avec Aymar Nicolay étoient nez quatre enfans qui ſuivent.

9. ANTOINE Nicolay a continué la deſcendance.

9. THIBAULT Nicolay, Seigneur de Bournonville, Conſeiller du Roi en ſa Cour de Parlement de Paris, épouſa par contrat du 11 Janvier 1560 Demoiſelle Catherine LUILLIER, fille de Noble Homme & Sage Maître Jean Luillier, Seigneur de St. Meſmin, de Boullencourt, de Preſles, & d'Angreville-la Riviére, Conſeiller du Roi, Préſident en ſa Chambre des Comptes à Paris, & de Delle. Anne HENNEQUIN; & il mourut avant le 7 Décembre 1562. Catherine Luillier, ſa veuve, devenüe Dame de Nantouillet après la mort de ſon pére, fit homage de cette Terre le 13 Février 1564 à Haut & Puiſſant Seigneur Meſſire Charles d'O, Chevalier, Seigneur de Baillet & de Franconville; & étant morte le jour de Noël de l'an 1592, elle fut enterrée dans l'Egliſe de Preſles, où ſe voit ſon épitaphe: De ſon mariage avec Thibault Nicolay étoit née une fille nommée

Digitized by Google

10. Anne Nicolay, qui fut miſe ſous la tutelle d'Anne Baillet, ſon ayeule paternelle, & qui épouſa par contrat du 16 Septembre 1578, Louis de VAUDETAR, Ecuyer, Seigneur de Pouilly-le Fort, Baron de Perſan, Vidame de Meaux, depuis, Chevalier de l'Ordre du Roi, Capitaine de Cent Hommes d'Armes de ſes Ordonnances, Conſeiller d'Etat d'Epée, & Chambellan du Duc d'Anjou, fils de Noble Homme Maître Roger de Vaudétar, Conſeiller du Roy en ſa Cour de Parlement de Paris, & de Noble Demoiſelle Jeanne BOILESVE, Dame de Perſan: de cette alliance naquit Houdette de Vaudétar, laquelle ayant été mariée avec Achilles de Harlay, Marquis de Bréval, devint mére de François de Harlay, Archevêque de Paris, Duc de S^t. Cloud, Pair de France, Commandeur des Ordres du Roi, & nommé au Cardinalat au mois de Mars 1690.

9. Renée Nicolay, Dame de Champcenais, de Vincy & de Manœuvre, épouſa 1°. par contrat du 6 Septembre 1536, Noble Homme Dreux HENNEQUIN, Seigneur de Queux & d'Aſſy, Conſeiller Sécrétaire du Roi, Maître Ordinaire en ſa Chambre des Comptes, & qui obtint enſuite la ſurvivance de la Charge de Premier Préſident de cette Compagnie, qu'il n'a point éxercée ainſi qu'on la marqué dans l'article d'Aymar Nicolay, ſon beaupére; Dreux Hennequin, étoit fils de Michel Hennequin, Seigneur de Cury, de Boinville & d'Aſſy, & de Catherine GOBAILLE-de CURY; & mourut avant le 15 Mai 1551, laiſſant veuve ladite D^elle. Nicolay, qui fut mariée en ſecondes nôces par autre Contrat du 2 Mai 1552, avec Noble Homme Jean LUILLIER, Ecuyer, Seigneur de Boullencourt, de S^t. Meſmin, de Villebretin & d'Angreville-la Riviére, Conſeiller du Roi, Préſident en ſa Chambre des Comptes de Paris, mort avant le 2 Août 1564; Renée Nicolay vivoit encore le 14 Mai 1585, & fut enterrée à S^t. Merri auprès de ſon pére & de ſa mére, dans la Chapelle des Baillets.

9. Jeanne Nicolay, fut mariée par Contrat du 13 Septembre 1567, avec Noble Homme Jean du TILLET, Seigneur de la Buſſiére & de Villeplatte, Protonotaire & Sécrétaire du Roi, & Greffier Civil de ſa Cour de Parlement de Paris, fils de Jean du Tillet, auſſi Seigneur de la Buſſiére, & de Villeplatte, Protonotaire & Secrétaire du Roi, Greffier Civil du Parlement, & de D^elle. Jeanne BRINON; & ne vivoit plus le 24 Avril 1577.

IX. DEGRE'.

Antoine Nicolay, Ier. du nom, Chevalier, Seigneur de Gouſſainville, d'Orville & de Preſles, Conſeiller du Roi en ſes Conſeils d'Etat & Privé, & Premier Préſident en ſa Chambre des Comptes de Paris, Office dont il obtint les Proviſions le 26 Mars 1551, ſur la réſignation d'Aymar Nicolay, ſon pére, à condition de ſurvivance de l'un à l'autre, fut honoré par le Roi Charles IX le 27 Juin 1570, d'un Brevet de Conſeiller en ſon Conſeil Privé, dignité dont il prêta ſerment le 28 Juillet ſuivant; & par Lettres Patentes du 1er. Août de la même année, ce Prince lui accorda la grace ſinguliére d'avoir le droit de ſervir dans toutes les Cours Souveraines de ſon Royaume, & d'avoir ſéance dans ſes Cours de Parlement, Cour des Aydes & Grand Conſeil. Il

Digitized by Google

obtint depuis des Lettres de Conſeiller au Conſeil Privé & d'Etat le 12 Août 1578 ; fut nommé Conſeiller au Conſeil de la Reine, & l'un des Comiſſaires ſur le fait de ſes Comptes ; & le 16 Décembre 1579, le Roi Henry III lui accorda d'autres Lettres de ſurvivance pour l'Etat & Office de Premier Préſident en faveur de ſon fils. Il s'étoit trouvé aux Etats de Blois l'an 1577, où ce Magiſtrat (ainſi que s'explique M. de Thou) un des hommes du Royaume le mieux au fait des Finances, fit un grand diſcours ſur les beſoins preſſans de l'Etat, ſur l'épuiſement du Tréſor Royal, & l'impoſſibilité où ſe voyoit Sa Majeſté d'acquitter ſes dettes. Enfin après avoir partagé le 10 Avril & le 14 Mai 1585, avec Renée Nicolay ſa ſœur, Jean du Tillet, veuf de Jeanne Nicolay ſon autre ſœur, & Anne Nicolay, ſa niéce, les biens de ſes pére & mére, il mourut le 5 Mai 1587, & fut enterré à S^t. Merri auprès de ſon pére, dans la Chapelle des Baillets.

Il avoit épouſé par Contrat du 2 Janvier 1551, D^elle. Jeanne LUILLIER, fille de Noble Homme & Sage Maître Jean Luillier, Seigneur de Boullencourt & de S^t. Meſmin, Conſeiller du Roi, Préſident en ſa Chambre des Comptes à Paris, & Prevôt des Marchands de cette Ville, & de Noble D^elle. Anne HENNEQUIN. Jeanne Luillier étant âgée de 53 ans, fit ſon Teſtament le 16 Mai 1590, par lequel elle voulut être enterrée auprès de ſon mari, & vivoit encore le 24 Juillet 1603. Meſſieurs de S^te. Marthe dans l'éloge qu'ils ont publié des Hommes Illuſtres de la France n'ont pas oublié celui qu'ils devoient auſſi juſtement à la mémoire du Premier Préſident Antoine Nicolay ; voici le texte & la traduction de ce qu'ils en ont dit, Tome III. page 90. Edition in-4°.

ANTONIUS NICOLAIUS.

Recepta Gallicis armis Neapoli, cum Rex victor aſſertum bellicâ virtute imperium légibus et juſtitiâ tuendum eſſe non ignoraret, eâ Senatum in urbe conſtituit, Cancellariique dignitate virum præfecit inter cœteros Galliâ Togatoſillâ tempeſtate Nobilem Joannem Nicolaium in Gallia Narbonenſi claro loco natum, qui et paulo mox Lutetiam reverſus primoquidem Libellorum ſupplicum in Regia magiſter, inde vero ſupremæ rationum Curiæ Primarius Præſes à Rege Ludovico XII. dici meruit. Functus eſt eo munere plures annos, donec ætate jam gravior, abdicatis Reipublicæ curis, et ſuffecto ſuum in locum Æmario filio, patriam inter cœteras Galliæ regiones unam delegit, cujus in ſinu tranquillum ſenectuti nidum poneret, ac ipſo tandem S. Andeoli ad Rhodanum oppidulo (ubi majorum domus et veteres erant Penates) animam de Gallico imperio bene meritam,

ANTOINE NICOLAY.

Charles VIII s'étant rendu maître de la Ville de Naples, ſentit qu'il devoit affermir par l'autorité des Loix & de la Juſtice, un Empire qu'il avoit conquis par ſes exploits & par ſa valeur. Il établit dans cette Ville un Tribunal Souverain, & choiſit pour Chancélier Jean Nicolay, né d'une illuſtre Famille de la Gaule Narbonnoiſe. Ce Magiſtrat, d'une réputation ſi diſtinguée parmi ceux de ſon ſiécle, revint peu de temps après à Paris. Il y fut d'abord revétu d'une Charge de Maître des Requêtes, & Louis XII. récompenſa enſuite les ſervices importans qu'il avoit rendus, en le nommant Premier Préſident de ſa Chambre des Comptes. Il remplit les fonctions de cette Charge juſques dans un âge fort avancé, & après s'en être démis en faveur d'Aymar Nicolay ſon fils, il ſe retira à Saint Andéol, petite Ville ſituée ſur le Rhône, pour ter-

Digitized by Google

miner tranquillement ſa carriére dans la maiſon de ſes péres, préférant le lieu de ſa naiſſance aux autres aziles qu'il auroit pû choiſir. Ce fut dans cette retraite qu'il finit des jours ſi longtemps & ſi utilement employés pour le bien de la France.

D'Aymar eſt né Antoine, dont je parle, qui a exercé avec honneur pendant plus de trente-quatre ans la Charge de ſon pére. Il eut pour ſucceſſeur Jean Nicolay ſon fils, qui commença par être Maître des Requêtes. Paris qui l'a vû naître, admire aujourd'hui ſes vertus, & forme des vœux pour en jouir longtemps. Ainſi l'illuſtre Maiſon de Nicolay peut ſe glorifier de cette diſtinction ſinguliére, & preſque inconnue, d'avoir eû ſucceſſivement quatre hommes du premier mérite, qui ont poſſédé ſans interruption pendant l'eſpace de plus d'un ſiécle, une des premiéres Charges de la Magiſtrature.

Antoine Nicolay réuniſſoit les plus heureuſes & les plus grandes qualités: un jugement profond dans les affaires, un zéle ardent & infatigable pour la juſtice, une gravité digne du Chef d'une Compagnie auguſte, une vigilance & une fidélité à toute épreuve. Perſonne ne fut jamais plus attentif à découvrir les malverſations de ceux qui manient les Deniers du Roi & du Public, & ne fut plus ſévére à les punir.

Nos Rois, en l'admettant dans leurs Conſeils les plus ſecrets, n'eurent pas moins d'égard à ſes grandes qualités, qu'à la place éminente qu'il occupoit. Cette marque de confiance ajouta encore à la conſidération & à l'eſtime générale dont il jouiſſoit. Rien ne manquoit à ſa félicité. Il ſe faiſoit honneur de la fortune que ſes péres avoient acquiſe par des voyes juſtes & honnêtes.

Il étoit grand, bienfait, il avoit peu de couleur, ſa ſanté étoit délicate, & ſon tempérament ſanguin lui cauſoit de fréquentes attaques de Pleuréſie. Malgré la foibleſſe de ſa compléxion, une

Deo reddidit.

Æmario natus eſt hic Antonius, qui et ipſe paterni magiſtratûs hæres ad quatuor et triginta amplius annos eum ſplendidiſſime tenuit: ejus itidem poſtea relicto ſucceſſore Joanne filio, libellorum quoque ſupplicum antea magiſtro, cujus eximiis virtutibus hodieque fruitur, ac utinam diu fruatur, tanto felix alumno Lutetia. Itaque quod rarò ac ne rarò quidem hactenus ulli contigit hoc ornatiſſimæ Nicolaiorum familiæ ſingulari ſuperum benignitate conceſſum eſt, ut quatuor ex ea ſummi viri ſeriatim et eo ordine hunc honorem, qui ſuo in genere ſupremus eſt, integrum ultra ſeculum poſſiderint.

Cæterum in Antonio viguerunt animi dotes quam plurimæ; magnum enim fuit ejus in omni re judicium, magnum et indefeſſum recti ſtudium, dignaque ampliſſimi ordinis Principe viro gravitas, et incomparabilis in munere adminiſtrando tum fides, tum vigilantia: ut in eos qui regias opes et pecuniam publicam in puris manibus tractarent, nemo vel inquireret exactius, vel majori cum ſeveritate animadverteret.

Quâ hominis integritate non minus quam officii, quod gerebat, amplitudine permoti Reges, intimis eum regni conſiliis et arcanis ultro ac libenter admiſere. His igitur titulis honeſtatus et florebat exiſtimatione et magnam apud omnes auctoritatem obtinebat. Ac ne ad ſolidam ejus fortunam deſiderari quidquam poſſet; hanc etiam ornabant paternæ et avitæ opes innocenter partæ et habitæ.

Statura fuit procera, ſed recta, colore non ſatis virido, nec valetudine multum Stabili, qui nimirùm inexhauſta ſanguinis copiâ laborans, frequentiore Pleuritidis incommodo conflictaretur. Hoc tamen habitu vir frugi et ſobrius pervenit ad annum vitæ LXII. ac poſtremò pridie nonas Maias anno ſalutis MDXXCVII. in Ædibus atque adeò in amplexu P. Amorii Senatoris clariſſimi, quem pro veteri neceſſitudine inviſerat, ictu ſanguinis extinctus

extinctus eſt. Interfuerat paulò ante ſanctiori conſilio principis, ibique, ut incredibili ardebat erga Rempublicam ſtudio, Sententiam de maximis Regni negotiis tantâ contentione dixerat, ut hæc inde repentina mors ei contigiſſe credatur. Sepultus eſt Lutetiæ ad Mederici fanum in Ballicatorum Sacello; quâ ex familiâ, inter Pariſienſes maxime illuſtri et veteri maternam originem ducebat.

une vie ſobre & réglée le fit parvenir à l'âge de ſoixante-deux ans. Il mourut d'un coup de ſang le 5 Mai 1587. dans la maiſon & meme entre les bras de M. Damour Magiſtrat célébre, & ſon ami particulier. Il avoit aſſiſté quelques jours auparavant au Conſeil du Roi, où il avoit parlé avec tant d'action pour ſoutenir les intérêts de l'Etat, qu'il eſt vraiſemblable que ſes jours en furent avancés. Il fut porté à l'Egliſe de Saint Méry, & inhumé dans la Chapelle des Baillets, ancienne & illuſtre famille de Paris, dont il deſcendoit par ſa mére.

Du mariage d'Antoine Nicolay & de Jeanne Luillier naquit un fils nommé,

10. JEAN Nicolay qui ſuit.

X. DEGRE'.

JEAN Nicolay IIIe. du nom, Chevalier, Seigneur de Gouſſainville, de la Cognardiére, de Courville, de Champrond, de Bernay, de Silly & de Preſles, Conſeiller du Roy en ſes Conſeils d'Etat & Privé, & Premier Préſident en ſa Chambre des Comptes de Paris, Office dont il obtint la ſurvivance le 16 Décembre 1579, & qu'il éxerça après la mort de ſon pére, eſt nommé dans l'Hiſtoire de la Ville de Paris comme l'un de ceux qui pendant les temps fâcheux de la Ligue ſe ſignalérent par leur fidélité au ſervice du Roy Henry le Grand. Dans l'intervale de ladite ſurvivance, il fut nommé ſucceſſivement Conſeiller au Parlement de Paris le 25 Septembre 1577, & Maître des Requêtes ordinaire de l'Hôtel du Roi le 6 Juillet 1582, & ſuccéda auſſi à Antoine Nicolay ſon pére dans la place de Conſeiller au Conſeil de la Reine Mere, & de l'un des Commiſſaires ſur le fait de ſes Comptes, pour laquelle il obtint des Lettres le 6 May 1587. Il réſigna ſon Office de Premier Préſident en faveur de ſon fils aîné, en 1619, mourut le dernier jour de Mai 1624, & fut enterré à S^t. Merry.

On raporte à ſon article une Lettre honorable que lui écrivit de ſa propre main le Roy Henry IIIe. Elle eſt ſans datte & conçuë en ces termes.

» Monſieur le Préſidant,

» Je man vois coucher à Paris, et rien ne my mene que la reſolue voulonté » an laquele je ſuys immuable, quoyque ſe ſoict detre obey, ie le vous dis des » auiourdhui affyn que comme mon ſerviteur tres fidele et homme de bien » et ſaige vous donnies ordre que dans demyn ma voulonté ſoict effectuée, » car ſi elle ne leſt ie ſerai tres marry detre forcé à ſe que ie monſtrai; ie » ſcai que vous et le Préſidant Tambonneau voules ſuivre ma voulonté et croyes » que ce faiſant ſe ſera le bonheur de voſtre Compagnie, car ie ſuis areté à » me faire obeyr, voila mon dernier mot. Dieu vous conſerve. Monſtrés ceſte » Letre au Préſidant Tambonneau, (Signé) HENRY. Jamais faict ne ma tant » touché que cettui ſy.

(La ſuſcription eſt)

» *A Monſieur le Preſidant Nicollai.* «

Digitized by Google

Jean Nicolay, Premier Préſident avoit épouſé par contrat du 22 Janvier 1578, Demoiſelle Marie de BILLY, fille de Meſſire Louis de Billy, Baron de Courville, Seigneur de Vauxjoly, d'Yvor & de Launay, Chevalier de l'Ordre du Roi, Gentilhomme ordinaire de ſa Chambre, & Lieutenant de Cent Hommes d'Armes de ſes Ordonnances, & de Dame Félice de ROSNY, Dame de Radrets & du Léart, laquelle étoit fille de Meſſire Lancelot de Roſny, Seigneur de Brunelles, auſſi Chevalier de l'Ordre du Roi. Marie de Billy mourut en 1596, mére de ſix enfans, dont on va parler.

II. Antoine Nicolay a continué la deſcendance.

II. Louis Nicolay, Chevalier, Seigneur de Prêles & d'Yvor, Enſeigne, puis Lieutenant des Gardes du Corps de la Reine Marie de Medicis, Charge dont il prêta ſerment le 11 Août 1616, eut étant Guidon de la Compagnie des Gendarmes du Roi, preſque tout l'honneur de la priſe de S^t. Antonin, comme on le voit par la Lettre que M^r. de S^t. Géran (Jean-François de la Guiche Maréchal de France), qui commandoit l'Armée ſous les Ordres du Roi, qui y étoit en perſonne, écrivit au Prémier Préſident Jean Nicolay ſon pére : Elle eſt ainſi conçuë.

» Monsieur,

» Le Roy a eu agréable voſtre juſte déſir et a permis à Monſieur de
» Preſles de vous aller trouver, il m'a teſmoigné avoir beaucoup de
» bonne volonté pour luy quand je luy ay demandé ſon congé,
» auſſy mérite il l'honneur que le Roy luy fayt de l'aymer ayant
» teſmoigné en la derniere ocaſion qui s'eſt preſentée en ce ſiége de
» ſaint Anthonin, aultant de valeur et de courage que jamais homme
» aye fayt pour avoir eû l'honneur d'eſtre entré le premier dans les
» retranchemens des ennemis, qui a cauſé la priſe de la Ville, et
» bien luy ſerviſt d'eſtre ſuivy et aſſiſté de braves gens à quy il com-
» mande dans la Compagnie du Roy, car s'il n'euſt eſté ſecouru
» promptement, il eſtoit mort, s'eſtant jetté parmy les ennemis à
» corps perdu, ceſte ocaſion eſt d'aultant plus glorieuſe d'avoir re-
» couvert l'honneur du Régiment des Gardes et de celluy de Nor-
» mandie qui avoient eſté repouſſés deux jours devant en différentes
» attaques l'un apres l'aultre, il vous va donc trouver tout couvert
» de gloire et d'honneur, méritant celluy d'eſtre advoué pour voſ-
» tre fils, le Roy et toute l'Armée luy en ont rendu les honneurs
» que mérite un courage comme le ſien, croyés Monſieur que je ne
» vous ſerois deppeindre ſon bonheur et l'eſtime où il eſt, et que je
» ne vous flatte point en cella ny luy auſſy, renvoyés le s'il vous plaiſt
» promptement parce qu'un long ſéjour pourroit nuire à ſa fortune,
» et vous qui chériſſés le vrai honneur aultant qu'homme du monde,
» vous auriés regret de voir amoindrir ſa gloire. Je l'ayme comme s'il
» eſtoit mon fils, et m'aſſure qu'il vous teſmoignera que je ſcay bien
» aymer ceulx qui le mérittent, il ne s'offrira jamays ocaſion de vous
» ſervir et luy auſſy que je ne le face de tres bon ceur, et que je ne
» m'eſſaye de méritter la continuation de vos bonnes graces vous

Digitized by Google

» baiſant cepandant tres humblement les mains de la part

» MONSIEUR,

» Voſtre tres humble Servitteur.
(*Signé*) SAINT GERAN.«

» Au camp de St. Anthonin
» ce 24me. Juin 1622.

(La ſuſcription eſt)

» *A Monſieur*,

» *Monſieur Nicolay Conſer. du Roy en ſes Conſeils d'Etat et Premier Préſi-*
» *dent en ſa Chambre des Comptes à Paris.* «

Le Roi Louis XIII lui avoit accordé dès le mois d'Octobre 1616 une penſion de 3600 liv., & ce Prince l'honora depuis de la place de Premier Ecuyer de ſa grande Ecurie; il fit don de ſa Terre d'Yvor le 15 Juin 1662 à Nicolas Nicolay Ier. du nom, ſon neveu; mourut ſans alliance, & fut enterré le 19 Octobre 1665, dans l'Egliſe de St. Merry à Paris : on lui connoît un fils naturel appellé LOUIS Nicolay, qu'il eut de Madeléne ****** & qui fut légitimé & annobli par Lettres du mois de Décembre 1641, duëment régiſtrées en la Chambre des Comptes. Ce Louis Nicolay fut nommé par le Roi Abbé de Nôtre-Dame de la Courdieu, Ordre de Citeaux, le 27 Juillet 1650; & il mourut le 1er Décembre 1675. Un Arrêt du Parlement du 24 Janvier 1657 le qualifie *Conſeiller & Aumônier du Roi.*

11. AYMAR Nicolay, IIe. du nom, Ecuyer, Seigneur de Bernay, de Raderay, de Chauvigny & de Gloriéres, né vers le mois de Mars 1595, ſuccéda à Antoine Nicolay ſon frére aîné, dans une Charge de Conſeiller au Parlement de Brétagne, dont il ſe démit le 18 Mai 1615. Le même Antoine lui réſigna encore celle de Conſeiller au Parlement de Paris, & il en obtint les proviſions le 30 Mai 1618; mais cette réſignation n'eut point lieu. Aymar prit en effet peu de temps après le parti des Armes, & ſe qualifioit dès le 17 Juin 1625, *Chevalier & Lieutenant Général de l'Artillerie de France :* il vivoit encore le 3 Juin 1633.
De ſon mariage accordé le 12 Janvier 1627, avec Delle Diane DE MAILLÉ-DE LA TOURLANDRY, fille de Haut & Puiſſant Seigneur Meſſire Jean de Maillé-de la Tourlandry, Chevalier, Baron de la Tour, de Gillebourg & de St. Chartier, Comte de Châteauroux, Conſeiller d'Etat d'Epée, & de Dame Louiſe DE CHATEAUBRIAND, il n'eut que deux filles, qui furent

12. LOUISE Nicolay, femme de Roger DE BRECEY, appellé *le Marquis d'Iſigni*, d'une ancienne Maiſon de Normandie, de laquelle il y a eu deux Chevaliers de l'Ordre de St. Michel ſous les Régnes d'Henry III. & d'Henry IV.

&

12. RENÉE Nicolay, Dame de St. Chartier, mariée par contrat du

Digitized by Google

12 Mai 1660, avec Gilles LUCAS, Marquis de S^t. Marc, Seigneur de S^t. Gouard, Chevalier de l'Ordre de S^t. Michel, & des deux Ordres de Nôtre Dame de Montcarmel & de S^t. Lazare de Jérusalem, Procureur & Promoteur Général de ces deux derniers Ordres, Capitaine-Lieutenant au Régiment des Gardes Françoises du Roi, fils de François Lucas, Seigneur de Vaugueville, Conseiller d'Etat, Président au Bureau des Finances de la Généralité de Poitiers, & de Dame Jeanne JANVIER.

11. ANNE Nicolay fut mise sous la tutelle de son pére, ainsi que ses fréres & sœurs, le 23 Avril 1597, n'étant alors âgée que de 13 ans; & mourut sans alliance avant le 17 Juin 1625.

11. MARIE Nicolay Dame de Courville, née vers l'an 1586, épousa par contrat du 24 Juin 1603, Messire Pierre DE RONCHEROLLES, Chevalier, Seigneur & Baron du Pont S^t. Pierre, d'Escouys, de Marigny, de Dampierre, du Plessis & de Bouchevilliers, qualifié *Haut & Puissant Seigneur* dans un Acte original du 17 Juin 1625, fils de Haut & Puissant Seigneur Messire Pierre de Roncherolles, Seigneur & Baron desdits lieux, &c. Premier Baron de Normandie, Conseiller d'Honneur né au Parlement de cette Province, Gouverneur d'Abbeville, Chevalier de l'Ordre du Roi, Gentilhomme Ordinaire de sa Chambre, Capitaine de Cinquante Hommes d'Armes de ses Ordonnances, Sénéchal & Gouverneur de Ponthieu, & de Dame Charlotte DE MOY. Elle en étoit veuve avant le 5 Janvier 1628, & vivoit encore le 24 Mars 1634.

11. RENÉE Nicolay, Dame de Champrond & de la Cognardiére, née vers l'an 1588, fut mariée par contrat du 14 Février 1608 avec Messire Mathieu MOLÉ, Chevalier, Seigneur de Lassy & de Champlastreux, alors Conseiller du Roi en sa Cour de Parlement à Paris, & depuis successivement Conseiller d'Etat, Procureur Général & Premier Président du Parlement, & enfin Garde des Sceaux de France, fils d'Edouard Molé, Chevalier, Seigneur desdits lieux, Conseiller du Roi en son Conseil d'Etat & Privé, Président du même Parlement, & de Dame Marie CHARTIER. Renée Nicolay mourut le 22 Novembre 1641; & le Garde des Sceaux déceda le 3 Janvier 1656.

XI. DEGRE'.

ANTOINE Nicolay, IIe du nom, Chevalier, Marquis de Goussainville, Seigneur de Prêles & d'Yvor, Conseiller du Roi en ses Conseils d'Etat & Privé, & Premier Président en sa Chambre des Comptes de Paris, fut pourvû d'abord d'une Charge de Conseiller au Parlement de Bretagne le 3 Août 1613, pour laquelle il prêta serment le 11 Octobre suivant, & ensuite d'un autre Office de Conseiller au Parlement de Paris. Il résigna cette seconde Charge en 1618 à Aymar Nicolay, l'un de ses fréres, & cette résignation n'ayant point eu d'effet, il en étoit encore en exercice le 6 Mars 1619. Cependant dès le mois de Janvier de la même année 1619, Jean Nicolay son pére, s'étoit démis en sa faveur de l'Office de Premier Président de la Chambre des Comptes; mais comme nonobstant cette démission il continua de l'éxercer jusqu'en 1622, ce ne fut qu'au mois de Mars de cette derniére année qu'il en obtint de nouveau les provisions. Il partagea avec ses fréres & ses sœurs le 17 Juin 1625 les biens de la

Digitized by Go

la ſucceſſion paternelle & maternelle, & eut dans ſon lot les Terres & Seigneuries de Gouſſainville & de Prêles; Sa Majeſté le confirma dans la Dignité de Conſeiller d'Etat par Lettres du 15 Janvier 1630, & érigea en Titre de Marquiſat-Pairie la Seigneurie de Gouſſainville par Lettres Patentes du mois de Mai 1645. Enfin il réſigna le 12 Janvier 1649 ſon Office de Premier Préſident en faveur de ſon fils à titre de ſurvivance, & fit ſon Teſtament le 12 Septembre 1655, par lequel il partagea ſes biens entre ſes enfans : il vivoit encore le 22 Février 1656, mais il mourut peu de jours après, & fut enterré le 23 Mars ſuivant dans l'Egliſe de Saint Merri à Paris.

On joint ici deux Lettres honorables pour Antoine Nicolay, l'une de la main de Gaſton, Duc d'Orléans; l'autre de celle de Charles III Duc de Lorraine.

LETTRE de *Gaſton, Duc d'Orleans, Frére du Roy Louis XIII.*

» Monſ^r Nicolai, ayant ſceu la perte que vous avés faicte et que vous » eſtes maintenant en une Charge qui a eſté depuis ſy longtemps et ſy digne- » ment éxercée par vos Prédéceſſeurs, je commance à vous faire une priére » pour favoriſer une bonne œuvre, les Péres Jeſſuites de cette Ville ont ob- » tenu des Lettres du Roy Monſeigneur et Nepveu pour une coupe de bois » dans les ſix Foreſts de mon Apannage, et comme j'y ay conſenty juſques » à la ſomme de trente neuf mil tant de livres pour eſtre employés à la cou- » verture de leur Egliſe, j'ay ſubject de m'intéreſſer auſſy à la perfection » de ce S^t. ouvrage, auſſy eſt ce cequi me convie à vous eſcripre ces lignes pour » vous prier d'eſtre favorable à la prompte vériffication de leurs Lettres et » pour vous aſſeurer que vous me ferés un plaiſir très ſingulier en cette occa- » ſion, et que je ſuis parfaictement,

» Monſ^r Nicolai,

» Voſtre bien bon Amy.
(*Signé*) GASTON.«

» *A Blois ce 25 May 1636.*

(La ſuſcription eſt)

» *A Monſ^r Nicolai Conſ^er du Roy Monſeigneur et Nepveu, en ſes Conſeils* » *d'Eſtat, et Premier Préſident de la Chambre des Comptes.* «

LETTRE du *Duc de Lorraine.*

» Monſieur le Préſidant, je me recongnoy beaucoup voſtre obligé des témoi- » gnaie que m'a randu Monſ^r de Champvalon de la bonne et favorable juſtice » que vous déſirés aporter à l'eſpédition des aferes de mon Treté de pais et » des eſes qu'il m'en fet eſpérer par votre faveur et autorité, que je ſay que » vous raportés en toutes ocaſions à ſe que vous congnoiſés eſtre de l'inten- » tion du Roy, mais par ſe que ledit S^r. de Champvalon m'a mandé qu'il eſtoit » beſoin d'une quitanſe generale des neuf ſans mil eſcus contenu en mon » Treté moiennant le paiement des deus ſans cinquante mil que je dois reſe- » voir ſuyvant la volonté de Sa Mageſté, et que ſans ſela Meſſieurs de la » Chambre des Conte ne peuvent paſſer outre à la vérification de mondit

Digitized by Google

» Treté, je luy envoie ladite quitanſe en la forme qu'il me la demande, et » vous fais par meme moyen Monſieur le Préſidant tous les plus afecſionnés » remerſiemens que je puis de vos bons ofiſes ; feu Monſieur le Préſidant » voſtre pére eſtoit tant de mes bons amys qu'en la congnoiſanſe que vous » en avés et de l'aſſuranſe que vous me donnaſte dernieremant, je ne puis » eſpérer que la continuation de l'amitié qu'il me portoit en vous a qui je » randray en récompenſe en toute ocaſions les preuves que vous deſirerés de » ſelle que vous veut toujour porter,

» Monſieur le Préſidant,

» Voſtre tres afecſionné et parfait amy.
(*Signé*) CHARLES.«

(La ſuſcription eſt)

» *A Monſieur de Gouſſainville, Conſ^er du Roy en ſon Conſeil d'Eſtat, et* » *Premier Préſident en ſa Chambre des Comptes.* «

ANTOINE Nicolay, avoit été marié par contrat du 15 Octobre 1627, avec D^elle Marie AMELOT, fille de Jean Amelot, Conſeiller du Roi en ſes Conſeils d'Etat & des Finances, Maître des Requêtes ordinaire de ſon Hôtel, & Préſident en ſon grand Conſeil, & de Dame Catherine DE CREIL. Marie Amelot fit ſon teſtament le 10 Mars 1683, par lequel elle voulut être enterrée à St Merri auprès de ſon mari, dont elle avoit eu trois enfans, ſavoir

12. NICOLAS Nicolay, qui a continué la poſtérité.
12. CATHERINE Nicolay, mariée après le 6 Juin 1654, avec François-René DU BEC, Marquis de Vardes & de la Boſſe, Comte de Moret, &c. Chevalier des Ordres du Roi, Lieutenant Général de ſes Armées, Colonel des Cent Suiſſes de ſa Garde, & Gouverneur d'Aigueſmortes, fils de René du Bec, Marquis de Vardes, Gouverneur de la Capelle & de Jaqueline DE BUEIL, Comteſſe de Moret. Elle fut enterrée dans l'Egliſe de St Sulpice à Paris le 4 Juillet 1661, laiſſant de ſon mariage une fille unique appellée Marie-Eliſabeth-Catherine du Bec-de Vardes, qui fut mariée le 28 Juillet 1678 avec Louis de Rohan-Chabot, Duc de Rohan, Pair de France.

&

12. MARIE Nicolay, morte jeune.

XII. DEGRE'.

NICOLAS Nicolay, Ier du nom, Chevalier, Marquis de Gouſſainville, Seigneur de Prêles & d'Yvor, obtint le 2 Février 1648, diſpenſe d'âge pour une Charge de Conſeiller au Grand Conſeil, puis, le 31 Mai 1649 des Proviſions de l'Office de Premier Préſident de la Chambre des Comptes, ſur la réſignation de ſon pére à titre de ſurvivance, & le 28 Juillet 1651 des Lettres de Conſeiller ordinaire du Roi en ſes Conſeils d'Etat, Privé & Direction de ſes Finances. Il reçut le 5 Août 1670, l'Acte de foi & hommage de Gilles

Digitized by Google

le Maitre, Marquis de Ferriéres, & de ſes fréres & ſœurs, pour partie du Fief de Compans, & le 1er Juin 1682 un autre Acte pareil rendu par Antoine le Maire-de Boulan, Seigneur du Lys, de Pariſi-Fontaine, de Bercourt, &c. pour ladite Terre du Lys, mouvante en partie, comme celle de Compans, du Marquiſat de Gouſſainville. Il mourut le 20 Février 1686 en ſon Château de Prêles, & fut inhumé à Gouſſainville le 25 du même mois.

A l'occaſion de l'Etabliſſement d'une Compagnie des Indes Orientales, le Roi Louis XIV lui écrivit de ſa propre main, la Lettre ſuivante.

» M^r^. Nicolai, j'ai commandé que l'on porte deux Déclarations de ma part » en ma Chambre des Comptes de Paris pour l'Eſtabliſſement d'une Compa- » gnie des Indes Orientales, et ie vous eſcris cette Lettre pour vous expli- » quer mon intention qui eſt qu'après en avoir facilité par vos ſoins l'Enré- » giſtrement pur et ſimple vous invitiés en mon nom les Officiers de madite » Chambre d'entrer dans cette Compagnie ; vous les pouvés aſſeurer que » comme c'eſt mon ouvrage et que tout mon Royaume en recevra un ad- » vantage indicible, je conſidérerai comme une preuve de l'affection qu'ils » ont pour moy et de leur zéle pour le bien public, l'intéreſt qu'ils y » prendront, et que ce ne ſera pas une déſagréable marque pour les diſtin- » guer des autres dans la diſtribution de mes graces. Je ſuis trop perſuadé de » votre capacité et de votre aplication aux choſes que j'ai à cœur pour croire » qu'il ſoit beſoin de vous en dire davantage, auſſi je finis la préſante priant » Dieu qu'il vous ayt, M^r^. Nicolai, en ſa S^te^. Garde. Eſcrit à Vincennes le » 24e. d'Aouſt 1664. (*Signé*,) LOUIS. «

(La ſuſcription eſt)

» *A M^r^. Nicolai, Conſ^er^ en mon Conſ^l^. d'Eſtat, Premier Préſident en ma* » *Chambre des Comptes de Paris.* «

Ledit Seigneur NICOLAS Nicolay avoit épouſé par contrat du 6 Juin 1654, Demoiſelle Eliſabeth DE FIEUBET, fille de Gaſpard de Fieubet, Chevalier, Seigneur de Saillac, Baron de Launac, Vicomte de Monteil & autres lieux, Conſeiller du Roi en ſes Conſeils d'Etat & Privé & ordinaire en la Direction de ſes Finances, & de Dame Claude ARDIER. Eliſabeth de Fieubet mourut en couches le 9 Novembre 1659, & fut enterrée à Gouſſainville, ſuivant ſon Epitaphe qui eſt dans l'Egliſe de ce lieu, laiſſant de ſon mariage avec Nicolas Nicolay quatre enfans, qui ſuivent.

13. ANTOINE-LOUIS-FRANÇORS Nicolay, Seigneur de Prêles, mort ſans alliance, âgé de 21 ans, fut enterré le 8 Mai 1677, dans l'Egliſe de S^t^. Paul à Paris.

13. JEAN-AYMAR Nicolay, a continué la filiation.

13. NICOLAS Nicolay, IIe du nom, Seigneur de Prêles & d'Yvor, connu dans le monde ſous le nom de *Marquis de Prêles*, étoit le 22 Février 1686, Colonel du Régiment d'Auvergne, & fut nommé Brigadier des Armées du Roi le 27 Mars 1693. Il épouſa avant le 25 Novembre 1705, Madeléne DE BRION, & mourut le 14 Mars 1733, laiſſant une fille unique nommée

14. MARIE-CHARLOTTE-ELIZABETH Nicolay, mariée en premiéres

nôces le 29 Octobre 1721, avec Jules-Malo DE COETQUEN, Comte de Combourg, Meſtre de Camp de Cavalerie &c. Gouverneur des Ville & Château de S^t. Malo, mort le 13 Janvier 1727, fils de Malo-Auguſte de Coetquen, Comte de Combourg, Vicomte d'Uzel, auſſi Gouverneur de S^t. Malo, Lieutenant Général des Armées du Roi, & de Marie-Charlotte DE NOAILLES. 2°. Le 3 Mars 1732, avec Louis DE ROCHECHOUARD, Duc de Mortemart, Pair de France, Prince de Tonnay-Charente, Chevalier des Ordres du Roi, Lieutenant Général de ſes Armées, Premier Gentilhomme de la Chambre de Sa Majeſté, & Gouverneur des Ville & Citadelle du Havre-de Grace, fils de Louis de Rochechouard, Duc de Mortemart, Pair & Général des Galéres de France, & de Marie-Anne COLBERT.

Du premier lit elle eût une fille appellée Auguſtine de Coetquen, qui épouſa, 1°. Charles-Auguſte de Rochechouard, dit *le Duc de Rochechouard*, Premier Gentilhomme de la Chambre du Roi, Brigadier des Armées de Sa Majeſté, & Grand d'Eſpagne de la Premiére Claſſe, tué à la Bataille d'Ettinghen le 17 Juin 1743, 2°. Le 29 Décembre 1744, Louis-Charles de Lorraine, Comte de Brionne, Grand Ecuyer de France.

13. MARIE-ELIZABETH Nicolay, mourut le 16 Février 1708 ſans avoir été mariée, & fut enterrée à Gouſſainville.

XIII. DEGRE'.

JEAN-AYMAR Nicolay, Chevalier, Marquis de Gouſſainville, Seigneur de Prêles, d'Yvor, d'Orgerus, d'Oſny, de Villebourg, de Sévre, de la Noiraye, de Ceriſay, du grand & petit Peray, &c. Conſeiller du Roi en ſes Conſeils d'Etat & Privé, & Premier Préſident de la Chambre des Comptes de Paris, pourvû par Lettres de Sa Majeſté du 26 Février 1686, avoit éxercé précédemment l'Office d'Avocat Général en la même Chambre, dont il avoit été revétu le 18 Janvier 1680. Il réſigna deux fois à titre de ſurvivance ſon Office de Premier Préſident; d'abord le 25 Avril 1717, en faveur d'Antoine-Nicolas Nicolay, ſon fils aîné d'un premier lit, mort ſans l'avoir éxercé; enſuite le 7 Décembre 1731, en faveur d'Aymar-Jean Nicolay ſon fils aîné du ſecond lit; & lui en ayant remis l'éxercice le 5 Avril 1734, le Roi lui accorda le 26 des mêmes mois & an des Lettres de Premier Préſident Honoraire. Enfin après quarante-huit années de ſervice dans cette éminente Charge, il mourut le 6 Octobre 1737, âgé de près de 80 ans, & fut inhumé à Gouſſainville.

On rapporte encore ici deux Lettres qui marquent la confiance, & même l'amitié dont fut honoré feu Mr de Nicolay Premier Préſident par S. A. R. M. le Duc d'Orléans, Régent, & par S. A. S. M. le Duc du Maine.

LETTRE écrite de la main de S. A. R.

» Ce Jeudi au ſoir.

» Terrat a une affaire devant vous, qui lui eſt de conſéquence, vous » m'obligerés

» m'obligerés fort de lui rendre ſervice; je vous crois aſſés de mes amis pour » n'etre pas faché de trouver l'occaſion de me faire plaiſir, puiſque ſon affaire » me paroit tout à fait juſte. Au reſte ſoyés aſſuré qu'on ne peut avoir plus » d'eſtime ni d'amitié que j'en ai pour vous. (*Signé*) PHILIPPE. »

LETTRE de M. le Duc du Maine, écrite de ſa main.

» A Paris ce 21 Avril 1727.

» On ne peut eſtre plus ſenſible que je le ſuis, Monſieur, au compliment » que vous voulés bien me faire ſur la grace que le Roy vient d'accorder à » mes enfants..... vous ne laiſſés échaper aucune occaſion de me donner » des témoignages de voſtre amitié, et quoyque vous m'y ayés accoutumé de- » puis longtemps, je vous prie de croire, Monſieur, que je les reçois toujours » avec un nouveau plaiſir; je me tiens honnoré des diſpoſitions obligeantes dans » leſquelles vous eſtes pour moy, et meſme j'en tirerois trop de vanité, ſi je n'en » attribuois une partie à l'attachement que vous aviés pour le feu Roy. C'eſt » de luy que j'ay d'abord appris combien vous eſtes eſtimable; la voix publi- » que enſuite me l'a confirmée, puis, je me ſuis démontré qu'on ne m'en avoit » point aſſés dit, et j'ay vû que voſtre intégrité eſtoit à l'épreuve de ce qui » ébranle tous les hommes; après tout cela, Monſieur, ſouffrés que je vous » laiſſe deviner les ſentiments que j'ay pour vous. (*Signé*) L. A. DE BOURBON. «

(*Au bas de la Lettre eſt écrit.*)

» Mr le Préſident de Nicolay. «

JEAN-AYMAR Nicolay, Premier Préſident avoit épouſé 1°. par contrat des 21 & 25 Juin 1690 Demoiſelle Marie-Catherine LE CAMUS, Niéce du Cardinal le Camus, Evêque & Prince de Grenoble, & fille de Jean le Camus, Seigneur de Beaumais & de Lépot, Conſeiller du Roi en ſes Conſeils, Maître des Requêtes ordinaire de ſon Hôtel, Lieutenant Civil de la Ville, Prévôté & Vicomté de Paris, & de Dame Marie-Catherine DU JARDIN. Marie-Catherine le Camus étant morte le 11 Mai 1696, & enterrée à Gouſſainville, Jean-Aymar Nicolay épouſa 2°. par autre contrat du 25 Novembre 1705, Demoiſelle Françoiſe-Eliſabeth DE LAMOIGNON, morte le 7 Avril 1733, & inhumée à Gouſſainville, ſœur de Chreſtien de Lamoignon, Marquis de Baſville, Préſident du Parlement, Commandeur des Ordres du Roi, & de Guillaume de Lamoignon, Seigneur de Blancmeſnil & de Malesherbes, actuellement Chancelier de France.

JEAN-AYMAR Nicolay eut de ſes deux mariages neuf enfans, qui ſuivent.

Premier Lit.

14. JEAN-AYMAR Nicolay, naquit le 14 Octobre 1691, & mourut le 4 Septembre 1694.
14. ANTOINE-NICOLAS Nicolay-de Gouſſainville, Seigneur d'Oſny, &c. né le 10 Octobre 1692, fut pourvû d'un Office de Conſeiller au Parlement de Paris le 30 Janvier 1712, puis, le 4 Mai 1717 de celui

Digitized by Google

de Premier Préſident de la Chambre des Comptes, ſur la démiſſion de ſon pére à titre de ſurvivance. Il n'exerça point cette Charge, étant mort ſans alliance le 15 Juin 1731 au Village d'Auteuil, où il fut enterré.

14. MARIE-CATHERINE-ELISABETH Nicolay, née le 27 Juin 1694, mourut fille le 12 Octobre 1717, & fut inhumée le 14 dans la Chapelle du Cimetiére de S^t. Nicolas-des-Champs à Paris.

Second Lit.

14. AYMAR-JEAN Nicolay, ſuit.

14. ANTOINE-CHRESTIEN Nicolay, né le 12 Novembre 1712, fut reçu Chevalier de l'Ordre de S^t. Jean de Jéruſalem, au Grand Prieuré de France, ſur les preuves de ſa Nobleſſe qui y furent admiſes le 30 Août 1715; il obtint un Brévet de Meſtre de Camp d'un Régiment de Dragons le 2 Juillet 1735, ſur la démiſſion d'Aimar-Jean Nicolay, ſon frére aîné, & fut nommé ſucceſſivement Brigadier des Armées du Roi le 15 Mars 1740, Maréchal de Camp le 2 Mai 1744, Lieutenant Général des Armées de Sa Majeſté le 10 Mai 1748, & Gouverneur des Citadelles de Marſeille en 1756.

14. AYMAR-CHRESTIEN-FRANÇOIS-MICHEL Nicolay, né le 23 Janvier 1721, & nommé ſucceſſivement Prieur de S^te. Catherine de la Coûture, Chanoine de l'Egliſe de Paris, Agent Général du Clergé, Aumônier de Madame la Dauphine, puis, Evêque & Comte de Verdun, ſacré le 16 Juin 1754.

14. MARIE-ELISABETH Nicolay, née le 28 Janvier 1707, fut mariée le 23 Février 1723, à Louis-Charles DE LA CHATRE, Comte de Nançay, Baron de Varennes-l'Enfant, de Bonne-Fontaine, de la Roche-Simon, Seigneur de Malicorne, du Pleſſis, de Champfreau, de Varennes en Anjou, & autres lieux, Brigadier des Armées du Roi, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de S^t. Louis, Gouverneur des Ville & Citadelle de Pecquay, Colonel du Régiment de Bearn-Infanterie, tué à la Bataille de Parme le 29 Juin 1734, fils de Louis-Charles-Edme de la Châtre, Comte de Nançay, auſſi, Gouverneur de Pecquay, Lieutenant Général des Armées de Sa Majeſté & au Gouvernement de l'Orléanois, & de Marie-Charlotte DE BEAUMANOIR.

14. FRANÇOISE-CHRISTINE Nicolay, née le 15 Février 1708, épouſa le 9 Juillet 1725, Michel DE FORBIN, Marquis de Janſon, Baron de Villelaure, Seigneur de Manez, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de S^t. Louis, Meſtre de Camp du Régiment de Bretagne-Cavalerie, Brigadier, puis, Maréchal de Camp ès Armées du Roi, Gouverneur des Villes & Citadelles d'Antibes & de Graſſe, fils de Joſeph de Forbin, Marquis de Janſon auſſi Gouverneur d'Antibes, Maréchal de Camp, Sous-Lieutenant de la Premiére Compagnie des Mouſquetaires du Roi, & de Marie PRUNIER-DE SAINT ANDRÉ. Elle mourut à Paris au mois de Septembre 1740.

14. CHRISTINE-LOUISE Nicolay, née le 8 Mars 1711, mourut le 4 Avril 1716, & fut inhumée à Gouſſainville.

Digitized by

XIV. DEGRE'.

AYMAR-JEAN Nicolay Chevalier, Marquis de Gouſſainville (érigé en Marquiſat-Pairie par Lettres-patentes du mois de May 1645) Sg^r. d'Oſny, de Villebourg, de la Noiraye, du Grand Peray & du Grand & Petit Ceriſay, Conſeiller du Roi en ſes Conſeils d'Etat & Privé, & 1er Préſident de ſa Chambre des Comptes à Paris né le 3 Avril 1709, fut fait ſucceſſivement Lieutenant réformé à la ſuite du Régiment du Roi-Infanterie le 1er Juillet 1721, Lieutenant dans le même Régiment le 27 Août 1724, Capitaine dans celui de Noailles-Cavalerie le 8 Décembre ſuivant, puis Meſtre de Camp d'un Régiment de Dragons de ſon nom le 9 Août 1727; mais ſon frere aîné étant mort, il fut obligé de quitter le ſervice afin de ſe mettre en état de remplir la place éminente de Premier Préſident de la Chambre des Comptes que ſa famille poſſéde depuis plus de 250 ans. Dans cette circonſtance il ſe fit pourvoir d'un Office de Conſeiller au Parlement & Commiſſaire aux Requêtes du Palais le 19 Juillet 1731, & obtint le 7 Décembre ſuivant la ſurvivance de celui de Premier Préſident dont il éxerça les fonctions le 5 Avril 1734 ſur la démiſſion de ſon pere. Il épouſa par contrat du 14 Mars 1733 D^elle. Madeléne-Charlotte-Guillelmine-Léonine DE VINTIMILLE, des Comtes de Marſeille, (petite, niéce de Charles-Gaſpard-Guillaume de Vintimille, Archevêque de Paris, Duc de S^t. Cloud, Pair de France, Commandeur de l'Ordre du S^t. Eſprit), fille de Gaſpard-Madelon-Hubert de Vintimille, des Comtes de Marſeille, Marquis du Luc, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de St Louis, Lieutenant Général des Armées du Roi, Gouverneur des Iſles de Porquerolles & de Lingouſtier, & de Dame Marie-Charlotte DE REFFUGE. De ce mariage ſont iſſus les enfans qui ſuivent.

15. AYMAR-CHARLES Nicolay, né le 9 Septembre 1734, mourut à Paris le 29 Décembre 1754, & fut inhumé à Gouſſainville dans la ſépulture de ſes Ancêtres.
15. AYMAR-CHARLES-FRANÇOIS Nicolay dit *le Marquis de Nicolay*, né le 23 Avril 1737, fut fait Capitaine de Dragons au Régiment d'Apchon au mois de Mars 1758, Colonel du même Régiment auquel il donna ſon nom en 1761, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de S^t. Louis en 1763, & Colonel de la Légion Royale au mois de Juin de cette année.
15. AYMAR-CLAUDE Nicolay, né le 5 Août 1738 & reçu de minorité Chevalier de l'Ordre de S^t. Jean de Jéruſalem eſt actuellement Chanoine de l'Egliſe de Nôtre-Dame à Paris.
15. AYMAR-EDME Nicolay né le 6 Juin 1744, mourut le 13 Septembre 1760 & fut inhumé dans l'Egliſe de S^t. Paul à Paris.
15. AYMAR-CHARLES-MARIE Nicolay naquit le 14 Août 1747.
15. AYMAR-PIERRE-GEORGES Nicolay naquit le 23 Avril 1752.
15. MADELÉNE-ÉLISABETH Nicolay née le 28 Janvier 1736, mourut & fut inhumée au Couvent de S^te. Marie à S^t. Denis en France le 14 Janvier 1751.
15. JEANNE-AYMARDINE Nicolay née le 23 Juin 1740, mourut le 15 Septembre 1756 & fut enterrée dans l'Egliſe de S^t. Paul à Paris.
15. AYMARDINE-GÉNEVIÉVE-ANTOINETTE Nicolay née le 25 Mai 1741, mourut le 2 Juin de la même année, & fut inhumée à Gouſſainville.
15. AYMARDINE-MARIE-ANTOINETTE Nicolay née le 22 Septembre 1742, fut mariée le 7 Janvier 1761 à Jaques-François-Tanneguy LE VENEUR-DE TILLIÈRES-DE CARROUGES, dit *le Comte le Veneur*, Guidon des Gendarmes Écoſſois.
15. AYMARDINE-MARIE Nicolay, née le 12 Juin 1750, mourut le 17 Août 1757 au Couvent de S^te. Marie de S^t. Denis où elle eſt enterrée.

Vû & vérifié par Nous Chevalier, Conſeiller du Roy en ſes Conſeils; Juge d'Armes de France.

Digitized by Google

DE PALHASSE,

EN QUERCY.

D'Or à trois Chevrons d'Azur.

GILLES de Palhaſſe, Ecuyer, Seigneur & Baron de Salgues, de Réveillon &c. a juſtifié par Titres les filiations ci-après détaillées.

PREMIER DEGRE'.

ETIENNE Palhaſſe, (*a*) qualifié *Noble & Egrége Perſonne* dans un Acte (*b*) du 18 Avril 1505, fut Lieutenant Général de la Sénéchauſſée de Rouergue, par Commiſſion du 2 Novembre (*c*) 1495, & avoit été nommé Syndic & Député pour le pays de Quercy aux Etats Généraux de Tours le 6 Septembre (*d*) 1487; il fit ſon Teſtament le 5 Octobre (*e*) 1510, par lequel il voulut être enterré honorablement au Tombeau où étoient ſes Parens, dans le Cimetiére de la Capelle de Figeac, & déclara que de ſon mariage avec Dlle. Marguerite DE TURENNE, il avoit eu neuf Enfans, ſavoir

2. GUILLAUME Palhaſſe.
2. JEAN Palhaſſe, qui continue la deſcendance.
2. JAQUES Palhaſſe.
2. ETIENNE Palhaſſe.
2. LOUIS Palhaſſe.
2. RAYMOND Palhaſſe, Religieux du Monaſtére de Saint Sauveur de la Ville de Figeac.
2. Noble RAYMOND Palhaſſe.
2. Noble JEAN Palhaſſe.

&

2. MADELÈNE Palhaſſe à laquelle il fit un Legs de 400 liv. payable le jour de ſon mariage.

(*a*) Ce nom eſt écrit auſſi quelquefois dans les Titres *Palhiaſſe* & *Pailhaſſe*.

(*b*) Expédition délivrée ſur l'Original en 1753 & légaliſée. Cet Acte eſt cité auſſi dans le procès-verbal des preuves de la Nobleſſe de Demoiſelle Héléne de Loſtanges, fait le premier Septembre 1695, pour ſa réception au rang des Sœurs de Juſtice du Monaſtére de l'Hôpital de Beaulieu, Ordre de Saint Jean de Jéruſalem.

(*c*) Copie collationnée ſur l'Original en 1746 & légaliſée.

(*d*) Cet Acte eſt énoncé dans l'Ordonnance de M. le Gendre-de Lormoy du 30 Juin 1702. (*e*) Original.

Dans un Procès-verbal des preuves de la Nobleſſe de Demoiſelle Héléne de Loſtanges-de Béduer, (fille de Jean-Marguerit de Loſtanges-de Béduer, Seigneur de Felzins & de Demoiſelle Marguerite de Corn-de Beaumont, fille de Noble Jean de Corn, Sieur de Beaumont & de Demoiſelle Catherine de Palhaſſe, fille de Noble Etienne de Palhaſſe,) faites le premier Septembre 1695 pour ſa réception, en qualité de Religieuſe dans le Monaſtére de l'Hôpital de Beaulieu, Ordre de St. Jean de Jéruſalem, il y eſt fait mention de la Ligne

Digitized by Google

II. DEGRE'.

Noble JEAN Palhaſſe, Conſeiller-Avocat du Roy en la Ville de Figeac, Office qui fut créé en ſa faveur & dont il obtint les Proviſions le 15 May (a) 1543, fut marié avec Demoiſelle Antoinette DE BONAL & fit ſon Teſtament le 13 Avril (b) 1574, par lequel il voulut être enſeveli au Tombeau de ſes Parens, au Cimetiére de l'Egliſe Nôtre-Dame de la Capelle de la Ville de Figeac & porté en l'Egliſe de S^t. Sauveur de cette Ville devant ſa Sépulture; il obligea par cet Acte François Palhaſſe ſon fils à payer la ſomme de 5 liv. à *Jean* Palhaſſe ſon filleul, fils d'*Etienne*, & mourut avant le 30 May (c) ſuivant, ayant eu de ſon mariage,

3. FRANÇOIS Palhaſſe, qui continue la filiation.
3. JEAN Palhaſſe, Auteur de la ſeconde Branche.
3. JAQUES Palhaſſe, nommé dans le Teſtament de ſon pere, qui lui fit don par cet Acte de la ſomme de 1500 liv. payable lorſqu'il ſeroit en âge de ſe marier.

&

3. Noble GAILLARD (d) Palhaſſe, Ecuyer, de la Ville de Figeac, qualifié ainſi dans une Vente qui lui fut faite le 7 Juin (e) 1625.

III. DEGRE'.

FRANÇOIS Palhaſſe, Conſeiller-Avocat du Roi en la Ville de Figeac, par Proviſions du 30 Mai (f) 1574, épouſa Demoiſelle Antoinette DE CAZES, dont il eut trois enfans nommés dans ſon Teſtament du 15 Août (g) 1643, ſavoir

4. HECTOR de Palhaſſe, qui ſuit.
4. FRANÇOIS de Palhaſſe, qualifié *Official & Prieur de Béduer* dans une Tranſaction qu'il fit le 10 Février (h) 1625, avec Hector de Palhaſſe ſon frere, au ſujet de la ſucceſſion de leur pere.

&

4. GILLES de Palhaſſe, Prêtre & Prieur de l'Egliſe de Saint Pierre-d'Hauterive, de Béduer, ſuivant le Teſtament d'Hector de Palhaſſe ſon frere, qui l'inſtitua ſon héritier univerſel.

IV. DEGRE'.

Noble HECTOR de Palhaſſe, Conſeiller-Avocat du Roi en la Ville de

de ladite Demoiſelle Catherine de Palhaſſe, dont les preuves furent remontées juſqu'en l'an 1505; les Titres énoncés dans cette preuve ſont les mêmes que ceux qui ont été rapportés ci-deſſus & qui établiſſent les deux premiers Dégrés de cette Généalogie: outre la reconnoiſſance de la validité de ces Titres, l'un des Témoins nommés dans ce Procès-verbal, allégua qu'» *elle étoit très-Noble de nom & d'Armes & reputée pour telle, & pour être » des anciennes & qualifiées Maiſons de la Province.* «

(a) Copie collationnée ſur l'Original en 1746 & légaliſée.

(b) Expédition délivrée ſur l'Original en 1672. (c) Prouvé par les Proviſions d'Avocat du Roi de François Palhaſſe ſon fils.

(d) Il n'eſt point nommé dans le Teſtament de ſon pere, d'où l'on conclut qu'il n'étoit pas encore né alors: ce n'eſt même que d'après un Mémoire domeſtique de la Famille qu'on le met ici frere de François Palhaſſe, auteur du IIIe. Dégré de cette Généalogie.

(e) Original. (f) Voyez la Notte *a* de cette page. (g) Expédition délivrée en forme.

(h) Cet Acte eſt énoncé dans l'Ordonnance de M. le Gendre du 12 May 1711.

Digitized by Google

Figeac, Office dont il fut pourvû le 29 Août (*a*) 1605, épouſa par Contrat du 7 Février (*b*) 1632, Demoiſelle Sainte DE VINHIES, fille de Jean Vinhies, Garde du Sceau de ladite Ville de Figeac, & de Demoiſelle Jeanne DEDAY ſa femme; il fit ſon Teſtament le 15 Août (*c*) 1643, par lequel il fit différens Legs à ſes Enfans, au nombre de trois, qui ſuivent.

5. Noble GILLES de Palhaſſe, Conſeiller-Avocat du Roi en la Ville de Figeac, par Proviſions du 23 Juin (*d*) 1653, puis Lieutenant Civil & Criminel au Siége de Quercy, fit ſon Teſtament le 24 Novembre (*e*) 1708, par lequel il déclara qu'il vouloit être enterré dans le Cimetière de Nôtre-Dame de la Capelle ſa Paroiſſe & Sépulture de ſes Prédéceſſeurs, & que de ſon mariage avec Demoiſelle Marguerite DU PUY, étoient nés cinq Enfans, ſavoir

   6. PIERRE de Palhaſſe, Ecuyer, Seigneur de Vidaillac, Lieutenant Particulier, & Aſſeſſeur Criminel au Sénéchal de Figeac, ainſi qualifié dans l'Ordonnance de M. le Gendre, Intendant de Montauban, du 12 May (*f*) 1711, qui le déchargea du payement des Droits de Francs-Fiefs, en conſéquence des Titres qu'il lui avoit produits pour juſtifier ſa Nobleſſe, depuis l'an 1487.
   6. Noble FRANÇOIS de Palhaſſe, Prêtre, Bachelier en Théologie.
   6. FRANÇOISE de Palhaſſe.
   6. MARIE-DENISE de Palhaſſe.

   &

   6. JEANNETTE de Palhaſſe.

5. ETIENNE de Palhaſſe, continue la filiation.
5. ANTOINETTE de Palhaſſe.

V. DEGRE'.

Noble ETIENNE de Palhaſſe, Conſeiller-Avocat du Roi en la Ville de Figeac, par Proviſions du 20 Décembre (*g*) 1659, fit ſon Teſtament le 8 Janvier (*h*) 1693, par lequel il voulut être enterré dans ſon Tombeau en la Chapelle de S^t. Etienne de l'Egliſe Paroiſſiale Nôtre-Dame de la Capelle de la Ville de Figeac où il avoit été baptiſé; & de ſon mariage qui avoit été accordé par Contrat du 9 Avril (*i*) 1674, avec Demoiſelle Marie-Olimpe DE SALVAT, fille de M^r. Maître Pierre de Salvat, Conſeiller du Roi au Siége Préſidial de Cahors & de Demoiſelle Françoiſe DE CORBESSIER ſa femme, il eut pluſieurs enfans qui ſuivent.

6. GILLES de Palhaſſe, continue la filiation.
6. ANTOINE-JOSEPH de Palhaſſe, Docteur de Sorbonne, Vicaire Général du Diocèſe de Cahors & Chanoine Théologal de la Cathédrale de cette Ville.
6. PIERRE-ETIENNE-GILLES de Palhaſſe, Seigneur & Prieur de la Ville de Fonds. Sa qualité de *Noble* lui ayant été injuſtement diſputée par Noble

(*a*) Copie collationnée ſur l'Original en 1746 & légaliſée. (*b*) Expédition délivrée en 1638.
(*c*) Voyez la Notte *b* de la page 2. (*d*) Voyez la Notte *a* de cette page.
(*e*) Voyez la Notte *b* de la page 2. (*f*) Original. (*g*) Voyez la Notte *a* de cette page.
(*h*) Voyez la Notte *b* de la page 2. (*i*) Expédition délivrée ſur l'Original en 1746 & légaliſée.

Digitized by Google

Charles de Prudhome ; intervint un Arrêt du Parlement de Toulouſe du 19 Avril (*a*) 1738, par lequel, après avoir vû les Titres juſtificatifs de ſa Nobleſſe depuis l'an 1487, & en conſéquence la déclaration dudit Sieur de Prudhome, portant qu'il ne conteſtoit plus audit Sieur de Palhaſſe la qualité de *Noble*, ladite Cour les mit tous deux hors de Cour & de Procès.

6. MARGUERITE de Palhaſſe.
6. TOINETTE de Palhaſſe.
6. MARIE de Palhaſſe.

VI. DEGRE'.

GILLES de Palhaſſe, Ecuyer, Seigneur & Baron de Salgues, de Réveillon, &c. Conſeiller-Avocat du Roi en la Ville de Figeac, Office dont il obtint les Proviſions le 22 Avril (*b*) 1703, avoit été baptiſé le 24 Février (*c*) 1677 ; il fit un échange le 26 Janvier (*d*) 1745 avec Jean-Charles de Plas, Ecuyer, Seigneur & Baron de Riviéres, de Salgues & de Réveillon, qui lui céda ſa Terre & Seigneurie noble de Réveillon, pour le Repaire de Lavaur, & lui vendit par le même Acte, moyénant la ſomme de 40000 livres ſon autre Terre & Seigneurie noble de Salgues, avec toute la Juſtice, Haute, Moyenne & Baſſe : il nomma le 3 Novembre (*e*) 1750 Antoine Cormoran, Vicaire de la Paroiſſe de Rueyres, pour deſſervir la Chapellenie d'Entraigues, dont il étoit Patron & Collateur ; obtint le 3 Juillet (*f*) 1746 un Certificat des Conſuls de la Ville de Figeac, portant que » ſur un des Grands Portails » du Bâtiment qui ſervoit de Palais pour l'adminiſtration de la Juſtice, & » qui ſuivant une ancienne Tradition avoit été édifié par le Comte de Balaine, » Seigneur Anglois, étoient gravées les Armoiries de la Noble & Ancienne » Famille de Palhaſſe, qui ſubſiſtoit encore dans ladite Ville avec diſtinction « ; Et ſuivant un autre Certificat du 14 Juillet (*g*) 1753, ſigné de pluſieurs Gentilshommes du pays de Quercy, il eſt dit que » ſa Famille étoit très-diſtin- » guée par ſon ancienneté & par ſa Nobleſſe qui étoit publiquement recon- » nue, & qu'il ſoutenoit avec diſtinction celle de ſa Maiſon «. Il fut déchargé du payement des Droits de Francs-Fiefs, par Ordonnance de M. le Gendre-de Lormoy, Intendant de Montauban, du 12 May (*h*) 1711, en conſéquence des Titres qu'il lui avoit produits pour juſtifier ſa Nobleſſe depuis l'an 1487 ; & de ſon mariage qui avoit été accordé par Contrat du 23 Juillet (*i*) 1728, avec Demoiſelle Antoinette-Chriſtine-Angélique DE VIGNAL, Dame de Lavaur & de Donache, fille de M^r. M^e. Jean-Loüis de Vignal, Avocat au Parlement, & de Demoiſelle Claude DE LAVAUR ſa femme, eſt iſſu

VII. DEGRE'.

GILLES-GABRIEL-ETIENNE-PIERRE de Palhaſſe-de S^t. Hilaire, Ecuyer, né le 18 Avril (*k*) 1734, & reçu Page du Roi en ſa Petite Écurie, ſur les preuves de ſa Nobleſſe certifiées à Sa Majeſté par le Juge d'Armes de France le 26 Juillet 1753.

(*a*) (*b*) Copie collationnée ſur l'Original en 1746 & légaliſée.
(*c*) Prouvé par ſes Proviſions d'Avocat du Roi du 22 Avril 1703.
(*d*) (*e*) (*f*) (*g*) (*h*) (*i*) Original.
(*k*) Extrait Baptiſtére délivré en forme.

Digitized by

SECONDE BRANCHE.

III. DEGRE'.

JEAN Palhaſſe, (ſecond fils de Jean Palhaſſe, auteur du IIe. Dégré de la Branche aînée & d'Antoinette de Bonal,) fit ſon Teſtament le 23 Mars (a) 1652, & eut entr'autres Enfans du mariage qu'il contracta, deux fils & une fille, ſavoir

4. JEAN de Palhaſſe, qui va ſuivre.
4. FRANÇOIS de Palhaſſe, Grand Archidiacre en l'Egliſe de St. Sauveur de la Ville de Figeac, mort lors du Teſtament de ſon frere.

&

4. HELÉNE de Palhaſſe.

IV. DEGRE'.

Noble JEAN de Palhaſſe-Lacalm, Conſeiller du Roy, Viguier de la Ville de Figeac, fut marié par Contrat du 16 Février (b) 1647, avec Dlle. Anne DE LA PORTE, dont il eut onze Enfans nommés dans le Teſtament qu'il fit le 11 Septembre (c) 1691, par lequel il voulut être enterré dans le Sacré St. Monaſtére de la Ville de Figeac & dans le Tombeau qui étoit dans la Chapelle Nôtre-Dame de ce Monaſtére, dans lequel étoient inhumés ſes feus pere & mere, Frere & Sœur, & ceux de ſes Enfans qui étoient décédés.

5. ANTOINE de Palhaſſe, Grand Archidiacre en l'Egliſe de St. Sauveur de la Ville de Figeac.
5. FRANÇOIS de Palhaſſe, Prieur de St. Affre.
5. JEAN-FRANÇOIS de Palhaſſe, continue la deſcendance.
5. Noble NICOLAS de Palhaſſe, Sieur de Vidaillac.
5. Noble JEAN de Palhaſſe, Sieur de St. Jean, Lieutenant dans le Régiment Royal des Vaiſſeaux.
5. Noble FRANÇOIS-GABRIEL de Palhaſſe, Capitaine dans le Régiment de Picardie.
5. ISABEAU de Palhaſſe,
5. FRANÇOISE de Palhaſſe,
5. CÉCILLE de Palhaſſe,
5. GABRIELLE de Palhaſſe,
5. HÉLÉNE de Palhaſſe,

} dont on ignore la deſtinée.

V. DEGRE'.

Noble JEAN-FRANÇOIS de Palhaſſe-Lacalm, Sieur de Boſredon, Conſeiller du Roi, Viguier, Maire & Lieutenant de Police de la Ville de Figeac, inſtitué héritier univerſel par le Teſtament de ſon pere qui lui enjoignit de » porter le nom de Palhaſſe-Lacalm & les Armes de ſa Maiſon & de feu Meſſire

(a) Cet Acte eſt énoncé dans l'Ordonnance de M. le Gendre-de Lormoy du 30 Juin 1702.
(b) Prouvé par ſon Teſtament du 11 Septembre 1691.
(c) Voyez la Notte a de cette page.

» Jean Lacalm, Grand Archidiacre en l'Egliſe de S^t. Sauveur de Figeac ſon » oncle «, fut par Ordonnance de M. le Gendre-de Lormoy, Intendant de Montauban, en datte du 30 Juin (*a*) 1702, maintenu dans ſa qualité de *Noble* & dans les Priviléges, Honneurs & Exemptions dont jouiſſoient les Gentilshommes du Royaume, en conſéquence des Titres qu'il lui avoit produits pour la juſtifier depuis l'an 1487, & fut marié avec Demoiſelle Anne DE PEPIN.

(*a*) Original.

Vû & vérifié par Nous Chevalier, Conſeiller du Roy en ſes Conſeils, Juge d'Armes de France.

PARISOT,

Sieurs de Santenoges, de Senailly, de Montroyer & de Pleſmont.

EN CHAMPAGNE.

D'Azur, à un Lion d'Argent, & une Etoile de même, poſée au premier Canton du Chef.

JEAN-EDME Pariſot, Ecuyer, Sieur de Pleſmont, a juſtifié ſa Nobleſſe par Titres depuis François Pariſot ſon Biſayeul, & a produit en outre une Enquête juridique faite le 10 Mai (*a*) 1641 par Antoine Delcey, Commiſſaire Subdélégué, en conſéquence d'une Ordonnance renduë le 30 Avril de la même année par les Commiſſaires du Roi, députés pour l'exécution de l'Edit du mois de Novembre précédent, concernant le Régalement des Tailles; & cette Enquête, dans laquelle furent entendus pluſieurs Gentilshommes qualifiés, & un nombre ſuffiſant d'anciens Habitans du Village de Villiers-Montroyer, qui atteſtérent tous la Nobleſſe d'Extraction dudit François Pariſot, remonte les filiations du Sieur de Pleſmont, produiſant, juſqu'à ſon cinquiéme Ayeul, qui fut

PREMIER DEGRE'.

DIDIER Pariſot, Ecuyer, Sieur de Santenoges & de Senailly, qui comparut au rang des Nobles à la rédaction de la Coûtume du Bailliage de Sens, ainſi que le prouve le Procès-verbal qui en fut dreſſé le troiſiéme de Novembre 1555: l'Enquête ci-deſſus porte que ce Didier Pariſot fut inhumé devant le Crucifix de l'Egliſe de Villiers-Montroyer, & qu'il eut pour fils

II. DEGRE'.

HUBERT Pariſot, Ecuyer, Sieur de Montroyer, réputé Noble dans ladite Paroiſſe de Villiers, où il faiſoit ſa demeure; que ledit Hubert Pariſot étoit Gentilhomme du Maréchal de Fervaques, & qu'il fut Pere de

III. DEGRE'.

MICHEL Pariſot, Ecuyer, Sieur de Montroyer, Premier Homme d'Armes de la Compagnie d'Ordonnance du Duc du Maine, puis du Duc de Bellegarde;

(*a*) Expédition délivrée en 1758, & légaliſée.

qu'il passa en cette qualité à la montre qui fut faite près de Dijon vers l'an 1619; qu'il servit aussi en qualité de Capitaine entretenu pour le service du Roi, & commanda dans les Lieux de Saulx-le Duc & de Rouvres ; il est encore prouvé par la même Enquête, que de son mariage avec Demoiselle Huguette DE LA CROIX, il eut pour enfans

4. FRANÇOIS Parisot ci-après.

&

4. NICOLAS Parisot qui servit dans les Compagnies d'Ordonnance du Baron de Bleigny & du Duc de Guise.

IV. DEGRE'.

FRANÇOIS Parisot, Ecuyer, Sieur de Montroyer, ayant commencé par être Page du Maréchal de Tavannes, eut peu de tems après une Commission de Capitaine de Gens de pied, & commenda depuis en cette qualité dans la Citadelle de Caën ; il obtint le 26 Octobre 1640, un Jugement des Commissaires Généraux sur le fait des Tailles, par lequel il fut ordonné qu'il joüiroit des priviléges accordés à la Noblesse du Royaume ; & ce fut à sa réquisition, que pour être compris dans les Registres de l'Election de Langres, le Commissaire Subdélégué, ainsi qu'il est dit ci-dessus, dressa le 10 Mai 1641 son Procès-verbal d'Enquête, qui apprend encore qu'il servit aux Siéges de Montauban & de Montpellier en la Compagnie du Grand Prieur de France, commandée par le Baron de Lanty ; & que depuis ce temps, il avoit toujours rendu service à Sa Majesté, tant près de sa Personne, que dans ses Armées.

de Demoiselle Agnès LE GROS sa femme, il eut un fils & une fille, savoir

5. CLAUDE Parisot qui suit,

&

5. ELISABETH Parisot, laquelle fut condamnée le 14 Novembre 1663 par le Juge de Saugey, à payer par provision la Taille où elle avoit été cottisée, mais qui en fut déchargée comme Noble d'extraction, par Sentence du Bailliage de Châtillon-sur Seine, renduë le 4 Mars (*a*) 1664, avec défense de l'y comprendre à l'avenir.

V. DEGRE'.

Noble CLAUDE Parisot, Avocat au Parlement, épousa par Contrat du 24 Juillet (*b*) 1666 (qui le dit fils de François Parisot-de Montroyer, Ecuyer, & de Demoiselle Agnès le Gros sa femme) Demoiselle Anne PETIT, fille de Jean Petit, Ecuyer, & de Demoiselle Cirette LE FEBVRE: Anne Petit, par Sentence du Bailliage de Langres du 18 Juin (*c*) 1691, obtint la Garde-noble de ses enfans, qui furent

6. MATHIEU Parisot, Prêtre & Chanoine de l'Eglise de Langres.

6. JEAN Parisot ci-après.

6. FRANÇOIS Parisot, Officier, tué au service du Roi, suivant un Mémoire de Famille.

&

6. EDMÉE Parisot, morte fille.

VI. DEGRE'.

JEAN Parisot, Ecuyer, né le 7 Septembre (*d*) 1673, & baptisé le même jour

(*a*) (*b*) (*c*) Expédition délivrée en 1758, & légalisée. (*d*) Extrait baptistére délivré en forme.

Digitized by Google

dans l'Egliſe paroiſſiale de S. Pierre & de S. Paul à Langres, commença (*a*) de ſervir à l'âge de dix-huit ans, en qualité (*b*) de Cadet dans la Compagnie Colonelle du Régiment de Toulouſe Infanterie, puis dans (*c*) le Régiment d'Humiéres, où étant Sous-Lieutenant, il ſe trouva (*d*) aux Batailles de Steinkerque & de Nerwinde, ayant été bleſſé (*e*) à la premiere, & fut fait ſucceſſivement Cornette de Dragons dans le Régiment de la Reine le 1er Février (*f*) 1705, & Lieutenant dans le même Régiment le 13 Décembre (*g*) ſuivant.

Il fut marié par Articles (*h*) accordés ſous ſeings privés avec Demoiſelle Claude DU PUY, fille de Noble Antoine du Puy, & de Dame Marguerite POTIN; & de cette Alliance, ſont iſſus

7. JEAN-EDME Pariſot qui ſuit.
7. CLAUDE-FRANÇOIS-XAVIER Pariſot, Officier, tué à la Bataille de Raucoux, ſuivant un Mémoire de Famille.
7. AGNÉS-THOMASSINE Pariſot, mariée à Charles DIÉ, Ecuyer.

&

7. BONNE-MARGUERITE Pariſot, femme de Noble Mamès PAHIN, Conſeiller d'Epée au Bailliage & Siége Préſidial de Langres.

VII. DEGRE'.

JEAN-EDME Pariſot, Ecuyer, Sieur de Pleſmont, Avocat au Parlement, né le 7 Septembre (*i*) 1713, & baptiſé le même jour dans la Paroiſſe de S. Pierre & de S. Paul à Langres, prit le parti de l'Egliſe, & reçut la tonſure des mains de ſon Evêque, le 22 Décembre (*k*) 1731; mais ſa vocation fut changée, & il épouſa par Contrat du 30 Décembre (*l*) 1749, Demoiſelle Jeanne LALLEMANT, fille de Claude Lallemant, Ecuyer, Seigneur & Baron de Villers, &c. & de Dame Jeanne-Catherine BAUDIN.

Il a pour enfans de ce mariage

8. CLAUDE-MARIE-VICTOR Pariſot, Ecuyer, né & baptiſé le 2 Juillet (*m*) 1752.
8. JOSEPH-BONNE-HILAIRE Pariſot, Ecuyer, né le 13 Janvier (*n*) 1755, & baptiſé le ſurlendemain.
8. ANGADRESME-MAMÉS-ADELAÏDE Pariſot, née & baptiſée le 14 Décembre (*o*) 1755.

&

8. AGNÉS-JAQUETTE-BEATRIX Pariſot, née & baptiſée le 30 Juillet (*p*) 1757.

(*a*) (*b*) (*c*) (*d*) (*e*) Prouvé par un Certificat qui lui en fut délivré le 7 Janvier 1715. (*f*) (*g*) Original
(*h*) Original: ces Articles n'ont point de datte, mais ſuivant l'acte de dépôt qui en fut fait le 9 Février 1710 ce mariage étoit dès-lors ſolemniſé.
(*i*) Extrait baptiſtére délivré en forme. (*k*) (*l*) Original.
(*m*) (*n*) (*o*) (*p*) Extraits baptiſtéres délivrés en forme.

Vû & vérifié par Nous Chevalier, Conſeiller du Roy en ſes Conſeils, Juge d'Armes de France.

Digitized by Google

DE PAYAN (a)

Seigneurs de la Garde-Pariol,

DANS LE COMTAT VENAISSIN, ET EN DAUPHINÉ.

D'Azur au Chevron d'Or accompagné de 3 Molettes de même posées 2 en chef & 1 en pointe.

CETTE Famille diviſée aujourd'hui en pluſieurs branches a été maintenuë dans ſon ancienne nobleſſe en 1670 par M. de Bezons Intendant de Languedoc, ſur des titres qui juſtifient les filiations ſuivantes.

PREMIER DEGRE'.

Noble Homme PHILIBERT de Payan fit ſon teſtament le 26 Aouſt 1495 par lequel il voulut être enterré dans l'Egliſe Paroiſſiale de St Martin du lieu de Viſan au Diocèſe de St Paul-trois-Châteaux & dans le tombeau de ſa famille, *in tumba qua ſui parentes jacent intumulati;* ſuivant cet acte il fut marié deux fois 1° avec Noble Catherine *Albi* (DES BLANCS) & en 2des nôces avec Noble Marie *de Camperio* (DE CHAMPIER) qu'il nomma par ce même acte tutrice des deux enfans qu'il en eut.

Premier Lit.

2. Noble PERRIN de Payan auquel ſon pere légua, ainſi qu'il avoit fait à ſes autres enfans la ſomme de 50 florins payable lors de leur mariage; on n'a point eu connoiſſance de l'alliance qu'il contracta; mais il en eut un fils nommé
   3. Noble JEAN de Payan qui fut Chevalier de l'Ordre du Pape.
2. RAYMOND de Payan inſtitué héritier univerſel par le teſtament de ſon pere, continuë la deſcendance.

Second Lit.

2. FRANÇOIS de Payan eſt auteur de la 2de branche.
2. Noble MARIE-ANNE de Payan dont on ignore la deſtinée.

(a) Dans les Titres de cette Famille ce nom y eſt auſſi écrit quelquefois *de Payen.*

Digitized by Google

II. DEGRE'.

Noble RAYMOND de Payan habitant de Sainte Cécille fit son testament le 11 Novembre 1560 par lequel il institua son héritier

III. DEGRE'.

Noble CHRISTOPHE de Payan qui épousa par contrat du 20 Mars 1572 Demoiselle Marguerite *de Lospitio* (DE L'HOTEL) dont il eut

IV. DEGRE'.

Noble DENIS de Payan Ecuyer, Coseigneur de la Motte & de la Garde-Pariol dans le Comtat Venaissin, Comte Palatin, Bailly-Régent Général des terres & seigneuries de l'Evêque Comte de Viviers pourvû l'an 1610, Chevalier de l'Ordre du Pape nommé le 15 Février 1612, Gentilhomme (& Lieutenant) de la grande Fauconnerie du Roy par Lettres du 2 Novembre 1633, & Capitaine d'une Compagnie de Gens de pied dans le Régiment de Suze par commission du 14 Juillet 1637, naquit à Ste Cécille dans le Comtat Venaissin; obtint du Roy Louis XIII. le 14 Novembre 1612 des Lettres Patentes régistrées en la Chambre des Comptes de Languedoc le 23 Novembre 1613, par lesquelles ce Prince le déclara Regnicole & reconnut son ancienne noblesse » *sur ce qu'il* » *luy étoit aparu* (dit Sa Majesté) par le procès-verbal & enquête faite en » vertu de la commission du Sr Cardinal Philonarde Prolégat en la Légation » d'Avignon qu'il estoit *Gentilhomme d'extraction noble, & qu'il avoit toujours* » *vécu noblement, ainsy qu'avoient fait ses prédécesseurs depuis long temps;* » et sur ce que ledit Sr de Payan s'étant présenté en sa qualité de Bailly Général » de l'Evêque de Viviers aux Etats du Pays de Vivarais tenus à Annonay en » l'année 1610, l'entrée & séance luy avoit été déniée par le Corps desdits » Etats sous prétexte qu'il n'étoit Régnicole & Noble de laditte Province, » et que s'étant l'année suivante 1611 de rechef présenté après avoir vérifié » sa noblesse, tant par actes que témoins, les Etats dudit Pays séans en la Ville « de Privas luy avoient par provision accordé laditte entrée à la charge de » prendre (de Sadite Majesté) des Lettres de déclaration de saditte noblesse » et permission de jouir et posséder les honneurs et priviléges attribués à sondit » Office, tout ainsy que les autres nobles du pays de Vivarais et Province » de Languedoc « : cette Enquête de noblesse est encore citée dans un certificat donné à Carpentras le 11 Novëmbre 1667 par Farulfe, Comte de Montmarte & Titinian Baron Romain, Damoisel de la Ville d'Orviete, Protonotaire du St Siége Apostolique & Recteur pour le Pape du Comté de Venisse portant que *feus nobles Raimond, Christol (Christophe), & Denis de Payan ayeul, pere & petit-fils, feu noble Perrin de Payan frere germain dudit noble Raimond & noble Jean de Payan fils dudit Perrin, Chevalier de l'Ordre de notre St Pere le Pape, tous habitans respectivement de la Ville de Bollene, des lieux de Visan & Ste Cécile, Villes & lieux dud. Comtat & de la Ville du Bourg St Andéol dans le Vivarais avoient vécu noblement & honorablement & pour tels avoient été tenus & réputés publiquement & notoirement, & dans les actes par eux faits & passés, tant privés que publics, s'étoient nommés ordinairement & atitrés nobles, & sans qu'aucun d'iceux eut jamais fait ni commis aucun acte qui eut dérogé à leur noblesse,*

Nre Jean De l'hostel, (~~Jean Payan de l'hostel~~) né à Bolène, dans le Comté Venaissin, en 1527 - mort à en 1621. fut nommé Evêque de Viviers en 1563 - Prince de Donzère il avait deux neveux Chanoines dans sa Cathédrale qu'il fit réparer & presque reconstruire à neuf après les ravages exercés par les protestans qui l'avaient ruinée. Extrait d'un vieux manuscrit découvert en 1820. dans la Bibliothèque du Séminaire de Viviers il était fils de

+ (Jean De L'hostel) proche parent des Srs De Serre ou De Serres, du Vivarais, lequel fesait alors sa résidence au Bourg St. Andeol, où il attira Jean De Serre ou De Serres, d'Annonay, Juge général du dit Evêché de Viviers, l'un des descendans d'Elzéar De Serre ou De Serres, & d'héraille De Sabran, duquel Jean sont issus les Marquis De Gras, dont la branche s'est éteinte en 1806. dans la personne de Joseph-François Régis famille De Serre, marquis De Gras, Baron de Violé, Coseigneur

ainſy qu'il luy étoit apparu par l'exhibition à luy faite de l'enquête & examen des témoins, fait par feu Monſr Claude de Varenes Nore Public & Apoſtolique, habitant vivant dud. lieu de Viſan, Commiſſaire à cet effet député par feu Philippe Cardinal Philonarde Prolégat en la Légation d'Avignon en l'année 1612 &c. Il fut marié par contrat du 1er Février 1603 avec Demoiſelle Madeléne DE PHILIBERT & fit ſon teſtament le 6 Avril 1638 : ſa veuve ne fit le ſien que le 18 Janvier 1642 ; ils eurent de leur mariage les enfans ci-après.

5. JEAN de Payan inſtitué héritier univerſel par le teſtament de ſes pere & mere, continuë la deſcendance.
5. Noble PIERRE de Payan fut tué au ſiége de Tarragone, ſans avoir été marié.
5. Noble JAQUES de Payan Coſeigneur de la Garde-Pariol & Seigneur de St Auban étoit marié le 15 Avril 1644 avec Demoiſelle Gabrielle DE BUYS ; il mourut ſans poſtérité.
5. JEANNE de Payan-de l'Hotel, épouſa Noble Antoine DE MAGNIN Ecuyer Sr de Gaſte avec lequel elle vivoit le 28 Mars 1677.

V. DEGRE'.

Noble JEAN de Payan-de l'Hotel Coſeigneur de la Garde-Pariol & de la Motte, Seigneur de St Auban eſt auſſi nommé dans le certificat du Comte de Montmarte cité ci-deſſus, & qui atteſte que ledit *noble Jean de Payan Conſeigneur de la Garde-Pariol dud. Comté* (Venaiſſin) *fils dudit noble Denis avoit vécu & vivoit noblement, & en laditte qualité de Conſeigneur dudit lieu, entroit aux Aſſemblées & Etats dudit Comté* (Venaiſſin) *avec Meſſieurs les autres Vaſſaux & Barons de notre Saint Pere audit Comté & pour tel étoit tenu & réputé ;* fut député aux Etats généraux du Languedoc (pour y repreſenter l'Evêque Comte de Viviers) ſuivant une délibération de ces mêmes Etats du 7 Décembre 1667 où il eſt dit qu'en conſéquence *de l'éxamen qui avoit été fait des titres de ſa nobleſſe et des preuves qu'il en avoit données ainſy que de ſes filiations par des anciens titres*, il avoit prêté ſerment en la maniere ordinaire ; il fut déclaré *noble et iſſu de noble race et lignée* ainſi que Jaques de Payan ſon frere, par Jugement de M. de Bezons Intendant de Languedoc du 3 Décembre 1670 rendu ſur les titres qu'il avoit produits depuis Philibert de Payan ſon triſayeul vivant en 1495, & fut marié deux fois ; la premiere avec Demoiſelle Elitabeth DE BRET, & la ſeconde avec Demoiſelle Suſanne DE LESGLISE morte avant le 12 Février 1665.

Premier Lit.

6. FRANÇOIS de Payan-de l'Hotel va ſuivre.

Second Lit.

6. LOUIS de Payan-de la Garde Sr de Lauriol eſt ainſi nommé dans le contrat de mariage de ſon frere : il paroît qu'il étoit né du 2d lit.

VI. DEGRE'.

Noble FRANÇOIS de Payan-de l'Hotel Coſeigneur de la Garde-Pariol &

Deſt. Marcel, St. montant & ſonſignac et autres lieux, Gouverneur du Vivarais, mort à Paris, Rue Baſſe du Rempart, N°. 46. Gnal de brigade, ou maréchal de camp, Chevalier de St. Louis, et Chef du Conſeil de l'hopital militaire de St. Denis, le 1er Prairial an 10. Soit la Ordre sur la personne de son fils unique (76e Dgne de Serre de Gras) Lieut. du 4e Régiment de cavalerie (Celui des Cuiraſſiers du Roi que commandait son père) Emigré en.... à cause de la Révolution de 1789. et années suivantes, & mort dans la malheureuse affaire de Quiberon le 29. Xbre 1795. Sa mort notée dans toute la cavalerie Française.

de la Motte qualifié *Noble Seigneur* dans l'Extrait baptiſtére de ſon fils, épouſa par contrat du 12 Février 1665 Dlle Françoiſe DE MAGNIN-DE MONTROUX (morte le 23 Mars 1733 & inhumée dans la Paroiſſe de St Martin de la Ville de Boulene) fille de Noble Jean de Magnin Seigneur de Montroux, Capitaine de Cavalerie au Régiment de Grignan, & de Demoiſelle Madeléne DE GROUSSANT. Du mariage dudit Seigneur de la Garde mort le 19 Novembre 1704 & enterré dans la ſuſdite Paroiſſe de St Martin de Boulene au tombeau de ſes ancêtres, naquirent

7. JEAN-ANTOINE de Payan ci-après.

&

7. FRANÇOISE de Payan-de la Garde mariée par contrat du 2 Juin 1698 avec Paul DE ROQUARD Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de St Louis & Capitaine de Dragons au Régiment de Lautrec : elle mourut en 1753.

VII. DEGRE'.

Noble JEAN-ANTOINE de Payan-de l'Hotel Coſeigneur de la Garde-Pariol & de la Motte, né à Boulene & baptiſé le 23 Février 1678, eut pour maraine dans la cérémonie de ſon baptême *Noble Damoiſelle Juſtine de Payan-de la Garde* : il eſt qualifié *Noble & Illuſtre Seigneur Meſſire Jean-Anthoine de Payan de l'Hotel Conſeigneur de la Garde-Pariol & de la Motte, fils de deffunt Illuſtre Seigneur Meſſire François de Payan de l'Hotel Conſeigneur deſdits lieux, & d'Illuſtre Dame Françoiſe de Manin-* (de Magnin-) *de Montroux*, dans ſon contrat de mariage accordé le 23 Décembre 1713 avec Noble Demoiſelle Marie-Angélique D'AMBLARD (morte le 8 Août 1719 âgée d'environ 23 ans & inhumée dans l'Egliſe des Dominiquains de la Ville d'Orange) fille de Noble Paul-Hiacinthe d'Amblard, & de Dame Jeanne-Marie DE COULET alors femme de Noble Aléxandre DE DREVON : il mourut le 27 Juillet 1761 & fut inhumé dans l'Egliſe Cathédrale & Paroiſſiale de la Ville d'Orange, ayant eu de ſon mariage

VIII. DEGRE'.

Noble JEAN-ANTOINE de Payan-de l'Hotel Ecuyer, Coſeigneur de la Garde-Pariol, né à Orange le 29 May 1718 & qualifié *Chevalier* dans le contrat de ſon mariage accordé le 28 Avril 1758 avec Demoiſelle Marie-Louiſe-Thérèſe DE GORDON fille de » Meſſire « Maurice de Gordon-du Pin ancien Officier de Dragons, & de Dame Marie-Anne DE BOUCHON : il a eu de ce mariage les 3 enfans qui ſuivent.

1. LOUIS-FRANÇOIS-ANTOINE-MAURICE de Payan Ecuyer naquit à Orange le 9 Août 1761.
2. JEANNE-MARIE-ANNE-THÉRÈSE de Payan-de la Garde, naquit à Mondragon le 1er Mars 1760.
3. ADÉLAÏDE de Payan naquit à Ste Cécille dans le Comtat Venaiſſin le 4 Avril 1763.

SECONDE BRANCHE.

II. DEGRE'.

Noble François de Payan (fils né du 2d mariage de Philibert de Payan auteur du 1er degré) épousa le 10 Novembre 1550 dans l'Eglise de St Martin de Visan, Diocese de St Paul-trois-Châteaux, Demoiselle Anne Genevés; & ils moururent l'un & l'autre avant le 10 Novembre 1591 ayant eu de leur mariage

3. Charles de Payan qui suit.

&

3. Jaques de Payan qui fut présent au contrat de mariage de son frere, & dont on ignore la destinée.

III. DEGRE'.

Noble Charles de Payan Conseiller & Procureur du Roy au Bailliage de la Ville de St Paul-trois-Châteaux, naquit à Visan & fut baptisé le 25 Janvier 1555 ayant eu pour parain *Noble Sylvestre de Payan;* il épousa par contrat du 18 Novembre 1591 Honête Demoiselle Lyonette Morel fille de Sire Pierre Morel Bourgeois du lieu de Pierrelatte, au Diocese dudit St Paul, & d'Honorable Demoiselle Marguerite Gaignat: il fit son testament le 5 Août 1629 par lequel il legua à l'Eglise réformée de ladite Ville de St Paul la somme de 15 livres pour être employée à la réparation du Temple, & déclara avoir eu de son mariage

4. Charles de Payan (ci-après) qu'il institua son héritier universel.

4. Françoise de Payan
&
4. Anne de Payan

} lesquelles étoient alors mariées; la 1re avec Etienne Bouvier & la 2de avec Jacob Marin.

IV. DEGRE'.

Noble Charles de Payan Avocat au Parlement de Dauphiné, Conseiller & Procureur du Roy au Bailliage de St Paul-trois-Châteaux par provisions du 25 May 1630, & reçu le 1er Juin suivant en la Chambre des Comptes de Dauphiné, épousa par contrat du 28 Avril 1630 Demoiselle Lucréce de Marsane-de Fontjulianne fille de Noble Gédéon de Marsane Seigneur de Fontjulianne, Lieutenant Colonel du Régiment du Passage, Capitaine Châtelain des lieux de Sauzet & de St Marcel, Commandant à Carmagnole, & de Demoiselle Marguerite de Béraud; & dans cet acte il est dit que ce mariage devoit être célébré *parmi ceux de la religion chrétienne réformée de laquelle* (les parties) *faisoient profession;* Charles de Payan mourut au mois d'Octobre 1678 âgé d'environ 83 ans, & fut inhumé le 20 de ce mois *dans le cimetiere de ceux de la religion prétendue réformée* de la Ville de St Paul-trois-Châteaux: De son mariage avec Lucréce de Marsane qui étoit morte avant le 14 Novembre 1667, il eut 3 enfans ci-après.

5. Gédéon de Payan va suivre.

5. Jean de Payan est auteur de la 4e branche.

5. Justine de Payan fut mariée par contrat du 2 Mars 1659 avec Noble

Digitized by Google

Laurent DE MARTINEL Seigneur de Rouſſas, & vivoit encore le 4 Octobre 1669.

V. DEGRE'.

Noble GÉDÉON de Payan Avocat au Parlement de Dauphiné, épouſa par contrat poſtnuptial du 14 Novembre 1667 Demoiſelle Louiſe DE SIBERT-DE MONTIÉRES fille de Noble Hector de Sibert Seigneur de Montiéres, Baron de Cornillon, & de Demoiſelle Olimpe DE DREVON ; il mourut avant le 18 Mars 1696, & eut de ſon mariage avec ladite Demoiſelle de Sibert qui lui ſurvécut de pluſieurs années, les enfans ci-après.

6. HECTOR de Payan va ſuivre.
6. ALÉXANDRE de Payan né au mois de Décembre 1679, fut baptiſé le dernier de ce mois dans le Temple de ceux de la religion prétenduë réformée de St Paul-trois-Châteaux & fut tué au ſervice du Roy étant Lieutenant d'Infanterie.
6. GÉDÉON-JEAN de Payan vivoit le 3 Février 1704.
6. BENJAMIN-FRANÇOIS de Payan eſt autenr de la 3e branche.
6. LOUIS-SAMSON de Payan Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de St Louis, d'abord Capitaine, puis Major du Régiment de Quercy Infanterie, & encore depuis Lieutenant Colonel de ce Régiment & Brigadier des Armées du Roy à la promotion du 1er May 1745, fut employé en cette qualité dans l'Armée commandée par le Maréchal de Maillebois ſuivant une lettre que le Roy lui écrivit à cet effet le 1er Décembre ſuivant & donna en différentes occaſions des preuves ſignalées de ſa valeur : il épouſa par contrat du 15 Juillet 1737 Dame Charlotte DE BANCENEL (veuve de Meſſire Etienne DES SERRES Major de la Ville de Salins) fille de Meſſire Aléxandre de Bancenel-de Myon Seigneur de Champagne, & de Dame Françoiſe DE BILLARD-DE RAZE ; fit ſon teſtament le 10 Novembre 1759 par lequel il inſtitua ſon héritier univerſel Noble François de Payan ſon neveu Vice-Bailly de St Paul-trois-Châteaux, & mourut le 28 Février 1760 âgé d'environ 76 ans ; il fut enterré le lendemain en l'Egliſe Cathédrale & Paroiſſiale de St Paul-trois-Châteaux, dans le tombeau de ſa famille.
6. OLIMPE de Payan née le 18 Septembre 1668 & baptiſée dans le Temple de l'Egliſe prétenduë réformée de St Paul-trois-Châteaux, épouſa Aldebert DE VACHERIE Seigneur de Coulon, Lieutenant Général des Armées au ſervice de Ruſſie, & fit ſon teſtament à Peterſbourg le 13 Juin 1741, par lequel elle inſtitua ſon héritiere univerſelle Françoiſe de Payan ſa couſine qui l'avoit accompagnée en Ruſſie, avec ſubſtitution au profit de Joſeph de Payan-de l'Eſtang ſon neveu alors Capitaine au ſervice de S. M. I. de Ruſſie, & fit un don de la ſomme de 100 roubles à l'Egliſe françoiſe proteſtante réformée de St Peterſbourg, dont elle étoit membre.
6. CHRISTINE de Payan fut mariée par contrat du 18 Mars 1696 en préſence de *Dame Françoiſe de Payan d'Aramont ſa tante*, avec Daniel NIEL, de la Ville de St Paul-trois-Châteaux ; De ce mariage naquirent Paul-François Niel actuellement Conſeiller-Procureur du Roy au Bailliage de ladite Ville de St Paul-trois-Châteaux, & Gabriel, Baron de Niel, Ecuyer, Capitaine dans le Régiment de Quercy Infanterie, Chevalier de l'Ordre Royal &

Digitized by

Militaire de St Louis, & Viguier de la Ville de Bollene, qui fut créé *Noble du premier rang* & *Baron Romain*, ainſi que ſa poſtérité mâle & fémelle, par Lettres du 20 Janvier 1759.

6. Marie-Rose de Payan épouſa en face d'Egliſe le 3 Février 1704 Mr Me Paul Arnaud Docteur en Droits, Conſeiller-Procureur du Roy au Bailliage de St Paul-trois-Châteaux; & de ce mariage naquit Henry-Laurent d'Arnaud-de l'Eſtang Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de St Louis, & Lieutenant-Colonel du Corps Royal de l'Artillerie, annobli par Lettres du mois de Janvier 1760 en conſidération de ſes ſervices diſtingués.

VI. DEGRE'.

Noble Hector de Payan-de l'Eſtang d'abord Capitaine d'Infanterie, puis Avocat au Parlement de Dauphiné, né à St Paul-trois-Châteaux le 2 Octobre 1669 & baptiſé le 4 du même mois dans le Temple de ceux de la religion prétenduë réformée, fut marié 2 fois; la premiere, par contrat du 29 Octobre 1707 avec Demoiſelle Lucréce Richard-de Belvezet, (morte en ladite Ville le 26 Novembre 1720 âgée d'environ 36 ans) fille de Mr Claude Richard, de la Ville de Grenoble, & de Demoiſelle Anne Jacob, & la 2de en face d'Egliſe le 9 Janvier 1721 avec Demoiſelle Catherine Genton, (morte auſſi à Saint Paul-trois-Châteaux le 28 Septembre 1738 âgée d'environ 55 ans) fille de François Genton, & de Dame Catherine Durand; il fit ſon teſtament le 25 Janvier 1726 qu'il revoqua depuis par un autre qu'il fit le 23 Octobre 1730 par lequel il voulut être inhumé dans ſon caveau qui étoit dans l'Egliſe Cathédrale de St Paul-trois-Chateaux, & mourut en cette Ville le 8 Avril 1735. Du 1er lit naquirent les enfans ci-après.

7. Joseph de Payan-de l'Eſtang va ſuivre.

7. Noble Louis (*) de Payan Docteur en Médecine de l'Univerſité de Montpellier, demeurant en la Ville d'Aubenas en Vivarais, naquit à

(*) A l'appui des titres que ces trois branches ont produits & qui ſont revetus de la forme la plus authentique pour établir leur origine, commune avec celle des Seigneurs de la Garde-Pariol, elles ont produit de plus une déclaration & atteſtation en forme de la branche aînée, dont on va donner ici la copie mot pour mot, pour prouver que la ſéparation éloignée de ces différentes branches n'empêche qu'elles ne ſe reconnoiſſent encore aujourd'hui pour venir toutes de la même ſouche.

» Pardevant nous Joſeph Béraud Nore. Roïal Gradué de cete Ville de St Paul-trois-Châ-
» teaux ſouſné. cejourd'hui treiziéme du mois de Décembre aprez midi mil ſept cent ſoixante-
» un eſt comparu Meſſire Jean-Antoine de Payan Seigneur de la Garde-Pariol réſidant de la
» Ville d'Orange, lequel a volontairement déclaré et déclare à nous Nore. ſtipulant et acep-
» tant pour tous les intéreſſés abſens et notamment pour Noble Louis de Payan réſidant en
» la Ville d'Aubenas en Vivarais, natif dud. St Paul en Dauphiné; Noble François de Payan
« Conſer. du Roi, Vibaillif au Baillage dud. St Paul et Noble Joſeph-François de Payan-
» Champié Avocat au Parlement de Dauphiné, auſſi réſidans en lad. Ville de St Paul-trois-
» Châteaux, qu'il a toujours oüi dire par feu Noble Jean-Antoine de Payan-de la Garde ſon
» pere et reçu come une tradition conſtante dans ſa famille, que ſa branche et celle des Payan
» de St Paul-trois-Châteaux deſcendoient de la même tige; déclarant de plus que les Payan des
» deux branches ſe ſont toujours qualifiés et ſe qualifient encore parens, aiant les memes
» Armoiries; et voulant led. Seigr déclarant etre plus particulierement inſtruit du fait de lad.
» parenté, il a trouvé et verifié dans les actes et pieces de ſa famille qu'il eſt fils de feu Noble
» Jean-Antoine de Payan-de la Garde, et Dam.le Angélique d'Amblard, que ce dernier étoit
» fils de Noble François de Payan-de la Garde, et de Dam.le Françoiſe de Magnin-de Mon-
» troux, que led. Noble François de Payan etoit fils de Noble Jean de Payan-de la Garde et

Digitized by Google

St Paul-trois-Châteaux le 24 Mars 1717 & fut inſtitué héritier univerſel par le teſtament de ſon pere ; il épouſa par contrat du 21 Septembre 1744 Demoiſelle Marie-Louiſe-Léonarde BERNARD fille de Mr Me Michel-André Bernard Avocat en Parlement, Lieutenant de Baillif de ladite Ville d'Aubenas, & de Dame Marie ROUSSET ; & de ce mariage il a eu 3 filles qui ſuivent.

8. MARIE-ANNE de Payan naquit le 5 Juillet 1745.
8. LOUISE-CHARLOTTE-THÉRÈSE de Payan naquit le 2 Février 1757.
8. ROSE de Payan naquit le 12 Novembre 1760.

7. HECTOR-LOUIS de Payan Religieux Dominiquain, naquit à Saint Paul-trois-Châteaux le 20 Juillet 1718.

Second Lit.

7. CHRISTINE de Payan eſt Religieuſe Urſuline.

VII. DEGRE'.

Noble JOSEPH de Payan-de l'Eſtang né à St Paul-trois-Châteaux le 5 Juillet 1711, entra en qualité d'Officier au ſervice de Ruſſie en 1735, & fut fait Capitaine en 1740 ; il s'attacha enſuite au ſervice de France & fut nommé ſucceſſivement Capitaine de la 4e Brigade du Régiment de Cavalerie légere de Saxe-Volontaire de nouvelle levée le 8 Juin 1743, Lieutenant-Colonel réformé à la ſuite du Régiment d'Infanterie Allemande de Lowendal le 19 Février 1745, & depuis Colonel Commandant des Croates François, à la tête deſquels il fut tué au mois d'Août 1746 au Camp des cinq Étoiles en Flandres ; il épouſa par contrat paſſé à Dreſde le 17 Mars 1744 Demoiſelle Marie-Thérèſe, Barone DE BEAUSSIER, fille de Meſſire Antoine, Baron de Beauſſier, Baron du St Empire, Conſeiller-Aulique du feu Roy de Pologne Électeur de Saxe, Conſeiller-Intime de S. A. S. Mgr le Landgrave de Heſſe-d'Armſtadt, & de Noble Dame Madeléne DE BEZAUDIN ; De ſon mariage avec ladite Barone de Beauſſier remariée depuis avec Meſſire Gabriel, Baron DE NIEL ancien Capitaine d'Infanterie, & Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de St Louis, il a eu une fille unique nommée

8. MARIE-ANNE-HENRIETTE de Payan-de l'Eſtang née à Dreſde au mois de Décembre 1744 & mariée par contrat du 13 Juillet 1761 avec Meſſire Marc-François DE RIBERE-D'ANTREMON Chevalier, ancien Capitaine d'Infanterie, & Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de St Louis.

TROISIE'ME BRANCHE.

VII. DEGRE'.

Noble BENJAMIN-FRANÇOIS de Payan Ecuyer, Docteur en Droits, Avo-

» de Dam^le Elizabeth de Breſt, lequel Jean de Payan obtint conjointement avec Jaques de
» Payan ſon frere un Jugement de vérification de nobleſſe le trois du mois de Décembre mil
» ſix cent ſoixante et dix de M. Bazin de Bezons Intendant de Languedoc, Comiſſaire dépu-
» té, lequel Jugement viſe pluſieurs pieces et entre autres le teſtament fait en mil quatre cent
» quatre-vint-quinze par Noble Philibert Payani, tige comune des deux familles. Il a de plus

Digitized by Google

cat au Parlement de Dauphiné, puis Conſeiller du Roy, Vice-Bailly, Juge Royal Civil & Criminel au Bailliage de la Ville de St Paul-trois-Châteaux par proviſions du 6 Septembre 1711, (3e fils de Gédéon de Payan auteur du 5e. degré de la 2de branche & de Louiſe de Sibert) avoit été baptiſé le 23 Septembre 1682 dans le Temple de ceux de la R. P. R. de ladite Ville, étant alors âgé d'environ 7 jours; il embraſſa depuis la Religion Catholique, & épouſa par contrat du 26 Décembre 1708 Demoiſelle Eliſabeth NIEL fille de Jean Niel, & de D^lle Eliſabeth ESCOFIER: il mourut le 1er Janvier 1752 après avoir fait ſon teſtament le 29 Décembre 1751; & de ſon mariage il a eu un fils & 5 filles, dont trois ſont actuellement Religieuſes.

8. FRANÇOIS de Payan va ſuivre.
8. MARIE-ROSE de Payan née à St Paul-trois-Châteaux le 27 Avril 1714, épouſa par contrat du 10 Janvier 1734 Mr Me Eymard CHARBONIER Avocat en la Sénéchauſſée de la Ville de Montélimart.
8. THÉRÈSE-GABRIELLE de Payan née le 4 Avril 1726, fut mariée auſſi par contrat du 26 Août 1742 avec Mr Me Paul AUDIFFRET Conſeiller du Roy, Lieutenant Général de Police de la Ville de Saint Paul-trois-Châteaux.

VIII. DEGRE'.

Noble FRANÇOIS (*) de Payan Ecuyer, Avocat au Parlement de Dauphiné, puis Conſeiller du Roy, Vice-Bailly, Juge Royal Civil & Criminel au Bailliage de la Ville de St Paul-trois-Châteaux par proviſions du 13 Mars 1752, & Subdélégué de l'Intendance au département de cette Ville, fut baptiſé le 17 Janvier 1720; il épouſa par articles ſous ſeings privés du 29 Janvier 1753 & en face d'Egliſe le 9 Février ſuivant Demoiſelle Marthe ISOARD fille de Noble Etienne-Daniel Iſoard Chevalier, Conſeiller du Roy, Tréſorier de France en la Généralité de Dauphiné, & de Dame Marthe LAGIER; & de ce mariage dont leſdits articles furent reconnus devant Notaire le 18 Avril ſuivant, naquirent les enfans ci-après.

1. CHARLES-FRANÇOIS de Payan naquit le 24 Janvier 1758.
2. JOSEPH-FRANÇOIS de Payan naquit le 19 Février 1759.
3. HENRY-LAURENT-FRANÇOIS de Payan naquit le 26 Avril 1760.
4. PHILIBERT-FRANÇOIS de Payan naquit le 24 Janvier 1763.
5. JEANNE-FRANÇOISE de Payan naquit le 8 Février 1757.

} à St Paul-trois-Châteaux.

(*) » trouvé et vérifié ſur leſd. piéces, que leſd. Nobles Jean et Jaques de Payan étoient fils de » Noble Denis de Payan-de la Garde, et de Dam^le Elizabeth de Philibert, réſidant dans le » Comtat d'Avignon, lequel obtint du Roi Louis treize des Letres de naturalité le quatorze » Novembre mil ſix cent douze, enrégitrées à la Chambre des Comptes de Montpelier le » vint-trois Novembre mil ſix cent treize, dans leſqueles il eſt dit qu'il a aparu à ſa Majeſté par » les piéces y atachées, que Denis de Payan eſt Gentilhomme d'extraction noble et qu'il a » toujours vécu noblement, ainſi qu'ont fait ſes prédéceſſeurs depuis longtems. Il a de plus » trouvé et vérifié que led. Noble Denis de Payan étoit fils de Noble Chriſtophe de Payan, et

QUATRIE'ME BRANCHE.

V. DEGRE'.

JEAN de Payan Avocat au Parlement de Dauphiné (2d fils de Charles de Payan auteur du 4e degré de la 2de branche, & de Lucréce de Marſane), épouſa Demoiſelle Catherine MORIN fille du Sr Daniel Morin, & de Dlle Marguerite ALLENE, par contrat du 17 Mars 1676 dans lequel il eſt dit que ce mariage devoit être ſolemniſé *à la forme de ceux de la religion prétenduë réformée*; il embraſſa depuis la Religion Catholique, & mourut à St Paul-trois-Châteaux le 19 Janvier 1710 âgé d'environ 65 ans; il avoit été marié en ſecondes nôces avec Jeanne FÉLIX; De ſon 1er mariage naquirent

6. DANIEL-LOUIS de Payan ci-après.

&

6. FRANÇOISE de Payan morte le 16 Avril 1754 à Peterſbourg où elle avoit accompagnée Olympe de Payan ſa couſine, femme du Général Coulon.

VI. DEGRE'.

Noble DANIEL-LOUIS de Payan-Champier Avocat au Parlement de Dauphiné, épouſa par contrat du 9 Octobre 1717 Noble Dlle Jeanne DE LA ROCHE-D'EURRE fille de Noble François de la Roche-d'Eurre, & de Dame Françoiſe DE BOUCHON; il mourut le 10 Février 1761 âgé d'environ 76 ans & fut inhumé le lendemain dans l'Egliſe Cathédrale & Paroiſſiale de St Paul-trois-Châteaux; De ſon mariage naquit Joſeph-François de Payan qui ſuit.

VII. DEGRE'.

Noble JOSEPH-FRANÇOIS de Payan-Champier (*) Avocat au Parlement

» de Dam.le Marguerite de l'Hotel, que ledit Chriſtophe étoit fils de Noble Raimond de » Payan, et que ce dernier étoit fils aîné de Noble Philibert de Payan originaire et habitant de » la Ville de Viſan au Comtat Venaiſſin ou d'Avignon, qui eut un autre fils nomé Noble » François de Payan premier, qui ſe maria avec D.le Anne Genevés, et s'établit à St Paul-trois-» Châteaux, duquel mariage naquit Noble Charles de Payan premier, Conſer. Procureur du » Roi au Baillage dud. St Paul, marié avec Lionete Morel; de ce mariage naquit Noble Char-» les de Payan ſecond, auſſi Procureur du Roi, marié avec Dam.le Lucréce de Marſane-de » Fontjuliane, duquel decendent leſd. Nobles Louis, François, et Joſeph-François de Payan » ſes arriére-petits fils actuelement vivans; en conſéquence déclare et reconoit led. Seig.r de » Payan-de la Garde, en tant que beſoin ſeroit, leſd. Srs de Payan ſes vrais parens decendans » de la branche cadete dud. Noble Philibert de Payani, duquel le déclarant decend lui-me-» me ſuivant la généalogie ci-deſſus marquée. En foi dequoi et pour rendre témoignage à la » verité, il a requis Nouſd. Norre d'en dreſſer le preſent acte qui a été fait et paſſé aud. St.r Paul » dans un Salon de la Maiſon de Meſſire Eſprit-Joſeph de Caſtellane Chevalier Seigneur de » Pazenan, Chevalier de l'Ordre Roial et Militaire de St Louis, en ſa préſence, et de Meſſire » Jean-Louis d'Anglejan S.r du Bouchet, réſidans aud. St Paul, qui ont ſigné avec led. Seig.r dé-» clarant. *Signé*, LA GARDE, D'ANGLEJAN-DU BOUCHET, CASTELLANE, BÉRAUD avec » paraphe, ainſi à la minute, controlée à St Paul le 13 Xbre 1761 par THERON Comis &c.

» *Collationé à ſa minute par Nouſd. Norre ſouſſ.né* «
(Signé) » BÉRAUD «.

» NOUS Paul-François Niel Conſeillet-Procureur du Roy au Baillage de la Ville de St » Paul-trois-Châteaux, certifions et atteſtons à tous qu'il apartiendra, que Me Béraud qui a » expédié et ſigné l'extrait ci-deſſus eſt Notaire Royal de cette Ville aux actes et ſignatures

de Dauphiné, né à St Paul-trois-Châteaux le 15 Novembre 1719, épouſa par contrat du 2 Septembre 1748 Demoiſelle Marie-Madeléne-Thérèſe DE TURC-DES ARENES fille de Noble Joſeph de Turc-de Longes-des Arenes Ecuyer, demeurant à Orange, & de Dame Marie-Eliſabeth DU MAS; Il a eu de ſon mariage les enfans qui ſuivent.

VIII. DEGRE'.

1. HILAIRE-FRANÇOIS de Payan-Champier naquit le 25 Juin 1756.
2. FRANÇOIS de Payan-Champier naquit le 10 Juillet 1760.
3. ANNE-MARIE-LOUISE de Payan-Champier naquit le 28 Janvier 1750.
4. PAULINE-THÉRÈSE de Payan-Champier naquit le 20 Août 1752.
5. VICTOIRE-MARTHE de Payan-Champier naquit le 14 Décembre 1757.
6. JULIE de Payan-Champier naquit le 30 Décembre 1758.
7. MADELÉNE-MODESTE de Payan-Champier naquit le 27 Décembre 1762.

} à St Paul-trois-Châteaux.

» duquel, foy doit être ajoutée tant en jugement que dehors, en foy dequoy nous avons fait » le préſent que nous avons ſigné, fait contreſigner par le Subſtitut du Gréfier, et apoſer le » ſceau dud. Siege. Donné à St Paul-trois-Châteaux le huit Janvier mil ſept cent ſoixante-» deux «. (*Signé*) NIEL Procureur du Roy. (Et plus bas) » Par M^r le Procureur du Roy » (*Signé*) BRINGER Subſtitut «. (Et ſcellé).

Vû & vérifié par Nous Chevalier, Conſeiller du Roy en ſes Conſeils, Juge d'Armes de France.

Digitized by Google

PELET,

EN ARTOIS.

d'Azur à une Fleur de Lis d'Or, & une Bordure engrêlée de même.
Cimier : *une Lance avec un Croiſſant d'Or au bout :* Supports, *deux Lyons.*

CETTE Famille maintenue dans ſa Nobleſſe en *1666*, par M. Colbert, Intendant d'Amiens, de Soiſſons, d'Artois, &c., eſt du nombre de celles qui ont été victimes des Guerres arrivées dans le Pays d'Artois ; néanmoins les Titres qu'elle a eu le bonheur de conſerver, & qui furent produits alors à cet Intendant, ſont plus que ſuffiſans pour démontrer l'ancienneté de ſon origine depuis plus de trois Siécles ; le premier de cette Famille qui ſoit connu dèz cette Époque, eſt un,

PREMIER DEGRE'.

JEAN Pelet, Ecuyer (*), S^r. (*) de Leuzeux *ou* de Louzeux & de Mirogis, qui eut de ſon mariage (*) avec Demoiſelle Catherine CUHAULT,

2. LAMBERT Pelet ci-après.

&

2. JEAN Pelet, Ecuyer (*), S^r. de Leuzeux (*) *ou* de Louzeux.

(*) Toutes les Alliances, Qualités & Filiations déſignées dans cet Article par une Étoile, ſont énoncées dans une Atteſtation de Nobleſſe faite le 4 Mars (*a*) 1664 devant les Élus ſur le fait de la Nobleſſe, dans les Pays & Comté d'Artois, S^r. Pol, Guiſnes & Boulonois, à la requête de Julien & Jean Pelet, pére & fils, Srs du Bus & de la Suzoye, par laquelle, Nobles & Vénérables Perſonnes, Maîtres Louis Deſroza, Chanoine de l'Egliſe Cathédralle de Nôtre-Dame d'Arras, Antoine Pelet, Prêtre, S^r. de la Tour (*b*), Adrien Paven, Ecuyer, S^gr. d'Hautecotte, de la Foſſe, &c. François Pelet, Ecuyer, S^r. de la Folie, frére puîné dudit Julien & Oncle audit Jean, & Robert Pelet, pareillement Ecuyer, S^r. du Sartel, tous demeurans en la Ville d'Arras, dépoſent, de plus, après Serment ſolemnel prêté entre les mains deſdits Élus, que » Lambert Pelet (auteur du 2^d. Degré connu) & » ſes deſcendans, au nombre deſquels étoient Nicolas, Jean, Jaques & Dominique Pelet, Srs de la Beauſſe, & Ja» ques Pelet, Ecuyer, S^r. de la Suzoye, frére de Jean, Ecuyer, S^r. de la Beauſſe, Julien Pelet, Ecuyer, S^r. du Bus » & Jean Pelet, Ecuyer, S^r. de la Suzoye ſon fils, étoient tous leurs parens & iſſus de la même Famille des Pelet, » Srs du Sartel & de Leuzeux, à la ſuite dequoi ils étoient alors eſlognez de cincq Degrets, à l'eſgard dudit Julien » Pelet avecq ledit Sieur de la Tour, & de cincq Degrets & demy avecq ledit Sieur d'Hautecotte à cauſe de » Damoiſelle Marie (*c*) Pelet ſa femme, & ledit S^r. du Sartel, du parentage d'entre eux & ledit Julien, comme » auſſi en pareil Degrés, à l'eſgard dudit Jaques, S^r. de la Beauſſe, pére dudit Dominicque, ce que tous leſdits » Aſſiſtans affirmoient eſtre véritable, pour avoir veu, viſité & leu pluſieurs Tiltres, quy avoient eſté fournis au » Procez intenté par le Procureur du Roy en cette Eſlection, allencontre de Guy, Robert & Antoine Pelet, par » lequel ils avoient été déclarés Nobles ; affirmant en outre leſdits ſuſnommez, qu'ils avoient touſjours tenu pour » parens, comme leurs Prédéceſſeurs avoient fait, leſdits Julien & Jaques, péres de Jean & Dominique, comme » deſcendans de la Branche dudit Lambert, ayants fait leur réſidence en France : même que leſdits Julien & » Jaques & leurs Prédéceſſeurs, avoient touſjours porté les mêmes Armes dont avoient uſés ceux deſdits Sieurs » de la Tour & du Sartel, deſquelles ils ſe ſervoient encores alors, &c,

(*a*) Original. (*b*) On a produit ſon Teſtament, daté du 14 Sept. 1684, par lequel il inſtitue ſon héritier, Antoine Pelet, ſon neveu, Ecuyer, Seigneur de Chimencourt, auteur du VIIe. Degré de cette Généalogie. (*c*) Elle ſe nommoit *Marie-Madeleine.*

Digitized by Google

II. DEGRE'.

LAMBERT Pelet, Ecuyer (*), S^r. (*) de la Beauſſe, en Ponthieu, ſe maria à Abbeville, avec (*) Demoiſelle Anne DE GOUY (a) & mourut à Montreuil; il eut de ſon mariage (*),

III. DEGRE'.

ANTOINE Pelet, Ecuyer, (*) S^r. (*) de la Beauſſe, lequel eut pour fils de celui qu'il contracta avec N....DE LA VERDERIE (*),

IV. DEGRE'.

NICOLAS Pelet, Ecuyer, (*) S^r. (*) de la Beauſſe, marié avec D^lle. Barbe WAGNART, par Contrat du 28 May (b) 1528, & qui donna ſon Aveu du Fief de Vaux au Bailly de la Seigneurie de Montcavrel le 16 Janvier (c) 1540; il fit ſon Teſtament le 15 Avril (d) 1562, & eut pour fils de ſon mariage,

V. DEGRE'.

JAQUES Pelet, Ecuyer, Seigneur du Bus & de la Suzoye, nommé dans le Teſtament de ſon pére, & lequel épouſa par Contrat du dernier Juin (e) 1588, Demoiſelle Marguerite DE GARGANT, d'une Famille Noble de Picardie; il rendit des ſervices conſidérables à l'Etat, ainſi qu'il eſt juſtifié par un Brévet de Don, que le Roy Henry IV. lui accorda le 10 Juin (f) 1596. Un Mémoire de Famille porte en effet, qu'il ſervit en qualité d'Homme d'Armes des Ordonnances du Roy, ſous la Charge du Comte d'Aumalle : Il eut de ſon mariage,

6. JULIEN Pelet ci-après.
6. FRANÇOIS Pelet, auteur de la ſeconde Branche.

&

6. JEAN Pelet, Prêtre, S^r. de la Houſſoye, qualifié ainſi dans le Contrat de mariage de François Pelet ſon frére.

VI. DEGRE'.

JULIEN Pelet, Ecuyer, Sg^r. du Bus, épouſa par Contrat du 7 Octobre (g) 1619, Demoiſelle Marguerite PRE'VOST & fit ſon Teſtament le 21 Octobre (h) 1664. Il produiſit à M. Colbert, Intendant d'Amiens, de Soiſſons & d'Artois, &c. conjointement avec Jean Pelet ſon fils, les Titres juſtificatifs de leur Nobleſſe, en vertu deſquels ils furent renvoyés de l'Aſſignation qui leur avoit été donnée par Ordonnance du 25 Août (i) 1666 : Julien Pelet étoit alors âgé de plus de 80 ans, ſuivant une déclaration que fit le 23 du même (k) mois au Greffe de l'Intendance d'Amiens, Dominique Pelet, Ecuyer, S^r. de la Beauſſe, y demeurant au Pays de Boullonois, au nom & comme

(a) Un Mémoire de Famille porte qu'elle étoit *Noble d'extraction.*

(b) (c) (d) (e) (f) (g) (h) Ces Actes ſont énoncés dans un Inventaire de Titres de Nobleſſe, produits au mois d'Août 1666 au Greffe de l'Intendance d'Amiens, par Julien & Jean Pelet, pére & fils, & en vertu deſquels ils furent renvoyés de l'Aſſignation qui leur avoit été donnée.

(i) (k) Original.

Digitized by Google

ayant charge desdits Julien & Jean Pelet ſes couſins, demeurans à Eſquire, au Bailliage d'Amiens, Election de Doullens, portant qu' » ils étoient en poſ-» ſeſſion de prendre la qualité d'Ecuyer, & pour Armes & Blaſon, portoient, » *d'Azur à une Fleur de Lis, à la Bordure engreſlée d'Or*, & recognoiſſoient » pour Chef de la Famille ledit Sieur de la Beauſſe, qui comparoiſſoit pour » eux, quy ne recongnoiſſoit aultre de ladicte Famille & Armes, & pour » la juſtiffication de leur Nobleſſe, avoient cejourd'hui produit leurs Tiltres » audit Greffe, &c. « Ledit Julien Pelet eut de ſon mariage, ainſi qu'il a déja été dit ci-deſſus,

VII. DEGRE'.

JEAN Pelet, Ecuyer, Seigneur du Bus & de la Suzoye, né vers l'an 1621 & qui épouſa par Contrat du 8 Janvier (*a*) 1651, Demoiſelle Catherine D'AILLY, mére de (*b*)

VIII. DEGRE'.

JAQUES Pelet, Ecuyer, S^r. de Warne, qui fut marié (*c*) avec N...DE BORE, de laquelle il eut pour enfans,

9. N...Pelet, Religieux de la Trinité à Troyes en Champagne (*d*).

&

9. N...Pelet, mariée en 1res. (*e*) Nôces avec M. DE CHANTERAINE, & en 2des. Nôces avec M. DE BERNES (*f*).

SECONDE BRANCHE.

VI. DEGRE'.

FRANÇOIS Pelet, Ecuyer, Seigneur de la Folie, au Bailliage d'Heſdin, (ſecond fils de Jaques Pelet & de Marguerite de Gargant), épouſa par Contrat du 10 Juin (*g*) 1648, Demoiſelle Jeanne PELET, fille de Jean Pelet, Ecuyer, Seigneur de la Tour, & aſſiſtée dans cet Acte d'Antoine Pelet, Ecuyer, ſon frére & d'Adrien Payen, ſon couſin (*), Ecuyer, Seigneur d'Hautecotte, de la Foſſe, & autres lieux; il mourut avant le 14 Septembre (*h*) 1684, & de ſon mariage il eut pour fils,

VII. DEGRE'.

ANTOINE Pelet, Ecuyer, Seigneur de Chimencourt, né vers l'an 1655, & mort le 12 May (*i*) 1721, ayant épouſé par Contrat du 16 Janvier (*k*) 1700 & en face d'Egliſe le 20 du même mois (*l*), D^lle. Marguerite-Domi-

(*a*) Cet Acte eſt énoncé dans l'Inventaire de Titres cité à la Notte *b* de la page 2.

(*b*) (*c*) (*d*) (*e*) (*f*) Mémoires Domeſtiques. (*g*) (*h*) Copie collationnée ſur l'Original en 1761 & légaliſée. (*i*) Extrait mortuaire délivré en 1761.

(*k*) Copie collationnée ſur l'Original en 1761 & légaliſée. (*l*) Extrait de mariage délivré en 1761.

(*) Adrien Payen ſe dit ſon couſin, comme ayant épouſé par Contrat du 23 Juillet 1649, Demoiſelle Marie-Madeléne Pelet, fille d'Antoine Pelet, Ecuyer, S^r. du Sartel, Conſeiller du Roy en ſon Conſeil Provincial d'Artois, & de Demoiſelle Marie-Madeléne Deſroza; dans cet Acte comparurent, Robert Pelet, Ecuyer, S^r. du Sartel, de Cauvelu, &c. frére de ladite Demoiſelle, Jean Pelet, Ecuyer, S^r. de la Tour & François Pelet, Ecuyer, S^r. de la Folie, (auteur du VIe. Degré de la 2de. Branche), ſes couſins.

Digitized by Google

nique DU BOIS, (morte en la Ville de S^t. Omer le 5 Octobre (a) 1715, âgée d'environ 48. ans), fille d'Euſtache du Bois & de Demoiſelle Anne-Françoiſe VANDOLRE : De cette alliance naquirent,

8. PHILIPPES-AMBROISE Pelet, Prieur de l'Abbaye de S^t. Bertin à S^t, Omer, né le 28 Janvier (b) 1701.
8. ANTOINE-JOSEPH-IGNACE Pelet qui ſuit.

&

8. MARIE-BARBE-JOSÉPHE Pelet, née le 16 Avril (c) 1702.

VIII. DEGRE'.

ANTOINE-JOSEPH-IGNACE Pelet, Ecuyer, né le 27 May (d) 1703, tenu le même jour ſur les Fonts Baptiſmaux, par Georges-Joſeph du Bois, S^r. de Parcheval, épouſa par Contrat du 10 Septembre (e) 1739, Demoiſelle Marie-Joſéphe-Aléxandrine MARISSAL, fille de M^e. Antoine-Joſeph Mariſſal, Avocat au Conſeil d'Artois & ancien Procureur-Penſionnaire de ladite Ville & de Demoiſelle Thérèſe-Joſéphe PARISIS; De ce mariage il a pour enfans,

IX. DEGRE'.

1. ANTOINE-JOSEPH-CORNEIL Pelet, Ecuyer, né le 24 Octobre (f) 1747.
2. CHARLES-JOSEPH-ALÉXANDRE Pelet, Ecuyer, né le 20 Janvier (g) 1749.
3. PIERRE-JOSEPH-AMBROISE Pelet, Ecuyer, né le 17 Avril (h) 1750 & mort le 1er. Août (i) ſuivant.
4. IGNACE-GUISLAIN-JOSEPH Pelet, Ecuyer, né le 13 Mars (k) 1753.
5. THÉODORE-MAXIMILIEN-JOSEPH Pelet, Ecuyer, né le 2 Juin (l) 1754 & tenu le même jour ſur les Fonts de Baptême, par Théodore-Emmanuel-Joſeph du Bois, Ecuyer, Sg^r. de Parcheval, couſin iſſu de germain de ſon pére.
6. AMBROISE-XAVIER-JOSEPH Pelet, Ecuyer, né le 30 Juillet (m) 1755.
7. MARIE-LOUISE-JOSÉPHE Pelet, née le 8 Septembre (n) 1744.

&

8. ANTOINETTE-JOSÉPHE-ALÉXANDRINE Pelet, née le 5 Mars (o) 1746.

(a) Extrait mortuaire délivré en 1761. (b) (c) Extraits baptiſtéres délivrés en 1761.
(d) Extrait baptiſtére délivré en 1721 & légaliſé en 1725. (e) Copie collationnée ſur l'Original en 1761 & légaliſée. (f) (g) (h) (i) (k) (l) (m) (n) (o) Extraits baptiſtéres & mortuaires délivrés en 1756.

Vû & vérifié par Nous Chevalier, Conſeiller du Roy en ſes Conſeils, Juge d'Armes de France.

Digitized by Google

DE LA PIVARDIÉRE,

Seigneurs de Vinceuil, de Richelieu, de Guimont, &c.

PROVINCE DU BERRY.

D'Argent à trois Merlettes de ſable, poſées deux & une.

LES Titres qui conſtatent l'ancienne Nobleſſe de cette Famille, ont été repréſentés en Original, tant au Juge d'Armes de France pour les différentes preuves qu'il a certifiées au Roy, qu'au Commiſſaire départi dans la Généralité d'Orléans, lors de la recherche qui fut ordonnée ſous le Miniſtére de M. Colbert, Controlleur Général des Finances, pour faire connoître à Sa Majeſté le nombre, les qualités & les Armoiries des Gentilshommes & des Nobles de ſon Royaume.

Ces Titres juridiques vérifiés en outre l'an 1665 en la Cour des Aydes, établiſſent inconteſtablement les Filiations ſuivantes.

PREMIER DEGRÉ.

Noble Homme PIERRE de la Pivardiére, Ecuyer, Seigneur de Vinceuil, vivant vers l'an 1480, obtint le 18 Juin 1519 des Lettres en Chancellerie, pour contraindre ſes Débiteurs à lui payer les ſommes dont ils lui étoient redevables. Il avoit épouſé avant le 28 Mars 1532, Noble Dlle. Éliſabeth D'ORIDIER, fille de Noble Homme Jaques d'Oridier, Écuyer & en eut pour enfans,

2. LOUIS de la Pivardiére qui ſuit.

&

2. NICOLE de la Pivardiére, mariée par Contrat du 17 Décembre 1560, avec René DE BOTZ, Ecuyer, Sieur de Chigoneau.

II. DEGRÉ.

Noble Homme LOUIS de la Pivardiére, Ecuyer, Seigneur des Chézeaux, & de Vinceuil, épouſa par Contrat du 19 Juin 1551, Demoiſelle Catherine DE SALIGNAC, fille de Georges de Salignac, Ecuyer, Seigneur de la Rochegaudon & de Demoiſelle Marguerite DE MAUMONT. Catherine de Salignac devint veuve peu de temps avant le 8 Juin 1559, date d'un Acte qu'elle paſſa

avec Pierre de la Pivardiére ſon Beaupére, & elle fut mére d'un fils & d'une fille ſavoir,

3. André de la Pivardiére ci-après.

&

3. Jeanne de la Pivardiére, née l'an 1556, ſuivant un Acte du 22 May 1574, où elle eſt dite âgée de 18 ans.

III. DEGRE'.

Noble Homme André de la Pivardiére, Ecuyer, Seigneur de Villemeſſant & de Vinceuil, Terre qu'il vendit par Acte du 19 Mars 1620, étoit né l'an 1554, ſuivant le même Acte du 22 May 1574, cité ci-deſſus, où il eſt dit âgé de 20 ans; il ſervoit alors en qualité d'Archer de la Compagnie d'Ordonnance de l'Amiral de France; il mourut le 14 Février 1636, en ſa Maiſon Noble de Villemeſſant, fut enterré le lendemain dans l'Egliſe Paroiſſiale de S^t. Martial-le Mont en la Baſſe Marche & l'Inventaire de ſes biens fut fait en la Juſtice de Champagnac le 20 du même mois de Février: De ſon mariage accordé le 17 Février 1602, avec Demoiſelle Léonore de la Bastide, il laiſſa 5 enfans qui ſuivent.

4. Pierre de la Pivardiére, Ecuyer, Sg^r. de Villemeſſant, ſervoit le 20 Février 1636 dans la Compagnie de Cavalerie du Comte de Mérinville.

4. Jean de la Pivardiére, Ecuyer, S^r. d'Iſopt, étoit employé au Service du Roy dans la Province de Languedoc ledit jour 20 Février 1636, ainſi que Germain de la Pivardiére ſon frére, & avoit obtenu le 14 Novembre de l'année précédente, un Certificat du Commandant de la Nobleſſe du Ban & Arriére-ban, du ſervice qu'il y avoit fait pour André de la Pivardiére ſon pére.

4. Antoine de la Pivardiére continue la deſcendance.

4. Germain de la Pivardiére a formé la 2de. Branche.

4. Anne de la Pivardiére, Ecuyer, Seigneur de la Touche-Villemeſſant, épouſa par Contrat du 2 Février 1654, Demoiſelle Jaqueline de la Touche-Ravardiére, fille de Jean de la Touche-Ravardiére, Ecuyer, S^r. de Béleſtre & de Demoiſelle Barbe de la Saulaie ſa femme, & fut maintenu dans ſa Nobleſſe d'extraction, conjointement avec Antoine de la Pivardiére ſon frére, par Ordonnance de M. de Machault Maître des Requeſtes & Commiſſaire départi dans la Généralité d'Orléans, en date du 12 Juillet 1668..

IV. DEGRE'.

Antoine de la Pivardiére, qualifié Chevalier, Seigneur du Bouchet, de Villemeſſant & d'Iſopt, Capitaine d'une Compagnie de Cent Hommes d'Infanterie, par Commiſſion du premier Novembre 1638, fit Hommage de la Seigneurie du Pleſſis-Doré à Louis de Mareuil, Ecuyer, Seigneur de Quaindrai le 3 Janvier 1645; il avoit été marié en 1ere. Nôces, par Contrat du 16 Septembre 1642, avec Demoiſelle Louiſe de Chauveron, fille de Silvain de Chauveron, Ecuyer, Seigneur du Pleſſis & des Forſſés; & il épouſa en 2des. Nôces par autre Contrat du 5 May 1654, D^lle^. Marie de Bétoulat,

Digitized by Go

fille de *Meſſire* Henry de Bétoulat, qualifié Chevalier, Sg^r. de S^t. Chriſtophe, & de Dame Loüiſe DE RAZAI ſa femme; (ledit Henry de Bétoulat étoit de la même Famille qu'André de Bétoulat, Comte de la Vauguyon, Chevalier-Commandeur des Ordres du Roy.) Antoine de la Pivardiére eut des enfans de ſes deux mariages, d'un deſquels nâquit

5. LOUIS de la Pivardiére, qualifié Chevalier, Seigneur du Pleſſis dans le Contrat de mariage de ſon frére cadet.

Second Lit.

5. LOUIS de la Pivardiére continue la filiation.

V. DEGRE'.

LOUIS de la Pivardiére, *le jeune*, qualifié Chevalier, Seigneur du Bouchet, du Pleſſis, de la Pivardiére & de Narbonne, épouſa par Contrat du 12 Novembre 1687, Dame Marguerite-Françoiſe CHAUVELIN, Dame de Narbonne, veuve de *Meſſire* Charles de Menon, qualifié Chevalier, Sg^r. de Turbilly, & fille de Jaques Chauvelin, Ecuyer, Seigneur de Luzeret & de Narbonne, & de Dame Germaine DE BARBANÇOIS: De ce mariage ledit S^r. de la Pivardiére eut pour fille,

VI. DEGRE'.

MARIE de la Pivardiére, née le 3 Novembre 1689 & reçue au nombre des Demoiſelles de la Maiſon Royale de S^t. Louis à S^t. Cyr, ſur les Preuves de ſa Nobleſſe, certifiées au Roy par feu M. d'Hozier, Juge d'Armes de la Nobleſſe de France, au mois d'Avril 1700.

SECONDE BRANCHE.

IV. DEGRE'.

GERMAIN de la Pivardiére, qualifié Chevalier, Sg^r. de Richelieu, de Villemeſſant, &c. (4e. fils d'André de la Pivardiére & de Léonore de la Baſtide,) ſervoit à la Guerre le 12 Novembre 1652 en qualité de Major du Régiment de Villevert; fit avec ſes fréres, le partage Noble des biens de leurs pére & mére le 19 Mars 1657, & de ſon mariage qui avoit été accordé le 24 Novembre 1653, avec Demoiſelle Françoiſe DE MIOMANDRE, fille de Pierre de Miomandre, Ecuyer, S^r. de Laubard & de Demoiſelle Jeanne ROUSSEAU-DE LAGE, il eut pour fils,

V. DEGRE'.

GILBERT-ANNET de la Pivardiére, qualifié Chevalier, Seigneur de Lage & de Guimont, Terre qui lui échut du chef de ſa mére; il épouſa en premiéres Nôces, par Contrat du 30 Septembre 1684, D^lle. Françoiſe-Eléonore DE MALLERET, fille de *Meſſire* Renaud de Malleret, qualifié Chevalier, Seigneur de Montoumar & de Dame Marie-Suſane DE LA ROCHEAIMON, & en ſecondes Nôces, par autre Contrat du 4 Juin 1709, Dame Antoinette BARJON, veuve de M^r. M^e. Jean GARREAU, S^r. de Sallevert, Conſeiller du Roy, Lieutenant Général & Criminel de la Sénéchauſſée & Siége Préſidial de la

Digitized by Google

Marche, & laquelle fit ſon Teſtament le 28 Janvier 1717 : Du premier Lit il eut pour enfans,

6. Louis de la Pivardiére qui ſuit.
6. Louise de la Pivardiére.
6. Madeléne de la Pivardiére, Religieuſe Urſuline à Montferrand en Auvergne.

&

6. Marie de la Pivardiére, Religieuſe à Bleſſac.

VI. DEGRE'.

Louis de la Pivardiére, qualifié Chevalier, Seigneur de Richelieu, de la Chaſſagne, de Guimont & de Lage, étoit Cornette de Dragons dans le Régiment de Poiriére, lorſqu'il épouſa par le même ſecond Contrat de mariage de ſon pére du 4 Juin 1709, Demoiſelle Marguerite Musnier, fille de Noble Claude Muſnier, & de Demoiſelle Anne Barjon, & tranſigea le 5 Janvier 1720 avec ſon pére ſur la ſucceſſion mobiliaire de Françoiſe-Éléonore de Malleret ſa mére : De ſon mariage nâquirent,

7. Gilbert-Louis-Marien de la Pivardiére qui ſuit.
7. Claude-Amable de la Pivardiére, qualifié Chevalier, Sg^r. de Richelieu, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de S^t. Louis, & Capitaine d'Infanterie dans le Régiment de Cambreſis, baptiſé le 24 Avril 1715.

&

7. Henriette de la Pivardiére-de Richelieu.

VII. DEGRE'.

Gilbert-Louis-Marien de la Pivardiére, qualifié Chevalier, Sg^r. de Richelieu, de la Chaſſagne, de Guimont, &c. fut marié par Contrat du 4 Janvier 1745, avec D^lle. Marie-Silvie-Hortence de Noblet-de Tercillac, fille de Charles de Noblet, qualifié Chevalier, Seigneur de Tercillac & de S^t. Paul, & de Dame Barbe de Mornay ; il fit hommage le 4 Mars 1746 à Germain-Chriſtophe de Flécelles, Baron de S^te. Sévére, à cauſe de la moitié de la Seigneurie de Tercillac, mouvante de la Baronie de S^te. Sévére, & qui lui appartenoit du chef de ſa femme ; de leur mariage ils ont pour enfans,

8. Louis de la Pivardiére qui ſuit.
8. Claude-Amable de la Pivardiére, Ecuyer, né le 19 Février 1747.
8. Annet-Marie de la Pivardiére, Ecuyer, né le 7 Avril 1749.
8. François de la Pivardiére, Ecuyer, né le 29 Juin 1751.

&

8. Henriette de la Pivardiére, née le 18 Mars 1750.

VIII. DEGRE'.

Louis de la Pivardiére, Ecuyer, nâquit le 20 Octobre 1745 & fut reçu Page du Roy dans ſa Grande Ecurie au mois de Mars 1760, ſur les Preuves de ſa Nobleſſe.

Vû & vérifié par Nous Chevalier, Conſeiller du Roi en ſes Conſeils, Juge d'Armes de France.

POTERAT,

EN CHAMPAGNE ET A PARIS.

De Gueules à un Chevron d'Or accompagné de trois Étoiles de même, poſées deux en chef & l'autre à la pointe de l'Écu. Deviſe PROSPERAT TUTE.

LES Titres produits par cette Famille pour la juſtification de ſa Nobleſſe énoncent les filiations ſuivantes.

PREMIER DEGRE'.

PIERRE Poterat Ecuyer, Sr de Vauclos, fut marié avec Anne DE SENS fille de N... de Sens, & de Jeannette L'ESCUYER; elle mourut à Troyes le 13 Juin 1580, & Pierre Poterat ſon mari y étoit auſſi mort dès le 26 Mars 1553; ils eurent de leur mariage quatre enfans ci-après.

2. PIERRE Poterat continuë la deſcendance.
2. NICOLAS Poterat fut marié avec Jeanne DE PLEURS, & eut de cette alliance un fils & une fille ſavoir,
   3. JEAN Poterat lequel épouſa Nicolle LE GAS, & fut auteur d'une branche qui ſubſiſte encore en Normandie.
   &
   3. LOUISE Poterat vivante le 3 May 1605.
2. NICOLLE Poterat étoit mariée le 31 Janvier 1577 avec Edme DE LESTRE.
2. JEANNE Poterat étoit veuve de Jean FUSART le 24 Octobre 1576.

II. DEGRE'.

PIERRE Poterat Ecuyer, mourut à Troyes le 18 Septembre 1586, ayant eu de ſon mariage accordé avec Anne YON morte en la même ville le 26 Avril 1616, alors veuve de Noble Homme Martin JOSSIER Contrôleur des Deniers communs de la ville de Troyes, un fils nommé

III. DEGRE'.

PIERRE Poterat Ecuyer, Seigneur de Vieſlaine & de Batilly, lequel fut marié trois fois; 1°. avec Madeléne LE CORNUAT; 2°. par contrat du 18 Février 1599 avec D^lle Marie DE MAUROY fille de Jaques de Mauroy Ecuyer, Sr de Plivot, & de D^lle Jeanne D'ORIGNY; & 3°. avant le 27 Mars 1628 avec

Digitized by Google

Delle Marie DE VILLEPROUVÉE vivante encore le 23 Octobre 1648, fille de Louis de Villeprouvée Ecuyer, Sr des Barres, Conſeiller du Roy, Premier Préſident de l'Election de Troyes, Conſeiller & Intendant des Affaires du Prince de Condé, & de Demoiſelle Anne ANGENOUST ; Il ordonna par ſon teſtament du 8 Février 1637, qu'auſſi-tôt après ſa mort on portât ſon corps dans l'Egliſe de Sainte Marie-Madeléne de Troyes, & mourut avant le 4 Mars de la même année, jour auquel on fit l'inventaire de ſes biens à la requête de Marie de Villeprouvée ſa veuve ; il eut du 1er lit

4. PIERRE Poterat mort Chartreux.

Second Lit.

4. HONORÉ Poterat Capucin, né vers l'an 1601 fut empoiſonné à Calais, étant en Miſſion.
4. JAQUES Poterat va ſuivre.
4. NICOLAS Poterat Lieutenant au Régiment de Piémont, né vers le milieu de l'année 1605, fut aſſaſſiné en Lorraine en 1632 revenant de l'Armée d'Allemagne.
4. ANNE Poterat née vers l'an 1600, mourut jeune.

Troiſiéme Lit.

4. PIERRE Poterat étoit ſous la tutelle de ſa mere le 4 Mars 1637, & mourut ſans alliance.

IV. DEGRE'.

JAQUES Poterat Ecuyer, Seigneur de Vieſlaine, de Batilly & de Thurey *dit auſſi* de la Mothe-Thurey, fit hommage de cette derniere terre le 17 Juin 1635 à Haut & Puiſſant Seigneur Meſſire Claude de Bullion Chevalier, Baron de Marais, de Videville, de Gallardon & de Montlouet, Seigneur de Bullion, de Bonnelle, de la Grange, de St Sépulchre, de Mergey, de Chanchigny & de Feuge &c, Chancelier des Ordres du Roy & Surintendant de ſes Finances, comme étant dans la mouvance de ſa ſeigneurie de St Sépulchre : il étoit né vers l'an 1603, & mourut à St Benoiſt-ſur-Seine le 23 Septembre 1648.

De ſon mariage qui avoit été accordé par contrat du 13 Septembre 1626 avec Demoiſelle Eliſabeth DU BOURGLABÉ Dame de Thurey *ou* de la Mothe-Thurey, vivante encore le 17 Août 1673, fille de Noble Renaud du Bourglabé Conſeiller du Roy & Général en ſa Cour des Monnoyes de Paris, & de Demoiſelle Marie COIFFART ſa femme, il eut quinze enfans qui ſuivent.

5. PIERRE Poterat continuë la deſcendance.
5. NICOLAS Poterat Lieutenant au Régiment de Ste Maure, fut mis ſous la tutelle de ſa mere le 23 Octobre 1648, ainſi que Nicolas, Edouard, François, Renaud, Jaques, Honoré, Louis, Henry, Antoinette, Marie & Eliſabeth Poterat ſes freres & ſœurs, & mourut de ſes bleſſures au ſiége d'Etampes.
5. EDOUARD Poterat mourut Volontaire au Régiment de Bourgogne au mois d'Octobre 1652.
5. FRANÇOIS Poterat mourut en 1658, étant Volontaire dans le Régiment de Vendôme.

Digitized by

5. Renaud Poterat Volontaire dans le Régiment de Vendôme, mourut priſonnier de guerre à Camerdon en Eſpagne en 1659.
5. Jaques Poterat ſervoit en qualité de Cadet dans le Régiment des Gardes Françoiſes le 22 Juillet 1667, & fut tué au ſiége de Dolle, en montant à l'aſſaut le 13 Février de l'année ſuivante.
5. Honoré Poterat mourut jeune.
5. Louis Poterat Religieux de l'Ordre de St Antoine, mourut Chef de ſon Ordre en 1697.
5. Henry Poterat mourut ſans poſtérité.
5. Marie Poterat mourut ſans alliance.
5. Antoinette Poterat.
5. Marie Poterat fut émancipée avec Pierre Poterat ſon frere par acte du 23 Octobre 1648, paſſé du conſentement de *Vénérable & Diſcrette Perſonne Maître François Poterat Chanoine de l'Egliſe de St Etienne de Troyes.*
5. Elisabeth Poterat mourut Religieuſe de Ste Scholaſtique l'an 1681.

V. DEGRE'.

Pierre Poterat Ecuyer, Seigneur de Batilly, de la Forge-Vallecons, des Grand & Petit Vallecons & de Thurey *dit auſſi* de la Mothe-Thurey, obtint le 12 Janvier 1648 une commiſſion pour lever une Compagnie d'Infanterie, & ſervir dans le Régiment de Périgord ſous la charge du Sr de Razilly, & l'année ſuivante une nouvelle commiſſion de Capitaine dans le Régiment de Bouillon; il mourut en 1681; & de ſon mariage qui avoit été accordé par contrat du 15 Février 1653 avec Demoiſelle Marie Ludot, (morte en 1690) fille de Pierre Ludot Ecuyer, Seigneur de Chevileiles & de la Forge-Vallecons, Conſeiller du Roi, Elû en l'Élection de Troyes, & de D^lle Anne de Villeprouvée ſa femme, naquirent deux enfans, ſavoir,

6. Pierre Poterat qui continuë la poſtérité.

&

6. Claude Poterat Ecuyer, S^gr de la Forge-Vallecons, qui ſuivant un certificat du 12 Septembre 1674 que lui donna le S^r de Meſgrigny Gouverneur de la Citadelle de Beſançon, ſervoit alors en qualité de Cadet dans cette Citadelle; il obtint le 23 Septembre 1675 une commiſſion de Lieutenant dans le Régiment de Picardie, & le 15 Septembre 1691 le Marquis de Chappelaines Commandant le premier Eſcadron de la Nobleſſe du Bailliage de Troyes, lui donna un certificat, portant qu'» il » avoit ſervi pendant tout le temps de l'Arriére-Ban « : il avoit été bleſſé à la bataille de St Denis & mourut ſans alliance en 1714.

VI. DEGRE'.

Pierre Poterat qualifié Chevalier, Seigneur de la Forge-Vallecons, des Grand & Petit Vallecons, de Chervin, de la Forge, d'Aſſenay, & de Thurey *dit auſſi* de la Mothe-Thurey, baptiſé le 18 Décembre 1653, fit hommage du fief de la Forge-Vallecons & des Grand & Petit Vallecons le 2 May 1712 à Henry-Charles du Cambout Evêque de Metz, en qualité de Baron de Villemort, & rendit encore un pareil hommage le 3 Octobre 1716 à M^re

Digitized by Google

Charles-Maurice Colbert Marquis de Villacerf Conſeiller du Roi en ſes Conſeils, Abbé de Néauphe & de Saint André, pour ſon fief de la Mothe-Thurey relevant dudit Marquiſat; il obtint le 15 Décembre de la même année un Arrêt du Conſeil d'Etat du Roy & des Lettres Patentes ſur icelui, régiſtrées au Parlement le 10 Mars 1717, à la Chambre des Comptes le 23 du même mois, à la Cour des Aydes de Paris le 4 May ſuivant, au Bureau des Finances de Champagne le 27 Août, au Bailliage & Siége Préſidial de Troyes le 10 Novembre, en l'Élection le 13 du même mois, & en l'Hôtel de Ville le 15 Novembre de ladite année 1717, par lequel il fut maintenu dans les qualités de *Noble* & d'*Ecuyer*, & mourut à Troyes le 23 Décembre 1720 : De ſon mariage qui avoit été accordé par contrat du 2 Juin 1681 avec Dlle Marie Boilletot, (morte à Troyes âgée de 88 ans le 4 Janvier 1743) fille de Noble Homme Pierre Boilletot Bourgeois de Troyes, & de Dlle Catherine Gombault ſa femme, il eut 6 enfans dont on va parler.

7. Pierre Poterat qualifié Chevalier, Seigneur de la Forge Vallecons, des Grand & Petit Vallecons & de Monchy-St Eloy, né le 6 Juin 1682, fut nommé Conſeiller du Roy ordinaire en ſon Grand Conſeil le 2 Février 1720, & fut reçu le 17 du même mois; rendit hommage tant pour lui que pour François & Claude Poterat ſes freres le 17 Octobre 1728, à Meſſire Charles-Maurice Colbert Marquis de Villacerf, Conſeiller du Roy en tous ſes Conſeils, ſavoir, du fief de la Mothe-Thurey mouvant & relevant en plein fief de ſon Marquiſat de St Sépulchre, & avoit été marié le 4 Février précédent avec Demoiſelle Marie-Anne de Lévy, (ſœur de Jean-Baptiſte-Michel de Lévy Conſeiller du Roy en ſes Conſeils, & Préſident en ſa Cour des Aydes de Paris, de ſue Dame Géneviéve-Eliſabeth de Lévy mariée à Céſar-Marie de la Croix Seigneur d'Orangis, Conſeiller du Roy en ſes Conſeils, Maître ordinaire en ſa Chambre des Comptes, Intendant de la Martinique & Maître-d'Hôtel de la Reine, de Nicole-Éliſabeth de Lévy veuve d'Auguſtin Guillier Conſeiller à la Cour des Aydes, & de Cécille-Thérèſe de Lévy auſſy veuve de François des Landes Seigneur d'Houville, de Fontaines, de Cinq-Ormes & de Pannes en Beauce) fille de Michel-Jaques de Lévy Ecuyer, Seigneur de Rouillon, de Semon & de Liphar, Grand Bailly d'Épée du Comté de Dourdan, & de Dame Marie-Éliſabeth Hallé : Il mourut en ſa terre de Monchy-St Éloy en Picardie le 15 Octobre 1741 ; & de ſon mariage il eut un fils & une fille.

   8. Pierre Poterat Ecuyer, mourut jeune.

   8. Marie-Louise Poterat fut mariée en 1747 avec Mre Alphonſe de Jubert Chevalier, appellé *le Vicomte de Bouville*, Capitaine des Vaiſſeaux du Roy & Commandeur de l'Ordre Royal & Militaire de St Louis.

7. François Poterat qualifié Chevalier, Seigneur de Thurey &c. Conſeiller & Maître d'Hôtel ordinaire du Roy, nommé le 20 Novembre 1719, mourut à Paris en 1740 : De ſon mariage avec Delle Marie-Anne Mongin de Richebourg, il eut 3 enfans.

   8. Jean-Roch-François Poterat Ecuyer.
   8. Marguerite-Anne Poterat.
   8. Elisabeth-Anne Poterat.

7. Pierre-Bruno Poterat Ecuyer, Sous-Lieutenant dans le Régiment de Lorraine par commiſſion du 7 Décembre 1707, & ſucceſſivement Lieutenant dans ce même Régiment par autre commiſſion du 6 Août 1709, fut bleſſé & fait priſonnier à la bataille d'Oudenarde ; il ſe trouva encore à celle de Malplaquet où il fut encore bleſſé d'un coup de feu au travers du corps ; continua de ſe ſignaler au ſiége de Bouchain, & perdit enfin la vie à celui d'Aire, d'une bombe qui l'écraſa le 14 Octobre 1710.

7. Claude Poterat continuë la filiation.

7. Catherine Poterat Religieuſe Urſuline à Troyes.

7. Marie Poterat mourut en bas âge.

VII. DEGRE'.

Claude Poterat Chevalier, Seigneur d'Aſſenay, de Thurey &c, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de St Louis & des Ordres Royaux, Militaires & Hoſpitaliers de Nôtre-Dame du Mont-Carmel & de St Lazare de Jéruſalem, Conſeiller, Maître d'Hôtel ordinaire du Roy, Brigadier de ſes Armées, & Lieutenant Colonel du Régiment d'Orléans, né le 12 Janvier 1691, ſervoit le 1er Décembre 1710 en qualité de Cadet dans le Régiment du Meſtre de Camp Général des Dragons, & obtint le 22 Avril 1721 une commiſſion de Lieutenant de Cavalerie dans celui de Germinon où il ſervoit en qualité de Lieutenant réformé dès le 1er Août 1719 ; fut fait Capitaine dans ce Régiment le 24 Juillet 1721, Chevalier des Ordres de Nôtre-Dame du Mont-Carmel & de St Lazare de Jéruſalem le 12 Janvier 1726, en conſéquence des preuves de ſa nobleſſe, Chevalier de l'Ordre de St Louis le 2 Avril 1735, & reçu le 9 May ſuivant, Conſeiller-Maître d'Hôtel ordinaire du Roy le 3 Juin 1740, & Major du Régiment de Cavalerie d'Orléans le 8 Novembre 1742 ; obtint une commiſſion le 12 Mars 1744 pour, en qualité de Major, tenir rang de Lieutenant Colonel dans ce Régiment & dans les Troupes de Cavalerie ; fut fait Lieutenant Colonel en pied de ce même Régiment le 30 May 1749 & enfin Brigadier des Armées du Roy le 5 9bre 1758. De ſon mariage accordé par contrat du 13 Novembre 1740 avec Demoiſelle Eliſabeth-Anne Paillot fille de Jean Paillot Ecuyer, Seigneur de Boiſcarré, de Foucheres, de Fralignes, de Courtenot en partie &c. Conſeiller-Procureur du Roy en l'Election & ancien Maire de Troyes, & Subdélégué de l'Intendance de Champagne, au Département de cette Ville, & de Dame Anne Bertrand ſa femme, il a eu trois enfans ci-après.

VIII. DEGRE'.

1. Pierre-Claude Poterat Ecuyer, né le 14 Octobre 1741, fut nommé Lieutenant au Régiment de Cavalerie d'Orléans le 7 Juillet 1754.

2. Abraham Poterat Ecuyer, naquit le 1er Décembre 1743 & fut reçu

Page du Roy en ſa Petite Écurie ſur les preuves de ſa nobleſſe faites le 27 Mars 1756.

3. ELISABETH Poterat mourut en bas âge.

Vû & vérifié par Nous Chevalier, Conſeiller du Roy en ſes Conſeils, Juge d'Armes de France.

Digitized by

PRÉVOST.

A PARIS ET EN BRETAGNE.

Tiercé au premier d'Azur à un Croiſſant d'Argent, au ſecond d'Or à trois Etoiles d'Azur & au troiſiéme de Sable à une Sirene d'Argent.

PREMIER DEGRE'.

ROBERT Prévoſt, Ecuyer, Sg^r. de Montreuil & du Péreux, Tréſorier, Receveur Général & Payeur des Rentes de l'Hôtel-de-Ville de Paris, né vers l'an 1654 fut reçu Conſeiller-Sécrétaire du Roi, Maiſon, Couronne de France & de ſes Finances, & en obtint les Proviſions le 3 May 1705; il mourut revétu de cet Office le 24 Septembre 1712, âgé de 57 ans 11 mois, & fut enterré le ſur-lendemain dans l'Egliſe de S^t. Pierre & S^t. Paul de Montreuil, près de Vincennes; il avoit épouſé Demoiſelle Catherine PÉZANT, dont il eut pour enfans (*),

2. DENIS-GUILLAUME Prévoſt, Ecuyer, Conſeiller-Sécrétaire du Roi, marié le 16 Février 1703, avec Demoiſelle Jeanne-Géneviéve DE L'EPINE, native de Morlaix en baſſe-Bretagne, d'où ſont iſſus,
   3. JEAN-BAPTISTE-DENIS-ROBERT Prévoſt, Ecuyer.
   &
   3. ROBERT-PHILIPPES Prévoſt, Ecuyer.
2. PHILIPPES Prévoſt ci-après.
2. ROBERT-DENIS-MARTIN Prévoſt, Ecuyer.
2. PIERRE-FRANÇOIS, (*dit auſſi*, Jean-François) Prévoſt, Ecuyer, S^r. de Fontaines.
2. PHILIPPES-SILVESTRE Prévoſt, Ecuyer, S^r. de la Boiſſiére.

2. N....Prévoſt,
2. N....Prévoſt,
2. N....Prévoſt,
&
2. N....Prévoſt,

mariées, l'une à Hugues DE SALINS, Ecuyer, Fermier Général du Roi; l'autre à Pierre VINCENT, Ecuyer; la 3e. à Pierre ACART, Ecuyer, tous les trois Conſeillers-Sécrétaires du Roi, Maiſon, Couronne de France & de ſes Finances; & la 4e. au S^r. DE SENNECÉ, Gentilhomme de Normandie.

(*) Un Mémoire de Famille porte, que l'un de ſes enfans nommé *Prévoſt-du Péreux* fut tué à la Bataille de Malplaquet, étant Capitaine dans le Régiment de Bretagne Infanterie; mais il n'y eſt point déſigné par ſon nom de Baptême.

Digitized by Google

II. DEGRE'.

PHILIPPES Prévoſt, Ecuyer, S^r. de la Croix, Directeur Général des Vivres de la Marine à Breſt & Tréſorier des Fortifications de la Bretagne, natif de Paris, épouſa par Contrat du 24 Septembre 1714, Demoiſelle Marie-Gabrielle-Eliſabeth LESTOBEC, Demoiſelle de Langriſtin, fille de Noble Homme François Leſtobec, S^r. du Pleſſis & de Demoiſelle Marie LARS ſa veuve, & la Bénédiction nuptiale leur fut donnée le 26 du même mois; il mourut à Breſt le 26 Juin 1743, âgé d'environ 59 ans, laiſſant de ſon mariage,

3. JAQUES Prévoſt ci-après.
3. PAUL-PHILIPPES Prévoſt, Ecuyer, Capitaine des Vaiſſeaux de la Compagnie des Indes, né vers l'an 1721.
3. DENIS-PIERRE Prévoſt, Ecuyer, S^r. de Preſſigny, Commiſſaire de la Marine, né vers l'an 1725; il fut mis, ainſi que tous ſes fréres & ſœurs, ſous la tutelle de leur pére, par Sentence du Châtelet de Paris, rendue le 28 Novembre 1730.
3. PIERRE-FRANÇOIS Prévoſt, Ecuyer, S^r. de la Croix, Commiſſaire de la Marine à S^t. Domingue, né vers l'an 1726.
3. DENIS-ROBERT-JOSEPH Prévoſt, Chanoine de Bray ſur Seine, né vers le mois de Février 1729.
3. MARIE-JOSÉPHE Prévoſt, née vers l'an 1719.

&

3. CHARLOTTE Prévoſt, née vers le mois de Septembre 1730 & morte peu de temps après.

III. DEGRE'.

JAQUES Prévoſt, Ecuyer, S^r. de la Croix, Conſeiller du Roi en ſes Conſeils, Préſident au Conſeil Supérieur de Louiſbourg & Commiſſaire Général-Ordonnateur de la Marine au Port de Rochefort, né à Breſt le 16 Mai 1715, commença à ſervir dans la Marine en qualité d'Éléve le 1er. Janvier 1729; fut fait Écrivain du Roi en 1732, Écrivain principal en 1735, & ayant été envoyé la même année dans le Canada, il y fit les Fonctions de Commiſſaire pour le Roi; mais la diſette étant devenue conſidérable dans cette Colonie, le S^r. de S^t. Ovide, Gouverneur alors, le renvoya en France, pour repréſenter au Miniſtre les beſoins de la Colonie, le Miniſtre y pourvut & renvoya ledit S^r. Prévoſt avec les ſecours néceſſaires. En 1739, il fut chargé du détail des Troupes & de l'Artillerie, & admis dans le Conſeil Supérieur, où il eut l'honneur enſuite de préſider comme le plus ancien des Membres de ce Conſeil. En 1745, il fut bleſſé & fait Priſonnier de guerre au Siége de Louiſbourg où il perdit la plus grande partie de ſes Effets & fut fait encore Priſonnier par les Anglois, dans le fameux Combat livré par le Marquis de la Jonquiére en 1747; le 1er. Avril 1746, il avoit été nommé Commiſſaire ordinaire de la Marine; le 1er. Janvier 1749 il obtint des Proviſions de Premier Conſeiller au Conſeil Supérieur de Louiſbourg & une Commiſſion de Subdélégué de l'Intendant de la Nouvelle-France, à l'Iſle Royale & Iſles en dépendantes, & encore une autre Commiſſion de Commiſſaire-Ordonnateur dans ce Pays, datée du même jour; fut nommé Commiſſaire des Guerres le 1er. Mars 1755, lors de l'embarquement des

Digitized by G

Troupes que le Roi fit paſſer en Canada, ſous les ordres du Baron de Dieskau, Maréchal de Camp; obtint, en conſidération de ſes Services, une gratification de 3000 liv. ſur le Tréſor Royal en 1756; & enfin, après avoir éprouvé différens périls & deux naufrages, il eſt parvenu le 1er. Novembre 1757 au Grade de Commiſſaire Général de la Marine, que lui ont mérité ſes longs & importans Services. Il épouſa par Contrat du 14 Février 1745, Demoiſelle Marguerite-Thérèſe CARRÉROT, fille de Pierre-André Carrérot, Conſeiller au Conſeil Supérieur de Louiſbourg & de Dame Marie-Joſéphe CHÉRON; De ce mariage qui fut célébré le même jour, il en a eu pour enfans,

IV. DEGRE'.

1. JAQUES-MARIE-ANDRE' Prévoſt, Ecuyer, né le 28 Janvier 1749, & nommé le 1er. Avril 1760, Enſeigne d'Infanterie en pied dans les Troupes des Colonies, alors à Rochefort.
2. LOUIS-ANNE Prévoſt, Ecuyer, né le 4 Mai 1750.
3. CHARLES-AUGUSTE Prévoſt, Ecuyer, né le 19 Avril 1751.
4. ANTOINETTE-JOSÉPHE Prévoſt, née le 24 Octobre 1747.
5. MARGUERITE-JOSÉPHE-ADÉLAÏDE Prévoſt, née le 19 Mars 1752.

&

6. RENE'E-VICTOIRE Prévoſt, née le 30 Décembre 1753.

Vû & vérifié par Nous Chevalier, Conſeiller du Roi en ſes Conſeils, Juge d'Armes de France.

Digitized by Google

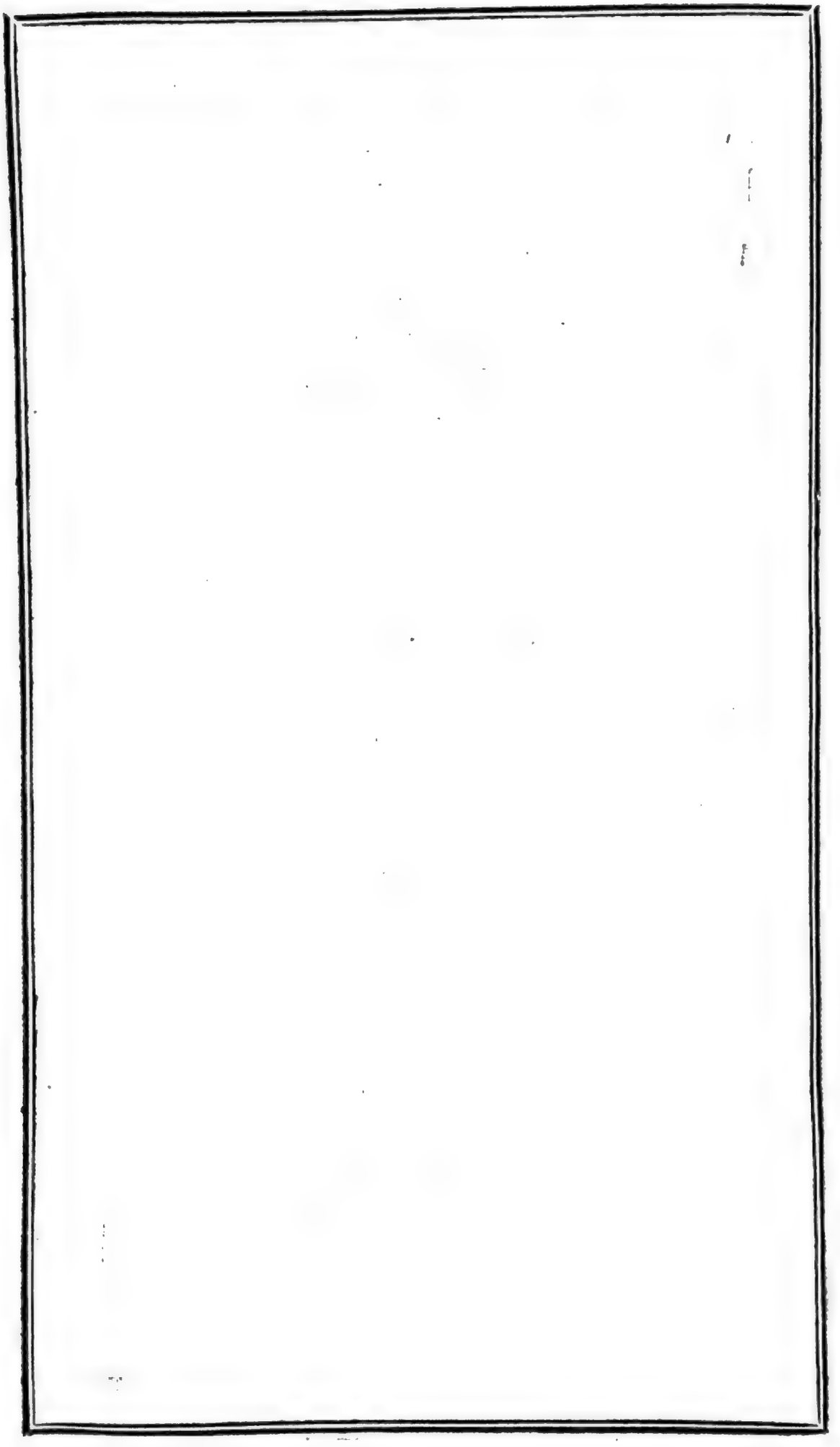

Digitized by Google

LE QUIEN-DE LA NEUFVILLE,

Seigneurs de la Neufville, &c.

A PARIS ET A BORDEAUX.

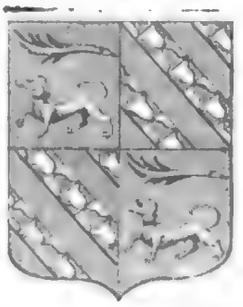

Ecartelé au 1. & 4. de Sinople, à un Chien braque d'or paſſant, ayant un Collier de Sable, ſurmonté d'une Palme d'argent en faſce; au 2. & 3, Bandé de Vair & de Gueules de 6. Piéces.

LES différens Auteurs qui ont traité du nom de le Quien, le font remonter dans des Siécles très-reculés; mais comme les Titres de cette Famille n'ont point été repréſentés au Juge d'Armes de France, ayant été anéantis dans la deſtruction de la Ville de Liſbonne où Jaques le Quien-de la Neufville, qui y mourut dans un âge très-avancé, les avoit tranſportés, pour la preuve qu'il fut obligé de faire, afin d'être reçu Chevalier de l'Ordre de Portugal de la premiére Claſſe, où il fut admis ſans aucune diſpenſe, on ſe renferme dans la juſtification des filiations établies par ceux que l'on a pu recouvrer, ainſi qu'elles ſont ici déduites.

PREMIER DEGRE'.

PIERRE le Quien-de la Neufville, Seigneur de la Neufville, fut Capitaine de Cavallerie (*a*) & ne quitta le Service que lorſque les bleſſures dont il étoit couvert l'eurent mis hors d'état de porter les Armes (*b*); il mourut en 1675, & de ſon mariage avec Demoiſelle Claude MALDAMÉ, il eut pour fils,

II. DEGRE'.

JAQUES le Quien-de la Neufville, qualifié *Ecuyer*, Seigneur de la Neufville, de Frémicourt, &c., qui dans l'Hiſtoire Littéraire du Régne de Louis XIV. (*c*) où il eſt mis au rang des Hommes Illuſtres de ſon Siécle, eſt dit *iſſu d'une Noble & ancienne Famille du Boullenois.* Il fut baptiſé dans l'Egliſe de S^t. Sulpice à Paris le 21 Mars 1644, & entra dès l'âge de 15 ans en qualité de Cadet dans le Régiment des Gardes-Françoiſes; mais la délicateſſe de ſon tempérament lui ayant permis à peine de faire une ſeule Campagne, il fut

(*a*) (*b*) (*c*) Hiſtoire Littéraire du Régne de Louis XIV., par M. Lambert, imprimée à Paris en 1751, Tome 1. fol. 575.

obligé de renoncer à la Profeſſion des Armes & revint à Paris, dans le deſſein de prendre le parti de la Robe. Il fit pour cet effet un Cours de Droit & traita de l'Office d'Avocat Général en la Cour des Monnoyes, dont il étoit prêt d'obtenir les Proviſions, lorſqu'une Banqueroute conſidérable faite à ſon pére, l'obligea de tourner ſes vûes ailleurs; il s'attacha à l'Evêque de Cologne & ſe qualifioit *Sur-Intendant* de ce Prince le premier Juin 1680; comme il avoit auſſi un goût décidé pour la Littérature, il commença l'étude des Langues Eſpagnole & Portugaiſe, pour pouvoir entreprendre avec plus de facilité l'Hiſtoire générale de Portugal qu'il fit paroître en 1700. Cette Hiſtoire eut une approbation générale & lui mérita une place à l'Académie Royale des Inſcriptions & Belles-Lettres, où il fut reçu en qualité d'Aſſocié en 1706. Cette diſtinction ayant éxcité ſa reconnoiſſance, il entreprit l'Hiſtoire de l'établiſſement des Poſtes chez les anciens & la conduiſit juſqu'en 1708 qu'il fit paroître cet Ouvrage. Pour le rendre plus intéreſſant, il y inſéra tous les Réglemens faits au ſujet des Poſtes depuis le Régne de Louis XI, qui en fut le reſtaurateur en France; il compoſa encore en 1710 & 1711, l'Hiſtoire des Dauphins de Viennois, d'Auvergne & de France, qui fut miſe au jour en 1760, par Charles-Arnoul le Quien-de la Neufville ſon petit-fils, Capitaine au Régiment Etranger Cavallerie de Mg^r. le Dauphin. Il obtint peu de tems après des Lettres d'Académicien vétéran, & fut deſtiné en 1713 à accompagner l'Abbé de Mornay en Portugal, où il venoit d'être nommé Ambaſſadeur; il fut reçu dans cette Cour avec les plus grandes marques de diſtinction, & le Roi de Portugal qui lui avoit fait l'honneur de le conſulter ſur l'établiſſement d'une Académie d'Hiſtoire, qu'il avoit deſſein de fonder à Liſbonne, le nomma Chevalier de ſon Ordre de Chriſt, par Lettres du 22 Juillet 1716 & lui accorda en même tems 12000 Reis de penſion. Il fit alors ſes preuves de Nobleſſe qui furent trouvées bonnes & valables (*a*), & en conſéquence il fut reçu dans cet Ordre ſans aucune Diſpenſe le 26 Juillet 1718; une diſtinction auſſi ſignalée, qu'il n'accepta, ainſi que la penſion, que par une permiſſion du feu Roi Louis XIV. du 6 Mai 1715, l'engagea à travailler à la continuation de ſon Hiſtoire de Portugal; mais ſa trop grande application lui avança la fin de ſes jours, & il mourut à Liſbonne le 20 Mai 1728, étant reſté veuf à l'âge de 34 ans & pére de neuf enfans qu'il eut de ſon mariage avec Demoiſelle Marie BROCARD: De ces neuf enfans on ne connoît par Titres que les deux qui ſuivent.

(*a*) Prouvé par un Certificat du 15 May 1750, donné par le Comte de la Cerda, Envoyé extraordinaire du Roi de Portugal à la Cour de France, portant que » Monſieur Jaques le Quien-de la Neufville, qui avoit été » Chevalier de l'Ordre de Chriſt étoit Noble, non-ſeulement parce qu'il étoit appellé *Fidalgo*, mais parce que » ſe faiſant informer en Portugal par le Sécrétaire du Tribunal de Conſcience où ſe trouvoient les preuves de tous » les Chevaliers, il lui avoit fait réponſe datée du 7 Avril précédent, par laquelle il lui mandoit, qu'ayant éxa» miné les Preuves de Jaques le Quien-de la Neufville, faites dans le mois de Juin 1718, il avoit été jugé No» ble & ſans avoir beſoin d'aucune Diſpenſe. «

Prouvé auſſi par un autre Certificat donné à Liſbonne le 20 Juin 1752, par le Conſul Général de la Nation Françoiſe en Portugal, portant que » les Preuves de Nobleſſe faites au mois de Juin 1718 au Tribunal de con» ſcience établi à Liſbonne, pour l'admiſſion & réception à l'Ordre de Chriſt, de Meſſire Jaques le Quien-de » la Neufville, de l'Académie des Inſcriptions & Belles-Lettres de Paris, lui avoient été confiées par un des » principaux Miniſtres dudit Tribunal, que les ayant lûes & éxaminées avec attention, il avoit trouvé que ledit » Jaques le Quien-de la Neufville étoit Noble, attendu les Titres qu'il avoit produits, & qu'indépendemment » d'iceux ledit Tribunal avoit entendu onze Témoins, leſquels avoient déclaré avoir connu la Famille & le pére » dudit Jaques le Quien-de la Neufville, pour être de race Noble & vivre en conformité; qu'en conſéquence » deſdites Preuves, ledit Jaques le Quien-de la Neufville avoit été fait & reçu Chevalier de l'Ordre de Chriſt, » ſans avoir eu beſoin d'aucune Diſpenſe ni Grace; que les Preuves & Informations faites pardevant le Tribu» nal de Conſcience y reſtoient ſecrettes, & qu'il n'étoit pas d'uſage que les Miniſtres dudit Tribunal en donnaſ» ſent des Copies ou Certificats. « (Ces deux Certificats produits en original.)

3. JAQUES le Quien-de la Neufville, qualifié *Ecuyer*, né à Paris le 13 Février 1678 & baptiſé à S^t. Sulpice le 17 du même mois, entra dans le Service en 1695 en qualité de Gendarme, Compagnie de Flandres, & fut ſucceſſivement Cornette dans le Régiment de Marteville Cavallerie en 1701, & Capitaine dans le Régiment d'Alzeau Cavallerie en 1711; depuis, ce Régiment ayant été réformé, il fut incorporé en 1713 dans le Régiment de Cavallerie Dauphin-Etranger; en 1719, il fut créé Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de S^t. Louis; en 1721 il fut fait Major dudit Régiment de Cavallerie Dauphin-Etranger, Emploi qu'il éxerça pendant 23 ans; & au Sacre du Roi, actuellement régnant, il fut l'un des 4. Gentilshommes qui eurent l'honneur de porter l'Etendard de la Nobleſſe pour les Barons de la S^te. Ampoule. Au commencement de la Guerre de 1733, il fut nommé Aide-Maréchal Général des Logis de la Cavallerie dans l'Armée d'Allemagne, & en 1735 il obtint un Brevet de Meſtre de Camp; en 1741 il éxerça encore la Charge d'Aide-Maréchal Général des Logis de la Cavallerie dans les Armées de Veſtphalie, de Bohême & d'Allemagne; en 1743 il obtint du Roi une penſion de 800 liv. ſur l'Ordre de S^t. Louis, & en 1744 il fut nommé Lieutenant Colonel du Régiment de Cavallerie Dauphin-Etranger & Brigadier des Armées de Sa Majeſté. Ses infirmités l'ayant obligé de quitter le Service en 1747, le Roi lui accorda une penſion de retraite de 1000 liv. ſur le Tréſor Royal : il mourut en 1759.

3. CHARLES le Quien-de la Neufville continue la filiation.

III. DEGRE'.

CHARLES le Quien-de la Neufville, qualifié *Ecuyer*, Seigneur de la Neufville, de Frémicourt, &c., né à Paris le 1er. Juin 1680 & baptiſé à S^t. Sulpice le 19 du même mois, fut nommé en 1724 Directeur Général des Poſtes de Bordeaux & de Guyenne, après l'avoir été auparavant de la Flandre & de la Champagne, & épouſa par Contrat du 11 Septembre 1715, D^lle. Anne-Sibille DE WEZ, dont il eut ſix enfans qui ſuivent.

4. CHARLES-ARNOUL le Quien-de la Neufville, qualifié *Ecuyer*, baptiſé à Lille en Flandres le 3 Mai 1720, entra dans le Service en 1736 en qualité de Volontaire dans le Régiment de Cavallerie Dauphin-Etranger & fut nommé ſucceſſivement Cornette dans ce Régiment en 1740, Lieutenant en 1743, & enfin Capitaine en 1747; il fut créé en 1758, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de S^t. Louis; obtint une penſion de 400 liv. ſur cet Ordre le 21 Aouſt 1761, & le Roi lui ayant permis de ſe retirer du Service en 1762 à cauſe de la délicateſſe de ſa ſanté, lui a accordé de plus une penſion de retraite de 600 liv. ſur le Tréſor Royal.

4. CHARLES-GABRIEL le Quien-de la Neufville va ſuivre.

4. CHARLES-AUGUSTE le Quien-de la Neufville, Prêtre, Vicaire Général du Diocèſe d'Acqs, Sous-Doyen de l'Egliſe Métropolitaine de Bordeaux & Prieur Commandataire du Prieuré de S^t. Etienne de Mortagne en Saintonge, naquit & fut baptiſé à Bordeaux le 25 Juillet 1726.

4. ANNE-SIBILLE le Quien-de la Neufville, baptiſée à Lille en Flandres le 29 Juin 1716, épouſa par Contrat du 6 Janvier 1749, René-Louis

Digitized by Google

SUBTIL, Ecuyer, Conſeiller du Roi, Commiſſaire Provincial des Guerres en la Généralité de Guyenne.

4. JEANNE-REYNE-ELISABETH le Quien-de la Neufville, fut baptiſée à Lille en Flandres le 19 Juillet 1717.

4. MARIE-MADELÉNE-CHARLOTTE-LÉOCADIE le Quien-de la Neufville, baptiſée auſſi à Lille en Flandres le 9 Décembre 1718, fut mariée par Contrat du 6 Février 1744, avec Joſeph-Daniel TESTAS, Seigneur de Gaſſies.

IV. DEGRE'.

CHARLES-GABRIEL le Quien-de la Neufville-de Frémicourt, qualifié *Ecuyer*, Directeur Général des Poſtes de Bordeaux & de Guyenne, né & baptiſé à Sedan le 15 Novembre 1721, épouſa par Contrat du 21 Septembre 1752, Dame Catherine BIZET, veuve de Michel-Pierre BARRE, Conſeiller-Sécrétaire du Roi, Maiſon, Couronne de France, en la Chancellerie près la Cour des Aydes de Guyenne. (Ils n'ont point d'enfans de leur mariage.)

Vû & vérifié par Nous, Chevalier, Conſeiller du Roy en ſes Conſeils, Juge d'Armes de France.

RAMEY,

Seigneurs d'Arfeuilles, de Sugny & de Gre'nieux,
PAYS DE FOREZ ET CHAMPAGNE.

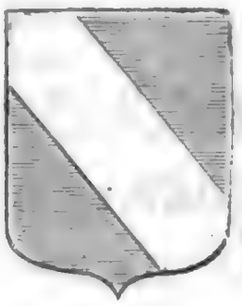

D'Azur à une bande d'Argent.

✱

PREMIER DEGRE'.

CLaude Ramey, Ecuyer, Seigneur d'Arfeuilles, qualifié ainſi dans un Certificat, que luy donna le 3 Avril (*a*) 1639, Guillaume de Simiane, Seigneur de Gordes, Capitaine des Gardes du Corps du Roy, ſous la charge duquel il ſervoit depuis le 5 Janvier (*b*) précedent, qu'il avoit été pourvû de l'Etat & Charge de l'un des Exempts des dits Gardes du Corps, obtint le 23 Décembre (*c*) 1661 des Lettres, par leſquelles le Roy lui permit d'exercer conjointement l'Office de ſon Conſeiller en la Sénéchauſſée & Siége Préſidial de Montbriſon, avec la Charge d'Exempt des Gardes, ſur ce qu'il luy avoit fait remontrer, qu'étant chargé de onze Enfans, il avoit été obligé de traiter de la dite Charge de Conſeiller, afin d'en pourvoir par la ſuitte un de ſes Enfans, pour y rendre ſervice à Sa Majeſté; Le 28 Juillet (*d*) 1664 le Roy lui accorda des Lettres de Veteran, pour jouir luy & ſa Veuve des Priviléges attribuez aux Officiers Commençaux de ſa Maiſon; il obtint le 4 Octobre (*e*) de la même année de nouvelles Lettres de retenue, en l'Etat & Charge d'Exempt des Gardes Ecoſſoiſes du Corps du Roy, & prêta ſerment le lendemain entre les mains du Duc de Noailles, Capitaine de cette Compagnie; fut maintenu en cette qualité dans les Priviléges de la Nobleſſe, par Arrêt du Conſeil d'Etat du Roy rendu le 28 Avril (*f*) 1671, & Sa Majeſté deſirant luy témoigner la ſatisfaction qu'Elle avoit des bons & agréables ſervices qu'il lui avoit rendus, tant en l'exercice de la Charge de ſon Conſeiller au Bailliage de Forez à Montbriſon, en laquelle il avoit été reçu dez le 6 Octobre 1646, depuis lequel temps il l'avoit exercé continuellement juſqu'au mois de Décembre 1673 qu'il en avoit fait ſa réſignation, qu'en pluſieurs autres occaſions, & luy en laiſſer quelques marques d'honeur, telles que méritoient ſon intégrité & ſon affection à ſon Service, & auſſi pour ne pas fruſtrer le public de l'avantage qu'il pouvoit recevoir de ſon expérience & ſuffiſance, lui accorda des Lettres de ſon Conſeiller honoraire au dit Bailliage de Montbriſon, le 29 May (*g*) 1674; il mourut en 1678 & fut enterré (*h*) le 18 Avril de cette année en la Paroiſſe de S^t. Juſt en Chevalet;

(*a*) Original. (*b*) Cette datte eſt énoncée dans l'Arrêt du Conſeil qu'il obtint en 1671.
(*c*) (*d*) (*e*) (*f*) (*g*) Original.
(*h*) Extrait mortuaire délivré en forme.

Digitized by Google

il eut de ſon mariage avec Dlle. Antoinette CHASSAIN, onze Enfans, dont cinq morts en bas âge, les autres furent,

2. JEAN Ramey qui continue la deſcendance.
2. ANTOINE Ramey, Prêtre de l'Oratoire.
2. VITAL-MARIE Ramey, Prêtre de l'Oratoire.
2. JEAN-BAPTISTE Ramey, Curé de Francheville en Lionois.
2. CLAUDE Ramey, Bénédictin de la Congrégation de S. Maur.

&

2. FRANÇOIS Ramey, Chanoine de la Collégiale de Montbriſon.

II. DEGRE.

Noble JEAN Ramey, Seigneur d'Arſeuilles, de la Broſſe & de Montloup, né le 5 Juillet (*a*) 1644, & tenu ſur les Fonts de Batême le 19 du même mois, par *Vénérable Meſſire* Jean Ramey, Prêtre & Curé de St. Bonat, lez Ste. Croix en Breſſe, & par Dlle. Catherine Giraud, femme de Noble Claude Chaſſain, Seigneur de Marcilly, Conſeiller du Roy, Chatelain de Montbriſon, ſe qualifioit Conſeiller du Roy au Bailliage & Sénéchauſſée de Forez, lorſqu'il épouſa par Contrat du 2 Octobre (*b*) 1674 Dlle. Madelene CHASLON, fille de Jean Chaſſon, Bourgeois de Montbriſon, & de Dlle. Jeanne CHASNEL. Il mourut le 20 Janvier (*c*) 1707, ayant eu de ſon mariage les Enfans ci-après.

3. CLAUDE Ramey va ſuivre.
3. ANTOINE Ramey, Lieutenant d'Infanterie & Major d'un Bataillon de Milice.
3. JEAN-BAPTISTE Ramey, Sgr. de Grénieux, commença de ſervir le 15 Mars 1707 en qualité de Sous-Lieutenant dans le Régiment de Labour Infanterie; fut nommé en 1709 Sous-Lieutenant de Grénadiers & en 1711 Lieutenant. Ce Régiment ayant été réformé en 1714, il fut entretenu en qualité de Lieutenant réformé dans celui d'Orléans Infanterie; fut employé en la même qualité dans un Bataillon de Milice en 1719; nommé le 1er. Mars (*c*) 1727 Lieutenant dans le Bataillon de Milice de Chavannes que le Roy faiſoit mettre ſur pied dans la Généralité de Lyon; en 1733 Lieutenant dans le Régiment Meſtre-de-Camp Général des Dragons; le 15 Septembre (*d*) 1741 Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de St. Louis; & le 2 Avril (*e*) 1742 Aide-Major dudit Régiment; obtint le 31 Octobre (*f*) 1743 une Commiſſion, pour en cette qualité prendre rang de Capitaine en ce Régiment & fut bleſſé en 1746 d'un coup de bayonette à la jambe gauche dans un Détachement, ſous les ordres de M. du Pleſſis, Brigadier des Armées du Roy & Meſtre-de-Camp de Dragons.
3. FRANÇOIS Ramey-de Sugny, Lieutenant dans le Régiment de Chalmazel, Infanterie, mort en 1724.
3. JEAN-CLAUDE Ramey-de Moliere, né le 14 Novembre (*g*) 1691, commença de ſervir le 15 Mars 1708 en qualité de Cadet dans le Régiment de Labour; étoit Sous-Lieutenant d'une Compagnie de ce Régiment,

(*a*) Extrait baptiſtere délivré en 1673. (*b*) Original.
(*c*) Extrait mortuaire délivré en forme.
(*d*) (*e*) (*f*) Original. (*g*) Extrait baptiſtere délivré en forme.

Digitized by Google

lorſqu'il fut fait le 28 Juillet (*a*) 1711 Sous-Lieutenant de Grénadiers ; fut nommé le 1er. Octobre (*b*) 1714, Lieutenant réformé à la ſuite du Régiment d'Orléans Infanterie ; le 11 Juin (*c*) 1718 Lieutenant en pied ; le 8 Septembre (*d*) 1734, Capitaine ; & Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de S^t^. Louis le 10 Décembre (*e*) 1740 ; il a été bleſſé en différentes occaſions & entr'autres à la Bataille de Guaſtalla & à celle de Raucoux.

3. VITAL-MARIE Ramey, mort à Lyon, Prêtre de l'Oratoire.

&

3. EMANUEL Ramey, mort en 1746, Gardien des Cordeliers à Montbriſon.

III. DEGRE'.

Noble CLAUDE Ramey, Seigneur d'Arfeuilles, ſe qualifioit Conſeiller du Roy au Bailliage & Sénéchauſſée de Forez, lorſqu'il épouſa par Contrat du 14 Septembre (*f*) 1714, D^lle^. Antoinette DE CHASTRE, fille de M^e^. Jean de Chaſtre, S^r^. des Chavanes, Avocat en Parlement & de D^lle^. Antoinette Ramey : Son Teſtament du 31 Décembre (*g*) 1726 porte, que s'il mouroit à Montbriſon il vouloit être enterré dans le Vas & Tombeau de ſes Prédéceſſeurs, en l'Egliſe de S^t^. André, & s'il mouroit à S^t^. Juſt en Chevalet, dans le Tombeau de ſa famille. Il avoit eu de ſon premier mariage avec D^lle^. Jeanne-Marie GIRARD.

4. ETIENNE Ramey, mort en bas âge.

&

4. JEANNE-MARIE-MADELENE Ramey, femme de Jean-Batiſte DU ROURE, Ecuyer Viguier de la ville d'Arles.

Second Lit.

4. FRANÇOIS-VITAL-MARIE Ramey va ſuivre.
4. JEAN-CLAUDE Ramey, né le 9 Février (*h*) 1718, eſt premier Lieutenant dans le Régiment du Meſtre-de-Camp Général Dragons.
4. MADELENE Ramey, mourut en bas âge.
4. MARIE-PHILIBERTE Ramey, Religieuſe Urſuline à Montbriſon
4. ANTOINETTE Ramey, mourut en 1758, Religieuſe au même Couvent.

IV. DEGRE'.

FRANÇOIS-VITAL-MARIE Ramey, Ecuyer, Seigneur d'Arfeuilles & de Sugny, né le 15 Aouſt 1715, fut pourvû le 2 Avril 1744 d'un Office de Conſeiller au Parlement de Metz & Commiſſaire aux Requeſtes du Palais, & épouſa par Contrat du 23 Aouſt 1743, D^lle^. Roſe-Angelique DE VAURILLON-DE LESTANG, fille de Jean-Gabriel de Vaurillon, Ecuyer & de Antoinette-Roſe DE BRIENNE.

Leurs Enfans au nombre de cinq, ſont

V. DEGRE'.

1. MARIE-JEAN-BAPTISTE-ANTOINE Ramey, Ecuyer, né le 17 Oct. 1746.

(*a*) (*b*) (*c*) (*d*) (*e*) (*f*) (*g*) Original.
(*h*) Extrait Baptiſtere délivré en forme.

Digitized by Google

2. Marie-Pierre Ramey, Ecuyer, né le 6 Juillet 1752.

3. Jean-Marie-Vital Ramey, Ecuyer, né le 4 Juin 1753.

4. Marie-Jeanne-Claudine Ramey, née le 20 Novembre 1747.

&

5. Marie-Antoinette Ramey, née le 22 May 1749.

Vû & vérifié par Nous, Chevalier, Conſeiller du Roi en ſes Conſeils, Juge d'Armes de la Nobleſſe de France.

Digitized by G

DE REDON,

Seigneurs des Foſſes, de Mauſonville, des Maiſons Nobles de la Chapelle & de Fouſſeries, de Montplaiſir & de Las Caſſagnes.

EN CONDOMOIS ET EN AGÉNOIS.

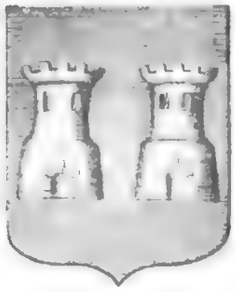

d'Azur à deux Tours d'Argent; poſées l'une à côté de l'autre.

CETTE Famille qui ſe prétend iſſuë d'un Amalric de Redon, qui étoit Sénéchal du Duché d'Aquitaine le 13 Octobre (*a*) 1321, a été maintenue dans ſon ancienne Nobleſſe, par Ordonnance du Commiſſaire Subdélégué de M. Pellot, Intendant de Guyenne du 3 Aouſt 1666, & de M. le Pelletier de la Houſſaye, Intendant de Montauban du 5 Juillet 1698, ſur des Titres qui juſtifient les filiations ſuivantes.

PREMIER DEGRE'.

Noble ROBERT de Redon, Ecuyer, Seigneur du Limport, rendit Hommage au Comte d'Armagnac le 1er. May (*b*) 1521, & fit ſon Teſtament le dernier Juin (*c*) 1509, par lequel il déclara avoir eu pour enfans de ſon mariage avec Marie DE BRUCELLES,

2. Noble PIERRE de Redon (ci-après) qu'il inſtitua ſon héritier univerſel.

&

2. Noble JEAN de Redon.

II. DEGRE'.

Noble PIERRE de Redon, Ecuyer, Seigneur du Limport, fut pourvû par le Roy François Ier. de l'Office de Lieutenant Principal en la Sénéchauſſée d'Agénois le 20 Septembre (*d*) 1542; fit une Donation le 28 Avril 1569 à Florimond de Redon ſon fils de toutes les Rentes & Devoirs Seigneuriaux, qui lui apartenoient & étoient échus par la mort de Jean de Brucelles, & déclara par Acte du 21 Janvier (*e*) 1570, devant deux Conſeillers & le Subſti-

(*a*) Copie collationnée ſur l'Original en 1733. (*b*) (*c*) Original.

(*d*) Cet Acte, ainſi que les deux précédens, qui furent produits à M. Pellot, Intendant de Guyenne en 1666, & à M. le Pelletier de la Houſſaye, Intendant de Montauban en 1698, ſont viſés dans l'Ordonnance de maintenue de Nobleſſe, que ces deux Intendans rendirent en faveur de cette Famille.

(*e*) Original.

Digitized by Google

tut du Procureur du Roi au Siége d'Agen, que *voulant conſerver et garder ſes Tiltres pour la conſervation de ſa Maiſon*, & les mettre à l'abri du pillage des Huguenots ennemis du Roi, il avoit fait foncer une barrique où il avoit fait mettre les Papiers & Titres qui lui appartenoient, mais que les eaux ayant percé ladite barrique, tous ſes Papiers s'étoient trouvés pourris & gatés, ce qui fut reconnu par les Commiſſaires nommés pour procéder à cette vérification. Il eſt nommé dans le Procès-verbal de la convocation du Ban & Arriére-ban tenu à Agen l'an 1557 (*a*), & fit ſon Teſtament le 8 Mars (*b*) 1571, par lequel il voulut être enterré dans l'Egliſe de S^t. Etienne de la Ville d'Agen *ez Thumbes de ſes Prédéceſſeurs*, dans la Chapelle appellée *des Fargues*, & fit mention de tous ſes enfans dans l'ordre qui va ſuivre. Il ne vivoit plus le 18 Novembre (*c*) 1572, & avoit été marié par Contrat du 26 Février (*d*) 1543, avec Demoiſelle Jeanne DE RAM, fille de M^r. M^e. Dominique de Ram, Conſeiller du Roi en ſa Cour de Parlement de Bordeaux, & de Demoiſelle Marguerite DE GASSIES ſa femme; ladite Demoiſelle de Ram fit ſon Teſtament le 21 Octobre (*e*) 1598, par lequel elle voulut être enterrée dans l'Egliſe de S^t. Etienne d'Agen *ès Tombeaux de ſes Prédéceſſeurs* dans la Chapelle Notre-Dame des Fargues où étoit la Sépulture de ſon mari, & mourut le lendemain 22 Octobre.

3. PIERRE de Redon, Seigneur du Limport (*f*), d'abord Avocat du Roi au Siége d'Agen, ſuivant le Teſtament de ſon pére, qui lui céda la Terre du Limport, eſt qualifié *Conſellier du Roy en la Cour de Parlement de Tholoze*, dans un Acte du 18 Novembre (*g*) 1572.
3. FLORIMOND de Redon continue la deſcendance.
3. CHARLES de Redon a formé la cinquiéme Branche.
3. NICOLAS de Redon, auquel ſon pére légua par ſon Teſtament tout le bien qu'il avoit en la Juriſdiction de Sérignac & de Monteſquieu.
3. ROBERT de Redon,
3. JEAN de Redon, } dont on ignore la deſtinée.
3. THOMAS de Redon,
3. FRANÇOISE de Redon épouſa par Contrat du 28 Avril (*h*) 1566, Noble M^r. M^e. Louis DE GOUDAIL, Seigneur de Fontiron & de Sauvabére, Conſeiller du Roi en la Cour Préſidiale d'Agen, & mourut avant le 20 Juillet (*i*) 1588.
3. JEANNE de Redon, à laquelle ſon pére légua la ſomme de 4000 liv., ainſi qu'à chacune de ſes ſœurs.
3. SÉRENE de Redon épouſa Noble Jean DE RAYMOND, Ecuyer, dont la ligne eſt énoncée, ainſi que celle de Serene de Redon ſa femme, dans le Procès-verbal de Malthe de Noble Bernard d'Aſtorg, petit-fils de Marguerite de Raymond leur arriére-petite fille, en date du 15 Septembre 1728.
3. LOUISE de Redon,
3. CHARLOTTE de Redon, } dont on ignore la deſtinée.

(*a*) Expédition délivrée en 1656. (*b*) Original. (*c*) Prouvé par un Acte original du même jour. (*d*) Copie collationnée vers l'an 1660 ſur une Expédition délivrée en 1572.
(*e*) Copie collationnée ſur l'Original en 1605. (*f*) Cette Terre paſſa enſuite dans la Maiſon d'Eſparbès, par le mariage que Sérene de Redon contracta avec Annibal d'Eſparbès-de Luſſan, couſin germain du Maréchal de France de ce nom. (*g*) Original. (*h*) Cette date eſt énoncée dans le Contrat de mariage de Noble Marie de Goudail ſa fille, accordé le 20 Juillet 1588 avec Noble Arnaud du Chaſtanier, Seigneur de S^te. Foy, &c. (*i*) Prouvé par un Acte Original du même jour.

Digitized by

III. DEGRE'.

Noble FLORIMOND de Redon, Seigneur du Château Noble des Foſſes, Conſeiller du Roi, Lieutenant Principal en la Sénéchauſſée d'Agénois, nommé le 15 Mai (*a*) 1571, & reçu le 19 Juin (*b*) ſuivant, devint Chef du Conſeil de la Reine Marguerite de Valois, femme du Roi Henry IV., ſuivant deux Lettres qu'elle écrivit le 19 Décembre (*c*) 1590 à l'Evêque d'Agen, & au Principal des Jéſuites de Guyenne. Il fut chargé de la Procuration de cette Princeſſe le 11 Septembre (*d*) 1591, pour fonder le Collége des Jéſuites d'Agen, & fit ſon Teſtament le 3 May (*e*) 1619, par lequel il voulut être inhumé *aux Tombes de ſes Prédéceſſeurs* à St. Etienne d'Agen. Il avoit épouſé par Contrat du 12 Avril (*f*) 1583, Demoiſelle Técle DE CIEUTAT, (qui eut en dot la ſomme de 10000 liv.), fille de Noble Jean de Cieutat, Seigneur de Villebeau, & de Demoiſelle Marie DE SE'GURET : De ce mariage naquirent les enfans ci-après, que l'on mettra ici dans l'ordre où ils ſont nommés dans le Teſtament de leur pére.

4. THOMAS de Redon continue la deſcendance.
4. JEAN de Redon eſt auteur de la 2de. Branche.
4. LAURENT de Redon a formé la 3e. Branche.
4. JEAN de Redon fit ſes preuves de Nobleſſe au Grand Prieuré de Toulouſe au mois de Juillet (*g*) 1612, pour être reçu Chevalier de Malthe, qualité qu'on lui trouve dans un Cahier de Reconnoiſſances faites à Florimond de Redon ſon pére, ès années (*h*) 1617, 1618 & 1619.
4. CHARLES de Redon-de Montplaiſir eſt auteur de la 4e. Branche.
4. ANNE de Redon fut mariée par Contrat du 18 May (*i*) 1622 à Noble Jean-François DU CAUSE, Ecuyer.

4. MARIE de Redon,
4. JEANNE de Redon,
4. MARIE de Redon,

étoient mariées lors du Teſtament de leur pére : l'une des deux *Marie* épouſa Noble Pierre DE MOLERE, St. de Gueyſſe.

IV. DEGRE'.

Noble THOMAS de Redon, Ecuyer, Seigneur des Foſſes, fut inſtitué héritier univerſel par le Teſtament de ſon pére, d'où l'on conclut que vraiſemblablement il devoit être l'aîné de ſes fréres. Il rendit Hommage au Roi le 23 Juillet (*k*) 1611 de la Maiſon Noble des Foſſes, qui étoit dans la mouvance de Sa Majeſté à cauſe de ſa Vicomté de Brullois ; fut nommé le 18 May

(*a*) (*b*) (*c*) Cette date eſt énoncée dans l'Ordonnance de maintenue de Nobleſſe rendue le 3 Août 1666 en faveur d'Adrien & Julien de Redon, ſes petits-fils, & dans celle du 5 Juillet 1698, rendue auſſi en faveur de cette Famille, par M. le Pelletier de la Houſſaye, Intendant de Montauban.

(*d*) Expédition délivrée ſur l'Original en 1693, par le Syndic du Collége des Jéſuites. (*e*) Original.

(*f*) Copie collationnée ſur l'Original en 1612.

(*g*) Prouvé par un Extrait des preuves de la Nobleſſe de Jaques de Pichon faites le 14 Juillet 1612, par Frére Jean de Rodulph, Chevalier de l'Ordre de St. Jean de Jéruſalem, & Receveur dudit Ordre au Grand Prieuré de Toulouſe, lequel déclare qu'il venoit de parachever les Preuves & Enquête de la Nobleſſe dudit Jean de Redon. Cet Extrait délivré le premier Septembre 1688, par Frére Bernard Eſtival, Prêtre, Religieux dudit Ordre, Sécrétaire & Garde des Archives au Grand Prieuré de Toulouſe, qui dans une Lettre du 14 May 1693, atteſte n'avoir pu trouver les Preuves dudit St. de Redon, quelque recherche qu'il en ait pu faire, les Papiers du St. Barriére, Sécrétaire dudit Prieuré, lorſque leſdites Preuves avoient été faites, ayant été la plûpart pillés & vendus.

(*h*) Ce Cahier a été produit en original & contient environ 200 Reconnoiſſances, dans la plûpart deſquelles ledit Jean de Redon ſtipule, comme Procureur dudit Florimond de Redon ſon pére. (*i*) (*k*) Original.

Digitized by Google

(*a*) 1615, Conſeiller du Roi, Lieutenant Principal en la Sénéchauſſée d'Agénois, Charge dans laquelle il fut reçu le 13 Décembre (*b*) ſuivant, & épouſa par Contrat du 15 Février (*c*) 1616, Demoiſelle Iſabeau DE CAMBEFORT, Dame de Blanval, laquelle fonda le 2 Avril (*d*) 1642 le Monaſtére de la Viſitation Ste. Marie de la Ville d'Agen : elle étoit fille de Noble Guilhen *alias* Julien de Cambefort, Ecuyer, Sr. de Selves, & de Demoiſelle Marguerite LE BEAU *ou* DU BEAU. Il reçut une Lettre de M. de Fimarcon le 20 Juillet (*e*) 1639, par laquelle ce Seigneur l'exhorta de ſe trouver à la convocation du Ban, & ne vivoit plus lors du mariage d'Adrien de Redon ſon ſecond fils.

5. Noble FLORIMOND de Redon, Seigneur des Foſſes, fit ſon Teſtament le 30 Octobre (*f*) 1640 & mourut ſans avoir été marié.
5. ADRIEN de Redon continue la deſcendance.
5. Noble JULIEN de Redon, Ecuyer, Seigneur de Blanval, fut maintenu, ainſi qu'Adrien de Redon ſon frére, par Ordonnance de M. du Puy, Commiſſaire Subdélégué de M. Pellot, Intendant de Guyenne, rendue le 3 Aouſt (*g*) 1666, dans la poſſeſſion de leur Nobleſſe qu'ils avoient juſtifiée par Titres depuis l'an 1509. Il mourut auſſi ſans alliance.

V. DEGRE'.

Noble ADRIEN de Redon, Ecuyer, Seigneur des Foſſes, de Blanval, &c. fit une Tranſaction le 13 Aouſt (*h*) 1656 avec les Religieuſes de la Viſitation de Ste. Marie d'Agen, au ſujet de la Fondation de ce Monaſtére qu'avoit faite Iſabeau de Cambefort ſa mére ; & dans le nombre de ces Religieuſes ſont nommées, *Jeanne-Charlotte & Marie-Eliſabeth de Redon.* Il reçut une Lettre du Seigneur de Durfort-de Boiſſiére le 6 Avril (*i*) 1669, par laquelle ce Seigneur l'exhorta de ſe trouver à la convocation de la Nobleſſe, où en effet il ſervit, ſuivant un Certificat du Maréchal d'Albret du 7 Juillet (*k*) 1674. Il fit ſon Teſtament le 27 Septembre (*l*) 1680, par lequel il voulut être enterré dans l'Egliſe des Carmes d'Agen au Tombeau de ſes feus pére & mére : De ſon mariage qui avoit été accordé par Contrat du 30 Janvier (*m*) 1646, avec Demoiſelle Marie-Brandeliſe DE BOYSSONNADE, fille de Mr. Me. Antoine de Boyſſonnade, Conſeiller du Roi en ſes Conſeils d'Etat & Privé, Premier Préſident & Juge-Mage en la Cour de la Sénéchauſſée & Siége Préſidial d'Agénois, & de Dame Françoiſe DORTY ſon épouſe, naquirent,

6. SÉBASTIEN de Redon ci-après.
6. Noble PIERRE de Redon,
6. Noble ANTOINE de Redon, } morts ſans avoir été mariés.

&

6. MARGUERITE de Redon, mariée par Contrat du 22 Novembre (*n*) 1694, avec Noble Auguſtin DE VESIN, Ecuyer, Seigneur de Mauſonville, paſſé en préſence de Nobles Sarran de Redon, Seigneur de Las Caſſagnes, Jean & Martin de Redon, Capitaines au Régiment de la Marine, ſes couſins.

(*a*)(*b*) Cette date eſt énoncée, tant dans l'Ordonnance de maintenue de Nobleſſe du 3 Aouſt 1666, rendue en faveur d'Adrien & Julien de Redon ſes fils, que dans celle du 5 Juillet 1698, auſſi rendue en faveur de cette Famille.

(*c*) Original.
(*d*) Prouvé par un Acte Original du 13 Aouſt 1656.
(*e*) Original.
(*f*) Prouvé par le Contrat de mariage d'Adrien de Redon ſon frére.
(*g*)(*h*)(*i*)(*k*)(*l*)(*m*)(*n*) Original.

VI. DEGRÉ.

Noble SÉBASTIEN de Redon, Ecuyer, Seigneur des Foſſes & de Blanval, épouſa par Contrat du 12 Février (*a*) 1679, dans lequel il ſe dit aſſiſté de Noble Charles de Redon, Ecuyer, Seigneur de Saint Jean, & de Jaques de Redon, Ecuyer, ſes couſins germains, Demoiſelle Eſther D'ANGLADE, fille de Mr. Me. Jean d'Anglade, Sr. d'Auriolle, Avocat au Parlement, & de Dlle. Marie CISTERIS, & reçut un Ordre le 10 Mai (*b*) 1689 du Marquis de Boiſſiére, Gouverneur & Sénéchal d'Agénois, pour ſervir dans le Ban & Arriére-ban. Il fut maintenu dans ſon ancienne Nobleſſe, par Ordonnance de M. le Pelletier de la Houſſaie, Intendant de Montauban, du 5 Juillet (*c*) 1698; fit ſon Teſtament à Agen le 6 Novembre (*d*) 1740, par lequel il voulut être enterré dans le Tombeau de ſa Famille en l'Egliſe de Notre-Dame-du Bourg, Chapelle de Notre-Dame, & mourut le 8 Avril (*e*) 1741. Il avoit fait une Donation de la ſomme de 100 liv. le 25 Mai (*f*) 1715 au Monaſtére de la Viſitation Ste. Marie d'Agen, fondé par Iſabeau de Cambefort ſon ayeule, *voulant ſuivre*, dit-il, *les pieuſes intentions de ſes Ayeux*, pour contribuer aux frais de la conſtruction de l'Egliſe que l'on bâtiſſoit alors, & dans cet Acte eſt nommée au nombre des Religieuſes de ce Monaſtére, *Sœur Françoiſe-Catherine de Redon :* De ſon mariage naquirent,

7. ADRIEN de Redon ci-après.
7. MARIE de Redon, Religieuſe au Couvent de Notre-Dame d'Agen.
7. MARGUERITE de Redon, Religieuſe.
7. ANNE de Redon, Religieuſe au Couvent de l'Annonciade d'Agen.

&

7. THÉRÈSE de Redon-des Foſſes, morte ſans avoir été mariée.

VII. DEGRÉ.

Noble ADRIEN de Redon, Ecuyer, Seigneur des Foſſes & de Blanval, fut marié par Contrat du 1er. Février (*g*) 1711, dans lequel il eſt aſſiſté de Noble François de Redon, Prêtre, Docteur en Théologie & Chanoine de la Ville d'Agen, ſon couſin, avec Demoiſelle Marie-Roſe GUEYMUS, fille de Mr. Me. Jean Gueymus, Avocat en la Cour, & de Dlle. Catherine MODE'RY. Il embraſſa l'Etat Eccléſiaſtique après la mort de ſa femme, & étoit Prêtre le 22 Avril (*h*) 1733. Il mourut quelques jours avant le 6 Novembre (*i*) 1740, ayant eu de ſon mariage les enfans ci-après.

8. SÉBASTIEN de Redon continue la deſcendance.
8. Noble JOSEPH-FLORIMOND de Redon-des Foſſes, Ecuyer, Seigneur d'Auriolle, ci-devant Lieutenant au Rég. de Beauvoiſis, Infanterie, fut marié par Contrat du 13 Juin (*k*) 1745, avec Dlle. Marguerite MOURLAN, fille de Jaques Mourlan, Conſeiller, Avocat du Roi de la Ville de Nérac, & de Demoiſelle Eliſabeth BOURGADE; Et de ce mariage ſont iſſus,
   9. JAQUES de Redon, Ecuyer, né le 11 Octobre (*l*) 1746.
   9. PIERRE de Redon, Ecuyer, né le 29 Octobre (*m*) 1747.
   9. MARIE de Redon, née le 13 Janvier (*n*) 1749.

(*a*) (*b*) (*c*) (*d*) Original. (*e*) Prouvé par l'Acte d'ouverture de ſon Teſtament du 29 Mai 1741.
(*f*) (*g*) (*h*) (*i*) (*k*) Original.
(*l*) (*m*) (*n*) Extraits Baptiſtéres délivrés en forme.

9. Anne de Redon, née le 27 Avril (a) 1751.
9. Félicité de Redon, née le 14 Octobre (b) 1752, & tenue ſur les Fonts de Baptême par le Duc & la Ducheſſe d'Aiguillon.
&
9. Anne de Redon, née le 8 Avril (c) 1754.
8. Noble Laurent de Redon, Ecuyer, Mouſquetaire du Roi de la ſeconde Compagnie, fut tué au Combat d'Ettingen en 1743.
8. Noble François-Chrisostome de Redon-des Foſſes, Ecuyer, Lieutenant au Régiment de Noailles, & depuis Exempt des Gardes de S. A. S. Mgr. le Prince de Conty, mourut en 1759.

VIII. DEGRE'.

Noble Sébastien de Redon, Ecuyer, Seigneur des Foſſes & de Mauſonville, a ſervi dans la ſeconde Compagnie des Mouſquetaires du Roi, depuis le 1er. Mars 1734 juſqu'au 1er. Janvier 1737 (d). Il épouſa par Contrat du 20 Novembre (e) 1738, Demoiſelle Eliſabeth du Long, fille de Mr. Antoine du Long, & de Demoiſelle Jeanne Baissiére; & de ce mariage ſont iſſus,

1. Sébastien-Marc-Antoine de Redon-des Foſſes, Ecuyer, Cornette dans le Régiment de Flamarens, Dragons, né le 19 Juillet (f) 1742.
2. Gratien-Fe'lix de Redon-des Foſſes, Ecuyer, né le 27 Aouſt (g) 1747.
3. Joseph-Adrien de Redon, Ecuyer, né le 30 Octobre (h) 1749.
4. Se'bastien de Redon, Ecuyer, né le 28 Janvier (i) 1759.
5. Jeanne de Redon-des Foſſes, Religieuſe de la Viſitation d'Agen, née le 29 Octobre (k) 1739.
6. Marthe-Marguerite de Redon-des Foſſes, auſſi Religieuſe de la Viſitation d'Agen, née le 29 Juillet (l) 1741.
7. The're'se-Foy-Ange'lique de Redon-des Foſſes, née le 25 Janvier (m) 1743, & morte en 17 ∴∴.
&
8. Jeanne-Anne de Redon-des Foſſes, née le 16 Mars (n) 1744.

SECONDE BRANCHE.

IV. DEGRE'.

Noble Jean de Redon, Ecuyer, Seigneur de Laval, Vice-Sénéchal d'Agénois & de Condomois, (ſecond fils de Florimond de Redon, & de Técle de Cieutat), épouſa par Contrat du 7 Mai (o) 1614, Dlle. Jeanne de Laval, & fit deux Teſtamens, le premier du 9 Janvier (p) 1631, & le ſecond du 18 Avril (q) 1660, par lequel il déclara avoir eu les enfans ci-après. Il ne vivoit plus le 22 Février (r) 1661.

(a) (b) (c) Extraits Baptiſtéres délivrés en forme.
(d) Prouvé par un Certificat du 31 Mai 1737, produit en Original. (e) Original.
(f) (g) (h) (i) (k) (l) (m) (n) Extraits Baptiſtéres délivrés en forme.
(o) Cette date eſt énoncée dans l'Ordonnance de M. le Pelletier de la Houſſaye, Intendant de Montauban du 5 Juillet 1698. (p) Cette date eſt énoncée dans le Contrat de mariage de Jean de Redon ſon neveu du 22 Février 1661. (q) Voyez la notte o de cette page. (r) Prouvé par un Acte Original du même jour.

Digitized by G

5. Jean de Redon va ſuivre.
5. Noble Charles de Redon-de Laval fut Capitaine au Régiment d'Infanterie des Vaiſſeaux, par Commiſſion des 5 Juillet (a) 1663, & 20 Aouſt (b) 1671.
5. Noble François de Redon-de Laval.

V. DEGRE'.

Noble Jean de Redon, S^r. de Laval, fut déchargé par Ordonnance du 21 Juillet (c) 1666 de l'Aſſignation qui lui avoit été donnée pour juſtifier ſa Nobleſſe, & de ſon mariage accordé par Contrat du 3 Mars (d) 1658, avec Demoiſelle Françoiſe de Verdier; il eut pour fils,

VI. DEGRE'.

Noble Ge'raud de Redon, S^r. de Laval, marié par Contrat du 9 Février (e) 1689, avec Demoiſelle Marguerite de Craissac, & maintenu dans ſa Nobleſſe, ainſi que Charles & François de Redon-de Laval ſes Oncles, par Ordonnance de M. le Pelletier de la Houſſaye, Intendant de Montauban du 5 Juillet (f) 1698 : Cette Branche eſt encore ſubſiſtante.

TROISIE'ME BRANCHE.

IV. DEGRE'.

Noble Laurent de Redon, Conſeiller, Procureur du Roi en la Cour Préſidiale & Sénéchauſſée d'Agénois, (troiſiéme fils de Florimond de Redon, & de Técle de Cieutat), épouſa par Contrat du 1er. Mai (g) 1619, D^lle. Marguerite Giral, fille de M^r. M^e. Jean Giral, Avocat en ladite Cour, & de Demoiſelle Marguerite de Che'millac ſa veuve; Et de mariage naquirent,

5. Jean de Redon ci-après.

&

5. Noble Jean-Charles de Redon, Seigneur de S^t. Jean, qui de l'alliance qu'il contracta avec Demoiſelle Marguerite du May, eut un fils nommé,
6. Jean de Redon-de S^t. Jean, né le 13 Octobre (h) 1682, & nommé ſucceſſivement Lieutenant dans le Régiment d'Humiéres, Infanterie le 6 Juin (i) 1701, Capitaine dans le Régiment d'Infanterie de Charoſt le 22 Décembre (k) 1706, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de S^t. Louis, le 1er. Octobre 1718, Sergent Major du Rég^t. d'Infanterie de Saillans, le 14 Janvier (l) 1721, étant alors Capitaine d'une Compagnie dans ce Rég^t., & enfin Chevalier de Juſtice des Ordres Royaux, Militaires & Hoſpitaliers de Notre D. du Montcarmel & de S^t. Lazare de Jéruſalem, Dignité dans laquelle il fut reçu le 28 Avril (m) 1725, en conſéquence des Preuves de ſa Nobleſſe.

(a) (b) Voyez la notte a de la page précédente. (c) Prouvé par l'Ordonnance de maintenue de Nobleſſe du 3 Aouſt 1666, déja citée pluſieurs fois dans cet article. (d) (e) Voyez la notte a de la page précédente. (f) (g) Original.
(h) Extrait Baptiſtére délivré en forme. (i) (k) (l) Original.
(m) Prouvé par les Proviſions de Chevalier de Juſtice des mêmes Ordres; qu'il obtint le 30 Mai ſuivant.

Digitized by Google

Il obtint encore une Commiſſion du Roi le 20 Juillet (*a*) 1742, pour en qualité de Sergent Major du Régiment d'Infanterie de Noailles, tenir rang de Lieutenant Colonel dans ce Régiment, & dans les Troupes d'Infanterie de Sa Majeſté, & fut fait Lieutenant Colonel de ce Régiment le 16 Novembre (*b*) ſuivant, Lieutenant pour le Roi au Gouvernement de la Ville de Perpignan le 5 Octobre (*c*) 1743, & eſt actuellement Commandant pour Sa Majeſté à la Citadelle de cette Ville, depuis le 11 Novembre (*d*) 1748, date de la Commiſſion qu'il a en obtenu.

V. DEGRE'.

Noble JEAN de Redon, Ecuyer, Conſeiller, Procureur du Roi en la Cour Préſidiale & Sénéchauſſée d'Agénois, fut marié avec Demoiſelle Gabrielle DE ROCHE, fille d'Antoine de Roche, Ecuyer, S^r. de Pontous, & de Demoiſelle Marguerite DE LA CHESE, par Contrat du 22 Février (*e*) 1661, en faveur duquel mariage ſes pére & mére lui céderent, entr'autres choſes l'uſufruit de la Maiſon Noble de S^t. Jean : De cette alliance naquirent,

6. LAURENT de Redon ci-après.
6. CHARLES de Redon, Ecuyer, lequel étoit lors du Contrat de mariage de Laurent de Redon ſon frére, Capitaine au Régiment de Charoſt, dont il commandoit le ſecond Bataillon, lorſqu'il fut fait Sergent Major de ce Régiment, par Brevet du 5 Mai (*f*) 1708, dans lequel il eſt dit, que dans toutes les occaſions qui s'étoient préſentées, il avoit donné des preuves de ſa valeur & expérience.

&

6. JEAN de Redon, Ecuyer, mort ſans enfans.

VI. DEGRE'.

LAURENT de Redon, Ecuyer, Conſeiller, Procureur du Roi en la Cour Préſidiale & Sénéchauſſée d'Agénois, eut de l'alliance qu'il contracta le 25 Avril (*g*) 1705, avec D^lle. Marie-Madeléne DESPANS-DE S^TE. COLOMBE, fille de M^r. Louis Deſpans-de S^te. Colombe, & de D^lle. Madeléne DE BOYSSONNADE,

7. JEAN de Redon qui continue la filiation.
7. Noble CHARLES de Redon, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de S^t. Louis, & Capitaine-Commandant d'un Bataillon dans le Régiment de Guſtine Infanterie, aujourd'hui S^t. Chamon, mort âgé d'environ 40. ans le 19 Juin (*h*) 1749.
7. FRANÇOIS de Redon, Capitaine au Régiment de Noailles Infanterie, par Commiſſion du 25 Août (*i*) 1737.
7. JOSEPH de Redon, Lieutenant dans le même Régiment de Noaillles, frére jumeau de François.
7. LAURENT de Redon, dit *le Chevalier de Redon*, nommé le 16 Janvier (*k*) 1735, Lieutenant dans le Régiment du Perche Infanterie.
7. GRATIEN-FE'LIX de Redon, Prêtre, Docteur en Théologie, Chanoine

(*a*) (*b*) (*c*) (*d*) (*e*) (*f*) (*g*) Original.
(*h*) Extrait mortuaire délivré en la même année.
(*i*) (*k*) Original.

Digitized by Google

Honoraire en l'Egliſe Cathédrale de S^t. Etienne d'Agen.

&

7. MARGUERITE de Redon, femme de Frix DE BASIGNAU, Ecuyer, Chevalier-Commandeur des Ordres Royaux, Militaires & Hoſpitaliers de Notre-Dame du Montcarmel & de S^t. Lazare de Jéruſalem.

VII. DEGRE'.

JEAN de Redon, Ecuyer, Conſeiller du Roi, Lieutenant Général & Juge-Mage en la Sénéchauſſée & Siége Préſidial d'Agen, né le 2 Février (*a*) 1706, fut marié par Contrat du 30 Novembre (*b*) 1742, avec Noble Demoiſelle Jeanne DU GOUT, fille de Jean du Gout, qualifié Chevalier, Seigneur de Fouſſeries, Coſeigneur de Daubèze en Condomois, &c. & de Dame Jeanne DE RIZOU : De ſon mariage il a eu trois enfans qui ſuivent.

1. CHARLES de Redon, Ecuyer, Lieutenant au Régiment de Soiſſonnois, naquit le 3 Mars (*c*) 1745.
2. MARIE de Redon, naquit le 21 Novembre (*d*) 1743.
3. ANNE-MARIE de Redon, naquit le 8 Janvier (*e*) 1747.

QUATRIE'ME BRANCHE.

IV. DEGRE'.

Noble CHARLES de Redon, S^r. de Montplaiſir, (cinquiéme fils de Florimond de Redon & de Técle de Cieutat), fut marié deux fois, la premiére, par Contrat du 5 Novembre (*f*) 1629, avec Demoiſelle Germaine D'ANGLADE, (petite-fille du Capitaine Barthélemy d'Anglade), fille de Hugues d'Anglade, de la Ville du Port S^te. Marie, & de Demoiſelle Jeanne SÉPÉDE, & la ſeconde, avec Demoiſelle Anne-Claire DE LESCOUT, qui en étoit veuve le 9 Juin (*g*) 1666. Du premier lit naquirent,

5. LAURENT de Redon ci-après.
5. Noble MARC-ANTOINE de Redon, Ecuyer, S^r. de Montplaiſir, lequel partagea avec Laurent de Redon ſon frére le 9 Juin (*h*) 1666, la ſucceſſion de leurs pére & mére; il étoit encore alors en minorité, & épouſa par Contrat du 10 Septembre (*i*) 1679, D^lle. Charlotte D'ESPARBÉS-DE LUSSAN, fille d'Annibal d'Eſparbès-de Luſſan, Seigneur du Limport, & de Dame Sérene de Redon; De ce mariage naquirent,
   6. MARC-ANTOINE de Redon-de Montplaiſir, lequel ſervoit en 1707 dans la ſeconde Compagnie des Mouſquetaires du Roi, & épouſa en 1723, Demoiſelle Marie DAVACH, ſuivant un Certificat du Curé & du Juge Royal de Caudecoſte du 2 Septembre (*k*) 1761.

   &

   6. LOUISE de Redon-de Montplaiſir, mariée à François DE NOÉ, dit *le Comte de Noé.*

(*a*) Extrait Baptiſtére délivré en forme.
(*b*) Original.
(*c*) (*d*) (*e*) Extraits Baptiſtéres délivrés en forme.
(*f*) Original.
(*g*) (*h*) Expédition délivrée en 1755.
(*i*) (*k*) Original.

Digitized by Google

5. Marie de Redon, Religieuſe au Couvent de la Viſitation de la Ville d'Agen.

&

5. Anne de Redon, morte ſans avoir été mariée.

Second Lit.

5. Dominique de Redon, mourut ſans enfans de ſon mariage avec le S^r. du Pin.

V. DEGRE'.

Noble Laurent de Redon, Ecuyer, S^r. de Montplaiſir, fut déchargé, ainſi que Pierre & Antoine de Redon, de l'Aſſignation qui leur avoit été donnée pour juſtifier de leur Nobleſſe, par Ordonnance du 21 Juillet (*a*) 1666, & de ſon mariage accordé par Contrat du 16 Octobre (*b*) 1659, avec Demoiſelle Marie de Métau, fille de M^r. M^e. Bertrand de Métau, Lieutenant Particulier au Siége d'Aiguillon, & de Demoiſelle Marie de Parailhoux, naquirent les enfans ci-après, que l'on n'a pû mettre dans l'ordre de leur naiſſance, faute de Titres qui ayent pû le juſtifier

6. Bertrand de Redon mourut à Menin, étant Enſeigne dans le Régiment d'Humiéres.
6. Noble Laurent de Redon, Ecuyer, S^r. de Montplaiſir mourut ſans enfans.
6. Charles de Redon, Ecuyer, Lieutenant dans le Régiment de Champagne, fut tué à la Bataille de Stéenkerk.
6. Noble Louis de Redon, Ecuyer, S^r. de Montplaiſir, Lieutenant dans le Régiment de Beauce, fut bleſſé à Caſal, & mourut de ſes bleſſures le 15 Mars 1705.
6. Noble Joseph de Redon, Ecuyer, S^r. de Montplaiſir, a eu poſtérité ; mais comme les Titres de ſa Branche n'ont point été produits, on n'en fera point mention dans cet article.
6. François de Redon va ſuivre.

On a produit un Certificat donné le 24 Juin (*c*) 1674, par le Maréchal d'Albret, Gouverneur de Guyenne aux *S^rs. de Montplaiſir de Redon, fréres*, portant » qu'ils ſervoient alors auprès de lui, dans » la convocation » de la Nobleſſe. «

6. Françoise de Redon fut mariée par articles du 17 Octobre (*d*) 1688, avec Jean-Joſeph de Montme'jan, Ecuyer, S^r. de Laguetis.

VI. DEGRE'.

Noble François de Redon, Ecuyer, S^r. de Montplaiſir, Penſionaire du Roi, d'abord Lieutenant au Régiment de Beauce avant le 13 Juin (*e*) 1698, & enſuite Capitaine d'une Compagnie de ce Régiment, par Commiſſion du 25 Juin (*f*) 1704, avoit été maintenu dans ſa Nobleſſe, ainſi que Laurent, Joſeph & Louis de Redon-de Montplaiſir, ſes fréres, par Ordonnance de M. Bazin-de Bézons, Intendant de Bordeaux, du 10 Décembre (*g*) 1698, & fut marié par articles ſous ſeings privés du 30 Janvier (*h*) 1716, avec Dlle.

(*a*) Prouvé par l'Ordonnance de maintenue de Nobleſſe, rendue le 3 Aouſt 1666 en faveur d'Adrien & de Julien de Redon fréres.

(*b*) Cette date eſt énoncée dans l'Ordonnance de M. Bazin-de Bézons du 10 Décembre 1698.

(*c*) (*d*) Original. (*e*) Voyez la Notte *b* de cette page. (*f*) (*g*) (*h*) Original.

Marie TARDIEU, (qu'il épouſa en face d'Egliſe le 4 Février (*a*) ſuivant), fille de Joſeph Tardieu, & de Demoiſelle Marguerite CLAVIERES : De cette alliance naquit le fils qui ſuit.

VII. DEGRE'.

Noble JEAN-JOSEPH de Redon, Ecuyer, S^t. de Montplaiſir, fut admis le 31 Juillet (*b*) 1733 dans les Cadets Gentilshommes de Metz, & nommé Lieutenant dans le Régiment de la Marine le 1er. Janvier (*c*) 1734; il obtint un Arrêt de la Cour des Aydes de Guyenne le 19 Juillet (*d*) 1755, qui ordonna qu'il ſeroit mis dans la colomne des Nobles de la Ville du Port S^te. Marie, & épouſa par Contrat du 20 Février (*e*) 1756, Demoiſelle Jeanne DE BAP-DE PÉLAMBERT, fille de Jean-Baptiſte de Bap, Seigneur de Pélambert, & de Dame Jeanne DU PLEIX ; De ce mariage il a eu trois enfans qui ſuivent.

1. MARC-ANTOINE-LAURENT de Redon-de Montplaiſir, Ecuyer, naquit le 7 Août (*f*) 1758.
2. PIERRE-FRANÇOIS de Redon-de Montplaiſir, Ecuyer, naquit le 4 Octobre (*g*) 1759.
3. MARIE de Redon-de Montplaiſir, naquit le 13 Février (*h*) 1757.

CINQUIE'ME BRANCHE.

III. DEGRE'.

Noble CHARLES de Redon, Ecuyer, Seigneur de Tort, l'un des Conſuls de la Ville d'Agen, (troiſiéme fils de Pierre de Redon & de Jeanne de Ram), fut donné en ôtage au Marquis de Villars, par les Conſuls & Habitans d'Agen, ſuivant un Acte du 8 Juillet (*i*) 1594, & tranſigea le 28 Janvier (*k*) 1597, avec Noble Jean-François de Narbonne, Seigneur & Baron de Talleiran : Il eut de ſon mariage,

4. PIERRE de Redon ci-après.

&

4. JEANNE de Redon, à laquelle Jeanne de Ram ſon ayeulle, légua la ſomme de 100 écus, payable lorſqu'elle ſe marieroit.

IV. DEGRE'.

Noble PIERRE de Redon, Ecuyer, Seigneur de Las Caſſagnes, ſervit en qualité de Capitaine au Régiment de S^te. Croix, ſuivant un Certificat du dernier Février (*l*) 1657, & avoit épouſé par Contrat du 11 Janvier (*m*) 1626, Demoiſelle Marguerite DE FIGNAT, mére de

(*a*) Cette date eſt énoncée dans l'Arrêt de la Cour des Aydes de Guyenne, qu'obtint ſon fils le 19 Juillet 1755. (*b*) (*c*) (*d*) (*e*) Original. (*f*) (*g*) (*h*) Extraits Baptiſtéres délivrés en forme.
(*i*) (*k*) Original. (*l*) (*m*) Cette date eſt énoncée dans l'Ordonnance de maintenue de Nobleſſe du 5 Juillet 1698, citée dans le Préliminaire.

Nota. On trouve une *Marguerite de Redon*, femme d'Antoine de Gouyon, Conſeiller du Roy, Magiſtrat-Préſidial au Siége de la Ville de Condom, dont la fille nommée Noble Sérene de Gouyon, épouſa Noble François de Liſſalde, par Contrat du 28 Décembre 1671, dans lequel elle eſt aſſiſtée de *Noble Charles de Redon.* On n'a pû juſqu'à préſent découvrir leur jonction avec ceux de cette Famille, dont on donne ici la Généalogie, ainſi que d'une *Anne de Redon*, qui épouſa Noble Jean de Mélet, Ecuyer, Seigneur de Fondelin, &c.

Digitized by Google

V. DEGRE'.

Noble SARRAN de Redon, Ecuyer, Seigneur de Las Caſſagnes, qui épouſa auſſi par Contrat du 2 Juillet (*a*) 1651, étant alors Capitaine dans le Régiment de Candale, Demoiſelle Marie CALBIAC; il préſenta Requête le 3 Juillet (*b*) 1666 à M. de Rabaſtens, Intendant de Guyenne, portant, qu'étant aſſigné pour juſtifier de ſa Nobleſſe, & *étant fils d'un Cadet de la Maiſon de Redon*, il ne pouvoit en produire les Titres, qui étoient en la poſſeſſion du S^r. des Foſſes, *fils de l'ayné de la même Maiſon de Redon*; & qu'en conſéquence il lui plût ordonner, que ledit S^r. des Foſſes repréſentât les Originaux, pour par lui en être pris les Extraits néceſſaires pour ſa production : ce qui fut accordé par ledit S^r. des Foſſes, en conſéquence d'un ordre de cet Intendant, qui après en avoir eu communication, le déchargea de l'Aſſignation qui lui avoit été donnée, par Ordonnance du 21 Juillet (*c*) ſuivant. Il obtint du Maréchal d'Albret le 23 Juin (*d*) 1674 une Commiſſion pour Commander les Milices de ſon Gouvernement en qualité de Colonel. Il avoit quatre enfans au Service, ſuivant un Certificat qu'on lui donna le 16 Avril (*e*) 1697, & fut maintenu dans ſon ancienne Nobleſſe le 5 Juillet (*f*) 1698, par Ordonnance de M. le Pelletier-de la Houſſaye, Intendant de Montauban. Des quatre enfans qu'il eut de ſon mariage, il y en eut un nommé,

VI. DEGRE'.

Noble JEAN-JOSEPH de Redon-de Las Caſſagnes, Lieutenant Colonel du Régiment de Beauvoiſis, & Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de S^t. Louis, mort âgé d'environ 76. ans le 17 Juillet (*g*) 1745, étant Brigadier des Armées du Roi, depuis le 1er. Mars 1738. De cette Branche des Seigneurs de Las Caſſagnes, il ne reſte plus qu'un enfant mâle, marié en Artois.

(*a*) Voyez la Notte *l* de la page précédente. (*b*) Original.
(*c*) Prouvé par l'Ordonnance de maintenue de Nobleſſe, rendue le 3 Août 1666 en faveur d'Adrien & de Julien de Redon, fréres. (*d*) (*e*) Voyez la Notte *l* de la page précédente. (*f*) Original.
(*g*) Extrait Mortuaire délivré en forme.

Vû & vérifié par Nous Chevalier, Conſeiller du Roi en ſes Conſeils, Juge d'Armes de France.

Digitized by Google

RÉMOND,

Seigneurs de Thoires, d'Eſtrochey, de Montmort, de la Renouilliére & de Bréviande, &c.

EN BOURGOGNE, EN CHAMPAGNE ET A PARIS.

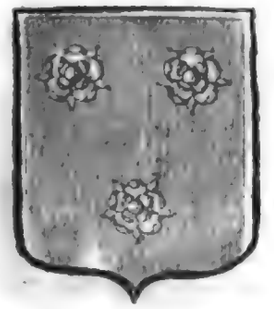

De Gueules, à trois Roſes d'Argent, poſées deux & une (a).

CETTE Famille diviſée en pluſieurs Branches a été maintenue dans ſa Nobleſſe d'Extraction. 1°. Par Arrêt du Conſeil d'État du Roy, rendu le 31 May 1672 en faveur de Jaques Rémond, Conſeiller, Avocat de Sa Majeſté au Bailliage & Siége Préſidial de Troyes. 2°. Par Lettres-patentes du 29 Décembre 1676, accordées à Claude Rémond, Conſeiller du Roy, Lieutenant Général-Criminel au Bailliage de la Montagne, & à Henry Rémond ſon couſin, leſdites Lettres régiſtrées au Parlement de Dijon le 12 Mars 1677 & en la Cour des Comptes de Bourgogne & de Breſſe le 22 du même mois. 3°. Par Arrêt de la Chambre des Enqueſtes du Parlement de Dijon, rendu le 14 Aouſt 1691 en faveur de Marie d'Origny, veuve de Pierre Rémond, Ecuyer, Seigneur de Sancey. 4°. Par Ordonnance de Mr. Larcher, Intendant de Champagne, qu'obtint le 22 Aouſt 1698, Nicolas Rémond, Ecuyer, Seigneur des Cours. 5°. Par Ordonnance de Mr. Ferrand, Intendant de Bourgogne & de Breſſe, rendue le 7 Septembre 1699 en faveur de Joſeph-François Rémond, Ecuyer, Seigneur de Thoires, Daniel & Bonaventure Rémond ſes couſins. 6°. Par Arrêt des Commiſſaires Généraux du Conſeil, accordé le 1er. Avril 1700 à Jaques Rémond, Ecuyer, Seigneur de la Renouilliére. 7°. Par Ordonnance de Mr. de Pommereu, Intendant de Champagne, qu'obtint le 20 Décembre 1700, Catherine-Urſulle Tétel, veuve de Jaques-Guichard Rémond, Ecuyer, Conſeiller du Roy au Bailliage & Siége Préſidial de Troyes. 8°. Par Arrêt des Commiſſaires Généraux du Conſeil, rendu le 13 Janvier 1707 en faveur de Claude Rémond, Ecuyer, Seigneur de Tierceville. 9°. Par Jugement des mêmes Commiſſaires Généraux du Conſeil, auſſi rendu le 22 Mars 1708 en faveur de Marguerite Rallu, veuve de François Rémond, Ecuyer, Fermier Général & de Nicolas-François, Pierre & Touſſaint Rémond ſes enfans. 10°. Par une Sentence de la Chambre du Conſeil de l'Election de Tonnerre & d'Auxerrois, qu'obtint le 9 Avril 1711 Pierre Rémond, Ecuyer,

(a) La Deviſe de cette Famille eſt *Florete & date odorem.* Son Cimier, *une Licorne d'Argent à demi corps* & ſes Supports *deux Licornes d'Argent.*

Digitized by Google

Seigneur de Sancey. 11°. Par Arrêt de la Cour des Aydes de Paris, qu'obtint Jean Rémond le 22 Juillet 1711. 12°. Par Arrêt de la Cour de Parlement de Bourgogne, rendu le 8 Aouſt 1712 en faveur de Charlotte & d'Anne Rémond-de Sancey. 13°. Par Ordonnance de Mr. Bignon, Intendant de Paris, qu'obtinrent le 15 Octobre 1718, Pierre Rémond, Ecuyer & Demoiſelle Nicole de Goiſelle ſa femme. Et enfin, par Arrêt du Conſeil d'Etat du Roy, rendu le 17 Avril 1735 en faveur de Nicolas Rémond, Ecuyer, ancien Conſeiller au Bailliage & Siége Préſidial de Troyes.

C'eſt d'après l'énoncé de ces Jugemens Souverains & d'après les Titres qui ont été produits, que l'on a établi les filiations de cette Famille. On obſerve encore que l'on a eu recours pour les quatre premiers Degrés, pour certains faits & pour les diverſes alliances de cette Famille, à une Généalogie dreſſée en 1698, par Pierre Palliot Hiſtoriographe du Roy, qui la fait remonter à un

PREMIER DEGRE'.

» JACOB Rémond, demeurant à Ampilly lez Châtillon ſur Seine, auquel » Eudes IV. Duc de Bourgogne, donna pluſieurs ſommes à prendre ſur Guyot » de Grey ſon Châtelain d'Aiſay-le Duc, en conſidération des ſervices uti- » les qu'il lui avoit rendus & de ce qu'il l'avoit ſuivi avec diſtinction, lorſ- » qu'il fut avec mille Lances à la convocation générale que fit le Roy Philip- » pes l'an 1345, pour arrêter les progrès que faiſoit en Gaſcogne le Comte » d'Erby, leſquelles ſommes lui ayant été refuſées par ledit Guyot de Grey, » il obtint du Duc le 23 Novembre 1347 un Mandement pour en recevoir » le payement. « Cet Auteur dit qu'il eut pour deſcendant,

II. DEGRE'.

» ANTOINE Rémond, Châtelain de Beaune & de Pomard, lequel rendit » compte à la Chambre des Comptes de Dijon de ſa recepte de l'année 1370 » des revenus & Redevances dûes au Duc, à cauſe deſdites Châtellenies & » des dépenſes par lui faites, &c. « Le même Auteur le fait pére de

III. DEGRE'.

» GUILLAUME Rémond, lequel cautionna à la Chambre des Comptes » Jean Pucelle, qui avoit été retenu par Philippe le Bon, Duc de Bourgo- » gne, par ſes Lettres du 22 Décembre 1421, pour être ſon Receveur des » Bailliages d'Autun & de Montcenis, lequel fut reçu & fit ſerment pour » l'éxercice de ſon Office, le dernier Janvier ſuivant, ſur le Certificat de Jean » de Clervaux, Lieutenant du Bailly de la Montagne, de la ſolvabilité de ſa » caution, qui étoit ledit Guillaume Rémond *connu pour être riche*, « & qui eut pour fils,

IV. DEGRE'.

» JEAN Rémond, Valet de Chambre de la Ducheſſe de Bourgogne, le- » quel reçut le 13 Juillet 1441, la ſomme de 270 liv. qui lui étoit dûe, tant » de ſes gages qu'autrement & fut pére de

Digitized by Google

V. DEGRE'.

JEAN Rémond qui rendit une Sentence le 4 Septembre 1470, en qualité de Licencié ès Loix, Con^er. de Charles, Duc de Bourgogne & Lieutenant du Bailly de la Montagne; ce même Jean Rémond étoit le 7 Janvier 1478, Con^er. du Roy & Lieutenant Général du Gouverneur de la Chancellerie au Siége de Châtillon ſur Seine; & ſuivant l'Auteur nommé ci-deſſus, il eut deux enfans, ſavoir,

6. JEAN Rémond qui ſuit.

&

6. JEAN Rémond *le jeune*, S^r. de Bréviande.

VI. DEGRE'.

Noble Homme & ſage Maître JEAN Rémond étoit Licencié ès Loix, Conſeiller du Roy & ſon Avocat au Bailliage de la Montagne le 19 Décembre 1503 & mourut avant le 19 Septembre 1504, datte d'une Donation que D^lle. Jeanne LE GOUX ſa veuve, encore vivante le 27 May 1509, fit à Guillaume Rémond, l'un des 5 enfans qu'elle eut de ſon mariage.

7. GUILLAUME Rémond continue la deſcendance.
7. SIMON Rémond, Ecuyer.
7. JEAN Rémond eſt auteur de la cinquiéme Branche.
7. VAUTHERINNE Rémond épouſa Nicolas BLIN.
7. MARGUERITE Rémond fut mariée avec Guillaume BOUVOT.

VII. DEGRE'.

Noble Homme & ſage Maître GUILLAUME Rémond, Licencié ès Loix, Bailly, Juge & Gouverneur de la Juſtice de la Ville d'Arc en Barrois, fut nommé Conſeiller au Parlement de Dijon, par Proviſions du 10 Avril 1540 avant Pâques & fut reçu dans cette Charge le 2 May 1541. Il mourut en 1545 ayant été marié deux fois, la premiére avec Demoiſelle Marguerite DE HORS, dont il eut les enfans que l'on va citer, & la ſeconde avec D^lle. Françoiſe AIGNEAU *ou* AIGNEL, veuve de Nicolas BÉGAT, Avocat du Roy au Bailliage de la Montagne, morte ſans poſtérité.

8. ETIENNE Rémond va ſuivre.
8. EDME Rémond, Ecuyer, mourut ſans alliance.
8. JEAN Rémond, Sécrétaire du Pape, étoit Curé de Poinſſon & de Larrey le 3 Mars 1546; il fit ſon Teſtament le 20 May 1589, par lequel il voulut être inhumé dans le Sépulcre qu'il avoit fait faire en la Chapelle de S^t. Jean l'Evangeliſte, dans l'Egliſe de S^t. Louis à Rome, & mourut en cette Ville.
8. GUILLAUME Rémond, Seigneur en partie de Bréviande, Docteur en Droits, Conſeiller au Parlement de Bourgogne, par Proviſions du 16 Avril 1554, fut reçu en cette Charge le 5 Juin ſuivant. Il avoit épouſé par Contrat du 20 Juillet 1549, dans lequel il eſt qualifié, *Noble Homme & ſage Maiſtre*, Demoiſelle Michelle SAUMAIZE, fille de Noble Homme M^e. François Saumaize, Conſeiller du Roy, Maître ordinaire en ſa Chambre des Comptes à Dijon, Seigneur de Chaſans & de Chambeuf en partie, & de Demoiſelle Etiennette JACQUERON, & il mourut

le 2 Juillet 1569, ayant été pourvû peu de temps avant ſa mort d'une Charge de Préſident à Mortier au même Parlement de Dijon ; ſa veuve fut nommée par Acte du 21 Aouſt 1570, Tutrice de ſes ſix enfans ; elle fit 2. Teſtamens, l'un le 5 7bre. 1588, & l'autre le 12 May 1590.

9. Bénigne Rémond fut Sécrétaire du Pape, Maître des Requeſtes & Chambrier de Sa Sainteté.
9. Claude Rémond mourut ſous la Tutelle de ſa mére.
9. François Rémond, en faveur duquel Jean Rémond ſon oncle, laiſſa par ſon Teſtament 100 Écus d'or à la Compagnie de Jéſus, à cauſe qu'il s'y étoit voué & rendu depuis quelque temps. Il s'eſt diſtingué par pluſieurs Ouvrages.
9. Marie Rémond, Dame de Bréviande, épouſa, 1°. par Contrat du 1er. Juin 1581 Gérard de Gand, Ecuyer, Seigneur de Maiſey-le Duc, Capitaine d'une Compagnie d'Arquebuſiers, à condition de porter le nom & Armes de Rémond. Son petit-fils Charles-François de Gand, fit ſes preuves de Nobleſſe paternelle & maternelle le 1er. May 1656, pour être reçu Chevalier de Malthe & Page du Grand-Maître ; elle fut mariée en ſecondes Nôces avec Etienne de Vienne, Ecuyer, Homme d'Armes de la Compagnie d'Ordonnance du Seigneur de Dinteville.
9. Guillemette Rémond, mourut peu de temps après ſon pére.
9. Marguerite Rémond.

8. Anne Rémond mourut avant le 3 Mars 1546 ; elle avoit épouſéé Jean Fichot *l'aîné*, Sr. de Maiſey-le Duc.
8. Marie Rémond fut mariée avec Nicolas Arson.
8. Huguette Rémond.

VIII. DEGRE'.

Noble & ſage Maître Etienne Rémond, Ecuyer, Seigneur de Fontenotte & du Pré-Fauveau, Docteur en Droits, étoit Conſeiller & Avocat du Roy au Bailliage de la Montagne le 3 Mars 1546, datte du partage qu'il fit avec ſes fréres & ſœurs des biens de leur pére ; & avoit épouſé par Contrat du 10 Janvier 1531, Dlle. Edmonde Bégat, fille de Nicolas Bégat, Avocat de Sa Majeſté audit Bailliage & de Dame Françoiſe Aignel ſa veuve ; elle étoit ſœur de Jean Bégat, Préſident à Mortier au Parlement de Bourgogne & de Claude Bégat, Lieutenant pour le Roy à Langres ; il acquît le dernier Juin 1581 le Domaine & Seigneurie de Fontenotte, & eut pour enfans de ſon mariage,

9. Edme Rémond ci-après.
9. Girard Rémond, Ecuyer, Seigneur de Fontenotte, Terre que ſon pére lui donna le 20 Juillet 1581.
9. Joseph Rémond, Ecuyer, Greffier en chef du Bailliage de la Montagne, lequel eut de ſon mariage accordé par Contrat du 13 Janvier 1570, avec Demoiſelle Anne le Grand, fille de Noble & ſage Me. Jaques le Grand, Conſeiller du Roy, Lieutenant Général au Bailliage de la Montagne & de Demoiſelle Catherine Brocard,
10. Philibert Rémond.
10. Antoine Rémond.

Digitized b

10. Catherine Rémond, mariée le 23 Novembre 1592, avec Jean de Nogent, Ecuyer, Seigneur d'Aubetére, Cornette d'une Compagnie de Chevaux-Légers.
10. Marie Rémond, femme de N...de la Baulme, & remariée à Prudent Michault, Ecuyer ordinaire du Roy, Lieutenant en la Citadelle de Caën & Premier Gentilhomme du Duc de Vendôme, fils naturel d'Henry IV.

&

10. Edmonde Rémond, femme de Claude Boulenger, mére de Joſeph Boulenger, Conſeiller d'Etat.

&

9. Marie Rémond, mariée par Contrat du 17 Octobre 1568, avec Noble & ſage Me. Claude Régnier, Ecuyer, Seigneur de Béneuvre & de Latrecey, Docteur en Droits & Lieutenant Général en la Chancellerie du Bailliage de la Montagne. Dans ce Contrat il eſt dit, que les pére & mére de ladite Demoiſelle Rémond promettoient de l'habiller *ſelon la Maiſon qu'elle eſtoit iſſue.*

IX. DEGRE'.

Noble & ſage Maître Edme Rémond, Ecuyer, Seigneur de Béneuvre, de la Maladiére, du Fauxbourg St. Léger lez Châtillon & de Thoires, Docteur en Droits, fut pourvû le 13 Novembre 1572 de la Charge de Conſeiller du Roy, Lieutenant Général au Bailliage de la Montagne, dans laquelle il fut reçu le 5 Février 1573; il avoit aſſiſté au mois de Février 1570 à l'Aſſemblée Générale des Etats de Bourgogne, tenus pour la Réformation de la Coûtume de cette Province. On ne croit pas qu'il ait jamais été pourvû de l'Office d'Avocat du Roy de ce Bailliage, que ſon pére promit de lui réſigner en faveur de ſon mariage accordé par Contrat du 2 Aouſt 1562, avec Dlle. Marie Fichot, fille de Jean Fichot, Seigneur de Maiſey, de Vilotte & de Brion, & de Dame Marie Pamponne. Henry III. ayant créé par Edit du mois de Décembre 1581, l'Office de Lieutenant Criminel au Bailliage de la Montagne, Edme Rémond en obtint les Proviſions le 9 Mars 1587, avec permiſſion de l'éxercer conjointement avec celle de Lieutenant Général Civil, & il fut reçu au Parlement le 13 Avril de la même année. L'année ſuivante à la convocation des Etats Généraux en la Ville de Blois, les Gens du Tiers-Etat dudit Bailliage l'éleurent pour leur Député. Il eut de ſon mariage les enfans qui ſuivent.

10. Jean Rémond continue la Branche aînée.
10. Nicolas Rémond, Ecuyer, Licencié ès Loix & Avocat au Parlement de Bourgogne, eut de l'alliance qu'il contracta avec Dlle. Etiennette Logerot, fille de François Logerot, Seigneur de Brion & de Dlle. Claire Rémond,
    11. Marie Rémond, femme de Jean Velvot, Ecuyer, Seigneur de Cuſancy & de Ronceaux.
10. Bonaventure Rémond a formé la troiſiéme Branche.
10. Etienne Rémond, Ecuyer, Seigneur du Pré-Fauveau, épouſa Dlle. Etiennette Pariſot, fille de Guillaume Pariſot, Ecuyer, Gentilhomme de la Fauconnerie du Roy & de Demoiſelle Marie Logerot, & n'eut

Digitized by Google

que des filles mortes en bas âge.

10. Claude Rémond eſt auteur de la quatriéme Branche.

10. Marie Rémond, épouſa par Contrat du 25 Avril 1595, Gautier Andrieu, Conſeiller du Roy, Maître des Ports & Paſſages des Provinces de Champagne & de Brie.

10. Anne Rémond fut mariée avec Noble Jean Duneau, Commiſſaire ordinaire pour le Roy en la Marine du Ponant dont elle étoit veuve avant le 18 Avril 1641; elle fit un Codicille le 3 Janvier 1649 & ne vivoit plus lors du Teſtament d'Henry Rémond ſon neveu.

10. Elizabeth Rémond épouſa Antoine de Gissey, Avocat au Parlement de Bourgogne.

X. DEGRE'.

Jean Rémond, Ecuyer, Seigneur de Brion, Conſeiller au Bailliage de la Montagne & pourvû de l'Office de Conſeiller du Roy, Lieutenant Général-Criminel de ce Bailliage, par Proviſions du dernier Décembre 1596, fut reçu dans cette Charge le 28 Mars 1608, & épouſa par Contrat du 20 Mars de ladite année 1596, Dlle. Odette Logerot, fille de François Logerot, Seigneur de Brion & de Dlle. Claire Rémond. Cette premiére femme étant morte en 1610, après avoir fait ſon Teſtament le 20 Octobre de la même année, il ſe maria en ſecondes Nôces, par Contrat du 6 Décembre 1613, avec Demoiſelle Madeléne de Grand, qui mourut le 23 Juillet 1621, fille de François de Grand, Ecuyer, Seigneur de Briaucourt, &c. Lieutenant Criminel au Bailliage & Siége Préſidial de Chaumont, & de Demoiſelle Louiſe de Hault. Jean Rémond mourut en 1634; il avoit été élu par Acte du 26 Juillet 1621 Tuteur de ſes cinq enfans du ſecond Lit; & eut de ſon premier mariage,

11. Claude Rémond qui va ſuivre.

11. Nicolas Rémond auteur de la ſeconde Branche.

11. Marie Rémond morte dans la vingtiéme année de ſon âge.

&

11. Claire Rémond, femme de Nicolas Lambert, Conſeiller du Roy, Lieutenant Particulier, Aſſeſſeur Criminel au Bailliage de la Montagne.

Second Lit.

11. Joseph Rémond, Ecuyer, Seigneur de Tierceville, Conſeiller du Roy, Auditeur en ſa Chambre des Comptes de Bourgogne & de Breſſe, par Proviſions du 13 Novembre 1645, fut reçu dans cette Charge le 3 Janvier 1646; fit ſon Teſtament le 2 Septembre 1688 & ne vivoit plus lors du mariage de Claude Rémond ſon fils. De celui qu'il contracta le 24 Juillet 1644, avec Demoiſelle Marie Soirot, morte le 25 Octobre 1668, fille de Claude Soirot & de Dlle. Renée de Gissey, il eut pour enfans,

12. Jean Rémond mort âgé d'un an.

12. Claude Rémond, Ecuyer, Seigneur de Tierceville, maintenu dans les qualités de *Noble* & d'*Ecuyer*, par Arrêt des Commiſſaires Généraux du Conſeil du 13 Janvier 1707, & marié par Contrat du 12 May 1698, avec Demoiſelle Jeanne Collinot.

12. Antoine Rémond mort en bas âge.

Digitized by Google

12. Edmée Rémond, Religieuſe du Refuge à Dijon.
12. Marie Rémond, mariée avec Etienne Moreau, Conſeiller du Roy, Avocat Général de la Chambre des Comptes de Bourgogne & de Breſſe, par Contrat du 9 Avril 1673.
12. Catherine-Françoise Rémond, } Religieuſes Bénédictines en
12. Marguerite, Rémond, } l'Abbaye du Puy d'Orbe.
12. Marie-Joséphe Rémond, morte au mois de Novembre 1686, femme de Pierre Daguier, Conſeiller du Roy, Sécrétaire du Parlement.
&
12. Marie-Bernarde Rémond.

11. Anne-François Rémond mourut à l'Armée dès ſa premiére Campagne.
11. Edmonde Rémond, fut Religieuſe Urſuline à Châtillon.
11. Marie Rémond, } moururent en bas âge.
11. Marie Rémond, }

XI. DEGRE'.

Claude Rémond, Ecuyer, Élu du Tiers-État aux Etats du Duché de Bourgogne, & pourvû le 9 Septembre 1630 de la Charge de Conſeiller du Roy, Lieutenant Général-Criminel au Bailliage & Chancellerie de la Montagne, dans laquelle il fut reçu le 7 Décembre ſuivant, fut auſſi Maire de la Ville de Châtillon, qualité qu'on lui trouve dans le Contrat de mariage d'Henry Rémond ſon couſin, & Maître des Requeſtes de la Reine, par Proviſions du 1er. May 1661; il obtint des Lettres du Roy le 29 Décembre 1676, vérifiées au Parlement le 12 & à la Chambre des Comptes de Dijon le 22 Mars 1677, par leſquelles, lui & Henry Rémond, ſon couſin, furent maintenus dans leur Nobleſſe; il avoit été nommé le 16 Septembre 1634 Tuteur de Joſeph & d'Anne-François Rémond ſes fréres du ſecond Lit, & il mourut le 16 Aouſt 1684. De ſon mariage accordé par Contrat du 8 *ou* 28 Avril 1627, avec Demoiſelle Jeanne Morel, il eut

12. Joseph-François Rémond qui ſuit.
12. François Rémond, Ecuyer, Seigneur d'Ormoy, l'un des Chevaux-Légers de la Garde du Roy, marié avec Demoiſelle Eliſabeth Héliot.
12. Nicolas Rémond, Sg^r^. de Rompré, au Bailliage de la Montagne, terre qu'il acquît le 19 May 1688; il obtint le 20 du même mois un Certificat des Commiſſaires Députés par la Nobleſſe de la Province de Bourgogne, pour l'éxamen & la vérification des Titres des Gentilshommes qui ſe préſentent pour entrer aux Etats de cette Province, portant qu'ils avoient reconnu qu'il étoit bon Gentilhomme, de la qualité réquiſe pour avoir entrée & voix délibérative en la Chambre de la Nobleſſe auxdits Etats, attendu qu'il faiſoit profeſſion des Armes & qu'il poſſédoit la Terre de Rompré en toute Juſtice.
12. Marie Rémond, mariée par Contrat du 20 Janvier 1660, avec Simon Nicaise, Conſeiller du Roy en ſes Conſeils, Procureur Général en ſa Chambre des Comptes de Bourgogne & de Breſſe.
12. Elisabeth Rémond, femme d'Aléxandre le Grand, Seigneur de S^te^. Colombe, de Malmont & de Rompré, fils de Meſſire Aléxandre le Grand, Chevalier, Seigneur de S^te^. Colombe, Chevalier de l'Ordre

Digitized by Google

du Roy, Maître-d'Hôtel ordinaire de Sa Majeſté, Premier Préſident des Tréſoriers de France en Bourgogne, & de Dame Jaqueline d'Escamin, Niéce du Cardinal de Marquemont, Archevêque de Lyon.

&

12. Jeanne Rémond, laquelle épouſa Charles le Grand, Ecuyer, Seigneur de Rochepoiſe, de Brémur, &c. frére d'Aléxandre le Grand, mari d'Eliſabeth Rémond.

XII. DEGRE'.

Joseph-François Rémond, Ecuyer, Seigneur de Thoires, Conſeiller du Roy, Lieutenant Général au Bailliage de la Montagne, par Proviſions du 25 Avril 1672, fut reçu dans cette Charge le 30 Juillet ſuivant; il fut maintenu dans ſa Nobleſſe, ainſi que Daniel & Bonaventure Rémond, ſes couſins, par Jugement de M^r. Ferrand, Intendant de Bourgogne & de Breſſe, rendu le 7 Septembre 1699; & de ſon mariage accordé dès le 28 Janvier 1670, avec Demoiſelle Marguerite Trémisot, ſœur de Pierre Trémiſot, Conſeiller du Roy, Auditeur ordinaire en ſa Chambre des Comptes de Bourgogne, il eut pour enfans,

13. Claude Rémond.
13. Henry Rémond, Ecuyer, Seigneur de Thoires, Conſeiller du Roy, Lieutenant Général au Bailliage de la Montagne.
13. Joseph Rémond.
13. François Rémond.
13. Marguerite Rémond.

&

13. Elisabeth Rémond.

SECONDE BRANCHE.

XI. DEGRE'.

Nicolas Rémond, Ecuyer, Capitaine d'Infanterie au Régiment de Mondejeux, (ſecond fils de Jean Rémond, Sg^r. de Brion & d'Odette Logerot,) ſervit avec diſtinction dans les Guerres de ſon temps, & épouſa avec Diſpenſe, par Contrat du 21 Avril 1656, Demoiſelle Eliſabeth Boulenger, ſa couſine germaine, fille de Claude Boulenger & de D^lle. Edmonde Rémond; il eut de ce mariage,

12. Joseph Rémond qui ſuit.
12. François Rémond tué au Combat du Prince de Ligne en 1667, auprès de Charleroy, étant Volontaire dans le Régiment de Cavallerie de Marin.

&

12. Marie-Edmée Rémond, mariée à Joſeph-François du Val, Seigneur d'Eſſertaines & de Muſſart.

XII. DEGRE'.

Joseph Rémond, Ecuyer, Seigneur de la Colombiére & de Muſſuot,

après avoir ſervi pendant 5. Campagnes dans la premiére Compagnie des Mouſquetaires du Roy, épouſa Dlle. Françoiſe Milletot, fille de François Milletot, Seigneur de Champrenault & de Bornay, Lieutenant Civil au Bailliage d'Auxonne & de Demoiſelle Julienne Morel; & de ce mariage ſont iſſus,

1. Joseph Rémond.
2. Jaques Rémond.
3. Jean Rémond.
4. Nicolas Rémond.
5. François Rémond.
6. Julien Rémond.
7. Pierre Rémond.
8. Elisabeth Rémond.
9. Jeanne Rémond.

&

10. Anne Rémond.

TROISIE'ME BRANCHE.

X. DEGRE'.

Noble Bonaventure Rémond, Ecuyer, Seigneur de Vauxfontaine, (3e. fils d'Edme Rémond, Seigneur de Béneuvre & de Marie Fichot,) fut nommé l'un des cent Gentilshommes de l'ancienne Bande de la Maiſon du Roy, par Proviſions du dernier Juillet 1611, & prêta Serment pour cette Charge le 10 Aouſt ſuivant. Il avoit épouſé par Contrat du 11 Septembre 1607 Dlle. Claudine Chasot, fille de Noble Me. Pierre Chaſot, Conſeiller du Roy, Maître ordinaire en ſa Chambre des Comptes de Dijon & de Demoiſelle Marie Duneau; & en faveur de ce mariage, ſes pére & mére lui firent pluſieurs Donations, & entr'autres *de ſes Armes, Chevaux & Equipage, enſemble des frais qu'il avoit pû ci-devant faire, portant les Armes, dont il faiſoit Profeſſion*; les enfans qu'il eut de ſon mariage, furent,

11. Henry Rémond qui ſuit.
11. Philippes Rémond, Prêtre, Prévoſt & Chanoine de l'Egliſe Collégiale de St. Pierre de Tonnerre.
11. Pierre Rémond, Religieux de St. Bernard de la Congrégation des Feuillans.
11. Jeanne Rémond, morte ſans alliance.

&

11. Thérese Rémond, Religieuſe Urſuline au Monaſtére de Châtillon.

XI. DEGRE'.

Henry Rémond, Ecuyer, paroît être le même Henry Rémond qui reçut une Lettre du Roy le 30 Juin 1679, pour ſe trouver aux Etats de la Province de Bourgogne, à moins que ce ne ſoit Henry Rémond ſon couſin, Ecuyer, Seigneur de Thoires: il fit ſon Teſtament le 4 Septembre 1703, étant dans la 87e. année de ſon âge, par lequel il voulut être enterré dans l'Egliſe de St. Nicolas de Châtillon, auprès de ſes pére & mére & de feue Dlle. Eliſabeth

Digitized by Google

DE GANAY, ſa femme, morte le 12 Février ... & qu'il avoit épouſée par Contrat du 18 Avril 1641, dans lequel elle eſt dite veuve de Charles THIERRY, Chef de la Panneterie du Roy & fille de Noble Me. Maclou de Ganay, Conſeiller du Roy, Lieutenant Général des Eaux & Foreſts du Bailliage de la Montagne & de Demoiſelle Anne JACQUINOT ſa veuve. De ce mariage nâquirent,

12. BONAVENTURE Rémond ci-après.
12. CHARLES Rémond, Prêtre, Chanoine en l'Egliſe Colléglale de St. Etienne de Dijon, ainſi qualifié dans le Contrat de mariage de Daniel Rémond ſon frére, & vivant encore lors de celui de Claude-Henry Rémond ſon neveu.
12. DANIEL Rémond, Ecuyer, Seigneur d'Eſtrochey & du Fief de Beauregard, qui eut de ſon mariage accordé par Contrat du 25 Janvier 1683, avec Demoiſelle Huguette JOLY, fille de Noble Jean Joly, Conſeiller du Roy, Lieutenant Particulier ès Bailliage & Chancellerie de la Montagne & de Demoiſelle Claire LE CHAT ſa veuve, deux fils morts en bas âge & trois filles, ſçavoir,
    13. CLAIRE-HENRIETTE Rémond.
    13. CLAUDINE Rémond.
    &
    13. FRANÇOISE Rémond, Religieuſe Bénédictine en l'Abbaye du Puy d'Orſbe.
12. ANNE-MARIE Rémond, Dame de Praſlay, mariée par Contrat du mois de Juin 1667, avec Marc-Antoine LE FOUL, Conſeiller du Roy en ſes Conſeils, Lieutenant Général au Bailliage de la Montagne, mort en 1672
12. THÉRESE Rémond, Religieuſe au Monaſtére des Urſulines de Muſſy-l'Evêque.
    &
12. MARIE Rémond.

XII. DEGRE'.

BONAVENTURE Rémond, Ecuyer, Seigneur de Verneuil, de Chauvirey & de Réveillon, né le 10 & baptiſé le 12 Septembre 1642, obtint le 16 Juillet 1673 des Proviſions de l'Office de Conſeiller du Roy, Maître ordinaire en ſa Chambre des Comptes de Dijon, dans lequel il fut reçu le 12 Février 1674, & fit ſon Teſtament le 26 Mars 1687, ainſi que Demoiſelle Claude GRILLOT ſa femme, qu'il avoit épouſée par Contrat du 25 Avril 1672, dans lequel elle eſt dite fille de Noble Gabriel Grillot, Conſeiller-Procureur du Roy au Bailliage d'Arnay-le-Duc & de Demoiſelle Marie CHARTRAIRE; il mourut le 31 Octobre 1702, ayant eu de ſon mariage,

13. HENRY-ALÉXANDRE Rémond, mort au Berceau.
13. CLAUDE-HENRY Rémond ci-après.
    &
13. ANNE-LOUISE Rémond, femme de Jean-Baptiſte BAUYN, Seigneur du Pont de Pennyn, *écrit auſſi* du Pontepanis & de Ste. Marie, Conſeiller du Roy en ſa Cour de Parlement de Bourgogne.

Digitized

XIII. DEGRE'.

CLAUDE-HENRY Rémond, Ecuyer, Baron de Couchey, né & baptiſé le 11 Février 1674, fut pourvû le 7 Janvier 1703 de l'Office de Conſeiller du Roy, Maître ordinaire en ſa Chambre des Comptes de Dijon, & de ſon mariage accordé par Contrat du 13 Septembre 1717, avec Dlle. Françoiſe-Joſéphe LANGUET, fille de Jacques Languet, Ecuyer, Seigneur de Couchey, de Rolle, de Sémeſange, de Poiſot, de Quémigny & de Ternan en partie, & de Dame Françoiſe-Bénigne GARNIER ſont iſſus,

XIV. DEGRE'.

1. JAQUES Rémond, Ecuyer, Seigneur d'Eſtrochey, né & baptiſé le 15 May 1721.

&

2. ETIENNETTE Rémond, mariée par Contrat du 17 Avril 1738, avec Charles-Marie FÉVRET, Seigneur de Fontette, Conſeiller du Roy en ſa Cour de Parlement de Bourgogne.

QUATRIE'ME BRANCHE.

X. DEGRE'.

CLAUDE Rémond, Ecuyer, Seigneur Haut-Juſticier du Fauxbourg de la Maladerie de Châtillon, (5e. fils d'Edme Rémond, Seigneur de Béneuvre & de Marie Fichot,) s'établit à Langres, où il épouſa par Contrat du 15 Juin 1611 & en face d'Egliſe le 29 du même mois Demoiſelle Guillemette DACIER, fille de Noble Edme Dacier, Conſeiller du Roy, Élû pour Sa Majeſté en l'Election de Langres, & de Demoiſelle Marguerite DE SANCEY, alors femme de Pierre PESCHARD, Ecuyer, demeurant à Langres. Il ne vivoit plus lors du Contrat poſt-nuptial de Pierre Rémond ſon ſecond fils, qu'il eut du ſuſdit mariage, ainſi que les autres enfans qui ſuivent.

11. MATHIEU Rémond, Ecuyer, Lieutenant au Régiment de Choiſeul, mourut ſans enfans de ſon mariage avec Demoiſelle Guillemette PETIT, fille de Jean Petit, Ecuyer, Conſeiller du Roy, Élû en l'Election de Langres, & de Demoiſelle Sirette LE FEBVRE; ſa veuve ſe remaria à Claude-Martin DE CHOSEY, Seigneur d'Avault.

11. PIERRE Rémond continue la filiation.

11. ETIENNE Rémond fut Chanoine en l'Egliſe Cathédrale de St. Mamets de Langres.

11. ANSELME Rémond, Ecuyer, Seigneur du Petit Maigny, Lieutenant de Cavallerie au Régiment de Choiſeul, eut les deux enfans qui ſuivent, du mariage qu'il contracta avec Demoiſelle Nicolle DU MAIGNY-DE St. SIMON, fille d'Antoine du Maigny, Ecuyer, Seigneur du Petit Maigny & de Chaumény.

12. CLAUDE Rémond, Ecuyer, Seigneur du Petit Maigny, de Chaumény & de Blumery, Aide de Camp du Comte de Choiſeul, épouſa Demoiſelle Eliſabeth PAILLET, fille de Louis Paillet, Ecuyer, Seigneur de Blumery & d'Humberrin, Capitaine de

Digitized by Google

Dragons au Régiment de Liſtenay, & de Demoiſelle Simonne Becquet. Il eut de ce mariage,

13. Louise Rémond, } dont on ignore la deſtinée.
13. Marguerite Rémond, }

12. Mathieu Rémond, Ecuyer, Seigneur du Petit Maigny, de Chaumény & d'Humberrin, eut de l'alliance qu'il contracta avec Dlle. Edmée Paillet, ſœur d'Eliſabeth, femme de Claude ſon frere,

13. Louise Rémond, & 13. Simone Rémond, } dont on ignore pareillement la deſtinée.

11. Marie Rémond fut Religieuſe au Monaſtére des Urſulines de la Ville de Montbart.

XI. DEGRE'.

Pierre Rémond, Ecuyer, Seigneur de Sancey, ſervit avec aſſiduité dans les Pays de Flandres & de Catalogne, depuis 1646 juſqu'en 1649; étoit dans cette derniére année Cornette dans le Régiment de M. le Prince; en 1650 il fut nommé Gentilhomme ſervant du Roy & en 1655, Capitaine au Régiment de Bourgogne, dans lequel il avoit pareillement ſervi pluſieurs années; étant paſſé enſuite aux Indes occidentales, il s'y comporta avec tant de prudence, qu'il fut établi Gouverneur de l'Iſle de St. Domingue, ſuivant qu'il réſulte des Lettres qui lui furent données à cet effet le 19 Avril 1668. Il avoit été marié en face d'Egliſe le 4. Juin 1656, ſuivant ſon Contrat poſt-nuptial du 13 Septembre 1657, avec Demoiſelle Marguerite d'Origny, fille de Noble Edme d'Origny, Ecuyer, Capitaine entretenu en l'Infanterie de France, Ecuyer de la Grande Écurie du Roy, & de Demoiſelle Charlotte Séguin; & il mourut avant le 14 Aouſt 1691, jour auquel le Parlement de Dijon rendit un Arrêt, par lequel il condamna les Habitans du Village de Tanlay à l'amende, pour avoir mis ſa veuve à la Taille. Les enfans qu'elle eut de ſon mariage, furent,

12. François Rémond, Ecuyer, Lieutenant d'Infanterie au Régiment de Beaujollois, mort des Bleſſures qu'il reçut dans une affaire.

12. Louis Rémond, Ecuyer, Lieutenant d'une Compagnie de Gentilshommes Cadets.

12. Pierre Rémond, Ecuyer, Seigneur de Sancey, né vers l'an 1670, baptiſé dans l'Egliſe Paroiſſiale de St. Silveſtre de Tanlay, & marié par Contrat du 22 Avril 1709, avec Dlle. Nicole de Goyzel *ou* de Goiselle. Il obtint le 9 Avril 1711 une Sentence de la Chambre du Conſeil de l'Election de Tonnerre & d'Auxerrois, qui le maintint dans les Priviléges, Immunités & Exemptions accordés à la Nobleſſe & fut déchargé du payement des Francs-fiefs, par Ordonnance de M. Bignon, Intendant de Paris, du 15 Octobre 1718.

12. François Rémond.

12. Anne Rémond-de Sancey, 12. Charlotte Rémond-de Sancey, } leſquelles ayant été taxées par les Habitans de Tanlay, obtinrent le 8 Août 1712 un Arrêt du Parlement de Dijon, par lequel ceux-ci furent condamnés à leur rendre ce qu'ils avoient éxigés d'elles, en conſéquence des preuves qu'elles avoient données de leur Nobleſſe.

12. Antoinette Rémond.
12. Marie Rémond, Religieuſe aux filles St Thomas à Paris.
&
12. Géneviéve Rémond.

CINQUIE'ME BRANCHE.

VII. DEGRE'.

Jean Rémond, Ecuyer, Seigneur en partie de Bréviande, Homme d'Armes de la Compagnie du Seigneur de Lautrec, (troiſiéme fils de Jean Rémond & de Jeanne le Goux,) épouſa par Contrat du 5 Janvier 1521, D^lle. Edmonde le Chat, (remariée depuis à Jaques Fiot, iſſu d'une Famille qui a donné pluſieurs Conſeillers au Parlement de Bourgogne,) fille de Noble Perſonne Bonaventure le Chat, S^r. de Maiſey & de D^lle. Edmonde David ſa veuve, & par cet Acte, Jeanne le Goux ſa mére, déclara qu'il lui appartenoit, à cauſe de la ſucceſſion de ſon pére, la moitié de la Terre de Bréviande : il mourut en la Ville de Metz le dernier jour de Juin 1552, pendant ce fameux Siége du Duc de Guiſe, contre les Troupes Impériales, ayant eu de ſon mariage les enfans ci-après.

8. Pierre Rémond continue la deſcendance.
8. Jean Rémond étoit âgé de 18 mois lors du décez de ſon pere en 1552 & ne vivoit plus le 19 Octobre de cette année.
8. Françoise Rémond, née vers l'an 1541, épouſa par Contrat du 25 Aouſt 1553 Antoine Thomelin.
8. Anne Rémond, née vers l'an 1543, fut mariée, 1°. avec Jean le Cousin, Conſeiller du Roy, Lieutenant du Bailly de Dijon au Siége de la Ville d'Auxonne, & en ſecondes Nôces avec Jean de la Croix, Seigneur de Villers les Pots & de l'Habergement, &c.
8. Claire Rémond, née vers l'an 1546, épouſa François Logerot, Seigneur de Brion.

VIII. DEGRE'.

Pierre Rémond, Ecuyer, Seigneur des Bruyéres & de la Caſſine, ſe diſtingua dans le temps des Guerres de la Ligue, par ſon attachement au Service de ſon Prince légitime & ayant agi & parlé peu conformément aux Intérêts du Duc de Mayenne, ce Chef de parti irrité de ſentir un Particulier décrier ſes deſſeins, le fit enfermer dans le Château de Dijon, d'où étant ſorti quelques tems après, il revint à Châtillon & trouvant tout le Peuple enyvré de la Ligue, animé contre lui, après avoir vû ſa Maiſon deux ou trois fois pillée & lui tous les jours en danger de périr ſous l'effort de l'artifice de ſes ennemis, qui étoient ceux de tout l'Etat, il ſe retira à Baſle, où il reſta juſqu'au temps que le calme commença de s'établir.

De ſon mariage accordé par Contrat du 7 Octobre 1558, avec Demoiſelle Gabrielle Brocard, fille de Gaultier Brocard, Conſeiller du Roy, Correcteur ordinaire en ſa Chambre des Comptes de Dijon & de D^lle. Edmonde David, il eut ſix enfans dont on va parler. Pierre Rémond mourut en 1613,

Digitized by Google

âgé de 77 ans & fut enterré dans l'Egliſe de Chaource ; ſa femme ne vivoit plus le 8 Janvier 1619, & fut enterrée auprès de ſon mari.

9. Antoine Rémond continue la deſcendance.

9. Jean Rémond, Ecuyer, Seigneur de la Caſſine, mort au Siége d'Amiens, ſervoit en qualité d'Homme d'Armes de la Compagnie du Seigneur de Praſlain, lorſqu'il épouſa par Contrat du 16 Juin 1591, Demoiſelle Anne Petitpied, fille de Jean Petitpied, Ecuyer, Seigneur de Brillecourt & de Demoiſelle Jeanne de Villemor. (Denis Petitpied, S^r. des Eſſarts, Capitaine dans le Régiment de Grancey, étoit de cette Famille, il mourut ſans enfans d'Antoinette-Thérèſe d'Hozier ſa femme, fille de Louis-Roger d'Hozier, Chevalier de l'Ordre du Roy, Gentilhomme ordinaire de ſa Chambre & Juge d'Armes de la Nobleſſe de France ; & ſa ſucceſſion fut recueillie par la Préſidente d'Eaubonne ſa Niéce.) Jean Rémond vécut très-peu de temps après ce mariage, car ſa veuve ſe remaria par autre Contrat du 22 Octobre de l'année ſuivante, avec Joachim du Chassy, Ecuyer, Seigneur de Brillecourt, Gendarme de la Compagnie de M. de Praſlain.

9. Georges Rémond a formé la VIe. Branche.

9. Claire Rémond épouſa Martin le Borgnat, Ecuyer, S^r. de la Routte Prévoſt de Vendeuvre & Archer des Gardes du Corps du Roy, dont elle étoit veuve le 20 Février 1613.

9. Françoise Rémond fut mariée avec Daniel Brenot *ou* Brevot, Ecuyer, Seigneur de Bragelonne, auſſi Archer des Gardes du Corps du Roy, dont elle étoit auſſi veuve ledit jour 20 Février 1613.

9. Diane Rémond, étoit mariée pour lors avec Noble Homme Manaſſes Guillaumot, Conſeiller du Roy, Lieutenant en l'Election de Bar ſur Seine, lequel étoit de la Religion prétendue Réfomrée.

IX. DEGRE'.

Antoine Rémond, Ecuyer, Seigneur des Bruyéres, Homme d'Armes de la Compagnie du Seigneur de Praſlain, Bailly de Chaource & Garde des Sceaux aux Contrats de ce Bailliage, épouſa par Contrat du 27 Octobre 1588, Demoiſelle Anne Hennequin, fille de Noble Homme Guillaume Hennequin, Capitaine & Major de la Ville de Troyes & de Demoiſelle Eliſabeth Cany, & fut enterré à S^t. Gervais à Paris le 23 May 1624 ; ſa veuve fit ſon Teſtament le 17 Juillet 1627 & mourut dans le même mois, mere des trois enfans ci-après.

10. Jean-Baptiste Rémond ſuit.

10. Gabrielle Rémond baptiſée le 31 Aouſt 1605, épouſa par Contrat du 19 Février 1626, Noble Homme Jaques le Boucherat, Ecuyer, Seigneur de la Rocatelle, Conſeiller du Roy, Elû en l'Election de Troyes. Le Chancellier le Boucherat étoit de cette Famille.

10. Françoise Rémond fut mariée auſſi par Contrat du 2 Janvier 1628, avec François de Conigan, Ecuyer, Seigneur d'Avirey le Bois.

X. DEGRE'.

Jean-Baptiste Rémond, Ecuyer, Seigneur de Bréviande, baptiſé le

Digitized by Google

9 Février 1607, partagea avec ſes ſœurs la ſucceſſion de leur mére le 15 Octobre 1627; fut aſſaſſiné ſur le grand Chemin de Troyes au mois d'Octobre 1639, & fut enterré le 10 de ce mois dans l'Egliſe de St. Florentin, Diocèſe de Sens. De ſon mariage accordé par Contrat du 9 Janvier 1634 & célébré le lendemain avec Demoiſelle Eliſabeth PAYEN, fille de Noble Homme Me. Charles Payen, Conſeiller du Roy, Receveur des Tailles en l'Election de St. Florentin, Sécrétaire de la Chambre de Sa Majeſté & de Demoiſelle Marie D'ASNIERES, il eut

II. FRANÇOIS Rémond ci-après.

&

II. CLAUDE Rémond, lequel fut mis ſous la Tutelle de François de Conigan, Seigneur d'Avirey le Bois, le 23 Janvier 1640, ainſi que François Rémond ſon frére.

XI. DEGRE'.

FRANÇOIS Rémond, (dit *le Diable* par la vivacité de ſon eſprit,) Ecuyer, Seigneur de Bréviande, Conſeiller-Sécrétaire du Roy, fut baptiſé le 15 Mars 1637; il épouſa par Contrat du 17 Mars 1666, Demoiſelle Marguerite RALLU; mourut ſubitement & fut enterré le 14 Aouſt 1699 à St. Jean en Gréve. Il exerça depuis l'an 1681 ou environ l'une des Places de Fermiers Généraux du Roy. Sa veuve morte le 13 Janvier 1721, avoit été maintenue par Arrêt des Commiſſaires Généraux du Conſeil du 22 Mars 1708, dans le droit de ſe qualifier veuve d'Ecuyer & dans les Priviléges, Honneurs & Exemptions attribuées aux Veuves de Gentilshommes; elle eut de ſon mariage les cinq enfans qui ſuivent.

12. NICOLAS-FRANÇOIS (*a*) Rémond, Ecuyer, né le 12 Juillet 1676, fut pourvû le 24 Janvier 1697 de la Charge de Conſeiller-Avocat du Roy au Châtelet & Siége Préſidial de Paris; obtint le 8 Avril ſuivant, une penſion de 1000 livres; fut reçu Conſeiller au Parlement de Paris le 9 Décembre 1699, & nommé Premier Conſeiller au Conſeil de Philippes, Duc d'Orléans, le 11 Décembre 1705. Il fut encore pourvû de la Charge de Conducteur, (c'eſt-à-dire), Introducteur des Ambaſſadeurs, le 18 Juin 1719; pour laquelle il prêta Serment le 21 du même mois; partagea avec Touſſaint Rémond ſon frére, ſes deux ſœurs & la veuve de Pierre Rémond ſon autre frére, le 28 Aouſt 1721, la ſucceſſion de leur mére, & fut marié avec N..... SENAUT; il a compoſé pluſieurs Ouvrages.

12. PIERRE Rémond continue la deſcendance.

12. TOUSSAINT Rémond, d'abord Chanoine de l'Egliſe de Nôtre-Dame de Paris, puis Baron de St. Mard, baptiſé le 18 Mars 1683, fut maintenu, ainſi que ſes deux fréres, dans les qualités de *Nobles* & d'*Ecuyers*, par Arrêt des Commiſſaires Généraux du Conſeil du 22 Mars 1708 & mourut à Paris le 29 Octobre 1757. Il eſt Auteur des Dialogues des Morts & de pluſieurs autres Ouvrages qui l'ont diſtingué dans la Littérature.

(*a*) Feu M. d'Hozier, ſon contemporain, en parle ainſi dans ſes Mémoires: » C'eſt une choſe ſinguliére, » (dit-il), que ces trois fréres, (Nicolas-François, Pierre & Touſſaint Rémond), nés chacun avec un ca» ractére d'eſprit ſublime dans leur genre, ſe ſont ſignalés diverſement par les eſpéces différentes de goût & » d'études auxquelles ils ſe ſont apliqué avec ſuccès pour leur mémoire dans l'avenir.

12. Charlotte-Marguerite Rémond épouſa au mois de Janvier 1701 Blaiſe-Claude Méliand, Conſeiller du Roy en ſes Conſeils, Maître des Requêtes ordinaire de ſon Hôtel.
12. Angélique-Françoise Rémond fut mariée le 3 Avril 1702, avec François-Henry d'Estampes, Comte de Vallençay, Marquis de Fiennes, Baron de Bellebrune, &c. Exempt des Gardes du Corps du Roy & depuis Colonel d'un Régiment de Dragons.

XII. DEGRE'.

Pierre Rémond, Ecuyer, Seigneur de Montmort, de Lucy, de la Corre & de Bréviande, naquit le 27 & fut baptiſé le 29 Octobre 1678. Il fut d'abord Chanoine de l'Egliſe de Nôtre-Dame de Paris, par la réſignation de Touſſaint Rémond ſon frere cadet & ſe maria enſuite par Contrat du 7 Juin 1706, avec Demoiſelle Françoiſe-Madeléne Apoil, fille d'Euſtache Apoil, Ecuyer, S^r. de Romicourt & de Dame Marie de Piquet-de Sautour & Niéce & filleule de Marie-Françoiſe de Nargonne, Ducheſſe d'Angoulême, morte âgée de 92 ans, (144 ans après le Roy Charles IX. ſon beaupére,) le 10 Aouſt 1713 à Montmort en Champagne, où elle demeuroit avec leſdits S^r. & Dame de Montmort. Il fut même l'Exécuteur teſtamentaire de cette Princeſſe & il mourut de la petite Vérole à Paris, le 17 Octobre 1719 à ſon retour d'Angleterre, où il avoit été fait Membre de la Société Royale à Londres (*a*). Il avoit eu de ſon mariage deux enfans, ſavoir,

13. François Rémond ci-après.

&

13. Françoise-Bénigne Rémond, mariée avec Robert Fauvel, Seigneur & Patron d'Hacqueville, &c. Conſeiller au Parlement de Normandie.

XIII. DEGRE'.

François Rémond, Chevalier, Seigneur de Montmort, Baron de S^t. Mard, &c. né le 1er. May 1707, fut nommé Lieutenant réformé à la ſuite du Régiment des Dragons de Rochepierre le 21 Novembre 1721; Capitaine dans celui des Dragons d'Epinay, le 13 Février 1723, & Maréchal Général des Logis de la Cavallerie le 22 Avril 1734. Il obtint le 26 Novembre 1735 une Commiſſion, pour en cette qualité prendre rang de Meſtre de Camp de Cavallerie; fut nommé Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de S^t. Louis le 29 Décembre 1738, Enſeigne des Gardes du Corps, Compagnie de Villeroy le 6 May 1742 & Brigadier des Armées du Roy le 2 May 1744. Il obtint le 11 Octobre 1746 une Penſion de 1000 liv. ſur l'Ordre de S^t. Louis; fut fait Lieutenant des Gardes du Corps le 22 Septembre 1747, Maréchal de Camp le 1er. Janvier 1748, Major des 4. Compagnies des Gardes du Corps le 1er. Février 1758, Lieutenant Général des Armées du Roy le 1er. May ſuivant & enfin Commandeur de l'Ordre de S^t. Louis le 8 May de la même année.

(*a*) Feu M. d'Hozier, ſon contemporain, en fait l'éloge ſuivant dans ſes Mémoires. » Il a été, (dit-il), un » des plus grands Algébriſtes & Géométres du Siécle & a vécu avec les qualités d'un très-honnête Homme » & très-Homme de bien en toutes maniéres du côté de la Religion & du Monde. «
Voyez ſon Éloge par M. de Fontenelle de l'Académie Françoiſe, parmi ceux des Célébres Académiciens de l'Académie Royale des Sciences.

Tous ces Grades de diſtinction auxquels il eſt parvenu, ſont l'éloge de ſes Services. Il a épouſé par Contrat du 12 Mars 1736, Dlle. Marie-Géneviéve-Mathurine VIDAUD-DU DOGNON, fille de Jean Vidaud (*a*), Comte du Dognon, Baron d'Uris & de Murat, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de St. Louis, Chambellan du Duc de Berry, Brigadier des Armées du Roy, Lieutenant pour Sa Majeſté en Limouſin, Lieutenant Général d'Épée de la Sénéchauſſée de Limoges, Commandant des Ville & Château de Breſt & Pays circonvoiſins & de Dame Marie CHAUVET. Ledit St. de Montmort s'eſt trouvé à tous les Siéges dans les précédentes Guerres; il commanda à Ettinghen un Eſcadron, dont la manœuvre fut très-aplaudie, & dans cette Action qui fut des plus meurtriéres, il eut un Cheval tué ſous lui; deplus, dans la vigoureuſe réſiſtance qu'il fit à l'Ennemi, il perdit de ſa Brigade 39. Gardes du Corps ou Brigadiers & 37. Chevaux. Il commanda un gros corps de Grenadiers à la Bataille d'Aſtembeck, où il ſçut mériter la confiance & l'eſtime des Généraux, & eut auſſi un Cheval tué ſous lui à la Bataille de Fontenoy, où Sa Majeſté commandoit en Perſonne; M. de Montmort a eu de ſon mariage les enfans qui ſuivent.

1. AMAND Rémond, Ecuyer, naquit le 23 Novembre 1747.
2. LOUIS-JEAN Rémond, Ecuyer, naquit le 28 Novembre 1749.
3. ARMAND Rémond, Ecuyer, naquit le 10 Mars 1755, ainſi que
4. VICTOIRE Rémond ſa ſœur, laquelle mourut le 7 Juin 1760.

SIXIE'ME BRANCHE.

IX. DEGRE'.

GEORGES Rémond, Ecuyer, Seigneur de Mallaſſiſe, Licencié ès Loix, Bailly de Chaource, Lieutenant Civil & Criminel en la Prévoſté de Troyes, (3e. fils de Pierre Rémond, Seigneur des Bruyéres & de Gabrielle Brocard,) épouſa par Contrat du 7 Avril 1603, Demoiſelle Jaquette GUICHARD, (veuve de François GASPARD, Ecuyer, Conſeiller au Bailliage & Siége Préſidial de Troyes,) fille de Nobles Perſonnes Me. Nicolas Guichard, Conſeiller du Roy, Lieutenant Civil & Aſſeſſeur Criminel en la Prévoſté de ladite Ville, & de Demoiſelle Nicolle LARGENTIER, & il mourut âgé de 78 ans, ayant eû de ce mariage

10. PIERRE Rémond ci-après.

&

10. JAQUES Rémond, auteur de la ſeptiéme Branche.

X. DEGRE'.

PIERRE Rémond, Ecuyer, Seigneur de Château-Chinon, Conſeiller du

(*a*) C'eſt lui qui défendit pendant trente-ſept jours le Tenaillon de Lille, lors du Siége de cette Ville fait en 1708; la Famille conſerve des Lettres du Prince Eugêne & de Milord Marlborough, qui marquent tout le cas qu'ils faiſoient de lui, & qu'il avoit fait la plus belle Action d'Infanterie qui ait jamais été; ce qui a fait donner ſon nom au Baſtion qu'il a défendu & que l'on a toujours appellé depuis *le Baſtion du Dognon*; M. le Maréchal de Boufflers qui commandoit à Lille, ayant été fait Duc & Pair de France après le Siége, ſe rendit au Parlement pour s'y faire recevoir; ayant aperçu M. du Dognon qui s'y étoit auſſi rendu pour voir la cérémonie, il fendit la foule, le prit par la main & dit en le montrant à l'Aſſemblée: *Meſſieurs, je meriterois peu l'honneur que vous me faites aujourd'hui, ſi je ne vous montrois celui à qui je le dois.*

Digitized by Google

Roy, Elû en l'Election de Troyes & Conſeiller de l'Hôtel de Ville, partagea avec ſon frére le 22 Aouſt 1653 la ſucceſſion de leur pére; étoit encore vivant le 13 Juillet 1655 & mourut avant le 17 Octobre 1664; il avoit épouſé par Contrat du 23 Avril 1626, Demoiſelle Nicolle COLLINET, dont il eut les enfans qui ſuivent.

II. GEORGES Rémond, Ecuyer, Seigneur de Château-Chinon, fut Conſeiller du Roy au Bailliage & Siége Préſidial de Troyes, & mourut avant le 4 Février 1677; il avoit épouſé Anne MICHELIN, dont il eut
  12. JOSEPH Rémond, Ecuyer.
  12. NICOLLE Rémond.
  &
  12. JEANNE Rémond.

II. JOSEPH Rémond, Ecuyer, Conſeiller du Roy, Elû en l'Election de Troyes, eut de ſon mariage avec Dlle. Jeanne *alias* Marie BABELIN,
  12. JEAN Rémond déclaré *Noble & iſſu de Noble race & lignée*, par Arreſt de la Cour des Aydes de Paris du 22 Juillet 1711.

II. JAQUES-GUICHARD Rémond continue la deſcendance.

II. CLAUDE Rémond, } Religieuſes Bénédictines au Monaſtére de
II. MARGUERITE Rémond, } Nôtre-Dame de Troyes.

II. MARIE Rémond, Religieuſe Bénédictine à Ste. Scholaſtique lès Troyes.

II. ANNE Rémond épouſa Noble Homme Nicolas MICHELIN, Conſeiller en la Chambre de l'Echevinage de ladite Ville de Troyes.

XI. DEGRE'.

JAQUES-GUICHARD Rémond, Ecuyer, Seigneur de Château-Chinon, Conſeiller du Roy au Bailliage & Siége Préſidial de Troyes, baptiſé le 23 Juin 1649, épouſa par Contrat du 2 Février 1682, Dlle. Catherine-Urſulle TÉTEL, fille de Noble Homme Me. Pierre Tétel, Avocat au Parlement & de Demoiſelle Anne MICHELIN: le 20 Décembre 1700, M. de Pommereu, Intendant de Champagne, rendit une Ordonnance en faveur de ſa veuve, par laquelle ſur les preuves qu'elle avoit fournies, que ſon mari étoit Noble & iſſu de Noble race, elle fut déchargée de l'Aſſignation qui lui avoit été donnée à cet effet. Elle avoit été nommée par Acte du 8 Février 1691, Tutrice de ſes deux enfans qui ſuivent.

1. NICOLAS Rémond, Ecuyer, Conſeiller du Roy au Bailliage & Siége Préſidial de Troyes, baptiſé le 6 Mars 1685, obtint le 17 Avril 1735 un Arrêt du Conſeil qui déclara commun avec lui l'Arrêt de maintenue, rendu le 31 May 1672 en faveur de Jaques Rémond, frére de Pierre Rémond ſon ayeul, & le maintint en outre dans ſon ancienne Nobleſſe.

2. PIERRE Rémond, Prêtre, Chanoine de St. Urbain de Troyes, étoit âgé de 7. ans lors d'une Sentence rendue au Bailliage de Troyes le 8 Février 1691, par laquelle il fut mis, ainſi que ſon frére, ſous la Tutelle de leur mére; leur Curatelle fut donnée par le même Acte à Joſeph Rémond, Prêtre, Chanoine de l'Egliſe de St. Urbain de Troyes.

SEPTIE'ME BRANCHE (a).

X. DEGRE'.

JAQUES Rémond, Ecuyer, Seigneur de la Renouilliére, des Cours, & de Bercenay, Conſeiller-Avocat du Roy au Bailliage & Siége Préſidial de Troyes, (ſecond fils de Georges Rémond, Seigneur de Mallaſſiſe & de Jaquette Guichard,) épouſa par Contrat du 7 Février 1638, Demoiſelle Anne BAILLOT, morte en 1654, fille de Nicolas Baillot, Seigneur des Minots, Bailly & Capitaine d'Ervy & de Demoiſelle Radégonde JACQUINOT; il fut maintenu dans les qualités de *Noble* & d'*Ecuyer*, & dans les Priviléges, Honneurs & Exemptions dont jouiſſent les Gentilshommes du Royaume, par Arrêt du Conſeil du 31 May 1672 & mourut le 7 Décembre 1673, ayant eû pour enfans de ſon mariage les ſept qui ſuivent.

II. NICOLAS Rémond, Ecuyer, Seigneur des Cours, de la Renouilliére & de Croncets, ſervit dans les Armées du Roy en qualité de Volontaire & fut toujours élu & choiſi pour l'un des Officiers dans les Arriérebans généraux de Champagne. Il fut maintenu dans la poſſeſſion de ſa Nobleſſe & de ſa qualité d'*Ecuyer*, par Ordonnance de M. Larcher, Intendant de Champagne du 22 Aouſt 1698 & mourut en ſon Château des Cours le 16 Mars 1716, âgé de 77 ans; il a compoſé pluſieurs Ouvrages.

II. GEORGES Rémond, Ecuyer, Seigneur de Bréviande, étoit Lieutenant dans le Régiment du Roi, lors du partage qu'il fit avec Nicolas & Jaques Rémond ſes fréres, des biens de leurs pére & mére le 24 Mars 1674, & avoit été mis, ainſi que Nicolas, Jaques, Radegonde, Anne & Marguerite Rémond, ſes fréres & ſœurs, ſous la Tutelle de leur pére, par Sentence rendue au Bailliage de Troyes le 10 Novembre 1660. Il fut enſuite Capitaine dans le même Régiment du Roy Infanterie, Major de celui de Beaujolois, Lieutenant Colonel du Régiment d'Infanterie de Labour, & enfin Colonel de ce Régiment.

II. JAQUES Rémond continue la deſcendance.

II. RADÉGONDE Rémond, Religieuſe Bernardine en l'Abbaye Royale des Iſles à Auxerre.

II. ANNE Rémond, Religieuſe Carmelitte au grand Couvent du Fauxbourg de Troyes.

II. MARIE Rémond mourut en bas âge.

II. MARGUERITE Rémond fut auſſi Religieuſe Carmelite à Troyes.

XI. DEGRE'.

JAQUES Rémond, Ecuyer, Seigneur de la Renouilliére & de Périers, Fermier Général du Roi, ſervit dans la premiére Compagnie des Mouſquetaires du Roi, depuis le 5 Décembre 1673 juſqu'au 29 Octobre 1677, pendant les Campagnes de Franchecomté & de Valenciennes & en qualité d'Aide de Camp du Maréchal de Luxembourg au Siége d'Ypres & à la Bataille de St. Denis. Il fut maintenu dans la qualité de *Noble* & d'*Ecuyer*, par Arrêt des Commiſſaires Généraux du Conſeil du 1er. Avril 1700, dans lequel eſt citée

(a) Il y a eu dans cette Branche un Maître d'Hôtel du Roy.

la date de ſon Contrat de mariage accordé le 14 Aouſt 1694, avec Demoiſelle Marie FOUQUET, fille de Mathurin Fouquet, Ecuyer, Seigneur de la Sagerie, de Périers, de Jumeaux, &c. Conſeiller du Roi, Préſident-Tréſorier Général de France & Grand Voyer en la Généralité de Tours & de Dame Madeléne PALLU, Niéce de l'Evêque d'Héliopolis; de ce mariage il eut trois enfans, ſavoir,

XII. DEGRE'.

1. JAQUES-FRANÇOIS-NICOLAS Rémond, Ecuyer, baptiſé le 17 Septembre 1695.
2. GEORGES-BERTRAND-ALÉXIS Rémond, Ecuyer, baptiſé le 28 Juillet 1697.

&

3. PIERRE Rémond, Ecuyer, baptiſé le 8 Aouſt 1698.

Vû & vérifié par Nous Chevalier, Conſeiller du Roy en ſes Conſeils, Juge d'Armes de France.

DE RÉVILLIASC.

Coſeigneurs de Révilliaſc, d'Aſpres, de Chabeſtan & de Veynes, Seigneurs de Montbrand, de Poligny &c.

EN DAUPHINE'.

D'Argent, au Lion rampant de Gueules.

TABLE GENEALOGIQUE.

MANFRED de Révilliaſc, Coſeigneur de Révilliaſc, qualifié *Noble Seigneur*, vivoit en 1378.

1. PERRON ou PIERRE de Révilliaſc, qualifié *Noble*, Coſeigneur de Révilliaſc & Châtelain de Lauſet, connu par pluſieurs Titres des années 1402, 1417 &c. Teſta en 1430, femme *Catherine*.

2. GABRIEL de Révilliaſc, qualifié *Noble*, Coſeigneur d'Aſpres & de Révilliaſc, vivoit le 20 Décembre 1441. on ignore le nom de ſa femme.

3. JACQUES de Révilliaſc, qualifié *Noble*, Coſeigneur d'Aſpres & de Révilliaſc, vivant en 1473, épouſa noble Cheyrine, ſurnommée en Latin *de Barbianis*.

4. CLAUDE de Révilliaſc, qualifié *Noble*, Coſeigneur d'Aſpres & de Chabeſtan, étoit le 15 Janvier 1504, ſur le point d'épouſer noble Jacobine ou Jacquemine, ſurnommée en Latin *Paſſavadi* ou *de Paſſavadis*, iſſue des Seigneurs de Révilliaſc.

5. JEAN de Révilliaſc, Ecuyer, Coſeigneur de Chabeſtan, épouſa en 1531, noble Jeanne BERGER.

6. GUY de Révilliaſc, Ecuyer, Seigneur d'Aſpres & de Chabeſtan, épouſa en 1576, Demoiſelle Laurence DE RICOZ.

7. FRANÇOIS de Révilliaſc, Ier. du nom, Ecuyer, Seigneur de Montbrand & de Chabeſtan, Coſeigneur d'Aſpres, de Saint Andeol & de Veynes, Capitaine d'une Compagnie de cent hommes de pied en Savoye, & Meſtre de Camp d'un Regiment d'Infanterie, épouſa en 1613, Demoiſelle Diane DE PONAT.

8. FRANÇOIS de Révilliaſc, IIe. du nom, Ecuyer, Seigneur d'Aſpres, de Montbrand, Coſeigneur de Veynes &c. Capitaine de Chevaux-legers, épouſa en 1657, Demoiſelle Lucréce DE BE'RARD.

9. JOSEPH de Révilliaſc, Ecuyer, Sieur d'Aſpres, Seigneur de Montbrand & Coſeigneur de Véynes, épouſa en 1693, Demoiſelle Lucréce DE RE'VILLIASC.

10. CHARLES de Révilliaſc, Ecuyer, Seigneur de Montbrand, de Montgardin, de Poligny, de la Fare, de Treminy, Coſeigneur de Veynes & d'Aſpres, épouſa en 1735, Demoiſelle Marie DE ROUX-de Bellafaire.

11. JOSEPH-PIERRE de Révilliaſc, Ecuyer, né en 1736, fut reçû Page du Roi dans ſa Grande Ecurie en 1751.

CETTE Famille, originairement établie dans le Piedmont, ne remonte pas moins haut que le commencement du XIIIe. ſiécle ; & elle tire ſon nom de celui de la Terre de Révilliaſc au Diocèſe de Turin. L'Empereur Frédéric II.

Digitized by Google

donna aux Seigneurs de cette Terre l'an (*a*) 1228, la Seigneurie du lieu de Selles, dont l'Empereur Henry de Luxembourg leur confirma la poſſeſſion par Lettres du 5 des Kalendes de Décembre (*b*) 1310. Mais dès lors cette famille s'étoit déja multipliée au point, que les différentes Branches qui la compoſoient ſe crurent obligées, pour ſe diſtinguer les unes des autres, de prendre auſſi différens ſurnoms, comme *de Parpaliis, de Rayneriis, de Paſſanis &c.* pendant que quelques-unes d'entr'elles retenoient peut-être le ſurnom primitif (*c*) *de Reviliaſco* ou *de Revigliaſco.* Cependant elles convinrent toutes le 22 Janvier (*d*) 1378, de prendre la qualité de *Coſeigneurs de Révilliaſc;* & toutes en effet conſerverent leurs droits ſur cette Seigneurie, comme leur appartenant en commun.

Le Juge d'Armes n'avance rien ici que ſur une Tranſaction paſſée entr'eux à Révilliaſc même le 22 Janvier (*e*) 1378, dont voici les propres termes: *Noverint univerſi.... quod nobiles Domini* MANFREDUS *&* PERRINUS *ejus filius, Henricus filius quondam Domini Avareti &c..... ſcientes & cognoſcentes ſeſe deſcendiſſe ex uno ceſpite, & ex duobus fratribus & conſanguineis & uterinis, ex legitimo matrimonio procreatis, quorum pater cognominabatur Dominus* RUVIGLIASCE, *&* DE RUVIGLIASCO; *ex quibus fratribus.... nati ſunt..... predicti condomini Ruvigliaſci, & eorum predeceſſores deſcenderunt, & in tanta multitudine, quorum aliqui cognominantur, & cognominabantur tempore quo erant in humanis, diverſis cognominibus..... Et quia propter dictas diverſitates..... dictum hoſpicium dictorum Dominorum quottidie diminuebatur, & erat in periculum tendendi ad nichilum.... ideo predicti condomini de communi conſenſu.... fecerunt, inter ſeſe infra ſcriptas conventiones.... Et primo, quia aliqui predictorum Dominorum cognominabantur* DE PARPAGLIS, *aliqui* DE RAYNERIIS, *& aliqui* DE PASSANYS, *obmiſſo cognomine primi eorum anteceſſoris, a quo omnes predicti Domini deſcenderunt, quod cognomen erat* DE RUVIGLIASCO, *ad invicem convenerunt, videlicet quod predicto nomine, ſcilicet* DE RUVIGLIASCO, *quilibet predictorum Dominorum, & ab eiſdem deſcendentium, cognominantur, vel quod addatur dictis cognominibus dictum cognomen* DE RUVIGLIASCO, *ad hoc ut ſciatur ſemper quod omnes predicti Domini, & ab eiſdem deſcendentes, ſunt de uno & eodem hoſpicio, & de uno ſanguine nati.*

On voit que le ſurnom de *Révilliaſc* prouve que ceux qui le portoient vers la fin du quatorziéme ſiécle, deſcendoient tous des anciens Seigneurs de Révilliaſc dans le Piedmont; & c'eſt déja un grand préjugé en faveur de la famille de Révilliaſc, établie dès le commencement du XVe. au plûtard dans le Dauphiné. Auſſi verra-t'on bientôt que Jacques de Révilliaſc, Auteur du IIIe Degré de cette famille, & Catherine de Révilliaſc ſa fille, ſe glorifioient de cette deſcendance.

La Tranſaction continue ainſi: *Preterea ad invicem convenerunt..... quia aliqui de predictis Dominis habent in redditibus & proventibus..... ad dictum Caſtrum pertinentibus, diverſas partes, aliqui plus, aliqui minus..... voluerunt predicti Domini quod deinceps nullus dictorum Dominorum poſſit dicere ſe aliquam partem habere per ſe ſpecificatam ſub nomine quote..... ſed predicte omnes partes dictorum Dominorum ſint confuſe & communes inter dictos Dominos; ita quod aliquis ex dictis*

(*a*) (*b*) Expédition délivrée en la Chambre des Comptes de Dauphiné en 1636, ſur une copie qui y avoit été enregiſtrée la même année, & qui avoit été vidimée en 1550, ſur une autre copie vidimée ſur l'original en 1348.

(*c*) On lit quelquefois *de Ruvigliaſco*, quelquefois auſſi *de Roviglíaſco*; mais plus ſouvent & preſque toujours *de Revigliaſco*, ou *de Reviliaſco.*

(*d*) (*e*) Copie vidimée en 1552.

Digitized by

Dominis non poſſit dicere ſe habere in dictis redditibus, proventibus, & obventionibus, majorem partem alio; ita quod predicti redditus & proventus..... cedant in communem utilitatem dictorum Dominorum.

Ceci prouve deux choſes : 1°. Que perſonne de la famille ne pouvoit ſe qualifier *Seigneur* tout court, mais ſeulement *Seigneur en commun*, *Seigneur par indivis*, ou *Coſeigneur* de Révilliaſc ; & c'eſt en effet ce dernier Titre que prenoient Perron, Gabriel & Jacques de Révilliaſc, Auteurs des trois premiers Degrés de la famille de Revilliaſc établie en Dauphiné. 2°. Que ceux du nom de *Révilliaſc*, qui par ſucceſſion de tems ſe ſont vûs Proprietaires de Fiefs, ou ont conſervé des Fiefs à Révilliaſc, deſcendoient inconteſtablement des anciens Piedmontois, Seigneurs de cette Terre. Or on verra que Gabriel de Révilliaſc, Auteur du IIe. Degré de la famille de Révilliaſc, établie en Dauphiné, poſſedoit des Fiefs à Révilliaſc : on verra pareillement que Claude de Révilliaſc, Auteur du IVe. Degré, & Géraud de Révilliaſc ſon fils, ont auſſi eu des biens (ſans doute (*a*) Seigneuriaux) à Révilliaſc : on verra de plus que le même Gabriel de Révilliaſc avoit du bien Seigneurial à Selles, dont la Seigneurie avoit été donnée par l'Empereur en 1228, à la famille de Révilliaſc du Piedmont : il doit donc paſſer pour conſtant que celle du même nom, établie en Dauphiné, eſt un véritable rejetton de celle de Piedmont.

La Tranſaction ajoûte : *Quilibet ex predictis Dominis, qui portant eorum Arma, ſeu inſignia, ad Leonem rubeum rampantem ſub campo albo &c.* Nouvelle preuve que les Seigneurs de Révilliaſc du Piedmont ſont les vrais Auteurs des Seigneurs de Révilliaſc du Dauphiné ; car ceux-ci portent pour Armes de tems immémorial *d'Argent, au Lion rampant de Gueules.*

On lit encore dans la Tranſaction ces mots qu'il ne faut point négliger : *Exceptis illis qui non ſunt nati ex legitimo matrimonio, qui nullo modo poſſunt ſe appellare EX DOMINIS RUVIGLIASCI, ſed ſolum modo DE HOSPICIO DOMINORUM PREDICTORUM DE RUVIGLIASCO.* Il s'enſuit delà en effet, que les Sieurs de Révilliaſc du Dauphiné, qui n'ont jamais été appellés *de Hoſpicio Dominorum Revigliaſci*, mais qui ſe ſont toûjours conſtamment nommés *ex Dominis* ou *Condomini Revigliaſci*, doivent être regardés comme une Branche très-légitime de la famille de Révilliaſc du Piedmont.

Enfin, il fut reglé par la même Tranſaction, qu'aucun des Coſeigneurs de Révilliaſc ne pourroit jamais vendre ou aliéner ſa part de cette Seigneurie qu'en faveur de quelqu'un des autres Coſeigneurs du même lieu : *Promittentes dicti Domini ..... non vendere, neque alienare..... alicui perſone extranee.... in totum vel in partem merum & mixtum imperium, & omnimodam juriſdictionem.... ac etiam..... bona immobilia, & res exiſtentes ..... in dictis Caſtro, Villa & finibus Ruvigliaſci. Et ſi..... aliqua juſta cauſa intercederet, propter quam oporteret de neceſſitate aliquem dictorum Dominorum vendere.... voluerunt predicti Domini.... quod dictus talis Dominus.... teneatur & debeat.... vendere ſibi proximiori agnato, ſi..... emere voluerit ; alias ſi.... emere noluerit..... vendere teneatur & debeat alii proximiori agnato ..... & ſic ſubſequenter gradatim uſque ad ultimum dictorum Dominorum.* On remarque ceci comme une ſingularité ſimplement, parce qu'abſolument parlant cette ſtipulation ne paroît militer ni pour ni contre les Seigneurs de Révilliaſc du Dauphiné. Si néanmoins il ſe préſentoit quelque Titre, d'où il réſultât clairement que l'un de ceux-ci ait vendu ou cedé ſa part

(*a*) Voyez l'Article de Jean de Révilliaſc, Auteur du Ve. Degré.

Digitized by Google

de la Seigneurie de Révilliaſc à quelqu'un des autres Coſeigneurs, ce ſurcroît de preuve formeroit la démonſtration complette, que ſoit en Dauphiné, ſoit en Piedmont, ceux qui ont porté & qui portent encore aujourd'hui le ſurnom de Révilliaſc, ſont tous de la même famille.

La Généalogie de ceux du Dauphiné a déja été traitée par Guy (*a*) Allard dans ſon Hiſtoire Généalogique des Familles nobles de cette Province; mais on ne dira rien de trop en aſſûrant qu'il étoit néceſſaire de la recommencer en lui donnant & plus d'exactitude & plus d'étenduë. Cependant on ne s'arrêtera gueres ici que ſur la Branche aînée, parce que c'eſt la ſeule dont les Titres ayent été produits devant le Juge d'Armes de France.

Et pour entrer en matiére, on obſerve d'abord qu'un RAYNIER de Révilliaſc, obtint vers le commencement du XVe. ſiécle (*b*) le Prieuré d'Aſpres au Diocèſe de Gap, Monaſtere dépendant de l'Abbaye d'Aurillac, au Diocèſe de Saint Flour. C'eſt vraiſemblablement ce Raynier qui attira dans le Dauphiné ou un frere qu'il avoit, nommé tantôt PERRON, tantôt PIERRE de Révilliaſc, ou du moins les enfans de ce même Pierre; car on voit que ceux-ci avoient du bien à Aſpres, & que même l'un d'entr'eux en fut fait Prieur après ſon oncle. Il eſt prouvé que c'eſt de ce même Perron ou Pierre de Révilliaſc que deſcendent tous ceux du même ſurnom qui ont pris un établiſſement en Dauphiné. On a vû au commencement de ce Préliminaire que dès l'an 1378, vivoient un MANFRED de Révilliaſc, Coſeigneur de Révilliaſc, & un PERRIN de Révilliaſc ſon fils. Ce Perrin eſt-il le même que Perron ou Pierre de Révilliaſc, frere de Raynier de Révilliaſc, Prieur d'Aſpres? La choſe paroît très-probable; cependant comme le Juge d'Armes n'en a pas la preuve complette, il ſe voit obligé de laiſſer Manfred dans le doute, & de ne commencer les Degrés de filiation de cette Famille qu'à Perron, prouvé frere de Raynier.

PREMIER DEGRE'.

PERRON, dit auſſi PIERRE de Révilliaſc, qualifié *Noble*, & Coſeigneur de Révilliaſc, étoit fils d'un pere noble, comme il ſera prouvé dans l'Article de Gabriel de Révilliaſc ſon fils; & l'on vient d'obſerver que très vraiſemblablement ce pere n'étoit autre que MANFRED qui tranſigea le 22 Janvier 1378, avec les autres Coſeigneurs de Révilliaſc. Il eſt certain de plus que dans le Contrat de mariage de Catherine de Révilliaſc, fille de Jacques de Révilliaſc, Auteur du IIIe. Degré, on remarque expreſſément que ce Jacques deſcendoit (*c*) des anciens Seigneurs de Révilliaſc en Piedmont, Diocèſe de Turin. Perron ou Pierre, ayeul de ce même Jacques, fut fait *en conſidération de ſes ſervices* Châtelain de la Châtellenie de Lauſet (*de Lauſeto*) par Lettres d'Amédée, Comte de Savoye, en date du 25 Mars (*d*) 1402, & tranſigea le 21 Février (*e*) 1417, avec Pierre Berton, qui lui ceda la moitié d'une Terre qu'il poſſedoit au lieu dit les Gaurets dans le Territoire de Lauſet. Il fit ſon Teſtament le 8 Avril (*f*) 1430, par lequel, après avoir ordonné ſa ſépulture dans le Cimetiere de l'Egliſe de Saint Laurent de Lauſet, en attendant que l'on pût tranſ-

(*a*) Guy Allard écrit toujours *Révilaſc*. Sur les Titres de la famille on lit quelquefois *Rovilliaſc*, ou *Revilhaſc*, quelquefois auſſi *Révigliaſc* ou *Révilhaſc*. Mais la maniere la plus uniforme & la plus conſtante eſt *Révilliaſc*; & on s'y conformera dans toute la ſuite de cet Article.

(*b*) Voyez l'Article de Perron ou Pierre de Révilliaſc, Auteur du premier Degré.

(*c*) Prouvé par un Acte du 18 Décembre 1497, produit par expédition délivrée vers l'an 1520, & dans lequel on rapporte la teneur de ce Contrat. (*d*) Original. (*e*) Original. (*f*) Original.

Digitized by Google

porter ſon corps, & celui de feue Noble *Catherine* ſa femme, dont le ſurnom eſt ignoré, dans l'Egliſe des Freres Prêcheurs de Barcelonnette ; il fit divers legs, tant à ſes enfans, qu'à Noble VALARIN de Révilliaſc, ſon couſin ou ſon parent, (*conſanguineum ſuum*) & Noble VIOLENT de Révilliaſc, ſœur de Valarin. Et comme il ne laiſſoit que des enfans mineurs, il leur nomma pour Tuteur RAYNIER de Révilliaſc ſon frere, Prieur & Seigneur d'Aſpres. Il en avoit eu cinq, qui ſuivent.

2. GABRIEL de Révilliaſc continue la deſcendance.

2. Noble FRANÇOIS de Révilliaſc, Prieur & Seigneur d'Aſpres, de Montbrand & de Sigottier, au Diocèſe de Gap, reçut le 30 Avril (*a*) 1467, le ſerment de fidélité de Noble Gabriel de Révilliaſc ſon frere, pour tous les biens dont celui-ci jouiſſoit, relevans du Prieuré d'Aſpres, & lui fit en même tems donation de pluſieurs droits & prérogatives, en reconnoiſſance des ſervices importans qu'il avoit rendus, & qu'il ne ceſſoit de rendre à ce Monaſtére. Il vivoit encore le 9 Février (*b*) 1473.

2. Noble ANTOINE de Révilliaſc vivoit le 6 Mars (*c*) 1455.

2. JEANNE de Révilliaſc, mourut avant le 8 Avril (*d*) 1430.

2. MARGUERITE de Révilliaſc eſt nommée dans le Teſtament de ſon pere, qui lui fit un legs de 300 florins payables lors de ſon mariage.

II. DEGRE'.

Noble GABRIEL de Révilliaſc, Coſeigneur d'Aſpres & de Révilliaſc, fut inſtitué héritier univerſel de ſon pere, conjointement avec ſes deux freres, par égales portions, & fit hommage lige le 20 Décembre (*e*) 1441, tant en ſon nom, qu'au nom de ſon frere Antoine de Révilliaſc, à Louis, Duc de Savoye, pour tous les biens qu'ils tenoient en Fief de ce Prince à Révilliaſc, à Selles, & ailleurs, dont il venoit de recevoir l'inveſtiture. L'Acte porte *in feudum ligium, nobile, antiquum, paternum & avitum*, d'où il faut conclure, non ſeulement la nobleſſe de ſon pere, mais encore celle de ſon ayeul au moins. De plus, ces Fiefs de Selles ſont ici très remarquables, car on a vû dans le Préliminaire que l'Empereur Fréderic II. donna en 1228, la Seigneurie de Selles aux Seigneurs de Révilliaſc du Piémont ; comment donc ceux du Dauphiné avoient-ils du bien Seigneurial au même lieu, ſi ce n'eſt qu'ils tiroient en effet leur origine de ceux-là ? Il fut mis au rang des Nobles du lieu d'Aſpres, dans une réviſion de feux faite en l'année (*f*) 1458 ; avoit acquis dès le 6 Mars (*g*) 1455, conjointement avec le même Antoine de Révilliaſc ſon frere, une piéce de Terre labourable ſituée au Territoire de Révilliaſc, & vivoit encore le 18 Janvier (*h*) 1473. Il eut de ſa femme, dont on ignore le nom, trois enfans ci-après.

3. JAQUES de Révilliaſc va ſuivre.

3. Noble GÉRAUD de Révilliaſc, Prieur & Seigneur d'Aſpres & de Montbrand.

3. BLANCHE de Révilliaſc, épouſa avant le premier Novembre (*i*) 1460, Noble Homme Claude GAUDELLIN, Damoiſeau, Coſeigneur de Pilles, (*de Pillis*) & de Châteauvieux ſur Tallard, Diocèſe de Gap.

(*a*) Copie collationnée ſur l'original en 1747. (*b*) (*c*) (*d*) Prouvé par un acte de ce jour, produit en original. (*e*) Original. (*f*) Allard, Généalogie de *Révilaſc*, page 9. (*g*) Original. (*h*) Prouvé par un acte original du même jour. (*i*) Prouvé par un acte du 8 Décembre 1460, produit en original.

Digitized by Google

III. DEGRE'.

Noble JAQUES de Révilliaſc, Coſeigneur d'Aſpres & de Révilliaſc, épouſa Noble Cheyrine, ſurnommée en Latin *de Barbianis*, de la Ville de Quiers, au Diocèſe de Turin, & mourut avant le 20 Avril (*a*) 1491. Sa veuve vivoit encore le 11 Février (*b*) 1511, & de leur mariage étoient nés ſix enfans, ſavoir

4. CLAUDE de Révilliaſc qui continue la deſcendance.
4. Noble MICHEL de Révilliaſc, Prieur de Beuriéres.
4. Noble BERNARD de Révilliaſc, Maître de la Monnoye de Montélimart, lequel fit ſon teſtament le 11 Février (*c*) 1511, par lequel il voulut être enterré dans l'Egliſe de Saint Géraud d'Aſpres, au tombeau de ſes Prédéceſſeurs.
4. JAMONE ou JACOBÉE de Révilliaſc, mariée par contrat du 20 Avril (*d*) 1491 avec François D'AGOULT, Damoiſeau, Coſeigneur de la Baume-des Arnauds, au Diocèſe de Gap.
4. CATHERINE de Révilliaſc, laquelle épouſa avant le 18 Décembre (*e*) 1497 Georges FORES, dit COPRE, Damoiſeau, Seigneur de Blacons, demeurant à Montbriſon, au Diocèſe de Die,

&

4. LOUISE de Révilliaſc, Réligieuſe du Monaſtére de S^t. André de Quiers de l'Ordre de Citeaux.

IV. DEGRE'.

Noble CLAUDE de Révilliaſc, Coſeigneur d'Aſpres & de Chabeſtan, au Diocèſe de Gap, étoit le 15 Janvier (*f*) 1504, ſur le point d'épouſer Noble Jacobine ou Jaquemine, ſœur de Noble Aymonet, ſurnommé en Latin (*g*) *Paſſavadi* ou *de Paſſavadis*, des Seigneurs de Révilliaſc. La peſte ſe faiſant ſentir à Aſpres, où il demeuroit, il fit ſon teſtament le 26 Juin (*h*) 1527, par lequel il ordonna ſa ſépulture dans l'Egliſe de S^t. Géraud du même lieu, & fit divers legs, tant à ſa femme, qui vivoit encore le 19 Mai (*i*) 1531, qu'à ſes enfans. Cependant il ne mourut qu'en 1556, entre le 26 (*k*) Février, & le 24 (*l*) Novembre. De ſon mariage étoient nés pluſieurs enfans, dont on va parler.

5. JEAN de Révilliaſc continue la deſcendance.
5. GÉRAUD de Révilliaſc, Ecuyer, tranſigea le 24 Novembre (*m*) 1556, avec Jean & Michel de Révilliaſc ſes freres, au ſujet de la ſucceſſion de leurs pere & mere, & il eut pour ſa part tous les biens que ceux-ci avoient poſſédés à Révilliaſc, & ailleurs dans le Piémont.
5. MICHEL de Révilliaſc, Ecuyer, Coſeigneur de Chabeſtan, épouſa 1°. avant le 26 Février (*n*) 1556, datte de ſon contrat poſtnuptial, D^lle. Marguerite DE PIERRE, fille de Gaſpard de Pierre, Sg^r. de Pierre,

(*a*) Prouvé par un acte du même jour, produit par expédition délivrée en 1639. (*b*) Prouvé par un acte original du même jour. (*c*) Original. (*d*) Expédition délivrée en 1639. (*e*) Prouvé par un acte du même jour, produit par Expédition délivrée vers l'an 1520. (*f*) Prouvé par un acte original du même jour. (*g*) Guy Allard dans ſa Généalogie de *Révilaſc*, page 10, traduit ce nom en François par celui de *Paſſeval*. (*h*) Copie écrite vers le milieu du ſiécle dernier, & non ſignée. (*i*) Prouvé par un acte original du même jour. (*k*) Prouvé par un acte du même jour produit par Copie collationnée ſur l'original en 1751, & légaliſée. (*l*) Voyez la notte *b* de cette page. (*m*) Original. (*n*) Copie collationnée ſur l'original en 1751, & légaliſée.

& aprés la mort de cette premiére femme, arrivée avant le 24 Novembre (*a*) de la même année, il prit une ſeconde alliance le 5 Juin (*b*) 1558, avec Dlle. Catherine DE LA TOUR, fille de Noble Hugues de la Tour, Seigneur de Darnes, & de Dlle. Catherine MARTIN ſa femme. Il avoit tranſigé ledit jour 24 Novembre (*c*) 1556, avec Nobles Jean & Géraud de Révilliaſc ſes freres, au ſujet de la ſucceſſion de leurs pere & mere, & par cette tranſaction, il avoit eu pour ſa part, entr'autres biens, la moitié de la Coſeigneurie & Juriſdiction des Coſſes ou droit des Coſſes de Veynes, & vivoit encore le 16 Janvier (*d*) 1576: il eſt Auteur de la ſeconde Branche de cette Famille, dont on ne donnera point ici le détail, ceux qui la repreſentent aujourd'hui, n'ayant point produit leurs Titres.

5. Noble ANTOINE de Révilliaſc, Prieur & Seigneur d'Aſpres & de Montbrand.
5. Noble GASPARD de Révilliaſc, Prieur de la Roche des Arnauds, & Sacriſtain d'Aſpres.
5. Noble PIERRE de Révilliaſc, Prieur & Seigneur d'Aſpres.
5. Noble CLAUDE de Révilliaſc, Sacriſtain d'Aſpres, & Prieur d'Hupaix.
5. Noble JEAN-CLAUDE de Révilliaſc, Prieur d'Hupaix.
5. LOUISE de Révilliaſc,
5. CATHERINE de Révilliaſc,
5. AGNÉS de Révilliaſc,

Légataires par le teſtament de leur pere, de la ſomme de 1000 florins, payable à chacune lorſqu'elles ſe marieroient.

5. MYSONE de Révilliaſc, à laquelle Bernard de Révilliaſc ſon Oncle fit un legs de 10 florins pour la marier.

V. DEGRE'.

JEAN de Révilliaſc, Ecuyer, Coſeigneur de Chabeſtan, fut inſtitué héritier univerſel par le teſtament de ſon pere, qui lui avoit déja donné d'avance, par acte du 14 Avril (*e*) 1526, tous les biens dont il jouiſſoit, tant en Fiefs, qu'en roture dans le Lieu & Territoire de Révilliaſc. Il épouſa par contrat du 19 Mai (*f*) 1531, Noble Jeanne BERGER, fille de Noble Pierre Berger, Coſeigneur de Chabeſtan, & de Noble Catherine DE PIERRE ſa femme, leſquels céderent en même tems à la future leur fille, toute leur part de la Seigneurie de Chabeſtan, en cas qu'ils mouruſſent ſans enfans mâles; tranſigea le 24 Novembre (*g*) 1556, avec Géraud & Michel de Révilliaſc ſes freres, au ſujet de la ſucceſſion de leurs pere & mere; & par cette tranſaction, il fut réglé entr'autres choſes, que la Coſeigneurie, Terre, Place & Juriſdiction de Chabeſtan, lui demeureroit avec la moitié de la part de la Coſeigneurie & Juriſdiction des Coſſes, ou droit des Coſſes de Veynes, & fit ſon teſtament le 3 Février (*h*) 1574, par lequel il fit divers legs à ſa femme & à ſes enfans, & voulut être enterré au Cimetiére de Saint Géraud d'Aſpres, dans le tombeau de ſon pere; il vivoit encore le 11 Février (*i*) 1576, & de ſon mariage, il eut cinq enfans, ſavoir

6. GUY de Révilliaſc qui continue la filiation.
6. JEAN-FRANÇOIS de Révilliaſc, dont on ignore la deſtinée.
6. JEANNE de Révilliaſc,
6. CLAUDE de Révilliaſc,

mariées l'une & l'autre, mais dont on ignore les alliances.

(*a*) Prouvé par un acte original du même jour. (*b*) Guy Allard, dans ſon Hiſtoire des familles nobles du Dauphiné, Art. de Révilaſc, pag. 12. (*c*) Original. (*d*) Prouvé par un acte original du même jour. (*e*) (*f*) (*g*) (*h*) Original. (*i*) Prouvé par un acte original du même jour.

&

6. CATHERINE de Révilliaſc, laquelle épouſa le 17 Mai (*a*) 1538, Noble François DU PILHON.

VI. DEGRE'.

GUY de Révilliaſc, Ecuyer, Seigneur d'Aſpres & de Chabeſtan, déclaré héritier univerſel par le teſtament de ſon pere, épouſa par contrat du 29 Janvier (*b*) 1576, Demoiſelle Laurence DE RICOZ, fille de Noble Claude de Ricoz, Coſeigneur de Touchane, & de Demoiſelle Madeléne DE BRIANSON, ſœur de Meſſire Jean-Antoine de Brianſon, Chevalier, Seigneur de Varcé & de Saint Heuſébe, qualifié dans ce contrat du titre de *Monſeigneur*, & fit ſon teſtament le 9 Octobre (*c*) 1608; mais il vivoit encore avec ſa femme le 4 Septembre (*d*) 1613. De leur mariage étoient nés huit enfans, qui ſuivent.

7. FRANÇOIS de Révilliaſc a continué la deſcendance.
7. JEAN-FRANÇOIS de Révilliaſc, dont on ignore la deſtinée.
7. Noble GABRIEL de Révilliaſc, paroît être celui, qui ſous le nom du *Sieur d'Aſpres*, étoit Cornette (*e*) d'une Compagnie de Chevaux-légers, & qui fut fait le 6 Mai (*f*) 1630, Capitaine d'une Compagnie de Gens de guerre à pied François dans le Régiment du Comte de Sault, à moins que tout ceci ne regarde plutôt François de Révilliaſc, Auteur du VIIIe degré, ſon neveu, qui cependant en 1630 ne pouvoit être âgé que de 16 ou 17 ans au plus.
7. CATHERINE de Révilliaſc, épouſa avant le 9 Octobre (*g*) 1608, Noble Antoine DE GARCIN.
7. MADELENE de Révilliaſc, étoit auſſi mariée pour lors avec Noble André CHAIX.
7. LOUISE de Révilliaſc, dont on ignore la deſtinée.
7. LAURENCE de Révilliaſc épouſa avant le 10 Juillet (*h*) 1613, Noble Gaſpard FLOTTE, Sieur de la Gardette, & vivoit encore le 5 Octobre (*i*) 1641, étant alors veuve depuis pluſieurs années.
7. ANNE de Révilliaſc, dont on ignore la deſtinée.

VII. DEGRE'.

FRANÇOIS de Révilliaſc, Ecuyer, Seigneur de Montbrand & de Chabeſtan, Coſeigneur d'Aſpres, de S^t^. Andéol & de Veynes, déclaré héritier univerſel par le teſtament de ſon pere, obtint le 6 Septembre (*k*) 1610, de Charles-Emmanuel, Duc de Savoye, ſous le nom du *Sieur de S^t^. Andéol*, une Commiſſion pour la levée d'une Compagnie de Cent Hommes de pied dans le Régiment de nouvelle levée du Comte de la Roche, Général de l'Infanterie de ce Prince. Ce doit être encore lui ſous le nom du *Sieur d'Aſpres*, qui reçut ordre avant le 8 Avril (*l*) 1628, du Maréchal de Créquy, Duc de Leſdiguiéres, de lever cinq Compagnies au ſervice du Roi, pour s'oppoſer aux levées

(*a*) Allard, Généalogie de *Révilaſc*, page 10; & Généalogie *du Pilhon*, page 10. (*b*) Original. Guy Allard, dans ſa Généalogie de *Révilaſc*, page 10, datte mal à propos ce Contrat de l'an 1580. (*c*) Expédition délivrée en 1658. (*d*) Prouvé par l'acte d'inſinuation du contrat de mariage de François de Révilliaſc leur fils, lequel eſt à la fin de ce contrat. (*e*) Prouvé par une Requête du 23 Avril 1630, produite en original. (*f*) Original. (*g*) Prouvé par le teſtament de ſon pere. (*h*) Prouvé par un acte original du même jour. (*i*) (*k*) Original. (*l*) Voyez la notte *h* de cette page.

des

des ennemis de Sa Majeſté, & on voit en effet, que le dernier jour du même (a) mois, il étoit Meſtre de Camp d'un Régiment de cinq Compagnies dans l'Armée du Roi en Dauphiné. Il avoit épouſé par contrat du 10 Juillet (b) 1613, Dlle. Diane DE PONAT, fille de Noble Jean-Baptiſte de Ponat, Conſeiller au Parlement de Grenoble, & de Demoiſelle Louiſe DE GARCIN ſa femme; Diane de Ponat fit ſon teſtament le 5 Octobre (c) 1641, par lequel elle choiſit ſa ſépulture dans l'Egliſe de Saint Jean d'Aſpres, où ſon mari avoit auſſi deſtiné la ſienne. Celui-ci qui en étoit veuf le 3 Mars (d) 1657, laiſſa de ſon mariage neuf enfans, qui ſuivent.

8. FRANÇOIS de Révilliaſc a continué la deſcendance.
8. Noble GUILLAUME de Révilliaſc, Sieur de Combeſéve, Seigneur & Prieur d'Aſpres & de Romette.
8. NOEL de Révilliaſc, dont on ignore la deſtinée.
8. Noble JEAN-LOUIS de Révilliaſc, Seigneur d'Aſpres, doit être celui qu'on nommoit *le Chevalier d'Aſpres*, & qui depuis pluſieurs années étoit Lieutenant dans le Régiment de Sault, lorſqu'il obtint le 5 Mai (e) 1666 un Brévet de Capitaine appointé en l'Infanterie, à la ſuite du même Régiment. Il fit ſon teſtament le 7 Juin (f) 1675, par lequel il inſtitua ſon héritier Renaud de Révilliaſc ſon frere, lui ſubſtituant Guillaume de Révilliaſc ſon autre frere, & à celui-ci, Joſeph de Révilliaſc ſon neveu, Auteur du IXe degré, & mourut avant le 16 Juillet (g) 1686.
8. Noble RENAUD de Révilliaſc, Prieur & Seigneur de Romette & de Saint Laurent, fut maintenu dans ſon ancienne Nobleſſe, par Ordonnance de MM. de la Guette & de Séve, Intendans du Dauphiné, rendue le 24 Avril (h) 1641; fit ſon teſtament le 6 Novembre (i) 1683, par lequel il nomma pour ſon héritier Guillaume de Révilliaſc, ſon autre frere, à la charge de remettre cette hérédité à Joſeph de Révilliaſc leur neveu, & mourut avant le 9 Novembre (k) 1693.
8. JEANNE de Révilliaſc, Supérieure des Urſulines de Gap.

8. MADELÉNE de Révilliaſc,
8. MARGUERITE de Révilliaſc,
8. LOUISE de Révilliaſc,

} furent mariées toutes les trois avant le 5 Octobre (l) 1641; la premiere à Noble Charles DU ROULX, Sr. de Champfleury, la 2e. à Noble Etienne MARTIN, & la 3e. avec Noble François CHAIX.

VIII. DEGRE'.

FRANÇOIS de Révilliaſc, Ecuyer, Seigneur d'Aſpres & de Montbrand, Coſeigneur de Veynes, &c. dont on a déja parlé à l'Article de Gabriel de Révilliaſc ſon oncle, obtint le 6 Mai (m) 1655, une Commiſſion de Capitaine d'une Compagnie de Chevaux-légers, & fut maintenu dans ſa Nobleſſe le 21 Juillet (n) 1667; il avoit épouſé par contrat du 3 Mars (o) 1657, Demoiſelle Lucréce DE BÉRARD, fille de Noble Antoine de Bérard, Conſeiller du Roi, & Lieutenant en l'Election des Montagnes, & de Demoiſelle Anne DAVIN ſa femme, & fit ſon teſtament le 6 Décembre (p) 1670, par lequel il voulut être enterré au

(a) Prouvé par un acte original du même jour. (b) (c) Original. (d) Voyez la notte a de cette page.
(e) Original. (f) (g) Prouvé par le contrat de mariage de Joſeph de Révilliaſc ſon neveu. (h) Original.
(i) Prouvé par l'acte du 9 Novembre que l'on va citer. (k) Prouvé par le contrat de mariage de ſon neveu.
(l) Prouvé par un acte original du même jour. (m) (n) (o) (p) Original.

tombeau de ſes Prédéceſſeurs ; ſa veuve qui vivoit encore le 9 Novembre (*a*) 1693, ſe qualifioit alors *Dame de Poligny*. De leur mariage étoient ſortis cinq enfans, qui ſuivent.

9. Joseph de Révilliaſc va continuer la deſcendance.
9. Justine de Révilliaſc.
9. Ursule de Révilliaſc.
9. Louise de Révilliaſc, fut mariée avant ledit jour 9 Novembre (*b*) 1693, avec Noble Antoine d'Abon, Sieur de Montfort.
9. Marie-Anne de Révilliaſc.

IX. DEGRE'.

Joseph de Révilliaſc, Ecuyer, Seigneur de Montbrand, Coſeigneur de Veynes & d'Aſpres, épouſa par contrat du 9 Novembre (*c*) 1693, Demoiſelle Lucréce de Révilliasc ſa parente, fille de Noble Charles de Révilliaſc, Sieur d'Oriol, & Coſeigneur de Veynes, & de Demoiſelle Françoiſe de Bremond ſa femme, & de ce mariage ſont ſortis cinq enfans, ſavoir

10. Guillaume de Révilliaſc, Prieur & Seigneur d'Aſpres.
10. Charles de Révilliaſc qui continue la deſcendance.
10. François de Révilliaſc, Ecuyer.
10. Antoine de Révilliaſc, Prieur d'Aſpremont.

&

10. Angélique de Révilliaſc, mariée par contrat du 15 Avril (*d*) 1720, avec Noble Joſeph-Pompée de la Villette, Seigneur de Furmeyer, & Coſeigneur de Veynes.

X. DEGRE'.

Charles de Révilliaſc, Ec^er^. Sg^r^. de Montbrand, de Montgardin, de Poligny, de la Fare & de Tréminy, Coſeigneur de Veynes & d'Aſpres, épouſa par contrat du 10 Avril (*e*) 1735, D^lle^. Marie de Roux, fille de Pierre de Roux, Sg^r^. de Bellafaire, de Gigors, de Rémolon & de Theys, Baron d'Ozé & de S^t^. Auban, & de D^lle^. Louiſe d'Hugues, ſœur de l'Archevêque de Vienne, & de ce mariage eſt iſſu

XI. DEGRE'.

Joseph-Pierre de Révilliaſc, Ecuyer, né le 22 Février (*f*) 1736, reçu Page du Roi dans ſa grande Ecurie le 26 Mai 1752, ſur les preuves de ſa Nobleſſe, certifiées à Sa Majeſté par le Juge d'Armes de France, & nommé Enſeigne au Régiment des Gardes Françoiſes en 1756.

(*a*) (*b*) Prouvé par l'acte ſuivant. (*c*) Copie collationnée ſur l'original en 1748. (*d*) Original.
(*e*) Expédition délivrée en 1751, & légaliſée. (*f*) Extrait baptiſtére délivré en forme.

Vû & vérifié par Nous Chevalier, Conſeiller du Roy en ſes Conſeils, Juge d'Armes de France.

DE REYNAUD-DE MONTS,

Barons de St Pal, Seigneurs du Grippel, de Monts, &c.

EN AUVERGNE.

D'Azur, à un Lyon d'Argent langué & onglé de Gueules.

IL eſt bien peu de Maiſons, quelques anciennes qu'elles ſoient, dont la filiation puiſſe percer l'obſcurité de ces ſiécles ſi éloignés ; les Seigneurs de Monts, du ſurnom de Reynaud, ſont dans le cas de celles qui ont eu le malheur par les différens événemens qui ont troublé les ſiécles précédens, de perdre les témoignages de leur ancienneté ; les différens Emplois qu'ils ont eus, & qu'ils ont éxercés avec autant de probité que de zéle ; les alliances qu'ils ont contractées, & les Terres & Fiefs nobles qu'ils ont poſſédés ; tout concourt à faire croire que leur nom eſt digne de la conſidération dûe à une origine ancienne.

L'on va rapporter ici le témoignage de l'Abbé le Laboureur, ſur cette Famille du nom DE REYNAUD, en parlant de Jean Reynaud dans ſes Maſures de l'Iſle-Barbe.

» Jean Reynaud, Moine de l'Iſle-Barbe en 1500. Il ſe trouve tant de Maiſons » nobles de ce nom dans toutes les Provinces du Royaume, qu'il eſt impoſſi- » ble ſans Titres de deviner d'où celluy-cy nous étoit venu. Il y en a une dans » l'Auvergne qui a donné des Chanoines à l'Egliſe de Brioude qui pourroit bien » être ſortie de Guillaume Reynaud, Ecuyer, lequel ayant contraint le Comte » de Sommerſet (*a*) Anglois, de lui rendre ſon épée à la priſe de Jargeau » (1420), il le fit Chevalier ſur le Pont de cette Ville, afin qu'il ne fût pas dit » qu'il eût été priſonnier d'un ſimple Ecuyer « (*b*).

Et encore celui du Pere Guillaume de St Laurent, Religieux Feuillant, fameux Archiviſte, que les Duc & Cardinal de Bouillon avoient envoyé en Auvergne pour y faire des recherches ſur leur Maiſon, qui écrivant à Antoine de Reynaud-de Pons, Seigneur du Grippel, le 19 Septembre (*c*) 1697, lui marqua

» Jai vu une Hiſtoire manuſcripte dans la Bibliothéque de feu Mr Colbert qui » dit... que lors de la priſe de Gergeau, le Comte de Suffort (Suffolck) ſe rendit à » un Gentilhomme d'Auvergne nommé Guillaume Régnault que le dit Comte fit

(*a*) L'Abbé le Laboureur ſe trompe ici ; il auroit du dire *le Comte de Suffolck*.
(*b*) Alain Chartier dans ſon Hiſtoire du Régne de Charles VII. cite ainſi ce trait hiſtorique.
(*c*) Original.

Digitized by Google

» Chevalier; voſtre nom enciennement étant Régnault, ſans du Gripel, je ne » doute aucunement que celuy cy ne fuſt de voſtre maiſon «.

Le Dictionaire de Moréri, Edition de 1725, Tome VI. fait auſſi mention d'un Guillaume Rainaud, d'Auvergne, en ces termes.

» Guillaume Rainaud, d'Auvergne, étoit Prieur de Valbonne, lorſqu'il fut » élu Général des Chartreux l'an 1367, il ne voulut point accepter le Chapeau » de Cardinal qu'Urbain V. lui offrit, & fut jugé digne du Pontificat après la » mort de ce Pape, car de vingt-ſix Cardinaux aſſemblés pour lui nommer un » Succeſſeur, onze donnerent leurs voix à Rainaud; il refuſa auſſi le Titre » d'Abbé, & la permiſſion que ce Pontife lui avoit voulu donner de manger » de la viande pendant ſes maladies; de ſon temps la Chartreuſe ayant été brû- » lée, il répara cette perte avec un ſoin extrême. Ce Saint Religieux ... fit » de nouveaux Statuts, & mourut le 5 Juin de l'an 1402.

Les filiations de cette Famille, telles qu'elles ont été juſtifiées devant le Juge d'Armes de France, remontent à

PREMIER DEGRE'.

Germain Reynaud (*), lequel eut de ſon mariage dont on n'a pu avoir connoiſſance, deux enfans, ſavoir

2. Reynal Reynaud qui ſuit.

&

2. Noble Jean Reynaud Damoiſeau, nommé avec ces qualités dans l'acte de Ratification du mariage de Reynal Reynaud ſon frere.

II. DEGRE'.

Noble Reynal Reynaud, eſt ainſi qualifié dans la Ratification de ſon mariage faite le 16 Octobre (†) 1447 par Noble Jean Reynaud Damoiſeau ſon frére: pluſieurs Mémoires de la Famille lui donnent un fils nommé,

III. DEGRE'.

Guerinot Reynaud, Ecuyer (††), lequel fut pére (††) de deux enfans, ſavoir

4. Antoine Reynaud-de Deſge, qui continue la poſtérité.

&

4. Jean Reynaud, dont on ignore la deſtinée.

IV. DEGRE'.

Noble Antoine Reynaud-de Deſge, eſt ainſi nommé dans l'hommage que lui rendit le 26 Novembre (†) 1474 Noble Antoine Pons, Seigneur de la Volpiliére, pour raiſon de quelques héritages qu'il tenoit de lui, & fut pére (††) de

(*) L'Ortographe de ce nom a beaucoup varié: l'on trouve indifféremment *Régnault*, *Rénault*, *Reynauld*, *Reignauld*, *Régnauld*, *Raynault*, *Raynaut*, *Raynauld*, *Reignault*, *Raignauld*, *Rainaud*, *Rénaud*, *Régnaud*, *Raynalt*, *des Reynauds*, *Rénaut*, *Raynaud*, *Reynault*; mais dans la Famille on écrit plus communément *de Reynaud*, & l'on ſe conformera conſéquemment dans tout cet Article à cette derniére maniére de l'écrire.

(†) Toutes les dattes déſignées dans cet Article par une croix, ſont énoncées dans l'Ordonnance de M. de Fortia, rendue le 14 Avril 1667 en faveur d'Antoine de Reynaud-de Pons, auteur du IX Dégré de la Branche aînée, & de Claude de Reynaud-de Pons-du Grippel, auteur du VIII Dégré de la ſeconde Branche.

(††) Et tous les faits Généalogiques qui y ſont déſignés par deux croix, ſont rapportés dans une Généalogie qui fut dreſſée dans la même année 1667.

5. Germain Reynaud-de Deſge, ci-après.
& de
5. Reynal Reynaud, connu par ſon teſtament du 19 Janvier (*a*) 1491, (1492), dans lequel il eſt qualifié *Noble Homme*, & dont il nomma ſes éxécuteurs Nobles Hommes Germain Reynaud-de Deſge ſon frére, & Raimond de Comblat *ayant* dit-il *grande confiance en leur nobleſſe & équité*, & par cet acte il déclara que Noble *Catherine* ſa femme étoit pour-lors enceinte, & qu'il en avoit déja un fils nommé
6. Louis Reynaud qu'il inſtitua ſon héritier univerſel.

V. DEGRE'.

Germain Reynaud-de Deſge, qualifié *Noble Homme* dans le teſtament de ſon frére, dont il fut nommé (comme on vient de le dire) l'un des éxécuteurs, eut (††) de ſon mariage dont l'on n'a pu avoir connoiſſance, un fils nommé

VI. DEGRE'.

Pierre Reynaud-de Deſge, Ecuyer, Seigneur du Grippel & de la Roſſilhe, natif du Lieu de Deſge, Diocèſe de St Flour, & qualifié *Archer des Ordonnances du Roy*, ſous la Charge du Maréchal de St André, dans le contrat de ſon mariage accordé le 15 Octobre (*b*) 1550 avec Demoiſelle Anne Pons, fille de Pierre Pons, Ecuyer, Seigneur du Grippel, & de Demoiſelle Gabrielle de Fontanet ſa veuve, & paſſé en préſence de Puiſſans Seigneurs Auſtremoyne de Coubret, Seigneur de Montreddes, Claude Ligualles, Seigneur de St Marcel d'Urphé, François de Verthollet, Seigneur de la Maroye, & Jean Démery, Seigneur de Foraſſe, de Nobles Hommes Jaques & Gilbert Reynaud, Ecuyers, & auſſi du conſentement de pluſieurs Grands, Nobles & Notables Perſonnages qui déclarérent ce mariage convenable » *tant pour le Reguard du perſonnaghe* » *homme de nobleſſe, vertu, ſaighe, prudent, bien noury et appoincté, que pour* » *eſtre honneſtement riche et ayſé* « ; il fut ſtipulé par ce contrat, que l'un des enfans mâles qui naîtroit de ce mariage, ſeroit obligé de porter le nom & les Armes de la Maiſon du Grippel; les Guerres du temps l'ayant mis à même de ſignaler ſa valeur, il en donna des preuves en différentes occaſions, ſous le Régne d'Henry II. & ce Monarque, pour le récompenſer de ſes bons & agréables ſervices, lui fit don en (*c*) 1548 de quelques biens confiſqués; après la mort de ce Prince, il continua ſes ſervices aux Rois François II, Charles IX & Henry III, & fit ſon teſtament le 3 Octobre (*d*) 1575, par lequel il voulut être enterré dans l'Egliſe de Marac au Tombeau de ſes prédéceſſeurs, Seigneurs du Lieu du Grippel, & ordonna qu'après la mort de ſa femme, leur fils aîné porteroit le nom & les Armes du Grippel, & jouiroit ainſi qu'il avoit fait, du Lieu noble & Maiſon du Grippel : ladite Demoiſelle Anne Pons étoit veuve avant le 1er Novembre (*e*) 1580, & ne vivoit plus le 31 Janvier (*f*) 1599 : elle eut de ſon mariage les enfans qui ſuivent.

7. Louis Reynaud-du Grippel, continue la deſcendance.
7. Noble Jean Reynaud, mourut avant le dernier Janvier (*g*) 1599.
7. Claude Reynaud-du Grippel, Ec^r, Sg^r des Ages, de Taillechauſſe, &c.

(*a*) (*b*) Original. (*c*) Cet acte eſt énoncé dans un Inventaire dreſſé en 1654.
(*d*) Copie collationnée ſur l'original dans le temps même.
(*e*) (*f*) (*g*) Prouvé par un acte original du même jour.

Digitized by Google

partagea avec ſes frére & ſœurs le 31 Janvier (*a*) 1599, la ſucceſſion de de leurs pére & mére, & celle de Jean Reynaud leur frére ; rendit hommage au Roy le 8 Avril (*b*) 1610 au nom de Françoiſe Pons-de la Grange ſa belle-ſœur, alors veuve de Louis Reynaud ſon frére, des Seigneuries du Grippel, du Tillet & de la Royre, ſituées en la Paroiſſe de Marac, relevantes du Fief de la Baronie d'Oliergues & en Arriére-Fief de S. M. & fit ſon teſtament le 8 Août (*c*) 1623, par lequel il ordonna que s'il mouroit à Brioude, on portât ſon corps dans ſa Chapelle ſituée au Cloître de la grande Egliſe de cette Ville, & fit ſon héritiére univerſelle, Dᵉˡˡᵉ Jeanne LE LOUP-DE BEAUVOIR ſa femme, à la charge de remettre cette ſucceſſion à Léonard de Reynaud-de Pons ſon neveu.

7. GABRIELLE Reynaud, épouſa Noble Charles GRANDON avant le 1ᵉʳ 9ᵇʳᵉ (*d*) 1580.

7. GILBERTE Reynaud, étoit auſſi mariée pourlors avec Noble Antoine GRANDON, l'un & l'autre fils de Noble Charles Grandon, Seigneur des Eſcures.

7. AYMARE Reynaud.

VII. DEGRE'.

LOUIS Reynaud, Ecuyer, Seigneur du Grippel, de la Royre & du Tillet, ſervit avec honneur ſous les Régnes d'Henry III & d'Henry IV, & fut chargé en différentes occaſions de pluſieurs Commiſſions de confiance ; celle que lui donna le Duc de Mayenne le 8 Juillet (*e*) 1585, avoit pour objet de faire retirer le Régiment du Sieur de Chévriéres, compoſé de vingt Compagnies qui avoient été licentiées pour le ſoulagement du Peuple, & de tenir la main à ce que les Capitaines & Soldats qui étoient ſous ſa charge, paſſaſſent ſans faire aucuns ravages, & ce Prince y dit en propres termes *que cette entrepriſe ne ſe pouvoit faire que par ung perſonnaige d'honneur qui les fit diligenter de ſe retirer et contenir en leur debvoir, et que perſonne ne pouvoit mieux s'en acquitter que luy, connoiſſant ſon affection au bien et ſoulagement du Peuple ;* il étoit Guidon de la Compagnie du Seigneur de Châteaucloux le 21 Octobre (*f*) 1597, & de ſon mariage qui avoit été accordé par contrat du 19 Juin (*g*) 1580, paſſé en préſence de Haut & Puiſſant Seigneur Mʳᵉ Charles de Brézons, Chevalier de l'Ordre du Roy, & de Noble Claude Reynaud, Seigneur de Combellade, &c. avec Demoiſelle Françoiſe PONS-DE LA GRANGE (*h*), fille de Noble Homme Gilbert Pons, Ecuyer, Seigneur de la Grange, de Tallande & du Rocquet, Capitaine & Châtelain pour le Roy des Château, Terre & Seigneurie de Nonette, & de Demoiſelle Catherine DE BRÉZONS ſa femme, il eut cinq enfans dont on va parler.

Cette alliance de Pons-de la Grange, procure à MM. de Reynaud, l'avantage d'appartenir à pluſieurs grandes & illuſtres Maiſons, & entr'autres à celles de la Rochefoucault, d'Amboiſe & d'Aubuſſon.

8. LÉONARD de Reynaud-de Pons, continue la filiation.

8. GILBERT de Reynaud-de Pons-du Grippel, fut Chanoine & Comte de

(*a*) (*b*) (*c*) Original. (*d*) Prouvé par un acte original du même jour. (*e*) Original.
(*f*) Prouvé par un acte original du même jour. (*g*) Original.
(*h*) Elle étoit arriére-petite-fille de Charles, Vicomte de Joyeuſe, dont le frere nommé Jean, auſſi Vicomte de Joyeuſe, fut l'ayeul du Célébre Anne, Duc de Joyeuſe, Pair & Amiral de France, qui épouſa en 1581 Marguerite de Lorraine, ſœur de Louiſe de Lorraine, femmé du Roy Henry III.

Digitized by G

l'Egliſe de St Julien de Brioude, à laquelle dignité, Baltazar de Reynaud ſon frere ſuccéda après ſa mort.

8. BALTAZAR de Reynaud-de Pons-du Grippel, nommé par la mort de ſon frere, Chanoine & Comte de l'Egliſe de St Julien de Brioude le 10 Novembre (*a*) 1605, ſur ſes preuves de Nobleſſe paternelle & maternelle, eſt qualifié *Prieur de Champeix* dans le teſtament qu'il fit le 11 May (*b*) 1652; il mourut entre le 2 & le 13 Novembre (*c*) 1654.

8. CLAUDE de Reynaud-de Pons-du Grippel, eſt auteur de la 2de Branche.

8. ANTOINETTE de Reynaud-de Pons, étoit mariée dès le 4 Août (*d*) 1624 avec Daniel DE COMBETTES, Ecuyer, Sieur de Combettes.

VIII. DEGRE'

LÉONARD de Reynaud-de Pons, Ecuyer, Seigneur du Grippel, du Tillet & des Ages, &c. Capitaine & Gouverneur d'Olliergues, prit poſſeſſion de ce Gouvernement le 25 Octobre (†) 1604; étoit Lieutenant d'une Compagnie d'Infanterie de la Garniſon de Sédan le 27 Août (†) 1635, & ſervoit le 8 Septembre (†) de l'année ſuivante, en qualité d'Homme d'Armes de la Compagnie d'Ordonnance du Duc de Bouillon : il fit ſon teſtament le 8 Septembre (*e*) 1644, & mourut avant le 11 May (*f*) 1652, pére de trois enfans qu'il avoit eus de ſon mariage accordé dès le 5 Octobre (*g*) 1631 (†) avec Demoiſelle Marguerite DU BUISSON, fille de Noble Baltazar du Buiſſon, & de Demoiſelle Marie DE FOUDRAS.

9. JEAN-JOSEPH de Reynaud-de Pons, Ecuyer, Seigneur du Grippel, ſe noya en ſe baignant dans la Seine à Paris.

9. ANTOINE de Reynaud-de Pons, continue la deſcendance.

9. YOLANT-ANNE de Reynaud-de Pons, fut mariée (ſuivant un Mémoire de Famille) à N.... DE LIGONNET ou DE LIGONNOIS, Ecuyer, Seigneur & Patron de Ligonnet.

IX. DEGRE'.

ANTOINE de Reynaud-de Pons, Ecuyer, Seigneur du Grippel, du Tillet & des Ages, &c. né le 6 Mars (*h*) 1641, ſe deſtina d'abord à l'état Eccléſiaſtique; reçut la Tonſure des mains de l'Evêque de Clermont le 27 Juin (*i*) 1653; fit ſes preuves de Nobleſſe paternelle & maternelle le 13 Novembre (*k*) de l'année ſuivante, pour être admis dans le Chapitre de Saint Julien de Brioude, en qualité de Chanoine & Comte; avoit été nommé à cette dignité le 9 du même (*l*) mois, & en prit poſſeſſion le 15 (*m*); mais s'étant depuis démis de ce Bénéfice, il épouſa par contrat du 25 Avril (*n*) 1661 Demoiſelle Michelle-Marie DE SOMMIÉVRE, fille de François de Sommiévre, Seigneur de Parentignac & de la Fayettevieille, & de D^elle Louiſe CHALVET-DE ROCHEMONTEIX ſa veuve, Famille alliée aux Maiſons de Foudras & de la Tour d'Auvergne; & fut maintenu dans ſon ancienne Nobleſſe par Ordonnance de M. de Fortia, Maître des Requêtes & Commiſſaire député par le Roy pour la vérification des

(*a*) (*b*) Original. (*c*) Prouvé par un acte original du même jour. (*d*) Prouvé par un acte du même jour, produit par Expédition délivrée vers l'an 1650. (*e*) Cet acte eſt énoncé dans un Inventaire dreſſé en 1654. (*f*) Prouvé par un acte original du même jour. (*g*) Ce contrat eſt énoncé dans le Procès-verbal des preuves de la Nobleſſe d'Antoine de Reynaud-de Pons, fait le 13 Novembre 1654 pour ſa réception dans le Chapitre de Brioude en qualité de Chanoine & Comte.

(*h*) Extrait baptiſtere délivré en 1655. (*i*) (*k*) (*l*) (*m*) (*n*) Original.

Digitized by Google

titres de Nobleſſe en la Généralité de Riom, rendue le 14 Avril (*a*) 1667: les enfans qui naquirent de ſon mariage furent

X. DEGRE'.

1. JOSEPH de Reynaud-de Pons-du Grippel, mort jeune au Service du Roy, étant Cornette dans le Régiment de Villequier-Cavallerie.
2. LÉONARD de Reynaud-de Pons-du Grippel, tonſuré le 16 Octobre (*b*) 1682, & nommé Chanoine-Comte de l'Egliſe St Julien de Brioude le 17 (*c*) du même mois, ſur ſes preuves de Nobleſſe paternelle & maternelle faites pourlors: il fut tué d'un coup de pied de cheval peu de temps après.
3. MARIE de Reynaud-de Pons, femme de Joſeph DE LA SALLE-DE St PONCIS, Ecuyer.
4. MARGUERITE de Reynaud-du Tillet, morte fille.
5. FLEURETTE de Reynaud, Religieuſe de la Viſitation à Brioude.
6. MARGUERITE de Reynaud-du Grippel, morte ſans alliance.

&

7. LOUISE-MARIE de Reynaud, femme de François DE TERAULES, Ecuyer, Sieur de Murat.

SECONDE BRANCHE.

VIII. DEGRE'.

CLAUDE de Reynaud-de Pons-du Grippel, Ecuyer, Seigneur de Monts, (4e fils de Louis Reynaud, auteur du VIIe Dégré de la premiére Branche, & de Françoiſe Pons-de la Grange), baptiſé le 2 Janvier (*d*) 1600, ſervit d'abord dans les Guerres d'Hollande, puis, dans celles d'Italie, ſuivant un Paſſeport que lui donna le Duc de Savoye pour venir en France ſous les Ordres du Marquis de Canillac le 27 Avril (*e*) 1625; la même année il fut Cornette dans le Régiment de ce Seigneur, & étant retourné en Italie, il ſe trouva en 1630 au Siége de Pignerol & au Secours de Caſal, & s'y diſtingua par ſa valeur; il ſervoit le 22 Juin (*f*) de la même année en qualité d'Homme d'Armes de la Compagnie d'Ordonnance du Seigneur d'Halincourt, & eſt qualifié Enſeigne de la Compagnie du Sieur de Chavagnac au Régiment de M. de Turenne, entretenue pour le Service du Roy en la Garniſon de Sédan, dans un Congé que lui donna le 10 Juillet (*g*) 1640 le Sieur de Comte, 1er Capitaine de ce Régiment, & Gouverneur des Souverainetés de Sédan & de Raucourt, pour aller vaquer à ſes Affaires pendant trois mois; il avoit été nommé dès l'an (*h*) 1630, Lieutenant au Régiment d'Urſé dans la Compagnie de M. Pons-de la Grange ſon couſin; reçut le 15 Juillet (*i*) 1635 une Lettre du Seigneur de Polignac pour ſe tenir prêt pour ſervir le Roy dans le Ban & Arriére-Ban de la Province d'Auvergne, & obtint en (*k*) 1641 une Commiſſion pour lever une Compagnie d'Infanterie; il fut maintenu dans ſon ancienne Nobleſſe ainſi que Léonard ſon fils aîné, par Ordonnance de M. de Fortia, Commiſſaire Député par le Roy pour la vérification des Titres de Nobleſſe en la Généralité de Riom, ren-

(*a*) Original. (*b*) (*c*) Cette datte eſt énoncée dans un Inventaire de titres fait en 1682, & produit en original. (*d*) Extrait baptiſtere délivré en 1652. (*e*) Original.
(*f*) Prouvé par une permiſſion qu'il obtint le même jour du Lieutenant de cette Compagnie, pour aller vaquer à ſes affaires. (*g*) Original. (*h*) Mémoires de la Famille. (*i*) Original.
(*k*) Voyez la notte *b* de cette page.

Digitized by Google

due le 4 Avril (*a*) 1667, & avoit été marié dès l'an 1624 par contrat (*b*) du 4 Août, avec Demoiſelle Yolande DE BEAUNE, qui comptoit pour ſon onziéme ayeul Louis de Savoye, Baron de Vaud, 3e fils de Thomas, Comte de Maurienne, de Flandres, de Hainault & de Piémont, & de Béatrix de Fieſque ſa ſeconde femme; elle étoit fille de Noble Guillaume de Beaune, Ecuyer, Seigneur de Monts, d'Iſſards & d'Iſſandolanges, & de Demoiſelle Claude DE ROCHEBARON; il fut ſtipulé par le contrat que le Futur feroit ſa réſidence continuelle au Château de Monts, & qu'il y tiendroit lieu de fils mâle: depuis cette alliance qui donne encore à la Famille de MM. de Monts, l'avantage d'être alliée aux Maiſons de Montaigu-Bouzols, de Clermont, de Poitiers, de Seiſſel, de Saſſenage, de Bérenger, de Montauban, de Baux, de Montchenu, de Maubec & autres, les deſcendans de Claude de Reynaud ont toujours joint le nom de *Monts* à celui de *Reynaud*: les enfans qui naquirent de ſon mariage avec ladite Demoiſelle de Beaune, furent

9. LE'ONARD de Reynaud-de Pons-du Grippel-de Monts qui ſuit.
9. GUILLAUME de Reynaud-de Monts, appellé *le Sieur de Beaune*, & qualifié *Alpher*, (c'eſt-à-dire) Enſeigne au Régiment de Perſan, & Priſonnier de Guerre à Bruges, dans la permiſſion que lui donna le 8 Août (*c*) 1649 le Comte de Fuenſaldana, Gouverneur Général des Armées du Roy d'Eſpagne ès Pays bas, pour retourner en France en échange du S^r^ d'Erville, *Alpher* au Régiment du Baron de Wanghen: un Mémoire de Famille porte qu'»il fut tué à la Chaſſe d'un coup de fuſil qui partit de lui-même en » 1656 «.
9. JEANNE de Reynaud-de Monts, mariée à N.... BON, Sr de la Frédiére.
9. CATHERINE de Reynaud-de Monts, Religieuſe au Monaſtere de S^t^ Joſeph de Brioude.

&

9. ANTOINETTE de Reynaud-de Monts, Religieuſe Urſuline au Couvent d'Arlam.

IX. DEGRE'.

LÉONARD de Reynaud-de Pons-du Grippel-de Monts, Ec^r^, Seig^r^ de Monts, d'Iſſards & d'Iſſandolanges, ſervit en qualité d'Officier dans le Régiment d'Enghien, & donna des preuves de valeur au Siége de Dunkerque, & à la Bataille des Dunes en 1658; il rendit hommage au Roy le 10 Juillet (*d*) 1669 de ſa Terre noble de Monts, mouvante de la Baronie d'Arlam, & relevante en Arriére-Fief du Roy, à cauſe de ſon Duché d'Auvergne, & en donna le même jour ſon dénombrement; il fit ſon teſtament le 2 May (*e*) 1673, par lequel il voulut être enterré en l'Egliſe Paroiſſialle de St Pierre d'Arlam en ſa Chapelle appellée de St Antoine au Tombeau & Vas de ſes Prédéceſſeurs; reçut le 22 Août (*f*) de l'année ſuivante, une Lettre d'invitation du Seigneur d'Alégre, Grand Sénéchal d'Auvergne, pour ſervir dans le Corps de la Nobleſſe de cette Province; obtint du Duc de Bouillon le 29 (*g*) du même mois, une Exemption de ce Service, & mourut en 1682, âgé de 56 ans, étant né en 1626.

De ſon mariage qui avoit été accordé par contrat du 11 Novembre (*h*) 1658, avec Demoiſelle Marie-Madeléne DU LAC, (Famille diſtinguée par un grand nombre d'Officiers de la plus haute diſtinction), fille de Pierre du Lac, Ecuyer, Seigneur du Lac & du Puydenat, & de Demoiſelle Jeanne DE TE'RAULES ſa femme, il eut pour enfans

(*a*) Original. (*b*) Expédition délivrée vers l'an 1650. (*c*) (*d*) Original.
(*e*) Expédition délivrée en 1681. (*f*) (*g*) (*h*) Original.

Digitized by Google

10. JAQUES de Reynaud-de Pons-du Grippel-de Monts qui ſuit.
10. CLAUDE de Reynaud-de Pons-du Grippel-de Monts, dit *le Chevalier de Monts*, Capitaine dans le Régiment de Navarre, & enſuite dans celui de Forêts, né en 1664, & qui tué à la Bataille de Luzara le 15 Août (*a*) 1702.
10. JOSEPH de Reynaud-de Pons-du Grippel-de Monts, Religieux Bénédictin à la Chaiſe-Dieu.
10. JEANNE-MADELENE de Reynaud-de Pons-du Grippel-de Monts, & 10. MARIE-MADELENE de Reynaud-de Pons-du Grippel-de Monts, } Religieuſes Urſulines au Couvent de la Ville d'Arlam.

X. DEGRE'.

JAQUES de Reynaud-de Pons-du Grippel-de Monts, Écuyer, Seigneur de Monts, d'Iſſards & d'Iſſandolanges, né le 25 Juin (*b*) 1661, obtint une Commiſſion de Lieutenant d'Infanterie dans le Régiment de Turenne le 6 Mars (*c*) 1682; fut nommé Capitaine dans ce Régiment le 21 Juillet (*d*) de l'année ſuivante, & incorporé dans celui de Saintonge le 14 Août (*e*) 1685; ſervit avec honneur dans les Guerres de ſon temps; fut maintenu dans ſa Nobleſſe le 6 Mars (*f*) 1706 par Ordonnance de M. le Blanc, Intendant en Auvergne, & mourut le 7 Février 1734.

De ſon mariage qui avoit été accordé par contrat du 24 Août (*g*) 1690 avec Demoiſelle Marguerite DE BESSE-DE LA RICHARDIE, (dont le triſayeul nommé Jean de Beſſe, Seigneur de la Richardie, fut Chevalier de l'Ordre du Roy, & Capitaine de cent Hommes d'Armes de ſes Ordonnances), fille de Gilbert de Beſſe-de la Richardie, Seigneur d'Auliac, & de Dame Jeanne D'OSSANDON ſa femme, il eut les enfans qui ſuivent: cette alliance procure à MM. de Monts l'avantage d'appartenir aux Maiſons d'Ailly-de Rochefort & de Méalet-de Fargues.

11. JEAN-CLAUDE de Reynaud-de Pons-du Grippel-de Monts continue la deſcendance.
11. JEANNE de Reynaud-de Pons-du Grippel-de Monts, 11. MICHELLE-AMABLE de Reynaud-de Pons-du Grippel-de Monts, } Religieuſes Urſulines de la Ville d'Arlam.

XI. DEGRE'.

JEAN-CLAUDE de Reynaud-de Pons-du Grippel-de Monts, Baron de Saint Pal, Seigneur de Monts, d'Iſſards, d'Iſſandolanges, de Layre, de Terreneyre, du Pohat, &c. né le 27 May (*h*) 1692, obtint une Commiſſion de Cornette dans le Régiment de Bouzols au mois de Juillet (*i*) 1711; rendit hommage au Roy le 16 Juin (*k*) 1723 de ſa Terre noble de Monts mouvante en Arriére-Fief de S. M. à cauſe de ſon Duché d'Auvergne, & acheta le 7 Février (*l*) 1751 moyénant la ſomme de 100000 liv. la Terre, Seigneurie, Ville & Baronie de St Pal en Chalançonois, Pays de Forêts, d'Aléxandre-Louis Peirenc-de St Prieſt, Comte de Clinchamp & de Riols, Baron d'Arlam, Conſeiller du Roy en ſa Cour

(*a*) Prouvé par un Certificat ſigné du Colonel du Régiment de Forêts.. (*b*) Extrait baptiſtere délivré en forme. (*c*) (*d*) (*e*) (*f*) (*g*) Original. (*h*) Extrait baptiſtere délivré en forme. (*i*) (*k*) (*l*) Original.

de Parlement, & Commiſſaire aux Requêtesdu Palais à Paris: De ſon mariage accordé par contrat du 23 Avril (*a*) 1720 avec Dlle Charlotte CHAPPUIS-DE LA GOUTTE, fille d'Aymard Chappuis-de la Goutte, Sgr de Luſtra, (d'une Famille alliée aux Maiſons de Villars & d'Apchon), & de Dlle Jeanne GIRARD-DE VAUGIRARD ſa veuve, il a eu les enfans ci-après.

12. JEAN-GASPARD de Reynaud-de Pons-du Grippel-de Monts ſuit.
12. MARC-ANTOINE de Reynaud-de Pons-du Grippel-de Monts, né le 9 Juillet 1730, fit ſes preuves de Nobleſſe le 21 Novembre (*b*) 1746 pour être reçu Chevalier de l'Ordre de St Jean de Jéruſalem.
12. GASPARD-EVARISTE de Reynaud-de Pons-du Grippel-de Monts, dit l'*Abbé de Monts*, Diacre & Bachelier en Théologie, naquit le 26 Octobre 1733.
12. MARC-ANTOINE-SÉRAPION de Reynaud-de Pons-du Grippel-de Monts, dit *le Chevalier de Reynaud*, né le 30 Octobre 1738, fut reçu Page de Madame la Dauphine, ſur ſes preuves de Nobleſſe certifiées au Roy par le Juge d'Armes de France le 4 Avril 1754, & eſt actuellement Premier Page de cette Princeſſe.
12. ISABELLE-MARGUERITE de Reynaud-de Pons-du Grippel-de Monts, Religieuſe Urſuline au Couvent de la Ville d'Arlam, naquit en 1726.
12. MARGUERITE-THÉREZE de Reynaud-de Pons-du Grippel-de Monts, Dame Bénédictine Chanoineſſe en l'Abbaye de Croupiére, naquit le 15 Octobre 1731.

XII. DEGRE'.

JEAN-GASPARD de Reynaud-de Pons-du Grippel-de Monts, Baron de St Pal, Sgr de Monts, d'Iſſards, d'Iſſandolanges, de Layre & de Terreneyre, né le 8 Mars 1724, a ſervi dans les Mouſquetaires Noirs pendant 7 ans, & s'eſt trouvé aux Batailles d'Ettinghen, de Fontenoy, de Raucoux, &c. il rendit hommage au Roy le 26 Avril (*c*) 1752 pour la Terre, Seigneurie & Baronie de St Pal, relevant de S. M. à cauſe de ſon Comté de Forêts, & de ſon mariage accordé par contrat du 11 Juin (*d*) de l'année précédente avec Dlle Madeléne DE MONTORCIER, fille de Joſeph de Montorcier, Ecr & de Dame Anne ROLLET ſa veuve, il a 5 enfans qui ſuivent.

1. JEAN-CLAUDE-ANNE-FRANÇOIS de Reynaud-de Pons-du Grippel-de Monts, Ecuyer, naquit le 4 Octobre 1752.
2. ANTOINE-JOSEPH de Reynaud-de Pons-du Grippel-de Monts, Ecuyer, naquit le 19 Septembre 1754.
3. GASPARD-EVARISTE de Reynaud-de Pons-du Grippel-de Monts, Ecuyer, naquit le 15 Février 1756.
4. JEANNE-PAULINE de Reynaud-de Pons-du Grippel-de Monts, naquit le 31 Août 1753.
5. MADELÉNE-JEANNE de Reynaud-de Pons-du Grippel-de Monts, naquit le 27 Avril 1757.

(*a*) (*b*) (*c*) (*d*) Original.

Vû & vérifié par Nous Chevalier, Conſeiller du Roy en ſes Conſeils, Juge d'Armes de France.

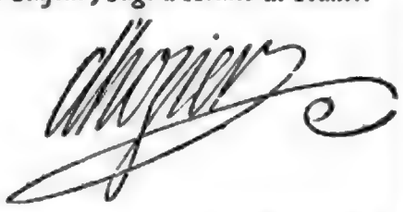

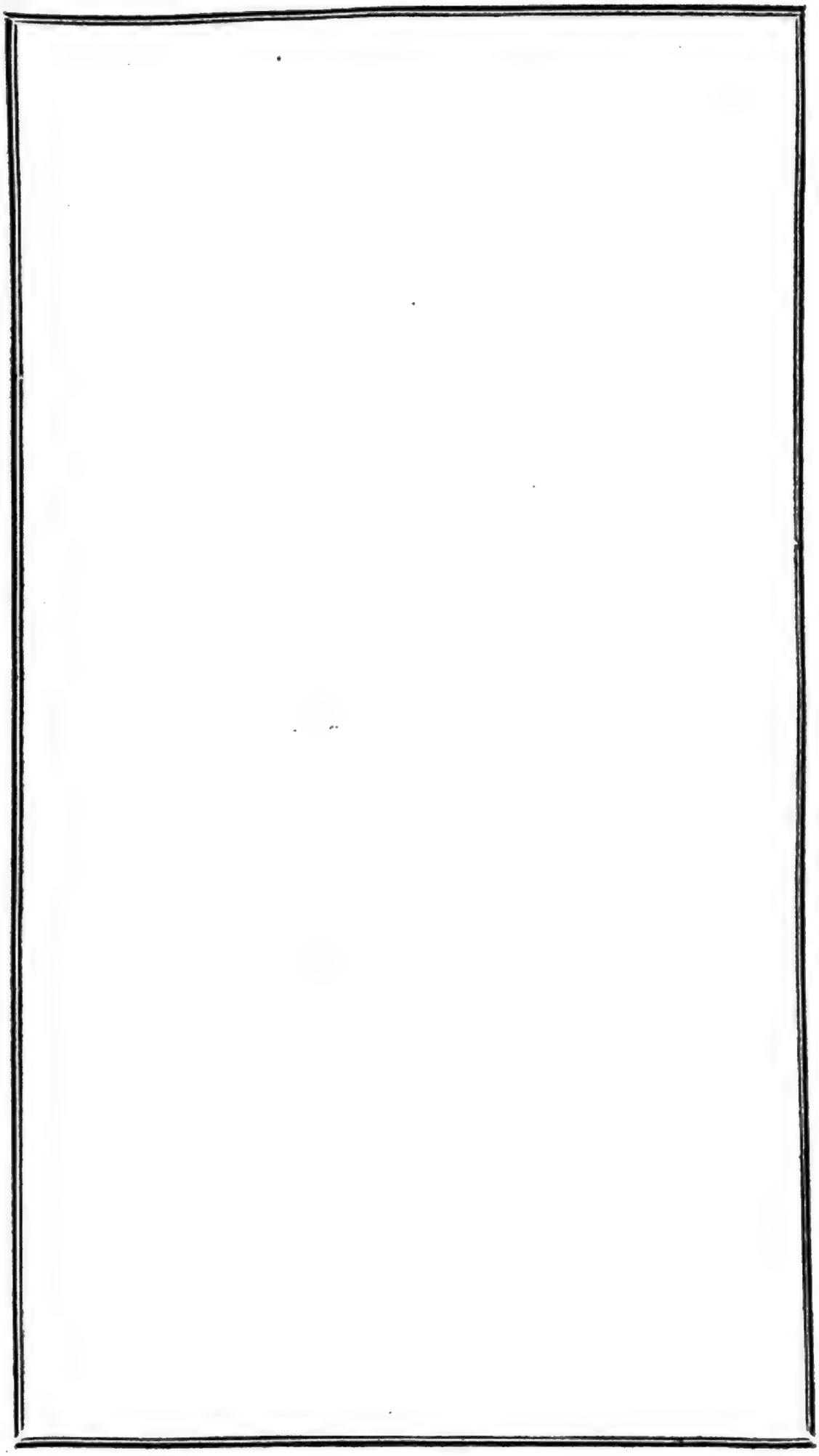

DE RIDOÜET

Seigneurs de Sancé &c.

EN ANJOU.

De Sable à trois demi Lozanges d'Or en faſce & trois Molettes d'Éperon de même, poſées 2 en chef & 1 en pointe.

QUELQUES recherches que cette famille ait faites ſur l'ancienneté de ſa nobleſſe, & quelques fondées que ſoient ſes prétentions à cet égard, il ne lui a pas été poſſible de remonter ſes filiations au-delà du quatorziéme ſiécle temps auquel vivoit

PREMIER DEGRÉ CONNU.

JEAN Ridoüet (*a*) Seigneur de Sancé qui eut pour fils

II. DEGRÉ.

ANTOINE Ridoüet Ecuyer, Seigneur de Sancé, lequel étoit marié avec Demoiſelle Jeanne LE MAIRE le 11 Décembre 1420 *ou* 1429 jour auquel il partagea avec Demoiſelle Iſabeau le Maire, les biens qui leur étoient échus par le décès de Huet le Maire & de Pierre le Maire ſon fils; on connoît audit Seigneur de Sancé les trois enfans qui ſuivent.

3. JEAN Ridoüet fut marié deux fois; la premiere par contrat du 1er Février 1449 (1450) avec N... dont on n'a pû avoir connoiſſance; & la ſeconde par autre contrat du 23 Octobre 1461 avec Demoiſelle Jeanne CRESSON fille de Noble Homme Jean Creſſon Seigneur de Bellefons: on ignore ſa poſtérité.
3. GUILLAUME Ridoüet continüe la deſcendance.
3. CATHERINE Ridoüet fut mariée par contrat du 31 Octobre 1479 avec Antoine DE LANCRAU Ecuyer, Seigneur de la Saudraye, & mourut avant le 14 May 1538.

III. DEGRÉ.

GUILLAUME Ridoüet Ecuyer, Seigneur de Sancé dont il fit homage

(*a*) Ce nom eſt écrit quelquefois dans les titres *Ridoit, de Ridoit, de Ridoite, du Ridoite, de Ridoitte, du Ridoüet, Ridoüeyt, de Ridoy, du Ridoy & Rydoüet.*

le 22 Juin 1476, reçut l'aveu de Me Jean Richomme Sr de la Gouberye le 6 Juin 1482 pour des héritages qu'il tenoit de lui, & dont ledit Sr de la Gouberye lui fit une déclaration le 5 May 1483 ; il avoit été préſent au contrat de mariage de Catherine Ridoüet ſa ſœur en 1479, & eut de celui qu'il contracta & dont on n'a pû avoir connoiſſance

IV. DEGRE'.

Noble Homme GUYON Ridoüet Ecuyer, Seigneur de Sancé & de la Giraudiere qui fut marié par contrat du 20 Octobre 1517 avec Demoiſelle Françoiſe LE GAY fille & unique héritiére de Noble Homme Jean le Gay Seigneur de la Monpelliere, & de Demoiſelle Jeanne MERQUERON : ledit Seigneur de Sancé ſervit dans l'arriere-ban de ſa Province ſuivant un acte du 5 Septembre 1523, & mourut avant le 14 May 1538 ainſi que ſa femme dont il eut les enfans ci-après

5. JAQUES Ridoüet va ſuivre.
5. OLIVE Ridoüet épouſa Noble Perſonne François BEGEON Ecuyer, Seigneur de la Rochefroiſſart qui par acte du 14 May 1538 fut chargé de la tutelle de Jaques Ridoüet ſon beau-frere.
5. JEANNE Ridoüet,
5. ANTOINETTE Ridoüet,
5. ALIZON Ridoüet,

} étoient âgées de plus de quatorze ans aux termes de l'acte de tutelle dont on vient de parler : on ignore leur deſtinée.

V. DEGRE'.

Noble Homme JAQUES Ridoüet Ecuyer, Seigneur de Sancé, de la Giraudiere & du Mortiergrain, & des Fiefs de Vielleplanche & de Toucherouge, étoit âgé d'environ quinze ans lorſqu'il fut mis ſous la tutelle du Seigneur de la Rochefroiſſart ſon beau-frere par acte du 14 May 1538 ; il mourut en 1585, & de ſon mariage qui avoit été accordé par contrat du 23 Juin 1544 avec Demoiſelle Claude (a) QUATREBARBES-DE LA RONGERE (morte le 21 Octobre 1581) fille de Noble Homme François Quatrebarbes Seigneur de la Rongere, de la Volüe &c, & de Demoiſelle Olive DE BRÉE-DE FOUILLOUX ſa femme, naquirent les enfans dont on va parler.

6. JAQUES de Ridoüet continuë la filiation.
6. Noble FRANÇOIS Ridoüet vivoit le 21 Octobre 1581 : on ignore ſa deſtinée.
6. FRANÇOISE Ridoüet fut mariée par contrat du 8 Avril 1573 avec Noble Homme Louis DE LA JOYERE Sr de la Joyere, & en étoit veuve le 15 Décembre 1599 jour auquel elle fit une tranſaction en forme de partage noble, de la ſucceſſion de ſes pere & mere, conjointement avec Jaques de Ridoüet ſon frere, fils aîné & principal héritier.
6. FRANÇOISE Ridoüet,
6. CHARLOTTE Ridoüet,

} étoient encore vivantes en 1585 & moururent ſans alliance avant le 15 Décembre 1599.

(a) Elle étoit ſœur de Guillaume Quatrebarbes Seigneur de St Denis-du Maine, de la Volüe, de la Rongere & de Chaſnay, triſayeul d'Hiacinthe Quatrebarbes Chevalier, Marquis de la Rongere, Comte de St Denis-du Maine, Chevalier d'Honneur de Madame la Ducheſſe d'Orléans & Chevalier des Ordres du Roy à la promotion du 31 Décembre 1688, mort à Paris le 22 Décembre 1703.

Digitized by G

VI. DEGRE'.

JAQUES de Ridoüet Chevalier, Seigneur de Sancé, du Mortiergrain, de la Giraudiere & de Villaine, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Prince de Conty, eut la terre de la Giraudiere en faveur de ſon mariage accordé le 21 Octobre 1581 avec Demoiſelle Jaqueline LE CLERC-DE JUIGNÉ (ſœur de René le Clerc Chevalier, Seigneur de Juigné, de Verdelles & de la Châtellenie de Champagne, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roy) fille de Meſſire Jean le Clerc Chevalier, Seigneur de Verdelles, & de Dame Madeléne AFFAGART Dame de Courteilles ſa veuve, alors femme de Noble Antoine DE LENFERNAT Seigneur de Villiers & de Fretigne; il avoit embraſſé dès ſa jeuneſſe la profeſſion des armes aux termes d'un acte du 23 Septembre 1586; obtint du Prince de Conty Gouverneur d'Anjou le 23 Janvier 1592 une commiſſion pour faire relever les foſſés & baſtions de la maiſon de Sancé, ſur la repreſentation que lui avoit faite ledit Sr de Sancé que les ennemis faiſoient journellement des courſes aux environs de Baugé & leur retraite dans les bois de Sancé auprès deſquels étoit ſituée & aſſiſe la maiſon de Sancé qu'ils tâchoient de jour à autre de ſurprendre; & il fut fait l'un des Gentilshommes ordinaires de la Chambre de ce Prince le 1er Janvier 1593 : ledit Seigneur de Sancé ayant produit aux Elus de Baugé les titres juſtificatifs de ſa nobleſſe depuis l'an 1429, en obtint une Sentence le 2 Janvier 1608, par laquelle il fut déclaré en conſéquence éxempt de la contribution aux tailles : il mourut avant le 23 Décembre 1620 date d'un acte où il eſt qualifié *Meſſire Jaques de Ridoüet Chevalier*, qualité qu'on lui trouve encore dans deux autres actes du lendemain 24 Décembre & du 27 Octobre 1621, & dans le contrat de mariage d'Antoine de Ridoüet ſon fils aîné du 4 Février 1622; il eut de ladite Demoiſelle le Clerc-de Juigné ſa femme

7. ANTOINE de Ridoüet qui ſuit.
7. URBAIN de Ridoüet Chevalier, Seigneur de Buron qualifié ainſi dans un acte du 11 Octobre 1629; il avoit été marié par contrat du 18 Septembre 1612 avec Demoiſelle Marthe DE SOUCELLES (veuve de Charles DE LA ROÜAUDIERE Ecuyer, S^r de Teſnieres) fille de feu Meſſire Marc de Soucelles Chevalier, Seigneur de Soucelles, & de Dame Françoiſe DU BUORT; & eſt auteur de la branche des Seigneurs de Sancé qui ſubſiſte encore en Anjou, & dont on ne donnera point ici le détail, les titres n'en ayant pas été produits.

7. JAQUELINE de Ridoüet,
7. MADELÉNE de Ridoüet,
&
7. JUDITH de Ridoüet,

leſquelles tranſigerent le 23 Décembre 1620 avec leur mere & leurs freres, & vivoient encore ſans alliance le 8 Décembre 1633.

VII. DEGRÉ.

ANTOINE de Ridoüet Chevalier, Seigneur de Sancé, de la Deniſiere, du Mortiergrain, de la Giraudiere, de Villaine & des petits Cheveluz, Chevalier de l'Ordre du Roy & Gentilhomme de la Chambre du Roy d'Angleterre, épouſa par contrat du 4 Février 1622 Demoiſelle Marie LE VASSEUR fille aînée de Meſſire Joachim le Vaſſeur Chevalier, Seigneur d'Ailliers, de Grateſac & de Contres, & de Dame Eliſabeth D'ARGENSON; & il eſt dit dans cet acte que ce mariage

Digitized by Google

ſeroit célébré *en faſce de l'Egliſe refformée au Royaume de France ;* il obtint le 28 Juin 1634 une Sentence de l'Election de Baugé, par laquelle, en conſéquence des titres qu'il avoit produits pour juſtifier ſa nobleſſe, il fut ordonné qu'il jouiroit des privileges, éxemptions & immunités attribués aux nobles du Royaume, tant & ſi longuement qu'il vivroit noblement, & ne feroit acte dérogeant à nobleſſe, & qu'il ſeroit employé en conſéquence au rang des nobles au rôle des tailles de la Paroiſſe où il demeuroit ; & ayant été encore aſſigné en 1635 ainſi qu'Urbain de Ridoüet ſon frere pour juſtifier de leur nobleſſe, ils produiſirent de nouveau leurs titres à MM. d'Eſtampes & de Bragelongne Commiſſaires députés par le Roy pour le réglement des tailles en la Généralité de Touraine, qui par acte du 16 May de ladite année 1635 leur donnerent acte de la repreſentation qu'ils en avoient faite, & ordonnerent qu'eux & leurs enfans nés & à naître en loyal mariage jouiroient des immunités & privileges attribués aux autres nobles du Royaume comme *nobles et extraictz de noble race et lignée*, tant & ſi longuement qu'ils vivroient noblement, & ne feroient acte dérogeant à nobleſſe : le 30 Août 1636 il fut déclaré éxempt de la contribution au ban & arriere-ban du Bailliage de Vendômois, pour raiſon des terres & ſeigneuries des petits Cheveluz & de la Deniſiere à lui appartenantes en la Paroiſſe de Couſtures, attendu le ſervice qu'Aléxandre du Boux Ecuyer, S^r des Janieres avoit fait pour lui au ban & arriere-ban du Duché d'Anjou, & dont il avoit obtenu un certificat le 13 Novembre précedent du Marquis du Bellay, portant que ledit S^r des Janieres avoit bien & fidélement ſervi le Roy en ſes armées, tant pour lui que pour ledit Sr de Sancé : il avoit été nommé Chevalier de l'Ordre de St Michel par le Roy Louis XIII, & l'étoit déja dès le 12 Mars 1631 ; il vivoit encore le 22 Mars 1646 jour auquel on l'en trouve qualifié ſous le titre de *Chevalier de l'Ordre du Roy*, & mourut avant le 10 Juin 1649 : De ſon mariage avec ladite Demoiſelle le Vaſſeur naquirent les deux enfans ci-après.

8. Georges de Ridoüet Chevalier, Seigneur de Sancé, de la Deniſiere & de la Giraudiere, fut marié par contrat du 22 Mars 1646 avec D^lle Madeléne le Breton fille de Meſſire Hénoc le Breton Chevalier, Seigneur de Chanceaux, & de Dame Madeléne Bazin ſa veuve, & mourut avant le 13 Mars 1664 jour auquel ſa veuve qui vivoit encore le 26 Juin 1683 étoit tutrice de ſes enfans mineurs, & entr'autres de
   9. Marie-Madeléne de Ridoüet dont on ignore la deſtinée.

8. Louis de Ridoüet continüe la deſcendance.

VIII. DEGRÉ.

Louis de Ridoüet-de Sancé Chevalier, Seigneur de la Deniſiere & de Greſillon dans le Mayne, Brigadier des Armées du Roy, Lieutenant Général d'Artillerie, la Commandant au Département de Nancy, & Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de St Louis, partagea le 17 Avril 1654 avec Meſſire Georges de Ridoüet ſon frere, Chevalier, Seigneur de Sancé, la ſucceſſion de leur pere & mere & de leur tante paternelle, & par cet acte il fut convenu entr'eux que ledit Georges comme aîné auroit le fief, terre & ſeigneurie de la Deniſiere, & ledit Louis, la terre & ſeigneurie de Greſillon : il ſervoit en Portugal le 23 Aouſt 1670 en qualité de Meſtre de Camp du Régiment de Bragance ; étoit Commandant l'Artillerie pour le ſervice du Roy

Digitized by

en la Ville de Thionville le 14 Décembre 1686 jour auquel il vendit à Meſſire Jaques-René de Briſay Chevalier, Seigneur - Marquis de Dénonville, d'Aveſnes &c, ſous-Gouverneur des enfans de France & Maréchal des Camps & Armées du Roy, la portion qu'il avoit dans la terre, fief & ſeigneurie d'Aveſnes, comme héritier en partie de Meſſire Gabriel de Montgommery ſon couſin iſſu de germain, Chevalier, Seigneur-Marquis d'Aveſnes, de Méheury, de Bellaviller &c, mort ſans enfans le 7 Mars 1660; fit ſon teſtament le 3 May 1712; mourut à Nancy le lendemain âgé de plus de 80 ans & fut enterré en la Parroiſſe de Nôtre-Dame de cette Ville. Du mariage dudit Seigneur de la Deniſiere avec Dame Éliſabeth DE BRONNE laquelle fut inhumée le 21 Juin 1725 en l'Egliſe Parroiſſiale de Couſtures au Diocèſe du Mans, naquirent les enfans ci-après tous nommés dans le teſtament de leur pere.

9. LOUIS de Ridoüet-de Sancé Chevalier, Seigneur de Sancé & de la Deniſiere, Commiſſaire Provincial de l'Artillerie, étoit Commiſſaire ordinaire de l'Artillerie à la Citadelle de Metz le 16 Août 1706, & la Commandoit dans l'Iſle de Rhé le 16 Décembre 1716: il fut marié & mourut ſans poſtérité.

9. JAQUES-ANTOINE de Ridoüet-de Sancé continüe la deſcendance.

9. THÉRESE de Ridoüet-de Sancé fut maraine de Jaques-Antoine de Ridoüet ſon frere le 16 Août 1706: elle eſt encore vivante au mois de Décembre 1764, & n'eſt point mariée.

9. ANTOINETTE de Ridoüet-de Sancé mourut quelques années avant le mariage de Jaques-Antoine de Ridoüet ſon frere & ſans avoir été mariée.

9. ANNE-ELISABETH de Ridoüet-de Sancé eſt encore vivante au mois de Décembre 1764 & n'eſt point mariée.

IX. DEGRE'.

JAQUES-ANTOINE de Ridoüet-de Sancé Chevalier, Colonel du Corps Royal de l'Artillerie & du Génie, Directeur en chef pour l'Artillerie à Verdun, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de St Louis, né à Nancy le 16 Août 1706, entra au ſervice au mois de Septembre 1720 en qualité de Volontaire dans le Corps de l'Artillerie à l'Ecole de Straſbourg; obtint le premier Décembre ſuivant la commiſſion d'Aide du Parc; fut fait le 3 Septembre 1728 Commiſſaire extraordinaire, & ſervit en cette qualité à ladite Ecole juſqu'en 1730 qu'il fut en réſidence à la Citadelle de cette Place; ſe trouva en 1733 au ſiége de Kell ſur le Rhin; fut nommé Commiſſaire ordinaire le 6 Février 1734, & ſe trouva au ſiége de Philiſbourg; fit la campagne de 1735 ſur le Rhin après laquelle il fut envoyé en réſidence au Château de Lichtemberg où il ſervit un an, de-là au Fort Louis du Rhin, enſuite à Landau, puis à Lauterbourg juſqu'au 3 Février 1741 qu'il fut fait Commiſſaire Provincial; dans la même année il ſervit en Baviere, en Autriche, de-là à Prague; ſur la fin du mois de Mars 1742 il marcha avec 12 piéces de canon pour faire le ſiége d'Egra: dès que cette Place fut rendue, il en partit avec 6 piéces de canon pour ſe rendre à l'Armée de Broglie qu'il joignit à Protiwin; il fit l'arriere-garde avec ſa diviſion de canon, tous les Grenadiers de l'Armée & les Carabiniers, & rentra

Digitized by Google

dans cet ordre à Prague : peu de temps après cette Place fut inveſtie & aſſiégée ; il y fit une batterie ſur le flanc gauche du baſtion de Ste Marguerite, laquelle tira ſans ceſſe juſqu'à la levée du ſiége : lorſque le Maréchal de Belle-Iſle ſe retira avec l'Armée, il laiſſa une foible garniſon à Prague avec les malades de l'Armée & en donna le commandement à M. de Chevert, le Sr de Sancé reſta à ſes ordres pour commander l'Artillerie : cette Place ſe rendit peu de temps après au Prince de Lobcowitz : le Sr de Sancé après avoir fait l'inventaire de l'Artillerie qu'on y laiſſoit, revint en France joindre à Metz au printemps 1743 l'Equipage d'Artillerie qui s'y aſſembloit ; il en partit de ſuite pour ſervir à l'Armée de Noailles ſur le Rhin, & ſe trouva à la bataille de Dettingen où il tira à la tête de la Brigade des Gardes, en moins d'une heure & demie, 800 coups de canon ; à la fin de cette campagne il fut décoré de la Croix de St Louis ; il ſervit la campagne de 1744 ſur le Rhin, & ſe trouva au forcement des lignes de Weiſſembourg, à l'attaque du retranchement de Suffeltzheim & au ſiége de Fribourg où ſa batterie tira avec ſuccès juſqu'à la reddition de la Place, après quoi il y fut détaché pour en faire l'évacuation ; au mois de Mars 1745 il fut choiſi pour commander un Equipage d'Artillerie qui paſſa en Baviere, aux ordres de M. de Ségur, & qui après la paix de l'Electeur de Baviere vint rejoindre ſur le Rhin l'Armée de Conty ; en 1746 il ſervit comme Major de l'Equipage d'Artillerie commandé par M. de la Rocheaimon, & fit en cette qualité les ſiéges de Mons & de Charleroy, & ſe trouva à la bataille de Raucoux où il eut ſon cheval tué ſous lui ; à la fin de cette campagne il fut nommé Commandant en troiſiéme de l'Ecole d'Artillerie de Straſbourg ; en 1748 il ſervit en qualité de Commiſſaire Provincial dans l'Equipage d'Artillerie commandé par M. Daboville ; fut détaché au commencement de cette campagne avec ſix piéces de canon, aux ordres de M. le Comte de St Germain, rejoignit l'Armée de Saxe ſous Maſtrick, & fit au ſiége de cette Place une batterie à ricochets qui tira avec le plus grand ſuccès ; il fut nommé le 15 Septembre 1749 Commandant en ſecond de l'Ecole de Metz ; le 26 Octobre de l'année ſuivante il fut fait Lieutenant d'Artillerie, & au commencement de 1757 Colonel du Corps Royal de l'Artillerie & du Génie, & ſervit de ſuite en cette qualité à l'Armée d'Eſtrées dans l'Equipage d'Artillerie commandé par M. le Chevalier de Fonteney, juſqu'à ſa mort arrivée à Caſſel le 23 Juillet de la même année, après avoir ſervi 37 ans avec le plus grand zèle : il épouſa par contrat du 31 Janvier 1747 Dlle Jeanne-Marthe-Madelene FAULTRIER (morte à Metz le 19 Juin 1756) fille de Mre Joachim-Michel-Euſébe Faultrier Chevalier, Seigneur Baron de Corvol d'Ambernard &c, & de feüe Dame Madeléne DE LA PORTE ſon épouſe ; & en faveur de ce mariage le pere de ladite Demoiſelle Faultrier lui conſtitua en dot les Terres & Baronie de Corvol d'Ambernard, de Chevanne, de la Noüe, de St Martin des Vaux, & de Vaujuif ſituées Parroiſſe dudit Corvol, de Chevanne & Parroiſſes circonvoiſines : De cette alliance il a eu cinq enfans, ſavoir

X. DEGRE'.

1. AUGUSTIN-JEAN-JAQUES de Ridoüet-de Sancé né à Straſbourg & baptiſé le 6 Novembre 1747 : il fut reçu Eleve de l'Ecole Royale Militaire le 14 Août 1756, en conſéquence des preuves de ſa nobleſſe.
2. JEAN-LOUIS-ALÉXANDRE-GÉDÉON de Ridoüet-de Sancé né à Metz le 18 Mars 1755 : il a été reçu Eleve du Collége Royal de la Fleché le 26 Octobre 1764, auſſi en conſéquence des preuves de ſa nobleſſe.

Digitized by

3. ANNE-MARTHE-CATHERINE de Ridoüet-de Sancé née à Straſbourg le 18 Avril 1749.
4. ADÉLAÏDE-MARIE-FÉLICITÉ de Ridoüet-de Sancé née à Metz le 16 Août 1751.

} Ces deux Dlles ſont en penſion aux Urſulines à Metz: elles jouiſſent chacune de 100* par an de gratification du Roi.

&

5. BARBE-MADELÈNE-ERMÉNÉGILDE de Ridoüet-de Sancé née à Metz le 13 Avril 1753, & reçue dans la Maiſon Royale de St Louis à St Cyr en conſéquence des preuves de ſa nobleſſe faites le 3 Juillet 1761.

Vû & vérifié par Nous Chevalier, Conſeiller du Roy en ſes Conſeils, Juge d'Armes de France.

Digitized by Google

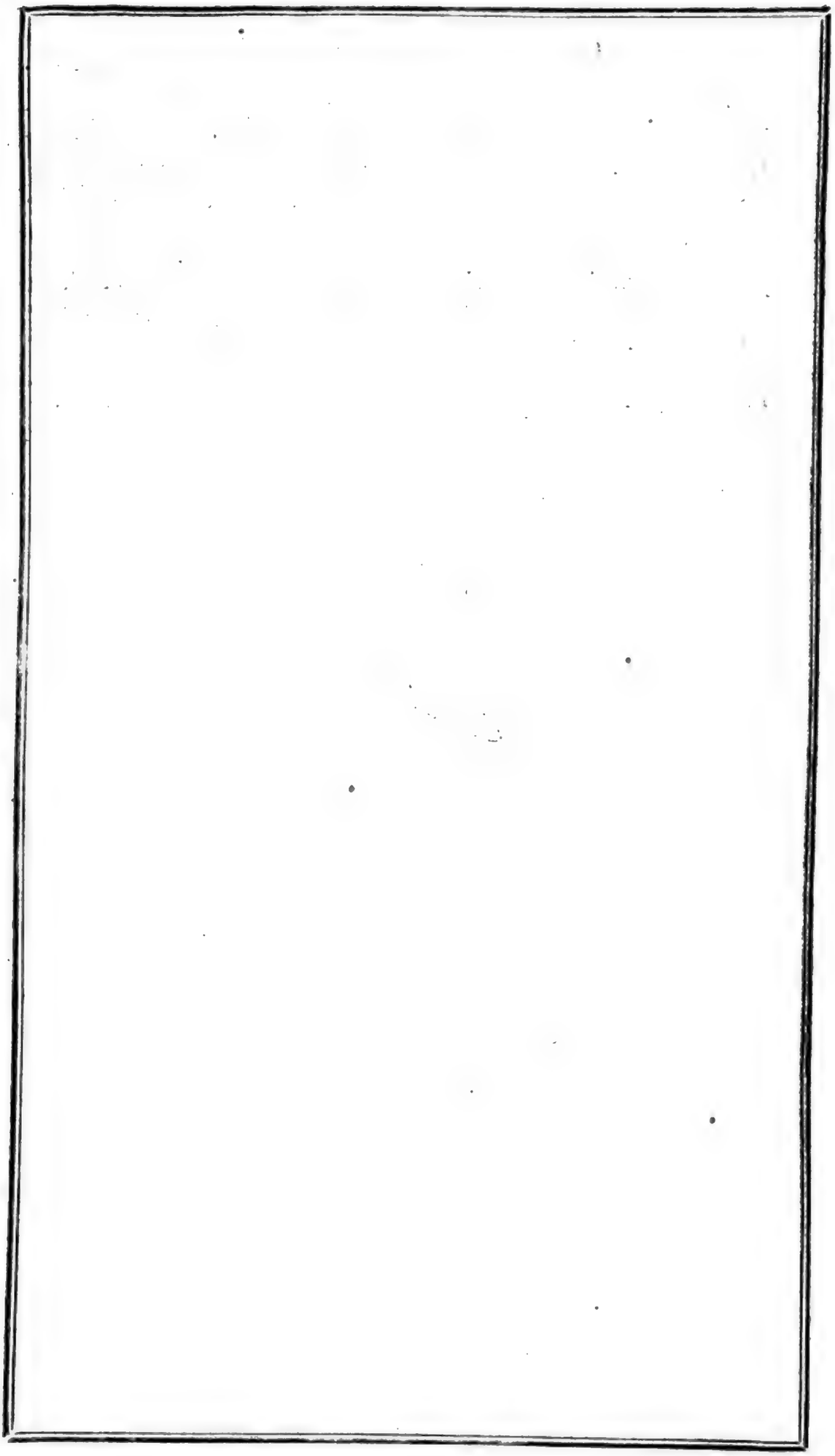

Digitized by

DE RIENCOURT

Seigneurs de Riencourt, d'Orival, de Parfondru, de Dronay, de Tilloloy, de Villers, d'Andechy, de Ligniéres, de Boisgeoffroy &c.

EN PICARDIE ET EN NORMANDIE.

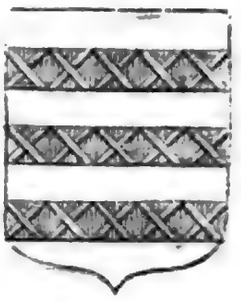

d'Argent à trois faſces de Gueules frettées d'Or.

LE Nom de RIENCOURT peut prétendre ſans contredit un rang diſtingué parmi la plus ancienne Nobleſſe de Picardie ; auſſi, la Morliére, Auteur des antiquités d'Amiens imprimées en 1642, l'a-t-il compris dans ſon Recueil des Maiſons illuſtres de cette Province : Outre l'avantage qu'elle a d'avoir eu une Terre de ſon nom qui paroît avec vraiſemblance avoir donné le nom à ſon premier poſſeſſeur, on y découvre, non ſeulement des alliances avec la Nobleſſe la plus marquée, mais encore un grand nombre de ſervices militaires : on rapporte ici par ordre chronologique quelques Seigneurs de ce nom que l'on n'a pû joindre par filiation à la Généalogie ſuivie.

AMAND de Riencourt (*Amandus de Riencurt,*) eſt nommé parmy les Chevaliers qui aſſiſtérent à l'acte par lequel Odon, Seigneur de Hames & de Sauſy, confirma du conſentement de *Ricuine* ſa femme & de ſes enfans *Eude*, *Hellin* & *Gautier*, la donation du lieu de Margelles, faite par *Odon* ſon pére, à l'Egliſe d'Aroüaiſe près d'Arras, & qui furent préſens à la dédicace de cette Egliſe faite le 9 des Kalendes d'Octobre 1106.

ROBERT de Riencourt, & *Raagunde* ſa femme, firent avec leurs enfans une donation en 1146 aux Religieux de l'Abbaye de Saint Pierre de Sélincourt, & on peut regarder ce Robert comme étant le même Robert de Riencourt cité dans les Priviléges de cette Abbaye en 1166, comme fieffé de Gérard, Sire de Péquigny.

GUARIN de Riencourt fut préſent avec le même Gérard, Sire de Péquigny, Vidame d'Amiens, à une Charte de l'an 1152, & eſt encore nommé dans une autre Charte de Théodore, Evêque d'Amiens, dattée de l'an 1154 : on le préſume le même Guarin de Riencourt qui fut témoin à un acte paſſé en 1189 par Raoul de Burnes, en faveur de l'Abbaye de Saint Acheüil.

PIERRE de Riencourt donna ſon conſentement à une donation de deux muids de Bled faite en 1195 à l'Abbaye du Gard, par Guarin & Hugues de Belloy ; fut préſent l'année ſuivante avec le même Guarin de Belloy à l'acte

Digitized by Google

de la fondation de la Chapelle de la Chauſſée, & paroît avec la qualité de *Chevalier* dans un autre acte du mois de Juin 1197 où il fut témoin avec Gilles de Clary & Bernard ſon fils.

THOMAS de Riencourt Chanoine de Péquigny, donna en [illegible]02, du conſentement d'*Alix* ſa mére & de *Guarin* ſon frére, un muid de bled & d'avoine ſur la dixme de Bacoüel, à l'Abbaye du Gard.

DREUX de Riencourt donna ſon conſentement avec *Manaſſés*, *Gauthier* & *Robert* ſes fréres, *Béatrix* & *Alix* ſes ſœurs, à une donation que fit au mois de Mars 1203 à l'Abbaye du Gard, Gauthier Tirel, fils de Hugues.

RAINAUD fils D'URSION de Riencourt Chevalier) *Rainaldus filius quondam Urſionis militis de Riencourt*) paroît dans un acte de l'an 1206.

ROBERT de Riencourt Chevalier épouſa avant l'an 1270 Iſabelle de Croy fille d'Enguerrand, Sire de Croy, Chevalier, & d'*Alix* ou *Ælis* ſa femme.

AGNÉS de Riencourt fut mariée avec Albéric de Baſoches Chevalier, Seigneur de Viſigneul, vivant l'an 1296 : L'auteur de l'Hiſtoire de Cambray & du Cambreſis, dit que cette Agnès de Riencourt étoit ſœur de Jean, Sire de Riencourt en Picardie, vraiſemblablement le même qui forme le quatriéme Dégré prouvé de cette Généalogie.

ROBERT de Riencourt Ecuyer, paroît comme homme lige du Seigneur de Péquigny, avec Jean de Péquigny Sire de Fluy, & Jean de Saiſſeval Sire de Saiſſeval dans un acte du 8 Mai 1350 où pend ſon Sceau repreſentant *trois faſces frettées* avec *un Lion en chef*, & autour duquel eſt cette inſcription, *S. Roberti de Riencourt.*

JEAN de Riencourt Ecuyer eſt nommé parmi les Gendarmes qui avoient ſervi dans les Pays de Limouſin & de Périgord, ſous Arnoul, Sire d'Audenéhan, Maréchal de France, dans un compte de Jean Chauvel Tréſorier des Guerres commençant au 24 Novembre 1352 & finiſſant au premier Février 1353; on le préſume le même qu'un Jean de Riencourt Chevalier qui ſervoit le Roi à Poitiers avec deux Ecuyers & les Gendarmes de ſa Compagnie en 1356, ſuivant ſa quittance du payement de ſes gages du 8 Janvier & du 12 Octobre de la même année, à laquelle pend un Sceau chargé de *trois faſces frettées & un Lion paſſant en chef.*

ROBERT de Riencourt fut préſent à une vente faite le 11 Juillet 1353, & à cet acte pend ſon Sceau repreſentant *trois faſces frettées & une molette en chef*, & encore autour cette inſcription *S. Roberti de Riencourt.*

JEAN de Riencourt eſt nommé dans un Arrêt du Parlement de Paris rendu le 4 Juillet 1373, par lequel il lui fut ordonné ainſi qu'à Raulquin de Raineval Chevalier, Raoul de Vé, Gérard Boutine, Gilles des Repaires & Jean Bérard, de comparoître aux jours du Bailliage de Vermandois, quoiqu'ils euſſent fait propoſer à cette Cour qu'ils avoient été & étoient encore alors au ſervice du Roi en Guyenne, dans le Régiment du Duc de Berry tenant garniſon dans le Château de Luſignan pour la défenſe du Royaume.

ROBERT de Riencourt Chevalier paroît dans un acte du 2 Janvier 1397 avec Jaques, Sire de Saiſſeval Chevalier.

MARIE de Riencourt étoit mariée avec Jean de Mauvoiſin Ecuyer, Seigneur de Croquoiſon le 26 Juin 1545.

ANTOINETTE de Riencourt fut mariée avant le 7 Juin 1588 avec Jean de Boulard Ecuyer, Seigneur d'Harmencourt & du Taillis.

Digitiz[illegible]

Barbe de Riencourt fut Abbeſſe de Notre-Dame de Bertaucourt en Picardie.

PREMIER DEGRE' CONNU.

Amaury, Sire de Riencourt, fut bienfaiteur des Abbayes d'Honnecourt, de Vaucelles, du Mont Saint Martin & d'Aroüaiſe, & eut un fils nommé

II. DEGRE'.

Roger, Sire de Riencourt, lequel donna à l'Abbaye d'Yaucourt douze Mencaudées de terres à Miraumont, du conſentement de ſa femme Alette de Ribemont, & de ſes enfans au nombre de trois qui ſuivent.

3. Robert ou Robeau de Riencourt eſt vraiſemblablement le même Robert de Riencourt Chevalier, nommé avec Hugues de Saiſſeval dans une ceſſion qu'ils firent en 1193 à Thibaut, Evêque d'Amiens & à ſes ſucceſſeurs de ce qu'ils avoient tant en terres qu'en fiefs aux lieux de Ham & de Mouſtiéres; & qui ſouſcrivit avec Guarin de Fluy & Gilles de Clary à une Charte de l'an 1197, par laquelle Enguerrand, Vidame d'Amiens, confirma quelques fondations qui avoient été faites au Chapitre d'Amiens, par Jean de Péquigny ſon oncle, Prevôt de cette Egliſe.
3. Guy de Riencourt fut Doyen des Chanoines de St Géry à Cambray.
3. Thomas de Riencourt va ſuivre.

III. DEGRE'.

Thomas, Seigneur de Riencourt, Chevalier, ſouſcrivit en 1206 à la donation de pluſieurs biens faite par Enguerrand de Péquigny à l'Egliſe de Sainte Marie de Moliens, Prieuré dépendant de l'Abbaye de St Fuſcien : La Morliére, & l'Auteur de l'Hiſtoire de la Nobleſſe du Cambreſis ne s'accordent point ſur l'alliance que fit ce Thomas de Riencourt; le premier, en parlant de Jean de Riencourt qu'il dit être ſon fils, fait mention d'un acte de l'an 1223, par lequel ce Jean céda aux Religieux de l'Abbaye du Gard, quelques droits qu'il tenoit d'Amille de Bovelles (*a*) ſon ayeul, ce qui ſuppoſe donc que Thomas ſon pere avoit épouſé une de Bovelles; & le ſecond, en parlant de ce même Thomas, énonce qu'il fut marié avec Ermengarde de Robersart, qu'il dit avoir été mére de Hugues de Riencourt; il ſe peut effectivement que Thomas ait été marié deux fois; que de ſon premier mariage il ait eu Jean de Riencourt, & que de ſon ſecond il ait eu Hugues de Riencourt; ceci même paroît aſſez vraiſemblable, attendu que ces deux auteurs ſont d'accord ſur le même Thomas, & le font l'un des aſcendans de Raoul, pére de Draconet de Riencourt. Il faut donc néceſſairement, faute de Titres qui ſervent à mettre ces différens ſentimens dans un plus grand jour, s'en rapporter au témoignage de ces deux auteurs.

Premier Lit.

4. Jean de Riencourt va ſuivre.

Second Lit.

Hugues, S^r. de Riencourt.

(*a*) Un acte du mois de Février 1286 produit par M. M. de Monſſures fait mention d'un *Amille* ou *Milles* de Bovelles qui étoit marié pour lors avec Béatrix d'Ernencourt, dont il avoit un fils nommé *Jean*.

Digitized by Google

IV. DEGRE'.

JEAN, Seigneur de Riencourt Chevalier, donna son consentement en 1216 à la vente faite au Chapitre d'Amiens, par Guy, Mayeur de Revelles, du Bois de Guisonville qui étoit dans sa mouvance ; fit un accord en 1223 avec les Religieux de l'Abbaye du Gard, par lequel il leur céda quelques droits qu'il avoit sur les Marêts de Croy, & qui lui étoient échus de la succession d'Amille de Bovelles son ayeul ; par un acte de l'an 1231, il approuva l'aumône faite par Gilles de Croy, du consentement d'Enguerrand de Croy son fils aîné, de toute la part de la dixme qu'il avoit à Foüés ; cet acte scellé de son Sceau representant *trois fasces frettées* avec *un lambel en chef de trois pendans* ; & il étoit encore vivant au mois de Novembre 1249, date d'une lettre que le Pape Innocent IV. écrivit à l'Evêque d'Amiens, par laquelle ce Pontife lui enjoignit d'accorder à ce Jean de Riencourt & à Hugues son fils, pour les secours qu'ils offroient de lui donner, les mêmes indulgences que s'ils avoient croisé pour la Terre Sainte : Cette lettre est ainsi conçüe : *Cum dilectus filius Joannes de Riencourt miles, et Hugo filius ejus, tue dioceſis, zelo fidei et devotionis accensi parati sunt, ut asserunt contra aquenses in subsidium universalis ecclesie proficisci, mandamus, quatenus eisdem facientibus quod offerunt, et iis quos secum ad hoc idoneos bellatores adduxerint congruo, ipsis secundum tuam providentiam temporis spatio moraturis, illa concedas auctoritate nostra veniam peccatorum que dari euntibus in terre sancte subsidium consuevit : Datum Lugduni XVI. Kal. Novembris anno sexto* (a).

On n'a eu aucune connoissance de l'alliance qu'il fit ; mais il est prouvé qu'il en eut un fils & une fille dont on va parler.

5. HUGUES de Riencourt continuë la descendance.

5. CLÉMENCE de Riencourt fut mariée à Jaques D'AUXY Seigneur de Saucy & de Mirvault.

V. DEGRE'.

HUGUES, Seigneur de Riencourt, de Franqueville, de St Léger, de Dreüil, d'Orival, de Bergicourt, de Tilloloy & de Vaux, est ainsi qualifié de même que du titre de *Haut & Puissant & Redouté Seigneur Messire*, dans le dénombrement de ses terres de Riencourt & de St Léger qu'il donna en 1259 à Jean, Baron de Péquigny, Vidame d'Amiens ; il eut pour fils

VI. DEGRE'.

RAOUL, Seigneur de Riencourt, de Franqueville, de St Léger, de Dreüil, d'Orival, de Bergicourt, de Tilloloy, de Boucainville & de Palael en partie, lequel céda en 1279 à Jean, Vidame d'Amiens & à ses hoirs, l'hommage entier des héritages que Floris de Sommereux tenoit de lui à St Léger-lès-Oissy, & est encore nommé dans une charte de l'Abbaye du Verger de l'an 1280 : De sa femme nommée *Clémence*, il eut un fils nommé

VII. DEGRE'.

DRACON *ou* DRACONET, Seigneur de Riencourt, de Franqueville, de St

(a) L'année sixiéme du Pontificat d'Innocent IV. au mois de Novembre étoit l'an 1249, puisque ce Pontife fut élû Pape en 1243.

Digitized by

Léger, de Dreüil, d'Orival, de Bergicourt, de Tilloloy, de Boucainville & de Palael en partie, lequel donna en 1337 au Baron de Péquigny, ſon dénombrement de ſa terre de Riencourt, & fut marié avec Dlle Huette DE HÉRICOURT dont il eut deux enfans qui ſuivent.

8. ENGUERRAND de Riencourt continuë la deſcendance.
8. CÉSAR de Riencourt Chevalier de l'Ordre de St Jean de Jéruſalem, vivoit le 18 Avril 1417 date d'une tranſaction qu'il fit avec ſon frere aîné, par laquelle celui-ci lui fit don d'une penſion de 4000 livres pour terminer les différends qu'ils avoient au ſujet de leurs intérêts communs.

VIII. DEGRE'.

ENGUERRAND, Seigneur de Riencourt, Gouverneur de Calais, rendit hommage au Baron de Péquigny au mois de Janvier 1382, pour les biens qu'il poſſédoit dans ſa mouvance : il fut pere de deux enfans dont on va parler.

9. ANTOINE de Riencourt va ſuivre.
9. ANDRIEU de Riencourt eſt auteur d'une ſeconde branche.

IX. DEGRE'.

ANTOINE, Seigneur de Riencourt & de Franqueville, Baron de St Léger, vivant en 1430, eſt qualifié *Puiſſant Seigneur & Meſſire* dans le contrat de mariage de Thomas *dit* Flament de Riencourt ſon neveu auquel il fut préſent ; il fut pere de

X. DEGRE'.

JEAN, Seigneur de Riencourt, qui eut pour fils

XI. DEGRE'.

ANTOINE, Seigneur de Riencourt lequel eut de ſon mariage avec Dlle Marie D'AMIENS, d'une ancienne Maiſon de Picardie, un fils nommé

XII. DEGRE'.

JEAN, Seigneur de Riencourt, de St Léger, de Bergicourt & de Franqueville, Chevalier, mort avant le 13 Septembre 1508, & qui de l'illuſtre alliance qu'il contracta avec Demoiſelle Marie DE MONTMORENCY fille de Hugues de Montmorency Chevalier, Seigneur de Bours, de Couriéres &c. & de Dame Marguerite D'ONGNIES, eut deux enfans qui ſuivent.

13. HUGUES de Riencourt continuë la filiation.
13. CATHERINE de Riencourt fut mariée par contrat du 13 Septembre 1508 avec Noble & Puiſſant Seigneur Flour *alias* Floris DE BOURNEL, Chevalier, Sgr de Namps-au-Mont, d'Eſtiembeque & de Lambercourt.

XIII. DEGRE'.

HUGUES, Seigneur de Riencourt & de Franqueville, Premier Maître d'Hôtel d'Antoine de Bourbon, Roy de Navarre, fut marié avec Demoiſelle Marie DE LAMETH fille de Jaques de Lameth Seigneur de Hénencourt & de St Martin,

Digitized by Google

Gouverneur de Corbie, & de Dame Marguerite DE FLANDRES; & en eut 5 enfans qui ſuivent.

14. GABRIEL de Riencourt,
14. JAQUES de Riencourt,
14. JEAN de Riencourt,
} moururent ſans alliance.

14. JAQUELINE de Riencourt Dame de Riencourt, de Franqueville, de Maulgrey & de Wittrenes épouſa Noble Seigneur Georges DE QUIERET Chevalier, Seigneur d'Iſeux & de Vitry en Soiſſonnois, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roy, & Commiſſaire ordinaire de ſon Artillerie, mort avant le 21 May 1583 : elle donna ſon dénombrement à l'Evêque de Boulogne le 20 Novembre 1592 de ſa terre & ſeigneurie de Maulgrey.

14. MARGUERITE de Riencourt devenue héritiere de cette branche par la mort de ſa ſœur ſans enfans, fut mariée avec Meſſire Jean D'AUDENFORT Chevalier, Sgr de Grandvilliers, Chevalier de l'Ordre du Roy, dont elle étoit veuve le 21 May 1583 : Jean d'Audenfort ayant eu de ſon mariage Marguerite d'Audenfort, celle-ci porta la terre de Riencourt à Charles TIERCELIN Chevalier, Seigneur de Saveuſes & de Sarcus, Chevalier de l'Ordre du Roy & Gouverneur de Dourlens, par l'alliance qu'elle contracta avec lui le 21 May 1583.

SECONDE BRANCHE.

IX. DEGRE'.

ANDRIEU de Riencourt Seigneur d'Orival, de Bergicourt, du Queſnel, de Linceſt & de Tilloloy (ſecond fils d'Enguerrand Seigneur de Riencourt auteur du 8e. Dégré de la premiere branche) eſt compris dans un rôle du ban & arriére-ban du Comté d'Aumale, fait le 31 Décembre 1470 & jours ſuivans, au nombre de ceux dont les fiefs & revenus avoient été confiſqués au profit du Roy, pour ne s'être pas trouvés à la montre des nobles ; il épouſa Demoiſelle Marguerite DE BERGICOURT, & mourut ainſi qu'elle, peu de tems avant le 25 Septembre 1477 jour du partage de leurs biens fait entre ſes deux fils qui ſuivent.

10. RAOUL de Riencourt continë la filiation de cette 2de branche.
10. THOMAS de Riencourt dit *Flament*, eſt auteur d'une quatriéme branche.
10 MARIE de Riencourt étoit le 25 7bre 1477 Abbeſſe de Nôtre-Dame de Bertaucourt en Picardie, & conſerva cette dignité juſqu'en 1486.

X. DEGRE'.

RAOUL de Riencourt Ecuyer, Seigneur d'Orival, de Bergicourt, du Queſnel & de Linceſt, fut marié le 10 Mars 1477 avec Demoiſelle Jeanne D'ORGEAU *alias* D'ARGEAU, fille de Jaques d'Orgeau Seigneur d'Orgeau, de Baſelle & d'Hauteville, & de Dame Jaqueline DE MOUY ; ils moururent tous les deux avant le 25 Novembre 1503 pere & mere de pluſieurs enfans ci-après.

11. ANTOINE de Riencourt continuë la filiation.

Digitized by Google

11. FRANÇOIS de Riencourt Ecuyer, Seigneur du Queſnel en Santers & de Tailly, ſervoit en qualité d'Homme d'Armes des Ordonnances du Roy ſous la charge du Seigneur de la Gruthuze le 25 Novembre 1503, & épouſa Demoiſelle Marie DE S^T ERNOUL qui étoit remariée avant le 10 Décembre 1546 avec Nicolas DE WAULT Chevalier, Seigneur de Monchaulx, Capitaine pour le Roy d'Auxonne : des Mémoires de Famille la diſent fille de Charles de St Ernoul Chevalier, & de Jeanne DE S^T REMY. De ce mariage on lui connoît quatre enfans qui ſuivent.

12. CHARLES de Riencourt Ecuyer, Seigneur de Queſnel, de Hangeſt & de Maiziéres, Capitaine de 300 hommes de pied, fut marié en 1545 avec Demoiſelle Antoinette DE SÉNICOURT, & vivoit encore en 1548.

12. MARGUERITE de Riencourt fut mariée par contrat du 10 Décembre 1546 à Pierre FORMÉ Ecuyer, Seigneur de Framicourt & de Montiers en partie.

12. ANTOINETTE de Riencourt épouſa auſſi par contrat du 28 Février 1548 Nicolas DE MONTHOMER Ecuyer, Seigneur d'Ercle, de la Loge, de Candore, du Ploiche & d'Incoffer.

12. MARIE de Riencourt Religieuſe de l'Abbaye de St Benoiſt & Monaſtére de Nôtre-Dame de Bertaucourt, eſt qualifiée ainſi dans un acte du 5 Février 1528, par lequel ſon pere lui fit don d'une penſion viagére de 12 livres.

11. JAQUES de Riencourt a formé une troiſiéme branche.

11. MARGUERITE de Riencourt épouſa par contrat du 25 Novembre 1503, Guillaume DE MONSSURES Ecuyer, Seigneur de Monſſures en partie, d'Ormeſnil & d'Auvilliers.

XI. DEGRE'.

ANTOINE de Riencourt Ecuyer Seigneur d'Orival & de Bergicourt, fut marié le 20 Novembre 1513 avec Demoiſelle Marie DE SACQUESPÉE ſœur de Pierre de Sacqueſpée Seigneur de Becquincourt, & fille de Raoul de Sacqueſpée, & de Dame Marie LE GRIS ; ils fonderent l'un & l'autre en 1549 leurs obits aux Auguſtins d'Amiens où ils firent conſtruire une Chapelle dans la muraille, à côté droit du Chœur où ils furent enterrés ; & de leur mariage naquirent 3 enfans cy-après,

12. ADRIEN de Riencourt continue la deſcendance.

12. FLORIMOND de Riencourt Ecuyer, fut Seigneur de Lalonne.

12. MARIE de Riencourt fut mariée par contrat du 25 May 1551 à Charles DE RUNES Ecuyer, Seigneur du Tailly.

XII. DEGRE'.

ADRIEN de Riencourt Ecuyer, Seigneur d'Orival, de Bergicourt &c, qualifié *Noble Seigneur* dans pluſieurs actes qui le concernent, fut marié le 2 Septembre 1547 avec Demoiſelle Charlotte DE LA MOTTE fille de Charles de la Motte Sg^r de Ville, de Montigny, de la Cour de Fieffe, du Queſnoy, de la Forêt de Vinacourt, de Poulainville &c. & de Dame Jeanne D'ABBEVILLE ; il eut de cette alliance les enfans qui ſuivent.

Digitized by Google

13. François de Riencourt continue la deſcendance.
13. Ferdinand de Riencourt Seigneur des Authieux, mourut ſans alliance.
13. Charlotte de Riencourt fut mariée par contrat du 19 Juin 1575 avec Jean de la Rue Ecuyer, Seigneur de la Motte.
13. Marie de Riencourt épouſa Jean le Comte Seigneur de Hamelet, auſſi par contrat du 30 Décembre 1586.

XIII. DEGRE'.

François de Riencourt Ecuyer, Seigneur d'Orival, de Bergicourt, de Morvilliers, de Graville, de Beaucamp, de Rambures & de Bignacourt, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Duc d'Anjou frére du Roy Henry III, fut marié par contrat du 24 Mars 1595 avec D^lle Diane de Mailloc fille de Haut & Puiſſant Seigneur Meſſire Nicolas, Baron de Mailloc, Chevalier, Seigneur du Val-d'Orbec, de S^t. Martin, de S^t. Denis & des Ballieres, & de Dame Charlotte de Monchy l'une des Dames de la Reine Catherine de Médicis; & de ce mariage naquit

XIV. DEGRE'.

François de Riencourt qualifié Chevalier, Seigneur d'Orival, de Bergicourt, de Morvilliers, de Graville, de Beaucamp & de Rambures, lequel épouſa en 1res. nôces D^lle Catherine de Sévemond fille de Jean de Sévemond Sg^r de Monſſures & d'Orges en Picardie, & de Dame Gabrielle Tiercelin - de Brosses; & fut marié en 2des nôces avec D^lle Marie de Moreuil fille de Meſſire Arthus de Moreüil Chevalier, Sg^r de Caumeſnil, de Raincheval, de Brucamp, de Tanques, de Journy, &c. Chevalier de l'Ordre du Roy, Gentilhomme ordinaire de ſa Chambre, Capitaine d'une Compagnie de Chevaux-Légers, & Gouverneur de Rüe, & de Dame Charlotte de Halwin; du 1er lit naquit

15. Jean de Riencourt Seigneur d'Orival & de Bergicourt, mort en 1632.

Second Lit.

15. Aléxandre de Riencourt Aide des Camps & Armées du Roy, fut tué au Siége de Lille en 1667.
15. Jean-Augustin de Riencourt va ſuivre.
15. Jaques de Riencourt Colonel du Régiment de Condé, Cavallerie, mourut ſans alliance en 1681.
15. Alphonse-Nicolas de Riencourt embraſſa l'Etat Eccléſiaſtique.
15. Yolande de Riencourt fut Religieuſe aux Urſulines d'Amiens.
15. Charlotte de Riencourt épouſa par contrat du 12 Mars 1666 François de Venois Ecuyer, Seigneur & Patron d'Hatenville, d'Hatentot & d'Ipreville.
15. Madeléne-Françoise de Riencourt fut mariée auſſi par contrat du 2 May 1677 avec Charles du Blaisel Ecuyer, Seigneur de Florinquethun & de Saint Aubin, Capitaine dans le Régiment de la Reine.
15. Françoise de Riencourt dont on ignore la deſtinée.
15. Catherine de Riencourt fut Religieuſe.

Digitized by Google

XV. DEGRE'.

JEAN-AUGUSTIN de Riencourt Ecuyer, Seigneur d'Orival, de Bergicourt, d'Argies &c. fut marié le 4 Janvier 1683 avec Demoiſelle Marie-Anne DES FRICHES fille de Charles des Friches Seigneur de Braſſeuſe, Gentilhomme ordinaire de la Maiſon de Gaſton, Duc d'Orléans, & de Dame Anne DES ESTANGS-D'ESCRENNES; & ils eurent de leur mariage les enfans cy-après.

16. CHARLES-FRANÇOIS de Riencourt continue la deſcendance.
16. ALPHONSE-THÉODORE de Riencourt-d'Orival Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de St Louis, Capitaine d'une Compagnie dans le Régiment des Gardes Françoiſes nommé le 1er. Mars 1729, entra dans ce Régiment en 1705; parvint ſucceſſivement aux grades d'Enſeigne, de Sous-Lieutenant & de Lieutenant en 1708, & fut fait Brigadier des Armées du Roy le 15 Mars 1740.
16. ABDON-VICTOR de Riencourt-d'Orival Commandeur de Villedieu près de Meaux, fut reçu Chevalier de l'Ordre de St Jean de Jéruſalem le 27 Septembre 1698.
16. AMBROISE-NICOLAS de Riencourt Chevalier de Malthe, mourut en bas âge.
16. MARIE de Riencourt Religieuſe à la Préſentation de Senlis.
16. HÉLÉNE de Riencourt Religieuſe à Sainte Perrine de la Villette.
16. MARIE-ANNE de Riencourt Religieuſe à l'Abbaye de Moncel près de Pont-Sainte Maxance.
16. ANGÉLIQUE-EDILBURGE de Riencourt Religieuſe de l'Abbaye d'Origny, Ordre de Saint Benoiſt.

XVI. DEGRE'.

CHARLES-FRANÇOIS de Riencourt dit *le Marquis d'Orival*, Seigneur d'Orival & de Bergicourt, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de St Louis, cidevant Meſtre de Camp du Régiment de la Reine Dragons, & Brigadier des Armées du Roy à la promotion du premier Février 1719, épouſa D^lle Marie D'ANGENNES fille de Charles-François d'Angennes Marquis de Maintenon, Gouverneur de l'Iſle de Marie-Galante, & de Dame Catherine GIRAUD; & de ce mariage il a eu un fils & deux filles qui moururent en bas âge, & une autre fille nommée

17. MARIE-ADÉLAÏDE de Riencourt mariée le 2 Janvier 1742 à Pierre-Céſar DE St GEORGES Marquis de Couhé-Vérac, Lieutenant Général de la Province de Poitou, fils de Meſſire Céſar de St Georges auſſi Marquis de Couhé-Vérac, Chevalier des Ordres du Roy, Lieutenant Général de ſes Armées & de la Province de Poitou, & de Dame Catherine-Marguerite PIOGER.

TROISIE'ME BRANCHE.

XI. DEGRE'.

JAQUES de Riencourt Seigneur de Parfondru, Lieutenant Général de la

Compagnie d'Ordonnance des Gendarmes du Roy (3e fils de Raoul de Riencourt auteur du xe degré de la 2de branche, & de Jeanne d'Orgeau) épouſa 1° par contrat du 17 May 1512 Dlle Françoiſe d'Ambly, & après la mort de cette premiere femme, il ſe maria en ſecondes nôces le 25 Janvier 1533 avec Dame Françoiſe Mouet veuve de Lancelot de Blois Seigneur de Courtricy, Tréſorier Général de Champagne : Il eut du premier lit

12. Henry de Riencourt qui continuë la deſcendance.

Second Lit.

12. Jaqueline de Riencourt fut mariée (ſuivant des mémoires de Famille) avec Anne de Certulas Ecuyer, Seigneur de Maucreux.
12. Françoise de Riencourt épouſa (ſuivant les mêmes mémoires) Chriſtophe d'Yvory Ecuyer, Seigneur d'Eſcordal en partie, Maréchal des Logis de la Compagnie d'Ordonnance du Duc de Lorraine.
12. Marguerite de Riencourt fut mariée (ſuivant les mêmes mémoires) avec Denis de Sarpe Ecuyer, Seigneur de Lugny, Homme d'Armes des Ordonnances du Roy.

XII. DEGRE'.

Henry de Riencourt Seigneur de Parfondru, épouſa 1°. Dlle Antoinette de Bloisfille de Lancelot de Blois, & de Dame Françoiſe Mouet ſa belle-mere, & en 2des nôces le 25 Février 1548 avec Demoiſelle Iſabelle de Mandres Dame de Ployart : il vivoit encore ainſi que ſa 2de femme le 24 Août 1554; & de ſon 1re mariage naquit

13. Jaques de Riencourt qui continuë la deſcendance.

Second Lit.

13. Robert de Riencourt Seigneur de Ployart, Lieutenant de la Compagnie d'Ordonnance du Duc de Nevers, mourut ſans alliance.
13. Charlotte de Riencourt paroît être la même Charlotte de Riencourt qui étoit mariée en 1582 avec Nicolas de Bezannes Ecuyer, Seigneur de Prouvais & du Freſnois.
13. Françoise de Riencourt épouſa Jean de St Remy Ecuyer, Sr de la Motte.

XIII. DEGRE'.

Jaques de Riencourt Ecuyer, Seigneur de Parfondru & de Dronay, Capitaine dans le Régiment de Champagne, qualifié *Honoré Seigneur* dans pluſieurs titres qui le concernent, épouſa par contrat du 13 May 1566 Demoiſelle Claude de Crespy fille de Jaques de Creſpy Seigneur de Dronay, & de Dame Marguerite de Luxembourg; & fut marié en 2des nôces le 21 Septembre 1602 avec Dlle Françoiſe de Carpeau fille d'Antoine de Carpeau Seigneur de la Maiſonbaſſe & de Parfondru, Homme d'Armes des Ordonnances du Roy, & Maréchal des Logis de la Compagnie du Duc de Mayenne, & de Dame Marie de Beaufort ſa femme; il étoit encore vivant lors du mariage de Marie de Riencourt ſa fille : Du premier lit on lui connoît deux enfans qui ſuivent.

14. Pierre de Riencourt continuë la deſcendance.

Digitized by Google

14. Marie de Riencourt épouſa par contrat du 21 Juillet 1607 Honoré Seigneur Anne de Guislain Ecuyer, Seigneur de Rémigny.

Second Lit.

14. Antoine de Riencourt, } moururent ſans alliance.
14. François de Riencourt, }
14. Adrienne de Riencourt fut mariée par contrat du premier Juin 1599. avec Honoré Seigneur Guillaume des Foſſés Ecuyer, Seigneur de Richemont &c.
14. Jaqueline de Riencourt mourut ſans alliance.

XIV. DEGRE'.

Pierre de Riencourt Seigneur de Parfondru & de Dronay, qualifié *Honoré Seigneur* dans le contrat de mariage de Marie de Riencourt ſa ſœur, fut marié avec Demoiſelle Iſabelle de Sons dont il eut

15. François de Riencourt dont on va parler.
15. Jaques de Riencourt mort ſans alliance.
15. Charles de Riencourt qualifié Chevalier, Seigneur de Dronay & de la Croix en partie dans un acte du 24 Juin 1640, où il paroît avec Dame Anne de Sons ſa femme, fille de Meſſire François de Sons Chevalier, Seigneur de Monfauxel, de Bariſy &c. & de Dame Eliſabeth de Mailly.
15. Claude de Riencourt mort ſans alliance.
15. Marguerite de Riencourt femme d'Honoré Seigneur Claude Bellenger Ecuyer, Seigneur de Blacy en partie &c.
15. Jeanne de Riencourt,
15. Guillemette de Riencourt,
15. Catherine de Riencourt, } dont on ignore la deſtinée.
&
15. Judith de Riencourt,

XV. DEGRE'.

François (*a*) de Riencourt Seigneur de Parfondru & de Dronay fut marié en 1639 avec Demoiſelle Judith-Anne de Joyeuse, tante de Jean-Armand de Joyeuſe Maréchal de France, & fille de Robert de Joyeuſe Baron de Verpel & de Montgobert, & de Dame Judith Hennequin ſa femme.

QUATRIE'ME BRANCHE.

X. DEGRE'.

Thomas de Riencourt dit *Flament*, Chevalier, Seigneur de Tilloloy, de

(*a*) Cette Branche ſubſiſte encore près de Réthel en Champagne: Demoiſelle Gabrielle-Marguerite de Riencourt iſſue de cette branche, fut mariée par contrat du 28 Septembre 1739 avec Antoine-Albert-Anne, Baron du Blaiſel, Chevalier, Seigneur de la Neuville, de Luzy &c. Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire des Saints Maurice & Lazare de Sardaigne, Gouverneur pour le Roy du Château d'Ardeſleau, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de St Louis, & Capitaine au Régiment de Picardie; ce contrat paſſé en préſence de *François de Riencourt Seigneur de Châtillon ſur Bar &c.* & de *Pierre-Gabriel de Riencourt Seigneur de Tailly, ſes oncles; de Dame Marguerite le Prévoſt-de Longpré ſa mere, veuve de Loüis de Riencourt Seigneur de Dronay, de Saint Pierremont, d'Oches, de Fontenoy, de la Croix, de Livry, de Grimanſart &c. Lieutenant des Maréchaux de France; & de Pierre-Loüis-Gabriel de Riencourt Seigneur de la Croix, de Livry &c., Lieutenant au Régiment de Poitou, ſon frere.*

Vaux, d'Arleux, de St Severin & d'Oiſemont (2d fils d'Andrieu de Riencourt auteur de la 2de branche & de Marguerite de Bergicourt) eſt compris dans un rôle du ban & arriere-ban du Comté d'Aumale fait le 31 Décembre 1470 & jours ſuivans, au nombre de ceux qui avoient été éxempts de comparoître à la montre des nobles, parce qu'ils étoient *en l'Ordonnance du Roy ſoubz Monſeigneur le Conneſtable*; il fut marié en 1eres nôces par contrat du 2 Septembre 1493 avec Dlle Agathe ROUAULT fille de Meſſire Joachim Rouault Chevalier, Seigneur de Gamaches, de Boisménart, de Châtillon & de Fronſac, Chevalier de l'Ordre du Roy, Maréchal de France, Gouverneur de Paris, Sénéchal de Poitou & de Beaucaire, Premier Ecuyer du Corps du Roy Louis XI, Conſeiller & Chambellan de ce Prince, & de Dame Françoiſe DE VOLVIRE-DE RUFFEC; cette 1re femme étant morte vraiſemblablement peu de tems après ce mariage, ledit Sgr de Tilloloy contracta une ſeconde alliance avec Dlle Marie D'YAUCOURT-DE VAUX fille du Seigneur d'Yaucourt qui en étoit veuve le 18 May 1499 date d'un aveu que lui donna le nommé Riquier Ringard, pour quelques héritages qu'il poſſédoit dans la mouvance de la Seigneurie de Tilloloy; cet acte porte qu'elle étoit alors tutrice d'Hugues de Riencourt ſon fils qui ſuit.

XI. DEGRE'.

HUGUES de Riencourt Ecuyer, Seigneur de Tilloloy & de Vaux, qualifié *Noble Seigneur* dans le contrat de mariage de Chriſtophe de Riencourt ſon 2d fils, & dans une donation qu'il avoit faite de ſa terre de Tilloloy à Jean de Riencourt ſon fils aîné le 2 Juillet 1550, fut déclaré noble d'ancienne extraction dans une enquête faite le 25 Août 1563 à l'occaſion de la réception de Jean de Forceville ſon petit fils dans l'Ordre de Malthe; les témoins qui y ſont nommés, & qui furent tous choiſis dans l'ordre de la nobleſſe, dépoſerent mot pour mot qu'il étoit *gentilhomme de nom et d'armes, et extrait de noble et ancienne* » *lignée* « ; qu'» *il étoit mort fort ancien, et avoit toujours vécu noblement, por-* » *tant les armes en l'état d'homme d'armes* «, & que » ſa femme s'appelloit De- » moiſelle Hélène DE CAIX ſœur d'Antoine, Sgr de Caix au Pays de Santerre, » *homme noble et d'ancienne lignée*, et fille d'Antoine de Caix Ecuyer, Seigneur » de Caix « &c; il étoit déja marié avec elle le 19 Juillet 1527 date d'un hommage qu'il fit à Noble Seigneur Michel de Barbançon Ecuyer, Seigneur de Cany & de Varennes, à cauſe d'un fief aſſis au lieu d'Omiécourt, mouvant de la ſeigneurie de Cany, & provenant dudit Seigneur de Caix ſon beaupere: cette premiere femme étant morte avant le 25 Juin 1532, il épouſa en 2des nôces Demoiſelle Catherine DE COCHET-DE JALAGE fille d'Henry de Cochet-de Jalage; donna le 6 Juillet 1551 à Meſſire Philippes de Roncherolles Chevalier, Baron d'Heuqueville, de Marigny, de Longchamp, & de la Ferté-lès St Riquier, ſon dénombrement de ſa terre & ſeigneurie de Vaux-lès Oiſemont, tenue noblement & en pairie de la Châtellenie dudit lieu de la Ferté-lès St Riquier en Ponthieu, & le 30 Novembre 1552 il eut commiſſion du Duc de Vendôme Gouverneur de Picardie, pour faire les montres & revûes des nobles de l'arriére-ban du Bailliage d'Amiens, parce que ſelon l'Edit du Roy ſur le fait des arriéres-bans du Royaume, il » étoit requis de choiſir *quelque* » *ſage et aviſé gentilhomme de vertu, nobleſſe et bonne expérience* «; il mourut avant le 11 Juin 1557, & Catherine de Cochet ſa ſeconde femme étoit encore vivante le 27 Octobre 1599. De ſon premier mariage on lui connoît 2 enfans.

12. JEAN de Riencourt Ecuyer, Sgr de Tilloloy, de Caix, de St Severin, & de Vaux, fit hommage de ſa terre de Tilloloy mouvante de la Châtellenie de Bailleul à Louis Rouſſel Ecuyer, Seigneur de Miannay & de Monceaux, Bailly de cette Châtellenie le 11 Juin 1557; étoit Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roy le 22 Octobre 1563 date d'un aveu d'héritages mouvant de ſa ſeigneurie de Vaux qu'on lui rendit, & dans lequel il eſt de plus qualifié *Noble & Très-Honoré Seigneur*; paroît encore avec la qualité de *Noble Seigneur* dans le contrat de mariage de Chriſtophe de Riencourt ſon frere, & mourut peu de tems avant le 13 Janvier 1565: l'Inventaire de ſes biens fut fait le 14 Septembre (*a*) ſuivant. Il avoit épouſé le 17 Février 1527 N... D'OIGNIES Dame d'Aumont vivante encore le 6 Mars 1590, & dont il n'eut point de poſtérité.

12. MARIE de Riencourt étoit ſous la tutelle de ſon pere le 25 Juin 1532: elle fut mariée avant le 6 Janvier 1538 avec Noble Homme Jean DE FORCEVILLE Ecuyer, Seigneur de Forceville, de Fontaines & de Werel.

Second Lit.

12. CHRISTOPHE de Riencourt continue la filiation.

12. CLAUDE de Riencourt Ecuyer ſe maria dans les environs de Compiegne ſuivant un acte du 6 Mars 1590, & mourut ſans enfans.

XII. DEGRE'.

CHRISTOPHE de Riencourt Ecuyer, Seigneur de Riencourt, de Tilloloy, de Vaux, d'Arleux, de St Severin, de Marcq & de Caulieres, fut marié 1° par contrat du 11 Août 1561 avec Demoiſelle Claude LE HOCHART (veuve de Jean BALLEN *ou* BALLEU Ecuyer, Sr du Tiltre *ou* du Tilte) fille de Benoiſt le Hochart Ecuyer, Seigneur de l'Eſpinay *ou* de l'Eſpinoy, & de Demoiſelle Guillemette BOURNEL ſa femme. Claude le Hochart étant morte le jour de St Thomas de l'an 1578, il épouſa en 2des nôces auſſi par contrat du 31 Mars 1580, Demoiſelle Charlotte DE CAULIERES fille aînée d'Antoine de Caulieres Ecuyer, Seigneur de Caulieres, de Marcq & de Beaufreſne; il avoit fait hommage dès le 13 Janvier 1565 à Monſeigneur Antoine d'Imbleval Ecuyer, Sgr de Nellette & de Douvrendel, du fief de St Severin qui lui étoit échu par la mort de Jean de Riencourt ſon frere, & qui étoit dans la mouvance de la ſeigneurie de Nellette en Ponthieu: on le trouve qualifié *Très-Honnoré Seigneur* dans un acte du 10 Septembre 1580, & il mourut entre le 9 Avril 1589 & le 6 Mars 1590; de ſon premier mariage naquirent pluſieurs enfans & entr'autres

13. NICOLAS de Riencourt qui continuë la deſcendance

&

13. ANTOINETTE de Riencourt dont on ignore la deſtinée.

Second Lit.

13. GEORGES de Riencourt Ecuyer, Seigneur de Vaux, mourut avant le 3 Août 1610.

13. JEANNE de Riencourt étoit, ainſi que Georges de Riencourt ſon frere, ſous la tutelle de leur mere le 6 Mars 1590.

Digitized by Google

XIII. DEGRE'.

NICOLAS de Riencourt qualifié Chevalier, Seigneur de Riencourt, de Tilloloy, de St Severin, de Vaux & d'Arleux, paroît auſſi avec la qualité de *Noble Seigneur* dans les actes qui le concernent; il fut déchargé par le Bailly d'Amiens le 12 Septembre 1597 de la contribution au ban & arriere-ban de ce Bailliage, en conſéquence du ſervice perſonnel qu'il faiſoit dans l'Armée de Sa Majeſté; fit hommage le 18 Janvier 1602 à Haute & Puiſſante Dame Anne d'Aimeries Dame de Caumont & de Bailleul, du dîmage de Tilloloy mouvant de la Châtellenie dudit lieu de Bailleul; fit ſon teſtament le 24 Juillet 1617 par lequel il voulut être enterré dans l'Egliſe de Vaux en Vimeu avec ſes prédéceſſeurs, & mourut avant le 26 Juin 1618; ſa veuve nommée Demoiſelle Anne D'AILLY qu'il avoit épouſé par contrat du 9 Avril 1589, étant alors veuve de Géraud DE CANCER Ecuyer, Seigneur de Pignan, Baron de Vedas & d'Olivet-St Georges, & qui étoit fille de Noble Seigneur Meſſire Claude d'Ailly qualifié dans un grand nombre d'actes *Haut & Puiſſant Seigneur*, Chevalier, Seigneur de Montgéroult, de Launoy, de Clerſen &c. Gentilhomme d'honneur de la Reine, Chevalier de l'Ordre du Roy & Gentilhomme ordinaire de ſa Maiſon, & de Dame Catherine DE GRAVERON, vivoit encore pour lors, & avoit eu dudit Seigneur de Tilloloy les enfans qui ſuivent.

14. FRANÇOIS de Riencourt continuë la filiation de cette branche.
14. CLAUDE de Riencourt eſt auteur de la ſeptiéme branche.
14. ANNE de Riencourt fut mariée par contrat du 13 Janvier 1614 à François DE SAISSEVAL Ecuyer, Seigneur de Blérencourt.
14. RENÉE de Riencourt mourut ſans alliance.
14. JEANNE de Riencourt mourut auſſi ſans avoir été mariée.
14. DIANE de Riencourt vivante encore ſans alliance lors du teſtament de ſon pere, fut mariée depuis à Charles DE LA RUE Ecuyer, Sgr de Belleloup.
14. CHARLOTTE de Riencourt mourut ſans avoir été mariée.

XIV. DEGRE'.

FRANÇOIS de Riencourt qualifié Chevalier, Seigneur de Tilloloy, de Vaux, d'Interville, de Jonval, de Montelon, d'Arleux & de Rambures, fit hommage de ces trois dernieres terres mouvantes de la Châtellenie de Bailleul le 17 Août 1618 à Guillaume de Melun Prince d'Epinoy & Seigneur dudit lieu de Bailleul; obtint le premier Octobre 1635 du Maréchal de Chaulnes Gouverneur & Lieutenant Général pour le Roy dans la Province & Armée de Picardie, un certificat portant qu'»il avoit ſervy en équipage convenable dans » cette Armée à cauſe de la convocation du ban «, & mourut avant le 28 Juin 1639; ſa veuve nommée Demoiſelle Marguerite DE LA FONTAINE qu'il avoit épouſé par contrat du 26 Juin 1618, & qui étoit fille de Louis de la Fontaine qualifié Chevalier, Seigneur de Candore & d'Andechy, & de Demoiſelle Eliſabeth DE LAN ſa femme, vivoit encore le 12 Mars 1685, & avoit obtenu dès le 22 Novembre 1666 de M. Colbert Intendant d'Amiens, une Ordonnance par laquelle cet Intendant lui donna acte, en qualité de veuve de François de Riencourt, de la repreſentation qu'elle lui avoit faite des titres juſtificatifs de ſa nobleſſe : elle eut de ſon mariage avec ledit Sgr de Tilloloy les enfans ci-après.

15. Louis de Riencourt continuë la deſcendance.

15. François de Riencourt qualifié Chevalier, Seigneur de Vaux &c, né vers l'an 1623, fut marié le 24 Janvier 1657 avec Demoiſelle Charlotte Lardé dont il eut les deux enfans qui ſuivent, & vivoit encore le 7 Janvier 1667.

16. Joseph de Riencourt né vers l'an 1659, mourut étant Prieur des Prémontrés de la Croix rouge à Paris.

16. Charlotte de Riencourt mourut étant Religieuſe dans la Maiſon Royale de St Louis à St Cyr.

15. Henry de Riencourt eſt auteur de la cinquiéme branche.

15. Philippes de Riencourt qualifié Chevalier, Seigneur d'Interville, fut marié avant le 3 May 1644 avec Dlle Catherine de Huppy fille de Noble Homme Mathieu de Huppy Conſeiller, Médecin ordinaire du Roy, & vivoit encore ainſi qu'elle le 31 Mars 1672.

15. Léonor-René de Riencourt a formé la ſixiéme branche.

15. Pierre-Paul de Riencourt qualifié Chevalier, Seigneur d'Arleux, Lieutenant d'Infanterieau Régiment de Bretagne avant le 27 Juillet 1666, vivoit encore le 2 May 1695, & mourut ſans enfans de Demoiſelle Marie Bernard ſa femme, fille de N.. Bernard Seigneur de Leſquipée, & de Dame Marguerite Manessier.

15. Marguerite de Riencourt fit ſon teſtament le 30 Janvier 1673, & mourut avant le 9 Juin 1683.

15. Hippolite de Riencourt,
15. Marie de Riencourt,
15. Catherine de Riencourt, } dont on ignore la deſtinée.

XV. DEGRE'.

Louis de Riencourt qualifié Chevalier, Seigneur de Tilloloy, de Vaux, de Jonval, d'Arleux & de St Severin né vers l'an 1622, étoit encore ſous la tutelle de ſa mere le 28 Juin 1639; il fut marié par articles accordés ſous ſeings privés le 28 Février 1645 & par contrat du 4 Avril ſuivant, avec Demoiſelle Marguerite Fortier fille de Noble Homme Charles Fortier Seigneur de Foſſé, d'Eſtournelles, & Mairie de Breuilleſecq, Premier Preſident en l'Election de Clermont en Beauvaiſis, & de Dlle Marguerite le Mercier ſa femme; fit hommage de la ſeigneurie de Vaux le 9 Avril 1647 à Dame Françoiſe de Lamet veuve de Meſſire Charles de Roncherolles Chevalier, Seigneur & Baron du Pont St Pierre, d'Ecouys & du Pleſſis, & Châtelain de la Ferté-lès St Riquier dont ladite terre de Vaux étoit mouvante; obtint du Bailli d'Amiens le 4 May 1675 une éxemption du ſervice au ban & arriere-ban; & dans la déclaration qu'il avoit faite dès le 27 Juillet 1666 au Greffe de l'Intendance de la Généralité d'Amiens en vertu de laquelle il obtint une Ordonnance de M. Colbert le 22 Novembre ſuivant, par laquelle cet Intendant lui donna acte de la repreſentation qu'il lui avoit faite de ſes titres de nobleſſe, il eſt dit qu'il avoit eu de ſon mariage avec ladite Demoiſelle Fortier ſix enfans outre quatre filles dont on va parler. Il vivoit encore ainſi que ſa femme le 27 Octobre 1690.

16. François de Riencourt naquit vers l'an 1656.

16. Ferdinand-Laurent de Riencourt va ſuivre.

Digitized by Google

16. Joseph de Riencourt,
16. Louis de Riencourt,
16. Jean-Baptiste de Riencourt,
} étoient encore en bas âge ainſi qu'Aléxandre de Riencourt leur frere en 1666 : on ignore leur deſtinée.

16. Aléxandre de Riencourt Religieux Bénédictin de l'Abbaye de Blangy en Artois ſuivant un acte du 2 Décembre 1687, mourut Prieur de cette Abbaye.

16. Hippolite de Riencourt vivoit encore à ce qu'il paroît ſans alliance le 4 Décembre 1684.

16. Margueritte de Riencourt fut mariée avant le 28 Mars 1707 avec François Bail Ecuyer, Seigneur de Vaucourt, de Fretemeule & de la Mouche-Buleux, Lieutenant Colonel du Régiment de Rivery.

16. Antoinette de Riencourt vivoit encore à ce qu'il paroît ſans alliance le 4 Décembre 1684.

16. Marie de Riencourt épouſa par contrat du 7 Janvier 1667 Meſſire François de Forceville qualifié Chevalier, Seigneur de Forceville & de Fontaines.

XVI. DEGRE'.

Ferdinand-Laurent de Riencourt qualifié Chevalier, Seigneur de Tilloloy, de Vaux, d'Arleux & de St Severin, né vers l'an 1658, ſervoit en qualité de Lieutenant réformé dans le Régiment de Condé le 4 May 1675 date d'un acte qui le dit fils aîné de Louis de Riencourt, ce qui ſuppoſe que François de Riencourt ſon frere aîné étoit mort pour lors; il obtint une Commiſſion de Capitaine d'une Compagnie Franche de Fuſiliers le 6 Décembre 1677, » en » conſidération des ſervices qu'il avoit rendus au Roy dans toutes les occaſions » qui s'étoient préſentées, & où il n'avoit ceſſé de donner des preuves de ſa » valeur, de ſa bonne conduite & de ſa fidélité « ; fut maintenu dans ſon ancienne nobleſſe par Jugement de M. Bignon Intendant de Picardie, rendu le 28 Janvier 1701, & mourut avant le 5 Avril 1725 : De ſon mariage qui avoit été accordé par contrat du 4 Décembre 1684 avec Demoiſelle Marie-Anne de Gaude fille de Meſſire Jean de Gaude qualifié Chevalier, Seigneur de Martaineville, & de Dame Marguerite de Croze ſa femme, il eut les enfans qui ſuivent.

17. Louis-Ferdinand de Riencourt continuë la deſcendance.

17. Jean-François de Riencourt Curé de Biville en Normandie, né vers l'an 1687, vivoit encore le 18 Août 1724.

17. Léonor-Aléxandre-René de Riencourt-de Tilloloy qualifié Chevalier, Capitaine de Cavalerie dans le Régiment du Commiſſaire Général & Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de St Louis, né le 29 Août 1690, épouſa par contrat du 21 Décembre 1745 Dame Marie-Françoiſe-Antoinette de Ray-du Tillœul veuve de Meſſire Antoine Danzel qualifié Chevalier, Seigneur de Villebrun, Colonel d'Infanterie, fille de Jean de Ray Ecuyer, Seigneur du Tillœul, & de Dame Marie d'Anthye; & fut marié en face d'Egliſe le lendemain 22 Décembre; De cette alliance eſt né le 2 Février 1748

18. Jean-Roger-Aléxandre de Riencourt Ecuyer, reçu Page de la Reine en conſéquence des preuves de ſon ancienne nobleſſe faites le 23 d'Octobre 1761.

17. Charles-Pierre-Paul de Riencourt qualifié Chevalier, Seigneur de

gitized by Google

Vaux, né le 13 Septembre 1691, fut marié le 21 Juin 1721 avec Dame Marie-Jeanne BONNET, veuve du S^r DE VARLON, & fille de Meſſire Nicolas Bonnet qualifié Chevalier S^r de St Martin, Seigneur & Patron de la Belliere, & de Dame Hélène D'ABANCOURT. De ce mariage il eut une fille nommée

18. MARIE-HÉLENE de Riencourt née le 18 Août 1724 & reçue dans la Maiſon Royale de St Louis à St Cyr le 30 Juillet 1736 ſur les preuves de ſa nobleſſe.

17. LOUIS-CHRISTOPHE de Riencourt Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de St Louis, Ingénieur en Chef & Lieutenant Colonel à la ſuite du Régiment de Mailly, né vers le milieu de l'an 1697, fut tué au ſiége de Mons.

17. FRANÇOIS-LAURENT de Riencourt Lieutenant de Cavalerie dans le Régiment Royal Piémont.

17. CHARLES-NICOLAS de Riencourt Prêtre & Curé d'Atainville en Normandie.

17. MARIE-ANNE de Riencourt-de Tilloloy née le 2 Décembre 1687, fut reçue dans la Maiſon Royale de St Louis à St Cyr ſur les preuves de ſa nobleſſe faites le 1er Décembre 1695.

17. MARGUERITE de Riencourt Religieuſe à St Vallery naquit vers l'an 1690.

17. MADELÉNE de Riencourt née vers l'an 1695, fut depuis Religieuſe à Gomerfontaine.

XVII. DEGRE'.

LOUIS-FERDINAND de Riencourt qualifié Chevalier, Seigneur de Tilloloy, d'Arleux, de Vaux & de St Severin, Lieutenant de Cavalerie dans le Régiment Royal Piémont, baptiſé le 12 Mars 1685, épouſa par contrat du 5 Avril 1725 Dame Marguerite DE TERNISIEN Dame de Vallée, terre qu'elle avoit acquiſe par acte du 23 Août 1719 & qu'elle apporta en mariage, veuve de Meſſire Eugene DE SARCUS qualifié Chevalier, Seigneur de Courcelles, & fille de Meſſire Henry de Terniſien auſſi qualifié Chevalier, Seigneur de Freſnoy, d'Audainville & de Vallencourt; De ce mariage ſont iſſus

1. HENRY-LOUIS-FERDINAND de Riencourt qualifié Chevalier, Seigneur de Tilloloy, de Vaux, d'Arleux & de St Severin Cornette dans le Régiment du Meſtre de Camp Général.

2. JEAN de Riencourt Ecuyer auſſi Cornette de Cavalerie.

3. MARGUERITE-AGNÉS-ANGÉLIQUE de Riencourt-de Tilloloy née le 7 Janvier 1730 & admiſe dans la Maiſon Royale de l'Enfant Jéſus-lès-Paris ſur les preuves de ſa nobleſſe faites le 12 Décembre 1740.

&

4. MARIE-ANNE de Riencourt née le 13 May 1733, & reçue dans la Maiſon Royale de St Louis à St Cyr le 13 Avil 1745 en conſéquence des preuves de ſa nobleſſe.

Digitized by Google

CINQUIE'ME BRANCHE

XV. DEGRE'.

HENRY de Riencourt qualifié Chevalier, Seigneur de Riencourt, d'Eſcoquiéres, de Ligniéres, de Tilloloy, de Vaux, d'Arleux & de St Severin (3e fils de François de Riencourt auteur du 14e Dégré de la 4e branche & de Marguerite de la Fontaine) né vers l'an 1629, épouſa par contrat du 21 Décembre 1659 Demoiſelle Marguerite DE HAUSSART fille de Jean de Hauſſart Ecuyer, Seigneur d'Eſcoquiéres, & de Demoiſelle Charlotte DE L'ESTOILLE ſa veuve; il reçut un aveu du fief noble de Villers mouvant de celui d'Eſcoquiéres le 22 Décembre 1683 de Jaques Vauquet héritier de Nicolas Vauquet ſon pere, & il eſt qualifié dans cet acte *Noble Seigneur & Chevalier;* il mourut avant le 14 May 1691, & ſa veuve fut maintenue dans la qualité de veuve de Gentilhomme par Ordonnance de M. Bignon Intendant de Picardie, rendue le 28 Janvier 1701 : elle mourut avant le 12 Janvier 1712 ayant eu de ſon mariage les enfans ci-après.

16. ANTOINE de Riencourt Ecuyer, naquit le 6 Mars 1663.
16. LOUIS de Riencourt continuë la poſtérité.
16. HENRY de Riencourt Ecuyer, Major de la Citadelle de Marſeille, né le 15 Juin 1673, fut marié à Senlis avec N... DE CORVISIER dont il eut une fille qui s'établit à Marſeille.
16. MARGUERITE de Riencourt fut baptiſée le 3 Novembre 1660.
16. MARIE-GERTRUDE de Riencourt naquit le 15 Mars 1662.
16. SUSANNE de Riencourt née le 6 Juin 1665, mourut jeune.
16. MARIE-CATHERINE de Riencourt naquit le 2 Octobre 1666.

XVI. DEGRE'.

LOUIS de Riencourt qualifié Chevalier, Seigneur de Ligniéres, de Riencourt, de Villers, de Hauſſart & d'Aumont, baptiſé le 1er Janvier 1668, ſervoit avec l'un de ſes freres dans la Compagnie des Cadets Gentilshommes de Charlemont avant le 7 Septembre 1687, date d'un certificat du Capitaine & Sous-Lieutenant de cette Compagnie, portant qu»'ils avoient ſervi avec » beaucoup d'application juſqu'au jour qu'ils en étoient ſortis pour paſſer en » celle de Metz «; il fut fait Lieutenant dans le Régiment Royal Infanterie, & paſſa enſuite dans celui de Vermandois auſſi Infanterie le 14 Février 1690; il obtint une Commiſſion de Capitaine dans ce Régiment le 7 Février 1691; donna ſon aveu des fiefs nobles de Hauſſart & d'Aumont mouvans de la ſeigneurie de Ligniéres, à Meſſire Charles Danzel Seigneur dudit lieu le 12 Janvier 1712; fut marié en 1^eres nôces le 8 Novembre 1695 avec Dame Marie DU MAISNIEL veuve de Philippes DU GARDIN Ecuyer, Seigneur de Longpré, & n'en ayant point eu d'enfans, il ſe remaria en 2des nôces par contrat du 28 Mars 1707 avec Demoiſelle Eliſabeth D'URRE-DE MARSY fille de Meſſire Claude d'Urre qualifié Chevalier, Seigneur de Clanleux, de Bertonval, de Maintenay &c, Colonel d'Infanterie & Envoyé pour le Roy vers le Prince de Tranſilvanie, & de Dame Madeléne LE COMTE ſa premiere femme; & en 3es nôces avec Demoiſelle Madeléne-Angélique DE MAURIN (morte

ſans enfans) fille de François Maurin qualifié Chevalier, Sgr de Pardaillan & d'Aunoy, & de Dame Madeléne DE MAILLEFEU. Il vivoit encore le 5 Avril 1725 & du 2d lit naquirent les enfans dont on va parler.

17. LOUIS-CLAUDE de Riencourt va ſuivre.
17. CHARLES-HENRY de Riencourt qualifié Chevalier, Seigneur de Villers, fut marié avec Demoiſelle Catherine-Eliſabeth DE CACHELEU fille d'Antoine de Cacheleu Ecuyer, Seigneur de Maiſoncelle, & de Demoiſelle Eliſabeth EUDE-DE TOURVILLE, & en eut ſix enfans.
17. LOUIS de Riencourt Prêtre, Chanoine de la Cathédrale d'Amiens.
17. ELISABETH-MADELÉNE de Riencourt née le 1er May 1708, fut reçue dans la Maiſon Royale de St Louis à St Cyr le 9 Juillet 1715 ſur les preuves de ſa nobleſſe, & fut mariée à Henry DE L'ESTOILLE Ecuyer, Seigneur de Préville & de Rumigny.
17. MARGUERITE-FRANÇOISE de Riencourt-de Villers née le 9 Décembre 1713, fut mariée à Simon LANGLOIS Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de St Louis, Capitaine à la ſuite du Régiment de Champagne & Directeur des Fortifications du Soiſſonnois.

XVII. DEGRE'.

LOUIS-CLAUDE de Riencourt qualifié Chevalier, Seigneur de Ligniéres, de Villers, d'Aumont, de Hauſſart &c, fut marié par contrat du 4 Février 1738 avec Demoiſelle Marie-Anne-Catherine GAILLARD-DE GAPENNE fille de Meſſire Charles Gaillard qualifié Chevalier, Sgr de Gapenne, de la Hauterue, de Bracheux, de Courcelle, de Guébienfait & de Senonville, & de Dame Marie-Anne SANSON-DE HAUTMESNIL ſa veuve; & eut de cette alliance ſix enfans dont entr'autres les deux qui ſuivent.

18. LOUIS de Riencourt Ecuyer, né le 17 Novembre 1738, fut reçu Page de la Reine ſur les preuves de ſon ancienne nobleſſe faites le 5 Juillet 1753.
18. LOUIS-HENRY de Riencourt Ecuyer, né le 16 Juin 1743, fut reçu auſſi Page de la Reine en conſéquence des preuves de ſa nobleſſe faites le 5 Juillet 1759.

SIXIE'ME BRANCHE.

XV. DEGRE'.

LÉONOR-RENÉ de Riencourt qualifié Chevalier, Seigneur de Montelon, de Tilloloy, d'Andechy & des Grelets, (5e fils de François de Riencourt auteur du 14e dégré de la 4e branche, & de Marguerite de la Fontaine,) né vers l'an 1635, étoit Capitaine dans le Régiment de Schulemberg le 27 Juillet 1666, & ſervoit en la même qualité dans celui de Lyonnois Infanterie, lorſqu'il épouſa par contrat du 11 Septembre 1674 Demoiſelle Catherine VINET fille de M. Barthélemy Vinet, & de Dame Marie DE PEIRAS; il ſe qualifioit Commandant de ce Régiment le 9 Juin 1683; fut maintenu dans ſon ancienne nobleſſe par Ordonnance de M. Bignon Intendant de Picardie, rendue le 28

Janvier 1701, & fut le premier poſſeſſeur de la terre d'Andechy que lui donna François de la Fontaine ſon oncle, Capitaine dans le Régiment de Rambures; il quitta le ſervice avec une penſion de 800 livres, & eut de ſon mariage

XVI. DEGRE'.

François-Simon de Riencourt qualifié Chevalier, Seigneur Vicomte d'Andechy, de la Neuville & des Grelets, né vers l'an 1678 : il fut marié deux fois; 1°. par contrat du 2 May 1695 avec Dlle Jeanne-Julie Guérin-de Tarnault fille de Mre Robert Guérin-de Berſeaux qualifié Chevalier, Seigneur de Tarnault, de Goyencout, de la Baillie &c, Premier Capitaine au Régiment de Picardie, mort Brigadier des Armées du Roy, & de Dame Jeanne Huault-de Montmagny ſa veuve; & la ſeconde avant le 12 Novembre 1707 avec Demoiſelle Marie-Barbe Mouchet fille de Meſſire Daniel Mouchet Chevalier Sgr de Vauzelle, de St Martin & de Lotinghen, Chevalier de l'Ordre du Roy, Maréchal de ſes Camps & Armées, Commandant du Fort de Monthulin en Boulenois, & de Dame Antoinette Gautier : Du 2d lit il eut un enfant mort en bas âge, & de ſon premier mariage naquirent ceux qui ſuivent.

17. François-Scipion de Riencourt Ecuyer, né le 22 Septembre 1697, mourut jeune étant Lieutenant dans le Régiment de la Couronne.
17. René-Léonor de Riencourt continuë la filiation.
17. Jeanne-Julie de Riencourt Religieuſe à St Cyr, née le 3 Juillet 1696, fut reçue dans ladite Maiſon Royale de St Louis à St Cyr le 10 Janvier 1707 en conſéquence des preuves de ſa nobleſſe.
17. Anne-Françoise de Riencourt Dame de l'Ordre de la Croix Etoilée à la Cour de l'Impératrice Reine de Hongrie, née le 27 Mars 1700, fut reçûe auſſi dans la Maiſon Royale de St Louis à St Cyr au mois de Mars 1712 après avoir juſtifié de ſa nobleſſe, & fut mariée le 5 May 1728 à Pierre Guérin ſon oncle maternel, dit *le Marquis de Tarnault* & qualifié Chevalier, Sgr de Tarnault, de Goyencourt & de la Baillie, Colonel d'un Régiment de ſon nom, Maréchal Général des Logis des Camps & Armées de France, puis Lieutenant Général des Armées de l'Empereur & Gouverneur du grand Varadin en Hongrie.

XVII. DEGRE'.

René-Léonor de Riencourt qualifié Chevalier, Seigneur d'Andechy &c, né le 21 Août 1698, épouſa par contrat du 23 Juin 1719 Demoiſelle Jeanne de Forceville fille de Meſſire Charles-François de Forceville qualifié Chevalier, Sgr de Forceville, Capitaine de Cavalerie au Régiment de Bourbon, & de Dame Antoinette Mouchet ſa femme; & de ce mariage il a eu ſix enfans.

18. Barbe-Simon de Riencourt ſuit.
18. Pierre-François de Riencourt Prêtre, naquit le 16 Janvier 1727.
18. Louis-François-Marie de Riencourt Ecuyer, né le 11 Avril 1734, fut reçu Page de Madame la Dauphine en conſéquence des preuves de ſa nobleſſe faites le 10 Décembre 1750, & a été nommé depuis Lieutenant dans le Régiment d'Archiac.
18. Jeanne-Françoiſe-Clément de Riencourt Religieuſe à St Cyr née le

8 May 1724, fut reçue dans ladite Maiſon Royale de St Louis à St Cyr le 10 Octobre 1732 en conſéquence des preuves de ſa nobleſſe.

18. Julle-Renée de Riencourt Religieuſe à St Cyr, née le 9 Août 1739, fut auſſi reçûe dans ladite Maiſon Royale de St Louis à St Cyr le 29 Juillet 1750 après avoir pareillement juſtifié de ſa nobleſſe.

18. Antoinette-Renée de Riencourt auſſi Religieuſe à St Cyr, née le 20 Juin 1741 fut reçuë auſſi dans la même Maiſon Royale de St Louis à St Cyr ſur les preuves de ſa nobleſſe faites le 18 Juin 1753.

XVIII. DEGRE'.

Barbe-Simon de Riencourt dit *le Comte de Riencourt*, né le 18 Septembre 1721, fut fait Cornette dans le Régiment de St Simon au mois de Juillet 1740, & nommé Capitaine de Cavalerie dans celui d'Archiac le 1er Août 1743. Il fut marié le 16 Mars 1756 avec Demoiſelle Marie-Antoinette Tiercelin fille de Meſſire Etienne Tiercelin-de Broſſes qualifié Chevalier, Seigneur de Beaucourt, de la Rüe-Prevôt, de Donléger, d'Ignaucourt en partie &c, & de Dame Marie-Auguſtine-Aléxandrine de Créquy-Hémont.

SEPTIE'ME BRANCHE (a).

XIV. DEGRE'.

Claude de Riencourt qualifié Chevalier, Seigneur d'Arleux, (2d fils de Nicolas de Riencourt auteur du 13e Degré de la quatriéme branche, & d'Anne d'Ailly) fut marié deux fois; la premiere, par contrat du 10 Août 1620 avec Demoiſelle Renée de l'Eſpinay-de Groſſé veuve de Jean d'Olivier Ecuyer, & fille de Jean de l'Eſpinay Sr de Groſſé, & de Dame Claude de Mailly; & la 2de avec Marie de Couvelaire; il vivoit encore le 24 Avril 1662, & mourut avant le 27 Juillet 1666, ayant eu de ſon 1er mariage

15. François de Riencourt qui continuë la poſtérité.

Second Lit.

15. Nicolas de Riencourt Ecuyer,
15. Ce'sar de Riencourt Ecuyer, } moururent ſans alliance.
15. Anne de Riencourt,
15. Charlotte de Riencourt, } furent préſentes au contrat de mariage de leur ſœur.

15. Catherine de Riencourt-de Lieuſſen épouſa par contrat du 30 Janvier 1662 Claude-François du Pleſſier Ecuyer, Seigneur d'Henneveux, de Ceizo &c.

XV. DEGRE'.

François de Riencourt qualifié Chevalier, Seigneur d'Arleux, Premier Capitaine du Régiment de Créquy, demeuroit dans la Paroiſſe de Boiſgeoffroy,

(a) Cette Branche qui poſſéde la ſeigneurie de Boisgeoffroy ſubſiſte encore en Normandie.

Digitized by Google

Election d'Arques, lorſque M. de la Galliſſonniere Intendant à Rouen, lui donna le 19 Mars 1669 acte de la repreſentation qu'il lui avoit faite des titres juſtificatifs de ſa nobleſſe. Il avoit épouſé par contrat du 2 May 1664 Demoiſelle Jeanne-Françoiſe THÉRI fille de Frédéric-François Théri Sr de Paradis, du Boſquet & de la Motte, Licentié en Loix, Avocat au Conſeil d'Artois, & de Demoiſelle Jeanne DES AUTEUX; & mourut avant le 12 Août 1700 laiſſant ſa femme veuve & mere des enfans qui ſuivent.

16. CHARLES-FRANÇOIS de Riencourt continuë la filiation.
16. HIACINTHE de Riencourt Ecuyer vivoit le 12 Août 1700.
16. MARIE-MARGUERITE de Riencourt fut mariée par contrat du 10 May 1686 avec Meſſire François DE S^T OUEN qualifié Chevalier, Seigneur de Humeſnil, avec lequel elle vivoit encore le 12 Août 1700 : elle mourut avant le 7 Août 1713.
16. ROSE de Riencourt épouſa avant le 17 Août 1700 Meſſire François LE SÉNÉCHAL qualifié Chevalier, Seigneur de l'Aumône.

XVI. DEGRE'.

CHARLES-FRANÇOIS de Riencourt qualifié Chevalier, Seigneur d'Arleux, fut marié par contrat du 12 Août 1700 avec Demoiſelle Marie-Madeléne DE BEZU fille unique de Meſſire François de Bezu qualifié Chevalier, Seigneur & Baron de Frenelles & d'Ecotigny, & de Dame Marie DE S^T OUEN ; & eut de cette alliance

17. MARIE-ELISABETH de Riencourt baptiſée le 30 Mars 1712, & reçue dans la Maiſon Royale de St Louis à St Cyr le 19 Août 1720 en conſéquence des preuves de ſa nobleſſe.

Vû & vérifié par Nous Chevalier, Conſeiller du Roy en ſes Conſeils, Juge d'Armes de France.

DU RIEU,

EN ROÜERGUE, EN LANGUEDOC ET EN AGÉNOIS.

D'Argent à trois faces ondées d'azur, & un Chef auſſi d'azur, chargé de trois fleurs de Lys d'Or.

LE Surnom DU RIEU, DE RIEU ou DEL RIEU, & en latin *DE RIVO*, eſt d'une ancienne Race du Pays de Roüergue, que les Mémoires domeſtiques de cette Famille ſont remonter juſqu'au XIIe Siécle; mais comme la certitude de cette Deſcendance n'eſt établie par titres, que depuis l'an 1383, on ſe fixera à cette époque, & on ne commencera les filiations que depuis

PREMIER DEGRE'.

Noble DÉODAT du Rieu, (& ſelon la dialecte du Pays) del Rieu, Seigneur de Caumont au Diocèſe de Rhodès, qualifié ainſi dans le teſtament qu'il fit le 8 Janvier (*) 1383, par lequel il voulut être enterré auprès de ſes pere & mere dans le Cimetiere du Monaſtere de Bonnecombe; par ce même acte, il fit un legs de 1200 livres à Almaïs DE LA ROQUETTE ſa femme, inſtitua ſon héritier Pierre du Rieu ſon fils (qui va ſuivre), lui ſubſtitua ſucceſſivement *Raymond-Thomas* & *Gabriel* du Rieu ſes neveux, enfans de *Raymond* du Rieu ſon frere, & nomma Mre Hugues d'Arpajon, l'un des Exécuteurs de ſon teſtament.

II. DEGRE'.

PIERRE du Rieu, Seigneur (*) de la Roquette, fut marié avec (*) Hélene DE S^t^. SALVADOUR, & laiſſa (*) entr'autres enfans

III. DEGRE'.

Noble BAPTISTE du Rieu, Seigneur de S^t^. Salvadour, qualifié ainſi dans le teſtament qu'il fit le 5 Juillet (*) 1453, dans lequel il nomme tous ſes enfans, au nombre de quatre qui ſuivent. Il avoit épouſé (*) Jeanne COLOMBIERE.

4. Noble Homme PIERRE du Rieu, Seigneur de S^t^. Salvadour, & Coſeigneur de Marmont, étoit marié avec Noble Aigline DE BAR, lorſqu'il fit ſon teſ-

(*) Toutes les dattes & citations déſignées dans cet Article par une étoile, ſont énoncées dans un Procès verbal des preuves de la Nobleſſe de Jean-Louis du Rieu, Comte du Meſnil, Capitaine-Lieutenant des Chevaux-legers de la Reine, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, & Chambellan de S. A. R. Monſeig^r^. le Duc d'Orléans, certifié au mois de Février 1727 par feu Meſſire Charles d'Hozier, Juge d'Armes de France, comme étant conforme aux actes qui lui avoient été repréſentés.

Digitized by Google

tament le 18 Novembre (*) 1474, par lequel il fit une fondation pour l'entretien de la Chapelle de Notre-Dame en l'Egliſe de S^t. Salvadour, où il déſiroit d'être enterré auprès de ſon pere : il fut Auteur de la Branche des Seigneurs de S^t. Salvadour, qui finit en la perſonne d'Anne du Rieu, femme d'Antoine DE SOLAGES, Seigneur de Tholet.

4. JEAN du Rieu va ſuivre.

4. BEATRIX du Rieu, femme d'Olivier DE LESCURE, Seigneur de Fenairols, fut ſubſtituée à ſes deux aînés par le teſtament de ſon pere, *à condition de porter le nom & les armes du Rieu.*

4. JEANNE du Rieu, fut mariée, ſuivant cet acte, avec Noble Jean DE RABASTENS.

IV. DEGRE'.

Noble Homme JEAN du Rieu, ſe maria ſous cette qualité, par Contrat du 2 Juillet (*) 1462, avec Noble Sibille DE SELGUES, fille de Noble Barthelemi de Selgues, dont il eut

V. DEGRE'.

Noble ANTOINE du Rieu, dénommé ainſi dans le Contrat de ſon mariage, accordé le 31 Mai (*a*) 1501 avec Demoiſelle Marguerite DE VERGNES, & mort avant le 20 Juin (*) 1527, pere de pluſieurs enfans iſſus de ce mariage, dont entr'autres

6. Noble JEAN du Rieu qui a laiſſé poſtérité.

&

6. ANTOINE du Rieu ci-après.

VI. DEGRE'.

Noble ANTOINE du Rieu, eſt ainſi qualifié dans les articles de ſon mariage, accordés le 11 Juin (*) 1527. avec Demoiſelle Yſabeau AUDOUIN, dont il eut entr'autres enfans

7. Noble ANDRÉ du Rieu, vivant le 11 Décembre (*) 1566, avec Demoiſelle Baltazare DE TURENNE ſa femme, dont il eut poſtérité.

&

7. JEAN du Rieu qui ſuit.

VII. DEGRE'.

Noble JEAN du Rieu, Ecuyer, fut marié en ſecondes nôces avec Demoiſelle Marie DU JAS par Contrat du 3 Décembre (**) 1589, & fit ſon teſtament le 25 Août (**) 1594, dans lequel il nomme les huit enfans qu'il avoit eus de ſon mariage, & entr'autres

(*a*) Ce Contrat eſt énoncé dans le Jugement de M. de Bézons, rendu le 12 Août 1669, & par lequel fut maintenu dans la poſſeſſion de ſon ancienne Nobleſſe, Jaques du Rieu, Sieur de Montméja & de la Barthe, arriere-petit-fils d'Antoine du Rieu, (Auteur du VIe degré de cet Article) & d'Yſabeau Audouin.

(**) Tous les Actes déſignés dans cet Article par deux étoiles, ſont énoncés dans le Jugement de Nobleſſe de M. de Bézons, Intendant de Bordeaux, rendu le 9 Mars 1699 en faveur de Jean & d'Henri du Rieu freres, Sieurs de la Chapelle & de Montrecour.

8. Pierre du Rieu qui continue la deſcendance directe.

&

8. Martial du Rieu dont la Branche va être rapportée après la poſtérité de ſon frere.

VIII. DEGRE'.

Pierre du Rieu, Sr de Séverac & de Romail, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, par Lettres du 14 Juillet (**) 1622, épouſa par Contrat du 25 Septembre (**) 1629, Demoiſelle Yſabeau Raineau, dont il eut pour fils

IX. DEGRE'.

Noble Charles du Rieu, Ecuyer, Sr de Séverac, qui de ſon mariage accordé le 16 Juin (**) 1649 avec Demoiſelle Yſabeau de Percy-de Mondesir, laiſſa deux enfans ci-après.

10. Jean du Rieu va ſuivre.

10. Henry du Rieu, Ecuyer, Sr de Monrecour, Capitaine dans le Régiment de Navarre, eſt qualifié ainſi dans ſon Contrat de mariage, accordé le 7 Avril (**) 1694 avec D^lle. Marie de Beauregard, & fut maintenu dans ſa Nobleſſe par une Ordonnance de M. de Bézons, Intendant de la Généralité de Bordeaux, renduë le 9 Mars (*a*) 1699.

X. DEGRE'.

Jean du Rieu, Ecuyer, Sr de la Chapelle, fut marié par Contrat du 17 Décembre (**) 1686 avec Demoiſelle Anne de Gripiere, & fut maintenu dans ſa Nobleſſe avec ſon frere, par la même Ordonnance de M. de Bézons, rapportée ci-deſſus.

VIII. DEGRE'.

Noble Martial du Rieu, Ecuyer, Sr de Maiſonneuve (fils puîné de Jean du Rieu, Auteur du 7e. dégré de cette Généalogie, & de Demoiſelle Marie du Jas) fut pourvû le 19 Juillet (*b*) 1650 d'une place de l'un des cent Gentilshommes ordinaires de la Maiſon du Roi; épouſa par Contrat du 17 Février (*c*) 1655, Demoiſelle Jeanne de Belves; ſervoit le 26 Août (*d*) 1671 en qualité de Cornette de la Compagnie du Colonel général des Dragons, & reçut le 12 Avril (*e*) 1674 une Lettre d'invitation du Sieur de Boiſſonnade, qui lui marquoit, qu'»ayant reçu ordre de Monſeigneur le Maréchal d'Albret, d'avertir tous » les Gentilshommes de la Sénéchauſſée d'Agennois de ſe tenir prets au temps » qu'il avertiroit la Nobleſſe pour aller défendre les Côtes de Saintonge & celles » de Guyenne, ſur l'avis qu'il avoit reçu que les Ennemis de l'Etat devoient faire » une deſcente, il avoit grande confiance en ſa valeur & courage, & qu'il eſpé» roit un grand ſecours de ſa part«: il mourut avant le 25 Janvier (*f*) 1696, & fut pere de pluſieurs enfans, ſçavoir entr'autres,

9. Jean du Rieu qui ſuit.

&

9. Jean du Rieu, mort au ſervice du Roi, avant ledit jour 25 Janvier (*g*) 1696.

(*a*) Copie collationnée ſur l'Original en 1758. (*b*) (*c*) (*d*) (*e*) Original.
(*f*) (*g*) Prouvé par un Acte du même jour, produit par Copie collationnée ſur l'Original.

Digitized by Google

IX. DEGRE'.

Noble JEAN du Rieu, Sr de Maiſonneuve, né le 31 Juillet (*a*) 1663, ſervoit le 8 Septembre (*b*) 1690 en qualité de Soulieutenant des Galéres du Roi, & fut marié le 29 Novembre (*c*) 1697 avec D^lle. Bonaventure DE MARTIN, ſœur de Noble Louis de Martin, Ecuyer, Seigneur de Maynadié, & il mourut avant le 8 Septembre 1728, ayant eu pour enfans

1o. LOUIS-IGNACE du Rieu qui ſuit.

1o. Noble LOUIS-HILAIRE du Rieu-de Maiſonneuve, mort dans les Iſles de la Grenade en 1739.

&

1o. BRIGITTE du Rieu-de Maiſonneuve, mariée au Sieur Jean BOUYSSY.

X. DEGRE'.

Noble LOUIS-IGNACE du Rieu-de Maiſonneuve, Ecuyer, Seigneur de Maynadié, Lieutenant de Cavalerie dans le Régiment de la Reine par Brevet du 4 Juillet (*d*) 1720, épouſa par Contrat du 8 Septembre (*e*) 1728, D^lle. Marie BRUNET, fille de Noble Pierre Brunet, Ecuyer, Sieur de Laubaréde, & de Demoiſelle Anne TREMBLIER, & fit hommage le 24 Novembre (*f*) 1752 à Jean-Louis de Gontaut, Duc de Biron, Abbé de Cadouin, à cauſe des fiefs & biens nobles qu'il poſſédoit dans l'étenduë de la Juriſdictionde Caſtilhonés. De ſon mariage, il eut pour enfans

11. ANTOINE du Rieu qui ſuit.

11. LOUIS du Rieu, Ecuyer.

11. PIERRE du Rieu, l'aîné, Ecuyer.

11. PIERRE du Rieu-de Maiſonneuve, né le 27 Janvier (*g*) 1751.

11. MARIE du Rieu.

11. ELISABETH du Rieu.

&

11. ANNE du Rieu.

XI. DEGRE'.

Noble ANTOINE du Rieu, Ecuyer, Seigneur de Maynadié, Lieutenant dans le Régiment de Vermandois, naquit le 11 Février (*h*) 1734, & fut marié par Articles accordés ſous ſeings privés le 7 Mars (*i*) 1754 avec Demoiſelle Marie JEUDY-DE GRISAC, fille de Noble Marie-Guillaume Jeudy, Ecuyer, Seigneur de Griſac, Capitaine de Grenadiers dans le Régiment de Blézois, Infanterie, Chevalier de l'Ordre Militaire de St Louis, & de Dame Marie DE SOUCHET-DE LADOURVILLE: De ce mariage, il a pour fille

XII. DEGRE'.

MARIE du Rieu-de Maynadié, née le 14 Décembre (*k*) 1756.

(*a*) Extrait baptiſtére délivré en forme. (*b*) Original. (*c*) Extrait de mariage délivré en forme.
(*d*) Original. (*e*) Expédition délivrée en forme. (*f*) Original.
(*g*) (*h*) Extrait baptiſtére délivré en forme. (*i*) Original. (*k*) Extrait baptiſtére délivré en forme.

Vû & vérifié par Nous Chevalier, Conſeiller du Roy en ſes Conſeils, Juge d'Armes de France.

Digitized by Google

DE RIQUÉTY

Marquis de Mirabeau, de Sauvebœuf & de Biran, Comtes de Beaumont, Barons de Pierrebuffiére, &c.

EN PROVENCE ET A PARIS.

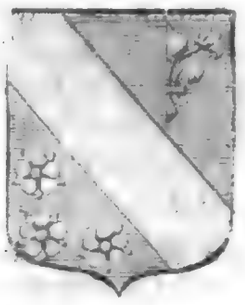

D'Azur à une bande d'or accompagnée en chef d'une demie fleur de lis fleuronnée de même, & en pointe de trois roſes d'argent poſées en orle (a).

AVANT que d'entrer dans le détail de la généalogie du Marquis de Mirabeau, le Juge d'Armes a cru néceſſaire d'approfondir par des certitudes à l'abry de toute critique, la vérité d'un fait exprimé dans une enquête faite juridiquement le 12 Novembre 1584 ſur l'ancienneté de la nobleſſe de Jean de Riquéty Ecuyer, Seigneur de Mirabeau, auteur du VIII dégré : cette enquête qui la conſtate & par les dépoſitions & par les titres y énoncés, porte expreſſément que ſes auteurs étoient venus d'Italie & s'étoient refugiés dans la ville de Seyne où ils avoient fait pluſieurs fondations. On adopte d'ordinaire trop légérement des origines étrangéres pour donner plus de luſtre aux familles qui n'en ont que de très-communes dans leur propre berceau, & c'eſt ce qui a déterminé le Juge d'Armes à faire faire des recherches à Florence pour ne point annoncer ſans preuves ce que contient l'enquête que l'on vient de citer & dont on parlera ci-après plus amplement avec le langage des titres mêmes.

On rapporte pour la preuve des premiers dégrés de l'article dont il eſt queſtion, trois actes revêtus de toutes les formalités juridiques & collationnés ſur les originaux dépoſés dans les archives publiques du palais de la ville de Florence, leſquels actes apprennent que le 4 des Kalendes d'Avril 1252, il fut fait un traité entre le Seigneur Ubert de Mandello Podeſtat de ladite ville, les Seigneurs Rembottus de Rande & Ulivérius Chevaliers & autres habitans de Florence d'une part, & le Seigneur Bonavie de Paſſignano Juge-Syndic de la Commune d'autre part, à l'occaſion de certains dédommagemens qui auroient pû être repetés contre ledit Hubert en ſa qualité de Podeſtat ; & dans le nombre de ceux qui cautionnérent ce traité, eſt nommé *Ugolinus filius Domini Azzi ;* que l'an 1267 & le 12 Décembre 1268, il fut prononcé des décrets pour expulſer & bannir des états de Florence ceux qui étoient ſoupçonnés de tenir encore de la faction des Gibellins contre celle des Guelfes, & que dans l'état qui en fut dreſſé, ſont compris *le Seigneur Azzo Arrighetty, Lapus, Ghettus, Gianni & Ugolinus*

(a) Voyez ſur l'ancienneté de ces armoiries les deux Enquêtes de l'an 1584 citées par extrait, pages 7 & 8 de cet article.

freres, ſes enfans, ainſi que *Gherdus & Ugolinus* freres, enfans d'*Arrighetty*, *Azzuccius filius Gherardi Arrighetty*, *Bartolus nepos Domini Azzi*, & tous ceux qui en étoient procréés, *omnes maſculi deſcendentes ex eis.*

De ces trois actes communiqués & vérifiés en outre ſur les lieux par l'Abbé Octavien de Buonaccorſi & par le Pere Soldani Bénédictin de la Congrégation de St Jean, ces deux ſavans hommes concluent qu'il n'y a aucun doute qu'*Azzuccius Arrighetty* mort ſur la fin du treiziéme ſiécle, expulſé de ſa patrie avec ſa poſtérité, ne ſoit le pere de Pierre Arrighetty *dit depuis* Riquéty mort vers le milieu du quatorziéme ſiécle dans la ville de Seyne en Provence où il s'étoit refugié.

On commencera donc les dégrés de cet article depuis l'ayeul de ce Pierre Arrighetty *dit depuis* Riquéty établi ſous ce nom en Provence.

Ier & IIe DEGRÉS.

AZZUCCIUS Arrighetty, fils de Ghérard Arrighetty, fut proſcrit & banni de la ville de Florence pour avoir ſuivi la faction des Gibellins, ainſi qu'il eſt rapporté dans les actes cités ci-deſſus, & ſuivant le ſentiment du ſieur Abbé de Buonaccorſi & du Pere Soldani Bénédictin, dont on vient de parler, il fut pere de

3. PIERRE Arrighetty *dit depuis* Riquéty qui ſuit.

III. DEGRE'.

Noble PIERRE Riquéty (*a*) Premier Conſul de la ville de Seyne en Provence (*b*), qualifié dans pluſieurs actes *Nobilis et Dominus Petrus Riqueti* (*c*), ayant été forcé de quitter ſa patrie ainſi que ſon pere & ceux de ſa famille, vint ſe refugier en Provence, & choiſit pour ſon domicile (*d*) la ville de Seyne où il fonda avant le 1er Janvier (*e*) 1353 un hôpital ſous le titre du S^t Eſprit, & où il fut élu Conſul avec Pierre Pelliſſier & Bertrand Bernard le 26 Janvier (*f*) 1346 : le Roi Robert Comte de Provence le fit (*g*) Capitaine & Châtelain de ladite ville après lui avoir donné (*h*) auparavant divers autres emplois, & il eſt nommé dans le teſtament que fit Antoine Riquéty ſon fils le 5 Mars (*i*) 1411, par lequel entr'autres diſpoſitions celui-ci fit un legs de 150 florins audit hôpital fondé par ſon pere qu'il nomme *nobilem Petrum Riqueti militem, ſuum patrem ... ville Sedene quondam prefectum.* Pierre Riquéty que l'on trouve encore qualifié dans un acte du 25 Avril (*k*) ſuivant *nobilis Petri Riqueti militis, prefecti turris Sedene*, fut inhumé (*l*) dans l'égliſe de l'hôpital de la ville de Seyne qu'il avoit fondé ; dans l'enquête de l'an 1584, déja citée ci-devant, le Juge Royal de la ville de Seyne devant qui elle ſe fit, dépoſa avoir vû le portrait dudit Pierre Riquéty *habilhé de habitz ſompteux de colleur aurange, tout droict, tenent au-devant de luy une eſpée la main droicte ſur le pomeu et la gauche ſur la pognée*, ce qui fut atteſté encore à peu près dans les mêmes termes par d'autres témoins nommés dans ladite enquête du 12 Novembre 1584, & dont on a cité à la page 7 de cet article quelques dépoſitions qui ont paru les plus intéreſſantes ; & ledit Juge s'étant enquis de pluſieurs de ces témoins quelle étoit la repreſentation de ladite effigie, ceux-ci atteſterent unanimement avoir oüi dire à leurs ancêtres & de pere & fils que *ladicte figure eſtoit celle du dict feu N. Pierre Riquet lequel eſtoit yſſeu de N. rate* &c.

(*a*) Ce nom ſe trouve auſſi quelquefois écrit dans les titres *Ricquet, Ricqueti, Riquet, Riquéti* & *Riquetty*.
(*b*) (*c*) (*d*) (*e*) (*f*) Prouvé par l'enquête du 12 Novembre 1584 citée par extrait à la page 7 de cet article.
(*g*) (*h*) Etat de la Provence dans ſa nobleſſe par l'Abbé Robert, art. de Riquéty.
(*i*) Voyez la notte *f* de la page ſuivante. (*k*) Expédition délivrée ſur l'original vers l'an 1660 par Antoine Martin notaire royal du lieu du Bruſquet, comme propriétaire de partie des écritures de Me Jean Roche notaire royal de la ville de Digne qui avoit reçu l'acte. (*l*) Voyez la notte *b* de cette page.

IV. DEGRE'.

Noble ANTOINE Riquéty Docteur en Droits, prit le parti de la robe où il ne réuſſit pas avec moins de ſuccès que ſon pere dans la profeſſion des armes, & fut ſucceſſivement Juge des Cours Royales du Palais de la Ville de Marſeille & des Villes de Taraſcon & de Digne ; il paroît ſous la qualification latine de *nobilis et circumſpecti viri Domini Anthonii Riqueti Jurisperiti, Judicis Curiæ Regiæ Palacii Civitatis Maſſiliæ*, dans une vente paſſée devant lui en ſa qualité de Juge le dernier Octobre (*a*) 1396, & fit ſon teſtament le 21 Octobre (*b*) 1398 ; on le trouve encore qualifié *nobili et circonſpecto viro Domino Anthonio Riqueti Juriſperito, Judice Curiæ Regiæ Taraſconis*, &c. dans un acte du 7 Décembre (*c*) de la même année, par lequel il déclara avoir vu des lettres du Roy Robert Comte de Provence, datées du 23 Avril 1320, ſuivant leſquelles Magnifique & Puiſſant Homme Bérenger de Pontevés Seigneur de Châteaurenard, fut commis pour veiller à la conſtruction d'un paſſage ſur la Durance, qui réunit le territoire de la cité d'Avignon avec celui de Châteaurenard, & dans un acte du 5 Février (*d*) 1410 paſſé au nom de Magnifique & Puiſſant Homme Peyret de Glandevés Seigneur d'Entrevaux, il paroît ſous les qualifications ſuivantes : *nobili et circumſpecto viro Domino Anthonio Riqueti Juriſperito, Judice Curiarum Regiarum Civitatis Digne &c ;* Il eſt encore nommé *nobilis Domini Anthonii Riqueti Juirisperiti, Judicis Curie Regie Civitatis Dignenſis* dans un autre acte du 26 Avril (*e*) 1411, & par ſon teſtament dont il a déja été parlé, il ordonna qu'après ſa mort on portât ſon corps dans l'égliſe de Ste Marie de Riez. Il en fit un ſecond le 5 Mars (*f*) 1411, par lequel il voulut être enterré dans l'égliſe des freres mineurs de la Ville de Digne ; il paroît par ce teſtament qu'il avoit alors pour femme Noble Marguerite DE BERRE à laquelle il donna l'uſufruit de la baſtide qu'il poſſédoit au lieu de St Vincent, dans le territoire de la Ville de Seyne : *Catherine* (*g*) ſa 1ere femme avoit fait ſon teſtament dès le 21 Octobre (*h*) 1398 où elle eſt ainſi nommée : *Ego Catharina uxor nobilis viri Domini Anthonii Riqueti Juriſperiti de Regio :* par cet acte elle voulut être enterrée dans l'égliſe des freres mineurs de Riez : elle eut dudit Antoine Riquéty quatre enfans qui ſuivent.

5. YVON Riquéty dont la poſtérité (ſuivant l'Abbé Robert en ſon état de la nobleſſe de Provence) ſe termina en la perſonne de Béatrice Riquéty femme de Sparron DE BRAS Seigneur de St Julien d'Aſſe, duquel mariage naquit Dauphine de Bras Dame dudit lieu & en partie de Riez, mariée dans la Maiſon de Fabry, d'où ſont iſſus les Marquis de Rians.
5. JAQUES Riquéty continuë la deſcendance.
5. CATHERINE Riquéty étoit morte lors du teſtament de ſes pere & mere.
5. ANTOINETTE Riquéty eſt nommée dans le teſtament de ſon pere : on ignore ſa deſtinée.

V. DEGRE'.

Noble JAQUES Riquéty Coſeigneur de Riez en Provence, acquit par acte

(*a*) Expédition délivrée vers l'an 1650 par Jean Féris notaire royal héréditaire à Marſeille, propriétaire des écritures de Me Guillaume Barbani notaire de cette ville qui avoit paſſé l'acte. (*b*) Cet acte eſt rapporté en latin dans un nobiliaire manuſcrit de la Provence, conſervé dans la bibliothéque du Juge d'Armes de France.
(*c*) Copie collationnée vers l'an 1640 ſur une autre copie qui avoit été vidimée ſur l'original en 1398.
(*d*) (*e*) Original. (*f*) Expédition délivrée vers l'an 1650 par Antoine Martin notaire royal du lieu du Bruſquet, comme propriétaire en partie des écritures de feu Me Jean Rothe notaire royal de la ville de Digne qui avoit paſſé l'acte. (*g*) Suivant l'Abbé Robert dans ſon état de la nobleſſe de Provence : elle étoit de la Maiſon de CADENET. (*b*) Voyez la note *b* de cette page.

du 1er Février (*a*) 1412 de Noble, Magnifique & Puiſſant Homme Bertrand de Vintimille Seigneur de Ste Croix & de Turriez, la Coſeigneurie de la Ville de Riez, & avoit été marié avant le 5 Mars (*b*) 1411 avec Noble Anne DE FORLIVIO laquelle ſuivant un ancien mémoire de famille étoit fille de François de Forlivio Sgr des Dourbes : on lui connoît deux enfans qui ſuivent.

6. ANTOINE Riquéty continuë la deſcendance.

6. Noble BERTRAND Riquéty mourut avant le 19 Janvier (*c*) 1508, & fut pere de pluſieurs enfans qui ſuivent.

7. JAQUES Riquéty ne vivoit plus en 1508.

7. Noble HONORÉ Riquéty Coſeigneur des Siéyes, né vers l'an (*d*) 1474, eſt dit iſſu de *noble race* dans la 2de enquête rapportée ſur le dégré de Jean Riquéty ſon couſin; il fit un échange le 5 7.bre (*e*) 1522 avec Vénérable & Noble Lagier de Varadier Chanoine de l'égliſe de Nôtre-Dame du Bourg de la Ville de Digne, & reçut le 27 Février (*f*) 1529 l'hommage d'Antoine Nicolai pour pluſieurs héritages mouvans de ſon Château de Siéyes; il fut nommé exécuteur du teſtament d'Antoine Riquéty ſon oncle, & partagea le 11 Février (*g*) 1508 avec Giraud Riquéty ſon frere les biens qui leur étoient échus par la mort de leur pere; *Jeannette* ſa 1ere femme, nommée ainſi dans cet acte ſans ſurnom, ne vivoit plus alors; peu de temps après il épouſa en 2des nôces Noble Philippe FARELLE avec laquelle il vivoit encore le 16 Avril (*h*) 1531, date de la réception de leur fils

8. Noble CLAUDE Riquéty (*nobilis juvenis Glaudius Riqueti*) en qualité de Religieux dans le Monaſtere de St Victor de Marſeille.

7. Noble GIRAUD Riquéty Coſeigneur d'Aiglun (*), eſt connu par la 2de enquête de l'an 1584 dont on a déja parlé ci-deſſus, & dans laquelle il eſt dit qu'il étoit iſſu *de noble race*.

7. CATHERINE Riquéty mourut avant le 19 Janvier (*i*) 1508.

7. DAMISIANE Riquéty qualifiée *noble*, étoit alors veuve d'Antoine DE LAURENT (*Laurencii.*)

VI. DEGRE'.

Noble ANTOINE Riquéty prenoit la qualité de *Coſeigneur de la Ville de Riez* lorſqu'il épouſa par contrat du 17 Janvier (*k*) 1451 Demoiſelle Catherine LAUTHOYN *alias* LANTHOYN, fille de Noble Pierre Lauthoyn Chevalier, Coſeigneur de Thoard, & de Noble *Doſſoline* ſa femme. Catherine Lauthoyn fit ſon teſtament le 18 Octobre (*l*) 1482, par lequel elle voulut

(*a*) Copie collationnée vers l'an 1750 par un notaire royal de la Comté de Beaumont en Provence ſur une copie en forme dépoſée dans les archives du marquiſat de Mirabeau en Provence : cet acte eſt énoncé deplus dans le Jugement de maintenuë de nobleſſe de M. de Bezons Intendant de Languedoc de l'an 1670, rendu en faveur de cette famille. (*b*) Prouvé par le ſecond teſtament de ſon pere. (*c*) Prouvé par un acte original du même jour.

(*d*) Dans un nobiliaire manuſcrit de la Provence, conſervé dans le cabinet du Juge d'Armes, eſt rapporté le procès-verbal des preuves de la nobleſſe de François Safalin fils d'Antoine Safalin Seigneur de Vachéres, fait l'an 1554 à l'occaſion de ſa réception dans l'ordre de Malthe, & dans lequel Honoré Riquéty, qui fut un des déposans, le dit âgé de 80 ans : ſuivant cette déclaration il devoit être né vers l'an 1474. (*e*) Expédition délivrée en 1577. (*f*) Expédition délivrée en 1676. (*g*) Original. (*h*) Expédition délivrée en 1676.

(*i*) Prouvé par un acte original du même jour.

(*k*) Expédition délivrée vers l'an 1650 par un notaire royal de Digne, propriétaire des écritures de Me Jean Filiol, notaire de cette ville, qui avoit paſſé l'acte : cet acte eſt encore énoncé dans le Jugement de maintenuë de nobleſſe de l'an 1670 cité à la note *a* de cette page. (*l*) Copie collationnée vers l'an 1640 ſur une expédition : cet acte eſt énoncé deplus dans l'ordonnance de maintenuë de nobleſſe de l'an 1670 cité à la note précédente.

(*) A peu près dans ce temps l'on trouve un *Noble Gilles de Meynier Sgr d'Aiglun*, qui de ſon mariage avec *Noble Jeanne de Riquet*, (du chef de laquelle il avoit eu vraiſemblablement cette terre) eut une fille appellée *Dlle Catherine de Meynier* laquelle fut mariée par contrat du 13 Sepbre 1567 avec *Baltazar de Roux-d'Algric Sgr des Siéyes*.

être enterrée dans l'égliſe de Nôtre-Dame de Betlhéem du lieu de Thoard, Diocèſe de Digne, auprès du tombeau de ſon pere, inſtitua ſes héritiers Honoré, Pierre, Jean & Reynier ſes enfans, & nomma pour ſes exécuteurs teſtamentaires Noble Homme Jean Lauthoyn ſon frere & Bertrand Riquéty ſon couſin; & ledit Antoine ſon mari fit le ſien le dernier jour de Juin (a) 1508, auquel fut préſent Noble Hugon Nadal Coſeigneur de Beauvoir, & ordonna ſa ſépulture dans l'égliſe des freres mineurs de la Ville de Digne; il en nomma exécuteur Noble Honoré Riquéty, de Digne, ſon neveu, & mourut ainſi que ſa femme avant le 14 Septemb. (b) 1512 ayant eu de ſon mariage les enfans qui ſuivent.

7. HONORE' Riquéty continuë la deſcendance.

7. Noble PIERRE Riquéty eſt connu par la 2de enquête rapportée ſur le degré de Jean de Riquéty ſon neveu, dans laquelle il eſt dit que lui & Jean Riquéty ſon frere Coſeigneur des Siéyes étoient iſſus de *noble race*.

7. Noble JEAN Riquéty Coſeigneur des Siéyes, épouſa par contrat du 23 Juin (c) 1498 Noble Louiſe ROUX fille de Noble & Circonſpecte Perſonne Meſſire Pierre Roux Juriſconſulte de la Ville de Mouſtiers (*nobilis et circumſpecti viri Domini Petri Ruffi Juriſperiti Ville Moſteriarum &c.*) & d'*Andrinette* ſa femme; dans cet acte il eſt nommé *nobilis Johannes Riqueti*, & il y eſt dit » fils de noble Antoine » *filium nobilis Anthonii... Civitatis Digne.*

7. Noble REYNIER Riquéty étant ſur le point de faire un voyage ſur mer pour viſiter les lieux ſaints, fit ſon teſtament le 10 Février (d) 1527 par lequel il voulut être enterré dans l'égliſe des freres mineurs de la Ville de Digne, & déclara que de ſon mariage avec Noble Marguerite ROUX, il avoit eu pour enfans Nobles Nicolas & Barthélemy Riquéty & Noble Douce Riquéty: Ce Reynier Riquéty qui eſt nommé dans cet acte *nobilis Reynerius Riqueti habitator Civitatis Digne, filius condam nobilis Anthonii Riqueti et Catharine Lanthoine conjugum*, a formé la branche des Comtes de Caraman dont on ne rapportera point la filiation, les titres n'en ayant pas été produits.

7. FRANÇOISE Riquéty fut mariée avant le dernier jour de Juin (e) 1508 avec Claude DE BRIANSON demeurant à Digne.

7. JEANNE Riquéty vivoit ſans alliance lors du teſtament de ſes pere & mere.

7. URBAINE Riquéty vivoit auſſi ſans alliance lors du teſtament de ſa mere.

VII. DEGRE'.

Noble HONORE' Riquéty Coſeigneur de la Ville de Riez & des Siéyes, doit être celui de cette famille nommé dans l'hiſtoire de Marſeille par M. de Gaufridi, comme l'un de ceux qui ſe diſtinguerent le plus à la défenſe de cette ville, lorſqu'elle fut aſſiégée par Connétable de Bourbon l'an 1524. Son teſtament daté du 14 Septembre (f) 1512 porte qu'il vouloit être enterré dans l'égliſe des freres de l'obſervance de la Ville de Marſeille & dans le tombeau de feu ſon fils; par cet acte il inſtitua ſon héritiere en tous ſes biens Catherine VÉNELLE ſa femme. Il épouſa en

(a) Original. (b) Prouvé par le teſtament d'Honoré Riquéty ſon fils aîné. (c) Original.

(d) Expédition délivrée ſur l'original le 15 Février 1676 par Guillaume Rampal notaire royal héréditaire à Marſeille, comme propriétaire de partie des écritures de Me Gaſpard de Citrani notaire royal de ladite ville qui avoit reçu l'acte: cet acte eſt énoncé deplus dans un Jugement de maintenuë de nobleſſe rendu en faveur de cette famille le 20 Janvier 1670 par M. de Bezons Intendant de Languedoc. (e) Prouvé par le teſtament de ſon pere.

(f) Expédition délivrée vers l'an 1650 par Mathieu Ponchin notaire royal de Marſeille, propriétaire des écritures de Guillaume Ollivari notaire de cette ville, qui avoit paſſé l'acte.

Digitized by Google

2des nôces par contrat du 4 Juillet (a) 1515 Demoiſelle Jeanne (b) TILHERE (c) veuve de Diſcret Homme Bertrand Perrel, & fille de Meſſire Pierre Tilhére Docteur & Citoyen de la Ville de Digne, & d'*Antonine* ſa femme; fit hommage au Roy François Ier de la terre de Riez le 27 Octobre (d) 1523, & de la moitié de la ſeigneurie du lieu des Siéyes près de Digne le 27 Novembre (e) ſuivant, & mourut ainſi que ſa derniére femme avant le 23 Novembre (f) 1564, après avoir fait un codicille le 12 Octobre 1541 & un autre teſtament le 20 Août (g) précédent, par lequel il ordonna qu'après ſa mort on portât ſon corps dans ladite égliſe des freres de l'obſervance de Marſeille, & en la même tombe de Catherine Vénelle ſa 1ere femme dont il eut un fils ou une fille dont on ignore la deſtinée; de ſon ſecond mariage naquirent les 2 enfans qui ſuivent.

8. Jean de Riquéty Seigneur de Mirabeau continuë la deſcendance.

8. Noble Louise de Riquéty eſt nommée dans le teſtament de ſon pere de l'an 1541, par lequel il lui fit don de 2000 florins, payables en partie le jour de ſon mariage: on ignore quelle fut ſa deſtinée.

VIII. DEGRE'.

Noble Jean de Riquéty Ecuyer, Seigneur de Mirabeau, de Beaumont & de Neigreaux, fut nommé par le Conſeil de la Ville de Marſeille le 12 Octobre (h) 1553 pour en arrêter les comptes des Tréſoriers, conjointement avec Blaiſe de Auria, Coſme de Monteaux, & Pierre Blanc » *comme étans anciens gens de bien & notables perſonnes* «, & ayant été élu Premier Conſul de ladite ville le 28 Octobre (i) 1562, dans un temps où ces places n'étoient données qu'à la nobleſſe la plus diſtinguée, il rendit en cette qualité des ſervices ſignalés à ſa patrie & au Roy Charles IX. pendant les premiers troubles de la Religion, par la réſiſtance vigoureuſe qu'il fit avec tout le zéle d'un bon citoyen aux entrepriſes que les hugenots firent en ce temps-là ſur cette même ville, ayant eu même à ce ſujet avec le Grand Prieur d'Angoulême pourlors Gouverneur de Provence, diverſes conférences, ainſi que dans d'autres occaſions qui étoient encore d'une extrême conſéquence au bien de l'état; les Religionaires ayant voulu ſurprendre Marſeille, Jean de Riquéty fit une vive ſortie ſur eux & les battit (k); il envoya (l) 300 hommes de pied au Comte de Sommerive qui marchoit contre ces hérétiques, & le Capitaine Mauvans l'un des chefs de cette ſecte, ayant voulu s'en venger, & s'étant trouvé pour lors à Seyne, fit ruiner (m) l'hôpital de cette ville, & mettre en piéces la figure de Pierre Riquéty ſon quatriéme ayeul que l'on voyoit encore ſur ſon tombeau, pour en abolir la mémoire; il ſecourut encore la ville de Marſeille de ſes propres deniers pour la garantir de la famine dont elle étoit ménacée (n), & donna en pluſieurs autres occaſions des marques de ſon attachement ſincere à ſa patrie, ainſi que le Roy le dit lui-

(a) Expédition délivrée vers l'an 1650 par Pierre Rampal notaire royal de Marſeille, propriétaire des écritures de feu Me Guillaume Ollivari notaire de cette ville, qui avoit paſſé l'acte: cet acte eſt encore énoncé dans le procès-verbal de Malthe de noble Léon d'Albertas, arriére petit-fils dudit Honoré Riquéty auteur du VII. degré, en date du 20 Mai 1617: dans ce procès-verbal Jeanne Tilhere y eſt nommée *Jeanne de la Tellerie*. (b) Dans le teſtament d'Honoré Riquéty de l'an 1541, ſa ſeconde femme eſt toujours nommée *Jeanne Ricquete*; mais c'eſt du nom de ſon mari, car elle s'appelloit *Tilhére*. (c) Ce nom eſt écrit dans pluſieurs actes *Tilliére*: l'Abbé Róbert dans ſon hiſtoire de la nobleſſe de Provence, ſe trompe à l'occaſion de cette alliance; il la nomme *le Tellier*, & dit qu'elle étoit fille de » noble Antoine le Tellier Seigneur de la Garde «: l'acte du 4 Juillet 1515 rapporté ſur le degré d'Honoré Riquéty, la dit expreſſément » fille de Pierre Tilhére. « (d) Cet acte eſt énoncé dans le Jugement de maintenuë de nobleſſe rendu par M. de Bezons Intendant de Languedoc en 1670 en faveur de cette famille. (e) Cet acte eſt énoncé dans le procès-verbal de Malthe du 20 Mai 1617 cité à la note *a* de cette page. (f) Prouvé par un acte du même jour, produit par expédition délivrée en forme. (g) Original. (h) Expédition délivrée en 1667. (i) Cette date eſt énoncée dans l'acte de décharge du payement des droits de Franc-fiefs, qui lui fut accordé en faveur de ſon ancienne nobleſſe le 17 Décembre 1584. (k) (l) (m) (n) Etat de la Provence dans ſa nobleſſe, article de Riquéty.

même dans des Lettres du 8 Octobre (*a*) 1571; il avoit acheté dès le 25 Avril (*b*) de l'année précédente de Gaſpard de Glandevés, Seigneur de Faulcon, Chevalier de l'Ordre du Roi, moyénant la ſomme de 21000 écus valant 48 ſols piéce, la Terre & Seigneurie de Mirabeau en Provence, avec Juriſdiction haute, moyenne & baſſe, & par Lettres du 9 Juin (*c*) de la même année, le Roi Charles IX. lui avoit fait don de tous les droits qui lui appartenoient ſur cette Seigneurie, pour raiſon de cette acquiſition; il en rendit hommage à ce Prince le 14 Février (*d*) 1572; eſt qualifié *Noble Jean Riquéty, Sieur de Mirabel, Capitaine*, dans le contrat de mariage de Noble Pierre d'Hoſtager, Ecuyer, accordé le 24 Janvier (*e*) 1574 avec Demoiſelle Iſabeau Vento-des Pennes; & s'étant trouvé depuis dans la néceſſité de juſtifier ſon ancienne Nobleſſe, il fit faire deux Enquêtes, l'une du 12 Novembre (*f*) 1584 devant Antoine Silve, Licentié en Droits & Juge Royal de la Ville de Seyne, & l'autre du 16 du même mois (*g*) devant Guillaume de Faulcon, Sieur de Sainte Marguerite, Docteur en Droits, Conſeiller du Roi, Lieutenant en chef pour Sa Majeſté aux Appellations, Premiére Inſtance & Submiſſions, Juge Royal de la Ville de Digne & Commiſſaire député par les Commiſſaires délégués au fait des Francs-Fiefs & nouveaux Acquêts du Pays de Provence: on va donner, en faveur de leur ancienneté, un extrait de la dépoſition de pluſieurs témoins, & l'on ne changera rien au ſtile.

PREMIERE ENQUESTE.

» *Noble* Ambroise *Laugier, Premier Conſul de la Ville de Seyne, âgé de quarante ſix ans, poſſédant en* » *biens .. deux mil eſcus .. a dict avoir ouy dire ſouvant aux antiens de ceſte Ville .. que de perſonnes appellées Ri-* » *quetz venus de Itellie ont habité en ceſte Ville .. a veu et leu certains actes entre les documens de la Ville de Seyne* » *auxquelz un certain Pierre Riquet eſt appellé en meſme terme en Latin* Nobilis et Dominus Petrus Riqueti .. » *dict que le comun bruit .. eſt en ceſte Ville .. que un Pierre Riquet a fondé l'Hoſpital de la préſent Ville .. et meſ-* » *mes .. avoir veu à la porte du dict Hoſpital certaines Armoiries rellevées en plaſtre au deſſus de la dite porte ..* » *leſquelles eſtoient en un Eſcuſſon y ayant une barre que le traverſſoit obliquement, au deſſus de laquelle y avoit* » *une demye fleur de lis de laquelle ſortoit certaine autre fleur, et au deſſoubz de la dicte barre y avoit trois petites* » *boſſes aiant apparance d'eſtre trois rozes, leſquelles Armoiries on diſoit que eſtoient du dict feu N. Pierre Riquet ..* » *leſquelles .. l'an ſeptante quatre y eſtoient enquores .. a dict que durant la guerre des trobles .. l'an ſeptante qua-* » *tre .. environ le mois de Aouſt furent brullés quelques vieux actes .. que eſtoient .. dans la maiſon du dict Hoſpi-* » *tal .. et environ le dict temps furent auſſi abatues les Armoiries que eſtoient au deſſus la porte du dict Hoſpital .. &c.*

» *Me Pierre Tyrani* (*) *Notaire Royal de la Ville de Seyne, âgé de cinquante neuf ans poſſédant en biens* » *le valhant de mil eſcus,* dépoſa à peu près comme le témoin précédent; il ajoute ſeulement que) » *les Ar-* » *moiries eſtoient en un Eſcuſſon faict de plaſtre tenues par un Ange ... &c.*

» *Me Léon Garcin, Marchant de la préſent Ville de Seyne, âgé de cinquante cinq ans, poſſédant en biens* » *le valhant de mil eſcus .. a dict ſavoir que en la préſente Ville de Seyne ont quelquesfois habité de perſonna-* » *ges .. ſurnommés Riquetz, et entre autres un nommé* Petrus Riqueti, *lequel a eſté Premier Conſul ... a dict* » *que le dict Pierre Riquet a fondé ... l'Hoſpital de la préſente Ville ... que ... au devant du dict Hoſpital à* » *l'antrée du cimentiére joignant le Tample, y a un ſépulcre rellevé ... où le dict Pierre Riquet ... a eſté enſep-* » *velli, comme il a ouy dire à ſon feu pére ...* &c.

» *Meſſire Jean Barles, Prebtre du dict Seyne, âgé de huictante cinq ans, poſſédant en biens le valhant de* » *mil eſcus ... a dict ſavoir que certaine race de gens ſurnommés Riquetz, vindrent de Itellye habiter en la pré-* » *ſante Ville de Seyne, et que ilz eſtoient Nobles et pour telz tenus, et que depuis ilz allerent habiter à Digne et* » *qu'ilz tenoient la Seignorie des Siéyes, ce qu'il dict ſavoir pour l'avoir ainſi ouy dire à beaucoup de gens antiens ... &c.*

» *François Maiéne ... de la préſente Ville, âgé de cinquante ans, poſſédant en biens cent eſcus ... a dict* » *avoir veu entre les deux portes de l'Hoſpital de la préſente Ville et au deſſus d'icelles un effigie et portraict de* » *un homme abilhé magnifiquement de colleur aurangée et tout droict tenent une eſpée entre ſes deux mains, qu'on* » *dict communément eſtre le portraict du Fondateur du dict Hoſpital.*

(*a*) (*b*) Original. (*c*) Copie collationnée ſur l'original en 1641. (*d*) Original.
(*e*) Titres d'Hoſtager. (*f*) (*g*) Original.
(*) Ce nom eſt écrit *Thiran* dans une Enquête du même jour produite par copie non ſignée, mais du temps.

SECONDE ENQUESTE.

» .. L'an mil cinq cens quatre vingtz quatre et le ſezieſme jour du moys de Novembre au Lieu de Thoard, » dans la Meyſon et Chateau de Loys de Bachis, Sieur de Sainct Eſtienne, et en partie dudict Thoard, par » devant Nous dit Lieutenant et Comiſſère, eſtably en perſonne le dict Sieur de Sainct Eſtienne, éagé de ſep- » tante ans ou environ, poſſédant en biens quatre mil eſcus ... a dict que Demoiſelle Marguerite de Glande- » vés, filhe à feu Anthoine, Sieur de Cujes, et femme du .. Sieur de Mirabeau, eſt filhe d'une couſine ger- » maine de la feue femme de luy deppoſant ... que entre aultres qu'il a cogneus des plus antiens de la race des » Ricquetz en ces quartiers de montagnes, meſmes en la Ville de Digne et au Lieu de Villeneufve les Manoaſ- » que, il a veu et cogneu (*) Riquet ... Conſeigneur du Lieu des Siéyes ... et au dit Villeneufve Honoré Ri- » quet .. leſquelz eſtoient tenus et réputés eyſcheus de noble race pourtans le nom de Noble, et meſmes ung An- » thoine Riquet du dict Digne, lequel ayant acquis pluſieurs propriétés au préſent Lieu de Thoard paſſant » acte de recogneyſſance à feu Thadier de Bachis, pére de luy qui dépoſe ſoubz la directe duquel les dictes pro- » priétés eſtoint mouvantes, il exprima ſa qualyté de Noble au dict contract, comme il nous à faict voyr par l'ex- » traict d'icelluy prins et receu par feu Me Hugues Boniface, Notaire ... en l'année mil quatre cens octante prins » à la Nativité Noſtre Seigneur, et le dix huictieme jour du moys de Mars, comme auſſi eſtoint tenus et réputés » les autres Ricquetz deſquelz le dict deffendeur eſt eyſcheu extraictz de noble race, ce qu'il ſçayt pour avoyr cogg- » neu les ſurnomés ... a dict que la meyſon de Lauthoins de laquelle eſtoit eyſcheue la femme du dict Anthoine » Riquet avoyt pluſieurs directes et parties de la Juriſdiction au préſent Lieu de Thoard, et a veu et congneu plu- » ſieurs deſdits Lauthoins, meſmes Jehan, Bernard et Angellin décédés, leſquelz eſtoint tenus pour Nobles vivans » noblement, ce qu'il ſçaict pour l'avoyr veu ... &c.

» Du dict jour au dict Lieu de Thoard dans la meyſon de Jacques Lambert, Baille ordinaire du dict Lieu par- » devant Nous dict Lieutenent et Comiſſère eſtably en perſonne Charles de Trognon, Conſeigneur du dict Thoard, » éagé de ſeptante huict ans, poſſédant en biens deux mil eſcus ... a dict qu'il a cogneu ... Honoré Riquet, Con- » ſeigneur du lieu des Siéyes ... faiſant ... eſtat de Nobleſſe vivant noblement, originére du dict Digne, leſquelz » Ricquetz et autres leurs prédéceſſeurs eſtoint extraicts de noble raſſe ... ce qu'il ſçayt pour avoyr cogneu les ſur- » només et ouy dire le ſurplus à ung Noble Manuel Agnel, judis Conſeigneur du préſent Lieu de Thoard.

» Du dix ſeptiéme jour du moys de Novembre audict an ... au Lieu de la Tour au Téroyr du Lieu des Siéyes » dans la meyſon d'Elzias Geoffroy, Sieur du dict la Tour, par devant Nous dict Lieutenent ... eſtabli en per- » ſonne le dict Elzias Geoffroy, éagé de ſeptante cinq ans, poſſédant en biens deux mil eſcus ... a dict ... qu'il » a cogneu pluſieurs de la Meyſon des Riquetz de Digne, prédéceſſeurs et parantz du dict Sieur de Mirabeau, leſ- » quelz en tous leurs actes s'intitullent Nobles, comme en effect ilz eſtoint tenus et réputés tels et extraictz de no- » ble raſſe, poſſédans les aulcungs Fiefs et Juriſdiction ès Lieus des Siéyes et d'Aiglun, meſmes Honoré et Giraud » Ricquet frères ... tous prochains parans et yſſus d'une meſme raſſe, avec le pére du dict Sieur de Mirabeau, » lequel auſſi il a cogneu avant qu'il feuſt habité à la Ville de Marſeilhe eſtant lhors en bonne eſtimation tenu et » réputé de la ſuſdicte qualité .... &c.

» Du dict jour en la Ville de Digne ... par devant Nous dict Lieutenant adcyſtant avec nous pour Adjoinct » Me Mathieu Cappon, Docteur et Advocat au Siége du dict Digne ... eſtably en perſonne Cappitaine Jehan Roux » dict Dalleric de la dicte Ville, éagé de ſeptante ans ou environ, poſſédant en biens deux mil eſcus ... a dict ... » qu'il a veu et cogneu ... entre autres ung Honoré et Jehan Ricquetz de la préſente Ville que vivoient noblement, » tenens et poſſédans Fiefs et Juriſdiction au lieu et terroir des Siéyes et meſmes que faict cinquante ans ou environ, » il eſt mémoratif avoyr veu que le dict Honoré balhoit inveſtiture de certaines propriétés que avoyent eſté acquiſes » au téroyr du dict Siéyes mouvantes de la directe des dictz Riquetz ... et a veu auſſi q e à l'enſepvelliment de aul- » cungs d'eulx qu'il a veu enſepvellyr, ils portoint pour Armoyries une demye Fleur de Lis avec quelques Barres » par dedans ung Eſcuſſon ... &c.

» .. Bernardin Rouſtan ... du dict Digne, éagé d'environ ſeptante ans, poſſédant en biens mil eſcus ... a dict » que les enceſtres du dict Riquet Sieur de Mirabeau ont toujours eſté tenus et réputés Nobles extraitz de noble » raſſe ... originaires de la préſente Ville ... &c.

» François de Forlivio, Sieur des Dourbes, éagé d'environ cinquante ans, poſſédant en biens quatre mil eſcus .. a » dict ſçavoir, tant ſeullement qu'eſtant jeune garçon il a ouy dire par pluſieurs foys au pére du Sieur de Faulcon » dernier décédé, qu'il y avoit ung Riquet Conſeigneur du lieu des Siéyes de la raſſe des enceſtres du dict Sieur de » Mirabeau ... et a ouy dire publiquement que les dictz Riquetz originaires de la préſente Ville s'intituloint » Nobles ... &c.

» Du vingtieſme jour du dict moys de Novembre ... au dict Digne, dans la maiſon de Meſſire Anthoine de » Barras, Seigneur de Mirabeau, pardevant Nous Anthoine Jaſſaud, Lieutenent particullier et acceſſeur au Siége » du dict Digne ... et Commiſſaire en ceſte partie depputé ... eſtabli en ſa perſonne le dict Meſſire Anthoine de » Barras, Chevalier de l'Ordre du Roy, Seigneur du dict Mirabeau, éagé d'environ cinquante cinq ans, poſſé- » dant en biens dix mil eſcus ... a ouy dire ... à feu Baldoin de Barras ſon pére, que les dictz Riquetz deſquelz » le dict Jehan Riquet deffendeur eſt ſorti, tenoint et poſſédoint partie de la Juriſdiction des lieux des Siéyes et Ay- » glun ... a deſpuys ouy continuer que les dictz Riquetz eſtoint extimés yſſeus de noble raſſe .... pour l'avoir ainſi » ouy dire à ſon dict feu pére .... a dict eſtre vray que ceulx de la Relligion préthendue refformée durant les » troubles paſſés, c'eſtoint ſaizis de la préſente Ville de Digne, des lieux des Siéyes, Ayglun et Mirabeau, et

(*) Le nom de baptême a été omis dans cette Enquête.

Digitized by Go

» *qu'il croyt que pluſieurs pappiers ayent eſté vollés au dict lieu, comme en ont vollé à luy deppouſant en ſa Mai-*
» *ſon et Chateau de Mirabeau, dict en oultre qu'eſtant luy Gouverneur pour le Roy en la préſente Ville de Digne,*
» *ceux de la dicte Relligion avoint occupé le Chateau du lieu des Siéyes où ilz auroient demeuré long temps juſques*
» *à tant que par le moyen d'il qui deppouſe ilz en feurent chaſſés, qu'ilz heurent bien moyen dans le dict temps d'eſ-*
» *garer les papiers, tiltres et documentz qu'eſtoint dans le dict Chateau et par le Villaige, comme auſſi meſmes*
» *pluſieurs papiers et protbocolles des Notaires, et ſont pardus en ces montaignes, tant par le moyen des dis de la*
» *Relligion que des Catholliques .... &c.*

» *Mr Jacques Digne, Procureur au dict Siége de Digne, âgé d'environ ſoixante neuf ans poſſédant en biens*
» *deux cens eſcus .. a dict qu'il a veu et cogneu Jehan et Pierre Riquetz, frères, boncles paternelz du dict*
» *deffandeur, leſquelz eſtoint tenus et réputés de tous nobles et extraictz de noble raſſe .... comme auſſi il a*
» *veu et congneu ung Honoré Riquet couſin germain des dictz Jehan et Pierre, Conſeigneur du lieu des Syéyes tous*
» *leſquelz faiſoint eſtat de nobleſſe, &c.*

Ce fut en conſéquence de ces deux Enquêtes juridiques qu'il fut maintenu dans ſon état de Nobleſſe par Ordonnance des Commiſſaires députés par le Roy à cet effet, rendue le 17 Décembre (*a*) de la même année 1584 : ſur la fin de l'année 1595, Jean de Riquéty s'étant retiré au Château d'If auprès du Sieur de Roquefort, (Nicolas Bauſſet) ſon ami qui en étoit Gouverneur, à cauſe des troubles qui ne faiſoient qu'augmenter de jour en jour dans la Ville de Marſeille, Charles de Caſaux qui en étoit l'auteur, ſachant que Marguerite de Glandevés ſa femme étoit reſtée dans cette Ville, la fit arrêter priſonniére & conduire à la Conciergerie du Palais, dans la vûe d'en tirer une ſomme d'argent ; en effet ayant été la voir dans la priſon, & lui ayant tenu quelques diſcours à l'intimider, il conclut qu'elle ſavoit le moyen d'en ſortir quand elle voudroit ; cette femme pleine de cœur lui repartit qu'elle l'entendoit, & après lui avoir reproché avec emportement toutes ſes concuſſions & toutes ſes rapines, elle proteſta qu'elle ſouffriroit plûtôt ce que ſa tyrannie pourroit lui ſuggérer de plus cruel, que de conſentir à ſes propoſitions ; cette fermeté qu'il ne put vaincre, ni par la crainte, ni par les menaces, l'obligea enfin de lui rendre ſa liberté, & d'aller éxercer ſa rage ſur un bois de Pins que Jean de Riquéty ſon mari avoit dans les environs de Marſeille, & qu'il fit dégrader pour s'en ſervir à la conſtruction du Fort de Tête de More : du mariage dudit Seigneur de Mirabeau mort avant le 12 Août (*b*) 1602, avec laditte Dᵉˡˡᵉ Marguerite DE GLANDEVÉS qu'il avoit épouſée par contrat du 23 Novembre (*c*) 1564, dans lequel elle eſt ditte fille d'Antoine de Glandevés, Seigneur de Cuges, & de Dᵉˡˡᵉ Jeanne DORIA ſa veuve, il eut les enfans qui ſuivent.

9. HONORÉ de Riquéty continue la poſtérité.

9. Noble OGIER de Riquéty, Sieur de Négréaux, fit ſon teſtament le 12 Août (*d*) 1602 ; vivoit encore le 25 Juillet (*e*) 1622, & mourut ſans enfans.

9. Noble PIERRE de Riquéty, Seigneur de Négréaux, donna de grandes ſommes pour fonder la Maiſon Profeſſe des Jéſuites de Marſeille, conjointement avec Thomas de Riquéty ſon autre frére, & par l'acte de cette fondation paſſé dans cette Ville le 2 Juillet (*f*) 1614, ces Réligieux s'obligérent de mettre les Armes de la Famille de Riquéty dans l'endroit de l'Egliſe le plus éminent, & de faire graver ſur une lamme de

(*a*) Copie collationnée ſur l'original vers l'an 1636. (*b*) Prouvé par un acte original du même jour.
(*c*) Expédition délivrée vers l'an 1636, à en juger par le caractére de l'écriture.
(*d*) Original. (*e*) Prouvé par un acte original du même jour.
(*f*) Etat de la Provence dans ſa Nobleſſe, Article de Riquéty.

Digitized by Google

cuivre le contenu de la fondation ; il avoit épouſé Marie DE BECCARIIS (*a*) d'une ancienne Famille Noble de Provence, mais il n'en eut point (*b*) de poſtérité.

9. ANTOINE de Riquéty, Ecuyer, Seigneur de Négréaux & de Beaumont, fut marié par contrat du 3 Février (*c*) 1609 avec Demoiſelle Anne DE PERRIN, morte avant le 14 Février (*d*) 1636, fille de François Perrin, Ecuyer, de la Ville de Marſeille, & de Dᵉˡˡᵉ Jeanne DE MONCHAL ; obtint dès le 22 Août (*e*) 1634 main-levée de la ſaiſie qui avoit été faite des revenus de ſa Terre de Négréaux, après avoir juſtifié devant les Commiſſaires établis par le Roy pour les Francs-Fiefs qu'il étoit » Gentilhomme, ayant luy & ſes prédéceſſeurs touſjours veſcu noble- » ment « ; fut élu Premier Conſul de la Ville de Marſeille, en (*f*) 1640 ; vivoit encore en (*g*) 1647, & de ſon mariage on lui connoit cinq enfans qui ſuivent.

10. Noble JEAN de Riquéty eſt ainſi qualifié dans un don de la ſomme de 100 livres qu'il fit au Couvent des Péres de l'Obſervance de Marſeille pour augmentation de la fondation que ſon pére & Honoré de Riquéty ſon oncle y avoit faite ; il préſenta Requête le 22 Août (*h*) 1634 aux Commiſſaires établis par le Roy pour la liquidation du Droit de Franc-Fief, & en fut déchargé le même jour, attendu ſa qualité de Noble ; fut déclaré *Noble & iſſu de noble race & lignée* par Jugement des Commiſſaires de la Nobleſſe de Provence du 19 Mars (*i*) 1668 rendu auſſi en faveur d'Antoine de Riquéty, vraiſemblablement ſon pére, & de François & Thomas de Riquéty ſes fréres, & mourut ſans avoir (*k*) été marié.

10. Noble FRANÇOIS de Riquéty, nommé ainſi dans un acte du 14 Février (*l*) 1636, mourut auſſi ſans avoir été marié (*m*) après le 19 Mars 1668.

10. Noble THOMAS de Riquéty, Seigneur de Négréaux, ondoyé le 29 Janvier (*n*) 1624, épouſa par contrat du 9 Mars (*o*) 1655 Demoiſelle Anne DE BERNIER, fille de Noble Pierre de Bernier, Seigneur de Pierrevert, Tréſorier Général de France, & de Dame Claire DE BRICARD, & mourut ſans poſtérite. Anne de Bernier ſa veuve, ſe remaria depuis à Charles GRATIAN, Procureur du Roy au Bureau des Tréſoriers de France, fils de Baltazar Gratian, Tréſorier Général de France, & de Dianne DE GLANDEVÉS-DE NIOZELLES.

(*a*) (*b*) Etat de la Provence dans ſa Nobleſſe, Article de Riquéty.
(*c*) Expédition délivrée vers l'an 1636.
(*d*) Prouvé par un acte original du même jour. (*e*) Original.
(*f*) Etat de la Provence dans ſa Nobleſſe, article de Riquéty.
(*g*) Mémoires anciens de la Famille. (*h*) Original.
(*i*) Cette datte eſt énoncée dans l'Ordonnance de M. de Bézons, Intendant de Languedoc, rendue le 20 Janvier 1670, en faveur de la Branche de Riquet-de Caraman.
(*k*) Etat de la Provence dans ſa Nobleſſe, Article de Riquéty. (*l*) Original.
(*m*) Etat de la Provence dans ſa Nobleſſe, Article de Riquéty.
(*n*) Extrait baptiſtére délivré en forme à peu près dans le temps.
(*o*) Nobiliaire manuſcrit de la Provence conſervé dans la Bibliothéque du Juge d'Armes.

Digitized by G

10. JEANNE de Riquéty, Dame de Châteauneuf, de Négréaux & de Saint Auquille, vivoit encore ſans alliance le 4 Février (*a*) 1636, & épouſa depuis (*b*) Aléxandre DE GERENTON, Seigneur de Châteauneuf, fils de Noble Louis de Gérenton, auſſi Seigneur de Châteauneuf, & de Marquiſe DE FÉLIX: elle mourut ſans (*c*) enfans en 1710.

10. ANNE de Riquéty vivoit le 4 Février (*d*) 1636.

9. THOMAS de Riquéty baptiſé le 5 Août (*e*) 1584, étoit Réligieux non Profès de la Compagnie de Jéſus en la Ville d'Avignon lorſqu'il fit ſon teſtament le 20 Mai (*f*) 1609, par lequel entr'autres diſpoſitions, il fit un legs de 10000 écus à la Compagnie pour l'établiſſement d'une Maiſon Profeſſe à Marſeille; & vivoit encore le 28 Octobre (*g*) 1622.

9. MARGUERITE de Riquéty, baptiſée dans l'Egliſe de Notre-Dame des Acoules à Marſeille le 31 Décembre (*h*) 1581, fut mariée 1° par contrat du 10 Novembre (*i*) 1596 avec Magnifique Seigneur Antoine-Nicolas D'ALBERTAS, Seigneur de Géménos, &c. Syndic de la Nobleſſe de Provence, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi & Capitaine d'une Compagnie de deux cens Hommes de guerre à pied François (triſayeul de M. le Premier Préſident de la Chambre des Comptes de Provence) & épouſa en ſecondes nôces par autre contrat du 9 Novembre (*k*) 1623 Honoré Seigneur Nicolas DE BEZANNES, Ecuyer, Seigneur de Grandpré & de Roquincourt, Capitaine des Gardes du Duc de Guiſe.

9. CLAIRE de Riquéty, fit un teſtament le 3 Mars (*l*) 1604, par lequel elle voulut être enterrée dans l'Egliſe de l'Obſervance de Marſeille au tombeau de ſon pére, & mourut encore jeune (*m*) ſans (*n*) alliance.

IX. DEGRE'.

HONORÉ de Riquéty, IIe du nom, Ecuyer, Seigneur de Mirabeau & de Beaumont, Premier Conſul de la Ville de Marſeille & Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi Louis XIII. par Lettres du 18 Avril (*o*) 1614, ſervit fidélement ce Prince & le Roi Henry le Grand ſon pére, & reçut en pluſieurs occaſions des marques de leur eſtime. On rapporte ici de mot à mot un trait de l'Hiſtoire que l'on n'a pas crû devoir être ignoré. *Marſeille qui n'a jamais manqué de donner des marques de ſon zéle au ſervice du Roi, apprenant qu'il étoit campé devant Montpellier pour mettre a la raiſon cette Ville rébelle, crut lui devoir donner des aſſurances de ſa fidélité dans cette rencontre par la députation qu'elle lui fit d'Honoré de Riquéty Sieur de Mirabeau ſon premier Conſul; il partit donc accompagné de beaucoup de Nobleſſe, & étant arrivé au camp de Montpellier il*

(*a*) Prouvé par un acte original du même jour. (*b*) (*c*) Voyez la note *p* de la page précédente.
(*d*) Prouvé par un acte original du même jour.
(*e*) Extrait baptiſtaire délivré en forme à peu près dans le temps.
(*f*) Copie collationnée ſur l'original vers l'an 1630, à en juger par le caractére de l'écriture.
(*g*) Prouvé par un acte original du même jour.
(*h*) Extrait baptiſtére délivré en forme à peu près dans le temps.
(*i*) Titres d'Albertas. (*k*) Original. (*l*) Copie collationnée ſur l'original en 1625.
(*m*) (*n*) Mémoires anciens de la Famille.
(*o*) Cette datte eſt énoncée dans le Procès-verbal des preuves de Nobleſſe de Thomas-Albert de Riquéty ſon petit-fils, fait le 22 Novembre 1640, à l'occaſion de ſa réception dans l'Ordre de Malthe.

Digitized by Google

fut introduit & préſenté au Roi par le Duc de Chevreuſe, & comme il ſe mettoit à genoux pour lui faire ſon compliment, le Roi lui commanda de ſe lever & de parler debout, puiſqu'il ſçavoit bien que les premiers Conſuls de Marſeille étoient Gentilshommes; il l'écouta agréablement, & reçut avec des témoignages de bonne volonté les proteſtations de ſervice & de fidélité qu'il lui fit de la part de la Ville. Deux jours après les eſpions donnerent avis d'une grande ſortie que les ennemis devoient faire, commandés par Monſieur d'Argencourt, ce qui obligea toutes les troupes tant de Cavalerie que d'Infanterie qui étoient dans l'Armée du Roi, de ſe trouver à leurs poſtes pour renforcer les lignes & repouſſer cette ſortie; le Sieur de Mirabeau ne manqua pas de s'y trouver avec toute cette Nobleſſe qui l'avoit accompagné; & comme elle n'étoit pas en nombre pour former un juſte eſcadron, M. le Connétable qui commandoit & ordonnoit les Poſtes, lui propoſa de l'incorporer dans une autre troupe de Cavalerie, à quoi il répondit qu'il avoit l'honneur de porter le caractére d'une Ville trop conſidérable, pour être confondu avec quique ce fut, & qu'il le prioit de lui vouloir donner un poſte à part, qu'il deſcendroit avec tous ſes braves Gentilshommes qu'il voyoit auprès de lui. M. le Connétable à qui ce ſentiment plût, lui accorda ſa demande de fort bonne grace; les Huguenots firent leur ſortie, & furent repouſſés avec perte dans leurs murailles, & comme le traité de paix étoit déja fort avancé, il prit congé du Roi qui lui commanda de laiſſer auprès de lui Thomas de Riquéty ſon fils, & de faire quelques proviſions pour la ſubſiſtance de ſon Armée dont la Ville lui fit généreuſement préſent; il s'étoit trouvé au Siége de Montauban (*a*) l'an 1621; fut nommé dans l'Aſſemblée de la Nobleſſe de Provence tenue en la Ville d'Aix le 6 Août (*b*) de cette année, pour procéder par forme d'Enquête à l'uſage du payement de la Dixme du Diocèſe de Marſeille; élu la même année (*c*) Premier Conſul de cette Ville, & par ſon autorité & ſon crédit maintint l'Établiſſement des Jéſuites à Marſeille contre une furieuſe caballe qui s'étoit élevée contr'eux; fit ſon teſtament le 28 Octobre (*d*) 1622 & fut enterré le 30 (*e*) du même mois dans l'Egliſe de l'Obſervance de cette Ville ſous la tombe de ſes prédéceſſeurs.

De ſon mariage qui avoit été accordé par contrat du 26 Août (*f*) 1592, & qui ne fut célébré que le 20 Octobre ſuivant, avec Demoiſelle Jeanne DE LENCHE (dont le frére aîné étoit gendre du Maréchal d'Ornano) fille d'Antoine de Lenche, Ecuyer, & de Demoiſelle Jeanne DE BOUQUIN, il eut deux enfans dont on va parler: le pére du futur lui céda en faveur de ce mariage, la Terre, & Seigneurie de Mirabeau avec toute Juriſdiction moyenne & baſſe, ſous la réſerve de l'uſufruit ſa vie durant.

1o. THOMAS de Riquéty continue la poſtérité.

1o. ANNE de Riquéty, vivoit lors du teſtament d'Ogier de Riquéty ſon oncle.

X. DEGRE'.

THOMAS de Riquéty, dit *le Marquis de Mirabeau*, Seigneur de Mirabeau, de Beaumont, de Villebonne, &c. baptiſé le 5 Février (*g*) 1602, ſe diſtingua

(*a*) Prouvé par les Lettres d'érection de la Terre de Mirabeau en Marquiſat, rapportées ſur le dégré d'Honoré de Riquéty ſon petit-fils auquel elles furent accordées en 1685.
(*b*) Prouvé par un certificat délivré quelque temps après, & légaliſé le 21 Juin 1640.
(*c*) Etat de la Provence dans ſa Nobleſſe, Art. de Riquéty. (*d*) Original.
(*e*) Extrait mortuaire délivré en forme à peu près dans le temps.
(*f*) Original: (*g*) Extrait baptiſtére légaliſé en 1623.

par ſa bravoure en différentes occaſions ; il accompagna ſon pére au Siége de Montpellier où le Roi Louis XIII. lui commanda (*a*) de s'arrêter ; & ce Prince lui donna le 4 Novembre (*b*) 1625 une Commiſſion pour lever une Compagnie de cent Hommes de Guerre à pied François dans le Régiment de Buoux ; il ſe trouva dans l'Armée (*c*) du Duc de Guiſe lorſqu'elle paſſa en Italie pour le ſécours de Cazal, comme auſſi (*d*) au Siége de Beaucaire & à (*e*) cette fameuſe attaque & priſe des Iſles de Sainte Marguerite & de Saint Honorat faite ſur les Eſpagnols en 1637, & n'oublia jamais rien pour marquer ſon attachement inviolable au ſervice de Louis le Grand, ſur-tout pendant lestroubles dont la Provence fut agitée durant la minorité de ce Monarque qui lui en donna des témoignages bien honorables ; il fut élu pluſieurs fois Syndic de la Nobleſſe de Provence (*f*) & nommé par elle (*g*) un des trente Gentilshommes qui devoient ménager ſes intérêts avec le Roi ; Sa Majeſté lui avoit accordé (*h*) des Lettres d'Erection de la Terre de Mirabeau en Marquiſat en conſidération de ſes ſervices, & principalement pour avoir couru riſque de la vie avec ſon fils aîné dans la Maiſon de Ville de Marſeille où il étoit allé par ordre du Roi pour pacifier les déſordres ; mais ces Lettres ne furent pas vérifiées à cauſe de la Guerre Civile de ce tems-là. Il avoit épouſé par contrat du 27 Septembre (*i*) 1620 Demoiſelle Anne DE PONTEVÉS, laquelle fit ſon teſtament le 11 Septembre (*k*) 1662 ; elle étoit fille de Magnifique Seigneur Meſſire Pompée de Pontevés ſurnommé *le Grand*, Seigneur de Buoux, Capitaine de 50 Hommes d'Armes des Ordonnances du Roi & d'une des Galères de Sa Majeſté, & de Magnifique Dame Marguerite DE LA BAUME-DE SUZE qui étoit fille de François de la Baume, Comte de Suze, Chevalier des Ordres du Roi, Gouverneur de Provence Amiral des Mers du Levant, & de Françoiſe DE LÉVIS, ſœur de Gilbert de Lévis, Premier Duc de Ventadour ; fut déclaré *Noble & iſſu de noble race & lignée* par Jugement des Commiſſaires de la Nobleſſe en Provence rendu le 19 Mars (*l*) 1668 ; & vivoit encore le 2 Août (*m*) 1672, datte de ſon teſtament.

Les enfans qui naquirent du mariage deſdits Seigneur & Dame de Mirabeau, morts tous les deux lors du teſtament de Jean-François de Riquéty leur ſecond fils, furent au nombre de neuf.

II. HONORÉ de Riquéty va ſuivre.

II. JEAN-François de Riquéty, dit *l'Abbé de Mirabeau*, Abbé de Saint Gervais (*n*), étoit dans l'Etat Eccléſiaſtique des le 2 Août (*o*) 1672 ; il fit ſon teſtament au mois de Décembre (*p*) 1687, par lequelil voulut être inhumé ſous la tombe de ſes prédéceſſeurs dans l'Egliſe des Péres Obſervantins de la Ville de Marſeille, & vivoit encore le 11 Février (*q*) 1702.

(*a*) Prouvé par le trait d'hiſtoire cité ſur le degré de ſon pére. (*b*) Original.
(*c*) (*d*) (*e*) (*f*) Etat de la Provence dans ſa Nobleſſe, Article de Riquéty.
(*g*) Mémoires domeſtiques anciens. (*h*) Etat de la Provence dans ſa Nobleſſe, Article de Riquéty.
(*i*) Expédition délivrée en forme en 1662 : Dans les articles du mariage d'Honoré ſon fils du 10 May 1660, & produits en original ; la datte du contrat de mariage de ſon pére eſt énoncée du « 20 Septembre « 1620 ».
(*k*) Original.
(*l*) Cette datte eſt énoncée dens l'Ordonnance de Nobleſſe de M. de Bézons, Intendant de Languedoc, rendue le 20 Janvier 1670, en faveur de la Branche de Riquet-Caraman.
(*m*) Original. (*n*) Mémoires domeſtiques anciens.
(*o*) Prouvé par un acte original du même jour. (*p*) Copie non ſignée de l'écriture du temps.
(*q*) Prouvé par un acte original du même jour.

II. François de Riquéty, d'abord Lieutenant Colonel du Régiment de Provence, & enſuite Capitaine, Major & Inſpecteur des Galères, né le dernier jour d'Avril (*a*) 1631, & connu ſous le nom de *Chevalier de Mirabeau*, fut nommé Page du Grand-Maître de Malthe le 30 Août (*b*) 1645, & paya ſon paſſage pour être reçu Chevalier de l'Ordre de Saint Jean de Jéruſalem le 6 Septembre (*c*) ſuivant; ſes Preuves de Nobleſſe faites à l'occaſion de ſa réception dans cet Ordre furent déclarées bonnes & valables par la Langue de Provence le 2 Janvier (*d*) 1648 d'après le Procès-verbal qui en avoit été fait le 26 Février (*e*) de l'année précédente; il obtint le 29 Janvier (*f*) 1654 du Duc de Mercœur, Gouverneur de Provence, une Commiſſion pour lever & mettre ſur pied une Compagnie de Cinquante Hommes deſtinée à tenir garniſon dans la Ville de Toulon, & dans laquelle il eſt qualifié *Lieutenant de la Meſtre de Camp du Régiment de Provence*; & ce doit être à lui qu'eſt adreſſé ſous les noms & qualités du *Sieur de Mirebeau, Chevalier*, un Brévet du 9 Mars (*g*) de l'année précédente, pour la Charge de Lieutenant de la Compagnie de Chevaux-légers du Sieur de la Molle, Capitaine dans le Régiment Colonel Général. Le Duc de Vendôme, Grand-Maître & Surintendant Général de la Navigation & Commerce de France, lui donna le 27 Avril (*h*) 1657 une Commiſſion pour faire le voyage de Malthe ſur la Frégate nommée *Saint Joſeph*, avec ordre d'attaquer tous les Vaiſſeaux du Roi d'Eſpagne & des autres ennemis de l'Etat qu'il rencontreroit; & ſur le rapport que ce Prince fit au Roi Louis XIV. de ſes ſervices diſtingués, ce Monarque le fit Major de ſes Galères le 11 Mars (*i*) 1665; lui donna le Commandement de la Galère *la Régine* le 24 Mars (*k*) 1670; le 26 Mai (*l*) ſuivant de celle nommée *la Thérèſe*; & le 17 Février (*m*) de l'année ſuivante d'une autre de ſes Galères; il fit ſon teſtament le 28 Mars (*n*) 1690, par lequel il ordonna qu'après ſa mort on portât ſon corps dans l'Egliſe des Obſervantins de la Ville de Marſeille, ſépulture de ſes ancêtres.

II. Thomas-Albert de Riquéty, Capitaine des Vaiſſeaux du Roi & Lieutenant des Gardes du Duc de Vendôme, baptiſé le 28 Août (*o*) 1632, & appellé dans le monde *le Chevalier de Beaumont*, fut reçu de minorité Chevalier de Malthe le 22 Avril (*p*) 1639; fit ſes Preuves de Nobleſſe le 22 Novembre (*q*) 1640, & elles furent admiſes par la Langue de Provence le 2 Mai (*r*) 1641; eſt qualifié *Capitaine de la Marine* dans une Commiſſion que lui donna le Duc de Vendôme le 30 Mars (*s*) 1664 de Capitaine de Port & des Rades de la Ville de Marſeille; fut reçu Chevalier Profès le 12 Janvier (*t*) 1679; étoit Commandeur de la Selve le 28 Mars (*u*) 1690, & fut nommé depuis Grand Prieur de Saint Gilles, mais il mourut ſans avoir été reçu.

(*a*) Extrait baptiſtére délivré par Copie collationnée vers l'an 1650 ſur un autre extrait délivré le 19 Avril 1634, & légaliſé le 6 Novembre 1645. (*b*) Original.
(*c*) Prouvé par un acte du 9 Septembre 1645, produit par expédition délivrée vers l'an 1680.
(*d*) Expédition délivrée & légaliſée en 1682. (*e*) Original. (*f*) Original.
(*g*) (*h*) (*i*) (*k*) (*l*) (*m*) (*n*) Original.
(*o*) Cette datte eſt énoncée dans le Procès-verbal de ſes preuves de Nobleſſe, fait le 22 Novembre 1640.
(*p*) Prouvé par un acte du 22 Mars 1659, produit par expédition délivrée en 1660.
(*q*) (*r*) (*s*) (*t*) Original.
(*u*) Prouvé par le teſtament de François de Riquéty ſon frére.

11. Louis de Riquéty-de Villebonne baptiſé le 8 Février (*a*) 1634, fit ſes preuves de nobleſſe pour être reçu Chevalier de l'Ordre de St Jean de Jéruſalem au Grand Prieuré de St Gilles le 10 Septembre (*b*) 1650, & mourut à Malthe après y avoir fait ſon teſtament le 27 Décembre (*c*) 1653.

11. Bruno de Riquéty dit *le Comte de Mirabeau*, Chevalier, Seigneur de Bauchery, de Chantaloue, de la Fontaine, de Vaugien &c, Gouverneur du Queſnoy, ondoyé le 27 Juillet (*d*) 1637, ſe préſenta pour être reçu Chevalier de l'Ordre de St Jean de Jéruſalem le 10 Novembre (*e*) 1655, & commença à ſervir dans les Mouſquetaires (*f*) d'où il ſortit enſuite pour entrer dans le Régiment des Gardes; il fut reçu Enſeigne en (*g*) 1662; Sous-Lieutenant en (*h*) 1670; Aide-Major en (*i*) 1672; & enfin Capitaine en (*k*) 1674; aſſiſta à trente ſiéges de tranchée ouverte (*l*); ſe trouva à la bataille de Steinkerque; donna (*m*) des preuves très-ſignalées de ſa bravoure en 1678 à la bataille de St Denis où il commandoit un bataillon & où il fut griévement bleſſé, & après dix ans de pareil commandement, il vendit en (*n*) 1690 ſa Compagnie pour ſe retirer; il fit 3 teſtaments, le 1er, le 30 Mars (*o*) 1720, le 2^d, le 1er Juin (*p*) 1725, & le 3e, le 24 Avril (*q*) 1728, par lequel il voulut être enterré dans le chœur de l'Egliſe de Bauchery: il fit encore deux codicilles les 4 Février (*r*) & 31 Août (*s*) 1729 & avoit été marié deux fois; la premiere avec D^lle Catherine FORESTS (*t*) Marquiſe (*u*) de Vaugien, fille de Jean Foreſts Ecuyer, Conſeiller du Roy en ſa Cour des Aides, & de Dame Jeanne FORESTS; & n'ayant point eu d'enfans de ce mariage, il épouſa en 2des nôces (*x*) Dame Anne-Aimée de BOULLAINVILLIERS Dame & Chanoineſſe de Pouſſay, fille de Charles de Boullainvilliers Seigneur de Chamaloue près Provins, Gouverneur de St Jean de Laune, & de Dame Marie de LORON, & en eut une fille unique nommée,

12. Catherine-Edmée de Riquéty mariée en (*y*) 1711 avec François-Emmanuel de ROYER dit *le Marquis de St Micaut*, Colonel du Régiment de Bourbon Cavalerie & Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de St Louis.

11. Ange de Riquéty vivoit le 12 Novembre (*z*) 1642.

11. Jeanne de Riquéty fut mariée par contrat du 11 Avril (*aa*) 1643 avec Noble Mr François de CLAPIERS Seigneur du Puget, Conſeiller du Roy en ſa Cour de Parlement de Provence, & fit ſon teſtament le 11 Janvier (*bb*) 1690, par lequel elle voulut être enterrée dans l'Egliſe des Peres Obſervantins de la Ville de Marſeille où étoient inhumés ſes pere & mere.

11. Anne de Riquéty née avant le 12 Novembre (*cc*) 1642, étoit Religieuſe au Monaſtere de St Sauveur de Marſeille le 11 Septembre (*dd*) 1662, & vivoit encore le 2 Août (*ee*) 1672.

XI. DEGRE'.

Honoré de Riquéty Chevalier, Marquis de Mirabeau, Seigneur de Villebonne & de Beaumont &c. qualifié *Haut & Puiſſant Seigneur* dans pluſieurs actes

(*a*) Cette date eſt énoncée dans le procès-verbal de ſes preuves de nobleſſe. (*b*) (*c*) Original. (*d*) Extrait baptiſtére délivré en forme vers l'an 1650. (*e*) Original. (*f*) (*g*) (*h*) (*i*) (*k*) (*l*) (*m*) (*n*) Abregé chronologique & hiſtorique de l'origine, du progrès & de l'état actuel de toutes les troupes de France, imprimé à Liége en 1735. (*o*) (*p*) Ces 2 actes ſont énoncés dans ſon 3e teſtament. (*q*) Original. (*r*) (*s*) Voyez la note *o p* de cette page. (*t*) (*u*) (*x*) Nobiliaire manuſcrit de la Provence, conſervé dans la bibliothéque du Juge d'Armes. (*y*) Mémoires de la Famille. (*z*) Prouvé par un acte original du même jour. (*aa*) (*bb*) Original. (*cc*) (*dd*) Voyez la note *z* de cette page. (*ee*) Prouvé par le teſtament de ſon pere.

qui le concernent, fut baptiſé le 3 Avril (*a*) 1622 ; il embraſſa de bonne heure la profeſſion des armes, & s'y diſtingua par ſa valeur ; il ſe trouva (*b*) au ſecours de Turin, étant alors Guidon de la Compagnie des Gendarmes du Comte de Carces dont il devint (*c*) par la ſuite Enſeigne ; ſervit (*d*) en cette derniere qualité dans les armées de Catalogne & de Piémont où il donna des preuves de ſa valeur (*e*), & ſe trouva (*f*) aux ſiéges de Collioure & de Perpignan en 1642, à la (*g*) bataille de Lérida le 7 Octobre de la même année, & aux priſes (*h*) des Villes de Villeneuve-d'Aſt & de Trin en 1643 ; enfin, après avoir été bleſſé (*i*) en pluſieurs occaſions, il quitta le ſervice & fit ſon teſtament le 13 Novembre (*k*) 1673 ; il étoit Premier Conſul d'Aix & Premier Procureur du Pays de Provence le 14 Avril (*l*) 1678 ; obtint du Roy Louis XIV. au mois de Juillet (*m*) 1685 des Lettres d'érection de ſa terre de Mirabeau en Marquiſat, regiſtrées à Aix le 30 Novembre (*n*) 1686, & dans leſquelles ce Prince lui donne la qualité de *Chevalier*, & mourut peu de tems avant le mois de Décembre (*o*) 1687 fort regreté dans ſa Province, étant pour lors (*p*) Syndic de la Nobleſſe : De ſon mariage accordé par contrat du 7 Juillet (*q*) 1660 avec Dlle Eliſabeth DE ROCHEMORE (laquelle fit ſon teſtament le 28 Décembre (*r*) 1687, & mourut entre le 20 Février (*s*) 1697 & le 17 Avril (*t*) 1708) fille de Meſſire François de Rochemore Chevalier, Baron de Barry, Seigneur de Nages & de Soulorgues, Conſeiller du Roy en ſes Conſeils d'Etat & Privé, Premier Préſident en la Cour des Comptes, Aides & Finances de Montpellier, & de Dame Pierre DE GRILLE, il eut quatre enfans qui ſuivent.

12. THOMAS-EUCHER de Riquéty mourut (*u*) jeune ſans alliance.

12. JEAN-ANTOINE de Riquéty continuë la filiation.

12. JEAN-FRANÇOIS-ANNIBAL de Riquéty-de Mirabeau baptiſé le 6 Novembre (*x*) 1669, fit ſes preuves de nobleſſe pour être reçu Chevalier de l'Ordre de St Jean de Jéruſalem & Page du Grand-Maître de Malthe le 21 Octobre (*y*) 1681, & fut fait ſucceſſivement le 15 Janvier (*z*) 1693 Sous-Lieutenant de la Galere *la Brave*, & le 1er Janvier (*aa*) 1699 Sous-Lieutenant de la Galere *la Réalle* avec rang de Lieutenant : il fit ſon teſtament le 30 Juillet (*bb*) 1701, & mourut à Gibraltar (*cc*) avant le 14 Janvier (*dd*) 1702.

12. EUGÉNIE de Riquéty épouſa par articles du 8 Août (*ee*) 1684 Meſſire François DE GRILLE-DE ROUBIAC Chevalier, Marquis d'Eſtoublon, & le contrat de leur mariage fut paſſé le 29 Novembre ſuivant.

XII. DEGRE'.

JEAN-ANTOINE de Riquéty Chevalier, Marquis de Mirabeau, Comte de

(*a*) Extrait baptiſtére délivré à peu près dans le temps. (*b*) Mémoires domeſtiques à peu près du temps. (*c*) (*d*) (*e*) (*f*) (*g*) (*h*) (*i*) Ces ſervices ſont rapportés dans les lettres d'érection qu'il obtint de la terre de Mirabeau en marquiſat. (*k*) Cette date eſt énoncée dans deux actes originaux des 20 Octobre 1687, & 20 Février 1697. (*l*) Prouvé par les lettres d'état qui lui furent accordées le même jour : ces lettres produites en original. (*m*) (*n*) Tablettes hiſtoriques, généalogiques & chronologiques contenant les érections des terres du Royaume en Marquiſat, Comté, Vicomté & Baronie, imprimées à Paris en 1751. (*o*) Le teſtament de Jean-François de Riquéty ſon frere le dit mort pour lors ; c'eſt donc à tort que l'Abbé Robert dans ſon état de la nobleſſe de la Provence, Art. de Riquéty, met ſa mort à l'an 1688. (*p*) Etat de la Provence dans ſa nobleſſe, Art. de Riquéty. (*q*) Original. (*r*) Cette date eſt énoncée dans un acte original du 20 Février 1697. (*s*) Prouvé par un acte original du même jour. (*t*) Prouvé par le contrat de mariage de ſon fils. (*u*) Voyez la note *b* de cette page. (*x*) Cette date eſt énoncée dans le procès-verbal de ſes preuves de nobleſſe. (*y*) Expédition délivrée vers le temps même à en juger par le caractére de l'écriture. (*z*) (*aa*) Original. (*bb*) Original. (*cc*) Prouvé par l'acte ſuivant. (*dd*) Prouvé par un acte du même jour rapporté à la ſuite de ſon teſtament. (*ee*) Original.

Digitized by Google

Beaumont, Seigneur de Villebonne, de Neigreaux, de St Auquille, &c. qualifié *Haut & Puiſſant Seigneur* dans les actes qui le concernent, fut baptiſé le 29 Novembre (*a*) 1666; il fut nommé Page du Grand-Maître de Malthe le 1er May (*b*) 1675, & la commiſſion pour procéder aux preuves de ſa nobleſſe paternelle & maternelle fut expédiée le 3 May 1678; depuis il entra dans (*c*) les Mouſquetaires, & fut ſucceſſivement Capitaine d'une Compagnie de Chevaux-légers dans le Régiment de Bezons avant le 20 Février 1697, Colonel d'un Régiment d'Infanterie de ſon nom, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de St Louis & Brigadier des Armées du Roy; il ſe trouva au ſiége de Luxembourg, à celui de Douay & à la bataille de Caſſano où il fut bleſſé & ne ceſſa de donner dans toutes les expéditions militaires où il ſe trouva, des preuves de ſa bravoure; il refuſa la charge de Lieutenant Général pour le Roy en Dauphiné, à cauſe de la foibleſſe de ſa ſanté occaſionnée par 27 bleſſures qu'il avoit reçues, dont pluſieurs lui avoient eſtropié les deux bras, & une entr'autres qui lui avoit fracaſſé le col, au point qu'il étoit obligé d'avoir un collier pour le ſoutenir; étoit Colonel d'un Régiment d'Infanterie & prenoit la qualité de *Très Haut & Puiſſant Seigneur* lorſqu'il épouſa par contrat du 17 Avril (*d*) 1708 Noble D^lle Françoiſe DE CASTELLANE, qui y eſt dite fille de » Très Haut & Puiſſant Seigneur Meſſire » Jean-François Marquis de Caſtellane, Baron d'Avanſon, Seigneur de S^t Ro- » man, de St Etienne, d'Aurans, de Norante &c, & de Haute & Puiſſante » Dame Dame Madeléne DE GRUEL «; étoit Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de St Louis & Brigadier des Armées du Roy lors des Lettres patentes qu'il obtint de Sa Majeſté au mois de Septembre 1713, enregiſtrées au bureau des finances de la Généralité de Provence le 18 Décembre (*e*) 1715, portant érection en *Comté* de la terre de Beaumont & réunion de la ſeigneurie de Neigreaux, du fief de St Auquille & de l'arriere-fief de Villebonne, & mourut en 1737 ayant eu de ſon mariage pluſieurs enfans dont on va parler.

13. JEAN-FRANÇOIS de Riquéty mourut en bas âge.

13. VICTOR de Riquéty Chevalier de l'Ordre de St Jean de Jéruſalem & Enſeigne dans le Régiment de Mirabeau, ſe tua par accident à Toulouſe en 1728.

13. VICTOR de Riquéty va ſuivre.

13. JEAN-ANTOINE-JOSEPH-CHARLES-ELZÉAR de Riquéty dit *le Chevalier de Mirabeau*, Capitaine des Vaiſſeaux du Roy & Gouverneur de la Guadeloupe, né le 8 Octobre (*f*) 1717, fut reçu Chevalier de l'Ordre de St Jean de Jéruſalem le 31 Juillet (*g*) 1720; il s'eſt trouvé aux combats de Gibraltar & de la Cioutat, à la priſe du Mars où il fut bleſſé d'un coup de canon, & mené priſonnier en Angleterre, & au combat du Port Mahon. Il a été nommé depuis Général des Galéres de Malthe.

13. JOSEPH de Riquéty né le 7 Septembre (*h*) 1719, fut reçu Chevalier de l'Ordre de St Jean de Jeruſalem le 31 Juillet (*i*) 1720, & mourut en bas âge.

13. ALÉXANDRE-LOUIS de Riquéty Chevalier de l'Ordre de St Jean de Jéruſalem, Capitaine dans le Régiment du Roy, Grand Chambellan & Conſeiller Privé du feu Margrave de Brandebourg-Bareith, baptiſé le 8

(*a*) Extrait baptiſtére légaliſé en 1678. (*b*) Original.
(*c*) Prouvé par les lettres d'érection en marquiſat de la terre de Mirabeau accordées en 1685 à Honoré de Riquéty ſon pere. (*d*) Copie collationnée ſur l'original & légaliſée en 1750. (*e*) Original.
(*f*) Cette date eſt énoncée dans ſes preuves de nobleſſe faites le 20 Décembre 1724. (*g*) Original.
(*h*) Cette date eſt énoncée dans ſes preuves de nobleſſe faites le 20 Décembre 1724. (*i*) Original.

Digitized by Google

Octobre (*a*) 1724, fut reçu le 7 Avril (*b*) 1725 Chevalier de Malthe, où il alla pour faire ſes caravannes, & à ſon retour il ſe trouva aux batailles d'Ettingen, de Fontenoy, de Lawfeldt, de Raucoux, aux ſiéges de Menin, d'Ypres & de Furnes & à tous les autres ſiéges de cette guerre; il quitta depuis la croix de Malthe; ſe maria avec Dlle Julienne-Dorothée-Silvie, née Comteſſe DE KUNSBERG & mourut aumois de Juillet 1761.

13. MARIE de Riquéty mourut jeune.

XIII. DEGRE'.

VICTOR de Riquéty Chevalier, Marquis de Mirabeau, de Sauvebœuf & de Biran, Comte de Beaumont, Vicomte de St Mathieu, Baron de Pierrebuffiére, & en cette qualité Premier Baron du Limoſin, Sgr de Roquelaure, de Neigreaux, de St Auquille, de Pierreaigu, du Buignon, de Chéronnac, de la Tournelle, de Brie, de Champagnac, de Puyméreau &c, cidevant Capitaine dans le Régiment de Duras auparavant Mirabeau, qualifié *Haut & Puiſſant Seigneur* dans les actes qui le concernent, naquit le 5 Octobre (*c*) 1715; il fit ſes preuves de nobleſſe pour être reçu Chevalier de l'Ordre de St Jean de Jéruſalem au Grand Prieuré de St Gilles le 1er Septembre (*d*) 1718, & quitta depuis la croix pour ſe marier; il s'eſt trouvé aux ſiéges de Kell & de Philiſbourg, à l'attaque des hauteurs des lignes d'Ettingen où il reçut une bleſſure, aux affaires de Clauſen & d'Hiſperberg, & ſervit à la tête de la compagnie de grenadiers du Régiment du Marquis de Mirabeau ſon pere, dans la campagne de Baviére en 1742; il achera en 1740 la terre du Buignon près de Fontainebleau; fut nommé en 1743 Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de St Louis & quitta le ſervice dans la même année: il s'eſt diſtingué par l'ouvrage qui a pour titre *l'ami des hommes*, ainſi que par d'autres qui feront à jamais honneur à ſa mémoire.

De ſon mariage accordé par contrat du 11 Avril (*e*) 1743 avec » Haute & Puiſſante Dame « Dame Marie-Géneviéve DE VASSAN Vicomteſſe de St Mathieu, Baronne de Pierrebuffiére, Dame de la Tournelle, de Chéronnac, de Brie, de Champagnac, de Puyméreau & de Sauvebœuf, veuve de Haut & Puiſſant Seigneur Jean-François de Ferriéres Chevalier, Marquis de Sauvebœuf, Grand Sénéchal d'Auvergne, Capitaine au Régiment du Roi Infanterie & Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de St Louis, qu'elle avoit épouſé par contrat du 10 Décembre (*f*) 1737, fille de » Haut & Puiſſant Seigneur Charles Marquis de Vaſſan « Seigneur de la Tournelle, de Cuvergnon, de Germaincourt, de Grandchamp &c, Brigadier des Armées du Roi, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de St Louis, & de » Haute & Puiſſante » Dame « Dame Anne-Thérèſe DE FERRIÉRES-DE SAUVEBŒUF Premiere Baronne du Limoſin, Vicomteſſe de St Mathieu, Dame de Sauvebœuf, de Brie, de Champagnac, de Puyméreau &c, il a eu les enfans qui ſuivent.

1. VICTOR-CHARLES-FRANÇOIS de Riquéty-de Mirabeau né le 16 Mars (*g*) 1744, mourut en bas âge.
2. HONORÉ-GABRIEL de Riquéty-de Mirabeau naquit le 9 Mars 1749.
3. JEAN-ANTOINE de Riquéty-de Mirabeau mourut en bas âge.
4. ANDRÉ-BONIFACE-LOUIS de Riquéty-de Mirabeau né le 30 Novembre 1754, fut reçu Chevalier de l'Ordre de St Jean de Jéruſalem en conſéquence des preuves de ſa nobleſſe paternelle & maternelle faites en 1755.
5. MARIE-ANNE-JEANNE de Riquéty-de Mirabeau naquit le 10 Juillet 1745.
6. ANNE-GABRIELLE de Riquéty-de Mirabeau mourut en 17::
7. CAROLINE-ELISABETH de Riquéty-de Mirabeau naquit le 5 Septembre 1747.
8. VICTOIRE de Riquéty-de Mirabeau mourut en 17::
9. MARIE-LOUISE-ÉLISABETH de Riquéty-de Mirabeau naquit le 4 Septembre 1752.
10. MARIE-ANNE-FRANÇOISE de Riquéty-de Mirabeau.

(*a*) Cette date eſt énoncée dans le procès-verbal de ſes preuves de nobleſſe faites le 2 Décembre 1718. (*b*) Original. (*c*) Extrait baptiſtére délivré en forme. (*d*) Expédition valant original. (*e*) Copie collationnée ſur l'original en 1750 & légaliſée. (*f*) Cette date eſt énoncée dans ſon ſecond mariage. (*g*) Extrait baptiſtére délivré la même année.

Vû & vérifié par Nous Chevalier, Conſeiller du Roy en ſes Conſeils, Juge d'Armes de France.

LE ROY-DE MACEY,

Seigneurs & Patrons de Macey, d'Eſpas, de Bréé, de la Brumanière, de Noyant, de la Loriniére, du Chaſtellier, du Manoir, de Cran, de la Sanſonniére, des Broizelles, de Montlevart, de la Porte, de la Fontaine, de la Chappelle, des Hogues, &c.

EN NORMANDIE.

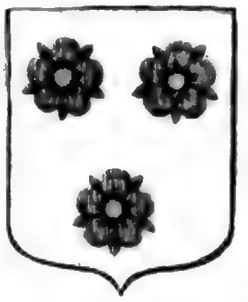

D'Argent à trois Roſes de gueules, boutonnées d'or & poſées deux & une. (*)

PREMIER DEGRE'.

GUILLAUME le Roy, (*a*) Ecuyer, Seigneur d'Eſpas, & en partie de Macey, qualifié du Titre de *Noble* dès l'an (*b*) 1470, par les Commiſſaires du Roi, députés ſur le fait des francs-Fiefs dans la Province de Normandie, reçut le 19 Juin (*c*) 1478, la foi & hommage de Thomas Maſſe pour un lieu & ténement appellé *le fieu Durant* qu'il poſſédoit en la Paroiſſe d'Eſpas, & dans cet acte eſt nommé Pierre de Saint Paer, Ecuyer; il en reçut encore un autre le 18 Décembre (*d*) 1480, de Richard de la Noë, pour une piéce de terre que celui-ci poſſédoit dans ſa mouvance, entre Jean le Roy & Jean Rouſſel; paſſa un bail d'une autre piéce de terre aſſiſe en la Paroiſſe de Macey, au profit de Michel le Dévyn, fils de Colin le Dévyn habitant de cette Paroiſſe le 24 Février (*e*) 1489; obtint une Sentence rendüe à Pontorſon le 18 Novembre (*f*) ſuivant, par Pierre de Saint Faer, Lieutenant d'Honorable Homme Jean le Roy, Vicomte d'Avranches, par laquelle ce Juge lui adjugea par décret pour la ſomme de 10 livres, deux piéces de terres aſſiſes en la Paroiſſe de Macey, ſujettes à payer à la Seigneurie de Macey quatre Ruches de Froment de rente qui lui étoit düe pour une aineſſe nommée *le Fief du Vielfoſſé*; & ayant eu quelques conteſtations avec les Religieux de l'Abbaye du Mont Saint Michel, au ſujet de leurs intérêts communs, elles furent réglées par une autre Sentence rendüe le 3 Juillet (*g*) 1491, par Vigour Vivien, Ecuyer & Honorable Homme Thomas Gardain, Praticien en Cour Laye, en préſence d'Imbert de Bréault, Ecuyer; il vendit le 28 Juillet (*h*) de l'année

(*) Ces armes étoient celles que portoient François le Roy, auteur du III. Dégré de cette généalogie; elles ſont gravées ſur une cloche de la Paroiſſe de Macey, dont il fut parain au mois de Mars (†) 1544.

(*a*) Les mémoires de la Famille portent que ce Guillaume le Roy étoit petit-fils de Robert le Roy, Seigneur de Brée, & de Montlevart, & de Jeanne Gautron; & avoit pour pére & mére Jaques le Roy, Seigneur des mêmes lieux de Brée, & de Montlevart, & Françoiſe Durand, fille de Pierre Durand, Seigneur en partie de Macey.

(*b*) Cette datte eſt énoncée dans une Ordonnance renduë le 9 Février 1577, par les Commiſſaires députés par le Roi ſur le fait des francs-Fiefs, en faveur de Pierre le Roy, auteur du IV. Dégré de cette généalogie.

(*c*) (*d*) (*e*) (*f*) Original, (*g*) Expédition délivrée en 1538. (*h*) Original.

(†) Procès-verbal dreſſé le 8 Mai 1676, par Jaques Philippes, Tabellion Royal en la Vicomté d'Avranches.

Digitized by Google

ſuivante, conjointement avec Nicolas Mygnier, fils & héritier de défunt Jean Mygnier, à Louis le Bachelier, une piéce de terre aſſiſe en la Paroiſſe de Longueville, qu'ils avoient eüe le même jour en contr'échange d'autre héritage de Raoulin Barbin, Ecuyer, & de Demoiſelle *Jeanne* ſa femme; & mourut ainſi que Demoiſelle Catherine MILLART ſa femme avant le premier Juin (*a*) 1499, datte du partage de leurs biens fait entre leurs enfans nommés

2. PIERRE le Roy qui va ſuivre.

2. NICOLLE le Roy, Ecuyer, } dont la poſtérité eſt éteinte.
& }
2. JEAN le Roy, Ecuyer, }

II. DEGRE'.

PIERRE le Roy, Ier du nom, Ecuyer, Seigneur en partie de Macey & d'Eſpas, terre qui lui échut par le partage dont on vient de parler & dont il donna ſon aveu le 20 Janvier (*b*) 1503, à Noble & Puiſſant Seigneur, Monſeigneur Gilles de Couvran, Chevalier, à cauſe de la Seigneurie de Sacey dont celui-ci étoit poſſeſſeur; avoit épouſé par contrat du 25 Avril (*c*) 1491, Demoiſelle Margueritte FOULLENGE, fille de Macé Foullenge, Ecuyer, Seigneur de la Guybourgére & de Dancey, & de Demoiſelle Margueritte GRANGER ſa veuve, alors femme de Noble Homme Régnault Savary, qui promirent tous les deux de *veſtir et extenſiller la future comme Damoiſelle de bonne maiſon;* on le trouve compris dans le nombre des cinq Gentilshommes auſquels le Seigneur de la Trémoille confia le 11 Mai (*d*) 1512 la Garde de la Ville du Mont Saint Michel; & cinq ans auparavant, c'eſt-à-dire, le 10 Septembre (*e*) 1507, il s'étoit préſenté à Coutances en qualité de Seigneur en partie de Macey, à la montre des Nobles tenans noblement au Bailliage de Côtentin, *ſuffiſamment monté et armé en habillement d'Archer*, tant pour lui que pour Robert Gauteron, Ecuyer, Seigneur de l'autre partie du Fief de Macey.

De ſon mariage avec la dite Demoiſelle Foullenge on lui connoit un fils nommé

3. FRANÇOIS le Roy qui continue la deſcendance.

III. DEGRE'.

FRANÇOIS le Roy, Ier du nom, Ecuyer, Seigneur & Patron de Macey, d'Eſpas & des Hogues, fit un échange le 11 Avril (*f*) 1562 avec Pierre Bontemps Bourgeois de Pontorſon, par lequel il lui fit don d'une piéce de terre joignant les terres de Guillaume & de Jaques le Roy, Ecuyers; & fut marié à Demoiſelle Bertrande DU CHASTELLIER, dont il eut pour enfans

4. PIERRE le Roy, ci après.
4. JEAN le Roy, Prêtre, Curé de Macey, qualifié *Noble & Diſcret Homme Maître*, & nommé comme vivant dans un acte du 9 Décembre (*g*) 1573.
4. LE'ONARD le Roy, Prêtre, Curé d'Eſpas, que l'on trouve avec la même

(*a*) (*b*) (*c*) Original.
(*d*) Expédition délivrée dans le temps même.
(*e*) (*f*) (*g*) Original.

qualité *de Noble & Diſcret Homme Maître*, dans l'acte dont on vient de parler; & mort avant le 19 Décembre (*a*) 1603, ainſi que Jean le Roy ſon frére.

&

4. ROBERDE le Roy, mariée par articles accordés ſous ſeings privés, le 20 Mars (*b*) 1570, à Noble Homme François DE VERDUN, Seigneur de Margotin, fils de Noble Homme Pierre de Verdun, Seigneur de la Crenne, de Verdun en Boucey & du dit lieu de Margotin, & de Demoiſelle Jeanne PIOGER ſa femme.

IV. DEGRE'.

PIERRE le Roy, IIe du nom, Ecuyer, Seigneur & Patron de Macey & d'Eſpas, fut préſent avec Nobles Hommes Pierre le Roy, Seigneur de Montlevart, Jaques le Roy, Seigneur de la Porte, Jean le Roy, Seigneur de la Fontaine, & Guillaume le Roy, Seigneur de la Chappelle, à une Sentence rendüe au Bailliage de Côtentin, le 15 Juin (*c*) 1558, pour nommer un tuteur aux enfans de Pierre de Verdun, Ecuyer, Seigneur de la Crenne, & à la fille mineure de Gilles de Verdun, Ecuyer, fils aîné & principal héritier du dit Pierre de Verdun; & dans cet acte ils ſont tous nommés *prochains parens des mineurs*; obtint le 9 Février (*d*) 1577, une Ordonnance des Commiſſaires députés par le Roi ſur le fait des francs-Fiefs en Normandie, par laquelle ils lui donnerent main levée de ſa Seigneurie de Macey qui lui avoit été confiſquée faute d'en avoir donné ſa déclaration, & l'Exemptérent du droit de franc-Fief, attendu qu'*il étoit perſonne Noble né et extraict d'ancienne et Noble Race et lignée tel tenu et réputé ès lieulx où il étoit demeurant et congneu, ayant touſjours, tant lui que ſes prédéceſſeurs, veſqui noblement, ſans avoir faict ou éxercé actes deſrogeans à la quallité de nobleſſe*; & de ſon mariage avec Demoiſelle Margueritte DE MAHE', qui en étoit veuve dès le 20 Avril (*e*) 1605, il eut deux enfans nommés

5. JEAN le Roy, qui va ſuivre.

&

5. FRE'DE'RIC le Roy, auteur de la ſeconde Branche.

V. DEGRE'.

JEAN le Roy, Ier du nom, Ecuyer, Seigneur & Patron de Macey & d'Eſpas, s'obligea par acte du 7 Février (*f*) 1616, paſſé en préſence de Pierre le Roy, Ecuyer, Seigneur de Cran, d'acquitter Frédéric le Roy ſon frére, d'une ſomme de 3000 livres envers Julien le Teſſier, Sieur des Cliettes, & vivoit encore le 27 Juin (*g*) 1625, datte d'une Ordonnance rendüe par les Commiſſaires des francs-Fiefs, par laquelle, attendu qu'*il étoit de qualité noble*, il fut déchargé de la ſomme de 300 livres à laquelle il avoit été taxé, à cauſe de ſes Terres d'Eſpas & de Macey; mais il mourut avant le 19 Janvier (*h*) 1664: De ſon mariage avec Noble Demoiſelle Jaqueline DE SAINT MARTIN,

(*a*) Prouvé par un acte du même jour produit par Expédition délivrée en 1605.
(*b*) (*c*) Titres de Verdun.
(*d*) Original.
(*e*) Prouvé par un acte original du même jour.
(*f*) (*g*) Original. (*h*) Prouvé par un acte original du même jour.

Digitized by Google

qui ne vivoit plus dès le 13 Décembre (*a*) 1661, il avoit eu pour enfans,

6. JULIEN le Roy, qui va ſuivre.
6. JEAN le Roy, IIe du nom, Seigneur de Cran, marié à Demoiſelle Michelle DU PONTAVICE, d'une ancienne famille noble de Normandie.
6. CE'ZAR le Roy, Seigneur des Hogues, mort au ſervice ſans avoir été marié.
6. FRANÇOIS le Roy, Ecuyer, Seigneur des Broizelles, marié à Demoiſelle Richarde PERRAULT, dont il eut un fils nommé
   7. RENE' le Roy, Ecuyer, Seigneur des Broizelles, qui de ſon mariage avec N.... eut JULIEN le Roy, Réligieux Bénédictin.

   &
6. GABRIEL le Roy, Ecuyer, Sieur de la Loriniere, qui épouſa Demoiſelle Jaqueline DE CLOMESNIL-DE COULVAIN.

VI. DEGRE'.

JULIEN le Roy, Seigneur de Macey, d'Eſpas, &c. fut marié par contrat du 9 Février (*b*) 1619, avec Demoiſelle Michelle DE MONTSAUTEL, qui en étoit veuve dès le 29 Décembre (*c*) 1635, & en avoit eû pour enfans

7. GILLES le Roy, ci-après.
7. YVES le Roy, Ecuyer, mort jeune.

   &
7. ANDRE' le Roy, Ecuyer, Seigneur d'Eſpas, marié par contrat du 26 Mai (*d*) 1653, à Demoiſelle Guillemette GIRARD-DE LA BARRE, & mort avant le 24 Mai (*e*) 1685, ayant eu de ſon mariage
   8. LOUIS le Roy, Ecuyer, Seigneur d'Eſpas.

      &
   8. Trois filles.

VII. DEGRE'.

GILLES le Roy, Ecuyer, Seigneur de Macey, d'Eſpas, &c. obtint le 18 Mars (*f*) 1641, de François du Tillet, Sieur de Beaulieu, Conſeiller du Roi, Tréſorier de France, & Général en ſa Cour des Aydes & Bureau des Finances en la Généralité de Caen, Commiſſaire député par Sa Majeſté pour la révocation des Priviléges & Exemptions des Tailles en cette Généralité, conjointement avec Yves & André le Roy, Ecuyers, Sieurs d'Eſpas & de la Loriniere ſes fréres, acte de la repréſentation qu'ils lui avoient faits de leurs Titres de Nobleſſe; ſervoit en qualité de Capitaine dans le Régiment d'Infanterie de Guillaume le Sens, Chevalier, Seigneur de Folleville, Maréchal de Bataille des Armées du Roi dès le 27 Août (*g*) 1648; fut marié trois fois; la premiére avec Demoiſelle Jeanne DU CHASTELLIER; la ſeconde avec Demoiſelle Marie DU VIVIER-DE-NORON-DE CAMPIGNY, & épouſa en troiſiémes nôces par contrat du 22 Novembre (*h*) 1673 (pour être célébré ſelon la forme de l'Egliſe prétendue Réformée) Noble Demoiſelle Henriette GOYON,

(*a*) Prouvé par un acte du même jour produit par copie collationnée ſur l'original en 1722.
(*b*) Cet acte eſt énoncé dans un inventaire du 24 Mai 1685, produit en original.
(*c*) Prouvé par un acte Original du même jour.
(*d*) Voyez la note *b* de cette page.
(*e*) Prouvé par un acte original du même jour. (*f*) (*g*) (*h*) Original

fille de Jaques Goyon, Seigneur & Baron de Marcey & autres lieux, & de Noble Dame Elizabeth DU MAS: Il mourut avant le 4 Octobre (*a*) 1678, laiſſant ſa femme veuve & n'eut point d'enfans de ces trois mariages.

SECONDE BRANCHE.

V. DEGRE'.

FRE'DE'RIC le Roy, Ecuyer, Seigneur de Brée & de Noyant; (ſecond fils de Pierre le Roy, auteur du IV. Degré de la Branche aînée, & de Marguerite de Mahé) Servit avec diſtinction dans les Guerres du Régne d'Henry IV. Il épouſa 1°. par contrat du premier Juin (*b*) 1594, Demoiſelle Marguerite DE NEUFVILLE, fille de Noble Jean de Neufville, Sieur du Boiſguillaume, & de Demoiſelle Anne DE ROYERS, en préſence de Meſſire Charles de Royers, Seigneur de la Briſoliére, Chevalier de l'Ordre du Roi; fut fait priſonnier de guerre devant la Ville de Fougéres en Bretagne, dans le temps que le Duc de Mercœur, Gouverneur de cette Province tenoit le parti de la Ligue; & ayant obtenu ſa liberté moyennant la ſomme de 200 écus d'or à laquelle il fut taxé pour ſa rançon, & qu'il s'obligea de payer par acte du 8 Février (*c*) 1595, à Nobles Gens Pierre Dajon, Sieur de la Touperie, Robert Dajon, Sieur de la Lande & Jean de Launay, Sieur de la Fontaine, il continua de ſervir ſon Prince avec la même fidélité; obtint le 20 Septembre (*d*) 1597, de Charles de Bourbon, Comte de Soiſſons, un certificat portant qu'»il eſtoit » en armes et équipaige deub pour aller faire ſervice au Roy contre ſes enne» mis, et à cet effet l'avoit retenu pour l'y accompagner«; le 11 Octobre (*e*) ſuivant, il ſervoit ſous les ordres d'Urbain de Laval, Seigneur de Bois-Dauphin, Baron de Sablé, Chevalier des ordres du Roi & Maréchal de France ſuivant un autre certificat que lui donna le même jour ce Seigneur, contenant qu'»il avoit ſervy et ſervoit encore alors près de luy volontairement Sa Majeſté » en ſon armée aveq ung bon et ſuffiſant eſquipage d'armes et Chevaulx, et ce » en la Compagnie des Ordonnances du Roy ſoubs ſa charge«; & en conſéquence des ſervices diſtingués qu'il avoit rendus au Roi Henry le Grand en différentes occaſions, ce Prince l'éxempta de la comparution & contribution au Ban & Arriére-ban par Lettres du 13 (*f*) du même mois; il tranſigea avec ſon frére aîné le 19 Décembre (*g*) 1603, au ſujet du partage des biens de Jean & Léonard le Roy leurs oncles; & ſa premiére femme étant morte, il ſe maria en ſecondes nôces par autre contrat du 20 Avril (*h*) 1605 avec Demoiſelle Yolante DE COURTARVEL, (ſœur de Noble Pierre de Courtarvel, Sieur de la Coudriére, de Monthézon & de Saint Paul) fille & héritiére de Noble Pierre de Courtarvel, Sieur de Boiſgenſif, & de Demoiſelle Antoinette DE CORBON: Ils moururent l'un & l'autre avant le 23 Avril (*i*) 1626.

Second Lit.

6. PIERRE le Roy va ſuivre.

(*a*) Prouvé par un acte original du même jour.
(*b*) (*c*) (*d*) (*e*) (*f*) Original. (*g*) Expédition délivrée en 1605. (*h*) Original.
(*i*) Prouvé par un acte original du même jour.

Digitized by Google

VI DEGRE'.

PIERRE le Roy IIIe du nom, Ecuyer, Seigneur de Brée, ſeul fils & héritier de Frédéric le Roy ſon pére, obtint le premier Juillet (*a*) 1624 des Commiſſaires députés par le Roi pour le Régallement des Tailles en la Généralité de Caen, acte de la repréſentation qu'il leurs avoit fait de *ſon extraction & deſcente de Nobleſſe*; fut marié le 23 Avril (*b*) 1626, avec Demoiſelle Adrianne DE SIGNY, ſeule fille & héritiére de Charles de Signy, Ecuyer, Sieur de Butot, & de Demoiſelle Perrette DE LA FERRIERE, par articles accordés ſous ſeings privés du conſentement de Jean le Grand, Ecuyer, Sieur & Patron de Vergonay & Seigneur de Vaugris beau-frére du futur; ratifiés le 27 Avril (*c*) ſuivant, *en reconnoiſſance de la bonne alliance que faiſoit ledit Seigneur de Brée* par Jean le Roy, Ecuyer, Seigneur de Macey ſon oncle paternel, Julien le Roy, Ecuyer, Sieur d'Eſpas ſon couſin, Cézar le Roy, (*d*) Ecuyer, Sieur du Manoir, & Louis le Roy, Ecuyer, Sieur de la Sanſonniére; & en faveur duquel le pére de la future promit de lui donner la terre de Ronton; & le 6 Octobre (*e*) 1635, Réné le Ceſne, Ecuyer, Seigneur de Pontrilly, Conſeiller & Chambellan du Roi, & Bailli de Côtentin, lui donna une atteſtation comme il s'étoit rendu auprès de lui pour ſervir Sa Majeſté au Ban & Arriére-ban de Côtentin à l'aide de Louis de la Paluelle, Ecuyer, Sieur de Loucey, & que ne pouvant à cauſe de ſa maladie continuer ce ſervice, il avoit reçu en ſa place Charles le Conte, Ecuyer, Sieur du Bourg, en équipage d'un Chevau-léger: Ils moururent tous les deux avant le 8 Août (*f*) 1658, & de leur mariage étoit né un fils nommé

7. FRANÇOIS le Roy, dont on va parler.

VII. DEGRE'.

FRANÇOIS le Roy, IIe du nom, Ecuyer, Seigneur de Brée, ayant produit les titres juſtificatifs de ſa Nobleſſe devant M. Chamillart, Intendant de Caen, il lui en donna acte le 15 Janvier (*g*) 1668, avec un certificat portant qu'»il avoit » bien & deüement prouvé être Noble «; il avoit épouſé par contrat du 8 Août (*h*) 1658, Demoiſelle Héléne DE QUERALLY, fille & derniére cadette de Jean de Quérally, Ecuyer, Sieur de Taillerot & de Demoiſelle Rénée LE PORCHER ſa veuve, en préſence de Louis le Roy, Ecuyer, Sieur du Manoir; & cette premiére femme étant morte, il épouſa en ſecondes nôces Demoiſelle Anne LE PORCHER, & mourut au mois de Janvier 1694.

Premier Lit.

8. RENE' le Roy, Ecuyer, Seigneur de Macey, né le 17 Juillet 1663, fut marié avant le 19 Juin (*i*) 1698, à Demoiſelle Jeanne-Marie DAVY, laquelle, ſuivant les Mémoires de la Famille, étoit fille d'Adrian Davy, Ecuyer, Seigneur de Menneville, & proche parente de Jaques Davy, dit le Cardinal du Perron, Archevêque de Sens, Commandeur de l'Or-

(*a*) (*b*) (*c*) Original.
(*d*) Les Mémoires de la Famille, portent que ce Cézar le Roy étoit iſſu de Nicolle le Roy, fils de Guillaume le Roy auteur du premier Dégré de cette généalogie.
(*e*) Original. (*f*) Prouvé par un acte original du même jour.
(*g*) (*h*) Original. (*i*) Prouvé par un acte original du même jour.

dre du Saint Eſprit, & Grand Aumônier de France: il mourut ſans enfans.

8. GABRIEL le Roy, continüe la filiation.

Second Lit.

8. CHARLES-FRANÇOIS le Roy, Ecuyer, Seigneur du Chaſtellier, né le 26 Janvier 1672, fut marié (*a*) à Demoiſelle Antoinette HAY, fille de Jean Hay, Baron de la Montagne, Seigneur des Onglées & de Bouteville, & de Dame Antoinette-Françoiſe DU HALLAY-DE VALNELLES; & mourut ſans poſtérité.

VIII. DEGRE'.

GABRIEL le Roy, Ecuyer, Seigneur de Brée & de Noyant, ſucceſſivement Lieutenant & Capitaine d'Infanterie dans le Régiment d'Anjou, & enſuite dans la Garde Côte de Pontorſon, né le 5 Novembre 1664, fut marié par contrat du 19 Juin (*b*) 1698, avec Demoiſelle Marie-Anne PHILIPPES, (ſœur de Malo Philippes, Ecuyer, Sieur de Villeneuve, Avocat au Parlement de Bretagne, Sénéchal des Ville & Comté de Combourg & de François Philippes, Ecuyer, Sieur des Riviéres, Avocat au Grand Conſeil, Conſeiller & Procureur du Roy aux Vicomtés de Pontorſon & de Saint James) fille de Nicolas Philippes, Ecuyer, Sieur de Forges, & de Noble Dame Marie-Rozalie DU BOIS, leſquels en faveur de ce mariage donnérent à la future leur fille le lieu & terre de Champmeigné, ſitué en la Paroiſſe de Beauvoir, & relevant des Réligieux du Mont Saint Michel; obtint le 16 Août (*c*) 1704, un Brévet de Lieutenant de la Capitainerie de Pontorſon; fut reçu en cette qualité le 20 (*d*) du même mois; & mourut en 1719, laiſſant de ſon mariage deux enfans nommés

9. JEAN-BAPTISTE-MARIE le Roy, qui va ſuivre.

&

9. NICOLAS-FRANÇOIS le Roy, Ecuyer, Seigneur de Brée, baptiſé le 26 Avril (*e*) 1705, & lequel ſervit dans la premiére Compagnie des Mouſquetaires à Cheval, depuis le 27 Juillet (*f*) 1729, juſqu'au 31 Décembre (*g*) 1735: De ſon mariage célébré le 25 Février (*h*) 1745 avec Noble Demoiſelle Jeanne-Antoinette TARDIF, fille de Gilles Tardif, Ecuyer, Seigneur de Moidré & de Vauclair, & de Noble Dame Jeanne L'EVESQUE, il eut

10. JEAN-BAPTISTE le Roy, Ecuyer, né le 21 Novembre (*i*) ſuivant.

10. ANNE-PERRINE le Roy,
10. AUGUSTINE le Roy, } nées Jumelles le 25 Août (*k*) 1748.

&

10. JEANNE le Roy, née le 15 Janvier (*l*) 1750.

(*a*) Titres de Hay.
(*b*) (*c*) (*d*) Original.
(*e*) Extrait baptiſtére délivré en forme.
(*f*) (*g*) Prouvé par un certificat que lui en délivra le Comte d'Avéjan, Capitaine-Lieutenant de cette Compagnie.
(*h*) Extrait de mariage délivré en 1755.
(*i*) Extrait baptiſtére délivré en 1755.
(*k*) (*l*) Extraits baptiſtéres délivrés en 1756.

Digitized by Google

IX. DEGRE'.

JEAN-BAPTISTE-MARIE le Roy, Ecuyer, Seigneur de Macey & de la Brumaniére, ci-devant Capitaine d'une Compagnie dans la Garde Côte de Pontorſon, par Commiſſion du premier Février 1735, étoit né le 12 Avril (*a*) 1699; il fut marié par contrat du 15 Février (*b*) 1726, avec Demoiſelle Louiſe-Eliſabeth LE CHAMPENOIS, fille de Nicolas le Champenois, Sieur de Beaubuiſſon & de Demoiſelle Catherine DE LA PIGANNIE'RE; & eut de cette alliance

X. DEGRE'.

1. JEAN-BAPTISTE-LOUIS le Roy-de Noyant, Ecuyer, né le 9 Octobre (*c*) 1737.
2. MARIE-ANNE-JEANNE-LOUISE le Roy, appellée *Mademoiſelle de Macey*, baptiſée le 7 Août (*d*) 1734.
3. FRANÇOISE-AUGUSTINE le Roy, dite *Mademoiſelle de Noyant*, née le 28 Novembre (*e*) 1735.

&

4. FRANÇOISE-RENE'E le Roy, appellée *Mademoiſelle de la Brumanière*, baptiſée le 29 Octobre (*f*) 1739.

(*a*) Extrait baptiſtére délivré en 1756.
(*b*) Original.
(*c*) Extrait baptiſtére délivré en forme.
(*d*) (*e*) (*f*) Extraits baptiſtéres délivrés en 1756.

Vû & vérifié par Nous, Conſeiller du Roi en ſes Conſeils, Juge d'Armes de France.

Digitized by Google

DE SAULIEU,

Seigneurs de Rémeron, de Soulangis, &c.

EN BOURBONNOIS, ET EN NIVERNOIS.

Tiercé en Face, le Chef de Gueules à trois Etoiles d'or, la Face du milieu d'Or plein & celle de la pointe d'Azur à un Lévrier d'Argent paſſant.

Déviſe, LE PLUS FIDELLE.

✻

CETTE Famille, originaire de la Ville de Nevers, a juſtifié devant le Juge d'Armes de France, une poſſeſſion de Nobleſſe bien établie depuis

PREMIER DEGRE'.

Noble Homme JEAN de Saulieu, Ecuyer, lequel fut pourvû le 16 Octobre (*a*) 1541 de l'Office de Controlleur ordinaire des Guerres & fit ſon Teſtament le 14 May (*b*) 1565. Il avoit épouſé en premiéres Nôces, par Contrat du 21 Janvier (*c*) 1532 (*d*) Eſmée RIVILLE, & en ſecondes Nôces, Demoiſelle Catherine PERNIN, laquelle ſe remaria par Contrat du 29 Aouſt (*e*) 1565, avec Noble Homme Jean D'ESTRAPPES le jeune, Controlleur des Deniers communs de la Ville de Nevers; elle étoit fille de Michel Pernin, Ecuyer, Seigneur du Montet, & eut de ſon premier mariage,

II. DEGRE'.

Noble Homme FRANÇOIS de Saulieu, Ecuyer, Sieur de Beaunoy, marié par Contrat du 3 Novembre (*f*) 1577, avec Dlle. Jullitte D'ESTRAPPES, (ſœur de Léonard d'Eſtrappes, Conſeiller du Roi en ſes Conſeils, Archevêque d'Auch,) fille de Jean d'Eſtrappes, Controlleur des Deniers communs de la Ville de Nevers & de Dame Jeanne OLIVIER; il mourut avant le 7 Aouſt (*g*) 1618,

(*a*) Original. (*b*) (*c*) Cet Acte eſt énoncé dans des faits articulés de Généalogie, produits à la Cour des Aydes de Paris le 10 Octobre 1654, par François & Guillaume de Saulieu fréres, & dans le Procès-verbal des Preuves de la Nobleſſe dudit François de Saulieu du 27 Aouſt 1667.

(*d*) Cet Acte eſt auſſi énoncé dans l'Ordonnance de M. de Sagonne du 22 Juin 1709.

(*e*) Expédition délivrée le 19 Avril 1628. (*f*) Voyez les Nottes *b* & *d* de cette page.

(*g*) Prouvé par le Contrat de mariage de ſon fils.

Digitized by Google

laiſſant pour fils de ſon mariage avec ladite Demoiſelle d'Eſtrappes encore vivante pour lors,

III. DEGRE'.

Noble Homme JEAN de Saulieu, Ecuyer, Sieur de Rémeron & de Beaunoy, baptiſé le 14 Janvier (*a*) 1589, & lequel épouſa par Contrat du 7 Aouſt (*b*) 1618, Dlle. Catherine TENON, (*écrit auſſi* Thenon,) fille de Noble Guillaume Tenon, Ecuyer, Sgr. de Navingues & de Touffol, Tréſorier Général de France en la Généralité de Bourges, & de Dlle. Marie TURPIN ſa veuve, ſœur de Jean Turpin, Sgr. de Vauvredon, Conſeiller d'Etat, pére d'Elizabeth Turpin, femme de Michel le Tellier, Chancelier, Garde des Sceaux de France & Miniſtre d'Etat; il fit un Partage le 15 Janvier (*c*) 1628, avec Noble Homme Guillaume Feydeau ſon beaufrere, Ecuyer, Sieur de Leſpau, mari de Demoiſelle Antoinette Tenon, & mourut avant le 11 Avril (*d*) 1631, jour auquel ſa veuve fut nommée Tutrice de ſes enfans ci-après nommés. Catherine TENON ſe remaria avec Jaques DE BRAGELONGNE, Ecuyer, Sieur d'Hautefeuille, Tréſorier de France à Moulins & fit ſon Teſtament le 19 Aouſt (*e*) 1673, laiſſant pour enfans de ſon premier mariage,

4. FRANÇOIS de Saulieu, Ecuyer, mentionné ci-après.
4. GUILLAUME de Saulieu, Ecuyer, Seigneur de Beaunoy, & de Rémeron, lequel eſt dit âgé de 22 ans & plus dans des Lettres de bénéfice d'âge qu'il obtint le 19 Novembre (*f*) 1650.
4. JULLITTE de Saulieu, mariée par Contrat du 14 Novembre (*g*) 1644, avec Georges DE REUGNY, Chevalier, Seigneur & Baron du Tremblay, &c.

&

4. CATHERINE de Saulieu, Religieuſe profeſſe au Couvent de la Viſitation à Nevers.

IV. DEGRE'.

FRANÇOIS de Saulieu, Ecuyer, Seigneur de Rémeron & de Beaunoy, né à Nevers & baptiſé le 3 Avril (*h*) 1622, fut confirmé dans ſa Nobleſſe au mois de Février (*i*) 1653, ainſi que Guillaume de Saulieu ſon frére; il épouſa par Contrat du 12 Mars (*k*) 1667, Demoiſelle Anne GASCOING, fille de Noble François Gaſcoing & de Demoiſelle Marie CHALLUDET; fut fait Chevalier des Ordres de Nôtre-Dame du Montcarmel & de St. Lazare de Jéruſalem, en conſéquence des preuves littérales & teſtimoniales, qu'il avoit produites le 27 Aouſt (*l*) 1667, pour juſtifier ſon extraction Noble, paternelle & maternelle, & ſes filiations directes depuis l'an 1532, & fut reçu le 15 Septembre (*m*) 1668, en qualité de Chevalier-Commiſſaire Député deſdits Ordres, pour la recherche des Biens uſurpés ſur les mêmes Ordres dans les Provinces de Bourbonnois, de Nivernois, de Bourgogne & de Berry. Anne Gaſcoing ſa femme fut maintenue dans les Priviléges de la Nobleſſe le 14 Juin (*n*) 1698, par Sentence de l'Election de Nevers, & lui ne vivoit plus

(*a*) Extrait baptiſtére délivré & légaliſé en 1709. (*b*) (*c*) (*d*) Original.
(*e*) Cette datte eſt énoncée dans un Acte original du 20 Novembre 1709. (*f*) Original.
(*g*) Cette datte eſt énoncée dans les faits de Généalogie produits à la Cour des Aydes de Paris le 10 Octobre 1654, par François & Guillaume de Saulieu fréres. (*h*) Cette datte eſt énoncée dans le Procès-verbal des preuves de ſa Nobleſſe du 27 Aouſt 1667. (*i*) (*k*) (*l*) (*m*) (*n*) Original.

lors du Contrat de mariage de ſon fils aîné ; il fut pére de cinq enfans, qui furent

5. François de Saulieu ci-après.
5. Guillaume de Saulieu, Ecuyer, Colonel réformé dans le Régiment de Beauvoiſis, baptiſé le 25 Juillet (*a*) 1674.
5. Georges de Saulieu.
5. Catherine de Saulieu, femme de Guillaume du Coing, Ecuyer, Seigneur d'Aſcon, &c.

&

5. Marie-Julitte de Saulieu, qui épouſa Claude Guérin-de Charmont, Ecuyer, Seigneur de Charmont, &c. Premier Préſident-Tréſorier de France au Bureau des Finances de la Généralité de Moulins, Préſident & Lieutenant Général en la Chambre du Domaine de Bourbonois.

V. DEGRE'.

François de Saulieu, Ecuyer, Seigneur de Réméron & d'Aſcon, &c. fut marié par Contrat du 14 Septembre (*b*) 1705, avec Demoiſelle Marie-Françoiſe Maslin, ſœur de Pierre Maſlin, Ecuyer, Sieur de Bourneuf, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de St. Louis, ancien Officier de la premiére Compagnie des Mouſquetaires, ſervans à la Garde du Roy & fille de Jean-Thomas Maſlin, Capitaine de Bourgeoiſie de la Ville de Nevers & de Dame Marie Mayeux. Il obtint le 22 Juin (*c*) 1709, conjointement avec Guillaume de Saulieu ſon frére, une Ordonnance de M. Manſart de Sagonne, Maître des Requeſtes, Commiſſaire départi dans la Généralité de Moulins, par laquelle ſur le vû des Titres rapportés ſur les Dégrés précédens, ces deux fréres furent maintenus dans leurs qualités de *Nobles* & d'*Ecuyers*. François de Saulieu partagea avec ſes fréres & ſœurs leurs Biens paternels & maternels le 20 Novembre de la même année (*d*) 1709 & fit ſon Teſtament le 14 Mars 1738, ſuivant un Acte du 30 Avril ſuivant (*e*), datte du partage qui fut fait de ſa ſucceſſion entre ſes 4. enfans qui ſuivent.

6. François de Saulieu, Ecuyer, continue la filiation directe.
6. Jaques de Saulieu, Ecuyer, Seigneur de la Chaumonerie, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de St. Louis, nommé ſur les Fonts de Baptême le 8 Décembre 1710, ſervit en qualité de Lieutenant dans le Régiment de Navarre, y fut fait Capitaine par Lettres du 9 Avril (*f*) 1740, puis le 11 Avril (*g*) 1755 Capitaine de Grénadiers dans le même Régiment. Il avoit été marié par Contrat du 9 Septembre (*h*) 1748, avec Demoiſelle Agnès Brisson, ſœur de François Briſſon, Ecuyer, Conſeiller du Roy en ſa Cour de Parlement à Paris, tous deux enfans de Charles Briſſon, Ecuyer, Seigneur de Montalin, & de Dame Marguerite Roussel : De ce mariage ſont nés,
   7. Charles-François de Saulieu-de la Chaumonerie, Ecuyer, ondoyé le 26 Aouſt 1753 & nommé ſur les Fonts de Baptême le 11 Décembre 1754.

   &

   7. Marguerite-Agnés de Saulieu, ondoyée le 3 Octobre 1754 & mée ſur les Fonts de Baptême le 11 Décembre ſuivant.

(*a*) Extrait baptiſtére délivré & légaliſé en 1709. (*b*) Expédition délivrée en forme.
(*c*) Original. (*d*)(*e*)(*f*)(*g*)(*h*) Original.

Digitized by Google

6. PIERRE de Saulieu, Ecuyer, Seigneur de Soulangis, ſervit en qualité de Lieutenant dans le Régiment de Champagne Infanterie, & épouſa par Contrat du 2 Février (*a*) 1740, Demoiſelle Marguerite ALIXAND-DE MAUX, fille de Jaques-Charles Alixand-de Maux, Seigneur des Bruéres, Lieutenant Général aux Bailliage & Pairie de Nevers, & de Dame Claude-Madeléne VAILLANT : Ils ont pour enfans,

7. FRANÇOIS de Saulieu, Ecuyer, né le 23 Mars 1743 & reçu Page du Roy en ſa Grande Écurie le 24 Avril 1760, ſur les Preuves de ſa Nobleſſe, admiſes par Sa Majeſté.

7. MARIE-MADELÉNE de Saulieu, née & ondoyée le 8 Décembre 1741 & nommée ſur les Fonts de Baptême le 2 Avril 1742.

&

7. MARIE-MADELÉNE de Saulieu, ondoyée le 3 Juin 1745 & nommée ſur les Fonts de Baptême le 6 Décembre 1748.

6. ANNE-CATHERINE de Saulieu, fut nommée ſur les Fonts de Baptême le 8 Décembre 1710.

VI. DEGRE'.

FRANÇOIS de Saulieu, Ecuyer, Seigneur d'Aſcon & de Rémeron, né le 14 Mars 1710 & nommé ſur les Fonts de Baptême le 8 Décembre ſuivant, fut fait le 10 Novembre (*b*) 1733, Capitaine dans le Régiment de Navarre Infanterie, où il avoit ſervi précédemment en qualité de Lieutenant, & épouſa par Contrat du 7 Septembre (*c*) 1739, Dlle. Marie-Victoire BRISSON, fille de Guillaume Briſſon, Ecuyer, Seigneur de Gigny, Conſeiller-Sécrétaire du Roy, Maiſon, Couronne de France & de ſes Finances, & de Dame Gabrielle-Françoiſe DU PUY : De ce mariage eſt iſſu un fils, ſavoir,

VII. DEGRE'.

JEAN-FRANÇOIS de Saulieu, Ecuyer, baptiſé le 7 Août 1740.

(*a*) (*b*) (*c*) Original.

Vû & vérifié par Nous Chevalier, Conſeiller du Roy en ſes Conſeils, Juge d'Armes de France.

Digitized by

DE SERRE

Barons de Meirveis, de Combret & de Montlaur, Sgrs de St Roman &c.

EN LANGUEDOC ET A PARIS.

D'Or à une Montagne de Sinople mouvante de la pointe de l'Ecu; & un Chef d'Azur, chargé de trois Étoiles d'Or.

CETTE Famille dont le nom eſt ortographié dans les titres *Serre, du Serre, Serres & de Serres;* mais plus communément & preſque toujours *de Serre*, a juſtifié par titres originaux une poſſeſſion conſtante de nobleſſe depuis

PREMIER DEGRE'.

JEAN Serre Seigneur en partie du Fromental, Paroiſſe de St Roman de Cordiére, lequel eſt qualifié *Noble*, & nommé avec Noble Guydon Serre ſon fils, Coſeigneur du Fromental, Guillaume Bymard auſſi Seigneur en partie du Fromental, & Iſabelle de Caſtelvieil ſa femme, tous héritiers univerſels de Noble Gabriel de Caſtelvieil, dans une Commiſſion donnée à Niſmes le 27 Août 1543 par Charles de Cruſſol Vicomte d'Uzès, Sénéchal de cette Ville & de celle de Beaucaire & adreſſée à l'un de ſes Sergens, pour, à leur requête, contraindre leurs vaſſaux & tenanciers des poſſeſſions mouvantes de leur directe, à leur donner un dénombrement & une reconnoiſſance de leurs fiefs : les Titres qui le regardent ne nomment point ſa femme, mais font mention de ſes enfans au nombre de trois qui ſuivent.

2. GUYDON de Serre continuë la deſcendance.

2. Noble JEAN Serre,
2. Noble PIERRE Serre,

ſont ainſi qualifiés dans un acte du dernier Février 1565 auquel ils furent préſens : on ignore leur deſtinée.

II. DEGRE'.

Noble GUYDON de Serre Seigneur du Fromental, fut marié avant le 19 Février 1583 avec Demoiſelle Marguerite MAFFRE (ſœur de Noble Jean Maffre Sr de la Grandinelle, fille de Pierre Maffre habitant de la Ville de Sumene†, & de Dame Marquiſe DE LEUZIÉRE, & donna le 11 Décembre 1593 à Noble François de Roqueſcüil Seigneur & Baron de la Roquette, de Briſſac, de la Liquiſſe, de St Martin, de Çondres & de Viols, Colonel d'Infanterie,

† Baronie de Languedoc, diocèſe de Nismes.

Digitized by Google

une reconnoiſſance de ce qu'il tenoit de lui à hommage, ſerment de fidélité & baiſer de paix, ſous ſa directe ſeigneurie, juriſdiction, juſtice haute, moyenne & baſſe de Briſſac; fit ſon teſtament le 16 Décembre 1597, par lequel il voulut être inhumé *par ceux de la religion prétenduë réformée* dans le Cimetiére de la Ville de Sumene *au tombeau de ſes prédéceſſeurs*, & mourut avant le 17 Février 1602, date du teſtament de ſa veuve qui voulut être enterrée auprès de lui, auſſi *en la forme & maniére de ceux de la religion prétenduë réformée*; elle mourut avant le 6 Août 1606 mere de pluſieurs enfans qui ſuivent.

3. Noble FULCRAND de Serre épouſa Demoiſelle Jeanne DE COSTE fille de Pierre Coſte habitant de la Ville de Ganges, & de Catherine CAUSSE, proche parente de Noble Pierre de Cauſſe Seigneur de Magdas & de Rigolz; & ce mariage fut célébré le 21 Octobre 1584 *en la forme et maniére de ceux de la religion prétenduë réformée*; il mourut avant le 16 Décembre 1597, & eut de l'alliance qu'il contracta, une fille nommée
   4. JEANNE de Serre mariée avant le 17 Février 1602 avec Noble Antoine DE St JULIEN Seigneur de St Julien.
3. Noble JEAN de Serre Seigneur du Fromental, fut marié entre le 6 Février 1599 & le 28 Janvier 1602 avec Demoiſelle Iſabeau DE PÉLISSIER, veuve de Noble Pierre DE St JULIEN Seigneur de St Julien; fit ſon teſtament le 22 Avril 1608, par lequel il voulut être enterré dans le Cimetiére de Sumene *au tombeau de ſes prédéceſſeurs & ancêtres*, & mourut le même jour.
3. ISAAC de Serre continue la filiation.
3. FRANÇOISE de Serre fut mariée avant le 16 Décembre 1597, & vivoit encore le 4 May 1611.
3. GABRIELLE de Serre épouſa auſſi avant le 16 Décembre 1597 Noble Blaiſe DE LANTAL Ecuyer, de la Ville du Vigan, dont elle étoit veuve le 12 Août 1612.
3. ANNE de Serre fut mariée pareillement avant le 16 Décembre 1597, & vivoit encore le 6 Août 1608 avec Mr Me Jean PLANCHON-CANTOBRE ſon mari, Procureur du Roy de la Ville du Vigan.
3. CATHERINE de Serre femme de N... DE LOUBRIEU étoit morte lors du teſtament de ſon pere.

III. DEGRE'.

ISAAC de Serre Ecuyer, Seigneur du Fromental, fut marié par contrat du 6 Août 1606 avec Demoiſelle Jeanne DE LOUBRIEU fille de Fulcrand Loubrieu, & de Demoiſelle Marie ROVIERE; fit ſon teſtament le 4 May 1611; paſſa une obligation de la ſomme de 600 livres le 7 Novembre 1612 au profit de Mr Me Philippes de Fontanon Conſeiller du Roy, Contrôleur Général de ſes Gabelles en Languedoc, ſous la caution de Mr Me Pierre de Serre Seigneur de Saulſan & de Valanté, Conſeiller du Roy, & Général en la Cour Souveraine des Aydes à Montpellier, qui dans un autre acte du 6 Juin 1608 eſt dit ſon *parent*; & mourut avant le 7 Octobre 1624; ſa veuve vivante encore le 31 Janvier 1651, eut pour enfans les quatre qui ſuivent.

4. PIERRE de Serre continue la filiation.

+ il exiſtait alors à même endroit à Montpellier une famille de ſon nom & de même ſurnom de Serre ou de Serres, originaire de Serrane, de la ville de Serrane en Espagne, priſe par les maures, on ſait bien, ſe refugier en France, de la quelle Philippe le Bel permit de s'établir dans la gaule Narbonnoiſe (ou Languedoc) où il leur donna des biens & la nourriture dont elle devint immédiatement poſſeda & en elle a ſubſiſté juſqu'au commencement du 19e ſiecle les célebres Olivier & Jean de Serres étoient de cette famille — elle porte d'argent au lion d'azur chargé de 3 Etoiles d'or, accompagné de 3 triples de ſinople dont 2 en chef & 1 en pointe — devise: Sobria ydonea fugere —

Digitiz

4. Marie de Serre,
4. Françoise de Serre, } légataires de leur pere en 1611.
4. Anne de Serre épouſa avant le 27 Juin 1669 Me Jean Gérard Docteur en Droits, de la Ville de Sumene.

IV. DEGRE'.

Pierre de Serre Ecuyer, Seigneur du Fromental, fut marié par contrat du 10 Janvier 1634 avec Demoiſelle Lidie des Periés fille de Noble Raimond des Periés, & de Dame Lidie de la Tour ſa femme; avoit fait ſon teſtament le 3 Octobre de l'année précédente, *dans le deſſein où il étoit de faire un voyage vers les Armées du Roy pour le Service de Sa Majeſté*, & mourut avant le 25 May 1651 : ſa veuve ne vivoit plus le 27 Octobre 1663, & fut mere de

V. DEGRE'.

Jean de Serre Ecuyer, lequel épouſa par contrat du 25 May 1651 Demoiſelle Françoiſe de Roux fille de Noble Jean de Roux, & de Dame Suſanne de Fourcrail ſa veuve, & mourut, ainſi que ſa femme, avant le 21 Octobre 1691, pere & mere d'

VI. DEGRE'.

Antoine de Serre Ecuyer, Seigneur de St Roman & de Coſteguiſſon, né à Sumene le 21 Octobre 1656 dans la Religion prétendue réformée : il fut marié par contrat du 21 Octobre 1691 avec Dlle Suſanne de Molin (ſœur du célébre Jaques de Molin Ecuyer, Seigr de Villejuifve-lès Paris, Conſeiller, Premier Médecin Conſultant du Roy & Sécrétaire de Sa Majeſté, Maiſon, Couronne de France & de ſes Finances) fille de Mr Me Aldebert de Molin Docteur & Avocat à Marvejols, & de Dame Suſanne de Salesses : il mourut le 16 Avril 1709, & ſa veuve le 12 Septembre 1735, après avoir fait ſon teſtament le premier Février précédent par lequel elle déclara qu'elle avoit eue pour enfans ceux qui ſuivent.

7. Etienne de Serre continue la deſcendance.
7. Laurent de Serre Ecuyer, Sr de Montredon, Garde du Corps du Roy.
7. Marie de Serre fut mariée à Noble Albert d'Hortet Ecuyer, Seigneur de Teſſan, près du Vigan, ancien Capitaine d'Infanterie, & mourut en 1748.
7. Françoise de Serre fut mariée en 1722 avec Céſar de Luze Ecuyer, Seigneur de Trouillas près d'Alais, & mourut l'an 1735.
7. Jeanne de Serre épouſa en 1727 Henry de la Borie Seigneur de Tharaux, Conſeiller, Auditeur en la Cour des Comptes, Aydes & Finances de Montpellier.

VII. DEGRE'.

Etienne de Serre Ecuyer, Baron de Meirveis dans les Cevennes, de Combret & de Montlaur en Roüergue, Seigneur de St Roman en Languedoc, de Villejuifve-lès Paris & de Coſteguiſſon, né le 3 May 1698, fut pourvû d'un office de Conſeiller du Roy, Maître ordinaire en ſa Chambre des Comptes de

Digitized by Google

Paris le 13 Juin 1744 ; & de ſon mariage accordé par contrat du 17 Juin de l'année précédente avec Demoiſelle Jeanne-Suſanne LE NOIR-DU BREUIL fille de Guillaume le Noir Ecuyer, Seigneur de Cindré, Receveur Général des Finances d'Alençon, Conſeiller-Sécrétaire du Roy, Maiſon, Couronne de France & de ſes Finances, & l'un des Fermiers Généraux de Sa Majeſté, & de Demoiſelle Anne BAUGY, il a eu les enfans qui ſuivent.

1. JAQUES de Serre Ecuyer, naquit le 22 Novembre 1745.
2. ETIENNE de Serre Ecuyer, né le 15 Janvier 1747, fut reçu Page du Roy en ſa petite Ecurie ſur les preuves de ſon ancienne nobleſſe faites le 30 May 1758.
3. JAQUES-HENRY de Serre Ecuyer, naquit le 6 Septembre 1752.
4. JAQUES-PHILIPPES de Serre Ecuyer, naquit le 10 Octobre 1755.
5. PIERRE de Serre Ecuyer, naquit le 28 Octobre 1757.
6. FRANÇOIS-MARIE de Serre Ecuyer, naquit le 6 Novembre 1759.
7. ANNE-SUSANNE-PHILIPPE de Serre, naquit le 6 Mars 1748.
8. ANNE-SOPHIE de Serre, naquit le 11 Novembre 1750.
9. ANNE-JEANNE-SOPHIE de Serre, naquit le 28 Avril 1762.

Vû & vérifié par Nous Chevalier, Conſeiller du Roy en ſes Conſeils, Juge d'Armes de France.

Digitized by

LE SEURRE,

EN CHAMPAGNE.

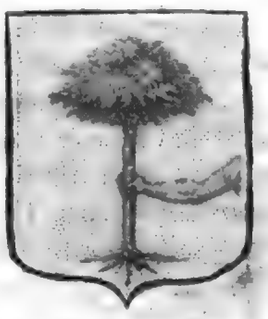

D'Or à un Cheſne de Sinople, ayant ſes racines de même & empoigné au milieu de la tige, par la main d'un bras droit de Gueules, mouvant de la partie ſéneſtre.

CETTE Famille attachée originairement à la Maiſon des Ducs de Guiſe, paroît, par différentes probabilités, auxquelles l'on ne croit pas devoir ſe refuſer, tenir ſon origine de Noble Homme Jean le Seurre, S^r. de Marthehey, de Maiziéres & de Sommermont en partie, Conſeiller-Notaire & Sécrétaire du Roi, Maiſon, Couronne de France & de ſes Finances en 1584, & Sécrétaire de François de Lorraine, Duc de Guiſe. 1°. Ce Jean le Seurre faiſoit ſa réſidence à Joinville, & Demoiſelle Antoinette Collard ſa femme fut enterrée dans la Chapelle de S^te. Anne du Cimetiére de cette Ville, (*a*) où la Famille de le Seurre, repréſentée aujourd'hui par Arnould-Philippes le Seurre, Ecuyer, eſt la ſeule de ce nom qui ait le droit d'être inhumée. (*b*) 2°. Il eſt prouvé (*c*) qu'il n'y eut jamais qu'une ſeule Famille de ce nom établie en ladite Ville. 3°. Enfin René le Seurre qui forme ici le premier Dégré, étoit pareillement attaché au Service de Charles de Lorraine, Duc de Guiſe; mais, quelques favorables que ſoient ces préſomptions à l'égard de cette Famille, on ne peut cependant en établir le premier Dégré que depuis ce même René le Seurre qui va ſuivre. Ce fut Jean le Seurre, (que l'on a déja cité ci-deſſus,) qui arrêta Poltrot en 1563, après l'aſſaſſinat du Duc de Guiſe ſon Maître. Dans les Mémoires de Caſtelnau, imprimés à Bruxelles en 1731, Tome 1er., page 144, cet événement y eſt ainſi décrit. » Incontinent qu'il » (Poltrot) eut fait le coup, il eſſaya de ſe ſauver par les Taillis.... mais » ayant chevauché toute la nuit en crainte, pour la grande trahiſon qu'il avoit » commiſe, et eſtant, luy et ſon cheval, fort las et haraſſez, il deſcendit en » une Grange, près du lieu d'où il eſtoit party; et le lendemain ayant eſté trou- » vé endormy par *le Seurre, Principal Sécrétaire du Duc*, il fut pris et mené » en Priſon, où eſtant accuſé par conjecture, il confeſſa le fait, &c. (*d*)

(*a*) On a produit une Expédition de ſon Épitaphe, délivrée le 24 Décembre 1753, par deux Notaires du Bailliage de Joinville.

(*b*) Prouvé par un Certificat du 7 Février 1754, délivré par le Chapelain de cette Chapelle à M. Arnould-Philippes le Seurre & produit en original.

(*c*) Suivant une Déclaration faite le 11 Février 1754, par les Officiers du Bailliage de Joinville, qui porte auſſi qu'il étoit de leur connoiſſance & de notoriété publique, que cette Famille paſſoit pour anciennement Noble, qu'elle avoit toujours vêcu noblement, & que d'elle étoient iſſus Louis-François, Arnould-Philippes, Anne & Marguerite le Seurre. Cette Déclaration produite en original.

(*d*) Cet événement eſt rapporté auſſi dans l'Hiſtoire de France du Pere Daniel, nouvelle Édition de Paris 1755, Tome X. pages 243 & 244.

Digitized by Google

Cette Famille a encore produit un Acte du 20 Mars (*a*) 1624, dans lequel eſt nommé un *François de Seurre, Eſcuyer*, demeurant à Joinville.

PREMIER DEGRE'.

Noble RENÉ le Seurre, *écrit auſſi quelquefois* de Seurre, Contrôleur ordinaire des Guerres en la Province de Champagne, par Commiſſion du Duc de Mayenne, Lieutenant Général de l'Etat & Couronne de France, en datte du dernier jour de Novembre (*b*) 1592, obtint, ainſi que Jaques Petitjean ſon Beaupere, une permiſſion du Roy Henry IV. le 22 Janvier (*c*) 1600, à la recommandation du Duc de Guiſe & nonobſtant les défenſes généralles, pour chaſſer & faire chaſſer par un de leurs Domeſtiques aux Armes à feu, dans l'étendue de leurs Terres & ſur celles de la Principauté de Joinville; fut pourvû par Charles de Lorraine, Duc de Guiſe, le 31 Octobre (*d*) 1601 de l'Office de Gruyer des Eaux & Foreſts de cette Principauté, dont il avoit obtenu la ſurvivance le 22 Septembre précédent, ſur la réſignation de ſon Beaupere qui étoit décédé depuis; & le Prince de Joinville lui fit don, par un Brevet du 20 Janvier (*e*) 1607 de tous les Deniers qui proviendroient pendant cette année des Amendes de ladite Gruerie, à quelques ſommes qu'elles puſſent monter, » en conſidération des Services qu'il luy avoit rendus & de ce » que Monſeigneur le Duc de Guyſe, ſon frere, luy avoit fait don des Parties » Caſuelles de ladite Principauté «; il ne vivoit plus le premier Juillet (*f*) 1631, ainſi que Demoiſelle Catherine PETITJEAN ſa femme, dont il eut entr'autres enfans ceux qui ſuivent. On ignore quel fut l'ordre de leur naiſſance.

2. Noble PIERRE le Seurre, Ecuyer, demeurant à Joinville, étoit marié le 8 Janvier (*g*) 1641, avec Demoiſelle Guillemette GOUTIÉRES.
2. ARNOULD le Seurre continue la deſcendance.
2. Noble RENÉ le Seurre, Ecuyer, S^r. de Mareilles, demeurant auſſi à Joinville, étoit ſous la Tutelle d'Arnould le Seurre ſon frere, le premier Juillet (*h*) 1631; il épouſa par Contrat du 17 Janvier (*i*) 1639, D^lle. Gillette PETIT, (morte le 6 May (*k*) 1642, ayant fait ſon Teſtament le 23 (*l*) Avril précédent,) fille de Philibert Petit, Ecuyer, S^r. de Brouzeval, Conſeiller du Roy, Maître des Eaux & Foreſts du Bailliage de Chaumont & de Demoiſelle Antoinette DE MARC. Dans ce Contrat il eſt aſſiſté de Jaques Clerget ſon beaufrere, Ecuyer, S^r. de Voillecomte, Garde du Corps du Roy & Capitaine du Château de Condé en Lorraine; il étoit remarié avec D^lle. Claude VIARDEL, veuve d'Henry JANNYOT, Conſeiller du Roy, Prévôt d'Andelot, le 8 Février (*m*) 1650, datte d'une Tranſaction qu'il fit avec Honorable Homme Pierre Senault, par laquelle il fut convenu qu'il auroit les Offices de Prévôt, Lieutenant Particulier, Aſſeſſeur Criminel & Gruyer de la Prévôté d'Andelot; fit Hommage au Roy le 13 Novembre (*n*) 1657 pour ſon Fief de Mareilles, vulgairement appellé *le Fief Gaulcher*, ſis au finage d'Andelot; & de ſon 1re. mariage on lui connoît deux enfans qui ſuivent.

3. RENÉ le Seurre, né & baptiſé le 23 Janvier (*o*) 1641, fut mis

(*a*) (*b*) (*c*) (*d*) (*e*) Original. (*f*) (*g*) (*h*) Prouvé par un Acte original du même jour.
(*i*) Copie non ſignée, mais de l'Ecriture du tems; cette datte eſt énoncée d'ailleurs dans l'Inventaire des Biens fait après la mort de ſa femme, les 18 & 20 Avril 1643, & produit en original.
(*k*) (*l*) Cette datte eſt énoncée dans l'Inventaire de ſes Biens, fait les 18 & 20 Avril 1643, & produit en original. (*m*) (*n*) Original. (*o*) Notte écrite dans le tems même au dos du Contrat de mariage de ſon pere, du 17 Janvier 1639.

Digitized by G

ſous la Tutelle de ſon pere, par Sentence rendue au Bailliage de Chaumont le 15 Juillet (a) 1642.

3. ANTOINETTE le Seurre, née & baptiſée le 27 Aouſt (b) 1639, mourut le 29 (c) du même mois.

2. CHRÉTIENNE le Seurre étoit mariée le 8 Janvier (d) 1641, avec Jean LE BRACONNIER, Ecuyer.

III. DEGRE'.

Noble ARNOULD le Seurre, Ecuyer, fut pourvû en ſurvivance de ſon pere, le 13 Février (e) 1621 de l'Office de Gruyer des Eaux & Foreſts de la Principauté de Joinville, par Charles de Lorraine, Duc de Guiſe. Il eut de ſon mariage avec Demoiſelle Marguerite CHÉVRIER, ſœur de Pierre Chévrier, Avocat au Parlement,

3. Noble FRANÇOIS le Seurre, lequel fit un partage avec Arnould le Seurre ſon frere, le 7 Octobre (f) 1672 des biens qui leur étoient échûs par la mort de leur pere & de ceux de leur mere, qui les leur avoit abandonnés.

&

3. ARNOULD le Seurre qui va ſuivre.

III. DEGRE'.

Noble ARNOULD le Seurre, Avocat au Parlement, épouſa du conſentement de ſes pere & mere, par articles ſous ſeings privés du 16 Aouſt (g) 1660, Demoiſelle Catherine FISSEUX, fille de Noble Me. André Fiſſeux, auſſi Avocat au Parlement, Lieutenant au Bailliage & Principauté de Joinville, & de Demoiſelle Françoiſe BUGNOT, & il eut de cette alliance,

IV. DEGRE'.

Noble ARNOULD le Seurre, lequel fut marié par Contrat du 23 Janvier (h) 1713, avec Demoiſelle Anne RÉGNARD, fille de Noble Philippes Régnard, Conſeiller du Roy, Contrôleur au Grenier à Sel de Joinville, & de Demoiſelle Antoinette COUSIN, & mourut le 3 Février 1753, ayant eu pour enfans de ſon mariage,

5. LOUIS-FRANÇOIS le Seurre, Prieur de Jaucourt, Chanoine Régulier de l'Ordre de Prémontré, né le 3 Juillet 1715.

5. ARNOULD-PHILIPPES le Seurre qui ſuit.

5. ANNE le Seurre, née le 17 Octobre 1720.

&

5. MARGUERITE le Seurre, Religieuſe Bénédictine à Nôtre-Dame de Pitié à Joinville, née le 22 Janvier 1725.

V. DEGRE'.

ARNOULD-PHILIPPES le Seurre, Ecuyer, Premier Commis des Revenus Caſuels du Roy, né à Joinville le 12 Janvier (i) 1723, fut pourvû le 24

(a) Original. (b) (c) Voyez la Notte p de la page 2. (d) (e) (f) (g) Original.
(h) Expédition délivrée en 1749. (i) Extrait Baptiſtére délivré en forme.

May (*a*) 1759 de l'Office de Conſeiller du Roy, Tréſorier, Receveur & Payeur alternatif & Mi-Triennal des Gages & augmentations de Gages des Officiers de la Chancellerie, près la Cour des Comptes, Aydes & Finances de Dole, auquel Office eſt attaché le Privilége de Nobleſſe au premier Dégré.

Il a épouſé le 9 Février 1750, Catherine MILLOT; & de ce mariage eſt né le 13 Octobre 1751.

VI. DEGRE'.

LOUIS-ARNOULD le Seurre, Ecuyer.

(*a*) Original.

Vû & vérifié par Nous Chevalier, Conſeiller du Roy en ſes Conſeils, Juge d'Armes de France.

Digitized by Google

DE SIBERT,

Barons de Cornillon, &c.

EN LANGUEDOC.

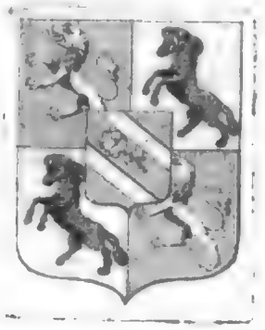

Écartelé au 1er. & 4. de Gueules à un Lyon d'Argent; au 2. & 3. d'Or à un Bélier de ſable rampant, & ſur le tout d'Azur à deux bandes d'Or, & une Roſe d'argent, tigée & feuillée de même, poſée entre les deux Bandes.

CETTE Famille fut maintenue dans ſon ancienne Nobleſſe, par Ordonnance de M. de Lamoignon, Intendant de Languedoc du 17 Octobre 1705, ſur des Titres qui juſtifient, que

PREMIER DEGRE'.

» Noble JEAN de Sibert, Habitant de la Ville de Bagnols, Diocèſe d'Uzès, » eut de ſon mariage avec Demoiſelle Catherine DE PORTAL,

II. DEGRE'.

» Noble JEAN de Sibert, Ecuyer, marié par Contrat du 30 Septembre » 1559 «, avec Demoiſelle Louiſe NICOLAY, fille de Noble Jaques Nicolay, Ecuyer, Seigneur de Méas, Coſeigneur de la Ville de Bagnols, de Sabran & de la Roque, & de Dame Françoiſe D'ANCÉZUNE. Il fit ſon Teſtament le 16 Mars (*a*) 1602, *étant alors en âge de vieilleſſe*, par lequel il voulut être enterré *en la forme de la Religion Chrétienne Réformée, de laquelle il faiſoit profeſſion*, & nomme dans l'ordre ſuivant tous les enfans qu'il eut de ſon mariage: de plus, il fit un Legs de la ſomme de 40. écus à *Demoiſelle Simonne de Sibert ſa ſœur.*

3. ANDRÉ de Sibert continue la deſcendance.
3. JAQUES de Sibert étoit marié lors du Teſtament de ſon pére, avec Dlle. Claude DE MENONVILLE.
3. Noble Josué de Sibert,
3. SIMON de Sibert,
} dont on ignore la deſtinée.

(*a*) Original.

Digitized by Google

3. Françoise de Sibert,
3. Anne de Sibert,
} étoient déja mariées lors du Teſtament de leur pére, la 1ere. avec N.. Blanc, de la Ville d'Uzès & la 2e. avec Mr. Pierre Bruneau.

III. DEGRE'.

Noble André de Sibert, Seigneur de Montiéres, fut pourvû par le Prince d'Orange le 15 Mars (a) 1599 de l'Office de ſon Conſeiller, Avocat & Procureur Général en ſa Cour Souveraine de Parlement d'Orange, & épouſa par Contrat du 27 Mars (b) 1601, Demoiſelle Olimpe de Langes, fille de Noble Louis de Langes, Seigneur de Montmiral, Conſeiller, Intendant au Domaine & Finances dudit Seigneur Prince d'Orange, & de Dlle. Louiſe de Guilhomon. Dans cet Acte il eſt dit, que leſdits Futurs devoient être mariés *en face de l'Egliſe Chrétienne Réformée*; il faiſoit encore profeſſion de cette Doctrine, lorſqu'il fit ſon Teſtament le 1er. Juin (c) 1627, par lequel il déclara avoir eu de ſon mariage les enfans ci-après nominés, & ne vivoit plus lors du Contrat de mariage de ſon fils.

4. Hector de Sibert continue la deſcendance.
4. Louise de Sibert étoit mariée lors du Teſtament de ſon pére, avec Jean de Portal, Docteur ès Droits, de la Ville de Bagnols.
4. Françoise de Sibert,
4. Laure de Sibert,
} vivoient encore alors ſans alliance.

IV. DEGRE'.

Noble Hector de Sibert, Seigneur de Montiéres, Baron de Cornillon, épouſa par Contrat du 30 Octobre (d) 1633, Demoiſelle Olimpe de Drevon, fille de Noble Daniel de Drevon, & de Demoiſelle Françoiſe de Barry, qui étoit fille de Jean de Barry, Préſident en la Cour de Parlement d'Orange; il tranſigea le 21 Janvier (e) 1634, avec Noble Pierre de Taulignan, Seigneur & Baron de Barry, de Puémeras & de St. Aléxandre, à l'occaſion d'une obligation faite à Noble André de Sibert ſon pére le 11 Juillet 1610, par Eſprit de Taulignan, Seigneur de St. Aléxandre & Baron de Barry, pére dudit Pierre de Taulignan, & fit ſon Teſtament le 6 Octobre (f) 1654, par lequel il voulut être enterré *en la forme de la Religion prétendue réformée, de laquelle il faiſoit profeſſion*, & déclara avoir eu de ſon mariage avec ladite Dlle. de Drevon, qu'il inſtitua par cet Acte ſon héritiére univerſelle, les enfans ci-après. Il donna ſon Aveu & Dénombrement au Roi, le 1er. Janvier (g) 1687, de ſa Terre & Seigneurie de Cornillon, ſituée dans le Diocèſe & la Viguerie d'Uzès, & étoit encore vivant le 13 Décembre (h) 1691, jour auquel il donna encore ſon Aveu au Roi, pour raiſon de ſa Baronie de Cornillon; & par ce même Acte fit auſſi ſon Aveu à Sa Majeſté, pour la Terre & Seigneurie de Vallerargues au nom de ſon fils.

5. Charles de Sibert va ſuivre.
5. Françoise de Sibert,
5. Olimpe de Sibert,
5. Le'onore de Sibert,
5. Louise de Sibert,
5. Chre'tienne de Sibert,
} vivoient encore ſans alliance lors du Teſtament de leur pére.

(a) (b) (c) (d) (e) (f) (g) (h) Original.

Digitized by

V. DEGRE'.

CHARLES de Sibert, qualifié Chevalier, Seigneur de Montiéres, de Ceynes, de St. Geniez-de Claiſſe & de Vallerargues, Baron de Cornillon, &c. Conſeiller-Viguier pour le Roi, Bailly & Maire perpétuel de la Ville de Bagnols, fut marié par Contrat du 8 Juillet (a) 1673, avec Dlle. Madeléne DE BARJAC-DE ROCHEGUDE, fille de *Haut & Puiſſant Seigneur Meſſire* Charles de Barjac, Seigneur de Rochegude, de Luſſan, de la Baume, de St. Geniez-de Claiſſe, de Vallerargues, de Ceynes, d'Arpailhargues, &c. & de Dame Antoinette D'ISLAIRE, & il eſt dit dans cet Acte, que ce mariage devoit être célébré *à la forme de la Religion prétendue Réformée, dont les Parties faiſoient profeſſion*; il fut déclaré *Noble & iſſu de Noble race & lignée*, par Ordonnance de M. de Lamoignon, Intendant de Languedoc, rendue le 17 Octobre (b) 1705; & il mourut le 15 Juin (c) 1731: ſa femme étoit morte dès le 14 Avril (d) 1730; Ils eurent de leur mariage les enfans qui ſuivent.

6. HECTOR de Sibert, qualifié Chevalier, Seigneur & Baron de Cornillon, Capitaine dans le Régiment de Picardie, épouſa par Contrat du 14 Septembre (e) 1707, Demoiſelle Marthe DE BOUSCAILLE, de la Ville de Tournon, fille de Noble Joſeph de Bouſcaille, Ecuyer, Seigneur de la Béraudiere, & de Dame Jeanne BESSON; & de ce mariage naquit,
   7. AGATHE-CHARLOTTE de Sibert-de Cornillon, mariée par Contrat du 13 Mai (f) 1729, avec Charles de Sibert ſon oncle, Capitaine au Régiment de Saillans.
6. CHARLES de Sibert va ſuivre.
6. OLIMPE de Sibert-de Cornillon fut mariée avec Pierre DE CHARRON, qualifié Chevalier, Seigneur de Montiéres, Capitaine de Cavallerie, demeurant à Bagnols.
6. MARIE-FRANÇOISE-MADELE'NE de Sibert-de Cornillon, épouſa Jean-Laurent DU PILHON, qualifié Chevalier, Seigneur d'Angelles, &c. Conſeiller au Parlement de Grenoble.
6. ROSE-JEANNE, *dite auſſi* JEANNE-ROSE de Sibert-de Cornillon, fut mariée avec Henry-François DE FABRY, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de St. Louis, Lieutenant-Colonel du Régiment de l'Iſle de France, Lieutenant & Commandant pour le Roi au Gouvernement de Bouchain, demeurant à Bagnols.
6. BLANCHE de Sibert-de Cornillon, épouſa Jean-Baptiſte DE PINIERES, Seigneur de Clavins, demeurant auſſi à Bagnols.
6. MARGUERITE de Sibert-de Cornillon fut mariée à Noble Henry-Joſeph DE BARRUEL.

VI. DEGRE'.

CHARLES de Sibert, qualifié Chevalier, Baron de Cornillon, Sgr. de Montiéres, de Ceynes, de St. Geniez-de Claiſſe, de Vallerargues, &c. Commandant pour le Roi à Bagnols, fut nommé le 16 Janvier (g) 1702, Capitaine dans le Régiment de Montboiſſier, Infanterie, & ſervoit en qualité de Capitaine réformé à la ſuite du Régiment de Saillans, lorſqu'il fut nommé le 16 Mars (h) 1717, Capitaine en pied dans ce Régiment. Il fut depuis Capitaine dans

(a) (b) Original. (c) (d) Prouvé par un Acte du 19 Mars 1732.
(e) Prouvé par un Acte Original du 28 May 1728. (f) (g) (h) Original.

Digitized by Google

le Régiment de Noailles, & épouſa en 1res. Nôces, par Contrat du 18 Juin (*a*) 1705, Demoiſelle Marguerite DE LAVAL, ſœur de Noble François de Laval, Major de la Ville & Citadelle de Landau, fille de Louis de Laval, & de Dame Jeanne DAUGIER, de la Ville de Bagnols. Cette premiére femme ayant fait ſon Teſtament le 18 Février (*b*) 1718, & étant morte le 18 Mai (*c*) ſuivant, il épouſa en 2des. Nôces, par autre Contrat du 13 Mai (*d*) 1729 Demoiſelle Agathe-Charlotte de Sibert, ſa propre Niéce, comme il a déja été dit ci-devant.

Premier Lit.

7. CHARLES-TOUSSAINT de Sibert continue la deſcendance.
7. ALE'XIS de Sibert-de Cornillon ſe fit Religieux Cordelier à Bagnols le 13 Octobre (*e*) 1724.

Second Lit.

7. CHARLES-HECTOR-JOSEPH-FRANÇOIS de Sibert-de Cornillon, Ecuyer, né le 6 Mars (*f*) 1747, fut reçu Page de Madame la Dauphine, ſur les Preuves de ſa Nobleſſe faites le 17 Septembre 1761.

VII. DEGRE'.

CHARLES-TOUSSAINT de Sibert-de Cornillon, Capitaine au Régiment de Foreſt, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de S^t^. Louis & Penſionnaire du Roi, épouſa par Contrat du 21 Février (*g*) 1736, D^lle^. Catherine DE VOLLE, fille de Joſeph de Volle, ancien Officier, & de Dame Marie BARRALLIER, de la Ville de Bagnols; & de ce mariage il a eu entr'autres enfans,

VIII. DEGRE'.

CHARLES-JOSEPH de Sibert-de Cornillon, né le 17 Mars (*h*) 1752, & admis au nombre des Gentilshommes de l'École Royale-Militaire, ſur les Preuves de ſa Nobleſſe, faites le 12 Juin 1762.

(*a*) Original. (*b*) (*c*) Prouvé par un Acte original du 30 Décembre 1740. (*d*) Original.
(*e*) Voyez la Notte *b* de cette page. (*f*) Extrait baptiſtére délivré en forme. (*g*) Original.

Vû & vérifié par Nous Chevalier, Conſeiller du Roy en ſes Conſeils, Juge d'Armes de France.

SICARD,

Seigneurs de la Bruniére, &c.

EN POITOU.

D'Azur, à trois Etoiles d'or, poſées deux & une.

CETTE Famille, dont le nom eſt écrit dans les Actes *Cicard*, *Sicart*, & *Siccard*, mais plus communément & preſque toujours *Sicard*, eſt très-ancienne dans le Poitou, & paroît avoir été juſqu'ici fort ignorée, ſoit par la négligence qu'elle a eûe de conſerver les Titres de ſon origine, ſoit par la perte qu'elle en a pû faire dans le tems des Guerres. Néanmoins, ce qui a été recouvré a paru ſuffiſant au Juge d'Armes de France, pour en établir les filiations ſuivies depuis l'an 1418, par tout ce qui eſt mentionné dans une Sentence des Élûs de Thouars du 17 Juillet 1600, & dans une Ordonnance du 15 Décembre 1604, que rendit alors M. Rouſſeau-de la Pariſiére, Commiſſaire député par le Roi Henry IV. pour la vérification des Nobles en Poitou. Il eſt fait mention dans les Régiſtres de la Chambre des Comptes d'un GUILLAUME Sicart, Queux du Roi, employé en cette qualité pour ſes gages à vie, du premier Mars 1324 juſqu'au premier Juillet 1325, & qui obtint du Roy le 27 Novembre 1326 une gratification de 400 liv. De plus, on trouve dans un Inventaire de Titres (*a*) fait vers l'an 1529, l'énoncé d'une Réception de foy & hommage fait par Procureur à la Seigneurie de Belleville en Thouarçois, pour Noble Homme Henry Siccard, pour raiſon des choſes dont il étoit Homme de Foy à ladite Seigneurie, en date du 23 Mars 1451. Quant aux filiations ci-après détaillées, on n'a pu les établir que conformément à la Sentence & à l'Ordonnance dont on vient de parler.

PREMIER DEGRE'

GUILLAUME Sicard, Ecuyer, (*) fut marié en (*) 1418 avec Dlle. Perrette THIBAULT, fille de Noble Homme Colas Thibault, Ecuyer, Sgr. de la Carte & de Noble femme Demoiſelle Marie MESTIVIER; il ne vivoit plus le 26 Août (*b*) 1464, date d'un Acte qui le qualifie *Châtelain de Partenay*; il eut de ſon mariage (*) deux fils, ſavoir

(*a*) Original: Bibliothéque du Juge d'Armes. (*b*) Original: Titres de MM. de Thibault-de la Carte.

(*) Toutes les dates & tous les faits de Généalogie déſignés dans cet article par une Étoile, ſont énoncés dans la Sentence des Élûs de Thouars du 17 Juillet 1600 & dans l'Ordonnance de M. de la Pariſiére du 15 Décembre 1604, rapportées ſur le Dégré de François Sicard, Seigneur de la Courreliére.

Digitized by Google

2. Archambauld Sicard.

&

2. Guillaume Sicard qui ſuit.

II. DEGRE'.

Guillaume Sicard, Ecuyer, (*) fit un Partage en (*) 1496 avec Archambauld Sicard ſon frere, & fut pere (*) de

III. DEGRE'.

François Sicard, Ecuyer, (*) qui eut pour fils

IV. DEGRE'.

René Sicard, Ecuyer, (*) marié avec Demoiſelle Benoiſte Soulet, de laquelle il eut les enfans qui ſuivent.

5. Noble Homme Jean Sicard, Seigneur du Chaillou, Sénéchal de Pouſauges, épouſa Demoiſelle Renée Jouannet, qui en étoit veuve le 31 Aouſt (*a*) 1610, date du Contrat de mariage de
   6. Noble Homme Jean Sicard ſon fils, Ecuyer, Seigneur du Chaillou, qualifié ainſi dans cet Acte & accordé avec Demoiſelle Renée Rouault, (couſine de Joachim Rouault, Chevalier Seigneur de Gamaches, &c. Maréchal de France, Conſeiller-Chambellan du Roy, Premier Ecuyer de ſon Écurie, Chevalier de ſon Ordre, Capitaine de cent Lances de ſes Ordonnances, Gouverneur de Paris, Sénéchal de Poitou & de Beaucaire,) fille aînée & héritiére principale d'Adrien Rouault, Ecuyer, Seigneur de la Petitiére & de Dame Jeanne Lingier ſa veuve; elle étoit veuve le 8 Septembre (*b*) 1637, & de ſon mariage naquit *Renée* Sicard, laquelle épouſa au mois de Mars (*c*) 1634 Pierre le Geay, Ecuyer, Seigneur de la Rouſſelotiére, du Chaillou & des Broſſes, qualifié *Haut & Puiſſant Seigneur & Chevalier* dans le Contrat de mariage de Renée le Geay leur fille, accordé le 7 Juin (*d*) 1661 avec Samuel de Vay, Seigneur de la Fleuriais, &c. qualifié auſſi dans cet Acte *Haut & Puiſſant Seigneur*; Renée Sicard ne vivoit plus alors.
5. Pierre Sicard continue la deſcendance.
5. François Sicard, Ecuyer, Seigneur de la Courreliére, Homme d'Armes des Ordonnances du Roi, ſous la Charge du Seigneur de Puygaillard & Commiſſaire d'Artillerie, ſervit avec diſtinction ſous les Rois Henri III. & Henri le Grand; ſe trouva (*e*) aux Siéges d'Angers, d'Orléans, du Dorat, de S^t. Aignan, de Poitiers, de Chartres, de Rouen, de la Ferre, du Château de la Floſſelliére & en pluſieurs autres occaſions. Ayant remontré par Acte du 22 Avril (*f*) 1600, aux Commiſſaires ordonnés par le Roi, pour le Régalement des Tailles en

(*a*) Original. (*b*) Original, Titres de le Geay. (*c*) Cette date eſt énoncée dans l'Acte précédent du 8 Septembre 1637. (*d*) Original, Titres de Vay. (*e*) Prouvé par des Lettres-Patentes du Roi Henri IV. du mois de May 1609, produites en Original. (*f*) Original.

Poitou, que *combien qu'il fut d'extraction Noble et veſtù noblement, tant luy que ſes Prédéceſſeurs, néanmoins ayant eſté recherché par eux pour vérifier ſa Nobleſſe, il ne luy avoit eſté poſſible leur repréſenter les Tiltres juſtificatifs d'icelle, d'autant qu'ayant eſté la Place de la Floſſelliére, en laquelle il commandoit pour le Service du Roy, priſe et pillée par les Rebelles de Nantes, ſes Meubles plus précieux qu'il avoit ſerrez en ladite Place, et meſmes ſes Tiltres et Papiers avoient eſté tous perduz ou eſgarez, quoy voyant et qu'il ne pouvoit par ce moyen ſe maintenir éxempt du payement des Tailles, il avoit eu recours à l'éxemption à luy attribuée en conſéquence du Privilége des Officiers de l'Artillerie, du nombre deſquelz il eſtoit, en qualité de Commiſſaire; mais qu'ayant du depuis recouvert ſes Tiltres, n'avoit voulu rechercher ceſte voye, ains ſe pourveoir, pour eſtre mis au rang des Nobles et juſtifier comme il eſtoit de ceſte qualité, tant luy que ſes Prédéceſſeurs, & qu'il déſiroit ſe maintenir & conſerver au rang des Nobles éxempt de toute contribution, pour uſer des Priviléges de Nobleſſe en toute liberté, à quoy il eſpéroit parvenir par le moyen de ſes Tiltres.* Cette Requête ayant été renvoyée aux Élûs de Thouars pour y faire droit, ils rendirent une Sentence le 17 Juillet (*a*) ſuivant, par laquelle ils le maintinrent dans les Droits & Priviléges de Nobleſſe, en conſéquence des Titres qu'il leur avoit produits pour la juſtifier depuis l'an 1418.

François Sicard ne voulant laiſſer aucun équivoque ſur ſon état, ſe pourvut encore devant M. Rouſſeau-de la Pariſiére, Commiſſaire député par le Roi, pour la recherche de la Nobleſſe en Poitou, qui rendit le 15 Décembre (*b*) 1604 une Ordonnance confirmative de la Sentence des Juges de l'Élection de Thouars. Un Mémoire porte qu'il mourut ſans poſtérité.

5. François Sicard, S^r. de Magny, fut tué au Siége du Château de la Floſſelliére (*c*).

Elisabeth Sicard fut mariée avec Roch de la Gehellie, Ecuyer, S^r. de la Coſte & de la Courcilliére, ſuivant un Acte du 11 Avril (*d*) 1645. (La Famille n'a produit aucun Titre qui juſtifie de qui elle étoit fille.)

V. DEGRE'.

Noble Homme Pierre Sicard, Seigneur de la Bréthelière & de la Maiſon Noble de la Bruniére, demeuroit en ſon Château de la Floſſelliére, lorſqu'il épouſa par Contrat du 12 Juin (*e*) 1586, Dame Marguerite Jousselin, veuve de Guy Vinet, Juge de Pouzauges & des Herbiers, & fit ſon Teſtament le 13 Février (*f*) 1601, par lequel il voulut être enterré en l'Egliſe de la Floſſelliére, où ſon pére avoit été inhumé. Marguerite Jouſſelin devenue veuve dudit Seigneur de la Bruniére, avant le 29 Avril (*g*) 1624, mourut en 1643; elle en eut ſix enfans, qui furent,

6. Charles Sicard, qui ſuit.
6. Noble Homme René Sicard, Ecuyer Sg^r. du Pouhet & de la Bréchouére,
6. Noble Homme Claude Sicard, Sg^r. de la Bréthonniére.
6. Claude Sicard, Ecuyer, Sg^r. de Laudrayre, qualifié ainſi dans un Echan-

(*a*) (*b*) Original. (*c*) Voyez la Notte *e* de la page précédente. (*d*) (*e*) Original. (*f*) Copie non ſignée de l'Écriture de 1690 ou environ. (*g*) Prouvé par le Contrat de mariage de leur fils aîné.

Digitized by Google

ge qu'il fit le 11 Avril (a) 1645, avec Charles & René Sicard, ſes freres & Jean Vinet, Ecuyer, S^r. de Beuſſiére ſon frere utérin, où il eſt dit veuf de Demoiſelle Jeanne GAUVAIN, dont il avoit alors pluſieurs enfans; il mourut en 1660, ſuivant un Mémoire.

6. ROBINETTE Sicard, laquelle épouſa, (ſuivant le même Mémoire) N... DE MÉLAIS *ou* MÉLAY, Ecuyer.

&

6. RENÉE Sicard, femme de Noble Homme Louis GARNIER, Sg^r. de la Pommeraye & de la Maiſon Noble des Marmeniéres, Conſeiller-Élû pour le Roi en l'Élection de Thouars.

VI. DEGRE'.

Noble Homme CHARLES Sicard, Ecuyer, Seigneur de la Bruniére, épouſa par Contrat du 29 Avril (b) 1624, Demoiſelle Jeanne PRIOUZEAU, fille de Noble Homme M^e. Pierre Priouzeau, Conſeiller-Élû pour le Roi en l'Élection de Fontenay-le-Comte, S^r. de la Ré & de Demoiſelle Catherine BERNARD. Ils ne vivoient plus le 9 Novembre 1664, & laiſſerent pour Enfans,

7. RENÉ Sicard, ci-après.

&

7. Noble Homme PIERRE Sicard, Sieur de la Bréchouére, lequel aſſiſta en cette qualité au Contrat du premier mariage de ſon frere.

VII. DEGRE'.

Noble Homme RENÉ Sicard, Sg^r. de la Bruniére, fut marié en premiéres Nôces, par Contrat du 9 Novembre (c) 1664, avec D^lle. Françoiſe NICOLAS, fille de Philippes Nicolas, Ecuyer, S^r. de la Touche-Pultault, & de D^lle Barbe DURAND; & en ſecondes Nôces, par autre Contrat du 23 Juin (d) 1681, avec Demoiſelle Louiſe ROBIN, (morte au commencement de Mars 1732,) dont il eut pour fils Charles Sicard qui ſuit. Ce ſecond mariage fut célébré le 30 du même mois (e).

VIII. DEGRE'.

CHARLES Sicard, Ecuyer, Seigneur de la Bruniére, né le 22 (f) Janvier 1683, fut tenu ſur les Fonts de Baptême le 27 du même mois, par Dame Marguerite Sicard, qualifiée épouſe de *Meſſire* Robert HIRLAND, Chevalier, Seigneur de Beaumont; il épouſa, 1o. Madeléne-Paule DE MOUSSAULT, (morte au commencement de l'année 1750,) fille de Noble Homme Pierre-Claude de Mouſſault & de Dame Marie-Françoiſe GUERRY; & en ſecondes nôces, par Contrat du 16 Février (g) 1751, Demoiſelle Marie-Anne-Louiſe DE KÉREMART, fille de Charles-Joſeph de Kéremart, Ecuyer, Seigneur de Vaugaillard & de Dame Marie-Anne DE COËDIC. Il a été employé ſur le Rolle de la Capitation des Nobles de l'Election de Thouars, par Ordonnance de M. de Bloſſac, Intendant de Poitiers, du 6 Aouſt 1760, ſur la production qu'il lui avoit faite des Titres juſtificatifs de ſon ancienne Nobleſſe; & de ſon premier Mariage il a eu pluſieurs enfans dont il ne lui reſte aujourd'hui que

9. LOUISE-MADELÉNE Sicard, née le 4 Février 1727 & mariée le 4 Juin 1746, avec Jaques DES NOUHES, qualifié Ecuyer, Seigneur de Robineau.

Second Lit.

9. FRANÇOIS-CHARLES Sicard, Ecuyer, fut baptiſé le 10 Mars 1757.

(a) (b) (c) (d) Original. (e) Extrait de mariage délivré en 1687.
(f) Extrait baptiſtére délivré & légaliſé en 1714. (g) Original.

Vû & vérifié par Nous Chevalier, Conſeiller du Roi en ſes Conſeils, Juge d'Armes de France.

SIMON,

Seigneurs d'Arqueville, de Touffreville, &c.

EN *NORMANDIE.*

D'Azur à une Croix d'Argent, chargée de cinq Croiſſans de Gueules, & accompagnée de quatre Cignes d'Argent, becqués de Sable.

PREMIER DEGRE'.

RICHARD Simon, Ecuyer, Seigneur de Breuville, ainſi qualifié dans pluſieurs Actes des 4 Décembre (*a*) 1551, 9 Mars (*b*) 1556, 18 Avril (*c*) 1571 & 4 Septembre (*d*) 1572, fit le 22 Juin (*e*) 1577, un Retrait Seigneurial de pluſieurs Fiefs dépendans de ſa Seigneurie de Breuville; tranſigea le 14 Octobre (*f*) 1578, avec Noble Seigneur Guillaume d'Anneville, Sr. de Chiffrevaſt, & mourut avant le 3 Août (*g*) 1586, ainſi que l'aîné de ſes enfans: De ſon mariage avec Dlle. Gillette DU MOUSTIER, on lui connoît trois fils.

2. BERTIN Simon, Ecuyer, Seigr. de Breuville, dont on ignore la deſtinée.

2. Noble Homme PHILIPPES Simon, Sr. de Valferrand, fut marié avec Demoiſelle Perrette HOUZEY; & ils moururent l'un & l'autre avant le 3 Août (*h*) 1586, pere & mere de quatre enfans, qui ſuivent.

   3. N.....Simon, fut mariée avant le 6 Mai (*i*) 1587, avec Noble Homme Bertrand MEURDRAC, Sr. de Béneſville.
   3. PERRETTE Simon, épouſa Noble Homme Balthazard DE BELLEVILLE, Sr. de Breuville, par articles ſous ſeings privés du 3 Août (*k*) 1586, paſſés en préſence de Nobles Hommes Guillaume Simon, Sr. de la Cheſnée, & Guillaume Simon, Sr. de Virandeville.
   3. N.....Simon, fut mariée avec Etienne HUREL, Sr. de Bauldreville, avant le 6 Mai (*l*) 1587.
   3. GILLETTE Simon, vivante encore pour lors ſans alliance, fut mariée depuis à Nicolas MEURDRAC, Sr. de Frébas, avec lequel elle vivoit le 13 Août (*m*) 1601.

2. GEORGES Simon continue la deſcendance.

(*a*) (*b*) (*c*) (*d*) (*e*) (*f*) Original. (*g*) (*h*) Prouvé par un Acte du même jour, produit par copie collationnée ſur l'Original en 1608. (*i*) Prouvé par un Acte original du même jour.
(*k*) Copie collationnée ſur l'original en 1608.
(*l*) (*m*) Prouvé par un Acte original du même jour.

Digitized by Google

II. DEGRE'.

Georges Simon, Ecuyer, Sr. de Claire, fit un partage le 6 Mai (a) 1587, avec Bertrand Meurdrac, Balthazard de Belleville & Etienne Hurel ſes neveux, des ſucceſſions de Richard Simon ſon pere & de Bertin Simon ſon frere, & fut marié par articles ſous ſeings privés du 6 Novembre (b) 1588 (paſſés en préſence de Nobles hommes Jaques Simon, Sr. de la Haye & Michel Simon, Sr. de la Ferriére) avec Demoiſelle Thomine le Liepvre, fille de Jean le Liepvre, Ecuyer, & de Demoiſelle Catherine Simon. Ils vivoient encore le 20 Avril (c) 1602, & moururent avant le 10 Mai (d) 1605, datte d'une Sentence, par laquelle la Tutelle de leurs enfans fut donnée à Jaques Hervieu, Sr. de Mandenaville, du conſentement de Gilles Simon, Sr. de la Hecquerie: ces enfans furent,

3. Jaques Simon, qui continuë la poſtérité.

&

3. Herve' Simon, Ecuyer, Sr. de la Sommaizerie, dont le mariage fut accordé par Contrat (e) du 13 Février (f) 1628, avec Demoiſelle Suzanne de Belleville, (veuve de Robert du Moncel, Ecuyer, Sr. de St. Chriſtophe,) fille de Robert de Belleville, Ecuyer Sr. du Buiſſon, & de Demoiſelle Jaqueline le Painteur.

III. DEGRE'.

Jaques Simon, Ecuyer, Sr. de Claire, ſervoit dans le Ban & Arriére-ban de Coſtentin le 28 Août 1635, ſous le Commandement de René le Ceſne, Ecuyer, Seigneur du Pontrilly, Conſeiller-Chambellan du Roi & Bailly de Coſtentin, qui lui donna le 12 Novembre (g) ſuivant, un Certificat portant, qu'*il avoit ſervi fidellement Sa Majeſté en Lorraine dans toutes les occaſions qui s'étoient préſentées en équipages d'armes & de chevaux, pour lui & Hervé Simon, Ecuyer, ſon frere;* il avoit été marié par articles accordés ſous ſeings privés le 14 Février (h) 1621, avec Demoiſelle Jeanne Mangon, (veuve en premiéres nôces de Noble Homme Thomas Rozette, & en ſecondes, de Jean Freret, Sr. de Boncourt & de St. André,) fille de Noble Homme Richard Mangon, Sr. de Cracquemeſnils, & de Demoiſelle Françoiſe le Mouton. Il vivoit encore le 10 Octobre (i) 1658, & mourut avant le 6 Août (k) 1660, ayant eu de ſon mariage deux enfans, qui ſuivent.

4. Jean Simon, Seigneur de Barnavaſt, de Claire & de Touffreville, Conſeiller au Parlement de Roüen, épouſa Noble Demoiſelle Anne Hoyau, fille de Robert Hoyau, Sr. de la Rézaudiére, & il en eut deux enfans, dont on va parler.

5. Jean Simon, Ecuyer, Seigneur de Claire & de Touffreville, fut dé-

(a) Original. (b) Original. (c) (d) Prouvé par un Acte original du même jour.
(e) A ce Contrat furent préſens Guillaume Simon, Ecuyer, Sieur de Virandeville, Antoine Simon, Ecuyer, Sieur de la Cheſnée, François Simon, Ecuyer, Sieur de Carneville, Julian Simon, Ecuyer, Sieur de la Court, Martin Simon, Ecuyer, Sieur d'Eſtohais, & Gaultier Simon, Ecuyer, Sieur du Mouſtier, &c.
(f) (g) (h) Original.
(i) (k) Prouvé par un Acte original du même jour.

claré *Noble & iſſu de noble Race & lignée*, par Arrêt de la Cour des Aydes de Paris, rendu le 26 Septembre (*a*) 1689; & de ſon mariage (dont on n'a point eu connoiſſance,) il eut un fils, nommé,

6. Louis-François Simon, Ecuyer, Seigneur de Claire.

5. Jeanne Simon fut mariée par Contrat du mois de ..... (*b*) 1678, avec Pierre du Mesnildot, Seigneur & Patron de Vierville, & Seigneur Suzerain de Boutteville.

4. Hervé Simon continuë la poſtérité.

IV. DEGRE'.

Hervé Simon, Ecuyer, Seigneur de Barnavaſt, fut marié par articles ſous ſeings privés du 6 Août (*c*) 1660, avec Dlle. Eliſabeth-Madeléne Pigache, morte en 1713, fille de Charles Pigache, Ecuyer, Sr. de Gonneville, & de Noble Demoiſelle Françoiſe Jullien, & mourut au mois de Mars 1709, pere de quatre enfans, qui ſuivent.

5. Charles Simon continuë la poſtérité.
5. Jean-Louis Simon, Ecuyer, Seigneur de Briquehoulle, mourut ſans enfans de Demoiſelle Marie de Pontroger ſa femme, au mois de Janvier 1737.
5. Marcouf-François Simon, Ecuyer, mourut en 1706.
5. Marie-Elisabeth Simon, épouſa par Contrat du 25 Avril (*d*) 1693, Philippes le Cauf, Ecuyer, Seigneur de Prémeſnil, Conſeiller du Roi, Lieutenant en la Vicomté de Valognes.

V. DEGRE'.

Charles Simon, Ecuyer, Seigneur d'Arqueville, de Briquehoulle & de Clermont, Conſeiller & Procureur du Roi en la Maîtriſe des Eaux & Forêts du Bailliage de Coſtentin, né le dernier jour d'Octobre (*e*) 1670, fut marié par articles accordés ſous ſeings privés le 7 Août (*f*) 1698, (paſſés en préſence d'Hervé Simon, Ecuyer, Sr. de Clerval) avec Dlle. Marie-Françoiſe Hommets, fille de Me. Nicolas Hommets, Sr. du Tot, Conſeiller du Roi au Bailliage & Vicomté de Valognes, & de Dlle. Louiſe le Roux, & mourut le 3 Mars 1752: De ſon mariage il eut ſept enfans, dont on va parler.

6. Hervé-Joseph Simon a continué la deſcendance.
6. Pierre-François Simon, Prêtre, Supérieur & Grand Cuſtode à l'Ave Maria à Paris, nâquit au mois de Mai 1705.
6. Charles Simon, Ecuyer, Seigneur de Touffreville & du Breüil, Conſeiller & Procureur du Roi en la Maîtriſe des Eaux & Forêts de Valognes, né le 30 Mai 1708, épouſa par Contrat du 14 Mai (*g*) 1735, Demoiſelle Marguerite-Gabrielle de Belleville, fille de Jaques de Belleville, Ecuyer, & de Noble Demoiſelle Marie-Gabrielle Hervieu,

(*a*) Copie imprimée & collationnée ſur l'original, par un Sécretaire du Roi.
(*b*) Original: Titres de MM. du Meſnildot. (*c*) Original.
(*d*) Original: Titres de MM. le Cauf-de Prémeſnil
(*e*) Extrait baptiſtére délivré en forme. (*f*) (*g*) Original.

Digitized by Google

& fit acquiſition de la Terre du Breüil en 1753 : De ſon mariage il a eu ſept enfans, qui ſuivent.

7. Charles-Joseph Simon, Ecuyer Sr. de Monſilly, nâquit le 15 Mars 1737.
7. Jaques-François-Balthazard Simon, Ecuyer, nâquit en 1738.
7. Louis Simon, Ecuyer.
7. Marie-Françoise-Charlotte Simon, nâquit le 2 Mai 1740.
7. Charlotte Simon.
7. Eulalie Simon.
7. Françoise Simon.

6. Françoise Simon, née au mois de Janvier 1704, fut mariée le 9 Octobre 1725, avec Jaques-Fabien Simon, Ecuyer, Sr. de la Foydre.
6. Françoise Simon, née au mois de Septembre 1711, épouſa au mois de Février 1736, Louis-Nicolas Pierre, Ecuyer, & mourut au mois de Décembre 1749.
6. Marie-Françoise Simon, née en 1713, fut mariée en 1737, avec François Jouhan, Ecuyer, Sr. de Beaudienville.
6. Charlotte Simon, née en 1722, épouſa en 1747, Etienne-François de Lampriere, Ecuyer, Sr. de Duneville.

VI. DEGRE'.

Hervé-Joseph Simon, Ecuyer, Seigneur d'Arqueville & de Briquehoulle, né le 26 Mars (*a*) 1700, fut marié par Contrat du 28 Août (*b*) 1726, (paſſé en préſence de Pierre Simon, *Chevalier de Clermont*,) avec Noble Dlle. Clémence-Marie-Anne-Eliſabeth-Catherine-Bonaventure Bollioud, fille & unique héritiére de Jaques Bollioud, Ecuyer, Sr. de la Roche, Lieutenant des Vaiſſeaux du Roi, Capitaine Général-Garde-Côte d'Omonville, & de Noble Dlle. Eliſabeth-Catherine du Perrey & mourut le 19 Septembre (*c*) 1747, pere de 3 enfans nommés,

1. Charles-Clément Simon, Ecuyer, Seigneur de Briquehoulle, né le 20 Décembre (*d*) 1727.
2. Hervé-Charles-François-Jean Simon, Ecuyer, Seigneur d'Arqueville, né le 24 Juin (*e*) 1729.

&

3. Marie-Clémence-Elizabeth Simon, née en 1732.

(*a*) Extrait baptiſtére délivré en 1748. (*b*) Original. (*c*) Extrait mortuaire délivré en forme.
(*d*) (*e*) Extraits baptiſtéres délivrés en forme.

Vû & vérifié par Nous Chevalier, Conſeiller du Roy en ſes Conſeils, Juge d'Armes de France.

Digitized by Google

DE SOYRES,

AU PAYS D'ALBRET.

D'Argent à un Phœnix de Sable, posé sur un bucher de Gueules & accompagné en chef d'un Soleil & d'une Etoile de même.

NObles & Honorables GUILHEN de Soyres, (a) Seigneur de Causens, PIERRE & JEAN de Soyres, freres, sont ainsi nommés dans une Vente qui leur fut faite le 17 Septembre (b) 1423; de l'un d'eux paroît être issu JEAN de Soyres qui forme ici le Ier. Dégré; mais comme la Famille n'a pu jusqu'à présent recouvrer aucun acte qui constate cette filiation, on ne commencera les Degrés de cette Famille qu'à ce même JEAN de Soyres.

PREMIER DEGRE'.

JEANNOT, (c'est-à-dire,) JEAN de Soyres est qualifié *Ecuyer* dans le Testament de JEAN de Soyres son oncle, Prêtre Hebdomadier en l'Eglise Collégiale & Séculiere de S. Vincent du Mas d'Agénois, Diocèse de Condom, fait le 18 Juillet (c) 1529, par lequel il voulut être enterré dans ladite Eglise de S. Vincent, devant l'Autel de Sainte Catherine, où étoient enterrés ses parens. Par cet Acte il nomma son héritier universel GEORGES de Soyres, fils dudit Jeannot de Soyres son neveu, alors décédé.

II. DEGRE'.

GEORGES de Soyres, Ecuyer, Sieur de la Maison Noble de la Béziade, mort peu de tems avant le 30 Janvier (d) 1571, jour auquel fut fait l'Inventaire de ses Biens, avoit fait son Testament le 26 Mars (e) 1568, par lequel il déclara que de son mariage avec D^lle. Jeanne DU LAU *ou* DU LAUR, (remariée depuis à Bérard de la Barre, Ecuyer,) étoient issus,

3. JÉRÉMIE de Soyres qui suit.

&

3. ARON de Soyres.

(a) Ce nom est quelquefois écrit dans les Titres *de Soire, de Soires, de Soeyre, de Soeyres, de Soyre, de Soyere, de Souyres, de Soueres & de Soueyres*, mais plus communément & presque toujours *de Soyres*.

(b) Copie collationnée sur l'Original en 1627. (c) Copie collationnée sur l'Original en 1619, ou 1639.

(d) Cette datte est énoncée dans un Arrêt du Parlement de Bordeaux du 23 Juin 1633, produit en Original.

(e) Expédition en papier, délivrée en 1620: cet Acte est datté du 23 Mars dans l'Arrêt du Parlement de Bordeaux, cité à la notte précédente.

Digitized by Google

III. DEGRE.

JÉRÉMIE de Soyres, Ecuyer, fut marié par Contrat du 23 Avril (*a*) 1588, avec Dlle. Jeanne MARTINEAU, (morte avant le 29 Décembre (*b*) 1625) fille de Jean Martineau, Sr. de Fongraves & de Dlle. Philippe CHASSERELLE; de cette alliance nâquirent,

4. GÉRARD de Soyres, Ecuyer, qui épouſa par Contrat du 29 Décembre (*c*) 1625 Dlle. Marie FAURE, fille de Me. Pierre Faure, Bachelier ès Droits, Juge ordinaire des Juriſdictions de Cappilin & Callemyac & de Demoiſelle Margueritte CHAPIN : Ayant été aſſigné pour juſtifier ſa qualité d'Ecuyer devant le Juge de la Prévôté Royale d'Entre-deux-Mers, il fit faire une Enquête, pour cet effet, le 28 Juillet (*d*) 1627 & les témoins qui y furent appellés, dépoſérent unanimement que » lui, Etienne, François & Gabriel de Soyres ſes freres » eſtoient enfans de feu Noble Gérémye de Soyres, lequel, ainſi que » leur ayeul & biſayeul avoient tousjours veſcu noblement, portant le » nom d'Eſcuier, & comme telz ou partye d'iceux avoient eſté appel- » lés en la Charge de Premier Conſul en la ville du Mas; que ledit feu » Gérémye leur pere, fils de feu Noble George de Soyres, avoit touſ- » jours pourté les Armes pour le Service du Roy en toutes les oca- » zions qui s'eſtoient préſentées, comme faiſoient encore alors leſdits » Gérard, Etienne, François & Gabriel de Soyres, & qu'il avoit eu com- » mandement au Régiment du Seigneur de Tercellin, du temps de la » Baitailhe de Coutras (en 1587,) laquelle Charge il avoit éxercée » fort honnorablement. « Gérard de Soyres ayant juſtifié ſon état par cette Enqueſte, repréſenta par un Acte du lendemain 29 Juillet (*e*), qu'il ne pouvoit faire apparoir des Titres juſtificatifs de ſa qualité, » à » cauſe de la perte des Tiltres que Noble Gérémie de Soires Eſcuier ſon » pere avoit faite dans la ville de Caumont ſur la Prinze d'icelluy, « (au mois de Juin 1621,) & ſa Requête ayant été admiſe, il allégua que » feu George de Soire, Eſcuyer, ſon ayeul, eſtoit perſonne Noble & ſes » enſeſtres quy avoient veſcu noblement, recogneus, aprouvés & reſ- » pectés Gentilhommes, tant parmy la Nobleſſe que le tiers Eſtat, aveq » laquelle Nobleſſe il vivoit & fréquantoit ordinairement, faizant tous » actes de Gentilhomme, & en tous Actes peubliqs & particulliers, » prenoit & leur eſtoit atribué la quallitté d'Eſcuier, que le Sieur feu ſon » pere eſtoit iſſeu dudit feu Sieur George, ayeul, quy avoit tousjours veſ- » cu en la meme condiction, & pour tel avoit eſté recogneu en ceſte qual- » lité, & avoit eſté employé au Service du Roy en la Compaignie de » Gendarmes; que pendent le temps de ſa bonne diſpozition, il avoit » tousjours ſervy le Roy enſemble le Sieur (Gérard de Soyres) & que No- » bles Eſtienne, François & Guabriel de Soyre, fraires d'icelluy, avoient » ſuivi meſme traing & recogneus par telz, ſans qu'ilz ayent deſrogé à » leur dite quallité, &c. « Les témoins qui ſont nommés à la ſuite de cet expoſé, déclarérent d'un commun accord, que ledit » Gérard de Soyres, » Eſcuyer eſtoit filz légithime de feu Gérémye de Soire auſſy Eſcuyer

(*a*) Original. (*b*) Prouvé par le Contrat de mariage de Gérard de Soyres ſon fils aîné, produit en Original. (*c*) (*d*) (*e*) Original.

Digitized

» lequel eſtoit filz de feu Sieur George de Soyres, Eſcuier, Sieur » de la Maiſon Noble de la Béziade. « Et deux de ces témoins ajoutérent encore à ce témoignage, qu' » ils eſtoient de laditte Eſtraction d'Eſ- » cuyers, pour en avoir veu de Tiltres entiens de leur Maiſon, &c. « Gérard de Soyres fit ſon Teſtament le 23 Avril (*a*) 1631, par lequel il voulut être enterré dans l'Egliſe de Bouglon-Vieux, ſépulture de ſes Ancêtres.

4. Etienne de Soyres qui ſuit.
4. François de Soyres, Ecuyer.
&
4. Gabriel de Soyres, Ecuyer.

IV. DEGRE'.

Etienne de Soyres, Ecuyer, fut marié par Contrat du 27 Décembre (*b*) 1634, avec Dlle. Jeanne de Mothes, fille de Jean de Mothes, Capitaine & de Demoiſelle Marie de Metge. Le Duc d'Eſpernon lui écrivit le 16 Août (*c*) 1628, qu' » étant obligé de partir en diligence pour aller tirer de Bias & de » Cauſſade les Rebelles de Montauban qui s'y eſtoient logez & s'y fortifioient, » l'affection qu'il avoit au Service du Roy & celle qu'il ſe promettoit de luy, » faiſoient qu'il l'avoit voulu convier à une ſy bonne occaſion, &c. « Cette Lettre ſouſcripte, » *Voſtre plus affectionné amy à vous ſervir*, (Signé,) J. » Louis de la Valette. Celle qu'il reçut le 26 Août (*d*) 1651 des Officiers du Siége de Caſteljaloux, porte, qu' » ayans eu ordre de Monſieur de Rocque- » taillade, leur Sénéchal, de convoquer les trois Ordres de leur Sénéchauſſée » pour ſe randre dans la ville de Neracq le 5 Septembre ſuivant, ils n'avoient » voulu manquer de le luy faire ſçavoir & de le ſupplier vouloir s'y rendre, » pour avec les autres Gentilhommes de toutes les Sénéchauſées d'Albret, » procéder à une nouvelle députation, « &c. Le 22 Septembre (*e*) ſuivant le Lieutenant Général de Caſteljaloux lui écrivit, que » Monſeigneur le Prince de- » vant faire ſon entrée dans la ville de Bourdeaux, comme Gouverneur de la » Province, & ne doutant poinct que la Nobleſſe ne deſirat ce treuver à ceſte » cérémonie, il avoit ordre de le luy faire ſçavoir & de le prier de s'y diſpoſer. « Il fut déclaré *Noble & iſſu de Noble race*, par Arreſt de la Cour des Aydes de Bordeaux, rendu le 3 Septembre (*f*) 1660; fit ſon Teſtament le 10 Février (*g*) 1661, par lequel il voulut être enterré dans l'Egliſe de Bouglon-Vieux où étoient ſes Anceſtres, & mourut trois ou quatre jours après, ayant eu de ſon mariage, ainſi qu'il le déclare par ſon Teſtament,

5. François de Soyres qui continue la deſcendance.
5. Gabriel de Soyres.
5. Etienne de Soyres.
5. Anne de Soyres.
5. Marie de Soyres.
5. Jeanne de Soyres.
&
5. Isabeau de Soyres.

(*a*) (*b*) (*c*) (*d*) (*e*) Original. (*f*) Expédition délivrée en forme.

Digitized by Google

V. DEGRE'.

François de Soyres, Ecuyer, S^r. de Jourdan & de la Peyre, étoit marié lors du Teſtament de ſon pere, avec Demoiſelle Marie DE LARYEU, & épouſa en ſecondes Nôces, par Contrat du 11 Juin (*a*) 1669 D^lle. Jeanne DELLECA, fille de Noble Jean Delleca, Ecuyer & de Demoiſelle Eymée ORION. Par le Teſtament qu'il fit le 6 Avril (*b*) 1684, il déclara qu'il vouloit être enterré dans l'Egliſe de Bouglon, où il avoit droit de Sépulture, & que de ſon ſecond Mariage il avoit eu ſept enfans, ſavoir,

6. BERNARD de Soyres, qui ſuit.
6. ANTOINE de Soyres.
6. FRANÇOIS de Soyres, Auteur de la ſeconde Branche.
6. EYMÉE de Soyres.
6. YSABEAU de Soyres.
6. MARIE de Soyres.

&

6. LOUISE de Soyres.
6. PIERRE de Soyres, Ecuyer, Capitaine au Régiment de Franclieu, n'étoit pas encore né lors du Teſtament de ſon pere & aſſiſta au Contrat de mariage de François de Soyres ſon frere en 1708.

VI. DEGRE'.

BERNARD de Soyres, Ecuyer, S^r. de Jourdan, Capitaine de Dragons & Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de S^t. Louis, épouſa par Contrat du 17 Février (*c*) 1718, D^lle. Catherine ROULET, fille de Monſieur M^e. Jean Roulet, Conſeiller du Roy en l'Election de Guyenne & de D^lle. Catherine LA FORE, & fit ſon Teſtament le 8 Octobre (*d*) 1743, par lequel il choiſit la même Sépulture que ſon pere, & déclara que de ſon mariage étoient encore alors vivans,

7. PIERRE de Soyres, qui ſuit.
7. FRANÇOIS de Soyres, Ecuyer, S^r. de Jourdan, Lieutenant d'Infanterie.

&

7. JEANNE de Soyres.

VII. DEGRE'.

PIERRE de Soyres, Ecuyer, ci-devant Lieutenant de Dragons, épouſa par Contrat du 14 Janvier (*e*) 1749, D^lle. Françoiſe-Dorothée LAVELONGUE, fille de M^r. Jean-Pierre-Moyſe Lavelongue & de Demoiſelle Eliſabeth DUCLA, & fut maintenu dans les qualités de *Noble* & d'*Ecuyer*, par Arrêt de la Cour des Aydes de Bordeaux, rendu le 26 May (*f*) 1756.

(*a*) (*b*) (*c*) (*d*) (*e*) (*f*) Original.

SECONDE BRANCHE.

VI. DEGRE'.

François de Soyres, Ecuyer, S^r. de Jourdan, (troiſiéme fils de François de Soyres, Auteur du Ve. Dégré de cette Généalogie & de Demoiſelle Jeanne Delleca,) épouſa par Articles accordés ſous ſeings privés, le 22 Janvier (*a*) 1708, Demoiſelle Françoiſe du Bousquet-de Caubeyre, fille de Noble Joſeph du Bouſquet, Ecuyer, Sieur de Caubeyre & de Demoiſelle Jeanne de Soyres, & fit ſon Teſtament le 4 Aouſt (*b*) 1735, par lequel il déclara avoir eu pour enfans,

7. Jean de Soyres, qui continue la deſcendance.
7. Jean de Soyres, Ecuyer.
7. Jean de Soyres, Ecuyer.
7. Jean de Soyres, Ecuyer.
7. Pierre de Soyres, Ecuyer.

&

7. Jaquette de Soyres.

VII. DEGRE'.

Jean de Soyres, Ecuyer, S^r. de Jourdan, ci-devant Capitaine de Dragons, a eu de ſon mariage accordé par Contrat du 21 Juillet (*c*) 1738, avec Demoiſelle Françoiſe Mallet-de Puyvallier, fille de Noble Louis Mallet-de Puyvallier, Ecuyer, Seigneur de Rocquefort & de la Magdelaine, & de Demoiſelle Iſabeau Bonneau-de Fonrocque.

VIII. DEGRE'.

1. Jean-Joseph de Soyres, Ecuyer, né le 1er. Avril 1745 & reçu Page de la Reine au mois d'Avril 1759 ſur les preuves de ſa Nobleſſe, admiſes par Sa Majeſté.
2. Jean de Soyres, Ecuyer, né le 26 Août 1750.
3. Jean de Soyres, Ecuyer.
5. Françoise-Laurence de Soyres.
5. Margueritte de Soyres.
6. Théreze de Soyres.

&

7. Jeanne de Soyres, née le 17 Janvier 1752.

(*a*) Expédition délivrée en 1720. (*b*) (*c*) Original.

Vû & vérifié par Nous Chevalier, Conſeiller du Roy en ſes Conſeils, Juge d'Armes de France.

Digitized by Google

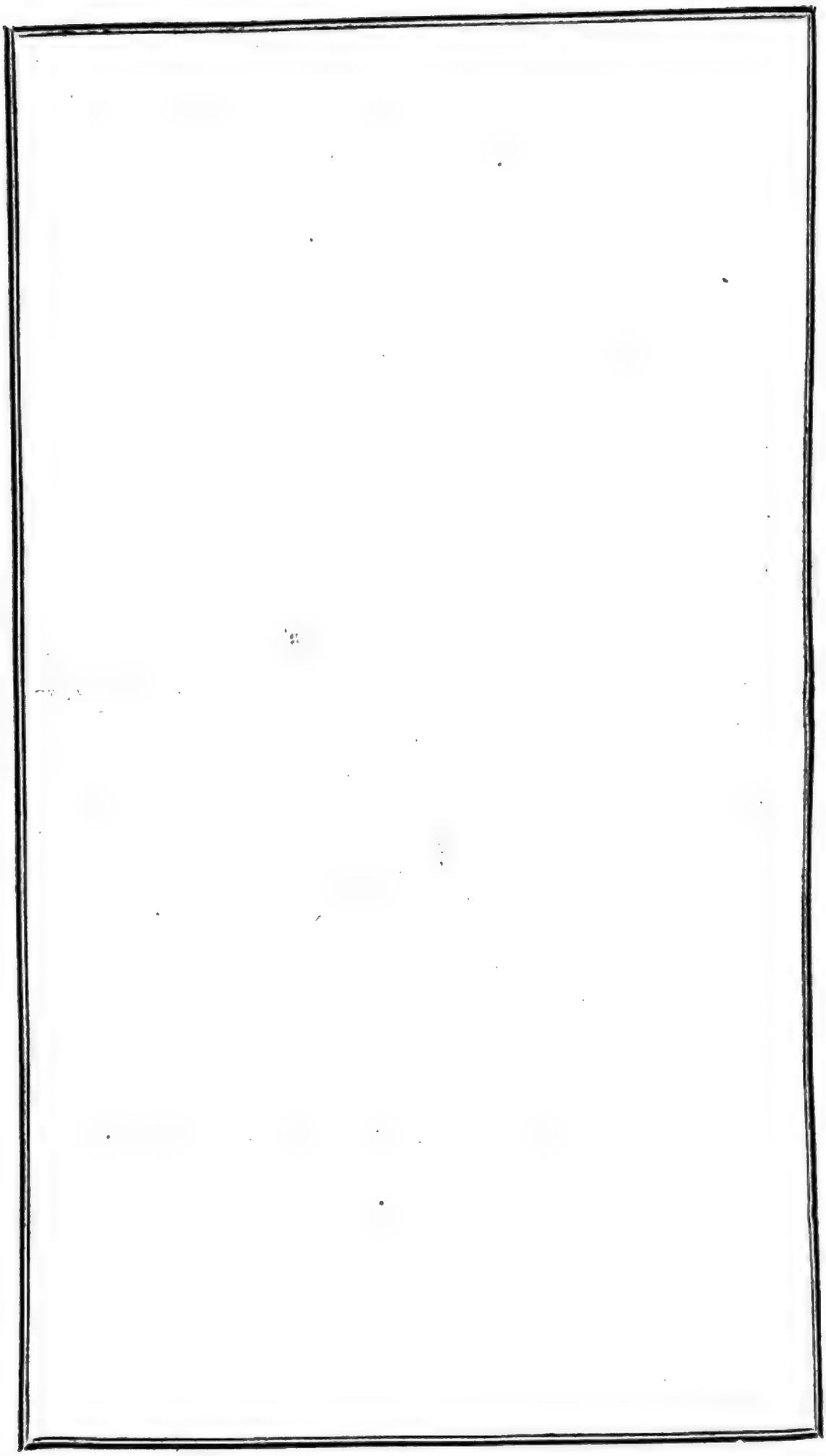

THONIER,

Seigneurs de Nuiſement, &c.

A PARIS ET EN BRIE.

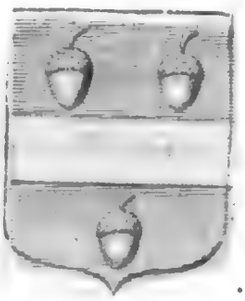

D'Azur, à une Faſce d'Or, accompagnée de trois Glands de même, les queues enhaut, poſés deux en chef, & l'autre à la pointe de l'Ecu.

CETTE Famille, qui a donné à l'État pluſieurs Officiers de diſtinction, décorés de l'Ordre Militaire de S^t. Louis, a produit les Titres en original, qui établiſſent ſes filiations ſuivies depuis l'an 1620, & ſur la preuve deſquelles les Prépoſés à la recherche des Droits de Francs-Fiefs ont donné leur déſiſtement : Le premier que l'on connoiſſe de cette Famille eſt,

PREMIER DEGRE'.

Noble Homme GILBERT Thonier, Écuyer, lequel fut nommé Sécrétaire ordinaire de la Chambre du Roi Louis XIII, le 14 Janvier 1620, & l'un des Commiſſaires ordinaires de l'Artillerie de la Marine du Ponant, entretenus pour le Service de ce Prince, le 15 Janvier 1623 ; il obtint du feu Roy, en conſidération de ſes ſervices, par Lettres du 3 Juin 1643, une gratification annuelle de 600 livres ſur le fonds de ſes Finances & ancien Domaine de Navarre & de Béarn ; fut pourvû le 4 Janvier 1646 d'une Charge de Conſeiller-Maître ordinaire de l'Hôtel de Sa Majeſté ; obtint le 23 Janvier 1652 des Lettres de Conſeiller d'Etat ; fut pourvû de la Charge de Sécrétaire des Finances du Duc d'Anjou, Frére du Roi le 4 Janvier 1655, puis de l'Office de Con^er. Sécrétaire de Sa Majeſté, Maiſon, Couronne de France & de ſes Finances, le 30 Juillet de la même année ; il fit ſon Teſtament le 5 Novembre 1671, & mourut le 26 Janvier 1672 ; il avoit épouſé par Contrat du 27 Juin 1627, Demoiſelle Michelle RÉGNIER, fille de Noble Homme Pierre Régnier, Conſeiller du Roi, Controlleur Général des Boëtes des Monnoyes de France, & de Dame Michelle OLIVIER ; & il étoit dès-lors Commiſſaire ordinaire des Guerres, Charge qu'il vendit le 30 Avril 1633 à Jean Maheu, Controlleur ordinaire des Guerres ; Michelle Régnier étant veuve, partagea la ſucceſſion de ſon mari entre ſes enfans le 13 Avril 1672 ; fit ſon Teſtament le 12 Octobre ſuivant, & ne vivoit plus le 7 Décembre 1681 : Elle eut de ſon mariage entr'autres enfans (*a*) ceux qui ſuivent.

(*a*) Comme on n'a produit aucun Acte qui nomme tous ſes enfans, on ſe réſerve d'en parler dans un autre Volume, lorſque la Famille aura pû recouvrer quelques Titres qui les concernent.

Digitized by Google

2. Louis Thonier, Conſeiller du Roi en ſon Conſeil d'Etat, & Controlleur Général de la Maiſon de la Reine, eſt qualifié ainſi dans le partage de la ſucceſſion de ſon pére ; il avoit été pourvû de cette derniére Charge le 28 Février 1670 : De ſon mariage accordé par Contrat du 5 Novembre 1667, avec Dlle. Anne Boissier, fille de Guillaume Boiſſier, Conſr. du Roi en ſes Conſeils, Sécrétaire de Sa Majeſté, Maiſon, Couronne de France & de ſes Finances, &c. & de Dame Marie Chauffourneau, nâquirent pluſieurs enfans (*a*), entr'autres,
   3. Guillaume Thonier, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de St. Louis, & Capitaine de Cavalerie, baptiſé le 3 Janvier 1672, & dont les Preuves de Nobleſſe furent faites le 21 Avril 1716, pour ſa réception en qualité de Chevalier des Ordres Royaux, Militaires & Hoſpitaliers de Nôtre-Dame du Montcarmel & de St. Lazare de Jéruſalem.

   &

   3. Marie-Anne Thonier.
2. Paul Thonier a continué la poſtérité.
2. Gilbert Thonier, Ecuyer, fut Gentilhomme Servant du Roy.
2. Jean-Baptiste Thonier ſe qualifioit Ecuyer, Sieur de Montréal.

II. DEGRE'.

Paul Thonier, Ecuyer, Seigneur de Nuiſement & de la Grand-Croix, baptiſé le 11 Novembre 1634, obtint le 6 Juin 1665, une Commiſſion de Lieutenant de la Compagnie de Gens de Guerre, ſous le titre de Compagnie Auxiliaire de Meſſieurs de la Compagnie Occidentale, établie à la Martinique, & fut pourvû le 15 Décembre 1683 de la Charge de Gentilhomme de la Fauconnerie du Roy ; il fit ſon Teſtament le 27 Février 1684, mourut le 30 Juillet 1688, & fut enterré en l'Egliſe Paroiſſiale de Villeneuve-le-Comte : De ſon mariage avec Demoiſelle Marguerite de Lousteau, laquelle mourut à Pau en Béarn, & y fut inhumée dans l'Egliſe de Nôtre-Dame, ſuivant ſon Extrait mortuaire du 12 Février 1678, il eut deux enfans, ſavoir,

3. Marc-Antoine Thonier qui continue la poſtérité.

   &

3. Marie-Anne-Emilie Thonier, morte Religieuſe Urſuline à Donnemarie en Montois.

III. DEGRE'.

Marc-Antoine Thonier, Ecuyer, Seigneur de Nuiſement & de la Grand-Croix, Conſeiller du Roi, Inſpecteur Général de la Marine au Département de Dunkerque, né le 10 Juin 1667, ſervoit dans les Cadets à Sarlouis le 6 Octobre 1688, puis dans la Compagnie des 200 Chevaux-légers de la Garde du Roy en 1693 & 1694, & fut enſuite pourvû le 2 Août 1704 d'un Office de Conſeiller du Roy, Commiſſaire-Inſpecteur des Vivres de la Marine & des Galères ; il mourut à Dunkerque & fut enterré dans la Chapelle de la Vierge de l'Egliſe Paroiſſiale de cette Ville le 30 Mai 1706 ; il avoit épouſé en face d'Egliſe le 26 Juillet 1694, en préſence de Marc-Antoine Thonier,

(*a*) Comme on n'a produit aucun Acte qui nomme tous ſes enfans, on ſe réſerve d'en parler dans un autre Volume, lorſque la Famille aura pû recouvrer quelques Titres qui les concernent.

ſon couſin germain, Conſeiller-Aumônier ordinaire du Roi & Prieur d'Hauterive, Demoiſelle Barbe LE ROY-DES ISLES, fille de Charles le Roy-des Iſles, Avocat au Parlement, & de Barbe GUYARD. Barbe le Roy fut enterrée dans l'Egliſe Paroiſſiale de Villeneuve-le-Comte; De ſon mariage nâquirent

4. NICOLAS-ANTOINE Thonier qui ſuit.
4. LOUIS-FRANÇOIS Thonier, Ecuyer, Sgr. de Nuiſement, baptiſé le 4 Septembre 1702, & que l'on trouve qualifié dans un Acte du 9 Avril 1735, Sous-Lieutenant des Troupes de l'Iſle de Bourbon, & Ingénieur au Service de la Compagnie des Indes; il fut depuis Capitaine d'Infanterie dans ladite Iſle : il n'a point eu d'enfans de ſon mariage avec Demoiſelle Eliſabeth-Françoiſe DE MALESCOT, fille de Louis-François de Maleſcot, (qu'un Mémoire de Famille qualifie) Ecuyer, Officier de feu Mgr. le Duc d'Orléans, & Inſpecteur de la Compagnie des Indes à l'Orient.
4. JEAN-BAPTISTE-ARMAND Thonier, Ecuyer, Sr. de la Croix, ancien Officier dans le Régiment de Piémont, Cavalerie.
4. CATHERINE-AMABLE Thonier, mariée par Contrat du 7 Mars 1721, avec Marc-Antoine BAUDOUIN, Ecuyer, Seigneur d'Arnouville, Conſeiller au Conſeil Supérieur de la Guadeloupe.

&

4. BARBE-PERRETTE Thonier, laquelle épouſa par Contrat du 10 Janvier 1723, François-Auguſte DE MARLE, qualifié Chevalier, Seigneur de la Martiniére, depuis Capitaine dans le Régiment de l'Iſle de France, Infanterie, & Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de St. Louis.

IV. DEGRE'.

NICOLAS-ANTOINE Thonier, Ecuyer, Seigneur de Nuiſement, Avocat au Parlement, né le 28 Juillet 1696, partagea avec ſes fréres & ſes ſœurs le 9 Avril 1735, la ſucceſſion de Marc-Antoine Thonier leur pére.

Vû & vérifié par Nous Chevalier, Conſeiller du Roi en ſes Conſeils, Juge d'Armes de France.

Digitized by Google

TROTEREL,

Seigneurs & Patrons de St Quentin &c.

EN NORMANDIE.

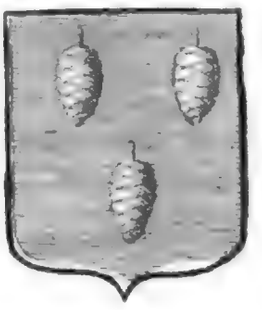

D'Azur à 3 Pommes de Pin d'or, posées 2 & 1.

LES Titres de cette Famille, produits en original, juſtifient les filiations ſuivantes.

PREMIER DEGRE'.

Noble MICHEL Troterel (*a*), Ecuyer, S^r d'Eraines ou de Raines, vivant vers l'an 1560, eut de ſon mariage avec D^lle Françoiſe DE FALLAIZE

II. DEGRE'.

GUILLAUME Troterel, Ecuyer, S^r d'Eraines & Sieur-Patron de St Quentin, qui embraſſa d'abord la profeſſion des armes, ſuivant des Lettres du feu Roi du mois de Juillet 1644, dans leſquelles il eſt fait mention des Services qu'il lui avoit rendus, *pour avoir* (dit ce Monarque) *porté les armes et paſſé la meilleure partie de ſon aage à ſon ſervice dans ſes armées en quallité de vollontaire*, où ſuivant d'autres Lettres du même Roi du mois de Décembre 1698 il *donna des marques de ſa fidélité et de ſon courage*. Il fut marié dans l'Egliſe de Nepcy le 6 Octobre 1615, & par articles ſous ſeings privés du 13 Septembre précédent, avec D^lle Charlotte DE VAUQUELIN, (ſœur de Meſſire Claude de Vauquelin, Chevalier de l'Ordre du Roi, S^r & Patron de Méheudin & de Loucey), fille de Noble Homme Mr Me Jérôme (*b*) de Vauquelin, S^r. & Patron des mêmes lieux, Conſeiller du Roi, Avocat général en ſa Cour de Parlement de Normandie, & de D^lle Charlotte LE ROUX ſa veuve.

(*a*) On trouve quelquefois ce nom écrit dans les titres *Treterel*, *Trotrel*, *de Trotarel*, *de Troterel*, mais plus communément & preſque toujours *Troterel*.

(*b*) Il étoit frére de François de Vauquelin, Chevalier, Baron de Bazoches, Seigneur de Sacy, de Rys, du Perron & de St André, Chevalier de l'Ordre du Roi, Conſeiller en ſes Conſeils d'Etat & privé, Gentilhomme ordinaire de ſa Chambre & Bailly d'Alençon, qui fut deputé de la Nobleſſe de ce Bailliage aux Etats Généraux tenus à Paris en 1614, & d'Antoine de Vauquelin, Ecuyer, Seigneur de Nepcy, Capitaine d'une Compagnie de Chevaux-Légers, tué au ſiége de Domfront en 1574.

Digitized by Google

Charlotte de Vauquelin eut de ce mariage pluſieurs enfans, qui à l'imitation de leur pére embraſſérent tous la profeſſion des armes : on n'a produit aucun titre qui juſtifie l'ordre de leur naiſſance ; les voici dans celui où l'on a cru devoir les placer.

3. François (*) Troterel continuë la deſcendance.
3. Claude (*) Troterel Ecuyer, Sr de Soulengy, dont on ignore la deſtinée.
3. Nicolas-Philippes (*) Troterel S^r. de Doire & de Tilly, Capitaine dans le Régiment de Grancey, obtint le 11 Aouſt 1645 un certificat de Gaſton Duc d'Orléans, portant qu'» il avoit ſervi en qualité de Lieu-» tenant d'une Compagnie de gens de pied dans ce Régiment pendant » les ſiéges de Mardicq, Lincks & Bourbourg, & ſervoit encore alors » dans l'armée qu'il commandoit «; & fut tué en combattant pour le ſervice du Roy.
3. Louis (*) Troterel, dit *le Capitaine de Tilly*, Capitaine dans le Régiment d'Auvergne, fut tué pareillement au ſervice du Roi.
3. Louis (*) Troterel, Ecuyer, Sr de Tilly, dit auſſi *le Capitaine de Tilly*, ſervit l'eſpace de 40 ans, tant en qualité de Capitaine au Régiment d'Auvergne que dans la Compagnie des 200 Chevaux-Légers de la Garde ordinaire du Roy, dans lequel emploi il finit ſes jours. Il ſervoit en cette derniére qualité dès le 6 Décembre 1676, & dans l'armée du Maréchal de Créquy en 1677 ſuivant un certificat qu'il lui en donna le 10 Octobre de cette année ; ſe trouva aux ſiéges de Cambray & de Fribourg ; ſervit auſſi avec diſtinction au Camp d'Achaire en 1679 ; & vivoit encore le 12 Octobre 1683. Il paroît que ce fut lui qui obtint le 8 Novembre 1674 un certificat du Vicomte de Turenne, Maréchal de Camp, portant que » *Louis Treterel Eſ.^er Sieur de Tilly, Mareſchal des* » *Logis de l'Eſcadron de l'arriére-ban de Caen*, avoit bien & fidellement » ſervy le Roy en cette qualité & le ſervoit encore alors dans l'armée » qui étoit ſous ſon commandement en Allemagne «.

(*) Cette famille a produit en original pluſieurs brevets & certificats de ſervice, qui concernent les enfans de Guillaume Troterel & de Charlotte de Vauquelin ; mais comme ces enfans n'y ſont point déſignés par leurs noms de batême, on a priſe le parti, dans la crainte d'attribuer à l'un ce qui pourroit appartenir à l'autre, de faire mention en notte de ces différens ſervices, en ſe conformant aux termes des brevets ou certificats ; 1° une commiſſion de Capitaine d'une Compagnie dans le Régiment d'Infanterie du Chevalier de Montécler, donnée le 8 juin 1643 au *Capitaine de Tilly* ; 2° une pareille commiſſion de Capitaine d'une Compagnie dans le Régiment de Grancey Infanterie, donnée le 16 Décembre 1644 au *Capitaine de Tilly* ; 3° une autre commiſſion de Capitaine d'une Compagnie de cent hommes de Guerre à pied François dans le Régiment d'Infanterie d'Auvergne, donnée le 22 Février 1648 au *Capitaine de Tilly* ; 4° une pareille commiſſion de Capitaine d'une Compagnie dans le Régiment d'Auvergne, donnée le 16 Décembre ſuivant au *Capitaine de Tilly*, cette Compagnie vacante par la mort du *Capitaine de Tilly ſon frére* ; 5° une lettre du Roi écrite le même jour 16 Décembre 1648 au *Capp^ne de Tilly Commandant une Comp^e dans le Régiment d'Infanterie d'Auvergne*, par laquelle S. M. lui mande que la Lieutenance de la Compagnie qu'il commandoit dans ce Régiment étant alors vacante par ſa promotion à ladite Compagnie, elle avoit choiſi pour remplir cette charge *de Tilly ſon frére*, *Enſeigne d'icelle Compagnie*, & qu'il eût à le faire reconnoître en cette qualité ; 6° un paſſeport donné le 14 May 1651 au *Sr Tillis*, *Capp^ne au Régiment d'Auvergne*, par le Marquis de St Mégrin Commandant les Armées du Roi en Catalogne &c. 7° une lettre du Roy écrite le 14 May 1652 au Commiſſaire ayant la conduite & police du Régiment d'Auvergne, par laquelle S. M. lui marque que la Compagnie qu'avoit *le Capitaine de Tilly* dans ce Régiment étant alors vacante par ſa mort & ayant choiſi *de Tilly ſon frére* pour remplir cette charge, il eût à l'établir en ladite charge ; 8° un congé donné le 15 Août 1654 par le Marquis de Calviſſon Meſtre de Camp au Régiment d'Auvergne au *Sieur de Tilly*, *Lieutenant de la Compagnie du Sieur de Tilly ſon frére*, qui avoit ſervi les trois derniéres campagnes, à la charge de ſe trouver à l'embarquement qui ſe devoit faire à Toulon ; 9° un paſſeport donné par le Duc de Vendôme, Commandant en chef les Armées du Roi en Italie, le 19 Septembre ſuivant au *Sr du Tilly Capitaine au Régiment d'Auvergne* ; 10° un certificat donné le 9 Novembre 1657 par le Duc de Modéne Généraliſſime des Armées du Roi en Italie, portant que le *Sieur de Tilli Capitaine au Régiment d'Auvergne* avoit ſervi pendant les trois derniéres Campagnes de Pavie, Valence & Alléxandrie, où il s'étoit toujours comporté avec beaucoup de zéle

&

III. DEGRE'.

François Troterel, Ecuyer, S^r. & Patron de S^t. Quentin, ſervit avec diſtinction dans les armées du Roy, & épouſa par articles accordés ſous ſeings privés le 6 Mai 1674 D^lle Eliſabeth de Dodeman, fille & unique héritiére de Girard de Dodeman, Ecuyer, & de D^lle Eliſabeth de Martinboscq ſa femme. Il fut maintenu dans la poſſeſſion de ſa nobleſſe par Lettres du mois de Décembre 1698, & mourut peu de temps avant le 8 Septembre 1708, ayant eu de ſon mariage pluſieurs enfans, dont entr'autres deux filles qui ſe firent Religieuſes à Villers & les autres qui ſuivent.

4. Louis Troterel continue la filiation.

4. François Troterel, Ecuyer, S^r de Boſville & de Soulangy, Officier dans le Régiment de Normandie, né le 3 Mars 1683, ſervoit en qualité de Gentilhomme détaché de la Nobleſſe du Bailliage de Caën, ſuivant un certificat que lui en donna le 2 Août 1706 M. de Matignon Lieutenant Général pour le Roi en Normandie, & fut marié par articles accordés ſous ſeings privés le 9 Août 1710 avec Demoiſelle Marguerite de Guerpel, fille de Jacques de Guerpel, Ecuyer, Seigneur & Patron de Rénemeſnil, & de Noble Dame Catherine de la Vigne; fut maintenu dans ſa nobleſſe, ainſi que Louis Troterel ſon frere, par Lettres du 9 Mars 1717, où ſont énoncées les filiations de leur famille depuis Noble Michel Troterel leur biſayeul; & mourut ſans poſtérité.

4. Louise Troterel fut mariée avec René-François le Prevost, Ecuyer, Seigneur & Patron de Fourches.

IV. DEGRE'.

Louis Troterel, Ecuyer, S^r. de Tilly, né le 7 Novembre 1678, ſervoit le 23 Août 1702 en qualité de Gentilhomme détaché de la Nobleſſe du Bailliage de Caën, ſuivant un certificat que lui en donna le même jour M. de Matignon Lieutenant Général pour le Roi en Normandie, & fut auſſi Officier dans le Régiment d'Auvergne. De ſon mariage accordé par articles ſous ſeings privés du 26 Mai 1703 avec D^lle Gillonne-Charlotte (*a*) de Thibout fille de Siméon de Thibout, Ecuyer, Sr de Trévigny, Conſeiller & Avocat du Roi au Bailliage de Falaize, & de Noble Dame Charlotte le Foulon, il eut trois enfans qui ſuivent.

& d'aſſiduité; 11° un certificat du Duc de Navailles Général des Armées de S. M. en Italie, donné le 5 Septembre 1659, portant que *le Sr Louis de Trotarel, Sr de Tilly, Cappitaine au Régiment d'Auvergne*, avoit bien & fidellement ſervi le Roi en ladite qualité de Capitaine en l'Armée d'Italie la campagne derniére 1658 & la préſente, & qu'il eſtoit préſent à ſa charge; 12° un congé donné par le Roi le 7 Fév. 1661 au *Sr de Tilly, Capp^ne d'une Compagnie au Régiment d'Infanterie d'Auvergne*; 13° un ordre donné par le Roi le 16 Décembre ſuivant à la Compagnie du *Capp^ne Tilly* du Régiment d'Infanterie d'Auvergne qui étoit à Pignerol, d'entrer dans la Citadelle de cette place pour y demeurer en garniſon; & enfin 14° un pareil ordre donné par S. M. le 30 Novembre 1663 à la Compagnie *de Tilly* du Régiment d'Infanterie d'Auvergne qui étoit à Antibes, pour s'acheminer à Arras & y demeurer en garniſon.

(*a*) Gillonne-Charlotte de Thibout étoit petite-fille de Jean de Thibout, Ecuyer, & de Madeléne Turgot. Jean de Thibout avoit ſervi avec diſtinction pendant 22 ans, dont partie en qualité d'Exempt des Gardes du Corps du Roy. Jaques, Jean & Charles de Thibout, Ecuyers, Sieurs de Mareuil, de Trévigny & de Boisdavid, ſes fils, ſe diſtinguérent auſſi en qualité d'Enſeignes, de Lieutenans & de Capitaines, & moururent au ſervice. Siméon-David-Charles de Thibout, Ecuyer, Sieur de Trévigny, de Mareuil, des Eſſars &c. frére de Gillonne-Charlotte de Thibout, étoit ſous les ordres de M. de Matignon Lieutenant Général en Normandie lors de la convocation de la Nobleſſe de cette Province, & René-François de Thibout neveu de ladite Gillonne-Charlotte de Thibout ſervoit dans le Régiment de Limouſin dès l'an 1727.

Digitized by Google

5. François-Ferdinand Troterel, Ecuyer Sr. de Boſville, né le 7 Avril 1708, entra dans la premiére Compagnie des Mouſquetaires du Roy le 30 Mai 1725, & mourut au mois de Septembre 1727.
5. Louis-François Troterel a continué la poſtérité.
5. Élisabeth Troterel fut mariée par articles accordés ſous ſeings privés le 12 Juillet 1734 avec Omer-Dominique-Michel le Prevost, Ecuyer, Sieur du Marais, fils de Dominique le Prevoſt, auſſi Ecuyer, Sieur du Marais, & de Noble Dame Eliſabeth Troterel ſa femme.

V. DEGRE'.

Louis-François ou François-Louis Troterel, Ecuyer, Sr de Tilly, né le 13 Septembre 1721, a eu de ſon mariage accordé par articles ſous ſeings privés du 14 Octobre 1751 avec Dlle Claude-Catherine-Marie du Moulin (*a*), fille de Philippes du Moulin qualifié dans cet acte Chevalier, Sgr. & Patron de Sentilly, de Melley & de Bois de Commeaux, ancien Capitaine de Cavalerie, & de Dlle Charlotte du Buat, deux enfans, ſçavoir

VI. DEGRE'.

1. Philippes-Louis-François Troterel, Ecuyer, né le 11 Octobre 1752.

&

2. Pierre-Charles-Elisabeth Troterel, Ecuyer, né le 16 Mars 1755.

(*a*) Elle eſt ſœur de Jean du Moulin, mort Mouſquetaire du Roi en 1733, de Charles du Moulin Garde de la Marine mort en 1735, de Pierre du Moulin Seigneur de Sentilly &c. Mouſquetaire de la ſeconde Compagnie, dont les fils François-Philippes-Auguſtin du Moulin & Charles-Pierre du Moulin ſont actuellement dans la même Compagnie, & de Philippes du Moulin Seigneur de Bois de Commeaux, ci-devant Mouſquetaire dans la même Compagnie, actuellement Capitaine de Cavalerie & Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de St Louis.

Vû & vérifié par Nous Chevalier, Conſeiller du Roy en ſes Conſeils, Juge d'Armes de France.

VAILLANT,

Seigneurs de Villers ſous Ailly, de Caumondel, &c.

EN PICARDIE.

d'Argent, à un Lyon de ſable, la langue & les ongles de Gueules.

CETTE Famille diviſée en pluſieurs Branches, a été maintenue dans ſa Nobleſſe, par Ordonnances de MM. Bignon & de Bernage, Intendans de Picardie, des 25 Juin 1700 & 6 Décembre 1717, ſur les Titres qu'elle leur produiſit alors & qui juſtifient que

PREMIER DEGRE'.

» Noble Homme ROBERT Vaillant, S^r. de Haultemarre, Homme d'Armes » des Ordonnances du Roy, au profit duquel les Mayeur & Echevins de la » Ville de Heſdin, paſſérent un Contrat de Conſtitution le 2 Octobre 1457, » eut pour fils

II. DEGRE'.

» JOSSE Vaillant, Ecuyer, S^r. de Haultemarre & du Bracq, pere de

III. DEGRE'.

» LOUIS Vaillant, Ecuyer, S^r. de Haultemarre & du Bracq, lequel fut » déchargé de la finance qui lui avoit été demandée pour ſes fiefs, comme » étant Noble & extrait de noble & ancienne génération, par Jugement du » 25 Aouſt 1517, rendu par les Commiſſaires ordonnés par le Roy ſur le fait » des Francs-fiefs, & eut pour enfans

4. » GUY Vaillant, Ecuyer, S^r. du Bracq, Homme d'Armes des Ordon- » nances du Roy.
» &

IV. DEGRE'.

» JEAN Vaillant, Ecuyer, S^r. de Haultemarre, marié par Contrat du 2 » Juillet 1542, avec Demoiſelle Marie BECQTARDE, fille de Pierre Becqtarde,

Digitized by Google

» Ecuyer, S^r. de Rozay & de Demoiſelle Catherine D'ESTARGES, dont il » eut deux fils, ſavoir,

5. » JEAN Vaillant qui ſuit.
&
5. » PIERRE Vaillant, auteur de la quatriéme Branche.

V. DEGRE'.

JEAN Vaillant, Ecuyer, Seigneur de Villers, de Hodencq, du Verbois, & de Caumondel, fit ſon Teſtament le 7 Juin (*) 1632, où ſont cités dans l'ordre qui ſuit, les enfans qu'il avoit eus de D^lle. Marguerite DE BUISSY, qu'il nomme ſa deuxiéme femme, & qui étoit fille de Jaques de Buiſſy, Ecuyer, Seigneur du Meſnil, Mayeur de la Ville d'Abbeville & de Demoiſelle Marie MANNESSIER.

6. JEAN Vaillant continue la filiation.
6. FRANÇOIS Vaillant eſt auteur de la troiſiéme Branche.
6. MARIE Vaillant épouſa avant le 14 Avril (*a*) 1638 Nicolas LE BEL, Ecuyer, S^r. de Willenville, de Brulecourt, &c. Conſeiller du Roy, Tréſorier de France, Général de ſes Finances en Picardie.
6. GENEVIÉVE Vaillant morte pourlors, avoit été mariée à Philippes LE BEL, S^r. d'Huchenneville & du Meſnil, Conſeiller du Roy au Siége Préſidial de Ponthieu, ancien Mayeur de la Ville d'Abbeville.

VI. DEGRE'.

JEAN Vaillant, Ecuyer, Seigneur de Caumondel, mort avant le 5 Février (*) 1651, fit un Codicille le 15 Septembre (*) 1637, par lequel il déclara avoir eû de ſon mariage avec Demoiſelle Charlotte LE BEL, qui avoit fait ſon Teſtament le 11 Août (*) 1622, cinq enfans nommés auſſi dans cet acte, & qui furent,

7. JEAN Vaillant qui ſuit.
7. CHARLES Vaillant.
7. PHILIPPES Vaillant.
7. CLAUDE Vaillant, auteur de la deuxiéme Branche.
&
7. MARGUERITE Vaillant, mariée avant le 14 Avril (*b*) 1638, avec Philippes PAPIN, Ecuyer, S^r. de Machy, de St. Fourcy, &c. Conſeiller du Roy en ſes Conſeils, Lieutenant Général au Bailliage & Sénéchauſſée de Ponthieu & Mayeur de la Ville d'Abbeville.

VII. DEGRE'.

JEAN Vaillant, Ecuyer, Seigneur de Caumondel, Mayeur de la Ville d'Abbeville, eut de Demoiſelle Iſabelle LE ROY ſa ſeconde femme, ſuivant la déclaration qu'il en fit par ſon Teſtament du 10 Octobre (*) 1661,

8. JEAN Vaillant.

(*a*) Prouvé par le Contrat de mariage de François Vaillant ſon frere.
(*b*) Prouvé par le Contrat de mariage de François Vaillant ſon oncle.
(*) Toutes les dattes déſignées dans cet article par une Étoile ſont énoncées dans l'Ordonnance de M. Bignon, Intendant de Picardie, du 25 Juin 1700, citée dans cet article.

Digitized by Google

8. Charles Vaillant, ci-après.
8. Claude Vaillant, Seigneur du Cazelle, Chanoine de l'Egliſe Royalle & Collégialle de S^t. Vulfran d'Abbeville.
8. Catherine Vaillant, femme de Jean Griffon, Seigneur de S^t. Séverin, Mayeur de la Ville d'Abbeville.
8. Marie Vaillant.
8. Isabelle Vaillant.
8. Urſulle Vaillant.
&
8. Marguerite Vaillant.

VIII. DEGRE'.

Charles Vaillant, qualifié Chevalier, Seigneur de Caumondel, épouſa par Contrat du 27 Octobre (*) *1697*, Demoiſelle Marie-Anne Hecquet, fille de Noble Homme Clément Hecquet & de D^lle. Antoinette Aliamet, & fut maintenu dans la poſſeſſion de prendre les qualités de *Noble* & d'*Ecuyer*, & dans les Priviléges, Honneurs & Exemptions dont jouiſſoient les Gentilshommes du Royaume, ainſi que Philippes Vaillant, Seigneur de Faviére & Joſeph Vaillant, S^r. de Romainville, ſes couſins, par Ordonnance de M. Bignon, Intendant de Picardie, du 25 Juin (*a*) 1700; il eut de ſon mariage les enfans ci-après.

1. Charles-Claude Vaillant, qualifié Chevalier, Seigneur de Caumondel, naquit le 2 May (*) 1700.
2. Marie-Elisabeth Vaillant, Dame de Caumondel, du Bus & des trois Marquez, née le dernier Aouſt (*) 1698, fut mariée par Contrat du 30 Avril (*b*) 1723 avec François Vaillant, ſon couſin, qualifié Chevalier, Seigneur de Villers.
3. Marie-Anne-Gertrude Vaillant.
4. Judith-Urſulle Vaillant, née le 12 Mars 1706, épouſa Charles-Antoine de Beauvarlet, qualifié Chevalier, Seigneur de Moiſmont.

SECONDE BRANCHE.

VII. DEGRE'.

Claude Vaillant, Ecuyer, Seigneur de Faviére, (4e. fils de Jean Vaillant, auteur du VIe. Degré de la Branche aînée & de Charlotte le Bel), épouſa par Contrat du 5 Février (*) 1651, Demoiſelle Marie le Roy, fille de Jaques le Roy, Ecuyer, S^r. de S^t. Lau, Mayeur de la Ville d'Abbeville & de Demoiſelle Catherine Asselin, & fit ſon Teſtament le 20 Septembre (*) 1665, par lequel il déclara avoir eû quatre fils, ſavoir,

8. Philippes Vaillant, ci-après.
8. François Vaillant, auquel ſon pere donna par ſon Teſtament ſa Terre de Hautellet.
8. Jean Vaillant.
&
8. Claude Vaillant.

(*a*) (*b*) Original.

Digitized by Google

VIII. DEGRE'.

PHILIPPES Vaillant, Ecuyer, Seigneur de Faviére, né vers l'an 1660, épouſa par Contrat du 4 Février (*) 1691, Demoiſelle Gertrude-Françoiſe TILLETTE, fille de Claude Tillette, Ecuyer, Seigneur d'Offinicourt, Conſeiller du Roy, Lieutenant Général & Particulier en la Sénéchauſſée de Ponthieu, & de Demoiſelle Françoiſe DE LA GARDE; & il eut de ce mariage,

1. PHILIPPES-FRANÇOIS-VULFRAN Vaillant, né le 21 Février (*) 1694.
2. MARIE-GERTRUDE Vaillant.
3. FRANÇOISE-ELISABETH Vaillant.

&

4. THÉRESE Vaillant.

TROISIE'ME BRANCHE.

VI. DEGRE'.

FRANÇOIS Vaillant, Ecuyer, Seigneur de Villers, du Verbois, de Vuirel, de Hodencq, &c. (2^d^. fils de Jean Vaillant, auteur du Ve. Degré de la Branche aînée, & de Marguerite de Buiſſy), eut de ſon mariage accordé par Contrat du 14 Avril (*a*) 1638, avec Demoiſelle Louiſe DE CANTELEU, fille de Noble Homme Paul de Canteleu, Conſeiller-Elû pour le Roi en l'Election de Ponthieu, & de Demoiſelle Louiſe LE BEL.

7. JEAN Vaillant, ci-après.
7. FRANÇOIS-EMMANUEL Vaillant, Seigneur du Verbois.

&

7. JAQUES Vaillant, S^r^. de Vuirel.

VII. DEGRE'.

JEAN Vaillant, qualifié Chevalier, Seigneur de Villers, de Hodencq, de Béalcourt & de Villers-l'Hoſpital, fut marié par Contrat du 3 May (*b*) 1670, avec Demoiſelle Marguerite DU GARDIN, fille d'Olivier du Gardin, Conſeiller du Roy, ancien Mayeur de la Ville de S^t^. Vallery, & de Demoiſelle Marie PAPIN. Il ſervoit dans le Ban & arriére-Ban des Gentilshommes de la Sénéchauſſée de Ponthieu, les 26 Avril & 16 May 1689, 29 Mars & 20 Avril (*c*) 1691, & fut déclaré *Noble & d'Ancienne Race & Lignée*, par Arrêt de la Cour des Aydes de Paris du 15 Janvier (*d*) 1694. Il fit ſon Teſtament le 13 Septembre (*e*) 1710 & mourut en 1711, ayant eu les 5 enfans qui ſuivent de ſon Mariage avec ladite Demoiſelle du Gardin laquelle avoit teſté dès le 14 Avril (*f*) 1681 & fait un Codicille le 20 du même mois.

8. FRANÇOIS Vaillant continue la poſtérité.
8. JAQUES Vaillant, qualifié Chevalier, Seigneur de Béalcourt & en partie de Villers-l'Hoſpital, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de Saint Louis, né le 24 Décembre (*g*) 1675, ſervoit le 5 May (*h*) 1693 dans

(*a*) Expédition délivrée en 1700 & légaliſée. (*b*) (*c*) Expédition délivrée en 1693. (*d*) Original.
(*e*) (*f*) Cette datte eſt énoncée dans un Acte original du 13 Juin 1711.
(*g*) Extrait baptiſtére délivré en 1717. (*h*) Prouvé par un Certificat qui lui en fut délivré le même jour; ce Certificat produit en original.

les Cadets Gentilshommes établis à Charlemont, & le 18 Juin (*a*) ſuivant en qualité de Lieutenant au Régiment de Lavoie ; il ſervoit auſſi en la même qualité depuis 4 ans, dans le Régiment Royal des Vaiſſeaux le 12 Novembre (*b*) 1696, & eut ordre le 13 Juin (*c*) 1699 de paſſer dans le Régiment d'Infanterie de Robecq, où il obtint une Commiſſion de Capitaine le 6 Janvier (*d*) 1704; fut fait Capitaine de Grénadiers au Régiment de St. Vallier le 7 Février (*e*) 1711, Capitaine au Régiment de Richelieu-Infanterie le 4 Juillet (*f*) 1720, & enfin Commandant pour le Roi au Fort François de Bergues le 13 Décembre (*g*) 1729.

8. Philippes Vaillant, qualifié Chevalier, Seigneur de Hodencq, né le 16 Aouſt (*h*) 1678, fut ſucceſſivement Lieutenant de Cavallerie au Régiment de la Tour le 1er. Novembre (*i*) 1702, Capitaine dans le Régiment de S. Vallier-Infanterie le 2 Janvier (*k*) 1707, Capitaine en ſecond dans le Régiment de Richelieu le 8 May (*l*) 1718, & enfin Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de St. Louis le 12 Février (*m*) 1720; il mourut à Abbeville le 27 Février 1748.

8. Louise Vaillant fut mariée par Contrat du 11 Avril (*n*) 1709, avec François de Morant, qualifié dans cet acte, Chevalier, Seigneur de Boiſricard & d'Auquemeſnil.

8. Marie-Françoise Vaillant, épouſa Jaques-Onufle de Belvallet, qualifié Chevalier, Seigneur d'Humereuil.

VIII. DEGRE'.

François Vaillant, qualifié Chevalier, Seigneur de Villers & de Caumondel, &c. né le 5 Juin 1672, ſervit dès le 26 Juin (*o*) 1693 en qualité de Mouſquetaire du Roi dans la premiére Compagnie; fut nommé le 10 Octobre (*p*) 1695 Lieutenant au Régiment de Cavalerie d'Horne, dont il fut fait Capitaine le 29 Juin (*q*) 1697; étoit Capitaine réformé, entretenu dans celui de Grignan, lorſqu'il fut fait Capitaine en pied le 27 Aouſt (*r*) 1701; & le 6 Décembre (*s*) 1717 il fut maintenu dans ſa Nobleſſe, ainſi que Jaques & Philippes Vaillant ſes freres, alors Capitaines au Régiment de Leuville, par Ordonnance de M. de Bernage, Intendant de Picardie. Il avoit été marié deux fois, la premiére, par Contrat du 26 Janvier (*t*) 1704, avec Dame Marie-Louiſe-Urſulle d'Herly, Dame de Bouin, morte ſans enfans, (veuve de David de Broſſard, qualifié dans cet acte, Chevalier, Seigneur de Prouille, Capitaine de Cavallerie au Régiment de Bourgogne), fille de Jean d'Herly, ancien Mayeur de la Ville d'Heſdin & de Demoiſelle Barbe Galbart, alors veuve en ſecondes nôces de Paul du Puich-de Mondragon, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de St. Louis, Directeur Général des Fortifications de la Province d'Artois; & la ſeconde, par autre Contrat du 30 Avril (*u*) 1723, avec Demoiſelle Marie-Eliſabeth Vaillant-de Caumondel, fille de Charles Vaillant, qualifié dans cet acte, Chevalier, Seigneur de Caumondel, &c. &

(*a*) (*b*) Prouvé par un Certificat qui lui en fut délivré le même jour; ce Certificat produit en original.
(*c*) (*d*) (*e*) (*f*) (*g*) Original. (*h*) Cette datte eſt énoncée dans l'Ordonnance de M. de Bernage du 6 Décembre 1717.
(*i*) (*k*) (*l*) (*m*) Original. (*n*) Titres de Mrs. de Morant. (*o*) Prouvé par un Certificat du même jour de M. d'Artaignan, ſous-Lieutenant de cette Compagnie, produit en original.
(*p*) (*q*) (*r*) (*s*) (*t*) (*u*) Original.

Digitized by Google

de Demoiſelle Marie-Anne Hecquet. Du ſecond Mariage ſont iſſus,

1. François-Jaques-Philippes Vaillant, qualifié Chevalier, Seigneur de Villers, de Caumondel, &c., né le 27 Avril (*a*) 1731, nommé Cornette au Régiment de Saluces-Cavallerie le 11 Décembre (*b*) 1747, & reçu Ecuyer de Main ordinaire du Roy ſur les preuves de ſa Nobleſſe, admiſes par Sa Majeſté le 26 Juillet 1759, ſur le Certificat du Juge d'Armes de France, Commiſſaire nommé à cet effet.
2. François-Charles Vaillant, qualifié Chevalier, Seigneur de Villers-l'Hoſpital, né le 27 Septembre 1734 & reçu à la fin d'Avril 1753 dans la Compagnie des Chevaux-Légers de la Garde du Roy.
3. Marie-Elisabeth Vaillant, née le 3 May 1724, & mariée par Contrat du 1er. May 1746 avec Nicolas Tillette, qualifié Chevalier, Seigneur d'Offinicourt, Seigneur & Patron de Longvillers, &c.

&

4. Marie-Anne-Françoise Vaillant, née le 23 Avril 1729.

QUATRIE'ME BRANCHE.

V. DEGRE'.

Pierre Vaillant, Ecuyer, (ſecond fils de Jean Vaillant, auteur du IVe. Dégré de la Branche aînée & de Marie Becqtarde,) fut marié avant le 14 Octobre (*c*) 1599, avec Demoiſelle Géneviéve Tillette, laquelle fut nommée Tutrice des ſix enfans qu'elle avoit eû de ſon mari, par Acte du 6 May (*) 1613 & fit ſon Teſtament le 3 Mars (*) 1632.

6. Pierre Vaillant, Ecuyer, mourut avant le 3 Mars (*) 1632; ſa veuve nommée Demoiſelle Jaqueline Tillette, fut mere de deux enfans, ſavoir,
   7. Pierre Vaillant.

   &

   7. Françoise Vaillant.
6. François Vaillant continue la deſcendance.
6. Marie Vaillant, épouſa Noble Homme Jaques de la Garde, S^r^. des Airiaux, dont elle étoit veuve lors du mariage de Géneviéve Vaillant ſa ſœur.
6. Françoise Vaillant.
6. Hélène Vaillant, épouſa Noble Homme Pierre du Maisniel, S^r^. de la Triquerie, Mayeur de la Ville d'Abbeville, avant le 20 Novembre (*d*) 1627, datte du Contrat de Mariage de
6. Géneviéve Vaillant, ſa ſœur, avec Meſſire François du Wicquet, qualifié Chevalier, Seigneur de Dringuen, Conſeiller du Roy, Grand-Maître des Eaux & Forêts du Boullenois.

VI. DEGRE'.

François Vaillant, Ecuyer, S^r^. de Crévecœur, Conſeiller du Roy, Tréſorier Général de France au Bureau des Finances à Amiens, épouſa par

(*a*) Extrait baptiſtére délivré en forme. (*b*) Original. (*c*) Titres de Mrs. de Breſtel-d'Hiermont.
(*d*) Titres de Mrs. du Wicquet.

Digitized by Google

Contrat du 18 Février (*) 1634, Demoiſelle Catherine THIERRY, fille de Jean Thierry, Échevin de la Ville d'Abbeville & de Dlle. Marie PINGREZ, & fit ſon Teſtament le 11 Juillet (*) 1677, dans lequel il nomme ſes enfans, ſavoir

7. FRANÇOIS Vaillant, Officier dans le Régiment de Thiérache.
7. JEAN-BAPTISTE Vaillant qui ſuit.
7. PIERRE Vaillant, Capitaine dans le Régiment de Catinat.
7. CHARLES Vaillant.
7. JOSEPH Vaillant, Ecuyer, Sr. de Romainville, d'abord Lieutenant au Régiment de la Marine & enſuite Capitaine au Régiment de Cavoye, né le 21 Février (*) 1656 & marié le 29 Juin (*) 1687, avec Dlle. Marie DU PUIS, dont il eut,
   8. MARIE-MADELÉNE Vaillant, née au mois de Novembre (*) 1689.

   &
7. LOUIS Vaillant, Ecuyer, Sr. de Crévecœur, tenu ſur les Fonts de Baptême par le feu Roy Louis XIV, ainſi que ce Prince s'exprime dans des Lettres du 25 Février (a) 1693, où il eſt dit auſſi qu'il avoit ſervi juſques à ſon décès en qualité de l'un des Gensdarmes de ſa Garde.

VII. DEGRE'.

JEAN-BAPTISTE Vaillant, Ecuyer, Sr. de la Paſture, eut de ſon mariage avec Demoiſelle Thérèſe MATISSART,

VIII. DEGRE'.

1. CHARLES Vaillant, Prêtre, Chanoine Régulier de l'Ordre de Prémontré & Prieur de Nôtre-Dame de Rémiencourt.
2. FRANÇOIS Vaillant, Ecuyer, Sr. de la Paſture.

   &
3. CATHERINE Vaillant, mariée par Contrat du 13 May (b) 1702, avec Jean-François DE FORCEVILLE, qualifié dans cet acte, Chevalier, Seigneur, Baron & Vicomte de Merlimont.

(a) Original. (b) Titres de MM. de Forceville.

Vû & vérifié par Nous Chevalier, Conſeiller du Roi en ſes Conſeils, Juge d'Armes de France.

Digitized by Google

DE VALIER,

Seigneurs de la Crauſte, de Bourg &c.

EN GUYENNE.

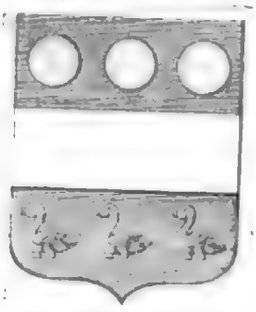

d'Azur à une Faſce d'Argent accompagnée en chef de trois Bezans d'Or, & en pointe de trois Merlettes de même.

LES Guerres qui ont ravagé la Guyenne ont auſſi enlevé à la plûpart des Maiſons de cette Province les Monumens de leur ancienneté; cette Famille eſt du nombre de celles qui ont été les malheureuſes victimes de ces troubles & ne peut aujourd'hui juſtifier ſa nobleſſe que depuis Guilhem Wallier dont on va parler; elle s'eſt diſtinguée deplus dans le Militaire & dans le Parlement de Bordeaux & a produit (*a*) un Secretaire d'Etat ſous Henry Roy de Navarre, depuis Roy de France.

GUILHEM Wallier (*) eſt qualifié *Eſcudey* (Ecuyer), *Capitayne et Gouvernador deus locs de Leſparra, de Brulh, de Quarquans et Hoſtau de Taſtas en Bordales*, (Capitaine & Gouverneur de l'Eſparre, du Breuil, de Carcans & du Château de Taſtes) dans un acte du 4 Septembre (*b*) 1439 : de lui deſcendirent (*c*),

PIERRE de Valier qui va ſuivre.

&

N....de Valier auteur de la Branche des Seigneurs de la Crauſte, pere d'Antoine de Valier auteur du IIe Degré connu de cette Branche.

Meſſire Michel de Vallier Conſeiller du Roy, Préſident en ſa Cour de Parlement de Bordeaux eſt ainſi qualifié dans un Arrêt de cette Cour du 23 Août (*d*) 1524 & ne vivoit plus alors.

PREMIER DEGRE' CONNU.

Noble PIERRE de Valier Ecuyer, Seigneur de Sérignan *ou* de Sévignan dans le pays de Médoc, de Talance, de Géloux *ou* de Gélaur & de la Crauſte

(*a*) Suivant une Lettre de ce Prince du 27 Mars 1584 énoncée dans l'Arrêt des Commiſſaires Généraux du Conſeil cité à la note *a* de la page 2. (*b*) Original.

(*c*) Prouvé 1° par le Jugement rendu par M. Pellot Intendant de Guyenne le 15 Mars 1667 par lequel il déclara bons & valables les Titres de nobleſſe que lui avoit produits Louis de Valier Ecuyer; & 2° par des Lettres de maintenue de nobleſſe qu'obtint du feu Roi ce même Louis de Valier le 8 Mars 1668.

(*d*) Bibliothéque du Juge d'Armes.

(*) Ce nom eſt auſſi écrit quelquefois dans les Titres *Vaillier, Valier, Vallier, de Vallier, du Vallier* & *Wallier*; mais plus communément & preſque toujours *de Valier*.

étoit Avocat Général pour le Sire d'Albret au Parlement de Bordeaux le 4 *ou* le 14 Octobre (*a*) 1522 date d'une donation que lui fit ce Prince, de la Maiſon noble de la Crauſte, en conſidération des ſervices qu'il lui avoit rendus, & fut élu (*b*) Jurat de cette Ville ès années 1520 & 1524; il fut auſſi (*c*) Gouverneur de Louis d'Albret Roy de Navarre & fit ſon teſtament le 8 Décembre (*d*) 1553 étant alors Conſeiller du Roy en ladite Cour de Parlement de Bordeaux, par lequel il voulut être inhumé dans le Couvent des Jacobins de cette Ville, dans la Chapelle de la Ste Trinité, & déclara que de ſon mariage avec Demoiſelle Bertrande ARNAULD encore vivante pour lors, il avoit eu les enfans dont on va parler.

2. FRANÇOIS de Valier Ecuyer, Seigneur de Sérignan *ou* de Sévignan par la donation que ſon pere lui en fit par ſon teſtament mourut avant le 22 Septembre (*e*) 1584, ayant eu de ſon mariage dont on n'a pu avoir connoiſſance une fille nommée

3. MARIE de Valier Dame de Sérignan *ou* de Sévignan, laquelle étoit mariée ledit jour 22 Septembre (*f*) 1584 avec Pierre RAOUL Conſeiller du Roy, Controlleur Général de ſes Finances en la Généralité de Guyenne.

2. JOSEPH de Valier ci-après que ſon pere inſtitua ſon héritier univerſel.

2. JEANNE de Valier } étoient mariées ſuivant le teſtament de leur pére, la 1re avec Arnaud DE CAPDEVILLE Seigneur de Leſcalle & la 2de avec Mr Me Arnaud DE FERRON Conſeiller du Roy en ſa Cour de Parlement de Bordeaux.

2. MARTHE de Valier }

II. DEGRE'.

Noble JOSEPH de Valier Sgr Châtelain de Calon, de Taſtes, de la Crauſte, de Talance, de Maurin, d'Artaſſen & de Montagut, étoit Conſeiller au Parlement de Bordeaux lors du teſtament de ſon pere, & épouſa Noble Marguerite DE BEUQUET *ou* DE BENQUET Damoiſelle, fille de Meſſire Adam de Beuquet, Chevalier, Seigneur de Poyou, par contrat du 24 (*g*) Août 1559 paſſé en préſence d'*Anthoyne Vallier Seigneur de la Craſte* (de la Crauſte) (auteur de la Branche des Seigneurs de la Crauſte ci-après détaillée); il fit ſon teſtament le 12 Novembre (*h*) 1579 par lequel il voulut être inhumé dans le Temple de Montagut *à la façon de ceux de la Religion Reformée*; & il mourut quelques jours avant le 30 Décembre (*i*) ſuivant, ayant eu de ſon mariage,

3. JESBAHAM de Valier qui ſuit & qu'il inſtitua ſon héritier univerſel.

&

3. ESTHER de Valier dont on ignore la deſtinée.

III. DEGRE'.

JESBAHAM de Valier Chevalier, Seigneur & Baron de Puyo, de Mon-

(*a*) Cette date eſt énoncée 1° dans un Jugement du 24 Avril 1643 par lequel Jeſbaham de Valier Ecuyer fut déchargé du payement des Francs-fiefs, comme étant noble de race; 2° dans le Jugement de M. Pellot du 15 Mars 1667 cité ci-devant, & 3° dans l'Arrêt des Commiſſaires Généraux du Conſeil par lequel Louis de Valier auteur du VIe Dégré de la derniere Branche fut maintenu dans ſa nobleſſe le 28 Juillet 1707.

(*b*) Chronique Bourdeloiſe imprimée à Bordeaux en 1703; Prouvé auſſi par un certificat des Maire, Jurats & Gouverneurs de cette Ville du 29 Juillet 1671 produit en original. (*c*) Prouvé par les Lettres de maintenue de nobleſſe du 8 Mars 1668 citées à la notte *c* de de la page précédente. (*d*) (*e*) (*f*) Copie de l'Écriture de 1590 ou environ. (*g*) (*h*) Original. (*i*) Prouvé par l'acte d'ouverture de ſon teſtament du dernier xbre ſuivant.

tagut, de Maurin & d'Artaſſen, Chevalier de l'Ordre du Roi, Capitaine de 50 Hommes d'armes de ſes Ordonnances, Maréchal de ſes Camps (*a*) & Armées, Conſeiller en ſes Conſeils d'Etat & Privé, & Gentilhomme ordinaire de ſa Chambre, ſervit avec grande diſtinction ſous les Rois Henry IV & Louis XIII; il paroît avec la qualité de *Capitaine de cent Hommes d'armes* & celle de *Noble Haut & Puiſſant Seigneur* dans le contrat de mariage de Jeſbaham de Valier Seigneur de la Crauſte *ſon neveu & ſon filleul*, (auteur de la Branche des Seigneurs de Bourg) du 25 Février (*b*) 1600; reçut une Lettre de la Reine Marie de Médicis le 27 Avril (*c*) 1612 par laquelle cette Princeſſe lui témoigne la ſatisfaction qu'elle avoit eu en apprenant la bonne réſolution qu'il avoit priſe de bien & fidellement ſervir le Roy ſon fils; & il étoit dès-lors Gentilhomme ordinaire de la Chambre de ce Monarque; on le trouve qualifié *Chevalier de l'Ordre du Roy & Capitaine de 50 Hommes d'armes des Ordonnances de Sa Majeſté* dans le contrat de mariage de ſa fille du 13 Août (*d*) 1616; il obtint du Roy Louis XIII, *en conſidération de ſes ſervices*, le 18 May (*e*) 1618 une penſion de 3600 liv. & dans le Brevet qui lui en fut délivré, le Roy le qualifie *Baron de Montagut & de Poyan, Conſeiller en ſon Conſeil d'Eſtat et Cappitaine de cinquante Hommes d'armes de ſes Ordonnances.* La Lettre que ce Prince lui écrivit le 4 May (*f*) 1619 annonce la haute eſtime dont il l'honoroit; elle eſt ainſi conçue: *Monſ.r de Vallier, j'euſſe bien deſiré que mon couſin le Duc de Mayenne vous euſt donné l'employ en mon armée que vous pouviez eſperer tant pour la qualité que je vous ay attribuée que pour voſtre experience & vos antiens et recommandables ſervices, je....(*)....croire que pour cela je n'ay point diminué l'eſtime que je fais de vous et que je vous teſmoigneray en autre occaſion que je vous ay en la recommendation que vous meritez, c'eſt pourquoy je m'aſſeure que vous me continuerez tousjours le zelle et devotion que vous portez au bien de mon ſervice, comme auſſy je vous prometz vous faire reſſentir des effectz de ma bienveillance en voſtre endroict en tout ce qui s'offrira pour voſtre bien et contentement. Sur ce je prie Dieu* &c. Jeſbaham de Valier reçut encore pluſieurs Lettres de la Reine Régente mére du Roy Louis XIII, ainſi que de ce Monarque & toutes relatives à ſon ſervice: l'on croit devoir donner ici la copie de l'une de ces Lettres datée du 19 May (*g*) 1621, comme étant très-honorable pour ſa mémoire. *Monſ. de Valier, encores que je vous aye cy devant faict ſcavoir le contentement que j'ay receu de l'affection que vous avez teſmoignée au bien de mon ſervice aux occaſions qui ſe ſont preſentées en Béarn, néantmoins j'ay deſiré vous faire cette cy pour vous reiterer les meſmes aſſeurances et vous dire que eſtimant voſtre fidellité et merite, je vous tiendray en bonne conſidération lorſqu'il s'offrira ſubjet de vous reconnoiſtre, ſur ce je prie Dieu* &c. Du mariage qu'il contracta avec Demoiſelle Jeanne DE POYANNE, il eut pluſieurs filles dont l'aînée nommée

IV. DEGRE'.

JEANNE de Valier fut mariée par contrat du 13 Août (*h*) 1616 avec *Meſſire* Anthonin DE CASTILLE Chevalier, Seigneur, Marquis de Caſtelnau, de Buannes, de Batz, de Miremond, de Lauret, de Pourſuignes &c. Sénéchal & Gouverneur de la Ville & Pays de Marſan, de Turſan, de Gabardan & du bas

(*a*) Prouvé par les Lettres de maintenue de nobleſſe qu'obtint du feu Roy le 8 Mars 1668 Louis de Valier; Voyez la notte *c* de la page 1re. (*b*) Copie collationnée ſur l'original en 1654.
(*c*) (*d*) (*e*) (*f*) (*g*) (*h*) Original. (*) Ce qui manque ici eſt déchiré dans cette Lettre.

Digitized by Google

Duché d'Albret, depuis Chevalier de l'Ordre du Roy, Capitaine de 50 Hommes d'armes de ſes Ordonnances & Colonel d'un Régiment d'Infanterie. Dans ce contrat il eſt dit que ce mariage devoit être célébré *en la Religion Prétenduë Reformée* : De cette alliance naquit *Jeanne-Marie* de Caſtille Marquiſe de Caſtelnau qui épouſa Henry DE BAYLENS Chevalier, Marquis de Poyanne, Chevalier des Ordres du Roy, Lieutenant Général en la Principauté de Béarn, Gouverneur de Navarreins & d'Acqs & Sénéchal des Landes de Bordeaux mort au mois de Mars 1667.

BRANCHE DES SEIGNEURS DE LA CRAUSTE
D'OÙ SONT ISSUS LES SEIGNEURS DE BOURG.

II. DEGRE'.

NOble ANTOINE de Valier Ecuyer, Seigneur de la Maiſon noble de la Crauſte par la donation (*a*) que lui en fit le 6 Août (*b*) 1555 Joſeph de Valier *ſon couſin*, Conſeiller au Parlement de Bordeaux, (auteur du 2ᵈ Degré de la Branche que l'on vient de détailler) eſt nommé dans une information ſecrette faite le 27 Septembre (*c*) 1542 à la requête de Noble & Puiſſant Seigneur François de Poudenx Capitaine de 300 Hommes, à l'occaſion d'un forfait commis le même jour par les Habitans de la Ville de Barrain qui avoient refuſé le logis & des vivres à la Compagnie dudit Seigneur de Poudenx ; il eſt dit dans cet acte qu'il avoit été ouy & qu'il avoit juré *foy de Gentilleſſe*, expreſſion qui caractériſoit dès-lors ſon état de Gentilhomme ; il eſt qualifié *Capitaine de Gens de pied* dans un Mandement qui lui fut adreſſé ainſi qu'à Forthanier de Peuret Ecuyer auſſi Capitaine de Gens de pied le 30 Mars (*d*) 1543 par Gabriel de Gamardes Lieutenant Général de la Sénéchauſſée des Lannes au Siége de Sᵗ Sever, pour enroller & faire marcher les troupes que le Seigneur de Bourdeaux Lieutenant du Roy de Navarre & Gouverneur de Guyenne avoit ordonné d'aſſembler pour défendre ce Royaume & le Duché de Guyenne, & il mourut avant le 15 Avril (*e*) 1578, ayant épouſé par contrat du 17 Juin (*f*) 1559 Jeanne DE LA CAVE dont il eut pour fils

III. DEGRE'.

Noble MARTIN de Valier Ecuyer, Seigneur de la Crauſte, lequel fut maintenu en la poſſeſſion & jouiſſance de cette Terre, par Sentence rendue à Bordeaux le 15 Avril (*g*) 1578, entre lui & Mʳ Mᵉ Joſeph de Valier Conſeiller du Roy en ſa Cour de Parlement de Guyenne, demandeur en révocation de la donation qu'il avoit faite à feu Antoine de Valier Ecuyer, Seigneur de la Crauſte pere dudit Martin de Valier, de la Maiſon noble de la Crauſte ſiſe en la Juriſdiction de Manos ; il épouſa en 1ʳᵉˢ nôces Demoiſelle Rachel

(*a*) Dans cet acte, ce nom y eſt écrit *de la Clauſtre*, & on le trouve encore quelquefois ortographié de même dans pluſieurs autres actes originaux poſtérieurs. (*b*) (*c*) Original.
(*d*) Copie collationnée ſur l'original en 1667. (*e*) Prouvé par un acte original du même jour.
(*f*) Cette date eſt énoncée dans le Jugement de maintenuë de Nobleſſe qu'obtinrent le 9 Avril 1698 Jean-Louis de Valier-Ecuyer, auteur du VIᵉ Degré de cette Branche, & Louis de Valier Ecuyer, auteur du VIᵉ Degré de la derniére Branche : il eſt daté du 30 Juin dans l'Arrêt des Commiſſaires Généraux du Conſeil qu'obtint ce dernier le 28 Juillet 1707. (*g*) Original.

Digitized

chel DE TALANCE, & fit ſon teſtament le 5 Février (*a*) 1587 par lequel il déclara être marié alors avec Demoiſelle Marie DE FORT *ou* DE FOS ; il avoit fait donation par acte du 21 Janvier (*b*) 1582 à Jean, Daniel, Jeſbaham & Iſaïe de Valier ſes enfans, de pluſieurs héritages & entr'autres de ſa maiſon de la Crauſte, & ne vivoit plus lors du mariage de Jeſbaham de Valier ſon 3e fils ; il eut du 1er lit

4. JEAN de Valier qui continuë la deſcendance.
4. DANIEL de Valier dont on ignore la deſtinée.
4. JESBAHAM de Valier dont la Branche ſera détaillée après la poſtérité de Jean de Valier ſon frere aîné.
4. Noble ISAÏE de Valier Ecuyer, lequel fut préſent au contrat de mariage de Jeſbaham de Valier ſon frere.

&

4. PIERRE de Valier dont on ignore pareillement la deſtinée.

IV. DEGRE'.

Noble JEAN de Valier Ecuyer, Seigneur de la Crauſte fit hommage au Roy de cette Terre le 16 Mars (*c*) 1607 & le 10 May (*d*) 1612, & fit ſon teſtament le 11 Janvier (*e*) 1638 par lequel il déclara que de ſon mariage (dont on n'a pû avoir connoiſſance) il avoit eu pour enfans

5. JESBAHAM de Valier qui ſuit.

&

5. JAQUES de Valier dont on ignore la deſtinée.

V. DEGRE'.

Noble JESBAHAM de Valier Ecuyer, Seigneur de la Crauſte fut déclaré comme étant *noble de race* exempt du payement des droits de Confirmation de l'exemption des Francs-fiefs le 24 Avril (*f*) 1643 & fut marié deux fois ; la 1ere (à ce qu'il paroît) par contrat du 26 Décembre (*g*) 1639 avec Demoiſelle Madeléne DE FORTISSON, & la 2de avec Demoiſelle Madeléne DE PRUGUE dont il eut pour fils

VI. DEGRE'.

JEAN-LOUIS de Valier Ecuyer, Seigneur de la Crauſte qui épouſa par contrat du 19 Juillet (*h*) 1684 Demoiſelle Claude DE SIROS, & fut maintenu dans ſon ancienne nobleſſe par M. de Bezons Intendant de Bordeaux le 9 Avril (*i*) 1698.

(*a*) Cette date eſt énoncée dans l'Ordonnance de M. de Bezons qu'obtint Jean-Louis de Valier ſon arriére-petit-fils, & dans l'Arrêt des Commiſſaires Généraux du Conſeil rendu le 28 Juillet 1707 en faveur de Louis de Valier auteur du VIe Dégré de la derniére Branche. (*b*) Original.

(*c*) Cet acte eſt énoncé dans le Jugement du 24 Avril 1643 qu'obtint Jeſbaham de Valier ſon fils, & dans celui de M. Pellot cité à la note *c* de la page 1.

(*d*) Cet acte eſt énoncé dans le Jugement du 24 Avril 1643 cité à la note précédente.

(*e*) Cette date eſt énoncée dans l'Ordonnance de M. de Bezons qu'obtint Jean-Louis de Valier ſon petit-fils, & dans l'Arrêt des Commiſſaires Généraux du Conſeil de l'an 1707 cité à la note *a* de cette page.

(*f*) Copie collationnée ſur l'original en 1666.

(*g*) Cet acte eſt énoncé dans le Jugement qu'il obtint le 24 Avril 1643.

(*h*) Cette date eſt énoncée dans l'Ordonnance de maintenuë de nobleſſe qu'il obtint de M. de Bezons, & dans l'Arrêt des Commiſſaires Généraux du Conſeil de l'an 1707 cité à la note *a* de cette page. (*i*) Original.

Digitized by Google

BRANCHE DES SEIGNEURS DE BOURG.

IV. DEGRE'.

NOble JESBAHAM de Valier Ecuyer, Seigneur de la Crauſte, demeurant en la Ville de St Sever, (3e fils de Martin de Valier & de Rachel de Talance) embraſſa l'État militaire & ſervit juſqu'à ſa mort (*a*) dans les Armées du Roy, ayant donné en différentes occaſions des preuves de ſa valeur (*b*) ſous le commandement (*c*) de Jeſbaham de Valier *ſon oncle & ſon parain* qui aſſiſta ſous ces deux qualités au contrat de ſon mariage accordé le 25 Février (*d*) 1600 avec Demoiſelle Jeanne DU TILH, fille de Bernard du Tilh, de la Ville de St Sever, & de Marguerite DU LUCAT; après la mort de cette 1re femme, il épouſa en 2des noces auſſi par contrat du 27 Septembre (*e*) 1612 Demoiſelle Jeanne DE LA MAISON, & mourut le 1er Avril (*f*) 1620.

Premier Lit.

5. JEAN-BLAIZE de Valier continuë la deſcendance.
5. Noble LOUIS de Valier Ecuyer, épouſa par contrat du 22 Janvier (*g*) 1641 Demoiſelle Catherine DUREAU & produiſit les titres juſtificatifs de ſon ancienne nobleſſe depuis l'an 1439 à M. Pellot Intendant de Guyenne qui les déclara bons & valables par Jugement du 15 Mars (*h*) 1667 en vertu duquel il obtint des Lettres de maintenuë du feu Roy le 8 Mars (*i*) 1668 : il fut déclaré ancien Bourgeois de la Ville de Bordeaux par délibération des Maire, Jurats & Gouverneurs de cette Ville du 29 Juillet (*k*) 1671, après avoir fait apparoir de ſa nobleſſe ; fit ſon teſtament le 17 Août (*l*) 1672 par lequel il voulut être enterré dans ſa ſépulture qui étoit dans l'Egliſe Paroiſſiale de Ste Eulalie de ladite Ville, & mourut ſans enfans le 18 du même mois (*m*).
5. MARGUERITE de Valier épouſa N... DE LA MAISON, & mourut avant le 17 Août (*n*) 1672 mere de Marguerite de la Maiſon qui étoit le 29 May (*o*) 1675 veuve de Noble Jacob du Cournau.

Second Lit.

5. ANNE de Valier étoit mariée le 16 Novembre (*p*) 1633 avec Me Jean DE LA COSTE Avocat au Parlement de Bordeaux, & vivoit encore lors du teſtament de Louis de Valier ſon frere.
5. JEANNE de Valier } étoient vivantes le 17 Août (*q*) 1672 ; l'une des
5. JEANNE de Valier } deux étoit alors mariée avec N... D'ARTIGUES.

(*a*) (*b*) (*c*) Prouvé par des Lettres de maintenuë de nobleſſe qu'obtint du feu Roy Louis de Valier ſon fils le 8 Mars 1668.
(*d*) Copie collationnée ſur l'original en 1654.
(*e*) Cet acte eſt énoncé 1° dans le Jugement de M. Pellot cité à la note *c* de la page 1 ; 2° dans l'Ordonnance de maintenuë de nobleſſe qu'obtint Louis de Valier ſon petit-fils le 9 Avril 1698 & 3° dans l'Arrêt des Commiſſaires Généraux du Conſeil cité à la note *a* de la page précédente.
(*f*) Prouvé par un acte original du 16 Novembre 1633.
(*g*) Cet acte eſt énoncé dans le Jugement qu'il obtint de M. Pellot le 15 Mars 1667.
(*h*) (*i*) (*k*) (*l* Original. (*m*) Prouvé par l'acte d'ouverture de ſon teſtament du 20 du même mois.
(*n*) (*o*) (*p*) (*q*) Prouvé par un acte original du même jour.

Digitized by Google

V. DEGRE'.

Noble JEAN-BLAIZE de Valier Ecuyer, épouſa par contrat du 23 Novembre (*a*) 1631 Demoiſelle Catherine DE LARTIGUE, fille de Bernard de Lartigue de la Ville de St Sever, & de Demoiſelle Guironde DE MAREING, & fit ſon teſtament conjointement avec ſa femme le 17 Août (*b*) 1656 par lequel ils voulurent être inhumés dans l'Egliſe Paroiſſiale de St Sever au-devant de l'Autel de St Mathieu où ils avoient leur ſépulture, & déclarerent que de leur mariage ils avoient eu pluſieurs enfans dont il ne leur reſtoit de vivans que ceux qui ſuivent; Catherine de Lartigue fit encore un codicille étant veuve le 1er Juillet (*c*) 1658.

6. LOUIS de Valier continuë la deſcendance.
6. JEAN de Valier ne vivoit plus lors du codicille de ſa mere.
6. PIERRE de Valier dont on ignore la deſtinée.
6. ANNE de Valier étoit mariée lors du teſtament de ſes pere & mere avec Noble Jean DE LA BORDE Sr de Meignos.
6. JEANNE de Valier étoit morte lors du codicille de ſa mere.

VI. DEGRE'.

Noble LOUIS de Valier Ecuyer, épouſa par contrat paſſé à St Sever le 20 May (*d*) 1660 Demoiſelle Iſabeau D'ESTOUPIGNAN, fille de Charles d'Eſtoupignan Ecuyer, Sr de Balazin, & de Demoiſelle Hilaire DE LA SALLE; il fut maintenu dans ſon ancienne nobleſſe le 9 Avril (*e*) 1698 par Jugement de M. de Bezons Intendant de Bordeaux, & obtint le 28 Juillet (*f*) 1707 un Arrêt des Commiſſaires Généraux du Conſeil qui ordonna que ledit Jugement ſeroit éxécuté ſelon ſa forme & teneur; il fit ſon teſtament le 11 Août (*g*) 1717 par lequel il voulut être enterré dans l'Egliſe des Bénédictins de St Sever dans la Chapelle de Nôtre-Dame de Pitié où il avoit droit de ſépulture & où ſa femme qui étoit morte alors depuis environ 5 ſemaines étoit enſevelie, & déclara que de ſon mariage il avoit eu pluſieurs enfans dont il ne lui en reſtoit que 5 vivans, ſavoir

7. JEAN-JAQUES de Valier ci-après qu'il inſtitua ſon héritier univerſel.
7. CATHERINE de Valier femme de Noble Adam DE PRUGUE Ecuyer.
7. THÉRÈSE de Valier Religieuſe Urſuline au Mont de Marſan.
7. MARGUERITE de Valier mariée à Antoine DE LA MARQUE Avocat au Parlement de Bordeaux.

&

7. JEANNE de Valier Religieuſe au Mont de Marſan.

VII. DEGRE'.

Noble JEAN-JAQUES de Valier Ecuyer, Seigneur de Bourg, ancien Capitaine dans le Régiment Royal-Comtois Infanterie, né à St Sever le 27 Juin (*h*) 1666, fut marié par articles du 10 May (*i*) & en face d'Egliſe le 23 Juin (*k*) 1709 avec Demoiſelle Jeanne DU BOURG, fille de Noble Bernard du Bourg,

(*a*) (*b*) (*c*) (*d*) (*e*) (*f*) Original.
(*b*) Extrait baptiſtére délivré & légaliſé en 1750.
(*k*) Extrait de mariage délivré en forme.
(*g*) Expédition délivrée ſur la minutte en 1750.
(*i*) Original.

Digitized by Google

& de Dame Iſabeau DANTIN-DE St PÉE ; Et de cette alliance naquirent

8. LOUIS de Valier qui ſuit.
8. ISABEAU-MADELÉNE de Valier Religieuſe Urſuline au Mont de Marſan.
&
8. MARGUERITE de Valier.

VIII. DEGRE'.

Noble LOUIS de Valier Ecuyer, Seigneur de Bourg, Major du Régiment de Gramont par Brevet du 2 Janvier 1744, naquit à St Sever le 1er Juin (*a*) 1710 ; il épouſa par articles ſous ſeings privés du 11 Février (*b*) 1736 & en face d'Egliſe le 12 du même mois (*c*) Demoiſelle Françoiſe DE BIAUDOS fille de Noble Jaques de Biaudos Ecuyer, Seigneur de Biaudos, & de Dame Laurence DE LA SALLE ; Et de ce mariage ſont iſſus

9. JEAN-JAQUES de Valier ci-après.
9. PHILIPPES de Valier Ecuyer, Lieutenant au Régiment d'Infanterie de Navarre, né à St Sever le 26 Octobre (*d*) 1737.
&
9. ANNE de Valier née auſſi à St Sever le 17 Décembre (*e*) 1738 & reçue dans la maiſon Royale de St Louis à St Cyr ſur les preuves de ſa nobleſſe admiſes par Sa Majeſté le 21 Novembre 1750 : elle eſt morte Religieuſe dans cette Maiſon.

IX. DEGRE'.

JEAN-JAQUES de Valier Ecuyer, Lieutenant au Régiment de la Reine, Infanterie, naquit à St Sever le 25 Août (*f*) 1736.

(*a*) Extrait baptiſtére délivré en forme. (*b*) Original.
(*c*) (*d*) (*e*) (*f*) Extraits de mariage & baptiſtéres délivrés en forme.

Vû & vérifié par Nous Chevalier, Conſeiller du Roy en ſes Conſeils, Juge d'Armes de France.

Digitized by Google

DE VAUCELLES,

Seigneurs de la Voute, de Ravigny, &c.

LOUDUNOIS, ET PAYS DU MAINE.

D'Argent à un Chef de Gueules, chargé de ſept Billettes d'or, poſées quatre & trois.

✱

IL n'eſt pas douteux que les Seigneurs de Ravigny ne ſoient une Branche cadette de la Maiſon de Vaucelles, originaire du Poitou, les Terres de Vaucelles & de la Voute étant ſituées toutes deux dans la Paroiſſe de Berthegon en Loudunois; on préſume que la Branche aînée étant fondue dans une Famille, dont on n'a juſqu'ici aucune connoiſſance, la ſeconde Branche, qui entre autres Terres a poſſedé il y a deux cens ans celle de la Voute, ſituée dans la même Paroiſſe de Berthegon ainſi que la Seigneurie de Vaucelles, eut alors en partage cette Terre de la Voute, ce qui eſt juſtifié par les Titres qu'ont repréſenté les Seigneurs de Ravigny depuis Pierre de Vaucelles, Chevalier, Seigneur de la Voute, qualifié *Noble & Puiſſant Seigneur*, & dont l'arriére petite-fille ANNE de Vaucelles, femme d'Aléxandre Haincque, Seigneur de Boiſſy, acquit, ſuivant un Acte du 28 Janvier (*a*) 1684, cette même Terre & Seigneurie de Vaucelles en Loudunois.

PREMIER DEGRE' CONNU.

PIERRE de Vaucelles, Chevalier, Seigneur de la Voute, (en la Parroiſſe de Berthegon, pays de Loudunois) de la Chaume, de Maſſilly, du petit Bouſſay, de Cordoüen, de Grillemont, de Rouvray, & de la Guiépierre, Chevalier de l'Ordre du Roy, qualité qu'on lui trouve, ainſi que celle de *Noble & Puiſſant Seigneur*, dans un Aveu qu'on lui rendit le 25 Octobre (*b*) 1576, d'une Maiſon & de pluſieurs autres Héritages qui étoient dans la mouvance de la Seigneurie de Cordoüen; il n'étoit encore qu'Homme d'Armes de la Compagnie d'Ordonnance du Duc de Montpenſier, lorſqu'il épouſa en premiéres Nôces, par Contrat du 13 Décembre (*c*) 1553, Demoiſelle Renée DE BIDOULX, fille de Meſſire Louis de Bidoulx, Chevalier, Seigneur du Couldray-Macoüart & de Dame Catherine HAULSARD. Il étoit remarié le 31 Janvier (*d*) 1572, avec Demoiſelle Charlotte DE LA CHAPELLE, fille de Noble Julien de la Chapelle,

(*a*) Titres de MM. Haincque-de S^t. Senoch. (*b*) (*c*) Original. (*d*) Cet Acte eſt énoncé dans l'Ordonnance de M. de Miroménil du 21 Aouſt 1698.

Digitized by Google

Seigneur de Cordoüen & de Demoiſelle Françoiſe DE SIGNY, & mourut avant le 4 Septembre (*a*) 1591.; il eut du premier Lit

2. RENÉ de Vaucelles (*b*) Chevalier, Seigneur de la Chaume, de Maſſilly & du petit Bouſſay, lequel fut marié par Contrat du 21 Aouſt (*c*) 1576, avec Dlle. Jeanne DE LESCOUET, fille de Noble Homme Roland de Leſcouet, Ecuyer, Seigneur de Grillemont, & de Dame Charlotte DE LA CHAPELLE, femme en ſecondes Nôces dudit Meſſire Pierre de Vaucelles, Chevalier de l'Ordre du Roy. Il vivoit encore le 17 Avril (*d*) 1607, & eut de ſon mariage entre autres enfans,

3. ROLLAND de Vaucelles, Ecuyer, Seigneur de Grillemont.

Second Lit.

2. FRANÇOIS de Vaucelles continue la filiation.

II. DEGRE'.

FRANÇOIS de Vaucelles, Chevalier, Seigneur de Cordoüen & des Hays, Chevalier de l'Ordre du Roy, épouſa Demoiſelle Anne DE BAILLET, fille de René de Baillet, Seigneur des Hays en Vendômois & de Ternay & de Dlle. Jeanne DES ESSARS; il étoit encore vivant le 28 Avril (*e*) 1591 & mourut avant le 31 May (*f*) 1593 : ſa veuve étoit remariée le 16 Janvier (*g*) 1610, avec Meſſire Rémondin DE LA MÉRERYE, Chevalier, Seigneur de la Mérerye & de Combrée, lequel fut auſſi Chevalier de l'Ordre du Roy; elle eut de ſon premier mariage,

3. FRANÇOIS de Vaucelles qui ſuit.

3. FRANÇOIS de Vaucelles, Ecuyer.

&

3. JULIENNE de Vaucelles.

III. DEGRE'.

FRANÇOIS de Vaucelles, Chevalier, Seigneur de Cordoüen & de Ravigny, Chevalier de l'Ordre du Roy, eſt ainſi qualifié dans le Contrat de ſon mariage accordé le 8 Janvier (*h*) 1621, avec Dlle. Jeanne DE CHENNEVIÉRES, fille de Jean de Chenneviéres, Ecuyer, S^r. du Fau, & de S^t. Victor, Gentilhomme ſervant de la Bouche du Roy & de Demoiſelle Renée GOUPILLEAU. Il avoit été émancipé par Acte du 16 Janvier (*i*) 1610, étant alors âgé de 20 ans & plus; obtint de la Reine, mere du Roy, le 20 Juillet (*k*) 1620, une Commiſſion de Capitaine d'une Compagnie de cent Hommes de Guerre à pied François de nouvelle levée & ne vivoit plus lors du mariage de ſon fils.

(*a*) Cet Acte eſt énoncé dans l'Ordonnance de M. de Miroménil du 21 Aouſt 1698.

(*b*) Anne de Vaucelles, (petite-fille de ce René de Vaucelles,) épouſa 1°. Meſſire Louis Baret, Chevalier, Seigneur de Grandmont & de Rouvray, & en ſecondes Nôces par articles accordés ſous ſeings privés le 26 Janvier 1659, Meſſire Aléxandre Haincque, Chevalier, Seigneur de Boiſſy, Conſeiller du Roi, Controlleur Général des Eaux & Forêts de France au Département de Touraine, d'Anjou & du Maine. Jeanne de Vaucelles ſa ſœur, étoit mariée le 6 Février de la même année à Meſſire Jaques du Ronſay, Chevalier, Seigneur de la Boubelliniére.

(*c*) Copie collationnée le 3 Juillet 1634 ſur l'original repréſenté par Claude de Vaucelles, Ecuyer, Sieur du Pouet. (*d*) Prouvé par un Acte original du même jour. (*e*) Expédition délivrée vers l'an 1607.

(*f*) (*g*) Prouvé par un Acte original du même jour. (*h*) (*i*) (*k*) Original.

Digitized by Google

4. Alexandre de Vaucelles continue la deſcendance.
4. Anne-Marie de Vaucelles, épouſa avant le 2 Octobre (*a*) 1682 Charles de Herbellin, Ecuyer, S^r. de la Révelliére.

IV. DEGRE'.

Alexandre de Vaucelles, Chevalier, Seigneur de Ravigny, épouſa par Contrat du 13 May (*b*) 1659, Dame Jeanne de Courtarvel, (veuve de Meſſire Louis de Tragin, Chevalier, Seigneur de Cohardon,) fille de Meſſire Thomas de Courtarvel, Chevalier, Seigneur de Boiſgenci & de Dame Renée de Bordelay; & fut marié en ſecondes Nôces en 1664 (*c*) avec Dame Marie de Goué, (veuve de Meſſire Chriſtophe de Jupilles, Chevalier, Seigneur de Moullins, &c.) fille de Noble Macé de Goué, Ecuyer, Seigneur de Laugrumiére & de Demoiſelle Françoiſe le Faulcheux; il vivoit encore le 5 Avril (*d*) 1682, & mourut avant le 11 Novembre (*e*) 1690, datte duContrat de mariage d'

V. DEGRE'.

Emmanuel de Vaucelles, (ſon fils du 1er. Lit,) Chevalier, Seigneur de Ravigny, de Champfremont, &c. accordé avec D^lle. Marie-Madeléne de la Fournerie, fille de Noble Antoine de la Fournerie, Seigneur de la Ferriére-Bochard, Lieutenant Particulier au Bailliage & Siége Préſidial d'Alençon & de D^lle. Marie-Marthe de Bonvoust ſa veuve, alors femme de Meſſire Michel-François de Jupilles, Chevalier, Seigneur de Moullins, &c. Il fut maintenu dans ſon ancienne Nobleſſe, par Ordonnance de M. de Miroménil, Intendant de Tours, du 21 Aouſt (*f*) 1698, & eut de ſon mariage, entr'autres enfans, les trois qui ſuivent.

6. Pierre-Alexandre de Vaucelles, Seigneur de Ravigny, né le 16 Octobre (*g*) 1691, fut reçu Page du Roy en ſa Grande Écurie, ſur les preuves de ſa Nobleſſe admiſes par Sa Majeſté au mois de May 1709.
6. Emmanuel-Guillaume de Vaucelles ſuit.
6. Antoinette-Marie de Vaucelles, épouſa François de Fleuriel, Ecuyer, l'un des 200 Chevaux-Légers de la Garde du Roy.

VI. DEGRE'.

Emmanuel-Guillaume de Vaucelles, Chevalier, Seigneur de Ravigny, de Champfremont & de la Poſte, né en 1696 & mort le 13 Juillet 1757, avoit épouſé par Contrat du 10 May (*h*) 1732, Dame Renée-Françoiſe de la Motte, veuve de Pierre-René-François d'Anjou, qualifié dans cet Acte, Chevalier, Seigneur de Coulouvray, fille de Nicolas de la Motte, S^r. de Beauvais & de Demoiſelle Renée Hamon; de ce mariage ſont iſſus 3 enfans.

1. Emmanuel-Nicolas de Vaucelles, Ecuyer, né le 31 Janvier 1733, fut reçu Page du Roy en ſa Petite Écurie & mourut ſans alliance.

(*a*) Prouvé par un Acte original du même jour. (*b*) Original. (*c*) Cette datte eſt énoncée dans un Acte du 7 Avril 1676 : Titres de MM. de Jupilles-de Moullins. (*d*) Original : Titres de MM. de Jupilles-de Moullins. (*e*) (*f*) Original. (*g*) Extrait baptiſtére délivré en 1711 & légaliſé. (*h*) Original.

Digitized by Google

2. Alexandre-René de Vaucelles, Ecuyer, Seigneur de Ravigny, naquit le 22 Aouſt 1734.
3. François-Louis de Vaucelles, Ecuyer, naquit le 22 Aouſt 1737.

Vû & vérifié par Nous Chevalier, Conſeiller du Roy en ſes Conſeils, Juge d'Armes de France.

DE VENEL.

EN PROVENCE.

Coupé d'Azur & de Gueules, & une Faſce d'or brochant ſur le tout; l'Azur chargé de trois Pals d'or, & le Gueules, d'un Lion auſſi d'or paſſant.

LA Famille de VÉNEL, en Provence, eſt une de celles qui puiſent dans l'antiquité la plus reculée, les preuves de leur Nobleſſe; ſes Titres connus, remontent au treiziéme ſiécle, & les donations honorables qui y ſont faites aux anciens Seigneurs de ce nom, par les Rois de Jéruſalem & de Sicile, Comtes de Provence, juſtifient le rang diſtingué qu'ils tenoient auprès de ces Princes; de fréquentes Guerres ſurvenües dans des temps obſcurs, mettent les deſcendans actuels de cette Famille, dans l'impoſſibilité de prouver préciſément leur dégré de parenté avec ces anciens Seigneurs; mais ils juſtifient avec évidence qu'ils en ſont iſſus en ligne directe. On rapportera d'abord par ordre chronologique, les anciens actes dont on vient de parler, après quoi l'on commencera la Généalogie.

RAIMOND de Vénel, fut préſent à une convention faite en (*a*) 1252, entre Charles d'Anjou, Comte de Provence & Barral des Baux.

PIERRE de Vénel, *Petrus de Venellis*, Ecuyer de Charles, fils aîné du Roi de Jéruſalem & de Sicile, Prince de Salerne, rappellé dans le teſtament de Guillaume Vénel, auteur du IIe Degré, comme l'un de ſes prédéceſſeurs, vivoit dès le 18 Mai (*b*) 1281, datte d'un acte par lequel ce Prince lui fit don d'une Terre labourable avec un petit Bois appellé *las amancias*, ſitué dans les dépendances de Châteaurenard, en conſidération des bons & agréables ſervices qu'il avoit rendus à feu de bonne mémoire, *Raimond-Bérenger* ſon ayeul, Comte de Provence, ainſi qu'au Roi ſon pere.

FOUQUES de Vénel (*de Venellis*), vraiſemblablement fils du précédent, étoit Ecuyer de Robert, Roi de Jéruſalem, Comte de Provence, lorſque ce Prince lui fit don par Lettres Patentes du 24 Septembre (*c*) 1312, de la Châtellenie *de Oſeda*, au Bailliage de Digne, en conſidération de ſon mérite, de ſa ſuffiſance & de ſa fidélité.

PREMIER DEGRE'.

PIERRE Vénel, eſt qualifié *Noble & Ecuyer du lieu de Signe*, & nommé avec Demoiſelle Anne DE BUSSONIS ſa veuve, dans le teſtament de

(*a*) Hiſtoire de Provence par Noſtradamus.

(*b*) Expédition délivrée en forme vers l'an 1668 ſur le Régiſtre *Domini Caroli*, conſervé aux Archives du Roi en Provence, par le Sieur de Beaumont, Conſeiller, Auditeur, Sécrétaire & Archivaire de ce Pays.

(*c*) Ces Lettres ſont énoncées dans le Jugement des Commiſſaires députés par le Roi pour la vérification des Titres de Nobleſſe en Provence, datté du 25 Septembre 1668, & produit en original.

Digitized by Google

II. DEGRE'.

Guillaume Vénel, leur fils auſſi qualifié *Noble & Ecuyer du lieu de Signe* dans le teſtament qu'il fit le 24 Septembre (*a*) 1554, dans lequel il ſe dit *vieux & avancé en âge*, & déclara qu'il vouloit être enterré en l'Egliſe Paroiſſiale du lieu de Signe, dans la tombe de ſes Ancêtres; il fit un legs par ce même acte à Noble Louiſe de Clapier ſa femme, du revenu de tous les biens qu'il avoit au Territoire de Châteaurenard, & qui avoient été donnés en 1281, à feu Noble Pierre Vénel ſon prédéceſſeur & à ſes héritiers, par Très Magnifique Prince Charles d'Anjou, Prince de Salerne, pour les bons ſervices rendus au Roi de Jéruſalem & de Sicile, ſon pere, & à ſon ayeul le Comte *Raimond-Bérenger*, & inſtitua ſon héritier univerſel,

III. DEGRE'.

Gaspard Vénel, lequel paroît ſous les noms & qualités de *Diſcrette Perſonne Meſſire Gaſpard Vénel, fils de Meſſire Guillaume Vénel du lieu de Signe*, dans un acte du 16 Octobre (*b*) 1558, & étoit marié dèſlors avec Demoiſelle Catherine Minuty; il eſt nommé *Capitaine Gaſpard Vénel* dans le teſtament de ſon pere & dans deux autres actes des premier Février (*c*) & 5 Août (*d*) 1576, le premier eſt une vente que lui fit Noble Hercules Garnier, d'une piéce de Terre appellée *les Lonnes*, ſituée au Terroir de Signe, moyennant la ſomme de 150 florins, & le ſecond eſt une obligation de la ſomme de 800 florins faite à ſon profit, par Diſcret Homme Laurent Azan, Habitant du même lieu de Signe. Gaſpard Vénel vivoit encore le 9 Mars (*e*) 1609, & ſa femme étoit morte alors: De leur mariage étoient nés trois enfans dont on va parler.

4. Jean Vénel, reçu le 12 Mars (*f*) 1599, Conſeiller du Roi en ſa Cour de Parlement de Provence, partagea le 9 Mars (*g*) 1609 avec ſes deux freres, les biens qu'ils avoient en commun, au moyen de pluſieurs donations qui leurs avoient été faites par leur pere, & de la ſucceſſion échue de leur mere, & fut marié (*h*) avec N... Garron, fille de Jean Garron, Tréſorier Général de France: Il eut de ce mariage trois enfans qui ſuivent.

5. Gaspard de Vénel-de Garron, Conſeiller au Parlement de Provence, Charge dans laquelle il fut reçu le 11 Octobre (*i*) 1633, & qu'il réſigna l'an (*k*) 1649 en faveur de Céſar de Gaillard ſon beau-frere, eſt qualifié *Conſeiller du Roi en ſes Conſeils d'Etat & Privé* dans le contrat de mariage de celui-ci du 28 Octobre (*l*) 1656, & *Maître des Requêtes Ordinaire de la Reine*, dans le teſtament que fit le 18 Juin (*m*) 1680, Demoiſelle Madeléne de Gaillard ſa femme, Dame ordinaire de la Reine, & Sous-Gouvernante des Enfans de France, (ſœur de Jean de Gaillard, Evêque d'Apt), fille de Noble Pierre de Gaillard, Seigneur de Ventabren, Conſeiller du Roi, Controlleur Général, Provincial des Guerres & Tréſorier Général des Etats de Provence, & de Demoiſelle Marquiſe de Villages; par ce teſtament elle voulut être enterrée dans la Chapelle de Ste Croix que Gaſpard de Vénel ſon mari avoit fait bâtir dans l'Egliſe du premier Monaſtére de la Viſitation Sainte Marie d'Aix: elle mourut le 22 Novembre (*n*) 1687.

(*a*) (*b*) Expédition collationnée ſur la Minute en 1751 & légaliſée. (*c*) (*d*) Expédition délivrée en forme. (*e*) Prouvé par un acte du même jour produit par Expédition délivrée en forme. (*f*) Voyez la notte *i* de cette page. (*g*) Expédition délivrée en forme. (*h*) Etat de la Provence dans ſa Nobleſſe, par l'Abbé Robert. (*i*) Etat du Parlement d'Aix conſervé en manuſcrit dans la Bibliothéque du Juge d'Armes. (*k*) (*l*) (*m*) (*n*) Titres de MM. de Gaillard-de Ventabren.

Digitized by Google

5. Françoise de Vénel épouſa en (*a*) 1615 Claude d'Antoine Conſeiller en la Cour des Comptes, Aydes & Finances de Provence.
5. Lucrece de Vénel fut mariée deux fois ; la premiere avec Pierre de Génas Seigneur d'Aguilles, & la ſeconde avec N... d'Hervart, demeurant à Arles, l'un & l'autre de la Religion Prétendue Réformée (*b*) : elle mourut ſans enfans (*c*) de ces deux alliances.

4. Claude Vénel Ecuyer, dit *le Capitaine Vénel*, épouſa par contrat du 20 Février (*d*) 1604 Demoiſelle N..... Fatiere.
4. Joseph Vénel continuë la poſtérité.
4. André de Vénel eſt qualifié *Noble & Ecuyer* dans le contrat de mariage de Claude de Vénel auteur du 5e dégré, qui le nomme *ſon oncle paternel :* il devoit donc être encore frere de Joſeph Vénel dont on va parler.

IV. DEGRE'.

Joseph Vénel Ecuyer, eſt nommé *Capitaine Joſeph Vénel* dans le partage que l'on vient de citer ſur le dégré de Jean Vénel ſon frere, & paroît ſous les noms & qualités de *Joſeph Vénelly Ecuyer, fils de Capitaine Gaſpard Vénelly, du lieu de Signe, de l'Evêché de Marſeille*, dans ſon contrat de mariage accordé le 3 Janvier (*e*) 1609 avec D^lle^ Jeanne Garnier fille de Noble Jean Garnier Ecuyer, Sieur de Julhans, & de D^lle^ Cornelly Candolle ; il fit ſon teſtament le 7 Novembre (*f*) 1650, par lequel il voulut être enterré dans l'Egliſe Paroiſſiale du lieu de Signe, en la tombe qu'il y avoit fait conſtruire, & déclara que de ſon mariage il avoit eu les cinq enfans ci-après.

5. Claude de Vénel va ſuivre.
5. Isabeau de Vénel étoit mariée lors du teſtament de ſon pere avec Louis Arnoux, & mourut avant le 11 Mars 1670.
5. Anne de Vénel épouſa par contrat du 28 (*g*) May 1624 David d'Espinas *ou* d'Espinassy Ecuyer, & ne vivoit plus lors du teſtament de ſon pere.
5. Lucrece de Vénel Religieuſe au Monaſtére de S^te^ Urſule.
5. Anne de Vénel.

V. DEGRE'.

Claude de Vénel Ecuyer, obtint le 16 Juin (*h*) 1646 une commiſſion de Capitaine d'une Compagnie de Cent Hommes d'Infanterie dans le Régiment de la Marine ; fut déclaré *noble & iſſu de noble race & lignée*, par ordonnance des Commiſſaires députés par le Roy pour la recherche des uſurpateurs du titre de nobleſſe en Provence, rendue le 25 Septembre (*i*) 1668, en conſéquence des titres qu'il avoit produits pour la juſtifier depuis l'an 1281 ; & reçut une lettre des ſindics de la nobleſſe de cette Province le 1er Juillet (*k*) 1675, qui lui donnoit avis que comme ſa qualité l'obligeoit au ſervice du ban & arriére-ban, & que le payement des taxes ordonnées à ce ſujet avoit été fixé à deux termes, dont le premier pour les féodataires devoit échéoir le 15 Août ſuivant, & le ſecond pour les nobles non poſſédans fiefs échoiroit le 15 Décembre, s'il avoit des cauſes d'exemption à propoſer, il le pouvoit faire dans tout le mois d'Août : il mourut avant le 22 May (*l*) 1692, après avoir commandé un des bataillons du Régiment de Champagne, & avoit épouſé 1° par contrat du 8 Février (*m*) 1648 D^lle^ Marquiſe Calvet, ſœur de Louis Calvet Ecuyer, l'un & l'autre enfans de

(*a*)(*b*)(*c*) Nobiliaire manuſcrit de la Provence conſervé dans la bibliothéque du Juge d'Armes de France. (*d*) Cette date eſt mentionnée dans le contrat de mariage de Joſeph Vénel ſon frere. (*e*)(*f*) Expédition délivrée en forme. (*g*) Titres de MM. d'Eſpinaſſy. (*h*) Cette date eſt énoncée dans le Jugement des Commiſſaires députés par le Roi pour la vérification des titres de nobleſſe en Provence, en date du 25 Septembre 1668 & produit en original. (*i*)(*k*) Original. (*l*) Prouvé par un acte original du même jour. (*m*) Expédition délivrée en forme.

Digitized by Google

Jean Calvet habitant de la Ville d'Hyéres, & de Dlle Iſabeau DE RIBOTY ; il étoit remarié avec Dlle Lucréce DE SÉBOULIN lorſqu'il fit ſon teſtament le 11 Mars (a) 1670, par lequel il voulut être enterré dans l'Egliſe Paroiſſiale du lieu de Signe, ſous la tombe qu'il y avoit fait conſtruire : il eut du premier lit les deux enfans qui ſuivent

6. JOSEPH de Vénel continuë la poſtérité.
6. JEAN-BAPTISTE de Vénel Ecuyer, Sr de la Jaconiére, fut admis dans la compagnie des Gentilshommes Gardes de la Marine le 20 Décembre 1683, & ayant pris depuis le ſervice de terre, il fut fait Capitaine dans le Régiment de Champagne le 10 Août 1693.

Second Lit.

6. ANNE de Vénel.
6. VICTOIRE de Vénel.

VI. DEGRE'.

JOSEPH de Vénel Ecuyer, fut marié par contrat du 22 May (b) 1692 paſſé en préſence de Noble Pierre de Garnier Seigneur de Julhans, Chevalier de l'Ordre de St Jean de Jéruſalem, & de Noble François d'Antoine Ecuyer, de la Ville d'Aix, ſes couſins, avec Dlle Eliſabeth DE AVAYE fille de François de Avaye Ecuyer, de la Ville de Marſeille, & de Dlle Juſtine DE RAVET, & fit ſon teſtament le 30 Octobre (c) 1723, par lequel il voulut être inhumé dans l'Egliſe Paroiſſiale de Signe, ſous la tombe de ſes prédéceſſeurs ; ſa femme étoit morte pour lors, & lui mourut avant le 26 Mars (d) 1724 : De leur mariage naquirent les deux enfans qui ſuivent.

7. JOSEPH de Vénel continue la filiation directe.
7. FRANÇOIS-GASPARD de Vénel Chevalier, Capitaine des Vaiſſeaux du Roi, & Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de St Louis, baptiſé le 18 Septembre (e) 1704, fut marié 1°. le 8 Juin (f) 1739 avec Dlle Claire DE BONONAUD fille de Noble Jean-Joſeph de Bononaud Avocat au Parlement d'Aix, & de Dame Lucréce DE CHABERT (g) d'une ancienne famille noble de Provence, & en 2des nôces en 1762 avec Dlle N..., DE CASTILLON fille de Mre François de Caſtillon Chevalier, Lieutenant des Vaiſſeaux du Roi Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de St Louis, & de Dame Claire-Madeléne DE LÉAUTAUD, dont poſtérité ; du 1er lit il a eu les 2 enfans qui ſuivent.
   8. LOUIS-FRANÇOIS-FORTUNÉ de Vénel Ecuyer, né le 3 Avril (h) 1745 fut admis au mois de Février 1758 dans la compagnie des Gentilshommes Gardes de la Marine du département de Toulon.
   8. MARIE-ANNE-THÉRESE-FRANÇOISE-CLAIRE-HENRIETTE-HIPPOLITE de Vénel née le 3 Avril (i) 1744, fut reçue dans la Maiſon Royale de St Louis à St Cyr, ſur les preuves de ſa nobleſſe faites le 3 Mai 1753 : elle eſt morte dans cette maiſon au commencement de l'année 1760.

(a) Expédition délivrée en forme. (b) (c) Original. (d) Prouvé par les articles de mariage de ſon fils aîné.
(e) (f) Extraits baptiſtére & de mariage délivrés en forme. (g) Lucréce de Chabert étoit fille de Gaſpard de Chabert Ecuyer, d'abord Lieutenant dans le Régiment de Provence, puis Lieutenant des Galeres du Roi & enſuite Capitaine de Frégate au ſervice de Sa Majeſté, qui avoit pour frere aîné Noble François de Chabert Ecuyer, Lieutenant Général de la Sénéchauſſée de Toulon : cette Famille eſt diviſée en deux branches ; la branche aînée eſt repréſentée par Joſeph-Bernard de Chabert, (arriére petit-fils de François) Chevalier, Lieutenant des Vaiſſeaux du Roi, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de St. Louis, Membre de l'Académie Royale des Sciences de Paris & de celle de Marine de Breſt, de la Société Royale de Londres, de l'Académie de Berlin, & de l'Inſtitut de Bologne, lequel commandoit une Frégate dans l'Eſcadre de M. de la Galliſſonniére à l'expédition de Minorque & a été honoré encore de pluſieurs autres Commandemens de Frégates du Roi dans la derniere guerre. La branche cadette eſt repreſentée par Annibal-Michel de Chabert-de Burgues, (petit-fils de Gaſpard) Chevalier, Lieutenant des Vaiſſeaux de ſa Majeſté & Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de St Louis.
(h) Suivant une atteſtation du Curé de la Cathédrale de Toulon du 19 Avril 1751. (i) Extrait baptiſtére délivré en forme.

VII. DEGRÉ.

Joseph de Vénel, Ecuyer, fut marié par articles accordés ſous ſeings privés le 26 Mars (*a*) 1724, avec Demoiſelle Anne-Thérèſe-Françoiſe de Garnier-de Julhans, fille de Jean de Garnier, Seigneur de Julhans, de Fontblanche & de Caſtillon, Sénéchal du Siége de Brignolle, & de Dame Anne-Thérèſe de Pétra ſa veuve : De ce mariage eſt iſſu,

VIII. DEGRÉ.

Jean-Joseph de Vénel, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de Saint Louis, Lieutenant des Vaiſſeaux du Roi & d'Artillerie de la Marine, né le 28 Octobre (*b*) 1724, & nommé ſucceſſivement Garde de la Marine en 1738, Enſeigne des Vaiſſeaux de Sa Majeſté en 1746, & Lieutenant en 1755; il a épouſé le 4 Mars (*c*) de cette même année, Demoiſelle Anne-Claire Trullet, fille de Jaques Trullet, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de Saint Louis, Lieutenant des Vaiſſeaux du Roi, & de Dame Claire de Garnier-de Fontblanche, & de ce mariage il a une fille née en 1757.

(*a*) Expédition délivrée en 1728.
(*b*) Extrait baptiſtére délivré en 1755.
(*c*) Extrait de mariage délivré en forme.

Vû & vérifié par Nous Chevalier, Conſeiller du Roy en ſes Conſeils, Juge d'Armes de France.

VERDELHAN (a),

Seigneurs de Merveillac, de Sarremejane, des Molles, de St Germain-de Calberte, de la Garde, de la Beſſede, du Poujol, des Fourniels &c.

EN LANGUEDOC, EN GÉVAUDAN, EN GASCOGNE ET EN BOURBONNOIS.

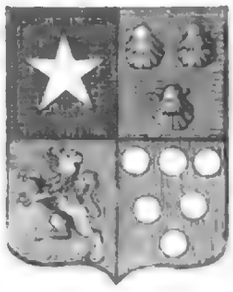

Écartelé au 1er de Sable à une Étoile d'Argent ; au 2^d d'Azur à 3 Coquilles d'Or, poſées 2 & 1 ; au 3e d'Azur à un Lyon d'Or, & au 4e de Gueules à 6 Bezans d'Argent poſés 3, 2 & un.

CETTE Famille ancienne dans l'ordre de la Nobleſſe eſt diviſée aujourd'hui en deux branches, celles des Seigneurs des Molles & des Seigneurs des Fourniels, iſſues toutes les deux inconteſtablement de la même tige que les Seigneurs de Merveillac éteints depuis environ un ſiécle, & par leſquels on commencera cet article.

PREMIER DEGRE' CONNU.

PIERRE Verdelhan (*Petrus Verdelhani*) Seigneur de Merveillac du chef de ſa 2de femme, demeuroit au lieu de Coudoulous, Paroiſſe de St Jean de Chambon de Deſe, & étoit marié avec Agnès DE COUDOULOUS le 21 Juin (*b*) 1376 date d'un hommage noble qu'il rendit à noble & diſcret homme Raimond d'Aulanhet (*de Aulanheto*) Damoiſeau, comme chargé de procuration de magnifique & égrege homme Mre Angli Grimoard fils de Mre Guillaume Grimoard Chevalier, Sg^r de Griſac, de Bellegarde & de la Baronie de Verſeüil, ſavoir de pluſieurs biens qu'il tenoit dudit Seigneur de Griſac, *en fief franc et honoré*, conſiſtans dans des cenſives à prendre ſur des terres que *feu Pierre Verdelhan*, du lieu de Maimin, Paroiſſe de St Maurice de Vantalon, tenoit de lui dans ledit Mas de Maimin & ſur d'autres terres que poſſédoit Agnès Verdelhan (*Verdel-*

(*a*) Ce nom eſt écrit dans les titres de diverſes manieres : on y lit *Verdeilhan*, *de Verdeilhan*, *Verdeillan*, *de Verdeillan*, *Verdelhain*, *de Verdelhan*, *Verdelhian*, *de Verdelhian*, *Verdelian*, *Verdelihan*, *Verdellan* & *Verdilhan* ; mais plus communément & preſque toujours *Verdelhan* ; auſſi les deux branches s'accordent-elles pour l'ortographier ainſi.

(*b*) Expédition délivrée au mois de Janvier 1761 par Charles de la Morte Notaire Royal Gradué, Juge du Marquiſat de Montclard, ſur la minute qui ſe trouve au fol. 158 d'un Régiſtre contenant les minutes de reconnoiſſances & d'hommages rendus à noble Reymond de Laulanhet Lieutenant & Procureur fondé de magnifique ſeigneur Anglic de Grimoard, & Juge des Châteaux de Griſac, de Bellegarde & de Verſeüil, pardevant Me Pierre Chantegril (*de Chantagrellis*) Notaire, lequel Régiſtre lui avoit été exhibé & avoit été enſuite retiré par Me Henry de Leiris Sr de Runes, Avocat au Parlement, Juge de la Baronie de Verſeüil à Chamborigaud : cette Expédition légaliſée le 3 Janvier de cette année.

hana) femme de Bernard Creſpin *alias* Coſteplane. Cet acte paſſé au lieu de Coudoulous dans la maiſon (*in hoſpicio*) de ladite Agnès de Coudoulous; il fut marié en 2des nôces avec (*a*) Tiburge (*b*) D'ESPINASSON (*c*) fille de noble (*d*) Pierre d'Eſpinaſſon Damoiſeau (*e*), Seigneur de Merveillac (*f*), & d'Hermende D'ANDUZE dite DE MERVEILLAC (*g*), qui étoit fille d'un Guillaume d'Anduze dit de Merveillac (*h*) vivant le 7 Février (*i*) 1310, & du chef duquel Pierre d'Eſpinaſſon avoit eu cette terre : Pierre Verdelhan eut de cette 2de alliance les deux enfans qui ſuivent.

2. PIERRE Verdelhan continue la branche aînée.
2. ETIENNE Verdelhan a formé la branche des Seigneurs de Sarremejane.

II. DEGRE'.

Noble & Diſcret Homme PIERRE Verdelhan qualifié ainſi dans un acte du 14 Mars (*k*) 1443, fut auſſi Seigneur de Merveillac du chef de ſa mere; on ne ſait ſi ce fut lui ou Pierre Verdelhan ſon pere qui demeurant au lieu de Merveillac dans la Paroiſſe de St Privat de Vallelongue au Diocèſe de Mende, reçut un acte de reconnoiſſance de Raymond de Legal (*de Equali*) le 17 Octobre (*l*) 1409, ſavoir de pluſieurs cens que celui-ci tenoit de lui en *fief franc et honoré*, à cauſe de certaine acquiſition que ledit Pierre Verdelhan avoit faite de noble Pons de la Garde (*de Garda*) Damoiſeau; mais il eſt très-certain que c'eſt lui que regarde un hommage noble qu'il rendit le 24 May (*m*) 1435 à magnifique & puiſſant homme Grimoard Grimoard Damoiſeau, Seigneur des Châteaux de Griſac, de Bellegarde & de la Baronnie de Verſeüil, pour ce qu'il tenoit dudit Seigneur *en fief franc et honoré*, conſiſtant entr'autres choſes *dans ſa ſeigneurie ſituée au Mas de Merveillac*, & confrontant les terres d'*Etienne Verdelhan ſon frere*; il eſt nommé dans cet acte *Petrus Verdelhani filius Petri Verdelhani* : on le trouve encore qualifié *noble & diſcret homme* (*nobili et diſcreto viro*) dans un hommage que lui rendit le 11 Septembre (*n*) 1445 le nommé Guillaume Sabi, de ladite Paroiſſe, pour des terres qu'il tenoit *ſous ſa directe ſeigneurie*; il fut pere de Pierre Verdelhan qui ſuit.

(*a*) Prouvé 1° par un acte du 14 Mars 1443 produit par expédition délivrée vers l'an 1460 à en juger par le caractére de l'écriture. 2° par un acte du 11 Janvier 1578 produit par expédition délivrée en 1603. 3° Par un acte original du 25 Juin de la même année. 4° Par un autre acte original du 18 Novembre 1580. 5° Par deux autres actes des 22 & 23 Décembre 1581 produits par expédition délivrée en 1603. 6° Par un autre acte du 12 Juillet 1586 produit dans la même forme que le précédent, & 7° enfin par l'hommage de 1667 cité à l'article de Jean Verdelhan auteur du 8 degré de la branche aînée.

(*b*) Ce nom de baptême eſt écrit de diverſes manieres dans les titres : on y lit *Thibos*, *Thibous*, *Tibos* & *Tiburgas*. (*c*) Ce nom eſt auſſi écrit quelquefois dans les titres *Deſpinaſſon* & *de Spinaſſon*.

(*d*) On lui trouve cette qualité de *noble* 1° dans un acte du 11 Janvier 1578 produit par expédition délivrée en 1603, & 2° dans un acte original du 25 Juin ſuivant.

(*e*) Il eſt ainſi qualifié dans l'hommage de 1667 rapporté ſur le degré de Jean Verdelhan auteur du VIII. degré de la branche aînée. (*f*) On le trouve ainſi qualifié dans un acte du 11 Janvier 1578 produit par expédition délivrée en 1603. (*g*) (*h*) (*i*) Prouvé par un acte du 12 Juillet 1586 produit par expédition délivrée en 1603.

(*k*) Expédition délivrée vers l'an 1460, à en juger par le caractére de l'écriture.

(*l*) Copie collationnée vers l'an 1583 par Me Jean Gaſſendon Notaire Royal, ſur la notte originale étant alors au pouvoir de noble Pierre de Calvet Sr de Fontanilles & de Moyrieres.

(*m*) Copie collationnée le 8 Janvier 1761 par Joſeph Jauſſaud Gradué ès Droits, Notaire Royal du lieu de Pierremolle & Lieutenant de Juge du Marquiſat de Portes, ſur l'expédition en forme qui étoit au fol. 191 d'un papier terrier d'hommages, contenant des aveux & dénombremens, & des reconnoiſſances féodales ou déclarations conſenties en faveur de puiſſant ſeigneur Grimoard Grimoard Seigneur de Griſac, de Bellegarde & de la Baronie de Verſeüil, pardevant M Pierre Thome Notaire, dont les nottes avoient paſſées enſuite à Ægidii Notaire Royal, lequel terrier lui avoit été exhibé par Me Henry de Leiris Sr de Runes, Avocat au Parlement, Juge de la Baronie de Verſeüil à Chamborigaud, cette copie légaliſée le même jour. (*n*) Original.

III. DEGRE'.

PIERRE Verdelhan Seigneur de Merveillac, eſt qualifié *Damoiſeau* dans un hommage qu'il rendit le 1er Mars (*a*) 1448 à haut & puiſſant homme Meſſire Antoine Grimoard Seigneur des Châteaux de Griſac, de Bellegarde & de la Baronie de Verſeüil; à moins que cet acte ne regarde Pierre Verdelhan ſon pere; il paroît auſſi avec la qualité de *noble & diſcret homme* (*nobili et diſcreto viro*) dans un autre acte du 14 Mars (*b*) 1443 où il eſt nommé avec ſon pere qui y a la même qualité, & il eſt vraiſemblable que c'eſt à lui ſous le nom de *noble Pierre Verdelhan*, du lieu de Merveillac (*nobili Petro Verdelhani, manſi de Marvelhaco*) que le nommé Pierre de *ou* du Solier (*de Solerio*) de la Paroiſſe de St Privat de Vallelongue, fit une vente le 25 Avril (*c*) 1467, pour laquelle ledit Pierre Verdelhan lui fit une obligation de la ſomme de 12 livres tournois par acte du même jour (*d*) dans lequel il eſt qualifié (*nobilis vir Petrus Verdelhani*) qualité qu'on lui trouve encore dans une ordonnance rendue le 27 Avril (*e*) ſuivant par noble homme Raymond de Ladilhe Bailly de Griſac, par laquelle ce juge enjoignit à Antoine Pin de faire hommage audit noble Pierre Verdelhan, des terres qu'il tenoit de lui. Seroit-ce encore lui qui ſous le nom de *noble Pierre Verdelhan* (*nobilem Petrum Verdelhani*) fit un compromis le 23 Août (*f*) 1467 avec Jean Fournier (*Forneri*) au ſujet de quelques cenſives qu'il prétendoit que celui-ci lui devoit pour des terres qu'il tenoit *ſous ſa directe ſeigneurie* par lui acquiſe par *ſes anteceſſeurs* de noble Pierre Bernard; cependant l'on préſume que ſon pere pouvoit encore vivre alors, celui-ci étant nommé dans un acte du 5 Juillet (*g*) 1468 *Pierre Verdelhan le jeune, du Mas de Merveillac*, ce qui feroit croire qu'effectivement il étoit encore vivant; à moins que ce Pierre Verdelhan le jeune ne fut un autre enfant de Pierre Verdelhan auteur du II. dégré : l'un de ces deux Pierre Verdelhan pere ou fils paroît encore avec la qualité de *noble* dans un acte du 4 Septembre (*h*) 1469 & avec celle de *noble homme* dans un autre acte du 14 Novembre (*i*) ſuivant. Pierre Verdelhan auteur de ce 3e. dégré mourut avant le 29 Mars (*k*) 1508 : on n'a point eu connoiſſance de l'alliance qu'il fit; mais il eſt prouvé qu'il eut un fils nommé Jaques Verdelhan dont on va parler.

IV. DEGRE'.

JAQUES Verdelhan Seigneur de Merveillac, eſt nommé dans deux hommages que lui rendirent le 29 Mars (*l*) 1508 les nommés Jean Coſte & Privat François habitans de la Paroiſſe de St Julien des Points au Dioceſe de Mende, pour les biens qu'ils tenoient *ſous ſa directe ſeigneurie*; & il eſt dit dans ces deux actes *fils de Pierre Verdelhan* (*filio Petri Verdelhani*), ainſi que dans un autre hommage du 5 Avril (*m*) ſuivant que lui rendit Jean Pelegrin (*Peligrini*) pour les biens qu'il poſſédoit *ſous ſa directe ſeigneurie*, & entr'autres de partie

(*a*) Voyez l'hommage de 1667 rapporté à l'article de Jean Verdelhan auteur du VIIIe degré de la branche aînée. (*b*) Expédition délivrée vers l'an 1460, à en juger par le caractérede l'écriture.
(*c*) (*d*) (*e*) Original. (*f*) (*g*) (*h*) (*i*) Minute originale.
(*k*) (*l*) (*m*) Copie collationnée le 7 Février 1761 par Charles de la Morte Notaire Royal Gradué, Juge du Marquiſat de Monteclard, ſur l'original reçu par Jean de Autun (*de Autumpno*) Notaire Royal de Champclos (*de Campo clauſo*) qui lui avoit été exhibé & avoit été enſuite retiré par Me Henry de Leiris Sr de Runes, Avocat au Parlement, Juge de la Baronie de Verſeüil à Chamborigaud, qui l'avoit à l'occaſion de la renovation du papier terrier du Marquiſat de Portes appartenant à S. A. S. Mg le Prince de Conty, auquel appartenoit ledit original. Cette copie légaliſée le même jour.

Digitized by Google

d'une piéce de terre, dont l'autre partie étoit tenue par le Prieur de St Gilles de Portes ſuivant une convention faite le 19 Août 1457 entre *Pierre Verdelhan ayeul* dudit Jaques & vénerable & religieuſe perſonne M. Pierre de Caſtanet Religieux au Monaſtere de Sauve & Prieur de ladite Egliſe de St Gilles de Portes; il ſe dit encore *fils de feu Pierre* (*Jacobus Verdelhani filius Petri condam manſi de Marvelhaco*) dans une reconnoiſſance qu'il fit à l'Abbé de Sendras le 26 Juillet (*a*) 1513 de pluſieurs biens qu'il tenoit de ladite Abbaye de Sendras; il avoit épouſé Jeanne ALEGRE qu'il inſtitua ſon héritiere univerſelle par le teſtament qu'il fit le 29 Novembre (*b*) 1564, par lequel il voulut être enterré au Cimetiere de St Privat de Vallelongue dans *le tombeau de ſes prédéceſſeurs;* par cet acte il nomma dans l'ordre ſuivant tous les enfans qu'il eut de ſon mariage & ſubſtitua ſes biens à Pierre Verdelhan ſon 3e fils ou bien *à celuy qui ſeroit héritier ou héritiere de Marvelhac & les ſiens.*

5. JEAN Verdelhan vivoit encore alors ſans alliance & dont on ignore la deſtinée.
5. ANTOINE Verdelhan continuë la deſcendance.
5. PIERRE Verdelhan dont on ignore pareillement la deſtinée.
5. MADELÉNE Verdelhan.
5. CATHERINE Verdelhan.
5. ANTOINETTE Verdelhan.
5. ALYS Verdelhan.
5. FRANÇOISE Verdelhan.

Elles étoient mariées à ce qu'il paroît lors du teſtament de leur pere qui leur légua à chacune la ſomme de 5 ſols *outre leur dot.*

V. DEGRE'.

Noble ANTOINE Verdelhan Ecuyer Sg^r de Merveillac, eſt nommé *Anthoine de Marvelhac S^r dudit lieu*, dans un mandement donné par le Sénéchal de Beaucaire & de Niſmes le 29 Janvier (*c*) 1577 au 1er Sergent requis pour ſur l'expoſé que ledit Seigneur de Merveillac avoit fait qu'il avoit pluſieurs emphitéotes & tenanciers tenans pluſieurs piéces & propriétés mouvantes *de ſa directe & ſeigneurie* qui refuſoient de le reconnoître & de lui payer les lods, cenſives, arrérages & autres devoirs ſeigneuriaux, faire commandement auxdits emphitéotes de payer leſdites cenſives & devoirs ſeigneuriaux; ce fut apparem-

(*a*) Voyez la notte *k l m* de la page précédente. (*b*) (*c*) Original.

Nota. Dans les titres produits par cette famille on trouve encore pluſieurs perſonnages de ce nom, dont la filiation n'eſt pas juſtifiée: on va en faire mention ici par ordre de date.

Jaques Verdelhan, dulieu & Paroiſſe de Frugieres, au Diocèſe de Mende, vivoit le 15 Décembre (*aa*) 1435 & le 11 Février (*bb*) 1466.

Brenguier Verdelhan, du Mas de Calberte, eſt nommé dans 2 actes des 15 Février (*cc*) 1465 & 4 Juillet (*dd*) 1466.

Jaques Verdelhan, du Mas de Calberte, Paroiſſe de S. Germain de Calberte, vivoit le 3 Septembre (*ee*) 1465.

Claude Verdelhan, du Mas de Calberte, vivoit le 4 Décembre (*ff*) 1469.

Jaques Verdelhan, du Mas de Cecenados, Paroiſſe de St Frezal de Ventalon, vivoit le 7 Octobre (*gg*) 1466.

Vincent Verdelhan, du Mas de Merveillac, vivoit le 8 Avril (*hh*) 1466 & eſt encore nommé comme vivant dans un autre acte du 11 May (*ii*) 1467.

Vincent Verdelhan, Prêtre, de la Paroiſſe de St Privat de Vallelongue vivoit le 17 Mars (*kk*) 1468.

Jaques Verdelhan, du Mas de Merveillac, Paroiſſe de St Privat de Vallelongue, eſt nommé comme vivant dans pluſieurs actes des 8 & 28 Avril (*ll*) 1466 & 24 Juillet (*mm*) 1468; il paroît être le même qu'un Jaques Verdelhan vivant le 11 Septembre (*nn*) 1445, qu'un autre Jaques Verdelhan qui eſt dit habitant du lieu de St Privat de Vallelongue dans un autre acte du 27 Juillet (*oo*) 1466, & enfin qu'un Jaques Verdelhan, du Mas de Merveillac, en préſence duquel fut paſſé un acte du 27 May (*pp*) 1467.

Daniel Verdelhan natif de St Privat vivoit le 28 Août (*qq*) 1603 & le 2 Janvier (*rr*) 1607.

(*aa*) (*bb*) (*cc*) (*dd*) (*ee*) (*ff*) (*gg*) (*hh*) (*ii*) (*kk*) (*ll*) (*mm*) (*nn*) (*oo*) (*pp*) (*qq*) Original. (*rr*) Copie ancienne valant original.

ment en conſéquence qu'il reçut un hommage le 11 Janvier (*a*) 1578 de deux habitans de la Paroiſſe de St Privat de Vallelongue, pour pluſieurs piéces de terres que ceux-ci poſſédoient *ſous ſa directe ſeigneurie, juridiction moyenne et baſſe, mere mixte et impere ;* il eſt dit dans cet acte *ſucceſſeur univerſel de feus Noble Pierre d'Eſpinaſſon et Pierre Verdelhan Seigneurs dudit Marveilhac* (Merveillac) ; le 25 Juin (*b*) ſuivant Jaques Paſcal reçut un commandement pour payer audit Seigneur de Merveillac les cenſives annuelles & perpétuelles qu'il lui devoit pour les fiefs, terres & poſſeſſions qu'il tenoit de lui au lieu de Merveillac, & *ſous ſa directe ſeigneurie et juridiction*, ainſi que tout autre droit ſeigneurial qui lui appartenoit, comme il étoit porté par les anciennes reconnoiſſances faites par les prédéceſſeurs dudit Paſcal *aux prédéceſſeurs dud. de Mervelhac*, ſavoir à *Noble Pierre Deſpinaſſon ancetre dud. Sr de Merveillac* le 20 Avril 1357 & le 30 Mars 1411 & à *Pierre Verdelhan biſayeul dud. Sr de Merveillac* le 25 Juillet 1425 (*c*), & à faute de ce, ledit Sergent ſaiſit pluſieurs piéces de terres les confrontans deſquelles étoient entr'autres *Pierre Verdelhan & Anthoine Verdelhan ſucceſſeurs et biens tenant deſd. Pierre Deſpinaſſon et Tiburgis ſa fille et Pierre Verdelhan ſon mari & encore led. Pierre Verdelhan biens tenant de lad. Tiburgis Deſpinaſſon ;* il obtint le 18 Novembre (*d*) 1580 une Sentence du Préſidial de Niſmes, par laquelle après avoir vû deux reconnoiſſances faites à *Pierre d'Eſpinaſſon*, du lieu de Merveillac le 20 Avril 1357 & le 30 Mars 1411, une autre reconnoiſſance faite à *Pierre Verdelhan au nom de ſa femme*, dudit lieu de Merveillac le 25 Juillet 1420, & encore une autre reconnoiſſance faite par Dandon Paſcal, à *Jaques Verdelhan*, dudit lieu de Merveillac le 7 Avril 1525, ladite Cour déclara ledit ſieur de Merveillac *Seigneur directe* des piéces & propriétés déſignées dans cette reconnoiſſance faite par ledit Dandon Paſcal audit Jaques Verdelhan à l'occaſion d'une piéce de terre qu'il avoit au Mas de Merveillac confrontant au couchant *avec les terres de Vinſens Verdelhan ;* il tranſigea le 22 Décembre (*e*) 1581 avec Jaques & Robert Paſcal pere & fils à l'occaſion d'une ſurpriſe que Dandon Paſcal leur pere avoit faite à *Jaques Verdelhan ſon pere*, en lui faiſant paſſer inſtrument de réduction des cenſives qui avoient été payées par les prédéceſſeurs deſdits Paſcal, audit Jaques Verdelhan & à *ſes anceſtres feu Pierre Deſpinaſſon et Pierre Verdelhan*, en date du 7 Avril 1525 ; par cet acte leſdits Jaques & Robert Paſcal convinrent de donner audit Seigneur de Merveillac une reconnoiſſance plus fidelle & entr'autres choſes d'une piéce de terre confrontant avec les terres de *Pierre Verdelhan* qui appartenoient à *Pierre Deſpinaſſon et Tibos ſa fille*, & étoient alors tenues par *Anthoine Verdelhan, de Sarremejane ;* plus d'une autre piéce de terre confrontant celle de *Pierre Verdelhan*, dudit lieu de Merveillac, *ſucceſſeur en partie* deſdits d'Eſpinaſſon & Tibos ſa fille, & alors poſſédée auſſi en partie par autre *Pierre Verdelhan ;* plus encore d'une autre piéce de terre confrontant celle de *Verdelhan, de Sarremejane, ſucceſſeur de feu Eſtienne Verdelhan et de Pierre Verdelhan ;* & enfin d'une autre piéce de terre aſſiſe comme les précédentes audit lieu de Merveillac, confrontant les terres de *Margueritte Verdelhanne*, qui avoient appartenues

(*a*) Expédition délivrée le 18 Aouſt 1603 ſur les nottes de feu Me Jaques Paulet Notaire Royal de St Privat de Vallelongue, par Jean Roviere Notaire Royal du Pont de Montverd, Garde alors de partie deſdites nottes, Commiſſaire à cet effet deputé par authorité de la Cour du Sénéchal de Niſmes pour la partie de M Mr Jacob Verdelhan Docteur en Droits, Seigneur de Merveillac.

(*b*) Original. (*c*) Cet acte eſt daté du 25 Juillet 1420 dans une Sentence du Préſidial de Niſmes du 18 Novembre 1580 produite en original. (*d*) Original.

(*e*) Voyez la notte *a* de cette page.

audit Pierre ; par acte du lendemain 23 Décembre (*a*) de ladite année 1581, passé en préſence de *Pierre Verdelhan, de Marvelhac*, vraiſemblablement ſon frere, Jaques & Jean Fages pere & fils, de ladite Paroiſſe de St Privat lui donnerent, en ſa qualité de Seigneur de Merveillac & comme *ſucceſſeur de feu Pierre d'Eſpinaſſon, Pierre Verdelhan et Thibous ſa femme et de Jaques Verdelhan ſon pere*, une reconnoiſſance de pluſieurs piéces de terre aſſiſes audit lieu de Merveillac, ſuivant les reconnoiſſances paſſées en faveur dudit Pierre d'Eſpinaſſon & de Pierre Verdelhan *prédéceſſeurs* dudit Antoine par acte du 20 Avril 1357 & autres; le 12 Juillet (*b*) 1586 il reçut encore un pareil acte de reconnoiſſance d'Antoine Nouvel, de ladite Paroiſſe de St Privat, d'une piéce de terre aſſiſe aux appartenances du Mas de la Ribe lès Caſtanet, en ſa même qualité de Seigneur de Merveillac & comme *ſucceſſeur de Guillaume d'Anduze dit de Marveillac, d'Hermende de Marveillac ſa fille femme de Pierre d'Eſpinaſſon et de Tibos d'Eſpinaſſon leur fille femme de Pierre Verdelhan du lieu de Marveillac ;* ledit Antoine Verdelhan étoit déja Licentié en Droits lors du teſtament de ſon pere & prit ce titre juſqu'à ſa mort ; il fut marié 2 fois; la 1re avec N...& la 2de par contrat du 30 Juin (*c*) 1563 (*d*) avec Marguerite PEREDES morte avant le 14 Août (*e*) 1573, fille du Sr Antoine Peredes, du lieu de St Etienne de Valfranciſque; étoit encore vivant le 8 Juin (*f*) 1599, & mourut avant le 18 Août (*g*) 1603.

Premier Lit.

6. ANDRÉ Verdelhan va ſuivre.

Second Lit.

6. Noble JACOB Verdelhan Ecuyer, Seigneur de Merveillac, vendit par acte du 8 Juin (*h*) 1599 à Me Jean du Puy Praticien du lieu de St Etienne de Valfranciſque, une cenſive que celui-ci lui payoit, & dans cet acte il eſt nommé *Monſieur Maitre Jacob Verdeilhan Ecuier, Seigneur de Marveillac, fils émancipé de Monſieur Maitre Antoine Verdeilhan Licencié ès Droits, Juge en la Cour ordinaire de S^t Eſtienne de Valfranceſque ;* fit faire un procès-verbal le 18 Août (*i*) 1603 à l'occaſion de pluſieurs contrats concernant la ſeigneurie & juriſdiction de Merveillac que *feu Monſr M^e. Anthoine Verdelhan ſon pere, ès Droicts Licencié,* avoit paſſés, & dont il deſiroit avoir des extraits pour la conſervation de ſadite ſeigneurie de Merveillac, & à l'occaſion de pluſieurs procès qu'il avoit en la Sénéchauſſée de Niſmes ; dans cet acte il eſt qualifié *Monſieur M^e. Jacob Verdelhan Docteur ès Droits, Seigneur de Marveillac :* outre ces qualités, on lui trouve encore celle de *Lieutenant en la Judicature Royalle d'Aigueſmortes* dans une ratification qu'il fit le 2 Janvier (*k*) 1607 d'une acquiſition faite par Me Jean Roviere Notaire Royal de St Privat de Vallelongue, de Privat

(*a*) Voyez la notte *a* de la page précédente.

(*b*) Expédition délivrée le 18 Aouſt 1603 ſur les nottes de feu Me Pierre Bauzon Notaire Royal au Caſtanet, par Jean Roviere Notaire Royal du Pont de Montverd, Commiſſaire départi par authorité de la Cour du Sénéchal de Niſmes, pour la partie de Mr Me Jacob Verdelhan Docteur ès Droits, Sr de Merveillac, leſdites nottes exhibées & retirées par Jean Paulet.

(*c*) Expédition délivrée le 26 Novembre 1760 par Nicolas-Salomon Caſtanet Notaire Royal de St Etienne de Valfranciſque, ſur l'original étant en ſon pouvoir, comme acquéreur & garde d'une partie des nottes de Nicolas Sabatier Notaire Royal de St Etienne qui avoit reçu l'acte ; & légaliſée le lendemain.

(*d*) Un mémoire de famille porte que ce fut en ſecondes nôces qu'il l'épouſa ; & qu'il avoit eu déja de ſon premier mariage un fils nommé *André*, & que du ſecond naquirent Jacob & Pierre Verdelhan.

(*e*) (*f*) Expédition délivrée le 16 Janvier 1761 par le ſuſdit Nicolas-Salomon Caſtanet, comme acquéreur des nottes de François Coſte Notaire Royal qui avoit paſſé l'acte, & légaliſée le même jour.

(*g*) Original. (*h*) Voyez la note *e f* de cette page. (*i*) Original. (*k*) Copie valant original.

Paſcal, de la ſuſdite Paroiſſe, ſavoir d'une piéce de terre mouvant de *la directe ſeigneurie* dudit Seigneur de Merveillac dont ledit Jean Roviere lui donna ſa reconnoiſſance; il épouſa Demoiſelle Suſanne D'ISARN qui devint veuve avant le 21 Décembre (*a*) 1630, & mourut avant le 26 Janvier (*b*) 1658.

6. PIERRE Verdelhan Ecuyer, eſt ainſi qualifié dans une obligation de la ſomme de 180 écus qu'il fit le 28 May (*c*) 1593 à Pierre Bairau Ecuyer, de la Ville du Vigan, qui lui avoit vendu un cheval *pour faire la guerre pour le ſervice du Roy*; on le croit auteur de la branche des Seigneurs des Molles rapportés ci-après page 12.

VI. DEGRE'.

Noble ANDRÉ Verdelhan Seigneur de Merveillac, demeurant à St Maurice de Vantalon, Diocèſe d'Uſés, fit un accord le 21 Décembre (*d*) 1630 avec M^e. Anthoine Larguier Bailly Régent au Comté du Roure, par lequel celui-ci lui promit de lui faire de nouvelles reconnoiſſances de toutes les piéces, terres & propriétés qu'il poſſédoit, mouvantes *de la directe et ſeigneurie* dudit Seigneur de Merveillac, & s'engagea de plus de lui remettre toutes les ſommes qui lui pouvoient être dues, tant par *feu M^e. Jacob Verdeilhan Docteur ès Droits, Sr. de Marveilhac, que par feu Anthoine Verdeilhan ſon pere*; ledit S^gr de Merveillac eſt qualifié dans cet acte *Noble André Verdeilhan Seigneur de Marveilhac*; un autre acte du 6 Janvier (*e*) 1643 lui donne pour fils

VII. DEGRE'.

Noble ANTOINE Verdelhan Seigneur de Merveillac, qui fit un accord ce même jour avec Noble Simon de Plantevid S^gr de la Baſtide & de la Baume, Docteur & Avocat en la Cour des Comptes, Aydes & Finances de Montpellier, à l'occaſion d'une ſomme de 200 liv. que celui-ci lui demandoit & qui lui avoit été cédée le 4 Novembre précédent par Demoiſelle Suſanne d'Iſarn veuve de Noble Jacob Verdelhan S^gr de Merveillac : On le croit pere de

VIII. DEGRE'.

Noble JEAN Verdelhan Seigneur de Merveillac, demeurant auſſi à S^t. Maurice de Vantalon, & lequel *faiſoit profeſſion de la Religion prétendue réformée* lors d'un hommage qu'il fit le 21 Septembre (*f*) 1667 à Très-Haut & Très-Puiſſant Seigneur, Monſeigneur Scipion Grimoard-de Beauvoir Comte du Roure, Baron de Griſac, de Bellegarde, de Verfeüil &c. Savoir » de ce qu'il tenoit » de luy ainſy que ſes prédeceſſeurs l'avoient tenu *à fief franc noble et honnoré* » et ſans aucun ſervice, conformément à la reconnoiſſance.... faite par *Pierre* » *Verdeilhan Damoiſeau, de Marveilhac*, Paroiſſe de Saint Privat de Vallongue, à » Haut et Puiſſant Homme Meſſire Anthoine Grimoard Seigneur des » Châteaux de Griſac, Bellegarde et Verfuel (Verfeüil) par acte reçu par

(*a*) (*b*) Original. (*c*) Expédition délivrée le 16 Janvier 1761 par Nicolas-Salomon Caſtanet Notaire Royal de St Etienne de Valfranciſque, ſur l'original qui étoit en ſon pouvoir comme acquéreur de partie des nottes de Pierre de la Pierre Notaire Royal qui avoit reçu l'acte; & légaliſée le même jour. (*d*) Original.
(*e*) Expédition délivrée le 16 Janvier 1761 par ledit Caſtanet Notaire, comme acquereur des nottes de Marc de la Pierre qui avoit reçu l'acte; & légaliſée le même jour. (*f*) Original.

Digitized by Google

» Mᵉ. Barthellemi Martin Notaire le 1ᵉʳ. Mars 1448, leſdites reconoiſſance et » hommage dépendants d'autres cy-devant rendus par *Pierre Verdeilhan fils d'autre* » *Pierre,* dudit Marveilhac, à Puiſſant Homme Grimoard Grimoard Seigneur dudit » Grizac, Bellegarde et Verſuel (Verfeüil) le 24 May 1435, par acte reçu » par Mᵉ. Pierre Thome et d'autres auparavant rendues par *Pierre Deſpinaſſon* » *Damoiſeau,* dudit Marveilhac, à Haut et Puiſſant Homme Meſſire Angli de » Grimoard Seigneur deſdits Grizac, Bellegarde et Verſuel (Verfeüil) le 29 » Avril 1376, par acte reçu par Mᵉ. Pierre Chantagrel Notaire, et d'autre auſſi » rendue le même jour par *Ermeſende fille de feu Etienne de Marveilhac* audit » Seigneur devant le même Notaire, le tout conſiſtant entre autres choſes en » un domaine aſſis au lieu de Marveilhac, confrontant avec les hoirs et biens » tenants d'*Eſtienne Verdeilhan*, en pluſieurs cens et rentes ſur pluſieurs habi- » tans de la parroiſſe et mandement de Bellegarde et dans les directes et ſei- » gneuries, lods, ventes, prélations, avantages et juridictions qu'il avoit » dans ſes fiefs et poſſeſſions «. Il étoit encore vivant le 18 Novembre (*a*) 1672, & eut de ſon mariage avec Jeanne DE LAURENS

9. MARGUERITE Verdelhan femme du Sᵗ. VELAY-DE RACOULES.

BRANCHE

DES SEIGNEURS DE SARREMEJANE.

II. DEGRE'.

ETIENNE Verdelhan Seigneur de Sarremejane, Parroiſſe de Sᵗ. Privat de Vallelongue au Diocèſe de Mende, eut cette terre du chef de Tiburge d'Eſpinaſſon ſa mere; il étoit marié avec Agnès DE COUDOULOUS (*b*) dès le 16 Février (*c*) 1434 datte d'un hommage qu'elle rendit à Magnifique & Puiſſant Homme Grimoard Grimoard Damoiſeau, Seigneur de Griſac, de Bellegarde & de la Baronie de Verfeüil, pour pluſieurs cens qu'elle tenoit de lui *en fief franc et honoré* & ſpéciallement de 2 ſols tournois de cens qu'elle percevoit avec Etienne Verdelhan ſon mari & *Pierre Verdelhan*, de Merveillac, ſon frere, ſur ce qui étoit tenu d'eux dans le Mas de Fontmarin, pour leſquels ledit Etienne Verdelhan en fit un nouvel hommage noble le 25 May (*d*) 1435 audit Seigneur Grimoard; il tranſigea le 14 Mars (*e*) 1443 avec *Nobles & Diſcrets Hommes* (*nobiles et diſcretos viros*) *Pierre & Pierre Verdelhan pere & fils*, dudit lieu de Merveillac, par laquelle ſur ce que ceux-ci diſoient que le Mas blanc (*Manſum blanchi*) ſitué audit lieu de Merveillac, autrefois acquis par *Pierre Verdelhan pere deſdits Pierre & Etienne* leur appartenoit en vertu d'une donation précédemment faite par ledit feu Pierre pere deſdits freres, comme auſſi

(*a*) Original. (*b*) On obſerve que ſon pere avoit épouſé auſſi une *Agnès de Coudoulous* ſuivant l'acte de 1376 cité à ſon article page 1re. (*c*) (*d*) Copie collationnée le 3 Janvier 1761 par Charles de la Morte Notaire Royal Gradué, Juge du Marquiſat de Montclard, ſur les expéditions en forme qui étoient au fol. 189 & 191 d'un papier terrier d'hommages contenans aveus & dénombremens & des reconnoiſſances féodales ou déclarations conſenties en faveur de Puiſſant Seigneur Grimoard Grimoard Seigneur de Griſac, de Bellegarde & de la Baronie de Verfeüil, pardevant Mᵉ. Pierre Thome Notaire, aux nottes & minuttes duquel Mᵉ. Ægidii Notaire Royal avoit été ſubrogé; lequel terrier lui avoit été exhibé & avoit été enſuite retiré par Mᵉ. Henry de Leiris Sᵗ. de Runes, Avocat au Parlement, Juge de la Baronie de Verfeüil à Chamborigaud; & légaliſée le même jour.

(*e*) Expédition délivrée vers l'an 1460, à en juger par le caractere de l'écriture.

Digitized by

que le lieu de Sarremejane & les autres biens que ledit Etienne tenoit de *Tibos de Spinaſſon* mere deſdits freres, appartenoit auxdits pere & fils, en vertu de la donation que ladite Tibos avoit faite de tous ſes biens, à quoi ledit Etienne repondoit que ledit Mas blanc lui appartenoit par donation à lui faite *par ledit ſeigneur ſon pere* (*per dictum dominum patrem ſuum*) ratifiée par ledit Pierre ſon frere, & enfin que la moitié des cens acquis par ledit feu Pierre leur pere, lui appartenoit en vertu de ſon teſtament; pour terminer tous différens, les parties conviennent que ledit Mas appellé le Mas blanc ſitué à Merveillac appartiendroit à l'avenir audit Etienne, ſauf *la directe ſeigneurie* qui demeureroit auxdits Pierre pere & fils, avec ce qui étoit contenu dans une donation faite par ledit feu Pierre & Tibos ſon épouſe, audit Pierre leur fils; & que les cens que percevoit ledit Etienne *au nom de ſes enfans* ſur le Mas de Fontmarin appartiendroit auxdits Pierre pere & fils, ſauf audit Etienne *la directe ſeigneurie*. Cet acte paſſé à Sarremejane en préſence de *Jaques Verdelhan* & autres; outre que cet acte établit 3 filiations pour la branche des Seigneurs de Merveillac, il prouve de plus 1°. qu'Etienne dont il eſt ici queſtion poſſédoit la Seigneurie de Sarremejane du chef de Tiburge d'Eſpinaſſon ſa mere, & 2°. qu'il avoit alors pluſieurs enfans; ledit Seigneur de Sarremejane reçut par acte du 29 Janvier (*a*) 1454, paſſé en préſence de *Pierre Verdelhan* vraiſemblablement ſon frere, & par autres actes du mois de Février (*b*) de la même année & du 10 (*c*) des mêmes mois & an, les hommages de Raymont Nogaret (*Noguareti*) du lieu de Nogaret, François Philipes, du lieu de Chabanes & Jean Nogaret du lieu de Rodilhaire (*de Rodilharia*) ſavoir de pluſieurs biens qu'ils tenoient de lui en emphitéoſe *ſous ſa directe ſeigneurie* à lui advenue *de ſes anteceſſeurs*; l'acte de 1443 cité ci-deſſus, prouve qu'il avoit eu pluſieurs enfans; mais on n'a pu recouvrer aucun acte qui les déſigne tous.

3. Etienne Verdelhan demeurant à Sarremejane eſt le ſeul que l'on connoiſſe des enfans d'Etienne Verdelhan dont on vient de parler; il eſt qualifié *neveu* de Pierre Verdelhan, du Mas de Merveillac, auteur du II° degré, dans une obligation qu'il fit avec lui le 23 Novembre (*d*) 1464, tant en leurs noms que comme procureurs de la terre de Griſac, à Religieux Homme M^r. Pierre Pelet Prieur de St Privat de Vallelongue, ſavoir de 5 écus d'or qu'il leur avoit prêtés pour la défenſe des libertés & franchiſes de la terre de Griſac, à cauſe des finances des fiefs & arriere-fiefs impoſés par les nobles ſur les nobles.

3. Guillaume Verdelhan Clerc du Mas de Sarremejane nommé ainſi dans un acte auquel il fut préſent le 8 Juin (*e*) 1467, paroît être encore l'un des enfans d'Etienne Verdelhan auteur de la branche des Seigneurs de Sarremejane.

III. DEGRE'.

Pierre Verdelhan Seigneur de Sarremejane n'eſt dit dans aucun acte fils d'Etienne; mais joint au rapport des tems la poſſeſſion de la même terre qu'il ne put avoir que par ſucceſſion, on a cru devoir le placer ici au 3° degré comme

(*a*) (*b*) (*c*) Copie collationnée le 7 Février 1761 par Charles de la Morte Notaire Royal Gradué, Juge du Marquiſat de Montclard, ſur l'original reçu par Pierre Eſchalier (*Eſchalerii*), lequel lui avoit été exhibé & avoit été enſuite retiré par M^e. Henry de Leiris S^r. de Runes, Avocat au Parlement, Juge de la Baronie de Verfeüil, qui l'avoit à l'occaſion de la renovation du papier terrier du Marquiſat de Portes appartenant à S. A. S. Mgr. le Prince de Conty, auquel appartenoit auſſi ledit original; & légaliſée le même jour. (*d*) (*e*) Minute originale.

Digitized by Google

étant vraiſemblablement l'un des enfans du Seigneur de Sarremejane auteur du IIe degré; il eſt nommé dans deux actes paſſés en ſa préſence le 24 Janvier (*a*) 1466 & le 7 Juin (*b*) 1467; il ratifia par acte du 18 Octobre (*c*) 1468 un échange de quelques terres qui étoient *ſous ſa directe*, & par autre acte du 10 Septembre (*d*) 1471, il ratifia encore un échange fait entre Noble Antoine de Autun (*de Autumpno*) du lieu de Champclos, Paroiſſe de Ste Cécille d'Andorge & Raymond Chabrier (*Chabrerii*) du Mas de Vilaret, de ladite Paroiſſe, lequel fit reconnoiſſance par ce même acte audit Pierre Verdelhan, d'une piece de terre ſituée en ladite Paroiſſe, qu'il avoit eue par ledit échange & qui étoit *ſous ſa directe et ſeigneurie :* Seroit-ce l'un de ſes fils nommé

VINCENT Verdelhan, du Mas de Sarremejane, dans un hommage qu'il rendit le 26 Juillet (*e*) 1513 à l'Abbé de Sendras, pour pluſieurs biens qu'il tenoit ſous la directe ſeigneurie de ladite Abbaye.

V. DEGRE'.

Noble ANTOINE Verdelhan Seigneur de Sarremejane & de Fabregues, qui ſuivant la combinaiſon d'années pour chaque degré, devoit être arriere-petit-fils d'Etienne Verdelhan auteur de la branche des Seigneurs de Sarremejane, poſſédoit deja cette terre de Sarremejane lors d'une ratification qu'il fit le 22 Mars (*f*) 1575 d'un échange que Jean Fages, de la Paroiſſe de St Privat de Vallelongue avoit fait avec *M^re^. Anthoine Verdelhan Licencié, S^r^. de Marveilhac*, de pluſieurs terres tenues dudit Seigneur de Sarremejane auquel ledit Jean Fages donna le même jour une reconnoiſſance deſdites terres mouvantes de *la directe ſeigneurie et juridiction dudit Sarremejane ;* & d'une reconnoiſſance que lui fit encore le 24 du même mois (*g*) Pierre Hugon, de ladite Paroiſſe de St. Privat, d'une piece de terre qu'il poſſédoit en ladite Paroiſſe *ſous la directe et juridiction moienne et baſſe* dudit Seigneur de Sarremejane, en préſence de *M^re^. Anthoine Verdelhan S^r^. de Marveilhac ;* le 1er. acte où l'on trouve qu'il poſſédoit la terre de Fabregues eſt une reconnoiſſance donnée le 26 Juin (*h*) 1578 à *Noble Anthoine Verdelhan ès droits Licencié, Seigneur de Marveilhac, biens tenant et ſucceſſeur de Noble Pierre Bernard, du lieu de S^t^. Chriſtol*, par Jaques Malplach, de ladite Paroiſſe de S^t^. Privat, ſavoir de pluſieurs piéces de terre étant *ſous ſa directe, moienne, baſſe, avantage, ſeigneurie et prélation ;* il prenoit encore la qualité de Seigneur de Fabregues lorſqu'il épouſa par contrat du 4 Septembre (*i*)

(*a*) (*b*) (*c*) Minute originale.

(*d*) Copie collationnée le 7 Février 1761 par Charles de la Morte Notaire Royal Gradué, Juge du Marquiſat de Montclard, ſur l'original reçu par Jean Mercier (*Mercerii*) Notaire lequel lui avoit été exhibé & avoit été enſuite retiré par M^e^. Henry de Leiris S^r^. de Runes, Avocat au Parlement, Juge de la Baronie de Verfeüil à Chamborigaud, qui l'avoit à l'occaſion de la renovation du papier terrier de Dame Madelene de Cabanis veuve de M^r^. de Marane, dela Ville d'Alais, à laquelle appartenoit ledit original; & légaliſée le même jour.

(*e*) Copie collationnée le 7 Février 1761 par Charles de la Morte Notaire Royal Gradué, Juge du Marquiſat de Montclard, ſur la minute qui étoit au fol. 49 d'un protocolle de M^e^. Jean de Autun (*de Autumpno*) Notaire lequel lui avoit été exhibé & avoit été enſuite retiré par M^e^. Henry de Leiris S^r^. de Runes, Avocat au Parlement, Juge de la Baronie de Verfeüil à Chamborigaud, qui l'avoit à l'occaſion de la renovation du papier terrier du Marquiſat de Portes appartenant à S. A. S. Mgr. le Prince de Conty auquel appartenoit led. protocolle; & légaliſée le même jour.

(*f*) (*g*) Expédition délivrée peu de tems après l'acte, par Jean Roviere Notaire Royal comme garde de partie des notes de feu M^e^. Guillaume Breſſon Notaire qui avoit reçu l'acte.

(*h*) Expédition délivrée le 18 Août 1603 ſur les nottes de feu M^e^. Jaques Paulet Notaire Royal de S^t^. Privat de Vallelongue, par Jean Roviere Notaire Royal du Pont de Montverd, garde alors de partie deſdites notes, Commiſſaire à cet effet député par autorité de la Cour du Sénéchal de Niſmes, pour la partie de M^e^. M^e^. Jacob Verdelhan Docteur ès Droits, Seigneur de Merveillac.

(*i*) Copie collationnée le 21 Janvier 1680 par Guillaume Rochete Notaire Royal, ſur une expédition délivrée par Jean Poitevin fils de feu M^e^. Pierre Poitevin Notaire Royal de Chamborigaud, qui avoit paſſé l'acte; ledit Jean garde des notes de ſondit pere & ſubrogé à l'expédition d'icelles; ladite expédition repreſentée & retirée par M^e^. Pierre Montet qui l'avoit en ſa poſſeſſion.

ſuivant Marguerite DURANT veuve en 2des. nôces de Claude D'ALEGRE dit VIELVIER, & en 1eres. nôces de Noble Guillaume DE BUDOS; par cet acte il paroît que ledit Antoine Verdelhan avoit été marié en 1eres nôces; car il déclare qu'il avoit alors un fils naturel & légitime appellé *Daniel* Verdelhan; Marguerite Durant de ſon côté dit qu'elle avoit eue de ſon 1er mariage une fille nommée Demoiſelle Madeléne DE BUDOS; & ils promettent réciproquement de les marier enſemble & d'accomplir ce mariage en faveur duquel Haut & Puiſſant Seigneur Meſſire Jaques de Budos Baron & depuis Vicomte de Portes, Baron de Teyrargues, Chevalier de l'Ordre du Roy, Gentilhomme ordinaire de ſa Chambre & Lieutenant de cent hommes d'armes de ſes Ordonnances, conſtitue en dot à ladite Demoiſelle Madeléne de Budos ſa niéce, pour tous droits paternels, la ſomme de 266 écus & deux tiers d'écus d'or; & ledit Antoine Verdelhan donne audit Daniel ſon fils la moitié de tous ſes biens, ſe réſervant l'autre moitié pour légitimer *ſes autres enfans nés et à naitre*, & de plus tous les droits ſeigneuriaux qui étoient dus au Seigneur Baron du Roure & de Griſac *duquel il tenoit en juridiction et directe*.

VI. DEGRE'.

DANIEL Verdelhan Ecuyer, Seigneur de Fabregues (l'un des enfans du 1er lit d'Antoine Verdelhan dont on vient de parler) demeuroit au lieu de Sarremejane, & reconnut conjointement avec ſon pere *comme ſucceſſeurs de feu Eſtienne Verdelhan* (auteur de cette branche des Seigneurs de Sarremejane) par acte du 27 Mars (*a*) 1584, tenir à *fief franc et honnorable* de Haut & Puiſſant Seigneur Noble Antoine de Grimoard Ecuyer, Seigneur & Baron de Griſac, de Bellegarde &c, pluſieurs piéces de terre dont une confrontoit avec *Pierre Verdelhan*, & auſſi pluſieurs cenſives, ainſi que la juriſdiction qu'ils avoient dans leurs fiefs & poſſeſſions; Daniel Verdelhan fit encore hommage comme *ſucceſſeur et biens tenant d'Eſtienne Verdelhan*, tant en ſon nom que comme fils & donataire de ſon pere le 18 Septembre (*b*) 1590 à Haut & Puiſſant Seigneur Meſſire Jaques de Budos Vicomte de Portes, Chevalier de l'Ordre du Roy, ſavoir d'un ſol de cenſives *avec droit de directe prélation* qu'il avoit à prendre annuellement ſur certains habitans du Mas du Terondel & de Leirolle pour les fiefs mouvans de *ſa directe, avec la ſeigneurie qu'il diſoit avoir ſur leſdits fiefs*, le tout aſſis dans la Paroiſſe de St Frezal de Ventalon, ſuivant les hommages faits par ſes prédéceſſeurs, aux prédéceſſeurs dudit Seigneur de Portes; on a vû à l'article de ſon pere qu'en 1578 il étoit ſur le point d'épouſer Demoiſelle Madeléne DE BUDOS fille de Noble Guillaume de Budos & de Marguerite DURANT ſa belle-mere; mais on ne ſait ſi ce mariage eut lieu.

(*a*) Expédition de l'écriture du tems & valant original.

(*b*) Expédition délivrée par Charles de la Morte Notaire Royal Gradué, Juge du Marquiſat de Montclard, le 3 Janvier 1761, ſur la minute qui étoit dans un Régiſtre d'actes de foy & hommages contenant aveux & dénombremens rendus à Mre Jaques de Budos Vicomte de Portes, & à Dame Catherine de Clermont ſa veuve, devant Me Maurice Boyer Notaire; ledit Régiſtre exhibé & retiré par M. Henry de Leiris St de Runes, Avocat au Parlement, Juge de la Baronie de Verſeüil, qui l'avoit à l'occaſion de la renovation du papier terrier du Marquiſat de Portes dont il étoit chargé de la part de S. A. S. Mgr le Prince de Conty auquel ce Régiſtre appartenoit; & légaliſée le même jour.

Digitized by Google

BRANCHE

DES SEIGNEURS DES MOLLES.

VI. DEGRE'.

PIERRE Verdelhan habitant au lieu de Thonas, Paroiſſe de St Germain de Calberte au Diocèſe de Mende, doit être l'un des fils d'Antoine Verdelhan Seigneur de Merveillac, auteur du V. dégré de la 1ere branche; on en tire la preuve de ce que la qualité de *Seigneur de Merveillac* eſt donnée en 1621, comme on le verra plus bas, à Antoine Verdelhan ſon fils aîné qui ne pouvoit la prendre qu'à titre de ſucceſſion; on croit donc devoir en conclure que Pierre Verdelhan nommé dans le contrat de mariage de Daniel Verdelhan ſon fils en 1608 eſt le même que Pierre Verdelhan 2^d. fils d'Antoine Verdelhan Seigneur de Merveillac, auteur du V dégré de la branche aînée & de Marguerite Peredes.

7. Noble ANTOINE Verdelhan Seigneur de Merveillac paroît ſous ces qualités dans le contrat de mariage de Daniel Verdelhan ſon frere puiné, auquel il fut préſent, & qui prouve de plus qu'il avoit alors un fils appellé *le ſieur de Merveillac.*
7. DANIEL Verdelhan va ſuivre.

VII. DEGRE'.

DANIEL Verdelhan Ecuyer, Seigneur de Thonas & de la Beſſede &c. fit ſon teſtament le 1er Juin (*a*) 1621 (*b*) par lequel il voulut être enterré *au cimetiere de l'Egliſe chrétienne et réformée du lieu où il décéderoit* & inſtitua ſon héritiére univerſelle Demoiſelle Jeanne Planque ſa femme, à la charge de remettre ſon héritage à *Noble Pierre Verdelhan S^r. des Molles ſon fils* lorſqu'il auroit atteint l'âge de 25 ans, pourvu qu'il n'eût commis aucun crime *emportant confiſcation ou dérogeance;* il veut deplus qu'elle faſſe faire inventaire de ſes meubles par un notaire royal ſans autres officiers, en la préſence & aſſiſtance de *Noble Antoine Verdelhan Seigneur de Merveillac ſon frere ainé*, & dans le cas où il ſeroit décédé avant le teſtateur, il entendoit que ledit inventaire fut fait en la préſence du *S^r. de Merveilhac fils de ſon frere*, & du *S^r. Verdilhan des Fourniels ſon couſin germain*, voulant de plus qu'elle pût vendre de ſes biens pour le payement des legs faits à ſes enfans, pourvu qu'elle ne vendit ni n'aliénat rien *du Mas de la Combe* ni *du fief de la Beſſede;* depuis il fit encore deux codicilles, le 1er en datte du 15 Juin (*c*) 1629, & le 2^d datté du 28 Août (*d*) 1636 (*e*) par lequel il autoriſa ſa femme à vendre *le Mas de Mazel*, & il mourut le 1er Septembre (*f*) ſuivant dans la Ville de Toulouze où il étoit alors à l'occaſion d'un procès qu'il avoit; dans ſon contrat de mariage qui avoit été accordé le dernier Avril (*g*) 1608 avec Jeanne PLANQUE fille d'Etienne

(*a*) Copie collationnée à Toulouſe le 17 Aouſt 1742 par le Sr Bertrand Ecuyer, Conſeiller-Sécretaire du Roy, Maiſon, Couronne de France & de ſes Finances.

(*b*) Ce Teſtament eſt encore énoncé dans une Requeſte que Pierre Verdelhan ſon fils préſenta le 14 Aouſt 1658 au Sénéchal de Niſmes; cette Requête produite en original.

(*c*) (*d*) Voyez la notte *a* de cette page.

(*e*) Cet acte eſt encore énoncé dans la Requête de 1658 citée à la note *b* de cette page.

(*f*) Prouvé par l'acte d'enrégiſtrement de ſon teſtament fait le 16 Octobre ſuivant.

(*g*) Expédition délivrée le 13 May 1644 par du Cros Notaire Royal de St Germain de Calberte, ſur la minute qui étoit dans un Livre de nottes de feu Me Léonard Coſte qui avoit reçu l'acte, Notaire Royal de St Etienne de Valfranciſque; ladite minute exhibée & retirée par Louiſe de Coſte fille & garde-nottes dudit feu Coſte.

Planque, du lieu de Thonas, & de Jeanne SOULIERRE ſa veuve; dans cet acte il eſt qualifié *Mre Daniel Verdelihan fils de feu Pierre Verdelihan habitant au lieu de Tounas, Parroiſſe de Saint Germain de Calberte, au Diocèſe de Mende*, & il y eſt dit que ce mariage devoit être célébré *en l'Egliſe prétendue réformée;* les enfans qui en naquirent furent

8. PIERRE Verdelhan ci-après.
8. DANIEL Verdelhan,
8. JAQUES Verdelhan,
8. JEAN-JAQUES Verdelhan,

nés depuis le teſtament de leur pere, & avant le 1er codicille qu'il fit par lequel il leur légua la ſomme de 1000 livres à chacun.

8. JAQUETTE Verdelhan,
8. VALENCE Verdelhan,
&
8. SUSANNE Verdelhan,

nommées dans le teſtament de leur pere & vivantes encore alors ſans alliance.

Bâtardes.

8. MARIE Verdelhan,
8. MARGUERITE Verdelhan,
8. GABRIELLE Verdelhan,

à chacune deſquelles leur pere légua, pour le tems qu'elles ſe marieroient, la ſomme de 120 l. qu'il réduiſit depuis à 100 liv. par ſon 1er codicille, à cauſe des enfans qu'il avoit eus depuis ſon teſtament.

VIII. DEGRE'.

Noble PIERRE Verdelhan Seigneur des Molles, de Thonas & de la Beſſede, encore mineur lors du teſtament de ſon pere, reçut une aſſignation le 10 Septembre (*a*) 1688 pour rendre à l'Evêque de Mende Comte de Gévaudan, les foi, hommage & ſerment de fidélité des terres, fiefs, ſeigneuries & biens nobles qu'il tenoit en fief dudit Seigneur Evêque; il ne vivoit plus lors du contrat de mariage de Daniel Verdelhan ſon fils qu'il eût de ſon mariage avec Demoiſelle Anne DU MAS.

9. DANIEL Verdelhan va ſuivre.
9. JAQUES Verdelhan Sr. de Valmale eſt ainſi qualifié dans le contrat de mariage de ſon frere auquel il fut préſent ainſi qu'à celui de Pierre-Jaques Verdelhan ſon neveu.
9. JEANNE Verdelhan fut mariée au Sr DE LA ROUVIERE.

IX. DEGRE'.

DANIEL Verdelhan Seigneur des Molles, de Thonas, de la Beſſede & Coſeigneur de St. Germain de Calberte, Docteur en Droits & Avocat au Parlement de Toulouze, épouſa par contrat du 17 Novembre (*b*) 1707 Demoiſelle Diane DE TEULE-DES CAMBOUX fille d'Henry Teule Maire de Saint Etienne de Valfranciſque, & de Demoiſelle Lucréce DE CABIRON; elle mourut âgée d'environ 42 ans, & fut enterrée le 14 Février (*c*) 1730 dans la Chapelle de l'Egliſe de St. Germain de Calberte fondée par ſon mari; & ledit Seigneur des Molles mourut le 16 Août (*d*) 1742, ayant eu de ſon mariage les enfans qui ſuivent.

(*a*) (*b*) Original. (*c*) (*d*) Extrait des Régiſtres mortuaires de la Paroiſſe de St Germain de Calberte délivrés le 5 Novembre 1763 par François Dauphin Curé de ladite Paroiſſe, & légaliſé par Pierre-André Solier Avocat en Parlement, Juge de St Germain de Calberte.

Digitized by Google

10. Pierre-Jaques Verdelhan continue la deſcendance.
10. Jaques Verdelhan-des Molles Conſeiller & Premier Medecin de S. A. S. Mg^r. le Prince de Condé, Docteur en Medecine de la Faculté de Montpellier en 1732 ou 1733, & Docteur Régent de la Faculté de Paris en 1744, naquit le 24 Septembre (*a*) 1710.
10. Louis Verdelhan naquit le 8 Novembre (*b*) 1715, & eut pour maraine dans la cérémonie de ſon baptême *D^lle Suſanne Verdelhan.*
10. Simon Verdelhan-des Molles Seigneur du Poujol, Avocat au Parlement de Toulouſe, né le 1er Avril (*c*) 1725, eut pour parain dans la cérémonie de ſon baptême faite le 9 du même mois *M^r. Jaques Verdelhan*, & pour maraine *Demoiſelle Anne Verdelhan.*
10. Julie-Madelène Verdelhan-des Molles née le 23 May (*d*) 1718, fut mariée par contrat du 14 Février (*e*) 1743 avec Noble Philippes de Salin Seigneur de Sailhan, de Lelze, de Nozieres, du Mas de la Salle & de Polaſtron.
10. Anne Verdelhan-des Molles naquit le 27 Mars (*f*) 1722.

X. DEGRE'.

Noble Pierre-Jaques Verdelhan-des Molles Seigneur des Molles, de la Garde, de Thonas, du Poujol, de la Beſſede & Coſeigneur de S^t. Germain de Calberte, Avocat au Parlement de Toulouſe, né le 11 Décembre (*g*) 1708, épouſa par contrat du 10 Novembre (*h*) 1733 Demoiſelle Marguerite Canonge fille de Jean Canonge, & de Demoiſelle Jeanne Vellay, & fut marié en face d'Egliſe le 7 Janvier (*i*) 1734 : ledit Seigneur des Molles acquit en 1740 le fief de la Garde, & étant comparu le 9 Janvier (*k*) 1742 devant le Juge au Bailliage de S^t. Etienne de Valfranciſque, Sénéchauſſée de Niſmes » pour faire » apparoir par acte de notoriété publique que *la Maiſon de la Combe de Tou-* » *nas, Parroiſſe de S^t. Germain de Calberte dépendante dud. balhage et juridic-* » *tion appartenoit et étoit habitée par feu Pierre Verdelhan Seigneur des Molles,* » *grand-pere dud. Pierre-Jacques, qu'elle feut brullée par les fanatiques en l'an-* » *née mil ſept cens cinq avec les papiers et titres qui y éſtoient dedans, et qu'en* » *outre les autheurs dud. Sieur Pierre Verdelhan et après luy Daniel, Pierre-Jacques* » *Verdelhan Seigneur des Molles, ſes fils et petit-fils, avoient vécu noblement* » *depuis un tems immémorial et poſſédé dans ce pais les fiefs des Molles, la* » *Becede, Thounas, Fabregues, Mervelhac, Sarremejane et autres, la plus* » *grande partie deſquels eſtoient poſſédés par leſd. Verdelhan avec toute juſtice;* » *et que led. Pierre-Jacques Verdelhan en jouiſſoit et outre ceux-là de pluſieurs* » *autres* « fit requérir ce Juge de vouloir ſur ce ouir pluſieurs témoins qui

(*a*) (*b*) Extraits des Régiſtres baptiſtéres de la Paroiſſe de St Germain de Calberte délivrés le 5 Novembre 1763 par François Dauphin Curé de ladite Paroiſſe, & légaliſés par Pierre-André Solier Avocat en Parlement, & Juge de St Germain de Calberte.

(*c*) Extrait des Régiſtres des baptêmes de la même Paroiſſe délivré le 15 Août 1763 & légaliſé le 23 du même mois par Henry Michel Seigneur de las Combes & de Souſtelle, Conſeiller du Roi & ſon Lieutenant Général au Siége de Montblanc, qui certifie deplus que » *la famille des Verdelhan-des Molles eſtoit compriſe dans* » *la claſſe des nobles.* « (*d*) Voyez la notte *a b* de cette page.

(*e*) Expédition délivrée ſur l'original le 3 Mars 1758 par Caſtanet Notaire, comme fils réſignataire & pourvû de l'office & nottes de feu Pierre Caſtanet Notaire Royal de St Etienne de Valfranciſque qui avoit reçu l'acte.

(*f*) (*g*) Voyez la notte *a b* de cette page. (*b*) Original.

(*i*) Extrait du Régiſtre des mariages de la Paroiſſe de St Germain de Calberte, délivré le 15 Août 1763 & légaliſé le 23 du même mois par Henry Michel Seigneur de las Combes & de Souſtelle, Conſeiller du Roy & ſon Lieutenant Général au Siége de Montblanc, qui certifie de plus que » *la famille des Verdelhan des Molles* » *eſtoit compriſe dans la claſſe des nobles.* « (*k*) Original.

ayans été choiſis dans le corps de la nobleſſe atteſterent unanimement les faits cy-deſſus & de plus que » *led. Sr. Pierre-Jacques Verdelhan, tant luy que led.* » *Sr. Daniel ſon pere, avoient aquis pluſieurs autres fiefs et notament qu'ils* » *étoient Conſeigneurs du lieu et Parroiſſe de St. Germain de Calberte &c.* « Il mourut à Toulouſe en 1752 (*a*); & de ſon mariage avec Dame Marguerite Canonge morte le 21 Avril (*b*) 1749, âgée de 39 ans, & inhumée dans la Chapelle du St. Sacrement de l'Égliſe Paroiſſiale de St. Germain de Calberte, ſont iſſus les enfans qui ſuivent.

II. Jean-Daniel Verdelhan-des Molles, Seigneur des Molles, de la Garde, du Poujol, de la Beſſede & Coſeigneur de St Germain de Calberte &c, né le 24 Juin (*c*) 1737, eut pour parain dans la cérémonie de ſon baptême faite le ſurlendemain, *Sr. François-Germain Verdelhan.*

II. Jaques-Gaspard Verdelhan né le 13 Juin (*d*) 1739, a embraſſé l'État eccléſiaſtique.

II. Léon-Maurice Verdelhan Sous-Lieutenant dans le Régiment de Condé Infanterie, naquit le 14 Juin (*e*) 1744.

II. Pierre-Marie Verdelhan-des Molles Sous-Lieutenant dans le Régiment de Bourbon Infanterie, naquit le 8 Septembre (*f*) 1745.

II. Jeanne Verdelhan-des Molles née le 11 Juin (*g*) 1735, fut mariée le 1er Novembre (*h*) 1752 avec Noble Jean-Olivier de Teissier Seigneur de St. Frezal, de la Vernede &c.

BRANCHE
DES SEIGNEURS DES FOURNIELS.
VI. DEGRE'.

Reymond Verdelhan, du Mas de Frepeſtel dans la Paroiſſe de St Germain de Calberte (dont on obſerve que les Seigneurs des Molles ſont Coſeigneurs) devoit être fils de Pierre Verdelhan frere d'Antoine Verdelhan Seigneur de Merveillac auteur du Ve Degré de la branche aînée, Jean Verdelhan Seigneur des Fourniels, fils dudit Reymond, étant qualifié *couſin germain* (*i*) de Daniel Verdelhan Seigneur de Thonas que l'on préſume avec toute vraiſemblance être petit-fils dudit Antoine Verdelhan Seigneur de Merveillac, par les fortes raiſons que l'on en a données à l'article du VIe Degré de la branche des Seigneurs des Molles; Reymond Verdelhan que l'on trouve nommé dans un acte

(*a*) Prouvé par une atteſtation donnée les 15 & 16 Aouſt 1763 par Mres Jean-Jaques-Joſeph, Marquis de Roqueſerviere, Chevalier, Gabriel de Sarazin-du Plagnol ancien Capitaine au Régiment de Brie, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de St Louis, Jean-Louis de Juge Baron de St Martin de Boubeaux, Chevalier, & Simon de Cabiron ancien Capitaine au Régiment de la Marine, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de St Louis, habitans à St Germain de Calberte & S Etienne de Roqueſerviere, portant mot pour mot que » la famille de Mr » de Verdelhan-des Molles domiciliée depuis pluſieurs ſiécles audit St Germain de Calberte, étoit depuis très- » long-temps compriſe dans la claſſe des nobles du Diocèſe de Mende; que feu Mr de Verdelhan-des Molles » pere de ceux d'aujourd'huy, étoit un Avocat célébre au Parlement de Toulouſe où il étoit mort en 1752; & » que cette famille depuis pluſieurs générations avoit poſſédé des fiefs & vécu noblement. «

(*b*) Voyez la notte *c d* de la page 13. (*c*) (*d*) (*e*) (*f*) (*g*) Voyez la notte *a b* de la page 14.

(*h*) Extrait des Régiſtres des mariages de la Paroiſſe de St Germain de Calberte délivré le 15 & légaliſé le 23 Aouſt 1763. (*i*) Voyez le teſtament du 1er Juin 1621 cité à l'article de Daniel Verdelhan Seigneur de Thonas auteur du VIIe Degré de la branche des Seigneurs des Molles.

Digitized by Google

du 3 Février (*a*) 1572, fit ſon teſtament le 30 Janvier (*b*) 1611 & mourut avant le 30 Septembre (*c*) 1612; De ſon mariage avec Jeanne REYMOND morte auſſi avant le 28 May (*d*) 1617 & qui étoit ſœur de Noble Jean Reymond Sr. du Mazelet, naquirent entr'autres enfans

7. JEAN Verdelhan ci-après.
7. PIERRE Verdelhan.
7. DAVID Verdelhan.
7. FRANÇOIS Verdelhan.

demeurans tous à Sr. Germain de Calberte, qui tranſigerent le 28 May (*e*) 1617 par acte paſſé en préſence de Nobles Jean & Jaques Reymond pere & fils, Srs du Mazelet, au ſujet de la ſucceſſion de leur frere.

&

7. JAQUES Verdelhan qui mourut vers le 13 du mois de May 1617 ſans enfans de ſon mariage avec Anne FARELLESSE.

VII. DEGRE'.

JEAN Verdelhan Seigneur des Fourniels s'établit à Sr. Etienne de Valfranciſque; il eſt nommé, comme on vient de le dire cy-deſſus, dans la tranſaction de 1617, dans laquelle il déclare qu'il jouiſſoit des biens qui lui avoient été laiſſés par Louis Verdelhan ſon *riére-oncle*; & épouſa par contrat du 30 Septembre (*f*) 1612 Demoiſelle Françoiſe DE SABATIER fille de François Sabatier Sr. du Soleirol, & de Demoiſelle Françoiſe DE VALETTE; en faveur de ce mariage Noble Jean Reymond Sr. du Mazelet, oncle dudit Jean Verdelhan lui fit don *de la cenſive, droits de directe ſeigneurie, Juridiction haute, moyenne et baſſe, mere mixte et impere qui luy appartenoit ſur le Maſage des Fourniels, Parroiſſe de Sr. Germain de Calberte;* il ne vivoit plus le 7 Février (*g*) 1630 ſuivant un acte de ce jour dans lequel eſt énoncé le teſtament qu'il fit le 8 Avril 1621, par lequel il déclara que ſa femme étoit alors enceinte & qu'il en avoit déja eu pour enfans

8. JEAN Verdelhan dont on ignore la deſtinée.
8. PIERRE Verdelhan cy-après.

&

8. JEANNE Verdelhan laquelle étoit mariée le 12 Août (*h*) 1659 avec Jean DU PUY demeurant à Sr. Etienne de Valfranciſque.

VIII. DEGRE'.

Noble PIERRE Verdelhan Ecuyer, Seigneur des Fourniels, demeurant auſſi à Sr. Etienne de Valfranciſque, & faiſant profeſſion de la Religion prétendue réformée, étoit encore mineur lors du teſtament de ſon pere qui lui fit don de la ſomme de 400 livres payable quand il auroit atteint l'âge de 25 ans; eſt nommé *Pierre Verdelhan Ecuyer, Sr. des Fourniels*, dans une quittance qu'il

(*a*) Expédition délivrée le 16 Janvier 1761 par Nicolas-Salomon Caſtanet Notaire Royal de Sr Etienne Roqueſerviere de Valfranciſque, ſur l'original qui étoit en ſon pouvoir comme acquéreur des nottes de François Coſte Notaire Royal qui avoit reçu l'acte, & légaliſée le même jour.

(*b*) Prouvé par le contrat de mariage de Jean Verdelhan ſon fils, dans lequel eſt énoncé ce teſtament.

(*c*) Prouvé par le contrat de mariage de Jean Verdelhan ſon fils. (*d*) Prouvé par l'acte ſuivant.

(*e*) Expédition délivrée le 16 Janvier 1761 par Nicolas-Salomon Caſtanet Notaire Royal à Sr Etienne Roqueſerviere de Valfranciſque, ſur l'original étant en ſon pouvoir, comme acquéreur des nottes de Léonard Coſte Notaire Royal qui avoit reçu l'acte, & légaliſée le même jour.

(*f*) (*g*) Expédition délivrée le 26 Novembre 1760 par ledit Caſtanet Notaire, ſur l'original étant en ſon pouvoir, comme acquéreur & garde d'une partie des nottes de Jaques Caſtanet Notaire Royal qui avoit reçu l'acte; & légaliſée le lendemain. (*h*) Original.

donna le 14 Septembre (*a*) 1648 à Antoine du Noguier Ecuyer, Sr. des Molles ; paroît encore ſous les noms & qualités de *Pierre Verdeillan Ecuier, Sieur des Fourniels*, dans une reconnoiſſance féodalle qu'on lui donna le 23 Septembre (*b*) ſuivant, *comme ayant droit et cauſe de feu Noble Jean de Raimond Seigneur du Mazelet*, ſavoir d'une piéce de terre aſſiſe au Mas des Fourniels, appellée la Redonnelle, étant *ſous ſa directe ſeigneurie et Juridiction haute, moienne et baſſe, mere, mixte et impere*, & vivoit encore le 12 Août (*c*) 1659, date d'un accord qu'il fit avec Jean du Puy ſon beau-frere, dans lequel acte il prend la qualité de *Noble Pierre de Verdelhian Sieur des Forniels, fils de feu Jean Verdelhian Sieur des Forniels, & de feue Damoiſelle Françoiſe de Sabatier ;* De ſon mariage accordé par contrat poſtnuptial du 27 Mars (*d*) 1652 avec Demoiſelle Lucréce DE VALMALETTE (qu'il avoit épouſé en face d'Egliſe le 2 Juin (*e*) 1649) fille de Luc de Valmalette Ecuyer, (*f*) & de Demoiſelle Françoiſe DE BELCASTEL, il eut entr'autres enfans ceux qui ſuivent.

9. JAQUES Verdelhan continue la deſcendance.

9. ANNIBAL Verdelhan ſuivra après toute la poſtérité de ſon frere aîné.

9. Noble PIERRE Verdelhan Seigneur des Fourniels, né le 29 Mars (*g*) 1655, étoit Lieutenant du Juge de la Ville de St Etienne de Valfranciſque, lorſqu'il obtint le 28 Novembre (*h*) 1694 une atteſtation des Officiers ordinaires de cette Ville, portant qu' » il eſtoit cadet de ſa fa- » milhe, que ſon frere ayné et ſon frere cadet (*i*) eſtoient alors dans le » ſervice deſpuis longtemps Lieutenans de Cavalerie dans le Régiment » de Noailhes Marquis «; & fit ſon teſtament le 19 Avril (*k*) 1733 par lequel il voulut être enterré au cimetiére de la Paroiſſe de St Etienne de Valfranciſque ; dans une reconnoiſſance féodalle du 19 Septembre (*l*) 1731 que lui avoit donné le nommé Jean Metge, du lieu des Fourniels, pour pluſieurs piéces de terre qui étoient *ſous ſa ſeigneurie et juridiction haute, moienne et baſſe, mere, mixte et impere*, ſituées au lieu des Fourniels, il eſt dit fils de *feu Pierre Verdeillan Seigneur des Fourniels, iceluy fils de Jean Verdeillan auſſi Seigneur des Fourniels ayant droit de Noble Jean de Reimond Seigneur du Mazelet et iceluy fils et héritier de Noble Jaques de Reimond Seigneur du Vilar, acquéreur de Noble Charles de Rochebaron Seigneur de la Garde.*

9. JEANNE Verdelhan étoit veuve de Chriſtophe PRIVAT lors du teſtament

(*a*) Expédition délivrée le 27 Février 1684 par Privat Notaire Royal, ſur l'original exhibé & retiré par Me André Sollier petit-fils & garde-nottes de Me Jaques Vilar Notaire Royal de St Germain de Calberte qui avoit reçu l'acte.

(*b*) Expédition délivrée le 20 Aouſt 1687 par David de la Fabregue Docteur ès Droits, Avocat en la Cour du Sénéchal de Niſmes, Commiſſaire député par ladite Cour, ſur l'original à lui exhibé & qui avoit été enſuite retiré par St André Solier, petit-fils & garde-nottes de feu Me Jaques Vilar Notaire Royal de St Germain de Calberte qui avoit reçu l'acte.

(*c*) Original. (*d*) Expédition délivrée le 26 Novembre 1760 par le ſuſdit Caſtanet Notaire, ſur l'original étant en ſon pouvoir, comme acquéreur & garde d'une partie des nottes de Marc de la Pierre Notaire Royal du nombre des réduits de St Etienne, qui avoit reçu l'acte, & légaliſée le lendemain.

(*e*) Extrait du Régiſtre des mariages des habitans de la Religion Prétendue Réformée de la Paroiſſe de St Etienne de Valfranciſque, délivré le 16 Janvier 1761 par le Sr du Puy Greffier commis en l'abſence du Greffier en titre de la Communauté ; cet extrait légaliſé le même jour.

(*f*) On lui trouve cette qualité dans le contrat de ſon mariage du 27 Aouſt 1612 avec Demoiſelle Françoiſe de Belcaſtel. (*g*) Extrait du Régiſtre des baptêmes des habitans faiſans profeſſion de la Religion Prétendue Réformée de la Communauté de St Etienne Roqueſerviere de Valfranciſque, délivré le 24 Décembre 1760 par le Sr Heries Greffier de ladite Communauté ; cet extrait légaliſé le même jour. (*h*) Original.

(*i*) Les titres produits ne font point mention de ce frere cadet ; on ne connoît ſon éxiſtence que par ce certificat. (*k*) (*l*) Original.

de Pierre Verdelhan ſon frere qui lui céda *les directes & cenſives*, & *la Juſtice moyenne & baſſe des Fourniels*, & l'inſtitua ſon héritiere univerſelle.

IX. DEGRE'.

Noble JAQUES Verdelhan Ecuyer, Seigneur des Fourniels, Capitaine de Cavalerie (*a*), demeurant comme ſon pere à St Etienne de Valfranciſque, né le 21 Juillet (*b*) 1649, étoit Lieutenant de Cavalerie dans le Régiment de Crillon le 12 Mars (*c*) 1688, dans celui de Noailles le 28 Novembre (*d*) 1694, & ſervoit encore en la même qualité dans le Régiment de du Clos lorſqu'il épouſa par contrat du 25 Octobre (*e*) 1698 (ce Régiment étant alors en quartier dans la Ville d'Auvillar) Demoiſelle Eliſabeth DE BEAUQUESNE fille de M^r. M^e. Antoine de Beauqueſne Conſeiller Procureur du Roy & de la Communauté de ladite Ville d'Auvillar, & de Demoiſelle Marie DE RASSE; eſt qualifié dans l'extrait baptiſtére de ſon fils aîné de l'an 1699 *Capitaine en pied de Cavalerie*; cependant il ne prenoit encore que la qualité de Lieutenant de Cavalerie dans le Régiment du Clos lorſqu'il fit ſon teſtament le 20 Février (*f*) 1701, *étant*, dit-il, *en état de partir pour aller joindre ſon Régiment*: On lui connoît de ſon mariage les enfans dont on va parler.

1°. JAQUES-ANTOINE Verdelhan Seigneur des Fourniels naquit le 3 Novembre (*g*) 1699.

1°. JEAN Verdelhan naquit le 13 Septembre (*h*) 1712.

1°. BERNARD Verdelhan va ſuivre.

1°. ANTOINETTE Verdelhan fut mariée avec Pierre DE BONNAL habitant de St Etienne de Valfranciſque.

1°. JEANNE Verdelhan-des Fourniels épouſa par contrat du 4 Octobre (*i*) 1733 Noble Pierre DE BÉRINGUIER.

X. DEGRE'.

BERNARD Verdelhan Ecuyer, Seigneur des Fourniels, demeurant en la Ville de Chantelle le Château en Bourbonnois, né le 14 Mars (*k*) 1714, épouſa par contrat du 11 Novembre (*l*) 1754 D^lle Françoiſe ARTAUD fille de M^e. Antoine Artaud S^r. de Champforeſt, Conſeiller du Roy, Subſtitut de ſon Procureur en la Châtellenie Royale de Chantelle, & de Dame Claudine ARNOUX; il a eu de ſon mariage

1. JAQUES-ANTOINE Verdelhan né le 9 May (*m*) 1756.

(*a*) On le trouve ainſi qualifié dans le contrat de mariage de Bernard Verdelhan ſon fils, produit en original.

(*b*) Voyez la notte *g* de la page 17. (*c*) Expédition délivrée le 24 Décembre 1760 par Nicolas-Salomon Caſtanet Notaire Royal de St Etienne de Roqueſerviere, ſur l'original étant en ſon pouvoir, comme acquéreur de partie des nottes de Caſtanet Notaire Royal de St Etienne qui avoit reçu l'acte, & légaliſée le même jour.

(*d*) Original.

(*e*) Expédition délivrée ſur l'original par Menet Notaire Royal, détenteur des Cedes & Régiſtres de feu Me Jaques Menet ſon pere, Notaire Royal d'Auvillar, & légaliſée le 22 Décembre 1760. (*f*) Original.

(*g*) (*h*) Extrait du Régiſtre des baptêmes de la Paroiſſe de St Pierre de la Ville d'Auvillar, Diocèſe de Condom, délivré le 20 Décembre 1760 par le S^r. Bonnegarde Prêtre Vicaire de ladite Egliſe, & légaliſé le 22 du même mois.

(*i*) Cette datte eſt énoncée dans un acte original du 29 Décembre 1736.

(*k*) Voyez la notte *g h* de cette page. (*l*) Original.

(*m*) Extrait du Régiſtre des baptêmes de la Paroiſſe Saint Nicolas de la Ville de Chantelle le Château, Diocèſe de Bourges, délivré le 14 Décembre 1760 par le S^r. de Loynes Curé de ladite Egliſe, Prieur de Saint Vincent, & légaliſé le 19 du même mois.

2. Gabrielle-Françoise-Angélique Verdelhan née le 30 Septembre (*a*) 1758.
&
3. Jeanne-Toinette-Léonardine-Bernardine-Françoise-Simonne Verdelhan-des Fourniels née le 6 Novembre (*b*) 1760.

BRANCHE CADETTE
DES SEIGNEURS DES FOURNIELS.

IX. DEGRE'.

Annibal Verdelhan-des Fourniels (2d fils de Pierre Verdelhan Ecuyer, Seigneur des Fourniels, & de Lucréce de Valmalette) né le 5 May (*c*) 1652, fut marié le 3 Décembre (*d*) 1696 avec Demoiſelle Françoiſe le Vieux, âgée d'environ 35 ans, de la Ville de Niſmes, fille de Daniel le Vieux & de Demoiſelle Françoiſe de Cleſſé; & il en eut deux enfans, ſavoir

10. Jaques Verdelhan-des Fourniels qui va ſuivre.
&
10. Marie Verdelhan-des Fourniels née le 26 Février (*e*) 1704, & mariée par contrat du 25 May (*f*) 1727 avec » Haut & Puiſſant Sei- » gneur Meſſire « Claude de Moreton dit *le Comte de Chabrillan* & qualifié auſſi Chevalier, Seigneur de Boiſſon, du Mandement d'Alegre, de St. Jean Centeiner, de l'Empare &c.

X. DEGRE'.

Jaques Verdelhan Ecuyer, Seigneur des Fourniels, de St Nazaire, de Guizans, de Paris, de Merlet, de Guſnianne, de Montanegues &c, Conſeiller-Sécrétaire du Roy, Maiſon, Couronne de France & de ſes Finances en 1748, l'un des Fermiers Généraux de Sa Majeſté, Conſeiller Maître-d'Hôtel ordinaire de la Reine, & ci-devant Agent des affaires du Roy de Pologne, Duc de Lorraine en France, naquit le 23 Février (*g*) 1697. Pierre Verdelhan ſon oncle lui avoit laiſſé par ſon teſtament la haute juſtice qu'il avoit au lieu des Fourniels & ſes dépendances, tout ainſi que lui & ſes auteurs en avoient joui de tout temps. Il eſt mort à Paris le 7 Novembre 1763 & a été inhumé en l'Egliſe de St Euſtache; De ſon mariage avec Marie-Madeléne Morin il a eu une fille nommée

(*a*) Extrait du Régiſtre des baptêmes de l'Egliſe Paroiſſiale de Saint Julien de Tulle, délivré le 13 Février 1760 par le Sr. du Myrat Curé de ladite Paroiſſe, & légaliſé le lendemain.

(*b* Extrait du Régiſtre des baptêmes de la même Paroiſſe, délivré le 25 Novembre 1760 par le Sr. Goudelou Vicaire, & légaliſé le 27 du même mois.

(*c*) Extrait du Régiſtre des baptêmes des habitans de la Religion Prétenduë Réformée de la Paroiſſe de St Etienne de Valfranciſque, délivré le 16 Janvier 1761 par le Sr. du Puy Greffier commis en l'abſence du Greffier en titre de la Communauté; & légaliſé le même jour.

(*d*) Extrait du Régiſtre des mariages de la Ville de Niſmes délivré le 10 Décembre 1760 par le Sr. Jacomon Curé de Niſmes, & légaliſé le même jour.

(*e*) Extrait du Régiſtre des baptêmes de la Ville de Niſmes délivré le 10 Décembre 1760 par le Sr Jacomon Curé de Niſmes, & légaliſé le même jour.

(*f*) Titres de Moreton-de Chabrillan. (*g*) Voyez la notte *e* de cette page.

Digitized by Google

XI. DEGRE'.

BATHILDE-MADELE'NE-FÉLICITÉ Verdelhan-des Fourniels, mariée par contrat du 28 Février (a) 1752 avec » Haut & Puiſſant Seigneur Meſſire « Jaques DE MORETON dit *le Comte de Chabrillan*, Chevalier, Seigneur de Boiſſon, du Mandement d'Alegre, de St Jean Centeiner & aujourd'hui du chef de ſa femme, Seigneur de St Nazaire, de Guizans, de Paris, de Merlet, de Guſnianne, de Montanegues &c, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de St Louis, ci-devant Colonel d'un Régiment de Cavalerie de ſon nom & Maréchal des Camps & Armées du Roy.

(a) Titres de Moreton-de Chabrillan.

Vû & vérifié par Nous Chevalier, Conſeiller du Roy en ſes Conſeils, Juge d'Armes de France.

DE VERGNETTE,

Seigneurs en partie d'Alban en Rouergue, d'Hardencourt, du Labit, de Gacieres, de Farguettes, &c.

EN NORMANDIE.

D'Azur, à un Chevron d'argent, chargé de trois Etoiles de Gueules, & accompagné de quatre Etoiles d'or, trois en chef & une en pointe.

CETTE famille, originaire de Rouergue, établie depuis l'an 1570, en Normandie, & dont les anciens Titres furent enlevés ou brûlés pendant les premiers troubles de la Ligue, comme il eſt juſtifié par une Enquête faite en l'année 1587, ne peut en conſéquence, quoiqu'avec une préſomption de Nobleſſe fort ancienne, fondée, tant ſur cette Enquête, que ſur l'entrée d'Antoine de Vergnette dans l'Ordre de Malthe dès l'année 1571, rémonter ſes filiations que juſques à Charles de Vergnette, dont on va parler.

PREMIER DEGRE'.

CHARLES de (*a*) Vergnette, Ier du nom, vivant vers l'an 1480, eſt qualifié dans un Acte paſſé au nom de Jacques de Vergnette ſon arriére petit-fils du 20 Février (*b*) 1586, *Ecuyer, Seigneur en partie d'Alban en Rouergue, & Capitaine d'une Compagnie de Gens de pied, ayant commandé en Lombardie & en Piedmont ſous la charge du Sieur de Briſſac.* Le même Acte ajoûte que le Roi François I. le fit *Chevalier de l'Acollade*, & qu'il avoit épouſé Demoiſelle Catherine MARTRIN, de la Maiſon de Splos ou des Plas en Rouergue. Il eut deux enfans, qui ſuivent.

2. PIERRE de Vergnette a continué la deſcendance.

2. N..... de Vergnette, Ecuyer, fut pere d'

3. ANTOINE de Vergnette, *Couſin-germain* (*c*) de Mathieu de Vergnette, Auteur du IIIe Degré de la Branche aînée, & qui étoit le 20 Décembre (*d*) 1571, Chevalier de l'Ordre de Saint

(*a*) Les plus anciens Titres orthographient aſſez communément *de Vergnettes* avec un *s* à la fin; mais depuis 150 ans & plus l'uſage eſt d'écrire *de Vergnette* ſans *s*. (*b*) Original.

(*c*) Prouvé par l'Enquête du mois de Février 1587, dont il ſera fait mention dans l'Article de Jacques de Vergnette, Auteur du IVe. Degré de la Branche aînée.

(*d*) Copie collationnée ſur l'original du tems de l'Acte par un Notaire-Secretaire du Roi, & Controlleur en la Chancellerie de Toulouſe.

Digitized by Google

Jean de Jéruſalem. Il mourut peu de temps avant le 18 Fevrier (*a*) 1587.

II. DEGRE'.

Pierre de Vergnette eſt qualifié dans l'Acte du 20 Fevrier (*b*) 1586, que l'on a cité un peu plus haut, *Ecuyer, Seigneur d'Alban en partie, fils & principal Héritier de feu Charles de Vergnette, Ecuyer, & de Demoiſelle Catherine Martrin.* Le même Acte ajoûte qu'il avoit été *Premier Gendarme de la Compagnie de Mr. de Bouttieres*, & qu'il avoit épouſé Demoiſelle Françoiſe de St. MAURICE, de la Maiſon de Condolz au Païs de Rouergue. On lui connoît deux fils ; ſçavoir,

3. Matthieu de Vergnette qui a continué la Branche aînée ;

&

3. Jacques de Vergnette, chef de la Branche puînée.

III. DEGRE'.

Matthieu de Vergnette eſt qualifié dans l'Acte du 20 Février (*c*) 1586, que l'on vient de citer, *Ecuyer, Seigneur en partie d'Alban, & homme d'Armes de la Compagnie de Mr. de Terrides.* Le même Acte ajoûte qu'il épouſa Demoiſelle Anne de CASTELNAU, de la Maiſon de la Roque-d'Aſſac en Albigeois, *Maiſon noble de toute ancienneté* ; & que de ce mariage étoient nés pluſieurs enfans, tant garçons que filles. L'un d'entr'eux fut

4. Jacques de Vergnette, qui va ſuivre.

4. Et un autre dont le nom n'eſt point connu, paroît avoir été pere de

5. Charles de Vergnette, Ecuyer, Sieur de la Broſſe, qualifié Couſin iſſu de Germain de François de Vergnette, Auteur du Ve. Degré de la IIe. Branche, & de Charles de Vergnette frere du même François, dans une Sentence du 12 Février (*d*) 1632, par laquelle il fut nommé leur Tuteur ; à moins que ce Sieur de la Broſſe n'ait été fils de Jacques de Vergnette, qui ſuit.

IV. DEGRE'.

Jacques de Vergnette, Ecuyer, Seigneur de Bonrepos & de Farguettes près de Gaillon en Normandie, & Commiſſaire des Guerres dans les Païs-Bas, s'attacha auſſi-bien que Jacques de Vergnette ſon Oncle, au Cardinal Charles de Bourbon, Ier. du nom, Archevêque de Rouen & Abbé de Jumiege, qui leur donna par Acte du 24 Janvier (*e*) 1575, ſept ou huit Fieffes, dépendantes de ce Monaſtére, dont quelques-unes avoient été poſſedées par des Gentilshommes. Le neveu, dont on parle maintenant, fut d'abord Gentilhomme ſervant de ce Prince. Cependant on lui conteſta ſa nobleſſe ; & comme preſque tous les Titres de ſa famille, auſſi-bien que ceux de pluſieurs autres Maiſons nobles de Rouergue & de l'Albigeois, avoient été enlevés ou déchirés, rompus & brûlés, pendant les premiers troubles de la Ligue ; il lui fut permis par Arreſt de la Cour des Aydes de Paris du 19 Janvier (*f*) 1587, de la

(*a*) Prouvé par l'Enquête que l'on vient de citer dans la note *c* de la page précédente. (*b*) Original.
(*c*) Original. (*d*) Original. (*e*) Original. (*f*) Original.

juſtifier par Enquête. Elle ſe fit juridiquement à Saint Sernin en Rouergue au mois de (*a*) Février ſuivant ; & en conſéquence Jacques de Vergnette fut pleinement maintenu par autre Arreſt contradictoire de la même Cour des Aydes du 18 Décembre (*b*) même année 1587, dans ſa qualité de *Noble*, & comme *étant iſſu de noble race & lignée*. La Tutelle des enfans de Jacques de Vergnette ſon oncle lui fut adjugée par Sentence du 13 Septembre (*c*) 1596, dans laquelle il eſt qualifié *Gentilhomme ſervant du Roi*. Il ſervoit le 21 Septembre (*d*) 1597, au Siége d'Amiens parmi la Nobleſſe du Ban & arriére-Ban ; & il vivoit encore le 19 Avril (*e*) 1610. Il avoit épouſé par Contrat du 22 Juin (*f*) 1580, Demoiſelle Marguerite LE MONNIER, fille & héritiére de feu Antoine le Monnier, Ecuyer, Seigneur de Malherbes, & de Demoiſelle Anne LA VACHE ſa veuve ; & il doit avoir été pere de deux enfans, qui ſuivent.

5. CHARLES de Vergnette, Ecuyer, Sieur de Farguettes, paroît ſur les Titres dès le 22 Juillet (*g*) 1612, & c'eſt apparemment le même que le Sieur de Farguettes, qui étoit le 10 Novembre (*h*) 1617, Homme d'Armes de la Compagnie de Jean-François de la Guiche, Maréchal de Camp, & Lieutenant Général en Bourbonnois : mais c'eſt ſans doute celui qui ſous le nom de Charles de Vergnette, Ecuyer, Sieur de Farguettes, étoit le 24 Août (*i*) 1626, Homme d'Armes de la Compagnie des deux cens des Ordonnances du Roi, ſous le Titre de la Reine mere, commandée par le Sieur de Mareillac.

5. JACQUES de Vergnette, Ecuyer, Sieur de la Pleſſe-Farguettes, ſervoit le 25 Novembre (*k*) 1634, & le 9 Septembre (*l*) 1636, dans la Compagnie de deux cens hommes de la Garde du Roi, commandée par le Seigneur du Hallier.

SECONDE BRANCHE.

III. DEGRE'.

JACQUES de Vergnette, Ecuyer, (ſecond fils de Pierre de Vergnette & de Françoiſe de Saint Maurice) s'étant attaché au vieux Cardinal de Bourbon, Archevêque de Rouen, qui le fit ſon Gentilhomme ſervant, ſe fixa en Normandie, où en parlant de Jacques de Vergnette ſon neveu, on a dit que ce Prince leur donna pluſieurs Fieffes de la dépendance de l'Abbaye de Jumiége, qu'ils partagérent entr'eux le 21 Mai (*m*) 1578. Il avoit épouſé par Contrat du 22 Août (*n*) 1570, Demoiſelle Marie MARCHANT, fille de Pierre Marchant, Capitaine au Comté de Veniſe, & de feue Marie CHAMBRION ſa femme ; & il mourut avant le 13 Septembre (*o*) 1596, laiſſant ſous la tutelle de ſa Veuve & de Jacques de Vergnette ſon neveu ſix enfans, qui ſuivent.

(*a*) Copie non ſignée, mais de l'écriture du tems de l'Acte. (*b*) Original.
(*c*) Original (*d*) Original. (*e*) Original.
(*f*) (*g*) Expédition délivrée en 1665. (*h*) Original. (*i*) Original.
(*k*) Original. (*l*) Original. (*m*) Expédition délivrée en 1664.
(*n*) Original. (*o*) Original.

4. Charles de Vergnette a continué la deſcendance.
4. Françoise de Vergnette épouſa avant le 4 Décembre (*a*) 1607; noble homme François de la GARENNE, Ecuyer. Sieur du Lieu; & vivoit encore avec lui le 8 Mai (*b*) 1616.
4. Charlotte de Vergnette, âgée de 15 ans le 13 Septembre (*c*) 1596, épouſa par Contrat du 19 Avril (*d*) 1610, Gaſpard de MIR, Ecuyer, Sieur de Saugeuſe, fils de Charles de Mir, Ecuyer, Sieur de Formonville, & de feue Demoiſelle Anne de SAUGEUSE ſa femme; & ils vivoient l'un & l'autre le 8 Mai (*e*) 1616.
4. Isabeau de Vergnette, étoit âgée de douze ans le 13 Septembre (*f*) 1596.
4. Louise de Vergnette, âgée de ſept ans le 13 Septembre (*g*) 1596, vivoit le 8 Mai (*h*) 1616, avec Louis de la POTERIE ſon mary, Ecuyer, Sieur de Saint Pierre des Champs.
4. Marie de Vergnette, âgée de 5 ans ou environ le 13 Septembre (*i*) 1596; mourut avant le 4 Décembre (*k*) 1607.

IV. DEGRE'.

Charles de Vergnette, Ecuyer, Sieur de Gacieres, Paroiſſe d'Hardencourt, partagea le 4 Décembre (*l*) 1607, avec Françoiſe, Charlotte & Louiſe de Vergnette ſes ſœurs, la ſucceſſion de leurs pere & mere, dont il eut les deux tiers, & reçût le 19 Juillet (*m*) 1611, le 16 Juillet (*n*) 1613, & le premier Août (*o*) ſuivant, les aveux & dénombremens de divers Particuliers qui relevoient de lui, à cauſe de ſes Fiefs d'Hardencourt & de Gacieres. Il avoit épouſé par Articles ſous ſeings privés du 22 Juillet (*p*) 1612, étant alors âgé de 25 ans ou environ, Demoiſelle Marguerite DOUBLET, fille de feu noble homme Jean Doublet, Ecuyer, Seigneur en partie d'Hardencourt, du Bois-Bigot & de Gacieres, & de Demoiſelle Louiſe..... ſa femme. Marguerite Doublet étoit veuve de lui le 12 Février (*q*) 1632; & de leur mariage étoient nés deux enfans, qui ſuivent; & qui par Sentence du même jour furent mis ſous la Tutelle de Charles de Vergnette, Ecuyer, Sieur de la Broſſe, leur Couſin iſſu de germain, dont on a parlé parmi les enfans ou petits-enfans de Matthieu de Vergnette, Auteur du IIIe. Degré de la Branche aînée.

5. François de Vergnette a continué la poſtérité.
5. Charles de Vergnette, Ecuyer, Sieur de Vigny dans la Vicomté d'Evreux, étoit le 22 Juillet (*r*) 1639, Lieutenant d'une Compagnie de Gens de pied, commandée par le Sieur de Martainville.

V. DEGRE'.

François de Vergnette, Ecuyer, Seigneur d'Hardencourt en partie, du

(*a*) Original. (*b*) Original. (*c*) Original. (*d*) (*e*) Original.
(*f*) (*g*) Original. (*h*) (*i*) (*k*) (*l*) Original.
(*m*) (*n*) Ces deux Actes ſont énoncés dans le vû de l'Arreſt du Conſeil d'Etat du premier Mai 1670, que l'on va citer dans l'Article de François de Vergnette ſon fils.
(*o*) Original. (*p*) Expédition délivrée en 1665.
(*q*) Original. (*r*) Original.

Digitized by

Boiſridon, d'Auboy, du Crotcq, de Mondreville, du Labit, de la Fontaine, & de Gacieres, étoit avant le 10 Juillet (*a*) 1635, dans le ſervice du Ban & Arriére-Ban, & eſt devenu dans la ſuite Capitaine (*b*) au Regiment de Grancey. Il fit le 17 Mai (*c*) 1638, au Seigneur de Villette-le Bois, & le 7 Août (*d*) 1639, à la Dame du Pleſſis les Actes de foy & hommage qu'il leur devoit à cauſe des maiſons & héritages qu'il poſſedoit dans leur mouvance; vendit le 2 Août de la même année (*e*) 1639, les Fiefs, Terres & Seigneuries de Mondreville & la Fontaine, dans le Païs Chartrain, à Tanneguy de Guérard, Ecuyer, Sieur du Rottouer & de Mondreville en partie, & à Demoiſelle Marie des Mazis ſa femme; rendit aveu le 15 Mars (*f*) 1657, à Gabrielle de Romain, Dame de la Heuniere & de Roulleboiſe, veuve de Sebaſtien le Seſne, Seigneur de Menilles, Vendoſme, &c. Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, pour le quart de Fief noble de Gacieres, aſſis en la Paroiſſe d'Hardencourt, & mouvant de la Seigneurie de la Heuniere; fit foy & hommage le dernier jour de Juin (*g*) 1668, à Jacqueline d'Harcourt, Dame & Patronne d'Hardencourt, veuve de Jacques de Chennevieres, Seigneur de Courdavy, &c. pour le demi-Fief de Haubert d'Hardencourt, ſitué dans la Vicomté d'Evreux, & relevant du chef-Fief d'Hardencourt; & il en donna aveu & dénombrement le 26 Janvier (*h*) 1675. Lui-même avoit reçû le 27 Juillet (*i*) 1646, le 7 Janvier (*k*) 1652, & le 24 Septembre (*l*) 1663, les aveux & dénombremens de divers Tenanciers qui relevoient de lui à cauſe de ſa Terre d'Hardencourt. Il fut maintenu dans ſa Nobleſſe par Arrêt du Conſeil d'Etat du Roi le premier Mai (*m*) 1670; & il mourut au mois de Juin (*n*) 1675, âgé de 59 ans. Sa veuve qui ne mourut qu'au mois de Novembre (*o*) 1690, fut enterrée auprès de lui dans l'Egliſe de Saint Martin d'Hardencourt. Il avoit épouſé par Articles ſous ſeings privés du 22 Mai (*p*) 1638, Demoiſelle Louiſe DE L'ESTANG, Dame de Villette, de Mondreville & du Labit, Fief relevant du Roi, à cauſe de ſa Baronnie d'Ivry, fille & unique héritiére de feu Tanneguy de l'Eſtang, Ecuyer, Seigneur du Labit, & de Demoiſelle Louiſe D'ABOS ſa veuve; & de ce mariage étoient nés au moins quatre enfans, qui ſuivent.

6. FRANÇOIS de Vergnette, Ecuyer, ſervit d'abord dans les Mouſquetaires ſous la charge du Sieur d'Artagnan; il étoit Capitaine dans le Regiment de Perſan, lorſqu'il fut tué d'un coup de canon à la Bataille de Lens, après y avoir ſervi quatre ans, tant en Allemagne, qu'en Catalogne & en Flandres.

6. PIERRE de Vergnette a continué la filiation.

6. FRANÇOISE de Vergnette, } Ces deux filles étoient mariées le 26
6. LOUISE de Vergnette, } Août (*q*) 1682, l'une avec Marguerin DE HESBERT ou DE HEBERT, Ecuyer, Sieur de Craville; l'autre avec François DE HEBERT, Ecuyer, Sieur du Hamel, Couſin germain (*r*) de celui-ci.

(*a*) Prouvé par une Requête du 10 Mars 1637, produite en original.
(*b*) (*c*) (*d*) Prouvé par l'Arrêt du premier Mai 1670, que l'on va bientôt citer.
(*e*) Copie collationnée ſur l'original en 1640, par un Procureur aux Siéges Royaux de la Vicomté de Vernon.
(*f*) Original. (*g*) Original. (*h*) Original.
(*i*) (*k*) (*l*) Prouvé par l'Arrêt du premier Mai 1670, que l'on va citer.
(*m*) Original. (*n*) (*o*) Expédition délivrée en 1751, & légaliſée.
(*p*) Original. (*q*) Original. (*r*) Prouvé par un Acte du 27 Août 1701, produit en original.

VI. DEGRE'.

Pierre de Vergnette, Ecuyer, Seigneur d'Hardencourt, du Labit, d'Auboy, du petit Villette, de Gacieres & du Boiſridon, Paroiſſe de Villette près Château-neuf en Timerais, baptiſé le 7 Août (*a*) 1651, ſervoit avant le 16 Septembre (*b*) 1672, dans le Regiment de Normandie; & étoit avant le 22 Novembre (*c*) 1674, dans le ſervice du Ban & Arriére-Ban, où il rentra en (*d*) 1689. Il épouſa 1°. par Contrat du 15 Février (*e*) 1678, Demoiſelle Louiſe le FORT, fille de Nicolas le Fort, Seigneur de Bonnebos & de Manneville ſur le Pont-Audemer, & de Demoiſelle Guillemette JOURDAIN, Dame de Carboville ſa femme: 2°. par Contrat du 26 Août (*f*) 1682, Demoiſelle Anne-Charlotte VIARD, fille de feu Maître Pierre Viard, Avocat en Parlement, & aux Conſeils d'Etat & Privé du Roi, & de Demoiſelle Charlotte le CLERC ſa veuve, alors remariée avec René le PREVOST-de COCHEREL, Seigneur de Valmont & autres Terres. Il mourut avant le 27 Août (*g*) 1701, laiſſant de ce dernier lit dix enfans mineurs, ſept garçons & trois filles, qui ſuivent, & qui par Sentence du même jour furent mis ſous la Tutelle de Marguerin de Hebert, Ecuyer, Sieur de Craville, beau-frere du défunt.

7. François-René de Vergnette a continué la deſcendance.

7. Claude-Antoine de Vergnette, chef d'un Ier Rameau de cette ſeconde Branche.

7. Pierre de Vergnette, Ecuyer, Seigneur d'Auboy & du petit Villette, Penſionnaire du Roi, baptiſé le 30 Octobre (*h*) 1694, a pris le ſurnom *de Vergnette-de Villette*. Il fut fait le 8 Décembre (*i*) 1718, l'un des deux cens Chevaux-legers de la Garde du Roi; obtint le 24 Juin (*k*) 1736, en ſe retirant du Service, une penſion du Roi; & épouſa par Contrat du 15 Février (*l*) 1727, Demoiſelle Madelene-Jacqueline de SOUCANYE, fille de Maître Joſeph de Soucanye, Avocat en Parlement, & de feue Demoiſelle Jeanne HELO ſa femme.

7. Louis de Vergnette, Ecuyer, Seigneur de Gacieres, Cadet au Regiment de Luines, baptiſé le 18 Septembre (*m*) 1696, épouſa par Articles ſous ſeings privés du 18 Août (*n*) 1740, noble Dame Marie-Louiſe CHEVALLIER, veuve de Meſſire Gilles le LOUTREL, Chevalier des Ordres Militaires de Saint Louis & de Saint Lazare; & avant lui de Léon DAUPLEY, Ecuyer, Sieur du Coudray, & fille de Nicolas Chevallier, & de feue Demoiſelle Marie-Louiſe FREMONT ſa femme. Un Mémoire domeſtique porte qu'il a été Gendarme de la Garde du Roi.

7. Côme de Vergnette, chef d'un ſecond Rameau.

7. Roger de Vergnette, Ecuyer, vivoit au mois d'Août (*o*) 1701.

7. Charles de Vergnette-d'Hardencourt, Ecuyer, baptiſé le 14 Novembre (*p*) 1700, étoit Aide-Major du Regiment de Grammont, Cava-

(*a*) Expédition délivrée en 1751, & légaliſée. (*b*) Original. (*c*) Original.
(*d*) Original. (*e*) Original. (*f*) Original. (*g*) Original.
(*h*) Expédition délivrée en 1753, & légaliſée. (*i*) Original. (*k*) Original.
(*l*) Original. (*m*) Expédition délivrée en 1753, & légaliſée. (*n*) Original.
(*o*) Original. (*p*) Expédition délivrée en 1753, & légaliſée.

Digitized

lerie, lorſqu'il obtint le 18 Janvier (*a*) 1745, une Commiſſion pour prendre & tenir rang de Capitaine dans le même Regiment. Il fut fait le 30 Septembre (*b*) 1746. Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de Saint Louis, & gratifié en 1752, d'une penſion de retraite de 500 liv.

7. Marie-Louiſe de Vergnette, vivoit le 30 Octobre (*c*) 1694.
7. Susanne de Vergnette, naquit le 16 Février (*d*) 1686.
7. Anne de Vergnette, née le 30 Octobre (*e*) 1688, épouſa par Contrat du 3 Décembre (*f*) 1714, Charles de BENCE, Ecuyer, Sieur de Hallot, fils de feu Jean de Bence, Ecuyer, Sieur de Hallot, & de feue Demoiſelle Marie-Anne de la BARRE ſa femme.

VII. DEGRE'.

François-Rene' de Vergnette, Ecuyer, Seigneur de Gacieres, d'Hardencourt en partie, d'Auboy &c. naquit le 16 Décembre (*g*) 1684, & a pris le ſurnom *de Vergnette-d'Hardencourt*. Ayant partagé le 11 Décembre (*h*) 1716. avec ſes freres & ſes ſœurs la ſucceſſion de leurs pere & mere, il prit pour ſa part entre autres biens les Fiefs d'Hardencourt, de Villette & d'Auboy. Il a été Lieutenant au Regiment de Vendôme, & fait priſonnier à la Bataille d'Oudenarde en 17...., il fut marié par Articles ſous ſeings privés du 29 Juillet (*i*) 1726, avec noble Demoiſelle Jeanne-Catherine de la BARRE, fille de Jean-Claude de la Barre, Seigneur de Verdun, Carcouet & autres lieux, & de noble Demoiſelle Marie-Catherine le DOULX-de Melleville ſa femme, & de ce mariage eſt né un fils nommé.

VIII. DEGRE'.

Claude-François-Marie de Vergnette, Ecuyer, né le 16 Août (*k*) 1730.

PREMIER RAMEAU.

VII. DEGRE'.

Claude-Antoine de Vergnette, Ecuyer, Seigneur & Patron honoraire du Labit (ſecond fils de Pierre de Vergnette & d'Anne-Charlotte Viard ſa ſeconde femme) fut baptiſé le 22 Janvier (*l*) 1691, & a pris le ſurnom *de Vergnette-du Labit*, Terre qui lui échût par le partage qu'il fit le 11 Décembre (*m*) 1716, avec ſes freres & ſœurs, & qu'il vendit le 17 Décembre (*n*) 1750, au Prince de Dombes. Il fut fait le 28 Décembre (*o*) 1709, Cornette en la Compagnie de Pons dans le Regiment du Colonel Général de la Cavalerie; le 6 Octobre (*p*) 1714, Lieutenant reformé à la ſuite du même Regiment; le 28 Mars (*q*) 1719, Lieutenant de la Compagnie de Pujol, dans le même Regiment; le 8 Juin (*r*) 1736, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de Saint Louis; & s'étant enſuite retiré du Service, le Roi le gratifia

(*a*) Original. (*b*) Original. (*c*) (*d*) (*e*) Expédition délivrée en 1753, & légaliſée.
(*f*) Original. (*g*) Expédition délivrée en 1753, & légaliſée. (*h*) Original.
(*i*) Original. (*k*) Expédition délivrée en 1752, & légaliſée.
(*l*) Expédition délivrée en 1753, & légaliſée. (*m*) Original. (*n*) Original.
(*o*) Original. (*p*) Original. (*q*) Original. (*r*) Original.

Digitized by Google

le 10 Décembre (*a*) 1739, d'une penſion de 400 livres. Il épouſa par Contrat du 29 Mars (*b*) 1740, Demoiſelle Marguerite-Anne DE LA BARRE, ſœur de Jeanne-Catherine de la Barre, femme de François-René de Vergnette ſon frere aîné; & de ce mariage ſont nés quatre enfans, qui ſuivent.

VIII. DEGRE'.

1. MARC-ANTOINE de Vergnette, Ecuyer, baptiſé le 27 ou le 28 Mai (*c*) 1742.
2. CLAUDE de Vergnette, Ecuyer, né le 31 Décembre (*d*) 1745.
3. JEANNE-MARGUERITE-ROSALIE de Vergnette, baptiſée le 16 Mai (*e*) 1741, & reçûë dans la Maiſon Royalle de Saint Louis à Saint Cyr, ſur les preuves de ſa Nobleſſe, certifiées au Roi par le Juge d'Armes de France le 23 Septembre 1752.
4. MARIE-ANNE de Vergnette, née le 20 Juillet (*f*) 1744.

SECOND RAMEAU.

VII. DEGRE'.

CÔME de Vergnette-d'Alban, Ecuyer, (cinquiéme fils de Pierre de Vergnette & d'Anne-Charlotte Viard ſa ſeconde femme), naquit le 22 Janvier (*g*) 1698, & a pris le ſurnom *de Vergnette-d'Alban.* Il fut fait le 3 Décembre (*h*) 1717, Lieutenant reformé à la ſuite du Regiment du Colonel Général de la Cavalerie; le 16 Mai (*i*) 1720, Lieutenant réformé à la ſuite du Regiment de Cavalerie de Turenne; & le 21 Août (*k*) 1721, Lieutenant en ſecond dans la Compagnie de Maulde du même Regiment. Il épouſa par Contrat du 14 Février (*l*) 1735, Demoiſelle Anne-Marguerite BRUNOT-DES ARENNES, fille de Jean-Pierre Brunot, Seigneur des Arennes, ancien Lieutenant au Regiment des Gardes Françoiſes, Lieutenant Colonel d'Infanterie, & de feue Demoiſelle Anne-Marie MONARD ſa femme; & de ce mariage ſont nés trois enfans, qui ſuivent.

VIII. DEGRE'.

1. AUGUSTE-CASIMIR de Vergnette, Ecuyer, né le 9 Avril (*m*) 1742.
2. GEORGES-MAURICE de Vergnette, Ecuyer, né le 14 Février (*n*) 1744.
3. VICTOR-CONSTANTIN de Vergnette, Ecuyer, né le 21 Mai (*o*) 1745.

(*a*) Original. (*b*) Original. (*c*) Expéditions délivrées en 1743, & en 1752, & légaliſées.
(*d*) (*e*) Expéditions délivrées en 1752, & en 1753, & légaliſées.
(*f*) (*g*) Expéditions délivrées en 1752, & en 1753, & légaliſées.
(*h*) Original. (*i*) Original. (*k*) Original. (*l*) Original.
(*m*) (*n*) (*o*) Expédition délivrée en 1753, & légaliſée.

Vû & verifié par Nous Conſeiller du Roi en ſes Conſeils, Juge d'Armes de France.

DE VILLETTE,

Seigneurs de Torchamp, de Villette, &c.

EN NORMANDIE.

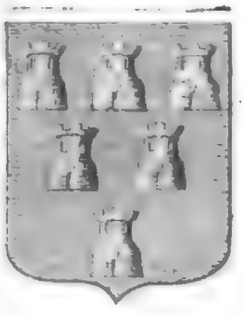

d'Azur à ſix Tours d'Argent, poſées trois, deux & une.

CETTE Famille a juſtifié ſa Nobleſſe, depuis
JEAN de Villette, Ecuyer, que l'on trouve ainſi qualifié dans un Acte du 17 Aouſt (*a*) 1385, & qui ne paroît pas devoir être diſtingué d'un *Jean de Villette, Seigneur de Torchamp, Ecuyer*, nommé ainſi dans un Acte de Donation de quelques biens qu'il fit le 2 Septembre (*b*) 1424, au Recteur de l'Egliſe de Torchamp & à ſes Succeſſeurs, pour le recommander au Proſne de chaque Dimanche, *ainſi que ſa feue femme & tous ſes Prédéceſſeurs.* Il paroît avoir été pére de

PREMIER DEGRE' CONNU.

JEAN de Villette, Ecuyer, Seigneur de Torchamp & de Villette, qui donna ſon Aveu au Roi, de ladite terre de Torchamp le 19 Janvier (*c*) 1460, ainſi que d'autres droits Seigneuriaux dépendans de cette terre Noble; le 23 Septembre (*d*) 1490, il donna pareillement ſon Aveu au Duc d'Alençon des Domaines de Torchamp & de Villette, aſſis dans ſadite terre de Torchamp, leſquels Domaines il tenoit de ce Prince à Foy & Hommage, pour un huitiéme de Fief, dans la mouvance de ſa Seigneurie de Domfront; & fut pére de deux enfans, ſavoir,

2. JAQUES de Villette ci-après.

&

2. Noble Homme GUILLAUME de Villette, Ecuyer, Seigneur de Torchamp, qui partagea le 25 Avril (*e*) 1492 après Paſques, conjointement avec Jaques de Villette ſon frére, les héritages que poſſédoit Jean de Villette leur pére & qui pouvoient leur écheoir après ſa mort : dans cet Acte fait du conſentement dudit Jean de Villette leur pére, il eſt dit

(*a*) Copie collationnée ſur l'Original en 1762. (*b*) Copie collationnée en 1589 ſur une autre copie faite ſur l'Original en 1562. (*c*) Original. (*d*) (*e*) Copie collationnée ſur l'Original en 1589.

Nota. On trouve une *Françoiſe de Villette*, laquelle étoit veuve de Noble Homme Robert de Verdun le 7 Janvier 1516; une *Marie de Villette*, laquelle dans un Acte du 24 Janvier 1523, eſt dite auſſi veuve de Robert le Maiſtre, S^r. de la Mancelière; une *Julienne de Villette*, femme de Meſſire Guy le Héricy, Chevalier, Seigneur de Pontpierre, & de Vieux, Patron du Meſnil-Augrin & d'Olivet, laquelle étoit morte, ainſi que ſon mari, le 24 Septembre 1659, & une *Françoiſe de Villette*, qui eſt dite dans un Acte du 3 Janvier 1671, mére de Charles de Cormier, Ecuyer, Seigneur de la Bindellière, de la Choppeliniére, &c.

Digitized by Google

qu'ils ſeroient l'un & l'autre par moitié des Services, Priéres, Droits, Prééminences, &c. *qui leur étoient dûs en l'Egliſe de Torchamp par le Curé dudit lieu* (*a*). Il donna ſon Aveu au Duc d'Alençon, comme Seigneur de Domfront le..(*b*).., le 4 May (*c*) 1507 & le 23 Avril (*d*) 1512, du Domaine de Torchamp, qu'il tenoit de ce Prince à Foy & Hommage, pour un huitiéme de Fief de Hautbert; étoit encore vivant le 9 Aouſt (*e*) 1524, & eut de ſon mariage avec Demoiſelle Marie RALLUAU une fille unique, nommée

3. SUZANNE de Villette-de Torchamp, qui épouſa par Contrat du 9 Juin (*f*) 1513, Noble Perſonne Guillaume LAISNÉ, Ecuyer, Seigneur de la Motte de Drouge.

II. DEGRE'.

JAQUES de Villette, Ecuyer, Seigneur de Villette, qui lui échut par le partage qu'il fit avec Guillaume de Villette ſon frére, mourut avant le 26 Avril (*g*) 1518, jour du Partage de ſa ſucceſſion, fait entre Jaques & Mathurin de Villette ſes enfans; il avoit épouſé Demoiſelle Jeanne LE HÉRICÉ, qui étoit encore vivante le 13 Avril après Pâques (*h*) 1554, & qui étoit alors remariée avec Noble Homme Hector DU COULDRAY: De ſon premier mariage avec ledit Seigneur de Villette naquirent,

3. JAQUES de Villette qui ſuit.

&

3. Noble Homme MATHURIN de Villette, Ecuyer, Seigneur de Villette, mort avant le 5 Juillet (*i*) 1573, & qui de l'alliance qu'il contracta & dont on n'a point eu connoiſſance, eut une fille nommée

4. JULIENNE de Villette, Dame de Villette, qui fut mariée avant le 13 Avril après Paſques (*k*) 1554, avec Jean DE LA TOUSCHE, Ecuyer, Seigneur de Ferriéres. Il paroît par un Acte du 18 Décembre (*l*) 1568, qu'elle avoit épouſé en premiéres Nôces N.....MAILLART *ou* MAILLARD, dont elle eut un fils nommé Jean Maillard, Seigneur du Féaige vivant alors; elle mourut peu de temps avant le 29 Aouſt (*m*) 1572, jour du Partage de ſes biens fait entre ſes héritiers.

III. DEGRE'.

Noble Homme JAQUES de Villette, Ecuyer, Seigneur de Villette en partie, étoit marié le 1er. Novembre (*n*) 1528, avec Demoiſelle Marguerite *alias* Madeléne DE MONTARGUIN, (*écrit auſſi* DE MONTERGUYN), fille de Jean de Montarguin, Ecuyer; donna ſon Aveu au Roi le 23 Juin (*o*) 1553 de la moitié du Domaine du Fief de Villette, & mourut avant le 31 Janvier (*p*) 1568, ayant eu pour enfans de ſon mariage,

4. FRANÇOIS de Villette ci-après.

(*a*) Cette clauſe paroît conſtater aſſez ſolidement la filiation de Jean de Villette, Auteur du 1er. Degré connu à Jean de Villette, qui fit en 1424 au Recteur de l'Egliſe de Torchamp, la Donation dont il eſt parlé au commencement de cet Article. (*b*) Ce premier Aveu produit en original eſt ſans date. (*c*) Copie collationnée ſur l'original en 1666. (*d*) Copie collationnée ſur l'original en 1599. (*e*) (*f*) Expédition délivrée en 1762.
(*g*) Cet Acte eſt énoncé dans le Jugement des Commiſſaires des Francs-fiefs du 26 Avril 1624, obtenu par Charles de Villette, fils de Pierre de Villette, Auteur du V. Dégré.
(*h*) Copie collationnée ſur l'original en 1589. (*i*) Original. (*k*) (*l*) (*m*) Voyez la Notte *b* de cette page.
(*n*) Original. (*o*) Voyez la Notte *g* de cette page. (*p*) Original.

&

4. Noble Homme SIMON *alias* SIMÉON de Villette, Ecuyer, Seigneur de Cheniers, de la Pallu & de la Choppeliniére, qui partagea le 12 Janvier 1574 (*a*) avec François de Villette ſon frére les héritages de leur pére. Il acquit par Acte du 15 May (*b*) 1576, moyennant la ſomme de 7400 liv., le Lieu & Manoir Sieurial de la Pallu, & le 8 Juillet ſuivant, moyennant celle de 1000 liv., le Fief & Sieurie Noble dudit Lieu de la Pallu, de Nobles Hommes Jaques & Joſſelin Achart; étoit encore vivant le 25 Juillet (*c*) 1584, & mourut avant le 9 Novembre (*d*) 1596.

IV. DEGRE'.

Noble Homme FRANÇOIS de Villette, Ecuyer, Seigneur de Goherays, de Lendelinaye, de Vallaubin, de la Pallu, (après la mort de ſon frére), de Villette qu'il acquit le 12 May (*e*) 1573, de Noble Homme Jaques de la Touſche, Ecuyer, Seigneur de Ferriéres (ſon couſin, fils de Jean de la Touſche, & de Julienne de Villette) & en partie de la Sergenterie de Domfront, &c. tranſigea le 13 Avril après Paſques (*f*) 1554, avec Jean Gaumer, Seigneur de Martigny; épouſa avant le 13 Décembre (*g*) 1559, Demoiſelle Jeanne VÉGEAYS (*h*), fille de Jean Végeays, Seigneur de Vallaubin, & de Jeanne PROVOUST; donna ſon Aveu & Dénombrement au Roi le 10 Janvier (*i*) 1582, entre autres choſes du Domaine de Villette, où il dit qu'il avoit droit de Chaſſe, *ainſſy que les aultres Nobles du pays*; étoit âgé d'environ 70 ans le 3 Juin (*k*) 1590, date d'un Acte de comparution qu'il fit devant René de S^t. Denis, S^r. de Hartray, Chevalier de l'Ordre du Roi, Capitaine de 50 Lances pour le ſervice de Sa Majeſté, & Gouverneur des Ville & Château d'Alençon, portant que » *luy et Pierre de Villette, Eſcuyer ſon filz aiſné, luy avoient...* » *juré.... qu'ilz avoient touſjours eſté tres humbles et fidelles ſerviteurs de leur* » *Majeſté et du Roy Henry quatrieſme Roy de France et de Navarre alors ré-* » *gnant et voulloient demeurer en ſon obaiſſance ſans adhérer ne donner ayde ne* » *ſecours à ceulx de la Ligue ne autres ſes ennemys et adverſaires, en quelque* » *maniere que ce fut* «: Ledit Seigneur de Hartray ajoute, que ledit François de Villette, » *n'ayant moyen venir et le ſuivre à l'Armée pour ſon antiquité, il* » *l'avoit retenu, commis et deputté pour demeurer en ceſte place* (d'Allençon) » *à....avoir ſoing de faire travailler les Bionniers qui.... viendroient chacun* » *jour pour beſongner aux Fortifications et Rempartz ordonnez eſtre faictes....* » *en ce Chaſteau, Foſſez et environs d'icelluy* «: Ledit S^gr. de Hartray atteſte deplus, que » *depuis ledit temps il s'eſtoit touſjours continuellement tenu en ce dit* » *lieu... faict tout debvoir de bon et fidelle ſerviteur de Sa Majeſté, et encore y* » *faiſoit ſervice alors* «. Le 26 Janvier (*l*) 1592, il obtint des Lettres de Sauvegarde du Roi Henry IV. » *en conſidération des ſervices que luy et ſes en-* » *fans luy avoient fait, tant en la Ville d'Allençon qu'en ſon Armée et ſuicte, ſoubz* » *la charge du S^r. de Hertray* «. François de Villette acquit par Acte de l'an 1598 (*m*), de M^e. François Gillebert, Avocat, la moitié de la Sergenterie de Domfront; il mourut au mois de May (*n*) 1600, & ladite D^lle. Jeanne

(*a*) Cet Acte eſt énoncé daus un Inventaire de Titres de Nobleſſe du 26 Mars 1676, produit en Original.
(*b*) (*c*) Copie collationnée ſur l'original en 1589. (*d*) Original.
(*e*) (*f*) Voyez la Notte *b c* de cette page. (*g*) Original.
(*h*) Ce nom eſt écrit indifféremment dans les Titres, *Végas*, *Végays*, *Végeaie*, *Végeas* & *Végeais*; mais plus communément *Végeays*. (*i*) (*k*) (*l*) Original. (*m*) Voyez la Notte *g* de la page 2.
(*n*) Prouvé par un Acte original du 24 Janvier 1623.

Végeays ſa femme le 19 Décembre (*a*) 1606. Ils eurent de leur mariage les enfans qui ſuivent.

5. PIERRE de Villette continue la deſcendance.

5. JEAN de Villette, Ecuyer.

5. JEAN de Villette, Ecuyer.

L'un de ces deux Jean qui fut *Seigneur de Lendelinaye*, eut de ſon mariage, dont on n'a point eu connoiſſance, une fille, nommée *Françoiſe* de Villette, qui fut miſe ſous la Tutelle de Pierre de Villette ſon Oncle, le 21 Juin (*b*) 1600, & enſuite ſous celle de Charles de Villette ſon couſin germain, avant le 31 Janvier (*c*) 1621; il mourut au mois d'Avril (*d*) 1599, & ſa veuve ſe remaria par Contrat du mois de Novembre (*e*) ſuivant, avec Guillaume DE CHENNEVIÉRES, Ecuyer.

5. JEANNE de Villette, Dame du Domaine de Lendelinaye, dont ſes pére & mére lui firent don en faveur de ſon mariage accordé par Contrat du 7 Décembre (*f*) 1567, avec Henry BARRE *ou* BARRÉ, qualifié dans pluſieurs Actes poſtérieurs, Ecuyer, S^r. des Hayes, Licentié ès Loix, Conſeiller du Roi, Lieutenant Général, Civil & Criminel en la Vicomté de Domfront, &c. étoit encore le 25 Février (*g*) 1561 ſous la Tutelle de ſon pére qui, à ce qu'il paroît, eut encore d'autres filles, celle-ci étant nommée *fille aînée* dans un Acte du 13 Juin (*h*) 1569, ce qui en ſuppoſe d'autres. Elle mourut peu de tems avant le 19 Avril (*i*) 1607, jour du partage qui fut fait de ſes biens.

V. DEGRE'.

Noble PIERRE de Villette, Ecuyer, Seigneur de la Pallu, de Vallaubin, de Villette & en partie de la Sergenterie de Domfront, fut marié par Contrat du 7 Juin (*k*) 1571, avec Demoiſelle Hardouine DES CHAPPELLES, fille aînée de Noble Guillaume des Chappelles, Seigneur des Chappelles, au pays du Maine, Capitaine de la Ville de Domfront, & de Demoiſelle Guillemine DE MONTESSON ſa veuve, & ſœur de Noble François des Chappelles, Seigneur des Chappelles, l'un des cent Gentilshommes de la Maiſon du Roy, & Capitaine des Ville & Château dudit Domfront; & obtint le 16 May (*l*) 1590 de Pierre de Harcourt, Baron de Beuvron, Chevalier de l'Ordre du Roy, & Capitaine de Cinquante Hommes d'Armes de ſes Ordonnances un Certificat portant, qu' » *il avoit faict ſervice au Roy ſoubtz ſa charge et conduitte, et qu'il l'avoit* » *tousjours ſuivy depuis le Siége de Fallaize juſques après la Bataille de Sainct* » *André, et juſques à ſon retour en la Ville de Caen* «. Il fut déchargé comme *Noble* par Jugement des Commiſſaires des Francs-Fiefs, du 15 Juillet (*m*) 1605, de la taxe faite ſur ſon Fief de la Pallu & ſur ſa Sergenterie de Dom-

(*a*) Prouvé par un Acte original du 24 Janvier 1623. (*b*) (*c*) Original.
(*d*) (*e*) Voyez la Notte *a* de cette page. (*f*) Copie collationnée ſur l'Original en 1589.
(*g*) Original (*h*) Copie collationnée ſur l'Original en 1589.
(*i*) Original. (*k*) Voyez la Notte *h* de cette page.
(*l*) Copie collationnée ſur l'Original dans la même année. (*m*) Voyez la Notte *g* de la page 2.

Digitized by Google

front, & mourut en (a) 1607, après le premier Octobre (b) ayant eu de ſon mariage les enfans qui ſuivent.

6 Charles de Villette, Ecuyer, Seigneur en partie de la Sergenterie de Domfront & de la Pallu, Terre qu'il choiſit le 22 Juillet (c) 1608, dans le partage de la ſucceſſion de Pierre de Villette ſon pére, fut déchargé en conſéquence des preuves qu'il donna de ſon ancienne nobleſſe depuis l'an 1451, par Jugement des Commiſſaires des Francs-Fiefs du 26 Avril (d) 1624, de la taxe faite ſur ſa moitié de la Sergenterie de Domfront qu'il avoit acquiſe d'Urbain de Villette ſon frére, par Acte du 10 Novembre (e) 1623. Il étoit alors Maître d'Hôtel d'Henry de Bourbon, Prince de Condé, ſuivant une Lettre (f) ſans datte, que ce Prince écrivit au Sr du Viquet, Conſeiller d'Etat & Avocat Général du Parlement de Rouen, pour lui recommander un Procès que ledit Seigneur de la Pallu avoit à cette Cour, & par laquelle on voit qu'il étoit fort conſidéré de ce Prince. Cette Lettre eſt ainſi conçue, *Monſr. du Viquet, ayant eſté adverty par le Sr. de Villette mon Me. d'Hoſtel, comme il a un Procès au Parlement de Rouen pour ung affaire qui luy eſt de grande importance, j'ay bien voulu vous en eſcrire cette-cy, et par icelle, vous prier très-affectueuſement de vouloir en ma faveur aſſiſter ledit Sr. de Villette pour la conſervation de ſon bon droit, vous trouverès je m'aſſure l'affaire très-juſte et équitable, comme vous l'entendrez plus particulierement, et je vous auray beaucoup d'obligation pour la bonne et prompte expédition qu'il en aura, c'eſt un Gentilhomme que j'affectionne fort, et pour ſon mérite particulier, et pour les bons ſervices qu'il me rend ordinairement, je le vous recommande donc de rechef, avec proteſtation de me reſſentir des bons offices que je me prometz de vous en cette occaſion par touttes ſortes de moiens ou vous me voudrés emploier, et avec autant d'affection et bonne volonté que je deſire demeurer Monſr. du Viquet, voſtre bien affectionné et aſſuré amy.* (Signé) Henry de Bourbon. Un Acte du 5 Aouſt (g) 1625 porte, qu'il avoit épouſé l'une des filles de feu Noble Chriſtophe Germont, Ecuyer, Sieur de la Vente, Maître des Eaux & Foreſts en la Vicomté de Domfront, & de Demoiſelle Françoiſe Couppel; mais il n'en eut point d'enfans (h).

6 Urbain de Villette, va ſuivre.

6 François de Villette-de la Pallu (i), Ecuyer (k), a formé la ſeconde Branche (l).

6 Marie de Villette étoit mariée le 31 Janvier (m) 1621, avec Pierre Tertrel, Ecuyer, Sr. d'Anès ou d'Avès.

VI. DEGRE'.

Noble Urbain de Villette, Ecuyer, Seigneur de Villette, de Vallaubin & de la Poiteviniere, obtint le 27 Mars (n) 1641, un Jugement des

(a) Prouvé par un Acte original du 24 Janvier 1623. (b) (c) Original.
(d) Copie collationnée ſur l'Original en 1714. (e) (f) (g) Original.
(h) (i) (k) (l) Voyez l'Acte du 6 Juillet 1741, cité à l'article de Pierre-Charles de Villette, Auteur du VIII. Degré de la 2de. Branche.
(m) (n) Original.

Digitized by Google

Commiſſaires Généraux députés par le Roi en la Généralité d'Alençon, pour l'exécution de ſon Edit du mois de Novembre précédent, portant révocation des priviléges & éxemptions des Tailles, par lequel il fut ordonné qu'il demeureroit compris dans le Rolle de la Paroiſſe de la Barroche, Election de Domfront, au Chapitre des Nobles & éxempts, & fut inhumé dans cette même Paroiſſe le 28 Aouſt (*a*) 1642. De ſon mariage qui avoit été accordé par Articles ſous ſeings privés du 23 Décembre (*b*) 1608, reconnus le 4 Juin (*c*) 1609, avec Demoiſelle Claude LE SILLEUR *ou* LE CILLEUR, fille de Noble Homme Artur le Silleur, Ecuyer, Sr. de Cheviers *ou* Cheniers, & de Demoiſelle Marguerite DU BOISPITART, naquit,

7. CHARLES de Villette, ci-après.

VII. DEGRE'.

CHARLES de Villette, qualifié Chevalier, Seigneur de Villette, de la Poiteviniere, du Creux, de la Cirardiere, de la Barillere & de la Rouſſeliere, préſenta au Greffe de l'Election de Domfront le 23 Aouſt (*d*) 1661, les titres de ſa Nobleſſe, & donna ſon aveu au Roy le 7 Février (*e*) 1665. 1°. Du lieu & Métairie de la Poiteviniere (dans la Paroiſſe de la Barroche) qu'il tenoit de Sa Majeſté par foy & hommage ſous ſon Domaine & Châtellenie de Domfront, & qu'il avoit eu d'Urbain de Villette ſon pére, par droit ſucceſſif. 2°. Du lieu de la Barillere. & 3°. Du lieu & Métairie de la Rouſſeliere, dans la Paroiſſe de St. Front; il épouſa par Contrat du 25 Juillet (*f*) 1665, Demoiſelle Marie MILLET, fille aînée & principale héritiére de Charles Millet, Ecuyer, Sgr. du Boiſblondel, du Creux & de la Cirardiere, & de Demoiſelle Barbe DU JARIE; & ſuivant des Lettres de la Chancellerie du 4 May (*g*) 1676, il eſt dit, qu'» à cauſe de l'incommodité de ſa vûe, *il avoit été* » diſpenſé du ſervice perſonnel de l'Arriére-ban «; il eſt compris comme *ancien Noble* dans la recherche de la Nobleſſe de M. de Marle, Intendant d'Alençon du 1er. Aouſt (*h*) 1668; fut déchargé par Ordonnance de M. Colbert, auſſi Intendant d'Alençon du 24 Avril (*i*) 1675, de la taxe faite ſur ſes Fiefs du Creux & de la Cirardiere, & le fut encore le 14 Aouſt (*k*) 1693 par les Commiſſaires des Francs-Fiefs, au ſujet de la taxe qui avoit été encore impoſée ſur ſes Fiefs nobles du Creux & de la Cirardiere; de ſon mariage avec Marie Millet, naquirent,

8. JACQUES-SIMÉON de Villette, ci-après.

&

8. MARIE-MADELÉNE de Villette, laquelle étoit veuve de Charles LE CILLEUR, Ecuyer, Sieur de Cheviers le 24 Août (*l*) 1717.

VIII. DEGRE'.

JACQUES-SIMÉON de Villette, qualifié Chevalier, Seigneur de la Poiteviniere, du Creux, de la Cirardiere, de la Triquettiere, &c. épouſa par Contrat du 24 Août (*m*) 1717, Demoiſelle Eliſabeth-Marie-Madeléne-Hen-

(*a*) Cet Acte eſt énoncé dans l'Ordonnance de M. Colbert du 24 Avril 1675, citée ſur le VII. Degré.
(*b*) (*c*) Expédition délivrée en 1682. (*d*) (*e*) (*f*) (*g*) Original. (*h*) Expédition délivrée en 1693.
(*i*) (*k*) Original. (*l*) Prouvé par le Contrat de mariage de Jaques-Siméon de Villette ſon frére.
(*m*) Expédition délivrée en 1756.

riette DE CAIRON, fille de Jaques-François de Cairon, qualifié Chevalier, Seigneur de la Pallu, de S^t. Vigor & de S^t. André, &c. & de Noble Dame Anne-Eliſabeth ROUAULT, remariée depuis avec Charles DES ROTOURS, qualifié Chevalier, Seigneur des Rotours, ancien Officier de Cavalerie : Du mariage dudit S^r. de Villette avec ladite Demoiſelle de Cairon, naquit

IX. DEGRE'.

MARIE-FRANÇOISE-ELISABETH de Villette, mariée par Contrat du 8 Juin (*a*) 1741, avec François-Louis-Hector-Madeléne LAISNÉ, qualifié Chevalier, Seigneur & Patron de Torchamp, de la Rocherie, de Jumilly, de Fougeray, &c, lequel au nom de ladite Dame de Villette ſon épouſe, fit un accord le 6 Juillet (*b*) ſuivant avec *François-Félix-Simon, Nicolas-Joſeph-Roger & Pierre-Charles de Villette, ſes couſins*, par lequel il leur fit don de la ſomme de 9000 livres, *à condition qu'ils renonceroient aux prétentions qu'ils pouvoient avoir ſur la ſucceſſion de Charles de Villette leur grand oncle commun, Ecuyer, Maître-d'Hôtel du Prince de Condé, mort ſans poſtérité*, & ſur les autres biens, meubles & immeubles des pére, ayeul & parents directs & collatéraux de ladite Dame de Torchamp.

SECONDE BRANCHE.

VI. DEGRE'.

FRANÇOIS de Villette-de la Pallu (*c*), Ecuyer (*d*), demeurant en la Ville du Pont-l'Evêque (*e*), eut de ſon mariage avec Marguerite GALLOIS (*f*),

VII. DEGRE'.

FRANÇOIS de Villette, Ecuyer (*g*), baptiſé le 27 Février (*h*) 1649 dans la Paroiſſe de S^t. Georges de Montreuil-Largille, Diocèſe de Lizieux ; il s'établit à Caen (*i*), & épouſa par articles ſous ſeings privés du 8 Septembre (*k*) 1690, reconnus le 24 du même mois (*l*), D^lle Géneviéve ORCEAU, fille de Pierre Orceau, Sieur de la Barre, & de Dame Marie TABAREAU, demeurants en la Ville de Tours; de ſon mariage il eut les enfans qui ſuivent.

8. FRANÇOIS-FÉLIX-SIMON de Villette, Seigneur & Patron d'Avenay, né le 18 Aouſt (*m*) 1691, mourut à Paris le 23 Décembre 1762.
8. NICOLAS-JOSEPH-ROGER de Villette, Seigneur & Patron d'Avenay, naquit le 1er. Septembre (*n*) 1692 ; il fut ſucceſſivement Mouſquetaire du Roy en 1710, Lieutenant dans le Régiment de Touraine en 1713, Capitaine dans celui de Normandie en 1724, Major & Commandant

(*a*) Expédition délivrée en 1762. (*b*) Original. (*c*) (*d*) Voyez l'Acte du 6 Juillet 1741, cité dans cette page à l'article du IXe Degré, & plus en détail à l'article du VIIIe Degré de cette 2de Branche, page ſuivante : Voyez deplus le témoignage que le Roy rend ſur la nobleſſe de cette Famille dans les Lettres-patentes de Marquiſat qui ſe trouvent ci-après, pages 9, 10 & 11, accordées à Pierre-Charles de Villette, Commandeur de l'Ordre de St Louis au mois de Mars 1763.
(*e*) (*f*) Prouvé par le Contrat de mariage de ſon fils. (*g*) Voyez la Note *c d* de cette page.
(*b*) Extrait baptiſtére délivré en 1762. (*i*) Prouvé par ſon Contrat de mariage.
(*k*) (*l*) Original. (*m*) (*n*) Extrait baptiſtére délivré en forme.

des Ville & Château de Caën en la même année, & Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de S. Louis en 1734. Il mourut le 25 Février (a) 1755, & fut inhumé dans le Chœur de l'Eglise Paroissiale de St. Georges du Château de Caën.

8. PIERRE-CHARLES de Villette continuë la descendance.

VIII. DEGRE'.

PIERRE-CHARLES de Villette, Ecuyer, Marquis du Plessis-Villette, Sgr. & Patron d'Avenay, du Portail, de St. Martin-Longueau, de Sacy-le Grand, & de la Châtellenie dudit Sacy, &c. Conseiller du Roy en ses Conseils, Commandeur de l'Ordre Royal & Militaire de St. Louis par brevet du Roy du 13 Janvier 1752, naquit le 17 Février (b) 1700. Il acquit au mois de Février 1737 les Terres & Seigneuries du Plessis-Longueau, de Sarron, du Mesnil-Sarron, de Bazincourt & d'Houdancourt en partie; & au mois de Juillet 1755, celles de Sacy-le Grand & de Fontaine-le Comte; fut pourvû le 18 Février (c) 1729 d'un Office de Conseiller-Sécretaire du Roy, Maison, Couronne de France & de ses Finances, au moyen duquel il fut éxempt de payer les droits Seigneuriaux pour les Terres qu'il acquit dans la mouvance de Sa Majesté, & fit un accord le 6 Juillet (d) 1741, conjointement avec ses deux frères, & François-Louis-Hector-Madeléne Laisné, Seigneur de Torchamp, tant en son nom que comme stipulant les droits de Dame Marie-Françoise-Élisabeth de Villette son épouse, héritiére de la Branche aînée, par lequel accord » *les* » *Parties reconnoissans que ladite Dame de Torchamp étoit seule & unique hé-* » *ritiére en ligne directe de Pierre de Villette, Ecuyer, Sr. de la Pallu, leur au-* » *teur commun, lequel avoit laissé pour enfans, Charles de Villette, Ecuyer,* » *Maître-d'Hôtel du Prince de Condé, décédé sans postérité; Noble Urbain de* » *Villette, Ecuyer, Sr de Vallaubin, pére de Charles de Villette, ayeul de la-* » *dite Dame de Torchamp, & François de Villette-de la Pallu, Ecuyer, ayeul* » *desdits Srs. de Villette fréres*; & lesdits Srs. de Villette étant sur le point d'en- » trer en Procès pour la légitime qu'ils étoient en droit de réclamer *comme hé-* » *ritiers de François de Villette, Ecuyer, leur défunt pére, dans la succession du-* » *dit feu Charles de Villette*, désirans néanmoins entretenir la paix & l'union » dans leur famille, conviennent que moyennant la somme de 9000 liv. que » leur payeroient ledit Sr. de Torchamp & ladite Dame de Villette son épouse, » ils se désisteroient de toutes les prétentions qu'ils pouvoient avoir, *tant sur la* » *succession dudit Charles de Villette leur grand oncle, que sur les autres biens,* » *meubles & immeubles des pére, ayeul & parents directs & collateraux de la-* » *dite Dame de Torchamp* «. Il a obtenu du Roy au mois de Mars 1763 des Lettres-patentes portant érection en dignité de *Marquisat* des Terres, Fiefs, Seigneuries & Domaines du Mesnil-Sarron, de Bazincourt, de Sarron, du Grand Trou, des Marolles, d'Houdancourt en partie, des Langlois, de la Motte-Aubert, d'Haridélle, de St. Leu, de Souvignies & de Fontaine-le-Comte, pour être incorporées à la Terre & Seigneurie du Plessis, & ne former à l'avenir qu'une seule & même Terre sous le nom *du Plessis-Villette*; le motif de ces Lettres qui ont été régistrées au Parlement de Paris le 30 Juin suivant & depuis à la Chambre des Comptes, &c, est en considération » *des services* » *de ses Ancêtres*, & notamment de ceux que le Sr. François de Villette avoit

(a) Extrait mortuaire délivré en forme. (b) Extrait baptistére délivré en forme. (c) (d) Original.

» rendus à Henry IV, en lui conſervant la Ville d'Alençon, où il fut laiſſé par » le Sgr du Hartray qui en étoit Gouverneur; le biſayeul duquel François avoit » porté au Duc d'Alençon en 1490, l'Aveu des Domaines de Torchamp & de » Villette qu'il tenoit de lui à foy & Hommage «; le Roy dit encore dans ces Lettres que le Sr » de Villette de la Pallu avoit été Maître-d'Hôtel d'Henry de » Bourbon Prince de Condé, & que depuis ce temps cette Famille lui avoit don- » né des preuves de ſon zèle & de ſon attachement, & avoit reçu des Princes » de ſon Sang, les plus grandes marques de confiance & que ſa très-chere & » amée couſine Princeſſe de Heſſe-Rinfeld, Ducheſſe de Bourbon, mére de » ſon très-cher couſin le Prince de Condé, ayant chargé ledit Sr Pierre-Char- » les de Villette d'éxécuter ſes derniéres diſpoſitions, il s'en étoit acquitté » avec la plus ſcrupuleuſe attention & à la ſatisfaction de ceux qui y avoient » intérêt, &c. De ſon mariage célébré le 26 Juin 1730 avec Demoiſelle Thérèſe-Charlotte CORDIER-DE LAUNAY, fille de Jaques-René Cordier Ecuyer, Sr. de Launay, Conſeiller du Roy, Tréſorier Général de l'Extraordinaire des Guerres, & de Dame Anne-Thérèſe DE CROEZER, naquirent,

9. CHARLES-MICHEL de Villette, ci-après.
9. GENEVIÉVE-RENÉE-CHARLOTTE de Villette, née le 7 Avril 1731, & mariée le 2 Juin 1749 avec Charles-François-Michel DE ROISSY Ecuyer.

&

9. LOUISE-CAMILLE-VICTOIRE de Villette, née le 20 May 1740; mariée le 28 Novembre 1754 avec Louis DE PRIE, dit *le Comte de Prie*, Mouſquetaire de la premiére Compagnie de la Garde ordinaire du Roi, & Gouverneur de Bourbon-Lancy; & morte le 21 Décembre 1758.

IX. DEGRE'.

CHARLES-MICHEL de Villette, Ecuyer, né le 1er Décembre 1734, fut nommé ſucceſſivement Cornette de la Colonelle Générale des Dragons au mois d'Août 1755, Maréchal des Camps & Armées du Roi, & Maréchal Général des Logis de la Cavalerie le 1er Septembre 1757, Meſtre de Camp de Dragons à la ſuite du Régiment de Beaufremont au mois de Janvier 1758, & Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de St Louis au mois de Janvier 1763. Il a ſervi avec diſtinction dans les derniéres Campagnes, & fut bleſſé à la Bataille de Menden où il eut auſſi un cheval tué ſous lui.

LETTRES-PATENTES,

Portant union à la Terre & Seigneurie du Pleſſis, de celles du Meſnil-Sarron, de Bazincourt, de Sarron, du Grand Trou, des Marolles, d'Houdancourt en partie, des Langlois, de la Motte-Aubert, d'Haridelle, de St Leu, de Souvignies & de Fontaine-le Comte & érection en dignité de MARQUISAT, *ſous le nom* DU PLESSIS-VILLETTE.

Du mois de Mars 1763.

LOUIS, PAR LA GRACE DE DIEU, ROY DE FRANCE ET DE NAVARRE: A tous préſens & à venir; SALUT. Notre amé & féal le Sr Pierre-Charles de Villette, Conſeiller en nos Conſeils, Tréſorier-Commandeur de nôtre Ordre Militaire

de St Louis, & l'un de nos Conſeillers-Sécretaires, Maiſon & Couronne de France & de nos Finances, nous ayant repreſenté qu'il eſt propriétaire de pluſieurs Terres, Fiefs, Seigneuries & Paroiſſes ſituées près Pont Ste Maixance, Généralité de Soiſſons, contigues les unes aux autres, dont la plûpart ſont mouvantes & relevantes de nous à cauſe de nôtre Tour du Louvre, de nôtre Château & Châtellenie de Creil, de nôtre Comté de Beaumont & Château de Clermont; Sçavoir, de la Terre & Seigneurie du Pleſſis, dite aujourd'hui Longueau, décorée d'un Château, de Parc & Jardin, ayant toutes Juſtices, haute, moyenne & baſſe, la nomination d'un Prévôt & autres Officiers, droit de Voirie, de Forage, Rouage, Aubenne, Deshérence, Bâtardiſe, Confiſcation, Saiſine, Bornage & autres droits, avec la faculté de conſtruire des Moulins; des Fiefs du Meſnil-Sarron, Bazincourt, Sarron, du Grand-Trou, des Marolles, d'une grande partie d'Houdancourt, des Langlois, de la Motte-Aubert, d'Haridelle, de St Leu, de Souvignies; enfin de la Terre & Seigneurie de Fontaine-le-Comte, qui eſt conſidérable par ſon étendue, avec tous les autres droits utils & honorifiques, Devoir, Mouvances & Cenſives qui dépendent deſdites Terres, Fiefs & Seigneuries, Juſtices & Paroiſſes, dont le total par leur revenu & étendue, ainſi que par les droits, ſe trouvent diſpoſés à ne compoſer qu'un ſeul Corps de terre, & à recevoir le titre & la dignité de Marquiſat, s'il nous plaiſoit de l'en décorer pour relever de nous à cauſe de nôtre groſſe Tour du Louvre, à une ſeule Foy & Hommage, aux devoirs ordinaires: A cet effet, en réuniſſant tous leſdits Fiefs, Terres & Seigneuries, leurs appartenances & dépendances, & tous les droits qui y ſont attachés, à la Terre & Seigneurie du Pleſſis, il nous a très-humblement fait ſupplier de lui accorder l'érection en Marquiſat, ſous le nom du Pleſſis-Villette: A CES CAUSES, Voulant donner au Sr de Villette & à ſa Famille des marques particuliéres de diſtinction, *reconnoître en ſa perſonne les ſervices de ſes Ancêtres, & notamment ceux que le S^r. François de Villette rendit à Henry IV. de glorieuſe mémoire, en lui conſervant la Ville d'Alençon où il fut laiſſé par le Seigneur du Hartray qui en étoit Gouverneur. Le biſayeul de François en quatorze cent quatre-vingt-dix, porta au Duc d'Alençon l'Aveu des Domaines de Torchamp & de Villette qu'il tenoit de lui à Foy & Hommage; ſon petit-fils Villette de la Pallu fut Maître-d'Hôtel d'Henry de Bourbon Prince de Condé.* Depuis ce tems cette Famille nous a donné des preuves de ſon zéle & de ſon attachement, & a reçu des Princes de nôtre Sang les plus grandes marques de confiance: Nôtre très-chere & amée couſine Princeſſe de Heſſe-Rinfeld, Ducheſſe de Bourbon, mére de nôtre très-chet couſin le Prince de Condé, chargea ledit Sr de Villette, expoſant, d'éxécuter ſes derniéres diſpoſitions, il s'en eſt acquitté avec la plus ſcrupuleuſe attention, & à la ſatisfaction de ceux qui y avoient intérêt; ſon frére, Nicolas-Roger de Villette, S^r d'Avenay, après avoir été Mouſquetaire de nôtre garde, paſſa dans le Régiment de Touraine, enſuite fut fait Capitaine dans celui de Normandie, & Chevalier de nôtre Ordre Militaire de St Louis & mourut Commandant des Ville & Château de Caën; enfin Charles-Michel de Villette ſon fils, Cornette de la Colonelle-Générale des Dragons en Aouſt mil ſept cent cinquante-cinq, actuellement Maréchal Général des Logis de la Cavalerie & Meſtre de Camp de Dragons à la ſuite du Régiment de Beaufremont & Chevalier de nôtre Ordre de St Louis, nous ayant donné des marques de ſa valeur & de ſon courage dans les derniéres Campagnes où il fût bleſſé à la Bataille de Menden & eut un cheval tué ſous lui: nous avons réſolu d'accorder au S^r ſon pére des marques d'honneur qui attachent plus particuliérement cette famille à nôtre ſervice: Par ces conſidérations & autres à ce nous mouvant, nous avons par ces préſentes ſignées de nôtre main, joint, uni & incorporé, joignons, uniſſons & incorporons à la Terre & Seigneurie du Pleſſis, leſdites Terres, Fiefs, Seigneuries & Domaines du Meſnil-Sarron, Bazincourt, Sarron, du Grand Trou, des Marolles, d'une partie d'Houdancourt, des Langlois, de la Motte-Aubert, d'Haridelle, de St Leu, de Souvignies & de Fontaine-le Comte, avec tous leurs droits, appartenances & dépendances, pour le tout ne compoſer à l'avenir qu'une ſeule & même Terre & Seigneurie ſous le nom du Pleſſis-Villette, que nous avons créé, érigée & décorée, créons, érigeons & décorons par ceſdites préſentes en titre, dignité & prééminence de Marquiſat, pour être leſdites Terres ainſi unies & incorporées, leurs circonſtances & dépendances, dorénavant tenues & poſſédées audit nom, titre & dignité de Marquiſat du Pleſſis-Villette par ledit Sr Pierre Charles de Villette, ſes enfans & deſcendans mâles nés & à naître en légitime mariage, Seigneurs & Propriétaires deſdites Terres, Seigneuries & Marquiſat: Voulons & nous plaît qu'il puiſſe ſe dire, nommer & qualifier, & qu'il ſoit nommé & qualifié de Marquis du Pleſſis-Villette en tous Actes, tant en Jugement que dehors, & qu'ils jouiſſent des mêmes honneurs, Armes, Blaſons, Droits, Prééminences en fait de guerre, Aſſemblées d'État & de Nobleſſe, & autres avantages & priviléges dont jouiſſent ou doivent jouir les autres Marquis de nôtre Royaume, encore qu'ils ne ſoient ici particuliérement exprimés; Voulons

Digitized by Google

que tous Vaſſaux, arriére-Vaſſaux, Juſticiables & autres tenant noblement ou en roture des biens mouvans & dépendans dudit Marquiſat du Pleſſis-Villette, les reconnoiſſent pour Marquis, qu'ils faſſent les Foi & Hommages, fourniſſent les Aveus & Dénombrements, le cas y échéant, ſous leſdits nom, titre & qualité de Marquis du Pleſſis-Villette, & que les Officiers éxerçant la Juſtice dudit Marquiſat & ſes dépendances, intitulent à l'avenir leurs Sentences & autres Actes & Jugemens deſdits nom, titre & qualité de Marquis, ſans toutefois aucun changement ni mutation de reſſorts & de mouvances, augmentation de Juſtice & connoiſſance des cas Royaux qui appartiennent à nos Baillifs & Sénéchaux, & ſans que pour raiſon de la préſente érection, ledit Sr de Villette, ſes enfans & deſcendans ſoient tenus envers nous, & leurs Vaſſeaux & Tenanciers, envers eux, à autres & plus grands droits, devoirs, que ceux dont ils ſont actuellement tenus, ni qu'à défaut d'hoirs mâles nés en légitime mariage, nous puiſſions ou les Rois nos ſucceſſeurs prétendre leſdites Terres, Seigneuries & Marquiſat, leurs circonſtances & dépendances, être réunies à nôtre Couronne, nonobſtant tous Edits, Déclarations, Arrêts & Réglemens ſur ce intervenus, & notamment l'Edit de Juillet quinze cent ſoixante-ſix auquel nous avons dérogé & dérogeons par ces Préſentes, pour ce regard ſeulement & ſans tirer à conſéquence, ſans auſſi rien innover aux droits & devoirs qui pourroient être dûs à d'autres qu'à nous, ſi aucun n'y a, auxquels droits & devoirs nous entendons que ces Préſentes ne puiſſent aucunement préjudicier, ainſi demeurent expreſſément réſervés, à la charge toutefois par ledit Sr de Villette, ſes enfans & deſcendans, Seigneurs & Propriétaires deſdites Terres, Seigneuries & Marquiſat, de relever de nous à une ſeule Foy & Hommage, & de nous payer & aux Rois nos ſucceſſeurs, les droits ordinaires & accoutumés, ſi aucuns ſont dûs, pour raiſon de la dignité de Marquiſat, tant que ladite Terre s'en trouvera décorée, & qu'à défaut d'hoirs mâles leſdites Terres & Seigneuries retourneront au même & ſemblable état qu'elles étoient avant ces Préſentes. SI DONNONS EN MANDEMENT à nos Amés & Féaux Conſeillers, les Gens tenant nôtre Cour de Parlement à Paris, les Gens tenant nôtre Chambre des Comptes en ladite Ville, Préſidens, Tréſoriers de France & Généraux de nos Finances à Soiſſons, & autres nos Officiers qu'il appartiendra, que ces Préſentes ils ayent à faire enrégiſtrer & de leur contenu faire jouir & uſer ledit Sr Marquis de Villette, ſes enfans & deſcendans mâles, Seigneurs & Propriétaires deſdites Terres, Seigneuries & Marquiſat, pleinement, paiſiblement & perpétuellement, ceſſant & faiſant ceſſer tous troubles & empêchemens contraires, ſauf toutefois nôtre droit entre autres choſes, & l'autrui en tout: CAR TEL EST NÔTRE PLAISIR, & afin que ce ſoit choſe ferme & ſtable à toujours, Nous avons fait mettre nôtre Scel à ceſdites Préſentes. DONNÉ à Verſailles au mois de Mars l'an de grace mil ſept cent ſoixante-trois, & de nôtre Régne le quarante huitiéme, *Signé*, LOUIS, *Viſa* FEYDEAU, pour Érection de la Terre du Pleſſis & union de pluſieurs Fiefs en Marquiſat, ſous le nom du Pleſſis-Villette: *Et plus bas*, Par le Roy, PHELYPEAUX. Inſinué à Pont-Ste Maxence le premier Avril mil ſept cent ſoixante-trois. . . . .

Signé, BUDET.

Vû & vérifié par Nous, Chevalier, Conſeiller du Roy en ſes Conſeils, Juge d'Armes de France.

Digitized by Google

TABLE
DES NOMS DE FAMILLE
CONTENUS
DANS CE Ve RÉGISTRE.

Les noms des Familles dont on donne les Généalogies dans ce Ve Régiſtre ſont déſignés dans cette Table par de grandes majuſcules.

A.

D'ABANCOURT, *art.* de Riencourt, 17.
ABBELLINE, *art.* de Brueys, 1.
D'ABBEVILLE, *art.* de Riencourt, 7.
D'ABON, *art.* de Révilliaſc, 10.
D'ABOS, *art.* de Vergnette, 5.
ABOT, *art.* Fouſteau, 3.
D'ABZAC, *art.* de Beaupoil, 8; & *art.* de Mélet, 9.
ACART, *art.* Prévoſt, 1.
ACHART, *art.* de Villette, 3.
D'ACHIER *dit* d'Orgueilh, (*Table Généalogique du nom* de Crugi).
D'ACIER, *art.* Daſſier, 1. *voyez* Daſſier.
D'ACIGNÉ, *art.* de Lorgeril, 1.
Acodi, *art.* de Chaſtellard, *preuves*, x.
D'ACRE, *voyez* de Brienne.
de Adaloxio, *art.* des Laurents, 2.
ADÉMAR, *art.* de Malvin, 2.
Ægidii, *art.* Verdelhan, 2. 8.
AGAN, *art.* de Lorgeril, 6.
DE L'AGE, *art.* de Montbel, 16. 18.
de Ageyn, *art.* de Chaſtellard, *preuves*, XIV.
D'AGOULT, *art.* d'Albertas, 2. 9, *art.* de Baillehache, 10; *art.* de Nicolay, 8; & *art.* de Révilliaſc, 6.
D'AGUERRE, *art.* de Coucy, 23; & *art.* Hocart, 4.
AJASSON, *art.* du Breuil, 2.
AIGNEAU, *alias* Aignel, *art.* Rémond, 3. 4.
D'AIGNEVILLE, *art.* le Carlier, 4.
DES AIGUES, *art.* de Malvin, 43.
D'AIGUIÉRES, *art.* de Galliffet, 1. 5.
AILHAUD, *art.* d'Ailhaud, 1. 2. 3. 4. 5.
D'AILHAUD.
AILLEBOUST, *art.* Fouſteau, 5.
D'AILLY, *art.* de Coucy, 11; *art.* Pélet, 3; & *art.* de Riencourt, 14.
D'AIMERIES, *art.* de Riencourt, 14.
D'AISSES, *art.* de Gualy, 4.
Alamandi, *art.* de Chaſtellard, *preuves*, ij. iij. ix. & xvi. Voyez *Almandi*.
de Alayſia, *art.* de Chaſtellard, *preuves*, XII.
ALBERT, *art.* de Gualy, 3. *Voyez* d'Albert.
D'ALBERT, *art.* de Gualy, 3; & *art.* de Mélet, 2. *Voyez* Albert.
ALBERTAS, *art.* d'Albertas, 2. 3. 4. 5. 7. 8.
D'ALBERTAS.
Albertaſii, *art.* d'Albertas, 3. *Voyez* d'Albertas.
Albertaſſia, *art.* d'Albertas, 3. *Voyez* d'Albertas.
Albertaſſius, *art.* d'Albertas, 2. *Voyez* d'Albertas.
ALBERTAZ, *art.* d'Albertas, 1. 2. *Voyez* d'Albertas.
Albi, *art.* de Payan, 1. *Voyez* des Blancs.
D'ALBIGNAC, *art.* de Gualy, 8.
D'ALBIS, *art.* de Malvin, 49.
D'ALBON, *art.* Chalvet, 6.
D'ALBRET, *art.* d'Auber, 1; *art.* de

Digitized by Google

Coucy, 34; & *art.* de Malvin, 3. 4. 5. 12. 13.
ALDEBERT, *art.* de Claris, 6.
ALEGRE, *art.* Verdelhan, 4. *Voyez* d'Alegre.
DE ALEGRE, *art.* de Nicolay, 2. *Voyez* Arnaud.
D'ALEGRE, *art.* Verdelhan, 11. *Voyez* Alegre & Vielvier.
ALEMAN, *art.* de Montbel, 5.
D'ALENÇON, *art.* de Coucy, 34.
D'ALESME, *art.* de Malvin, 41. 42. 43.
D'ALÉXANDRE, *art.* de Chalup, 3.
Alexii, *art.* de Chaſtellard, *preuves*, XV.
Algondi, *art.* de Chaſtellard, *preuves*, IX.
ALIAMET, *art.* Vaillant, 3.
ALIXAND, *art.* de Saulieu, 4.
ALLAIN, *art.* de Baillehache, 11; & *art.* le Neuf, 6.
ALLAMANT, *art.* de la Marteliére, 2.
ALLAN, *art.* de Fleury, 8.
ALLARD, *art.* Chappuis, 11; & *art.* de Révilliaſc, 4. 7.
D'ALLARD, *art.* de Gantés, 6.
D'ALLARET, *art.* de Gualy, 8.
ALLÉAUME, *art.* de Combles, 14.
D'ALLEMAIGNE, *art.* de Durat, 12.
D'ALLEMAND, *art.* de Nicolay, 7.
ALLENE, *art.* de Payan, 10.
ALLENET, *art.* de Chalup, 7.
Almandi, *art.* de Chaſtellard, *preuves*, X. Voyez *Alamandi*.
D'ALMERAS, *art.* de Nicolay, 5.
Alpini, *art.* de Chaſtellard, *preuves*, XV.
de Alta-Ripa (*).
de Alta-Rippa (*).
Alte-Ripe (*).
(*) C'eſt le nom latin de la Maiſon D'HAUTERIVE actuellement DE CHASTELLARD : voyez les preuves de la Généalogie de cette Maiſon imprimées à la ſuite de l'article.
de Alta-Villa, *art.* de Chaſtellard, *preuves*, iij & ix.
D'ALTLER, *art.* de Fayet, 1.
ALVARES, *art.* de Julianis, 3.
AMABI, *art.* de Malvin, 1. *Voyez* de Malvin.
AMALBIN, *art.* de Malvin, 7. 13. 20. 21. *Voyez* de Malvin.
D'AMALBIN, *art.* de Malvin, 1. 3. 15. 16. *Voyez* de Malvin.
AMALRIC, *art.* de Liſle, 2.
D'AMALRIC, *art.* de Brueys, 6; *art.* de Caze, 4; & *art.* de Claris, 2.
AMALVIN, *art.* de Malvin, 1. 2. 13. 20. 21. 22. 24. 37, & 45. *Voyez* de Malvin.
DE AMALVIN, *art.* de Malvin, 22. 23. 24. *Voyez* de Malvin.
D'AMALVIN, *art.* de Malvin, 1. 2. 3. 4. 8. 12. 13. 14. 20. 22. 24. 27. 29. 30. 32. 40. *Voyez* de Malvin.
Amalvini, *art.* de Malvin, 14. 21. *Voyez* de Malvin.
Amalvinus, *art.* de Malvin, 2. *Voyez* de Malvin.
AMALVIS, *art.* de Malvin, 2. *Voyez* de Malvin.
D'AMALVY, *art.* de Malvin, 1. *Voyez* de Malvin.
D'AMAUBIN, *art.* de Malvin, 1. 23. *Voyez* de Malvin.
AMAUVIN, *art.* de Malvin, 20. *Voyez* de Malvin.
AMAUVIN (le Vicomte), *art.* de Malvin, 1. 2. *Voyez* de Malvin.
D'AMAUVIN, *art.* de Malvin, 1. 2. 4. 13. 20. 22. 37. 45. *Voyez* de Malvin.
D'AMBLARD, *art.* de Payan, 4. 7.
DES AMBLARDS, *art.* de Montbel, 9.
D'AMBLY, *art.* de Riencourt, 10.
D'AMBOISE, *art.* de Reynaud, 4.
AMBROISIE, *art.* d'Ailhaud, 2.
AMÉ, *art.* Fremyn, 6.
AMELOT, *art.* Nicolay, 22.
AMIC, *art.* des Laurents, 1.
D'AMIC (*de Amico*), *art.* de Gantés, 1.
D'AMIENS, *art.* le Jeune-de Créquy, 2; & *art.* de Riencourt, 3. 4. 5. *Voyez* de Péquigny.
AMIOT, *art.* de la Myre, 6.
AMIQUE, *art.* de Combys, 1.
Amorii (d'Amour, *alias* Damour), *art.* Nicolay, 16.

D'AMOU, *art.* de Chambre, 3.
D'AMOUR, *voyez* Damour.
Amromani, *art.* de Chaſtellard, *preuves*, XVI.
D'ANCEZUNE, *art.* de Nicolay, 4; & *art.* de Sibert, 1.
D'ANCIENVILLE, *art.* le Carlier, 4; & *art.* de Champagne, 11.
(*ANDRAULT-*) de Langeron, *art.* Chappuis, 9.
ANDRÉ, *art.* du Breuil, 4; & *art.* de Combles, 12.
D'ANDRÉ-DE MONTFORT.
ANDRIEU, *art.* Rémond, 6.
ANDRODY, *art.* Chappuis, 2.
D'ANDUZE, *art.* Verdelhan, 2. 6. *Voyez* de Marveillac & de Merveillac.
D'ANFREVILLE, *art.* de Durat, 6.
Angeli, voyez *Guioti*.
D'ANGENNES, *art.* de Baillehache, 4; & *art.* de Riencourt, 9.
ANGENOUST, *art.* Poterat, 2.
ANGER, *art.* de Combles, 8.
D'ANGLADE, *art.* de Mélet, 2; & *art.* de Redon, 5. 9.
D'ANGLARS, *art.* du Garreau, 6.
D'ANGLEJAN, *art.* de Payan, 10.
D'ANGLETERRE, *art.* de Coucy, 5. 19. 31. 34.
D'ANGLURE, *art.* de la Marteliére, 1.
de Anjo, *art.* de Chaſtellard, *preuves*, iij.
D'ANJONI, *art.* Chalvet, 11.
D'ANJOU, *art.* de Vaucelles, 3.
D'ANLEZY, *art.* Bigot, 3.
D'ANNEVILLE, *art.* Simon, 1.
D'ANNEUX, *art.* le Carlier, 4.
D'ANNONAY, *art.* de Chaſtellard, 4. Voyez *de Annoniaco*.
de Annoniaco, *art.* de Chaſtellard, *preuves*, IV. *Voyez* d'Annonay.
D'ANTHYE, *art.* de Riencourt, 16.
D'ANTOINE, *art.* de Vénel, 3. 4.
ANTONINI, *art.* des Laurents, 3.
ANZEREY, *art.* de Baillehache, 4. 7.
D'AOUST, *art.* Hennequin, 2.
D'APCHIER, *art.* Chalvet, 8. *Voyez auſſi la Table Généalogique du nom* de Crugi.
D'APCHON, *art.* Chalvet, 1. 11. 16; & *art.* de Reynaud, 9.
APOIL, *art.* Rémond, 16.
APVROAILH, *art.* Daſſier, 4.
D'ARBAUD, *art.* de Geoffroy, 3; & *art.* de Liſle, 5.
ARCANE, *art.* d'Albertas, 2.
D'ARCHIMBAUD, *art.* de Combys, 1.
ARDENC, *Ardenchi* & *ARDEYNE*, *art.* de Chaſtellard, *preuves*, VII.
ARDIER, *art.* Nicolay, 23.
D'ARGEAU, *art.* de Riencourt, 6. *Voyez* d'Orgeau.
ARGOUD, *art.* d'Argoud, 1. 2.
D'ARGOUD.
D'ARGOUGES, *art.* de la Marteliére, 1. & *art.* de Malvin, 55.
D'ARJAC, *art.* de Malvin, 46.
D'ARLATAN, *art.* de Galliffet, 11.
D'ARLENDE (*de Arlempdia*), *art.* de Claris, 1.
D'ARLES, *art.* de Julianis, 3.
D'ARMAND, *art.* Macé, 2.
D'ARMANTIEU, *art.* d'Auber, 2.
DES ARMOISES, *art.* de Coucy, 9.
ARNAUD, *art.* de Chalup, 3. 6; *art.* de Claris, 3; *art.* de Nicolay, 23; & *art.* de Payan, 7. *Voyez* d'Arnaud & de Alegre.
ARNAUD-PALAUQUINE, *art.* de Claris, 3.
D'ARNAUD, *art.* de Payan, 7. *Voyez* Arnaud.
ARNAULD, *art.* de Valier, 2.
ARNOUL, *art.* de Mélet, 10.
ARNOUX, *art.* de Vénel, 3; & *art.* Verdelhan, 18.
D'AROUX, *art.* de Malvin, 45. 46. *Voyez* de Roux.
D'ARPAJON, *art.* du Rieu, 1.
D'ARQUIER, *art.* de Caze, 3. 4.
D'ARRAGON, *art.* des Laurents, 1.
ARRIGHETTY, *art.* de Riquéty, 1. 2. *Voyez* de Riquéty.
D'ARSEMALLE, (*Table Généalogique du nom* de Crugi).
ARSON, *art.* Rémond, 4.
ARTAUD, *art.* Verdelhan, 18.
D'ARTAUD, *art.* de Durat, 5.

D'ARTAULD, *art.* Chalvet, 5.
ARTHUYS, *art.* Bigot, 2.
D'ARTIGUES, *art.* de Valier, 6.
ARTIS, *art.* de Gualy, 5.
D'ARTOIS, *art.* de Coucy, 28.
ARTOUD (*Artoudi*), *art.* de Chaſtellard, 5.
Artoudi, *art.* de Chaſtellard, *preuves*, IX.
D'ARVIEU, *art.* de Claris, 6.
D'ARZAC, *art.* de Brunes-de Montloüet, 2; & *art.* de Malvin, 48. & 49.
de Arzago, *art.* de Chaſtellard, *preuves*, XIV.
D'ASNIÉRES, *art.* Rémond, 15.
D'ASPREMONT, *art.* de Coucy, 7. 9. 13. 14; & *art.* Hocart, 2. 3. 4.
ASSALIN, *art.* de Fay, 3. 4.
ASSELIN, *art.* des Champs, 4; *art.* Eſtiévre, 2; & *art.* Vaillant, 3.
D'ASSIER, *art.* Daſſier, 1. *Voyez* Daſſier.
D'ASSIGNY, *art.* de Chaſtellard, 11.
DES ASSIS, *art.* de Durat, 8. 9.
D'ASSY, *art.* de Durat, 12.
D'ASTARAC, *art.* de Montbel, 8.
D'ASTORG, *art.* de Redon, 2.
D'ATTENOUX, *art.* de Liſle, 5.
D'AVAILLY, *art.* de Champagne, 11.
D'AVAUGOUR, *art.* de Montbel, 8. *Voyez* de Bretagne. *Voyez auſſi les Additions & Corrections*, *art.* Nicolay.
DE AVAYE, *art.* de Vénel, 4.
D'AUBA, *art.* le Compaſſeur, 7.
AUBÉ, *art.* d'Auber, 1. *Voyez* d'Auber.
AUBER, *art.* des Champs, 9; & *art.* Eſtiévre, 2.
D'AUBER.
AUBERI, *art.* de Flécelles, 6.
AUBERT.
AUBERT, *art.* de Galliffet, 8.
AUBERTIN, *art.* Hocart, 10.
DE L'AUBESPINE, *art.* Bigot, 2.
D'AUBIGNY, *art.* Gaulmyn, 2; & *art.* de la Marteliére, 1.
AUBIN, *art.* Hocart, 2.
AUBOURG, *art.* Aubert, 6.
D'AUBOURG, *art.* de Caze, 5.
AUBRY, *art.* de Combles, 12; & *art.* Macé, 4.
AUBUSSON, *art.* de Durat, 8.
D'AUBUSSON, *art.* de Beaupoil, 7. *art.* de Coucy, 16. *art.* de Durat, 11. *art.* de Jaubert, 2; & *art.* de Reynaud, 4.
D'AUDENÉHAN, *art.* de Riencourt, 2.
D'AUDENFORT, *art.* de Riencourt, 6.
AUDIFFRET, *art.* de Payan, 9.
AUDIGIER, *art.* Nicolay, 3. 9. & *verſo*.
AUDOUIN, *art.* du Rieu, 2.
D'AUDRIC, *art.* de Malvin, 48 & 49.
D'AVENNE, *art.* de Montigny, 2. *Voyez* Davenne.
D'AVERHOULT, *art.* Hocart, 6.
D'AVESNES, *art.* de Coucy, 7.
AUGER, *art.* le Neuf, 4.
D'AUGIS, *art.* de Coquet, 4.
D'AUGUSTINE, *art.* de Combys, 2. *art.* de Galliffet, 10; & *art.* Macé, 3.
D'AULANHET (*de Aulanheto*), *art.* Verdelhan, 1. *Voyez* de Laulanhet.
D'AULNOY, *art.* Nicolay, 12.
AULTIER, *art.* de Chalup, 7.
D'AUMONT, *art.* de Navier, 5.
D'AURAY, *art.* de Chéverüe, 5.
DE AURIA, *art.* de Riquéty, 6.
D'AURIGNAC, *art.* des Laurents, 11.
D'AURONNE, *art.* de Caze, 2.
D'AUSSUT, *art.* le Carlier, 2.
DES AUTEUX, *art.* de Riencourt, 22.
AUTIER, *art.* du Breuil, 3.
AUTRIC, *art.* d'Albertas, 4.
D'AUTRICHE, *art.* de Coucy, 31.
DE AUTUN (*de Autumpno*), *art.* Verdelhan, 3. 10.
D'AUX-DE LESCOUT. *Voyez les Additions & Corrections*, *art.* de Redon; *voyez auſſi* de Leſcout.
D'AUXION, *art.* de Mélet, 8.
D'AUXY, *art.* de Buiſſy, 1; & *art.* de Riencourt, 4.
AUZANEAU, *art.* de Malvin, 28.
AUZANET, *art.* de Flécelles, 6; & *art.* Gaulmyn, 6.

Digitized by Google

D'AUZOLES, *art.* Chalvet, 9.
D'AUZON, *art.* Chalvet, 6. 7.
de Auzone, *art.* de Chaſtellard, *preuves*, XII.
AYCARD, *art.* de Geoffroy, 3.
D'AYMAR, *art.* de Combys, 2; & *art.* de Galliffet, 10.
Aymari, *art.* de Chaſtellard, *preuves*, ij.
AYMÉ, *art.* de Meynier, 2.
AYMERY, *art.* Daſſier, 4.
AYMIER, *art.* Gaulmyn, 8.
Aynen, *art.* de Chaſtellard, *preuves*, j.
Ayneri, *art.* de Chaſtellard, *preuves*, iv.
Aynerii, *art.* de Chaſtellard, *preuves*, ij. iij. iv.
} *Voyez* Aynier.
AYNIER, *art.* de Chaſtellard, 3.
D'AYRAL, *art.* d'André, 4.
AZAN, *art.* de Vénel, 2.
D'AZÉMA *alias* d'Azémar, *art.* de Malvin, 46.
D'AZÉMAR, *art.* de Gualy, 9.

B.

BABELIN, *art.* Rémond, 18. *Voyez* auſſi les *Additions & Corrections*, *art.* Rémond.
DE BACALAN, *art.* de Mélet, 10. 12.
BACHELIER, *art.* Burin, 3. *art.* Fremyn, 4; & *art.* de Montigny, 1.
LE BACHELIER, *art.* le Roy-de Macey, 2.
DE BACHELLIER, *art.* de Malvin, 35.
DE BACHIS, *art.* de Riquéty, 8. *Voyez* de Baſchi.
BACHOD, *art.* de Montillet, 3.
DE BACQUEHEM, *art.* du Bois, 3. 7.
BADERON, *art.* de Chalvet, 17.
DE BADIER, *art.* de Galliffet, 7.
BADON, *art.* de Fay, 4.
DE BAIGNOULX. *Voyez* de Gaſt.
BAIL, *art.* de Riencourt, 16.
DE BAILLAND, *art.* de Montillet, 6.
DE BAILLEHACHE.
BAILLET, *art.* Hocart, 6. 8; & *art.* Nicolay, 12. 13.
DE BAILLET, *art.* de Vaucelles, 2.
DE BAILLEUL (*le Seigneur*) en Hainaut, *art.* de Coucy, 24.
DE BAILLEUL, *art.* des Champs, 3. 4; & *art.* de Coucy, 28. *Voyez* de Lindeſey.
DU BAILLEUL, *art.* de Baillehache, 5.
DE BAILLEUX, *art.* de Coucy, 19.
DE BAILLŒUL, *art.* de Buiſſy, 2.
BAILLOT, *art.* Calabre, 1; & *art.* Rémond, 19.
BAIRAU, *art.* Verdelhan, 7.
BAISSIÉRE, *art.* de Redon, 6.
BALDIT, *art.* de Fayet, 1.
DE BALEINE, *art.* de Champagne, 11. 12.
DE BALLAGUIER, *art.* Chalvet, 3.
BALLEN, *art.* de Riencourt, 13. *Voyez* Balleu.
Balleti, *art.* de Chaſtellard, *preuves*, XI.
BALLEU, *voyez* Ballen.
DE BALLON, *art.* de Galliffet, 9.
DE BALLORE, *art.* Gaulmyn, 6.
de Balma, *art.* de Chaſtellard, *preuves*, IX.
BALME, *art.* Chappuis, 14.
DE LA BALME, *art.* de Montbel, 4.
de Balone, *art.* de Chaſtellard, *preuves*, IX.
DE BALSAC, *art.* de Malvin, 24; & *art.* de Montbel, 13.
DE BANCENEL, *art.* de Payan, 6.
DE BANNE, *art.* Nicolay, 1. 2. 4.
DE BAP, *art.* de Redon, 11.
BAQUET, *art.* d'Ailhaud, 4.
DE BAR, *art.* de Coucy, 32. 34. *art.* de Crugi, 4. *art.* de Fleury, 9. *art.* Hennequin, 3; & *art.* du Rieu, 1.
DE BAR-SUR-SEINE, *art.* de Coucy, 4.
BARAILHON, *art.* Chappuis, 15.
BARAT, *art.* Bigot, 14-15.
BARATHON, *art.* Bigot, 11.
DE BARBANÇOIS, *art.* du Breuil, 2; & *art.* de la Pivardiére, 3.
DE BARBANÇON, *art.* de Riencourt, 12. *Voyez* de Barbençon.
BARBANI, *art.* de Riquéty, 3.
BARBARIN, *art.* Daſſier, 8.
DE BARBAROUX, *art.* de Geoffroy, 2; & *art.* de Julianis, 5.

Digitized by Google

DE BARBENÇON, *art.* du Bois, 2. *Voyez* de Barbançon.
BARBES, *art.* Bigot, 3. 10.
de Barbianis, *art.* de Révilliaſc, 6.
BARBIER, *art.* de Chaſtellard, 8; & *art.* Hocart, 12.
BARBIN, *art.* le Roy-de Macey, 2.
DE BARBIN, *art.* de Champagne, 11. 12. 15.
DE BARBIZEY, *art.* de Montillet, 7.
DE BARBOTAN, *art.* de Malvin, 41.
BARDOULAT, *art.* de la Grange, 1.
BARENTIN, *art.* Bertin, 5.
BARET, *art.* Haincque, 2; & *art.* de Vaucelles, 2.
DE BARGETON, *art.* de Brueys, 11.
DE BARJAC, *art.* de Gualy, 6; *art.* de Nicolay, 2. 3. 5. 9; & *art.* de Sibert, 3.
DE BARICAVE, *art.* de Falantin, 2.
BARJON, *art.* de la Pivardiére, 3. 4.
BARISIEN, *art.* de Combles, 1.
DE BARITAULT, *art.* de Malvin, 44.
BARON, *art.* Gaulmyn, 10; & *art.* Maſcarene, 2.
DE BARONAT, *art.* de Fay, 2.
BARONCELLI, *art.* de Nicolay, 2.
BARRALLIER, *art.* de Sibert, 4.
DE BARRAS, *art.* des Laurents, 5; & de Riquéty, 8.
BARRAUD, *art.* Bigot (*) 3.
(*) *Famille établie en Touraine.*
BARRE, *art.* le Quien, 4.
BARRE *ou* BARRÉ, *art.* de Villette, 4.
DE LA BARRE, *art.* de Champagne, 15; *art.* Gaulmyn, 4. 9; *art.* le Neuf, 4; *art.* de Soyres, 1; & *art.* de Vergnette, 7. & 8.
DES BARRES, *art.* le Compaſſeur, 4.
BARREY, *art.* de Fleury, 1.
BARRIÉRE, *art.* de Redon, 3.
DE BARRIERE, *art.* de Batz-de Trenquelléon, 3.
BARRILLADE, *art.* de Julianis, 2.
BARROIS, *art.* de Fleury, 4.
DE BARRUEL, *art.* de Sibert, 3.
DE BARRY, *art.* de Sibert, 2.
DU BARRY, *art.* de Batz-de Trenquelléon, 5.
DE LA BARTHE, *art.* de Malvin, 37.
BARTHON, *art.* du Breuil, 2; & *art.* de Durat, 8.
BARTOUILH, *art.* de Malvin, 4.
BASCHER, *art.* le Jeune-de Créquy, 11.
DE BASCHI, *art.* d'Albertas, 2. 6. *Voyez* de Bachis.
DE BASIGNAU, *art.* de Redon, 9.
DE BASOCHES, *art.* de Riencourt, 2.
DE LA BASSE, *art.* de Mélet, 9.
de Baſſeys, *art.* de Chaſtellard, *preuves*, VI.
DE BASTARNAY, *art.* de Chaſtellard, 3, & *preuves*, 1. *Voyez* de Batarnay.
de Baſtida, *art.* de Chaſtellard, *preuves*, X. *Voyez* de la Baſtie.
DE LA BASTIDE, *art.* de Chalup, 7; *art.* de Malvin, 46; & *art.* de la Pivardiére, 2.
DE LA BASTIE, *art.* de Chaſtellard, 5. 6. Voyez *de Baſtida*.
BASTIL, *art.* de Malvin, 22.
DE BATARNAY, *art.* de Chaſtellard, *preuves*, IX. XI. & XIII; & *art.* de Montbel, 10. *Voyez* de Baſtarnay.
DE BATTANDIER, *art.* de Montillet, 5.
DE BATTEFORT, *art.* de la Marteliére, 1.
BATTY, *art.* de Gantés, 5.
DE BATZ.
DE BATZ, *art.* de Chambre, 6; & *art.* de Malvin, 35.
DE BATZ-LORMIER, *art.* de Batz-de Trenquelléon, 4.
DE BATZ-DE TRENQUELLÉON.
DE BAUD, *art.* de Galliffet, 5.
BAUDART, *art.* de Baillehache, 3. 5.
BAUDELOT, *art.* Hocart, 8.
DE BAUDEMENT, *art.* de Coucy, 4.
BAUDET, *art.* de Chalup, 2.
BAUDIN, *art.* Pariſot, 3.
BAUDON, *art.* Cromot, 2.
BAUDOUIN, *art.* de Flécelles, 2; *art.* Hocart, 12; *art.* de la Loëre, 2; *art.* le Neuf, 2; & *art.* Thonier, 3.
LE BAUDRAIN. *Voyez* d'Enne.
DE BAUDRUEIL, *art.* Bigot, 3.
DE BAUGENCY, *art.* de Coucy, 3.
BAUGY, *art.* de Serre, 4.

Digitized by Google

DE BAVIÉRE, *art.* de la Grange, 4.
BAULDIN, *art.* de Chéverüe, 3.
DE LA BAULME, *art.* Rémond, 5.
BAULT, *art.* de Meynier, 2.
LE BAULT, *art.* de Lorgeril, 7.
DE BAVOLIER, *art.* de Malvin, 42.
BAUSSET, *art.* de Riquéty, 9-10.
DE BAUX, *art.* de Reynaud, 7.
DES BAUX, *art.* des Laurents, 1, & *art.* de Vénel, 1.
BAUYN, *art.* Rémond, 10.
BAUZON, *art.* Verdelhan, 6.
LE BAY, *art.* le Compaſſeur, 1. *Voyez* le Bey.
DE BAYLE, *art.* Chappuis, 12.
DE BAYLENS, *art.* de Valier, 4.
DE BAYON, *art.* de Liſle, 7.
BAZAN, *art.* Simon, 2.
BAZIN, *art.* d'Auber, 2; & *art.* Bigot, 5.
DE BAZOCHES, *art.* de Coucy, 28.
DE BAZON, *art.* de Malvin, 16.
DU BEAU *alias* LE BEAU, *art.* de Redon, 4.
BEAUDRAIS, *art.* Fouſteau, 5.
DE BEAUFORT, *art.* de Caze, 7; *art.* de Coucy, 7; *art.* de Durat, 9 & 10; *art.* de Galliffet, 12; *art.* Gaulmyn, 6; *art.* de Malvin, 22; & *art.* de Riencourt, 10. Voyez *Bellifortis.*
DE BEAUFREMONT, *art.* de la Grange, 4.
DE BEAUHARNOIS, *art.* Bouvier, 3. 4; & *art.* de Lorgeril, 10.
DE BEAULAN, *art.* de Caze, 3.
BEAULART, *art.* le Neuf, 5.
DE BEAULNE, *art.* du Breuil, 5.
DE BEAUMANOIR, *art.* Nicolay, 26.
DE BEAUMÉS, *art.* de Coucy, 5.
BEAUMOND, *art.* d'Eſtelle, 3.
DE BEAUMONT, *art.* de Jaubert, 1. 3. *Voyez* deplus *les Additions & Corrections*, *art.* de Jaubert. *Voyez* auſſi *de Bellomonte.*
DE BEAUNE, *art.* de Reynaud, 7.
DE BEAUNE-DE SAMBLANÇAY, *art.* Nicolay, 13.
DE BEAUPOIL.
DE BEAUPOIL, *art.* du Garreau, 5.
BEAUPOU, *art.* Bigot (*), 4.
(*) *Famille établie en Touraine.*
DE BEAUPUY, *art.* d'Auber, 2.
DE BEAUQUESNE, *art.* Verdelhan, 18.
DE BEAUREGARD, *art.* du Rieu, 3.
DE BEAUREPAIRE, *art.* de Baillehache, 12; & *art.* de Champagne, 11.
DE BEAUSAULT, *art.* de Coucy, 27.
DE BEAUSSIER, *art.* de Payan, 8.
DE BEAUSTES, *art.* de Malvin, 36.
DE BEAUVAIS, *art.* de Coucy, 24.
DE BEAUVARLET, *art.* Vaillant, 3.
DE BEAUVAU, *art.* de Coucy, 23; & *art.* Hocart, 7.
DE BEAUVERGER, *art.* Chalvet, 8.
DE BEAUVILLIERS, *art.* de Chéverüe, 5.
DE BEAUVOIR, *art.* d'Albertas, 11; *art.* d'André, 2. 3; *art.* de Montbel, 3; & *art.* de Nicolay, 2. *Voyez* de Bellevezer, de Belvezer & *de Bellovifu.*
DU BEC, *art.* de Coucy, 15; & *art.* Nicolay, 22.
DE BECDELIÉVRE, *art.* Eſtiévre, 1.
DE BÉCEREL, *art.* de Bordes, 5.
BÉCHADE, *art.* Daſſier, 3.
DE BÉCHAMEIL, *art.* Hocquart, 16.
BÉCHEAU, *art.* de Beaupoil, 2.
BECQTARDE, *art.* Vaillant, 1.
BECQUET, *art.* Rémond, 12.
DU BÉDAT, *art.* Marquet, 2.
DE BÉDORA, *art.* de Chambre, 5. 6.
BÉGAT, *art.* Rémond, 3. 4.
BÉGON, *art.* de Lorgeril, 10.
LE BÉGUE, *art.* Hocart, 7.
BÉGUIN, *art.* de Fleury, 7.
LE BEL, *art.* de Buiſſy, 5; & *art.* Vaillant, 2. 4.
BÉLANGER, *art.* de Champagne, 15.
DE BELCASTEL, *art.* de Laurés, 2; & *art.* Verdelhan, 17.
BÉLIN, *art.* Bigot, 2. & 14-15.
BELLA, *art.* de Julianis, 3.
de Bella-Garda, *art.* de Chaſtellard, *preuves*, iij. *Voyez* de Bellegarde.
DU BELLAY, *art.* de Champagne, 18.
BÉLLE, *art.* de Buiſſy, 3.
DE BELLECOMBE, *art.* de Montillet, 7; & *art.* Nicolay, 5.

Digitized by Google

DE BELLEFORIERE, *art.* de Coucy, 11.
DE BELLEGARDE, *art.* de Chaſtellard, 4; & *art.* de Durat, 4. Voyez *de Bella-Garda.*
DE BELLEMARE, *art.* de Baillehache, 12.
BELLENGER, *art.* de Baillehache, 6; & *art.* de Riencourt, 11.
DE BELLENGER, *art.* Hennequin, 2; & *art.* Hocart, 12.
BELLET, *art.* de Bordes, 2.
DE BELLEVEZER, *art.* de Nicolay, 2. *Voyez* de Beauvoir, de Belvezer, & *de Belloviſu.*
DE BELLEVILLE, *art.* Simon, 1. 2. 3.
Bellifortis, *art.* de Chaſtellard, *preuves*, XVI. *Voyez* de Beaufort.
BELLIN, *art.* de Julianis, 3.
DU BELLINEAU. *Voyez la Table Généalogique du nom* DE CRUGI.
DE BELLIS, *art.* des Laurents, 7.
de Bellomonte, *art.* de Chaſtellard, *preuves*, XII. *Voyez* de Beaumont.
Belloti, *art.* de Chaſtellard, *preuves*, VI.
de Belloviſu, *art.* de Nicolay, 2. *Voyez* de Beauvoir, de Bellevezer & de Belvezer.
DE BELLOY, *art.* de Riencourt, 1.
DE BELLUJON, *art.* de Brueys, 1.
BELOT, *art.* le Neuf, 2.
DE BELVALLET, *art.* Vaillant, 5.
DE BELVES, *art.* du Rieu, 3.
DE BELVEZER, *art.* de Nicolay, 8. *Voyez* de Beauvoir, de Bellevezer; & *de Belloviſu.*
DE BÉNAUD, *art.* de Gantés, 1.
DE BENAY, *art.* de Brunes, 2.
DE BENCE, *art.* de Vergnette, 7.
DE BÉNERSLUYS, *art.* de Baillehache, 9.
DE BENGY, *art.* Bigot, 12. & 16-17.
DE BENNEJEAN, *art.* Calabre, 1.
DE BENNETOT, *art.* des Champs, 4.
DE BENNÉVENT, *art.* de Crugi, 2.
BENOIST, *art.* Bigot (*), 1; & *art.* Bigot (**), 3.
(*) *Famille originaire du Berry.*
(**) *Famille établie en Touraine.*
BENOIT, *art.* des Laurents, 5.
DE BENQUET, *art.* de Valier, 2. *Voyez* de Beuquet.
DE BÉORZET, *art.* de Fayet, 1.
BÉRARD, *art.* d'Ailhaud, 2; & *art.* de Riencourt, 2.
DE BÉRARD, *art.* de Révilliaſc, 9.
Berardi, *art.* de Chaſtellard, *preuves*, IX.
BÉRAUD, *art.* de Caze, 2; *art.* Gaulmyn, 10; & *art.* de Payan, 7.
DE BÉRAUD, *art.* de Payan, 5.
BÉRAUDIN, *art.* de Galliffet, 8.
BÉRENGER, *art.* des Laurents, 7; & *art.* de Malvin, 2.
DE BÉRENGER, *art.* de Galliffet, 7; & *art.* de Reynaud, 7.
BERGER, *art.* Bigot, 18; & *art.* de Révilliaſc, 7.
BERGERET, *art.* Hocquart, 14.
DE BERGHES, *art.* le Carlier, 2; & *art.* le Jeune-de Créquy, 3.
DE BERGICOURT, *art.* de Riencourt, 6.
DE BERGUES, *art.* de Coquet, 2.
DE BÉRINGHEN, *art.* de Malvin, 53.
DE BÉRINGUIER, *art.* Verdelhan, 18.
DE BERLAUDET, *art.* de Galliffet, 3.
DE BERLAYMONT, *art.* de Coucy, 25.
DE BERLIE, *art.* d'André, 3.
DE BERMAN, *art.* de Fleury, 4. 5.
DE BERMOND, *art.* de Combles, 11.
DE BERMONDES, *art.* de Combles, 10.
BERNARD, *art.* d'Albertas, 12; *art.* de la Marteliére, 3; *art.* de Payan, 8; *art.* de Riencourt, 15; *art.* de Riquéty, 2; *art.* Sicard, 4; & *art.* Verdelhan, 3. 10.
DE BERNARD, *art.* de Galliffet, 4.
DU BERNARD, *art.* de Coquet, 2.
Bernardi, *art.* de Chaſtellard, *preuves*, iij.
Bernardy, *art.* de Julianis, 2.
DE BERNARDY, *art.* de Gantés, 5.
DE BERNASTRE, *art.* du Bois, 6.
Bernes, *art.* de Chaſtellard, *preuves*, xviij.
DE BERNES, *art.* Pelet, 3.
DU BERNET, *art.* de Mélet, 5.
DE BERNIES, *art.* de Montbel, 12.

BERNOU, *art.* Chappuis, 16.
Bernulii, *art.* des Laurents, 4.
DE BERNUY, *art.* de Chalvet, 16.
DE BERRE, *art.* de Geoffroy, 1. 2; & *art.* de Riquéty, 3.
BERRUIER, *art.* Haincque, 2.
BERRUYER, *art.* de la Myre, 5.
LE BERRUYER, *art.* Bigot, 2.
DE BERRY, *art.* le Carlier, 7.
DE BERT, *art.* Chappuis, 18.
BERTAUD, *art.* Chappuis, 15.
BERTHE, *art.* le Carlier, 6.
BERTHELET, *art.* de Fleury, 10.
BERTHELOT, *art.* Bertin, 1.
BERTHIER, *art.* le Compaſſeur, 2.
BERTIER, *art.* de la Myre, 3.
BERTIN.
BERTIN, *art.* Hocquart, 16.
DE BERTIN. Voyez *les Additions & Corrections*, *art.* Bertin, & *art.* de Chalup.
DE BERTINCOURT, *art.* du Bois, 2. *Voyez* de Béthencourt.
BERTON, *art.* de Révilliaſc, 4.
DE BERTON, *art.* d'Albertas, 11.
BERTOULT, *art.* de Coucy, 28.
BERTRAND, *art.* Poterat, 5; & *art.* Verdelhan, 12.
BERTRIER, *art.* de Bordes, 3.
BESCHEFER, *art.* Hocart, 6.
LE BESGUE, *art.* de Combles, 10.
DE BESSAY-LUZIGNAN, *art.* de Montbel, 21.
DE BESSE, *art.* Chappuis, 16; & *art.* de Reynaud, 8.
DE LA BESSE, *art.* Chappuis, 3.
DE BESSET, *art.* des Laurents, 6.
DU BESSET, *art.* Chappuis, 9. & 10.
BESSON, *art.* de Sibert, 3.
BESSONS (Maiſon des), *art.* de Galliffet, 4.
BETEILHE, *art.* de Malvin, 19.
DE BÉTHENCOURT, *art.* du Bois, 2. *Voyez* de Bertincourt.
DE BÉTHISY, *art.* de Meynier, 5.
BÉTHOLAND, *art.* du Breuil, 6.
DE BÉTHUNE, *art.* Bouvier, 3; & *art.* de Coucy, 6. 33. & 34. *Voyez* de Dampierre & de Locres.
DE BÉTOULAT, *art.* de la Pivardiére, 2. 3.
LE BEUF, *art.* de Malvin, 44. 51.
DE BEUQUET, *art.* de Valier, 2. *Voyez* de Benquet.
DE BEURES, *art.* de Coucy, 4.
DE BEURGES, *art.* de Fleury, 4.
DE BEUSEVILLE, *art.* de Baillehache, 7.
LE BEY, *art.* le Compaſſeur, 1. 2. *Voyez* le Bay.
DE BÉZANNES, *art.* d'Albertas, 9; *art.* de Coucy, 16; *art.* de Riencourt, 10; & *art.* de Riquéty, 13.
DE BEZAUDIN, *art.* de Payan, 8.
DE BÉZOLLES, *art.* de Batz-de Trenquelléon, 4.
DE BEZU, *art.* de Riencourt, 22.
DE BIAUDOS, *art.* de Valier, 8.
BIBAUD, *art.* de Chalup, 3. *Voyez* Boyſſet.
BICANDE, *art.* de Fayet, 2.
BIDAUT, *art.* Nicolay, 11.
BIDÉ, *art.* Bigot, 7; *art.* Danguy, 1.
DE BIDOULX, *art.* de Vaucelles, 1.
BIENVENUE, *art.* de Brueys, 8.
DU BIEZ, *art.* de Coucy, 13.
BIGNON, *art.* de Caze, 6.
BIGOT (*en Berry, en Bretagne, à Paris & dans la Hollande*).
BIGOT (*en Touraine*).
BIGOT, *art.* de Baillehache, 1.
DE BIGOT, *art.* de Malvin, 30.
LE BIGOT, *art.* Bigot, 5. 9. 10; & *art.* le Neuf, 2.
DE BILHON, *art.* des Laurents, 6.
BILLARD, *art.* de Combles, 7.
DE BILLARD, *art.* de Payan, 6.
BILLET, *art.* Hocquart, 17.
DE BILLY, *art.* Nicolay, 18.
DE BIN, *art.* des Champs, 7.
DE BIONNEAU, *art.* de Caze, 5.
DE BIRAN, *art.* de la Myre, 3; & *art.* de Malvin, 24.
BIRÉ, *art.* de Lorgeril, 8.
DE BISTOLST, *art.* de Fleury, 2.
BIZET, *art.* Hennequin, 1; & *art.* le Quien, 4.
DE BLACAS, *art.* d'Albertas, 6.
DE BLAIR, *art.* de Flécelles, 2.

Digitized by Google

DU BLAISEL, *art.* de Riencourt, 8. 11.
BLANC, *art.* Daſſier, 4; *art.* d'Eſtelle, 2; *art.* de Riquéty, 6; & *art.* de Sibert, 2.
DU BLANC, *art.* des Laurents, 7. *Voyez* le Blanc.
LE BLANC, *art.* de Batz, 2; *art.* de Chalup, 2; *art.* de Fayet, 3; & *art.* des Laurents, 7. & 8. *Voyez* du Blanc.
DE BLANCARD, *art.* de Liſle, 2. 3.
DE LA BLANCHISSE, *art.* du Breuil, 7.
BLANCHON, *art.* Fremyn, 7.
DE BLANCHOUIN, *art.* Fouſteau, 2. 4.
DES BLANCS, *art.* de Payan, 1. Voyez *Albi.*
DE BLANDRAS, *art.* de Montbel, 2.
DE BLAVIGNAC, *art.* de Malvin, 34.
DE BLÉCOURT, *art.* le Carlier, 4.
BLÉREAU, *art.* de Montbel, 14.
BLIN, *art.* Rémond, 3.
BLOIS, *art.* de Chalup, 5.
DE BLOIS, *art.* de Montbel, 2; & *art.* de Riencourt, 10.
LE BLOND, *art.* de Buiſſy, 4; & *art.* des Laurents, 11.
BLONDÉ, *art.* Aubert, 5.
BLONDEAU, *art.* le Compaſſeur, 4.
Blondi, *art.* de Chaſtellard, *preuves*, x. xvij. & xviij.
DE BLONDIN, *art.* de Colnet, 2.
BLONDOT, *art.* de Champagne, 16.
LE BLONT, *art.* du Garreau, 4.
LE BLOY, *art.* de Montbel, 21.
B'n'di, *art.* de Chaſtellard, *preuves*, ix.
BOAL, *art.* de Malvin, 47.
BOARESSE, *art.* Daſſier, 2.
BOBILLÉ, *art.* Bigot, 9. & 10.
BOC, *art.* de Malvin, 20.
BOCHARD. Voyez *les Additions & Corrections*, *art.* de Montillet.
BOCHET, *art.* Bigot, 12.
Boci, *art.* de Chaſtellard, *preuves*, iij.
de Bocoſello, *art.* de Chaſtellard, 2. } Voyez *de Boſſozello*, *de Bozſofel* & *de Bozſoſello*.
DE BOCSEZEL, *art.* de Montbel, 5. }
BODIN, *art.* de Chalup, 5; & *art.* de Lorgeril, 2.
DE BODINEAU, *art.* Bigot, 9.
BOELLEVE. Voyez *les Additions & Corrections*, *art.* de Lorgeril.
BOÉRY, *art.* de Galliffet, 10.
BOIGENSINE. *Voyez* de la Brande.
BOILESVÉ, *art.* Nicolay, 14.
BOILLETOT, *art.* Poterat, 4.
DE BOIRAT, *art.* de Beaupoil, 1.
DU BOIS *dit* DE HOVES.
DU BOIS, *art.* de Champagne, 14; *art.* Chappuis, 7; *art.* de Coucy, 19. & 21; *art.* Macé, 4; *art.* Pelet, 4; & *art.* le Roy-de Macey, 7. *Voyez* auſſi *la Table Généalogique du nom de Crugi.*
DU BOISADAM, *art.* de Lorgeril, 5.
DU BOISJAN, *art.* de Lorgeril, 3. *Voyez* auſſi *les Additions & Corrections*, *art.* de Lorgeril.
DE BOISLICHAUSSE, *art.* le Neuf, 2.
BOISNET, *art.* de la Myre, 5.
DE BOISORÉ, *art.* du Garreau, 5.
DU BOISPITART, *art.* de Villette, 6.
DE BOISROUVRAY, *art.* Bigot, 14. 15.
DE BOISSELY, *art.* de Julianis, 1.
DE BOISSET, *art.* d'André, 1; & *art.* de Jaubert, 2. & 3.
BOISSIER, *art.* Thonier, 2.
BOISSON, *art.* Bertin, 2.
DE BOISSY, *art.* de Montigny, 2.
BOJU, *art.* Bigot, 16. - 17.
BOLÉAS, *art.* de Bordes, 4.
BOLLE, *art.* de Combles, 6.
BOLLIOUD, *art.* Simon, 4.
DE BOLOMIER, *art.* de Montillet, 2.
BOMBARDE, *art.* Hocquart, 16.
DE BOMBELLES, *art.* Burin, 2.
BON, *art.* de Montbel, 10; *art.* de Montillet, 2; & *art.* de Reynaud, 7. *Voyez* de Montbel.
DE BON, *art.* de Nicolay, 7.
LE BON, *art.* d'Eſtelle, 2.
DE BONAL, *art.* de Gualy, 9; & *art.* de Palhaſſe, 2.
DE BONAS, *art.* de Nicolay, 3.
DE BONAUD, *art.* d'Eſtelle, 3.

Digitized by Google

BONET, *art.* de Chaſtellard, 4.
Boneti, *art.* de Chaſtellard, *preuves*, v. & vi.
DE BONFILS, *art.* de Galliffet, 6.
DE BONGARD, *art.* Fremyn, 9.
BONGARS, *art.* Bigot, 4. & 5.
BONIFACE, *art.* d'Albertas, 4; & *art.* de Liſle, 2.
DE BONIFACE, *art.* de Liſle, 2. *Voyez* de Bonifacis.
Bonifacii, *art.* de Chaſtellard, *preuves*, ix.
DE BONIFACIS, *art.* d'Albertas, 2. *Voyez* de Boniface.
DE BONIOL, *art.* d'André, 3.
DE BONNAL, *art.* Verdelhan, 18.
BONNAUD, *art.* de Combys, 1.
DE BONNAUD, *art.* de Caze, 5.
DE BONNAUT, *art.* Bigot, 16. - 17.
BONNEAU, *art.* d'Albertas, 17; *art.* de Mélet, 10; & *art.* de Soyres, 5.
DE BONNEFONS, *art.* de Crugi, 2. *Voyez* auſſi *les Additions & Corrections*, *art.* Nicolay.
DE BONNEFOUS, *art.* de Gualy, 7. & 8.
DE BONNEFOY, *art.* de Coquet, 4.
BONNEGARDE, *art.* Verdelhan, 18.
DE BONNERIE, *art.* Chalvet, 6.
BONNET, *art.* de Riencourt, 17.
DE BONNET, *art.* le Neuf, 3.
DE BONNEVAL, *art.* Daſſier, 5; & *art.* de Durat, 6.
DE BONNEYS, *art.* de Chaſtellard, *preuves*, v.
DE BONNIÉRES, *art.* de Buiſſy, 2; & *art.* de Guiſlain, 2.
DE BONONAUD, *art.* de Vénel, 4.
DE BONOT, *art.* de Galliffet, 7.
BONTEMPS, *art.* le Roy-de Macey, 2.
BONVALET, *art.* des Laurents, 10. & 12.
DE BONVOUST, *art.* de Vaucelles, 3.
BOQUIN, *art.* d'Albertas, 9.
de Borchanino, *art.* de Chaſtellard, *preuves*, xi.
DE LA BORDE, *art.* de Batz, 1; & *art.* de Valier, 7.
DE BORDELAY, *art.* de Vaucelles, 3.
BORDES, *art.* de Bordes, 1. 2; & *art.* de Montbel, 14.
BORDES, *dit* GROSJEAN, *art.* de Bordes, 2. *Voyez* Grosjean.
DE BORDES.
DES BORDES, *art.* de Beaupoil, 2.
DE BORDESSOULLE, *art.* de Durat, 8.
DE BORE, *art.* Pelet, 3.
LE BORGNAT, *art.* Rémond, 14.
LE BORGNE, *art.* Maſcarene, 2.
Borgond', *art.* de Chaſtellard, *preuves*, xvii.
DE BORIE, *art.* de Mélet, 10. 12.
DE LA BORIE, *art.* de Jaubert, 2; *art.* de Malvin, 11. 43; & *art.* de Serre, 3.
BORMOZ. *Voyez* FALAVEAU.
DE BORNE, *art.* de Brueys, 4.
DE BORNES, *art.* de Brueys, 9.
BORZES, *art.* de Gualy, 3.
DU BOS, *art.* Hocart, 4. *Voyez* de Roucy.
DE BOSC. Voyez *les Additions & Corrections*, *art.* Chalvet-de Rochemonteix.
DU BOSC, *art.* Fouſteau, 6.
DU BOSCQ, *art.* le Neuf, 3. 7.
DE BOSREDON, *art.* du Breüil, 7; & *art.* de Durat, 11. 12.
DE BOSSOZEL, *art.* de Chaſtellard, 5. Voyez *de Bocoſello*, de Bocſezel, de Bozſoſel & *de Boz ſoſello*.
de Boſſozello, *art.* de Chaſtellard, *preuves*, ix. Voyez *de Bocoſello*, de Bocſezel, de Boſſozel, de Bozſoſel & *de Bozſoſello*.
DE BOSSU, *art.* de Colnet, 1.
BOSSUGNE, *art.* de Malvin, 17.
BOTEREL, *art.* Bigot, 9.
Botini, *art.* des Laurents, 2.
DE BOTZ, *art.* de la Pivardiére, 1.
de Bova, *art.* de Coucy, 4. *Voyez* de Boves & de Coucy.
DE BOUANS, *art.* de Mélet, 9. *Voyez* de Souans.
DE BOUBERS, *art.* le Carlier, 2; & *art.* de Champagne, 7.
LE BOUC. Voyez *les Additions & Corrections*, *art.* Rémond.

BOUCHARD, *art.* de Baillehache, 6; *art.* Bigot, 14.-15; & *art.* de Combles, 2.
BOUCHART, *art.* Daſſier, 2.
BOUCHAUD, *art.* Danguy, 2.
BOUCHER, *art.* Bigot, 3. & 18; *art.* Bourgevin, 2; *art.* de Combles, 2. 4. 14; & *art.* de Coucy, 23.
LE BOUCHER, *art.* le Neuf, 5.
DE BOUCHERAT, *art.* de la Marteliére, 1.
LE BOUCHERAT, *art.* Rémond, 14.
BOUCHET, *art.* du Breüil, 6.
DU BOUCHET, *art.* de Guiſlain, 2.
DE BOUCHON, *art.* de Payan, 4. 10.
LE BOUDOUL, *art.* de Malvin, 49.
Boudrandi, *art.* de Chaſtellard, *preuves*, XIII.
BOUDREY, *art.* Cromot, 2.
DE LA BOVE. *Voyez* de Montchablon & de Montchâlon.
DE BOVELLES, *art.* de Riencourt, 3. 4.
BOUER, *art.* Bigot, 14.-15.
DE BOVES, (ancien nom de la Maiſon de Coucy); *art.* de Coucy, 1. 2. 3. 25. 26. *Voyez* de Coucy. *Voyez* auſſi *de Bova.*
Boueti, *art.* de Chaſtellard, *preuves*, iij.
DU BOUEX, *art.* de Montbel, 19.
DE LA BOUÉXIERE, *art.* de Lorgeril, 7.
DE BOUFFLERS, *art.* de la Myre, 6; & *art.* de Navier, 2.
BOUGARD & DE BOUGARD, *art.* Cappy, 3.
DE BOUGEREL, *art.* d'Albertas, 17.
BOÜIERE, *art.* de Mélet, 11.
Bovis, *art.* de Chaſtellard, *preuves*, IX. XI. XII. XV.
DE BOULARD, *art.* de Riencourt, 2.
BOULENGER, *art.* Rémond, 5. 8.
BOULIER, *art.* de Fay, 3.
DE BOULIER, *art.* Chalvet, 10.
DE BOULIERS, *art.* d'Albertas, 9.
DE BOULLAINVILLIERS, *art.* de Riquéty, 17.
BOULLARD, *art.* des Champs, 9.
DE LA BOULLAYE, *art.* de Baillehache, 9.
BOULLAYS, *art.* des Champs, 8.
DE BOULLONGNE, *art.* de Caze, 7.
DE BOUQUETOT, *art.* de Baillehache, 8.
DE BOUQUIN, *art.* de Caze, 8; & *art.* de Riquéty, 14.
DE BOURBON, *art.* de Coucy, 29. 34.
DE BOURDEAUX, *art.* de Valier, 4.
DE BOURDEILLE, *art.* de Beaupoil, 1; & *art.* de Montbel, 20.
BOURDICAUD, *art.* du Garreau, 2.
DE BOURDICAUD, *art.* de Beaupoil, 7; & *art.* du Garreau, 5.
BOURDON, *art.* de Baillehache, 10; & *art.* de Champagne, 7.
DE LA BOURDONNAYE, *art.* de Combles, 8; & *art.* Danguy, 2.
DE BOURG, *art.* de Liſle, 6.
DU BOURG; *art.* Chappuis, 2; & *art.* de Valier, 7.
BOURGADE, *art.* de Laurés, 1; & *art.* de Redon, 5. *Voyez* de la Bourgade.
DE LA BOURGADE. *Voyez* Bourgade.
DE BOURGEOIS, *art.* de Montillet, 7; & *art.* de Malvin, 53. 54.
LE BOURGEOIS, *art.* de Baillehache, 7. 9.
BOURGEVIN.
BOURGEYS, *art.* Chappuis, 7.
DU BOURGLABÉ, *art.* Poterat, 2.
DE BOURGOGNE, *art.* de Coucy, 6. 33; & *art.* de la Grange, 4.
LE BOURGOING, *art.* de Champagne, 5.
DE BOURGUEVILLE, *art.* de Baillehache, 7.
DE BOURGUIGNON, *art.* de Caze, 9.
LE BOURGUIGNON, *art.* Hocart, 5.
BOURLON, *art.* le Jeune-de Créquy, 7.
BOURNEL, *art.* de Riencourt, 13.
DE BOURNEL, *art.* de Flécelles, 8; & *art.* de Riencourt, 5.
BOUROTE, *art.* Calabre, 1.
BOURRIDE, *art.* de Claris, 3.
BOURZES, *art.* de Fayet, 2.
DE BOUSCAILLE, *art.* de Sibert, 3.
DU BOUSQUET, *art.* de Soyres, 5.
DE BOUT, *art.* le Compaſſeur, 5.
LE BOUTEILLER, *art.* des Champs, 3. 4; & *art.* de Coucy, 27. *Voyez* de

plus les *Additions & Corrections*, *art.* de Lorgeril.
DE BOUTET, *art.* de Mélet, 6.
DE BOUTEVILLE, *art.* de Brunes, 2.
LE BOUTHILLIER, *art.* Chalvet, 7.
DE BOUTILLIER, *art.* de Fay, 1.
BOUTINE, *art.* de Riencourt, 2.
DE BOUTON, *art.* de Fayet, 2.
DE BOUVANT, *art.* de Bordes, 4.
BOUVIER.
BOUVIER, *art.* de Payan, 5.
BOUVOT, *art.* Rémond, 3.
DU BOUY, *art.* de Durat, 7.
BOUYSSY, *art.* du Rieu, 4.
DE BOUZET, *art.* de Malvin, 12.
DU BOUZET, *art.* de Malvin, 16.
BOUZIÉ, *art.* de Champagne, 4.
BOYEGUE, *art.* de Galliffet, 11.
BOYER, *art.* Chappuis, 6; & *art.* Verdelhan, 11.
BOYETET, *art.* Bigot, 8.
BOYOT, *art.* Hocart, 7.
DU BOYS, *art.* de Chambre, 3.
BOYSSET, *art.* de Chalup, 3. *Voyez* Bibaud.
DE BOYSSONNADE, *art.* de Redon, 4. 8.
BOYTIÉRE, *art.* Bigot, 18.
DE BOZE, *art.* de Fay, 4.
DE BOZSOSEL, *art.* de Chaſtellard, 4, & *preuves*, IV. *Voyez* de Bocſezel, *de Bocoſello*, de Boſſozel, *de Boſſozello*, & *de Bozſoſello*.
DE BRABANT, *art.* Bigot, 3; & *art.* le Carlier, 4.
DE BRACHECHIEN, *art.* de Montbel, 21.
BRACHET, *art.* du Breüil, 2.
LE BRACONNIER, *art.* le Seurre, 3.
DE BRAGÉAS, *art.* du Garreau, 5.
DE BRAGELONGNE, *art.* de Saulieu, 2.
DE BRAMARIC, *art.* de Brueys, 1.
DE BRAN, *art.* de Coquet, 3.
DE BRANCAS, *art.* de Batz-de Trenquelléon, 6; *art.* Fremyn, 3; & *art.* de Nicolay, 6.
DE BRANCION, *art.* le Compaſſeur, 6.
DE LA BRANDE dite Boigenſine. Voyez *la Table Généalogique du nom* de Crugi.
DE BRAQUE, *art.* de la Myre, 2.
DE BRAS, *art.* de Riquéty, 3.
BRAU, *art.* d'Auber, 4.
BRAUX, *art.* Hocart, 5. 8.
BRAYER, *art.* Bertin, 3.
BRÉAL, *art.* de Combles, 8.
BRÉART, *art.* Eſtiévre, 2.
BRÉAU, *art.* de Buiſſy, 6.
DE BRÉAULT, *art.* le Roy-de Macey, 1.
DE BRÉAUTÉ, *art.* de Baillehache, 5; & *art.* de Coucy, 33.
DE BRECEY, *art.* Nicolay, 19.
DE BRÉHANT, *art.* de Brunes, 7.
DU BREIL, *art.* de Brunes, 3. 5.
BRÉMOND, *art.* de Malvin, 2.
DE BRÉMOND, *art.* de Révilliaſc, 10.
DE BRENNE, *art.* le Jeune-de Créquy, 8.
BRENOT, *art.* Rémond, 14. *Voyez* Brevot.
DE BRENOYE, *art.* de Lorgeril, 8.
BRESMON, *art.* Gaulmyn, 12.
DE BRESSIEU, *art.* de Chaſtellard, 6. 7. Voyez *Briſſiaci* & *de Briſſiaco*.
BRESSON, *art.* Verdelhan, 10.
DE BREST, *art.* de Payan, 8. *Voyez* de Bret.
DE BRET, *art.* de Payan, 3. *Voyez* de Breſt.
LE BRET, *art.* Burin, 1.
DE BRETAGNE, *art.* de Coucy, 29; & *art.* de Montbel, 8. *Voyez* d'Avaugour.
BRETEL, *art.* des Champs, 6.
DE BRETEUIL, *art.* de Coucy, 3.
DE BRETIGNERES, *art.* de Baillehache, 10.
LE BRETON, *art.* Bigot (*), 2, 3; *art.* de Chéverüe, 5; & *art.* Fremyn, 3.
(*) *Famille établie en Touraine.*
LE BRETTON, *art.* de la Marteliére, 2.
DE BRÉVEDENT, *art.* Eſtiévre, 2.
DU BREUIL.
DU BREUIL, *art.* de Beaupoil, 1; & *art.*

Digitized by Google

le Neuf, 2. *Voyez auſſi la Table Généalogique du nom* de Crugi.
DE LA BREUILLE, *art.* Daſſier, 8.
DU BREUL, *art.* de Bordes, 3.
BREVOT. *Voyez* Brenot.
DE BREUZE, *art.* Calabre, 1.
BRÉYER, *art.* Calabre, 1.
DE BREZÉ, *art.* des Champs, 1.
DE BRÉZONS, *art.* de Reynaud, 4.
DE BRIANSON, *art.* de Révilliaſc, 8; & *art.* de Riquéty, 5.
BRIAUD, *art.* Aubert, 3.
DE BRICARD, *art.* de Riquéty, 11-12.
BRICE, *art.* de Flécelles, 2. 3.
DE BRICHANTEAU, *art.* le Jeune-de Créquy, 5.
BRICHARD, *art.* Macé, 3.
BRIÇONNET, *art.* de Flécelles, 4.
BRIDARD, *art.* Bigot, 3. 16-17.
DE BRIDIER, *art.* de Malvin, 34. 35.
DE BRIDIERS, *art.* du Breuil, 2; & *art.* de Montbel, 12.
DE BRIDIEU, *art.* de Montbel, 19.
DE BRIENNE, *art.* de Coucy, 6. 27; & *art.* Ramey, 3. *Voyez* d'Acre.
DE BRIEUX, *art.* Bouvier, 1.
BRIFFAULD, *art.* Hocart, 3.
BRILHAC, *art.* Daſſier, 4.
BRINGER, *art.* de Payan, 11.
BRINON, *art.* Nicolay, 14.
DE BRION, *art.* Nicolay, 23.
de Brione, *art.* de Chaſtellard, *preuves*, XI.
BRISAUDI, *art.* des Laurents, 4.
Briſſiaci, *art.* de Chaſtellard, *preuves*, XI. *Voyez* de Breſſieu.
de Briſſiaco, *art.* de Chaſtellard, *preuves*, VIII. *Voyez* de Breſſieu.
BRISSON, *art.* de Saulieu, 3. 4.
DE LA BROA, *art.* Chalvet, 13. *Voyez* de la Broue.
DU BROCA, *art.* de Galliffet, 13. *Voyez* du Broqua.
DE LA BROCA, *art.* d'Albertas, 4.
BROCARD, *art.* le Compaſſeur, 4; *art.* le Quien, 2. & *art.* Rémond, 4. 13.
DE BROCHE, *art.* d'André, 2.
DE BROIS. *Voyez* de Brueys.
DE BRON, *art.* Gaulmyn, 2; & *art.* Hocart, 3.
DU BROQUA, *art.* de Batz-de Trenquelléon, 4. *Voyez* du Broca.
BROQUIN, *art.* de Fayet, 4. 5.
DE BROSSARD, *art.* Vaillant, 5.
BROSSIN, *art.* Haincque, 2; & *art.* de Montbel, 18.
BROUDE, *art.* de la Myre, 4.
Brouderii, *art.* de Chaſtellard, *preuves*, XIV.
DE LA BROUE, *art.* Chalvet, 13; & *art.* de Crugi, 2. *Voyez* de la Broa.
DE BROUX, *art.* Chappuis, 17.
Bru, *art.* de Chaſtellard, *preuves*, XV.
DE BRUC, *art.* de Baillehache, 12.
DE BRUCELLES, *art.* de Redon, 1.
DE BRUDES, *art.* de Brueys, 1.
DE BRUEIS, DE BRUEIX, DE BRUES, & DE BRUEX, *Voyez* de Brueys.
DE BRUEYS.
BRUGIER, *art.* Daſſier, 1.
DE BRUIÉRE, *art.* de Nicolay, 3.
DE BRULLON, *art.* de Brunes, 2.
BRUN, *art.* d'Albertas, 3; & *art.* de Bordes, 2.
BRUNEAU, *art.* de Sibert, 2.
DE BRUNES - DE MONTLOÜET.
BRUNET, *art.* de Caze, 6; & *art.* du Rieu, 4.
DE BRUNETEAU, *art.* de Malvin, 43.
BRUNI, *art.* des Laurents, 2.
BRUNIER, *art.* le Carlier, 5.
BRUNOT, *art.* de Vergnette, 8.
DE LA BRUYERE, *art.* de Coucy, 17.
DU BUAT, *art.* Troterel, 4.
DE BUDOS, *art.* Verdelhan, 11.
DE BUEIL, *art.* Nicolay, 22.
Buffaventi, *art.* de Chaſtellard, *preuves*, XIII. XIV. *Voyez* de Buffevant.
DE BUFFEVANT, *art.* de Chaſtellard, 6. Voyez *Buffaventi*.
BUGNOT, *art.* le Seurre, 3.
DU BUIS, *art.* des Laurents, 3. *Voyez* de Buiſſe.

Digitized by Google

DE BUISINE, *art.* Aubert, 3.
DE BUISSE, *art.* des Laurents, 3. *Voyez* du Buis.
DE BUISSI, *art.* de Buiſſy, 1. *Voyez* de Buiſſy.
DE BUISSIERE, *art.* d'Albertas, 9.
DU BUISSON, *art.* de Buiſſy, 7; *art.* de Flécelles, 5; & *art.* de Reynaud, 5.
DE BUISSY.
DE BUISSY, *art.* Vaillant, 2.
BULLE, *art.* de Beaupoil, 4.
DE BULLION, *art.* de la Marteliére, 1; & *art.* Poterat, 2.
DE BUONACCORSI, *art.* de Riquéty, 2.
BUREAU, *art.* de Flécelles, 1.
DE BURGUES, *art.* de Caze, 2.
BURIN.
DE BURIN, *art.* de Malvin, 15.
DE BURNES, *art.* de Riencourt, 1.
Burnonis, *art.* de Chaſtellard, *preuves*, IX.
DE LA BURTE, *art.* de Guiſlain, 5.
DE BUS, *art.* de Gantés, 2.
DE BUSSI, *art.* de Buiſſy, 1. *Voyez* de Buiſſy.
DE BUSSONIS, *art.* de Vénel, 1.
DE BUSSY, *art.* de Buiſſy, 1. *Voyez* de Buiſſy.
DE BUYS, *art.* de Payan, 3.
DE BUYSSY, *art.* de Buiſſy, 1. *Voyez* de Buiſſy.
DE BUYSY, *art.* de Buiſſy, 1. *Voyez* de Buiſſy.
LA BYE, *art.* le Compaſſeur, 4.
BYMARD, *art.* de Serre, 1.

C.

DE CABANIS, *art.* Verdelhan, 10.
DE CABIRON, *art.* Verdelhan, 13. 15.
DE CABRE, *art.* d'Albertas, 5.
DE CABROL, *art.* de Gualy, 8.
DE CACHELEU, *art.* de Riencourt, 19.
CACHET, *art.* Chappuis, 8.
CADEAU, *art.* Fremyn, 3.
DE CADENET, *art.* d'Albertas, 4; *art.* de Caze, 4; & *art.* de Riquéty, 3.
CADIER, *art.* Gaulmyn, 9.
CADORÉ, *art.* de Chéveruë, 2.
DE CADOUIN, *art.* de Malvin, 43.
DE CADRIEU, *art.* de Jaubert, 2.
CAGET, *art.* Macé, 2. 3.
DE CAHORS, *art.* de Jaubert, 4.
CAILLARD, *art.* Bigot, 7; & *art.* de Malvin, 23.
DE LA CAILLE, *art.* de Buiſſy, 7.
CAILLÉ, CAILLER, & CAILLIER, *art.* Gaulmyn, 3. *Voyez* Callier.
DE CAIS (de la Maiſon de Coucy), *art.* de Coucy, 2.
DE CAIX, *art.* de Riencourt, 12.
CALABRE.
DE CALABRE, *art.* des Laurents, 2.
DE CALAMAND, *art.* de Galliffet, 11.
CALBIAC, *art.* de Redon, 12.
CALLIER, *art.* Gaulmyn, 3. *Voyez* Caillé, Cailler & Caillier.
CALMEL & de Calmel, *art.* Aubert, 9.
DE CALONNE, *art.* de Buiſſy, 3.
CALVET, *art.* Chalvet, 1; & *art.* de Vénel, 4.
DE CALVET, *art.* Verdelhan, 2.
DE CALVIÉRE, *art.* de Brueys, 6.
DE CAMAIN, *art.* de Malvin, 27.
DE LE CAMBE, *art.* Hocart, 7. *Voyez* Gantois.
DE CAMBEFORT, *art.* de Redon, 4. 5.
DE CAMBES, *art.* de Malvin, 7.
DE CAMBIS, *art.* d'Albertas, 11; *art.* de Brueys, 1; & *art.* de Claris, 4.
DE CAMBOUS, *art.* de Malvin, 44.
DU CAMBOUT, *art.* Poterat, 3.
DE CAMBRAY, *art.* de Champagne, 16.
de Camperio, *art.* de Payan, 1. *Voyez* de Champier.
de Campis, *art.* de Chaſtellard, *preuves*, ij.
DES CAMPS, *art.* des Champs, 1. *Voyez* des Champs.
LE CAMUS, *art.* Nicolay, 25.
CAMUSAT, *art.* Calabre, 1.
DE CAMUSAT, *art.* de Baillehache, 11.

Digitized by Google

DE CAMY, *art.* de Jaubert, 2.
CANAYE, *art.* de Flécelles, 1; & *art.* de la Marteliére, 2.
DE CANCER, *art.* de Riencourt, 14.
DU CANDAL, *art.* Bigot, 6.
CANDAVENE, *art.* de Coucy, 25.
CANDELIÉ, *art.* de Malvin, 49.
LE CANDELLE, *art.* du Bois, 3.
DE CANDIAC, *art.* des Laurents, 7.
CANDOLLE, *art.* de Caze, 7; & *art.* de Vénel, 3.
DE CANDOLLE, *art.* d'Albertas, 5. & 16.
CANONGE, *art.* Verdelhan, 14. 15.
DE CANTELEU, *art.* de Buiſſy, 4; & *art.* Vaillant, 4.
Cantini, *art.* de Chaſtellard, *preuves*, XIII.
LE CANU, *art.* des Champs, 5.
CANY, *art.* Rémond, 14.
DE CAPDEVILLE, *art.* de Valier, 2.
CAPPON, *art.* de Riquéty, 8.
CAPPY.
CAPRONNIER, *art.* de Navier, 2.
CAPTAN & de Captan, *art.* de Batz, 2. 3.
CARADET, *art.* d'Albertas, 6.
DE CARADET, *art.* de Julianis, 2.
DE CARBON, *art.* de Gualy, 7.
DE CARBONNEL, *art.* de Galliffet, 5.
DE CARDEBAS-DE BOT-DE TERTULLE, *art.* de Nicolay, 7.
DE CARDEVAQUE, *art.* de la Myre, 5. 7.
DE CARENCE, *art.* des Laurents, 3. 4.
DE CARICHON, *art.* de Nicolay, 8.
DE CARITAN, *art.* de Batz-de Trenquelléon, 1.
CARLIER, *art.* le Carlier, 1. 8. *Voyez* le Carlier.
DE CARLIER, *art.* le Carlier, 1. *Voyez* le Carlier.
LE CARLIER.
DE CARLIR, *art.* le Carlier, 1. *Voyez* le Carlier.
CARON, *art.* de Durat, 3.
DU CARON, *art.* Burin, 2.
DE CARPEAU, *art.* de Riencourt, 10.
LE CARPENTIER, *art.* le Carlier, 2.
DE CARPENTIN, *art.* de Buiſſy, 5.
CARRÉROT, *art.* Prévoſt, 3.
DE CARRIÉREDOUBLE, *art.* de Brueys, 8.
CARTIER, *art.* Cappy, 1.
DU CARTIER, *art.* de Brunes, 2.
DE CARVOISIN, *art.* de la Marteliére, 2. 3.
CASAUX, *art.* d'Albertas, 6.
DE CASAUX, *art.* de Riquéty, 9-10.
DE CASSAVE, *art.* des Champs, 3. *Voyez* du Putz.
CASSET, *art.* de Combles, 3.
DU CASSIA, *art.* Danguy, 1. 2.
DE CASSIN, *art.* d'Albertas, 6.
CASTAIN, *art.* de Batz-de Trenquelléon, 2.
DE CASTANEDE, *art.* de Malvin, 48.
DE CASTELJAU, *art.* de Nicolay, 3.
CASTANET, *art.* Verdelhan, 6. 7. 14. 16. 18.
DE CASTANET, *art.* Verdelhan, 4.
DE CASTELLANE, *art.* d'Ailhaud, 4; *art.* d'Albertas, 2. 7. 9. & 17; *art.* des Laurents, 9; *art.* de Liſle, 3; *art.* de Payan, 10; & *art.* de Riquéty, 19.
de Caſtellario, *art.* de Chaſtellard, *preuves*, VIII. IX. X. XI. XII. XIV. XV. XVI. XVII. XVIII. *Voyez* de Chaſtellard.
de Caſtellione, *art.* de Chaſtellard, 2.
DE CASTELNAU, *art.* de Vergnette, 2.
DE CASTELVIEIL, *art.* de Serre, 1.
DE CASTELZ. *Voyez* de Caſtet.
DE CASTET, *art.* de Batz, 2; & *art.* de Falantin, 1. 2. *Voyez* de Caſtelz.
DE CASTILHON, *art.* de Chambre, 1.
DE CASTILLE, *art.* de Coucy, 6; & *art.* de Valier, 3. 4.
DE CATALAN, *art.* de Julianis, 4.
CATHERINOT, *art.* Bigot, 16-17.
CATIN, *art.* de Champagne, 6.
DE CAVAILLON, *art.* des Laurents, 1; & *art.* de Nicolay, 6.
DE CAVALION, *art.* de Claris, 2.
LA CAUCHIE, *art.* des Laurents, 10.
DE LA CAUCHIE. *Voyez les Additions & Corrections*, *art.* de Buiſſy. *Voyez auſſi* de la Chauſſée.

Digitized by Google

CAUCHON, *art.* Fremyn, 3. 4; *art.* Hocart, 2. 7; & *art.* de Montigny, 1.
DE LA CAVE, *art.* de Valier, 4.
DE CAVELIER. *Voyez les Additions & Corrections, art.* le Neuf.
LE CAUF, *art.* Simon, 3.
DE CAULIÉRES, *art.* de Riencourt, 13.
CAULIN, *art.* de Buiſſy, 2.
DE CAUMONT, *art.* de Brueys, 7.
DE CAUNA, *art.* de Mélet, 5.
DE CAUPÉNE, *art.* de Batz, 3.
DU CAUSÉ, *art.* de Rédon, 3.
CAUSSE, & DE CAUSSE, *art.* de Serre, 2.
LE CAUSSONIER, *art.* de Combles, 4.
CAUVEL, *art.* de Navier, 5.
DE CAUX, *art.* de Gantés, 3.
DU CAYLAR, *art.* de Brueys, 2.
DE CAZAL, *art.* Hocart, 4.
DE CAZAUX, *art.* de Mélet, 12.
CAZE, *art.* de Caze, 1. 2. 7. 8. 9.
DE CAZE.
DE CAZES, *art.* de Palhaſſe, 2.
CÉBERET, *art.* Aubert, 2.
CELLARD, *art.* d'Argoud, 3.
DE CELLES, *art.* d'Argoud, 2.
DE LA CÉPÉDE, *art.* d'Albertas, 1. 5. 6. 7. 8; & *art.* des Laurents, 8. *Voyez* de la Ceppéde.
DE LA CEPPÉDE, *art.* d'Albertas, 1. 2. *Voyez* de la Cépéde.
LE CERF, *art.* Fremyn, 4; & *art.* Hennequin, 3.
DE CERIZAY, *art.* le Jeune-de Créquy, 9.
DE CERTULAS, *art.* de Riencourt, 10.
DE CESCAUD, *art.* Daſſier, 9.
LE CESNE, *art.* le Roy-de Macey, 6; & *art.* Simon, 2. *Voyez* le Seſne.
DE CEY, *art.* Chalvet, 2. *Voyez* de Sey.
CHAALONS, *art.* Hocart, 4. *Voyez* Châlons.
CHABANIER, *art.* de Beaupoil, 6.
DE CHABANNES, *art.* du Garreau, 3. *Voyez de plus les Additions & Corrections, art.* de Montillet.
DE CHABANOIS, *art.* Daſſier, 4.
DE CHABAUD, *art.* de Geoffroy, 1; & *art.* de Liſle, 3.
DE CHABERT, *art.* de Malvin, 55; & *art.* de Vénel, 4.
DE CHABERT-DE BURGUES, *art.* de Vénel, 4.
CHABOT, *art.* Aubert, 3. *Voyez de plus les Additions & Corrections, art.* Rémond.
Chaboudi, art. de Chaſtellard, *preuves*, vj.
CHABRIER (*Chabrerii*), *art.* Verdelhan, 10.
DE CHADOIN, *art.* de Mélet, 4.
CHAFFARIN, (*Chaffarina & Chaffarine*) *art.* de Gualy, 2. *Voyez* Chaffary.
CHAFFARY, *art.* de Gualy, 2. 3. *Voyez* Chaffarin.
DE CHAILAN, *art.* de Liſle, 3.
CHAIS, *art.* de Liſle, 7.
CHAIX, *art.* de Révilliaſc, 8. 9.
DE CHAIX, *art.* de Brueys, 1.
DE CHALANT, *art.* de Montbel, 5. 7.
DE CHALAS, *art.* de Brueys, 9.
DE CHALLEMAISON, *art.* de Champagne, 14.
CHALLUDET, *art.* de Saulieu, 2.
DE CHALO, *art.* Chappuis, 7.
DE CHALON, *art.* de Montbel, 2.
CHÂLONS, *art.* Hocart, 5. *Voyez* Chaalons.
CHALOPIN, *art.* Fouſteau, 3.
CHALVET.
CHALVET, *art.* de Reynaud, 5.
DE CHALVET.
DE CHALUP.
DE CHAMARROUX, *art.* Chappuis, 16.
CHAMBELLAN, *art.* Bigot, 14-15.
DE CHAMBES, *art.* de Montbel, 8.
CHAMBON, *art.* Daſſier, 4.
DE CHAMBON, *art.* d'Albertas, 16; *art.* de Durat 6; & *art.* Gaulmyn, 11.
DE CHAMBORANT, *art.* Daſſier, 7; & *art.* de la Myre, 6.
CHAMBRE, *art.* de Chambre, 1. 2.
DE CHAMBRE.
DE LA CHAMBRE, *art.* de Montbel, 8.
CHAMBRION, *art.* de Vergnette, 3.

Digitized by Google

Chamoyllii, *art.* de Chaſtellard, *preuves*, vij. viij.
DU CHAMP, *art.* de Fayet, 2.
DE CHAMPAGNE.
DE CHAMPAGNE, *art.* de Montigny, 2. 3.
DE CHAMPAGNE-LA SUZE, *art.* de Champagne, 1. 2. 3.
DE CHAMPAIGNAC, *art.* de Chalup, 3. 6.
LE CHAMPENOIS, *art.* le Roy-de Macey, 8.
DE CHAMPETIN, *art.* de Champagne, 14.
DE CHAMPIER, *art.* de Payan, 1. Voyez *de Camperio*.
DES CHAMPS.
DES CHAMPS, *art.* Bigot, 3; *art.* le Carlier, 5; & *art.* Hocquart, 15. *Voyez* des Camps.
Chanderii, *art.* de Chaſtellard, *preuves*, xij.
CHANDRIER, *art.* de Malvin, 15.
CHANTAGREL, *art.* Verdelhan, 8. Voyez *de Chantagrellis* & Chantegril.
de Chantagrellis, *art.* Verdelhan, 1. *Voyez* Chantagrel & Chantegril.
CHANTEGRIL, *art.* Verdelhan, 1. *Voyez* Chantagrel & *de Chantagrellis*.
DE CHANTERAINE, *art.* Pelet, 3.
LE CHANTRE, *art.* de Brueys, 12.
CHAPEDELAINE, *art.* de Lorgeril, 4. *Voyez* de Chappedelaine.
CHAPELLE, *art.* de Malvin, 52. *Voyez de plus les Additions & Corrections*, *art.* Bertin.
DE LA CHAPELLE, *art.* Bigot, 16-17; *art.* de Coucy, 10; *art.* de Durat, 2; & *art.* de Vaucelles, 1. 2.
DE CHAPELLES, *art.* de Chalup, 4.
CHAPIN, *art.* de Soyres, 2.
DE CHAPPEDELAINE, *art.* de Chéverüe, 4; & *art.* de Lorgeril, 4. *Voyez* Chapedelaine.
DES CHAPPÉLES, *art.* Bigot, 16-17.
DE LA CHAPPELLE, *art.* Bigot, 2.
DE CHAPPONNAY, *art.* Chappuis, 3; & *art.* de Chaſtellard, 8.
CHAPPUIS.
CHAPPUIS, *art.* de Reynaud, 9.
DE CHAPPUIS, *art.* de Malvin, 37.
Chappuſii, *art.* Chappuis, 1. *Voyez* Chappuis.
Chapuiſii, *art.* Chappuis, 1. *Voyez* Chappuis.
CHARBONIER, *art.* de Payan, 9.
CHARDEBOEUF, *art.* de Montbel, 13.
CHARDONAL, *art.* de Fayet, 1.
CHARETON, *art.* de Meynier, 4. *Voyez* du Louerot.
CHARLES, *art.* Bigot, 4; & *art.* de Fayet, 5.
CHARLET, *art.* Gaulmyn, 9.
CHARLIER, *art.* de Coucy, 17; & *art.* Hocquart, 13.
DE LA CHARLONIE, *art.* Daſſier, 4.
CHARMOLÜE, *art.* Bigot, 3; & *art.* de Navier, 1.
CHARNET, *art.* de *Bordes*, 1.
CHARON, *art.* Fouſteau, 1; & *art.* Gaulmyn, 3. 4.
CHARPIN, *art.* Chappuis, 16; *art.* de Fay, 2; & *art.* de Montillet, 2.
CHARRON, *art.* de Caze, 3.
DE CHARRON, *art.* de Sibert, 3.
DE CHARRY. *Voyez la Table Généalogique du nom* de Crugi.
CHARTIER, *art.* Nicolay, 20.
DE CHARTOGNE, *art.* de Champagne, 17.
CHARTRAIRE, *art.* Rémond, 10.
DE CHARTRON, *art.* Maſcarene, 2.
CHASLON, *art.* Ramey, 2.
CHASNEL, *art.* Ramey, 2.
CHASOT, *art.* Rémond, 9.
CHASPOUX, *art.* Haincque, 1.
DE CHASSAGNE, *art.* de Meynier, 4.
CHASSAIN, *art.* Chappuis, 12; & *art.* Ramey, 2.
CHASSAING, *art.* de Mélet, 4.
DU CHASSAINGT, *art.* de Chalup, 4.
CHASSAREL, *art.* de Beaupoil, 4. 6; & *art.* du Garreau, 5.
CHASSERAY, *art.* Bouvier, 2.
CHASSERELLE, *art.* de Soyres, 2.

Digitized by

DU CHASSY, *art.* Rémond, 14.
de Chaſta, *art.* de Chaſtellard, *preuves*, XI. *Voyez* de Chaſte.
DE CHASTAGNAT. *Voyez les Additions & Corrections*, *art.* de Durat.
de Chaſtallario, *art.* de Chaſtellard, *preuves*, XII. *Voyez* de Chaſtellard.
DU CHASTANIER, *art.* de Rédon, 2.
DE CHASTE (*de Chaſta*), *art.* de Chaſtellard, 7. *Voyez* de Clermont.
DE CHASTEAU-PORTIEN, *art.* de Coucy, 2.
DE CHASTEAUBRIAND, *art.* de Brunes, 4. *Voyez* de Châteaubriand.
DE CHASTEAUNEUF (en latin *Caſtrinovi & de Caſtro-novo*), *art.* Chappuis, 12; *art.* de Chaſtellard, 3. & 4; *art.* Daſſier, 5; & *art.* de Malvin, 45. *Voyez de plus la Table Généalogique du nom* de Crugi, & les preuves qui ſont à la ſuite de l'article de Chaſtellard, j. iij. IV. IX. *Voyez auſſi* de Châteauneuf.
DU CHASTEL, *art.* de Brunes, 4.
DE CHASTELARD, *art.* de Fay, 4.
DU CHASTELARD, *art.* de Montbel, 5.
del Chaſtellar (Preuves de l'Hiſtoire Généalogique de la Maiſon de Chaſtellard, 1.)
DE CHASTELLARD, *anciennement* D'HAUTERIVE.
de Chaſtellario, *art.* de Chaſtellard, *preuves*, note *b* de la page ij; & pages V. IX. XIII. XIV. & XV. *Voyez* de Chaſtellard.
DE CHASTELLIER, *art.* de Galliffet, 14.
DU CHASTELLIER, *art.* le Roy-de Macey, 2. 4.
DE CHASTENAY, *art.* Burin, 3.
DE CHASTILLON (en latin *de Caſtellione*), *art.* de Coucy, 25. 28. 29. 30. 33. 34; & *art.* de Montillet, 3.
DE CHASTRE, *art.* Ramey, 3.
LE CHAT, *art.* Rémond, 10. 13.
de Chatalario, *art.* de Chaſtellard, *preuves*, X. *Voyez* de Chaſtellard.
DE CHATEAUBODEAU, *art.* de Durat, 8.
DE CHATEAUBRIAND, *art.* Nicolay, 19. *Voyez* de Chaſteaubriand.
DE CHATEAUNEUF, *art.* Bigot, 14-15; & *art.* de Fayet, 4. *Voyez* de Chaſteauneuf.
CHATEIGNER, *art.* de Montbel, 19.
DE CHATELLAR, *art.* de Chaſtellard, 5. *Voyez* de Chaſtellard, & les *preuves*, page VII.
del Chatellar, *art.* de Chaſtellard, *preuves*, VI. *Voyez* de Chaſtellard.
DE CHATILLON, *art.* du Breuil, 2; & *art.* Cappy, 3.
DE LA CHATRE, *art.* de Montbel, 14; & *art.* Nicolay, 26.
DE CHAVAIGNAC, *art.* Chalvet, 8.
de Chavan', *art.* de Chaſtellard, *preuves*, XIII.
DE CHAVANES, *art.* de Chaſtellard, 8. Voyez *de Eſchavanis*.
CHAUDIRAT, *art.* de Laurés, 2.
CHAUDON, *art.* de Liſle, 7.
DE CHAUDRU, *art.* de Beaupoil, 3.
CHAUFFOURNEAU, *art.* Thonier, 2.
DE CHAVIGNY, *art.* de Champagne, 12.
DE CHAUMARLE, *art.* d'Albertas, 3.
DE CHAUMONT, *art.* de Champagne, 14; & *art.* Chappuis, 6.
DE CHAUSSECOURTE, *art.* de Durat, 9.
DE LA CHAUSSÉE, *art.* de Navier, 4. *Voyez auſſi* de la Cauchie; *& de plus les Additions & Corrections*, *art.* de Buiſſy.
CHAUVEL, *art.* de Riencourt, 2.
CHAUVELIN, *art.* de la Pivardiére, 3.
DE CHAUVERON, *art.* de la Pivardiére, 2.
CHAUVET, *art.* Chalvet, 1. *Voyez* Chalvet.
CHAUVET, *art.* Daſſier, 5. 6; *art.* Maſcarene, 1; & *art.* Rémond, 17.
DE CHAUVIGNÉ, *art.* de Brunes, 3.
CHAUVIN, *art.* de Caze, 3.
CHAUVOU, *art.* Chappuis, 16.
DE CHAZAUD, *art.* Daſſier, 8.
DE CHEFDEVILLE, *alias* DU CHEFDELAVILLE, *art.* de Flécelles, 2.
DE CHÉLOSSE, *art.* de Chambre, 5.
DE CHÉMILLAC, *art.* de Rédon, 7.

Digitized by Google

DE CHÉNAILLE, *art.* Bigot, 5.
DE CHENNEVIÉRES, *art.* le Neuf, 3; *art.* de Vaucelles, 2; & *art.* de Vergnette, 5.
CHENU, *art.* Hennequin, 1.
DE CHÉPOY, *art.* de Coucy, 9.
DE CHEPPE, *art.* Hennequin, 1.
CHERÉ, *art.* de Flécelles, 2.
CHÉRON, *art.* Prévoſt, 3.
CHERRIER, *art.* Bigot, 2. 11.
DE LA CHESE, *art.* de Rédon, 8.
CHESNEL, *art.* de Lorgeril, 8.
CHESNON, *art.* Bigot (*), 4.
(*) *Famille établie en Touraine.*
CHEVAL, *art.* de Baillehache, 5.
LE CHEVALIER, *art.* de Baillehache, 2. 3.
CHEVALLIER, *art.* de Vergnette, 6.
CHÉVEREÜE & DE CHÉVEREÜE, *art.* de Chéverüe, 1. *Voyez* de Chéverüe.
DE CHÉVERÜE.
DE CHÉVERÜÉE, *art.* de Chéverüe, 1. *Voyez* de Chéverüe.
CHEVILLE, *art.* Hocquart, 17.
DE CHÉVREÜE, DE CHÉVREÜEE, DE CHÉVREUX, *art.* de Chéverüe, 1. *Voyez* de Chéverüe.
CHÉVRIER, *art.* le Seurre, 3.
DE CHÉVRIERS, *art.* de Malvin, 51. 53.
DE CHÉVRÜE, DE CHÉVRUST, DE CHÉVRUX, *art.* de Chéverüe, 1. *Voyez* de Chéverüe.
DU CHEYLA, *art.* d'André, 1.
CHEYNON, *art.* de Chaſtellard, *preuves*, VI.
DE CHIEL, *art.* de Montbel, 9; & *art.* de Montillet, 2.
DE CHIÉZA, *art.* Hocart, 7.
DE CHIMAY, *art.* de Coucy, 3.
DE CHINY, *art.* de Coucy, 8.
CHIQUET, *art.* du Garreau, 6.
CHIVALLIER, *art.* Chalvet, 3.
DE CHIVALLIER, *art.* Chalvet, 2.
DE CHOISEUL, *art.* de Coucy 23; & *art.* Hocart, 5.
CHOL, *art.* Chappuis, 2.
CHOLVET, *art.* Chalvet, 1. *Voyez* Chalvet.
CHOPIN, *art.* Cromot, 2.
DE CHOSEY, *art.* Rémond, 11.
CHOUVET, *art.* Chalvet, 1. *Voyez* Chalvet.
DE CHOUVIGNY, *art.* de Jaubert, 1.
CHRESTIEN, *art.* Fouſteau, 2.
CHUPIN, *art.* de Chéverüe, 4.
CICARD, *Voyez* Sicard.
DE CIEUTAT, *art.* de Malvin 40; & *art.* de Rédon, 3.
DE LA CIGOIGNE, *art.* de Lorgeril, 2. *Voyez auſſi les Additions & Corrections, art.* de Lorgeril.
CISTERIS, *art.* de Rédon, 5.
DE CITRANI, *art.* de Riquéty, 5.
de Cizerino, *art.* de Chaſtellard, *preuves*, XIII.
DE CLAPIER, *art.* de Vénel, 2.
DE CLAPIERS, *art.* de Riquéty, 17.
DE CLAPIERS-DE SÉGUIRAN, *art.* de Galliffet, 6; & *art.* de Gantés, 4.
DE CLARET, *art.* de Chalvet 16. 17.
DE CLARIS.
DE CLARIS, *art.* de Gualy, 9.
DE CLARY, *art.* de Claris, 1; *art.* de Coucy, 25; & *art.* de Riencourt, 2. 3. *Voyez* de Claris, & *la Table Généalogique du nom* de Crugi.
DE CLAVAYSON, *art.* de Chaſtellard, 4. 5. Voyez *de Clavayſone*, *de Clavayſſone*, de Clavéſon & *de Claveyſſone.*
de Clavayſone, *art.* de Chaſtellard, *preuves*, IV. & VIII. *Voyez* de Clavayſon, *de Clavayſſone*, de Clavéſon & *de Claveyſſone.*
de Clavayſſone, *art.* de Chaſtellard, *preuves*, VIII. *Voyez* de Clavayſon, *de Clavayſone*, de Clavéſon & *de Claveyſſone.*
CLAUDON, *art.* de Navier, 1.
DE LA CLAVERIE, *art.* de Batz-de Trenquelléon, 5; & *art.* de Malvin, 27 & 40.
DE CLAVÉSON, *art.* de Montbel, 3. *Voyez* de Clavayſon, *de Clavayſone*, *de Clavayſſone* & *de Claveyſſone.*
de Claveyſſone, *art.* de Chaſtellard, *preuves*, XVIII. *Voyez* de Clavayſon, *de Clavayſone*,

de Clavayſone, de Clavayſſone & de Clavéſon.
CLAVIÉRES, *art.* de Redon, 11.
DE CLAUSEL, *art.* de Brueys, 12.
CLÉMENT, *art.* Hocart, 3. 7.
CLÉMENTIET, *art.* de Chalup, 5.
CLÉMENTIS, *art.* de Mélet, 4.
LE CLERC, *art.* de Flécelles, 2. 3; *art.* Fremyn, 7; *art.* de Malvin, 41; & *art.* de Vergnette, 6.
DE CLERCY, *art.* des Champs, 5.
CLERGET, *art.* le Seurre, 2.
DE CLERMONT, *art.* Chappuis, 4; *art.* de Chaſtellard, 5. 6. 7; *art.* le Compaſſeur, 6; *art.* de Coucy, 25; *art.* de Malvin, 24; *art.* de Montbel, 5; *art.* de Reynaud, 7; & *art.* Verdelhan, 11. *Voyez* de Chaſte.
de Claromonte (de Clermont), *art.* de Chaſtellard, *preuves*, IX. XVIII.
DE CLERMONT-TONNERRE, *art.* de Batz-de Trenquelléon, 5.
DE CLÉRON, *art.* Hocart, 10. *Voyez* de Moiſy-Cléron.
DE CLERVAUX, *art.* Rémond, 2.
DE CLESSÉ, *art.* Verdelhan, 19.
DE CLÉVES, *art.* Bigot, 3. 4; *art.* de Coucy, 6; & *art.* Fremyn, 8.
DE CLOCHE, *art.* de Batz, 2.
DE CLOMESNIL, *art.* le Roy-de Macey, 4.
CLOQUET, *art.* de Navier, 5.
DU CLOS, *art.* d'Auber, 4.
de Cloto, *art.* de Chaſtellard, *preuves*, ij.
CLOUET, *art.* des Champs, 5. 6. 7.
CLOUPEAU, *art.* d'Auber, 5. 6.
LE CLOUTIER, *art.* de Baillehache, 6.
DU CLOZ, *art.* de Bordes, 3.
CLOZIER, *art.* Hennequin, 3.
DE CLUIS, *art.* de Durat, 10.
CLUNY, *art.* Cromot, 2.
DE COCHET, *art.* de Riencourt, 12.
DU COCQLET, *art.* de Chaſtellard, 11.
COCQUEBERT, *art.* Fremyn, 4.
CODURIER, *art.* de Galliffet, 13.
DE COEDIC, *art.* Sicard, 4.
COET & DE COET, *art.* Chappuis, 3. 5.
DE COETQUEN, *art.* de Brunes, 4; *art.* de Lorgeril, 1. 2; & *art.* Nicolay, 24.
CŒUR-DE ROY, *art.* Cromot, 2.
DE COFFIN, *art.* de Navier, 2.
COIFFART, *art.* Poterat, 2. *Voyez* de Coiffart.
DE COIFFART, *art.* de Champagne, 6. *Voyez* Coiffart.
COILLOT, *art.* de Caze, 6.
DU COIN; *art.* de Batz-de Trenquelléon, 1; & Marquet, 1.
DU COING, *art.* de Saulieu, 3.
LE COINTE, *art.* de Combles, 5.
COLAS, *art.* de Lorgeril, 9.
COLBERT, *art.* de Champagne, 3. *art.* Hennequin, 2; *art.* Hocquart 13; *art.* Nicolay, 24; & *art.* Poterat, 4.
DE COLIGNY, *art.* de Durat, 4; *art.* de Montbel, 10; & *art.* de Montillet 2.
COLIN, *art.* de Combles, 4; & *art.* de Fleury, 4.
COLLADON, *art.* Bigot, 2. 3.
COLLARD, *art.* le Seurre, 1.
COLLENUCE, *art.* d'Albertas, 2.
DE COLLESSON, *art.* de Combles, 11.
COLLET, *art.* Cappy, 2; & *art.* Fremyn, 3.
COLLINET, *art.* Rémond, 18.
COLLINOT, *art.* Rémond, 6.
DE COLLONGES, *art.* Chalvet, 5.
DE COLLORÉDO, *art.* Aubert, 2.
COLLOT, *art.* Calabre, 1; & *art.* de Fleury, 11.
DE COLNET.
DE COLNET, *art.* Fremyn, 9.
COLOMBIÉRE, *art.* du Rieu, 1.
Columbacti, *art.* de Chaſtellard, *preuves*, XVII. XVIIJ.
DE COMBAL, *art.* de Jaubert, 3.
COMBE, *art.* de Combys, 1. *Voyez* de Combys.
DE LA COMBE, *art.* de Montbel, 17.
DE COMBETTES, *art.* de Reynaud, 5.
DE COMBLAT, *art.* de Reynaud, 3.
DE COMBLES.
COMBY & DE COMBY, *art.* de Combys, 1. *Voyez* de Combys.

Digitized by Google

DE COMBYS.
DE COMÉRE, *art.* de Brueys, 7.
DE COMINGES, *art.* de Coucy, 15. *Voyez* de Comminge & de Comminges.
COMITIN, *art.* de Combles, 13.
DE COMMINGE, *art.* de Liſle, 6. } *Voyez* de Cominges.
DE COMMINGES, *art.* de Falantin, 3. }
COMPAIGNE & DE COMPAIGNE, *art.* Marquet, 2.
LE COMPASSEUR.
LE COMPASSEUR-DE CRÉQUY-MONTFORT, *art.* le Compaſſeur, 5. 6. 7.
COMPOINCTZ, *art.* des Champs, 5. *Voyez* Compoint.
COMPOINT, *art.* Hocquart, 15. *Voyez* Compoinctz.
DE COMTE, *art.* de Claris, 4; & *art.* de Reynaud, 6.
LE COMTE, *art.* de Riencourt, 8. 18. *Condamina*, *art.* de Chaſtellard, *preuves*, V.
DE CONDÉ, *art.* de Champagne, 4.
DE CONDUCHER, *art.* de Gualy, 6.
CONEN, *art.* Bigot, 9.
DE CONFAUREUX, *art.* de Fleury, 9.
DE CONFLANS, *art.* de Coucy, 33; & *art.* de Guiſlain, 3.
DE CONIGAN, *art.* Rémond, 14. 15.
DE CONQUANS, *art.* de Jaubert, 3.
CONSTANT, *art.* Hocart, 2. 3.
LE CONTE, *art.* Fouſteau, 4; & *art.* le Roy-de Macey, 6.
DE CONTHIE, *art.* de Jaubert, 2.
DE LA CONTRIE-PERDRIX, *art.* de Champagne, 18.
DE CONTY, *art.* de Montbel, 21.
COPRE, *art.* de Révilliaſc, 6. *Voyez* Fores.
COQUAULT, *art.* Fremyn, 8.
DE COQUELARD, *art.* de Flécelles, 8.
DE COQUET.
DE COQUET, *art.* de Malvin, 28.
DE CORAGE, *art.* d'Albertas, 3.
DE CORAYE, *art.* de Gantés, 1. *Voyez* de Cuers.
DE CORBEAU, *art.* de Galliffet, 12. 13. 14.
DE CORBESSIER, *art.* de Palhaſſe, 3.
DE CORBON, *art.* le Roy-de Macey, 5.
DE CORCORAL, *art.* de Gualy, 8.
DE CORDAY, *art.* le Neuf, 3.
LE CORDELIER, *art.* de Champagne, 7.
CORDELLE, *art.* de Navier, 1.
DES CORDES, *art.* le Carlier, 3.
CORDHOMME, *art.* de Baillehache, 3.
CORDIER, *art.* de Fleury, 7.
DE CORDON, *art.* de Montbel, 5.
DE CORIOLIS, *art.* de Liſle, 5.
CORMIER, *art.* de Lorgeril, 9.
DE CORMIS, *art.* de Gantés, 1.
CORMORAN, *art.* de Palhaſſe, 4.
DE CORN, *art.* de Crugi, 4; & *art.* de Palhaſſe, 1.
CORNABÉ, *art.* Bigot, 11.
DE CORNAC, *art.* de Malvin, 46.
CORNEILLE, *art.* Bouvier, 2.
CORNET, *art.* Hennequin, 5.
CORNETTE, *art.* le Compaſſeur, 7.
CORNU, *art.* de Chéveriie, 3.
LE CORNUAT, *art.* Calabre, 1; & *art.* Poterat, 1.
CORONIN, *art.* Aubert, 1.
DE CORVISIER, *art.* de Riencourt, 18.
DE COSME, *art.* d'Albertas, 4.
COSSE, *art.* Bigot, 5.
DE COSSÉ, *art.* Hocquart, 16.
COSTE, *art.* de Chaſtellard, *preuves*, XII; *art.* de Serre, 2; & *art.* Verdelhan, 3. 6. 12. 16. *Voyez* de Coſte.
DE COSTE, *art.* de Serre, 2; & *art.* Verdelhan, 12. *Voyez* Coſte.
DE LA COSTE, *art.* de Valier, 6.
COSTEPLANE, *art.* Verdelhan, 2. *Voyez* Creſpin.
COTON, *art.* Chappuis, 8.
DE COUBRET, *art.* de Reynaud, 3.
DE COUCY (Branche de l'illuſtre Maiſon de ce nom). *Voyez* de Boves, de Cais, de la Fére, de Marle, de Parpes, de Péronne & de Vervins: tous ces différens noms ont

Digitized by

été portés dans les premiers tems par les Seigneurs de la Maiſon de Coucy.
DE COUCY (ſeconde Race des Sires), de la Maiſon de Guines, *art.* de Coucy, 27. & 28.
DE COUCY, (nom pris par la Maiſon de Mailly, en conſéquence d'une alliance entre ces deux Maiſons) *art.* de Coucy.
COÜESSIN, *art.* de Combles, 8.
DE COUDOULOUS, *art.* Verdelhan, 1. 2. 8.
COÜET, *art.* Haincque, 2.
DE COÜET, *art.* d'Albertas, 14.
DE COULET, *art.* de Payan, 4.
COULLEZ, *art.* de Combles, 5.
COUPART, *art.* Hocquart, 15.
COUPPEL, *art.* de Brunes, 6.
DE LA COUR. Voyez *de Curia.*
DU COURNAU, *art.* de Valier, 6.
DES COUROLES, *art.* Chalvet, 13. *Voyez* d'Eſcouroles.
DE COURS, *art.* d'Auber, 4; & *art.* de Coquet, 2.
DE COURT, *art.* d'Argoud, 3.
LE COURT, *art.* Danguy, 1.
DE COURTADE, *art.* de Mélet, 5.
DE COURTARVEL, *art.* de Chéverüe, 4; *art.* le Roy-de Macey, 5; & *art.* de Vaucelles, 3.
DE COURTELANCE, *art.* Hocart, 3.
DE COURTENAY, *art.* de Claris, 1; & *art.* le Jeune-de Créquy, 8.
DE COURTÉS, *art.* de Geoffroy, 3.
DE COURTIGNON, *art.* de Montigny, 2.
DE OU DU COURTIL, *art.* de Coucy, 17. & 18. *Voyez* de Courty & du Courty.
COURTIN, *art.* de Caze, 4; & *art.* Chappuis, 11.
COURTOIS, *art.* Haincque, 2.
DE OU DU COURTY, *art.* de Coucy, 17. & 18. *Voyez* de Courtil & du Courtil.
DE COUSDUN, *art.* de Chaſtellard, 7.
COUSIN, *art.* Eſtiévre, 2; & *art.* le Seurre, 3.
COUSINAT, *art.* Hocart, 9.
LE COUSSIN, *art.* Rémond, 13.
DE COUSSY, *art.* de Coucy, 15, note *a. Voyez* de Coucy.
DE COUTANCES, *art.* de Montbel, 20.
COUTAULT, *art.* de Combles, 5.
DE COUVELAIRE, *art.* de Riencourt, 21.
DE LA COUVETTE, *art.* de Brueys, 1.
DE COUVRAN, *art.* le Roy-de Macey, 2.
COYFARD, *art.* de Chambre, 3.
Coyno, *art.* de Chaſtellard, *preuves*, XI.
DE CRAISSAC, *art.* de Redon, 7.
DE CRECY, *art.* de Coucy, 3; & *art.* de Guiſlain, 4.
DE CREIL, *art.* de Flécelles, 6; *art.* Gaulmyn, 6; & *art.* Nicolay, 22.
DE CRÉMOUX, *art.* de Chalup, 6.
DE CRÉQUY, *art.* de Brueys, 3; *art.* le Jeune-de Créquy, 1. 2. 3. 4; *art.* de Riencourt, 21; & *art.* Troterel, 2. *Voyez* le Jeune-de Créquy.
CRESPIN, *art.* Verdelhan, 2. *Voyez* Coſteplane.
DE CRESPY, *art.* de Guiſlain, 3; & *art.* de Riencourt, 10.
DU CREST, *art.* de Montillet, 6.
CRESTE, *art.* Fouſteau, 3.
DE CRESTIAN, *art.* de Gantés, 4.
CRESTIEN, *art.* Hocquart, 15; & *art.* de Meynier, 2.
DU CRESTZ, *art.* de Bordes, 3.
CRÊTON, *art.* le Carlier, 4.
CRÉVOISIER, *art.* de Fleury, 11.
DE CRÉVANT, *art.* Burin, 2; & *art.* de Montbel, 17.
DE CREVECŒUR, *art.* de Coucy, 25.
CRISTIN, *art.* de Bordes, 2.
DE CROISETTES, *art.* de Flécelles, 6.
DE CROISMARE, *art.* de Baillehache, 8.
DE LA CROIX, *art.* de Baillehache, 7; *art.* Bigot, 14-15; *art.* du Breuil, 6; *art.* de Brueys, 3; *art.* de Combles, 11; *art.* le Compaſſeur, 3; *art.* de Fayet, 3; *art.* de Malvin, 47; *art.* Pariſot, 2; *art.* Poterat, 4; & *art.* Rémond, 13.

CROMOT.
DE LA CROPTE, *art.* de Malvin, 28. 29. 30.
DU CROS, *art.* Chalvet, 10; *art.* de Chaſtellard, 8; & *art.* Verdelhan, 12.
DE CROUY, *art.* des Laurents, 8.
DE LA CROUZETTE, *art.* de Malvin, 46. *Voyez* de Nadal & de Noé.
DE CROY, *art.* de Coucy, 14; & *art.* de Riencourt, 2. 4.
DE CROYSON, *art.* de Montillet, 4.
DE CROZAT, *art.* de Gualy, 5. 7.
DE CROZE, *art.* de Gantés, 3; & *art.* de Riencourt, 16.
CRUBIER, *art.* Burin, 6.
DE CRUGI-DE MARCILLAC.
DU CRUSLE, *art.* du Bois, 4.
DE CRUSSOL, *art.* d'Albertas, 14; *art.* de la Marteliére, 1; & *art.* de Serre, 1.
DE CUERS, *art.* de Gantés, 1. *Voyez* de Coraye.
CUET, *art.* Chappuis, 2.
CUHAULT, *art.* Pelet, 1.
DE CULANT, *art.* Gaulmyn, 11; & *art.* de Montbel, 22.
DE CUNIÉRE, *art.* Chappuis, 2.
CUNY, *art.* de Fleury, 4.
DE CURCLOSSE, *art.* de Chambre, 1.
de Curia, *art.* de Chaſtellard, *preuves*, XIII. *Voyez* de la Cour.
CURRAUD, *art.* d'Eſtelle, 3.
DE CURSON, *art.* de Mélet, 3.
DE CUVELIER, *art.* de Fleury, 10.

D.

DACCIER, *art.* Daſſier, 1.
DACIER, *art.* Daſſier, 1; & *art.* Rémond, 11.
DACYER, *art.* Daſſier, 1.
} *Voyez* Daſſier.
DADAOUST, *art.* de Combys, 2.
DAGUIER, *art.* Rémond, 7.
DAJON, *art.* le Roy-de Macey, 5.
DALADEAU, *art.* de Claris, 6. *Voyez* Dolhadeau.
DALBENS, *art.* de Brueys, 4.
DALMASSY, *art.* de Geoffroy, 2.
DALON, *art.* de Batz, 3.
Damalvinus, (d'Amalvin ou d'Amauvin) *art.* de Malvin, 12. *Voyez* de Malvin.
DAMAUBIN, *art.* de Malvin, 23. *Voyez* de Malvin.
DAMBROUILLIER, *art.* de Fleury, 11.
DAMOIS, *art.* Macé, 4.
DAMOUR, *art.* Nicolay, 17. Voyez *Amorii*.
DE DAMPIERRE, *art.* de Coucy, 5. 6. 9. *Voyez* de Béthune.
DE DAMPMARTIN, *art.* de Coucy, 6.
DANCEZIS, *art.* de Mélet, 5.
DANDELOT, *art.* du Bois, 2.
DANDURAN, *art.* de Coquet, 1.
DANGUY.
DANQUECHIN, *art.* de Champagne, 6.
DANTIN, *art.* de Valier, 8.
DANZEL, *art.* de Riencourt, 16. 18.
DAPPATTE, *art.* de Chambre, 3.
DE DARBONNAY, *art.* de Montbel, 9.
DARBRET, *art.* de Malvin, 22.
DARDENE, *art.* Chalvet, 2. *Voyez* Humbert.
DARMAIGNAC, *art.* de Mélet, 9.
DARMANDIEU, *art.* de Batz, 3.
DARTIGUES, *art.* de Batz, 3.
DASSIÉ, *art.* Daſſier, 1. *Voyez* Daſſier.
DASSIER.
DASSIEZ, *art.* Daſſier, 1.
DASSYER, *art.* Daſſier, 1.
} *Voyez* Daſſier.
DASTE, *art.* de Malvin, 41.
DAVACH, *art.* de Redon, 9.
DAUBERME, *art.* de Coucy, 10.
DAUCOUR, *art.* de Champagne, 14.
DAUDENET, *art.* de Combles, 11.
DAUDIEU, *art.* Chappuis, 12.
DAVENNE, *art.* de Montigny, 2. *Voyez* d'Avenne.
DAUGIER, *art.* de Sibert, 4.
DAVID, *art.* de Caze, 1; & *art.* Rémond, 13.

Digitized by

DE DAVID, *art.* de Champagne, 14.
DAVIN, *art.* de Révilliaſc, 9.
DAUPHIN, *art.* Verdelhan, 13. 14.
DAUPLEY, *art.* de Vergnette, 6.
DAVY, *art.* le Roy-de Macey, 6.
DAXIER, *art.* Daſſier, 1. *Voyez* Daſſier.
DAYMIER, *art.* de Malvin, 36.
DEDAY, *art.* de Palhaſſe, 3.
DEDES, *art.* des Champs, 4.
DEDONS, *art.* de Galliffet, 10.
DE LA DEHORS, *art.* Bertin, 5.
DELCEY, *art.* Pariſot, 1.
DELLANO DE VÉLAXO, *art.* du Bois, 6.
DELLECA, *art.* de Soyres, 4.
DELMAS, *art.* de Gualy, 3.
DELPECH, *art.* Bertin, 2. 3.
DELPUECH, *art.* de Gualy, 5.
DÉMERY, *art.* de Reynaud, 3.
DENIS, *art.* de Fleury, 7. *Voyez* Denys.
DENIZE, *art.* de Combles, 7.
DENIZOT, *art.* Fouſteau, 3.
DENTIL, *art.* Chalvet, 4. *Voyez de plus les Additions & Corrections, art.* de Reynaud-de Monts.
DENYS, *art.* de Galliffet, 1. *Voyez* Denis.
DÉSIDÉRY, *art.* d'Ailhaud, 3.
DESMÉ, *art.* Aubert, 6. 7.
DESPANS, *art.* de Redon, 8.
DESPINASSON, *art.* Verdelhan, 2. 5. 8. *Voyez* d'Eſpinaſſon & de Spinaſſon.
DESROZA, *art.* Pelet, 1. 3.
DESTAILLEUR, *art.* de Buiſſy, 4.
DEU, *art.* Hocart, 11.
DEVEZE, *art.* de Nicolay, 7.
LE DEVYN, *art.* le Roy-de Macey, 1.
DIÉ, *art.* Pariſot, 3.
LE DIEU, *art.* de Coucy, 18.
DIGNE, *art.* de Riquéty, 9-10.
DE DIGOINE, *art.* de Galliffet, 7.
LE DIONGEUL, *art.* Hocquart, 15.
DE DISIMIEU, *art.* Chappuis, 2.
DE DIVONNE, *art.* de Montbel, 4.
DE DODEMAN, *art.* Troterel, 3.
DODUN, *art.* Cromot, 2.
DE DOLE, *art.* de Liſle, 3.
DOLHADEAU, *art.* de Claris, 6. *Voyez* Daladeau.
DOMBALE, *art.* de Combles, 12.
DOMENC, *art.* Chappuis, 11.
DOMMANGIN, *art.* Hennequin, 1.
DE DOMPIERRE, *art.* de Claris, 4.
DE DOMPMARTIN, *art.* de Fleury, 5. 6.
DE DONZEL, *art.* de Fayet, 3.
DORAT, *art.* Gaulmyn, 9.
DOREMIEUX, *art.* de Buiſſy, 3.
DE DORGEOISE (*de Dorgeyſia*), *art.* de Galliffet, 11.
DORIA, *art.* de Riquéty, 9-10. Voyez *de Auria.*
DORIGNI, *art.* le Compaſſeur, 2. *Voyez* d'Origny.
DORTY, *art.* de Redon, 4.
DOS, *art.* de Chaſtellard, 5. & *preuves*, x.
DOSDEFER, *art.* Chappuis, 4.
DE DOSNAU, *art.* Aubert, 1.
DOSOL, *art.* de Coucy, 18.
DOUBLET, *art.* de Vergnette, 4.
DE DOUHET, *art.* Chalvet, 2; & *art.* de Durat, 10.
LE DOULX, *art.* de Vergnette, 7.
DE DOURCIAT, *art.* Chalvet, 4.
DOUTRE, *art.* Gaulmyn, 10.
LE DOUX, *art.* d'Auber, 5; & *art.* Hocart, 8. *Voyez auſſi les Additions & Corrections, art.* de Caze.
DOUZON, *alias* DOUZOU, *art.* de Coquet, 2.
DOYE, *art.* du Bois, 4.
DRAGON, *art.* du Bois, 4.
DE DRAPIERRES, *alias* DE DRAPPIÈRES, *art.* de Champagne, 12; & *art.* de Montigny, 3.
DE DREUILLE, *art.* Gaulmyn, 9.
DE DREVON, *art.* de Payan, 4. 6; & *art.* de Sibert, 2.
DREUX, *art.* de Montbel, 19.
DE DREUX (de la Maiſon de France), *art.* de Coucy, 4.
DROÜOT, *art.* Hocart, 4.
LE DUC, *art.* Hennequin, 3.
LE DUCHAT, *art.* le Carlier, 6.
DUCLA, *art.* de Soyres, 4.

Digitized by Google

Dudini, *art.* de Chaſtellard, 1. 2.
DUNEAU, *art.* Rémond, 6. 9.
DURAND, *art.* de Flécelles, 2; *art.* de Galliffet, 2; *art.* de Gualy, 3. 4. 9; *art.* de Lorgeril, 9; *art.* de Payan, 7; *art.* le Roy-de Macey, 1; & *art.* Sicard, 4.
DE DURAND, *art.* de Galliffet, 6.
DURANT, *art.* de Julianis, 4; *art.* Nicolay, 12; & *art.* Verdelhan, 11.
DE DURAT.
DE DURBAN, *art.* Aubert, 9.
DUREAU, *art.* de Valier, 6.
DE DURFORT, *art.* des Laurents, 2; & *art.* de Rédon, 4. *Voyez auſſi la Table Généalogique du nom* de Crugi.
DURMART, *art.* de Montigny, 4.
DURRET, *art.* Chappuis, 14.
DURSUS, *art.* Simon, 3.

E.

D'EAUX, *art.* de Montbel, 14.
EBERARD, *art.* Maſcarene, 3.
D'EBRARD. *Voyez la Table Généalogique du nom* de Crugi.
D'ECOSSE, *art.* de Coucy, 6. 27. 28.
L'ECUREUIL, *art.* Cromot, 2.
VANDEN EÉCHAUTE, *art.* de Guiſlain, 1. *Voyez* de Grimberge.
D'ELBENE, *art.* de Flécelles, 3.
EMERAT, *art.* de Chaſtellard, 5. Voyez *Emerati.*
Emerati, *art.* de Chaſtellard, *preuves*, VII. VIII. & XVI. *Voyez* Emerat.
Emeraudi, *art.* de Chaſtellard, *preuves*, IV. Voyez *Eſmeraudi.*
D'EMERIC, *art.* de Liſle, 3.
L'EMPEREUR, *art.* de Coucy, 18; & *art.* de Fleury, 7.
D'ENGHIEN, *art.* du Bois, 2; & *art.* de Coucy, 34.
D'ENNE, *art.* du Bois, 2. *Voyez* le Baudrain.
D'ENNES, *art.* de Baillehache, 3. 8.
D'ENNETIÉRES, *art.* Hocart, 5.
D'ENTRAIGUES, *art.* de Brueys, 11. 13.
DE L'EPINE, *art.* Prévoſt, 1.
de Equali, *art.* Verdelhan, 2. *Voyez* de Légal.
ERALH (*Eralha*), *art.* de Gualy, 2. Voyez *Heralha.*
Erbacii, *art.* de Chaſtellard, *preuves*, ij.
de Erbaza, *art.* de Chaſtellard, *preuves*, IV.
Ermerati, *art.* de Chaſtellard, *preuves*, VI.
D'ERNECOURT, *art.* de Fleury, 2.
D'ERNENCOURT, *art.* de Riencourt, 3.
ERVIS (*Ervyſii*), *art.* de Chaſtellard, 4; & *preuves*, iij & iv.
D'ESCAGEUL, *art.* Fremyn, 9.
D'ESCAIG, *art.* de Falantin, 1. 2. 3.
D'ESCAIRAC, *art.* de Crugi, 2.
D'ESCALIS, *art.* d'Albertas, 1. 7. 13.
D'ESCAMIN, *art.* Rémond, 8.
D'ESCARS, *art.* de Durat, 8; & *art.* de la Grange, 4.
D'ESCATA, *art.* de Chalup, 2.
ESCHALIER (*Eſchalerii*), *art.* Verdelhan, 9.
ESCHALLARD, *art.* de Mélet, 10. *Voyez auſſi la Table Généalogique du nom* de Crugi.
de Eſchavanis, *art.* de Chaſtellard, *preuves*, XV. *Voyez* de Chavanes.
ESCOFIER (*Eſcofferii*), *art.* Chappuis, 3; *art.* de Chaſtellard, *preuves*, VII; & *art.* de Payan, 9.
D'ESCORAILLES, *art.* du Breuil, 3.
D'ESCORCHES, *art.* Fouſteau, 3.
D'ESCORNAY, *art.* de Coucy, 33.
DES ESCOTS, *art.* de Durat, 10.
D'ESCOUROLES, *art.* Chalvet, 13. *Voyez* des Couroles.
D'ESCRÉPINTOT, *art.* des Champs, 2.
D'ESCUDIER, *art.* de Brueys, 13.
L'ESCUYER, *art.* de Combles, 10; & *art.* Poterat, 1.
ESMARD, *art.* Bigot, 14-15.
ESMERAUDI, *art.* de Chaſtellard, *preuves*, iij. Voyez *Emeraudi.*
ESMOING, *art.* du Breuil, 2.

Digitized b

L'ESPAGNOL, *art.* Fremyn, 6.
D'ESPARBÉS, *art.* de Redon, 2. 9. *Voyez auſſi la Table Généalogique du nom* de Crugi.
ESPARS, *art.* de Beaupoil, 8.
D'ESPENCE, *art.* Hocart, 5.
D'ESPIE, *art.* le Carlier, 5.
D'ESPINAS, *voyez* d'Eſpinaſſy.
DE L'ESPINASSE, *art.* Bigot, 18.
D'ESPINASSON, *art.* Verdelhan, 2. 5. 6. 8. 9. *Voyez* Deſpinaſſon & de Spinaſſon.
D'ESPINASSY, *voyez* d'Eſpinas & *les Additions & Corrections, art.* de Vénel.
D'ESPINAY, *art.* de Lorgeril, 2.
DE L'ESPINAY, *art.* de Durat, 5; & *art.* de Riencourt, 21.
D'ESPOMMARE, *art.* des Champs, 5. *Voyez* des Pommare.
DES ESSARS, *art.* de Vaucelles, 2.
D'ESSAY, *art.* de Fleury, 2.
D'ESTABEL (le Seigneur), *art.* de Malvin, 39.
D'ESTAING, *art.* de la Marteliére, 1.
D'ESTAMPES, *art.* Rémond, 16.
DE L'ESTANG, *art.* de Vergnette, 5.
DES ESTANGS, *art.* de Riencourt, 9.
D'ESTARGES, *art.* Vaillant, 2.
D'ESTAS, *art.* de Fleury, 3.
D'ESTAT, *art.* Bertin, 4.
ESTELLE, *art.* d'Eſtelle, 1. 2.
D'ESTELLE.
ESTIÉVRE.
ESTIVAL, *art.* de Redon, 3.
DE L'ESTOILLE, *art.* de Riencourt, 18. 19.
D'ESTOQUOY, *art.* de Coucy, 20.
D'ESTOUPIGNAN, *art.* de Batz, 1; *art.* de Chambre, 2; & *art.* de Valier, 7.
ESTOURNEAU, *art.* de Montbel, 13.
D'ESTOUTEVILLE, *art.* de Montbel, 8.
D'ESTRAPPES, *art.* de Saulieu, 1.
D'ESTRÉES, *art.* de Buiſſy, 2; *art.* des Laurents, 9. 10; & *art.* de Malvin, 52. *Voyez auſſi les Additions & Corrections, art.* de Buiſſy.
D'ESTRÉES-LA BLANCHE. *Voyez les Additions & Corrections, art.* de Buiſſy. *Voyez auſſi* de Lieſtres & de Liettes.
D'ETIENNE, *art.* de Liſle, 3.
EUDE, *art.* de Riencourt, 19.
EVEILLARD, *art.* le Jeune-de Créquy, 9.
L'EVÉQUE, *art.* de Malvin, 8.
L'EVESQUE, *art.* le Roy-de Macey, 7.

F.

FABRE, *art.* de Brueys, 2; *art.* d'Eſtelle, 3; & *art.* de Meynier, 2. *Voyez* Lurin.
DE LA FABREGUE, *art.* Verdelhan, 17.
Fabri, art. de Chaſtellard, *preuves*, VIII.
DE FABRY, *art.* de Galliffet, 5; *art.* de Gantés, 3; *art.* de Riquéty, 3; & *art.* de Sibert, 3.
FAGES, *art.* Verdelhan, 6. 10.
FAGNIER, *art.* Hennequin, 5.
FAGUET, *art.* Fouſteau, 4.
DE FAILLOÜEL (le Seigneur), *art.* de Coucy, 28.
DE FAILLY, *art.* Hennequin, 5.
DE FAIN, *art.* de Nicolay, 5.
FAJON, *art.* de Gualy, 1. 3.
DE FALANTIN.
FALANTY & DE FALANTY, *art.* de Falantin, 1. 2. *Voyez* de Falantin.
FALAVEAU, *alias* BORMOZ, *art.* de Chaſtellard, 5. 6. Voyez *Falavelli.*
Falavelli, art. de Chaſtellard, *preuves*, ij. IX. XI. & XII. *Voyez* Falaveau.
FALCONNET, *art.* Chappuis, 15.
FALIGON, *art.* Daſſier, 8.
DE FALLAIZE, *art.* Troterel, 1.
DE FALLERANS, *art.* de Meynier, 4.
FALLOUX, *art.* Aubert, 6.
DE FALMON. *Voyez la Table Généalogique du nom* de Crugi.
FARDONELLE, *art.* de Fleury, 8.
DE LA FARE, *art.* de Nicolay, 7.
FARELLE, *art.* de Riquéty, 4.
FARELLESSE, *art.* Verdelhan, 16.
DE FARET, *art.* de Brueys, 11.
DE FARGUES, *art.* de Mélet, 9.

Digitized by Google

Farjonel, *art.* Gaulmyn, 12; & *art.* de Montbel, 23.
Fatiére, *art.* de Vénel, 3.
du Fau, *art.* Marquet, 1.
Faucher, *art.* Maſcarene, 1. *Voyez* Fauger.
Faucon, *art.* de Montbel, 16.
le Fauconnier, *art.* de Baillehache, 11.
de Faudoas, *art.* de Malvin, 16.
de Faudran, *art.* d'Eſtelle, 2.
Fauger, *art.* Maſcarene, 1. *Voyez* Faucher.
le Faulcheux, *art.* de Vaucelles, 3.
de Faulcon, *art.* de Brueys, 5; & *art.* de Riquéty, 7.
Faulte, *art.* de la Grange, 3.
du Faur, *art.* de Malvin, 34.
Faure, *art.* de Fay, 1; & *art.* de Soyres, 2.
de Faure, *art.* de Falantin, 2; *art.* de Fléoelles, 5; & *art.* de Galliffet, 5. *Voyez auſſi la Table Généalogique du nom* de Crugi.
de la Faurie, *art.* de Brueys, 7.
de Fauris, *art.* d'Eſtelle, 2.
de Fauroux, *art.* de Crugi, 1.
Fauvel, *art.* Rémond, 16.
de Fay, *art.* de Coucy, 13; & *art.* des Laurents, 9. *Voyez* de Villiers.
de FAY-de VILLIERS.
Fayard, *art.* Chappuis, 8; & *art.* de Fay, 3.
la Faye, *art.* de Fleury, 10.
de la Faye, *art.* de Beaupoil, 2.
de FAYET.
de Fayet-de Gabriac, *art.* de Fayet, 3.
le Febvre, *art.* Hennequin, 2; *art.* Hocart, 12; *art.* de Malvin, 53; *art.* Pariſot, 2; & *art.* Rémond, 11.
de Feidit, *art.* de Durat, 5.
Feillet, *art.* de la Marteliére, 1.
Félix, *art.* de Gantés, 3; & *art.* de Payan, 10.
de Félix, *art.* d'Albertas, 12; & *art.* de Riquéty, 13.
le Fer, *art.* de Brunes, 5.
de la Ferè, (nom que les Seigneurs de la Maiſon de Coucy portoient quelquefois), *art.* de Coucy, 2. 3. 4. 5. 6.
Féréro, *art.* Bertin, 3.
Féret, *art.* de Galliffet, 4.
Ferjon, *art.* le Jeune-de Créquy, 7.
Féris, *art.* de Riquéty, 3.
Ferracti, *art.* de Chaſtellard, *preuves*, xvi.
Ferran, *art.* de Malvin, 19.
Ferrand, *art.* d'Eſtelle, 2; *art.* de Flécelles, 7; *art.* des Laurents, 6; & *art.* de Maſcarene, 2.
de Ferrand, *art.* de Mélet, 3.
Ferraris, *art.* de Malvin, 54.
de Ferraudy, *art.* des Laurents, 8.
Ferrer, *art.* de Liſle, 6.
de Ferrier, *art.* de Gantés, 4.
de Ferrette, *art.* le Compaſſeur, 1. 2.
de la Ferriére, *art.* le Roy-de Macey, 6.
de Ferriéres, *art.* de la Grange, 2. 4; & *art.* de Riquéty, 21-22.
Ferron, *art.* de Batz-de Trenquelléon, 4.
de Ferron, *art.* de Valier, 2.
de la Ferté-Béliard, *art.* de Coucy, 4.
de Fétan, *art.* Chappuis, 2.
Feucherii, *art.* de Chaſtellard, *preuves*, ix.
le Févre, *art.* de Champagne, 11; *art.* le Jeune-de Créquy, 8; & *art.* de Lorgeril, 8.
Févret, *art.* Rémond, 11.
Feydeau, *art.* Bertin, 4; & *art.* de Saulieu, 2.
de Feydeau, *art.* de Batz-de Trenquelléon, 4.
Fichot, *art.* Rémond, 4. 5.
de Fiesque, *art.* de Reynaud, 7.
de Fieubet, *art.* Nicolay, 23.
de Fignat, *art.* de Redon, 11.
Filiol, *art.* de Riquéty, 4.
de Fillartique, *art.* de Malvin, 15. 18.

Fillet ou Fillette, *art.* Hocart, 2.
Filleul, *art.* des Laurents, 5.
Filsdefemme, *art.* Macé, 2.
Fiot, *art.* de Lorgeril, 7; & *art.* Rémond, 13. *Voyez* Fyot.
Firlin, *art.* Bigot, 8.
Fisseux, *art.* le Seurre, 3.
Fizes, *art.* de Claris, 2. 3.
de Flachat, *art.* Chappuis, 6.
le Flamenc, *art.* de Coucy, 34.
de Flandres, *art.* de Coucy, 33; *art.* de Montbel, 1; & *art.* de Riencourt, 6.
de Flécel, *art.* de Flécelles, 1. *Voyez* de Flécelles.
de FLÉCELLES.
de Flécelles, *art.* des Laurents, 6; & *art.* de la Pivardiére, 4.
de Flèchelles, *art.* de Flécelles, 1. *Voyez* de Flécelles.
de Flesselles, *art.* de Flécelles, 1. *Voyez* de Flécelles.
de Fleuriel, *art.* de Vaucelles, 3.
de Fleurignier, *art.* Hocart, 3.
Fleury, *art.* de Champagne, 10.
de FLEURY.
Fleutelot, *art.* le Compaſſeur, 4.
de Fléxelles, *art.* de Flécelles, 1. *Voyez* de Flécelles.
le Flo, *art.* Danguy, 2.
de Floranville, *art.* de Fleury, 3.
Florian, *art.* de Claris, 2.
le Florinier, *art.* Fremyn, 4.
de Flory, *art.* le Carlier, 2; & *art.* de Fleury, 1.
Flotte, *art.* de Coucy, 33; *art.* de Geoffroy, 1. 2; & *art.* de Révilliaſc, 8.
de Flotte, *art.* de Chaſtellard, 9; & *art.* de Geoffroy, 4.
de Flotte-d'Agoult, *art.* de Liſle, 3. & 4.
de Fluy, *art.* de Riencourt, 3.
de Foencamp (la Dame), *art.* de Coucy, 25.
de Foix, *art.* des Laurents, 3.
Folgeyrolles, *art.* de Fayet, 2.
de Folleville, *art.* de la Myre, 5.
de la Fon, *art.* du Garreau, 6; & *art.* de Jaubert, 2.
de Fonds, *art.* de Champagne, 11.
la Font, *art.* de Coquet, 3.
Fontaine, *art.* Danguy, 1.
de Fontaine, *art.* de Colnet, 2.
de la Fontaine, *art.* le Carlier, 3; *art.* Fougeret, 1; & *art.* de Riencourt, 14. & 20.
de Fontanet, *art.* de Reynaud, 3.
de Fontanges, *art.* de Malvin, 28. 30. 32. 44.
de Fontanon, *art.* de Serre, 2.
de Fontenailles, *art.* de Lorgeril, 2.
de Fontenailli, *art.* de Chaſtellard, *preuves*, xv.
de Fontenay, *art.* de la Marteliére, 2.
de Fontienne, *art.* d'Albertas, 14.
de Fontrouge, *art.* de Brueys, 8.
de Fontserveranne, *art.* Daſſier, 2.
Forbin & de Forbin, *art.* d'Albertas, 1. 2. 6. 10; *art.* de Caze, 7; *art.* de Gantés, 2; & *art.* Nicolay, 26. *Voyez* de Fourbic & de Fourbin.
Forcade, *art.* de Malvin, 19.
de Forcalquier, *art.* des Laurents, 4.
de Forceville, *art.* de Riencourt, 13. 16. 20; & *art.* Vaillant, 7.
la Fore, *art.* de Soyres, 4.
Forés, *art.* de Révilliaſc, 6. *Voyez* Copre.
Forest, *art.* de la Grange, 1. 2. *Voyez* Foreſtz.
de Forest, *art.* Gaulmyn, 1.
de la Forest, *art.* Bigot, 2.
de Foresta, *art.* d'Albertas, 2. & 6.
Forestier, *art.* de Fayet, 4; & *art.* de Montbel, 19.
le Forestier, *art.* de Lorgeril, 3. 9.
Forests, *art.* de Riquéty, 17.
de Forests, *art.* de Brueys, 5.
Forestz, *art.* Bertin, 4. *Voyez* Foreſt.
de Foréz, *art.* de Brueys, 10.
de Forges, *art.* de Champagne, 6.

DES FORGES, *art.* Bouvier, 1.
DE FORLIVIO, *art.* de Riquéty, 4. 8.
FORMÉ, *art.* de Riencourt, 7.
Forneri, *art.* Verdelhan, 3. *Voyez* Fournier.
DE FORT, *art.* de Valier, 5. *Voyez* de Fos.
LE FORT, *art.* de Vergnette, 6.
FORTASSIS, *art.* de Mélet, 4. 11.
FORTIER, *art.* de Riencourt, 15.
DE FORTISSON, *art.* de Chambre, 2; & *art.* de Valier, 5. *Voyez* du Souil.
FOS, *art.* de Chambre, 2.
DE FOS, *art.* de Valier, 5. *Voyez* de Fort.
DU FOSSAT, *art.* de Mélet, 6.
DE LA FOSSE, *art.* du Breuil, 3.
DES FOSSÉS, *art.* de Riencourt, 11.
LE FOU, *art.* Cromot, 2.
FOUCART, *art.* de Buiſſy, 3.
FOUCAUD, *art.* du Breuil, 2.
FOUCAULT, *art.* Bigot, 7.
DE FOUCAULT, *art.* de Flécelles, 6.
FOUCAUT, *art.* de Malvin, 2.
DE FOUCAUT, *art.* de Colnet, 2.
FOUCHIER, *art.* Bigot, 18.
DE FOUDRAS, *art.* de Reynaud, 5.
DE FOUERAS, *art.* de Malvin, 50.
DU FOUERT, *art.* de Malvin, 17.
DE LA FOUGÉRE, *art.* d'Albertas, 4.
DE FOUGERES, *art.* de Montbel, 15.
FOUGERET.
LE FOUL, *art.* Rémond, 10.
DE OU DU FOULHAQUIER, *art.* d'André, 2; & *art.* de Brueys, 6.
FOULLÉ, *art.* de Flécelles, 2; & *art.* Gaulmyn, 3. 4.
FOULLENGE, *art.* le Roy-de Macey, 2.
FOULLON, *art.* le Jeune-de Créquy, 6. 9.
LE FOULON, *art.* Troterel, 3.
DE FOULONGNE, *art.* de Baillehache, 6.
FOUQUES, *art.* de Buiſſy, 5.
FOUQUET, *art.* Bouvier, 2; & *art.* Rémond, 20.
DU FOUR, *art.* Eſtiévre, 2.
FOURBIC, *art.* d'Albertas, 1. } *Voyez* de Forbin.
FOURBIN, *art.* d'Albertas, 1. }
DE LA FOURCADE. *Voyez les Additions & Corrections*, *art.* de Redon.
DE FOURCRAIL, *art.* de Serre, 3.
FOURNERET, *art.* le Compaſſeur, 4.
DE LA FOURNERIE, *art.* de Vaucelles, 3. *Voyez de plus les Additions & Corrections*, *art.* de Vaucelles.
FOURNIER, *art.* Chappuis, 2. 4; *art.* de Mélet, 11; & *art.* Verdelhan, 3. Voyez *Forneri*.
DE FOUSSERIES, *art.* de Laurés, 1.
FOUSTEAU.
FOUSTEL (*Fouſtellus*), *art.* Foufteau, 1. 2. *Voyez* Foufteau.
FRADET, *art.* Bigot, 13. 16-17.
FRAGUIER, *art.* de la Marteliére, 3.
DU FRAISNE, *art.* de Bordes, 3.
DE FRAISSINET, *art.* de Nicolay, 6.
DE FRANC, *art.* de Combys, 2.
DE FRANCE, *art.* de Coucy, 32; & *art.* de Durat, 11.
FRANCHET, *art.* de Lorgeril, 8.
DE FRANCHEVILLE, *art.* de Combles, 8.
DE FRANCINY, *art.* Hocquart, 15.
Franciſci, *art.* de Chaſtellard, *preuves*, v.
FRANÇOIS, *art.* Hocart, 6; & *art.* Verdelhan, 3.
FRANCON, *art.* de Coucy, 32.
DE FRANQUI, *art.* de Caze, 8.
DE FRARIN, *art.* Hennequin, 6.
DU FRAUST, *art.* de Jaubert, 2.
DE FRÉDEFONT, *art.* Bertin, 3.
FRÉLAT, *art.* de Champagne, 11.
FREMIN, *art.* Fremyn, 5. 6. *Voyez* Fremyn.
FRÉMONT, *art.* de Vergnette, 6.
FREMYN.
FRÉMYOT, *art.* le Compaſſeur, 3.
FRERET, *art.* Simon, 2.
FRESLON, *art.* de Brunes, 1.
DE LA FRESNAYE, *art.* de Baillehache, 7; & *art.* le Neuf, 6.
DE FRESNE, *art.* des Laurents, 11.
DES FRESNES, *art.* de Fleury, 8.
DE LA FRETTE, *art.* de Lorgeril, 2.
FREZIER, *art.* Burin, 5. 6.
DES FRICHES, *art.* de Riencourt, 9.

Digitized by Google

DE FROISSARD, *art.* de Meynier, 4. 5.
DE FROMENT, *art.* de Brueys, 1.
FROMENTON, *art.* Chappuis, 5; & *art.* de Durat, 8.
DE FROULAY, *art.* de Chéverüe, 4.
FUMÉE, *art.* de Montbel, 17.
DE FUNETIÉRE, *art.* Bigot, 9.
FURNUS, *art.* de Malvin, 54.
FUSART, *art.* Poterat, 1.
DE FUSSEY, *art.* le Compaſſeur, 7.
FUZELIER, *art.* de Buiſſy, 5. 7.
FYOT, *art.* le Compaſſeur, 5. *Voyez* Fiot.

G.

DE GABARET. *Voyez les Additions & Corrections*, *art.* Rémond.
GABOURDE, *art.* de Claris, 5.
DE GABRIAC, *art.* de Fayet, 3.
GAGNE, *art.* le Compaſſeur, 4.
DE GAGNON, *art.* d'Albertas, 7.
DE GAIGNARD, *art.* Aubert, 3.
GAIGNAT, *art.* de Payan, 5.
GAIGNEREL, *art.* de Buiſſy, 4.
DE GAILHARD, *art.* de Malvin, 37. 38.
GAILLARD, *art.* Hocquart, 15; *art.* le Neuf, 8; & *art.* de Riencourt, 19.
DE GAILLARD, *art.* de Galliffet, 1; *art.* de Gantés, 4; *art.* de Malvin, 10; & *art.* de Vénel, 2.
GAINOT, *art.* de Combles, 2. 4.
Gala de Verivilla, *art.* de Chaſtellard, 2.
GALBART, *art.* du Bois, 6; & *art.* Vaillant, 5.
GALI, *art.* de Gualy, 1.
DE GALI, *art.* de Gualy, 4.
GALICHIER, *art.* du Breuil, 6; & *art.* Daſſier, 5.
DE GALIENS, *art.* de Galliffet, 4.
GALLAND, *art.* Bigot, 5.
GALLARD, *art.* Gaulmyn, 6.
DE GALLÉAN, *art.* de Geoffroy, 1; & *art.* de Nicolay, 8.
GALLET, *art.* de Buiſſy, 3.
DE GALLIEN, *art.* de Galliffet, 3.
GALLIES, *art.* de Gualy, 4.

DE GALLIFFET.

DE GALLIFFET, *art.* de Gantés, 4.
Galliffeti, *art.* de Galliffet, 1. *Voyez* de Galliffet.
GALLOIS, *art.* Bourgevin, 2; & *art.* de Villette, 7.
DE GALLY, *art.* de Gualy, 3. 4.
GALUS, *art.* Hocart, 1.
GALY, *art.* de Gualy, 1. 2. 3. 4.
DE GALY, *art.* de Gualy, 2. 3. 4.
GALY-CHAFARY, *art.* de Gualy, 2. 3.
GALY *dit* CHAFFARY, } *art.* de Gualy,
DE GALY-CHAFFARY, } 3.
DE GALY *dit* CHAFFARY, *art.* de Gualy, 2.
GAMARDES OU DE GAMARDES, *art.* de Batz-de Trenquelléon, 2; *art.* de Chambre, 3; & *art.* de Valier, 4.
DE GANAY, *art.* Rémond, 10.
DE GAND, *art.* de Batz-de Trenquelléon, 6; *art.* de Coucy, 26; & *art.* Rémond, 4. *Voyez* de Guiſnes.
DE GANGES, *art.* de Brueys, 6.
GANTELMY, *art.* d'Eſtelle, 2.
GANTÉS, *art.* de Gantés, 1. 2.
DE GANTÉS.
DE GANTÉS-DE RAPHAÉLIS, *art.* de Gantés, 3. 4.
Ganteſii, *art.* de Gantés, 1. *Voyez* Gantés & de Gantés.
GANTOIS. *Voyez* de le Cambe.
GARAT, *art.* de la Grange, 3.
DU GARAU. *Voyez* du Garreau.
DE GARAUD, *art.* de Chalvet, 16.
DU GARAUD. *Voyez* du Garreau.
GARCIN, *art.* des Laurents, 6; & *art.* de Riquéty, 7.
DE GARCIN, *art.* de Révilliaſc, 8. 9.
de Garda, *art.* Verdelhan, 2. *Voyez* de la Garde.
GARDAIN, *art.* le Roy-de Macey, 1.
DE LA GARDE, *art.* de Brueys, 12; *art.* de Fayet, 1; *art.* Gaulmyn, 2; *art.* de Nicolay, 1. 2; *art.* Vaillant, 4. 6; & *art.* Verdelhan, 2. Voyez *de Garda*.
DES GARDIES, *art.* de Brueys, 2.

Digitized by Google

DU GARDIN, *art.* de Riencourt, 18; & *art.* Vaillant, 4.
DE OU DU GAREAU. *Voyez* du Garreau.
GAREL, *art.* de Lorgeril, 5. *Voyez* Gazrel.
DE LA GARENNE, *art.* de Vergnette, 4.
DE GAREYNES, *art.* de Baillehache, 2.
GARGAM, *art.* Hennequin, 4. 5.
GARGAN, *art.* Hocart, 10.
DE GARGANT, *art.* Pelet, 2.
GARIBAL, *art.* de Gualy, 4.
DE GARIES (le Sieur), *art.* de Mélet, 5.
DE GARNEDAN, *art.* de Lorgeril, 6.
GARNIER, *art.* d'Eſtelle, 2; *art.* Rémond, 11; *art.* Sicard, 4; & *art.* de Vénel, 2. 3. *Voyez* de Garnier.
DE GARNIER, *art.* de Bordes, 5; *art.* Chappuis, 18; & *art.* de Vénel, 4. 5. *Voyez* Garnier.
GARNOT, *art.* de Combles, 10.
DU GARRAUD. *Voyez* du Garreau.
GARRAULT, *art.* Bigot, 4.
GARREAU, *art.* de Durat, 8; & *art.* de la Pivardiére, 3.
DU GARREAU.
DU GARREAU, *art.* de Beaupoil, 6. 7.
DE GARROCHE, *art.* de Chalvet, 16.
GARRON, *art.* de Vénel, 2.
LE GAS, *art.* Poterat, 1.
GASC, *art.* de Jaubert, 2.
DE GASC. *Voyez* de Gaſt.
Gaſcherii, *art.* de Chaſtellard, *preuves*, XIV. *Voyez* Gaſchier.
GASCHIER. Voyez *Gaſcherii.*
GASCOING, *art.* de Saulieu, 2.
GASPARD, *art.* Rémond, 17.
DE GASQUET, *art.* de Coquet, 3; & *art.* de Jaubert, 3. *Voyez auſſi la Table Généalogique du nom* de Crugi.
GASSENDON, *art.* Verdelhan, 2.
DE GASSIES, *art.* de Redon, 2.
GASSOT, *art.* Bigot, 13.
DE GAST, *art.* de Nicolay, 4. 13. *Voyez* de Gaſc & de Baignoulx.
Gaſtarelli, *art.* de Chaſtellard, *preuves*, IX.
GASTE, *art.* de Chaſtellard, 3.
Gaſto. Voyez *les preuves de l'Hiſtoire Généalogique de la Maiſon* de Chaſtellard, p. 1.
Gaſtonis, *art.* de Chaſtellard, *preuves*, XIII.
Gatablerii, *art.* de Chaſtellard, *preuves*, IX.
GAVAIN, *art.* de Meynier, 5.
DE GAUCOURT, *art.* de Flécelles, 8.
DE GAUDE, *art.* de Buiſſy, 3; & *art.* de Riencourt, 16.
GAUDELLIN, *art.* de Révilliaſc, 5.
GAUDIN, *art.* de Chaſtellard, 3. 5. Voyez *Gaudini.*
Gaudini, *art.* de Chaſtellard, *preuves* i. ij. iv. viij. *Voyez* Gaudin.
GAUFRIDI, *art.* de Julianis, 4.
DE GAUGY, *art.* de Baillehache, 12.
GAULARD, *art.* Cromot, 2. *Voyez auſſi les Additions & Corrections*, *art.* Marquet.
GAULMIN. *Voyez* Gaulmyn.
GAULMYN.
GAULMYN, *art.* de Montbel, 22.
DE GAULNE, *art.* Chappuis, 12.
GAULTHIER, *art.* le Neuf, 2.
GAUMAIN. *Voyez* Gaulmyn.
GAUMER, *art.* de Villette, 3.
GAUMIN. *Voyez* Gaulmyn.
DE GAURES, *art.* du Bois, 3.
DE GAUSSANT, *art.* de Brueys, 7.
GAUTERON, *art.* le Roy-de Macey, 2. *Voyez* Gautron.
DE GAUTERON, *art.* de Galliffet, 3.
GAUTIER, *art.* des Laurents, 7; & *art.* de Riencourt, 20.
DE GAUTIER, *art.* de Combys, 2.
GAUTRON, *art.* le Roy-de Macey, 1. *Voyez* Gauteron.
GAUVAIN, *art.* Sicard, 4.
DE GAXION, *art.* de Chambre, 3.
DE GAY, *art.* de la Grange, 2. 3. 4; & *art.* des Laurents, 5.
GAYAND, *art.* Chappuis, 4.
DE GAYARDON, *art.* Chappuis, 7.
GAYENT, *art.* Gaulmyn, 11.
DE GAYETTE, *art.* d'Albertas, 1. 8.
GAYROSSE, *art.* de Batz, 3.
GAZREL, *voyez* Garel.

LE GEAY, *art.* Sicard, 2.
DE LA GÉHELLIE, *art.* Sicard, 3.
DE GÉLAS, *art.* de Galliffet, 9; *art.* Gaulmyn, 4; *art.* de Malvin, 52.
LE GELE, *art.* de Caze, 1.
DE GÉNAS, *art.* de Brueys, 6; *art.* Chappuis, 2; *art.* de Vénel, 3.
LE GENDRE, *art.* Hocart, 4. *Voyez auſſi les Additions & Corrections*, *art.* Nicolay.
DE GENDT, *art.* Bigot, 6.
DE GENEVE, *art.* de Montbel, 6.
GENEVÉS, *art.* de Payan, 5. 10.
GÉNEVEY, *art.* de Fay, 4.
GÉNIN, *art.* de Fleury, 10.
GENTIL, & DE GENTIL, *art.* d'André, 3. 4. 5. 6. 7. 8. *Voyez* Gentyl & Gentylh.
GENTON, *art.* de Payan, 7.
GENTYL, & GENTYLH, *art.* d'André, 4. 5. 6. *Voyez* Gentil & de Gentil.
GEOFFRION. *Voyez la Table Généalogique du nom* de Crugi.
GEOFFROY, *art.* de Geoffroy, 1. 2; *art.* de Riquéty, 8.
DE GEOFFROY, *art.* de Julianis, 5.
DE GEOFFROY.
GEORGE, *art.* de Malvin, 7.
DE GEORGES, *art.* de Caze, 9.
DE GEPS, *art.* de Champagne, 15.
DE GÉRALDIN, *art.* de Lorgeril, 9.
GÉRARD, *art.* Hocart, 10; & *art.* de Serre, 3.
DE GERBAIS, *art.* de Montbel, 4.
DE GÉRENTE, *art.* d'Albertas, 2. 9. 11; *art.* de Liſle, 2. *Voyez* de Jarente.
DE GÉRENTON, *art.* de Riquéty, 13.
GERMONT, *art.* de Villette, 5.
GERVAIS, *art.* de Baillehache, 2. 6.
GESLIN, *art.* Hocquart, 14.
DE GESTAS, *art.* de Brueys, 7.
GHESLIN, GHISELIN, DE GHISELIN, GHISLIN, DE GHISLIN, *art.* de Guiſlain, 1. *Voyez* de Guiſlain.
DE GHISTELLE, *art.* du Breuil, 7. *Voyez* de Ghiſtelles.
DE GHISTELLES, *art.* du Bois, 3. *Voyez* de Ghiſtelle.
Gilberti, *art.* de Chaſtellard, *preu.* VI.
GILFAUT, *art.* Chappuis, 17.
GILLEBERT, *art.* de Villette, 3.
DE GILLEMAN, *art.* du Bois, 4.
GILLES, *art.* de Combles, 10.
GILLETON, *art.* de Fleury, 2.
GILLETTE, *art.* Haincque, 2.
GILLIER, *art.* Aubert, 3.
DE GIMEL, *art.* de Malvin, 39.
DE GINESTOUX, *art.* de Brueys, 10.
GINHOUX, *art.* de Claris, 6.
GIRAL, *art.* de Redon, 7.
GIRARD, *art.* de Chalup, 4; *art.* Chappuis, 16; *art.* de Combles, 6; *art.* Ramey, 3; *art.* de Reynaud, 9; *art.* le Roy-de Macey, 4. *Voyez* de Girard.
DE GIRARD, *art.* Chappuis, 16. *Voyez* Girard.
GIRAUD, *art.* Chalvet, 2; *art.* Chappuis, 12; *art.* de Guiſlain, 5; *art.* Ramey, 2; *art.* de Riencourt, 9.
GIRAUDE (Maiſon des), *art.* de Galliffet, 4.
Giraudi, *art.* de Chaſtellard, *preuves*, VII. VIII. X.
Girini, *art.* de Chaſtellard, *preu.* IX.
GIROARD, *art.* de Fayet, 1.
DE GIRONDE, *art.* de Mélet, 4.
GISLAIN, *art.* de la Marteliére, 1.
DE GISSEY, *art.* Rémond, 6.
DE GIVERVILLE, *art.* Eſtiévre, 1. 5.
de Givorgio, *art.* de Chaſtellard, *preuves*, iij. iv.
DE GIVORT, *art.* de Chaſtellard, 4.
DE GIVRY, *art.* de Champagne, 12.
DE GLANDEVÉS, *art.* d'Albertas, 2. 9. 12; *art.* de Riquéty, 3. 7. 8. 9-10. 11-12.
DE GLAPION, *art.* Fouſteau, 3.
DU GLAS, *art.* de Montillet, 8.
DE GLUCQ, *art.* d'Albertas, 15.
GOBAILLE, *art.* Nicolay, 14.
GOBERT, *art.* des Laurents, 11.
GOBILLON, *art.* Hocquart, 17.
GODART, *art.* de Buiſſy, 5.
GODEFFRE, *art.* de Chalup, 5.

Digitized by Google

Godet, *art.* Hennequin, 3; *art.* Hocart, 4. & 7; *art.* Hocquart, 13; & *art.* Loiſſon, 2.
Godin, *art.* le Carlier, 2.
Godon, *art.* de Galliffet, 14.
Goiffon, *art.* de Montillet, 4.
Gohin, *art.* Aubert, 8; *art.* le Jeune-de Créquy, 9.
de Goiselle, *art.* Rémond, 2. 12. *Voyez* de Goyzel.
le Goix, *art.* Hocart, 7.
Gomain, *art.* Gaulmyn, 8. *Voyez* Gaulmyn.
Gombault, *art.* Poterat, 4.
Gombert, *art.* d'Albertas, 5.
de Gomin, *art.* Gaulmyn, 7. 8. *Voyez* Gaulmyn.
Gon, *art.* Bertin, 1.
de Gondallier, *art.* de Coucy, 18.
de Gondrecourt, *art.* de Fleury, 2.
de Gondy, *art.* de Chéverüe, 5.
de Gonnelieu, *art.* de Brunes, 6.
de Gontaut, *art.* de la Grange, 2; *art.* de Malvin, 52; & *art.* du Rieu, 4.
de Gonzagues, *art.* de Fleury, 1. 3.
de Gorde, *art.* des Laurents, 2.
de Gordiéges, *art.* de Mélet, 3.
de Gordon, *art.* de Payan, 4.
Gorguette, *art.* de Buiſſy, 6.
Gosselin, *art.* de Baillehache, 3.
Gotaffredi, *art.* de Chaſtellard, *preuves*, xi. xii.
Gotaffrey, *art.* de Chaſtellard, 6.
de Goth, *art.* Bourgevin, 3.
Gouault, *art.* Bigot, 18.
de Goudail, *art.* de Redon, 2.
Goudelou, *art.* Verdelhan, 19.
de Goué, *art.* de Chéverüe, 3. 4; *art.* de Vaucelles, 3.
Goueau, *art.* de Chéverüe, 2.
Gouffier, *art.* de Malvin, 7.
de Gouffier, *art.* Burin, 2.
Gougnon, *art.* Bigot, 14-15. 16-17.
Goujon, *art.* Hocart, 5.
de Goujon, *art.* de la Marteliére, 4.
de Goulaines, *art.* de Baillehache, 12.
Goupilleau, *art.* de Vaucelles, 2.
du Gour, *art.* de Bordes, 1.
Gourde, *art.* Bigot, 4.
Gourdel, *art.* Bigot, 10.
de Gourdon, *art.* de Flécelles, 6.
de Gournay, *art.* de Coucy, 3.
Gout, *art.* de Gualy, 1.
de Gout-de Marcillac, *art.* de Crugi, 1.
du Gout, *art.* de Redon, 9.
Goutiéres, *art.* le Seurre, 2.
Gouveau, *art.* Calabre, 2.
le Goux, *art.* de Champagne, 7. 15; *art.* Rémond, 3. 13.
de Gouy, *art.* Pelet, 2.
Gouyn, *art.* Chappuis, 15.
de Gouyon, *art.* de Redon, 11.
de Gouzolles. *Voyez les Additions & Corrections*, *art.* de Durat.
de Goy, *art.* de Malvin, 55.
Goyon, *art.* de Durat, 5; *art.* le Roy-de Macey, 4. 5; *art.* Trotterel, 1.
de la Goyte, *art.* de Batz, 4.
de Goyzel. *Voyez* de Goiſelle.
de Grand, *art.* de Combles, 5; *art.* Rémond, 6.
le Grand, *art.* de Baillehache, 9; *art.* Chalvet, 9; *art.* des Champs, 3; *art.* de Combles, 11; *art.* Hennequin, 2; *art.* de la Marteliére, 2; *art.* Rémond, 4. 7. 8; *art.* le Roy-de Macey, 6.
Grandjambe, *art.* de Combles, 5.
de Grandisgentibus, *art.* de Chaſtellard, *preuves*, iv.
de Grandmont, (le Seigneur), *art.* de Coucy, 13.
Grandon, *art.* de Reynaud, 4.
de Grandpré, *art.* de Coucy, 4; *art.* de Montbel, 2.
de Grandson, *art.* de Montbel, 1. 3. 6.
de Grandulphis, *art.* d'Albertas, 7.
de la GRANGE.
de la Grange, *art.* de Durat, 2; & *art.* de Montbel, 14. 23.
Granger, *art.* le Roy-de Macey, 2.
de Granger, *art.* de Gualy, 4.

DES GRANGES, *art.* de Montbel, 19.
DE GRAS, *art.* de Nicolay, 7.
LE GRAS, *art.* Aubert, 4; *art.* Bigot, 11.
DE GRASLEUIL, *art.* de Montbel, 21.
DE GRASSE, *art.* d'Albertas, 11; *art.* de Liſle, 3. 4.
GRASSY, *art.* de Liſle, 5.
DE GRASSY, *art.* de Geoffroy, 2.
GRATIAN, *art.* de Riquéty, 11-12.
DE GRAVERON, *art.* de Riencourt, 14.
DE GRAY, *art.* de Montbel, 17.
DE GRÉALON, *art.* de Malvin, 48.
GRÉNAUD, *art.* de Bordes, 2. 3; & *art.* de Montillet, 2. 4. 5. & 6.
DE GRENIER, *art.* Burin, 5.
DU GRENIER, *art.* Fouſteau, 3.
DE GRÉNOD, *art.* de Bordes, 5.
GRÉNOT, *art.* de Beaupoil, 8.
DE GRENTE, *art.* de Baillehache, 11.
DE GREY, *art.* Rémond, 2.
GRÉZOLON, *art.* de Caze, 1.
GRIFFON, *art.* Vaillant, 3.
DE GRIGNAN, *art.* des Laurents, 2.
DE GRILLE, *art.* de Riquéty, 18.
GRILLOT, *art.* Rémond, 10.
DE GRILLY, *art.* de Malvin, 15.
DE GRIMALDIS, *art.* de Geoffroy, 1.
GRIMALDY, *art.* de Bordes, 3; *art.* de Brueys, 10.
GRIMAUD, *art.* de Galliffet, 12.
DE GRIMAUD, *art.* de Galliffet, 3.
DE GRIMBERGE, *art.* de Guiſlain, 1. *Voyez* Vanden Eéchaute.
GRIMOARD & DE GRIMOARD, *art.* d'André, 2; *art.* de Malvin, 2; *art.* Verdelhan, 1. 2. 3. 7. 8. 11.
LE GRIN, *art.* Calabre, 1;
DE GRIPIERE, *art.* du Rieu, 3.
DU GRIPON, *art.* de Lorgeril, 6.
LE GRIS, *art.* de Riencourt, 7.
DE GROLÉE, *art.* Chalvet, 11; *art.* de Montbel, 9. 10; *art.* de Montillet, 2.
DE GRONCHUST, *art.* de Navier, 4.
LE GROS, *art.* Pariſot, 2.
GROSJEAN, *art.* de Bordes, 2. *Voyez* Bordes.
DE GROSPARMY, *art.* de Baillehache, 2.
DE GROSPRÉ, *art.* du Bois, 4.
GROSSAME, *art.* Fremyn, 4.
DE GROSSETESTE, *art.* des Laurents, 8.
DE GROUCHY, *art.* Eſtiévre, 2.
DE LA GROULHET, *art.* de Malvin, 22.
GROULLARD, *art.* Gaulmyn, 4.
DE GROUSSANT, *art.* de Payan, 4.
GRUEL & DE GRUEL, *art.* de Chaſtellard, page 10; & *preuves*, pag. XV; *art.* Fouſteau, 4; *art.* de Riquéty, 19.
DE GRUÉRES, *art.* de Montbel, 3.
Grumelli, *art.* de Chaſtellard, *preuves*, XVIII.
GUALI, *art.* de Gualy, 2.
DE GUALI, *art.* de Gualy, 4.
Guallina, *art.* de Gualy, 2.
GUALLY, *art.* de Gualy, 2.
GUALY, *art.* de Gualy, 1.
DE GUALY.
DE GUALY-CHAFFARY, *art.* de Gualy, 4. 5. 6.
DU GUAREAU. *Voyez* du Garreau.
DU GUARREAU. *Voyez* du Garreau.
DU GUÉ, *art.* de Flécelles, 2.
DE GUELDRES, *art.* de Coucy, 6.
DE GUÉRARD, *art.* de Vergnette, 5.
GUÉRIN, *art.* de Fay, 3; *art.* de Malvin, 52; *art.* de Riencourt, 20; *art.* de Saulieu, 3.
DE GUÉRIN, *art.* d'Albertas, 16; *art.* de Brueys, 5; *art.* de Coucy, 18.
DE GUÉROUST, *art.* Burin, 3; *art.* Fouſteau, 4.
GUÉROUT, *art.* de Baillehache, 5.
DE GUERPEL, *art.* Troterel, 3.
DE GUERRE, *art.* de Combles, 13.
GUERRY, *art.* Sicard, 4.
LE GUERY, *art.* de la Loëre, 2.
DU GUESCLIN, *art.* de Brueys, 1; *art.* le Neuf, 1.
GUESNARD, *art.* Haincque, 2.
GUÉTIL, *art.* de Baillehache, 2.
DE LA GUETTE, *art.* de Galliffet, 1.
GUEULDRE, *art.* de Buiſſy, 3.
GUEYMUS, *art.* de Redon, 5.

Digitized by Google

DES GUEZ, *art.* de Navier, 4. *Voyez auſſi les Additions & Corrections, art.* de Navier.
DE GUIBOURG, *art.* Hocart, 3.
GUICHARD, *art.* Rémond, 17.
DE LA GUICHE, *art.* Nicolay, 18; *art.* de Vergnette, 3.
DE GUICHELAIN, } *art.* de Guiſlain, 1.
DE GUICHELIN, } *Voyez* de Guiſlain.
DE GUIDOTI, *art.* de Champagne, 14.
GUIFFART, *art.* de Baillehache, 10.
DE GUIGNE, *art.* d'Auber, 4.
DE GUILAIN, *art.* de Guiſlain, 1. *Voyez* de Guiſlain.
DE GUILHEN, *art.* de Mélet, 4.
DE GUILHOMON, *art.* de Sibert, 2.
GUILLIER, *art.* Poterat, 4.
DE GUILLAIN, } *art.* de Guiſlain, 1.
DES GUILLAIN, } *Voyez* de Guiſlain.
Guillaudi, art. de Chaſtellard, *pr.* x.
GUILLAUME, *art.* le Compaſſeur, 5.
GUILLAUMOT, *art.* Rémond, 14.
GUILLOT, *art.* de Montbel, 14.
DE GUINES, *art.* de Coucy, 6. 27. 28. *Voyez* de Guiſnes & de Coucy.
DE GUION, *art.* d'Auber, 4.
Gaioti, art. de Chaſtellard, *preuves*, IX. Voyez *Angeli.*
DE GUIRAN, *art.* Burin, 2; *art.* de Gantés, 3.
DE GUIRY, *art.* des Laurents, 6.
DE GUISCELAIN, GUISCELIN, DE GUISCELIN, DE GUISCHELIN, } *art.* de Guiſlain, 1. *Voyez* de Guiſlain.
DE GUISLAIN.
DE GUISLAIN, *art.* de Riencourt, 11.
DE GUISLAIN-WAESBERGH, *art.* de Guiſlain, 1. 2.
DE GUISNES, *dit depuis* de Coucy, *art.* de Coucy, 1. 6, & 26. *Voyez* de Guines & de Gand.
DE GUISTELLES, *art.* de Coucy, 10.
DE GUISLAINS, DE GUISLIN, GUISSELAIN, DE GUISSELAIN, } *art.* de Guiſlain, 1. *Voyez* de Guiſlain.
de Gunmino, art. de Chaſtellard, *preuves*, V.
GUYARD, *art.* Bourgevin, 3; *art.* Thonier, 3.
DE GUYENNE, *art.* de Coucy, 5.
GUYET, *art.* Bigot (*), 3.
(*) *Famille établie en Touraine.*
GUYMARD, *art.* Daſſier, 7.
GUYOMAR, *art.* Bigot, 5.
GUYON, *art.* Bouvier, 2.
GUYOT, *art.* de Champagne, 16.
DE GUYSLAIN, *art.* de Guiſlain, 1. *Voyez* de Guiſlain.

H.

HACQUETEAU, *art.* Hocart, 7.
HADIBERT, *art.* de Chéverüe, 6.
HAINCQUE.
HAINCQUE, *art.* de Vaucelles, 1. 2.
HAINCQUES, *art.* Haincque, 1.
HAINQUE, *art.* Haincque, 1.
DU HALLAY, *art.* le Roy-de Maccy, 7.
HALLÉ, *art.* Poterat, 4.
DE HALWIN, *art.* de Riencourt, 8.
DE HAM, *art.* de Coucy, 9. 10.
HAMEL, *art.* de Chéverüe, 4.
DU HAMEL, *art.* de Baillehache, 8.
HAMELIN, *art.* de Chalup, 2; *art.* Macé, 4.
DE HAMES, *art.* de Coucy, 11; *art.* de Riencourt, 1. *Voyez* de Sauſy.
HAMON, *art.* de Vaucelles, 3.
DE HANGEST, *art.* de Guiſlain, 4.
HANGOUMAR, *art.* de Lorgeril, 4.
HANNEDOUCHE, *art.* de Gantés, 5.
HANNEL, *art.* de Fleury, 9.
HANNICART, *art.* Chappuis, 8.
DE HANNIQUES, *art.* de Champagne, 14.
DE HARAUCOURT, *art.* Hocart, 5.
DE HARCOURT & D'HARCOURT, *art.* de Beaupoil, 1; *art.* de Chéverüe, 1; *art.* de Coucy, 29; *art.* de Vergnette, 5; *art.* de Villette, 4.
DE HARENC, *art.* Chappuis, 18.
DE HARLAY, *art.* Bouvier, 1. 2. 3; *art.* Nicolay, 14.
DE HAVERSKERKE, *art.* le Jeune-de Créquy, 4.
DU HAULONDEL, *art.* le Neuf, 6.
HAULSARD, *art.* de Vaucelles, 1.

DE HAULT, *art.* Rémond, 6.
DE HAUSSART, *art.* de Riencourt, 18.
D'HAUSSONVILLE, *art.* de la Marteliére, 4.
D'HAUTEFORT, *art.* de Durat, 11.
HAUTEMENT, *art.* le Neuf, 4.
D'HAUTERIVE (*), *art.* de Chaſtellard, 1. 3. 4. 5.
(*) *Ancien nom de la Maiſon de Chaſtellard en Dauphiné.*
HAY, *art.* le Roy-de Macey, 7.
DE LA HAYE, *art.* Bourgevin, 3.
DES HAYES, *art.* Gaulmyn, 12.
DE HAYNAUT, *art.* de Coucy, 3. 4. 31.
HÉBERT, *art.* des Champs, 8; *art.* de Flécelles, 5. *Voyez auſſi les Additions & Corrections, art.* Bourgevin.
DE HÉBERT, *art.* de Vergnette, 5. 6. *Voyez* de Heſbert.
D'HÉBRARD, *art.* de Malvin, 28.
HECQUET, *art.* Vaillant, 3. 6.
DE HEILLY, *Voyez* de Créquy.
DE HEILLY, *art.* de Coucy, 8.
DE HELDEWIER, *art.* le Carlier, 2.
HELIOT, *art.* Rémond, 7.
HELLEM, *art.* de Baillehache, 5.
HELLIES, *art.* Daſſier, 4.
HELO, *art.* de Vergnette, 6.
HENNEQUIN.
HENNEQUIN, *art.* le Compaſſeur, 2. 3; *art.* Loiſſon, 2; *art.* Nicolay, 10 *verſo*, 13. 14. 15; *art.* Rémond, 14; *art.* de Riencourt, 11.
DE HENNIN, *art.* le Carlier, 3.
DE HENNIN, *anciennement* de Naviere, *art.* de Navier, 4.
HENRIET, *art.* Hocart, 10.
HENRY, *art.* Chappuis, 9. 10.
Heralha, art. de Gualy, 2. *Voyez* Eralh.
HÉRAUD, *art.* d'Auber, 6.
HERBELIN, *art.* de Montigny, 3.
DE HERBELLIN, *art.* de Vaucelles, 3.
HERBERT, *art.* Bigot, 7; *art.* Burin, 6.
D'HERBOUVILLE, *art.* des Champs, 3.
LE HÉRICÉ, *art.* de Villette, 2.
DE HÉRICOURT, *art.* de Riencourt, 5.
LE HÉRICY, *art.* de Baillehache, 9; *art.* le Neuf, 6; *art.* de Villette, 1.
HERIES, *art.* Verdelhan, 17.
D'HÉRIGNIES, *art.* du Bois, 3.
D'HERLY, *art.* Vaillant, 5.
HÉRON, *art.* d'Eſtelle, 3.
DU HÉRON, *art.* de Mélet, 6.
HERSANT, *art.* Loiſſon, 2.
DE HERTAING, *art.* du Bois, 1; *art.* le Carlier, 2. *Voyez* du Bois *dit* de Hoves.
D'HERVART, *art.* de Vénel, 3.
HERVÉ, *art.* Bourgevin, 1.
HERVIEU, *art.* Simon, 2. 3.
DE HERVIEU, *art.* des Champs, 3.
DE HESBERT, *art.* de Vergnette, 5. *Voyez* de Hébert.
DE LA HEURIÉRE, *art.* de Guiſlain, 3.
HEUVRARD, *art.* Cromot, 2.
HEUZÉ, *art.* Marquet, 3.
DE HEUZEL, *art.* de Colnet, 2.
DE HÉZECQUES *alias* D'HÉZECQUES, *art.* de Coucy, 19.
HILAIRE, *art.* Bigot, 2. 4.
HINC, *art.* Haincque, 1. } *Voyez*
HINCQUE, *art.* Haincque, 1. } Haincque.
HINSELIN, *art.* de Combles, 5.
HIRLAND, *art.* Sicard, 4.
HOBÉ, *art.* Fouſteau, 2.
HOCAR. } *Voyez* Hocart.
HOCARD. }
HOCART.
HOCART, *art.* Hocquart, 15.
HOCCARD. } *Voyez* Hocart.
HOCCART. }
LE HOCHART, *art.* de Riencourt, 13.
DE HOCHBERG, *art.* d'Albertas, 7.
HOCQUARD. *Voyez* Hocart.
HOCQUART.
HOCQUART, *art.* Hocart, 7. *Voyez* Hocart.
HODEBERT, *art.* de Chéverüe, 4.
DE HODIC, *art.* de la Marteliére, 3.
HODOART, *art.* de Champagne, 8.
DE HOLLANDE, *art.* de Buiſſy, 6.
L'HOMME, *art.* le Neuf, 5.
HOMMETS, *art.* Simon, 3.
DES HOMPZ (le Seigneur), *art.* de Malvin, 24.

Digitized by Google

DE HONNAULT, *art.* de Buiſſy, 1.
DE L'HOPITAL, *art.* Bigot, 13. 14-15.
HOQUART. *Voyez* Hocart.
HORGUELIN, *art.* Hennequin, 2. 4.
Horniet. Voyez *de Leſbellino.*
DE HORS, *art.* Rémond, 3.
D'HORTET, *art.* de Serre, 3.
D'HOSTAGER, *art.* de Riquéty, 7.
DE L'HOSTEL, *art.* de Flécelles, 6.
D'HOSTUN, *art.* de Chaſtellard, 7.
DE L'HOTEL, *art.* de Payan, 2. 10. Voyez *de Loſpitio.*
DE HOUEL, *art.* des Champs, 4.
DE HOVES, *art.* du Bois, 1. 2. *Voyez* du Bois *dit* de Hoves.
HOULLIER, *art.* de Lorgeril, 3.
DU HOUSSET, *art.* de Champagne, 7.
DE HOUTOT, *art.* de Baillehache, 1.
HOUZEY, *art.* Simon, 1.
HOYAU, *art.* Simon, 2.
D'HOZIER, *art.* d'Albertas, 9; *art.* Bigot, 4; *art.* de Brueys, 13; *art.* de Coucy, 19; *art.* des Laurents, 6; *art.* de Malvin, 51. 52. 53. 54; & *art.* Rémond, 14.
HUART, *art.* de Colnet, 1.
HUAULT, *art.* de Riencourt, 20.
HUBERT, *art.* le Jeune-de Créquy, 5.
HUBY, *art.* Bourgevin, 2.
HUE, *art.* de Baillehache, 12; *art.* de Brunes, 6.
HUET, *art.* de Galliffet, 8.
HUEZ, *art.* Loiſſon, 1.
HUGON, *art.* Verdelhan, 10.
D'HUGUES, *art.* de Révilliaſe, 10.
HUGUET, *art.* de Beaupoil, 7. *Voyez auſſi la Table Généalogique du nom* de Crugi.
HUGUETAN, *art.* de Caze, 3.
L'HUILLER, ou L'HUILLIER, *art.* de Montbel, 13
HUMBERT, *art.* d'Albertas, 12; *art.* Chalvet, 2. *Voyez* Dardene.
D'HUMIÉRES, *art.* de Galliffet, 3.
HUNAUD, *art.* de Malvin, 38.
HUOT, *art.* Hocart, 6.
DE HUPPY, *art.* de Riencourt, 15.
HURAULT, *art.* de Flécelles, 4; *art.* de Fleury, 2. 3.
HUREL, *art.* le Neuf, 4; *art.* Simon, 1. 2.

J.

JACCADO, *art.* de Lorgeril, 6.
JACOB, *art.* le Jeune-de Créquy, 9; *art.* de Payan, 7.
DE JACOB, *art.* de Montillet, 7.
JACOBÉ, *art.* Hocart, 8.
JACOMON, *art.* Verdelhan, 19.
DE JACOUBET, *art.* de Coquet, 4.
JACQMIN, *art.* Calabre, 2.
JACQUART, *art.* Calabre, 1.
JACQUERON, *art.* Rémond, 3.
JACQUIN, *art.* Marquet, 3.
JACQUINOT, *art.* de Champagne, 7; *art.* Rémond, 10. & 19.
JAILLY, *art.* Chappuis, 12.
JAMES, *art.* de Lorgeril, 7.
JANNYOT, *art.* le Seurre, 2.
JANVIER, *art.* Nicolay, 20.
JAQUELIN, *art.* de Montbel, 22.
Jaqueti, *art.* de Chaſtellard, *preuves*, X.
JARCELLAT, *art.* de Montillet, 4.
DU JARDIN, *art.* Nicolay, 25.
DES JARDINS, *art.* de Baillehache, 1.
DE JARENTE, *art.* de Combys, 2. *Voyez* de Gérente.
DU JARIE, *art.* de Villette, 6.
JARRET, *art.* Bigot, 12; *art.* de Lorgeril, 3.
LE JARRIEL, *art.* de Combles, 7.
DE JARRIGE, *art.* du Garreau, 5.
DU JAS, *art.* du Rieu, 2.
JASSAUD, *art.* de Riquéty, 8.
DE JAUBERT.
JAUPITRE, *art.* Bouvier, 3.
JAUSSAUD, *art.* Verdelhan, 2.
DE JAUSSAUD, *art.* de Brueys, 12.
ICARD, *art.* d'Ailhaud, 5.
D'IDEGHEM, *art.* de Gulſlain, 1.
DE JEAN, *art.* de Caze, 4; *art.* de Gualy, 7.
JEHANNOT, *art.* Gaulmyn, 2.
JÉHOT, *art.* de Fleury, 10.

Digitized by Google

Jesse, *art.* de Malvin, 35.
de Jessé, *art.* de Flécelles, 4.
Jeudy, *art.* du Rieu, 4.
le Jeune, *art.* Danguy, 2; *art.* Loiſſon, 1.
le Jeune. *Voyez* le Joſne & de Créquy.
le JEUNE-DE CRÉQUY.
Igonin, *art.* de Montbel, 14.
Illaire, *art.* de Nicolay, 4. *Voyez* Yllaire.
Imbert, *art.* de Coquet, 1.
d'Imbleval, *art.* de Riencourt, 13.
Inguimbert, *art.* de Julianis, 3.
de Joannis, *art.* d'Albertas, 13.
Johnston, *art.* le Neuf, 1.
Joing, *art.* Bigot, 18.
de Joinville, *art.* de Montbel, 5.
de Joiselle, *art.* de Champagne, 11.
Jolly, *art.* Chalvet, 7.
Joly, *art.* le Compaſſeur, 6; *art.* Rémond, 10.
du Jolz, *art.* de Jaubert, 2.
du Jon, *art.* Bigot, 11.
le Josne, *art.* le Jeune-de Créquy, 4. *Voyez* le Jeune-de Créquy.
Josset. *Voyez les Additions & Corrections*, *art.* Marquet.
Jossier, *art.* Poterat, 1.
Jouannet, *art.* Sicard, 2.
Joubert, *art.* des Laurents, 9.
Jouhan, *art.* Simon, 4.
Jourdain, *art.* de Vergnette, 6.
Jourdan, *art.* Chappuis, 13.
Jousselin, *art.* Sicard, 3.
de Joussineau, *art.* du Garreau, 6; *art.* de la Grange, 2.
de Jouvence, *art.* de Montigny, 2.
Jouvenel, *art.* de Champagne, 13; *art.* de Coucy, 10.
de Joyeuse, *art.* de Reynaud, 4; *art.* de Riencourt, 11.
Jozias, *art.* d'André, 6.
d'Irrodouez, *art.* de Lorgeril, 3.
d'Isalguier, *art.* de Brueys, 7.
d'Isambourg, *art.* le Jeune-de Créquy, 2.
d'Isarn, *art.* de Brueys, 11; & *art.* Verdelhan, 7.
d'Islaire, *art.* de Sibert, 3.
Isnard, *art.* d'Albertas, 9; *art.* de Geoffroy, 2; *art.* de Liſle, 5.
d'Isnard, *art.* de Gantés, 4.
Isoard, *art.* de Payan, 9.
d'Isques, *art.* de Champagne, 6; *art.* de Montigny, 2.
d'Issoudun, *art.* de Coucy, 6.
Jubert, *art.* de Baillehache, 10.
de Jubert, *art.* Poterat, 4.
Juchereau, *art.* Fouſteau, 4.
de Juge, *art.* Verdelhan, 15.
de Julianis, *art.* de Geoffroy, 2.
de JULIANIS.
Juliot, *art.* de Mélet, 2.
Jullien, *art.* de Fleury, 8; *art.* Simon, 3.
de Jumillac, *art.* du Garreau, 1.
du Junca, *art.* de Batz, 2.
de Jupilles, *art.* de Baillehache, 4; *art.* de Vaucelles, 3.

K.

de Kéraly, *art.* de Combles, 8.
de Kéremart, *art.* Sicard, 4.
de Kieffel, *art.* de Champagne, 8.
de Klénowice, *art.* des Laurents, 9.
de Kunig, *art.* Aubert, 2.

L.

de Labat, *art.* de Chambre, 6.
Labbe, *art.* Bigot, 11.
de Laborange, *art.* Chappuis, 6.
du Lac, *art.* de Reynaud, 7.
Lacalm, *art.* de Palhaſſe, 6.
de Ladilhe, *art.* Verdelhan, 3.
de Laffrasse, *art.* Chappuis, 8.
de Lage, *art.* de Combles, 7.
de Lagebaton (M^r), *art.* de Malvin, 10.
Lagier, *art.* de Payan, 9.
Laignelet, *art.* Fremyn, 4.
de Laigue. *Voyez* de Legue.
des Laire, *art.* Hocart, 3. 4.
Laisné, *art.* le Neuf, 3; *art.* de Villette, 2. 7. 8.
Lallemant, *art.* Loiſſon, 2; *art.* Pariſot, 3.
de Lalyman, *art.* d'Auber, 4.

LAMBERT, *art.* Crômot, 1; *art.* de Flécelles, 2; *art.* de Lorgeril, 8; *art.* de Riquéty, 8; *art.* Rémond, 6.

LAMET, (le Seigneur de Buſſy-), *art.* de Durat, 9.

DE LAMET, *art.* d'André, 6; *art.* de Riencourt, 15.

DE LAMETH, *art.* de Riencourt, 5.

DE LAMOIGNON, *art.* Nicolay, 25. *Voyez auſſi les Ad. & Cor., art.* Nicolay.

DE LAMPRIERE, *art.* Simon, 4.

LAMY, *art.* Bigot, 16-17; *art.* de Durat, 11; *art.* de Montbel, 23.

DE LAN, *art.* de Riencourt, 14.

LANCE, *art.* de Guiſlain, 2.

DE LANCEFOC, *art.* de Chalvet, 16.

Lancerini, *art.* de Chaſtellard, *preuves*, XIV.

DE LANCRY, *art.* de Navier, 5.

DE LA LANDE, *art.* de Chambre, 3; *art.* Hocquart, 14.

DE LANDES, *art.* Aubert, 10; *art.* de Flécelles, 4.

DES LANDES, *art.* de Chéverüe, 5. 6; & *art.* Poterat, 4.

LE LANDOYS, *art.* de Baillehache, 6.

DE LANDREPOUSTE, *art.* de Chéverüe, 4.

LANGAULT, *art.* Loiſſon, 2.

DE LANGES, *art.* de Galliffet, 7; *art.* de Sibert, 2.

LANGEVIN, *art.* le Neuf, 5.

DE LANGLADE, *art.* Chappuis, 1.

LANGLOIS, *art.* de Combles, 5; *art.* Haincque 3; *art.* de Riencourt, 19.

LANGUET, *art.* Rémond, 11.

LA LANNE, *art.* d'Auber, 5.

DE LA LANNE, *art.* de Batz, 4.

DE LANNOY, *art.* du Bois, 2; *art.* Hocart, 7; *art.* de Montbel, 8.

DE LANSAC, *art.* de Malvin, 20.

DE LANTAL, *art.* de Serre, 2.

LANTHOYN. *Voyez* Lauthoyn.

DE LANVALLAY, *art.* de Lorgeril, 3.

LARCHER, *art.* de Flécelles, 4.

LARDÉ, *art.* de Riencourt, 15.

DE LAREUX, *art.* de Navier, 2.

LE LARGE, *art.* Bigot, 13; *art.* Loiſſon, 3.

LARGENTIER, *art.* de Champagne, 17; *art.* de la Myre, 5; *art.* Rémond, 17.

LARGUIER, *art.* Verdelhan, 7.

LARREMAR, *art.* de Chambre, 6.

DE LARREY, *art.* de Batz, 4; *art.* de Malvin, 37.

DE LARRIEU, *art.* de Mélet, 6.

LARS, *art.* Prévoſt, 2.

DE LARTIGUE, *art.* de Valier, 7.

DE LARYEU, *art.* de Soyres, 4.

DE LASCARIS, *art.* d'Ailhaud, 3; *art.* Chappuis, 11; *art.* de Montbel, 1. *Voyez auſſi les Additions & Corrections*, *art.* d'Ailhaud.

DE LASCOURS, *art.* de Gantés, 4.

DE LASLE, *art.* d'Argoud, 3.

LASNE, *art.* de Chéverüe, 4.

LASSERRE, *art.* de Coquet, 3.

DE LATTAIGNANT, *art.* le Carlier, 7.

DU LAU, *art.* de Soyres, 1. *V.* du Laur.

DE LAVAL, *art.* le Roy-de Macey, 5; *art.* Daſſier, 3; *art.* de Redon, 6; *art.* de Sibert, 4.

DE LAVAL-MONTMORENCY, *art.* de Champagne, 1.

DE LAVAUR, *art.* de Palhaſſe, 4.

DE LAVAURS, *art.* Chalvet, 3.

DE LAVAUX, *art.* Bourgevin, 1.

DE LAUBAR, *art.* Chalvet, 9.

LAVELONGUE, *art.* de Soyres, 4.

LAUGIER, *art.* de Riquéty, 7.

DE LAUGIER, *art.* d'Albertas, 7; *art.* d'Eſtelle, 3.

DE LAULANHET, *art.* Verdelhan, 1. 2. *Voyez* d'Aulanhet (*de Aulanheto*).

DE LAUMONT, *art.* de Mélet, 12.

DE LAUNAY, *art.* Bigot, 6; *art.* de Chéverüe, 1. 5; *art.* de Lorgeril, 3. 4. 5; *art.* Macé, 4; *art.* le Roy-de Macey, 5.

DE LAVONCOURT, *art.* de Meynier, 1.

DU LAUR, *art.* de Soyres, 1. *Voyez* du Lau.

DU LAURA, *art.* d'Auber, 4.

DE LAURAIRE, *art.* Chappuis, 12.

DE LAURANS, *art.* des Laurents, 9.

Laurencii, *art.* de Riquéty, 4. *Voyez* de Laurent.

LAURENS, *art.* des Laurents, 1. 3. *Voyez* des Laurents.

DE LAURENS, *art.* d'Albertas, 6; *art.* des Laurents, 4. 7; *art.* Verdelhan, 8. *Voyez* des Laurents.

LAURENT, *art.* de Combles, 12; *art.* des Laurents, 1. 2. 3. *Voyez* des Laurents.

DE LAURENT, *art.* de Riquéty, 4. Voyez *Laurencii.*

DU LAURENT, *art.* de Malvin, 37.

Laurenti, *art.* des Laurents, 1. 3. } *Voyez* des Laurents.
Laurentii, *art.* des Laurents, 1. 9. }
Laurentius, *art.* des Laurents, 1. }

DES LAURENTS.

DES LAURENTS-D'ESTRÉES, *art.* des Laurents, 10.

DE LAURÉS.

DE LAURIS, *art.* de Gantés, 2; *art.* des Laurents, 9.

DE LAUSAFRE, *art.* Chalvet, 2.

DE LAUSELERGIE, *art.* de Chalvet, 16.

LAUTHOYN, *art.* de Riquéty, 4. 5. *Voyez* Lanthoyn.

DE LAUZANE, *art.* de Durat, 10.

DE LÉAUMOND, *art.* de Malvin, 41.

DE LÉAUMONT, *art.* de Batz-de Trenquelléon, 1.

DE LÉAUTOING, *art.* Chalvet, 11. 12.

LEBÉ, *art.* de Guiſlain, 6.

DE LEGAL, *art.* Verdelhan, 2. Voyez *de Equali.*

LÉGIER, *art.* de Fleury, 9.

DE LEGUE, *art.* de Chaſtellard, 9.

DE LEIRIS, *art.* Verdelhan, 1. 2. 3. 8. 9. 10. 11. *Voyez* de Leyris.

DE LEIS, *art.* de Coucy, 16. *Voyez* de Lis & de Liz.

DE LENCHE, *art.* de Riquéty, 14.

DE LÉNONCOURT, *art.* de Coucy, 2.

DE LENTILLAC, *art.* de Crugi, 4.

DE LÉOTARD, *art.* de Galliffet, 11.

DE LÉOTAUD, *art.* de Gantés, 3. *Voyez* de Lieutaud.

LERMYNYER, *art.* de Buiſſy, 4.

LERNEC, *art.* de Lorgeril, 9.

de Leſbellino, *art.* de Chaſtellard, *preuves* XII. Voyez *Horniet.*

LESCANMOUSSIER, *art.* de Fleury, 9.

LESCARMOTIER, *art.* de Caze, 6.

de Leſcaut, *art.* de Chaſtellard, *preuves*, XVIIJ.

DE LESCLUZE, *art.* de Caze, 9.

LESCOT, *art.* de Buiſſy, 7; & *art.* Fremyn, 2.

DE LESCOT, *art.* de Malvin, 14.

DE LESCOUET, *art.* de Vaucelles, 2.

DE LESCOUT, *art.* de Redon, 9. *Voyez de plus les Additions & Corrections*, *art.* de Redon. *Voyez auſſi* d'Aux-de-Leſcout.

DE LESCURE, *art.* du Rieu, 2.

DE LESGLISE, *art.* de Payan, 3.

DE LESNERAC, *art.* le Neuf, 7.

LESRAT, *art.* Hocquart, 17.

LESTOBEC, *art.* Prévoſt, 2.

DE LESTOILLE, *art.* de Navier, 4.

DE LESTRADE, *art.* de Beaupoil, 5; *art.* de Mélet, 6.

DE LESTRANGE, *art.* de Fay, 3; *art.* de Nicolay, 5.

DE LESTRE, *art.* de Coucy, 18; *art.* de Malvin, 54; & *art.* Poterat, 1.

LE LEU, *art.* Cappy, 3; *art.* Loiſſon, 3.

DE LEVAL, *art.* de Gantés, 7.

LÉVÊQUE. *Voyez les Additions & Corrections*, *art.* Nicolay.

DE LÉVIS, *art.* de Galliffet, 9; *art.* de Riquéty, 15.

DE LÉVY, *art.* Poterat, 4.

DE LEUZIÉRE, *art.* de Serre, 1.

DE LEYMARIE, *art.* de Beaupoil, 2; *art.* du Garreau, 4.

DE LEYRIS, *art.* de Fayet, 1. *V.* de Leiris.

DE LÉZAY, *art.* de Meynier, 2. 3.

DE LHOMMEAU, *art.* le Jeune-de Créquy, 9. *Voyez* de Lommeau.

DE LHOUSME, *art.* Daſſier, 6. 7.

DE LHUISIERRE, *art.* de Chéverüe, 4.

DE LIBERTAT, *art.* d'Albertas, 11.

DE LICHTENSTEIN, *art.* de Malvin, 28.

LIÉDET, *art.* de Flécelles, 2.

LE LIEPVRE, *art.* Simon, 2.

DE LIESTRES, *art.* de Buiſſy, 1. } *Voyez* d'Eſtrées la Blanche.
DE LIETTES: *Voyez les Additions & Corrections*, *art.* de Buiſſy. }

Digitized by Google

DU LIEU, *art.* Chappuis, 8.
LE LIEUPVRE, *art.* de Fleury, 3.
LE LIÉVRE, *art.* Aubert, 3; *art.* le Compaſſeur, 2.
LIEUTAUD, *art.* de la Loëre, 2.
DE LIEUTAUD, *art.* de Gantés, 3. *Voyez* de Léotaud.
DE LIGARDES, *art.* de Mélet, 10.
LIGNAUD, *art.* de Montbel, 12.
DE LIGNE, *art.* de Coucy, 34.
DE LIGNY, *art.* de Coucy, 23.
DU LIGONDÉS, *art.* de Durat, 9.
LIGUALLES, *art.* de Reynaud, 3.
DE LILE, *art.* de Liſle, 2. *Voyez* de Liſle.
de Limona, *art.* de Chaſtellard, *preuves*, VIII. Voyez *de Lymona.*
de Limone, *art.* de Chaſtellard, 5. Voyez *de Lymona.*
LINAGE, *art.* Cappy, 2.
DE LINDESEY, *art.* de Coucy, 28. *Voyez* de Bailleul.
DE LINGENDES, *art.* Gaulmyn, 11.
LINGIER, *art.* Sicard, 2.
DE LION, *art.* de Laurés, 2.
DU LION, *art.* Hocart, 4.
DE LIS, *art.* de Coucy, 16. *Voyez* de Leis & de Liz.
DE LISAC, *art.* de Coucy, 30.
DE LISLE.
DE LISLE, *art.* de Malvin, 12. 45. 50.
DE LISSALDE, *art.* de Redon, 11.
DE LA LIVRE, *art.* Fouſteau, 2.
DE LIZ, *art.* de Coucy, 16. *Voyez* de Leis & de Lis.
LOBEL, *art.* Aubert, 1.
DE LOBEL, *art.* du Bois, 4.
LOBET, *art.* de Chaſtellard, 5.
Lobeti, *art.* de Chaſtellard, *preu.* IX.
DE LOCHES, *art.* de Laurés, 2.
DE LOCRES. *Voyez* de Béthune.
DE LA LOËRE.
LOGEROT, *art.* Rémond, 5. 6. 13.
LOINGTIER, *art.* Hocart, 4.
LOIRET, *art.* Haincque, 1.
LOISSON.
LOISSON, *art.* Hennequin, 3.
LOLIVERAY, *art.* de Baillehache, 6.
LOMBARD, *art.* de Geoffroy, 1. *Voyez* de Lombard.
DE LOMBARD, *art.* d'Albertas, 14; *art.* de Caze, 9; *art.* de Geoffroy, 2; *art.* de Liſle, 5. *Voyez auſſi* Lombard, *& de plus les Additions & Corrections*, *art.* de Geoffroy.
DE LOMBARDY, *art.* de Gantés, 4.
DE LOMMEAU, *art.* le Jeune-de Créquy, 11. *Voyez* de Lhommeau.
DE LOMOY, *art.* de Champagne, 9.
DU LONG, *art.* de Batz-de Trenquelléon, 3; *art.* de Malvin, 13; *art.* de Redon, 6.
LE LONG, *art.* Marquet, 3.
DE LONGBOSTZ, *art.* de Montbel, 14. 23.
DE LONGEVILLE, *art.* de Fleury, 9.
DE LA LONGNY, *art.* le Neuf, 2. 3.
DE LONGUEIL, *art.* de Champagne, 6.
DE LONGUEVAL, *art.* de la Marteliére, 3.
DE LONGWY, *art.* de la Grange 4.
DE LONGUYOT, *art.* de Champagne, 9.
DE LOPIS, *art.* des Laurents, 4. 7.
DE LOPRIAC, *art.* de Champagne, 3.
LORENT, *art.* de Montbel, 15. 23.
DE LORGERIL.
LORIOT, *art.* de Chéverüe, 2.
DE LORME (*de Ulmo*), *art.* de Claris, 1.
LORMIER, *art.* de Batz-de Trenquelléon, 3.
DE LORON, *art.* de Riquéty, 17.
DE LORRAINE, *art.* Bigot, 9; *art.* Chalvet, 4; *art.* de Coucy, 14. 26. & 32; *art.* Nicolay, 24; *art.* de Reynaud, 4.
DE LOS, *art.* de Coucy, 8.
DE LOSME, *art.* Chappuis, 17.
de Loſpitio, *art.* de Payan, 2. *Voyez* de l'Hotel.
DE LOSTANGES, *art.* de Palhaſſe, 1.
DE LOUAT, *art.* de Galliffet, 1.
LOUBRIEU, & DE LOUBRIEU, *art.* de Serre, 2.
DU LOUEROT, *art.* de Meynier, 4. *Voyez* Chareton.
LOUET, & DE LOUET, *art.* de Brueys, 6. 10; *art.* de Caze, 6.

LE LOUP, *art.* de Reynaud, 4.
DE LOUSTEAU, *art.* Thonier, 2.
LE LOUTREL, *art.* de Vergnette, 6.
DE LOUVAIN, *art.* de Coucy, 3.
DE LOUVENCOURT, *art.* de Flécelles, 3.
DE LOUVERVAL, *art.* le Carlier, 2.
DE LOUVIGNY, *art.* Bigot, 5. 7.
DE LOYNES, *art.* Verdelhan, 18.
LOYSEL, *art.* de la Marteliére, 3.
DE LOZE, *art.* de Malvin, 18.
DE LUC, *art.* de Malvin, 32; *art.* de Mélet, 4.
DU LUC, *art.* de Batz-de Trenquelléon, 2.
DE LUCA, *art.* d'Albertas, 9.
LUCAS, *art.* Nicolay, 20.
DU LUCAT, *art.* de Valier, 6.
DE LUCERNE, *art.* de Montbel, 5.
DE LUCHAT, *art.* de Durat, 4. 6.
LUDOT, *art.* Poterat, 3.
LUILLIER, *art.* Nicolay, 13. 14. 15.
Lunelli, *art.* de Chaſtellard, 2.
DE LUPÉ, *art.* de Chambre, 4.
DE LURBE, *art.* de Batz, 4; *art.* de Malvin, 10.
LURIN, *art.* de Meynier, 2. *Voyez* Fabre.
LUSSON, *art.* Bigot (*), 3.
(*) *Famille établie en Touraine.*
DE LUSTRAC, *art.* de Batz-de Trenquelléon, 5; *art.* Coquet, 2.
DE LUXEMBOURG, *art.* Chalvet, 4; *art.* de Coucy, 33. 34; *art.* de la Marteliére, 1; *art.* de Riencourt, 10.
DE LUYRIEUX, *art.* de Montbel, 8. 9; *art.* de Montillet, 2. 3.
DE LUZE, *art.* de Serre, 3.
LUZEAU, *art.* Danguy, 1.
DE LUZERNE, *art.* de Flécelles, 3.
DE LA LUZERNE, *art.* le Neuf, 7.
DE LUZIGNAN, *art.* de Mélet, 2.
DE LUZY, *art.* Chappuis, 6.
de Lyla, *art.* de Liſle, 1. 2. *Voyez* de Liſle.
LYLE, *art.* de Liſle, 1. 2. } *Voyez* de Liſle.
DE LYLE, *art.* de Liſle, 1. 2, 4. & 5. }
de Lymona, *art.* de Chaſtellard, *preuves*, VIII. IX. Voyez *de Limona* & *de Limone*.
DE LYOBARD, *art.* de Meynier, 5.
DE LYONNE, *art.* des Laurents, 10. 11.
DE LYS, *art.* de Guiſlain, 1.

M.

MACADRÉ, *art.* de Galliffet, 10.
DE MACAU, *art.* de Malvin, 17.
MACÉ, *art.* de Baillehache, 12; *art.* Bigot, 12.
MACÉ-DE GASTINES.
DE MACHAULT, *art.* de Flécelles, 1.
MACIP, *art.* Chalvet, 13.
LE MACZON, *art.* le Jeune-de Créquy, 7.
DE MADAILLAN, *art.* d'Auber, 2.
DE MADEBOURG, *art.* de Coucy, 31. *Voyez* de Medebourg.
MADEUC, *art.* de Lorgeril, 3.
DE MADOT, *art.* du Breuil, 6.
MAFFRE, *art.* de Serre, 1.
DE MAGNAC, *art.* Daſſier, 3.
DE MAGNIAC, *art.* de Chalup, 5.
DE MAGNIN, *art.* de Payan, 3. 4. 7. *Voyez* de Manin.
MAGNIOU, *art.* du Garreau, 6.
DE MAGNONCOURT, *art.* de Navier, 4.
DE MAHÉ, *art.* le Roy-de Macey, 3.
MAHEU, *art.* Thonier, 1.
MAIÉNE, *art.* de Riquéty, 7.
DE MAIGNAC, *art.* le Carlier, 2.
MAIGNIER, } *art.* de Meynier, 1. *Voyez* de Meynier.
DE MAIGNIER, }
DE MAIGNIERES *art.* de Meynier, 1. & 5. }
DU MAIGNY, *art.* Rémond, 11.
MAIGRET, *art.* Nicolay, 12.
DE MAIGUENAC, *art.* de Chalup, 1.
DE MAILLACT, *art.* Daſſier, 1.
MAILLARD, *art.* le Compaſſeur, 3; *art.* de Fleury, 5; & *art.* de Vil-

lette, 2. *Voyez* de Maillard & Maillart.
DE MAILLARD, *art.* le Compaſſeur, 3. *Voyez* Maillard & Maillart.
MAILLART, *art.* de Villette, 2. *Voyez* Maillard & de Maillard.
DE MAILLÉ, *art.* Nicolay, 19.
MAILLEFER, *art.* Fremyn, 7. 8.
DE MAILLEFEU, *art.* de Riencourt, 19.
MAILLET, *art.* de Combles, 10.
DE MAILLOC, *art.* de Riencourt, 8.
DE MAILLOT, *art.* le Neuf, 1.
MAILLY, *art.* Hennequin, 4.
DE MAILLY, *art.* de Buiſſy, 1; *art.* de Coucy, 6, 14. & 30; *art.* le Jeune-de Créquy, 2; *art.* de Riencourt, 11. 21.
DE MAILLY-DE COUCY, *art.* de Coucy, 14. *Voyez* de Coucy.
DE MAINIERE, *art.* de Meynier, 1. *Voyez* de Meynier.
DE MAINIERES, *art.* de Coucy, 5. *Voyez* de Pontieu.
LE MAIRE, *art.* Nicolay, 23.
LA MAIRESSE, *art.* le Carlier, 4.
DE MAIRY, *art.* Hocart, 3.
DU MAISNIEL, *art.* de Navier, 5; *art.* de Riencourt, 18; & *art.* Vaillant, 6. *Voyez auſſi les Additions & Corrections, art.* de Navier.
DE LA MAISON, *art.* de Valier, 6.
MAISTRE, *art.* de Durat, 7.
LE MAISTRE, *art.* Bouvier, 2; *art.* de Villette, 1.
LE MAITRE, *art.* de Fleury, 5; *art.* Nicolay 23.
DE MALAIN, *art.* de Bordes, 2.
MALAPERT, *art.* le Carlier, 2.
MALARTIC, *art.* d'Auber, 4.
MALATESTE, *art.* de Montbel, 7.
DE MALAUNÉ, *art.* le Jeune-de Créquy, 11.
DE MALBEC, *art.* de Coquet, 1.
DE MALBIN, *art.* de Malvin, 1. 13. 15. 16. 22. 24. 25. 26. 27. 28. 35. 36. 38. 39. 41. 42. *Voyez* de Malvin.
DE MALBOSC, *art.* de Nicolay, 2.
MALBRANEK, *art.* de Lorgeril, 9.
DE MALBY, *art.* de Malvin, 1.
DE MALBYN, *art.* de Malvin, 1. *Voyez* de Malvin.
MALDAMÉ, *art.* le Quien, 1.
DE MALESCOT, *art.* Thonier, 3.
DE MALET, *art.* de Beaupoil, 3.
MALFRAYS, *art.* de Champagne, 12.
MALGIRON, *art.* de Chaſtellard, *preuves*, XIII. *Voyez* Maugiron.
MALHIÉ, *art.* de Jaubert, 1.
DE MALIAN, *art.* de Malvin, 48.
DE MALIDE, *art.* de Batz-de Trenquelléon, 5.
DE MALIVERNY, *art.* de Geoffroy, 2.
Malleni, *art.* de Chaſtellard, *preuves*, XI.
DE MALLERET, *art.* du Breuil, 5; *art.* de la Pivardiére, 3.
MALLET, *art.* Bigot, 10; *art.* du Bois, 2; *art.* de Soyres, 5.
DES MALLIEZ, *art.* de Galliſſet 13.
DE MALMONT, *art.* de Brueys, 9.
de Malovino, *art.* de Malvin, 13. *Voyez* de Malvin.
MALPLACH, *art.* Verdelhan, 10.
DE MALVANS, *art.* de Liſle, 2.
DE MALVIN.
DE MALVIN & DE MONTEZET, *art.* de Malvin, 36. *Voyez* de Montazet.
MALVOISINE, *art.* Gaulmyn, 2.
DE MALVYN, *art.* de Malvin, 1. 15. 22. 45. *Voyez* de Malvin.
DE MALYVERT, *art.* de Bordes, 2.
DE LA MANAYE, *art.* de Montigny, 2.
MANCHON, *art.* du Bois, 7.
DE MANDELLO, *art.* de Riquéty, 1.
DE MANDOLE, *art.* de Bordes, 3.
DE MANDRES, *art.* de Riencourt, 10.
DE MANENT, *art.* de Chaſtellard, 11.
MANESSIER, *art.* de Riencourt, 15. *Voyez* Manneſſier..
MANGON, *art.* Simon, 2.
DE MANIN, *art.* de Payan, 4. *Voyez* de Magnin.
MANNESSIER, *art.* de Buiſſy, 3; & *art.* Vaillant, 2. *Voyez* Maneſſier.

MANNOURRY & DE MANNOURRY, *art.* le Neuf, 2.
DE MANOEL, *art.* d'André, 3. 8.
DE MANSE, *art.* de Meynier, 6.
DE MANSFELT, *art.* Daſſier, 6.
de Manſo, *art.* de Chaſtellard, *preuves*, IX.
DE MANTIN, *art.* de Nicolay, 6.
DE MAQUEREL, *art.* le Carlier, 7.
MARANDON, *art.* Chappuis, 2.
DE MARANE, *art.* Verdelhan, 10.
DE MARBAIS, *art.* de Gantés, 7.
MARBEUF, *art.* de Montbel, 14.
DE MARBEUF, *art.* le Jeune-de Créquy, 5.
MARC, *art.* de la Myre, 6.
DE MARC, *art.* le Seurre, 2.
MARCEL, *art.* des Champs, 1.
MARCHADIER, *art.* Daſſier, 3.
MARCHAND, *art.* Aubert, 7; *art.* Bigot, 4; *art.* de Combles, 6; & *art.* Fouſteau, 2.
MARCHANDON, *art.* Bigot, 16-17.
MARCHANT, *art.* de Vergnette, 3.
DE MARCHE, *art.* de Durat, 1.
MARCHIS, *art.* Hocart, 8.
DU MARCHIS, *art.* Fouſteau, 3.
DE MARCOUVILLE, *art.* de Baillehache, 4.
DE LA MARE, *art.* de Baillehache, 7. 8; *art.* des Champs, 2. 3.
LE MARÉCHAL, *art.* Bigot, 12.
DE MAREING, *art.* de Valier, 7.
DES MARES, *art.* de Baillehache, 3.
MARESCHAL, *art.* de Montbel, 7. 9. 10.
MARESCOT, *art.* de la Marteliére, 3.
DE MAREUIL. *Voyez* de Créquy.
DE MAREUIL, *art.* de la Pivardiére, 2.
LE MARGUENAT, *art.* Loiſſon, 1.
MARGUERIE, *art.* de Baillehache, 7.
DE MARGUERIE, *art.* de Baillehache, 12; *art.* de Champagne, 18.
DE MARIDOR, *art.* de Champagne, 3; *art.* Macé, 3.
MARIE, *art.* de Lorgeril, 6.
DE MARIGNAC, *art.* de Chambre, 4.
MARIN, *art.* d'Albertas, 8; *art.* de Payan, 5.
DE MARIN CRISPIN, *art.* de Geoffroy, 2.
LE MARINIER, *art.* Aubert, 5.
DE MARION, *art.* de Nicolay, 6.
DE LA MARIOUSE), *art.* de Baillehache, 6.
MARISSAL, *art.* Pelet, 4.
DE MARLE, (nom que les Seigneurs de la Maiſon de Coucy prenoient quelquefois), *art.* de Coucy, 2. 3. 4. 5. 6.
DE MARLE, *art.* Thonier, 3.
MARLOT, *art.* Fremyn, 6.
DE MAROLLES, *art.* de Montbel, 21.
DE LA MARQUE, *art.* de Chambre, 4; *art.* de Valier, 7.
DE MARQUEMONT, (le Cardinal) *art.* Rémond, 8.
MARQUET, *art.* de Montigny, 4.
MARQUET.
DE MARRAIN, *art.* de Mélet, 9.
MARRENS, *art.* d'Auber, 3.
DE MARSAN, *art.* de Guiſlain, 7.
DE MARSANE, *art.* de Payan, 5. 10.
DE MARTAINVILLE, *art.* de Vergnette, 4.
DE MARTEAUVILLE, *art.* des Laurents, 4.
MARTEL, *art.* de Lorgeril, 5. 6; *art.* de Malvin, 28.
DE MARTEL, *art.* d'Albertas, 17.
DE LA MARTELIÉRE.
MARTELLIÉRE. } *Voyez* de la Marte-
LA MARTELLIÉRE. } liére, page 1.
DE MARTELLY, *art.* de Liſle, 6.
MARTHELIÉRE. }
LA MARTHELIÉRE. } *Voyez* de la Marte-
LA MARTILLIÉRE. } liére, page 1.
MARTIN, *art.* Beaupoil, 2; *art.* du Breuil, 8; *art.* Burin, 2 & 4; *art.* de Caze, 8; *art.* le Compaſſeur, 3; *art.* de Durat, 10; *art.* Hocquart, 17; *art.* de Liſle, 2; *art.* de Révilliaſc, 9; *art.* de Riquéty, 2. 3; *art.* Verdelhan, 8.
DE MARTIN, *art.* de Liſle, 7; *art.* de Malvin, 41; *art.* du Rieu, 4.
DE MARTINANGUE, *art.* de Champagne, 10.

Digitized by Google

MARTINBOSCQ, *art.* Troterel, 3.
MARTINEAU, *art.* de Soyres, 2.
DE MARTINEL, *art.* de Payan, 6.
DE LA MARTINERY, *art.* Chappuis, 4.
DE MARTINY, *art.* d'Ailhaud, 3.
DE LA MARTONIE, *art.* de Guiſlain, 7.
DE MARTONNE, *art.* le Neuf, 4.
MARTRIN, *art.* de Vergnette, 1.
DE MARTY, *art.* de la Myre, 4.
DE MARVEILHAC. *Voyez* d'Anduze, de Marveillac, de Marvelhac, de Merveilhac & de Merveillac.
DE MARVEILLAC. *Voyez* d'Anduze, de Marvelhac, de Marvelhac, de Merveilhac, & de Merveillac.
DE MARVELHAC. *Voyez* d'Anduze, de Marveilhac, de Marveillac, de Merveilhac, & de Merveillac.
DU MAS, *art.* d'Albertas, 15; *art.* de Beaupoil, 5. 6; *art.* Chalvet, 10. 11; *art.* de Fayet, 2; *art.* le Roy-de Macey, 5; *art.* de Payan, 11; & *art.* Verdelhan, 13. *Voyez de plus les Add. & Corr. art.* Marquet.
MASCARENE.
DE MASCARENE, *art.* Maſcarene, 1. 2.
MASLAIT, *art.* de Brunes-de Montloüet, 2.
MASLIN, *art.* de Saulieu, 3.
LE MASNE, *art.* Danguy, 1.
MASSANES, *art.* de Claris, 5.
DE MASSANES, *art.* de Caze, 2.
MASSE, *art.* le Roy-de Macey, 1.
DE MASSEILLE, *art.* le Neuf, 4.
MASSIEU, *art.* Burin, 1.
DE MASSILIEN, *art.* des Laurents, 9.
MASSIOT, *art.* de Claris, 2.
DE MASSOL, *art.* le Compaſſeur, 6.
MASSON, *art.* Bigot, 8. *Voyez de plus les Add. & Corr. art.* Bigot.
MASSU, *art.* de Fleury, 3.
DE MASSUEL, *art.* de Brunes-de Montloüet, 5.
LE MASURIER, *art.* le Neuf, 4.
DE MATAFELON, *art.* de Montillet, 2.
MATAGRIN, *art.* Calabre, 1.
DE MATBERT, *art.* Maſcarene, 1.
MATHÉ, *art.* Hennequin, 2.
DE MATHERON, *art.* d'Albertas, 6.
MATHON, *art.* du Bois, 6.
MATISSART, *art.* Vaillant, 7.
DE MATY, *art.* de Chaſtellard, 11.
DE MAUBEC, *art.* de Montbel, 7; & *art.* de Reynaud, 7.
DE MAUBEUGE, *art.* de Coucy, 18.
DE MAUBIN. *Voyez* de Malvin.
MAUCLERC, *art.* Hocart, 6.
MAUCOURANT, *art.* Hocart, 8.
MAUGER, *art.* de Baillehache, 9.
MAUGIRON, *art.* de Chaſtellard, 5. *Voyez* Malgiron.
MAUGIS, *art.* Bigot, 13.
DE MAUGIS, *art.* d'Albertas, 11.
MAUGRAS, *art.* de Fleury, 9.
DE MAULBIN. *Voyez* de Malvin
DE MAULÉON, *art.* de Laurés, 2.
DE MAULOÜAY, *art.* de Brunes-de Montloüet, 1. *Voyez* de Montlouet.
DE MAULVIN. } *Voyez* de Malvin.
DE MAULVYN. }
DE MAUMONT, *art.* de la Pivardiére, 1.
MAUPAS, *art.* Hocart, 10.
DE MAUPEOU, *art.* de la Marteliére, 1.
DE MAUREL, *art.* Maſcarene, 2.
DE MAURIAC. *Voyez les Additions & Corrections, art.* d'Auber.
DE MAURIAN, *art.* de Chambre, 5.
DE MAURIN, *art.* de Riencourt, 18. 19.
DE MAUROY, *art.* Poterat, 1.
DE MAUSSABRÉ, *art.* du Breuil, 2; & *art.* de Durat, 5.
MAUVIN. } *Voyez* de Malvin.
DE MAUVIN. }
DE MAUVOISIN, *art.* de Riencourt, 2.
DE MAUVYN. *Voyez* de Malvin.
DE MAY, *art.* de Durat, 8; & *art.* le Neuf, 2.
DU MAY, *art.* le Compaſſeur, 5; & *art.* de Redon, 7.
MAYAT, *art.* Gaulmyn, 10. 11.
MAYEUX, *art.* de Saulieu, 3.
DE MAZARGUES, *art.* de Julianis, 4.
DE MAZENOD, *art.* Chappuis, 17.
DE MAZERAND, *art.* de Gualy, 5.
DES MAZIS, *art.* de Vergnette, 5.
LE MAZUYER, *art.* de Crugi, 2.
DE MÉALET, *art.* de Reynaud, 8.
DE MÉAULNE, *art.* de Chéveriie, 5; &

art. le Jeune-de Créquy, 5.
DE MÉDEBOURG, *art.* de Coucy, 31. *Voyez* de Madebourg.
DE MÉDRANE, *art.* de Mélet, 7. 8.
Meffredi, *art.* de Chaſtellard, *preuves*, XVII.
MEFFREY, *art.* de Chaſtellard, 7.
Meffreydi, *art.* de Chaſtellard, *preuves*, XVII.
MÉGNIÉ. MÉGNIER. DE MÉGNIER. *Voyez* de Meynier.
MEHEUZE, *art.* de Chaſtellard, *preuves*, XIII.
MEIGNAN, *art.* du Breuil, 4.
MEIGNER. MEIGNIER. DE MEIGNIER. DE MEIGNIERES. *Voyez* de Meynier.
MEILLORI, *art.* d'Albertas, 9.
DE MÉLAIS. DE MÉLAY. *art.* Sicard, 4.
DE MÉLET.
DE MÉLET, *art.* d'Auber, 1; & *art.* de Redon, 11.
de Meleto, *art.* de Mélet, 1. *Voyez* de Mélet.
DE MELHET. *Voyez* de Mélet.
MÉLIAND, *art.* Rémond, 16.
DE MÉLIN, *art.* de Combles, 6.
DE MELLET. *Voyez* de Mélet.
DE MELLO, *art.* de Coucy, 33.
DE MELLON, *art.* de Durat, 11.
DE MELUN, *art.* de Riencourt, 14.
MÉNAGE, *art.* de Baillehache, 8.
DE LA MÉNARDIÉRE, *art.* le Neuf, 6.
MENET, *art.* Verdelhan, 18.
DE MÉNIER. *Voyez* de Meynier.
DE MÉNISSON, *art.* de Coucy, 18.
DE MENON, *art.* Chappuis, 4; & *art.* de la Pivardiére, 3.
DE MENONVILLE, *art.* de Sibert, 1.
DE MENOU, *art.* de Montbel, 21.
DE MENVIELLE, *art.* de Batz-de Trenquelléon, 5.
de Meons, *art.* de Chaſtellard, *preu.* IV.
Mercatoris, *art.* de Chaſtellard, *preuves*, iij. iv. v.
Mercerii, *art.* de Chaſtellard, *preuves*, IX. X; & *art.* Verdelhan, 10. *Voyez* Mercier.
MERCIER, *art.* Marquet, 3. *art.* de Montigny, 4; & *art.* Verdelhan, 10. Voyez *Mercerii.*
LE MERCIER, *art.* Bigot, 6; *art.* du Bois, 4; *art.* de Coucy, 9; *art.* de Riencourt, 15.
DE LA MÉRERYE, *art.* de Vaucelles, 2.
DE MÉRIGNAC, *art.* de Chambre, 3.
DE MÉRINDOL, *art.* d'Albertas, 12. *verſo.*
de Merineſio, *art.* de Chaſtellard, *preuves*, XIV.
DE MÉRLES, *art.* d'Albertas, 5.
MERLIN, *art.* de Baillehache, 6.
DE MERRAT, *art.* du Bois, 6.
DE MERVEILHAC. *ou encore* DE MERVEILLAC. *Voyez* d'Anduze, de Marveilhac, de Marveillac & de Marvelhac.
DE LA MÉRYE, *art.* de Colnet, 2.
MESCADIER, *art.* de Chalup, 2. *Voyez* de Meſtayer.
DE MESGNIER. *Voyez* de Meynier.
DE MESGRIGNY, *art.* de Flécelles, 4; *art.* Poterat, 3.
DE MESMES, *art.* des Laurents, 11.
MESNARD, *art.* Aubert, 3.
DE MESNIER. *Voyez* de Meynier.
DE MESNIERES, *art.* du Garreau, 3.
DU MESNIL, *art.* de Baillehache, 2. 3; *art.* Gaulmyn, 8; *art.* Macé, 3.
DU MESNILDOT, *art.* Simon, 3.
DU MESNILSIMON, *art.* Bigot, 16-17.
DE MESSENCOURT (le S^r), *art.* de Malvin, 9.
DE MESTAYER, *art.* de Chalup, 2. *Voyez* Meſcadier.
MESTIVIER, *art.* Sicard, 1.
DE MÉTAU, *art.* de Redon, 10.
METGE, *art.* Verdelhan, 17.
DE METGE, *art.* de Soyres, 3.
DE MÉVOUILLON, *art.* d'Ailhaud, 4.
MEURDRAC, *art.* Simon, 1. 2.
LE MEUSNIER, *art.* Cappy, 3.
DE MEX, *art.* de Chaſtellard, *preuves*, XVI.

Digitized by Google

MEYGNIER. *Voyez* de Meynier.
MEYNARD, *art.* Marquet, 3.
MEYNIER. *Voyez* de Meynier.
DE MEYNIER.
DE MEYNIER, *art.* de Riquéty, 4.
MEYRAN, *art.* de Galliffet, 1; *art.* de Gantés, 2.
DE MEYRONET, *art.* des Laurents, 6.
Miachi, *art.* de Chaſtellard, *preuves*, XIV.
MICHAUD, *art.* de Montillet, 5.
MICHAULT, *art.* Rémond, 5.
MICHEL, *art.* Verdelhan, 14.
DE MICHEL, *art.* de Caze, 1.
MICHELET, *art.* Hocquart, 13.
MICHELIN, *art.* Rémond, 18.
DE MIEL, *art.* de Durat, 2. *Voyez* de Myel.
MIELLON, *art.* des Laurents, 9.
DE MIETTE, *art.* de Bordes, 3.
DE MIGIEU, *art.* de Montbel, 9; *art.* de Montillet, 4. 5.
MIGNOT, *art.* de Claris, 4.
MILLART, *art.* le Roy-de Macey, 2.
DE MILLE, *art.* de Fay, 2. 3.
MILLET, *art.* de Meynier, 1. 2; *art.* de Villette, 6.
DE MILLET, *art.* de Meynier, 4.
MILLETOT, *art.* Rémond, 9.
Millodi, *art.* de Chaſtellard, *preuves*, vij.
MILLOT, *art.* le Seurre, 4.
MILON, *art.* de Lorgeril, 3.
DE MIMAUD, *art.* de Mélet, 4.
DE MIMIAGUE, *art.* de Chambre, 4.
MINUTY, *art.* de Vénel, 2.
MIOLLAIS, *art.* le Jeune-de Créquy, 11.
DE MIOMANDRE, *art.* de Durat, 10; *art.* de la Pivardiére, 3.
MIR. *Voyez* de la Myre.
DE MIR, *art.* de Vergnette, 4.
MIRE. } *Voyez* de la Myre.
LE MIRE. }
MIRI. }
DE MIRIBEL, *art.* de Montbel, 4.
DE MIRMAND, *art.* de Brueys, 11.
DE MITRY, *art.* de Navier, 4.
DE MITTE, *art.* de Fay, 2.
MOCHET, *art.* de Lorgeril, 6.
MODÉRY, *art.* de Redon, 5.
MOET, *art.* Fremyn, 4.
LE MOINE, *art.* de Fleury, 6.
DE MOISY-CLÉRON, *art.* Hocart, 10. *Voyez* de Cléron.
DE MOLAR, *art.* de Chaſtellard, 4. 5.
de Molari. Voyez les preuves de l'Hiſtoire Généalogique de la Maiſon de Chaſtellard, pages I. IV.
de Molario, *art.* de Chaſtellard, *preuves*, VII. VIII.
MOLÉ *art.* Nicolay, 20.
DE MOLEN, *art.* Chalvet, 10.
DE MOLENIER, *art.* de Gualy, 4. *Voyez* de Molinier.
DE MOLERE, *art.* de Redon, 3.
DE MOLIN, *art.* de Serre, 3.
DU MOLIN, *art.* Bigot, 16.-17.
DE MOLINARY, *art.* de Navier, 2.
DE MOLINIER, *art.* de Gualy, 4; *art.* Hennequin, 4. *Voyez* de Molenier.
MOLLES, *art.* de Claris, 4. 5. }
DE MOLLES, *art.* de Claris, 5. }
DE MOLLETTE, *art.* de Buiſſy, 3.
de Mollia, *art.* de Chaſtellard, *preuves*, XIII. XIV.
MONACHI, *art.* de Malvin, 48.
MONARD, *art.* de Vergnette, 8.
DE MONBETON, *art.* de Batz, 3.
MONCEAU, *art.* Bigot, 6.
DU MONCEL, *art.* Simon, 2.
DE MONCHAL, *art.* de Riquéty, 11.-12.
DE MONCHY, *art.* du Breuil, 7; *art.* de Buiſſy, 4; *art.* de Riencourt, 8.
DE MONCUC, *art.* de Chaſtellard, 4. & *preuves*, IV.
DU MOND, *art.* de Fayet, 2.
MONESTIER, *art.* d'Ailhaud, 4.
DE MONFA, *art.* de Malvin, 46. *Voyez* de Toulouſe.
DE MONFERRANT, (le Marquis) *art.* de Malvin 19.
DE MONGE, *art.* le Compaſſeur, 3.
DE MONGEOT, *art.* de Champagne, 17; *art.* Fremyn, 7.
MONGIN, *art.* Poterat, 4.

MONGIS,

MONGIS, *art.* de Baillehache, 6.
DE MONGLAT, *art.* de Champagne, 13.
DE MONGRAN, *art.* de Chambre, 1.
DE MONLOIT, DE MONLOÜAIL, DE MONLOÜÉ, DE MONLOÜEL, MONLOÜET, DE MONLOÜIL, DE MONLOY, *art.* de Brunes-de Montloüet, 1. 4. *Voyez* de Montloüet.
MONNERAYE, *art.* de Lorgeril, 9.
LE MONNIER, *art.* de Vergnette, 3.
DE MONPEZAT, *art.* de Malvin, 14. *Voyez* de Montpezat & *de Montepeſato.*
DE MONS, *art.* de Montbel, 17.
DE MONSSURES, *art.* de Riencourt, 7.
DE MONT, *art.* de Malvin, 37.
DU MONT, *art.* du Breuil, 6.
DE MONTAGNAC, *art.* de Durat, 2. *Voyez* de Montaignac.
DE MONTAGU, *art.* de Montbel, 6.
DE MONTAGUDET, *art.* de Malvin, 6. 14. 21. *Voyez* de Montecgudet & de Montegudet.
DE MONTAGUT, *art.* de Malvin, 14. *Voyez auſſi la Table Généalogique du nom* de Crugi.
DE MONTAIGNAC, *art.* de Durat, 6. *Voyez* de Montagnac.
DE MONTAIGU, *art.* de Coucy, 3; *art.* de Nicolay, 3. 4. & 10 *verſo*; & *art.* de Reynaud, 7.
DE MONTAL, *art.* Aubert, 10.
DE MONTALEMBERT, *art.* de Malvin, 39. *Voyez* de la Mothelambert.
de Mo'tanea, *art.* de Chaſtellard, *preuves*, IX.
DE MONTARGUIN, *art.* de Villette, 2. *Voyez* de Monterguyn.
Mo'tarzini, *art.* de Chaſtellard, *preuves*, IX.
DE MONTAUBAN, *art.* de Reynaud, 7.
DE MONTAUT, *art.* de Falantin, 3.
DE MONTAZET (*), *art.* de Malvin, 12. 35. 36. 45. 46. 47. 48. 49. 50. *Voyez* de Malvin.

(*) *Branche de la Maiſon* DE MALVIN *connuë ſous ce nom de terre, & qui a repris depuis environ* 40 *ans ſon nom primitif* DE MALVIN.

DE MONTBEL.

DE MONTBEL (en latin *de Montebello*), *art.* Gaulmyn, 11; & *art.* de Montillet, 2.
DE MONTBERON, *art.* de Coucy, 10.
DE MONTBOISSIER, *art.* de Durat, 4.
DE MONTCAMP, *art.* de Brueys, 5; & *art.* de Nicolay, 5.
DE MONTCHABLON & DE MONTCHÂLON, *art.* de Coucy, 8. 9. *Voyez* de la Bove.
DE MONTCHENU (en latin *de Montecanuto & Montiſcanuti*) *art.* de Chaſtellard, 3; *art.* de Fay, 3; *art.* de Reynaud, 7.
DE MONTCUL (*de Monteculli*), *art.* Daſſier, 1.
DE MONTDOR, *art.* de Bordes, 5; & *art.* Chappuis, 18.
de Monte-Calvo, *art.* de Chaſtellard, *preuves*, IV.
de Monte-Chalvo, *art.* de Chaſtellard, *preuves*, iij.
de Monte-Rigaudo, *art.* de Chaſtellard, *preuves*, IX.
DE MONTEAUX, *art.* de Riquéty, 6.
de Montebello, *art.* de Montbel, 8. *Voyez* de Montbel.
de Montecanuto & Montiſcanuti. Voyez les preuves de l'Hiſtoire Généal. de la Maiſon de Chaſtellard, 1. IV. & 12. *Voyez auſſi* de Montchenu.
DE MONTECGUDET. *Voyez* de Montagudet, & de Montegudet.
de Monteculli, *art.* Daſſier, 1. *Voyez* de Montcul.
de Montefalconis, *art.* de Chaſtellard, 2.
DE MONTEGUDET. *Voyez* de Montagudet & de Montecgudet.
DE MONTEJEAN, *art.* Burin, 2.
DE MONTEIL, *art.* de Galliſſet, 2; & *art.* de Malvin, 8, 10 & 23. *Voyez* du Monteil & du Montelh.
DU MONTEIL, *art.* de Malvin, 23. *Voyez* de Monteil & du Montelh.
MONTEILLET. MONTEILLIET. *Voyez* de Montillet.
DU MONTELH, *art.* de Malvin, 23.

Voyez de Monteil & du Monteil.

MONTELIER. / DU MONTELIER. / MONTELLIET. / *Montellieti.* } *Voyez* de Montillet.

DE MONTELS, *art.* de Gualy, 6.

de Montepeſato, (de Montpezat) *art.* de Malvin, 14. 21.

DE MONTERGUYN. *Voyez* de Montarguin.

DE MONTESQUIOU, *art.* Hocquart, 16.

DE MONTESSON, *art.* de Villette, 4.

MONTET, *art.* Verdelhan, 10.

DE MONTFALCON, *art.* de Montillet, 2.

DE MONTFALCON *ou* DE MONTFAUCON. Voyez *de Montefalconis.*

DE MONTFERRAND, *art.* de Montillet, 2.

DE MONTFERRAT, *art.* de Montbel, 2. 5.

DE MONTFORT-LAMAURY, *art.* de Coucy, 7.

DE MONTFREBEUF, *art.* Daſſier, 3.

DE MONTGOMMERY, *art.* Troterel, 1.

DE MONTGOUGUIER, *art.* Daſſier, 2.

DE MONTGRUT, *art.* de Durat, 11.

DE MONTHEAUX, *art.* de Caze, 7.

DE MONTHOMER, *art.* de Riencourt, 7.

DE MONTJEU, *art.* de Brueys, 11.

DE MONTIGNY.

DE MONTIGNY, *art.* Bertin, 3; *art.* de Champagne, 6, 12; *art.* Marquet, 3.

DE MONTILLET.

DE MONTILLET, *art.* Chappuis, 17.

DE MONTILLET-DE GRENAUD, *art.* de Malvin, 52.

MONTILLIET. *Voyez* de Montillet.

Montiſcanuti & *de Montecanuto.* Voyez les preuves de l'Hiſtoire généalogique de la Maiſon de Chaſtellard, pages I. IV. 12.

DE MONTLEZUN, *art.* de Malvin, 26. 40.

DE MONTLOÜAIL, / DE MONTLOÜAIT, / DE MONTLOÜAL, / DE MONTLOÜAY, / DE MONTLOÜEL, / DE MONTLOÜELL, } *art.* de Brunes-de Montloüet, pag. 1. *Voyez* de Montloüet.

DE MONTLOÜET (*) *art.* de Brunes-de Montloüet, 1. 2. 3.

(*) *C'eſt le nom primitif de M. M. de Brunes-de Montloüet.*

DE MONTLOY, *art.* de Brunes-de Montloüet, 1. *Voyez* de Montloüet.

DE MONTLUC, *art.* Daſſier, 6; & *art.* de Malvin, 8.

DE MONTMARTE, *art.* de Payan, 2. *Voyez* Titinian.

DE MONTMÉJAN, *art.* de Redon, 10.

DE MONTMIRAIL, *art.* de Coucy, 7.

DE MONTMIREL, *art.* de Coucy, 5. 27.

DE MONTMORENCY, *art.* de Baillehache, 5; *art.* de Coucy, 27; *art.* de la Marteliére, 1; *art.* de Montbel, 12; *art.* de la Myre, 2; *art.* Nicolay, 12; *art.* de Riencourt, 5. *Voyez auſſi les Additions & Corrections*, *art.* de Champagne.

DE MONTMORIN, *art.* Chalvet, 8.

DE MONTOLIEU, *art.* de Malvin, 41.

DE MONTORCIER, *art.* de Reynaud, 9.

DE MONTORNOYS, *art.* Daſſier, 2.

DE MONTPELLÉ, *art.* Gaulmyn, 5.

DE MONTPELLIER, *art.* des Laurents, 1.

DE MONTPEZAT, *art.* de Malvin, 1. 3. 6. 10. 12. 13. 14. 15. 19. 20. 21. 22. 23. 45. *Voyez* de Monpezat & *de Montepeſato.*

DE MONTPLACÉ, *art.* le Jeune-de Créquy, 10.

DE MONTRET, *art.* de Crugi, 2.

DE MONTRICHARD, *art.* de Meynier, 5.

DE MONTSAUTEL, *art.* le Roy-de Macey, 4.

DE MONTULLÉ, *art.* d'Albertas, 15.

DE MONTUSCLAT, *art.* de Malvin, 22.

DE MONTY, *art.* Danguy, 2.

DE MONVOISET, *art.* de Guiſlain, 5.

DE MONYER, *art.* de Gantés, 6.

DE MORANGERS, *art.* de Chalvet, 17.

Digitized by Google

DE MORANT, *art.* Vaillant, 5.
de Moraſio, *art.* de Chaſtellard, *preuves*, iij.
MORAULT, *art.* Nicolay, 12.
MORDIEU, *art.* Daſſier, 2.
DE MORE, *art.* de Montigny, 2. 3.
LE MORE, *art.* de Geoffroy, 3.
MOREAU, *art.* de Fay, 4; *art.* de la Marteliére, 2; & *art.* Rémond, 7.
DE MOREAUX, *art.* de la Grange, 2. 4.
MOREL, *art.* Calabre, 1; *art.* le Carlier, 1; *art.* Hocart, 7. 11. 12; *art.* Macé, 5; *art.* le Neuf, 7; *art.* de Payan, 5. 10; & *art.* Rémond, 7. 9. *Voyez* de St Waaſt.
MORET, *art.* le Carlier, 7; *art.* de la Myre, 6.
DE MORETON, *art.* Verdelhan, 19. 20.
DE MOREUIL, *art.* de Riencourt, 8.
DE MOREVILLE, *art.* de Malvin, 15.
DE MORICAUD, *art.* de Galliffet, 11; *art.* de Geoffroy, 3.
DE LA MORICIÉRE, *art.* le Neuf, 2.
MORIN, *art.* de Champagne, 10; *art.* de Combles, 11; *art.* Haincque, 1; *art.* de Malvin, 41; *art.* de Payan, 10; & *art.* Verdelhan, 19. Voyez auſſi *les Additions & Corrections*, *art.* Verdelhan.
DE MORIN, *art.* de Batz-de Trenquelléon, 3.
DE MORNAY, *art.* de la Pivardiére, 4.
MOROZZO, *art.* de Malvin, 54. *Voyez* de Mouroux.
DE MORRU, *art.* de Champagne, 8.
DE MORTAGNE, *art.* de Coucy, 7.
DE MORTAIGNE, *art.* de Fleury, 10.
DE LA MORTE, *art.* de Chaſtellard, 11; *art.* Verdelhan, 1. 3. 8. 9. 10. 11.
DE MORVILLIERS, *art.* de Fay, 2.
DE MORY, *art.* de la Myre, 4.
MOSNIER, *art.* Burin, 6.
DE MOSQUET, *art.* de Mélet, 3.
DU MOSTIER, *art.* Simon, 2. *Voyez* du Mouſtier.
de Mota, *art.* de Chaſtellard, *preuves*, IV. *Voyez* de la Mote.
DE LA MOTE, *art.* des Champs, 1; *art.* de Chaſtellard, 4. Voyez *de Mota*.
DE LA MOTHE, *art.* de Fleury, 2.
DE LA MOTHEGALAUP, *art.* de Coquet, 2.
DE LA MOTHELAMBERT, *art.* de Malvin, 39. *Voyez* de Montalembert.
DE MOTHES, *art.* de Soyres, 3.
DE LA MOTTE, *art.* de Batz-de Trenquelléon, 1; *art.* du Breuil, 1, 6; *art.* de Champagne, 6. 9. 15. 16; *art.* de Fayet, 3; *art.* Gaulmyn, 12; *art.* de Lorgeril, 5; *art.* de Riencourt, 7; & *art.* de Vaucelles, 3.
DE MOTTEVILLE, *art.* de Flécelles, 2.
MOUCHET, *art.* Fouſteau, 3; & *art.* de Riencourt, 20.
DE MOUDEUX, *art.* de Malvin, 36.
MOUET, *art.* de Riencourt, 10.
LE MOUL, *art.* Fouſteau, 6.
DE MOULENIER, *art.* de Gualy, 4. *Voyez* de Moulinier.
DU MOULIN, *art.* Troterel, 4.
DU MOULINET, *art.* Macé, 4.
DE MOULINIER. *Voyez* de Moulenier.
DE MOULINS, *art.* de Durat, 9.
MOURLAN, *art.* de Redon, 5.
MOUROT, *art.* de Combles, 3; *art.* de Fleury, 9.
DE MOUROUX. *Voyez* de Morozzo.
DE MOUSSAULT, *art.* Sicard, 4.
DE MOUSSEAUX, *art.* le Jeune-de Créquy, 11.
DE MOUSSY, *art.* de Montbel, 19.
DE MOUSTIER, *art.* d'Eſtelle, 2; *art.* de Meynier, 4.
DU MOUSTIER, *art.* Aubert, 5; *art* de Caze, 7; & *art.* Simon, 1. *Voyez* du Moſtier.
DE MOUTARD, *art.* de Malvin, 19. 20.
LE MOUTON, *art.* Simon, 2.
LE MOUTONNIER, *art.* de Baillehache, 9.
MOUTTE, *art.* de Combys, 1.
DE MOUY, *art.* de Riencourt, 6.
DE MOY, *art.* Nicolay, 20.
LE MOYNE, *art.* Bigot (*), 2; *art.* de Fleury, 10; *art.* Hennequin, 5.
(*) *Famille établie en Touraine.*
DE MOYRIA, *art.* de Bordes, 4.

Moyriaci, *art.* de Chaſtellard, *preuves*, iij.
Moysan, *art.* Danguy, 1.
de Mua, *art.* des Laurents, 9.
de Mulet, *art.* de Malvin, 11.
Muleti, *art.* de Chaſtellard, *preuves*, xiv. xvii.
de Murat, *art.* Chappuis, 9; *art.* de Durat, 7.
de la Mure, *art.* Chappuis, 9.
de Mureneſio, *art.* de Chaſtellard, *preuves* xv.
de Murinais, *art.* de Chaſtellard, 6.
de Murinayſio, *art.* de Chaſtellard, *preuves*, xiii.
de Murineſio, *art.* de Chaſtellard, *preuves*, xi. xii.
de Murineyſio, *art.* de Chaſtellard, *preuves*, xii.
} *Voyez* de Murinais & *de Merineſio*.
Musnier, *art.* de la Pivardiére, 4.
Mustel, *art.* de Baillehache, 9.
Musy, *art.* de Chaſtellard, 9.
de Myel, *art.* de Durat, 8. *Voyez* de Miel.
Mygnier, *art.* le Roy-de Macey, 2.
du Myrat, *art.* Verdelhan, 19.
Myre, *art.* de la Myre, 1. 2. *Voyez* de la Myre.
de la MYRE.
de la Myre-de Mory, *art.* de la Myre, 6.

N.

Nacquart, *art.* de Champagne, 16.
Nadal, *art.* de Riquéty, 5.
de Nadal, *art.* de Malvin, 47. *Voyez* de Noé & de la Crouzette.
de Nagu, *art.* de Malvin, 53.
de Nains, *art.* des Laurents, 12.
de Namur, *art.* de Coucy, 2. 4.
de Nanteuil-la Foſſe, *art.* de Coucy, 25.
de Narbonne, *art.* de Redon, 11.
de Narbonne-Pelet, *art.* de Chaſtellard, 12.
de Nargonne, *art.* Rémond, 16.
de Navet, *art.* de Guiſlain, 2.
Navier. *Voyez* de Navier.
de NAVIER.
de Naviére. *Voyez* de Navier.
de Naviéres, *art.* de Champagne, 12.
de Néelle, *art.* de Coucy, 29.
de Nérestaing, *art.* Chappuis, 12.
de Nerpoſ, *art.* de Chaſtellard, *preuves*, ij & iij.
de Nesle, *art.* de Coucy, 4.
de Nesmond, *art.* de Malvin, 41.
de Nettancourt, *art.* Daſſier, 9; *art.* de la Marteliére, 1.
le NEUF.
de Neufville, *art.* d'Ailhaud, 4; *art.* Hocart, 3; *art.* de Navier, 1; *art.* le Roy-de Macey, 5.
Nicaise, *art.* Rémond, 7.
Nicod, *art.* de Meynier, 2.
Nicolai, *art.* de Riquéty, 4. *Voyez auſſi* Nicolay & de Nicolay.
de Nicolai. } *Voyez* Nicolay & de Ni-
de Nicolaii. } colay.
Nicolas, *art.* Sicard, 4.
de Nicolas, *art.* de Laurés, 1. *Voyez auſſi* Nicolay & de Nicolay.
NICOLAY.
Nicolay, *art.* de la Marteliére, 1; & *art.* de Sibert, 1.
de NICOLAY.
Nicollai.
de Nicollai.
de Nicollas.
de Nicollay.
de Nicoulas.
} *Voyez* Nicolay & de Nicolay.
Niel, & de Niel, } *art.* de Liſle, 5; & *art.* de Payan, 6. 8. 9. & 10.
de Niquet. *Voyez les Additions & Corrections*, *art.* de Caze.
de Nismes, *art.* de Brueys, 3.
de Noaille, *art.* du Garreau, 3.
de Noailles, *art.* de la Grange, 2; *art.* de Malvin, 52; & *art.* Nicolay, 24.
de Noblecourt, *art.* de Flécelles, 6.
Noblesse, *art.* Bourgevin, 1.
de Noblet, *art.* de Durat, 12; *art.* de la Pivardiére, 4.

DE NOÉ, *art.* de Redon, 9; & *art.* de Malvin, 47. *Voyez* de Nadal & de la Crouzette.
DE LA NOE, *art.* de Brunes-de Montloüet, 4; *art.* de Champagne, 11; & *art.* le Roy-de Macey, 1.
NOEL, *art.* de Baillehache, 3.
NOGARET, *art.* Verdelhan, 9. Voyez *Noguareti.*
DE NOGENT, *art.* Rémond, 5.
DE NOGENTEL, *art.* le Carlier, 5.
Noguareti, *art.* Verdelhan, 9. *Voyez* Nogaret.
DE NOGUÉS, *art.* de Batz, 4.
DE NOGUIER, *art.* Verdelhan, 17.
LE NOIR, *art.* Macé, 4; *art.* de Montbel, 23; *art.* de Serre, 4.
DE NOIREFONTAINE, *art.* de Navier, 1. 4.
DE NOLIBOIS, *art.* de Chambre, 5; *art.* de Mélet, 12.
DE NOLLENT, *art.* Fouſteau, 2; *art.* de la Marteliére, 3.
DE NOLLET, *art.* de Montbel, 15; & 23.
NOMIS, *art.* de Malvin, 54.
NORI, *art.* Hocquart, 15.
LE NORMAND, *art.* Bigot, 8.
LE NORMANT, *art.* Cromot, 2.
DE NORMANVILLE, *art.* de Baillehache, 4.
DE NORT, *art.* de Coquet, 2.
DE NOUAILHAN, *art.* de Coquet, 4.
DES NOUHES, *art.* Sicard, 4.
DE NOVIS, *art.* d'André, 8.
DE NOURRY, *art.* le Neuf, 4.
DE NOUVEAU, *art.* d'Albertas, 5; *art.* de Caze, 8.
NOUVEL, *art.* Verdelhan, 6.
DE NOYELLE, *art.* de Baillehache, 5.
DU NOYER, *art.* le Neuf, 7.
DE NOZIÉRES, *art.* Chalvet, 11.
NUQUET, *art.* le Compaſſeur, 7.
DE LA NUSSE, *art.* de Brueys, 7.
DE NYCOLAS. DE NYCOLAI. NYCOLAY. DE NYCOLAY. *Voyez* Nicolay & de Nicolay.

O.

D'O, *art.* Nicolay, 13.
D'OBEILH, *art.* Gaulmyn, 2.
ODILLARD, *art.* Fouſteau, 2.
ODIT, *art.* Bigot (*) 4.
(*) *Famille établie en Touraine.*
Ogerii, *art.* de Chaſtellard, *preu.* iij.
D'OGNIES, *art.* de Coucy, 14. *Voyez* d'Oignies & d'Ongnies.
D'OIGNIES, *art.* de Riencourt, 13. *Voyez* d'Ognies & d'Ongnies.
Olanerii, *art.* de Chaſtellard, *pr.* xvij.
OLIER, *art.* d'Albertas, 4.
OLIVIER, *art.* Bigot, 16-17; *art.* de Saulieu, 1; *art.* Thonier, 1.
D'OLIVIER, *art.* Chalvet, 13; *art.* de la Marteliére, 1; *art.* de Riencourt, 21.
Ollanerie, *art.* de Chaſtellard, *preuves*, xvij.
Ollanerii, *art.* de Chaſtellard, *preuves*, xvij.
OLLANIER, *art.* de Chaſtellard, 6. 7.
Ollanierii, *art.* de Chaſtellard, *preuves*, xvi. & xviij.
Ollanyere, *art.* de Chaſtellard, *preuves*, xvij.
Ollanyerie, *art.* de Chaſtellard, *preuves*, xvij.
OLLIVARI, *art.* de Riquéty, 5. 6.
D'ONCIEUX, *art.* de Montbel, 9.
D'ONGNIES, *art.* de Riencourt, 5. *Voyez* d'Ognies & d'Oignies.
D'ORADOUR, *art.* Chalvet, 11.
D'ORAISON, *art.* d'Albertas, 9; *art.* de Gantés, 4.
D'ORANGE, *art.* des Laurents, 1.
D'ORBAIS, *art.* de Coucy, 3.
ORCEAU, *art.* de Villette, 7.
ORÉ, *art.* Haincque, 2.
D'ORELLE, *art.* Chappuis, 6.
D'ORGEAU, *art.* de Riencourt, 6. *Voyez* d'Argeau.
D'ORGERIL, *art.* de Lorgeril, 4. *Voyez* de Lorgeril.
DE L'ORGERIL *art.* de Lorgeril, 2. 4. *Voyez* de Lorgeril.

Digitized by Google

D'ORGUEILH. *Voyez* d'Achier.
D'ORIDIER, *art.* de la Pivardiére, 1.
D'ORIGNY, *art.* le Compaſſeur, 2; *art.* Hocart, 4. 5. 6. 10; *art.* Poterat, 1.; *art.* Rémond, 1. 12. *Voyez* Dorigni.
ORION, *art.* de Soyres, 4.
D'ORLAN, *art.* de Mélet, 6. *Voyez* de Polignac.
D'ORLÉANS, *art.* de Flécelles, 7; *art.* de Montigny, 1.
de Ornaceio, *art.* de Chaſtellard, 1. 2.
D'ORNANO, *art.* le Compaſſeur, 2; *art.* de Riquéty, 14.
D'ORTHE, *art.* de Batz, 4.
ORTHES, *art.* de Chambre, 2.
D'ORVAUX, *art.* de Chéverüe, 1.
ORYOT, *art.* de Fleury, 4.
OSMOND, *art.* de Baillehache, 9.
D'OSMONT, *art.* de la Myre, 7.
D'OSSANDON, *art.* de Reynaud, 8.
OSSORIO, *art.* de Malvin, 54.
D'OSSUN, *art.* Bertin, 2; *art.* Hocquart, 16; *art.* de la Marteliére, 1.
OULRY, *art.* Hennequin, 2.
D'OUTRELEAU, *art.* Daſſier, 8.
D'OZIL, *art.* d'André, 3.
OZON, *art.* Bouvier, 2.

P.

PACHECO, *art.* de Montbel, 10.
PACOT, *art.* Bertin, 4; *art.* de Bordes, 4.
LE PAGE, *art.* de Fleury, 2.
PAGET, *art.* le Carlier, 5.
PAHIN, *art.* Pariſot, 3.
PAIGNON, *art.* du Garreau, 3.
PAILHASSE. *Voyez* de Palhaſſe.
PAILLET, *art.* Rémond, 11. 12.
PAILLETTE, *art.* de Galliffet, 4.
PAILLOT, *art.* Loiſſon, 1; *art.* Poterat, 5.
LE PAINTEUR, *art.* Simon, 2.
PAJONNET, *art.* Bigot, 12.
PAJOT, *art.* Calabre, 1; *art.* de Flécelles, 2.
DE PAJOT, *art.* Bertin, 5.
de Palacio, *art.* de Chaſtellard, *preuves*, XVII.
DU PALAIS, *art.* de Chaſtellard, 7.
DU PALAIX, *art.* de Fay, 2. *Voyez* Sigaud.
DE PALHASSE.
DE PALHASSE-LACALM, *art.* de Palhaſſe, 5.
PALHIASSE. *Voyez* de Palhaſſe.
PALIERNE, *art.* Gaulmyn, 2.
DE PALLAS, *art.* de Liſle, 6.
PALLIOT, *art.* Rémond, 2.
PALLU, *art.* Rémond, 20.
DE PALME, *art.* Burin, 2. 3.
DE LA PALU, *art.* de Montbel, 6.
DE LA PALUD, *art.* de Geoffroy, 3.
DE LA PALUELLE, *art.* le Roy-de Macey, 6.
PAMPOLIE, *art.* de Coquet, 1.
PAMPONNE, *art.* Rémond, 5.
PANCHEVILLE, *art.* Chappuis, 9.
PANERY, *art.* de Nicolay, 4.
DE PANISSE (le Marquis) Voyez *les Additions & Corrections*, *aft.* d'Albertas.
DE PANISSES, *art.* de Malvin, 8.
PAPIN, *art.* Vaillant, 2. 4.
PAPON, *art.* Chappuis, 16.
Paquiani, *art.* de Chaſtellard, *preuves*, viij. xiij. xvj.
DU PARADIS, *art.* de Malvin, 2.
PARAGE, *art.* le Jeune-de Créquy, 11.
DE PARAILHOUX, *art.* de Redon, 10.
DU PARC, *art.* de Lorgeril, 3.
DE PARDAILLAN, *art.* de Mélet, 8.
PARÉ, *art.* Bourgevin, 1.
DE PARET, *art.* de Batz, 1.
DE PAREY, *art.* des Champs, 9.
PARFAIT, *art.* de Flécelles, 2.
PARIS, *art.* de Fleury, 15; *art.* Marquet, 3.
DE PARIS, *art.* d'André, 4; *art.* Hennequin, 2. 3; *art.* Hocart, 5.
PARISIS, *art.* Pelet, 4.
PARISOT.

PARISOT, *art.* de Fleury, 11; *art.* Rémond, 5.
PARISY, *art.* de Baillehache, 6.
de Parpaglis, *de Parpaliis*, } *art.* de Révilliaſc, 2.
DE PARPES, *art.* de Coucy, 2. *Voyez* de Coucy.
DE PARRABERE, *art.* de Batz-de Trenquelléon, 3.
Parrali, *art.* de Chaſtellard, *preuves*, xiij.
DE PARTENAY, *art.* de Lorgeril, 3. 4.
DE PARVILLERS, *art.* Fougeret, 1.
DE PAS, *art.* Hocquart, 16.
PASCAL, *art.* de Mélet 11; & *art.* Verdelhan, 5. 7.
PASERY, *art.* de Julianis, 2.
PASQUET, *art.* de Chalup, 4.
de Paſſanis, *de Paſſanys*, } *art.* de Révilliaſc, 2.
PASSART, *art.* de Galliffet, 4; & *art.* Hennequin, 2.
Paſſavadi, *de Paſſavadis*, } *art.* de Révilliaſc, 6. *Voyez* Paſſeval.
PASSERACT, *art.* de Bordes, 2.
PASSERAT, *art.* de Montillet, 4.
PASSEVAL, *art.* de Révilliaſc, 7. Voyez *Paſſavadi* & *de Paſſavadis*.
DE PASSIGNANO, *art.* de Riquéty, 1.
PASTIER, *art.* d'Eſtelle, 1.
DU PASTIS, *art.* Fouſteau, 1. 2.
PASTOURELLE, *art.* de Chalup, 1.
PASTUREL, *art.* Chappuis, 13.
PATRY, *art.* Macé, 5.
PAVARD, *art.* du Bois, 7.
PAVIETTE, *art.* de Combles, 10.
DE PAULE, *art.* de Claris, 3.
PAULET, *art.* Verdelhan, 5. 6. 10.
PAULIN, *art.* Bigot, 18.
DE PAULLO, *art.* d'Albertas, 8.
DE PAULO, *art.* de Chalvet, 16.
DE PAYAN.
DE PAYAN. Voyez *les Additions & Corrections*, *art.* de Sibert.
DE PAYAN-CHAMPIÉ, (*alias*)-CHAMPIER, *art.* de Payan, 7. 10. 11.
DE PAYAN-DE L'HOTEL, *art.* de Payan, 3. 4.
PAYANI, *art.* de Payan, 8. *Voyez* de Payan.
PAYEN, *art.* Pelet, 1; *art.* Rémond, 15.
DE PAYEN, *art.* de Payan, 1. *Voyez* de Payan.
PÉBRE, *art.* de Julianis, 2.
PÉCAULD, *art.* de Meynier, 6.
DE PEIRAS, *art.* de Riencourt, 19.
PEIRENC, *art.* de Reynaud, 8.
PEIROLIER, *art.* Chappuis, 2. 3.
DU PEIROUX, *art.* de Durat, 9. *Voyez* du Peyroux.
de Peladru, *art.* de Chaſtellard, *pr.* 12.
PELEGRIN. Voyez *Peligrini*.
Pelet, *art.* Verdelhan, 9.
PELET.
LE PELEY, *art.* le Neuf, 4.
Peligrini, *art.* Verdelhan, 3. *Voyez* Pelegrin.
PELISSIER, *art.* de Meynier, 1; *art.* de Montbel, 11. *Voyez* Peliſſonnier.
DE PÉLISSIER, *art.* de Serre, 2.
PELISSONNIER, *art.* de Meynier, 1. *Voyez* Peliſſier.
PELLEGRIN, *art.* d'Albertas, 3.
LE PELLETIER, *art.* le Jeune-de Créquy, 9.
DE PELLETOT, *art.* des Champs, 5.
PELLISSIER, *art.* de Riquéty, 2.
DU PÉLOUX, *art.* de Bordes, 4; & *art.* de Chaſtellard, 9.
PELTRE, *art.* de Combles, 5.
PÉNA, *art.* de Julianis, 4.
PENCHINA, *art.* de Révilliaſc, 9.
PENIGAUT. Voyez *les Additions & Corrections*, *art.* Rémond.
DE PÉNILLON, *art.* Bouvier, 4.
PÉNISSAULD, *art.* Haincque, 2.
DU PENSE, *art.* de Colnet, 1.
PEPIN, *art.* le Carlier, 7.
DE PEPIN; *art.* Eſtiévre, 1; & *art.* de Palhaſſe, 6.
DE PÉQUIGNY, *art.* de Coucy, 7; & *art.* de Riencourt, 1. 2. 3. 4. 5. *Voyez* d'Amiens.
DU PERCHE, *art.* de Coucy, 5.
DE PERCIN, *art.* de Brueys, 7.

Digitized by Google

DE PERCY, *art.* du Rieu, 3.
DE PERDRIX, *art.* de Claris, 4.
PEREDES, *art.* Verdelhan, 6. 12.
DE PÉRIER, *art.* de Fayet, 2.
DU PÉRIER. Voyez *les Additions & Corrections*, *art.* d'Ailhaud.
DE LA PÉRIÉRE, *art.* le Compaſſeur, 3.
DES PERIÉS, *art.* de Serre, 3.
Permene, *art.* de Chaſtellard, *preuves*, 12.
DE PERNANC, *art.* de Chaſtellard, 5.
de Pernanco, *art.* de Chaſtellard, *preuves*, IX.
PERNET, *art.* de Combles, 9.
PERRIN, *art.* de Saulieu, 1.
DU PERON, *art.* de Navier, 5.
DE PÉRONNE, *art.* de Coucy, 2.
PERRAUD, *art.* Danguy, 1.
PERRAULT, *art.* le Roy-de Macey, 4.
PERREL, *art.* de Riquéty, 6.
DU PERRET, *art.* de Champagne, 10.
DU PERREY, *art.* Simon, 4.
PERRICHON, *art.* Chappuis, 8.
PERRIER, *art.* Fouſteau, 4.
DE LA PERRIÉRE, *art.* Bigot, 13; *art.* de Meynier, 2.
PERRIN, *art.* Chappuis, 15.
DE PERRIN, *art.* de Malvin, 46; *art.* de Riquéty, 11-12.
PERROT, *art.* Bigot, 14-15; *art.* le Carlier, 5.
PESCHARD, *art.* Rémond, 11.
PESCHART, *art.* de Combles, 11; & *art.* de Fleury, 10.
PÉTAU, *art.* Bigot, 4.
PETIT, *art.* le Compaſſeur, 3; *art.* Hocart, 5; *art.* Pariſot, 2; *art.* Rémond, 11; & *art.* le Seurre, 2. Voyez auſſi *les Additions & Corrections*, *art.* de Combles.
LE PETIT, *art.* Hocquart, 15.
PETITJEAN, *art.* le Seurre, 2.
PETITPAS, *art.* du Bois, 4.
PETITPIED, *art.* Rémond, 14.
DE PÉTRA, *art.* de Vénel, 5.
PÉTRÉ, *art.* de Colnet, 2.
DEL PEUCH, *art.* Chalvet, 2. *Voyez* du Puy.
DE PEURET, *art.* de Valier, 4.
PEYNOT, *art.* de Durat, 2.
DE PEYRABESSE, *art.* de Fayet, 4.
PEYRANI, *art.* de Julianis, 2.
DE LA PEYRE, *art.* de Batz-de Trenquelléon, 4. 5.
DE PEYRET, *art.* de Durat, 1.
DU PEYROUX, *art.* du Breuil, 2. 3. *Voyez* du Peiroux.
Peyteu, *art.* de Chaſtellard, *preuves*, IX.
PEYTOREAUX, *art.* Daſſier, 2.
PÉZANT, *art.* Prévoſt, 1.
PHELYPEAUX, *art.* Chappuis, 13; *art.* de la Marteliére, 1. 3.
PHILBERT, *art.* Aubert, 3.
DE PHILIBERT, *art.* de Payan, 3. 9.
PHILIPES, *art.* de Montbel, 14; *art.* Verdelhan, 9.
PHILIPPES, *art.* le Roy-de Macey, 1. 7.
PHILONARDE, *art.* de Payan, 2. 3.
PICARD, *art.* de Fleury, 2.
LE PICART, *art.* de Flécelles, 1.
PICAUD, *art.* du Garreau, 5.
DE PICHARD, *art.* de Durat, 10.
PICHERON, *art.* d'André, 5. *Voyez* Pycheron.
DE PICHON, *art.* de Coquet, 2; *art.* de Malvin, 42; *art.* de Redon, 3.
PICOT, *art.* le Neuf, 3.
PICQUENOT, *art.* Simon, 4.
PIERRE, *art.* de Malvin, 2; *art.* Simon, 4.
DE PIERRE, *art.* de Révilliaſc, 6. 7.
DE LA PIERRE, *art.* Maſcarene, 3; *art.* de Révilliaſc, 8; *art.* Verdelhan, 7. & 17.
DE PIERREPONT, *art.* de Coucy, 24.
DES PIERRES, *art.* de Montbel, 22.
PIGACHE, *art.* Simon, 3.
DE LA PIGANNIÉRE, *art.* le Roy-de Macey, 8.
PIGNÉ (en latin *Pignæus*), *art.* Bigot, 2.
PIGNONNEAU, *art.* de Montbel, 14.
PIGOUSSET, *art.* d'Auber, 3.

DU PILHON, *art.* de Révilliaſc, 8; *art.* de Sibert, 3.
Pillardi. Voyez *Roſſignoli.*
PILLET, *art.* Bourgevin, 4.
PILLON, *art.* de Fleury, 6; *art.* Hennequin, 2.
PILLOUST, *art.* Hocart, 3.
PIN, *art.* Verdelhan, 3.
DU PIN, *art.* Bigot, 18; *art.* de Chambre, 4; *art.* Daſſier, 9; *art.* de Mélet, 4.
PINART, *art.* de Lorgeril, 10.
PINÉDE, *art.* de Fayet, 4.
PINGOT, *art.* Bouvier, 1.
PINGREZ, *art.* Vaillant, 7.
PINIER, *art.* Daſſier, 9.
DE PINIERES, *art.* de Sibert, 3.
DE PINTEVILLE, *art.* Hocart, 6; & *art.* Loiſſon, 1.
PIOGER, *art.* de Riencourt, 9; *art.* le Roy-de Macey, 3.
DE PIQUET, *art.* Rémond, 16.
DE LA PIVARDIÉRE.
DE PIZE, *art.* de Claris, 2.
PIZON, *art.* de Montbel, 14.
DE LA PLACE, *art.* de Champagne, 5; *art.* de Combles, 6; *art.* de Galliſſet, 12.
DE PLAIMBLEU, *art.* des Champs, 2.
DU PLAIN, *art.* de Durat, 8.
PLAINPEL, *art.* le Neuf, 3. 5.
DE LA PLANCHE, *art.* de Fleury, 6; *art.* Fremyn, 7.
PLANCHON-CANTOBRE, *art.* de Serre, 2.
PLANQUE, *art.* Verdelhan, 12.
DU PLANTADIS, *art.* du Breuil, 2.
DE PLANTEROZE, *art.* Eſtiévre, 2.
DE PLANTEVID, *art.* Verdelhan, 7.
DE PLANTIER, *art.* de Brueys, 12.
DE PLAS, *art.* de Palhaſſe, 4.
DU PLASTRE, *art.* de Montillet, 5.
PLASTRIER, *art.* Macé, 4.
PLATEL, *art.* de Fleury, 11.
DU PLEIX, *art.* de Redon, 11.
DU PLESSIER, *art.* de Riencourt, 21.
DU PLESSIS, *art.* de Baillehache, 5.
DU PLESSIS-GEFFRARD, *art.* Danguy, 1.
DU PLESSIS-RICHELIEU, *art.* de Malvin, 33.
DE PLEURE, *art.* Hocquart, 13.
DE PLEURRE, *art.* le Neuf, 8.
DE PLEURS, *art.* Poterat, 1.
DE PLEZIER, *art.* de Malvin, 20.
PLOMBIN, *art.* de Laurés, 1.
PLONCHART, *art.* de Guiſlain, 2.
PLUMENT, *art.* Daſſier, 7.
POAN, *art.* Bourgevin, 4.
POCHET, *art.* Fremyn, 9.
POENET, *art.* de Montillet, 3.
DE POILVILAIN, *art.* de Chéveriie, 5.
DE POILVILLAIN, *art.* de Brunes-de Montloüet, 4.
DE POISIEU, *art.* de Chaſtellard, 7.
POISLE, *art.* Bigot, 2.
POITEVIN, *art.* Verdelhan, 10.
DE POITIERS, *art.* du Bois, 2; *art.* Nicolay, 9. *verſo* & 10; & *art.* de Reynaud, 7.
DE POIX, *art.* de Buiſſy, 2.
DE POLASTRON, *art.* des Laurents, 12.
DE POLIGNAC, *art.* de Mélet, 6; *art.* de Montbel, 7. 8. *Voyez* d'Orlan.
POLYER, *art.* du Garreau, 2.
DE POMAIROLS, *art.* de Coquet, 2.
DE POMARD, *art.* des Laurents, 5.
DE POMEYROL, *art.* de Malvin, 18.
DES POMMARE, *art.* des Champs, 5. *Voyez* d'Eſpommare.
DE PONAT, *art.* de Révilliaſc, 9.
PONCHIN, *art.* de Riquéty, 5.
PONS, *art.* d'Eſtelle, 2; *art.* de Nicolay, 3; & *art.* de Reynaud, 2. 3. 4. 6.
DE PONSAN, *art.* de Malvin, 10. 24. 35.
DE PONT, *art.* Daſſier, 6.
DU PONT, *art.* de Baillehache, 5; *art.* Bigot, 10; *art.* le Carlier, 5; *art.* de Chambre, 6; *art.* de Gantés, 7; *art.* Macé, 2.
DE PONTAC, *art.* de Malvin, 11. 38. 39.
DU PONTAVICE, *art.* le Roy-de Macey, 4.
DE PONTEVÉS, *art.* d'Albertas 6; *art.*

Digitized by Google

de Gantés, 6; *art.* de Liſle, 5; *art.* de Riquéty, 3. 15.
DE PONTHIEU, *art.* de Coucy, 6. 29.
DE PONTIEU, *art.* de Coucy, 25. *Voyez* de Mainiéres.
DE PONTROGER, *art.* Simon, 3.
POPULUS, *art.* de la Loëre, 1.
LE PORCHER, *art.* le Roy-de Macey, 6.
DE PORSSAC, *art.* Daſſier, 2.
de Porta, *art.* de Chaſtellard, 2.
DU PORTAIL, *art.* Fouſteau, 3.
DE *ou* DU PORTAL, *art.* de Claris, 6; *art.* de Gualy, 9; *art.* de Sibert, 1. 2. Voyez auſſi *les Additions & Corrections*, *art.* de Claris.
DE LA PORTE, *art.* de Palhaſſe, 5.
DE PORTUGAL, *art.* Bigot, 6.
Poſabo, *art.* de Chaſtellard, *preuves*, x.
DE POSSAC, *art.* de Claris, 6.
POT, *art.* de Montbel, 12. 13. 16.
POTEL, *art.* le Jeune-de Créquy, 4.
POTERAT.
DE LA POTERIE, *art.* de Vergnette, 4.
POTHIER. Voyez *les Additions & Corrections*, *art.* Bourgevin.
POTIN, *art.* Pariſot, 3.
DE POUDENX, *art.* de Valier, 4.
LE POUGNEUR, *art.* des Champs, 3.
POULAIN, *art.* de Lorgeril, 5. 6.
POULE, *art.* des Laurents, 6.
POULLARD, *art.* Hocquart, 17.
POULLET, *art.* de Champagne, 2; *art.* de Coucy, 23.
POUPELLIER, *art.* de Champagne, 11.
POUSSARD, *art.* Daſſier, 9.
DE POUSSINEAU, *art.* le Jeune-de Créquy, 11.
DU POUY, *art.* de Malvin, 34.
DE POYANNE, *art.* de Valier, 3.
POYAUD, *art.* de Beaupoil, 5.
DE POYOUSAN, *ou* DE POYOZAN, *art.* de Mélet, 9.
DE PRA, *art.* de Meynier, 4.
DE PRADINES, *art.* Hocart, 4.
DE PRALAT, *art.* Chalvet, 12. *Voyez* de Pratlap.
DE PRANEUF, *art.* de Brueys, 4.
DU PRAT, *art.* de la Myre, 5.
DE PRATLAP. *Voyez* de Pralat.
DU PRAY, *art.* le Neuf, 2.
DU PRÉ, *art.* d'Albertas, 12. *verſo*; & *art.* de Mélet, 3.
DE PRÉAUX, *art.* de Montbel, 19.
DE PRÉAUX & DE RAINEVAL (le Seigneur) *art.* de Coucy, 24. *Voyez* de Raineval.
DE PREISSAC, *art.* Daſſier, 5.
DE PREISSAS, *art.* de Malvin, 12. 21. *Voyez* de Preſſas & de Preyſſas.
DES PRÉS, *art.* de Chéverüe, 6.
DE PRÉSEAUX, *art.* de Colnet, 2.
DE PRESLE, *art.* de la Grange, 4.
DE PRESSAS, *art.* de Malvin, 13. *Voyez* de Preiſſas & de Preyſſas.
de Preſſins, *art.* de Chaſtellard, *preuves*, iij.
DES PRETZ, *art.* du Bois, 5.
DE PRÉVENQUIÉRES, *art.* de Malvin, 48. 50.
PRÉVOST, *art.* de Flécelles, 1; *art.* Pelet, 2.
PRÉVOST.
LE PREVOST, *art.* Bouviet, 1. 2; *art.* de Riencourt, 11; *art.* Trotérel, 3; *art.* de Vergnette, 6.
DE PREYSSAS, *art.* de Malvin, 22. 23. 24. 25. *Voyez* de Preiſſas & de Preſſas.
DES PREZ, *art.* de Buiſſy, 2.
DE PRIE, *art.* de Villette, 9.
PRIVADE, *art.* de Claris, 2.
PRIVAT, *art.* Verdelhan, 17. Voyez auſſi la *Table Généalogique du nom* de Crugi.
DE PRIGNAN, *art.* de Malvin, 10. 24.
DE PRINS, *art.* de Coucy, 20.
PRIOUZEAU, *art.* Sicard, 4.
PRONDRE, *art.* de Batz-de Trenquelléon, 5.
DE PRONVILLE, *art.* du Bois, 3.
PROTHAIS, *art.* de la Loëre, 1.
PROVOUST, *art.* de Chéverüe, 2; *art.* de Villette, 3.

LE PROUST, *art.* Bigot, 11.
DE PRUDHOME, *art.* de Palhaſſe, 4.
DE PRUGUE, *art.* de Valier, 5. 7.
DE PRUNG, *art.* Daſſier, 2. *Voyez* de Prunh.
DE PRUNH, *art.* Daſſier, 2. 3. *Voyez* de Prung.
PRUNIER, *art.* Nicolay, 26.
DE PSAILLY, *art.* de Champagne 3.
PUCELLE, *art.* de Galliffet, 7; *art.* Rémond, 2.
DE PUCHARIC, *art.* d'André, 5.
DU PUICH, *art.* Vaillant, 5.
DE PUIGUION. Voyez la *Table Généalogique du nom* de Crugi.
DE PUIMAGNHAN, *art.* de Mélet, 9.
DU PUIS, *art.* Vaillant, 7.
Pumlini, *art.* de Chaſtellard, *preuves*, XVI.
DU PUTZ (le S^r), *art.* des Champs, 3. *Voyez* de Caſſave.
DU PUY, *art.* de Batz-de Trenquelléon, 4; *art.* de Beaupoil, 2; *art.* Chalvet, 2. 9; *art.* de Chalup, 4; *art.* de Chaſtellard, 7; *art.* de Gualy, 4; *art.* de Malvin, 17. 18. 34; *art.* de Palhaſſe, 3; *art.* Pariſot, 3; *art.* de Saulieu, 4; *art.* Verdelhan, 6. 16, 17. 19. *Voyez* del Peuch.
DU PUYCHABRIER, *art.* Daſſier, 1.
DU PUYS, *art.* de Combles, 13.
DE PUYZILHOU, *art.* de Chalup, 1.
PUZOS, *art.* Fougeret, 1.
PYCHERON, *art.* d'André, 6. *Voyez* Picheron.
P'yſini, *art.* de Chaſtellard, *preuves*, VIII.

Q.

DE QUALY, *art.* de Gualy, 4. *Voyez* de Gualy.
QUARRÉ, *art.* de Montillet, 7.
QUATRESOLS, *art.* de Fleury, 7.
DE QUÉBRIAC, *art.* de Brunes-de Montlouet, 2.
QUEIRELLE, *art.* de Combys, 1.
DE LA QUELLERIE, *art.* le Carlier, 2. 3.
DE QUÉRALLY, *art.* le Roy-de Macey, 6.
QUESTIER *ou* QUETTIER, *art.* de Lorgeril, 5. 6.
LE QUIEN-DE LA NEUFVILLE.
QUIÉRET, *art.* de Coucy, 25.
DE QUIÉRET, *art.* de Riencourt, 6.
de Quinceu, *art.* de Chaſtellard, *preuves*, XI.
de Quincevo, *art.* de Chaſtellard, *preuves*, VIII. IX. XVI.
de Quinciaco, *art.* de Chaſtellard, *preuves*, iij.
DE QUINCIEU, *art.* de Chaſtellard, 5. 7.
DE QUIQUERAN, *art.* des Laurents, 5.
DE QUIROS, *art.* des Champs, 9.

R.

DE RABAR, *art.* de Batz-de Trenquelléon, 4.
DE RABASTENS, *art.* du Rieu, 2.
DE RABODANGE, *art.* Fouſteau, 4.
RABUIS, *art.* de Geoffroy, 3.
DE RACHE, *art.* du Bois, 2. *Voyez* de Raiſſe.
RACINE, *art.* des Laurents, 11. Voyez auſſi *les Additions & Corrections*, *art.* des Laurents.
DE RAFELLIS, *art.* d'Albertas, 16.
DE RAFFÉLIS, *art.* d'Ailhaud, 3; *art.* de Gantés, 2. *Voyez* de Raphélis.
DE RAFFIN, *art.* de Laurés, 2; & *art.* de Malvin, 46.
RAGU, *art.* Hocart, 7.
RAGUEAU, *art.* Bigot, 16-17.
RAIGNAULD, *art.* de Reynaud, 2. *Voyez* de Reynaud.
DE RAIMOND, *art.* des Laurents, 2; *art.* Verdelhan, 17. *Voyez* de Reimond, Reymond & de Reymond.
RAINAUD, *art.* de Reynaud, 2. *Voyez* de Reynaud.
RAINEAU, *art.* du Rieu, 3.
DE RAINEVAL, *art.* de Coucy, 30; *art.* de Riencourt, 2. *Voyez* de Préaux.
DE RAISSE, *art.* du Bois, 2. *Voyez* de Rache.
RALBET: Voyez *les Additions & Corrections*, *art.* Nicolay.

Digitized by Google

RALLU, *art.* Rémond, 1. 15.
RALLUAU, *art.* de Villette, 2.
DE RAM, *art.* de Redon, 2.
DE RAMBOUILLET, *art.* Bigot, 4. 6.
Rameſtanni, art. de Chaſtellard, *pr.* iij.
RAMEY.
DE LA RAMIÉRE, *art.* de Malvin, 34.
RAMPAL, *art.* de Riquéty, 5. & 6.
DE RANDE, *art.* de Riquéty, 1.
RAOUL, *art.* de Valier, 2.
DE RAPHÉLIS, *art.* de Liſle, 5. *Voyez* de Raſellis, & de Raffélis.
DE RAPIN, *art.* de Mélet, 3.
RAPINAT, *art.* Hocart, 12.
RAPINE, *art.* Bigot, 3.
DE RAS, *art.* de Chaſtellard, 3; & *pr.* 1.
DE RASSAC, *art.* Daſſier, 3.
DE RASSE, *art.* de Coucy, 14; & *art.* Verdelhan, 18.
RASSET, *art.* Fremyn, 8.
DE RATE, *art.* de la Croix-de Caſtries.
RAVAULT, *art.* Bouvier, 2.
DE RAVENEL, *art.* de Champagne, 4. 12; *art.* de Montigny, 2.
DE RAVET, *art.* de Vénel, 4.
RAVICHIO, *art.* de Malvin, 54.
RAVIER, *art.* de Durat, 12.
RAULIN, *art.* Hocart, 8; & *art.* de Montbel, 7.
RAVOT, *art.* de Buiſſy, 6.
DE RAY, *art.* de Riencourt, 16.
RAYMBERT, *art.* de Révilliaſc, 6.
RAYMOND, *art.* Daſſier, 2. *Voyez* Tournier.
DE RAYMOND, *art.* de Brueys, 10; *art.* de Mélet, 6; *art.* de Redon, 2.
DE RAYNAL, *art.* de Malvin, 47.
RAYNALT, *art.* de Reynaud, 2.
RAYNAUD, *art.* de Reynaud, 2.
} *Voyez* de Reynaud.
Raynaudi, art. de Chaſtellard, *preuves*, iij. iv.
RAYNAULD, *art.* de Reynaud, 2.
RAYNAUT, *art.* de Reynaud, 2.
} *Voyez* de Reynaud.
Rayneri, art. de Chaſtellard, *preuves*, iij.
Raynerii, art. de Chaſtellard, *preuves*, iv.
de Rayneriis, art. de Révilliaſc, 2.
RAYSONNE, *art.* de Gantés, 2. *Voyez* Reyſſon.
DE RAZAI, *art.* de la Pivardiére, 3.
DE RAZAY, *art.* de Durat, 5.
DE RAZILLY, *art.* Poterat, 4.
RÉARD, *art.* le Neuf, 3.
REBEZIES, *art.* de Batz-de Trenquelléon, 1.
DE REBLEYS. Voyez *les Additions & Corrections, art.* d'Auber.
RÉBOUL, *art.* des Laurents, 8.
LE REBOURS, *art.* de Caze, 6.
Rebut, art. de Chaſtellard, *pr.* XIV.
DE RÉCOURT, *art.* Hocart, 2.
LE REDDE, *art.* Bigot, 10.
DE REDON.
DE REDON, *art.* de Mélet, 6.
DE REFFUGE, *art.* Nicolay, 27.
RÉGNARD, *art.* le Seurre, 3.
RÉGNAUD, *art.* Daſſier, 8; *art.* de Mélet, 3; *art.* de Reynaud, 2.
} *Voyez* de Reynaud.
RÉGNAULD, *art.* de Reynaud, 2.
RÉGNAULT, *art.* de Reynaud, 1. 2.
} *Voyez* de Reynaud.
RÉGNIER, *art.* Rémond, 5; *art.* Thonier, 1.
DE REICH, *art.* de Chalvet, 17.
REIGNAULD, REIGNAULT, } *art.* de Reynaud, 2. *Voyez* de Reynaud.
DE REILHAC, *art.* de Champagne, 8.
DE REILLAC, *art.* de Durat, 5. *Voyez* de Rillac.
DE REIMOND, *art.* Verdelhan, 17. *Voyez* de Raimond, Reymond & Reymond.
DE REINES, *art.* d'André, 2.
REINE, *art.* de la Croix-de Caſtries.
DU REMART, *art.* Marquet, 3.
DE RÉMEREVILLE, *art.* d'Albertas, 4.
DE RÉMIGION, *art.* de Mélet, 12.
DE RÉMIGNY, *art.* de Combles, 14.
DE RÉMOLINS, *art.* de Brueys, 2.
RÉMOND.
DE RÉMOND, *art.* d'Albertas, 16.

REMPNOULX, *art.* Daſſier, 3.
DE RÉMUSAT, *art.* de Julianis, 4.
REMY *alias* LE REMY, *art.* le Carlier, 2. *Voyez* le Carlier.
DE RÉNALDE, *art.* d'Eſtelle, 2.
RENART, *art.* de Coucy, 20.
RÉNAUD, *art.* de Mélet, 12; & *art.* de Reynaud, 2. *Voyez* de Reynaud.
RÉNAULT, *art.* de Reynaud, 2. / RÉNAUT, *art.* de Reynaud, 2. } *Voyez* de Reynaud.
DE RÉNIAULME, *art.* le Carlier, 2.
RENOUARD, *art.* Bertin, 2.
RENOUL, *art.* des Laurents, 11.
DES REPAIRES, *art.* de Riencourt, 2.
DE RESELLIE, *art.* de Malvin, 36.
Reſtagnii, *art.* de Chaſtellard, *preuves*, IX.
DE RETHEL, *art.* de Coucy, 7.
DE RETZ-DE BRESSOLLES, *art.* de Montbel, 11.
DE REVEL. Voyez la *Table Généalogique du nom* de Crugi.
DE REVELLES, *art.* de Riencourt, 4.
DE REVERRAC, *art.* de la Croix-de Caſtries.
DE REUGNY, *art.* de Saulieu, 2.
RÉVIGLIASC, *Revigliaſci*, *de Revigliaſco*, RÉVILASC, RÉVILHASC, *de Reviliaſco*, } *art.* de Révilliaſc, 2. 3. & 4. *Voyez* de Révilliaſc.
DE RÉVILLIASC.
DE RÉVOL, *art.* de Montillet, 6.
REY, *art.* de la Croix-de Caſtries.
REYMOND, *art.* Chappuis, 9. 15; *art.* de Malvin, 28. 29; *art.* Verdelhan, 16. *Voyez* de Reimond.
DE REYMOND, *art.* de Mélet, 11.
DE REYNAL, *art.* de Fayet, 4.
REYNAUD, *art.* de la Grange, 2.
DE REYNAUD-DE MONTS.
DE REYNAUD, *art.* Chappuis, 16.
DE REYNAUD-DE PONS, *art.* de Reynaud, 4. 5. 6. 7. 8. 9.
Reynaudi, *art.* de Chaſtellard, *preuves*, XIV.
DES REYNAUDS, REYNAULD, REYNAULT, } *art.* de Reynaud; 2. *Voyez* de Reynaud.
REYNES, *art.* de Malvin, 8.
DE REYNIER, *art.* de Chalvet, 16.
Reynoudi, *art.* de Chaſtellard, *preuves*, X.
REYSSON, *art.* de Gantés, 2. *Voyez* Rayſonne.
DE REZ, *art.* Macé, 2.
RIARIA, *art.* de la Croix-de Caſtries.
DU RIBAUT, *art.* de Batz, 3.
DE RIBEIREIX, *art.* de Beaupoil, 8.
DE RIBEMONT, *art.* de Riencourt, 3.
DE RIBÉRE, *art.* des Laurents, 5; *art.* de Payan, 8.
RIBOT, *art.* Macé, 2.
DE RIBOTY, *art.* de Vénel, 4.
RICAUD, *art.* de Claris, 6.
RICHARD, *art.* de Payan, 7.
DE RICHARDON, *art.* de Montbel, 11.
DE RICHEBOIS, *art.* de Lorgeril, 5.
RICHER, *art.* de Champagne, 8; *art.* Chappuis, 13; *art.* le Jeune-de Créquy, 11.
DE RICOZ, *art.* de Révilliaſc, 8.
RICQUET, RICQUETE, RICQUETI, RICQUETZ, } *art.* de Riquéty, 2. 6. 10. *Voyez* de Riquéty.
LE RIDDEUR, *art.* le Carlier, 2. *Voyez* le Carlier.
DE LA RIE, *art.* de Montbel, 14.
DE RIENCOURT.
DE RIENCOURT, *art.* de Guiſlain, 3. *Voyez* de Ryencourt.
de Riencurt, *art.* de Riencourt, 1.
DE RIEU. DEL RIEU. } *Voyez* du Rieu.
DU RIEU.
DE RIGAUD, *art.* de Durat, 10.
RIGLET, *art.* Bigot, 11.
DE RIGNAC, *art.* de Chaſtellard, 11.
RIGON, *art.* de Caze, 1.
DE RILLAC, *art.* de Durat, 5. *Voyez* de Reillac.
RINGARD, *art.* de Riencourt, 12.

Digitized by Google

RIOLLAND, *art.* Bigot (*), 2.
(*) *Famille établie en Touraine.*
RIOT, *art.* de Nicolay, 5.
Riparum, *art.* de Chaſtellard, *preuves* 3.
RIPERT, *art.* d'Eſtelle, 2.
DE RIPERT, *art.* des Laurents, 2.
RIQUET. DE RIQUET. RIQUÉTI. *Riqueti.* RIQUETTY. *Voyez* de Riquéty, pages 2. 3. 4. 5. 7. 8. 9. 10. 11.
DE RIQUÉTY.
DE RIQUÉTY, *art.* d'Albertas, 2. 9.
DE RIVAUDE, *art.* de Montbel, 17.
RIVET, *art.* de la Marteliére, 1.
RIVIÉRE, *art.* de Claris, 6.
DE LA RIVIERE, *art.* de Batz-de Trenquelléon, 2; *art.* Bigot, 1; *art.* de Buiſſy, 2; *art.* Chappuis, 5; *art.* de Coucy, 34; *art.* Hocart, 5; & *art.* Hocquart, 13.
RIVILLE, *art.* de Saulieu, 1.
de Rivo. Voyez du Rieu.
DE RIZOU, *art.* de Redon, 9.
DE ROBERSART, *art.* de Riencourt, 3.
ROBERT, *art.* d'Auber, 3; *art.* de Gantés, 3; *art.* de Malvin, 2; *art.* de Montbel, 14; & *art.* le Neuf, 7.
DE ROBERT, *art.* de Liſle, 6.
Roberti, *art.* de Chaſtellard, *preuves*, xviij.
DE ROBILLARD, *art.* de Malvin, 33. 44. 51. 54.
ROBIN, *art.* Fremyn, 8; *art.* de Montillet, 4; & *art.* Sicard, 4.
ROBINET, *art.* de Beaupoil, 2; & *art.* de Flécelles, 2.
ROBINOT, *art.* de Fleury, 9.
DE ROBION, *art.* d'Eſtelle, 2.
ROCHE, *art.* Chalvet, 3; *art.* de Fayet, 5; *art.* de Riquéty, 2. 3.
DE ROCHE, *art.* de Redon, 8.
DE LA ROCHE, *art.* du Breuil, 7; *art.* de Coquet, 2; & *art.* Hocquart, 14.
DE LA ROCHE-D'EURRE, *art.* de Payan, 10.
DE LA ROCHEAIMON, *art.* du Breuil, 2; *art.* de Durat, 5; & *art.* de la Pivardiére, 3.
DE ROCHEBARON, *art.* Chappuis, 6. 7; *art.* de Reynaud, 7; & *art.* Verdelhan, 17.
DE ROCHECHOUARD, *art* de la Croix-de Caſtries; & *art.* Nicolay, 24.
DE ROCHEDAGOUX, *art.* Gaulmyn, 6.
DE ROCHEFORT, *art.* Chalvet, 5; *art.* de Reynaud, 8.
DE LA ROCHEFOUCAUD, *art.* de Batz-de Trenquelléon, 5. 6; *art.* Chalvet, 8; *art.* de Crugi, 4; *art.* Daſſier, 6; *art.* de Montbel, 18; *art.* de Reynaud, 4.
DE LA ROCHEFOUCAULT-DE ROYE, *art.* de la Marteliére, 1.
DE ROCHEGUDE, *art.* de Nicolay, 2.
DE ROCHEMORE, *art.* de Riquéty, 18.
ROCHEREAU, *art.* Hocart, 5.
ROCHET, *art.* Chappuis, 13.
ROCHETE, *art.* Verdelhan, 10.
DE LA ROCHETTE, *art.* Chalvet, 10. 12. 13.
DE ROCOFUEILH, *art.* de Malvin, 22. *Voyez* de Roquefeuil.
DE LA ROCQUE, *art.* de Chéveruë, 6; & *art.* de Mélet, 6.
DE RODDES, *art.* des Laurents, 8.
DE RODES, *art.* de Nicolay, 7.
DE RODIS, *art.* d'Albertas, 11.
DE RODULPH, *art.* de Redon, 3.
DE ROFFIGNAC, *art.* de Durat, 5.
ROGER, *art.* Bigot, (*) 2.
(*) *Famille établie en Touraine.*
ROGIER. *Voyez* de Rougéri.
DE ROHAN, *art.* de Lorgeril, 1. 4. DE ROHAN-CHABOT, *art.* Nicolay, 22.
DE ROISSY, *art.* de Villette, 9.
DE ROL, *art.* de Chambre, 4.
DE ROLAT, *art.* Gaulmyn, 10. *Voyez* de Rollat.
DE ROLLAND, *art.* d'Albertas, 3.
Rollandi, *art.* de Chaſtellard, *preuves*, iij & xv.
DE ROLLAT, *art.* de Durat, 7. *Voyez* de Rolat.

ROLLET, *art.* de Montillet, 4. & *art.* de Reynaud, 9.
DE ROMAIN, *art.* de Vergnette, 5.
Romani, *art.* de Chaſtellard, *preuves*, viij.
DE ROMIEU, *art.* de Fay, 3.
DE ROMMECOURT, *art.* le Carlier, 4.
DE RONCHEROLLES, *art.* Nicolay, 20; *art.* de Riencourt, 12. 15.
DE RONDIER, *art.* de Lorgeril, 7.
de Ronneys, *art.* de Chaſtellard, *preuves*, ij.
DU RONSAY, *art.* de Vaucelles, 2.
DE ROQUARD, *art.* de Payan, 4.
DE ROQUE, *art.* de Caze, 5.
DE LA ROQUE, *art.* d'Albertas, 3; *art.* de Guiſlain, 7; *art.* Maſcarene, 1; & *art.* le Neuf, 5.
DE ROQUEFEUIL, *art.* de Montbel, 19; & *art.* de Serre, 1. *Voyez* de Rocofueilh.
DE ROQUESERVIERE, *art.* Verdelhan, 15.
DE LA ROQUETTE, *art.* du Rieu, 1.
DE ROQUIGNY, *art.* le Carlier, 4.
DE ROSET, *art.* de Crugi, 1.
DE ROSETAIN, *art.* de Montillet, 5.
DE ROSNAY, *art.* Hocart, 12.
DE ROSNY, *art.* Nicolay, 18.
DE ROSOY, *art.* de Coucy, 26.
ROSSEL, *art.* de Fayet, 2.
DE ROSSEL, *art.* de Brueys, 12.
DE ROSSET, *art.* de la Croix-de Caſtries; & *art.* de Galliffet, 4.
DE LA ROSSIÉRE, *art.* de Bordes, 2.
Roſſignoli, *art.* de Chaſtellard, *preuves*, xii. Voyez *Pillardi*.
Roſtagni, *art.* de Fayet, 1.
ROSTAIN, *art.* de Chaſtellard, 5.
ROSTAN, *art.* de Chaſtellard, 5, & *preuves* vii.
DE ROSTANG, *art.* de Caze, 2.
ROTIER, *art.* de la Marteliére, 1.
DES ROTOURS, *art.* de Baillehache, 5; *art.* de Villette, 7.
ROUAULT, *art.* de Riencourt, 12; *art.* Sicard, 2; *art.* de Villette, 7.
ROUBERT, *art.* de Chalup, 5.
DE ROUCY, *art.* de Coucy, 2. 4. 5. 24. 25. 29; *art.* Hocart, 4. *Voyez* du Bos.
ROUDIER, *art.* Bigot (*), 3.
(*) *Famille établie en Touraine.*
ROVERO, *art.* de Malvin, 54.
DE ROUGÉ, *art.* de Lorgeril, 1.
DE ROUGEMONT, *art.* le Compaſſeur, 5. Voyez *de Rubeomonte* & *Vacherii*.
DE ROUGÉRI, *art.* de Julianis, 2. *Voyez* Rogier.
ROVIERE, *art.* de Serre, 2; *art.* Verdelhan, 5. 6. 10.
de Rovigliaſco, ROVILHASC, } *art.* de Révilliaſc, 2. & 4. *Voyez* de Révilliaſc.
ROUILLÉ, *art.* de Caze, 6.
ROVILLIASC, *art.* de Révilliaſc, 4. *Voyez* de Révilliaſc.
ROULET, *art.* de Soyres, 4.
DU ROULX, *art.* de Révilliaſc, 9.
DE ROVOIRE, *Rovoiri*, *de Rovoiria*, *Rovoyri*, } *art.* de Chaſtellard, 3. 4; & *preuves*, pages j. ij. iv. & viij.
ROUSSEAU, *art.* de la Pivardiére, 3.
ROUSSEL, *art.* de Fayet, 5; *art.* de Fleury, 3; *art.* de Riencourt, 13; *art.* le Roy-de Macey, 1; *art.* de Saulieu, 3.
ROUSSET, *art.* de Payan, 8.
ROUSTAN, *art.* de Riquéty, 8.
ROUVERAY, *art.* Fouſteau, 6.
DE LA ROUVIERE, *art.* de Brueys, 13; *art.* Verdelhan, 13.
ROUX, *art.* d'Ailhaud, 5; *art.* Gaulmyn, 7; *art.* de Julianis, 2; *art.* de Riquéty, 5. Voyez *Ruffi* & de Roux.
ROUX *dit* DALLERAC, *art.* de Riquéty, 8.
ROUX-DRAGEANT, *art.* de Chaſtellard, 10.
DE ROUX, *art.* de Gantés, 5; *art.* de Geoffroy, 3; *art.* de Révilliaſc, 10; *art.* de Riquéty, 4; *art.* de Serre. *Voyez* Roux & *Ruffi*.
DE ROUX, *art.* de Malvin, 46. *Voyez* d'Aroux.

Digitized by Google

LE ROUX, *art.* du Breuil, 5; *art.* Simon, 3; *art.* Trotterel, 1.
ROUXEL, *art.* de Lorgeril, 5. 6.
DE ROUYN, *art.* de Fleury, 10.
DE ROUZIERS, *art.* Daſſier, 5. 6. 7.
ROY, *art.* Gaulmyn, 12.
DU ROY, *art.* de Malvin, 17. 18.
LE ROY, *art.* Bourgevin 1; *art.* de Buiſſy, 4; *art.* Thonier, 3; & *art.* Vaillant, 2. 3.
LE ROY-DE MACEY.
DE ROYE, *art.* de Coucy, 34.
DE ROYER, *art.* de Riquéty, 17.
DE ROYERS, *art.* le Roy-de Macey, 5.
DE ROZEL, *art.* de Gualy, 5. 6.
ROZETTE, *art.* Simon, 2.
DE ROZIER, *art.* de Brueys, 13.
DU ROZIER, *art.* Chappuis, 16.
de Rua, *art.* de Chaſtellard, *preuves*, XIV.
RUAU, *art.* Bigot (*), 2.
(*) *Famille établie en Touraine.*
RUAULT, *art.* de Baillehache, 9; *art.* de Brunes-de Montloüet, 6.
RUBAL, *art.* de Bordes, 2.
de Rubeomonte, *art.* de Chaſtellard, *preuves*, VII. *Voyez* de Rougemont & *Vacherii.*
LA RUE, *art.* de Chalup, 7.
DE LA RUE, *art.* de Baillehache, 12; *art.* de Riencourt, 8. 14. Voyez *de Rua.*
Ruffi, *art.* de Riquéty, 5. *Voyez* Roux & de Roux.
DE RUMIGNY, *art.* de Coucy, 7 26.
DE RUNES, *art.* de la Myre, 6; *art.* de Riencourt, 7.
de Ruppeacuta (de Rochegude), *art.* de Nicolay, 2.
Ruvigliaſce, *Ruvigliaſci*, *de Ruvigliaſco*, *art.* de Révilliaſc, 2. 3. *Voyez* de Révilliaſc.
RUYTTER, *art.* du Bois, 6.
RUZÉ, *art.* de Chéverüe, 3.
DE RUZÉ. Voyez *les Additions & Corrections*, *art.* de Gantés.
DE RYENCOURT. *Voyez* de Riencourt.

S.

DE SABATÉRIIS, *art.* d'Albertas, 2. 5.
SABATIER *ou* DE SABATIER, *art.* Verdelhan, 6. 16. 17.
SABI, *art.* Verdelhan, 2.
SABIONELLI, *art.* des Laurents, 3.
SABOUROUX, *art.* de Coquet, 3.
DE SABRAN, *art.* d'Albertas, 6; *art.* de Fayet, 1.
DE SABREVOIS, *art.* Hennequin, 4.
DE SACQUESPÉE, *art.* de Riencourt, 7.
DE SADE, (*de Sadone*), *art.* d'Albertas, 3. *Voyez* de Sado, *de Sadone*, & de Sauze.
DE SADO, *art.* de Julianis, 1. *Voyez* de Sade & *de Sadone.*
de Sadone, *art.* d'Albertas, 3; *art.* de Julianis, 1. *Voyez* de Sade & de Sado.
SAFALIN, *art.* de Riquéty, 4.
DU SAGES, *art.* de Mélet, 8.
DE SAGREVILLE, (*le Sieur*), *art.* de Brueys, 6.
DE SAHUGUET, *art.* de Coucy, 21.
DU SAIGE, *art.* de Mélet, 8.
DE LA SAIGNE, *art.* de la Croix-de Caſtries.
DE SAILLANS, *art.* Chalvet, 1. 12.
DE ST ANDRÉ, *art.* de Brueys, 5; *art.* de Chaſtellard, *preuves*, iij; *art.* de Guiſlain, 6; *art.* de Nicolay, 8.
DE ST ASTIER, *art.* de Beaupoil, 2.
DE ST AVI, *art.* de Chaſtellard, *preuves*, V. VI.
DE ST AULAIRE, *art.* de Beaupoil, 1.
DE ST BÉLIN, *art.* de Champagne, 7. 8. 15.
DE ST BONNET, *art.* de Brueys, 10.
DE ST CHAMANS, *art.* de Montillet, 6.
DE ST CHAMANT, *art.* Daſſier, 5.
DE ST CHRISTOPHE. Voyez *de Sancto Xpoſoro.*
DE ST DENIS, *art.* de Villette, 3.
DE ST ERNOUL, *art.* de Riencourt, 7.
DE ST FÉLIX, *art.* de la Croix-de Caſtries, 2.
DE ST GEORGES, *art.* de Riencourt, 9.
DE ST GERMAIN, *art.* de Chéverüe, 6; *art.*

6 ; *art.* de Lorgeril, 10.
DE S^T HILAIRE, *art.* le Carlier, 2.
DE S^T JEAN-DE JÉRUSALEM (Ordre), *art.* des Laurents, 1.
DE S^T JULIEN, *art.* de Serre, 2.
DE S^T JULLIEN, *art.* du Breuil, 2.
DE S^T LARY, *art.* de Batz-de Trenquelléon, 1.
DE S^T LAURENS (le S^r), *art.* de Brunes-de Montloüet, 4.
DE S^T LEU, *art.* de Coucy, 8.
DE S^T MARTIAL, *art.* de Jaubert, 3.
DE S^T MARTIN, *art.* d'André, 2 ; *art.* de Chambre, 4. 6 ; *art.* de Combys, 1 ; & *art.* le Roy-de Macey, 3.
DE S^T MATHIEU, *art.* de Malvin, 32.
DE S^T MAURE, *art.* du Breuil, 4. *Voyez* de St More, de St Mort & de Ste Maure.
DE S^T MAURICE, *art.* de Champagne, 16 ; *art.* de Gualy, 2. & 3 ; *art.* de Vergnette, 2.
de St Mauriſſa, *art.* de Gualy, 2. *Voyez* de St Maurice.
DE S^T MORE. *Voyez* de St Maure, de St Mort & de Ste Maure.
DE S^T MORT, *art.* du Breuil, 6. *Voyez* de St Maure, de St More & de Ste Maure.
DE S^T OUEN, *art.* de Riencourt, 22.
DE S^T PAER, *art.* le Roy-de Macey, 1.
DE S^T PAUL (*le Sg^r*), dit *le Maréchal de St Paul*, *art.* de Coucy, 17.
DE S^T PAUL, *art.* des Laurents, 2.
DE S^T PERN, *art.* de Lorgeril, 3.
DE S^T PIERREMONT, *art.* de Coucy, 25.
DE S^T POL, *art.* de Brueys, 1.
DE S^T PRIEST, *art.* de Chaſtellard, 8.
DE S^T PROJET. Voyez *de Sancto Prejecto.*
DE S^T REMY, *art.* Hennequin, 5 ; *art.* de Riencourt, 7. 10.
DE S^T SALVADOUR, *art.* du Rieu, 1.
DE S^T WAAST, *art.* le Carlier, 1. *Voyez* Morel.
DE S^T YRIER, *art.* du Breuil, 2.
DE S^TE COLOMBE, *art.* Daſſier, 9.
DE S^TE CROIX, *art.* de Baillehache, 9.
DE S^TE MAURE, *art.* de Montbel, 8. *Voyez* de St Maure, de St More & de St Mort.
DE SAIRHES, *art.* de Jaubert, 3.
DE SAISSEVAL, *art.* de la Marteliére, 3 ; *art.* de Riencourt, 2. 3. 14.
DU SAIX, *art.* de Meynier, 5.
SALADIN, *art.* Chappuis, 14.
DE SALAGNAC. Voyez *la Table Généalogique du nom* de Crugi.
DE SALESSES, *art.* Chalvet, 10 ; *art.* de Serre, 3.
SALGUES, *art.* de Claris, 5.
DE SALIGNAC, *art.* de Malvin, 11, 38 ; *art.* de la Pivardiére, 1.
SALIGNON, *art.* de Chaſtellard, 7.
DE SALIN, *art.* de Montbel, 9 ; *art.* Verdelhan, 14.
DE SALINS, *art.* de Montbel, 7 ; *art.* Prévoſt, 1.
DE LA SALLE, *art.* Chappuis, 12 ; *art.* Fremyn, 7. 8 ; *art.* de Reynaud, 6 ; *art.* de Valier, 7. 8.
DE SALLET, *art.* de la Marteliére, 4.
SALLIER, *art.* Hocquart, 14.
DE SALNOVE, *art.* de Champagne, 18 ; *art.* de Montigny, 2.
DE SALVAN-ISOARD, *art.* de Galliffet, 4.
DE SALVANCY, *art.* de Galliffet, 4.
DE SALVAT, *art.* de Palhaſſe, 3.
Salvatoris, *art.* de Chaſtellard, *preuves*, VI.
DE SALUCES, *art.* de Montbel, 6. 7.
DE SALVERT, *art.* du Breuil, 8.
Salveſtre, *art.* de Chaſtellard, *preuves*, ij.
SAMBUE, *art.* d'Ailhaud, 4.
DE SAMPIGNY, *art.* de Fleury, 2.
SANASE, *art.* de Malvin, 22.
DE SANCEY, *art.* Rémond, 11.
de Sancto Prejecto, *art.* de Chaſtellard, *preuves*, XI.
de Sancto X'pofforo, *art.* de Chaſtellard, *preuves*, XIII.
DU SANGUINET, *art.* de Chambre, 2.

SANQUERET, *art.* Cappy, 4.
SANSON, *art.* Burin, 2; *art.* de Riencourt, 19.
DE SANZILLON, *art.* de Beaupoil, 6. 8; *art.* du Garreau, 4. 5.
DE SAPINCOURT, *art.* de Guiſlain, 3.
Saracti, *art.* de Chaſtellard, *preuves*, xvj.
DE SARAZIN, *art.* Verdelhan, 15.
DE SARCÉ, *art.* de Chéveruë, 5.
DE SARCILLY, *art.* le Neuf, 3.
DE SARCUS, *art.* de Riencourt, 17.
SARDAING, *art.* Marquet, 1.
DE SARDINI, DE SARDYNY, *art.* d'André, 5.
DE SARPE, *art.* de Riencourt, 10.
DE SARRAT, *art.* de Brueys, 3.
DE SARRAU, *art.* Bigot, 5.
SARRAZIN, *art.* Bigot, 11. 12.
DE SARRET, *art.* de Chalvet, 17.
DE SARTRE, *art.* de Falantin, 1.
DE SASSENAGE, *art.* de Montbel, 8; *art.* de Reynaud, 7.
Saturnini, *art.* de Chaſtellard, *preuves*, vj.
SAVART, *art.* Bourgevin, 1.
SAVARY, *art.* de Montbel, 20; *art.* le Roy-de Macey, 2.
DE LA SAUGERE, *art.* de Brunes-de Montloüet, 3.
DE SAUGEUSE, *art.* de Vergnette, 4.
DE SAUGNAC, *art.* de Malvin, 8. 46.
DE SAUGUES, *art.* de Baillehache, 3.
DE SAVIGNAC, *art.* du Breuil, 2; *art.* de Malvin, 7. 22.
DE LA SAULAIE, *art.* de la Pivardiére, 2.
DE SAULIEU.
(DE SAULX-) DE TAVANNES, *art.* Chappuis, 19.
SAUMAIZE, *art.* Rémond, 3.
DE SAUMAIZE, *art.* Bigot, 11; *art.* de Flécelles, 5.
DE SAUNADE, *art.* de Durat, 11.
SAUNIER, *art.* de Beaupoil, 8; *art.* de Chalup, 2.
DU SAUNIER, *art.* Chalvet, 11.
DE SAVONNIÉRES, *art.* le Jeune-de Créquy, 8.
DE SAVOURNIN, *art.* d'Ailhaud, 4.
DE SAVOYE, *art.* Chappuis, 19; *art.* de Coucy, 31. 34; *art.* de Malvin, 7. 8. 9. 23. 25. 26. 28; *art.* de Montbel, 2. 5. 7. 9. 10; *art.* de Reynaud, 7.
DE SAUSY, *art.* de Riencourt, 1. *Voyez* de Hames.
DE SAUVAGE, *art.* de Champagne, 5.
DE SAUVION, *art.* Bertin, 2. 3.
DU SAUX, *art.* Hocart, 8.
DE SAUZAY, *art.* Bigot, 11.
DU SAUZE (*), *art.* d'Albertas, 2.
(*) *Vraiſemblablement* de Sade.
DE SAXE, *art.* de Coucy, 5.
DE SAXE-HILDBURGHAUSEN, *art.* de Malvin, 28.
de Saxonagio (de Saſſenage), *art.* de Montbel, 8.
SCARRON, *art.* de Caze, 2.
DE SCEPEAUX, *art.* de Chéverüe, 3; *art.* de Malvin, 10.
DE SÉBOULIN, *art.* de Vénel, 4.
SECART, *art.* le Jeune-de Créquy, 5.
DE SÉCILLON, *art.* de Combles, 8.
LE SECQ, *art.* le Compaſſeur, 4.
DE SÉDILHAC, *art.* de Malvin, 36.
DE SÉGONZAC *ou* DE SÉGONZAT *ou* DE SÉGOUZAC, *ou encore* DE SÉGOUZAT, *art.* du Breuil, 6.
SÉGUENOT, *art.* Cromot, 3.
SÉGUIER, *art.* Bigot, 10.
SÉGUIN, *art.* Rémond, 12.
DE SÉGUINS, *art.* de Galliffet, 4.
DE SÉGUIRAN, *art.* d'Albertas, 6. 13; *art.* de Galliffet, 6; *art.* de Julianis, 5.
DE SÉGUR, *art.* de Mélet, 10.
DE SÉGURET, *art.* de Redon, 3.
LE SEILLIER, *art.* des Champs, 3.
DE SEISSEL, *art.* de Reynaud, 7.
DE SELGUES, *art.* du Rieu, 2.
DE SÉMILLY, *art.* de Baillehache, 9.
DE SÉMYN, *art.* Gaulmyn, 11.
SENAULT, *art.* le Seurre, 2.
SENAUT, *art.* Rémond, 15.
LE SÉNÉCHAL, *art.* de Combles, 6; *art.* de Riencourt, 22.
de Seneſterra, *art.* le Compaſſeur, 1.

Digitized by Google

DE SÉNICOURT, *art.* de Riencourt, 7.
DE SENLIS, *art.* de Coucy, 13.
DE SENNECÉ (le S^r) *art.* Prévoſt, 1.
(SENNETERRE)-DE LA FERTÉ, *art.* de Flécelles, 4; & *art.* de la Marteliére, 1.
SENOT, *art.* le Neuf, 7.
DE SENS, *art.* du Breuil, 2; & *art.* Poterat, 1.
LE SENS, *art.* de Beaupoil, 4; *art.* le Roy-de Macey, 4.
DE SENTOUCH, *art.* de Falantin, 1.
DE SENTOUT, *art.* de Mélet, 12.
SÉPÉDE, *art.* de Redon, 9.
DE SERCHES, *art.* de Coucy, 33.
DE SÉRIAC, *art.* de Batz-de Trenquelléon, 1.
DE SÉRICOURT, *art.* de Guiſlain, 4.
de Serrata, *art.* de Chaſtellard, *preuves*, vj.
SERRE, *art.* de Chaſtellard, *preuves*, xviij; *art.* de Serre, 1. *V.* de Serre.
DE SERRE.
DE SERRE, *art.* Chappuis, 7; *art.* des Laurents, 5.
DU SERRE, *art.* de Serre, 1. *V.* de Serre.
LA SERRE, *art.* Marquet, 2.
DE LA SERRE, *art.* de Champagne, 6. 10; & *art.* de la Myre, 3.
SERRES, *art.* de Malvin, 34; & *art.* de Serre, 1. } *Voyez* de Serre.
DE SERRES, *art.* Nicolay, 9; & *art.* de Serre, 1. } *Voyez* de Serre.
DES SERRES, *art.* de Payan, 6.
SERVONNET, *art.* Chappuis, 14.
LE SÉRURIER, *art.* Hocart, 9.
LE SESNE, *art.* Gaulmyn, 5; & *art.* de Vergnette, 5.
DE SÉVEMOND, *art.* de Riencourt, 8.
SÉVERAC, *art.* de Gualy, 2.
DE SÉVERAC, *art.* de Meynier, 6.
Seugnoreti, *art.* de Chaſtellard, *preuves*, xiij.
DE SEVIN, *art.* de Malvin, 26. 40.
LE SEUR, *art.* Bigot (*), 2.
(*) *Famille établie en Touraine.*
DE SEURRE, *art.* le Seurre, 2. *Voyez* le Seurre.
LE SEURRE.
Sextoris, *art.* de Chaſtellard, *preuves*, iij. iv.
DE SEY, *art.* Chalvet, 2. *Voyez* de Cey.
DU SEY, *art.* de Galliffet, 2.
DE SEYSSEL, *art.* de Montbel, 7.
DE SIBERT.
DE SIBERT, *art.* de Nicolay, 5; & *art.* de Payan, 6.
SIBON, *art.* d'Eſtelle, 2.
SIBOUD, *art.* de Chaſtellard, 3. Voyez *Syboudi.*
SIBUET, *art.* de Chaſtellard, 6. Voyez *Sibueti* & *Sybueti.*
Sibueti, *art.* de Chaſtellard, *preuves*, xj. *Voyez* Sibuet & *Sybueti.*
SICARD.
SICART. *Voyez* Sicard.
SICCAMOY, *art.* Daſſier, 3.
SICCARD. *Voyez* Sicard.
SICOLLE, *art.* d'Eſtelle, 2.
SIGALDA, *art.* de Gualy, 1.
SIGAUD, *art.* de Fay, 2. *Voyez* du Palaix.
DE SIGNIÉR, *art.* de Julianis, 1.
DE SIGNY, *art.* le Roy-de Macey, 6; *art.* de Vaucelles, 2.
LE SILLEUR, *art.* de Villette, 6. *Voyez* le Cilleur.
SILVE, *art.* de Riquéty, 7.
SILVY, *art.* de Galliffet, 13.
SIMENEL, *art.* Bigot, 8.
DE SIMIANE, *art.* Ramey, 1.
SIMON.
SIMON, *art.* de Baillehache, 2.
DE SIMON, *art.* de Beaupoil, 2.
SIMONELLY, *art.* Chappuis, 11.
SIMONET, *art.* de Bordes, 5.
SIMONY, *art.* de Combles, 1. 3.
SINARGUE, *art.* de Brueys, 11.
DE SINÉTY, *art.* de Julianis, 4.
SINGAREAU, *art.* Daſſier, 3. 5.
SINSON, *art.* Bigot, 8.
DE SIOREU, *art.* de Chaſtellard, 3; & *preuves*, 1.
SIRJEAN, *art.* de Combles, 12.
DE SIROS, *art.* de Valier, 5.

DE SOEYRE, DE SOEYRES, DE SOIRE, DE SOIRES, *art.* de Soyres, 1. *Voyez* de Soyres.
SOIROT, *art.* Rémond, 6.
DE SOISSONS, *art.* de Coucy, 26.
DE SOLAGES, *art.* du Rieu, 2.
SOLARO (Solar) *art.* de Malvin, 54.
DE SOLAS, *art.* de la Croix-de Caſtries.
SOLDANI, *art.* de Riquéty, 2.
de Solerio, *art.* Verdelhan, 3. *Voyez* de *ou* du Solier.
SOLIER, *art.* Verdelhan, 13. 14. 17.
DE *ou* DU SOLIER, *art.* Verdelhan, 3. Voyez *de Solerio.*
DE SOLIGNAC, *art.* de la Croix-de Caſtries.
SOLLIER, *art.* Verdelhan, 17.
DE SOMMEREUX, *art.* de Riencourt, 4.
DE SOMMIÉVRE, *art.* de Reynaud, 5.
SONNET, *art.* de Coucy, 22. 23.
DE SONS, *art.* de Riencourt, 11.
DE SORNY, *art.* de Guiſlain, 3.
DE SOTENGHIEN, (*le Seigneur*) *art.* de Coucy, 8.
DE SOUANS, *art.* de Mélet, 9. *Voyez* de Bouans.
SOUBREYRAN. Voyez *les Additions & Corrections*, *art.* Marquet.
SOUC, *art.* de Chalup, 6.
DE SOUCANYE, *art.* de Vergnette, 6.
SOUCHAY, *art.* Danguy, 1.
DE SOUCHET, *art.* du Rieu, 4.
DE SOUERES, DE SOUEYRES, *art.* de Soyres, 1. *Voyez* de Soyres.
DE SOUFFLIER, *art.* de Champagne, 11; & *art.* de Montigny, 2.
DU SOUIL, *art.* de Chambre, 2. *Voyez* de Fortiſſon.
SOULET, *art.* Sicard, 2.
SOULIERRE, *art.* Verdelhan, 13.
DU SOULLIER, *art.* d'André, 3.
DU SOURBIÉ *alias* DE *ou* DU SOURBIER, *art.* de Malvin, 15.
SOURDEAU, *art.* du Bois, 4.
DE SOURNIAC, *art.* de Fayet, 4.
DE SOUYRES, DE SOYERE, DE SOYRE, *art.* de Soyres, 1. *Voyez* de Soyres.
DE SOYRES.
SPÉRE, *art.* de Julianis, 3.
DE SPINASSON, *art.* Verdelhan, 2. 9. *Voyez* Deſpinaſſon & d'Eſpinaſſon.
DE STAVAYÉ, *art.* de Montbel, 6.
SUBTIL, *art.* le Quien, 4.
LE SUEUR, *art.* le Neuf, 6.
SUIGNOT, *art.* Cromot, 2.
SURGY, *art.* Bigot, 2.
SUSANNET. Voyez *la Table Généalogique du nom* de Crugi.
DE SUZANNE, *art.* Hocart, 2.
Syboudi, *art.* de Chaſtellard, *preuves*, j. iij. *Voyez* Siboud.
Sybueti, *art.* de Chaſtellard, *preuves*, xj. xij. xv. *Voyez* Sibuet & *Sibueti.*
Sylvonis, *art.* de Chaſtellard, *preuves*, vij.
SYMON, *art.* de Brunes-de Montloüet, 5.
DE SYMON, *art.* Simon, 2. *Voyez* Simon.

T.

TABAREAU, *art.* de Villette, 7.
DU TAIL, *art.* de Lorgeril, 2. Voyez de plus les *Additions & Corrections*, *art.* de Lorgeril.
TAILLANDIER, *art.* de Champagne, 9.
DE TAILLEFER, *art.* de Brunes-de Montloüet, 4.
DE TALANCE, *art.* de Valier, 5.
DE TALARU, *art.* de la Croix-de Caſtries.
TALLEMAND, *art.* Bigot, 5.
TALLIÉRE, *art.* Gaulmyn, 10.
TALLON, *art.* Hocquart, 13.
TALON, *art.* de Galliffet, 3. 7.
TAMBONNEAU, *art.* Nicolay, 17.
TARDIEU, *art.* de Redon, 11.
TARDIF, *art.* le Roy-de Macey, 7.
de Taria, *art.* de Chaſtellard, *preuves*, IX.
DE TARRIDE, *art.* de Mélet, 7.

TARRIT, *art.* Marquet, 2.
DU TARTRE, *art.* de Meynier, 5.
TASCHER, *art.* de Malvin, 55.
DE TASSONNET, *ou* DE TASSONS, *art.* de Julianis, 4.
LA TASTE, *art.* de Mélet, 11.
TAVEAU, *art.* de Montbel, 16.
TAVERNE, *art.* Cappy, 3.
DE TAULIGNAN, *art.* de Sibert, 2.
DE TAURIAC, *art.* de Gunly, 4.
DE TAURINES, *art.* de Malvin, 46.
DU TAUT, *art.* de Durat, 11.
DE TAUZIN, *art.* de Batz, 1. 2.
TAXIL, *art.* d'Eſtelle, 2.
DU TEILH, *art.* de Chalup, 3.
DE TEISSIER, *art.* Verdelhan, 15.
DE LA TELLERIE, *art.* de Riquéty, 6. *Voyez* Tilhére & Tilliére.
LE TELLIER, *art.* de Flécelles, 7; *art.* Hocquart, 15; *art.* de Riquéty, 6; & *art.* de Saulieu, 2.
TEMPLÉRI, *art.* d'Albertas, 5.
DE TÉNELLE, *art.* du Breuil, 2.
TENON. *Voyez* Thenon.
DE TERAULES, *art.* de Reynaud, 6. 7.
DE TERNES, *art.* de Caze, 8.
DE TERNISIEN, *art.* de Riencourt, 17.
TERRAT, *art.* Nicolay, 24.
TERTREL, *art.* de Villette, 5.
LE TESSIER, *art.* le Roy-de Macey, 3.
DE TESTAR, *art.* de Beaupoil, 5.
TESTAS, *art.* le Quien, 4.
TÉTEL, *art.* Remond, 1. 18.
TEULE, & DE TEULE, *art.* Verdelhan, 13.
TÉXIER, *art.* Bigot, 18.
THENON, *art.* de Saulieu, 2. *Voyez* Tenon.
THÉRI, *art.* de Riencourt, 22.
THERON, *art.* de Malvin, 23; & *art.* de Payan, 10. *V.* de Thoron.
THÉVENIN, *art.* Bigot, 2; *art.* Burin, 3.
THIBAULT, *art.* Fouſteau, 4; *art.* le Jeune-de Créquy, 5; *art.* Sicard, 1.
DE THIBAULT, *art.* de la Marteliére, 4. 5.
DE THIBEAUVILLE, *art.* du Breuil, 7.
THIBOUST, *art.* Bigot, 12; *art.* Hennequin, 3.
DE THIBOUT, *art.* Troterel, 3.
DE THIENNES, *art.* du Bois, 2.
THIÉRION, *art.* de Combles, 9.
THIERRY, *art.* Calabre, 1; *art.* Fremyn, 7; *art.* Hocquart, 13; *art.* Rémond, 10; *art.* Vaillant, 7.
DE THIEULOY, *art.* des Laurents, 3.
THIFAINE, *art.* le Jeune-de Créquy, 5.
THIRAN. *Voyez* de Tiran & Tyrani.
THIREL, *art.* le Neuf, 3. *Voyez* Tirel.
THOMAS, *art.* le Carlier, 3; *art.* de Fleury, 3; *art.* de Julianis, 2; *art.* le Neuf, 4. Voyez auſſi les *Additions & Corrections*, *art.* Chalvet-de Rochemonteix.
THOMASSIN, *art.* de Fleury, 5.
DE THOMASSIN, *art.* de Geoffroy, 3.
Thomaſſini, *art.* de Châſtellard, *preuves*, XIV.
THOME, *art.* Verdelhan, 2. 8.
THOMELIN, *art.* Rémond, 13.
THONIER.
THONNET, *art.* de Durat, 8.
DE THORON, *art.* de Geoffroy, 3; *art.* de Malvin, 22. *Voyez* Theron.
DE THOUARS, *art.* Daſſier, 1.
THOYNARD. Voyez les *Additions & Corrections*, *art.* Nicolay.
THOYNET, *art.* Chappuis, 13. 16.
LE THUILLIER, *art.* de Flécelles, 1.
DE THUMERY, *art.* de Flécelles, 7.
TIBAUD, *art.* de Mélet, 9.
DE TIBOUVILLE, *art.* de Chéverüe, 1.
TIERCELET, *art.* de Caze, 6.
TIERCELIN, *art.* de Riencourt, 6. 8. 21.
DU TILH, *art.* de Valier, 6.
TILHÉRE, *art.* de Riquéty, 6. *Voyez* de la Tellerie & Tilliére.
DU TILHET, *art.* du Breuil, 2.
DU TILLET, *art.* Bouvier, 3; *art.* Nicolay, 14; *art.* le Roy-de Macey, 4.

TILLETTE, *art.* de Buiſſy, 4 ; *art.* Vaillant, 4. 6.

TILLIÉRE, *art.* de Riquéty, 6. *Voyez* Tilhére & de la Tellerie.

Tinelli, *art.* de Chaſtellard, *preuves*, xiij.

DE TIRAN, *art.* de Geoffroy, 2. *Voyez* Thiran & Tyrani.

TIREL, *art.* des Champs, 3 ; & *art.* de Riencourt, 2. *Voyez* Thirel.

TISSERAND, *art.* Hocart, 8.

TISSOT, *art.* de Meynier, 2.

TITINIAN, *art.* de Payan, 2. *Voyez* de Montmarte.

TIVOLEY, *art.* de Chaſtellard, 4, & *preuves*, iv. *Voyez* Tyvoley.

TIZON, *art.* Daſſier, 2.

LE TONDEUR, *art.* de Fleury, 6.

DE TOQUET, *art.* de Montillet, 2.

TORCHET, *art.* de Coucy, 17.

DE TORCY, *art.* de Champagne, 11 ; *art.* de la Myre, 4.

DE TOROTE, *art.* de Coucy, 8.

DE TOROTTE, *art.* de Coucy, 3.

DE LA TOUCHE, *art.* de Chéverüe, 3 ; *art.* de Mélet, 2.

DE LA TOUCHE-RAVARDIÉRE, *art.* de la Pivardiére, 2.

DE TOULOUSE, *art.* de Malvin, 47. *Voyez* de Monſa.

DE LA TOUR, *art.* Bigot, 12 ; *art.* Chalvet, 12 ; *art.* de Gualy, 7 ; *art.* de Malvin, 46 ; *art.* de Montbel, 3 ; *art.* de Révilliaſc, 7 ; *art.* de Reynaud, 5 ; *art.* de Serre, 3.

DE LA TOUR-DU PIN, *art.* Bertin, 2.

DE TOURNEBŒUF, *art.* de Montigny, 3.

DE TOURNEBU, *art.* le Neuf, 1.

DE TOURNEMIRE, *art.* de la Grange, 4.

TOURNIER, *art.* Daſſier, 2. *Voyez* Raymond.

DE TOURTEL, *art.* de Chalup, 3.

TOURTIER, *art.* Bouvier, 3.

TOURTORÉ & DE TOURTORÉ, *art.* Marquet, 2.

DE LA TOUSCHE, *art.* de Villette, 2. 3.

TOUTANS, *art.* Bigot (*), 2.

(*) *Famille établie en Touraine.*

TOUZÉ, *art.* Danguy, 1.

DE TRAGIN, *art.* de Vaucelles, 3.

TRAHAN. Voyez les *Additions & Corrections*, *art.* Rémond.

DU TRAICT, *art.* de Chéverue, 2.

TRAIN, *art.* le Neuf, 4.

TRANCHANT, *art.* Burin, 4.

TRAVERS, *art.* Fouſteau, 3. 4.

DE TRAUMSTORF, *art.* Aubert, 2.

DE TRÉGOUAT, *art.* de Lorgeril, 4.

TREILHE, *art.* de Malvin, 22.

TREMBLIER, *art.* du Rieu, 4.

DE TRÉMEILLES, *art.* de Jaubert, 4.

TRÉMEL, *art.* de Fleury, 4.

DE TRÉMEREUC, *art.* de Lorgeril, 10.

TRÉMISOT, *art.* Rémond, 8.

DE LA TRÉMOILLE, *art.* le Roy-de Macey, 2.

DE TRÉMOLET-DE BUCELLY, *art.* de la Croix-de Caſtries ; & *art.* de Nicolay, 8.

DE TRÉMUÉGES, *art.* de Fayet, 4. *Voyez* de Trémuéjols.

DE TRÉMUÉJOLS, *art.* de Fayet, 4. *Voyez* de Trémuéges.

TRESNARD, *art.* Calabre, 1.

DE TRESSEMANES, *art.* d'Albertas, 11. *verſo.*

TRETEREL. *Voyez* Troterel.

TRIBOLET, *art.* Fougeret, 1.

DE TRICHAUD, *art.* de Galliffet, 5.

TRIDON, *art.* Gaulmyn, 1.

DE TRIE, *art.* de Coucy, 8.

TRINQUAND, *art.* le Carlier, 6.

DE TRION, *art.* de la Grange, 3.

TRIVULCE, *art.* des Laurents, 3.

DE TROGNON, *art.* de Riquéty, 8.

LE TROING, *art.* Bigot, 14-15.

DE LA TROLLIERE, *art.* de Durat, 11.

TROSSEAU, *art.* de Chaſtellard, *preuves*, xv.

DE TROTAREL. *Voyez* Troterel.

TROTEREL.

TROTREL. *Voyez* Troterel.

DE TROUSSEL, *art.* de Claris, 3.

DE TROYES, *art.* Bouvier, 2.

TRUC, *art.* de Combles, 12.

Digitized by Google

DE TRUCHET, *art.* de Malvin, 47.
TRULLET, *art.* de Vénel, 5.
DE LA TUDE, *art.* de Jaubert, 3.
TUFFIER, *art.* Bigot (*), 3.
(*) *Famille établie en Touraine.*
TUFFIN, *art.* de Brunes-de Montloüet, 3.
DE TURC, *art.* de Payan, 11.
DE TURE, *art.* de Montigny, 3.
DE TURENNE, *art.* de Palhaſſe, 1; *art.* du Rieu, 2.
TURGOT, *art.* Bouvier, 3; *art.* Troterel, 4.
TURPIN, *art.* de Malvin, 2; *art.* de Saulieu, 2.
DE TURQUETIL, *art.* de Baillehache, 11.
TYRANI, *art.* de Riquéty, 7. *Voyez* Thiran & de Tiran.
TYVOLEY, *art.* de Chaſtellard, *preuves*, viij. x. xvj. *Voyez* Tivoley.

V.

DE VABRE, *art.* de Malvin, 48.
DE VABRES, *art.* le Jeune-de Créquy, 9. 10.
LA VACHE, *art.* de Vergnette, 3.
LE VACHER, *art.* le Jeune-de Créquy, 10.
DE VACHERIE, *art.* de Payan, 6.
Vacherii, *art.* de Chaſtellard, *preuves*, vij. *Voyez* de Rougemont *ou de Rubeomonte.*
DU VACQUIER, *art.* de Batz, 2.
VAILLANT.
VAILLANT, *art.* de Buiſſy, 3; *art.* de Flécelles, 1; *art.* de Saulieu, 4.
VAILLIER, *art.* de Valier, 1. *Voyez* de Valier.
DU VAL, *art.* de Chaſtellard, 3; *art.* Rémond, 8. Voyez *de Valle.*
DE VALAT, *art.* de la Croix-de Caſtries.
DE VALBELLE, *art.* d'Albertas, 9.
VALÉE, *art.* Bigot, 5.
DE VALETTE, *art.* de Chalvet, 17; *art.* de Malvin, 13; & *art.* Verdelhan 16.
VALIER, *art.* de Valier, 1. *Voyez* de Valier.
DE VALIER.
de Valle, *Voyez* les preuves de l'Hiſtoire Généalogique de la Maiſon de Chaſtellard, page 1. *Voyez auſſi* du Val.
DE VALLÉE, *art.* Fouſteau, 3.
VALLIER, *art.* de Fay, 1; *art.* de Valier, 1. 2. *Voyez* de Valier.
DE VALLIER, *art.* de Vallier, 1. 3. } *Voyez* de Valier.
DU VALLIER, *art.* de Valier, 1. }
DE VALLOT, *art.* de Durat, 11.
DE VALMALETTE, *art.* Verdelhan, 17.
VALVIN, *art.* de Malvin, 10. *Voyez* de Malvin.
VANDERLINDE, *art.* des Laurents, 11.
DE VANDESTRADE. *Voyez* de Vaudeſtrade.
DE VANDIÉRE, *art.* de Champagne, 5. *Voyez* de Vendiére.
VANDOLRE, *art.* Pelet, 4.
Vannelli, *art.* de Chaſtellard, *preuves*, vij. xvj.
DE VAQUÉ, *art.* de Batz-de Trenquelléon, 1. 2. 3.
DE VARADIER, *art.* de Brueys, 3; *art.* de Riquéty, 4.
DE VARAX, *art.* de Montbel, 7; *art.* de Montillet, 6.
DE VARENES, *art.* de Payan, 3.
DE VARIE, *art.* de Champagne, 3.
DE VARLON, *art.* de Riencourt, 17.
DE VASSAL, *art.* de Malvin, 27. 29.
DE VASSAN, *art.* Hocart, 6.
DE VASSELIN, *art.* Hennequin, 3.
LE VASSEUR, *art.* Burin, 2; *art.* de Gantés, 7.
VATBOY, *art.* Marquet, 3.
DE VAUCELLES.
DE VAUCELLES, *art.* Haincque, 2.
DE VAUCOCOURT, *art.* de Mélet, 3.
VAUCQUET, *art.* de Guiſlain, 4.
DE VAUDESTRADE, *art.* d'Albertas, 11.
DE VAUDÉTAR, *alias* DE VAUDÉTARD, } *art.* de Champagne, 14; *art.* Hennequin, 4; *art.* Nicolay, 14.
DE VAUDREUIL, *art.* de Montigny, 2.

DE VAUJOYEUSE, *art.* le Jeune-de Créquy, 10.
VAULTIER, *art.* Simon, 4.
DE VAUQUELIN, *art.* Troterel, 1.
VAUQUET, *art.* de Riencourt, 18.
DE VAVRAY, *art.* Hocart, 7.
DE VAURILLON, *art.* Ramey, 3.
LE VAUTREL, *art.* de Fleury, 5; *art.* Hocart, 11.
DE VAUX, *art.* Bigot, 14-15.
DES VAUX, *art.* le Jeune-de Créquy, 8.
DE VAY, *art.* Sicard, 2.
LE VAYER, *art.* de Chéverüe, 2.
DE VÉ, *art.* de Riencourt, 2.
VEDEL, *art.* de la Croix-de Caſtries.
VÉDIER, *art.* Danguy, 2.
DE VÉÉLU, *art.* de Champagne, 3.
DE VEER, *art.* de Coucy, 32.
DE LA VEFVE, *art.* de Combles, 14.
VÉGAS (*), VÉGAYS (*), VÉGEAIE (*), VÉGEAIS (*), VÉGÉAS (*), VÉGEAYS (*), *art.* de Villette, 3. (*) *Ce nom eſt écrit dans les Titres de ces différentes manieres.*
DE VEILLAN, *art.* de Durat, 4.
VEILLON, *art.* de Chéverüe, 3.
VELAY, *ou* VELLAY, *art.* Verdelhan, 8. & 14.
LE VELU, *art.* de Malvin, 32.
VELVOT, *art.* Rémond, 5.
DE VENDEUIL, *art.* de Champagne, 18.
DE VENDIÉRE, *art.* de Coucy, 18. *Voyez* de Vandiére.
DE VENDOSME, *art.* Daſſier, 4. 5.
VÉNEL, *art.* de Vénel, 1. 2.
DE VÉNEL.
DE VÉNEL-DE GARRON, *art.* de Vénel, 2.
VÉNELLE, *art.* de Riquéty, 5. 6.
de Venellis, *art.* de Vénel, 1.
VÉNELLY, *art.* de Vénel, 3.
LE VENEUR, *art.* Nicolay, 27.
DE VÉNOIS, *art.* de Riencourt, 8.
VENTO & DE VENTO, *art.* d'Albertas, 2. 6. 9. 12; *art.* de Galliffet, 10; & *art.* de Riquéty, 7.
DE VER, *art.* de Baillehache, 1.
VERDEILHAN (*). DE VERDEILHAN (*). VERDEILLAN (*). DE VERDEILLAN (*). VERDELHAIN (*). VERDELHAN. DE VERDELHAN (*). *Verdelhana* (*). *Verdelhani* (*). VERDELHANNE (*). VERDELHIAN (*). DE VERDELHIAN (*). VERDELIAN (*). VERDELIHAN (*). VERDELLAN (*). (*) *Ce nom eſt écrit dans les Titres de ces différentes manieres. Voyez* Verdelhan.
DE VERDELOT, *art.* de Champagne, 3. 11.
DE LA VERDERIE, *art.* Pelet, 2.
VERDIER, *art.* Chappuis, 6.
DE VERDIER, *art.* de Brueys, 11; *art.* de Malvin, 34; & *art.* de Redon, 7.
VERDILHAN. (*) *Voyez* Verdelhan.
DE VERDONET, *art.* de Bordes, 5.
DE VERDUN, *art.* de Mélet, 2; *art.* le Roy-de Macey, 3; & *art.* de Villette, 1.
VERGNAUDE, *art.* de Montbel, 11.
LA VERGNE, *art.* Chalvet, 3.
DE VERGNES, *art.* du Rieu, 2.
DE VERGNETTE.
DE VERMANDOIS, *art.* de Coucy, 4.
VERMANT, *art.* Hocquart, 13.
VERMEIL & DE VERMEIL, *art.* de Bordes, 2.
DE VERMEILLES, *art.* du Bois, 5.
DU VERNAY, *art.* de Baillehache, 8.
VERNE, *art.* Chappuis, 12.
DE VERNEUIL, *art.* Cromot, 2.
LA VERNYE, *art.* de Malvin, 18.
VÉRON, *art.* Haincque, 3.
VERRAGESSE, *art.* d'Ailhaud, 4.
DE VERRIER, *art.* de Mélet, 3.
DE LA VERSIN, *art.* Burin, 5.
DE VERSORIS, *art.* de Flécelles, 2; & *art.* de Montigny, 4.
DE VERTHOLLET, *art.* de Reynaud, 3.

DE VERVIN, *art.* des Laurents, 9.
DE VERVIN & DE VERVINS, *art.* de Coucy, 7. 8. *Voyez* de Coucy.
DE VESC, *art.* Nicolay, 10. *verſo.*
DE VESIN, *art.* de Redon, 4.
DE VÉTÉRIS, *art.* de Gantés, 3.
DE LA VEUHE, *art.* Chappuis, 9.
VEYSSIER, *art.* de Fayet, 5.
UGUET, *art.* de Brunes-de Montloüet, 6.
VIALART, *art.* Bourgevin, 3.
DE VIANDEN, *ou* DE VIANNE, *art.* de Coucy, 33. *Voyez* de Vienne.
VIARD, *art.* de Vergnette, 6.
VIARDEL, *art.* le Seurre, 2.
VIAU, *art.* de Caze, 2.
DE VIC, *art.* Bigot, 14-15.
LE VICOMTE, *art.* Burin, 4.
VIDAL-LARENEL, *art.* Chalvet, 3. 9.
VIDAUD, *art.* Rémond, 17.
VIELVIER, *art.* Verdelhan, 11. *Voyez* d'Alegre.
DE VIENNE, *art.* de la Grange, 4; *art.* Rémond, 4.
DE VIENNE, *art.* de Coucy, 33. *Voyez* de Vianden & de Vianne.
DE VIEU, *art.* d'Albertas, 15.
DE VIEUBOURG, *art.* de Montbel, 23.
LE VIEUX, *art.* Verdelhan, 19.
DE LA VIEUXVILLE, *art.* de Combles, 11.
VIGIER, *art.* Chalvet, 2.
DE VIGIER, *art.* Chalvet, 2.
DU VIGIER, *art.* de Batz, 3.
DE VIGNAL, *art.* de Palhaſſe, 4.
DE LA VIGNE, *art.* Troterel, 3.
DE VIGNERAS, *art.* de Guiſlain, 7.
VIGNIER, *art.* de Flécelles, 4.
DE VIGNOD, *art.* de Montillet, 5.
DE VIGNOLE, *art.* d'Albertas, 8. *verſo.*
DE VIGNOLLES, *art.* de Batz, 1.
VIGNON, *art.* de Fleury, 11.
DE VIGNORY, *art.* de Coucy, 10.
DE VIGUIER, *art.* de Malvin, 47.
VILAR, *art.* Verdelhan, 17.
DE VILLAGES, *art.* d'Albertas, 16; *art.* de Galliffet, 16; *art.* de Vénel, 2.
DE VILLARS, *art.* Chappuis, 4; *art.* de Montbel, 5. 6. 7; *art.* de Reynaud, 9; & *art.* de Montillet, 2.
DE VILLAS, *art.* de Claris, 2.
DE VILLE, *art.* des Laurents, 8.
DE LA VILLE, *art.* de Coquet, 4.
DE VILLEBŒUF, *art.* de Durat, 5.
DE VILLELUME, *art.* Chappuis, 12.
DE VILLEMOR, *art.* Rémond, 14.
DE VILLEMORT, *art.* de Champagne, 17.
DE VILLEMUR, *art.* de Falantin, 3; *art.* de la Myre, 3.
DE VILLENEUFVE (*le Seigneur*), *art.* de Malvin, 39.
DE VILLENEUVE, *art.* de Geoffroy, 2. 4; & *art.* des Laurents, 4.
DE LA VILLÉON, *art.* de Lorgeril, 3.
DE VILLEPROUVÉE, *art.* Poterat, 2. 3.
DE VILLÉRES, *art.* de Malvin, 24.
VILLERS, *art.* de Fleury, 9. *Voyez* Villiers.
DE VILLERS, *art.* du Breuil, 4; *art.* de Buiſſy, 1.
DE VILLESAVOIR, *art.* de Coucy, 30.
DE VILLETTE.
DE VILLETTE, *art.* de Bordes, 4; *art.* de Montbel, 6.
DE LA VILLETTE, *art.* de Navier, 5; *art.* de Révilliaſc, 10.
VILLIERS, *art.* de Fleury, 9. *Voyez* Villers.
DE VILLIERS, *art.* de Combles, 13; *art.* de Fay, 1; *art.* de Montbel, 13. *Voyez* de Fay.
DE VILLOUTREYS, *art.* du Garreau, 3. 6.
DE VILLY, *art.* de Baillehache, 8.
VINCENS, *art.* de Batz, 2.
DE VINCENS, *art.* d'Albertas, 5.
VINCENT, *art.* Bertin, 1; *art.* Prévoſt, 1.
DE VINCENT, *art.* de Fleury, 1.
DE VINCHEGUERRE, *art.* de Caze, 4. 8.

Digitized by Google

VINET, *art.* de Riencourt, 19; *art.* Sicard, 3. 4.
VINHIES & DE VINHIES, *art.* de Palhaſſe, 3.
DE VINOLS, *art.* Chappuis, 6. 9.
DE VINS, *art.* d'Albertas, 6.
VINSONNEAU. Voyez la *Table Généalogique du nom* de Crugi.
DE VINTIMILLE, *art.* d'Albertas, 7; *art.* de Montbel, 2; *art.* Nicolay, 27; & *art.* de Riquéty, 4.
DE VINTIMILLE-DE LASCARIS, *art.* de Gantés, 1.
DE LA VIOLETTE, *art.* de Malvin, 36.
DU VIQUET, *art.* de Villette, 5. *Voyez* du Wicquet.
DE VIRIEU, *art.* de Chaſtellard, 10.
VIRION, *art.* de Navier, 1.
DE VIRY, *art.* de Montbel, 10.
VISCOMTY, *art.* de Montbel, 6.
DE VISSAC, *art.* de Montbel, 7.
DE VITALIS, *art.* de Gaze, 9; *art.* de Geoffroy, 2.
DE VITARD, *art.* de Champagne, 17.
DE VIVAUD, *art.* de Julianis, 5.
DE VIVET, *art.* de Brueys, 13.
Viviani, *art.* de Chaſtellard, *preuves*, IV. VI. *Voyez* Vivien.
VIVIEN, *art.* de Chaſtellard, 4; *art.* le Roy-de Macey, 1. Voyez *Viviani*.
DU VIVIER, *art.* de Beaupoil, 7; *art.* le Roy-de Macey, 4.
DE VIVIERS, *art.* de la Marteliére, 2.
ULIVÉRIUS, *art.* de Riquéty, 1.
de Ulmo (de Lorme), *art.* de Claris, 1.
DE VOISIN, *art.* de Malvin, 14.
DE VOISINS. Voyez la *Table Généalogique du nom* de Crugi.
VOLAND, *art.* de Meynier, 2.
DE LA VOLHE, *art.* de la Croix-de Caſtries.
VOLLANT, *art.* de Combles, 13.
DE VOLLE, *art.* de Sibert, 4.
DE VOLVIRE, *art.* de Riencourt, 12.
DE VOULGES, *art.* de Malvin, 52.
DE VOYER, *art.* Aubert, 5.
DE VOYRON, } *art.* de Chaſtellard, 1.
de Voyrone, } 2.
VOYSIN. Voyez les *Additions & Corrections*, *art.* Nicolay.
D'URFÉ, *art.* Chalvet, 6.
D'URRE, *art.* de Chaſtellard, 6; *art.* de Galliffet, 1. 5; *art.* de Riencourt, 18.
D'URTUBIE, *art.* de Chambre, 4.
de Uſoni, *art.* de Chaſtellard, 2.
D'USSEL, *art.* de la Croix-de Caſtries, 3.
D'USSON, *art.* de Falantin, 2; *art.* de Flécelles, 6.
VAN WAESBERGH, *art.* de Guiſlain, 1, *Voyez* de Guiſlain.
WAGNART, *art.* Pelet, 2.
VUAIGNART, *art.* de Buiſſy, 4.
LE WAITTE, *art.* du Bois, 6.
WALLIER, *art.* de Valier, 1. *Voyez* de Valier.
DE WALLINCOURT, *art.* du Bois, 1.
DE WARLUZEL, *art.* de la Myre, 5.
DE WATELET, *art.* de Caze, 6.
WATTIER, *art.* Burin, 5.
DE WAVRANS, *art.* de Gantés, 5.
DE WAULT, *art.* de Riencourt, 7.
DE WEZ, *art.* le Quien, 3.
VUGIER, *art.* de Montillet, 4.
DU WICQUET, *art.* Vaillant, 6. *Voyez* du Viquet.
DE WIGNACOURT, *art.* de Buiſſy, 2.
DE WIRTEMBERG, *art.* de Coucy, 32.

X.

DE XAINTONGE, *art.* Bourgevin, 2.

Y.

D'YAUCOURT, *art.* de Riencourt, 12.
YCARD, *art.* Macé, 2.
YLLAIRE, *art.* de Nicolay, 4. *Voyez* Illaire.
YON, *art.* Poterat, 1.
YSABEL, *art.* de Baillehache, 2.
YSNEL, *art.* Burin, 2.
D'YVORY, *art.* de Riencourt, 10.

Z.

DE ZOMBERGHE, *art.* du Bois, 6.

Fin de la Table des Noms de Famille.

Digitized by Google

SUPPLÉMENT
AUX TABLES
DES NOMS DE FAMILLE,
CONTENUS
DANS CE Ve RÉGISTRE.

A

AFFAGART, *art.* de Ridoüet, page 3.
D'ALBENAS, *art.* de la Croix, 6.
D'ALBERT, *art.* de la Croix, 12.
ALLEGO, *art.* de Beauharnois, 3.
ANDRÉ, *art.* de Chieuſſes, 1.
D'ANDRÉ, *art.* de Chieuſſes, 2.
D'ARBAUD, *art.* de Chieuſſes, 2. 5.
D'ARGENSON, *art.* de Ridoüet, 3.
ARNAUD, *art.* d'Ailhaud, 2; & *art.* de Chieuſſes, 3.
D'AUBUSSON, *art.* de la Croix, 9.
AUDIBERT, *art.* de Chieuſſes, 3.
D'AZÉMAR, *art.* de la Croix, 20. 22.

B

BACHERE, *art.* de Bigos, p. 2.
BACQUA, *art.* de Bigos, 1.
DE BAILLÉ, *art.* de Falantin, 3.
DE BARRAS, *art.* de Chieuſſes, 2.
DE BARRY, *art.* de Chieuſſes, 3.
DE BARTHOLLE, *art.* de Chieuſſes, 3.
BAZIN, *art.* de Ridoüet, 4.
BEAUHARNOIS, *art.* de Beauharnois, 1. 2.
DE BEAUHARNOIS.
BEAUHARNOYS, & DE BEAUHARNOYS, *art.* de Beauharnois, 1. *Voyez* de Beauharnois.
BEGEON, *art.* de Ridoüet, 2.
BÉGON, *art.* de Beauharnois, 10.
DE BELLOY, *art.* de la Croix, 7.
DE BÉRARD, *art.* de la Croix, 19.
BERNARD, *art.* d'Ailhaud, 2.
BERTRAND, *art.* de Falantin, 4.
BIGOS, *art.* de Bigos, 2. 3.
DE BIGOS.
DE BLISSON, *art.* de la Croix, 20.
DE BLOTTEFIERE, *art.* de la Croix, 19.
BOILLEVE, *art.* de Beauharnois, 2.
BONNEAU, *art.* de Beauharnois, 4.
DE BONNEAU. Voyez *les Additions & Corrections*, *art.* d'Auber.
DE BONNET, *art.* de Bigos, 4; & *art.* de la Croix, 6.
DE BONNEVAL, *art.* de la Croix, 13-14-15.
DE BONZI, *art.* de la Croix, 9.
DE BOSREDON, *art.* de la Croix, 22.
BOSSAVIN, *art.* de la Croix, 2.
DE BOÜET, *art.* de la Croix, 16-17-18.
DE BOUILLAC, *art.* de la Croix, 23.
BOURDINEAU, *art.* de Beauharnois, 3.
DE BOURGES, *art.* de Beauharnois, 2.
DE BOUSIGUES, *art.* de la Croix, 23.
BOUVIER, *art.* de Beauharnois, 8.
DE BOYER, *art.* de Chieuſſes, 1.
BRACHET, *art.* de Beauharnois, 5; & *art.* de la Croix, 9.
DE BRÉE, *art.* de Ridoüet, 2.
LE BRETON, *art.* de Ridoüet, 4.
BRETONNEAU, *art.* de la Croix, 1. 2.
BRIÇONNET, *art.* de la Croix, 1.
DE BRISAY, *art.* de Ridoüet, 5.
DE BRONNE, *art.* de Ridoüet, 5.
DE BRUNET-DE PUJOLS-DE CASTELPERS-&-DE LÉVIS, *art.* de la Croix, 10.
BRY. Voyez *les Additions & Correc-*

Digitized by Google

tions, *art.* de la Marteliére.
Buastier, *art.* de Beauharnois, 2.
Bugy, *art.* de Beauharnois, 5.
du Buort, *art.* de Ridoüet, 3.

C

de Cabot, *art.* de la Croix, 19. 23.
de Cabre, *art.* de Chieuſſes, 3.
Caillarel, *art.* de Bigos, 4.
de Cairon, *art.* de Villette, 7.
de Caix, *art.* de Bigos, 3.
Camus, *art.* de la Croix, 12.
de Candilhargues (le Seigneur), *art.* de la Croix, 5.
Carriolis, *art.* de Chieuſſes, 1.
de Castellane, *art.* de Chieuſſes, 5.
de Castillon, *art.* de Bigos, 4.
de Cézelly, *art.* de la Croix, 2.
de Chabert, *art.* de Chieuſſes, 1. Voyez auſſi *les Additions & Corrections*, *art.* de Vénel.
de Chalendar-de la Motte, *art.* de la Croix, 20. *Voyez* de la Motte-Chalendar.
le Chantre, *art.* de la Croix, 16-17-18.
des Chappelles, *art.* de Villette, 4.
Charreton, *art.* de Beauharnois, 4.
le Charron, *art.* de Beauharnois, 4.
de Chasteauverdun *alias* de Ste Camelle, *art.* de la Croix, 4.
de Chateauneuf, *art.* de Chieuſſes, 2.
de Chenneviéres, *art.* de Villette, p. 4.
Chieusses, *art.* de Chieuſſes, 1. *Voyez* de Chieuſſes.
de Chieusses.
de Choisy, *art.* de Beauharnois, 4.
le Cilleur, *art.* de Villette, 6. *Voyez* le Silleur.
de Claviéres, *art.* de la Croix, 21.
le Clerc, *art.* de Beauharnois, 2. & *art.* de Ridoüet, 3.
Colas, *art.* de Beauharnois, 5.
Compagnon, *art.* de Chieuſſes, 2.
Compain, *art.* de Beauharnois, 2.
de Conseil, *art.* de la Croix, 6.
de Contes, *art.* de Beauharnois, 2.
Cordier, *art.* de Villette, 9.
de Cormier, *art.* de Villette, 1.
du Cos, *art.* de Bigos, 4.
de Cossé, *art.* de la Croix, 7.
du Couldray, *art.* de Villette, 2.
de Courseulles, *art.* de la Croix, p. 23.
de Courtenay, *art.* de la Croix, 3.
Cresson, *art.* de Ridoüet, 1.
de la Croix.
de la Croix *dit* d'Ussel, *art.* de la Croix, 21.
de Cuny, *art.* de la Croix, 16-17-18.

D

Dauguin, *art.* de Bigos, 2.
de Demandols, *art.* de Chieuſſes, p. 3. 5. Voyez auſſi *les Additions & Corrections*, *art.* d'Ailhaud.
Dempte, *art.* de Bigos, 2.
Domergüe, *art.* de la Croix, 23.
de Donis, *art.* de la Croix, 10.
de Douhet, *art.* de la Croix, 22.
de Droüin, *art.* de Beauharnois., 7.

E

Egrot, *art.* de Beauharnois, 7.
d'Escalis, *art.* de Chieuſſes, 4.
d'Eurre-de Brottin. Voyez *les Additions & Corrections*, *art.* Verdelhan.

F

Fabry, *art.* de Beauharnois, 2.
de Falentin, *art.* de Falantin, 1. *Voyez* de Falantin
Faultrier, *art.* de Ridoüet, 6.
de Fayet, *art.* de la Croix, 20.
le Febvre, *art.* de Beauharnois, 4.
de la Fitte, *art.* de Bigos, 2. 3.
de la Fond, *art.* de Beauharnois, 10.
de Fontanges, *art.* de la Croix, 21.

Digitized by

G

GALICHON, *art.* de Beauharnois, 9.
DE GANTÉS. Voyez les *Additions & Corrections*, *art.* Burin.
DE GARGAS, *art.* de Falantin, 4.
DE GAUN, *art.* de Bigos, 4.
LE GAY, *art.* de Ridoüet, 2.
GERBOUS & DE GERBOUS, *art.* de Bigos, 3.
DE GILIS, *art.* de la Croix, 16-17-18.
GIRAULT, *art.* de Beauharnois, 1.
LE GLOUX, *art.* de Beauharnois, 6.
DE GOTH, *art.* de la Croix, 2.
DE GRÉGOIRE, *art.* de la Croix, 24.
DES GRÉS, *art.* de Beauharnois, 8.
GROSSON, *art.* de Chieuſſes, 4.
DE GUÉNEGAUD, *art.* de la Croix, 4.
DE GUEYDAN, *art.* de la Croix, 13-14-15.
DE GUILHEM, *art.* de la Croix, 5.

H

HARDOÜINEAU, *art.* de Beauharnois, 9. 10. 11.
HILAIRE, *art.* de Beauharnois, 2.
DE HODIC. Voyez *les Additions & Corrections*, *art.* de la Marteliére.
DE L'HOSPITAL, *art.* de la Croix, 7.
D'HOZIER, *art.* de la Croix, 1.

J

JAMET, *art.* de Beauharnois, 5.
DE JONAS, *art.* de la Croix, 6.
DE LA JOYERE, *art.* de Ridoüet, 2.
LE JUGE, *art.* de Beauharnois, 10.
JUGEARD, *art.* de Chieuſſes, 2.
JUSBERT, *art.* de Chieuſſes, 2. 3.

L

LABAT *alias* DE LABAT, *art.* de Bigos, 2.
LAMIRAULT, *art.* de Beauharnois, 5.
DE LANCRAU, *art.* de Ridoüet, 1.
LAZUR, *art.* de Beauharnois, 12.
DE LASCARIS, *art.* de Chieuſſes, 5.
DE LENFERNAT, *art.* de Ridoüet, 3.
DE LÉVIS, *art.* de la Croix, 12.
DE LIGNERAC, *art.* de la Croix, 21.
DE LORGERIL, *art.* de Beauharnois, 10.
DE LORT, *art.* de la Croix, 23.
DE LOUPIAC, *art.* de la Croix, 21.
DE LOYNES, *art.* de Beauharnois, 2.

M

MAHY, *art.* de Beauharnois, 19.
DE MAILLÉ, *art.* de la Croix, 9.
LE MAIRE, *art.* de Beauharnois, 2; & *art.* de Ridoüet, 1.
MALLET, *art.* de Beauharnois, 7.
DE MAREAU, *art.* de Beauharnois, 5.
DE MARENS, *art.* de Bigos, 1.
DE MATTY, *art.* de Chieuſſes, 3.
MERQUERON, *art.* de Ridoüet, 2.
DE MESMES, *art.* de la Croix, 12.
DE MIRMAND, *art.* de la Croix, 19.
MOIREAU. *Voyez* de Payeres.
DE MONCEAUX, *art.* de la Croix, 21.
DE MONSEIGNAT, *art.* de Beauharnois, p. 14.
DU MONTEIL, *art.* de la Croix, 20.
DE MONTEILS, *art.* de Bigos, 3.
DE MONTFAUCON, *art.* de la Croix, 4.
DE MONTGOMMERY, *art.* de Ridoüet, 5.
DE LA MOTTE, *art.* de la Croix, 21. 22.
DE LA MOTTE-CHALENDAR. *Voyez* de Chalendar-de la Motte.
DU MOUCEAU, *art.* de la Croix, 12.
MOUCHARD, *art.* de Beauharnois, 12.

N

DE NENES, *art.* de la Croix, 2.
DE NESMOND, *art.* de Beauharnois, 4.

O

D'ORNEZAN, *art.* de Chieuſſes, 1.

Digitized by Google

P

DE PAYERES, *art.* de Beauharnois, 2. *Voyez* Moireau.
PAYS, *art.* de Beauharnois, 9. 11.
DE PENILLON, *art.* de Beauharnois, 8.
PERIMOND, *art.* d'Ailhaud, 2.
PEYSSONNEL, *art.* de Chieuſſes, 1.
PHELYPEAUX, *art.* de Beauharnois, 4. 6.
DE PIERRE, *art.* de la Croix, 24.
DE PIERREFORT, *art.* de la Croix, 2.
DE PIOLENC, *art.* de la Croix, 16-17-18.
DE PLANQUE, *art.* de la Croix, 22.
DE LA PORTE, *art.* de Ridoüet, 6.
POTHIER, *art.* de Beauharnois, 3.
POUGET, *art.* de la Croix, 24.
DES PRÉS, *art.* de Beauharnois, 8.
PYVART, *art.* de Beauharnois, 7. 11.

Q

QUATREBARBES, *art.* de Ridoüet, 2.
QUINTIN, *art.* de la Croix, 21.

R

DE RAVAULT, *art.* de Beauharnois, 8.
DE RAYMONDIS, *art.* de Chieuſſes, 3.
REINE, *art.* de la Croix, 16-17-18.
DE REVERSAC, *art.* de la Croix, 23.
REY, *art.* de la Croix, 13-14-15.
DE REYNAUD, *art.* de la Croix, 16-17-18.
RIARIA, *art.* de la Croix, 9.
RICHOMME, *art.* de Ridoüet, 2.
RIDOIT, DE RIDOIT, DE RIDOITE, DU RIDOITE, DE RIDOITTE, *art.* de Ridoüet, 1. *Voyez* de Ridoüet.
DE RIDOUET.
DU RIDOÜET, RIDOÜEYT, DE RIDOY, DU RIDOY, *art.* de Ridoüet, 1. *Voyez* de Ridoüet.
DE ROCH, *art.* de la Croix, 1.
DE ROCHECHOUARD, *art.* de la Croix, 12.
RODÉ, *art.* de Bigos, 3. *Voyez* Roudé.
DE ROSSET, *art.* de la Croix, 13-14-15.
DE LA ROUAUDIERE, *art.* de Ridoüet, 3.
ROUDÉ, *art.* de Bigos, 3. *Voyez* Rodé.
DU ROURE, *art.* de la Croix, 16-17-18.
ROUSSEAU, *art.* de Beauharnois, 3.
RYDOÜET, *art.* de Ridoüet, 1. *Voyez* de Ridoüet.

S

DE SABRAN, *art.* de Chieuſſes, p. 5.
DE LA SAIGNE, *art.* de la Croix, 22.
DE ST HILAIRE, *art.* de Bigos, 3.
DE ST MESMIN, *art.* de Beauharnois, 2.
DE SARTIGES, *art.* de la Croix, 21.
DE LA SAUSSAYE, *art.* de Beauharnois, 3.
SAUTEL, *art.* de la Croix, 16-17-18.
SEGUIER, *art.* de Beauharnois, 2.
DE SICOLLE, *art.* de Chieuſſes, 1.
SIMON, *art.* de Beauharnois, 2. 3; & *art.* de Chieuſſes, 4.
DE SOBEYRAS, *art.* de la Croix, 22.
DE SOLAS, & DE SOLIGNAC, *art.* de la Croix, 23.
DE SOUCELLES, *art.* de Ridoüet, 3.

T

DE TALARU, *art.* de la Croix, 12. 13-14-15.
THIERRY, *art.* de Beauharnois, 7.
THOYNARD, *art.* de Beauharnois, 6.
DE TRÉMOLET-DE BUCELLY, *art.* de la Croix, 6.
DE TROYES, *art.* de Beauharnois, 3.

Digitized by Google

V

VALBELLE, *art.* de Chieuſſes, p. 5.

DE VARANNE, *art.* de Beauharnois, p. 7.

LE VASSEUR, *art.* de Ridoüet, 3.

LE VASSOR, *art.* de Beauharnois, 2.

VEDEL, *art.* de la Croix, 23. 24.

VÉDIER, *art.* de la Croix, 20. *Voyez* de Verdier & Vidié.

DE VERDIER, *art.* de la Croix, 20. *Voyez* Védier & Vidié.

DE VERDUC, *art.* de Bigos, 3.

DE VIC, *art.* de Beauharnois, 3.

VIDIÉ, *art.* de la Croix, 20. *Voyez* Védier & de Verdier.

DE VIGIER, *art.* de Bigos, 4.

DE VILLENEUVE, *art.* de Chieuſſes, p. 1.

DE VINTIMILLE, *art.* de Chieuſſes, p. 1. 5.

DE LA VOLHE, *art.* de la Croix, 6.

D'USSEL, *art.* de la Croix, 4.

Y

D'YVRY, *art.* de Beauharnois, 4.

Fin du Supplément aux Tables des noms de Famille, contenus dans ce cinquiéme Régiſtre.

TABLE
DES NOMS DE TERRE
JOINTS AUX NOMS DE FAMILLE
CONTENUS
DANS CE Ve RÉGISTRE.

A

d'ABlainſvelle-DE GANTÉS, *art.* de Gantés, p. 7.-HANNEDOUCHE, *art.* de Gantés, page 5.

d'Ach-DE PRINS, *art.* de Coucy, p. 20.

d'Achaye-DE SAVOYE, *art.* de Montbel, p. 7.

d'Acheux-DE MAILLY, *art.* de Coucy, p. 6.

d'Achy-DE CARVOISIN, *art.* de la Marteliére, p. 2. 3.

d'Acqueſt-LE BLOND, *art.* de Buiſſy, p. 4.-DE BUISSY, *art.* de Buiſſy, p. 5.

d'Acy-DE COUCY, *art.* de Coucy, p. 31.

d'Adin-DE LA CLAVERIE, *art.* de Malvin, p. 40.

d'Agaulne-DE CHAMPAGNE, *art.* de Champagne, p. 12, 14, & *art.* de Montigny, p. 2.

des Ages-REYNAUD, *art.* de Reynaud, p. 3. & 5.

d'Agny-DE LA MARTELIÉRE, *art.* de la Marteliére, p. 4.

d'Agoult-DE FLOTTE, *art.* de Geoffroy, p. 4.

d'Aguilles-DE GÉNAS, *art.* de Vénel, p. 3.

d'Ahuis-le Déſert-LE COMPASSEUR, *art.* le Compaſſeur, p. 3.

d'Aigalliers-DE BRUEYS, *art.* de Brueys, p. 13.-DE CHAUMARLE, *art.* d'Albertas, p. 3-DE ROSSEL, *art.* de Brueys, p. 12.

d'Aiguillon-DE MONTPEZAT, *art.* de Malvin, p. 21.-DU PLESSIS, *art.* de Malvin, p. 33, &-DE SAVOYE, *art.* de Malvin, p. 7. 23. 26.

d'Aigurande-DE FLÉCELLES, &-D'ORLÉANS, *art.* de Flécelles, p. 7.

d'Aigurandelle-DE FLÉCELLES, *art.* de Flécelles, p. 7.-D'ORLÉANS, *art.* de Flécelles, p. 7.

d'Aillebaudieres-DE TOROTE, *art.* de Coucy, p. 8.

d'Ailli & d'Ailly-DE ROCHEFORT, *art.* Chalvet, p. 5. & *art.* de Reynaud, p. 8.

des Airiaux-DE LA GARDE, *art.* Vaillant, p. 6.

d'Airon-LE NEUF, *art.* le Neuf, p. 8.

d'Aiſnel (du fief)-DE COUCY, *art.* de Coucy, p. 7. 9. 10. 11. 13.

d'Alaric-DE ROUX, *art.* de Riquéty, p. 4. 6. Voyez *Dalleric.*

d'Alban-DE VERGNETTE, *art.* de Vergnette, p. 1. 2. 8.

d'Albon (Guigues Dauphin, Comte), *art.* de Chaſtellard, p. 2.

d'Albon-D'ALBON, *art.* Chalvet, p. 6.

d'Albret-D'ALBRET, *art.* d'Auber, p. 1 & *art.* de Malvin, p. 3, 4, 5, 13.

d'Alcheu-LE COMPASSEUR, *art.* le Compaſſeur, p. 4.

d'Alegre (du Mandement)-DE MORETON, *art* Verdelhan, p. 19 & 20.

d'Alegret-DE BATTANDIER, *art.* de Montillet, p. 5.

d'Alieres-FALANTIN, *art.* de Falantin, p. 1. 2. 3. 4.

Digitized by Google

des Alimes-Chappuis, *art.* Chappuis, 8.
d'Allemagne-du Mas, *art.* d'Albertas, p. 15.
d'Allier-de Mantin, *art.* de Nicolay, 6.
d'Allonneaux-Hennequin, *art.* Hennequin, p. 1.
des Alpies-de Sabran, *art.* de Fayet, 1.
d'Alpignan-de Montbel, *art.* de Montbel, p. 4. 5.
d'Alpine-de Vintimille, *art.* de Montbel, p. 2.
d'Amaranche-de la Salle, *art.* Chappuis, p. 12.
d'Ambés-d'Alesme, *art.* de Malvin, p. 41. 42.-de Malvin, *art.* de Malvin, p. 42.
d'Ambliſe & d'Amblize-d'Aspremont, *art.* Hocart, p. 2. *art.* de Coucy, p. 9.
d'Ambly-Peschart, *art.* de Fleury, p. 10.
d'Ambres-de Gélas, *art.* de Malvin, p. 52.
d'Ambricourt-le Josne, *art.* le Jeune-de Créquy, p. 4.
d'Ambrus-Ferron, *art.* de Batz-de Trenquelléon, p. 4.
d'Amiens-de Coucy & -de Boves, *art.* de Coucy, p. 2. 3. 25.-de Péquigny, *art.* de Coucy, p. 7. *art.* de Riencourt, p. 1. 3. 4.
d'Amilly-de la Marteliére, *art.* de la Marteliére, p. 4.
d'Amirat-de Lombard, *art.* de Lisle, p. 5.
d'Amou-d'Amou, *art.* de Chambre, p. 3.-de Caupéne, *art.* de Batz, p. 3.
d'Ampare-de Corn, *art.* de Crugi, p. 4.
d'Ampiac-de Saugnac, *art.* de Malvin, p. 46.
d'Ampus-de Castellane, *art.* des Laurents, p. 9.-des Laurents, *art.* des Laurents, p. 10.-de Lauris, *art.* des Laurents, p. 9.
d'Andechy-de la Fontaine, *art.* de Riencourt, p. 14. 20.-de Riencourt, *art.* de Riencourt, p. 19 & 20.
d'Andinfer-de Hames, *art.* de Coucy, p. 11.
d'Anés-Tertrel, *art.* de Villette, p. 5. Voyez *d'Avés.*
d'Angelles-du Pilhon, *art.* de Sibert, p. 3.
d'Angerville-Delpech, *art.* Bertin, 2.
d'Anglars-de la Croix, *art.* du Breuil, p. 6.
d'Anglerais-de Combles, *art.* de Combles, p. 5.
d'Angles-d'Ailhaud. *Voyez* les additions & corrections, *art.* d'Ailhaud.
des Angles-de Galléan, *art.* de Nicolay, p. 8.
d'Angleterre-d'Angleterre, *art.* de Coucy, p. 5. 31.
d'Angoville-de Baillehache, *art.* de Baillehache, p. 6. 9.
d'Angreville la Riviere-Luillier, *art.* Nicolay, p. 13. 14.
d'Aniſy-de Béthune, *art.* de Coucy, p. 33.
d'Annandale-Johnston, *art.* le Neuf, p. 1.
d'Anſouis-d'Escalis, *art.* d'Albertas, p. 13.
d'Anthon-de Batarnay, *art.* de Montbel, p. 10.-de Geneve, *art.* de Montbel, p. 6.
d'Antilly-Bertin, *art.* Bertin, p. 3.
d'Antin-de Pardaillan, *art.* de Mélet, p. 8.
d'Antony-Delpech, *art.* Bertin, p. 2.
d'Antrages-de Léotard, *art.* de Galliffet, p. 11.
d'Antremon-de Ribere, *art.* de Payan, p. 8.
d'Anverville-le Grand, *art.* de Baillehache, p. 9.
d'Anvronville-des Champs, *art.* des Champs, p. 4. 5. 9.
d'Apchon-d'Apchon, *art.* Chalvet, p. 1. 16.
d'Araines-du Biez, *art.* de Coucy, p. 13.
d'Aramont-de Payan, *art.* de Payan, p. 6.
d'Arancey-Aubry, *art.* de Combles, p. 12.

Digitized by Google

d'Arbaud-DE ROUX, *art.* de Geoffroy, p. 3.
de l'Arbre-au Vivier-DE MACHAULT, *art.* de Flécelles, p. 1.
d'Ardenville-DES CHAMPS, *art.* des Champs, p. 8. Voy. *d'Hardenville.*
d'Ardres-DE GUINES, *art.* de Coucy, p. 6. 27.
d'Aren-D'ESTELLE *art.* d'Eſtelle, p. 3. -FABRE, *art.* d'Eſtelle, p. 3.
des Arenes-DE TURC, *art.* de Payan, p. 11.
des Arennes-BRUNOT, *art.* de Vergnette, p. 8.
d'Arfeville-DU BREUIL, *art.* du Breuil, p. 2. 3. 5. 6.-FOUCAUD, *art.* du Breuil, p. 2.
d'Arfeuilles-RAMEY, *art.* Ramey, p. 1. 2. 3.
d'Argeau-D'ARGEAU, *art.* de Riencourt, p. 6. Voyez *d'Orgeau.*
d'Argence-ESTIÉVRE, *art.* Eſtiévre, p. 1. 2. 5.-DE GIVERVILLE, *art.* Eſtiévre, p. 1.
d'Argenſon-DE VOYER, *art.* Aubert, p. 5.
d'Argeos-DE CLÉRON, *art.* Hocart, 10.
d'Argicourt-DE CONTY, *art.* de Montbel, p. 21.
d'Argiers-DE ROUCY, dit DU BOS, *art.* Hocart, p. 4.
d'Argies-DE RIENCOURT, *art.* de Riencourt, p. 9.
d'Argilliers-HOCQUART, *art.* Hocquart, p. 13.-DE TRÉMOLET, *art.* de Nicolay, p. 8. Voyez *d'Arzillieres.*
d'Argueil-DU BIEZ, *art.* de Coucy, p. 13.
d'Arlam-PEIRENC, *art.* de Reynaud, p. 8.
d'Arleux-DE COUCY, *art.* de Coucy, p. 6.-DE RIENCOURT, *art.* de Riencourt, p. 12. 13. 14. 15. 16. 17. 21. & 22.
d'Armantieu-DE BATZ, *art.* de Chambre, p. 6.-DE MÉRIGNAC, *art.* de Chambre, p. 3.
d'Armentiéres-ALLEAUME, *art.* de Combles, p. 14.-DE COMBLES, *art.* de Combles, p. 14.-JOUVENEL, *art.* de Coucy, p. 10.
d'Armonville de MONGEOT, *art.* de Champagne, p. 17.
d'Arnaudet-DE LAURÉS, *art.* de Laurés, p. 2.
d'Arnouville-BAUDOUIN, *art.* Thonier, p. 3.
d'Arpailhargues-DE BARJAC, *art.* de Sibert, p. 3.
d'Arpheuille-DU BOUY, *art.* de Durat, 7.
d'Arques-DE BERLIE, *art.* d'André, 3.
d'Arqueville-SIMON, *art.* Simon, p. 3. 4.
d'Arquien-DE LA GRANGE, *art.* de Montbel, p. 23.
d'Arrancy-DE CAZE, *art.* de Caze, 5. 7. *Voyez* auſſi la page 2. des additions & corrections. *art.* de Caze.
d'Ars-DU BREUIL, *art.* du Breuil, p. 3.
d'Arſon-RENART, *art.* de Coucy, p. 20.
d'Artaize-DE COUCY, *art.* de Coucy, p. 9. 10.
d'Artaſſen-DE VALIER, *art.* de Valier, p. 2. 3.
d'Artieulle-DE CHAUMONT, *art.* de Champagne, p. 14.
d'Artignoſc-DE THORON, *art.* de Geoffroy, p. 3.
d'Artiguebarde-DE BATZ, *art.* de Batz, p. 1.
d'Arzac-DE LÉAUMOND, *art.* de Malvin, p. 41.
(d'Arzillieres) Voyez *d'Argilliers.*
d'Arzilliers-BLANCHON, *art.* Fremyn, p. 7.
d'Aſay-DE GALLIFFET, *art.* de Galliffet, p. 7.
d'Aſcalona-PACHECO, *art.* de Montbel, p. 10.
d'Aſcon-DU COING, *art.* de Saulieu, p. 3.-DE SAULIEU, *art.* de Saulieu, p. 3. 4.
d'Aſpremont-D'ASPREMONT, *art.* de Coucy, p. 7. 9. 13. 14.-DE LA BALME, *art.* de Montbel, p. 4.-DE BONGARD, *art.* Fremyn, p. 9.-DE LA MOTTE, *art.* Gaulmyn, p. 12.
d'Aſpres-DE RÉVILLIASC, *art.* de Ré-

villiaſc, p. 4. 5. 6. 7. 8. 9. 10.
d'Aſſat-DE NOGUÉS, *art.* de Batz, p. 4.
d'Aſſenay-POTERAT, *art.* Poterat, p. 5. 6.
d'Aſſi-DE COUCY, *art.* de Coucy, p. 5.
des Aſſis-DES ASSIS, *art.* de Durat, p. 9.
d'Aſſy-HENNEQUIN, *art.* Nicolay, p. 14.
d'Aſt-DE LANNOY, *art.* de Montbel, p. 8.
d'Aſtarac-D'ASTARAC, *art.* de Montbel, p. 8.
d'Aſtilly-BIGOT, *art.* Bigot, p. 12-DE LA CROIX, *art.* Bigot, p. 14-15.
d'Athys-CAPPY, *art.* Cappy, p. 3. 4.
d'Atiches-DU BOIS, *art.* du Bois, p. 4.
d'Avaugour-D'AVAUGOUR *ou* DE BRETAGNE, *art.* de Montbel, p. 8.
Voyez auſſi l'*art.* de Nicolay, dans les additions & corrections.
d'Avault-DE CHOSEY, *art.* Rémond, p. 11.
d'Aubac-DE FEIDIT, *art.* de Durat, p. 5.
d'Aubaguelle-DE FEIDIT, *art.* de Durat, p. 5.
d'Aubaignan-DU VACQUIER, *art.* de Batz, p. 2.
d'Aubenas-D'ALBERTAS, *art.* d'Albertas, p. 4.
d'Aubenton-DE RUMIGNY, *art.* de Coucy, p. 26.
d'Aubermont-DE COUCY, *art.* de Coucy, p. 33.
d'Auberville-LE SEILLIER, *art.* des Champs, p. 3.
d'Aubetére-DE NOGENT, *art.* Rémond, p. 5.
d'Aubigny-FARJONEL, *art.* Gaulmyn, p. 12.
d'Aubigné-LE JEUNE-DE CRÉQUY, *art.* le Jeune-de Créquy, p. 11.
d'Aubilly-BRIDARD, *art.* Bigot, p. 16-17.-LE LEU, *art.* Loiſſon, p. 3.-DE MONTIGNY, *art.* de Champagne, p. 12. & *art.* de Montigny, p. 2. 3. 4.
d'Auboy-DE VERGNETTE, *art.* de Vergnette, p. 5. 6. 7.
d'Audainville-DE TERNISIEN, *art.* de Riencourt, p. 17.
d'Audencourt-DE GUISLAIN, *art.* de Guiſlain, p. 3.
d'Audenéhan-D'AUDENÉHAN *art.* de Riencourt, p. 2.
d'Auderwic-DE GUINES, *art.* de Coucy, p. 27.
d'Audinfer-DE MAILLY, *art.* de Buiſſy, p. 1.
d'Avenay-DE VILLETTE, *art.* de Villette, p. 7. 8. 10.
d'Aveneſcourt-DE LA MYRE, *art.* de la Myre, p. 4. 5. 7.
des Aveniéres-DE REVOL, *art.* de Montillet, p. 6.
d'Avernes-FERRAND, *art.* de Flécelles, p. 7. *art.* des Laurents, p. 6.
d'Avés-TERTREL, *art.* de Villete, p. 5. Voyez *d'Anés.*
d'Auger-DE CHATILLON, *art.* Cappy, p. 3.
d'Augherelles-Vanden Eéchaute, *art.* de Guiſlain, p. 1.
d'Augy-BIGOT, *art.* Bigot, p. 14-15. & 18-BOUER, *art.* Bigot, p. 14-15.
d'Avirey-le Bois-DE CONIGAN, *art.* Rémond, p. 14. 15.
d'Auliac-DE BESSE, *art.* de Reynaud, p. 8.
d'Aulmont-DE MEYNIER, *art.* de Meynier, p. 5.
des Aulnais-ANDRÉ, *art.* du Breuil, p. 4.
d'Aultrecourt en Argonne-DE GUIBOURG, *art.* Hocart, p. 3.
d'Aumale-DE DAMPMARTIN, *art.* de Coucy, p. 6.
d'Aumalle-DE HARCOURT, *art.* de Coucy, p. 29.-DE PONTHIEU, *art.* de Coucy, p. 29.
d'Aumareſtz-DE MAILLY, *art.* de Coucy, p. 14.
d'Aumarle-DE COUCY, *art.* de Coucy, p. 31. 32.
d'Aumont-D'OIGNIES, *art.* de Riencourt, p. 17.-DE RIENCOURT, *art.* de Riencourt, p. 18. 19.
de l'Aumône-LE SÉNÉCHAL, *art.* de Riencourt, p. 22. 27.
d'Aunoy-MAURIN, *art.* de Riencourt, p. 19.-DE LA MOTTE, *art.* de Champagne, p. 15.

Digitized by Google

d'Avot-LE COMPASSEUR, *art.* le Compaſſeur, p. 5. 6. 7.
d'Auquemeſnil-DE MORANT, *art.* Vaillant, p. 5.
d'Avranches-DE BRABANT, *art.* Bigot, 3.
d'Aureis-DE MONTBEL, *art.* de Montbel, p. 14.
d'Auriac-DE GAILLARD, *art.* de Gantés, p. 4.-DE GUALY, *art.* de Gualy, p. 7. 8.-DE MAZERAND, *art.* de Gualy, p. 5.-de Nicolay, *art.* de de Nicolay, p. 7. 8.-DE RODES, *art.* de Nicolay, p. 7.-DE ROZEL, *art.* de Gualy, p. 5.
d'Auribeau-DE COSME, *art.* d'Albertas, p. 4.
d'Aurice-DE BATZ, *art.* de Batz, p. 1. 2. 3.
d'Auriolle-D'ANGLADE, *art.* de Redon, p. 5.-DE LA PEYRE, *art.* de Batz-de Trenquelléon, p. 5.-DE REDON, *art.* de Redon, p. 5.
d'Auriolles-DE BORNE, *art.* de Brueys, 9.
d'Auterive-FARJONEL, *art.* de Montbel, p. 23.
d'Autezac-D'ORADOUR, *art.* Chalvet, p. 11.
d'Autheuil-BRIÇONNET, *art.* de Flécelles, p. 4.
d'Autheüille-DE MAILLY, *art.* de Buiſſy, page 1.
des Authieux-DE RIENCOURT, *art.* de Riencourt, p. 8.
d'Authouillet-BRIÇONNET, *art.* de Flécelles, p. 4.
d'Authume-RAULIN, *art.* de Montbel, page 7.
d'Autreſche-DE COUCY, *art.* de Coucy, p. 33.
d'Autriche-D'AUTRICHE, *art.* de Coucy, page 31.
d'Autry-DE GOUJON, *art.* de la Marteliére, p. 4.
d'Auvergne-DE LA TOUR, *art.* Chalvet, p. 12. *art.* de Reynaud, 5.
d'Auvignac-DE LA ROCHE, *art.* de Coquet, p. 2.
d'Auvilliers-DE MONSSURES, *art.* de Riencourt, p. 7.-LE PRÉVOST, *art.* Bouvier, p. 2.
d'Auxonge-DE LA PÉRIÉRE, *art.* le Compaſſeur, p. 3.
d'Auxy-D'AUXY, *art.* de Buiſſy, p. 1.-DE BONNIÉRES, *art.* de Guiſlain, page 2.
d'Aymare-DE CAMY, *art.* de Jaubert, 2.
d'Aynac-DE THOMASSIN, *art.* de Geoffroy, p. 3.
d'Ayrargues-DE BIONNEAU, *art.* de Caze, p. 5.
d'Ays-DE BUISSY, *art.* de Buiſſy, p. 2.
d'Azay ſur cher-DE CLERMONT, *art.* de Chaſtellard, p. 7.

B.

de BADECON-DE MAUSSABRÉ, *art.* de Durat, p. 5.
de Bagneux-TAVEAU, *art.* de Montbel, page 16.
de Bagnols-DE BANNE, *art.* de Nicolay, p. 4.-NICOLAY & -DE NICOLAY, *art.* de Nicolay, 4, 5, 6, 7, 8, & *art.* de Sibert, p. 1.
de Bailiot-LA SERRE, *art.* Marquet, page 2.
de Bailleret-CHALVET, *art.* Chalvet, p. 9.
de Baillet-D'O, *art.* Nicolay, 13.
de Bailleul en Hainault, (*le Seigneur*) *art.* de Coucy, p. 24.
de Bailleul-D'AIMERIES, *art.* de Riencourt, p. 14.-DE COUCY, *art.* de Coucy, p. 29.-DE MELUN, *art.* de Riencourt, p. 14.
de Bailleux *ou* de Baſlieu-FREMYN, *art.* Fremyn, p. 4. 5.
de la Baillie-GUÉRIN, *art.* de Riencourt, p. 20.
du Bailly-LE LEU, *art.* Loiſſon, p. 3.
de Balazin-D'ESTOUPIGNAN, *art.* de Valier, p. 7.
de Balham-D'ASPREMONT, *art.* de Coucy, p. 13.
de Balignac-DE CRUGI, (*Table Généalogique du nom* de Crugi).
de Balirac-DU SOUIL, dit DE FOR-

TISSON, *art.* de Chambre, p. 2.
de Balleüre-DE COUCY, *art.* de Coucy, p. 7. 9. 10. 11. 14.-LE MERCIER, *art.* de Coucy, p. 9.
des Ballieres-DE MAILLOC, *art.* de Riencourt, p. 8.
de Ballon-DE RODIS, *art.* d'Albertas, p. 11.
de la Balme ſur Cerdon-DE BORDES, *art.* de Bordes, p. 3.-DE GRENAUD, *art.* de Montillet, p. 6. DE MONTILLET, *art.* de Montillet, p. 7.
du Balmey-DU BREUL, *art.* de Bordes, p. 3.
de Bapaume-DE BAILLEHACHE, *art.* de Baillehache, p. 11.-DE BEAUMÉS, *art.* de Coucy, p. 5.
de Bar-DE BAR, *art.* de Coucy, p. 32.-DE POMAIROLS, *art.* de Coquet, p. 2.
de Bar-ſur-Seine-DE BAR-SUR-SEINE, *art.* de Coucy, p. 4.
de Baranneau-DE MONTLEZUN, *art.* de Malvin, p. 26.
de Barbançon-DU PRAT, *art.* de la Myre, p. 5.
de Barbegan-D'ARQUIER, *art.* de Caze, p. 4.-DE JEAN, *art.* de Caze, p. 4.
de la Barben-DE FORBIN, *art.* de Caze, p. 7.
de Barbençon (de la Verrerie)-POCHET, *art.* Fremyn, p. 9.
de Barbiéres-ALLAIN, *art.* le Neuf, p. 6.
de Barbonval-DE GUISLAIN, *art.* de Guiſlain, p. 5. 6. 7.
de Barbotan-DE BARBOTAN, *art.* de Malvin, p. 41.
de la Barbotiére-BOUGARD, *art.* Cappy, p. 3.
de la Barbotiniere-SECART, *art.* le Jeune-de Créquy, p. 5.
de Bardignes-DE CRUGI, (*Table Généalogique du nom* de Crugi).
de Bardouville-DE BRÉVEDENT *art.* Eſtiévre, p. 2.
de la Bareille-DE GAY, *art.* de la Grange, p. 3.
de Barge-DE CRUGI. (*Table Généalogique du nom* de Crugi).
de Bargeme-DE PONTEVÉS, *art.* de Liſle, p. 5.
de Bargemon-DE VILLENEUVE, *art.* de Geoffroy, p. 4.
des Barges-DE LAFERASSE, *art.* Chappuis, p. 8.
de Barjamond-DE THOMASSIN, *art.* de Geoffroy, p. 3.
de la Barillere-DE VILLETTE, *art.* de Villette, p. 6.
de Bariſy-DE SONS, *art.* de Riencourt, p. 11.
de Barlieres-CHALVET, *art.* Chalvet, p. 3.
de Barnavaſt-SIMON, *art.* Simon, p. 2.
de Baron-DE BRUEYS, *art.* de Brueys, p. 1.
de Barrault-DE MALVIN, *art.* de Malvin, p. 10. 11. 32. 43. 44.
de la Barre-FREMYN, *art.* Fremyn, p. 9.-DE GILLEMAN, *art.* du Bois, p. 4.-GIRARD, *art.* le Roy, p. 4.-DE GUISLAIN, *art.* de Guiſlain, p. 2. 3. 4.-ORCEAU, *art.* de Villette, p. 7.-ROBIN, *art.* Fremyn, p. 8.-ROUXEL, *art.* de Lorgeril, p. 6.
de Barreau-DE COQUET, *art.* de Coquet, p. 3.
des Barres-DE CAZE, *art.* de Caze, p. 4.-DE VILLEPROUVÉE, *art.* Poterat, p. 2.
de Barry-DE TAULIGNAN, *art.* de Sibert, p. 2.
de la Bartére (*Seigneurie*). Voyez *de la Barthére.*
de la Barthe-CHAPPUIS, *art.* Chappuis, p. 6. & *art.* de Malvin, p. 37.-DE CRUGI, *art.* de Crugi, p. 3.-DE MALVIN, *art.* de Malvin, p. 36.-DE MÉLET, *art.* de Mélet, p. 5. 9. 10.-DU RIEU, *art.* du Rieu, p. 2.
de la Barthére-DE MALVIN & DE MONTAZET, *art.* de Malvin, p. 10. 24. 35 & 36.-DE PONSAN, *art.* de Malvin, p. 10. 24. 35. Voyez *de la Bartére.*
de Barthes-DE GOUT (*Table Généalogique du nom* de Crugi).

de Bartilhac-Jéhannot, *art.* Gaulmyn, p. 2.
de Bartombale-Miri, *art.* de la Myre, p. 2.-de la Myre, *art.* de la Myre, p. 3.
de Bartres-d'Ossun, *art.* Bertin, p. 2. & *art.* Hocquart, p. 16.
de Barville-le Neuf, *art.* le Neuf, p. 3.
de Baſelle-d'Argeau *alias* d'Orgeau, *art.* de Riencourt, p. 6.
de Baſlieu *ou* de Bailleux-Fremyn, *art.* Fremyn, p. 4. 5.
du Bas-mats-Burin, *art.* Burin, p. 2.-de Guiran, *art.* Burin, p. 2.
de Baſprez-Vatboy, *art.* Marquet, p. 3.
de la Baſſane-de Malvin, *art.* de Malvin, p. 41. 42.
du Baſſin-de Baillehache, *art.* de Baillehache, p. 12.
de Baſſuet-Langault, *art.* Loiſſon, p. 2.
de Baſſus-Langault *art.* Loiſſon, p. 2.
de la Baſte-de Flécelles, *art.* de Flécelles, p. 3.
de la Baſtide, *art.* de Malvin, p. 46.
de la Baſtide-de Bernuy, *art.* de Chalvet, p. 16-de la Fare, *art.* de Nicolay p. 7.-de Plantevid, *art.* Verdelhan, p. 7.
de la Baſtie-du Breul, *art.* de Bordes, p. 3.
de Baſville-de Lamoignon, *art.* Nicolay, p. 25. Voyez de plus *les Additions & Corrections*, *art.* Nicolay.
de la Batailliere-d'Allard, *art.* de Gantés, p. 6.
de Batilly-Poterat, *art.* Poterat, p. 2. 3. 4.
du Batiment-de Beaupoil, *art.* de Beaupoil, p. 7.
de Battandier-de Battandier, *art.* de Montillet, p. 5.
de la Batude-de Gasquet, *art.* de Jaubert, p. 3.
de la Batut-le Blanc, *art.* de Batz, p. 2.
de Batz-de Batz, *art.* de Batz-de Trenquelléon, p. 1.-de Caſtille, *art.* de Valier, p. 3.-de Falantin, *art.* de Falantin, p. 2.
de Batz (*Baronie*) au pays de Chaloſſe, *art.* de Batz-de Trenquelléon, p. 1.
de Baubiere-de Bosredon, *art.* de Durat, p. 11.
de Bauchery-de Riquéty, *art.* de Riquéty, p. 17.
du Bauchet-Guymard, *art.* Daſſier, p. 7.
de la Baudardiére-Baudart, *art.* de Baillehache, p. 3.
de Baudement-de Baudement & -de Dreux, *art.* de Coucy, p. 4.
de Baugé-de Lascaris, *art.* Chappuis, p. 11.
de Baugency-de Baugency, *art.* de Coucy, p. 3.
de Baugies-d'Ognies, *art.* de Coucy, p. 14.
du Baugouet-du Four, *art.* Eſtiévre, p. 2.
de Baulchelis-d'Ancienville, *art.* de Champagne, p. 11.
de Bauldreville-Hurel, *art.* Simon, p. 1.
de Baulens-de Bazon, *art.* de Malvin, p. 16.
de la Baulme-Boucher, *art.* Bigot, p. 18.
de la Baume-de Barjac, *art.* de Sibert, p. 3.-de Plantevid, *art.* Verdelhan, p. 7.-de Vento, *art.* d'Albertas, p. 6. 12.
de la Baume des Arnauds-d'Agout, *art.* de Révilliaſc, p. 6.
de la Baume-d'Hoſtun-d'Hostun, *art.* de Chaſtellard, p. 7.
des Baumettes-d'Urre, *art.* de Galliffet, p. 5.
de Bauthemont-d'Aspremont, *art.* de Coucy, p. 13.
de Bayarne-Loisson, *art.* Loiſſon, p. 3.
de Bazincourt-de Villette, *art.* de Villette, p. 8. 10.
de Bazoches-de Bazoches, *art.* de Coucy, p. 28.-de Vauquelin, *art.* Troterel, p. 1.

de Béalcourt-LE BEL, *art.* de Buiſſy, p. 5.-DE BUISSY, *art.* de Buiſſy, p. 5.-VAILLANT, *art.* Vaillant, p. 4.
de Béavallon-DE LA TROLLIÉRE, *art.* de Durat, p. 11.
de Beaubuiſſon-LE CHAMPENOIS, *art.* le Roy-de Macey, p. 8.
de Beaucamp-DE RIENCOURT, *art.* de Riencourt, p. 8.
de Beauche-DE GRENAUD, *art.* de Montillet, p. 4. 6.-DE MONTILLET, *art.* de Montillet, p. 7.
de Beaucheſne-DE SCÉPEAUX, *art.* de Chéverüe, p. 3.
de Beaucontaux-LAMY, *art.* de Durat, p. 11.
de Beaucourſel-DE BAILLEHACHE, *art.* de Baillehache, p. 10.
de Beaucourt-TIERCELIN, *art.* de Riencourt, p. 21.
de Beaucouſe-DE LAUGIER, *art.* d'Eſtelle, p. 3.
de Beaucroiſſant-DE BRESSIEU, *art.* de Chaſtellard, p. 7.
de Beaudienville-JOUHAN, *art.* Simon, p. 4.
de Beaudinar-DE SABRAN, *art.* d'Albertas, p. 7.
de Beaufain-DE BÉRENGER, *art.* de Galliffet, p. 7.
de Beaufcel-D'AURAY, *art.* de Chéverüe, p. 5.
de Beaufort-DE BEAUFORT, *art.* de Coucy, 7. DE CELLES, *art.* d'Argoud, p. 2.-GOYON, *art.* de Durat, p. 5.-DE LUYRIEUX, *art.* de Montbel, p. 9.-DU MAISNIEL, *art.* de Navier, p. 5.
de Beaufort-en Santers-DE MAILLY, *art.* de Coucy, p. 30.
de Beaufremez-DU BOIS, *art.* du Bois, p. 3.
de Beaufreſne-DE CAULIERES, *art.* de Riencourt, p. 13.
de Beaulaurens-DE BEAUPOIL, *art.* de Beaupoil, p. 3.
de Beaulieu-BIGOT, *art.* Bigot, 11.-BOMBARDE, *art.* Hocquart, p. 16.-DE CHALUP, *art.* de Chalup, p. 1. 2.-D'ESCUDIER, *art.* de Brueys, p. 13.-HENRY, *art.* Chappuis, p. 9.-D'ORAISON, *art.* de Gantés p. 4.-DE RUZÉ, *dans les additions & corrections*, art. de Gantés.-DU TILLET, *art.* le Roy-de Macey, p. 4.
de Beaumais-LE CAMUS, *art.* Nicolay, p. 25.
de Beaumanoir-DE BELLEFORIERE, *art.* de Coucy, p. 11.
de Beaumartin-DE FOLLEVILLE, *art.* de la Myre, p. 5.
de Beaumont-D'AVESNES, *art.* de Coucy, p. 7.-DE CASTELLANE, *art.* des Laurents, p. 9.-DE COLIGNY, *art.* de Durat, p. 4.-DE CORN, *art.* de Palhaſſe, p. 1.-DENTIL, *art.* Chalvet, p. 4.-D'HÉRIGNIES, *art.* du Bois, p. 3.-HIRLAND, *art.* Sicard, p. 4.-DES LAURENTS, *art.* des Laurents, p. 9. 10.-DE LAURIS, *art.* des Laurents, p. 9.-MONTILLET, *art.* de Montillet, p. 4.
de Beaumouſel-AUBER, *art.* des Champs, p. 9.
de Beaune-DE FAURIS, *art.* d'Eſtelle, p. 2.-DE HARLAY, *art.* Bouvier, p. 1. 2. 3.
de Beaunord-COLAS, *art.* de Lorgeril, p. 9.
de Beaunoy-DE SAULIEU, *art.* de Saulieu, p. 1. 2.
de Beaupoil-DE BEAUPOIL, *art.* de Beaupoil, p. 5.
de Beaupuy-D'AUBER, *art.* d'Auber, p. 5.
de Beaurain-DE COUCY, *art.* de Coucy, p. 31.
de Beauregard-D'AUBUSSON, *art.* de Jaubert, p. 2.-DE BAILLEHACHE, *art.* de Baillehache, p. 3.-DE BALEINE, *art.* de Champagne, p. 12.-DE CHAMPAGNE, *art.* de Champagne, p. 15. 16. 17.-DE COUCY, *art.* de Coucy, p. 14.-DE PRÉSEAUX, *art.* de Colnet, p. 2.
de Beaurepaire-BIGOT, *art.* Bigot, p. 1.

de Beauſoleil-

de Beauſoleil - D'ISALGUIER , *art.* de Brueys , p. 7.
de Beauſſart-DE MAILLY , *art.* de Coucy , p. 6.
de la Beauſſe-DE BRIDIER , *art.* de Malvin , p. 34. 35. - DE MALVIN , *art.* de Malvin , p. 10. 26. 27. 30. 34.- PELET , *art.* Pelet , 1. 2.-DE PREYSSAS , *art.* de Malvin , p. 24.
de Beauvais-DE BRUC , *art.* de Baillehache , p. 12.-DE LA CROPTE , *art.* de Malvin , p. 28. 30.-DE LA MOTTE , *art.* de Vaucelles , p. 3.
de Beauvert-BOUVIER , *art.* Bouvier , 3.
de Beauvezé-D'AYMAR , *art.* de Combys , p. 2.
de Beauvezet-DE ROUX , *art.* de Gantés , p. 5.
de Beauvila - DE CAUMONT , *art.* de Brueys , p. 7.
de Beauville - DE BEAUHARNOIS , *art.* Bouvier , p. 3.
de Beauvoir-D'ANLEZY , *art.* Bigot , p. 3.-DE BEAUVOIR , *art.* de Montbel , p. 3.-GAULMYN , *art.* Gaulmyn , p. 10. 11. 13. & *art.* de Montbel , p. 22.-GRIMOARD , *art.* Verdelhan , p. 7. - LE LOUP , *art.* de Reynaud , p. 4. - NADAL , *art.* de Riquéty , p. 3. 5.-DE VIRIEU , *art.* de Chaſtellard , p. 10.
de Beauvois-DE BERNUY , *art.* de Chalvet , p. 16.
de la Becede - VERDELHAN , *art.* Verdelhan , p. 14. Voyez *de la Beſſede.*
de Becquerel-BURIN , *art.* Burin , p. 2.
de Becquetot-D'HERBOUVILLE , *art.* des Champs , p. 3.
de Becquincourt-DE SACQUESPÉE , *art.* de Riencourt , p. 7.
de Bedford-DE COUCY , *art.* de Coucy , p. 31. 32.
de Béduer-DE LOSTANGES , *art.* de Palhaſſe , p. 1.
de Bégoudyéres - DE CHASTEAUNEUF , *art.* Daſſier , p. 5.
de Béguignette-LANCE , *art.* de Guiſlain , p. 2.
de Belcaſtel-DE SAUGNAC , *art.* de Malvin , p. 8.
de Béleſtat-DOUZON *ou* DOUZOU , *art.* de Coquet , p. 2.
de Béleſtre - DE LA TOUCHE - RAVARDIERE , *art.* de la Pivardiere , p. 2.
de Belhargue-DE CHALVET , *art.* de Chalvet , p. 17.
de Bellafaire-DE ROUX , *art.* de Révilliaſc , p. 10.
de Bellebat - HURAULT , *art.* de Flécelles , p. 4.
de Bellebrune - D'ESTAMPES , *art.* Rémond , p. 16.
de Bellecour - BURIN , *art.* Burin , p. 5.
de Belleforiere-DE BELLEFORIERE , *art.* de Coucy , p. 11.
de Bellegarde-D'ABZAC , *art.* de Mélet , p. 9.-GRIMOARD & DE GRIMOARD , *art.* Verdelhan , p. 1. 2. 3. 7. 8. & 11.
de Belleloup-DE LA RUE , *art.* de Riencourt , p. 14.
de Belleneuve-LE COMPASSEUR , *art.* le Compaſſeur , p. 3.
de Bellengreville - DE LA MARIOUSE , *art.* de Baillehache , p. 6.
de Belleval-DE BÉTHISY , *art.* de Meynier , p. 5.
de la Belliere-BONNET , *art.* de Riencourt , p. 17.-DE CORDAY , *art.* le Neuf , p. 3.
de Belliet-DE PONTAC , *art.* de Malvin , p. 39.
de Bellin-DE PONTAC , *art.* de Malvin , p. 39.
de Belloc-DE LA CLAVERIE , *art.* de Batz-de Trenquelléon , p. 5.
de Belmon-LASSERRE , *art.* de Coquet , p. 3.
de Belmont-DE MOUSTIER , *art.* de Meynier , p. 4.
de Belo-DE COUCY , *art.* de Coucy , p. 6. 33. 34.- DE GUINES , *art.* de Coucy , p. 27. 28.
de Béloczac - DE QUÉBRIAC , *art.* de Brunes , p. 3.
de Belvezet-RICHARD , *art.* de Payan , p. 7.

de Béluge-d'André, *art.* d'André, p. 2. 3. 8.
de Belvoir-de Villars, *art.* de Montbel, p. 6.
de Bénas-de Moricaud, *art.* de Galliffet, p. 11.
de Bendeliére-Macé, *art.* Macé, p. 4.
de Béneauville-le Bourgeois, *art.* Baillehache, p. 7.
de Béneſville-Meurdrac, *art.* Simon, p. 1.
de Béneuvre-Fleutelot, *art.* le Compaſſeur, p. 4.-Régnier, *art.* Rémond, p. 5.-Rémond, *art.* Rémond, p. 5.
de Benjamin-de Hanniques, *art.* de Champagne, p. 14.
de Bennetot-des Champs, *art.* des Champs, p. 2.
de Bénon-de Ste Maure, *art.* de Montbel, p. 8.
de Bénouville-Nori, *art.* Hocquart, p. 15.
de Béorzet-de Béorzet, *art.* de Fayet, p. 1.
de Béraud-du Pré, *art.* de Mélet, p. 3.
de la Béraudiere-de Bouscaille, *art.* de Sibert, p. 3.
des Bérauds-Mayat, *art.* Gaulmyn, p. 10. 11.
de Bérault-de Malvin, *art.* de Malvin, p. 40.
de Bercenay-Rémond, *art.* Rémond, p. 19.-de la Serre, *art.* de Champagne, p. 6.
de Bercourt-le Maire *art.* Nicolay, p. 23.
de Bercy-de Coucy, *art.* de Coucy, p. 21. 23. 24.
de Bére-le Compasseur, *art.* le Compaſſeur, p. 4.
de Bergereſſe-Jouvenel, *art.* de Coucy, p. 10.
de Bergicourt-de Riencourt, *art.* de Riencourt, p. 4. 5. 6. 7. 8. 9.
de Bergueneuſe-du Bois, *art.* du Bois, p. 6.
de Berlaymont (*le Seigneur*) en Hainault, *art.* de Coucy, p. 25.
de Berlettes-Mallet, *art.* du Bois, p. 2.
de la Berliere-de Coffin, *art.* de Navier, p. 2.-de Coucy, *art.* de Coucy, p. 9. & 10.-de Lancry, *art.* de Navier, p. 5.-de Navier, *art.* de Navier, p. 3. 5.
de Bermetot-de Normanville, *art.* de Baillehache, p. 4.
de Bernapré-du Gardin, *art.* de Riencourt, p. 23.
du Bernard, (le S^r) *art.* de Coquet, p. 2.
de Bernay-Nicolay, *art.* Nicolay, p. 17. 19.
de Berniéres-de la Rocque, *art.* de Chéveriie, p. 6.-de Sémilly, *art.* de Baillehache, p. 9.
de Bernis-de Sarrat, *art.* de Brueys, p. 3.
de Bernompré-de Blondin, *art.* de Colnet, p. 2.
de Berry-Thiboust, *art.* Hennequin, p. 3.
de Berſaillin-de Froissard, *art.* de Meynier, p. 4. 5.
de Berſeaux-Guérin, *art.* de Riencourt, p. 20.
de Bertigneul-Galbart, *art.* du Bois, p. 6.
de Bertonval d'Urre, *art.* de Riencourt, p. 18.
de Berville-de Brévedent, *art.* Eſtiévre, p. 2.
de la Beſace-de Coussy, *art.* de Coucy, p. 15. note *a.* Voyez *de la Bezace.*
de Beſigny-Hocquart, *art.* Hocquart, p. 16.
de Beſſay-de Bessay, *art.* de Montbel, p. 21.
de la Beſſede-Verdelhan, *art.* Verdelhan, p. 12. 13. 14. 15. Voyez *de la Becede.*
du Beſſey-de Richardon, *art.* de Montbel, p. 11.
du Betbeze-de Bridier, *art.* de Malvin, p. 34.
de Bétencourt (*Seigneurie poſſédée anciennement par la Maiſon* du Bois,

dit de Hoves) *art.* du Bois, p. 2.
de Béthencourt-DE HOLLANDE, *art.* de Buiſſy, p. 6.-DE HOVES, *art.* du Bois, p. 2.
de Béthiſy-D'OGNIES, *art.* de Coucy, p. 14.
de Bétut-DE LENTILLAC, *art.* de Crugi, p. 4.
de Bétuy-DE Sᵗ MARTIN, *art.* de Chambre, p. 6.
de la Beureliére-LE JEUNE-DE CRÉQUY, *art.* le Jeune-de Créquy, p. 11.-RICHER, *art.* le Jeune-de Créquy, p. 11.
de Beures (en Flandres)-DE BEURES, *art.* de Coucy, p. 4.
de Beuſliére-VINET, *art.* Sicard, p. 4.
de Beuſſeville-AUBER, *art.* des Champs, p. 9.
de Beuvarde-PARIS, *art.* Marquet, p. 3.
de Beuville-DE GROSPARMY, *art.* de Baillehache, p. 2.
de Beuvron-DE HARCOURT, *art* de Beaupoil, p. 1. & *art.* de Villette, p. 4.
de Bévy-LE COMPASSEUR, *art.* le Compaſſeur, p. 3.
de Beuzeville-la Guérard-DES CHAMPS, *art.* des Champs, p. 3. 4. 5. 6.-DE LA MARE, *art.* des Champs, p. 2. 3.
de la Beyllie-DU MAS, *art.* de Beaupoil, p. 5.
de Beyne-FREMYN, *art.* Fremyn, 7. 8. 9.
de Bézac-D'USSON, *art.* de Flécelles, p. 6. Voyez *de Bozac.*
de la Bezace-DE COUCY, *art.* de Coucy, p. 7. 9. 10. 11. 14. 15. 16. Voyez *de la Beſace.*
de Bézeril-CHAPPUIS-& DE CHAPPUIS, *art.* Chappuis, p. 6. & *art.* de Malvin, p. 37.
de la Béziade-DE SOYRES, *art.* de Soyres, p. 1. 3.
de Bézuc-DE BRUEYS, *art.* de Brueys, p. 1.
de Biaudos-DE BIAUDOS, *art.* de Valier, p. 8.
de Biduc-DE GUILHEN, *art.* de Mélet, p. 4.
de Bienaſſis-CHAPPUIS, *art.* Chappuis, p. 2.
de Bieſme-DE Sᵗ. REMY, *art.* Hennequin, p. 5.
de Bieſville-DE BAILLEHACHE, *art.* de Baillehache, p. 3. 4.-DE CORDHOMME, *art.* de Baillehache, p. 3.
de Biévre-DE CAZE, *art.* de Caze, p. 5. 7. Voyez de plus *les Additions & Corrections*, *art.* de Caze.
du Biez-DU BIEZ *art.* de Coucy, p. 13.-DE COUCY, *art.* de Coucy, p. 12. 14.
de Bignacourt-DE RIENCOURT, *art.* de Riencourt, p. 8.
de Bignicourt-LANGAULT, *art.* Loiſſon, p. 2.
de Bignipont-DE BEAUVAU, *art.* Hocart, p. 7.-D'ESPENCE, *art.* Hocart, p. 5.
du Bignon-DE RIQUÉTY, *art.* de Riquéty, p. 21. 22.
de Biliac-DE BOURGEOIS, *art.* de Montillet, p. 7.
de la Billardiére-JUCHEREAU, *art.* Fouſteau, p. 4.
de Billeron-DE BENGY, *art.* Bigot, 16-17.
de Binan-DE LORRAINE-D'ELBŒUF, *art.* de Meynier, p. 3.
de la Binardiére-DU PORTAIL, *art.* Fouſteau, p. 3.
de la Bindelliére-DE CORMIER, *art.* de Villette, p. 1.
du Bioſc-DE CASTELLANE, *art.* d'Albertas, p. 9.
de Biran-DE RIQUÉTY, *art.* de Riquéty, p. 21. 22.
de Biron-DE GONTAUT, *art.* de Malvin, p. 52.
de la Biſe-DE BARBANÇOIS, *art.* du Breuil, p. 2.
de Biſſiére-DE MALVIN, *art.* de Malvin, p. 29.
de Blacons-COPRE, *art.* de Révilliaſc, p. 6.-FORES, *art.* de Révilliaſc, p. 6.

Digitized by Google

de Blacy-DE BELLENGER, *art.* Hocart, p. 12. *art.* de Riencourt, p. 11.
de Blagny-BERTIN, *art.* Bertin, p. 3. 4.
de Blaigny-DE CHASTILLON, *art.* de Coucy, p. 30.
de Blaiſy-JOLY, *art.* le Compaſſeur, p. 6.
de Blancfort-DE GÉRALDIN, *art.* de Lorgeril, p. 9.
de Blanchard-DE LA MARTELIÉRE, *art.* de la Marteliére, p. 4.
de la Blanchardiére-DE CHÉVERÜE, *art.* de Chéverüe, p. 4.
de la Blancherie-PICAUD, *art.* du Garreau, p. 5.
de Blandras (*le Comte*) *art.* de Montbel, p. 2.
de Blancmeſnil-DE LAMOIGNON, *art.* Nicolay, p. 25.
du Blanin-DE MALVIN-&-DE MONT, *art.* de Malvin, 37.
de Blanval-DE CAMBEFORT, *art.* de Redon, p. 4.-DE REDON, *art.* de Redon, p. 4. 5.
de la Blaquiére-DE CLARIS, *art.* de Claris, p. 3-DE CONDUCHER, *art.* de Gualy, p. 6.
de Bleneau-DE COURTENAY, *art.* le Jeune-de Créquy, p. 8.
de Blérencourt-DE SAISSEVAL, *art.* de Riencourt, p. 14.
de Bleſme-LANGAULT-&-LOISSON, *art.* Loiſſon, p. 2.
de Blumery-PAILLET-&-RÉMOND, *art.* Rémond, p. 11.
de Bocſezel-DE BOCSEZEL, *art.* de Montbel, p. 5.
de Bodory-LE BOUDOUL, *art.* de Malvin, p. 49.
du Bodou-DE LORGERIL, *art.* de Lorgeril, p. 1. 2. 3 : *Additions & Corrections*, *art.* de Lorgeril. Voyez *du Boudo.*
de Boëſbecq-DE GHISLIN, *art.* de Guiſlain, p. 2. Voyez *de Bouſebecque-de Guiſlain.*
de Boſiquet-TRAIN, *art.* le Neuf, 4.
de Boinville-HENNEQUIN, *art.* Nicolay, p. 14.
du Bois-GUILLOT, *art.* de Montbel, p. 14.
de Bois-de Commeaux-DU MOULIN, *art.* Troterel, p. 3.
du Bois-du Liers-D'ESPINAY, *art.* de Lorgeril, p. 2.
du Bois-de Lor-HOCART, *art.* Hocart, 3. & 4.
du Bois de la Marphée-DE COUCY, *art.* de Coucy, p. 9. 10.
du Bois-de Saulme-BARROIS, *art.* de Fleury, p. 4.
du Bois-de Vévre-GOUGNON, *art.* Bigot, p. 14-15.
du Boiſadam-DU BOISADAM, *art.* de Lorgeril, p. 5.
de Boiſbaudran-DE MALAUNE', *art.* le Jeune-de Créquy, p. 11.
de Boiſbéton-DE BALEINE, *art.* de Champagne, p. 12.
du Boiſbigot-DOUBLET, *art.* de Vergnette, p. 4.
du Boisblondel-MILLET, *art.* de Villette, p. 6.
de Boiſbriant-DE PARTENAY, *art.* de Lorgeril, p. 3.
de Boiſdavid-DE THIBOUT, *art.* Troterel, p. 3.
de Boiſdauphin-DE LAVAL, *art.* le Roy-de Macey, p. 5.
de Boisdon-DE SAPINCOURT, *art* de Guiſlain, p. 3.
de Boiſemont-DE BLAIR, *art.* de Flécelles, p. 2.
du Boisgarnier-DE MONTULLÉ, *art.* d'Albertas, p. 15.
de Boisgenci-DE COURTARVEL, *art.* de Vaucelles, p. 3. Voyez *de Boisgenſif & de Boisjency.*
de Boisgenſif-DE COURTARVEL, *art.* le Roy-de Macey, p. 5. Voyez *de Boisgenci & de Boisjency.*
du Boisgéran-DE BACALAN, *art.* de Mélet, p. 12.
du Boisguillaume-DE NEUFVILLE, *art.* le Roy-de Macey, p. 5.
du Boishébert-DES CHAMPS, *art.* des Champs,

Champs, p. 2. 4. 5. 6. 8. & 9.
du Boishullin - DE LA BOURDONNAYE, *art.* de Combles, p. 8.
du Boisjan - DU BOISJAN, *art.* de Lorgéril, p. 3. - DE LORGERIL, *art.* de Lorgeril, p. 3. Voyez de plus *les Additions & Corrections*, *art.* de Lorgeril.
de Boisjency-DE LA FOURNERIE : *Additions & Corrections*, *art.* de Vaucelles. Voyez *de Boisgenci & & de Boisgenſif.*
de Boismartin - FOUCHIER, *art.* Bigot, p. 18.
de Boiſménart-ROUAULT, *art.* de Riencourt, p. 12.
de Boiſomont-DE GUISLAIN, *art.* de Guiſlain, p. 5.
de Boiſoré (*le Sr*) *art.* du Garreau, p. 5.
de Boisricard - DE MORANT, *art.* Vaillant, p. 5.
du Boiſridon-DE VERGNETTE, *art.* de Vergnette, p. 5. 6.
de Boisroger - MUSTEL, *art.* de Baillehache, p. 9.
de Boiſſet-DE TRÉMOLET, *art.* de Nicolay, p. 8.
de Boiſſey-COMPOINT, *art.* Hocquart, p. 15.
de Boiſſiére-DE DURFORT, *art.* de Redon, p. 4. 5. Voyez *de Boiſſiéres.*
de la Boiſſiére-AILLEBOUST, *art.* Fouſteau, p. 5. - PRÉVOST, *art.* Prévoſt, p. 1.
de Boiſſiéres - DE CALVIÉRE, *art.* de Brueys, p. 6. - DE DURFORT (*Table Généalogique du nom* de Crugi). *Voyez* auſſi *de Boiſſiére.*
de Boiſſize-DE THUMERY, *art.* de Flécelles, p. 7.
de Boiſſon-DE MORETON, *art.* Verdelhan, p. 19 & 20.
de Boiſſy-DE COUCY, *art.* de Coucy, p. 6. 30. 31. - DE GUINES, *art.* de Coucy, p. 27. & 28. - HAINCQUE, *art.* Haincque, p. 1. & *art.* de Vaucelles, p. 1. 2.
du Boiſtier - DE FONTENAY, *art.* de la Marteliére, p. 2.
de Boiſvert-RAPINE, *art.* Bigot, p. 3.
de Boloré-TOUZÉ, *art.* Danguy, p. 1.
de Bombon-DE BRENNE, *art.* le Jeune-de Créquy, p. 8.
de Bonac-D'USSON, *art.* de Falantin, p. 3. *art.* de Flécelles, p. 6.
de Bonas-LASSERRE, *art.* de Coquet, p. 3. - DE PARDAILLAN, *art.* de Mélet, p. 8.
de Bonaure-DE TRÉMOLET, *art.* de Nicolay, p. 8.
de Boncourt-FRERET, *art.* Simon, p. 2.
de Bondües-DE HAMES, *art.* de Coucy, p. 11.
du Bonmars-FOUSTEAU, *art.* Fouſteau, p. 2. 3.
de Bonneau-TALLEMAND, *art.* Bigot, p. 5.
de Bonnebos - LE FORT, *art.* de Vergnette, p. 6.
de Bonne - Fontaine-DE LA CHATRE, *art.* Nicolay, p. 26.
de Bonnecoſte-DE BEAUMONT, *art.* de Jaubert, p. 1. - DE CAMY, *art.* de Jaubert, p. 2.
de Bonnegarde-DU POUY, *art.* de Malvin, p. 34.
de Bonneſtable-DE HARCOURT, *art.* de Coucy, p. 29.
de Bonnevau-LE JEUNE, *art.* le Jeune-de Créquy, p. 5. 6. 7. 8. 9.
de Bonniéres-DE CARVOISIN, *art.* de la Marteliére, p. 2.
de Bonrepos - DE VERGNETTE, *art.* de Vergnette, p. 2. - D'USSON, *art.* de Falantin, p. 3. *art.* de Flécelles, p. 5.
de Boquéron-COET, *art.* Chappuis, p. 3. Voyez *de Bucuron.*
de la Borde - DE CHAMPAGNE, *art* de Champagne, p. 9. 10. - HODOART, *art.* de Champagne, p. 8.
de Bordebure - DE MAUSSABRÉ, *art.* de Durat, p. 5.
des Bordes-BOYETET, *art.* Bigot, p. 8. - GAULMYN, *art.* Gaulmyn, p. 6.
de la Borie-Friquard-ARNAUD, *art.* de Chalup, p. 3. 6.
de Bornay-MILLETOT, *art.* Rémond, p. 9.

Digitized by Google

de la Borne-d'Aubusson, *art.* de Coucy, p. 16-Foucaud, *art.* du Breuil, p. 2.
de Bornes-de Coüet, *art.* d'Albertas, p. 14.
du Boſcaulle-de Normanville, *art.* de Baillehache, p. 4.
du Boſchet-de la Noe, *art.* de Brunes, p. 4.
du Boſcq-le Conte-du Pray, *art.* le Neuf, p. 2.
du Boſcqueſnay-Compoinctz, *art.* des Champs, p. 5.
de Boſmont-de Coucy, *art.* de Coucy, p. 7. 8.
du Boſq Avril-de Baillehache, *art.* de Baillehache, p. 8.
du Boſquet-Théri, *art.* de Riencourt, p. 22.
de Boſredon-de Palhasse-Lacalm, *art.* de Palhaſſe, p. 5.
de Boſroullet-Bulle, *art.* de Beaupoil, p. 4.
de la Boſſe-du Bec, *art.* de Coucy, p. 15. *art.* Nicolay, p. 22.
du Boſt-de Chalup, *art.* de Chalup, p. 6. 7.-Chassarel, *art.* de Beaupoil, p. 4.-du Plantadis, *art.* du Breuil, p. 2.
de Boſville-Troterel, *art.* Troterel, p. 3. & 4.
de la Botiniére-Bidé, *art.* Danguy, p. 1.
de la Boubelliniére-du Ronsay, *art.* de Vaucelles, p. 2.
de Bouc-d'Albertas, *art.* d'Albertas, p. 14.-de Séguiran, *art.* d'Albertas, p. 13. *art.* de Galliffet, p. 6.
de Boucainville-de Riencourt, *art.* de Riencourt, p. 4. 5.
du Bouchage-de Batarnay, *art.* de Montbel, p. 10.
des Bouchaines-Brunet, *art.* de Caze, p. 6.
de Boucharville-de la Chaussée, *art.* de Navier, p. 4.
du Bouchaud-de Froissard, *art.* de Meynier, p. 4.
des Boucheſne-Roy, *art.* Gaulmyn, 12.
du Bouchet-d'Anglejan, *art.* de Payan, p. 10.-Chappuis, *art.* Chappuis, p. 6.-Gaulmyn, *art.* Gaulmyn, p. 5-de la Pivardiére, *art.* de la Pivardiére, p. 2. 3.
de Bouchevilliers-de Roncherolles, *art.* Nicolay, p. 20.
de Bouchoire-du Maisniel, *art.* de Navier, p. 5.
de Boucly-de Cardevaque, *art.* de la Myre, p. 5-de Folleville, *art.* de la Myre, p. 5.-de la Myre, *art.* de la Myre, p. 4. 5.
de Bouconville-de Caze, *art.* de Caze, p. 5. 7. 9 : *Additions & Corrections*, *art.* de Caze-de Montchâlon, *art.* de Coucy, p. 9.-d'Origny, *art.* Hocart, p. 4.-de Pradines, *art.* Hocart, p. 4.
du Boudo-de Lorgeril, *art.* de Lorgeril, p. 2. Voyez *du Bodou.*
de la Bove-d'Aubourg, *art.* de Caze, p. 5.-de Caze, *art.* de Caze, p. 5. 9 : *Additions & Corrections*, *art.* de Caze-de Coucy, *art.* de Coucy, 9.-de Lescluze, *art.* de Caze, p. 9.-de Montchâlon, *art.* de Coucy, p. 8. 9.
de Boves-de Boves (ancien nom de la Maiſon de Coucy) *art.* de Coucy, p. 2. 3. 25. 26.-de Rumigny, *art.* de Coucy, p. 26.
de la Bouéxiére-Gaillard, *art.* Hocquart, p. 15.
de la Bougaudiére-Biré, *art.* de Lorgeril, p. 8.
de Bouillencourt-de Mailly, *art.* de Coucy, p. 30.
de Bouillon-d'Estoupignan, *art.* de Chambre, p. 2.
de Bouin-d'Herly, *art.* Vaillant, p. 5.
de Boüiolle-de Fleury, *art.* de Fleury, p. 9. 10.
de la Bouiſſe-de Gaillard, *art.* de Gantés, p. 4.
de Boulan-le Maire, *art.* Nicolay, 23.
de Boulay-de Vaucelles : *Additions & Corrections*, *art.* de Vaucelles.

du Boulhard-COMPOINT, *art.* Hocquart, p. 15.
de Boulhien-DE LESTRADE, *art.* de Beaupoil, p. 5.-POYAUD, *art.* de Beaupoil, p. 5.
de Bouligneux-DE LA PALU, *art.* de Montbel, p. 6.
de la Boullaye-DE LOMOY, *art.* de Champagne, p. 9.
de Boullencourt-LUILLIER, *art.* Nicolay, p. 13. 14. 15.
de Boulou-DE CHALUP, *art.* de Chalup, p. 4.
de Boumois-AUBERT-&-GOHIN, *art.* Aubert, p. 8.
de Bouquehaut-DE HAMES, *art.* de Coucy, p. 11.
de Bouquet-DE BARJAC, *art.* de Nicolay, p. 2. 3. 9.
de Bouqueval-DE FÉRÉRO, *art.* Bertin, 3.
de Bourbonne-COLBERT, *art.* Hennequin, p. 2.
de Bourbourg-DE GUINES, *art.* de Coucy, p. 6. 27.
de Bourdeaux (*le Seigneur*) *art.* de Valier, p. 4.
de Bourdelas-DU GARREAU, *art.* du Garreau, p. 1. 2. 3. 5.
de Bourdemare-D'ESPOMMARE *ou* DES POMMARE, *art.* des Champs, p. 5.
de Bourdic-DE BRUEYS, *art.* de Brueys, 4.
de Bourdicaud-DE MADOT, *art.* du Breuil, p. 6.
des Bourdins-DE MAUSSABRÉ, *art.* de Durat, p. 5.
de la Bourdonniére-DE GAILLARD, *art.* de Gantés, p. 4.
de Bourg-DE VALIER, *art.* de Valier, p. 7. 8.
du Bourg-LE CONTE, *art.* le Roy-de Macey, p. 6.-CROMOT, *art.* Cromot, p. 2.
de Bourg-Baudouin-DE GONNELIEU, *art.* de Brunes, p. 6.
du Bourg-le-Roy-DE MARIDOR, *art.* de Champagne, p. 3.
de Bourgade-MARQUET, *art.* Marquet, p. 1. 2. 3.
de Bourges-BOULIER, *art.* de Fay, 3.
de Bourgogne-DE BOURGOGNE, *art.* de Coucy, p. 33.
du Bourguet-DE LISLE, *art.* de Liſle, p. 3. 4.
de Bournazel (*le Marquis*) *art.* de Malvin, p. 12. 49.
de Bourneuf-MASLIN, *art.* de Saulieu, p. 3.
de Bourneville-GARRAULT, *art.* Bigot, p. 5.
de Bournonville-MORET, *art.* le Carlier, p. 7. & *art.* de la Myre, p. 6.-NICOLAY, *art.* Nicolay, p. 13.
de Bourrouillan-DE MONBETON, *art.* de Batz, p. 3.
de Bourrous-DE COUCY, *art.* de Coucy, p. 7.
de Bours-DE MONTMORENCY, *art.* de Riencourt, p. 5.
de Bourſelaize-GAULMYN, *art.* Gaulmyn, p 11. 13.
de Bourville-WATTIER, *art.* Burin, p. 5.
de Bouſebecque-DE GHISELIN, *art.* de Guiſlain, p. 2.-DE GUISLAIN, *art.* de Guiſlain, p. 1. 2. Voyez *de Boëſbecq-de Ghiſlin.*
du Bouſquet-CHAPPUIS, *art.* Chappuis, p. 6.
de Bouſſac-DE REILLAC *ou*-DE RILLAC, *art.* de Durat, p. 5.
du petit Bouſſay-DE VAUCELLES, *art.* de Vaucelles, p. 1. 2.
de Bouſſéres-DE MALVIN, *art.* de Malvin, p. 6. 8. 20. 22. 23. 26. 27. 28. 29. 30. 32. 54.-DE MONTPEZAT, *art.* de Malvin, p. 6.
de Boutancourt-DE COUCY, *art.* de Coucy, p. 9. 10. 11. 14.
de la Bouteillerie-LE BOUTEILLER, *art.* des Champs, p. 3. 4.-DES CHAMPS, *art.* des Champs, p. 4. 7. 8.
du Boutet-d'Orlan-de Poipetict, (-DE POLIGNAC, *art.* de Mélet, p. 6.
de Bouteville-HAY, *art.* le Roy-de Macey, p. 7.
de Boutteville-DU MESNILDOT, *art.* Simon, p. 3.
de la Bouttonniére-DE CHÉVERÜE, *art.* de Chéverüe, p. 2. 3.

Digitized by Google

de Bouville-JUBERT, *art.* Poterat, p. 5.
de Bouvillé-DE CONTY, *art.* de Montbel, p. 21.
du Bouy-DU BOUY, *art.* de Durat, p. 7.
de Beuzols-DE MONTAIGU, *art.* de Reynaud, p. 7.
de Bouzy-BAUDOUIN, *art.* Hocart, p. 12.
de la Boyerie-BIGOT, *art.* Bigot, p. 8.
de Bozac-D'USSON, *art.* de Falantin, p. 3. Voyez *de Bézac.*
de Bracheux-GAILLARD, *art.* de Riencourt, p. 19.
du Bracq-VAILLANT, *art.* Vaillant, p. 1.
de Bragelonne-BRENOT *ou*-BREVOT, *art.* Rémond, p. 14.
de Braine-DE ROUCY, *art.* de Coucy, p. 25. 29.
de Braine-ſur-Veſle-DE BAUDEMENT &-DE DREUX, *art.* de Coucy, p. 4.
de Branſcourt-FREMIN, *art.* Fremyn, p. 7. 8. 9.-DE PARIS, *art.* Hennequin, p. 3. *art.* Hocart, p. 5.
de Brantalon-DE CHALVET, *art.* de Chalvet, p. 17.
de Brantes-DE CAMBIS, *art.* d'Albertas, p. 11.-DES LAURENTS, *art.* des Laurents, p. 9.
de Bras-D'ESCALIS, *art.* d'Albertas, p. 7. 13.
de Braſſeuſe-DES FRICHES, *art.* de Riencourt, p. 9.
de Bréaugies-GODIN, *art.* le Carlier, p. 2.
de Bréauté-DE BRÉAUTÉ, *art.* de Baillehache, p. 5. *art.* de Coucy, p. 33.
de la Bréchouére-SICARD, *art.* Sicard, p. 3. 4.
de Brédenarde-DE GUINES, *art.* de Coucy, p. 27.
de Brée-LE ROY, *art.* le Roy-de Macey, p. 1. 5. 6. 7.
de Brégy-DE FLÉCELLES, *art.* de Flécelles, p. 3. 4. 5. 6. 7. & *art.* des Laurents, p. 6.
de Brémur-LE GRAND, *art.* Rémond, p. 8.
de Brenon-DE MARTINY : *Additions & Corrections*, *art.* d'Ailhaud.
de Bréquigny-DE MONTPELLÉ, *art.* Gaulmyn, p. 5.
de Breſſieu-DE BRESSIEU, *art.* de Chaſtellard, p. 6.
de Breſſolles-DU BREUIL, *art.* du Breuil, p. 7.
de Bretagne-DE BRETAGNE, *art.* de Coucy, p. 29.
de la Breteſche-DE LA LOËRE, *art.* de la Loëre, p. 1.
de Breteuil (en Beauvaiſis)-DE BRETEUIL, *art.* de Coucy, p. 3.
de Brétheliére-SICARD, *art.* Sicard, p. 3.
de la Bréthonniére-RAPINE, *art.* Bigot, p. 3-SICARD, *art.* Sicard, p. 3.
de Brétoncourt-DE CHARTOGNE, *art.* de Champagne, p. 17.
des Bretous (*Seigneurie*) *art.* de Beaupoil, p. 9. 10. Voyez *des Bretoux.*
des Bretoux-DE BEAUPOIL, *art.* de Beaupoil, p. 4. 5. 6. Voyez *des Bretous.*
de Bréval-DE HARLAY, *art.* Nicolay, p. 14.
de Brévans-DE LA LUZERNE, *art.* le Neuf, p. 7.
de Bréviande-RÉMOND, *art.* Rémond, p. 3. 4. 13. 14. 15. 16. & 19.
de Breuil-VAUCQUET, *art.* de Guiſlain, p. 4.
du Breuil-D'AUBA, *art.* le Compaſſeur, p. 7.-DU BREUIL, *art.* du Breuil, p. 1. 2. 3. 6. 7.-LE NOIR, *art.* de Serre, p. 4.-SIMON, *art.* Simon, p. 3.
de Breuilleſecq-FORTIER, *art.* de Riencourt, p. 15.
de Breuvery-HORGUELIN, *art.* Hennequin, p. 4.-LOISSON, *art.* Henneguin, p. 3. & *art.* Loiſſon, p. 2. 3.
de Breuville-DE BELLEVILLE &-SIMON, *art.* Simon, p. 1.
de Brezons-BURIN, *art.* Burin, p. 1.
de Brian-DE DURAT, *art.* de Durat, p. 11.

de Briante - DE LA CHÂTRE, *art.* de Montbel, p. 14.
de Briare (du Canal) - GUYON, *art.* Bouvier, p. 2.
de Briaucourt-DE GRAND, *art.* Rémond, p. 6.
de Bricourt-DE BUISSY, *art.* de Buiſſy, p. 7.
de Brie - DE COUCY, *art.* de Coucy, p. 7. 29. - DE FERRIÉRES, *art.* de Riquéty, p. 21-22.-DE VASSAN, *art.* de Riquéty, p. 21-22.
de Brie en Archiac - ARNOUL, *art.* de Mélet, p. 10.
de Brie - Comte - Robert-DE DREUX, *art.* de Coucy, p. 4.
de Briel-LAURENT, *art.* de Combles, p. 12.
de la Briére - BOUVIER, *art.* Bouvier, p. 3. - GAULMYN, *art.* Gaulmyn, p. 8. Voyez *de la Bruiére.*
de Briéres - LE COINTE, *art.* de Combles, p. 5.
de Brieulle-Sur-Bar-DE COUCY, *art.* de Coucy, p. 7. 8.
de Briffœil-DE LIGNE, *art.* de Coucy, p. 34.
de Brignon - DE RAYMOND, *art.* de Brueys, p. 10.
de Brigueil - DE CRÉVANT, *art.* de Montbel, p. 17.
de Brillebault-DE LA CHÂTRE, *art.* de Montbel, p. 14. 23.
de Brillecourt-DU CHASSY - & - PETIT-PIED, *art.* Rémond, p. 14.
de Brimont - DE PÉQUIGNY, *art.* de Coucy, p. 7.
de Brion-FICHOT, *art.* Rémond, p. 5.-LOGEROT, *art.* Rémond, p. 5. 6. 13.-RÉMOND, *art.* Rémond p. 6.
de Brione-DE HARCOURT, *art.* de Coucy, p. 29.
de Brionne - DE LORRAINE, *art.* Nicolay, p. 24.
de Briquehoulle - SIMON, *art.* Simon, p. 3. 4.
de Briquenay-LE CARLIER, *art.* le Carlier, p. 7.
de la Briſoliére - DE ROYERS, *art.* le Roy-de Macey, p. 5.
de Briſſac - DE COSSÉ, *art.* Hocquart, p. 16. - DE ROQUEFEÜIL, *art.* de Serre, p. 1. 2.
de Briſſelieu-DE RONDIER, *art.* de Lorgeril, p. 7. Voyez *de Brizelieu.*
de la Briſſonniére-RUZÉ, *art.* de Chéverüe, p. 3.
de Brizelieu-DE RONDIER, *art.* de Lorgeril, p. 7. Voyez *de Briſſelieu.*
du Broc-LE BLANC, *art.* des Laurents, p. 7. - DES LAURENTS, *art.* des Laurents, p. 8. 9. 10.
des Broizelles-LE ROY, *art.* le Roy-de Macey, p. 4.
de la Broſſe-DU BREUIL, *art.* du Breuil, p. 1. 6. 7. 8.-RAMEY, *art.* Ramey, p. 2. - VATBOY, *art.* Marquet, p. 3.-DE VERGNETTE, *art.* de Vergnette, p. 2. 4.
de Broſſes-TIERCELIN, *art.* de Riencourt, p. 8. 21.
des Broſſes-CHAUVET, *art.* Daſſier p. 5.-DASSIER, *art.* Daſſier, p. 5. 6. 7. 8.-LE GEAY, *art.* Sicard, p. 2.
du Broſſin-DE LA MARTELIÉRE, *art.* de la Marteliére, p. 4.
de Brottin-D'EURRE: *Additions & Corrections*, *art.* Verdelhan.
du Brouillet - BIGOT - BRIDARD-&-DU MESNILSIMON, *art.* Bigot, p. 16-17.
du Brouilly-DU MAISNIEL, *art.* de Navier, p. 5.
de la Brouſſe-DE MÉLET, *art.* de Mélet, p. 12.
du Brouſſé-FLEURY, *art.* de Fleury, 5.
des Brouſſes-DU GARREAU, *art.* du Garreau, p. 1.
de Brouſſy-DE JOUVENCE, *art.* de Montigny, p. 2.
de Broutiére - DE COMBLES, *art.* de Combles, p. 13.
de Brouzeval-PETIT, *art.* le Seurre, 2.
de Broyes - DE BARBIN, *art.* de Champagne, p. 12. 15.
de Bruay - D'OGNIES, *art.* de Coucy, p. 14.
de Brucamp-DE MOREÜIL, *art.* de Riencourt, p. 8.

Digitized by Google

du Brueilh - DE CHASTEAUNEUF, *art.* Daſſier, p. 5.
des Bruéres-ALIXAND, *art.* de Saulieu, p. 4.
de Brugeac-DE ROLLAT, *art.* de Durat, p. 7.
de Brughac-DE ROLAT, *art.* Gaulmyn, p. 10.
de la Brugiére - DU CHASSAINGT, *art.* de Chalup, p. 4.
de la Bruiére-Gaulmyn, *art.* Gaulmyn, p. 8. Voyez *de la Briére.*
des Brulais - LE NEUF, *art.* le Neuf, p. 8.
de Brulecourt - LE BEL, *art.* Vaillant, p. 2.
de la Brumaniére-LE ROY, *art.* le Roy-de Macey, p. 8.
de la Brumantiére-DE VIVIERS, *art.* de la Marteliére, p. 2.
de Brumet - DE CAZAL, *art.* Hocart, p. 4.
de Brun-DE GALLIFFET, *art.* de Galliffet, p. 13.
de la Brunaye-DE TAILLEFER, *art.* de Brunes, p. 4.
de Brunelles-DE ROSNY, *art.* Nicolay, p. 18.
de la Bruniére - SICARD, *art.* Sicard, p. 3. 4.
de Brunoy-BURIN, *art.* Burin, p. 1.
de la Bruyére - CHAPPUIS, *art.* Chappuis, p. 16.-DE JARENTE, *art.* de Combys, p. 2.-LE JEUNE-DE CRÉQUY, *art.* le Jeune - de Créquy, p. 11.-RICHER, *art.* le Jeune-de Créquy, p. 11.
de Bruyéres-DE COUCY, *art.* de Coucy, p. 7. 8.
des Bruyéres-RÉMOND, *art.* Rémond, p. 13. 14.
de Buannes - DE BATZ, *art.* de Batz, p. 4.-DE CASTILLE, *art.* de Valier, p. 3.
de Buc - DE GAYETTE, *art* d'Albertas, p. 8.
du Bucq-DU BOIS, *art.* du Bois, p. 2. 3. 4. - DE HOVES, *art.* du Bois, p. 2.
de Bucuron-COET, *art.* Chappuis p. 3. Voyez *de Boquéron.*
de Bueil - GRIMALDY, *art.* de Brueys, p. 10.
de Bugey-DE SAVOYE, *art.* de Montbel, p. 5.
de la Buiſſiére-DE LAVAUX, *art.* Bourgevin, p. 1.
du Buiſſon-DE BELLEVILLE, *art.* Simon, p. 2.-DE LA BURTE, *art.* de Guiſlain, p. 5. - DE CHASTILLON, *art.* de Coucy, p. 30. - DESMÉ, *art.* Aubert, p. 6. 7.
de Buiſſu. (*Seigneurie*) Voyez *de Buſſu.*
de Bulſon-DE COUCY, *art.* de Coucy, p. 7.
de Bunette - DE WIGNACOURT, *art.* de Buiſſy, p. 2.
de Bunleix-DU TAUT, *art.* de Durat, 11.
de Buoux - DE PONTEVÉS, *art.* de Riquéty, p. 15.
de Buquerel-BURIN, *art.* Burin, p. 2.-DE GUIRAN, *art.* Burin, p. 2.
de Bure - DE BRANCION, *art.* le Compaſſeur, p. 6.
de Burelles-DE COUCY, *art.* de Coucy, p. 9. 10. 11. 13. 15.
de Buren-DE COUCY, *art.* de Coucy, p. 31.
de Burgues, *art.* de Caze, p. 2.
de Burin-de Ricquebourg-BURIN, *art.* Burin, p. 4. 6.
de Buroſſe-DE LA CLAVERIE, *art.* de Malvin, p. 27. 40.
de la Burte-DE LA BURTE, *art.* Guiſlain, p. 5.
du Bus-PELET, *art.* Pelet, p. 1. 2. 3.-VAILLANT, *art.* Vaillant, p. 3.
de Buſancy - D'ASPREMONT, *art.* de Coucy, p. 9.
du Buſquoy-LE CARLIER, *art.* le Carlier, p. 3.
de Buſſas-DE GUALY, *art.* de Gualy, p. 7. 8.
de la Buſſiére-DU TILLET, *art.* Nicolay, p. 14.
de Buſſiére-vieille-DE DURAT, *art.* de Durat, p. 9. 10. 11. 12.
de Buſſiéres-DU LIEU, *art.* Chappuis, 8.

Digitized by Google

des Buſſiéres-d'Oradour, *art.* Chalvet, p. 11.
de Buſſu-de Coucy, *art.* de Coucy, p. 33. Voyez *de Buiſſu.*
de Buſſy-le Château-Cappy, *art.* Cappy, p. 3.
de Buſſy-l'Eſtrée-Cappy, *art.* Cappy, p. 3.
de But-Hurault, *art.* de Flécelles, p. 4.
de Butot-de Signy, *art.* le Roy-de Macey, p. 6.
de Buxerolle-de Durat, *art.* de Durat, p. 12.
de Buzet-de Chalvet, *art.* de Chalvet, p. 16.

C

de CAbourg-des Champs, *art.* des Champs, p. 1.
de Cabrilhac-de Gualy, *art.* de Gualy, p. 6. 7. 8.
de Cabris-de Grasse, *art.* d'Albertas, p. 11.
de Cadarache-de Valbelle, *art.* d'Albertas, p. 9.
de Caderle-de Novis, *art.* d'André, p. 8.
de Caderouſſe-d'Ancezune, *art.* de Nicolay, p. 4.
de Cadoalan-Pinart, *art.* de Lorgeril, p. 10.
de Caffin-de Galliffet, *art.* de Galliffet, p. 6. 8.
de la Caharie-James, *art.* de Lorgeril, p. 7. - de Lorgeril, *art.* de Lorgeril, p. 8. 9.
de la Cainée-Geoffroy, *art.* de Geoffroy, p. 1.
de Cairan-des Laurents, *art.* des Laurents, p. 6.
de Cairas-de Lauselergie, *art.* de Chalvet, p. 16.
du Caire-Chalvet, *art.* Chalvet, p. 9. 10. 11. 12.-de Laubar, *art.* Chalvet, p. 9.
de Caires-de Boulier, *art.* de Chalvet, p. 10.
de Cais (*Seigneurie appartenante autrefois à la Maiſon* de Coucy, & *qui fut donnée depuis par cette Maiſon au Monaſtére de Lyons en Santerre*) *art.* de Coucy, p. 2. Voyez *de Caix.*
de Caix-de Caix, *art.* de Riencourt, p. 12. - de Riencourt, *art.* de Riencourt, p. 13. Voyez *de Cais.*
de Calais-Galy *dit* Chaffary, *art.* de Gualy, p. 3.
de Câlan-de la Lande, *art.* Hocquart, p. 14.
de Callian-de Liſle, *art.* de Liſle, p. 5. 6.-de Raphélis, *art.* de Liſle, p. 5.
de la Calmette-de Brueys, *art.* de Brueys, p. 2. 3. 4. 5.
de Calon-de Valier, *art.* de Valier, 2.
de Calviſſon-de Loüet, *art.* de Brueys, p. 6. 10. & *art.* de Caze, p. 6.
des Camboux-de Teule, *art.* Verdelhan, p. 13.
de Cambray-de Coucy, *art.* de Coucy, p. 5. 6-de Montmirel, *art.* de Coucy, p. 5.
de Camoux-de la Fare, *art.* de Nicolay, p. 7.
de Campagnes-de Gay, *art.* de la Grange, p. 3.
des Campaignes-de Belleville, *art.* Simon, p. 2.
de Campendu-de Gélas, *art.* de Malvin, p. 52.
de Campigny-du Vivier, *art.* le Roy-de Macey, p. 4.
de Campodubrio (de Champdoré). Voyez *de Champdoré.*
de Campoſtal-Bobillé, *art.* Bigot, p. 10.
de Canaples-de Créquy, *art.* le Jeune-de Créquy, p. 3.
de Canaux-de Grasse, *art.* de Liſle, p. 3.
de Candeau-de Nains, *art.* des Laurents, p. 11.
de Candore-de la Fontaine, *art.* de Riencourt, p. 14.-de Monthomer, *art.* de Riencourt, p. 7.
de Cani-le Marinier, *art.* Aubert, 5.

de Canon-DE SARCILLY, *art.* le Neuf, p. 3.
de Canonville-MARC, *art.* de la Myre, p. 6.
de Cantagret-DE JAUBERT, *art.* de Jaubert, p. 2.
de Cany-DE BARBANÇON, *art.* de Riencourt, p. 12.-LE FLAMENC, *art.* de Coucy, p. 34.-DU PRAT, *art.* de la Myre, p. 5.
de Capy ſur la Somme (*Seigneurie*) *art.* de Coucy, p. 2.
de Caramagne-DE SALUCES, *art.* de Montbel, p. 7.
de Caraman-RIQUÉTY, *art.* de Riquéty, p. 5.
de Carbonieux-FERRON, *art.* de Batz-de Trenquelléon, p. 4.
de Carbonneau-D'ESPARBÈS (*Table Généalogique du nom* de Crugi.)
de la Carbonniére-MOREL, *art.* Macé, p. 5.
de Carboville-JOURDAIN, *art.* de Vergnette, p. 6.
de Carcoüet-DE LA BARRE, *art.* de Vergnette, p. 7.
de Cardaillac-D'ESTRÉES, *art.* des Laurents, p. 10.
de Cardonéde-DE BOUTET-&-DE MÉLET, *art.* de Mélet, p. 6.
de la Cardonie-DE CRUGI, *art.* de Crugi, p. 1.
de Caribens-DE JAUBERT, *art.* de Jaubert, p. 2. 3.
des Carliéres-DE REILHAC, *art.* de Champagne, p. 8.
de Carlucet-DE JAUBERT, *art.* de Jaubert, p. 1. 2. 3.
de Carly-DE CHALUP, *art.* de Chalup, p. 3. 4.
de Carmoran-DE LORGERIL, *art.* de Lorgeril, p. 10.
de Carneville-SIMON, *art.* Simon, p. 2.
de Carnin-PETITPAS, *art.* du Bois, p. 4.
du Carrel-LE LANDOYS, *art.* de Baillehache, p. 6.
de Carriet-DE BAVOLIER, *art.* de Malvin, p. 42.
de Carris-DE BARBOTAN, *art.* de Malvin, p. 41.-DE MONTOLIEU, *art.* de Malvin, p. 41.
de Carrouges-LE VENEUR, *art.* Nicolay, p. 27.
de Carſen-DE MAURIAN, *art.* de Chambre, p. 5.
de la Carte-THIBAULT, *art.* Sicard, p. 1.
de las Caſſagnes-DE REDON, *art.* de Redon, p. 4. 11. 12.
de Caſſagnolle-DE LA CROIX, *art.* de Fayet, p. 3.
de *ou* du Caſſaignau-DE MALVIN, *art.* de Malvin, p. 10. 36. 37.-DE LA VIOLETTE, *art.* de Malvin, p. 36.
de Caſſave. Voyez *du Putz*.
du Caſſe-DE CADOUIN, *art.* de Malvin, p. 43.
de la Caſſiére-L'EVÊQUE, *art.* de Malvin, p. 8.
de Caſſin-DE THORON, *art.* de Geoffroy, p. 3.
de la Caſſine-RÉMOND, *art.* Rémond, p. 13. 14.
de Caſtanet-D'ISARN, art de Brueys, p. 11.
de Caſtaudet-DE CLARIS, *art.* de Claris, p. 2.
du Caſtelet-DE BUISSY, *art.* de Buiſſy, p. 5. 6.-DE GALLÉAN, *art.* de Nicolay, p. 8.
de Caſteljaloux, (le S^t.) *art.* de Malvin, p. 8.-DE BIRAN, *art.* de Malvin, p. 24.
de Caſteljau-DE CASTELJAU, *art.* de Nicolay, p. 3.
de Caſtellane-DU MAS, *art.* d'Albertas, p. 15.
du Caſtellet-AILHAUD, *art.* d'Ailhaud, p. 4. 5.-DE LOMBARD, *art.* d'Albertas, p. 14.
du Caſtellier-DE GAUGY, *art.* de Baillehache, p. 12.
de Caſtelnau-DE CASTILLE, *art.* de Valier, p. 3. & 4.
de Caſtelſarazin-DE CAUPÉNE, *art.* de Batz, p. 3.
de Caſtille-DE CASTILLE, *art.* de Coucy, p. 6.

de Caſtillon-DE GARNIER, *art.* de Vénel, p. 5.-DE VILLENEUVE, *art.* de Geoffroy, p. 4.
de Caſtor-DE TURE, *art.* de Montigny, p. 3.
de Caſtres-DES PREZ, *art.* de Buiſſy, 2.
de Catrix-DE LA MYRE, *art.* de la Myre, p. 6.
de Cavaillon-DE CAVAILLON, *art.* des Laurents, p. 1.
de Caubeyran-FORCADE, *art.* de Malvin, p. 19.
de Caubeyre-DU BOUSQUET, *art.* de Soyres, p. 5.
de la Cauchie-DE LA CAUCHIE : *Additions & Corrections*, p. 1. *art* de Buiſſy. Voyez *de la Chauſſée.*
des Caves-DE CHALLEMAISON, *art.* de Champagne, p. 14.
du Cauf-GROULLARD, *art.* Gaulmyn, p. 5.
de Cavillargues-DE BELLECOMBE, *art.* Nicolay, p. 5.-NICOLAY, *art.* Nicolay, p. 5. 6. 7. 8.
de Cauliéres-DE CAULIÉRES, *art.* de Riencourt, p. 13.-&-DE RIENCOURT, *art.* de Riencourt, p. 13.
de Caumartin-LE FEBVRE, *art.* de Malvin, p. 53.
de Caumeſnil-DE MOREUIL, *art.* de Riencourt, p. 8.
de Caumondel-VAILLANT, *art.* de Buiſſy, p. 3. & *art.* Vaillant, 2. 3. 5. 6.
de Caumont-D'AIMERIES, *art.* de Riencourt, p. 14.-DU RIEU, *art.* du Rieu, p. 1.
de Cavours-DE SAVOYE, *art.* de Montbel, p. 9.
de Cavoye-DU MAISNIEL, *art.* de Navier, p. 5.
de Cauſens-DE SOYRES, *art.* de Soyres, p. 1.
de Cauville-DE SARCILLY, *art.* le Neuf, p. 3.
du Cazelle-VAILLANT, *art.* Vaillant, p. 3.
de Cazillac-D'ESCAIRAC, *art.* de Crugi, p. 2.
de Ceizo-DU PLESSIER, *art.* de Riencourt, p. 21.
de la Celette-DE DURAT, *art.* de Durat, p. 2. 4. 5.
de Cély-CORNETTE, *art.* le Compaſſeur, p. 7.
de Cendras-DE LA FARE, *art.* de Nicolay, p. 7.
de Cental-DE BOULIERS, *art.* d'Albertas, p. 9. *verſo*,
de la Cépéde-DE LA CÉPÉDE, *art.* des Laurents, p. 8. Voyez *de la Ceppéde.*
de Cépoy-BOUVIER, *art.* Bouvier, p. 3. 4. 5 : *Additions & Corrections*, p. 1. *art.* Bouvier.
de la Ceppéde-DE THORON, *art.* de Geoffroy, p. 3. Voyez *de la Cépéde.*
de Cercier-JOURDAN, *art.* Chappuis, p. 13.
Ceriſay (du grand & du petit)-NICOLAY, *art.* Nicolay, p. 24. 27.
de Cernay-des Chevaliers-LE LEU, *art.* Loiſſon, p. 3.
de Cernex-BERTRIER, *art.* de Bordes, p. 3.
de Cerny-DE CLEVES, *art.* Fremyn, p. 8.
de Ceſſac-DE GAILLARD *ou*-DE GAILHARD, *art.* de Malvin, p. 10. 37.-DE MALVIN, *art.* de Malvin, p. 10. 11. 12. 22. 26. 32. 37. 38. 39.-DE PONTAC, *art.* de Malvin, p. 11. 39.
de Ceynes-DE BARJAC-&-DE SIBERT, *art.* de Sibert, p. 3.
de Cézan-DE GÉLAS, *art.* Gaulmyn, p. 4.
de Chabanes-CHALVET, *art.* Chalvet, p. 4.-DE FAYET, *art.* de Fayet, p. 3. 4. 5.
de Chabanois-DE MONTLUC, *art.* Daſſier, p. 6.-DE THOUARS, *art.* Daſſier, p. 1.-DE VENDOSME, *art.* Daſſier, 4.
de Chabé-DE LA BARRE, *art.* Gaulmyn, p. 4. 9.
de Chabeſtan-BERGER, *art.* de Révilliaſc, p. 7.-DE RÉVILLIASC, *art.* de Révilliaſc, p. 6. 7. 8.
du Chabian-DE BRUEYS, *art.* de Brueys, p. 4

de Chabrillan-DE MORETON, *art.* Verdelhan, p. 19. 20.
du Chaillou-LE GEAY-&-SICARD, *art.* Sicard, p. 2.
du Chailloue-MARCHAND, *art.* Fousteau, p. 2.
du Chairol-LE GRAND, *art.* Chalvet, 9.
de la Chaise-HAINCQUE, *art.* Haincque, p. 3.-LE VACHER, *art.* le Jeune-de Créquy, p. 10.
de la Chaize-DE BEAUPOIL, *art.* de Beaupoil, p. 7.
de Chalain Duzore-DE LUZY, *art.* Chappuis, p. 6.
de Chalais-DE BOURGEOIS, *art.* de Montillet, p. 7.
de Chalançon-DE POLIGNAC, *art.* de Montbel, p. 7. 8.
de Chalant-DE CHALANT, *art.* de Montbel, p. 7.
de Chalay-DE BORDES, *art.* de Bordes, p. 5.
de Chalendar-DE LA MOTTE, *art.* de Fayet, p. 3.
de Chales-DE MONTILLET, *art.* Chappuis, p. 17.
du Challard-AULTIER, *art.* de Chalup, p. 7.
de Challerange-DE GOUJON, *art.* de la Marteliére, p. 4.
de Challet-RALLET: *Additions & Corrections*, *art.* Nicolay.
de Challeys-SINGAREAU, *art.* Daſſier, p. 5.
de Chalon-le-Petit-DE COUCY, *art.* de Coucy, p. 6.-DE GUINES, *art.* de Coucy, p. 28.
du Chalonge-DE LORGERIL, *art.* de Lorgeril, p. 9. 10.
de Chaltrait-LE CARLIER, *art.* le Carlier, p. 7.
de Chalus-DE LA GRANGE, *art.* de Durat, p. 2.
de Chamaloüe-DE BOULLAINVILLIERS, *art.* de Riquéty, p. 17.
de Chambeuf-SAUMAIZE, *art.* Rémond, p. 3.
de Chambon-DE GRAY, *art.* de Montbel, p. 17.
des Chambons-BARBARIN, *art.* Daſſier, p. 8.
de Chamboſt-DE LUZY, *art.* Chappuis, p. 6.
de la Chambre-DE LA CHAMBRE, *art.* de Montbel, p. 8.
de Chamfort-DE LA MARTELIÉRE, *art.* de la Marteliére, p. 4.
de Chamguyon-LARGENTIER, *art.* de Champagne, p. 17.
de Chamier-DE CHALUP, *art.* de Chalup, p. 4.
de Chamigny-DE COUCY, *art.* de Coucy, p. 30.-DE GUINES, *art.* de Coucy, p. 28.
de Champagnac-DE FERRIÉRES-&-DE VASSAN, *art.* de Riquéty, p. 20.
de Champagne-DE BANCENEL, *art.* de Payan, p. 6.-CAPPY, *art.* Cappy, p. 2. 3. 4.-DE CHAMPAGNE, *art.* de Champagne, p. 1. 2.-DE GRENAUD, *art.* de Montillet, p. 4. 6.-DE LUYRIEUX, *art.* de Montbel, p. 9.-DE MONTILLET, *art.* de Montillet, p. 7.
de Champaillaume-DE LA MARTELIÉRE, *art.* de la Marteliére, p. 1. 2. 3. 4.
de Champalaune-DE ST PERN, *art.* de Lorgeril, p. 3.
de Champaudors-DE BALEINE, *art.* de Champagne, p. 12. Voyez *de Champoudot.*
de Champcenais-NICOLAY, *art.* Nicolay, p. 14.
de Champdoré (*de Campodubrio*)-MICHAUD, *art.* de Montillet, p. 5.-DE MONTILLET, *art.* de Montillet, p. 4. 5. 6.
de Champéron-DE MONTBEL, *art.* Gaulmyn, p. 11. & *art.* de Montbel, p. 12. 16. 17. 18. 19. 21 & 22.
de Champfleury-DU ROULX, *art.* de Révilliaſc, p. 9.
de Champforeſt-ARTAUD, *art.* Verdelhan, p. 18.

Digitized

de Champfort-des Laurents, *art.* des Laurents, p. 6.
de Champfreau-de la Châtre, *art.* Nicolay, p. 26.
de Champfremoux-de Vaucelles, *art.* de Vaucelles, p. 3.
de Champgoubert-de Baillehache, *art.* de Baillehache, p. 10. 11. 12.-Bourdon, *art.* de Baillehache, p. 10.
de Champgrand-Labbe, *art.* Bigot, p. 11.
de Champgueffier-de Flécelles, *art.* de Flécelles, p. 2.
de Champigneulle-de l'Hostel, *art.* de Flécelles, p. 6.
de Champigny-Bochard : *Additions & Corrections*, *art.* de Montillet.
de Champlaſtreux-Molé, *art.* Nicolay, p. 20.
de Champmeigné-Philippes, *art.* le Roy-de Macey, p. 7.
de Champoudot (*Château*) *art.* de Champagne, p. 2. Voyez *de Champaudors.*
de Champoulet-Guyon, *art.* Bouvier, p. 2.
de Champrenault-Milletot, *art.* Rémond, p. 9.
de Champrond-Nicolay, *art.* Nicolay, p. 17. 20.
de Champs-Abot, *art.* Fouſteau, p. 3.
de Champs-ſur Marne-du Gué, *art.* de Flécelles, p. 2.
des Champs-des Champs, *art.* des Champs, p. 7.-Compoint, *art.* Hocquart, p. 15-d'Ennes, *art.* de Baillehache, p. 3.
de Champtbatty-de Fay, *art.* de Fay, p. 3.
de Champverſy-de Montigny, *art.* Marquet, p. 3. & *art.* de Montigny, p. 4.
de Chanbilion-de Fleuriel : *Additions & Corrections*, *art.* de Vaucelles.
de Chandol-de Lisle, *art.* de Liſle, 7.
de Chantaloüe-de Riquéty, *art.* de Riquéty, p. 17.
de Chantaunay-Gillier, *art.* Aubert, p. 3.
de Chantelle-de Cominges, *art.* de Coucy, p. 15.
de Chantemerle-de Glapion, *art.* Fouſteau, p. 3.
de Chantérac-de la Cropte, *art.* de Malvin, p. 28. 29. Voyez *de Chanteyrat.*
de Chanteraine-Destailleur, *art.* de Buiſſy, p. 4.
de Chantereine-de Sabran, *art.* d'Albertas, p. 6.
de Chanteyrat-de la Cropte, *art.* de Malvin, p. 29. Voyez *de Chantérac.*
de Chantilly-le Bouteiller, *art.* de Coucy, p. 27.
de Chantrezac-de la Breuille, *art.* Daſſier, p. 8.
de Chanves-de Chiel, *art.* de Montbel, p. 9.-de Grolée *art.* de Montbel, p. 10.-de Migieu, *art.* de Montbel, p. 9.-de Montbel, *art.* de Montbel, p. 9. 10. 11.
de la Chapelle-Bertaud, *art.* Chappuis, p. 15.-de Corn, *art.* de Crugi, p. 4.-de la Garde, *art.* Gaulmyn, p. 2.-de Laurés, *art.* de Laurés, p. 2.-Pajot, *art.* de Flécelles, p. 2.-du Rieu, *art.* du Rieu, p. 2. 3.-Thiboust, *art.* Hennequin, p. 3.-de Villars, *art.* Chappuis, p. 4.
de la Chapelle-Gauthier *ou* Gautier-Jouvenel, *art.* de Coucy, p. 10.-Vignier, *art.* de Flécelles, p. 4.
de la Chapelle-Mauboulin-Bigot, *art.* Bigot, p. 8.
de la Chapelle-Milon-de Besset-&-d'Hozier, *art.* des Laurents, p. 6.
de la Chapelle-Yger-de Flécelles, *art.* de Flécelles, p. 2.
des Chapelles-Bréal, *art.* de Combles, p. 8.
de Chappelaines (-Largentier), *art.* Poterat, p. 5.
de la Chappelle-le Roy, *art.* le Roy-de Macey, p. 3.

Digitized by Google

des Chappelles (*le Seigneur*) *art.* Bigot, p. 16-17.
des Chappelles-DES CHAPPELLES, *art.* de Villette, p. 4.
de Chappes - FRADET, *art.* Bigot, p. 13.
de la Chapronnaye - CHESNEL, *art.* de Lorgeril, p. 8 - LE FORESTIER, *art.* de Lorgeril, p. 9. - DE LORGERIL, *art.* de Lorgeril, p. 8. 9.
de Chapton-DE CHAMPAGNE, *art.* de Champagne, p. 18 : *Additions & Corrections*, p. 2. *art.* de Champagne. - DE GEPS, *art.* de Champagne, p. 15.
de Charbogne - DE COUCY, *art.* de Coucy, p. 9. 10.
de la Charce-DE LA TOUR-DU PIN, *art.* Bertin, p. 2.
de Chardenoſt - DE BORDES, *art.* de Bordes, p. 2.
de Charleval-D'ARQUIER, *art.* de Caze, p. 3. - DE CADENET, *art.* de Caze, p. 4. - DE CAZE, *art.* de Caze, p. 4. & 5.
de Charlieu-CHAPPUIS, *art.* Chappuis, p. 17. - HENRY, *art.* Chappuis, p. 9.
de la Charlotiére-DE RIVAUDE, *art.* de Montbel, p. 17.
de Charlus-D'ORADOUR, *art.* Chalvet, p. 11.
de Charmantray - DE COUCY, *art.* de Coucy, p. 7. - DE RETHEL, *art.* de Coucy, p. 7.
du Charmel - DELPECH, *art.* Bertin, p. 3. - DE LIGNY, *art.* de Coucy, p. 23.
de Charmenſac - DE LÉAUTOING, *art.* Chalvet, p. 11.
de Charmes (*) - D'HAUTERIVE, *art.* de Chaſtellard, p. 1. (*) *Chalmens :* Voyez les preuves de l'article de Chaſtellard.
de Charmont-GUÉRIN, *art.* de Saulieu, p. 3. - HENNEQUIN, *art.* Hennequin, p. 4.
de la Charmoye-CORNEILLE, *art.* Bouvier, p. 2.
de Charnay - DE RÉVOL, *art.* de Montillet, p. 6.
du Charneaux-DE COLNET-&-FREMYN, *art.* Fremyn, p. 9.
de Charon-DE BARBANÇOIS, *art.* du Breuil, p. 2.
de Charny-DE BEAUFREMONT, *art.* de la Grange, p. 4.
de Charonnac - DE ROUZIERS, *art.* Daſſier, p. 5.
de Charteuve - PARIS, *art.* Marquet, p. 3.
de Chartres - DE VENDOSME, *art.* Daſſier, p. 4. 5.
de Charzat - DASSIER, *art.* Daſſier, p. 7. 8. 9.
de Chaſans-SAUMAIZE, *art.* Rémond, p. 3. Voyez *de Chazan.*
de Chaſemi - DE COUCY, *art.* de Coucy, p. 9. - LE MERCIER, *art.* de Coucy, p. 9.
de Chaſey-DE VARAX, *art.* de Montbel, p. 8.
du Chaſlard-ROBERT, *art.* de Montbel, p. 14.
de Chaſlons - RAPINE, *art.* Bigot, p. 3.
de Chaſſac - DASSIER, *art.* Daſſier, p. 4. 5.
de la Chaſſagne - DE LA PIVARDIÉRE, *art.* de la Pivardiére, p. 4.
du Chaſtain-DU GARREAU, *art.* du Garreau, p. 4.
de Chaſteau - DE GALLÉAN, *art.* de Geoffroy, p. 1.
de Chaſteau-Bochard - DES AMBLARDS, *art.* de Montbel, p. 9.
de Chaſteaubrun - DE VILLELUME, *art.* Chappuis, p. 12.
de Chaſteaugiron-DE COSSÉ, *art.* Hocquart, p. 16.
de Chaſteau - Portien - DE CHASTEAU-PORTIEN, *art.* de Coucy, p. 2.
de Chaſtel-DE VARAX, *art.* de Montillet, p. 6.

du Chaſtelard - DU CHASTELARD, *art.* de Montbel, p. 5.
de Chaſtelguion - D'ASSY, *art.* de Durat, p. 12.
des Chaſteliéres - DE DRAPPIÉRES, *art.* de Montigny, p. 3.
de Chaſtellard - DE CHASTELLARD, *art.* de Chaſtellard, p. 8. 9. 10. 11.
du Chaſtellard *alias* du Chaſtellard-de Luyres - DE MONTILLET, *art.* de Montillet, p. 4. 5. 6.
de Chaſtellerault - DE HARCOURT, *art.* de Coucy, p. 29.
du Chaſtellet - DE BORDES, *art.* de Bordes, p. 2. 3. 4. 5.
du Chaſtellier - DE COUCY, *art.* de Coucy, p. 5. 28. 31. - LE ROY, *art.* le Roy-de Macey, p. 7.
de Chaſtelus - DORAT, *art* Gaulmyn, p. 9. - DE LA SALLE, *art.* Chappuis, p. 12.
de Chaſtelus-le Marcheix - DU BREUIL, *art.* du Breuil, p. 3.
de Chaſtillon - DE CHALANT, *art.* de Montbel, p. 7. - DE CHASTILLON, *art.* de Coucy, p. 28. 33. 34. - DE COUCY, *art.* de Coucy, p. 7.
de Chaſtillon de Corneille - DE MOYRIA, *art.* de Bordes, p. 4.
de Chaſtillon ſous les Coſtes - CONSTANT, *art.* Hocart, p. 2.
de Chaſtillon de Michaille - DE BOUVANT, *art.* de Bordes, p. 4.
de Chaſtillon ſur Loing - DE COLIGNY, *art.* de Montbel, p. 10.
de Chaſtres - ALLAMANT, *art.* de la Marteliére, p. 2.
des Chaſtres - GAULMYN, *art.* Gaulmyn, p. 6. 7. 8.
de Château-Chinon - RÉMOND, *art.* Rémond, p. 17. 18.
de Châteaudun - DE FLANDRES, *art.* de Coucy, p. 33.
de Châteauneuf - AMIC, *art.* des Laurents, p. 1. - DE CHÂTEAUNEUF, *art.* de Chaſtellard, p. 4. - DE GÉRENTON, *art.* de Riquéty, p. 13. - D'HAUTERIVE *ou* DE CHASTELLARD, *art.* de Chaſtellard, p. 5. - DE RIQUÉTY, *art.* de Riquéty, p. 13.
de Châteaurenard - DE PONTEVÉS, *art.* de Riquéty, p. 3.
de Châteauroux - DE MAILLÉ, *art.* Nicolay, p. 19.
de Château-Thierry - DE COUCY, *art.* de Coucy, p. 6. - DE GUINES, *art.* de Coucy, p. 28.
de Châteauvieux ſur Tallard - GAUDELLIN, *art.* de Révilliaſc, p. 5.
du Châtel - DE LA TOUR - DU PIN, *art.* Bertin, p. 2.
de Châtel de Montagne - BRUNET, *art.* de Caze, p. 6.
de Châtelain - BERTIN, *art.* Bertin, p. 4.
du Châtelet - DE BOSREDON, *art.* de Durat, p. 11.
du Chatenet - DE MALET, *art.* de Beaupoil, p. 3.
de Chatet en Dunois - VAILLANT, *art.* de Flécelles, p. 1.
de Chatignoux - GAULMYN, *art.* Gaulmyn, p. 2. 5.
de Chatillon - DE CHATILLON, *art.* du Breuil, p. 2.
de Châtillon - DE CRUGI - & - ESCHALLARD (*Table Généalogique du nom* de Crugi) - LARCHER, *art.* de Flécelles, p. 4. - ROUAULT, *art.* de Riencourt, p. 12. - DE SIMON, *art.* de Beaupoil, p. 2.
de Châtillon - ſur Bar - DE RIENCOURT, *art.* de Riencourt, p. 11.
de Chavagnat - DE MONTILLET, *art.* de Montillet, p. 4. 5. 6.
de Chavagne - BIDÉ, *art.* Danguy, p. 1.
des Chavanes - DE CHASTRE, *art.* Ramey, p. 3.
de Chavanne - DE GRENAUD, *art.* de Montillet, p. 4.
de Chavaſſieu - HENRY, *art.* Chappuis, p. 10.
du Chaulmoy - GOUGNON, *art.* Bigot, p. 14-15.
de Chaulnes - D'OGNIES, *art.* de Coucy, p. 14.
de Chault - DE CHÂTEAUBODEAU, *art.* de Durat, p. 8.
de la Chaume - LE COMPASSEUR, *art.* le

Gompaſſeur, p. 4.-DE VAUCELLES, *art.* de Vaucelles, p. 1. 2.
de Chaumény-DU MAIGNY, *art.* Rémond, p. 11.-RÉMOND, *art.* Rémond, p. 11. 12.
de la Chaumonerie-DE SAULIEU, *art.* de Saulieu, p. 3.
de Chaumont-CHAPPUIS, *art.* Chappuis, p. 6.-DE CHAUMONT, *art.* de Champagne, p. 14.-DE COUCY, *art.* de Coucy, p. 7. 8.-DE LUZY, *art.* Chappuis, p. 6.-DE ROCHEBARON, *art.* Chappuis, p. 6.
de Chaune-DE LA BASTIDE, *art.* de Chalup, p. 7.
de Chavournay-DE MONTILLET, *art.* de Montillet, p. 7.
de la Chauſſée-DE GROUCHY, *art.* de Riencourt, p. 10.-LE MOYNE, *art.* Bigot (*), p. 2. (*) *Famille établie en Touraine.*
de la Chauſſée-DE LA CHAUSSÉE: Voyez *les Additions & Corrections*, *art.* de Buiſſy: Voyez auſſi *de la Cauchie.*
de la Chauſſonniere-DU LIEU, *art.* Chappuis, p. 8.
de Chauviere-DU BREUIL, *art.* du Breuil, p. 7.
de Chauvigny-MACÉ, *art.* Macé, p. 3.-NICOLAY, *art.* Nicolay, p. 19.
de Chauvirey-RÉMOND, *art.* RÉMOND, p. 10.
de Chazan-DE SAUMAIZE, *art.* de Flécelles, p. 5. Voyez *de Chaſans.*
de Chazé-DE LA GUETTE, *art.* de Galliſſet, p. 1.
de Chazeaux-DE DURAT, *art.* de Durat, p. 2. 4. Voyez *du Cheſau.*
de Chéery-DE COUSSY, *art.* de Coucy, p. 15, note *a*. Voyez *de Chéhéry.*
de Chef-Boutonne-DE LA ROCHEFOUCAUD, *art.* de Batz-de Trenquelléon, p. 5.
de Chéhéry-DE COUCY, *art.* de Coucy, p. 9. 10. 11. 15. 16.-DE LEIS-*ou*-DE LIS-*ou*-DE LIZ, *art.* de Coucy, p. 16. note *a*: Voyez *de Chéery.*
de Cheiron-D'AILHAUD: *Additions & Corrections*, *art.* d'Ailhaud.
de Cheirouze-GIRAUD, *art.* Chalvet, 2.
de Chémery-DE COUCY, *art.* de Coucy, p. 7. 8. 9. 10. 11. 12. 13. 14.
de Cheminades-DE RETZ-DE BRESSOLLES, *art.* de Montbel, p. 11.
de Chénailles-DES LAURENTS, *art.* des Laurents, p. 10.
du Chenay-FOUSTEAU, *art.* Fouſteau, 3.
de Chénereilles-PERRIN, *art.* Chappuis, p. 15.
de Chénerilles-DE SALVAN, *art.* de Galliſſet, p. 4.
de Chénevoux-COTON-&-DU LIEU, *art.* Chappuis, p. 8.
de la Cheney-DE BRAN, *art.* de Coquet, p. 3.
de Cheniers-LE CILLEUR *alias*-LE SILLEUR, *art.* de Villette, p. 6.-DE VILLETTE, *art.* de Villette, p. 3. Voyez *de Cheviers.*
du Chénoys-les-Riviére-DE COUCY, *art.* de Coucy, p. 19. 20. 21.
de Chény-DE HANNIQUES, *art.* de Champagne, p. 14.
de Chépoy-DE CHÉPOY, *art.* de Coucy, p. 9.
de la Cheppe-CAPPY, *art.* Cappy, p. 3.
de Cheppes-MOREL, *art.* Hocart, 12.
de la Cherbonnerie-DE SCÉPEAUX, *art.* de Chéveruë, p. 3.
de Chérelles-BIGOT, *art.* Bigot, p. 7. 8.-LE PICART, *art.* de Flécelles, 1.
de Cherie-CHAPPUIS, *art.* Chappuis, p. 13.
de Chéronnac-DE RIQUE'TY-&-DE VASSAN, *art.* de Riquéty, p. 20.
de Chervin-POTERAT, *art.* Poterat, 5.
du Cheſau-DE DURAT, *art.* de Durat, p. 8. Voyez *de Chazeaux.*
de la Cheſnais-BONGARS, *art.* Bigot, 4.
de la Cheſnaye-AUBERT, *art.* de Galliſſet, p. 8.-DE LORGERIL, *art.* de Lorgeril, p. 7: *Additions & Corrections*, *art.* de Lorgeril.
du Cheſne-DE CHAMPAGNE, *art.* de Champagne, p. 16.-DU PONT, *art.* le Carlier, p. 5.
de la Cheſnée-SIMON, *art.* Simon, p. 1. 2.

Digitized by Google

du Cheſnoy-Guyon, *art.* Bouvier, p. 2.
du Chevain-de Vallée, *art.* Fouſteau, p. 3.
des Chevaliers-le Febvre, *art.* Hennequin, p. 2.
de la Chevallerie-Perrier, *art.* Fouſteau, p. 4.
de Cheveuge-de Coucy, *art.* de Coucy, p. 7. 9. 10 11. 14.
de Cheviers-le Cilleur, *alias*-le Silleur, *art.* de Villette, p. 6. Voyez *de Cheniers.*
de Chévigny-de Choiseul, *art.* Hocart, p. 5.
de Chevron-de Villette, *art.* de Montbel, p. 6.
de la Cheze outre Vienne-Taveau, *art.* de Montbel, p. 16.
des Chezeaux-de la Pivardière, *art.* de la Pivardiére, p. 1.
de Chézelles-Gaulmyn, *art.* Gaulmyn, p. 2. 5.
de Chiffrevaſt-d'Anneville, *art.* Simon, p. 1.
de Chigoneau-de Botz, *art.* de la Pivardiére, p. 1.
du Chillou-Aubert, *art.* Aubert, p. 4-Blondé, *art.* Aubert, p. 5.
de Chilly-de Dreux, *art.* de Coucy, p. 4.
de Chimencourt-Pelet, *art.* Pelet, p. 1. 3.
de Chinon-du Plessis Richelieu, *art.* Aubert, p. 2.
de Chiny-de Los, *art.* de Coucy, p. 8.
de Chipou-Barathon, *art.* Bigot, p. 11.
de Chiſſac-Chalvet, *art.* Chalvet, p. 4. 6.
de Chiſſey-de Fussey, *art.* le Compaſſeur, p. 7.
de Choiſel-du Moulinet, *art.* Macé, p. 4.
du Cholet-Olivier, *art.* Bigot, p. 16-17.
de Chomilly-de St. André, *art.* de Nicolay, p. 8.
de la Choppeliniére-de Conniet, *art.* de Villette, p. 1.-de Villette, *art.* de Villette, p. 3.
de Choqueuſes-de Carvoisin, *art.* de la Marteliére, p. 2.
de la Chouardiére-Bigot, *art.* Bigot, p. 10 & 11.
de Chouilly-Hennequin, *art.* Hennequin, p. 5.
de Choupes-Gobert, *art.* des Laurents, p. 11.
de Chreſtienville-le Neuf, *art.* le Neuf, p. 7.
de Chulemberg-d'Estoquoy, *art.* de Coucy, p. 20.
de las Ciévrac-de Mélet, *art.* de Mélet, p. 6.
de Ciévre-de Brueys, *art.* de Brueys, p. 8. 9. 10 & 11.
de Cindré-le Noir, *art.* de Serre, p. 4.
de la Cirardiére-Millet, *art.* de Villette, p. 6.-de Villette, *art.* de Villette, p. 6.
de Clacy-de Chastillon, *art.* de Coucy, p. 30.
de Claire-Simon, *art.* Simon, p. 2. 3.
de Clairette-de Galliffet, *art.* de Galliffet, p. 7.
de Clairfontaine-le Velu, *art.* de Malvin, p. 32.
de Clairoix-d'Aumont, *art.* de Navier, p. 5.
de Clanay-de l'Espinasse, *art.* Bigot, p. 18.
de Clanleux-d'Urre, *art.* de Riencourt, p. 18.
de Claps-de Clapiers, *art.* de Gantés, p. 4.
de Clarmont-du Crestz, *art.* de Bordes, p. 3.
de Clary (*le Sire*) *art.* de Claris, p. 1.
de Clary, (*le Seigneur*) *art.* de Coucy, p. 25.
de Clavayſon-de Clavayson, *art.* de Chaſtellard, *preuves* xviij.-d'Hauterive-*ou*-de Chastellard, *art.* de Chaſtellard, p. 5. Voyez *de Claveyſſone & Claveyſſonis* : Voyez auſſi *de Claveſon.*

de Clavaz-DE FAY, *art.* de Fay, p. 2.
de la Claverie-DE LA CLAVERIE, *art.* de Batz-de Trenquelléon, p. 5.
de Claveſon (*le Seigneur*) *art.* de Montbel, 3. Voyez *de Clavayſon, de Claveyſſone & Claveyſſonis.*
de Claveyſſone, *art.* de Chaſtellard, *preuves* xviij. Voyez *de Clavayſon, de Claveſon & Claveyſſonis.*
Claveyſſonis, *art.* de Chaſtellard, *preuves* xviij. Voyez *de Clavayſon, de Claveſon & de Claveyſſone.*
de la Claviére-DE CHAMBORANT, *art.* de la Myre, p. 6.
de Clavins-DE PINIÉRES, *art.* de Sibert, p. 3.
de la Clauſtre-DE VALIER, *art.* de Valier, p. 4. Voyez *de la Craſte, & de la Crauſte.*
de Clérimbert-CHAPPUIS, *art.* Chappuis, p. 14.
de Clermont (*) - DE CLERMONT, *art.* Chappuis, p. 4. *art.* de Coucy, p. 25. & *art.* de Montbel, p. 5.-DE GASQUET, *art.* de Coquet, p. 3.-D'HAUTERIVE, *art.* de Chaſtellard, p. 1.- SIMON, *art.* Simon, p. 3. 4.
(*) *Claruſmons : Voyez* les Preuves de l'article de Chaſtellard.
de Clerſen-D'AILLY, *art.* de Riencourt, p. 14.
de Clerval-SIMON, *art.* Simon, p. 3.
des Cliettes-LE TESSIER, *art.* le Roy-de Macey, p. 3.
de Clinchamp-PEIRENC, *art.* de Reynaud, p. 8.
de Cliponville-DES CHAMPS, *art.* des Champs, p. 8.
des Clois-GOUGNON, *art.* Bigot, p. 14.-15. 16-17.
de la Clopperie - DE COLNET, *art.* de Colnet, p. 1. 2.
de Cluis - deſſous - DE FLÉCELLES, *art.* de Flécelles, p. 7.- D'ORLÉANS, *art.* de Flécelles, p. 7.
de Cluis-deſſus-DE GAUCOURT, *art.* de Flécelles, p. 8.
de Cocherel-LE PRÉVOST, *art.* de Vergnette, p. 6.
de Codols - DE ST. MAURISSA (DE ST. MAURICE), *art.* de Gualy, p. 2. Voyez *de Condols.*
de Coëtanſao-LE VICOMTE, *art.* Burin, p. 4.
de Coetcandec (près de Vannes) - DE LA BOURDONNAYE, *art.* Danguy, 2.
de Coéternaut - BOBILLÉ, *art.* Bigot, p. 10.
de Coëtmadeuc-DE LOPRIAC, *art.* de Champagne, p. 3.
de Coetquen - DE COETQUEN, *art.* de Lorgeril, p. 1.
de Cœuvres - D'ÉSTRÉES, *art.* des Laurents, p. 10. 11.
de la Cognardiére - NICOLAY, *art.* Nicolay, p. 17. & 20.
de Cohardon-DE TRAGIN, *art.* de Vaucelles, p. 3.
de Coiron ſur Loire - DE ROHAN, *art.* de Lorgeril, p. 4.
de Colewide-DE GUINES, *art.* de Coucy, p. 27.
de Coligny-DE COLIGNY, *art.* de Montbel, p. 10.
de Collias - DE TRÉMOLET, *art.* de Nicolay, p. 8.
de Collombelle-GERVAIS, *art.* de Baillehache, p. 2. 3. - GOSSELIN, *art.* de Baillehache, p. 3.
de Collongue-DE BERRE, *art.* de Geoffroy, p. 1. 2.
du Colombier-DE BANNE, *art.* de Nicolay, p. 4.- DE NICOLAY, *art.* de Nicolay, p. 4. 5.
de la Colombiére - RÉMOND, *art.* Rémond, p. 8.
de Colombis-DE CRUGI, *art.* de Crugi, p. 3.
de Colomby - BAUDART, *art.* de Baillehache, p. 3. & 5.
de Colonges-NICOLAY, *art.* Nicolay, p. 9. *verſo.* - DE LA VEUHE, *art.* Chappuis, p. 9.
de la Combe-D'ANDRÉ, *art.* d'André, p. 2. - DE DURAT, *art.* de Durat, p. 12.
de Combeféve - DE RÉVILLIASC, *art.* de Révilliaſc, p. 9.

de Combejagues-

de Combejagues-DE BRUEYS, *art.* de Brueys, p. 5.
de Combellade-REYNAUD, *art.* de Reynaud, p. 4.
de Combes-DE SALESSES, *art.* Chalvet, p. 10.
de Combes (*Maiſon*) *art.* de Mélet, p. 2.
de las Combes-MICHEL, *art.* Verdelhan, p. 14.
des Combes-GOUGNON, *art.* Bigot, p. 14-15. 16-17.
de Combettes-DE COMBETTES, *art.* de Reynaud, p. 5.
de Combles-DE COMBLES, *art.* de Combles, p. 1.-MOREL, *art.* Hocquart, p. 12.
de Combourg-DE COETQUEN, *art.* Nicolay, p. 24.
de Combray-DE PAREY, *art.* des Champs, p. 9.
de Combrée-DE LA MÉRERYE, *art.* de Vaucelles, p. 2.
de Combret-DE SERRE, *art.* de Serre, p. 3.
de Compans-LE MAITRE, *art.* Nicolay, p. 23.
du Compaſſeur-Créquy-Montfort-LE COMPASSEUR, *art.* le Compaſſeur, p. 6. 7. Voyez *de Tarſul.*
de Compertrix-BAUDOUIN, *art.* Hocquart, p. 12.-LE DUC, *art.* Hennequin, p. 3.-FAGNIER, *art.* Hennequin, p. 5.
de Comps-DE LA GRANGE, *art.* de la Grange, p. 3.
des Conardins-FAGNIER, *art.* Hennequin, p. 5.
de la Condamine-DE HARENC, *art.* Chappuis, p. 18.
de Conde-DE BRANCION, *art.* le Compaſſeur, p. 6.
de Condé-DE BEZANNES, *art.* de Coucy, p. 16.-DE BOURBON, *art.* de Coucy, p. 34.-CAUCHON, *art.* Fremyn, p. 4.-DE COUCY, *art.* de Coucy, p. 5. 6. 33. 34.-DE GUINES, *art.* de Coucy, p. 27. & 28.-DE MONTMIREL, *art.* de Coucy, p. 5.-DE VAUDETARD, *art.* Hennequin, p. 4.
de Condey-RUAULT, *art.* de Baillehache, p. 9.
de Condols & de Condolz-DE ST MAURICE, *art.* de Gualy, p. 2. & *art.* de Vergnette, p. 2. Voyez *de Codols.*
du Condoſeix-DE BOSREDON, *art.* de Durat, p. 12.
de Condres-DE ROQUEFEÜIL, *art.* de Serre, p. 1.
de Condry-DE CHAMPAGNE, *art.* de Champagne, p. 11. 12. 15. 16 & 17; & *art.* de Montigny, p. 3.
de Conféris-DE LOMOY, *art.* de Champagne, p. 9.
de Conflans-Ste Honorine-DE MONTMORENCY, *art.* de Coucy, p. 27.
de Confolant-DE LAVAL, *art.* Daſſier, p. 3.
de Confoux-ALBERTAS, *art.* d'Albertas, p. 8.
de Congis-DE MONTIGNY, *art.* Bertin, p. 3.
de Congy-DE LA MYRE, *art.* de la Myre, p. 6.
de la Conillere-D'EAUX, *art.* de Montbel, p. 14.
de Connage-DE COUCY, *art.* de Coucy, p. 7. 9. 10. 11. 13.
de Conquans-DE CONQUANS, *art.* de Jaubert, p. 3.
de la Conquette-DE MÉLET, *art.* de Mélet, p. 3.
de Conſonoves-D'ALBERTAS, *art.* d'Albertas, p. 14.
de Conſtantinople-DE BRIENNE, *art.* de Coucy, p. 6.
de la Contamine-DE CHASTELLARD, *art.* de Chaſtellard, p. 9.
de Contremoret-BIGOT, *art.* Bigot, p. 11. 12.-DE SAUZAY, *art.* Bigot, p. 11.
de Coquebrelande-BOUER, *art.* Bigot, p. 14-15.
de Coquéreaumont-DE QUIROS, *art.* des Champs, p. 9.

de Corbancourt-DE NAVIER, *art.* de Navier, p. 5.
de Corbeil (en Brie)-DE FLÉCELLES, *art.* de Flécelles, p. 3. 4. 7.
de Corbie-DE BOVES-&-DE COUCY, *art.* de Coucy, p. 2.
de Corbilliére-LE BERRUYER, *art.* Bigot, p. 2.
de la Corbinaye-MOYSAN, *art.* Danguy, p. 1.
de la Corbiniére-DU PORTAIL, *art.* Fousteau, p. 3.
de Corcelles-DE GRENAUD, *art.* de Montillet, p. 4. 6.-MICHAUD, *art.* de Montillet, p. 5.
de Corday-DE CORDAY, *art.* le Neuf, p. 3.
de la Corderie-DE BAILLEHACHE, *art.* de Baillehache, p. 8. 9.
de Cordon-DE CORDON, *art.* de Montbel, p. 5.
de Cordoüen-DE LA CHAPELLE-&-DE VAUCELLES, *art.* de Vaucelles, p. 1. & 2.
du Cornet-DE MONTAGNAC, *art.* de Durat, p. 2.
de Cornillon-DE SALIN, *art.* de Montbel, p. 9.-DE SIBERT, *art.* de Nicolay, p. 5. *art.* de Payan, p. 6. & *art.* de Sibert, p. 2. 3. 4.
de la Corre-RÉMOND, *art.* Rémond, p. 16.
des Corveſt-DE PLEURRE, *art.* le Neuf, p. 8.
de Coſnac-DE ROBILLARD, *art.* de Malvin, p. 44. 51.
du Coſnier-MICHELET, *art.* Hocquart, p. 13.
des Coſſas-PLUMENT, *art.* Daſſier, p. 7.
de Coſſé-DE COSSÉ, *art.* Hocquart, p. 16.
de la Coſte-DE LA GÉHELLIE, *art.* Sicard, p. 3.-DU TARTRE, *art.* de Meynier, p. 5.
de la Coſte-Bouillé-DE RIBEIREIX, *art.* de-Beaupoil, p. 8.
de Coſtecoſte-DES CHAMPS, *art.* des Champs, p. 4. 7. 8.
de Coſteguiſſon-DE SERRE, *art.* de Serre, p. 3.
de la Cothure-DE MOREVILLE, *art.* de Malvin, p. 15.
de Coubron-HOCQUART, *art.* Hocquart, p. 15. 16.
de Couchey-LANGUET-&-RÉMOND, *art.* Rémond, p. 11.
de Coucy-DE BOVES-&-DE COUCY, *art.* de Coucy, p. 2. 3. 4. 5. 6. 12. 30. 31. 32. 33. 34.-DE GUINES, *art.* de Coucy, p. 6. 27. & 28.-DE MAILLY, *art.* de Coucy, p. 14.-DE TOROTTE, *art.* de Coucy, p. 3.
du Coudray-DAUPLEY, *art.* de Vergnette, p. 6.-FOULLÉ, *art.* de Flécelles, p. 2.-FOUSTEAU, *art.* Fousteau, p. 3.-LE GRAS, *art.* Aubert, p. 4.-DE SCÉPEAUX, *art.* de Chéverüe, p. 3.
de la Coudraye-MASCARENE, *art.* Maſcarene, p. 3.
du Coudrey-MANGON, *art.* Simon, p. 3.
de la Coudriére-DE COURTARVEL, *art.* le Roy-de Macey, p. 5.
de Coudun-DE RAINEVAL, *art.* de Coucy, p. 30.
de Couché-Vérac-DE ST GEORGES, *art.* de Riencourt, p. 9.
du Couldray-BRÉART, *art.* Eſtiévre, p. 2.
du Couldray-Macoüart-DE BIDOULX, *art.* de Vaucelles, p. 1.
de la Coulombiére-DU BREIL, *art.* de Brunes, p. 3.
de Coulon-DE VACHÈRIE, *art.* de Payan, p. 6.
de Coulongne-DE POLASTRON, *art.* des Laurents, p. 11.
de Coulorgues-DE BRUEYS, *art.* de Brueys, p. 1.
de Coulouvray-D'ANJOU, *art.* de Vaucelles, p. 3.
de Coulvain-DE CLOMESNIL, *art.* le Roy-de Macey, p. 4.

de Coupet-DE SALUCES, *art.* de Montbel, p. 7.
de Coupigny-DE CHAMPAGNE, *art.* de Champagne, p. 14.
de la Cour de Fieſſe-DE LA MOTTE, *art.* de Riencourt, p. 7.
de Courance-GALLARD, *art.* Gaulmyn, p. 6.
de Courbetin-DE CHAMPAGNE, *art.* de Champagne, p. 18 : *Additions & Corrections*, *art.* de Champagne.-DE MARGUERIE, *art.* de Champagne, p. 18.
de Courcelle-GAILLARD, *art.* de Riencourt, p. 19.
de Courcelles-DE BELLEMARE, *art.* de Baillehache, p. 12.-DE COUCY, *art.* de Coucy, p. 28.-DE SARCUS, *art.* de Riencourt, p. 17.
de la Courcilliére-DE LA GÉHELLIE, *art.* Sicard, p. 3.
de Courcy-AUBER, *art.* Eſtiévre, p. 2.-ESTIÉVRE, *art.* Eſtiévre, p. 2.
de Courdavy-DE CHENNEVIÉRES, *art.* de Vergnette, p. 5.
de Courdimanche-DE BLAIR, *art.* de Flécelles, p. 2.
de la Courfortin-DE MASSEILLE, *art.* le Neuf, p. 4.
de la Couriére-DE CESCAUD, *art.* Daſſier, p. 9.
de Couriéres-DE MONTMORENCY, *art.* de Riencourt, p. 5.
de Courmes-DE LOMBARD, *art.* de Liſle, p. 5.
de Courmeſnil-DE LAUNAY, *art.* de Chéveriie, p. 5.
de Courniac-DE CLARIS, *art.* de Claris, p. 3.
de la Courreliére-SICARD, *art.* Sicard, p. 2.
de Cours-D'AGUERRE, *art.* Hocart, 4.
des Cours-DU BOIS, *art.* de Champagne, p. 14.-RÉMOND, *art.* Rémond, p. 1. 19.
de la Court-GOULLARD, *art.* Gaulmyn, p. 5.-SIMON, *art.* Simon, p. 2.
de la Court de la Sauſotte-DE CHAMPAGNE, *art.* de Champagne, p. 5.
de Courtenot-PAILLOT, *art.* Poterat, 6
de la Courterie-DASSIER, *art.* Daſſier, p. 3. 4. 5.-DE PRUNG-*ou*-DE PRUNH, *art.* Daſſier, p. 2. 3.
de Courteval-DE NAVIER, *art.* de Navier, p. 5.
de Courtiaux-DE LA GRANGE, *art.* de la Grange, p. 2. 3.
de Courtignon-DE MONTIGNY, *art.* de Montigny, p. 2. 3.
des Courtines-DE GALLÉAN, *art.* de Nicolay, p. 8.
de Courtivron-LE COMPASSEUR, *art.* le Compaſſeur, p. 3. 4. 5. 6. 7.
de Courtolain-DE LA MARTELIÉRE, *art.* de la Marteliére, p. 4.
de Courtonne-LE NEUF, *art.* le Neuf, p. 5. 6.-DE LA ROQUE, *art.* le Neuf, p. 5.
de Courtricy-DE BLOIS, *art.* de Riencourt, p. 10.
de Courville-DE BILLY, *art.* Nicolay, p. 18.-NICOLAY, *art.* Nicolay, p. 17. 20.
de Couſance-DE FLORANVILLE, *art.* de Fleury, p. 3.
de la Couſinerie-DE MOUSSEAUX, *art.* le Jeune-de Créquy, p. 11.
de la Couſſe-DE LESTRADE, *art.* de Beaupoil, p. 5.
de la Couſture-DE DURAT, *art.* de Durat, p. 7.
de Couture-DE BEAUPOIL, *art.* de Beaupoil, p. 2.
de la Couz-DE BORDES, *art.* de Bordes, p. 4. 5.-DE VILLETTE, *art.* de Bordes, p. 4.
de Coyſſelh (*de Coyſſelho*)-DU *ou* DE MONTEIL *ou* MONTELH, *art.* de Malvin, p. 23.
du Cozquer-BOBILLÉ, *art.* Bigot, p. 10.
de Cracquemeſnils-MANGON, *art.* Simon, p. 2.
de Cramant-LE CERF, *art.* Hennequin, p. 3.-DE FAILLY, *art.* Hennequin, p. 5.-HENNEQUIN, *art.* Hennequin, p. 1. 2. 3. 4. 5. 6.
de Cramoiſelle-DE MONTIGNY, *art.* de

Digitized by Google

Champagne, p. 12. & *art.* de Montigny, p. 1. 2.
de Cran-LE ROY, *art.* le Roy-de Macey, p. 3. 4.
de la Craſte-VALLIER, *art.* de Valier, p. 2. Voyez *de la Crauſte & de la Clauſtre.*
de Craville-DE HÉBERT-*ou*-DE HESBERT, *art.* de Vergnette, p. 5. 6.
de la Crauſte-DE VALIER, *art.* de Valier, p. 1. 2. 3. 4. 5. 6. Voyez *de la Craſte & de la Clauſtre.*
de Crécy-DE BOVES-&-DE Coucy, *art.* de Coucy, p. 3. 4. 5. 30.-DE CRÉCY, *art.* de Coucy, p. 3.
de Creiſſel-DE CROZAT, *art.* de Gualy, p. 5. 7.-DE GUALY, *art.* de Gualy, p. 8. 9.
de Crémeaux-DE BESSAY-DE CONTY-&-DE MONTBEL, *art.* de Montbel, p. 21.
de la Crenne-DE VERDUN, *art.* le Roy-de Macey, p. 3.
de Créquy-DE CRÉQUY, *art.* le Jeune-de Créquy, p. 1. 2. 3. 4.-LE JEUNE, *art.* le Jeune-de Créquy, p. 11. & 12.
de Creſnay-DE POILVILAIN, *art.* de Chéverüe, p. 5.
de la Creſſonniére-LE BIGOT, *art.* le Neuf, p. 2.-PLONCHART, *art.* de Guiſlain, p. 2.
du Crétet-GOUGNON, *art.* Bigot, p. 14.-15.
de Crévecœur-DE COUCY, *art.* de Coucy, p. 5. 6.-DE CRÉVECŒUR, *art.* de Coucy, p. 25.-DE MONTMIREL, *art.* de Coucy, p. 5.-VAILLANT, *art.* Vaillant, p. 6. 7.
du Creux-MILLET-&-DE VILLETTE, *art.* de Villette, p. 6.
de Cricheneulle-DE LA MARE, *art.* de Baillehache, p. 7. 8.
de Crillon-DE BERTON, *art.* d'Albertas, p. 11.
du Crocq-DE VERGNETTE, *art.* de Vergnette, p. 5.
de la Croix-BAUDOUIN, *art.* Hocart, p. 12.-DE CROZAT, *art.* de Gualy, p. 5. 7.-FOULLON, *art.* le Jeune-de Créquy, p. 9.-DE GOUJON, *art.* de la Marteliére, p. 4.-PRÉVOST, *art.* Prévoſt, p. 2.-DE RIENCOURT, *art.* de Riencourt, p. 11.-THONIER, *art.* Thonier, p. 3.
de Croncets-RÉMOND, *art.* Rémond, p. 19.
de Croquoiſon-DE MAUVOISIN, *art.* de Riencourt, p. 2.
du Cros-DU BREUIL, *art.* du Breuil, p. 6.-DU CROS, *art.* Chalvet, p. 10.
de Crouléro-DE CHAMPAGNE-&-DE MARGUERIE, *art.* de Champagne, p. 18.
de Crouy-GODET, *art.* Hennequin, p. 3.
des Crouzels-D'ANDRÉ, *art.* d'André, p. 2.
de la Crouzette-DE NOÉ *ou* DE NADAL, *art.* de Malvin, p. 46. 47.
de Croy-DE CROY, *art.* de Riencourt, p. 2.
de Crozeaux *alias* du Crozeau-DE LEIS-*ou*-DE LIS *ou encore*-DE LIZ, *art.* de Coucy, p. 16, notte *a.*
du Crozet-DE LA ROCHETTE, *art.* Chalvet, p. 10.
de Cruſilles-DE GENEVE, *art.* de Montbel, p. 6.
de Cruſy-DE CLERMONT, *art.* le Compaſſeur, p. 6.
de Cubort-TAVEAU, *art.* de Montbel, p. 16.
de Cubry-DE MOUSTIER, *art.* de Meynier, p. 4.
de Cuébris-FLOTTE, *art.* de Geoffroy, p. 1. 2.-LOMBARD, *art.* de Geoffroy, p. 1.
de Cueilly-HOCQUART, *art.* Hocquart, p. 14.
de Cuges-DE GLANDEVÈS, *art.* d'Albertas, p. 12. & *art.* de Riquéty, p. 9.-10. Voyez *de Cujes.*
de Cujac-CHAPELLE: *Additions & Corrections*, p. 1. *art.* Bertin.
de Cujes-DE GLANDEVÈS, *art.* de Riquéty, p. 8. Voyez *de Cuges.*

de Cumiez-

de Cutniez-DE GARAUD ; *art.* de Chalvet, p. 16.
de Cuperly-CAPPY, *art.* Cappy, p. 3.
de Curbigny-DE COUCY, *art.* de Coucy, p. 13. 15.
de Curchy-LE CARLIER, *art.* le Carlier, p. 3. 5. 6. 7.
de Curton-DE CHABANNES : *Additions & Corrections*, *art.* de Montillet.
de Cury-GOBAILLE-&-HENNEQUIN, *art.* Nicolay, p. 14.
de Cuſancy-VELVOT, *art.* Rémond, p. 5.
de Cuſſigny-DE S^T BÉLIN, *art.* de Champagne, p. 8.
de Cuvergnon-DE VASSAN, *art.* de Riquéty, p. 20.
de Cuverville-DE LA MÉNARDIERE, *art.* le Neuf, p. 6.
de Cuys-DE FAILLY, *art.* Hennequin, p. 5.-HENNEQUIN, *art.* Hennequin, p. 5. 6.

D.

de DAgonville-DE COMBLES, *art.* de Combles, p. 11. 12.-DAUDENET, *art.* de Combles, p. 11.
de Dainville-DE COMBLES, *art.* de Combles, p. 9. 13.
de Dalet-DE COLIGNY-&-DE LUCHAT, *art.* de Durat, p. 4.
Dalleric-DE ROUX. Voyez *d'Alaric.*
de Dallon-LANCE, *art.* de Guiſlain, p. 2.
de Dame-marie-DE CAZE, *art.* de Caze, p. 5. & 7 : *Additions & Corrections*, p. 2, *art.* de Caze.
de Dampierre-DE GALLIFFET, *art.* de Galliffet, p. 9.-DE GUIRAN, *art.* Burin, p. 2.-DE RONCHEROLLES, *art.* Nicolay, p. 20.
de Dampierre ſur Auve-CAUCHON, *art.* Hocart, p. 2.-HOCART, *art.* Hocart, p. 1. 2.
de Dampierre ſur Voutonne-DE CLERMONT, *art.* de Chaſtellard, 7.
de Damville-DE MONTMORENCY, *art.* de Coucy, p. 27.
de Dancey-FOULLENGE, *art.* le Roy-de Macey, p. 2.
de Dannemois-BURIN, *art.* Burin, p. 2.-GALLARD, *art.* Gaulmyn, p. 6.
de Dannes-DE CHÉVERÜE, *art.* de Chéverüe, p. 2.
de Darnes-DE LA TOUR, *art.* de Révilliaſc, p. 7.
de Daubéze-DU GOUT, *art.* de Redon, p. 9.
de Daucourt-DE SÉRICOURT, *art.* de Guiſlain, p. 4.
de Dauphin-D'ALBERTAS, *art.* d'Albertas, p. 9. 11. 13. 14. 15.
de Deſſens-GASSOT, *art.* Bigot, p. 13.
du Demaine-UGUET, *art.* de Brunes, p. 6.
de Démonville-ANZERAY, *art.* de Baillehache, p. 7.
de Dercy-DE GALLIFFET, *art.* de Galliffet, p. 7. 8.-PUCELLE, *art.* de Galliffet, p. 7.
de Deſge-REYNAUD, *art.* de Reynaud, p. 2. 3.
de la Devéze-DE LAURÉS, *art.* de Laurés, p. 2.
de la Deviſe-JULIOT, *art.* de Mélet, p. 12.
de Deux-Algues-DE CHAMBON, *art.* de Durat, p. 6-DE DURAT, *art.* de Durat, p. 7.
de Dieulirol-DE BATZ, *art.* de Batz-de Trenquelléon, p. 5.
de Dignac-DE PONTAC, *art.* de Malvin, p. 39.
de Divonne-DE DIVONNE, *art.* de Montbel, p. 4.
de Diuſſe-DE BATZ, *art.* de Batz, p. 4-DE LA LANNE, *art.* de Batz, p. 4.
de Dixmude-DE BEURES, *art.* de Coucy, p. 4.
du Dognon-VIDAUD, *art.* Rémond, p. 17.
de Doire-TROTEREL, *art.* Troterel, 2.
de Dolomieu-DE MONTBEL, *art.* de Montbel, p. 7. 8.
de Domeſſargues-DE BRUEYS, *art.* de Brueys, p. 2. 3.

Digitized by Google

de Domfront-Gillibert, *art.* de Villette, p. 3.-de Villette, *art.* de Villette, p. 3. 4. 5.
du Domjon-Auber, *art.* Eſtiévre, 2.
de Dommartin-Mathé, *art.* Hennequin, p. 2.
de Dommartin-la Planchette-Hocart, *art.* Hocart, p. 5.
de Dompierre-de Préseaux, *art.* de Colnet, p. 2.
de Donache-de Vignal, *art.* de Palhaſſe, p. 4.
de Doncourt-de l'Hostel, *art.* de Flécelles, p. 6.
de Dondas-de Vassal, *art.* de Malvin, p. 27.
de Donges-de Lopriac, *art.* de Champagne, p. 3.
de Donléger-Tiercelin, *art.* de Riencourt, p. 21.
de Donnemaris-de Berman, *art.* de Fleury, p. 5.-de Beurges, *art.* de Fleury, p. 4.-de Fleury, *art.* de Fleury, p. 4. 5. 6. 7. 8.
de Donneville-de Brueys, *art.* de Brueys, p. 8.
de Donzy-de Bourgogne, *art.* de Coucy, p. 33.
de Dorches (*)-de Chastillon, *art.* de Montillet, p. 3. (*) en latin *Dorchie.*
de la Dorionnaye-de Chéverüe, *art.* de Chéverüe, p. 2. 3.
de Dorny-de Raffin, *art.* de Laurés, p. 2.
de Dorville-de Galliffet, *art.* de Galliffet, p. 5.
de Doſnau-de Dosnau, *art.* Aubert, 1.
de la Doüardiere-de Bellenger, *art.* Hocart, p. 12. 14.
de Doüay-de Haynaut, *art.* de Coucy, p. 3.
de Douazac-de la Myre, *art.* de la Myre, p. 3.
de Doüe (en Brie)-Jouvenel, *art.* de Coucy, p. 10.
de la Doüenneterie-le Breton, *art.* Bigot. (*) 2. (*) *famille établie en Touraine.*
du Dougnon-Foucaud, *art.* du Breuil, p. 2.
de Doumely-de Failly, *art.* Hennequin, p. 5.
des Dourbes-de Forlivio, *art.* de Riquéty, p. 4. 10.
de Dourciat-de Dourciat, *art.* Chalvet, p. 4.
de Dourlens-de Chastillon, *art.* de Coucy, p. 29.
de Douſſigny-de Baleine, *art.* de Champagne, p. 11.
de Douvrendel-d'Imbleval, *art.* de Riencourt, p. 13.
de Douvres-d'Oncieux, *art.* de Montbel, p. 9.
de Doux-Renart, *art.* de Coucy, p. 20.
de la Douze (-d'Abzac) *art.* de Beaupoil, p. 3. 8.
du Dréneuc-le Long, *art.* Marquet, p. 3.
de Dreüil-de Riencourt, *art.* de Riencourt, p. 4. 5.
de Dreux-d'Albret, *art.* de Malvin, p. 5. 13.-de Dreux, *art.* de Coucy, p. 4.
de Dringuen-du Wicquet, *art.* Vaillant, p. 6.
de Droiſy-de Coucy, *art.* de Coucy, p. 29. 30.-de Villesavoir, *art.* de Coucy, p. 30.
de Dronay-de Coucy, *art.* de Coucy, p. 29. 30.-de Cresey, *art.* de Riencourt, p. 10.-de Guines, *art.* de Coucy, p. 28.-de Riencourt, *art.* de Riencourt, p. 10. 11.
de Druges-Gougnon, *art.* Bigot, p. 14.-15.
de Drumet-du Bois, *art.* du Bois, p. 4.
de Dublin-de Veer, *art.* de Coucy, p. 32.
de Duiſans-du Bois, *art.* du Bois, p. 5. 6.
de Dullins-de Montbel, *art.* de Montbel, p. 7.
de Duneville-de Lampriére, *art.* Simon, p. 4.

Digitized by Google

de Durdan-LE MASURIER, *art.* le Neuf, p. 4.
de Duretal-DE CHAMPAGNE, *art.* de Champagne, p. 3.-DE SCEPEAUX, *art.* de Malvin, p. 10.
de Durfort-D'AMALRIC, *art.* de Brueys, p. 6.

E.

d'EAUX-DE MONT, *art.* de Malvin, p. 37.
d'Ebaugis-DE FUSSEY-&-NUGUET, *art.* le Compaſſeur, p. 7.
d'Ecordal-DU BOIS, *art.* de Coucy, p. 19. 21.-DE COUCY, *art.* de Coucy, p. 20. 21. Voyez *d'Eſcordal.*
d'Ecoſſe-DE BAILLEUL, *art.* de Coucy, p. 28.-D'ECOSSE, *art.* de Coucy, p. 6. 27.
d'Ecotigny-DE BEZU, *art.* de Riencourt, p. 22.
d'Ecouys-DE RONCHEROLLES, *art.* de Riencourt, p. 15. Voyez *d'Eſcouys.*
Ecury (du grand & petit)-CAPPY, *art.* Cappy, p. 2. 3. 4.
des Ecuyers-BOUVIER, *art.* Bouvier, p. 3.
d'Egliſeneuve-DE CHALUP, *art.* de Chalup, p. 2. 4.
d'Elbœuf-DE HARCOURT, *art.* de Coucy, p. 29.
d'Embourg-BRUNET, *art.* de Caze, p. 6.
de l'Empare-DE MORETON, *art.* Verdelhan, p. 19.
d'Encre-DE CHASTILLON-&-DE COUCY, *art.* de Coucy, p. 29.
d'Enghien (*le Sire*), *art.* du Bois, p. 2.
d'Entremonts-BON-&-DE COLIGNY, *art.* de Montbel, p. 10.-DE MONTBEL, *art.* de Montbel, p. 1. 2. 3. 4. 5. 6. 7. 8. 9. 10.
d'Entrevaux-DE GLANDEVÉS, *art.* de Riquéty, p. 3.
d'Epernon-DE GOTH, *art.* Bourgevin, p. 3.
d'Epinoy-DE MELUN, *art.* de Riencourt, p. 14.
d'Eraines-TROTEREL, *art.* Trotetel, p. 1. Voyez *de Raines.*
d'Ercle-DE MONTHOMER, *art.* de Riencourt, p. 7.
d'Ermain-DE LA MYRE, *art.* de la Myre, p. 4. 5.
d'Erouville-DE L'AUBESPINE, *art.* Bigot, p. 2.
d'Eruel-DE COUCY, *art.* de Coucy, p. 7.
d'Eſcageul-DE BAILLEHACHE, *art.* de Baillehache, p. 2. 3. 4. 5. 11.
d'Eſcairac-DE BELCASTEL, *art.* de Laurés, p. 2.
d'Eſcalup-DE BERGUES, *art.* de Coquet, p. 2.
d'Eſcars-D'ESCARS, *art.* de la Grange, p. 4.
d'Eſcatalens-DE CRUGI, (*Table Généalogique du nom* de Crugi).
de l'Eſchelle-DE COUCY, *art.* de Coucy, p. 7.
d'Eſclapont-D'ISNARD, *art.* de Gantés, p. 4.
de l'Eſcluſe-DU BREUIL, *art.* du Breuil, p. 3.-DE SÉGOUZAT, *art.* du Breuil, p. 6.
d'Eſcolle-FLOTTE, *art.* de Coucy, p. 33.
d'Eſcoquiéres-DE HAUSSART-&-DE RIENCOURT, *art.* de Riencourt, p. 18.
d'Eſcordal-D'YVORY, *art.* de Riencourt, p. 10. Voyez *d'Ecordal.*
d'Eſcorens-DE LA PALU, *art.* de Montbel, p. 6.
d'Eſcornay-DE COUCY-D'ESCORNAY-&-DE VIANDEN-*ou*-DE VIANNE-*ou*-DE VIENNE, *art.* de Coucy, p. 33.
d'Eſcot-DE L'HOSTEL, *art.* de Flécelles, p. 6.
d'Eſcoubez-DE BATZ, *art.* de Batz, p. 2. 3.

Digitized by Google

d'Eſcoüelles-DU BIEZ, *art.* de Coucy, p. 13.
d'Eſcoüen-DE MONTMORENCY, *art.* de Coucy, p. 27.
d'Eſcouys-DE RONCHEROLLES, *art.* Nicolay, p. 20. Voyez d'*Ecouys*.
d'Eſcragnolle-DE ROBERT, *art.* de Liſle, p. 6.
d'Eſcrennes-DES ESTANGS, *art.* de Riencourt, p. 9.
d'Eſcriennes-DE BERMONDES, *art.* de Combles, p. 10.
d'Eſcuélin-DE PRÉSEAUX, *art.* de Colnet, p. 2.
d'Eſcures-DES CHAMPS, *art.* des Champs, p. 2. & 3.-D'ESPINAY, *art.* de Lorgeril, p. 2.
des Eſcures-GRANDON, *art.* de Reynaud, p. 4.
des Eſlois-DE FOUCAULT, *art.* de Flécelles, p. 6.
d'Eſmyel-DE MYEL, *art.* de Durat, p. 8.
d'Eſna-DE COUCY, *art.* de Coucy, p. 14.
d'Eſnitot-DES CHAMPS, *art.* des Champs, p. 1. 2.
d'Eſpaignes-DE FRANCE, *art.* de Durat, p. 11.
d'Eſparbès-DE MALBIN (DE MALVIN), *art.* de Malvin, p. 16.
d'Eſparron-DE CASTELLANE, *art.* d'Albertas, p. 9.-DE TRUCHET, *art.* de Malvin, p. 47.
d'Eſpas-LE ROY, *art.* le Roy-de Macey, p. 1. 2. 3. 4. 6.
d'Eſpeclegues-DE CROY, *art.* de Coucy, p. 14.
d'Eſpence-D'ESPENCE, *art.* Hocart, p. 5.
d'Eſpeyrac-DE VIGUIER, *art.* de Malvin, p. 47.
d'Eſpin-DE THOMASSIN, *art.* de Geoffroy, p. 3.
d'Eſpinac-DE CLERMONT TONNERRE, *art.* de Batz-de Trenquelléon, p. 5.
d'Eſpinay-D'ESPINAY, *art.* de Lorgeril, p. 2.
de l'Eſpinay-LE HOCHART, *art.* de Riencourt, 13. Voyez *de l'Eſpinoy*.
d'Eſpine-DE MONTBEL, *art.* de Montbel, p. 3. 6. 8.
d'Eſpinouſe-DE CORIOLIS, *art.* de Liſle, p. 5.
de l'Eſpinoy-LE HOCHART, *art.* de Riencourt, p. 13. Voyez *de l'Eſpinay*.
des Eſſars-COLIN, *art.* de Combles, 4.-DE MOLINARY, *art.* de Navier, 2.-DE THIBOUT, *art.* Troterel, p. 3.
des Eſſarts-PETITPIED, *art.* Rémond, p. 14.
d'Eſſenlis-HOCQUART-&-VERMANT, *art.* Hocquart, p. 13.
d'Eſſertaines-DU VAL, *art.* Rémond, p. 8.
d'Eſſerteaux-DE BERRY, *art.* le Carlier, p. 7.
d'Eſtabel (*le Seigneur*) *art.* de Malvin, p. 39.
d'Eſtables-GROULLARD, *art.* Gaulmyn, p. 4.
dEſtain-DU ROZIER, *art.* Chappuis, p. 16.
d'Eſtalleville-BRETEL, *art.* des Champs, p. 6.
d'Eſtalon-LE CARLIER, *art.* le Carlier, p. 3. 6. 7.
de l'Eſtang-D'ARNAUD, *art.* de Payan, 7.-FREMYN, *art.* Fremyn, 7. 8. 9.-DE LAUZANNE, *art.* de Durat, 10.-MONCEAU, *art.* Bigot, 6.-DE PAYAN, *art.* de Payan, 6. 7. 8.-DE POLASTRON, *art.* des Laurents, p. 11.
d'Eſtauſſanes-DE MONTAGNAC, *art.* de Durat, p. 2.
d'Eſternay-LARCHER, *art.* de Flécelles, p. 4.
d'Eſterne-DE CHAMBON, *art.* Gaulmyn, p. 11.
d'Eſterpigneul-DE LA MYRE, *art.* de la Myre, p. 4. 5.
d'Eſtiaut-DE CHÉVERÜE, *art.* de Chéverüe, p. 2.

d'Eſtiembeque-DE BOURNEL, *art.* de Riencourt, p. 5.
d'Eſtohais-SIMON, *art.* Simon, p. 2.
d'Eſtoublon-D'ESCALIS, *art.* d'Albertas, 11.-DE GRILLE, *art.* de Riquéty, p. 19.
de l'Eſtourbillonnaye-DE LORGERIL, *art.* de Lorgeril, p. 3.-MADEUC: *Additions & Corrections*, *art.* de Lorgeril.
d'Eſtournelles-FORTIER, *art.* de Riencourt, p. 15.
d'Eſtra-DE LA VEUHE, *art.* Chappuis, 9.
d'Eſtréchy-DE BENGY, *art.* Bigot, p. 16.-17.
de l'Eſtrée-CAPPY, *art.* Cappy, p. 3.
d'Eſtrées-D'ESTRÉES, *art.* des Laurents, p. 9. 10. & *art.* de Malvin, p. 52.-DES LAURENTS, *art.* des Laurents, p. 9.
d'Eſtren-DE MONTPELLÉ, *art.* Gaulmyn, p. 5.
d'Eſtrochey-RÉMOND, *art.* Rémond, p. 10. 11.
d'Eu-DE BRIENNE, *art.* de Coucy, 27.-D'ISSOUDUN, *art.* de Coucy, 6.
d'Eudonville-CHATEIGNER, *art.* de Montbel, p. 19.
d'Evrecy-DE BAILLEHACHE, *art.* de Baillehache, p. 11. 12.
d'Eurre-DE LA ROCHE, *art.* de Payan, p. 10.
d'Evry-BRUNET, *art.* de Caze, p. 6.
d'Exoures-MATHON, *art.* du Bois, 6.
d'Ezé-DE CERIZAY, *art.* le Jeune-de Créquy, p. 9.

F.

DE FABARS-DE FOUERAS, *art.* de Malvin, p. 50.
de Fabrégues-DE SARRET, *art.* de Chalvet, p. 17.-VERDELHAN, *art.* Verdelhan, p. 10. 11. 14.
de Faillouel (*le Seigneur*) *art.* de Coucy, p. 28.
de la Fallaize-LE NEUF, *art.* le Neuf, 5.
de la Fare-DE LA FARE, *art.* de Nicolay, 7.-DE FORBIN, *art.* d'Albertas, 8.-DE RÉVILLIASC, *art.* de Révilliaſc, p. 10.
de Fareirou-DE CHALUP, *art.* de Chalup, p. 2. 3. 4. 5.
de Faremont-DE *ou* DU COURTIL-DE *ou* DU COURTY, *art.* de Coucy, p. 17. 18. Voyez *de Pharmont.*
de Farémont-LALLEMANT, *art.* Loiſſon, p. 2.
de Fargues-DE MÉALET, *art.* de Reynaud, p. 8.
de Farguettes-DE VERGNETTE, *art.* de Vergnette, p. 2. 3.
de Farrayrolles-DE MONTAZET, *art.* de Malvin, p. 47. 50.
du Fau-DE CHENNEVIÉRES, *art.* de Vaucelles, p. 2.-DE GENTIL, *art.* d'André, p. 3. Voyez *des Faux.*
de Faucaucourt-D'OGNIES, *art.* de Coucy, p. 14.
de la Faucherie-DE CHALUP, *art.* de Chalup, p. 3. 5.
du Faudon-DE MÉLET, *art.* de Mélet, p. 2. 3. 4.
de Faverges-DE VIRIEU, *art.* de Chaſtellard, p. 10.
de Faugiere-DE MOULINS, *art.* de Durat, p. 9.
de Faviére-VAILLANT, *art.* Vaillant, p. 3. 4.
des Favieres-FREMYN, *art.* Fremyn, p. 7.
de Faulcon-DE GLANDEVÉS, *art.* d'Albertas, p. 2. 9. & *art.* de Riquéty, p. 7.
de Fauroux-DE CRUGI, *art.* de Crugi, p. 1.
de la Fauvelie-DE CHALVET, *art.* de Chalvet, p. 15. & 16.
de la Faux-DE LA GRANGE, *art.* de la Grange, p. 1.
des Faux-DE GENTIL, *art.* d'André, p. 3. 4. 7. Voyez *du Fau.*
du Fauxbourg de la Maladerie de Châtillon-RÉMOND, *art.* Rémond, p. 11.
du Fauxbourg St Léger lez Châtillon-RÉMOND, *art.* Rémond, p. 5.

Digitized by Google

de Fay-DE CHASTILLON, *art.* de Coucy, p. 30-DE LA MARTELIÉRE, *art.* de la Marteliére, p. 2. 3. 4. 5.
du Fay-DE FLEURY, *art.* de Fleury, p. 5. 6.
de Fayat-DE JOUSSINEAU, *art.* de la Grange, p. 2.
de la Faye-DE BARBANÇOIS, *art.* du Breuil, 2.-GAULMYN, *art.* Gaulmyn, p. 11. 13.
du Fayet-D'ARTAUD, *art.* de Durat, p. 5.
de la Fayettevieille-DE SOMMIÉVRE, *art.* de Reynaud, p. 5.
de la Fayolle-DU GARREAU, *art.* du Garreau, p. 3.
de Fayolles-BARTHON, *art.* du Breuil, p. 6.
du Féaige-MAILLARD, *art.* de Villette, p. 2.
de Fédeliéres-GRIMAUD, *art.* de Galliffet, p. 12.
de Feidit-DE FEIDIT, *art.* de Durat, p. 5.
de Felcourt-BARBIER, *art.* Hocart, 12.-D'ENNETIÉRES-&-DE HARAUCOURT, *art.* Hocart, 5.-HOCART, *art.* Hocart, 5. 6. 7. 9. 10. 11. 12. & *art.* Hocquart, p. 15.
de Felzins-DE LENTILLAC, *art.* de Crugi, p. 4.-DE LOSTANGES, *art.* de Palhaſſe, p. 1.
de Fenairols-DE LESCURE, *art.* du Rieu, p. 2.
de Fénelon-DE SALIGNAC, *art.* de Malvin, p. 11. & 38.
de Fenouillet-D'ARLENDE, *art.* de Claris, p. 1.-DE CHALVET, *art.* de Chalvet, p. 16. & 17.-DE REYNIER, *art.* de Chalvet, p. 16.
de Fere (en Tartenois)-DE BAUDEMENT-&-DE DREUX, *art.* de Coucy, p. 4.
de Fere-DE CHASTILLON, *art.* de Coucy, p. 30.
de la Fere-DE BOVES-&-DE COUCY, *art.* de Coucy, p. 2. 3. 4. 5. 6. 30. 31. & 32-DE GUINES, *art.* de Coucy, p. 28.-DE MONTIGNY, *art.* de Montigny, p. 3.
de la Ferjonniére, (*Seigneurie appellée depuis* de la Furjonniére). Voyez *de la Furjonniére.*
de la Ferriére-SIMON, *art.* Simon, 2.
de la Ferriére-Bochard-DE LA FOURNERIE, *art.* de Vaucelles, p. 3.
de Ferriéres-LE MAITRE, *art.* Nicolay, 23.-DE LA TOUSCHE, *art.* de Villette, 2. 3.-VATBOY, *art.* Marquet, p. 3.
de la Ferronniére-LE FÉVRE-&-DE SAVONNIÉRES, *art.* le Jeune de Créquy, p. 8.
de la Ferté-MARC, *art.* de la Myre, 6.-DE LA TOUR-DU PIN, *art.* Bertin, p. 2.
de la Ferté (en Ponthieu)-DE CHASTILLON *art.* de Coucy, p. 28 & 34.
de la Ferté-Ancoul-DE COUCY, *art.* de Coucy, p. 5. 6. 33. 34-DE GUINES, *art.* de Coucy, p. 27.-DE MONTMIREL, *art.* de Coucy, p. 5. Voyez *de la Ferté-ſous Jouarre.*
de la Ferté-Béliard-DE LA FERTÉ-BÉLIARD, *art.* de Coucy, p. 4.
de la Ferté-Gaucher-DE COUCY, *art.* de Coucy, p. 5. 6. 29.-DE GUINES, *art.* de Coucy, p. 27 & 28.-DE MONTMIREL, *art.* de Coucy, p. 5.
de la Ferté-lès S^t. Riquier-DE RONCHEROLLES, *art.* de Riencourt, p. 12. 15.
de la Ferté-ſous Jouarre-DE BAR-&-DE BÉTHUNE, *art.* de Coucy, p. 34: Voyez *de la Ferté-Ancoul.*
de la Ferté-Villeneuil-DE PLEURRE, *art.* le Neuf, p. 8.
de Feſtigny-NACQUART, *art.* de Champagne, p. 16.
de la Feuillade-D'AUBUSSON, *art.* de Durat, p. 11.
de Feuillas-DE VIGNERAS, *art.* de Guiſlain, p. 7.
de la Feuillée-DU BELLINEAU, (*Table Généalogique du nom* de Crugi.)
de la Feuilliére-DE COLNET-&-FREMYN, *art.* Fremyn, p. 9.

de Feuquiéres-DE PAS, *art.* Hocquart, p. 16.
du Fief-au Prieur-DE LA MARTELIÉRE, *art.* de la Marteliére, p. 3.
du Fief de Beauregard-RÉMOND, *art.* Rémond, p. 19.
du Fief Bertin-DE NAVIER, *art.* de Navier, p. 5.
du Fief d'Elincourt-Ste Marguerite-DE NAVIER, *art.* de Navier, p. 5 : Voyez auſſi les *Additions & Corrections*, *art.* de Navier.
du Fief l'Eveſque-DU MAISNIEL, *art.* de Navier, p. 5.
du Fief Hancelin-DES CHAMPS, *art.* des Champs, p. 4-5. 6.
du Fief Meſnage-BURIN-&-DE GUIRAN, *art.* Burin, p. 2.
du Fief du Muid Grangé-BURIN-&-DE GUIRAN, *art.* Burin, p. 2
du Fief de Reſſuel-LE COMPASSEUR, *art.* le Compaſſeur, p. 4.
du Fief Rolland-LE BOUC-&-RÉMOND: *Additions & Corrections*, *art.* Rémond.
du Fief le Roy-DU MAISNIEL, *art.* de Navier, p. 5.
le Fief Gaulcher, *art.* le Seurre, p. 2.
le Fief du Viel Foſſé, *art.* le Roy-de Macey, p. 1.
de Fiennes-D'ESTAMPES, *art.* Rémond, p. 16.
le Fieu Durant, *art.* le Roy-de Macey, p. 1.
de Flaccey-DE LUYRIEUX, *art.* de Montbel, p. 9.
de Flamarenc-DE MONTAZET, *art.* de Malvin, p. 47-49.
de Flandres-DE DAMPIERRE, *art.* de Coucy, p. 6.
de Flavigny-LE BOUCHER, *art.* le Neuf, p. 5.-DE GEPS, *art.* de Champagne, p. 15.-MACÉ, *art.* de Baillehache, p. 12.
de Flaux-DE BRUEYS, *art.* de Brueys, p. 11. 12.
de Flayat-DE MAILLERET, *art.* du Breuil, p. 5.
de Flécelles (en Picardie)-DE FLÉCELLES, *art.* de Flécelles, p. 3. 4. 7.
de Fleurat-FOUCAUD, *art.* du Breuil, p. 2.
de la Fleuriais-DE VAY, *art.* Sicard, 2.
de Fleurine-DE COUCY, *art.* de Coucy, p. 31.-DE LORRAINE, *art.* de Coucy, p. 32.-DE RUMIGNY, *art.* de Coucy, p. 26.
de Fleury-D'ARGOUGES, *art.* de Malvin, p. 55.
de Fleury-ſur-Andelle-DE GONNELIEU, *art.* de Brunes, p. 6.
de Flogny-BOUCHER, *art.* de Combles, p. 4. 14.
de Floran-DE GESTAS, *art.* de Brueys, p. 7.
de Floraque-DE LA ROQUE, *art.* de Guiſlain, p. 7.
de Florens-DE MÉLET, *art.* de Mélet, p. 6.
de Florian-DE CLARIS, *art.* de Claris, p. 2. 3. 4. 5.
de Florinquethun-DU BLAISEL, *art.* de Riencourt, p. 8.
de Fluy-DE PÉQUIGNY, *art.* de Riencourt, p. 2.
de Foencamp-DE BOVES-*ou*-DE COUCY,-&-DE FOENCAMP, *art.* de Coucy, p. 25.
de Foinville-CAPPY, *art.* Cappy, p. 1.
de Foix-D'ANJONI, *art.* Chalvet p. 11.-AUBERT, *art.* Aubert, p. 4. 6.-DE FOIX, *art.* des Laurents, p. 3.
de Folambray *alias* de Folembray-DE COUCY, *art.* de Coucy, p. 5. 31.
de la Folie-PELET, *art.* Pelet, p. 1. 3.
de Folleville-LE SENS, *art.* de Beaupoil, p. 4. *art.* le Roy-de Macey, p. 4.
de Follideuc-DE LORGERIL, *art.* de Lorgeril, p. 7.-QUESTIER-*ou*-QUETTIER, *art.* de Lorgeril, p. 5. Voyez *de Lorgeril*.
de Fonchette-LE CARLIER, *art.* le Carlier, p. 3. 6. 7.
de Foncqvillers-DE GANTÉS, *art.* de Gantés, p. 7.
de Fondelin-DE MÉLET, *art.* de Mé-

let, 2. 5. 6. 7, & *art.* de Redon, p. 11.
de Fonds-DE CHAMPAGNE, *art.* de Champagne, p. 10.-DE FONDS, *art.* de Champagne, p. 11.-DE PALHASSE, *art.* de Palhasse 3.
de Fongayau-D'ALLARD, *art.* de Gantés, p. 6.
de Fongraves-MARTINEAU, *art.* de Soyres, p. 2.
de Fonrocque-BONNEAU, *art.* de Soyres, p. 5.
de Fontagé-DE CHASTELLARD, *art.* de Chaſtellard, p. 10.
de Fontagier-DE GRUEL, *art.* de Chaſtellard, p. 10.
de Fontaine-DE BUISSY, *art.* de Buiſſy, p. 7.-DE DOMPIERRE, *art.* de Claris, p. 4.
de Fontaine-le Comte-DE VILLETTE, *art.* de Villette, p. 8. 10.
de Fontaine les Secq-DE BUISSY, *art.* de Buiſſy, p. 7.
de la Fontaine-DE GUÉRARD, *art.* de Vergnette, 5.-DE LAUNAY, *art.* le Roy-de Macey, 5.-DE RIQUÉTY, *art.* de Riquéty, 17.-LE ROY, *art.* le Roy-de Macey, 3.-DE VERGNETTE, *art.* de Vergnette, p. 5.
de Fontaines-DE BOVES-&-DE COUCY, *art.* de Coucy, p. 3. 4. 7. 9. 10. 11. 13. 15-DE FORCEVILLE, *art.* de Riencourt, p. 13. 16.-PRÉVOST, *art.* Prévoſt, p. 1.-DE VASSELIN, *art.* Hennequin, p. 3.
de Fontaines les Rouges-DE BAILLEHACHE, *art.* de Baillehache, p. 9. 10. 11.
des Fontaines-BIGOT, *art.* Bigot, p. 2. 12. 13.-LE BORGNE, *art.* Maſcaréne, p. 2.-FRADET, *art.* Bigot, p. 13.
de Fontanilles-DE CALVET, *art.* Verdelhan, p. 2.
de Fontarcher-DE MONTBEL, *art.* de Montbel, p. 16.
de Fontblanche-DE GARNIER, *art.* de Vénel, p. 5.
de Fontboudry-DE GALLIFFET, *art.* de Galliffet, p. 7.
de Fontbuſaut-LORENT, *art.* de Montbel, p. 15. 23.
de Fontcouverte-DE BRUEYS, *art.* de Brueys, p. 1. 5.
de Fontenailles-DU CANDAL, *art.* Bigot, p. 6.
de Fontenay-DE BELLENGER, *art.* Hocart, p. 12.
de Fontenay (en Brie)-LE MERCIER, *art.* de Coucy, p. 9.
de Fontenay le Comte-D'ASTARAC, *art.* de Montbel, p. 8.
de Fontenelles-DE CHÉVERÜE, *art.* de Chéverüe, p. 3.
de Fontenille-FREMYN, *art.* Fremyn, p. 8. 9.-DE REDON, *art.* de Redon, p. 5. 6.
de Fontenotte-RÉMOND, *art.* Rémond, p. 4.
de Fontenoy-DE RIENCOURT, *art.* de Riencourt, p. 11.
de Fontés-DE LA TUDE, *art.* de Jaubert, p. 3.
de Fontette-FÉVRET, *art.* Rémond, p. 11.
de Fontezute-D'ARTAUD, *art.* de Durat, p. 5.
de Fontienne-DE BOUGEREL, *art.* d'Albertas, p. 17.
de Fontilay-DE BENGY, *art.* Bigot, p. 12 & 16.-17.
de Fontiron-DE GOUDAIL, *art.* de Redon, p. 2.-DE LA TOUR, *art.* de Malvin, p. 26.
de Fontjulianne-DE MARSANE, *art.* de Payan, p. 5. 10.
de Foraſſe-DÉMERY, *art.* de Reynaud, p. 3.
de Forceville-DE FORCEVILLE, *art.* de Riencourt, p. 13. 16. 20.
de la Foreſt-ARNAUD, *art.* de Chalup, p. 6.-AUBERT, *art.* Aubert, p. 1. 2. 3. 4. 5. GAULMYN, *art.* Gaulmyn, p. 5.
de la Foreſterie-BOUCHAUD, *art.* Danguy, p. 2.
de la Forêt de Vinacourt-DE LA MOTTE,

Motte, *art.* de Riencourt, p. 7.
de la Forge-Ludot, *art.* Poterat, p. 4.-Poterat, *art.* Poterat, p. 5.
de Forges-d'Acigné, *art.* de Lorgeril, p. 1.-de Chappedelaine, *art.* de Chéverüe, p. 4.-Philippes, *art.* le Roy-de Macey, p. 7.
des Forges-Gaulmyn, *art.* Gaulmyn, p. 5.
de Foris-Chappuis, *art.* Chappuis, p. 8. 9. 10.
de Formeries-de Ste Maure, *art.* de Montbel, p. 8.
de Formonville-de Mir, *art.* de Vergnette, p. 4.
de Fors-Poussard, *art.* Daſſier, p. 9.
des Forſſés-de Chauveron, *art.* de la Pivardiére, p. 2.
du Fort de Chailly-le Prevost, *art.* Bouvier, p. 2.
du Fort de Neuvy-de Champagne, *art.* de Champagne, p. 16 & 17.
de la Foſſe-de Bourgfois, *art.* de Malvin, p. 54.-le Dieu, *art.* de Coucy, p. 18.
de Foſſé-Fortier, *art.* de Riencourt, p. 15.
de la Foſſe-Payen, *art.* Pelet, p. 1. 3.
des Foſſes-de la Haye, *art.* Bourgevin, p. 3.-de Redon, *art.* de Redon, p. 2. 3. 4. 5. 6. 12.
de Foſſeux-du Bois, *dit* de Hoves, *art.* du Bois, p. 5. 7. *Additions & Corrections*, *art.* du Bois, *dit* de de Hoves.-de Montmorency : *Additions & Corrections*, *art.* de Champagne.
de Foucarville-Mangon, *art.* Simon, p. 3.
de la Foucaudie-du Garreau-&-de Joussineau, *art.* du Garreau, p. 6.
de la Foucheraye-Cornu, *art.* de Chéverüe, p. 3.
de Fouchéres-Paillot, *art.* Poterat, p. 6.
de Fougeray-Laisné, *art.* de Villette, p. 7.
de Fougiéres-Chalvet, *art.* Chalvet, p. 4. 5. 6. 7.
de Fouilloy-de Raineval, *art.* de Coucy, p. 11.
de Foulhes-Blanc, *art.* Daſſier, p. 5.
de Foulloy-de Hames, *art.* de Coucy, p. 11.
de Fouranges-de Salvert, *art.* du Breuil, p. 8.
de Fourches-le Prevost, *art.* Troterel, p. 3.
de Fourcille-de Marle, *art.* Thonier, p. 4.
des Fourens-la Ville-de la Tour-du-Pin, *art.* Bertin, p. 2.
de Fouries-de Mélet, *art.* de Mélet, p. 8.
de Fourlemie-de Bridiers, *art.* de Montbel, p. 8.
de la Fourmillonniére-de Chéverüe, *art.* de Chéverüe, p. 1.
de Fourneyeux-*alias* de Fournieux-{-Aubert, *art.* Aubert, p 1. 2. 3. 4.
des Fourniels-de Moreton : *Additions & Corrections*, *art.* Verdelhan,-de Reimond-&-de Rochebaron, *art.* Verdelhan, p. 17.-Verdelhan, *art.* Verdelhan, p. 12. 15. 16. 17. 18. 19. 20.
de Fournoux-de Durat, *art.* de Durat, p. 12.
de Fouſſeries-du Gout, *art.* de Redon, p. 9.
de la Foydre-Simon, *art.* Simon, p. 4.
de Fragmat-d'Albignac, *art.* de Gualy, p. 8.
de Fralignes-Paillot, *art.* Poterat, p. 6.
de Framicourt-Formé, *art.* de Riencourt, p. 7.
de Frammecourt-de Gantés, *art.* de Gantés, p. 7.
de France-de Bourbon, *art.* de Coucy, p. 34.
de la Franche-Bouvier, *art.* Bouvier, p. 3.
de Franciéres-Destailleur, *art.* de Buiſſy, p. 4.

Digitized by Google

de la Franconnerie-CHALVET, *art.* Chalvet, p. 4.
de Franconville-D'O, *art.* Nicolay, p. 13.
de Franqueterre-VAULTIER, *art.* Simon, p. 4.
de Franqueville-DE RIENCOURT, *art.* de Riencourt, p. 4. 5. 6.
de Frébas-MEURDRAC, *art.* Simon, p. 1.
de Frécus-DE CHAMPAGNE, *art.* de Champagne, p. 18.
de Frédaignes-CHAUVET, *art.* Daſſier, p. 5.
Fréderüe-LE CANU, *art.* des Champs, p. 5.-DE LA MARE, *art.* des Champs, p. 2. 3.
de la Frediére-BON, *art.* de Reynaud, p. 7.
de Fréfoſſé-COMPOINT, *art.* Hocquart, p. 15.-DE PELLETOT, *art.* des Champs, p. 5.
de la Freidiére-DE FLOTTE, *art.* de Chaſtellard, p. 9.
de Fréleu- } -CHALVET, *art.* Chalvet,
& } p. 2. & 15.-GIRAUD, *art.*
de Fréluc- } Chalvet, p. 2.
de la Frémaudiére-BOISNET, *art.* de la Myre, p. 5.
de Frémicourt-LE QUIEN, *art.* le Quien, p. 1. 3. 4.
de la Frénays-LASNE, *art.* de Chéverüe, p. 4.
de Frenelles-DE BEZU, *art.* de Riencourt, p. 22.
de Freſnay-DU MESNIL, *art.* de Baillehache, p. 2.
du Freſnay-DE MÉAULNE, *art.* de Chéveruë, p. 5.
de la Freſnaye-FOUSTEAU, *art.* Fouſteau, p. 2.
de Freſne-CANAYE, *art.* de Flécelles, p. 1.
du Freſne-HENRIET, *art.* Hocart, 10.-HOCART, *art.* Hocart, p. 10. 11.-SALADIN, *art.* Chappuis, p. 14.
du Freſnois-DE BEZANNES, *art.* de Riencourt, p. 10.
de Freſnoy-DE CHAMPAGNE, *art.* de Champagne, p. 10.-DE COUCY, *art.* de Coucy, p. 7. 8. 9. 10.-DE FONDS, *art.* de Champagne, p. 11.-DE TERNISIEN, *art.* de Riencourt, p. 17.
du Freſnoy-DE HAMES, *art.* de Coucy, p. 11.
de Freſſin-DE CRÉQUY, *art.* le Jeune-de Créquy, p. 1.
du Freſſinet-PICHARD, *art.* de Durat, p. 10.
de Fretemeule-BAIL, *art.* de Riencourt, p. 16.
de Fretet-DU PEIROUX, *art.* de Durat, 9.
de Fréville-DE GUÉROUST, *art.* Fouſteau, p. 4.
de Friancourt-DE HOLLANDE, *art.* de Buiſſy, p. 6.
de Friéres-GALLAND, *art.* Bigot, p. 5.
des Froides-Fontaines-TRANCHANT, *art.* Burin, p. 4.
du Froidfoſſé-D'AGUERRE-DE CAZALE GENDRE-&-HOCART, *art.* Hocart, p. 4.
du Fromental-BYMARD-&-DE CASTELVIEIL, *art.* de Serre, 1.-DE SERRE, *art.* de Serre, p. 1. 2. 3.
de Fronſac-ROUAULT, *art.* de Riencourt, p. 12.
de Fruſaſque-DE MONTBEL, *art.* de Montbel, p. 4. 5.
de Fuchſamberg-RENART, *art.* de Coucy, p. 20.
de la Furjonniére-FERJON, *art.* le Jeune-de Créquy, p. 7.-LE JEUNE, *art.* le Jeune-de Créquy, p. 6. 7. 8. 9. 11.-LE JEUNE-DE CRÉQUY, *art.* le Jeune-de Créquy, p. 11.
de Furmeyer-DE LA VILLETTE, *art.* de Révilliaſc, p. 10.

G.

des GAborians-DE RÉMIGION, *art.* de Mélet, p. 12.
de Gabre-DE FALANTIN, *art.* de Falantin, p. 1. 2. 3. 4.
de Gaciéres-DOUBLET, *art.* de Vergnette, p. 4.-DE VERGNETTE, *art.*

de Vergnette, p. 4. 5. 6. 7.
de Gadagne-DE GALIENS, *art.* de Galliffet, p. 4.
de la Gagnerie-D'ASSY, *art.* de Durat, p. 12.
de Gagny-GAILLARD, *art.* Hocquart, p. 15.-HOCQUART, *art.* Hocquart, p. 16.
Gaige (du petit)-FOUSTEAU, *art.* Fouſteau, p. 4.
Gaige (du grand)-FOUSTEAU, *art.* Fouſteau, p. 4.
de Gaite-DE VINOLS, *art.* Chappuis, p. 6.
de Galamaud-DU BREUIL, *art.* du Breuil, p. 6. Voyez *de Gallemeau.*
de la Galardiére-PERRIER, *art.* Fouſteau, p. 4.
de Galiére-DE GUALY, *art.* de Gualy, p. 7. 8.
de Galifard-RIGLET, *art.* Bigot, p. 11.
de Gallais-CRESTIEN, *art.* Hocquart, p. 15.
de Gallardon-DE BULLION, *art.* Poterat, p. 3.
de Gallemeau-DU BREUIL, *art.* du Breuil, p. 4 5. 6.-DE LA ROCHE, *art.* du Breuil, p. 7. Voyez *de Galamaud.*
de Galliffet-DE GALLIFFET, *art.* de Galliffet, p. 5. 6. 7.
de la Galopiniére-CHALOPIN, *art.* Fouſteau, p. 3.
de Gamaches-ROUAULT, *art.* de Riencourt, p. 12. & *art.* Sicard, p. 2.
de Gamaſche-BLONDÉ, *art.* Aubert, p. 5.
de la Gane-DE LA GRANGE, *art.* de la Grange, p. 3.
de Gapenne-GAILLARD, *art.* de Riencourt, p. 19. Voyez *de Gapeſne.*
de Gapeſne-DE CARPENTIN, *art.* de Buiſſy, p. 5. Voyez *de Gapenne.*
de Garaines-CHARLET, *art.* Gaulmyn, p. 9.
de la Garde-D'APCHIER, *art.* Chalvet, p. 8.-DE BEAUPOIL, *art.* de Beaupoil, p. 3. 4. & *art.* du Garreau, p. 5.-CHALVET, *art.* Chalvet, p. 13-DE CLUIS, *art.* de Durat, p. 10.-DE LA GARDE, *art.* de Nicolay, p. 1. 2.-D'HOZIER, *art.* d'Albertas, p. 9.-DE PAYAN, *art.* de Payan, p. 3. 4. 7. 9. 10.-DU PÉRIER: *Additions & Corrections*, *art.* d'Ailhaud, DU PUY, *art.* de Beaupoil, p. 2.-DE ROCHEBARON, *art.* Verdelhan, p. 17.-DE SOURNIAC, *art.* de Fayet, p. 4.-LE TELLIER, *art.* de Riquéty, p. 6.-VERDELHAN, *art.* Verdelhan, p. 14.
de la Garde-Pariol-DE PAYAN, *art.* de Payan, p. 2. 3. 4. 7.
de la Gardette-ASSALIN, *art.* de Fay, p. 3. 4.-FLOTTE, *art.* de Révilliaſc, p. 8.
de la Gardie-DE SIMON, *art.* de Beaupoil, p. 2.
des Gardies-DURAND, *art.* de Gualy, p. 9.
de la Garenne-CHAMBELLAN, *art.* Bigot, p. 14.-15.-TRANCHANT, *art.* Burin, p. 4.
de Gareſon-DE LESTRANGE, *art.* de Fay, p. 3.
de la Garetie-DE COQUET, *art.* de Coquet, p. 3.
de Garies (*le S^r*), *art.* de Mélet, p. 5.
de Garnedan-DE GARNEDAN, *art.* de Lorgeril, p. 6.
de Garnerans-CACHET, *art.* Chappuis, p. 8.
de Garro-D'URTUBIE, *art.* de Chambre, p. 4.
de Garron-DE LISLE, *art.* de Liſle, p. 3. 4.
de Gaſchetiéres-BIGOT, *art.* Bigot, p. 12. 13.
de Gaſques-DE LION, *art.* de Laurés, p. 2.
de la Gaſquie-GASC, *art.* de Jaubert, p. 2.
de Gaſſies-TESTAS, *art.* le Quien, p. 4.
de Gaſte-DE MAGNIN, *art.* de Payan, p. 3.
de Gaſtines-MACÉ, *art.* Macé, p. 1. 2. 3. 4. 5.

de Gattigues - DE BRUEYS, *art.* de Brueys, p. 4. 5.
de Gaucourt-DE CONTY, *art.* de Montbel, p. 21.
de la Gauffraye-DU PERRET, *art.* de Champagne, p. 10.
de Gaujouſe - DE CHALVET, *art.* de Chalvet, p. 16. 17.
de la Gaullardiére-RIVET, *art.* de la Marteliére, p. 1.
de la Gaulterie-TAVEAU, *art.* de Montbel, p. 16.
de Gavre-D'ALBRET, *art.* de Malvin, p. 5. 13.
de Gaury-BIDÉ, *art.* Bigot, p. 7.
du Gautier ſur Creuſe-DE CONTY-&-DE MONTBEL, *art.* de Montbel, p. 21.
de Gaxies en Queyries-DE LA ROCHE, *art.* de Coquet, p. 2.
du Gazel-CALMEL-&-DE CALMEL, *art.* Aubert, p. 9.
de Geſſoſſe-AUBER-&-ESTIÉVRE, *art.* Eſtiévre, p. 2.
de Gélaur-DE VALIER, *art.* de Valier, p. 1. Voyez *de Géloux.*
de Gelles-DE GRILLY, *art.* de Malvin, p. 15.
de la Géloufiére-DE CHÉVERÜE, *art.* de Chéverüe, p. 5.
de Géloux-DE VALIER, *art.* de Valier, p. 1. Voyez *de Gélaur.*
de Gémenos-ALBERTAS-&-D'ALBERTAS, *art.* d'Albertas, p. 5. 6. 8. 9. 10. 11. 12. 14 15.
de Gendt-DE GENDT, *art.* Bigot, p. 6.
de Geneinville-HÉBERT : *Additions & Corrections, art.* Bourgevin.
des Géneſtays-LE BIGOT, *art.* Bigot, p. 9. 10.
de Génetine-DE CHARPIN, *art.* Chappuis, p. 16.
de Génevroy - DE MONTIGNY, *art.* Marquet, p. 3. & *art.* de Montigny, p. 4.
de Génouillac - LE BLANC, *art.* de Fayet, p. 3.
de Gérant-DE BRANCION, *art.* le Compaſſeur, p. 6.
de Gerbais (*le Seigneur*) *art.* de Montbel, p. 4.
de Gerbet-CHAPPUIS, *art.* Chappuis, p. 8.
de Gercy-DE COUCY, *art.* de Coucy, p. 31.
de Germaincourt-DE VASSAN, *art.* de Riquéty, p. 20.
de Germay-DE COMBLES, *art.* de Combles, p. 13.
de Germigny-DE ROYE, *art.* de Coucy, p. 34.
de Germont - DU GARREAU, *art* du Garreau, p. 4.
de Gernicourt-DE SALNOVE, *art.* de Montigny, p. 2.
de Geſne-DE MILLET, *art.* de Meynier, p. 4.
de Geſſans-(-de Clermont-de Chaſte) *art.* de Chaſtellard, p. 7.
de Gex-DE JOINVILLE, *art.* de Montbel, p. 5.
de Gheules - DE GHISTELLES, *art.* du Bois, p. 3.
de Gidy-CAILLARD, *art.* Bigot, p. 7.
de Gignac-DE COÜET, *art.* d'Albertas, p. 14.
de Gigny-BRISSON, *art.* de Saulieu, p. 4.
de Gigors-DE ROUX, *art.* de Révilliaſc, p. 10.
de Gillebourg-DE MAILLÉ, *art.* Nicolay, p. 19.
de Gimel - DE LENTILLAC, *art.* de Crugi, p. 4.
de Ginal-DE LA CROIX, *art.* de Malvin, p. 47.
de la Gineſte-DE GUALY, *art.* de Gualy, p. 4. 5. 7.
de la Giraudiére - DE LA MARTELIÉRE, *art.* de la Marteliére, p. 4.
de la Girauldaye - HODEBERT, *art.* de Chéverüe, p. 4.
de Giremont-DE GRAND, *art.* de Combles, p. 5.
de Girolle-BOUVIER, *art.* Bouvier, p. 3. 4. 5.-DU TILLET, *art.* Bouvier, p. 3.

du Giron-

du Giron-DE GRENIER, *art.* Burin, 5.
de Giſſac-D'ALBIS, *art.* de Malvin, 49.
de Glacourt-MOREL, *art.* Hocart, 12.
de Glaire-DE COUCY, *art.* de Coucy, p. 7. 8. 9. 10.
de Gland-MARQUET, *art.* Marquet, 3.
de Glatigny-FAGNIER, *art.* Hennequin, p. 5.
de Gléon-DE DURBAN, *art.* Aubert 9.
de Gléteins-CHAPPUIS, *art.* Chappuis, p. 7. 8. 19.
de la Gloliére-DE BRON, *art.* Gaulmyn, p. 2.
de Gloriéres-NICOLAY, *art.* Nicolay, p. 19.
de la Gobetiére-DE CHÉVERÜE, *art.* de Chéverüe, p. 4.
du Godart-COLLET, *art.* Fremyn, p. 3.-FREMYN, *art.* Fremyn, p. 1. 3. 4. 6.
de la Godine-DE GEPS, *art.* de Champagne, p. 15.
de Goherays-DE VILLETTE, *art.* de Villette, p. 3.
de la Gohiére-DE GUÉROUST, *art.* Burin, p. 3. *art.* Fouſteau, p. 4.
de Golombert-D'ANDRÉ, *art.* d'André, p. 2.
de Gommonvilliers-D'ALBERTAS, *art.* d'Albertas, p. 11. & 14.
de Goncourt-DE BERMONDES, *art.* de Combles, p. 10.
de Gondrecourt-DE GONDRECOURT, *art.* de Fleury, p. 2.
de Gondreville-BOUVIER, *art.* Bouvier, p. 3.
de Gondrin-DE PARDAILLAN, *art.* de Mélet, p. 8.
de Gonfaron-ALBERTAS, *art.* d'Albertas, p. 5.
de Gonneville-DE LA MARIOUSE, *art.* de Baillehache, 6.-PIGACHE, *art.* Simon, p. 3.
de Gontaut-DE BATZ, *art.* de Batz-de Trenquelléon, 2. 3. 4.-FERRON, *art.* de Batz-de Trenquelléon, 4.-DE MÉLET, *art.* de Mélet, 1. 2. 3. 9. 10.-DE VERDUN, *art.* de Mélet, p. 2.
de la Gorce-IGONIN, *art.* de Montbel, 14
de Gordes-DE SIMIANE, *art.* Ramey, 1.
de Gordon-DE LOMBARD, *art.* de Geoffroy, p. 2. Voyez *de Gourdon.*
de Gorguel-DE GROSPRÉ, *art.* du Bois, 4.
de Gourdon-DE GOURDON, *art.* de Flécelles, 6.-DE LOMBARD, *art.* de Liſle, p. 5. Voyez *de Gordon.*
de Gournay-BIGOT, *art.* Bigot, p. 3. 4.
de Gournay (pays de Caux)-DE GOURNAY, *art.* de Coucy, 3.
de Gouſſainville-D'AULNOY, *art.* Nicolay, 12.-BAILLET, *art.* Nicolay, 13-DE MONTMORENCY, *art.* Nicolay, 12-NICOLAY, *art.* Nicolay, 10. *verſo.* 11. 14. 17. 20. 21. 22. 23. 24. 25. 27.
de la Gouterie-DE CHALUP, *art.* de Chalup, p. 3.
de la Goutte-DE BALLORE, *art.* Gaulmyn, 6.-CHAPPUIS, *art.* Chappuis, 9. 15. 16. 17. 18. & *art.* de Reynaud, 9.-GAULMYN, *art.* Gaulmyn, 6. 7. 8.-PANCHEVILLE, *art.* Chappuis, p. 9.
de Gower-DE COUCY, *art.* de Coucy, 5.
de Gouy-DE CARDEVAQUE, *art.* de la Myre, p. 5.
de Gouzon-DE CLUIS, *art.* de Durat, 10-DE DURAT, *art.* de Durat, 8. 10.
de Goyencourt-GUÉRIN, *art.* de Riencourt, p. 20.
de Grammat-DE LA GRANGE, *art.* de la Grange, p. 3.
de la Grand-Croix-THONIER, *art.* Thonier, p. 2.
du Grand Manoir-DES JARDINS, *art.* de Baillehache, p. 1.
du Grand & Petit Meſnil-DE COUCY, *art.* de Coucy, p. 13. 15.
du Grand Trou-DE VILLETTE, *art.* de Villette, p. 8. 10.
de la Grande Boiſſiere-DE LORGERIL, *Additions & Corrections*, *art.* de Lorgeril.
de la Grande-Maiſon-DE RODIS, *art.* d'Albertas, p. 11.
de la Grande-Roche-LE JEUNE, *art.* le Jeune-de Créquy, p. 10.
de Grandbaujour-DE LA MARTELIÉRE,

Digitized by Google

art. de la Marteliére, p. 4.
de Grandbois-DE BÉRENGER, *art.* de Galliffet, p. 7.-DE RAFELLIS, *art.* d'Albertas p. 16.
de Grandchamp-DE DREUILLE, *art.* Gaulmyn, p. 9.-DE VASSAN, *art.* Riquéty, p. 20.
de la Grandſas-BLÉREAU-&-DE MONTBEL, *art.* de Montbel, p. 14.
de la Grandinelle-MAFFRE, *art.* de Serre, p. 1.
de la Grandmaiſon-NACQUART, *art.* de Champagne, p. 16.
de Grandmond-DE LA MARTELIÉRE, *art.* de la Marteliére, p. 4.
de Grandmont-BARET, *art.* Haincque, 2. & *art.* de Vaucelles, 2.-GILLETTE, *art.* Haincque, p. 2.
de Grandmont *en Franche-Comté*, (*le Seigneur*,) *art.* de Coucy, p. 13.
de Grandmoulin-DE LA RIVIÉRE, *art.* de Buiſſy p. 2.
de Grandpré-DE BÉZANNES, *art.* d'Albertas, 9. & *art.* de Riquéty, 13.-DE GRANDPRÉ, *art.* de Coucy, 4.
de Grandſaigne-AJASSON, *art.* du Breuil, p. 2.
de Grandvilliers-D'AUDENFORT, *art.* de Riencourt, p. 6.
de la Grange-D'ESCORAILLES, *art.* du Breuil, 3.-PONS, *art.* de Reynaud, p. 4. 6.
de la Grange Acquet-BARRAUD, *art.* Bigot (*) 3.-BIGOT, *art.* Bigot (*) 3. (*) *Famille établie en Touraine.*)
de la Grange-Fourneliére-DE SCEPEAUX, *art.* de Chéverue, p. 3.
de la Grange-du Milieu-BURIN, *art.* Burin, p. 1.
de Grangemenant-DE LATTAIGNANT, *art.* le Carlier, p. 7.
de Granges-DE MOUSSY, *art.* de Montbel, p. 19.
du Grangier-DE CHALUP, *art.* de Chalup, p. 6. 7.
de Granſaignes-DE LA GRANGE-&-DE MOREAUX, *art.* de la Grange, p. 2. 4.
de Granzay-DE GALLIFFET, *art.* de Galliffet, 8. 9.-HUET, *art.* de Galliſſet, p. 8.
de la Graveliére-SECART, *art.* le Jeune de Créquy, p. 5.
de la Graviére-GUYET, *art.* Bigot (*), 3.-HOCART, *art.* Hocart, 1. 2. (*) *Famille établie en Touraine.*
de Graville-DE RIENCOURT, *art.* de Riencourt, p. 8.
de Grégy-DE BRENNE, *art.* le Jeune de Créquy, p. 8.
de Greine-DE CHALANT, *art.* de Montbel, p. 7.
des Grelets-DE RIENCOURT, *art.* de Riencourt, p. 19. 20.
de Grénelle-CAPRONNIER, *art.* de Navier, p. 2.
de Grengues-DES CHAMPS, *art.* des Champs, 2. 3.-LE SEILLIER, *art.* des Champs, p. 3.
de Grénieux-CHAPPUIS, *art.* Chappuis, 13.-RAMEY, *art.* Ramey, p. 2.
de Grény-DE GROUCHY, *art.* de Riencourt, p. 10.
de Grés-DE CROYSON, *art.* de Montillet, p. 4.
de Gréſignac-CHASSAREL, *art.* de Beaupoil, 6. & *art.* du Garreau, 5.-DU GARREAU, *art.* du Garreau, 4. & 5.
de Gréſolles-DE GAYARDON, *art.* Chappuis, p. 7.
des Gréves-MARQUET, *art.* Marquet, 3.-DE MONTIGNY, *art.* de Montigny, p. 2.
de Gréville-DE NAVIER, *art.* de Navier, p. 4.
de Gréze-de CRUGI, *art.* de Crugi, 1. 2.
de la Gréze-DU BOIS, *art.* de Mélet, 4.
de Grignan-ADÉMAR, *art.* de Malvin, p. 2.
de Grigny-LE MERCIER, *art.* Bigot, 6.
de Grillemont-DE LESCOUET, *art.* de Vaucelles 2.-DE VAUCELLES, *art.* de Vaucelles, p. 1. 2.
du Grillon-DU HÉRON, *art.* de Mélet, 6.
de Grimanſart-DE RIENCOURT, *art.* de Riencourt, p. 11.
du Grippel-PONS, *art.* de Reynaud, 3.-

DE REYNAUD, *art.* Chappuis, 16, & *art.* de Reynaud, p. 1. 3. 4. 5. 6. 7. 8. 9.
de Griſac-GRIMOARD, *art.* Verdelhan, p. 1. 2. 3. 7. 8. 9. 11.-JEUDY, *art.* du Rieu, p. 4.
de Griſy-BARENTIN, *art.* Bertin, 5.-DE MONTBEL, *art.* de Montbel, 6.
de Grolée-DE GROLÉE, *art.* de Montbel, p. 9. 10.
de Groſſé-DE L'ESPINAY, *art.* de Riencourt, p. 21.
de Groſſimeſnil-DE BAILLEUL, *art.* des Champs, 3.
de la Gruelle-DE GUALY, *art.* de Gualy, p. 4. 5.
de Gruéres, (*le Comte*), *art.* de Montbel, p. 3.
de Grugnac-DE COMBAL, *art.* de Jaubert, p. 3.
du Gua-DE GUALY, *art.* de Gualy, 6. 7. 9.-DE ROZEL, *art.* de Gualy, 6.
du Guay-DE BATZ, *art.* de Batz-de Trenquelléon, p. 2. 3. 4. 5.
du Gué-DE GOUÉ, *art.* de Chéverüe, 4.
de Guébienſait-GAILLARD, *art.* de Riencourt, p. 19.
de Gueldres-DE GUELDRES, *art.* de Coucy, p. 6.
de Guellis-VAILLANT, *art.* de Flécelles, p. 1.
de la Guerche-UGUET, *art.* de Brunes, p. 6.
de la Guériniére-RAVOT, *art.* de Buiſſy, p. 6.
de Guerveret-DE LORGÉRIL, *art.* de Lorgeril, p. 8. Voyez *de Kerver & de Kerverte.*
de Gueyrac-DE PONTAC, *art.* de Malvin, p. 39.
de Gueyſſe-DE MOLERE, *art.* de Redon, p. 3.
de la Guibaudiére-DE CHÉVERÜE, *art.* de Chéverüe, p. 3.
de Guibon-DE MÉLET, *art.* de Mélet, p. 10.
de la Guiche-D'ESPIE, *art.* le Carlier, 5.
de la Guiépierre-DE VAUCELLES, *art.* de Vaucelles, p. 1.
de la Guierche-DE VOYER, *art.* Aubert, p. 5.
de Guiffault-HAINCQUE, *art.* Haincque, p. 3.
de Guignies-DE LANNOY, *art.* Hocart, 7.
de la Guillebauderie-BIGOT, *art.* Bigot (*), p. 1. 2.-RUAU, *art.* Bigot (*), p. 2. (*) *Famille établie en Touraine.*
de Guiment-DE LA PIVARDIÉRE, *art.* de la Pivardiére, p. 3. 4.
de Guimps-DE LA ROCHE, *art.* de Coquet, p. 2.
de Guinaumont-LOISSON, *art.* Hennequin, p. 3. & *art.* Loiſſon, 2. 3.
de Guinery-D'OGNIES, *art.* de Coucy, p. 14.
de Guines-DE BRIENNE, *art.* de Coucy, p. 27.-DE GUINES, *art.* de Coucy, p. 6. & 27.-D'ISSOUDUN, *art.* de Coucy, p. 6. Voyez *de Guiſnes.*
de Guiniane (*Seigneurie*). Voyez *de Gumiane & de Guſnianne.*
de Guiry-DE GUIRY, *art.* des Laurents, p. 6.
de Guiſnes-DE BONNIÉRES, *art.* de Buiſſy, p. 2.-DE GAND, *art.* de Coucy, p. 26. Voyez *de Guines.*
de Guizans-D'EURRE, *Additions & Corrections, art.* Verdelhan.-DE MORETON, *art.* Verdelhan, p. 20.-VERDELHAN, *art.* Verdelhan, 19.
de Gumiane *alias* de Guſnianne-D'EURRE, *Additions & Corrections, art.* Verdelhan.-DE MORETON, *art.* Verdelhan, p. 20.-VERDELHAN, *art.* Verdelhan, p. 19. Voyez *de Guiniane.*
de la Guybourgére-FOULLENGE, *art.* le Roy-de Macey, p. 2.
de Guyon-CROMOT, *art.* Cromot, 1.
de la Guyonniére-GAULMYN, *art.* Gaulmyn, p. 1. 2. 3. 5.

H.

de l'HAbergement-DE LA CROIX, *art.* Rémond, p. 13.

Digitized by Google

d'Hacqueville-Fauvel, *art.* Rémond, p. 16.
de la Haille-de Bacalan, *art.* de Mélet, p. 10.-de Mélet, *art.* de Mélet, p. 10.
d'Hainnecourt-de la Myre, *art.* de la Myre, p. 5. 6.
de Hallot-de Bence, *art.* de Vergnette, p. 7.
du Hallot-de Montmorency, *art.* de Baillehache, p. 5.
de Ham-de Bourbon, *art.* de Coucy, p. 34.-de Coucy, *art.* de Coucy, p. 31.-de Ham, *art.* de Coucy, p 9.
du Hamel-de Hébert-*ou*-de Hesbert, *art.* de Vergnette, p. 5.
de Hamelet-le Comte, *art.* de Riencourt, p. 8.
de la Hamelliére-Bigot, *art.* Bigot, (*) p. 2. (*) *Famille établie en Touraine.*
de Hames-de Hames, *art.* de Coucy, p. 11. & *art.* de Riencourt, p. 1.
de Han ſur Meuſe-Gaulmyn, *art.* Gaulmyn, p. 7.
d'Hangeſt-de la Myre, *art.* de la Myre, p. 4. 5. 7.-du Prat, *art.* de la Myre, p. 5.-de Riencourt, *art.* de Riencourt, p. 7.
d'Hannonville des Côtes-l'Escuyer, *art.* de Combles, p. 10.
du Hanois-Perrier, *art.* Fouſteau, 4.
des Hantes-de Champagne, *art.* de Champagne, p. 16.
de Harchelines-de Roquigny, *art.* le Carlier, p. 4.
de Harcourt-de Harcourt, *art.* de Coucy, p. 29.
d'Hardencourt-Doublet, *art.* de Vergnette, p. 4.-d'Harcourt, *art.* de Vergnette, p. 5.-de Vergnette, *art.* de Vergnette, 4. 5. 6. 7.
d'Hardenville-des Champs, *art.* des Champs, p. 8. Voyez *d'Ardenville.*
de la Hargerie-de Rache-&-de Raisse, *art.* du Bois, p. 2.
d'Haridelle-de Villette, *art.* de Villette, p. 8. 10.
d'Harmencourt-de Boulard, *art.* de Riencourt, p. 2.
d'Harmonville-d'Avenne-&-de Salnove, *art.* de Montigny, p. 2.
de Haron-de la Claverie, *art.* de Malvin, p. 40.
de Hartray-de St Denis, *art.* de Villette, p. 3.
d'Hatentot-& d'Hatenville-de Vénois, *art.* de Riencourt, p. 8.
d'Haucourt-de Bacquehem, *art.* du Bois, p. 3.-du Bois, *art.* du Bois, p. 5. 6.
du Hault Mats, (*Seigneurie*) *art.* Burin, p. 2.
de la Haulte Metterie-de Gentil, *art.* d'André, p. 3. 4. Voyez *de la Haute Métairie.*
de Haultemarre-Vaillant, *art.* de Buiſſy, p. 3. & *art.* Vaillant, p. 1.
de Haulteville-du Cloz, *art.* de Bordes, p. 3.
d'Havraincourt-de Coucy, *art.* de Coucy, p. 6. 29. 31. 33.-de Guines, *art.* de Coucy, p. 28.
d'Havrincourt-de Cardevaque *art.* de la Myre, p. 7.
de Hauſſart-de Riencourt, *art.* de Riencourt, p. 18. 19.
de la Hauſſiére-de Chéverüe, *art* de Chéverüe, p. 3. 4. 5. 6.
d'Hauſſonville-de Cléron, *art.* Hocart, p. 10.
de la Haute Métairie-de Gentil, *art.* d'André, p. 4 : Voyez *de la Haulte Metterie.*
d'Hautecotte-Payen, *art.* Pelet, 1. 3.
d'Hautefeuille-de Bragelongne, *art.* de Saulieu, p. 2.
de Hautefontaine-de Flécelles, *art.* de Flécelles, p. 1.
de Hautellet-Vaillant, *art.* Vaillant, p. 3.
d'Hauterive-de Chastellard, *art.* de Chaſtellard, p. 3. 4. 5. 6. 10. 11.-de Clermont, *art.* de Chaſtellard, p. 5. 6. 7.-de Cousdun, *art.* de Chaſtellard, p. 7.-d'Hauterive, *art.* de

art. de Chaſtellard, p. 1. 3. 4. - DE POISIEU, *art.* de Chaſtellard, p. 7.
de Hauteroque-DE MÉLET, *art.* de Mélet, p. 11.
de la Hauterüe-GAILLARD, *art.* de Riencourt, p. 19.
des Hautes Maiſons-DE REILHAC, *art.* Champagne, p. 8.
des Hauteſrives-DE MOUSSY, *art.* de Montbel, p. 19.
d'Hauteville-D'ARGEAU - *alias* - D'ORGEAU, *art.* de Riencourt, p. 6.
de Hauteville-GOUGNON, *art.* Bigot, p. 14-15.
de Hautmeſnil-SANSON, *art.* de Riencourt, p. 19.
de Hautot-DE NORMANVILLE, *art.* de Baillehache, p. 4.
de Hautot-le Vatois-DES CHAMPS, *art.* des Champs, p. 4. 5. 6. 9. Voyez *de Hotot-le Vatois.*
de la Haye-LE CARLIER, *art.* le Carlier, p. 3. 4. 5. 6. - LE GRAND, *art.* des Champs, 3. - MESNARD, *art.* Aubert, 3. - SIMON, *art.* Simon, p. 2.
des Hayes-BARRE-*ou*-BARRÉ, *art.* de Villette, 4. - DE SAVIGNAC, *art.* du Breuil, p. 2.
de Haynaut-DE CHIMAY, *art.* de Coucy, 3. - DE HAYNAUT, *art.* de Coucy, p. 3. 4.
des Hays-DE BAILLET-&-DE VAUCELLES, *art.* de Vaucelles, p. 2.
du Héaulme-DU CANDAL, *art.* Bigot, p. 6.
de la Hecquerie-SIMON, *art.* Simon, p. 2.
de Heilly-DE HAM, *art.* de Coucy, 9. 10. - DE HEILLY, *art.* de Coucy, 8. & *art.* le Jeune-de Créquy, 1. Voyez *de Créquy.*
de Hemarry-DE LA MANAYE, *art.* de Montigny, p. 2.
de Hémont-DE CRÉQUY, *art.* de Riencourt, p. 21.
de Hénencourt-DE LAMETH, *art.* de Riencourt, p. 5.
d'Henneveux-DU PLESSIER, *art.* de Riencourt, p. 21.
de Hennin-DE HENNIN-&-DE NAVIERE, *art.* de Navier, p. 4.
de Herbames-LE CANDELLE, *art.* du Bois, p. 3.
de la Herbedaie-DE TAILLEFER, *art.* de Brunes, p. 4.
d'Herbigny-DE MAUBEUGE, *art.* de Coucy, p. 18.
d'Hérédie-DANGUY, *art.* Danguy, p. 1.
de la Hergerie-DE RASSE, *art.* de Coucy, p. 14.
d'Hérignies-DU BOIS, *art.* du Bois, 2. 3. 4. - D'HÉRIGNIES, *art.* du Bois, p. 3.
d'Héringuel-DE GANTÉS, *art.* de Gantés, p. 7.
d'Herlyes-D'ANCIENVILLE, *art.* le Carlier, 4. - LE CARLIER, *art.* le Carlier, p. 3. 4. 5. 6. 7.
d'Hermaville-DU BOIS, *art.* du Bois, p. 5. 6.
de l'Hermitiére-DE LA MARTELIÉRE, *art.* de la Marteliére, p. 3. 4.
d'Herpieu-DE CHASTELLARD, *art.* de Chaſtellard, p. 8.
d'Herſes-MACÉ, *art.* Macé, p. 3.
de Hertaing (*Seigneurs*) iſſus d'un puiſné de la Maiſon du Bois, *dit* de Hoves, *art.* du Bois, p. 1.
de Heſches-D'OSSUN, *art.* Bertin, 2. & *art.* Hocquart, p. 16.
du Heſnant-DE LA PIERRE, *art.* Maſcarene, p. 3.
de Heulley - LE COMPASSEUR, *art.* le Compaſſeur, p. 2.
de la Heuniére-DE ROMAIN, *art.* de Vergnette, p. 5.
d'Heuqueville-DE RONCHEROLLES, *art.* de Riencourt, p. 12.
de la Heurtaudiére-DE FONTENAY, *art.* de la Marteliére, p. 2.
de Heurtebiſe-DE S^T MAURICE, *art.* de Champagne, p. 16.
de Hie-le Maurup-LANGAULT, *art.* Loiſſon, p. 2.
de la Hilliére-DE BLANCHOUIN, *art.* Fouſteau, p. 2. 4.
de la Hitte-DE MÉLET, *art.* de Mélet, p. 6.

de l'Hobla-DE RICHARDON, *art.* de Montbel, p. 11.
de Hochberg-DE HOCHBERG, *art.* d'Albertas, p. 7.
du Hochot-DE COMBLES, *art.* de Combles, p. 4. 5.
d'Hocquincourt-DU BOIS, *art.* du Bois, p. 6.
de Hodencq-VAILLANT, *art.* Vaillant, p. 2. 4. 5.
des Hogues-LE ROY, *art.* le Roy-de Macey, p. 2. 4.
des Hommetz-ANZEREY, *art.* de Baillehache, p. 7.
des Hompz (*le Seigneur*) *art.* de Malvin, p. 24.
de Honnecourt-DE TOROTE, *art.* de Coucy, p. 8.
d'Honnenghem-DE MORY-&-DE LA MYRE, *art.* de la Myre, p. 6.
d'Honon-DE GALLIFFET, *art.* de Galliffet, p. 5. 6. 7.
de la Honville-BIGOT, *art.* Bigot, 4. 5.
de l'Hôpital-DE MONTBEL, *art.* de Montbel, p. 18.
d'Hornoy-DE COUCY, *art.* de Coucy, p. 29.
de l'Hoſpital-HURAULT, *art.* de Flécelles, p. 4.
Hoſteduni-de Claveyſſone, *art.* de Chaſtellard XVIII : Voyez *d'Hoſtun-de Claveyſſon.*
d'Hoſtel-DE CONFLANS, *art.* de Coucy, p. 33.
d'Hoſtun-DE CLAVEYSON, *art.* de Chaſtellard XVIII : Voyez *Hoſteduni-de Claveyſſone.*
de Hotot-le Vatois-DES CHAMPS, *art.* des Champs, & Voyez *de Hautot-le Vatois.*
d'Houdancourt-DE VILLETTE, *art.* de Villette, p. 8. 10.
de Hoves-DU BOIS, *art.* du Bois, 1. 2. 3. 4. 5. 6. 7.-DANDELOT, *art.* du Bois, p. 2.
de Houeſville-MANGON, *art.* Simon, 3.
de Hourges-LE LEU, *art.* Loiſſon, 3.
des Hours-DALADEAU-*ou*-DOLHADEAU, *art.* de Claris, p. 6.
des Houſches-DE COUSBUN, *art.* de Chaſtellard, p. 7.
de la Houſſaye-DE LORGERIL, *art.* de Lorgeril, 8. 9.-LE NEUF, *art.* le Neuf, p. 8.
de la Houſſoye-PELET, *art.* Pelet, p. 2.
du Houy (*Fief*)-DE COLNET, *art.* de Colnet, p. 2.
d'Hoyrieux-CHAPPUIS-&-DE MONTDOR, *art.* Chappuis, 18. & *art.* de Bordes, p. 5.
d'Huchenneville-LE BEL, *art.* de Buiſſy, 5. & *art.* Vaillant, 2.-DE BUISSY, *art.* de Buiſſy, p. 5.
de la Hulonniére-DANGUY, *art.* Danguy, p. 2.
d'Humberſin-PAILLET, *art.* Rémond, p. 11. - RÉMOND, *art.* Rémond, p. 12.
d'Humereuil-DE BELVALLET, *art.* Vaillant, p. 5.
de Humeſnil-DE ST OUEN, *art.* de Riencourt, p. 22.
d'Humiéres-DE CRÉVANT, *art.* Burin, p. 2. & *art.* de Montbel, p. 17.
de Hupes-DE CHÉVERÜE, *art.* de Chéverüe, p. 3.
de la Hutterie-DE GRAND, *art.* de Combles, p. 5.
de la Hygourdaye-MARIE, *art.* de Lorgeril, p. 6.

J.

de la JAconiére-DE VÉNEL, *art.* de Vénel, p. 4.
de Jaillac-CHASSAREL, *art.* de Beaupoil, p. 4.
de Jalage-DE COCHET, *art.* de Riencourt, p. 12.
de Jalleys-GUYMARD, *art.* Daffiet, 7.
de Jancigny-LE COMPASSEUR, *art.* le Compaſſeur, p. 2.
de Janſon-DE FORBIN, *art.* d'Albertas, p. 10. & *art.* Nicolay, p. 26.
de Jaquelin-RIGLET, *art.* Bigot, p. 11.
du Jardin-HERBERT, *art.* Burin, p. 6.
de la Jarrige-CHALVET, *art.* Chalvet, 12.
de la Jarthe-PASQUET, *art.* de Chalup 4.

Digitized by Google

de la Jartiére - Rouxel, *art.* de Lorgeril, p. 5 : Voyez *de la Jertiére.*
des Jaubertes - de Chassaignes, *art.* de Malvin, p. 39.
de Jaugniat - de Gay, *art.* de la Grange, p. 3.
de Jautan-de Bézolles, *art.* de Batz-de Trenquelléon, p. 4.
d'Idogne-de Goy, *art.* de Malvin, 55.
de la Jertiére-Rouxel, *art.* de Lorgeril, p. 6 : Voyez *de la Jartiére.*
de Jéruſalem - de Brienne, *art.* de Coucy, p. 6.
d'Ige-de Coucy, *art.* de Coucy, 7. 8.
d'Ignaucourt-Tiercelin, *art.* de Riencourt, p. 21.
d'Igneaumare - des Champs, *art.* des Champs, p. 1.
d'Igny-d'Albertas, *art.* d'Albertas, p. 11 & 14.
d'Imbleval-de Roquigny, *art.* le Carlier, p. 4.
d'Incoffer - de Monthomer, *art.* de Riencourt, p. 7.
d'Interville-de Riencourt, *art.* de Riencourt, p. 14. 15.
d'Inville - de Champagne, *art.* de Champagne, p. 18.-de Marguerie, *art.* de Champagne, p. 18.
de Jodogne (*au pays de Liége*) - de Prins, *art.* de Coucy, p. 20.
de Joiſel - de Champagne, *art.* de Champagne, p. 15. 16.-Largentier, *art.* de Champagne, p. 17.
de Joncheres - de Belvezer, *art.* de Nicolay, 8.-de St André, *art.* de Nicolay, p. 8.
du Jonchex - de Bouvant, *art.* de Bordes, p. 4.
de Jonſac-Chappuis, *art.* Chappuis, p. 16.
de Jonval - de Riencourt, *art.* de Riencourt, p. 15.
de Jonvelle-Dandelot, *art.* du Bois, 2.
de la Jorie-Malet, *art.* de Beaupoil 3.
des Jouglas-de Matbert, *art.* Maſcarene, p. 1.
de la Joupierre - le Blond, *art.* des Laurents, p. 11.
de Jouques - d'Albertas, *art.* d'Albertas, p. 15. & 16.
de Jourdan-de Soyres, *art.* de Soyres, p. 4. 5.
de la Jourdanie - Chalvet, *art.* Chalvet, p. 1. 2. 14. 15.
de Journy-Gaulard, *art.* Cromot, 2-de Moreüil, *art.* de Riencourt, p. 8.
de Joux-de Rémigny, *art.* de Combles, p. 14.
de Joyeuſe-de Joyeuse, *art.* de Reynaud, p. 4.
d'Ipreville-de Vénois, *art.* de Riencourt, p. 8.
d'Irlande-de Veer, *art.* de Coucy, p. 32.
d'Iſenghien-de Gand, *art.* de Batz-de Trenquelléon, p. 6.
d'Iſeure-de Montbel, *art.* de Montbel, p. 16. 17. 18. 19. 20.
d'Iſeux - de Quieret, *art.* de Riencourt, p. 6.
d'Iſigni-de Brecey, *art.* Nicolay, 19.
de l'Iſlebonne-de Harcourt, *art.* de Coucy, p. 29.
de l'Iſle de Jau en Médoc-de Pontac, *art.* de Malvin, p. 39.
d'Iſles - de Chappedelaine, *art.* de Chéverüe, p. 4.
des Iſles-le Roy, *art.* Thonier, p. 3.
des Iſles d'Or-de Coüet, *art.* d'Albertas, p. 14.
d'Iſopt-de la Pivardiére, *art.* de la Pivardiére, p. 2[illegible]
d'Iſſandolanges-de Beaune, *art.* de Reynaud, 7. - de Reynaud, *art.* Chappuis 16. & *art.* de Reynaud, p. 7. 8. 9.
d'Iſſards-de Beaune, *art.* de Reynaud, 7.-de Reynaud, *art.* Chappuis, 16. & *art.* de Reynaud, p. 7. 8. 9.
des Iſſarts-de Galléan, *art.* de Nicolay, p. 8.
d'Iſſurtille-Frémyot, *art.* le Compaſſeur, p. 3.
d'Ittre-de Belleforiere, *art.* de Coucy, p. 11.
de Jubainville-Mourot, *art.* de Fleury, p. 9.

de Jugny-DE LA CROIX, *art.* Bigot, p. 14.-15.
de Julhans-DE GARNIER, *art.* de Vénel, p. 3. 4. 5.
de Jully-VIGNIER, *art.* de Flécelles, p. 4.
de Jumeaux-FOUQUET, *art.* Rémond, p. 20.
de Jumilhac-CHAPELLE, *art.* de Malvin, 52: Voyez auſſi les *Additions & Corrections*, *art.* Bertin.
de Jumilly-LAISNÉ, *art.* de Villette, 7.
de Juncarot-DU PIN, *art.* de Chambre, p. 4.
de Juſſecourt-LANGAULT, *art.* Loiſſon, p. 2.
de Juvigny-CLOZIER, *art.* Hennequin, p. 3.
Juvincourt (du grand & petit)-DE CAZE, *art.* de Caze, 5. 7: Voyez auſſi les *Additions & Corrections*, *art.* de Caze.
de Juzancourt-DE COUCY, *art.* de Coucy, 21. -DE HÉZECQUES-*ou*-D'HÉZECQUES, *art.* de Coucy, p. 19.
d'Ixermont-HACQUETEAU, *art.* Hocart, p. 7.

K.

DE KErdanio-DE LA LANDE, *art.* Hocquart, p. 14.
de Kergal-COÜESSIN, *art.* de Combles, p. 8.
de Kerjolly-DE LA LANDE, *art.* Hocquart, p. 14.
de Kerver *ou* de Kerverte-DE LORGERIL, *art.* de Lorgeril, 8. Voyez auſſi *de Guerveret.*
de Kunig (*le Baron*) *art.* Aubert, 2.

L.

DE LAbatut-DE LA LANDE, *art.* de Chambre, p. 3.
du Labit-DE L'ESTANG, *art.* de Vergnette, 5.-DE VERGNETTE, *art.* de Vergnette, p. 5. 6. 7.
du Lac-DU LAC, *art.* de Reynaud, p. 7.
de Ladourville-DE SOUCHET, *art.* du Rieu, p. 4.
de Ladviſon-LE JARRIEL, *art.* de Combles, p. 7.
de Lage-CHAMBON, *art.* Daſſier, 4.-DE LA PIVARDIÉRE, *art.* de la Pivardiére, 3. 4.-ROUSSEAU, *art.* de la Pivardiére, p. 3.
de Lagebaton (*Mr*) *art.* de Malvin, p. 10.
de Lagebernard-LIGNAUD, *art.* de Montbel, p. 12.
de Lagerye-BARRAUD, *art.* Bigot (*), 3. (*) *Famille établie en Touraine.*
de Lagneroux-DE CASTELLANE, *art.* des Laurents, p. 9.
de Lagnes-DE BERNARD, *art.* de Galliffet, p. 4.
de Laguetis-DE MONTMÉJAN, *art.* de Redon, p. 10.
de Laighery-DE COLNET-&-FREMYN, *art.* Fremyn, p. 9.
de Laigue. (Voyez *de Legue*).
de Lalonne-DE RIENCOURT, *art.* de Riencourt, p. 7.
de Laly-GAULMYN, *art.* Gaulmyn, p. 2. 10. 12. & *art.* de Montbel, 22.
de Lamanon-DE CADENET, *art.* d'Albertas, p. 4.-DE ROUX, *art.* de Gantés, p. 5.
de Lambercourt-DE BOURNEL, *art.* de Riencourt, p. 5.
de Lambertie-DE RIBEIREIX, *art.* de Beaupoil, p. 8.
de Lambeſc-DE LAURIS, *art.* de Gantés, p. 2.
du Lamon-DE VAQUÉ, *art.* de Batz-de Trenquelléon, p. 2.
de la Lana (de la Lanne)-*de Malvino* (de Malvin), *art.* de Malvin, p. 13. Voyez *de la Lanne.*
de Lançon-DE FORESTA, *art.* d'Albertas, p. 7.
de Lancoſme-SAVARY, art. de Montbel, p. 20.
de Landal-DE ROHAN, *art.* de Lorgeril, p. 4.
de la Lande-D'AUBIGNY, *art.* Gaulmyn, 2.-DES CHAMPS, *art.* des Champs,

Champs, 6.-DE CHÉVERÜE, *art.* de Chéverüe, 1. 2. 3.-DAJON, *art.* le Roy-de Macey, 5.-D'ORVAUX, *art.* de Chéverüe, p. 1.
des Landes-DES CHAMPS, *art.* des Champs, 7. Voyez *des Landres.*
des Landes-DE LUCHAT, *art.* de Durat, p. 6.
de Landouzy-DE BOVES-&-DE COUCY, *art.* de Coucy, p. 3. 4. 5. 7. 9. 10. 11.
de Landouzy-la Ville-DE COUCY, *art.* de Coucy, 13. 15.
des Landres-DES CHAMPS, *art.* des Champs, 4. 7. 8.-LE BOUTEILLER, *art.* des Champs, 3. Voyez *des Landes.*
de Landronde-LE JEUNE, *art.* le Jeune-de Créquy, p. 5.
de la Lane-DE MAUBIN (de Malvin), *art.* de Malvin, 14. Voyez *de la Lana & de la Lanne.*
de Lanfray-DE CORBEAU, *art.* de Galliffet, 13. 14.
de Langé-DE LA ROCHEAIMON, *art.* du Breuil, p. 2.
de Langeron(-ANDRAULT), *art.* Chappuis, p. 9.
de Langeviniére-HÜE, *art.* de Brunes, p. 6.
de Langle-DE GUINES, *art.* de Coucy, p. 27.
des Langlois-DE VILLETTE, *art.* de Villette, p. 8. 10.
de Langriſtin-LESTOBEC, *art.* Prévoſt, p. 2.
de la Lanne-DE MALVIN, (*) *art.* de Malvin, p. 2. 3. 4. 5. 6. 12. 13. 14. 15. 16. 17. 18. 19. 20. 32.-DE LA PEYRE, *art.* de Batz-de Trenquelléon, p. 4. 5 : Voyez *de la Lana & de la Lane : (*) Voyez dans la Table des noms de Famille les différentes manieres dont ce nom eſt ortographié.*
de Lanques-DE BERMAN, *art.* de Fleury, p. 4. 5.
de Lanta-HUNAUD, *art.* de Malvin, p. 38.
de Laon-DE CHASTILLON, *art.* de Coucy, p. 30.
de Larcé-LE BOUTHILLIER, *art.* Chalvet, p. 7.
de Larſon-FLEUTELOT, *art.* le Compaſſeur, p. 4.
de Lartige-LE MEUSNIER, *art.* Cappy, p. 3.
de Lartigue-DU VACQUIER, *art.* de Batz, p. 2.
de Las-DE MÉLET, *art.* de Mélet, p. 6. 7. 8.
de Laſcaris-DE VINTIMILLE, *art.* de Gantés, p. 1.
de Laſcoulx-PAIGNON, *art.* du Garreau, p. 3.
de Laſcoutz-DE DURAT, *art.* de Durat, p. 2.
de Laſmeſgnas-CHIQUET, *art.* du Garreau, p. 6.
de Laſpet-DE BRUEYS, *art.* de Brueys, p. 5.
de Laſſe-HUBERT, *art.* le Jeune-de Créquy, p. 5.
de Laſſé-DE ROL, *art.* de Chambre, 4.
de Laſſegan-DE LA BARTHE-&-DE MALVIN, *art.* de Malvin, p. 37.
de Laſſize-DE BAILLEUL, *art.* des Champs, p. 3.
de Laſſus-DU BOIS, *art.* du Bois, p. 6.
de Laſſy-MOLÉ, *art.* Nicolay, p. 20.
de Latrecey-RÉGNIER, *art.* Rémond, p. 5.
de Lavagnac-DE MARION, *art.* de Nicolay, p. 6.
de Laval-CHAPPUIS, *art.* Chappuis, 17. 18.-DE LA MORTE, *art.* de Chaſtellard, 11.-DEREDON, *art.* de Redon, p. 6. 7.-DE TRÉMOLET, *art.* de Nicolay, p. 8.
de Lavau-Pot-POT, *art.* de Montbel, p. 12. 13. 16.
de Lavaur-DE PALHASSE-DE PLAS-&-DE VIGNAL, *art.* de Palhaſſe, 4.
de Lavaux-DE GALLIFFET, *art.* de Galliffet, p. 7.-DE MAUSSABRÉ, *art.* du Breuil, p. 2.
de Laubard-DE MIOMANDRE, *art.* de la Pivardiére, p. 3.

Digitized by Google

de Laubarède - BRUNET, *art.* du Rieu, p. 4.
de Laubépin - DE STE COLOMBE, *art.* Daſſier, p. 9.
de Laubeſc - DE MÉLET, *art.* de Mélet, p. 9. 10. 11.
de Laubidat - DE BATZ, *art.* de Batz-de Trenquelléon, p. 2. 3. 4. - FERRON, *art.* de Batz - de Trenquelléon, p. 4.
de Laubrelle - DU BOIS-&-DE COUCY, *art.* de Coucy, p. 21.
de Laucourt - DE RAISSE, *art.* du Bois, p. 2.
de Laudamere - DE LORGERIL : *Additions & Corrections*, *art.* de Lorgeril.
de Laudrayre - SICARD, *art.* Sicard, 3.
de Laugére-St Marc - DE CULANT - & - DE MONTBEL, *art.* Gaulmyn, p. 11. & *art.* de Montbel, p. 22.
de Laugrumiére - DE GOUÉ, *art.* de Vaucelles, p. 3.
de Launac - DE FIEUBET, *art.* Nicolay, p. 23.
de Launay - DE BILLY, *art.* Nicolay, p. 18. - CORDIER, *art.* de Fleury, p. 7. & *art.* de Villette, p. 9.
de Launoy - D'AILLY, *art.* de Riencourt, p. 14.
de Lauragais - DE BRANCAS, *art.* de Batz-de Trenquelléon, p. 6.
de Lauraſſes - DE GASQUET, *art.* de Jaubert, p. 3.
de Lauret - DE CASTILLE, *art.* de Valier, 3. - DE CLARIS, *art.* de Claris, p. 3.
de Laurignac - DE LUC, *art.* de Malvin, p. 32.
de Lauriol - DE PAYAN, *art.* de Payan, 3.
de Lauris - D'ARLATAN, *art.* de Galliffet, p. 11.
de Lauroux - DE DURAT, *art.* de Durat, p. 7. 9. 10.
de Lautrec - DE BERNUY, *art.* de Chalvet, 16. - DE GÉLAS, *art.* de Malvin, 52. - DE TOULOUSE, *art.* de Malvin, p. 47.
de Lauture - D'ESCAIRAC, *art.* de Crugi, p. 2.
de Lauziéres - D'ANDRÉ, *art.* d'André, p. 1. 2.
de Layre - DE REYNAUD, *art.* Chappuis, 16. & *art.* de Reynaud, p. 8. 9.
du Léart - DE ROSNY, *art.* Nicolay, 18.
de Leberon - DE COURTADE, *art.* de Mélet, 5. - DE GÉLAS, *art.* de Galliffet, p. 9.
de Lécurais - DANGUY, *art.* Danguy, 2.
de Légrignieu - HENRY, *art.* Chappuis, p. 10.
de Legue - DE LEGUE, *art.* de Chaſtellard, p. 9.
de Leirat - DE DURAT, *art.* de Durat, 1.
de Lelze - DE SALIN, *art.* Verdelhan, p. 14.
de Lémerillon - BIGOT, *art.* Bigot, 8.
de Lempde - D'AUZON, *art.* Chalvet, p. 6.
de Lemps (*) - D'HAUTERIVE, art. de Chaſtellard, 1. (*) en latin *Leemium* : Voyez *les preuves de l'article Chaſtellard.*
de Lendelinaye - DE VILLETTE, *art.* de Villette, p. 3. 4.
de Lentenay - DE GRENAUD, *art.* de Montillet, p. 4.
de Lenvertie - CLÉMENTIS, *art.* de Mélet, p. 4.
de Léobard - DE DURFORT, (*Table Généalogique du nom* de Crugi.)
de Lépinay - SYMON, *art.* de Brunes, 5.
de Lépot - LE CAMUS, *art.* Nicolay, 25.
de Lerzy - DE COUCY, *art.* de Coucy, p. 9. 10. 11.
de Leſcalle - DE CAPDEVILLE, *art.* de Valier, p. 2.
de Leſchelle - BOUZIÉ, *art.* de Champagne, 4. - DE CHAMPAGNE, *art.* de Champagne, 4. 5. 6. 7. 10. - DU HOUSSET, *art.* de Champagne, 7.
de Leſniére - HOCART, *art.* Hocart, 1.
de Leſparre - DE BEAUFORT, *art.* de Malvin, p. 22.
de Leſpau - FEYDEAU, *art.* de Saulieu, 2.
de Leſpinay - DU MESNIL, *art.* de Baillehache, p. 2.
de Leſquipée - BERNARD, *art.* de Riencourt, p. 15.

Digitized by Google

de Leſſeville-DE COMBLES, *art.* de Combles, p. 13.
de Leſſouach-MASCARENE, *art.* Maſcarene, p. 3.
de Leſtang-DE COLNET, *art.* de Colnet, 1.-RÉMOND, *Additions & Corrections*, *art.* Rémond.-DE LA TUDE, *art.* de Jaubert, 3.-DE VAURILLON, *art.* Ramey, p. 3.
de Lévaré-DES VAUX, *art.* le Jeune-de Créquy, p. 8.
de Lévarhon-DE MALVIN, *art.* de Malvin, p. 21.
de Levaux-DE CHASTELLARD, *art.* de Chaſtellard, p. 8.
de Leveſou-DE PRÉVENQUIÉRES, *art.* de Malvin, p. 48.
de Léveſville-BRIÇONNET, *art.* de Flécelles, p. 4.
de Leuille-DE LA CHAMBRE, *art.* de Montbel, p. 8.
de Leüilly-DE LONGUEVAL, *art.* de la Marteliére, p. 3.
de Leuville-D'OLIVIER, *art.* de la Marteliére, p. 1.
du Levy-DE BATZ, *art.* de Batz, 1. 2. 3.
de Leuze-DE BEAUREPAIRE, *art.* de Champagne, p. 11.-DE CHAMPAGNE, *art.* de Champagne, 10. 12. 14. 15. 16. 18. & *art.* de Montigny, p. 2.
de Leuzé-DE PÉQUIGNY, *art.* de Coucy, p. 7.
de Leuzeux-PELET, *art.* Pelet, 1. Voyez *de Louzeux.*
de Leyſſart-DU GARREAU, *art.* du Garreau, p. 1. 2. 3. 4. 5.
de Lézignac-DE ROUZIERS, *art.* Daſſier, p. 7.
de Lézines-DE L'HOSTEL, *art.* de Flécelles, p. 6.
de Lhom-DE GUALY, *art.* de Gualy, 7. 8. 9.-DE ROZEL, *art.* de Gualy, 5.
de Lhoumel-MACÉ, *art.* Macé, p. 2.
de Liancourt-SÉGUIER, *art.* Bigot, 10.
de la Libertie-DE LEYMARIE, *art.* du Garreau, p. 4.
de Lichecourt-FLEURY, *art.* Fleury, p. 11.
de Lie-Fontaines-DE BÉTHUNE, *art.* de Coucy, p. 33.
de Lieucamp-DE CORN, *art.* de Crugi, p. 4.
de Lieuſſen-DE RIENCOURT, *art.* de Riencourt, p. 27.
Liez (du haut & bas)-DE BACQUEHEM, *art.* du Bois, p. 7.
de Ligne-DE LIGNE, *art.* de Coucy, p. 34.
de Lignerac (*Seigneurie*) *art.* de Beaupoil, p. 1.
de Ligniéres-DE CHAMPAGNE, *art.* de Champagne, 11. 12. 15. 16. 17.-DANZEL, *art.* de Riencourt, 18.-DE RIENCOURT, *art.* de Riencourt, p. 18. & 19.
de Ligny-DE LUXEMBOURG, *art.* de Coucy, p. 33.
de Ligonés-DENTIL, *art.* Chalvet, 4. Voyez auſſi les *Additions & Corrections*, *art.* de Reynaud-de Monts.
de Ligonnés-DE BORNE, *art.* de Brueys, p. 4.
de Ligouyer-DE ST PERN, *art.* de Lorgeril, p. 3.
de Lihange-DE POITIERS, *art.* du Bois, p. 2.
de Lihons-DE MAISNIEL, *art.* de Navier, p. 5.
de Lille-DE BATZ, *art.* de Batz-de Trenquelléon, 4. Voyez *de Liſle.*
de Limay-DE CHAMPAGNE, *art.* de Champagne, p. 6. 7.
de Limézy-LE POUGNEUR, *art.* des Champs, p. 3.
du Limport-D'ESPARBÉS, *art.* de Redon, 9.-DE REDON, *art.* de Redon, p. 1. 2.
de Lincel-DE CROZE, *art.* de Gantés, p. 3.
de Linceſt-DE RIENCOURT, *art.* de Riencourt, p. 6.
de Liniéres-COLBERT, *art.* de Champagne, 3.-DE LANDES, *art.* Aubert, p. 10.
de la Liquiſſe-DE ROQUEFEÜIL, *art.* de Serre, 1.

Digitized by Google

de Lirac-Gautier, *art.* des Laurents, p. 7.
de Liſine-de l'Hostel, *art.* de Flécelles, p. 5.
de Liſle-de Batz, *art.* de Batz-de Trenquelléon, 3.-du Garreau, *art.* du Garreau, 4.-Robert, *art.* d'Auber, 3. Voyez *de Lille.*
de Liſle en Rigault-de Longeville, *art.* de Fleury, p. 9.
de Liſlemont-Picquenot, *art.* Simon, p. 4.
de Liſtenois-de Vienne, *art.* de la Grange, p. 4.
de Liverniére-de Bruc, *art.* de Baillehache, p. 12.
de Livron-Quarré, *art.* de Montillet, p. 7.
de Livry-de Riencourt, *art.* de Riencourt, p. 11.
de Lizardiére-de Gélas, *art.* de Malvin, p. 52.
de la Lobbe-d'Averhoult, *art.* Hocart, p. 6.
de Lodines-du Mas, *art.* Chalvet, p. 10. 11.
de la Loge-de Coucy, *art.* de Coucy, 23.-Haincque, *art.* Haincque, 2.-de Monthomer, *art.* de Riencourt, p. 7.
des Loges-Gougnon, *art.* Bigot, 14.-15.-de la Marteliére-&-de Sallet, *art.* de la Marteliére, 4.
de Logrian-de Claris, *art.* de Claris, p. 3.
de Loire en Seine (du Canal)-Guyon, *art.* Bouvier, p. 2.
de Loiſail-Hocquart, *art.* Hocquart, 16.-Poullard, *art.* Hocquart, p. 17.
de la Loiſe-de More, *art.* de Montigny, p. 2.
de Loiſeliére-Cheval, *art.* de Baillehache, p. 5.
de la Londe-Bréart, *art.* Eſtiévre, 2.
du Londel-de Foulongne, *art.* de Baillehache, p. 6.
de Londres-de Curson, *art.* de Mélet, p. 3.
de Long-de Buissy, *art.* de Buiſſy, p. 5. 6.
de Longchamp-de Fleury, *art.* de Fleury, p. 9. 10.-de Roncherolles, *art.* de Riencourt, p. 12.
de Longchamps-de Champagne, *art.* de Champagne, p. 3.
de Longepierre-de Longwy, *art.* de la Grange, p. 4.
de Longes-de Turc, *art.* de Payan, 11.
de Longeville-de Champagne, *art.* de Champagne, p. 8. 9. 10.
de Longjumeau-de Dreux, *art.* de Coucy, p. 4.
de Longpérier-Fraguier, *art.* de la Marteliére, p. 3.
de Longpré-de Buissy, *art.* de Buiſſy, p. 6.-de Colnet, *art.* de Colnet, p. 1.-du Gardin, *art.* de Riencourt, p. 18.-le Prévost, *art.* de Riencourt, p. 11.
de Longpré aux Corps Saints-de Buissy, *art.* de Buiſſy, p. 5. 6.
de Longuetille-de Bridier, *art.* de Malvin, p. 34.
de Longueval-de Baillehache, *art.* de Baillehache, p. 8.
de Longueville-de Baudement-&-de Dreux, *art.* de Coucy, p. 4.
de Longvillers-Tillette, *art.* Vaillant, p. 6.
de Lonvoiſin-Briffauld, *art.* Hocart, p. 3.-de Champagne, *art.* de Champagne, p. 1. 2. 3. 4.
de Looſe-de Hanniques, *art.* de Champagne, p. 14.
de Lordres-de Bellecombe, *art.* de Montillet, p. 7.-de Montillet, *art.* de Montillet, p. 7.
de Lorgeril-Lambert, *art* de Lorgeril, p. 8.-de Lorgeril, *art.* de Lorgeril, p. 1. 2. 3. 4. 7. 8. 9. 10.-de Maure, *art.* de Lorgeril, p. 8.
de Lorgerin-de Combles, *art.* de Combles, p. 11. 12.
de Lorgues-de la Barre, *art.* Gaulmyn, p. 4. 9.
de la Lorie-le Pelletier, *art.* le Jeune-de Créquy, p. 9.

de la Loriniére-LE ROY, *art.* le Roy-de Macey, p. 4.
de Loriot-DES CHAMPS, *art.* des Champs, p. 3. 4. 5.
de Lorme-DE BALEINE, *art.* de Champagne, p. 12.
de Lormey-DE BORDES, *art.* de Bordes, p. 5.
du Loroux-DE LORGERIL, *Additions & Corrections*, *art.* de Lorgeril.
de Lorraine-DE LORRAINE, *art.* de Coucy, p. 14. 26. 32.
de Los-DE LOS, *art.* de Coucy, p. 8.
de Loſſe-DE LUSTRAC, *art.* de Batz-de Trenquelléon, p. 5. & *art.* de Coquet, p. 2.
de Lotinghen-MOUCHET, *art.* de Riencourt, p. 20.
de Loubains (*Seigneurie*), *art.* de Mélet, p. 1.
de Loubejat-DE CRUGI, (*Table Généalogique du nom* de Crugi.)
de Louberſat-CHALVET, *art.* Chalvet, p. 9.
de Loubiére-D'AMALRIC, *art.* de Claris, p. 2.
de Loucey-DE LA PALUELLE, *art.* le Roy-de Macey, p. 6.-DE VAUQUELIN, *art.* Troterel, p. 1.
de Loupelande-DE CHAMPAGNE, *art.* de Champagne, p. 2. 3.
de Lourdoüeix-DE Sᵀ MORT, *art.* du Breuil, 4. 6.
de Lourdoüeix-Sᵀ Pierre-DU BREUIL, *art.* du Breuil, p. 4. 5.
de Lourigas-DE MONTULLÉ, *art.* d'Albertas, p. 15.
de Lourmel-LE BIGOT, *art.* Bigot, p. 9. 10.
de Lourps-DE CHAMPAGNE, *art.* de Champagne, 7. 8. 9.-LE GOUX, *art.* de Champagne, p. 7. 15.
de Lourſiére-DE LA LANDE, *art.* Hocquart, p. 14.
de Loury-LAMY, *art.* Bigot, p. 16-17.
de Louviére-FAGUET, *art.* Fouſteau, 4.
de Louvres-en Pariſis-BAILLET, *art.* Nicolay, 13.-NICOLAY, *art.* Nicolay, 10 *verſo*.
de Louzeux-PELET, *art.* Pelet, 1. Voyez *de Leuzeux*.
de Loyette (*Baronie*), *art.* Chappuis, p. 20.
de la Loze-DES PREZ, *art.* de Buiſſy, 2.
de Lozier-FOUSTEAU, *art.* Fouſteau, 3.
de Luains-GILLIER, *art.* Aubert, p. 3.
de Lubignac-BARTHON, *art.* du Breuil, p. 2.
de Luc-DE LUC, *art.* de Malvin, p. 32.
du Luc-DE VINTIMILLE, *art.* d'Albertas, 7. & *art.* Nicolay, p. 27.
de Lucemont-DE PINTEVILLE, *art.* Hocart, p. 6.
de Luceu-DE CHASTILLON, *art.* de Coucy, p. 29.
de Lucy-RÉMOND, *art.* Rémond, p. 16.
du Ludaix-DE DURAT, *art.* de Durat, 6. 7. Voyez auſſi les *Additions & Corrections*, *art.* de Durat.
de Ludeille-DE RODIS, *art.* d'Albertas, p. 11.
de Lugny-DE LÉVIS, *art.* de Galliſſet, 9.-DE SARPE, *art.* de Riencourt, 10.
de Luménie-DE GEORGES, *art.* de Caze, p. 9.
de la Luminade-DE BEAUPOIL, *art.* de Beaupoil, 1. 2. 4. 5. 6. 7. 8. 10. & *art.* du Garreau, p. 5.
de Luſagne-DE VINTIMILLE, *art.* de Montbel, p. 2.
de Luſſac-LE ROUX, *art.* du Breuil, 5.
de Luſſan-DE BARJAC, *art.* de Nicolay, 2. & *art.* de Sibert, 3.-D'ESPARBÉS (*Table Généalogique du nom* de Crugi) & *art.* de Redon, 2. 9.
de Luſſeroy-LE COMPASSEUR, *art.* le Compaſſeur, p. 5. 6.
de Luſtra-CHAPPUIS, *art.* Chappuis, 15. & *art.* de Reynaud, p. 9.
de Luyrieux-DE LUYRIEUX, & de Luys-DE GROLÉE, *art.* de Montbel, 9.
de Lux-DE CHOISEUL, *art.* Hocart, 5.-DE MALAIN, *art.* de Bordes, p. 2.
de Luxembourg-DE MONTMORENCY, *art.* de la Marteliére, p. 1.
de Luxemon-TISSERAND, *art.* Hocart, p. 8.

Digitized by Google

de Luzeret-CHAUVELIN, *art.* de la Pivardiére, p. 3.
de Luzignan-DE LUZIGNAN, *art.* de Mélet, p. 2.
de Luzy-DU BLAISEL, *art.* de Riencourt, p. 11.
du Lys-DEDONS, *art.* de Galliffet, 10.-LE MAIRE, *art.* Nicolay, p. 23.

M.

de MAbly-D'APCHON, *art.* Chalvet, p. 11.
de la Mabonniére-LAMBERT, *art.* de Lorgeril, p. 8.
de Macey-DURAND, *art.* le Roy-de Macey, 1.-GAUTERON, *art.* le Roy-de Macey, 2.-LE ROY, *art.* le Roy-de Macey, 1. 2. 3. 4. 6. 8.
de Machecoul-DE COUSDUN, *art.* de Chaſtellard, p. 7.
de Machy-PAPIN, *art.* Vaillant, p. 2.
de Maconcourt-DE COMBLES, *art.* de Combles, p. 13.
de Madailhan-DE MONTPEZAT, *art.* de Malvin, p. 21.
de Madaillan-D'AUBER, *art.* d'Auber, p. 5. 6.
de la Madelaine-BOUVIER, *art.* Bouvier, p. 3.
de Maffrecourt-CAUCHON, *art.* Hocart, p. 7.
de Magdas-DE CAUSSE, *art.* de Serre, p. 2.
de la Magdelaine-MALLET, *art.* de Soyres, p. 5.
de Magnac-DE:::::: *art.* de Malvin, 50.
de Magnault-DE COURTADE, *art.* de Mélet, p. 5.
de Magneville-AUBER, *art.* Eſtiévre, p. 2.
de Magnieu-le Gabion-DU ROZIER, *art.* Chappuis, p. 16.
de Magnoncourt-DE MAGNONCOURT, *art.* de Navier, p. 4.
de Magny-D'OGNIES, *art.* de Coucy, 14.-SICARD, *art.* Sicard, p. 3.
de Magoulard-DE CHALUP, *art.* de Chalup, p. 5.
de Maignat-DU PLANTADIS, *art.* du Breuil, p. 2.
du Maignau-DU MAS, *art.* de Beaupoil, p. 6.
de Maigne-le Viconte-DE MÉAULNE, *art.* de Chéverüe, p. 5.
de Mailhac-GALICHIER, *art.* Daſſier, p. 5.
de Mailloc-DE MAILLOC, *art.* de Riencourt, p. 8.
de Mailly-D'ALBERTAS, *art.* d'Albertas, 14.-DE MAILLY, *art.* de Coucy, p. 6. & 30.
de Mainneval-DE BRÉAUTÉ-&-DE COUCY, *art.* de Coucy, p. 33.
de Maintenay-DE MAINIERES-*ou*-DE PONTIEU, *art.* de Coucy, 25.-D'URRE, *art.* de Riencourt, p. 18.
de Maintenon-D'ANGENNES, *art* de Riencourt, p. 9.
de Mairargues-D'ALBERTAS, *art.* d'Albertas, p. 5.
de Mairy-LOISSON, *art.* Loiſſon, p. 3.
de Maiſey-LE CHAT, *art* Rémond, 13.-FICHOT, *art.* Rémond, p. 5.
de Maiſey-le Duc-FICHOT, *art.* Rémond, p. 4.-DE GAND, *art.* Rémond, p. 4.
du Maiſnil-DE BONNIÉRES, *art.* de Buiſſy, p. 2.
de la Maiſonbaſſe-DE CARPEAU, *art.* de Riencourt, p. 10.
de la Maiſonblanche-DE CHASTELLARD, *art.* de Chaſtellard, p. 10.
de Maiſoncelle-DE CACHELEU, *art.* de Riencourt, p. 19.-DE COUCY, *art.* de Coucy, p. 9 & 10.
de Maiſonfort-LE PRÉVOST, *art.* Bouvier, p. 2.
de la Maiſonfort-LE MAISTRE, *art.* Bouvier, p. 2.
de Maiſonneuve-DE MÉLET, *art.* de Mélet, p. 10.-DU RIEU, *art.* du Rieu, p. 3. 4.
de la Maiſonneuve-LE BORGNE, *art.* Maſcarene, p. 2.-CHALVET, *art.* Chalvet, p. 10. 12. 13.

Digitized by Google

de la Maiſon-neuve - DE MONTIGNY, *art.* de Montigny, p. 2.
de Maiſonrouge - PERRAUD, *art.* Danguy, p. 1.
de la Maiſonrouge-DU PIN, *art.* Bigot, p. 18.-POT, *art.* de Montbel, 13.
des Maiſons-GAULMYN, *art.* Gaulmyn, p. 7. 9.
de Maiziéres - DE RIENCOURT, *art.* de Riencourt, p. 7.-LE SEURRE, *art.* le Seurre, p. 1.
de la Maladiére - RÉMOND, *art.* Rémond, p. 5.
de la Malanderie-D'ESCARS, *art.* de Durat, p. 8.
de Malauſane-DU HÉRON, *art.* de Mélet, p. 6.
de Malbos - DE LA GARDE, *art.* de Brueys, p. 12. & *art.* de Fayet, p. 1. 2.
de Malchat-DE BRUNES, *art.* de Brunes, p. 6.-SYMON, *art.* de Brunes, p. 5.
de Malesherbes - DE LAMOIGNON, *art.* Nicolay, p. 25.
de Malet-DE MARIGNAC, *art.* de Chambre, p. 4.
de Malherbes - LE MONNIER, *art.* de Vergnette, p. 3.
de Malicorne-DE LA CHATRE, *art.* Nicolay, p. 26.
de Malines (en Flandres)-BERTOULT, *art.* de Coucy, p. 28.
de Mallaſſiſe - RÉMOND, *art.* Rémond, p. 17.
de Mallecombe-CHAPPUIS, *art.* Chappuis, p. 18.
de la Mallemaiſon - DE FLÉCELLES, *art.* de Flécelles, p. 3. Voyez *de la Malmaiſon.*
des Mallez-LE MOUL, *art.* Fouſteau, 6.
de la Malmaiſon - D'AGUERRE - DE CAZAL-LE GENDRE-&-HOCART, *art.* Hocart 4. Voyez *de la Mallemaiſon.*
de Malmont - LE GRAND, *art.* Rémond, p. 7.
de Malmuſſe-TOURTIER, *art.* Bouvier, p. 3.
de Malval-DE GUISLAIN, *art.* de Guiſlain, p. 5.
de Manain-DU BOIS, *art.* du Bois, 4.-SOURDEAU, *art.* du Bois, p. 4
de Manaut-DE LA MYRE, *art.* de la Myre, p. 3.
de la Manceliére-LE MAISTRE, *art.* de Villette, p. 1.
de Mandenaville - HERVIEU, *art.* Simon, p. 2.
de Mandoſſe-DE LA CLAVERIE, *art.* de Malvin, p. 27. 40.
de Mandres-DE FLEURY, *art.* de Fleury, p. 5. 6.
de Manduel-DE LOUET, *art.* de Caze, p. 6.
de la Mane-DE DURAT, *art.* de Durat, p. 11.
de Manez-DE FORBIN, *art.* d'Albertas, p. 10. & *art.* Nicolay, p. 26.
de Manneville-LE FORT, *art.* de Vergnette, 6.-MERLIN, *art.* de Baillehache, p. 6.-DU MESNIL, *art.* de Baillehache, p. 2.
de Manœuvre-NICOLAY, *art.* Nicolay, p. 14.
du Manoir-LE ROY, *art.* le Roy - de Macey, p. 6.
de Manſac-DE SANZILLON, *art.* de Beaupoil, p. 8. & *art.* du Garreau, p. 4.
de Manſigné-DE LA MARTELIÉRE, *art.* de la Marteliére, p. 3.
de Marais-DE BULLION, *art.* Poterat, p. 3.
des Marais-BIGOT, *art.* Bigot, 2. 3. 4.
du Marais-LE PREVOST, *art.* Troterel, p. 4.
de Marault-DE ROMMECOURT, *art.* le Carlier, p. 4.
de Marbelin-BÉGON, *art.* de Lorgeril, p. 10.
de Marc-DE RIENCOURT, *art.* de Riencourt, p. 17.
de Marcambye - DE VILLY, *art.* de Baillehache, p. 8.
de Marcault - BOUVIER, *art.* Bouvier, p. 2. 3.
de la Marcelle - GAILLARD, *art.* Hocquart, 15.-HOCQUART, *art.* Hocquart, p. 16.

de Marcellon-DE COUCY, *art.* de Coucy, p. 7.
de Marcey-GOYON, *art.* le Roy-de Macey, p. 5.
de la Marche-FYOT, *art.* le Compaſſeur, 5.-DE LEVAL, *art.* de Gantés, p. 7.
des Marches-DE CORDON, *art.* de Montbel, p. 5.
de Marcheville-LE GRAND, *art.* de Combles, p. 11.
de Marcillac-DE CRUGI, *art.* de Crugi, p. 1. 2. 3. 4.-DE GOUT, *art.* de Crugi, p. 1.
de Marcillé-CHUPIN, *art.* de Chéverüe, p. 4.
de Marcilly-CHASSAIN, *art.* Ramey, p. 2.
de Marcilly le Hayer-DE COIFFART, *art.* de Champagne, p. 6.
de Marcilly-ſur Seine-DE GALLIFFET, *art.* de Galliffet, p. 7.
de Marcq-DE CAULIERES-&-DE RIENCOURT, *art.* de Riencourt, p. 13.
de Mareil-LE GOUX, *art.* de Champagne, p. 7. 15.
de Mareilles-LE SEURRE, *art.* le Seurre, p. 2.
de Marennes-DE LA CROPTE-&-MARTEL, *art.* de Malvin, p. 28.
de Marets-DE BELLEFORIERE, *art.* de Coucy, p. 11.
de Mareuil-DE CHASTILLON, *art.* de Coucy, 30.-DE CONFLANS, *art.* de Coucy, 33.-DE HEILLY, *art.* de Coucy, 8.-DE PIERREPONT, *art.* de Coucy, 24.-DE THIBOUT, *art.* Troterel, 3.-DE TRIE, *art.* de Coucy, p. 8.
de Mareville-DE CLÉRON, *art.* Hocart, p. 10.
de Marfontaine-DE FAY, *art.* de Coucy, p. 13.
de la Margeride-D'APCHIER, *art.* Chalvet, p. 8.
de Margnolas-CHAPPUIS, *art.* Chappuis, p. 7. 8. 19.
de Margotin-DE VERDUN, *art.* le Roy-de Macey, p. 3.
de Marignac-DE BRUEYS, *art.* de Brueys, p. 1.
de Marignane-DE COÜET, *art.* d'Albertas, p. 14.
de Marigny-BERTHELOT, *art.* Bertin, p. 1.-CHATEIGNER, *art.* de Montbel, p. 19.-DE MONTBEL, *art.* de Montbel, p. 18. 19.-DE MOUSSY, *art.* de Montbel, p. 19.-DE PÉQUIGNY, *art.* de Coucy, p. 7.-DE RONCHEROLLES, *art.* Nicolay, 20. & *art.* de Riencour, p. 12.-DE VEILLAN, *art.* de Durat, p. 4.-DE VIC, *art.* Bigot, p. 14-15.
de Marin-DU BOUZET, *art.* de Malvin, p. 16.
de Marlange-DE BOSREDON, *art.* de Durat, p. 12.
de Marle-DE BAR, *art.* de Coucy, 34.-DE BOVES-&-DE COUCY, *art.* de Coucy, p. 2. 3. 4. 5. 6. 7. 9. 10. 11. 13. 15. 30. 31. 32. 33.-DE BOURBON, *art.* de Coucy, p. 34.-DE GUINES, *art.* de Coucy, p. 28.-DE LUXEMBOURG, *art.* de Coucy, p. 34.-DE ROUCY, *art.* de Coucy, p. 2.
de Marly la Ville-DE HODIC, *art.* de la Marteliére, 3.-ROUILLÉ, *art.* de Caze, p. 6.
de Marmande-GILLIER, *art.* Aubert, 3.-DE VOYER, *art.* Aubert, p. 5.
des Marmeniéres-GARNIER, *art.* Sicard, p. 4.
de Marmier-CHALVET, *art.* Chalvet, p. 10. 11. 12.
de Marmont-DU RIEU, *art.* du Rieu, p. 1.
de Marnas-DE MILLE, *art.* de Fay, p. 3.
de Marne-la Maiſon-DE COURTELANCE-&-HOCART, *art.* Hocart, p. 3.
de la Marnotte-PETIT, *Additions & Corrections*, *art.* de Combles.
de Marolles-LE GOIX, *art.* Hocart, p. 7.
des Marolles-DE VILLETTE, *art.* de Villette, p. 8. 10.
de Maronville-YSNEL, *art.* Burin, 2.

de la Maroye-DE VERTHOLLET, *art.* de Reynaud, p. 3.
de la Marre-DE LA MOTTE, *art.* de Lorgeril, p. 5.
de Marſeille (*des Comtes*)-DE VINTIMILLE, *art.* Nicolay, p. 27.
de Marſillac-DE BONNERIE, *art.* Chalvet, p. 6.
de Marſon-BAUDOUIN, *art.* Hocart, 12.-DE FLEURY, *art.* Fleury, 9. 10.-LANGAULT, *art.* Loiſſon, 2.-LOISSON, *art.* Hennequin, 3. & *art.* Loiſſon, 2. 3.-MOREL, *art.* Hocart, p. 7.
de Marſy-D'URRE, *art.* de Riencourt, p. 18.
de Martainville-DE GAUDE, *art.* de Buiſſy, 3. & *art.* de Riencourt, p. 16.
de la Marteliére-DE LA MARTELIÉRE, *art.* de la Marteliére, p. 3.
de Marthehey-LE SEURRE, *art.* le Seurre, p. 1.
de Marthod-de Salin, *art.* de Montbel, p. 9.
de Martigny-GAUMER, *art.* de Villette, 3.-DE MONTPELLÉ, *art.* Gaulmyn, *art.* 5.-DE RUMIGNY, *art.* de Coucy, p. 26.
de Martigny (*le Seigneur*) *art.* de Brunes, p. 3.
de Martigues-DE LORRAINE, *art.* Bigot, p. 9.
de la Martinie-BARBARIN, *art.* Daſſier, p. 8.
de la Martiniére-DE MARLE, *art.* Thonier, 3.-TOURTIER, *art.* Bouvier, p. 3.
de Martiſay-DE MONTBEL, *art.* de Montbel, p. 19.
de Marveilhac (*Seigneurie*) } *Voyez* de
de Marveillac (*Seigneurie*) } Merveil-
de Marvelhac (*Seigneurie*) } lac.
de Marzac-DE ROLLAT, *art.* de Durat, p. 7.
du Mas-DE BEAUPOIL, *art.* de Beaupoil, 7. 8.-DE COFFIN, *art.* de Navier, 2.-DU GARREAU, *art.* de Beaupoil, 6. 7. & *art.* du Garreau, 3. & 5.-GAULMYN, *art.* Gaulmyn, p. 4. 5.-DE PUIGUION, (*Table Généalogique du nom* de Crugi.)
du Mas de Béliac-NICOLAY, *art.* de Nilay, p. 3.
du Mas de Cauſſé-DE MALVIN, *art.* de Malvin, p. 48.
du Mas de la Salle-DE SALIN, *art.* Verdelhan, p. 14.
du Maſbarteilh-DU GARREAU, *art.* du Garreau, p. 3. & 5.
de Maſcaras-DE BATZ, *art.* de Batz, 4.-DE LA CLAVERIE, *art.* de Malvin, 27. 40. DE LA LANNE, *art.* de Batz, p. 4.
de Maſclas-DE VILLARS, *art.* Chappuis, p. 4.
du Maſgranet-DE CORCORAL, *art.* de Gualy, p. 8.
de Maſinghuin-LE MERCIER, *art.* du Bois, p. 4.
de Maſmeau-MARBEUF, *art.* de Montbel, p. 14.
de Maſniéres-LE CARLIER, *art.* le Carlier, p. 2. 3. 4. 5.
de Maſrival-GODEFFRE, *art.* de Chalup, p. 5.
de Maſſevaques (dans les Cevennes)-DE GUALY, *art.* de Gualy, 5. 6. 7. 8. 9.-DE ROZEL, *art.* de Gualy,
de Maſſillargues (ville)-DE LOUET, *art.* de Caze, p. 7.
de Maſſilly-DE VAUCELLES, *art.* de Vaucelles, p. 1. 2.
de Mathas-DE BOURDEILLE, *art.* de Montbel, p. 20.
de Matry-HENNEQUIN, *art.* Hennequin, p. 2.
de Maubec-DE MAUBEC, *art.* de Montbel, p. 3.
de la Maublanche-DE BOURDICAUD, *art.* de Beaupoil, p. 7.
de Maubou-CHAPPUIS, *art.* Chappuis, p. 16.
de Maucartier-BASCHER, *art.* le Jeune de Créquy, p. 11.
de Mauchamps-DE CAZE, *art.* de Caze, 5. 7. Voyez auſſi les *Additions & Corrections*, *art.* de Caze.

de Maucomble-DE CAVELIER, *Additions & Corrections*, *art.* le Neuf.
de Maucreux-DE CERTULAS, *art.* de Riencourt, p. 10.
de Maugevel-DE CLERMONT-TONNERRE, *art.* de Batz-de Trenquelléon, 5.
de Mauléon-DE CHAMPAGNE, *art.* de Champagne, 10.-DE MARTINENGUE, *art.* de Champagne, p. 10.
de Maulévrier-DE BREZÉ, *art.* des Champs, p. 1.
de Maulgrey-DE RIENCOURT, *art.* de Riencourt, p. 6.
de Maumont-DE FONTANGES, *art.* de Malvin, 28. 30. 44.-DE MALVIN, *art.* de Malvin p. 32. 54.
de Mauny-le Repos-DE VERDELOT, *art.* de Champagne, p. 11.
de Maupas-DE MÉLET, *art.* de Mélet, 11. 12.-DU MESNILSIMON, *art.* Bigot, p. 16.-17.
de Mauperthuis-D'AVERHOULT, *art.* Hocart, 6.-DE CLÉRON, *art.* Hocart, 10.-DE MONTESQUIOU, *art.* Hocquart, p. 16.
de Maurage-MALAPERT, *art.* le Carlier, p. 2.
de la Maurie-CHALVET, *art* Chalvet, p. 4. 5. 6.
de Maurienne-DE LA CHAMBRE, *art.* de Montbel, p. 8.
de Maurin-DE VALIER, *art.* de Valier, p. 2. 3.
de Maurpart-MIOLLAIS, *art.* le Jeune de Créquy, p. 11.
de Mauſonville-DE REDON, *art.* de Redon, p. 6.-DE VESIN, *art.* de Redon, p. 4.
de Mauſſac-BADERON, *art.* de Chalvet, p. 17.
de Mauvers-DE RAPIN, *art.* de Mélet, 3.
de Maux-ALIXAND, *art.* de Saulieu, 4.
de Mayac-D'ABZAC, *art.* de Beaupoil, p. 8.
de Mayenne-DE SAVOYE, *art.* de Malvin, p. 26.
de Maynadié-DE MARTIN, *art.* du Rieu, p. 4.-DU RIEU, *art.* du Rieu, p. 4.
de Mazan-DU SAUZE, (*) *art.* d'Albertas, p. 2. (*) *Vraiſemblablement* de Sade.
de Mazargues-BONIFACE, *art.* d'Albertas, p. 4.
de Mazaugues-DE CASTELLANE, *art.* d'Albertas, p. 17.-DE THOMASSIN, *art.* de Geoffroy, p. 3.
du Mazeau-DE DURAT, *art.* de Durat, p. 7. 9. 10. 12.
du Mazel-DE FAYET, *art.* de Fayet p. 1. 2. 3.
du Mazelet-DE RAIMOND-*ou*-DE REIMOND-*alias*-REYMOND, *art.* Verdelhan, p. 16. 17.
de la Maziére-DE DURAT, *art.* de Durat, p. 12.
de Maziéres-DE GORDIÉGES, *art.* de Mélet, p. 3.-D'HÉBRARD, *art.* de Malvin, p. 28.
de Méas-DE BARJAC, *art.* de Nicolay, 2. & 3.-NICOLAY-&-DE NICOLAY, *art.* de Nicolay, p. 2. 3. 4. 5. 6. 7. 13. & *art.* de Sibert, p. 1.
de Meaux-DE BAR-DE BÉTHUNE-DE BOURBON, *art.* de Coucy, 34.-DE COUCY, *art.* de Coucy, 5. 6. 33. 34.-DE GUINES, *art.* de Coucy, p. 27.-DE LUXEMBOURG, *art.* de Coucy, p. 34.-DE MONTMIREL, *art.* de Coucy, p. 5.-DE VAUDETAR, *art.* Nicolay, p. 14.
de la Méhérie-DE LA MARTELIÉRE, *art.* de la Marteliére, p. 3. 4.
de Méheudin-DE VAUQUELIN, *art.* Trotterel, p. 1.
de Meignos-DE LA BORDE, *art.* de Valier, p. 7.
de Meillan-DE MONTLEZUN, *art.* de Malvin, p. 40.
de Meironne-DE CHAVAIGNAC, *art.* Chalvet, p. 8.
de Meirveis-DE SERRE, *art.* de Serre, 3.
de Mélet-DE MÉLET, *art.* de Mélet, p. 2. 3.
de Méligny-DE VASSAN, *art.* Hocart, p. 6.
de Mélizey-THÉVENIN, *art.* Burin, 3.
de Mellan-DE BARRAS, *art.* des Laurents, p. 5.

Digitized

de Melleville-LE DOULX, *art.* de Vergnette, p. 7.
de Melley-DU MOULIN, *art.* Trotterel, p. 4.
de Mello-DE NÉELLE, *art.* de Coucy, p. 29.
de Mellon-DE MELLON, *art.* de Durat, p. 11.
de Mels-DE BENNÉVENT, (*Table Généalogique du nom* de Crugi)-DE CRUGI, *art.* de Crugi, p. 3.
de Melun-FOUQUET, *art.* Bouvier, 2.
de Memegue-DE NAVIER, *Additions & Corrections*, *art.* de Navier.
de la Ménardais-DURAND, *art.* de Lorgeril, p. 9.
de Mendonniére-HILAIRE, *art.* Bigot, p. 4.
de Ménilles-LE SESNE, *art.* de Vergnette, p. 5.
du Menillet-BACHELIER, *art.* Burin, p. 3.
de Menneville-DAVY, *art.* le Roy-de Macey, p. 6.
de Menou-DE MENOU, *art.* de Montbel, p. 21.
de Menutz-DE COMBLES-&-THIÉRION, *art.* de Combles, p. 9.
de Méouille-D'AILHAUD, *art.* d'Ailhaud, 1. 2. 3. Voyez auſſi les *Additions & Corrections*, *art.* d'Ailhaud.
de Méraucourt-DE RAINEVAL, *art.* de Coucy, p. 30.
de Mercœur-DE LORRAINE, *art.* Bigot, p. 9.
de Méré-DU BOUEX, *art.* de Montbel, 19.-BROSSIN, *art.* Haincque, 2. & *art.* de Montbel, 18.-DE CONTY, *art.* de Montbel, 21.-DE MONTBEL, *art.* de Montbel, p. 20. 21.
de la Mérerye-DE LA MÉRERYE, *art.* de Vaucelles, p. 2.
de Méreville-DELPECH-&-DE LA TOUR-DU PIN, *art.* Bertin, p. 2.
du Merger-DE VILLERS, *art.* du Breuil, p. 4.
de Mérignac-DE CAHORS, *art.* de Jaubert, p. 4.
de Mérindol-BONNEAU, *art.* d'Albertas, p. 17.
de Merles-DE LA MYRE, *art.* de la Myre, 3. 4.-DE LA SERRE, *art.* de la Myre, p. 3.
de Merlet-D'EURRE, *Additions & Corrections*, *art.* Verdelhan.-DE MALVIN, *art.* de Malvin, 16. 18. 19. 20.-DE MORETON, *art.* Verdelhan, 20.-VERDELHAN, *art.* Verdelhan, p. 19.
du Merlet-MOLLES, *art.* de Claris, 4.
de Merlimont-DE FORCEVILLE, *art.* Vaillant, p. 7.
de Mérode-DE GAND, *art.* de Batz-de Trenquelléon, p. 6.
de Mérouville-VALÉE, *art.* Bigot, 5.
de Merreville-DE BEUSEVILLE, *art.* de Baillehache, p. 7.
de Merveillac-D'ANDUZE, *art.* Verdelhan, 2.-DESPINASSON-D'ESPINASSON-*ou*-DE SPINASSON, *art.* Verdelhan, 2. 5.-VERDELHAN, *art.* Verdelhan, p. 1. 2. 3. 4. 5. 6. 7. 8. 9. 10. 11. 12. 15.
de Mervelhac (*Seigneurie*). *Voyez* de Merveillac.
de Merville-DE BERNUY, *art.* de Chalvet, 16.-DE CHALVET, *art.* de Chalvet, 15. 16. 17.
de Méry-ſur Cher-DE BONNAUT, *art.* Bigot, 16-17.
de la Meſchenie-DU GARREAU-&-DE JOUSSINEAU, *art.* du Garreau, p. 6.
de Meſlay-DE BODINEAU, *art.* Bigot, 9.-MASSON, *Additions & Corrections*, *art.* Bigot.
de la Meſnais-DANGUY, *art.* Danguy, p. 2.
de la Meſnardiere-DE MONTBEL, *art.* de Montbel, 18. 19.-DE PRÉAUX, *art.* de Montbel, p. 19.
du Meſnil-LE BEL, *art.* de Buiſſy, p. 5. & *art.* Vaillant, p. 2.-DE BRUNES, *art.* de Brunes, p. 4.-DE BUISSY, *art.* de Buiſſy, p. 3. 4. 5. & *art.* Vaillant, p. 2.-DE COIFFART, *art.* de Champagne, p. 6.-DU RIEU, *art.* du Rieu, p. 1.

du Meſnil Adelée - LE NEUF, *art.* le Neuf, p. 8.
du Meſnil-Augrin-LE HÉRICY, *art.* de Villette, p. 1.
du Meſnil-la Cour-DE SOUFFLIER, *art.* de Montigny, p. 2.
du Meſnil-la Courdre - DE TORCY, *art.* de Champagne, p. 11.
du Meſnil-Gilbert - D'AURAY, *art.* de Chéverüe, p. 5.
du Meſnil-Gonfroy-D'ESCORCHES, *art.* Fouſteau, p. 3.
du Meſnil Rainfrain-GUÉROUT, *art.* de Baillehache, p. 5. *Voyez* du Meſnil Rainfroy.
du Meſnil Rainfroy : *Voyez* du Meſnil Rainfrain.
du Meſnil-Sarron - DE VILLETTE, *art.* de Villette, p. 8. 10.
de Meſnil - Toüe - DE CHÉVERÜE, *art.* de Chéverüe, p. 5. 6.
du Meſnil Touffray - DE LA LONGNY, *art.* le Neuf, p. 2. 3.
du Meſnil-Tournant-des CHAMPS, *art.* des Champs, p. 1.
du Meſnil-Varin - DES CHAMPS-&-COMPOINT, *art.* Hocquart, p. 15.
du Meſnil - Yvren-DE BUISSY, *art.* de Buiſſy, p. 4. 5. *Voyez* d'Yvren.
du Meſnillet - DE LA ROCQUE, *art.* de Chéverüe, p. 6.
de Meſniville-DE LESNERAC, *art.* le Neuf, p. 7.
de Meſſancouture-LE CARLIER, *art.* le Carlier, p. 1.
de Meſſemé - BLONDÉ, *art.* Aubert, p. 5.
de Meſſencourt (*le Sr*) *art.* de Malvin, p. 9.
de Meſſon-BOUROTE, *art.* Calabre, 1.
de Meſtiercelin-DE COMBLES-&-DE LA VEFVE, *art.* de Combles, p. 14.
du Metz-VATBOY, *art.* Marquet, p. 3.
du Metz-Romain-DE MORY, *art.* de la Myre, p. 4.
de Meuillon-BON, *art.* de Montbel, 10.
des Meulles-NAVIER, *art.* de Navier, p. 1. 2.
de Meure-DE ROUCY *dit* DU BOS, *art.* Hocart, p. 4.
du Meurtel - DE TRÉMEREUC, *art.* de Lorgeril, p. 10.
de Méximieux - MARESCHAL, *art.* de Montbel, p. 7. 9.
de Mézieres-DE BRENNE, *art.* le Jeune-de Créquy, 8.-LE MOINE, *art.* de Fleury, p. 6.
de Miannay-ROUSSEL, *art.* de Riencourt, p. 13.
de Middelbourg - DE GAND, *art.* de Batz-de Trenquelléon, p. 6.
de Migieu-DE MIGIEU, *art.* de Montbel, p. 9.
des Mignons - DE VANDIÉRE, *art.* de Champagne, p. 5.
de Migré-D'ABZAC, *art.* de Beaupoil, 8.-DE COUSDUN, *art.* de Chaſtellard, p. 7.
de Milan-VISCOMTY, *art.* de Montbel, p. 10.
de Milandres-DE SAUZAY, *art. Bigot*, p. 11.
de Milhau-DE BRUEYS, *art.* de Brueys, p. 5.
de Millieu-DE CORBEAU, *art.* de Galliffet, p. 14.
des Minots - BAILLOT, *art.* Rémond, p. 19.
de Mirabeau - DE BARRAS, *art.* de Riquéty, 8. 9. & 10.-DE GLANDEVÉS, *art.* de Riquéty, p. 7.-DE RIQUÉTY, *art.* d'Albertas, p. 9. & *art.* de Riquéty, p. 6. 7. 8. 13. 14. 15. 16. 17. 18. 19. 20.
de Mirabel - D'ARLENDE, *art.* de Claris, p. 1.
de Mirabel. *Voyez* de Mirabeau.
du Mirail - DU ROY, *art.* de Malvin, p. 18.
de Miramont - DE CASTET, *art.* de Falantin, p. 2.
de Mirande-DE MALVIN, *art.* de Malvin, p. 18. 19.
de la Mirande - DE CHABANOIS, *art.* Daſſier, p. 4.
de Mirebeau - DE BEAUFREMONT, *art.* de la Grange, p. 4.

de Mirebeau :

de Mirebeau : *Voyez* de Mirabeau.
de Mirebec - DE SARCILLY, *art.* le Neuf, p. 3.
de Mirebel-CHAPPUIS, *art.* Chappuis, p. 8. 19.-DE SAULX-TAVANNES, *art.* Chappuis, p. 19.-DE SAVOYE, *art.* Chappuis, p. 19.
de Mirel - HOCART, *art.* Hocart, p. 5.
de Miremond - DE CASTILLE, *art.* de Valier, p. 3.
de Mirepoix-DE BATZ, *art.* de Batz-de Trenquelléon, p. 4. - DE SÉRIAC, *art.* de Batz-de Trenquelléon, 1.
de Miribel - DE LOUAT, *art.* de Galliffet, p. 1. - DE MIRIBEL, *art.* de Montbel, p. 4.-DE MONTBEL, *art.* de Montbel, p. 6.
de Mirogis-PELET, *art.* Pelet, p. 1.
de Mirvault - D'AUXY, *art.* de Riencourt, p. 4.
de Miucens-AMABI-*ou*-AMALVIN, *art.* de Malvin, p. 1.
de Mizouard-DE POILVILLAIN, *art.* de Brunes, p. 4.
de Modéne - DE RÉMOND, *art.* d'Albertas, p. 16.
des Mœurs - DE CHAMPAGNE, *art.* de Champagne, p. 9. 10.
de Moidré - TARDIF, *art.* le Roy-de Macey, p. 7.
de Moiron-DE FLEURY, *art.* de Fleury, p. 5.
de Moiſac - DE SÉVERAC, *art.* de Meynier, p. 6.
de Moiſmont - DE BEAUVARLET, *art.* Vaillant, p. 3.
de Moiſſet-Roux, *art.* Gaulmyn, p. 7.
de Moiſy - CLÉRON, *art.* Hocart, 10.
de Molans - D'URRE, *art.* de Galliffet, p. 5.
de Moleges-DE ROUX, *art.* de Gantés, p. 5.
de Molembais - DE CROY, *art.* de Coucy, p. 14.
de Moliere-RAMEY, *art.* Ramey, p. 2.
de Moligny-BOURGEVIN, *art.* Bourgevin, p. 3. - PARÉ, *art.* Bourgevin, p. 1.
des Molles - DU NOGUIER, *art.* Verdelhan, p. 17. - VERDELHAN, *art.* Verdelhan, p. 12. 13. 14. 15.
de Mommuy - DE LÉAUMOND, *art.* de Malvin, p. 41.
de Monbaillon - GAULMYN, *art.* Gaulmyn, p. 11. 13.
de Monbalen - DE MÉLET, *art.* de Mélet, p. 4.
de Monbron - DU PIN, *art.* Daſſier, p. 9.
de Monby-DU BOIS, *art.* de Coucy, p. 19.
de Monceaux-ROUSSEL, *art.* de Riencourt, p. 13.
de Moncetz-DU COURTIL, *art.* de Coucy, 18.-DE PINTEVILLE, *art.* Hocart, 6. & *art.* Loiſſon, p. 1.
de Monchaſteaux-CHABANIER, *art.* de Beaupoil, p. 6.
de Monchaulx - DE WAULT, *art.* de Riencourt, p. 7.
de Monchy-DE BOURNEL, *art.* de Flécelles 8.-DE CRÉVANT, *art.* Burin, 2.-DE MONCHY, *art.* du Breuil, 7.
de Monchy St Eloy-POTERAT, *art.* Poterat, p. 5.
de Monclar - D'ALLEMAIGNE, *art.* de Durat, p. 12.
de Moncontour-DE VABRES, *art.* le Jeune-de Créquy, p. 9.
de Moncourneil-DE SÉDILHAC, *art.* de Malvin, p. 36.
de Mondeſir-DE PERCY, *art.* du Rieu, p. 3.
de Mondeville-DE BAILLEHACHE, *art.* de Baillehache, p. 12.
de Mondon - POT, *art.* de Montbel, p. 13.
de Mondragon - DU PUICH, *art.* Vaillant, p. 5.
de Mondreville-DE L'ESTANG, *art.* de Vergnette, 5.-DE GUÉRARD, *art.* de Vergnette, 5.-DE VERGNETTE, *art.* de Vergnette, p. 5.
de la Mondrouziére - FOUSTEAU, *art.* Fouſteau, p. 2.
de Monſa. *Voyez* de Montſa.
de Monſauxel - DE SONS, *art.* de Riencourt, p. 11.

Digitized by Google

de Monferrant (*le Marquis*) *art.* de Malvin, p. 19.
de Monfrin (*le Marquis*) *art.* de Malvin, p. 12.
de Mongé-Monachi, *art.* de Malvin, p. 48.
de Mongon-de Beauverger, *art.* Chalvet, p. 8.
de Monhérein-de Lauris, *art.* des Laurents, p. 9.
de Monillart-Sourdeau, *art.* du Bois, 4.
de Monmorin-de la Tour-du Pin, *art.* Bertin, p. 2.
du Monnac-de Tauriac, *art.* de Gualy, p. 4.
de Monon-de Batz, *art.* de Batz-de Trenquelléon, p. 2.
de Monpéron-Chappuis, *art.* Chappuis, p. 10.
de Monplaiſir-de Colnet, *art.* de Colnet, p. 2.
de Monrecour-du Rieu, *art.* du Rieu, p. 2. 3.
de Mons-Dragon, *art.* du Bois, 4.
du Monſaux-le Normant, *art.* Cromot, p. 2.
de Monſilly-Simon, *art.* Simon, p. 4.
de Monſivry-de la Loëre, *art.* de la Loëre, p. 1.
de Monſſures-de Monssures, *art.* de Riencourt, 7.-de Sévemond, *art.* de Riencourt, p. 8.
de Monſteroux-de Corbeau, *art.* de Galliffet, p. 14.
de Monſtrecourt-de Hertaing, *art.* le Carlier, p. 2.
de Montabbé-le Grand, *art.* de la Marteliére, p. 2.
de Montaclar-Cellard, *art.* d'Argoud, p. 3.
de Montagnac-de Crozat, *art.* de de Gualy, 7.-de Gualy, *art.* de Gualy, 8.-du Puy, *art.* de Malvin, p. 34.
de la Montagne-Hay, *art.* le Roy-de Macey, 7.-de Pontevés, *art.* de Gantés, p. 6.
des Montagriers-du Puy, *art.* de Chalup, p. 4.
de Montagu-Brachet, *art.* du Breuil, p. 2.
de Montagudet-de Montagudet, *art.* de Malvin, p. 21.
de Montaguillon-de Coucy, *art.* de Coucy, p. 7.
de Montagut-des Laurents, *art.* des Laurents, 6.-de Valier, *art.* de Valier, p. 2. 3.
de Montaigu-Hüe, *art.* de Brunes, 6.
de Montaigu en Laonnois-de Boves-&-de Coucy-&-de Montaigu, *art.* de Coucy, p. 3.
de Montal-d'Albignac, *art.* de Gualy, p. 8.
de Montalambert-de Trion, *art.* de la Grange, p. 3.
de Montalin-Brisson, *art.* de Saulieu, p. 3.
de Montanégues-d'Eurre, *Additions & Corrections, art.* Verdelhan.-de Moreton, *art.* Verdelhan, 20.-Verdelhan, *art. Verdelhan*, 19.
de Montaney-Mareschal, *art. de* Montbel, p. 7.
de Montarfier-Montillet, *art.* de Montillet, p. 4.
de Montarnaud-de Cabrol, *art.* de Gualy, p. 8.
de Montaſet. *Voyez* de Montazet.
de Montaſtruc-de Montlezun, *art.* de Malvin, p. 26.
de Montauban-Bon, *art.* de Montbel, p. 10.
de Montaubert-des Champs, art. des Champs, p. 7. 8.
de Montaut-de Batz, *art.* de Batz, 4.-de la Lande, *art.* de Chambre, 3.-de Voisins (*Table généalogique du nom* de Crugi.)
de Montaux-de Manent, *art.* de Chaſtellard, p. 11.
de Montauzet, *voyez* de Montazet.
de Montauzin-de Montullé, *art.* d'Albertas, p. 12.
de Montayet, *voyez* de Montazet.
de Montazet-de Malvin (*), *art.* de Malvin, 6. 7. 8. 9. 10. 12. 13. 16. 20. 21. 22. 23. 24. 25. 26. 27. 28. 29.

Digitized by Google

30. 31. 32. 33. 34. 35. 36. 38. 40. 44. 45. 47. 48. 49. 50. 51. 54.-DE MONTPEZAT, *art.* de Malvin, 6. 20. (*) *Voyez dans la Table des noms de Famille les différentes manieres dont ce nom eſt ortographié.*
de Montbas-BARTHON, *art.* du Breuil, 2.
de Montbayeux-COÜET, *art.* Haincque, p. 2.
de Montbeau-D'ARQUIER, *art.* de Caze, p. 4.
de Montbel-BON-&-DE COLIGNY, *art.* de Montbel, 10.-DE MONTBEL, *art.* de Montbel, p. 1. 2. 3. 4. 5. 6. 7. 8. 9. 10. 11.
de Montberchis-DE MONTIGNY, *art.* de Montigny, p. 2.
de Montbertran-DE LA MARTELIÉRE, *art.* de la Marteliére, p. 2.
de Montbijoux-DE GALLIFFET, *art.* de Galliffet, p. 9. 10. 11.
de Montbléru-DE CHAMPAGNE, *art.* de Champagne, p. 12.-DE VERDELOT, *art.* de Champagne, p. 11.
de Montbonoud-DE MANTIN, *art.* de Nicolay, p. 6.
de Montbrand-DE RÉVILLIASC, *art.* de Révilliaſc, p. 5. 7. 8. 9. 10.
de Montbreton-MARQUET, *Additions & Corrections, art.* Marquet.
de Montbriſon-DE LA MYRE, *art.* de la Myre, p. 3.
de Montbron-FOUGERET, *art.* Fougeret, 1.
de Montbrun-DE COQUET, *art.* de Coquet, p. 3.-DE MANTIN, *art.* de Nicolay, p. 6.
de Montcalm-DE NICOLAY, *art.* de Nicolay, p. 8. 9.
de Montchal-BARENTIN, *art.* Bertin, 5.
de Montchâlon-DE MONTCHÂLON, *art.* de Coucy, p. 9.
de Montchâlons-DE CAZE, *art.* de Caze, p. 5. 7: Voyez auſſi les *Additions & Corrections, art.* de Caze.
de Montchaulon-DE COUCY, *art.* de Coucy, p. 7.
de Montchenin-CATHERINOT, *art.* Bigot, p. 16.-17.
de Montchenu-D'HAUTERIVE-*ou*-DE CHASTELLARD, *art.* de Chaſtellard, p. 5.-DE MONTCHENU, *art.* de Chaſtellard, p. 3.
de Montchevillion-DE COUCY, *art.* de Coucy, p. 13. 15.
de Montchouet-DU BOIS-&-DE COUCY, *art.* de Coucy, p. 19.
de Montclar-DE LA FARE, *art.* de Nicolay, p. 7.
de Montclus-DE MONTCAMP, *art.* de Nicolay, p. 5.
de Montcornet-DE COUCY, *art.* de Coucy, p. 31. 33.
de Montdoubleau-DE BOURBON, *art.* de Coucy, p. 34.-DE FLANDRES, *art.* de Coucy, p. 33.
de Montdragon-DE CAVAILLON, *art.* de Nicolay, p. 6.
de Monteil-ADÉMAR, *art.* de Malvin, p. 2.-DE BEAUFORT, *art.* de Durat, p. 10.-DE FIEUBET, *art.* Nicolay, p. 23.
du Montelier-BON, *art.* de Montbel, p. 10. & *art.* de Montillet, p. 2.-CHARPIN, *art.* de Montillet, p. 2.-DE CHIEL, *art.* de Montbel, p. 9. & *art.* de Montillet, p. 2.-DE COLIGNY, *art.* de Montbel, p. 10. & *art.* de Montillet, p. 2.-DE MONTBEL, *art.* de Montbel, p. 6. 7. 8. 9. 10. & *art.* de Montillet, p. 2.-DU MONTELIER, *art.* de Montillet, p. 2.-DE VILLARS, *art.* de Montbel, p. 6. & *art.* de Montillet, p. 2. *Voyez* du Montilier & de Montillet.
de Montelon-DE RIENCOURT, *art.* de Riencourt, p. 14. 19.
de Montenay-LE NEUF, *art.* le Neuf, p. 5. 6. 7. 8. *Voyez* de Vénoix.
de Montenoy-DE GRAND, *art.* de Combles, p. 5.
de Monteſquieu-D'OSSUN, *art.* Bertin, 2. & *art.* Hocquart, p. 16.
de Monteſquiou-DE MONTESQUIOU, *art.* Hocquart, p. 16.
de Monteſſart-ESTIÉVRE, *art.* Eſtiévre, p. 1. 3. 4. 5. *Voyez* de Monteſſeau.

de Monteſſeau-Estiévre, *art.* Eſtiévre, p. 5. *Voyez* de Monteſſart.
de Montézan-Cachet, *ar.* Chappuis, 8.
de Montezet, *Voyez* de Montazet.
de Montfa-de Toulouse, *art.* de Malvin, p. 46. 47. *Voyez* de Monfa.
de Montfalcon-de Bordes, *art.* de Bordes, p. 4.
de Montfeloux-de Chaussecourte, *art.* de Durat, p. 9.
de Montfermeil-Hocquart, *art.* Hocquart, p. 15 & 16.
de Montfort-d'Abon, *art.* de Révilliaſc, 10.-d'André, *art.* d'André, 2. 3. 8.-Thiſaine, *art.* le Jeune-de Créquy, p. 5.
de Montgardin-de Révilliasc, *art.* de Révilliaſc, p. 10.
de Montgaugier-de Ste Maure, *art.* de Montbel, p. 8.
de Montgaultier-de Sarcilly, *art.* le Neuf, p. 3.
de Montgela-des Amblards, *art.* de Montbel, p. 9.
de Montgeorges-Gaulmyn, *art.* Gaulmyn, p. 2. 3. 5.
de Montgéroult-d'Ailly, *art.* de Riencourt, p. 14.
de Montgiroux-de Vendeuil, *art.* de Champagne, p. 18.
de Montgobert-de Joyeuse, *art.* de Riencourt, p. 11.
de Montgond-de Mairy, *art.* Hocart, p. 3.
de Montgoubert-de Baillehache, *art.* de Baillehache, 4.-de Marcouville, *art.* de Baillehache, 4.
de Monthévreux-Coillot, *art.* de Caze, p. 6.
de Monthézon-de Courtaryel, *art.* le Roy-de Macey, p. 5.
de Montjaux-de Prevenquiéres, *art.* de Malvin, p. 50.
de Montiéres-de Charron, *art.* de Sibert, 3.-de Sibert, *art.* de Payan, 6. & *art.* de Sibert, p. 218.
de Montiers-Formé, *art.* de Riencourt, 7.-de Thibeauville, *art.* du Breuil, p. 7.
de Montigni-le Doux, *art.* d'Auber, 5.
de Montigny-de Champagne, *art.* de Champagne, 8.-Deu, *art.* Hocart, 11.-de Montigny, *art.* Marquet, 3.-de la Motte, *art.* de Riencourt, p. 7.
du Montilier-de Bolomier, *art.* de Montillet, 2. *Voyez* du Montelier & de Montillet.
de Montillet-de Grenaud-de Matafelon-de Montfalcon-de Montferrand-&-Montillet, *art.* de Montillet, 2.-de Toquet, *art.* de Montillet, 2. *Voyez* du Montelier & du Montilier.
de Montjoux-de Vesc, *art.* Nicolay, 10. *verſo.*
de Montjoye-d'Auray, *art.* de Chéverüe, p. 5.
de Montivrault-Bouvier, *art.* Bouvier, p. 2. 3.
de Montjuſtin-Ailhaud, *art.* d'Ailhaud, p. 4. 5.
de Montjuttin-de Magnoncourt, *art.* de Navier, p. 4.
de Montlaur-de Serre, *art.* de Serre, 3.
de Montlebour-le Blanc, *art.* de Fayet, p. 3.
de Montlevart-le Roy, *art.* le Roy-de Macey, p. 1. 3.
du Montléveſque-des Champs, *art.* des Champs, 3. 5. 6. 8.-de la Mare, *art.* des Champs, p. 2. 3.
de Montloüet-de Brunes, *art.* de Brunes, 1. 2. 3. 4. 5. 6. 7.-de Bullion, *art.* Poterat, 2.-de Montloüet, *art.* de Brunes, p. 1. 2. 3.
de Montloup-Ramey, *art.* Ramey, 2.
de Montlupt-de Jarrige, *art.* du Garreau, 5.
de Montmagny-Huault, *art.* de Riencourt, p. 20.
de Montmarte (*le Comte*), *art.* de Payan, p. 2.
de Montmaur-d'Agoult, *art.* de Nicolay, 8.
de Montmégin-de Broux, *art.* Chapuis, p. 17.
de Montméja-du Rieu, *art.* du Rieu, 2.
de Montméliant-

de Montméliant-LE BOUTEILLER, *art.* de Coucy, p. 27.
de Montmiral-DE LANGES, *art.* de Galliffet, 7. & *art.* de Sibert, p. 2.
de Montmirel-DE COUCY, *art.* de Coucy, 6. 29. 30. 31.-DE GUINES, *art.* de Coucy, 28.-DE MONTMIREL, *art.* de Coucy, p. 5.
de Montmorency-DE MONTMORENCY, *art.* de Coucy, p. 27.
de Montmorillon-BRUNET, *art.* de Caze, p. 6.
de Montmorin-DE MONTMORIN, *art.* Chalvet, p. 8.
de Montmort-RÉMOND, *art.* Rémond, p. 16.
de Montorne-DE MONTULLÉ, *art.* d'Albertas, p. 15.
de Montorzin-ASSALIN, *art.* de Fay, p. 4.
de Montoumar-DE MALLERET, *art.* de la Pivardiére, p. 3.
de Montpellier-DE MONTPELLIER, *art.* des Laurents, 1.-DE ROL, *art.* de Chambre, p. 4.
de Montpezat-DE MONTPEZAT, *art.* de Malvin, 6. 21.-DE SAVOYE, *art.* de Malvin, 7.-DE TRÉMOLET, *art.* de Nicolay, p. 8.
de Montplacé-DE MONTPLACÉ, *art.* le Jeune-de Créquy, p. 10.
de Montplaiſir-DE REDON, *art.* de Redon, 9. 10. 11.-DE RODIS, *art.* d'Albertas, 11.-SAUNIER, *art.* de Beaupoil, p. 8.
de Montpreuil-FOUGERET, *art.* Fougeret, p. 1.
de Montravel-D'AUZON, *art.* Chalvet, p. 6.
de Montréal-DU GLAS, *art.* de Montillet, 8.-THONIER, *art.* Thonier, p. 2.
de Montreau-DELPECH, *art.* Bertin, 3.
de Montreddes-DE COUBRET, *art.* de Reynaud, p. 3.
de Montredon-DE SERRE, *art.* de Serre, p. 3.
de Montreix-CHALVET, *art.* Chalvet, p. 12. 13.
de Montreuil-DE DAMPMARTIN, *art.* de Coucy, 6.-PRÉVOST, *art.* Prévoſt, p. 1.
de Montreuil-Bellay-DE COSSÉ, *art.* Hocquart, p. 16.
de Montrichard-DE MONTRICHARD, *art.* de Meynier, p. 5.
de Montrollet-DREUX, *art.* de Montbel, p. 19.
de Montromand-CHAPPUIS, *art.* Chappuis, p. 18.
de Montrond-D'APCHON, *art.* Chalvet, 11.
de Montroux-DE MAGNIN-*alias*-DE MANIN, *art.* de Payan, 4. 7.
de Montroyer-PARISOT, *art.* Pariſot, p. 1. 2.
de Monts-DE BEAUNE, *art.* de Reynaud, 7.-DE REYNAUD, *art.* Chappuis, 16. & *art.* de Reynaud, p. 6. 7. 8. 9.
de Montſaintpére-MARQUET-&-PARIS, *art.* Marquet, p. 3.
de Montſallez-DE BALLAGUIER, *art.* Chalvet, p. 3.
de Montſerein-DE CASTELLANE, *art.* des Laurents, 9.-DES LAURENTS, *art.* des Laurents, 9. 10.-DE LAURIS, *art.* des Laurents, p. 9.
de Montvert-D'ANDRÉ, *art.* d'André, p. 8. *Voyez* du Pont de Montvert.
de Montviel-DE VASSAL, *art.* de Malvin, p. 27.
de Montuzet, *voyez* de Montazet.
de Monvirac-*alias*-de Monviral-DE MALVIN, *art.* de Malvin, 4. 5. 50.
de Morambert-LE GOIX, *art.* Hocart, p. 7.
de Moranges-DE FEIDIT, *art.* de Durat, p. 5.
de Morans-DE CORBEAU, *art.* de Galliffet, p. 14.
de Moranville-CONSTANT, *art.* Hocart, p. 2. 3.
de Moras-D'ARGOUD, *art.* d'Argoud, 3.-FREMYN, *art.* Fremyn, 3.-D'HAUTERIVE-*ou*-DE CHASTELLARD, *art.* de Chaſtellard, p. 5.
de Morencey-BERTIN, *art.* Bertin, 3.

de Moret-du Bec-&-de Bueil, *art.* Nicolay, p. 22.
di Moretta, *id eſt* de Morette-Solar-*ou*-Solaro, *art.* de Malvin, p. 54.
de Morges-Roux-Deageant, *art.* de Chaſtellard, p. 10.
de Morgny-de Montchâlon, *art.* de Coucy, p. 9.
de Moriés-de Chailan, *art.* de Liſle, 3.
de la Moriniére-le Févre, *art.* le Jeune-de Créquy, 8.-le Jeune, *art.* le Jeune-de Créquy, p. 7. 8.
de Morinvilliers-de Coucy, *art.* de Coucy, p. 9. 10.
de Morionvilliers-de Combles, *art.* de Combles, 13. 14.
de Mormés-de Barbotan, *art.* de Malvin, p. 41.
du Mornay-de Geneve, *art.* de Montbel, p. 6.
de Morogues-Bigot, *art.* Bigot, 1. 2. 6. 9.-du Mesnilsimon, *art.* Bigot, 16-17.
de Moromaiſnil-de Buissy, *art.* de Buiſſy, p. 7.
de Morſains-de Champagne, *art.* de Montigny, p. 2. *Voyez* de Morſins.
de Morſant-Vaillant, *art.* de Flécelles, p. 1.
de Morſins-de Champagne, *art.* de Champagne, p. 6. 7. 8. 12. 14. 15. 16. *Voyez* de Morſains.
de Mortagne-de Mortagne, *art.* de Coucy, p. 7.
de Mortaigne ſur l'Eſcaut-de Coucy, *art.* de Coucy, p. 31.
de Mortaignes-de Beauvais, *art.* de Coucy, p. 24.
de Mortaray-de Grenaud, *art.* de Montillet, 4. 6.-de Montillet, *art.* de Montillet, p. 7.
de Mortemart-de Rochechouard, *art.* Nicolay, p. 24.
de Mortemer-Taveau, *art.* de Montbel, p. 16.
de la Mortmartin-de Conty-&-de Montbel, *art.* de Montbel, p. 21.
de Morville-de Goulaines, *art.* de Baillehache, p. 12.
de Morvilliers-de Riencourt, *art.* de Riencourt, p. 8.-Taverne, *art.* Cappy, p. 3.
de Mory-de Flécelles, *art.* de Flécelles, p. 6.
de Moſnay-Bigot, *art.* Bigot, 2. 10.
de la Mothe-de Batz, *art.* de Batz, 1. 2. 3.-Clémentis, *art.* de Mélet, 4.-de Crugi, (*Table Généalogique du nom* de Crugi).-de Guislain, *art.* de Guiſlain, 2. 3.-de Lisle, *art.* de Malvin, 50.-de la Myre, *art.* de la Myre, 5. 6.-Poterat, *art.* Poterat, 3. 4. 5.-de Salignac, *art.* de Malvin, 38.-de la Serre, *art.* de Champagne, 6.
de la Mothe d'Agre-de Lisle, *art.* de Malvin, p. 45. *Voyez* de la Motte-d'Agre.
de la Mothe-d'Ahuis-le Compasseur, *art.* le Compaſſeur, p. 3. 4.
de la Mothe Caſtillonnes-de Gironde, *art.* de Mélet, p. 4.
de la Mothe-Fénelon-de Salignac, *art.* de Malvin, p. 38.
de la Mothe-Séguier-Miri, *art.* de la Myre, 2.-de la Myre, *art.* de la Myre, p. 3. 4. 5.
de la Mothe-Souveraine-de Malvin, *art.* de Malvin, p. 38.
de la Mothe-Thurey-du Bourglabé, *art.* Poterat, 2.-Poterat, *art.* Poterat, 2. 3. *Voyez* de Thurey.
de la Motte-de Bacalan, *art.* de Mélet, 10.-Barentin, *art.* Bertin, 5.-Bertrier, *art.* de Bordes, 3.-Bigot, *art.* Bigot, 8.-du Bois, *art.* du Bois, 3.-Bouvier, *art.* Bouvier, 2. 3. 4.-du Breuil, *art.* du Breuil, 1.-de Bridier, *art.* de Malvin, 34.-des Champs, *art.* des Champs, 5.-le Chevalier, *art.* de Baillehache, 2.-de Coucy, *art.* de Coucy, 23.-Estiévre, *art.* Eſtiévre, 1.-Falantin, *art.* de Falantin, 2.-de Forges, *art.* de Champagne, 6.-Hennequin, *art.* Hennequin, 3.-Hocquart, *art.* Hocquart, 17. 18.-de Lestre, *art.*

Digitized by Google

de Malvin, 54. - DE MALVIN - & - DE MONTAZET, *art.* de Malvin, 45. 46. 50. - DE LA MOTTE, *art.* du Breuil, 6. - DE PAYAN, *art.* de Payan, 2. 3. 4. - DE PINTEVILLE, *art.* Loiſſon, 1. - DES PRETZ, *art.* du Bois, 5. - DE LA RÜE, *art.* de Riencourt, 8. - DE Sᵗ REMY, *art.* de Riencourt, 10. - DE SALIGNAC, *art.* de Malvin, 11. - THÉRI, *art.* de Riencourt, p. 22.

de la Motte-d'Agre - DE LISLE, *art.* de Malvin, p. 12. *Voyez* de la Mothe d'Agre.

de la Motte-Aubert-DE VILLETTE, *art.* de Villette, p. 8. 10.

de la Motte-Bacons - BIGOT, *art.* Bigot, p. 7.

de la Motte-Bouron - BOUVIER, *art.* Bouvier, p. 2. 3.

de la Motte-Chalencon-DE LA MORTE, *art.* de Chaſtellard, p. 11.

de la Motte de Drouge - LAISNÉ, *art.* de Villette, p. 2.

de la Motte lez Francqueville - DE COUCY, *art.* de Coucy, p. 13.

de la Motte - Poirier - BOUVIER, *art.* Bouvier, p. 1. 2.

de la Motte-Sᵗ Jean - DE COLIGNY, *art.* de Durat, p. 4.

de la Motte-Tenance-DE COMBLES, *art.* de Combles, p. 14.

de la Motte - Vergonville - BOUVIER, *art.* Bouvier, p. 1. 2. 3.

de la Motte-Villebret - DE LA MOTTE, *art.* Gaulmyn, p. 12.

de la Motte lez Voulpaix - DE COUCY, *art.* de Coucy, p. 13. 15.

de la Motterie - DE LANNOY, *art.* du Bois, p. 2.

du Mottey-BODIN, *art.* de Lorgeril, p. 2.

de Mouans-DE GRASSE, *art.* de Liſle, p. 3. 4.

de la Movardrie-DU BOIS, *art.* du Bois, p. 7.

de la Mouche-Buleux-BAIL, *art.* de Riencourt, p. 16.

de Mouchery-FREMYN, *art.* Fremyn, p. 7.

de la Mouchetiére - MOUCHET, *art.* Fouſteau, p. 3.

de Mouchon-DE BARBAROUX, *art.* de Geoffroy, p. 2.

de Moucy - le Neuf-LE BOUTEILLER, *art.* de Coucy, p. 27.

de Moulais-DE DREUILLE, *art.* Gaulmyn, p. 9.

du Moulin-Robert-SAVARY, *art.* de Montbel, p. 20.

de la Mouline-GOUGNON, *art.* Bigot, p. 14-15.

du Moulinet-SECART, *art.* le Jeune-de Créquy, p. 5.

de Moullins-DE JUPILLES, *art.* de Vaucelles, p. 3.

de Moulon-DE BEAUHARNOIS, *art.* Bouvier, p. 3. 4.

du Moult-LE JEUNE, *art.* le Jeune-de Créquy, p. 7. 8.

de Mouſſay-D'OUTRELEAU, *art.* Daſſier, p. 8.

de Mouſſy-FAGNIER, *art.* Hennequin, p. 5.

du Mouſtier-SIMON, *art.* Simon, p. 2.

de la Moutade-D'ALLEMAIGNE, - & - DE DURAT, *art.* de Durat, p. 12.

du Moutet-DE LA MYRE, *art.* de la Myre, p. 3.

de Moyen-DE SABREVOIS, *art.* Hennequin, p. 4.

de Moyrieres-DE CALVET, *art.* Vetdelhan, p. 2.

de la Muce-DE BRULLON, *art.* de Brunes, p. 2.

de Murailles-DE BACALAN, *art.* de Mélet, p. 10.

de Murat - DE LA GRANGE, *art.* de la Grange, 3. - DE LOUET, *art.* de Brueys, 6. 10. & *art.* de Caze, 6. - DE TÉRAULES, *art.* de Reynaud, 6. - VIDAUD, *art.* Rémond, p. 17.

de la Mure-DE BARONAT, *art.* de Fay, 2. - DE BOURGUIGNON, *art.* de Caze, 9. - DE BUISSIÉRE, *art.* d'Albertas, p. 9.

de Mures-DE MONTALEMBERT, *art.* de Malvin, p. 39.
de Murinais-DU PUY, *art.* de Chaſtellard, p. 7.
des Murs-DE RONDIER, *art.* de Lorgeril, p. 7.
de Muſcourt-HOCQUART, *art.* Hocquart, p. 13.
de Muſquadet-DE BAVOLIER, *art.* de Malvin, p. 42.
de la Muſſardiére-BOUVIER, *art.* Bouvier, p. 2.
de Muſſart-DU VAL, *art.* Rémond, p. 8.
de Muſſet-AUZANEAU, *art.* de Malvin, p. 28.
de Muſſuot-RÉMOND, *art.* Rémond, 2.
de Myel-DE MYEL, *art.* de Durat, p. 8.
de Myolans-DE MITTE, *art.* de Fay, 2.
de Myon-DE BANCENEL, *art.* de Payan, p. 6.

N.

de NAges-D'AZÉMA-*ou*-D'AZÉMAR, *art.* de Malvin, 46.-DE ROCHEMORE, *art.* de Riquéty, p. 18.
de Naillac-FOUCAUD, *art.* du Breuil, p. 2.
de Naives-DE COMBLES, *art.* de Combles, p. 1. 3. 4. 5. 6. 8. 9.
de Namps-au-Mont-DE BOURNEL, *art.* de Riencourt, p. 5.
de Namur-DE GUINES, *art.* de Coucy, 6. 27.-DE NAMUR, *art.* de Coucy, p. 2. 4.
de Nan-DE MOUSTIER, *art.* de Meynier, p. 4.
de Nançay-DE LA CHATRE, *art.* Nicolay, p. 26.
de Nantas-BERNOU, *art.* Chappuis, 16.
de Nanteüil-D'ASPREMONT, *art.* Hocart, 2. & *art.* de Coucy, 13.-D'ESTRÉES, *art.* des Laurents, p. 10.
de Nanteuil-la Foſſe (*le Seigneur*) *art.* de Coucy, p. 25.
de Nantoüillet-LUILLIER, *art.* Nicolay, 13.-LE MEUSNIER, *art.* Cappy, 3.
de Narbonne-CHAUVELIN-&-DE LA PIVARDIÉRE, *art.* de la Pivardiére, p. 3.
de Naſtrac-CHALVET, *art.* Chalvet, p. 10. 11. 12.
de Nattage-BON-&-DE COLIGNY, *art.* de Montbel, 10.-DE DARBONNAY, *art.* de Montbel, 9.-DE GROLÉE, *art.* de Montbel, 9. 10.-DE MONTBEL, *art.* de Montbel, p. 6. 8. 10.
de Navarre-D'ALBRET-&-DE BOURBON, *art.* de Coucy, 34.-LE BOURGEOIS, *art.* de Baillehache, p. 9.
de Naves-DE LA GARDE, *art.* de Brueys, 12.-DE RÉNIAULME, *art.* le Carlier, p. 2.
de Navingues-TENON, *art.* de Saulieu, p. 2.
de la Nauſe-CHANDRIER, *art.* de Malvin, p. 15.
de Neauville-HUREL, *art.* le Neuf, 4.
de Nedde-GARAT, *art.* de la Grange, 3.
de Neigreaux-DE RIQUÉTY, *art.* de Riquéty, p. 6. 9.-10. 11.-12. 13. 19. & 20.
de Nellette-D'IMBLEVAL, *art.* de Riencourt, p. 13.
de Néoulles-D'ALLARD, *art.* de Gantès, p. 6.
de Nepcy-DE VAUQUELIN, *art.* Troterel, p. 1.
de Nérac-D'ALBRET, *art.* de Malvin, p. 12.
de Nerciac-DE BORDES-&-DE GRENAUD, *art.* de Bordes, p. 3.
de Néreſtaing-DE NÉRESTAING, *art.* Chappuis, p. 12.
de Néronde-DU LIEU, *art.* Chappuis, p. 8. *Voyez* de Neyrond.
de Ners-ALBERTAS-&-D'ALBERTAS, *art.* d'Albertas, p. 5. 8. 9. 11. 12. 14. 15.
de Nervieux-CHAPPUIS-&-PHELYPEAUX, *art.* Chappuis, p. 13.
de Neſle-DE BAUDEMENT-&-DE DREUX, *art.* de Coucy, 4.-DE STE MAURE, *art.* de Montbel, p. 8.
de Neubourg-COURTIN, *art.* Chappuis, p. 11.
de Nevers-DE BOURGOGNE, *art.* de Coucy, 6. 33.-DE CLEVES, *art.* Bigot,

got, 3. 4.-DE DREUX, *art.* de Coucy, p. 4.
de Neufbourg-LE BIGOT, *art.* Bigot, p. 9. 10.
de Neufchaſtel-LE CARLIER, *art.* le Carlier, p. 3. 4. 5. 6.
de la Neufville-BURIN, *art.* Burin, 2. 5. 6.-DE MONTEJEAN, *art.* Burin, 2.-LE QUIEN, *art.* le Quien, p. 1. 2. 3. 4.
de Neüilly-DE CHAVIGNY, *art.* de Champagne, p. 12.
de Neuvilher en Argonne-DE FLEURY, *art.* de Fleury, p. 10.
de Neuville-DE CARPENTIN, *art.* de Buiſſy, 5.-DE COMBLES, *art.* de Combles, 5.-LANGLOIS, *art.* de Combles, 5.-RICHER, *art.* le Jeune-de Créquy, 11.
de Neuville (en Laonnois)-DE COUCY-&-LE MERCIER, *art.* de Coucy, p. 9.
de la Neuville-DE BELLEFORIERE, *art.* de Coucy, 11.-DU BLAISEL, *art.* de Riencourt, 11.-DE RIENCOURT, *art.* de Riencourt, p. 25.
de la Neuville-lès-Vuaſigny-D'ASPREMONT, *art.* Hocart, p. 2.
de Neuvillette-DE COUCY, *art.* de Coucy, p. 7. 8.
de Neuvy-DE CHAMPAGNE, *art.* de Champagne, p. 4. 11. 12. 15. 16. 17.-DE CHASTAGNAT, *Additions & Corrections*, *art.* de Durat.
de Néxon-DE GAY, *art.* de la Grange, p. 2. 3. 4.
de Neyrond-CHAPPUIS, *art.* Chappuis, 19. *Voyez* de Néronde.
de Nicolle-DE MALVIN, *art.* de Malvin, p. 24. 26.
de Nidau-DE COUCY, *art.* de Coucy, p. 31.
de Niecourt-DE MONTEJEAN, *art.* Burin p. 2.
de Niozelles-DE GLANDEVÉS, *art.* de Riquéty, p. 11.-12.
de Nivolies-D'ALBIGNAC, *art.* de Gualy, p. 8.
de Nizerolles-DU BREUIL, *art.* du Breuil, p. 4.
de Noailles-DE NOAILLES, *art.* de la Grange, 2. & *art.* de Malvin, 52.
de Noé-DE NOÉ, *art.* de Redon, p. 9.
de la Noe-LE FORESTIER, *art.* de Lorgeril, p. 9.-DE LA NOÉ, *art.* de Champagne, p. 11.
de la Noe-Caradeuc-HOULLIER, *art.* de Lorgeril, p. 3.
de Nogaret-DE CLARIS, *art.* de Claris, 2.-DE LOUET, *art.* de Brueys, 6. 10. & *art.* de Caze, 6.-DE MANOEL, *art.* d'André, p. 3.
de Nogent-BARENTIN, *art.* Bertin, 5.-DE CRÉCY, *art.* de Coucy, p. 3.
de Nogentel-DE NOGENTEL, *art.* le Carlier, p. 5.
de Nointel-DE BÉCHAMEIL, *art.* Hocquart, p. 16.
de la Noiraye-NICOLAY, *art.* Nicolay, p. 24. 27.
de Noirval-DU BOIS, *art.* de Coucy, p. 21.
de Nollet-DE NOLLET, *art.* de Montbel, 15.
de Noncourt-DE COMBLES, *art.* de Combles, 13. 14.-DE GUERRE-&-DU PUYS, *art.* de Combles, 13.
de Norante-DE CASTELLANE, *art.* de Riquéty, p. 19.
de Norat-GAULMYN, *art.* Gaulmyn, 4.
de Norges-JOLY, *art.* le Compaſſeur, p. 6.
de Noroi-BOCHARD, *Additions & Corrections*, *art.* de Montillet.
de Noron-DU VIVIER, *art.* le Roy-de Macey, p. 4.
de la Norville-BOURGEVIN, *art.* Bourgevin, 1. 3.-LE MERCIER, *art.* Bigot, p. 6.
de la Noüe-DE PARIS, *art.* Hennequin, p. 2.
de la Noüe Régnauld-DE CHAMPAGNE, *art.* de Champagne, p. 18.
de la Nougareſſe-DE FALANTIN, *art.* de Falantin, p. 2. 4.
de Novion-le Comte-LE MERCIER, *art.* de Coucy, p. 9.

Digitized by Google

de Noulette-DE BUISSY, *art.* de Buiſſy, p. 1. 2.
de la Noux-DE VENDIÉRE, *art.* de Coucy, p. 18.
de Noyant-LE ROY, *art.* le Roy-de Macey, 5. 7. 8.
de Noyelle-le Godaut-DE BELLEFORIERE, *art.* de Coucy, p. 11.
des Noyers-MACÉ, *art.* Macé, p. 4.
de Noyon-DE TOROTE, *art.* de Coucy, p. 8.
de Noziéres-GENTIL, *art.* d'André, 7.-DE SALIN, *art.* Verdelhan, 14.-SAVARY, *art.* de Montbel, p. 20.
de Nuiſement-THONIER, *art.* Thonier, p. 2. 3.
de Nuizement-DE BENGY, *art.* Bigot, p. 16.-17.

O.

d'Obranville-LE NEUF, *art.* le Neuf, p. 3. & 4.
d'Oches-DE RIENCOURT, *art.* de Riencourt, p. 11.
d'Offémont-DE NÉELLE, *art.* de Coucy, p. 29.
d'Offinicourt-TILLETTE, *art.* Vaillant, p. 4. 6.
d'Ogny-LE BRETON, *art.* Fremyn, 3.
d'Oiry-CAPPY, *art.* Cappy, p. 1. 3.
d'Oiſel-DE GAUGY, *art.* de Baillehache, p. 12.
d'Oiſelet-DE VIGNORY, *art.* de Coucy, p. 10.
d'Oiſemont-DE RIENCOURT, *art.* de Riencourt, p. 12.
d'Oiſy-DE BAR, *art.* de Coucy, 32. 34.-DE COUCY, *art.* de Coucy, 5. 30. 31. 32.-DE GUINES, *art.* de Coucy, 28.-DE MONTMIREL, *art.* de Coucy, p. 5.
d'Oliéres-DE GEORGES, *art.* de Caze, p. 9.
d'Oliſy-LARCHER, *art.* de Flécelles, p. 4.
d'Olivet-LE HÉRICY, *art.* de Villette, 1.-DE LORGERIL, *Additions & Corrections*, *art.* de Lorgeril.
d'Olivet-St Georges-DE CANCER, *art.* de Riencourt, p. 14.
de l'Ollive-LE BLANC, *art.* des Laurents, 7.-DES LAURENTS, *art.* des Laurents, 8. 10. 11. 12.
d'Ombreval-RAVOT, *art.* de Buiſſy, 6.
d'Omery-GASSOT, *art.* Bigot, 13.
des Onglées-HAY, *art.* le Roy-de Macey, p. 7.
d'Oraiſon-D'ORAISON, *art.* d'Albertas, p. 9.
d'Orange-DES BAUX, *art.* des Laurents, p. 1.
d'Orangis-DE BOMBELLES, *art.* Burin, 2.-DE LA CROIX, *art.* Poterat, p. 4.
d'Orbendas-DE BUISSY, *art.* de Buiſſy, p. 4.
d'Orfeuil-ROUILLÉ, *art.* de Caze, 6.
d'Orgeau-D'ORGEAU, *art.* de Riencourt, p. 6. *Voyez* d'Argeau.
d'Orgemont-PUCELLE, *art.* de Galliſſet, p. 7.
d'Orgerus-NICOLAY, *art.* Nicolay, p. 24.
d'Orges-DE SÉVEMOND, *art.* de Riencourt, p. 8.
d'Orgeval-DE CAZE, *art.* de Caze, 5. 7. Voyez auſſi les *Additions & Corrections*, *art.* de Caze.
d'Orguelan-DE LORGERIL, *art.* de Lorgeril, p. 10.
d'Origny-DE COUCY, *art.* de Coucy, p. 31.
d'Oriol-DE RÉVILLIASC, *art.* de Révilliaſc, p. 10.
d'Orival-DE RIENCOURT, *art.* de Riencourt, 4. 5. 6. 7. 8. 9.
d'Orlan-de Poipetict (-DE POLIGNAC) *art.* de Mélet, p. 6.
d'Ormes-DE HARAUCOURT, *art.* Hocart, p. 5.
d'Ormeſnil-DE MONSSURES, *art.* de Riencourt, p. 7.
d'Ormeſſon-GAYENT, *art.* Gaulmyn, p. 11.
d'Ormoy-BIGOT, *art.* Bigot, 12. 13.-DE CHAMPAGNE-&-DE MARGUERIE, *art.* de Champagne, 18.-RÉMOND, *art.* Rémond, p. 7.

Digitized by Google

d'Orval-DE CLÉVES, *art.* Bigot, p. 3.
d'Orviete-DE MONTMARTE-&-TITIEN, *art.* de Payan, p. 2.
d'Orville-NICOLAY, *art.* Nicolay, 10 *verſo* & 14.-DE LA ROCHE, *art.* de Coquet, p. 2.
de Oſeda (Châtellenie), *art.* de Vénel, p. 1.
d'Oſny-NICOLAY, *art.* Nicolay, p. 24. 25. 27.
d'Oſon-DE MONTESQUIPU, *art.* Hocquart, 16.
d'Oſſun-D'OSSUN, *art.* Bertin, 2. & *art.* Hocquart, p. 16.
d'Oſtrevant-DE HAYNAUT, *art.* de Coucy, p. 3.
d'Oſtrimont-HOCART, *art.* Hocart, p. 2.
d'Ouches-D'APCHON, *art.* Chalvet, p. 11.
d'Ouchy-le Château-D'ORLÉANS, *art.* de Montigny, p. 1.
d'Outreval-DE BAILLEHACHE, *art.* de Baillehache, 3. & 4.-CORDHOMME, *art.* de Baillehache, p. 3.
d'Oxford-DE VEER, *art.* de Coucy, p. 32.
d'Ozé-DE ROUX, *art.* de Révilliaſc, 10.

P.

de PAchins-DE GRÉALON, *art.* de Malvin, 48.-DE MALVIN, *art.* de Malvin, p. 10. 12. 22. 45. & 48.
de la Page-DE LA MARTELIÉRE, *art.* de la Marteliére, p. 3. 4.
de Paillart-DE COUCY, *art.* de Coucy, p. 25.
de la Pailleraye-D'IRRODOUEZ, *art.* de Lorgeril, p. 3.
de Paillés-DE VILEMEUR, *art.* de Falantin, p. 3.
de Palael-DE RIENCOURT, *art.* de Riencourt, p. 4. 5.
de Palaficat-DE BERNUY, *art.* de Chalvet, 16.
du Palaix-SIGAUD, *art.* de Fay, p. 2.
de Palcheul-DE ROQUIGNY, *art.* le Carlier, p. 4.
de Paleiſon-D'ATTENOUX-&-DE LISLE, *art.* de Liſle, p. 5.
de la Palice-DE L'AGE, *art.* de Montbel, p. 16.
de Paliencourt-DE RÉNIAULME, *art.* le Carlier, p. 2.
de la Pallu-ACHART, *art.* de Villette, 3.-DE CAIRON, *art.* de Villette, 7.-DE VILLETTE, *art.* de Villette, p. 3. 4. 5. 7. 8. 9. 10.
de Paluel-DE GIMEL, *art.* de Malvin, p. 39.
de Pamat-D'AZÉMAR, *art.* de Gualy, p. 9.
de Pancalier-DE SAVOYE, *art.* de Montbel, p. 7. 9.
de la Panerre-DE GABARET, *Additions & Corrections*, *art.* Rémond.
de Paneyriex-DE BOSREDON, *art.* de Durat, p. 12.
de Paniſſiére-CHAPPUIS, *art.* Chappuis, p. 8. 9. 10.
de Pannes (en Beauce)-DES LANDES, *art.* Poterat, p. 4.
de Panneſac-DE CRUGI (*Table généalogique du nom* de Crugi.)
de Panoſſas-D'ARGOUD, *art.* d'Argoud, p. 3.
de Panſſac-D'ABZAC, *art.* de Mélet, 9.
de Paradis-THÉRI, *art.* de Riencourt, p. 22.
de Paramelle-DE GASQUET, *art.* de Jaubert, p. 3.
de Paray-BÉRAUD, *art.* Gaulmyn, 10.
du Parc-LABBÉ, *art.* Bigot, 11.-MARTIN, *art.* Burin, p. 4.
de Parcé-DE CHAMPAGNÉ, *art.* de Champagne, 1. 2. 3.-RICHER, *art.* le Jeune-de Créquy, p. 11.
de Parcheval-DU BOIS, *art.* Pelet, 4.
du Parcq-FUZELIER, *art.* de Buiſſy, p. 5.
des Parcs-OSMOND, *art.* de Baillehache, p. 9.
de Pardaillan-MAURIN, *art.* de Riencourt, p. 19.
de Parentignac-DE SOMMIÉVRE, *art.* de Reynaud, p. 5.
de Parfondeval-DE COUCY, *art.* de Coucy, p. 7.

Digitized by Google

de Parfondru-DE CARPEAU, *art.* de Riencourt, 10.-DE RIENCOURT, *art.* de Guiſlain, 3.-& *art.* de Riencourt, p. 9. 10. 11.
de Pargny-RENART, *art.* de Coucy, p. 20.
de Parigny-DE St GERMAIN, *art.* de Chéverue, 6. & *art.* de Lorgeril, 10. *Voyez* de Parrigné.
de Paris-DE MORETON, *art.* Verdelhan, 20.-VERDELHAN, *art.* Verdelhan, p. 19.
de Pariſi-Fontaine-LE MAIRE, *art.* Nicolay, p. 23.
de Parpes en Tiérache (Village) *art.* de Coucy, p. 2.
des Parquets-LE PELEY, *art.* le Neuf, 4.
de Parrigné-DE LORGERIL, *Additions & Corrections, art.* de Lorgeril.-DE PARTENAY, *art.* de Lorgeril, 3. 4. *Voyez* de Parigny.
de Pas-DE HEILLY, *art.* de Coucy, 8.
du Paſquis-MOREL, *art.* Hocart, p. 12.
du Paſſage-DE CLERMONT, *art.* de Chaſtellard, 7.-DE GÉLAS, *art.* de Galliffet, p. 9.
de Paſſavant-DE CLÉRON, *art.* Hocart, p. 10.
de Paſſeau-DE LA MARTELIÉRE, *art.* de la Marteliére, 3. 4. 5.
de Paſſin-CHAPPUIS, *art.* Chappuis, 2.
de Paſſy-DE GOUJON, *art.* de la Marteliére, 4.-DE VITARD, *art.* de Champagne, p. 17.
de la Paſtourel-DE GANTÉS, *art.* de Gantés, p. 7.
de la Paſture-VAILLANT, *art.* Vaillant, p. 7.
du Pavillon-HOCART, *art.* Hocart, 8.
de Paule (*le Vicomte*) *art.* de Claris, 3.
de Pauliac-DE COURS, *art.* de Coquet, p. 3.
de Paulignac-DE RODIS, *art.* d'Albertas, p. 11.
de Paulmy-DE VOYER, *art.* Aubert, 5.
de Pauvant-DE COUCY, *art.* de Coucy, 33.-DE GUINES, *art.* de Coucy, p. 28.
de Payrac-DE BEAUMONT, *Additions & Corrections, art.* de Jaubert.
de Pazenan-DE BEAUVOIR, *art.* d'André, 2.-DE CASTELLANE, *art.* de Payan, 10.
de Péchauris-ALBERTAS-&-D'ALBERTAS, *art.* d'Albertas, p. 8. 9. 11. 14. 15.
de la Peireuſe-VINSONNEAU, (*Table Généalogique du nom* de Crugi.)
de Peironnet-DE LÉAUTOINGS, *art.* Chalvet, p. 11.
de Pélambert-DE BAP, *art.* de Redon, p. 11.
de la Pelleterie-AUBOURG, *art.* Aubert, p. 6.
de Pelliſſac-DE LUZY, *art.* Chappuis, p. 6.
de Pélone-DE CADRIEU, *art.* de Jaubert, p. 2.
de Pénacors-DE VEILLAN, *art.* de Durat, p. 4.
de Pénautier-DE REICH, *art.* de Chalvet, p. 17.
de la Pénezaye-DURAND, *art.* de Lorgeril, 9.
de Penmenguec-CHAPEDELAINE, *art.* de Lorgeril, p. 4.
de Pennarc-LE BIGOT, *art.* Bigot, 9. 10.
de la Penne-TEMPLÉRI, *art.* d'Albertas, p. 5.
de Pennes *ou* des Pennes-VENTO-&-DE VENTO, *art.* d'Albertas, 12. & *art.* de Riquéty, p. 7.
de Penpoulleurel-BOBILLÉ, *art.* Bigot, p. 10.
de Pepines-DE MALVIN, *art.* de Malvin, p. 38.
de Péquigny-DE PÉQUIGNY, *art.* de Coucy, 7. & *art.* de Riencourt, p. 1. 2. 4. 5.
Peray (du grand & petit)-NICOLAY, *art.* Nicolay, p. 24. 27.
de Perche-Bouvier-&-du TILLET, *art.* Bouvier, p. 3.
du Perche-DE COUCY, *art.* de Coucy, 5.-DE DREUX, *art.* de Coucy, 4.-DU PERCHE, *art.* de Coucy, p. 5.
de Perdiguier-DE CLARIS, *art.* de Claris,

Claris, 1. 6. & *art.* de Gualy, p. 9:
de Pérès-DE MONTILLET, *art.* de Montillet, p. 4. 5. 6.
du Péreux-PRÉVOST, *art.* Prévoſt, 1:
de Périers-BAUDART, *art.* de Baillehache, p. 3.-FOUQUET, *art.* Rémond, 20.-RÉMOND, *art.* Rémond, p. 19.
de Pérignes-DE MARION, *art.* de Nicolay, p. 6. *Voyez* de Proignes.
de Perles-DE CHASTILLON, *art.* de Coucy, p. 30.
de Pernan-DE CHARTOGNE, *art.* de Champagne, p. 17.
de la Perne-D'ALBERTAS, *art.* d'Albertas, p. 11.
de Péronne (*Seigneurie*) *art.* de Coucy, p. 2.
de Perpezac-DE TESTAR, *art.* de Beaupoil, p. 5.
de la Perrerie-LE BRETON, *art.* Bigot, (*) 3. (*) *Famille établie en Touraine.*
des Perriéres-DE LORGERIL, *art.* de Lorgeril, p. 8. 9. 10.
du Perron-DAVY, *art.* le Roy-de Macey, 6.-DE VAUQUELIN, *art.* Troterel, p. 1.
de Pers-DASSIER, *art.* Daſſier, p. 9.
de Perſan-BOILESVE, *art.* Nicolay, 14.-DE VAUDETAR, *art.* Nicolay, p. 14.
de Pertes (en Champagne)-DE MAIRY, *art.* Hocart, p. 3.
de la Péruſſe-DE ROUX, *art.* de Geoffroy, p. 3.
de Pés-DE PONTAC, *art.* de Malvin, p. 39.
du Petit-Maigny-DU MAIGNY, *art.* Rémond, 11.-RÉMOND, *art.* Rémond, p. 11. 12.
du Petit-Paris-D'EURRE-DE MORETON-&-VERDELHAN, *Additions & Corrections, art.* Verdelhan.
du Petit Thouars-AUBERT, *art.* Aubert, p. 1. 2. 3. 4. 5. 6. 7. 8.
de Petiteville-LE COURT, *art.* Danguy, p. 1.
de la Petitiére-ROUAULT, *art.* Sicard, 2.
de la Pévelliere-LE NEUF, *art.* le Neuf, p. 8.
de Peynier-DE THOMASSIN, *art.* de Geoſtroy, p. 3.
du Peyrat-DE BEAUPOIL, *art.* de Beaupoil, p. 3.
de Peyraut-DE FAY, *art.* de Fay, 2. & *art.* des Laurents, p. 9.
de Peyre-DE CROZAT, *art.* de Gualy, 5. 7.-DE GUALY, *art.* de Gualy, 8. 9.-MARQUET, *art.* Marquet, 3.
de la Peyre-DE LA PEYRE, *art.* de Batz-de Trenquelléon, 5.-DE SOYRES, *art.* de Soyres, p. 4.
de Peyrelongue-D'AUBER, *art.* d'Auber, 1. 3. 4. 5. 6.-DE LA PEYRE, *art.* de Batz-de Trenquelléon, 5.
de la Peyrere-CLOUPEAU, *art.* d'Auber, p. 6.
de Peyriſſac-DE BOURDICAUD, *art.* de Beaupoil, 7. *Voyez* de Peyruſſal.
de Peyros-DE CHAMBRE, *art.* de Chambre, p. 4.
de Peyruſſal-DE BEAUPOIL, *art.* de Beaupoil, p. 7. 8. *Voyez* de Peyriſſac.
de Pharmont-DE COURTIL-*ou*-DU COURTIL-*ou*-DE COURTY-*ou encore*-DU COURTY, *art.* de Coucy, 17. *Voyez* de Faremont.
de la Piardiére-CHASPOUX, *art.* Haincque, p. 1.
de la Picardiére-BÉGON, *art.* de Lorgeril, p. 10.
de Pichon-BIGOT (*), *art.* Bigot (*), 3. (*) *Famille établie en Touraine.*
de Pichoux-DE BELLECOMBE, *art.* de Montillet, p. 7.
de Pichouzet-CHALVET, *art.* Chalvet, p. 11. 13.
de Pier[illegible]-DE PIERRE, *art.* de Révilliaſc, p. 7.
de la Pierre-DE MONS, *art.* de Montbel, p. 17.
de Pierre-Chaſtel (du Mandement)-DE MONTBEL, *art.* de Montbel, p. 8.
de Pierreaigu-DE RIQUÉTY, *art.* de Riquéty, p. 20.
de Pierrebuffiére-DE RIQUÉTY-&-DE VASSAN, *art.* de Riquéty, p. 20.
de Pierrecourt-DE MAINIERES-*ou*-DE PONTIEU, *art.* de Coucy, p. 25.

Digitized by Google

de Pierredon-DE CLARIS, *art.* de Claris, p. 3.
de Pierrefontaine-DE ZOMBERGHE, *art.* du Bois, p. 6.
de Pierrepont-DE PIERREPONT, *art.* de Coucy, p. 24.-DE RAINEVAL, *art.* de Coucy, p. 30.
de Pierreüe-D'AYMAR, *art.* de Galliffet, p. 10.
de Pierrevert-DE BERNIER, *art.* de Riquéty, p. 11-12.
de Pignan-DE CANCER, *art.* de Riencourt, p. 14.
de Pigny-PAULIN, *art.* Bigot, p. 18.
de Pilles (*de Pillis*)-GAUDELLIN, *art.* de Révilliaſc, p. 5.
de la Piltiére-RICHER, *art.* le Jeune-de Créquy, 11.
du Pin-BOISNET, *art.* de la Myre, 5.-D'ENTRAIGUES, *art.* de Brueys, 13.-DE LA FOURCADE, *Additions & Corrections*, *art.* de Redon.-DE GORDON, *art.* de Payan, 4.-DE LA TOUR, *art.* Bertin, p. 2.
de Pinon-DE BOVES-&-DE COUCY, *art.* de Coucy, 3. 4. 5. 24. 25. 31.-LE CARLIER, *art.* le Carlier, 2. 3. 4.-DE MAINIERES-*ou*-DE PONTIEU, *art.* de Coucy, p. 25.
de Pipardiére-DE GALLIFFET, *art.* de Galliffet, p. 12.
de Pipet-DE BÉRENGER, *art.* de Galliffet, p. 7.
de Pirac-SAUNIER, *art.* de Chalup, 2.
de Piſſy-DE SAISSEVAL, *art.* de la Marteliére, p. 3.
de la Pivardiére-DE LA PIVARDIÉRE, *art.* de la Pivardiére, p. 3.
des Places-DE GAIGNARD, *art.* Aubert, 3.-GAULMYN, *art.* Gaulmyn, 10. *Voyez* des Plaſſe.
du Plagnol-DE SARAZIN, *art.* Verdelhan, p. 15.
de la Plaigne-DE VILLOUTREYS, *art.* du Garreau, p 6.
de Plaiſance-DE LOZE, *art.* de Malvin, 18.-PARIS, *art.* Marquet, p. 3.
de la Planche-LE FEBVRE, *art.* Hennequin, p. 2.
des Planches-BAILLET, *art.* Hocart, 6. 8.
de Planchevienne-DE L'ESPINASSE, *art.* Bigot, p. 18.
de Planchoury-DE GENTIL, *art.* d'André, p. 4.
de Plancy-DE LA CROIX, *art.* de Combles, p. 11.
de Planége- / de la Planége- / du Planége- / *ou* / de Planéjou- -DE BEAUPOIL, *art.* de Beaupoil, p. 3.
de las Planes-DE MASCARENE, *art.* Maſcarene, p. 2.
de Planeſe (*)-D'HAUTERIVE, *art.* de Chaſtellard, 1. (*) *Planeſia* : Voyez les preuves de l'article de Chaſtellard.
des Plas-MARTRIN, *art.* de Vergnette, 1. *Voyez* de Splos.
de Plaſſac-DE BIGOT, *art.* de Malvin, 30.-DE MALVIN, *art.* de Malvin, 32. 33. 44. 51. 54.
des Plaiſe-GAULMYN, *art.* Gaulmyn, 8. *Voyez* des Places.
de Pleſmont-PARISOT, *art.* Pariſot, p. 1. 3.
de la Pleſſe-Farguettes-DE VERGNETTE, *art.* de Vergnette, p. 3.
du Pleſſis-BIGOT (*), *art.* Bigot (*), 2.-BRÉAL, *art.* de Combles, 8.-DE LA CHATRE, *art.* Nicolay, 26.-DE CHAUVIGNÉ, *art.* de Brunes, 3.-DE CHAUVERON, *art.* de la Pivardiére, 2.-LE FEBVRE, *art.* Hennequin, 2.-DE FLÉCELLES, *art.* de Flécelles, 1.-LE JEUNE, *art.* le Jeune-de Créquy, 9. 10. 11.-LESTOBEC, *art.* Prévoſt, 2.-DE MONTLOÜET, *art.* de Brunes, 2.-DE LA PIVARDIÉRE, *art.* de la Pivardiére, 3.-DE RONCHEROLLES, *art.* Nicolay, 20. & *art.* de Riencourt, 15.-DE VILLETTE, *art.* de Villette, 8. 10. (*) *Famille établie en Touraine.*
du Pleſſis-Billebault-DE TRIE, *art.* de Coucy, p. 8.
du Pleſſis-du Bois-DE FLÉCELLES, *art.* de Flécelles, p. 3.

Digitized by Google

du Pleſſis-Cacheleu-DE TOROTE, *art.* de Coucy, p. 8.
du Pleſſis-Chalonge-DU BREIL, *art.* de Brunes, p. 5.
du Pleſſis-Clérambault-GILLIER, *art.* Aubert, p. 3.
du Pleſſis-Doré (*Seigneurie*), *art.* de la Pivardiére, p. 2.
du Pleſſis-Longueau-DE VILLETTE, *art.* de Villette, p. 10.
du Pleſſis-Pommerieux (*Seigneurie*), *art.* de Brunes, 3. *Voyez* du Pleſſis.
du Pleſſis-Villette-DE VILLETTE, *art.* de Villette, p. 8. 9. 10. 11.
de Plichancourt-DE COMBLES, *art.* de Combles, 11. & 12.-DE LA CROIX, *art.* de Combles, p. 11.
de Plivot-DE MAUROY, *art.* Poterat, p. 1.
de Ploiart-DE CAZE, *art.* de Caze, 5. & 7. Voyez de plus les *Additions & Corrections*, *art.* de Caze : *Voyez auſſi* de Ployart.
de Ploich-DE MAILLY, *art.* de Coucy, p. 6.
du Ploiche-DE MONTHOMER, *art.* de Riencourt, p. 7.
du Plouy-DU BOIS, *art.* du Bois, p. 4.
de Ployart-DE MANDRES-&-DE RIENCOURT, *art.* de Riencourt, 10. *Voyez* de Ploiart.
de Podenſſac-DE PONTAC, *art.* de Malvin, p. 39.
du Pohat-DE REYNAUD, *art.* Chappuis, 16. & *art.* de Reynaud, p. 8.
de Poillecourt-DE COUCY, *art.* de Coucy, 2. 5. 9. 10. 15. 16. 17. 18. 19. 20. 21. 22. 23.-DE GUÉRIN-&-DE MAUBEUGE, *art.* de Coucy, 18.
de Poinci-BOCHARD, *Additions & Corrections*, *art.* de Montillet.
de la Pointe-GAULMYN, *art.* Gaulmyn, p. 5.
de Poinville-GALLARD, *art.* Gaulmyn, p. 6.
de Poipetict-d'Orlan (-DE POLIGNAC), *art.* de Mélet, p. 6.
de la Poiriére-LE BERRUYER, *art.* Bigot, p. 2.
de Poiriers-DE MENOU, *art.* de Montbel, 21.-DE MONTBEL, *art.* de Montbel, p. 21. 22.
des Poiriers-DE LESRAT, *art.* Hocquart, p. 17.
du Poiron-BORDES, *art.* de Montbel, p. 14.
de Poiſeul-LE COMPASSEUR, *art.* le Compaſſeur, p. 5. 6.
de Poiſot-LANGUET, *art.* Rémond, 11.
de la Poiteviniere-DE VILLETTE, *art.* de Villette, p. 5. 6.
de Polaſtron-DE SALIN, *art.* Verdelhan, p. 14.
de Polignac-DE POLIGNAC, *art.* de Montbel, p. 7.
de Poligny-DE BÉRARD, *art.* de Révilliaſc, 9. & 10.-DE RÉVILLIASC, *art.* de Révilliaſc, p. 10.
de Pomay-GAULMYN, *art.* Gaulmyn, p. 5.
de Poméroles-DE RÉMOND, *art.* d'Albertas, p. 16.
de Pomiers-CHAPPUIS, *art.* Chappuis, 5.-SAUNIER, *art.* de Beaupoil, p. 8.
de Pommarés-DE CAUPÉNE, *art.* de Batz, p. 3.
de Pommeray-BÉGON, *art.* de Lorgeril, p. 10.
de Pommeraye-GARNIER, *art.* Sicard, 4.-DES GUEZ, *art.* de Navier, p. 4.
de Pommeuſe-BIDÉ, *art.* Bigot, p. 7.
du Pommier-DE POLASTRON, *art.* des Laurents, p. 12.
de Pompignan-DE BEAUMONT, *Additions & Corrections*, *art.* de Jaubert.
des Ponchets-DE LEYRIS, *art.* de Fayet, p. 1.
de Pondeville-RÉGNAUD, *art.* Daſſier, p. 8.
de Pondres-DE BRUEYS-&-DE GANGES, *art.* de Brueys, p. 6.
du Pont-DE LA CROIX, *art.* de Baillehache, p. 7.
du Pont-à-Beuvry-DE BACQUEHEM, *art.* du Bois, p. 7.
du Pont à l'Iſle-DE ST REMY, *art.* Hennequin, p. 5.

Digitized by Google

du Pont de Montvert-D'ANDRÉ, *art.* d'André, 3. 8, *Voyez* de Montvert.
de Pont-à-Mouſſon-DE FORBIN, *art.* d'Albertas, p. 6.
du Pont de Pennyn-BAUYN, *art.* Rémond, 10. *Voyez* du Pontepanis.
du Pont St Pierre-DE RONCHEROLLES, *art.* Nicolay, 20. & *art.* de Riencourt, p. 15.
de Pontarcy-DE BAUDEMENT-&-DE DREUX, *art.* de Coucy, p. 4.
du Pontbodin-BIGOT (*), *art.* Bigot (*) 1. 2. 3. (*). *Famille établie en Touraine.*
du Pontcornou-DE LAUNAY, *art.* de Lorgeril, p. 4.
du Pontepanis-BAUYN, *art.* Rémond, 10. *Voyez* du Pont de Pennyn.
de Ponterrey-DE VIRIEU, *art.* de Chaſtellard, p. 10.
de Pontet-DE BEAUPOIL, *art.* de Beaupoil, p. 1. 2. 4.
de Pontevés-Gien-DE PONTEVÉS, *art.* de Gantés, p. 6.
de Ponthieu-DE DAMPMARTIN-&-DE PONTHIEU, *art.* de Coucy, p. 6.
de Ponthoille-DE BUISSY, *art.* de Buiſſy, p. 7.
de Pontous-DE ROCHE, *art.* de Redon, p. 8.
de Pontpierre-LE HÉRICY, *art.* le Neuf, 6. & *art.* de Villette, p. 1.
de *ou* du Pontrilly-LE CESNE, *art.* le Roy-de Macey, 6. & *art.* Simon, p. 2.
de la Pornerie-LE BLOY, *art.* de Montbel, p. 21.
du Port de Nozeaux-PAJOT, *art.* de Flécelles, p. 2.
du Port d'Ozon-DE MONTEIL, *art.* de Galliſſet, p. 2.
du Portail-DE VILLETTE, *art.* de Villette, p. 8.
des Portaux-MACÉ, *art.* Bigot, p. 12.
de la Porte-LE ROY, *art.* le Roy-de Macey, p. 3.
de Portes-DE BOURBON-CONTY, *art.* Verdelhan, 3. 9. 10. 11.-DE BUDOS, *art.* Verdelhan, p. 11.
des Portes-DE DURAT, *art.* de Durat, 1. 2. 3. 4. 5. 8.
de Portugal-DE PORTUGAL, *art.* Bigot, p. 6.
de la Poſté-DE VAUCELLES, *art.* de Vaucelles, p. 3.
de Potrel-DE BOUGARD, *art.* Cappy, 3.
de la Potterie-COMPOINT, *art.* Hocquart, p. 15.
du Pouet-DE VAUCELLES, *art.* de Vaucelles, p. 2.
de la Pouge-FOUCAUD, *art.* du Breuil, p. 2.
du Pouget-D'ANDRÉ, *art.* d'André, 2.
de Pougnadoureſſe-LE CHANTRE, *art.* de Brueys, p. 12.
de Pouhé-GILLIER, *art.* Aubert, p. 3.
du Pouhet-SICARD, *art.* Sicard, p. 3.
de Pouilly-le Fort-DE VAUDETAR, *art.* Nicolay, p. 14.
de Poujol-DE MANOEL, *art.* d'André, p. 3.
du Poujol-VERDELHAN, *art.* Verdelhan, p. 14 & 15.
de Poulainville-DE LA MOTTE, *art.* de Riencourt, p. 7.
de Pouls-DE BRUEYS, *art.* de Brueys, 2. 3. 8. 9. 11.-DE RÉMOLINS, *art.* de Brueys, p. 2.
de Poupelin-RIGLET, *art.* Bigot, p. 11.
de la Poupeliniére-BRIAUD, *art.* Aubert, p. 3.
de Pouquet-DE LA CROPTE, *art.* de Malvin, p. 29.
de Pourſuignes-DE CASTILLE, art. de Valier, p. 3.
de Pouſauges-DE THOUARS, *art.* Daſſier, p. 1.
du Poux-DE RIGAUD, *art.* de Durat, p. 10.
du Pouzat-DU SAUNIER, *art.* Chalvet, p. 11.
de Poyan-DE VALIER, *art.* de Valier, 3. *Voyez* de Poyou & de Puyo.
de Poyanne-DE BAYLENS, *art.* de Valier, p. 4.
de Poyou-DE BENQUET-*ou*-DE BEUQUET, *art.* de Valier, 2. *Voyez* de Poyan & de Puyo.

de la

de la Prade-DE LA FOURCADE, *Additions & Corrections, art.* de Redon.
de Pradel-DOSOL, *art.* de Coucy, 18.
de Prades-DE NOVIS, *art.* d'André, 8.-DE VEILLAN, *art.* de Durat, 4.
de Pradiéres-DE FALANTIN, *art.* de Falantin, p. 3. 4.
de Praſlay-RÉMOND, *art.* Rémond, 10.
du Praſt-DU PONT, *art.* de Baillehache, p. 5.
du Pré-FOULLON, *art.* le Jeune-de Créquy, 6.-LE JEUNE, *art.* le Jeune-de Créquy, p. 5. 6.
du Pré-le-Breton-HENRIET-&-HOCART, *art.* Hocart, p. 11.
du Pré-Fauveau-RÉMOND, *art.* Rémond, p. 4. 5.
de Préaumont-D'ASSIGNY, *art.* de Chaſtellard, p. 11.
de Préaux & de Raineval (*le Seigneur*) *art.* de Coucy, 24. *Voyez* de Raineval.
de Préaux-DE LA RIVIÉRE, *art.* de Coucy, p. 34.
du Précréhant-CONEN, *art.* Bigot, 9.
de Prée-CARLIER, *art.* le Carlier, 8.
de la Prée-LE CARLIER, *art.* le Carlier, p. 2. 3.
de Préfontaine-BOUVIER, *art.* Bouvier, p. 3. 4. 5.
de Préfoſſe-DE COQUELARD, *art.* de Flécelles, p. 8.
de Preignan. *Voyez* de Prignan.
de Prémeſnil-LE CAUF, *art.* Simon, 3.
des Prés-DE VERDELOT, *art.* de Champagne, p. 3. 11.
de la Preſle-BRUNET, *art.* de Caze, 6.
de Preſles-LUILLIER, *art.* Nicolay, 13.-NICOLAY, *art.* Nicolay, 14. 17. 18. 20. 21. 22. 23. 24.
de Preſpatour-FOUSTEAU, *art.* Fouſteau, p. 2.
de Preſques-DE BONNEFONS, *art.* de Crugi, 2.
de Preſſigny-PRÉVOST, *art.* Prévoſt, 2.
du Preſſoir-D'OGNIES, *art.* de Coucy, p. 14.
de la Preſte-DE FAY, *art.* de Fay, p. 3.
de Préville-DE L'ESTOILLE, *art.* de Riencourt, 19.-DE GRAS, *art.* de Nicolay, p. 7.
de Preüilly-DE GALLIFFET, *art.* de Galliffet, p. 7.
des Preux-GAULMYN, *art.* Gaulmyn, p. 11. 12. 13.
du Prez-DE BREUZE, *art.* Calabre, 1.
de Prie-DE PRIE, *art.* de Villette, 9.
de Prignan-DE MALVIN-&-DE PRIGNAN, *art.* de Malvin, 10. 24. *Voyez* de Preignan.
de Primet-DE LA BORIE, *art.* de Malvin, p. 11. 43.-DE MALVIN, *art.* de Malvin, 10. 11. 12. 14. 22. 26. 32. 40. 41. 42. 43.
de Prix-BOUVIER, *art.* Bouvier, p. 3.
de Prodes-DE LA RAMIÉRE, *art.* de Malvin, p. 34.
de Proignes-DE NICOLAY, *art.* de Nicolay, 6. *Voyez* de Perignes.
de Proſne-LE CERF, *art.* Fremyn, 4.
de Prouille-DE BROSSARD, *art.* Vaillant, p. 5.
de Prouvais-DE BEZANNES, *art.* de Riencourt, p. 10.
de Prouville-DE VASSELIN, *art.* Hennequin, p. 3.
de la Prugne-DE ST YRIER, *art.* du Breuil, p. 2.
de Prunay-BIGOT, *art.* Bigot, p. 1.
de Prunevaulx-FOULLÉ, *art.* Gaulmyn, p. 3. 4.
de Publiard-GILLIER, *art.* Aubert, 3.
de Publy-DE LÉZAY, *art.* de Meynier, 3.-DE MEYNIER, *art.* de Meynier, p. 3. 4. 5. & 6.
de Pudigon-TALLIÉRE, *art.* Gaulmyn, p. 10.
de Puechal-DE MALIAN, *art.* de Malvin, p. 48.
de Puechcam-DE MONTAZET, *art.* de Malvin, p. 47.
de Puechdau-DE MALVIN, *art.* de Malvin, p. 48.
de Puémeras-DE TAULIGNAN, *art.* de Sibert, p. 2.
du Puget-D'ARLATAN, *art.* de Galliffet, 11.-DE CLAPIERS, *art.* de Riquéty, p. 17.

Digitized by Google

de Puideval-DE ST MARTIAL, *art.* de Jaubert, p. 3.
de Puiferrier-DE BRUEYS, *art.* de Brueys, p. 9.
de Puigareau-GILLIER, *art.* Aubert, p. 3.
de Puigiraud-DE COURS, *art.* d'Auber, p. 4.
de Puigiron-BÉRENGER, *art.* des Laurents, p. 7.
de Puijollet (*Seigneurie*) *art.* de Mélet, p. 1.
de Puimarcé-DE BRUEYS, *art.* de Brueys, p. 9. 10.
de Puiminet-DE POLASTRON, *art.* des Laurents, p. 11.
de la Puiſaye-DE NORMANVILLE, *art.* de Baillehache, p. 4.
de Puiſieux-CAUCHON, *art.* Fremyn, p. 3.
du Puivillairon-DE MONTBEL, *art.* de Montbel, p. 11. 13.
de Pumbeck-VANDEN ÉECHAUTE, *art.* de Guiſlain, p. 1.
de Punchy-LE CARLIER, *art.* le Carlier, p. 3. 6. 7.
de Putteville-RAVAULT, *art.* Bouvier, p. 2.
du Putz & de Caſſave au Béars (le S^r) *art.* des Champs, 3. Voyez *de Caſſave.*
du Puy-DE BATZ, *art.* de Batz-de Trenquelléon, 5.-DE LA BURTE, *art.* de Guiſlain, 5.-FOUSTEAU, *art.* Fouſteau, 3.-GOUGNON, *art.* Bigot, p. 14.-15.
du Puy de Sepmes-BIGOT-&-GUYET, *art.* Bigot (*), 3. (*) *Famille établie en Touraine.*
du Puydebete-DU GARREAU, *art.* du Garreau, p. 1. 2. 3. 5. 6.
du Puydenat-DU LAC, *art.* de Reynaud, p. 7.
de Puylaurent-DE L'AGE, *art.* de Montbel, p. 18.
de Puymarteau-DE CHALUP, *art.* de Chalup, p. 5.
de Puyméreau-DE FERRIÉRES-DE RIQUÉTY-&-DE VASSAN, *art.* de Riquéty, p. 20.
de Puymichel-DE VÉTÉRIS, *art.* de Gantés, p. 3.
du Puymoulinier-DE DOUHET, *art.* de Durat, p. 10.
de Puyo-DE VALIER, *art.* de Valier, 2. Voyez *de Poyan & de Poyou.*
de Puyraveau-MORAULT, *art.* Nicolay, p. 12.
de Puyvallier-MALLET, *art.* de Soyres, p. 5.
du Puyverdet-RAGUEAU, *art.* Bigot, p. 16.-17.
de Pymorain-DE MONTBEL, *art.* de Montbel, p. 7.

Q.

de QUaindrai-DE MAREUIL, *art.* de la Pivardiére, p. 2.
de Quantilly-BIGOT, *art.* Bigot, 12.-THIBOUST, *art.* Bigot, p. 12.
de Quatrechamps-*du Bois*, *art.* de Coucy, 21.-DE COUCY, *art.* de Coucy, p. 7. 8. 21.
des Quatrevaulx-DE GUISLAIN, *art.* de Guiſlain, p. 2.
de Quéan-LE CARLIER, *art.* le Carlier, p. 3. 4. 5.
de Québriac-DE QUÉBRIAC, *art.* de Brunes, p. 2.
de Quémigny-LANGUET, *art.* Rémond, p. 11.
de Quémy-DE MAQUEREL, *art.* le Carlier, p. 7.
de Querville-AUBER, *art.* Eſtiévre, 2.
du Queſnel-DE BUISSY, *art.* de Buiſſy, 7.-DE RIENCOURT, *art.* de Riencourt, p. 6. 7.
du Queſney-DE BAILLEHACHE, *art.* de Baillehache, p. 11.
du Queſnoy-DE CONTY, *art.* de Montbel, 21.-DE LA MOTTE, *art.* de Riencourt, p. 7.
de la Queue-DE COUCY, *art.* de Coucy, p. 13.
de Quévilly-DE BECDELIÉVRE, *art.* Eſtiévre, p. 1.

de Queux-Hennequin, *art.* Nicolay, p. 14.
du Queyroys-de la Fon, *art.* du Garreau, p. 6.
de Queyſe-de Fillartigue, *art.* de Malvin, p. 15.
de Quierqueville-Bazan, *art.* Eſtiévre, p. 2.
de Quincenet-de Bressieu, *art.* de Chaſtellard, p. 7.
de Quincieu-de Montillet, *art.* de Montillet, p. 4. 5. 6.
de Quincy-de Baudement-&-de Dreux, *art.* de Coucy, p. 4.
de Quiſſac-de Malvin, *art.* de Malvin, 24. 25. 26. 27. 28. 29. 30. 32. 33. 34. 40. 44. 51. 54.-de Preissas-&-de Preyssas, *art.* de Malvin, p. 21. 24. 25.

R.

de Rabodange-de Rabodange, *art.* Fouſteau, p. 4.
du Rabry-de Menou, *art.* de Montbel, p. 21.
de Rache-de Berghes, *art.* le Jeune-de Créquy, p. 3.
de Raconis-de Savoye, *art.* de Montbel, p. 7.
de Racoules-Velay, *art.* Verdelhan, 8.
de Radepont-de Gonnelieu, *art.* de Brunes, p. 6.
de Raderay-Nicolay, *art.* Nicolay, 19. *Voyez* de Radrets.
de Radrets-de Rosny, *art.* Nicolay, 18. *Voyez* de Raderay.
de la Rajaſſe-du Jon, *art.* Bigot. p. 11.
de Raincheval-de Moreuil, *art.* de Riencourt, p. 8.
de Raines-Troterel, *art.* Troterel, 1. *Voyez* d'Eraines.
de Raineval, *Voyez* de Préaux.
de Raineval-de Raineval, *art.* de Coucy, p. 30.
de Raineville-Godet, *art.* Hocart, 4. *Voyez* de Renneville.
de la Rainville-Bigot, *art.* Bigot, 6.-Monceau, *art.* Bigot, p. 6.
de Raiſſac-de Malvin, *art.* de Malvin, 48.-Mascarene, *art.* de Maſcarene, p. 2.
de Raiz-de Laval, *art.* Daſſier, p. 3.
de Ramas-de Nicolay, *art.* de Nicolay, p. 8.
de Rambaud-de Pontevés, *art.* de Gantés, p. 5.
de Rambures-de Riencourt, *art.* de Riencourt, p. 8. 14.
de Rancé-le Bouthillier, *art.* Chalvet, p. 7.
de Randon-de Chasteauneuf, (*Table généalogique du nom* de Crugi)-de Polignac, *art.* de Montbel, p. 7.
de Raſſay-Aubert, *art.* Aubert, p. 1. 2. 3. 4. 9. 10.
de Raſſiols-de Jaubert, *art.* de Jaubert, 1. 2. 3. 4.
du Rat-de Leymarie, *a.* de Beaupoil, 2.
de Ravault-de Champagne, *art.* de Champagne, p. 3.
de Ravenel-de Ravenel, *art.* de Montigny, p. 2.
du Ravet-de Colnet, *art.* de Colnet, p. 2.
de Ravignan-de Mesmes, *Additions & Corrections*, *art.* des Laurents.
de Ravigny-de Vaucelles, *art.* de Vaucelles, p. 2. 3. 4.
de Rauléon-Rouxel, *ar.* de Lorgeril, 6.
de Rauville-de Baillehache, *art.* de Baillehache, p. 1. 2. 6. 7. 8. 11.
de la Raynarde-de Massilien, *art.* des Laurents, p. 9.
de Razac-de Beaulieu, *art.* de Gantés, p. 2.
de Raze-de Billard, *art.* de Payan, 6.
de la Ré-Priouzeau, *art.* Sicard, p. 4.
de Réauville-de Rolland, *art.* d'Albertas, p. 3.
de Rebeque-de Gantés, *art.* de Gantés, 7. 8.-Hannedouche, *art.* de Gantés. p. 5.
de Rebretengues-de Créquy, *art.* le Jeune-de Créquy, p. 2. *Voyez* de Remertenghes.
de Rébultot-des Champs, *art.* des Champs, p. 2.

Digitized by Google

de Récy-Cappy, *art.* Cappy, p. 2.
de Reignac-de la Grange-&-de Moreaux, *art.* de la Grange, p. 2. 3.
de Rélieu-Chappuis, *art.* Chappuis, p. 19.
de Rémeron-de Saulieu, *art.* de Saulieu, p. 2. 3. 4.
de Rémertenghes-de Créquy, *art.* le Jeune-de Créquy, 2. *Voyez* de Rebretengues.
de Rémigny-de Guislain, *art.* de Guiſlain, p. 2.
de Rémimeſnil-de Vassan, *art.* Hocart, p. 6.
de Rémolon-de Roux, *art.* de Révilliaſc, p. 10.
de Rénemeſnil-de Guerpel, *art.* Troterel, p. 3.
de Rennecourt-du Maisniel, *art.* de Navier, p. 5.
de Renneville-Hocart, *art.* Hocart, p. 11. 12. *Voyez* de Raineville.
des Rénouillers-Charron, *art.* de Caze, p. 3.
de la Renouilliére-Rémond, *art.* Rémond, p. 19.
de Renty-de Croy, *art.* de Coucy, 14.
du Repaire-de Chalup, *art.* de Chalup, p. 2. 3. - Foucaud, *art.* du Breuil, 2.-de Mesnieres, *art.* du Garreau, p. 3.
de Repentigné-de Lorgeril, *art.* de Lorgeril, p. 3.
de Reſt-Blanc, *art.* Daſſier, p. 5.
de Rethel-de Bourgogne, *art.* de Coucy, 33.-de Rethel, *art.* de Coucy, p. 7.
de Retz-de Gondy, *art.* de Chéverüe, p. 5.
de Réveillon-de Palhasse-&-de Plas, *art.* de Palhaſſe, 4.-Rémond, *art.* Rémond, p. 10.
de Revel-Flotte, *art.* de Coucy, 33.
de Revelles (*le Mayeur*) *art.* de Riencourt, p. 4.
de la Revelliére-de Herbellin, *art.* de Vaucelles, p. 3.
de Reveſt-de Vétéris, *art.* de Gantés, p. 3.
de Révilliaſc-de Révilliasc, *art.* de Révilliaſc, p. 1. 2. 3. 4. 5. 6. 7. 8.
de Reumenghey-de Croy, *art.* de Coucy, p. 14.
de Reuſmes (Seigneurie dont Adam de Raiſſe & Barbe du Bois ſa femme firent don à Zegre du Bois leur neveu, *art.* du Bois, 2.)-du Bois, *art.* du Bois, p. 4.
de Réyaumont-de Mélet, *art.* de Mélet, p. 6.
de la Reylie-de Beaupoil, *art.* de Beaupoil, p. 4.
de Reynies-de la Tour, *art.* de Gualy, p. 7.
de la Rézaudiére-Hoyau, *art.* Simon, p. 2.
de Rézay-de Monty, *art.* Danguy, p. 2.
de la Rhéniére-de la Marteliére, *art.* de la Marteliére, p. 4.
de Rémigny-de Guislain, *art.* de Riencourt, p. 11.
de Rhodes-Pot, *art.* de Montbel, p. 12. 13.
de Rians-de Fabry, *art.* de Riquéty, p. 3.
de la Ribierre-de Durat, *art.* de Durat, p. 11.
de la Ribochére-Bigot, *art.* Bigot, (*) 2. (*) *Famille établie en Touraine.*
de Ricey-Vignier, *art.* de Flécelles, p. 4.
de la Richardie-de Besse, *art.* Chappuis, 16. & *art.* de Reynaud, p. 8.
de Richebourg-Mongin, *art.* Poterat, 4.-le Petit, *art.* Hocquart, p. 15.
de Richelieu-de la Pivardiére, *art.* de la Pivardiére, 3. 4.-du Plessis, *art.* de Malvin, p. 33.
de Richemont-des Fossés, *art.* de Riencourt, p. 11.
de Ricquebourg-Burin, *art.* Burin, 2.-de Guiran, *art.* Burin, p. 2.
du Ridret-le Gras, *art.* Aubert, p. 4.
de Riencourt-d'Audenfort, *art.* de Riencourt, 6.-de Riencourt, *art.* de Riencourt, 1. 2. 3. 4. 5. 6. 13. 14.

Digitized by Google

14. 18.-TIERCELIN, *art.* de Riencourt, p. 6.
de Rieux-LE CARLIER, *art.* le Carlier, 2. 3. 4. - DE RÉNIAULME, *art.* le Carlier, p. 2.
de Riez-DE BRAS, *art.* de Riquéty, 3.-DE FABRY, *art.* de Riquéty, 3.-DE RIQUÉTY, *art.* de Riquéty, 3. 4. 5.-DE VINTIMILLE, *art.* de Riquéty, p. 4.
de la Riſaudiére-DU MOLIN, *art.* Bigot, p. 16-17.
de la Rigaudie - DE BEAUPOIL, *art.* de Beaupoil, p. 2.
de la Rigaudiere-DE LORGERIL, *Additions & Corrections*, *art.* de Lorgeril.
du Rigollet - DE MONTBEL, *art.* de Montbel, 17. 19.
de Rigolz-DE CAUSSE, *art.* de Serre, 2.
de Rilly-CHAPPUIS, *art.* Chappuis, 11.-DE LA MURE, *art.* Chappuis, p. 9.
de Rimbehen-FUZELIER, *art.* de Buiſſy, p. 7.
de Rimini-MALATESTE, *art.* de Montbel, p. 7.
de Riols-PEIRENC, *art.* de Reynaud, p. 8.
de la Ripaille-DE MOUSSEAUX, *art.* le Jeune-de Créquy, p. 11.
de Ris-DE GALLIFFET, *art.* de Galliffet, p. 7.
du Rivau-DE GALLIFFET - & - HUET, *art.* de Galliffet, p. 8.
des Rivaudiéres-DE GOULAINES, *art.* de Baillehache, p. 12.
de Riviére-DU COIN, *art.* de Batz-de Trenquelléon 1. & *art.* Marquet, 1.-DE HOLLANDE, *art.* de Buiſſy, 6.- MARQUET, *art.* Marquet, 2.-MASCARENE, *art.* Maſcarene, p. 1. 2.
de la Riviére-BADON, *art.* de Fay, 4.-BÉCHADE, *art.* Daſſier, 3.-D'ESPINAY, *art.* de Lorgeril, 2.-DE MONTFREBEUF, *art.* Daſſier, 3.-DE LA RIVIERE, *art.* Hocart, 5.-TAVEAU, *art.* de Montbel, 16.-DE THIBÉAUVILLE, *art.* du Breuil, 7.
de la Riviére Bérault - DE CHÉVERÜE, *art.* de Chéverüe, p. 3.
de Rivieres-DE PLAS, *art.* de Palhaſſe, p. 4.
des Riviéres-PHILIPPES, *art.* le Roy-de Macey, p. 7.
de Riz-DE PRÉAUX, *art.* de Montbel, p. 19.
de la Robertie-DE JARRIGE, *art.* du Garreau, p. 5.
de Robineau - DES NOUHES, *art.* Sicard, p. 4.
de Rocan-DE COUCY, *art.* de Coucy, p. 16.
de la Rocatelle - LE BOUCHERAT, *art.* Rémond, p. 14.
de Roche-DE DARBONNAY, *art.* de Montbel, p. 9.
de Roche-la Moliére - CHAPPUIS, *art.* Chappuis, 16.-GIRARD, *art.* Chappuis, p. 16.
de la Roche-BOLLIOUD, *art.* Simon, 4.-DU BREIL, *art.* de Brunes, 3.-DU CHASSAINGT, *art.* de Chalup, 4.-CHALVET, *art.* Chalvet, 4. 5. 6. 7.-DE COQUET, *art.* de Coquet, 3.-DE JOANNIS, *art.* d'Albertas, 13.-DE ROCHEFORT, *art.* Chalvet, p. 5.
de la Roche en Ardenne-DE LANNOY, *art.* de Montbel, p. 8.
de la Roche-aux Enfans-DE MONTBEL, *art.* de Montbel, p. 19.
de la Roche-Bréteau-DE GRASLEUIL, *art.* de Montbel, p. 21.
de la Roche-Caqueliére-MORAULT, *art.* Nicolay, p. 12.
de la Roche de Guimps-DE COQUET, *art.* de Coquet, p. 3.
de la Roche Marais-DE MÉLET, *art.* de Mélet, p. 2. 3.
de la Roche-Simon - DE LA CHATRE, *art.* Nicolay, p. 26.
de la Roche - Thulon - DE THIBAULT, *art.* de la Marteliére, 4. 5.
de la Rocheaimon-DE NOBLET, *art.* de Durat, p. 12.
de Rochebonne-DE CHASTEAUNEUF, *art.* Chappuis, p. 12.

de Rochechinart (*Seigneurie*) Voyez *de Rochichinart.*
de Rochechouard-DE ROCHECHOUARD, *art.* Nicolay, p. 24.
Rochefort-DE MONTILLET, *art.* de Montillet, p. 7.
de la Rochegaudon-DE SALIGNAC, *art.* de la Pivardiére, p. 1.
de Rochegude-DE BARJAC, *art.* de Sibert, 3.-DE CAVAILLON, *art.* de Nicolay, p. 6.
de Rochemont-DE MÉLET, *art.* de Mélet, 4. 11.-DE NICOLAY, *art.* de Nicolay, 5. 6.
de Rochemonteix-CHALVET, *art.* Chalvet, 1. 2. 3. 4. 5. 6. 7. 8. 9. 10. 11. 12. 13. 14. 15. & *art.* de Reynaud, p. 5.
de Rocheneuve-DE LA CHAPELLE, *art.* de Durat, 2.-DE DURAT, *art.* de Durat, p. 6.
de Rochepierre-DE FAIN, *art.* de Nicolay, 5.
de Rochepoiſe-LE GRAND, *art.* Rémond, p. 8.
de la Rocherie-LAISNÉ, *art.* de Villette, p. 7.
de Rocheroux-DE GALLIFFET, *art.* de Galliffet, p. 9.
de Roches-DU CANDAL, *art.* Bigot, p. 6.
des Roches-DE BARBANÇOIS, *art.* du Breuil, 2.-BIGOT, *art.* Bigot, 4.-DE FAY, *art.* de Fay, 2.
des Roches-St Quentin-FUMÉE, *art.* de Montbel, p. 17.
de Rochette-DE GÉLAS, *art.* de Malvin, p. 52.
de la Rochette-DE FRÉDEFONT, *art.* Bertin, p. 3.
de Rocheux-DE BAILLEHACHE-&-DE GOULAINES, *art.* de Baillehache, p. 12.
de Rochichinart-Alamandi, *art.* de Chaſtellard, preuves, XVI.
de Rochu-PHILBERT, *art.* Aubert, 3.
del Rocos-GUALLY, *art.* de Gualy, 2. *Voyez* du Roucous.
de Rocq-DE COLNET, *art.* Fremyn, 9.
de la Rocque-DE LA ROCQUE, *art.* de Mélet, p. 6.
de Rocquefort-MALLET, *art.* de Soyres, p. 5.
de Rocquefure-DU PÉRON, *art.* de Navier, p. 5.
du Rocquet-PONS, *art.* de Reynaud, 4.
des Rocs-DE CHALUP, *art.* de Chalup, 1.
de Roeſnes-DU BOIS, *art.* du Bois, 2.
de Roeux-MARC-&-DE LA MYRE, *art.* de la Myre, p. 6.
du Roeux-DE BUISSY, *art.* de Buiſſy, p. 5. 6.
de Rogier-DE MONTALEMBERT-*ou*-DE LA MOTHELAMBERT, *art.* de Malvin, p. 39.
de Rognon-DE CHAMPAGNE-&-DE MARGUERIE, *art.* de Champagne, p. 18.
de Rohan-DE ROHAN-CHABOT, *art.* Nicolay, p. 22.
de Roitay-BIGOT, *art.* Bigot, p. 3.
de Roizy-FREMYN, *art.* Fremyn, p. 9.
de Rolle-LANGUET, *art.* Rémond, 11.
de Romail-DU RIEU, *art.* du Rieu, 3.
de Romainville-VAILLANT, *art.* Vaillant, p. 3. 7.
de la Romaningue-DE CADOUIN, *art.* de Malvin, p. 43.
de Romanneau-DE LUC, *art.* de Malvin, p. 32.
de Rombiés-D'ASPREMONT, *art.* Hocart, p. 2.
de Romegas-DE LESCOT, *art.* de Malvin, p. 14.
de Romény-DE COUCY, *art.* de Coucy, 6. 29. 30.-LE GRAS, *art.* Aubert, 4.-DE GUINES, *art.* de Coucy, p. 27. & 28.
de Romette-DE RÉVILLIASC, *art.* de Révilliaſc, p. 9.
de Romfort-CORNU, *art.* de Chéverüe, p. 3.
de Romicourt-APOIL, *art.* Rémond, p. 16.
de Romilly-DE PLEURRE, *art.* le Neuf, p. 8.
de Rompré-LE GRAND-&-RÉMOND, *art.* Rémond, p. 7.

de Rompſt, *voyez* de Rumpt.
de Ronceaux-Velvot, *art.* Rémond, p. 5.
de Ronnet-de Durat, *art.* de Durat, p. 7.
de Ronton-de Signy, *art.* le Roy-de Macey, p. 6.
de Ronvilliers-de Champagne, *art.* de Champagne, p. 5.
du Roqual-d'Hébrard, *art.* de Malvin, p. 28.
de Roque-de Cazaux, *art.* de Mélet, 12.-de Paulo, *art.* de Chalvet, p. 16.
de la Roque-de Montazet, *art.* de Malvin, 12. 49, *voyez* de la Roque-Roquazel.
de la Roque-d'Arlatan, *art.* de Galliffet, 11.-de Banne, *art.* de Nicolay, 4.-Nicolay-&-de Nicolay, *art.* de Nicolay, 4. 5. & *art.* de Sibert, 1.-de Serre, *art.* des Laurents, p. 5.
de la Roque-d'Aſſac-de Castelnau, *art.* de Vergnette, p. 2.
de la Roque-Roquazel (*)-d'Azéma-*ou*-d'Azémar, *art.* de Malvin, 46.-de Malvin-&-de Montazet, *art.* de Malvin, 10. 11. 12. 22. 45. 46. 47. 48, *Voyez* de la Roque. (*) Ce nom eſt écrit quelquefois *de la Roque-Rouquazel.*
de la Roque Toirac-du Jolz, *art.* de Jaubert, p. 2.
de Roquebrune-d'Attenoux, *art.* de Liſle, 5.-de Badier, *art.* de Galliffet, 7.-de Bonaud, *art.* d'Eſtelle, 3.-de Lisle, *art.* de Liſle, p. 5.
de Roquefort-Albertas-&-d'Albertas, *art.* d'Albertas, 8. 9. 10. 15. 16.-Bausset, *art.* de Riquéty, 9-10.-le Bouteiller, *art.* des Champs, 3.-des Champs, *art.* des Champs, 2. 4. 5. 6.-du Souil-*dit*-de Fortisson, *art.* de Chambre, p. 2.
de Roquelaure-de Riquéty, *art.* de Riquéty, p. 20.
de Roquenégre-de Borie, *art.* de Mélet, p. 10.
de Roquépine-du Bouzet, *art.* de Malvin, p. 16.
de Roqueſante-de Rafellis, *art.* d'Albertas, p. 16.
de Roqueſerviere (*le Marquis*), *art.* Verdelhan, p. 15.
de Roqueshautes-de Galliffet, *art.* de Galliffet, p. 11.
de Roquetaillade-du Puy, *art.* de Gualy, p. 4.
de la Roquette-du Rieu, *art.* du Rieu, 1.-de Roquefeuil, *art.* de Serre, p. 1.
de Roquincourt-de Bezannes, *art.* de Riquéty, p. 13.
de la Roquoze-de Montbel, *art.* de Montbel, p. 11.
de Rorins-d'Hauterive-*ou*-de Chaſtellard, *art.* de Chaſtellard, 5.
de Roſnay-de Glapion, *art.* Fouſteau, p. 3.
de Roſoy-de Chastillon, *art.* de Coucy, 30.-de Rosoy, *art.* de Coucy, p. 26.
de la Roſſilhe-Reynaud, *art.* de Reynaud, p. 3.
des Rotours-des Rotours, *art.* de Villette, p. 7.
du Rottouer-de Guérard, *art.* de Vergnette, p. 5.
de Rotz-de Belleforiere, *art.* de Coucy, p. 11.
de Roubaud-de Pontevés, *art.* de Gantés, p. 6.
de Roubiac-de Grille, *art.* de Riquéty, 18.-de Trémolet, *art.* de Nicolay, p. 8.
de la Rouciniére-de la Marteliére, *art.* de la Marteliére, p. 4.
du Roucous-Gually, *art.* de Gualy, 2. *Voyez* del Rocos.
de Roucy-de Coucy, *art.* de Coucy, 5.-de Roucy, *art.* de Coucy, p. 4. 5. 24. 25. 29.
de la Roüe-de Harenc, *art.* Chappuis, p. 18.

des Roüelles-Simony, *art.* de Combles, p. 3.
de la Roüérie-Tuffin, *art.* de Brunes, p. 3.
de Rouffignac-de Conthie, *art.* de Jaubert, p. 2.
de Rougebois-de la Place, *art.* de Champagne, p. 5.
de Rougemont-de Baillehache, *art.* de Baillehache, 10.-de Grenaud, *art.* de Montillet, 4. 6.-de Montillet, *art.* de Montillet, p. 7.
de Rougiés-de Foresta, *art.* d'Albertas, 7.-de Lombard, *art.* d'Albertas, p. 14.
de Rouillac-de Goth, *art.* Bourgevin, p. 3.
de Rouillon-de Lévy, *art.* Poterat, 4.
de Roulleboiſe-de Romain, *art.* de Vergnette, p. 5.
du Roure-de Beauvoir, *art.* d'Albertas, 11.-Grimoard-&-de Grimoard, *art.* d'André, 2. & *art.* Verdelhan, p. 7.
du Rouret-de Geoffroy, *art.* de Geoffroy, 2. 3. 4.-de Julianis, *art.* de Geoffroy, 2. & *art.* de Julianis, 4. 5.-de Vivaud, *art.* de Julianis, 5.
de Rouſairous-d'Audric, *art.* de Malvin, p. 48. 49.
de Rouſeray-du Plessis, *art.* de Baillehache, p. 5.
des Rouſiéres-Chalvet, *art.* Chalvet, p. 10.
de Rouſiers-du Tilhet, *art.* du Breuil, 2.
de Rouſſas-de Martinel, *art.* de Payan, p. 6.
de la Rouſſeliere-de Villette, *art.* de Villette, p. 6.
de la Rouſſelotiere-le Gray, *art.* Sicard, p. 2.
du Rouſſet-de Coligny, *art.* de Durat, p. 4.
de la Rouſſiére-de Salesses, *art.* Chalvet, p. 10.
de Rouſſillon-de la Martonie, *art.* de Guiſlain, p. 7.
de Rouſſy-de Bachellier, *art.* de Malvin, p. 35.
de la Routte-le Borgnat, *art.* Rémond, p. 14.
de la Rouveraye-du Chastel, *art.* de Brunes, p. 4.
de la Rouviere-de Claris, *art.* de Claris, p. 3.
de la Rouviére (*le Sieur*) *art.* Verdelhan, p. 13.
de Rouvray-Baret, *art.* de Vaucelles, 2.-Haincque, *art.* Haincque, 1.-de Vaucelles, *art.* de Vaucelles, 1.
de Rouvroy-Hocart, *art.* Hocart, 3.
de Rouzeaux-le Gras, *art.* Aubert, 4.
du Rouzet-de la Roche, *art.* du Breuil, p. 7.
de Rouzier-Chapelle, *Additions & Corrections*, *art.* Bertin.
de Rouziers-de Rouziers, *art.* Daſſier, p. 6.
de Rouzies-de Crugi, (*Table généalogique du nom* de Crugi.)
du Roy-Gaulmyn, *art.* Gaulmyn, 5.
de Roye-de la Rochefoucaud, *art.* de Batz-de Trenquelléon, p. 5. 6.
de la Royre-Reynaud, *art.* de Reynaud, p. 4.
de Rozay-Becqtarde, *art.* Vaillant, p. 1. 2.
de Rozel St Albin-de Coucy, *art.* de Coucy, 15.-d'Ognies, *art.* de Coucy, p. 14.
de la Rubaudiere-de Lorgeril, *Additions & Corrections*, *art.* de Lorgeril.
de Rubercil-de Baillehache, *art.* de Baillehache, 3. 4.
de Rucquemare-Clouet, *art.* des Champs, 5. 6.
de la Rüe-Symon, *art.* de Brunes, p. 6.
de la Rüe-du Bois-de Carvoisin, *art.* de la Marteliére, p. 2.
de la Rüe-Prevôt-Tiercelin, *art.* de Riencourt, p. 21.
de Ruffec-de Volvire, *art.* de Riencourt, p. 12.
de Ruffey-le Compasseur, *art.* le Compaſſeur, p. 4.
de Rugles-le Mercier, *art.* de Coucy, p. 9.

du

du Ruillon - DE GAULNE, *art.* Chappuis, p. 12.
du Rumain-LE VICOMTE, *art.* Burin, p. 4.
de Rume-GHISELIN-&-DE LYS, *art.* de Guiſlain, p. 1.
de Rumeſnil-DE MAILLY, *art.* de Coucy, p. 14.
de Rumigny - DE BÉTHUNE, *art.* de Coucy, 33.-DE L'ESTOILLE, *art.* de Riencourt, 19.-DE RUMIGNY, *art.* de Coucy, 7. 26.
de Rumpt-DE COUCY, *art.* de Coucy, 33. 34.-DE VIANNE-*ou*-DE VIENNE-*ou encore*-DE VIANDEN, *art.* de Coucy, 33. *Voyez* de Rompſt.
de Runes-DE LEIRIS, *art.* Verdelhan, p. 1. 2. 3. 8. 9. 10. 11.
du Rus-DE ROUZIERS, *art.* Daſſier, p. 7.
de Ryencourt (*Seigneurie*). *Voyez* de Riencourt.
de Rys-DE VAUQUELIN, *art.* Troterel, p. 1.

S.

de SABLÉ-DE LAVAL, *art.* le Roy-de Macey, p. 5.
de la Sabliere (*en Dauphiné*) - DE LEGUE, *art.* de Chaſtellard, p. 9.
de Sabran-DE BANNE, *art.* de Nicolay, 4.-D'ESCALIS, *art.* d'Albertas, 13.-DE NICOLAY, *art.* de Nicolay, p. 1. 4. 5. 6. 7. 8. & *art.* de Sibert, p. 1.
de Sabrevois-DE SABREVOIS, *art.* Hennequin, p. 4.
de Sacey-DE COUVRAN, *art.* le Roy-de Macey, p. 2.
de Sacy-le Grand-DE VILLETTE, *art.* de Villette, p. 8.
de Sacy-DE VAUQUELIN, *art.* Troterel, 1.-DE VILLETTE, *art.* de Villette, p. 8.
de Saffre-DE CLÉRON, *art.* Hocart, 10.
de la Sagerie-FOUQUET, *art.* Rémond, p. 20.
de Sagreville (*le Sr*), *art.* de Brueys, p. 6.
de Sahurs-DE BRÉVEDENT, *art.* Eſtiévre, p. 2.
de Saignon-DE CARDEBAS-DE BOT-DE TERTULLE, *art.* de Nicolay, p. 7.
de Sailhan-DE SALIN, *art.* Verdelhan, p. 14.
de Saillac-DE FIEUBET, *art.* Nicolay, p. 23.
de Sailly-DU COURTIL, *art.* de Coucy, p. 18.
de St Aignan-DE COUCY, *art.* de Coucy, p. 7. 13.
de St Aléxandre-DES LAURENTS, *art.* des Laurents, 6.-DE TAULIGNAN, *art.* de Sibert, p. 2.
de St Aman-LE DOUX, *art.* d'Auber, p. 5.
de St Amant-DE BOURDICAUD, *art.* de Beaupoil, p. 7.
de St Ambroiſe de Melun-DE FLÉCELLES, *art.* de Flécelles, p. 6.
de St Andéol-DE BARJAC, *art.* de Nicolay, 2.-DE RÉVILLIASC, *art.* de Révilliaſc, p. 8.
de St André-D'APCHON, *art.* Chalvet, 11.-DE BRUEYS, *art.* de Brueys, 7.-DE CAIRON, *art.* de Villette, 7.-DE CALVIÉRE, *art.* de Brueys, 6.-FRERET, *art.* Simon, 2.-PRUNIER, *art.* Nicolay, 26.-DE VAUQUELIN, *art.* Troterel, p. 1.
de St André de Briord-BON, *art.* de Montbel, 10.-DE COLIGNY, *art.* de Montbel, 10.-DE MONTBEL, *art.* de Montbel, 10.-DE VIRY, *art.* de Montbel, p. 10.
de St Antonin-DE RÉMUSAT, *art.* de Julianis, p. 4.
de St Araille-DE BATZ, *art.* de Batz, 2. 3.-DE St LARY, *art.* de Batz-de Trenquelléon, p. 1.
de St Armand-LE VELU, *art.* de Malvin, p. 32.
de St Auban-DE LA FARE, *art.* de Nicolay, 7.-DE FLOTTE, *art.* de Geoffroy, 4.-DE PAYAN, *art.* de Payan, 3.-DE ROUX, *art.* de Révilliaſc, 10.-DE VILLENEUVE, *art.* de Geoffroy, p. 4.

Digitized by Google

de St Aubin-DU BLAISEL, *art.* de Riencourt, 8.-DE COUCY, *art.* de Coucy, 5. & 31.-GROULLARD, *art.* Gaulmyn, p. 4.
de St Avis-BRACHET, *art.* du Breuil, p. 2.
de St Aulaire-DE BEAUPOIL, *art.* de Beaupoil, p. 1. 2. 3. 4. 6. 7. 8. 10.-DE HARCOURT, *art.* de Beaupoil, 1.
de St Auquille-DE RIQUÉTY, *art.* de Riquéty, p. 13. 19. 20.
de S^t Baſle-DE COUCY, *art.* de Coucy, 9. 10.-LE GOIX, *art.* Hocart, p. 7.
de S^t Baſſe-DE COUCY, *art.* de Coucy, p. 14.
de St Bauzille-DE TAURIAC, *art.* de Gualy. p. 4.
de St Béar-DE CRUGI, *art.* de Crugi, 1. 2.-DE MONTRET (*Table Généalogique du nom* de Crugi.)
de St Benoît-DE LONGUYOT, *art.* de Champagne, p. 9.
de St Bon-DE CHAMPAGNE, *art.* de Champagne, p. 3.
de St Bonnet-CHALVET, *art.* Chalvet, p. 1.
de St Brés-DE BEAUVOIR, *art.* d'Albertas, p. 11.
de St Breſſou-DE GASQUET, *art.* de Jaubert, p. 3.
de St Cannat-DE FORBIN, *art.* d'Albertas, p. 6.
de St Capraix-DE MÉLET, *art.* de Mélet, p. 3.
de St Chamas-ALBERTAS-&-D'ALBERTAS, *art.* d'Albertas, p. 8. & 9.
de St Chapte-DE BRUEYS, *art.* de Brueys, p. 2. 3. 8. 9. 10.-DU CAYLAR, *art.* de Brueys, 2.-DES GARDIES, *art.* de Brueys, p. 2.
de St Chartier-DE MAILLÉ, *art.* Nicolay, 19.-NICOLAY, *art.* Nicolay, p. 19.
de St Chriſtophe-DE BÉTOULAT, *art.* de la Pivardiére, 3.-DU MONCEL, *art.* Simon, 2.-DE VEILLAN, *art.* de Durat, p. 4.
de St Cir-CORNETTE, *art.* le Compaſſeur, p. 7.
de St Clair-GUYARD, *art.* Bourgevin, 3.-TURGOT, *art.* Bouvier, p. 3.
de St Clément-BRUNET, *art.* de Caze, p. 6.
de St Cloud-DE HARLAY, *art.* Nicolay, 14.-DE VINTIMILLE, *art.* Nicolay, p. 27.
de St Colomb-DE LUYRIEUX, *art.* de Montbel, p. 9.
de S^t Coſme-DE CALVIÉRE, *art.* de Brueys, 6.-DE MARGUERIE, *art.* de Baillehache, p. 12.
de St Crun-FOUGERET, *art.* Fougeret, p. 1.
de St Denis-DE MAILLOC, *art.* de Riencourt, p. 8.
de St Diéry-DE RODIS, *art.* d'Albertas, p. 11.
de St Dizier-DE DAMPIERRE, *art.* de Coucy, p. 9.
de St Elier-GAUDE, *art.* de Buiſſy, p. 3.
de S^t Eſtéve-D'ARQUIER, *art.* de Caze, 4.-DE BASCHI, *art.* d'Albertas, 6.-DE GAILLARD, *art.* de Gantés, 4.-DE GÉRENTE, *art.* d'Albertas, 9. *Voyez* de S^te Eſteve.
de S^t Eſtienne-DE BACHIS, *art.* de Riquéty, 8.-DE CASTELLANE, *art.* de Riquéty, 19.-DE LORGERIL, *Additions & Corrections*, *art.* de Lorgeril-POULLET, *art.* de Champagne, p. 2.
de St Etienne de Chauſſenat-DU BREUIL, *art.* du Breuil, p. 3. 4.
de St Etienne d'Eſcate-DE BRUEYS, *art.* de Brueys, p. 5. 6. 7.
de St Eugéne-*ou*-de St Eugêne-DE MONTIGNY, *art.* de Champagne, 6. 12. & *art.* de Montigny, 2. 3. 4.-DE RAVENEL, *art.* de Champagne, 4. & *art.* de Montigny, p. 2.
de St Félix-DE BALSAC, *art.* de Malvin, 24.-DE CLARET, *art.* de Chalvet, p. 16. 17.
de St Félix-de Paliéres-DURAND, *art.* de Gualy, p. 9.
de St Ferme dans le Bazadois (*Abbaye Commandataire & Seigneurie*)-DE

Batz, *art.* de Batz-de Trenquelléon, p. 5.
de St Ferriol-Pélissier, *art.* de Montbel, 11.-de Pontevés, *art.* d'Albertas, p. 6.
de St Florent-de Navier, *art.* de Navier, p. 3. 5.
de St Fourcy-Papin, *art.* Vaillant, 2.
de St Frezal-de Teissier, *art.* Verdelhan, p. 15.
de St Genés-de Chambre, *art.* de Chambre, p. 4.
de St Genez-Blanc, *art.* Daſſier, 4.
de St Geniez-de Claiſſe-de Barjac-&-de Sibert, *art.* de Sibert. p. 3.
de St Geoire (*)-de Clermont, *art.* de Montbel, p. 5.-d'Hauterive, *art.* de Chaſtellard, 1. (*) *Sanctum Jorium.* Voyez les preuves de l'article de Chaſtellard.
de St Georges-Aubert, *art.* Aubert, 1. 2. 3.-Boytiére, *art.* Bigot, 18.
de St Géran-de la Guiche, *art.* Nicolay, p. 18.
de St Géraud-de Corn, *art.* de Crugi, p. 4.
de St Germain-Aubert, *art.* Aubert, 4. 6.-de Baillehache, *art.* de Baillehache, 10. 11.-Chappuis, *art.* Chappuis, 8.-de Marrain, *art.* de Mélet, 9.-du Mesnil, *art.* de Baillehache, p. 2. 3.
de St Germain-de Beaupré-Foucaud, *art.* du Breuil, p. 2.
de St Germain de Calberte-Verdelhan, *art.* Verdelhan, 13. 14. 15.
de St Germain de la Coudre-de la Marteliére, *art.* de la Marteliére, 4.
de St Germain dès Près lès Cande-Aubert, *art.* Aubert, 1. 3. 4. 6.
de St Germain le Vaſſon-de Mannourry, *art.* le Neuf, p. 2.
de St Gervais-de Gasc-*ou*-de Gast, *art.* de Nicolay, p. 4. 13.
de St Gilles-de Chastillon, *art.* de Coucy, 30.-Compoint, *art.* Hocquart, 15.-de la Loëre, *art.* de la Loëre., 1.-de Montbel, *art.* de Montbel, p. 5.
de St Gobin-de Coucy, *art.* de Coucy, p. 4. 5. 30. 31.
de St Gouard-Lucas, *art.* Nicolay, 20.
de St Hérem-de Montmorin, *art.* Chalvet, p. 8.
de St Heuſébe-de Brianson, *art.* de Révilliaſc, p. 8.
de St Hilaire-d'Albertas, *art.* d'Albertas, 15.-de Palhasse, *art.* de Palhaſſe, p. 4.
de St Hilairemont-Raulin, *art.* Hocart, p. 8.
de St James-Bécheau, *art.* de Beaupoil, p. 2.
de St Jannet-de Roux, *art.* de Geoffroy, p. 3.
de St Jean-Chapelle, *art* de Malvin, 52.-Haincque, *art.* Haincque, 1.-de Martiny, *Additions & Corrections, art.* d'Ailhaud.-de Palhasse, *art.* de Palhaſſe, 4.-de Redon, *art.* de Redon, p. 5. & 7.
de St Jean le Centenier-de Moreton, *art.* Verdelhan, p. 19. 20.
de St Jean de Crieulon-Durand, *art.* de Gualy, p. 9.
de St Imoges-Lescot, *art.* Fremyn, 2.
de S^t Joſſe-de Coucy, *art.* de Coucy, p. 14.
de St Jouin de Blavou-du Portail, *art.* Fouſteau, p. 3.
de St Julian-(de Castellane) *art.* d'Albertas, 2. *Voyez* de St Julien.
de St Julien-de Ballon, *art.* de Galliſſet, 9.-de Batz, *art.* de Batz-de Trenquelléon, 5.-de Castellane, *art.* d'Albertas, 9.-d'Escalis, *art.* d'Albertas, 11.-de Ferrier, *art.* de Gantés, 4.-de Grenaud, *art.* de Montillet, 4. 6.-de Montillet, *art.* de Montillet, p. 7.-de St Julien, *art.* de Serre, 2. *Voyez* de St Julian.
de St Julien d'Aſſe-de Bras-&-de Fabry, *art.* de Riquéty, p. 3.
de St Julien-des Points-de Loüet, *art.* de Caze, p. 7.
de St Julien ſur Reyſſouſe-de la Palu, *art.* de Montbel, p. 6.

Digitized by Google

de St Julien-DE BOUVANT, *art.* de Bordes, p. 4.
de St Julien ſur Sarthe - DE BAILLEHACHE, *art.* de Baillehache, p. 4.
de S^t Juſt-DE LASCARIS, *art.* Chappuis, 11.-DE S^T ANDRÉ, *art.* de Nicolay, p. 8.
de St Lager - JOURDAN, *art.* Chappuis, p. 13.
de St Lambert - DE CHASTILLON, *art.* de Coucy, 30.-DE COUCY, *art.* de Coucy, p. 31.
de St Lary - DE COQUET, *art.* de Coquet, p. 3. 4.
de St Lattier-DE CHASTELLARD, *art.* de Chaſtellard, p. 6.
de St Lau-LE ROY, *art.* Vaillant, p. 3.
de St Laurans (*le Seigneur*) *art.* d'André, p. 6.
de St Laurens (*le Sieur*), *art.* de Brunes, p. 4.
de St Laurens-DE CHATEAUNEUF, *art.* de Fayet, p. 4.
de St Laurent - DE FÉRÉRO, *art.* Bertin, 3.-DE RÉVILLIASC, *art.* de Révilliaſc, p. 9.
de St Laurent de la Troche-DE PLEURRE, *art.* le Neuf, p. 8.
de St Laurent de Vaux-CHAPPUIS, *art.* Chappuis, 18.-DE MONTDOR, *art.* Chappuis, 18. & *art.* de Bordes, 5.
de St Laurentz-DE RÉVILLIASC, *art.* de Révilliaſc, p. 10.
de St Léger-NICOLAY, *art.* Nicolay, 9. *verſo.*-DE RIENCOURT, *art.* de Riencourt, 4. 5.
de St Léons-DE BERNUY, *art.* de Chalvet, p. 16.
de St Leu-DE COUCY, *art.* de Coucy, 8.-DE S^T LEU, *art.* de Coucy, 8.-DE VILLETTE, *art.* de Villette, 8. 10.
de St Liébault-VIGNIER, *art.* de Flécelles, p. 4.
de St Loup-DE CHALVET, *art.* de Chalvet, 16. 17. - DE MALVIN, *art.* de Malvin, p. 34.
de St Loup (*en Champagne*)-D'ASPREMONT, *art.* de Coucy, p. 13.
de St Luc - D'OSSUN, *art.* Bertin, 2. & *art.* Hocquart, p. 16.
de St Lumier - HOCART, *art.* Hocart, p. 10.
de St Maime - D'ALBERTAS, *art.* d'Albertas, p. 9. 11. 12. 13. 14 & 15.
de St Main-DE LORGERIL, *art.* de Lorgeril, 6. *Voyez* de St Méen.
de St Maixent - DE LA ROCHEAYMON, *art.* de Durat, p. 5.
de St Manvieux - DE BOUGARD, *art.* Cappy, p. 3.
de St Marc-HOCART, *art.* Hocart, 11. 12.-LUCAS, *art.* Nicolay, p. 20.
de St Marcel-DE FAIN, *art.* de Nicolay, 5.-DE GAST, *art.* Nicolay, 13.-DE MONTAIGU, *art.* Nicolay, 10, *verſo.* - NICOLAY, *art.* Nicolay, 13. *Voyez* de St Marcel d'Ardeche.
de St Marcel d'Ardeche - AUDIGIER, *art.* Nicolay, 9.-DE FAURE, *art.* de Galliffet, 5.-DE MONTAIGU, *art.* de Nicolay, 3.-NICOLAY, *art.* Nicolay, 9. & 10 *verſo.*
de St Marcel d'Urphé-LIGUALLES, *art.* de Reynaud, p. 3.
de St Marcq-DE GANTÉS, *art.* de Gantés, p. 7.
de St Mard-RÉMOND, *art.* Rémond, p. 15. 16.
de St Mars-DE GUÉROUST, *art.* Burin, p. 3.
de St Martin - DE BERTIN, *Additions & Corrections*, *art.* de Chalup.-BONNET, *art.* de Riencourt, 17.-CHAPPUIS, *art.* Chappuis, 19.-DE CLARIS, *art.* de Claris, 1. 5. 6.-COMPOINT, *art.* Hocquart, 15.-DE CROZE, *art.* de Gantés, 3.-DE LAMETH, *art.* de Riencourt., 5. - DE LAURENS, *art.* d'Albertas, 6. & *art.* de Gantés, 3. - DE MAILLOC, *art.* de Riencourt, 8.-MOREL, *art.* Hocart, 12.-MOUCHET, *art.* de Riencourt, 20. - RAPINE, *art.* Bigot, 3.-DE ROQUEFEÜIL, *art.* de Serre, 1. - TAVEAU, *art.* de Montbel, 16.-DE TRICHAUD, *art.* de Galliffet, p. 5.

de S^t

de St Martin d'Allignoſc - CHAUDON, *art.* de Liſle, 7.-DE LISLE, *art.* de Liſle, p. 7.
de St Martin aux Champs-DE BAR, *art.* Hennequin, 3.-HENNEQUIN, *art.* Hennequin, p. 3. 5. 6.
de St Martin du Boſchet - DE BALEINE, *art.* de Champagne, 12.-DE MORRU, *art.* de Champagne, p. 8.
de St Martin de Boubeaux - DE JUGE, *art.* Verdelhan, p. 15.
de St Martin-de Corconac-DE GUALY, *art.* de Gualy, p. 7. 8. 9.
de St Martin le Guillon - LOLIVERAY, *art.* de Baillehache, p. 6.
de St Martin-Longueau-DE VILLETTE, *art.* de Villette, p. 8.
de St Martin-de Nigelles-DE BRICHANTEAU, *art.* le Jeune-de Créquy, 5.
de St Martin de Puch-DE LA FARE, *art.* de Nicolay, p. 7.
de St Martin - de Sauſenac - DURAND, *art.* de Gualy, p. 9.
de St Martin de Valgague - DE LA FARE, *art.* de Nicolay, p. 7.
de St Mathieu - DE FERRIÉRES - & - DE VASSAN, *art.* de Riquéty, p. 20.
de St Maurice - DU BREUIL, *art.* du Breuil, p. 5. 6. - DASSIER, *art.* Daſſier, p. 8.
de St Maurice de Beynoſt - CHAPPUIS, *art.* Chappuis, p. 19.
de St Mauris-BON-&-DE COLIGNY, *art.* de Montbel, 10.- DE CHÉVRIERS, *art.* de Malvin, p. 51. 53.
de St Méen-DE LORGERIL, *art.* de Lorgeril, 6. *Voyez* de St Main.
de S^t Meſmin-LUILLIER, *art.* Nicolay, p. 13. 14. 15.
de St Micaut - DE ROYER, *art.* de Riquéty, p. 17.
de St Michel - DE GONDRECOURT, *art.* de Fleury, p. 2.
de St Mion-DE DURAT, *art.* de Durat, p. 1. 2. 4. 5. 6.
de St Montan-D'ARLENDE, *art.* de Claris, 1.-DE FAIN, *art.* de Nicolay, 5.- DE ROSSET, *art.* de Galliffet, p. 4.
de St Nazaire-DURAND, *art.* de Gualy, 9.-D'EURRE, *Additions & Corrections*, *art.* Verdelhan. - DES LAURENTS, *art.* des Laurents, 6.-DE MORETON, *art.* Verdelhan, 20.- VERDELHAN, *art.* Verdelhan, 19.
de St Nicolas-d'Aliermont-BURIN-&-DU CARON, *art.* Burin, p. 2.
de St Orens-DE MÉLET, *art.* de Mélet, p. 6. 7. 8.
de St Oüen-DE MARIDOR, *art.* Macé, p. 3.
de St Ouyne *alias* de St Oyne-DE MONTIGNY, *art.* de Champagne, 12. & *art.* de Montigny, 1. 2. 3.
de St Pal-PEIRENC, *art.* de Reynaud, 8. - DE REYNAUD, *art.* Chappuis, 16. & *art.* de Reynaud, p. 8. 9.
de St Pardoux-DE DOUHET, *art.* de Durat, 10.-DE MÉLET, *art.* de Mélet, 4.-DE LA MOTTE, *art.* du Breuil, p. 6.
de St Pau-*ou*-de St Paul-DE BALSAC, *art.* de Malvin, p. 24.
de St Paul-AUDIGIER, *art.* Nicolay, 9. *verſo*.-DE CABRE, *art.* d'Albertas, 5.-CANDAYENE, *art.* de Coucy, 25.-DE CHASTILLON, *art.* de Coucy, 29.-DE COURTARVEL, *art.* le Roy-de Macey, 5.- DE LUXEMBOURG, *art.* de Coucy, 34- DE NOBLET, *art.* de la Pivardiére, 4.
de St Paul (*le Seigneur* dit auſſi *le Maréchal*) *art.* de Coucy, p. 17.
de St Paul-Fougaſſier-ALBERTAS, *art.* d'Albertas, p. 8.
de S^t Pé-d'AMOU, *art.* de Chambre, 3.- BIGOT, *art.* Bigot (*) 3.-DE CAUPÉNE, *art.* de Batz, 3. (*) *Famille établie en Touraine.*
de St Pée-DANTIN, *art.* de Valier, 8.
de St Pere-DELPECH, *art.* Bertin, 2.
de St Pierre-BIGOT, *art.* Bigot, p. 7.
de St Pierre des Champs-DE LA POTERIE, *art.* de Vergnette, p. 4.
de St Pierremont-DE COUCY, *art.* de Coucy, 7. 9. 11. 13. 15. 25. D'HÉZECQUES, *art.* de Coucy, 19.-DE RIENCOURT, *art.* de Riencourt,

d by Google

11.-DE St PIERREMONT, *art.* de Coucy, p. 25.
de St Poix-D'AURAY, *art.* de Chéveruë, p. 5.
de St Poncis-DE LA SALLE, *art.* de Reynaud, p. 6.
de St Pons-ſous-Couiron-NICOLAY, *art.* de Nicolay, p. 3.
de St Pourçain-ſur Beſbres-GAULMYN, *art.* Gaulmyn, p. 11. 13.
de St Preuil-DE CHABANNES, *art.* du Garreau, p. 3.
de St Prieſt-DE BOURDICAUD, *art.* de Beaupoil, 7.-PEIRENC, *art.* de Reynaud, p. 8.
de St Prieſt (*le Seigneur*) *art.* des Laurents, p. 9.
de St Pris-DE SAVIGNAC, *art.* du Breuil, p. 2.
de St Privat-DE FARET, *art.* de Brueys, p. 11.
de St Prix-DE BARBIN, *art.* de Champagne, 15.-DE CHAMPAGNE, *art.* de Champagne, p. 18.
de St Quentin-DE BIGOT, *art.* de Malvin, 30-DE GIRONDE, *art.* de Mélet, 4.-TROTEREL, *art.* Troterel, p. 1. 3.
de St Quintin-DE ROSSEL, *art.* de Brueys, p. 12.
de St Remezé-DE BEAUVOIR, *art.* d'Albertas, p. 11.
de St Remy-DE FORBIN, *art.* d'Albertas, 6.-DE GOUJON, *art.* de la Marteliére, p. 4.
de St Remy-ſur Buſſy-BAUDOUIN, *art.* Hocart, p. 12
de St Romain-CHAPPUIS, *art.* Chappuis, 19.-DE LAFFRASSE, *art.* Chappuis, p. 8.
de St Roman-DE LA BASTIE, *art.* de Chaſtellard, 6.-DE CASTELLANE, *art.* de Riquéty, p. 19.
de St Roman-(de Cordiére)-DE SERRE, *art.* de Serre, p. 1. 3.
de St Rome-DE BONNEFOUS, *art.* de Gualy, 8.-DE GUALY, *art.* de Gualy, 9.-DE TAURIAC, *art.* de Gualy, p. 4.
de St Salvadour-DU RIEU, *art.* du Rieu, p. 1. 2.
de St Savournin-CATIN, *art.* d'Albertas, 9.-DE GALIENS, *art.* de Galliffet, p. 4.
de St Say-DE GALIENS, *art.* de Galliffet, p. 4.
de St Senoch (en Touraine)-HAINCQUE, *art.* Haincque, 2. 3.-PÉNISSAULD, *art.* Haincque, p. 2.
de St Sépulchre-DE BULLION, *art.* Poterat, 2.-COLBERT, *art.* Poterat, p. 4.
de St Séverin-GRIFFON, *art.* Vaillant, 3.-DE RIENCOURT, *art.* de Riencourt, 12. 13. 14. 15. 16. 17. 18. 21. 22.
de St Siforien *ou* de St Siphorien-DE MALVIN, *art.* de Malvin, 10. 11. 32. 41. 43. 44. 51. 54.
de St Simeux-DASSIER, *art.* Daſſier, 8.
de St Simon-ARNOUL, *art.* de Mélet, 10.-DU MAIGNY, *art.* Rémond, 11.
de St Sulpice-*BÉGON*, *art.* de Lorgeril, 10.-DE COÜET, *art.* d'Albertas, 14.-DE CRUSSOL, *art.* d'Albertas, 14.-D'EBRARD (*Table généalogique du nom* de Crugi,)-DE NORMANVILLE, *art.* de Baillehache, 4.
de St Suplex-DE MACHAULT, *art.* de Flécelles, p. 1.
de St Try-GIRAUD, *art.* de Guiſlain, 5.
de St Valier-DE POITIERS, *art.* Nicolay, p. 9. *verſo.*
de St Vallery-BRAUX, *art.* Hocart, p. 5. 8.
de St Véran-DE MASSILIEN, *art.* des Laurents, p. 9.
de St Victor-DE CHENNEVIÉRES, *art.* de Vaucelles, 2.-LE NEUF, *art.* le Neuf, p. 7.
de St Victor-de la Coſte-NICOLAY, *art.* Nicolay, 9. *verſo.* & 10. *verſo.*-DE POITIERS, *art.* Nicolay, p. 9. *verſo.*
de St Vigor-DE CAIRON, *art.* de Villette, p. 7.
de St Vincent-D'OZIL, *art.* d'André, 3.
de St Uſage-VIGNIER, *art.* de Flécelles, p. 4.

Digitized by Google

de St Utin-DE RÉMIGNY, *art.* de Combles, p. 14.
de St Waaſt (en Artois)-DU BIEZ, *art.* de Coucy, p. 13.
de S^t Weſt-le Biez - DE COUCY, *art.* de Coucy, p. 14.
de St Yon-DE LAMOIGNON, *Additions & Corrections*, *art.* Nicolay.
de Ste Agathe - DE BRUEYS, *art.* de Brueys, p. 2.
de Ste Catherine-DE NAVIÉRE, *art.* de Navier, p. 4.
de Ste Cécile-DE FALMON, (*Table Généalogique du nom* de Crugi.)
de Ste Chriſtie-DE BATZ, *art.* de Batz-de Trenquelléon, 1. - DE LÉAUMONT, *art.* de Batz - de Trenquelléon, p. 1.
de Ste Colombe - DU BOUZET, *art.* de Malvin, 16.-DE CHAMPAGNE, *art.* de Champagne, 7.-DESPANS, *art.* de Redon, p. 8.-DE GASQUET, *art.* de Jaubert, 3.-LE GRAND, *art.* Rémond, 7.-DE St MARTIAL, *art.* de Jaubert, p. 3.
de Ste Croix-D'ESCORCHES, *art.* Fouſteau, 3.- DE NOVIS, *art.* d'André, 8.-DE VINTIMILLE, *art.* de Riquéty, p. 4.
de S^te Eſteve - DE GAILLARD, *art.* de Gantés, 4. *Voyez* de S^t Eſteve.
de Ste Foy - DU CHASTANIER, *art.* de Redon, p. 2.
de Ste Frize - DE MONGEOT, *art.* Fremyn, p. 7.
de Ste Hélène-DE CHASTEAUNEUF, (*Table généalo. du nom* de Crugi.)
de Ste Livrade-DE MÉLET, *art.* de Mélet, 7. 8.-DE MONTPEZAT, *art.* de Malvin, p. 21.
de Ste Marguerite - DE FAULCON, *art.* de Riquéty, p. 7.
de Ste Marie - BAUYN, *art.* Rémond, 10. - BOCHARD, *Additions & Corrections*, *art.* de Montillet. - RAPINE, *art.* Bigot, p. 3.
de Ste Marie - ſous Bourg - D'ORIGNY, *art.* Hocart, p. 4. 5.
de Ste Marie de Vattetot ſur Beaumont-DE BAILLEUL, *art.* des Champs, 3.
de S^te Meſme-DE CROISETTES, *art.* de Flécelles, p. 5.
de Ste Oportune - DE CHENNEVIÉRES, *art.* le Neuf, p. 3.
de Ste Rufine - DU SAGES, *art.* de Mélet, p. 8.
de Ste Sevére (Baronie, en Berry.)-DE FLÉCELLES, *art.* de Flécelles, 6. 7. & *art.* de la Pivardiére, 4.-D'ORLÉANS, *art.* de Flécelles, 7.
de Ste Terre-SINGAREAU, *art.* Daſſier, p. 5.
de Saiſſac-DE BERNUY, *art.* de Chalvet, p. 16.
de Saiſſeval - DE SAISSEVAL, *art.* de Riencourt, p. 2.
de Salagny - DE CHÉVRIERS, *art.* de Malvin, p. 51. 53. 55.
de Salagrifon-D'EMERIC, *art.* de Liſle, p. 3.
de la Sale-BOELLEVE, *Additions & Corrections*, *art.* de Lorgeril.
de Salelles-DE MARION, *art.* de Nicolay, p. 6.
de Salendrenques-DE LA FARE, *art.* de Nicolay, p. 7.
de Salernes - DE CASTELLANE, *art.* de Liſle, 3.-DE GALLÉAN, *art.* de Nicolay, p. 8.
de Salezac-DE NICOLAY, *art.* de Nicolay, 7. -DE RODES, *art.* de Nicolay, p. 7.
de Salgues-DE PALHASSE, *art.* de Palhaſſe, 4.-DE PLAS, *art.* de Palhaſſe, p. 4.
de Salieres-DE CHASTELLARD, *art.* de Chaſtellard, p. 11. 12.
de Saligny-DE COLIGNY, *art.* de Durat, p. 4.
de la Salle - DE BAYLE, *art.* Chappuis, 12.-BOBILLÉ, *art.* Bigot, 10. -DE BOISSET, *art.* de Jaubert, 2. 3.-CHAPPUIS, *art.* Chappuis, 12. 13.-DE LAUNAY, *art.* de Lorgeril, 3.-DE LÉZAY, *art.* de Meynier, 3.-MARC, *art.* de la Myre, 6.-DE MÉLET, *art.* de Mélet, 1. 2. 7. - DE MEYNIER, *art.* de Meynier, 3. 4. 5.

Digitized by Google

6.-DE ROQUEFEUIL, *art.* de Montbel, p. 19.
de la Salle de Caſtelvieil-DE MÉLET, *art.* de Mélet, 4. 9. 10. 11.-DE PUIMAGNHAN, *art.* de Mélet, 9.
de Salleles-DE MALIAN, *art.* de Malvin, p. 48.
de Salles-DE CHASSAIGNES, *art.* de Malvin, 39.-DE PONTAC, *art.* de Malvin, p. 39.
des Salles-LE BIGOT, *art.* Bigot, 9. 10.
de Sallevert-GARREAU, *art.* de la Pivardiére, p. 3.
de Salnove-DU BELLAY, *art.* de Champagne, 18.-DE CHAMPAGNE, *art.* de Champagne, 18.-DE SALNOVE, *art.* de Champagne, p. 18.
de Salvan-ISOARD, *art.* de Galliffet, 4.
de Saluces-DE SALUCES, *art.* de Montbel, p. 6.
de Samblançay-(DE BEAUNE), *art.* Nicolay, p. 13.
de Sancey-RÉMOND, *art.* Rémond, p. 1. 2. 12.
de Sancy-DE SORNY, *art.* de Guiſlain, p. 3.
de Sanlis-DE VILLERS, *art.* de Buiſſy, 1.
de la Sanſonniére-LE ROY, *art.* le Roy de Macey, p. 6.
de Santenoges-PARISOT, *art.* Pariſot, p. 1.
de Sanzelles-DE LANNOY, *art.* de Montbel, p. 8.
de Sapicourt-FREMYN, *art.* Fremyn, 7. 8. 9.-DE SALNOVE, *art.* de Montigny, p. 2.
de Sapogne *alias* de Sapongne-DE COUCY, *art.* de Coucy, p. 7. 9. 10. 11. 13. & 14.
du Sappey-CHAPPUIS, *art.* Chappuis, p. 9.
de Sarcus-TIERCELIN, *art.* de Riencourt, p. 6.
de la Sarladie-DE CAHORS, *art.* de Jaubert, p. 4.
de Sarran-DE MÉLET, *art.* de Mélet, p. 7. 8.
de Sarrazignac-ARNAUD, *art.* de Chalup, p. 6.
de Sarremejane-DESPINASSON-D'ESPINASSON-*ou*-DE SPINASSON, *art.* Verdelhan, 8.-VERDELHAN, *art.* Verdelhan, p. 2. 5. 8. 9. 10. 14.
de Sarron-DE VILLETTE, *art.* de Villette, p. 8. 10.
du Sartel-PELET, *art.* Pelet, p. 1. 3.
de Sartoux-D'EMERIC, *art.* de Liſle, 3.-DE GRASSE, *art.* de Liſle, p. 3.
de Saſſenage-DE SASSENAGE, *art.* de Montbel, p. 8.
de Saſſey-DE CARVOISIN, *art.* de la Marteliére, p. 3.
de Satonnay (Baronie) *art.* Chappuis, p. 20.
de Saubole-DE COMINGES, *art.* de Coucy, p. 15.
du Saucié-DU MESNIL, *art.* Macé, p. 3.
de Saucy-D'AUXY, *art.* de Riencourt, p. 4.
de la Saudade-DE BOSREDON, *art.* de Durat, p. 12.
de Savenay-DE BAILLEHACHE, *art.* de *Baillehache*, p. 11. 12.
de Savenelles-DE BOUQUETOT, *art.* de Baillehache, p. 8.
de Saveuſes-TIERCELIN, *art.* de Riencourt, p. 6.
de Saugeuſe-DE MIR, *art.* de Vergnette, p. 4.
de Savignac (*le Sieur*) *art.* de Malvin, p. 7.
de Savignac-DE BENNEVENT, (*Table Généalogique du nom* de Crugi)-DE CRUGI, *art.* de Crugi, 2. 3.
de Savigny-DE DREUX, *art.* de Coucy, p. 4.
de Savigny-ſur Ardres-COLLET-&-FREMYN, *art.* Fremyn, 3.-DE MONTIGNY, *art.* de Montigny, 2.
de Saulſan-DE SERRE, *art.* de Serre, 2.
de Saulſes-BOUTON, *art.* de Fayet, 2.
du Saulſoy-D'ASPREMONT, *art.* Hocart, p. 2.
de Sault-D'AGOULT, *art.* d'Albertas, 2. & *art.* de Baillehache, p. 10.
de Saulx le Duc-LE COMPASSEUR, *an.* le Compaſſeur, p. 5. 6.
de Saumane-DE GUALY, *art.* de Gualy, 7. 8.

Digitized by Goog

7. 8. 9.-DE SADE, *art.* d'Albertas, p. 3.
du Sauſſay-BOUVIER, *art.* Bouvier, 1.-DES GUEZ-&-DE NAVIER, *art.* de Navier, p. 4. 5.
de la Sauſſaye-CHERÉ, *art.* de Flécelles, 2.-DE HARCOURT, *art.* de Coucy, 29.-RUAULT, *art.* de Brunes, 6.
de Sauſy (*Seigneurie*) *art.* de Riencourt, p. 1.
de Sautour-DE PIQUET, *art.* Rémond, p. 16.
de Sauvabére-DE GOUDAIL, *art.* de Redon, p. 2.
de la Sauvagére-MIOLLAIS, *art.* le Jeune-de Créquy, p. 11.
de Sauvagnac-DE FRÉDEFONT, *art.* Bertin, p. 3.
de Sauvebœuf-DE FERRIÉRES-DE RIQUÉTY-&-DE VASSAN, *art.* de Riquéty, p. 20.
de Sauvemes-DE COUCY, *art.* de Coucy, p. 9. 10.
de Sauveterre-DE CRUGI (*Table Généalogique du nom* de Crugi)
de Sauville-DE GUÉRIN, *art.* de Coucy, p. 18.
de Saux-St Remy-DE COUCY, *art.* de Coucy, 23.
de Sauzay-GAULMYN, *art.* Gaulmyn, p. 1. 2. 4. 5. 6.
de Sauzet-BLANC, *art.* Daſſier, p. 4.
de Saxe-DE SAXE, *art.* de Coucy, 5.
de la Saynie-DU GARREAU, *art.* du Garreau, p. 1. 5.
de Sceaux-BAILLET, *art.* Nicolay, 12.
de Scey-DE BEAUFREMONT, *art.* de la Grange, p. 4.
de Seauve-GAULMYN, *art.* Gaulmyn, 9.
de Séchamps-DE GRAND, *art.* de Combles, p. 5.
de Sécondat-DE DURAT, *art.* de Durat, 12. *Voyez* de Ségondat.
de Sédieres-DE LENTILLAC, *art.* de Crugi, p. 4.
de Ségondat-DE BEAUFORT, *art.* de Durat, 10. *Voyez* de Sécondat.
de la Ségrive-HUGUET, *art.* de Beaupoil, p. 7.
de Séguel-DE L'HOSTEL, *art.* de Flécelles, p. 6.
de la Séguiniére-BIGOT, *art.* Bigot, (*) 3. 4. (*) *Famille établie en Touraine.*
de Seichault-D'ORIGNY, *art.* Hocart, 4.
de Seignerolles-BROSSIN, *art.* de Montbel, p. 18.
de Seilh-DE PERCIN, *art.* de Brueys, p. 7.
de Seillons-EVEILLARD, *art.* le Jeune-de Créquy, p. 9.
de Selles-DE RÉVILLIASC, *art.* de Révilliaſc, p. 2. 3.
de Selves-DE CAMBEFORT, *art.* de Redon, p. 4.
de Sémeſange-LANGUET, *art.* Rémond, p. 11.
de Semon-DE LÉVY, *art.* Poterat, p. 4.
de Sémonſtier-DE L'HOSTEL, *art.* de Flécelles, p. 6.
de Semonville-GALLARD, *art.* Gaulmyn, p. 6.
de Senailly-PARISOT, *art.* Pariſot, 1.
de Sénas-DE GÉRENTE, *art.* d'Albertas, p. 9. *Voyez* de Sénaz.
de Sénay-BIGOT, *art.* Bigot, p. 16.-17.
de Sénaz (-DE GÉRENTE) *art.* d'Albertas, 2. *Voyez* de Sénas.
de Sénecey (*le S^r*) *art.* le Compaſſeur, 2.
de Senlis-LE BOUTEILLER, *art.* de Coucy, p. 27.
de Sennecé (*le S^r*) *art.* Prévoſt, p. 1.
de Senonville-GAILLARD, *art.* de Riencourt, p. 19.
de Sentenac-DE FALANTIN, *art.* de Falantin, p. 1. 2. 3.
de Sentilly-DU MOULIN, *art.* Trotterel, p. 4.
de Sept-Fontaines-DE LA LANDE, *art.* Hocquart, p. 14.
de Septemes-D'AUGUSTINE, *art.* de Combys, 2. *art.* de Galliſſet, 10. & *art.* Macé, p. 3.
de Sepveille-DE CHAMPAGNE, *art.* de Champagne, p. 7. 8.
de Sérainvillers (*Seigneurie poſſédée anciennement en partie par la Maiſon*

du Bois *dit* de Hoves) *art.* du Bois, 2. *Voyez* de Sérenvillers.
de Séranon-DE LISLE, *art.* de Liſle, 4.
de Serbanes-DE ROLLAT, *art.* de Durat, p. 7.
de Serches (*la Dame*) *art.* de Coucy, p. 33.
de Sérenvillers-DE HOVES, *art.* du Bois, 2. *Voyez* de Sérainvillers.
de Sérignac-DE GASQUET, *art.* de Jaubert, p. 3.
de Sérignan-DE VALIER, *art.* de Valier, 1. 2. *Voyez* de Sévignan.
de Sérigny-BÉGON, *art.* de Lorgeril, 10.-DE FUSSEY, *art.* le Compaſſeur, p. 7.
de la Serre-D'AROUX-*ou*-DE ROUX, *art.* de Malvin, p. 45. 46.-DE DURAT, *art.* de Durat, p. 1. 9. 10. 11. 12.
de Servelettes-DE CRUGI, *art.* de Crugi, 2.
de Serveſan-DE VIVET, *art.* de Brueys, p. 13.
de Servignaſco-DE CHIÉZA, *art.* Hocart, p. 7.
de Serville (lez Montivilliers)-HOCQUART, *art.* Hocquart, p. 15.
de Séverac-DU RIEU, *art.* du Rieu, 3.-DE SÉVERAC, *art.* de Meynier, p. 6.
de Sévignan-DE VALIER, *art.* de Valier, 1. 2. *Voyez* de Sérignan.
de Sévre-NICOLAY, *art.* Nicolay, 24.
de Seyezay-CADORÉ, *art.* de Chéveriüe, p. 2.
de Seynas-DE LAFFRASSE, *art.* Chappuis, p. 8.
des Siéyes-DE GALLIFFET, *art.* de Galliffet, 9. 10.-RICQUET-RIQUET-&-RIQUÉTY, *art.* de Riquéty, 4. 5. 6. 8.-DE ROUX, *art.* de Riquéty, 4.-DE TRICHAUD, *art.* de Galliffet, p. 5. *Voyez* des Syéyes.
de Sigottier-DE RÉVILLIASC, *art.* de Révilliaſc, p. 5.
de Sigournay-GILLIER, *art.* Aubert, 3.
de Silans-DE CROYSON, *art.* de Montillet, p. 4.
de Sillery-CAUCHON, *art.* Fremyn, 3.
de Silly-DE MONTCHÂLON, *art.* de Coucy, p. 8. 9.-NICOLAY, *art.* Nicolay, p. 17.
de Silly lez Tillart-DE MAILLY, *art.* de Coucy, p. 14.
de Sipion-MARQUET, *art.* Marquet, 3.
de la Siſtierre-BÉGON, *art.* de Lorgeril, p. 10.
de la Sivelliére-DE GOULAINES, *art.* de Baillehache, p. 12.
de Sivras-DE COMMINGES, *art.* de Falantin, p. 4.-DE FALANTIN, *art.* de Falantin, p. 4.
de Soiſſons-DE BAR, *art.* de Coucy, 34.-DE BOURBON, *art.* de Coucy, 34.-DE COUCY, *art.* de Coucy, 31. 32. 33.-DE LUXEMBOURG, *art.* de Coucy, 34.-DE NESLE, *art.* de Coucy, 4.-DE SAVOYE, *art.* de Malvin, 28.-DE SOISSONS, *art.* de Coucy, p. 26.
de Soiſy aux Bois-DU BELLAY, *art.* de Champagne, 18.-DE CHAMPAGNE, *art.* de Champagne, 18.-DE SALNOVE, *art. de Champagne*, p. 18.
de Soleillas-DE MORICAUD, *art.* de Galliffet, 11. & *art.* de Geoffroy, p. 3. 4.
du Soleirol-SABATIER, *art.* Verdelhan, p. 16.
de Soliers-DE BRIDIERS, *art.* de Montbel, p. 12.
de Solignac-DE POLIGNAC, *art.* de Montbel, p. 7.
de Solre-DE CROY, *art.* de Coucy, 14.
de la Sommaizerie-SIMON, *art.* Simon, p. 2.
de Sommerive-DE LASCARIS, *art.* Chappuis, p. 11.
de Sommermont-LE SEURRE, *art.* le Seurre, p. 1.
de Songeons-DE CARVOISIN, *art.* de la Marteliére, p. 3.
de Soquentot-DE GROUCHY, *art.* de Riencourt, p. 10.
de Sorcey-DE FLEURY, *art.* de Fleury, p. 4. 8.
de Sorcy-D'ASPREMONT, *art.* Hocart, 2. & *art.* de Coucy, p. 13.
de Sorval-DE CRUSLE, *art.* du Bois, 4.

de Sotenghien (*le Seigneur*), *art.* de Coucy, p. 8.
de Souaſtre-DE BONNIÉRES, *art.* de Buiſſy, 2. & *art.* de Guiſlain, p. 2.
de Souazay-DE FONTENAY, *art.* de la Marteliére, p. 2.
de Soubeyrat-ANDRÉ, *art.* du Breuil, p. 4.
de Soudan-TRANCHANT, *art.* Burin, p. 4.
de Soudé-GODET, *art.* Hocquart, 13.
de Soulaignelz-DE LA CLAVERIE, *art.* de Malvin, 27. 40.
de Soulangis-DE SAULIEU, *art.* de Saulieu, p. 4.
de Soulangy-SARRAZIN, *art.* Bigot, p. 12.
de Soulangy *alias* de Soulengy-TROTEREL, *art.* Troterel, p. 2. 3.
de Souliers-DE FORBIN, *art.* d'Albertas, p. 6.
de Soulorgues-DE ROCHEMORE, *art.* de Riquéty, p. 18.
de Soupets & de Soupetz-DE LA CLAVERIE, *art.* de Batz-de Trenquelléon, 5. & *art.* de Malvin, 27. 40.
de Soupire-BAUDOUIN, *art.* de Flécelles, p. 2.
de la Souque-MASCARENE, *art.* Maſcarene, p. 1.
de Sourdeval-MARGUERIE, *art.* de Baillehache, 7.-LE NEUF, *art.* le Neuf, 7. 8.
de Souſtelle-MICHEL, *art.* Verdelhan, p. 14.
de Souvignies-DE VILLETTE, *art.* de Villette, p. 8. 10.
de Souvinargues-DE BRUEYS, *art.* de Brueys, 5. 6. 7. 8.-DE FAULCON, *art.* de Brueys, 5.
de Splos-MARTRIN, *art.* de Vergnette, 1. *Voyez* des Plas.
de Stonne-DE COUCY, *art.* de Coucy, p. 7. 8. 9. 10. 11. 14.
de Subligny-DU PERRET, *art.* de Champagne, p. 10.
de Sugny-RAMEY, *art.* Ramey, 2. 3.
de Sully-DE BÉTHUNE, *art.* Bouvier, p. 3.
de Sulmone-DE LANNOY, *art.* de Montbel, p. 8.
du Surgéres (*) DE CLERMONT, *art.* de Chaſtellard, 6. 7. (*) *Surgeriarum*, *art.* de Chaſtellard, *preuves.* XVIII.
de Sury-DE LAFFRASSE, *art.* Chappuis, p. 8.
de Suze-DE LA BAUME, *art.* de Riquéty, p. 15.
de la Suze-DE CHAMPAGNE, *art.* de Champagne, p. 13.
de la Suzoye-PELET, *art.* Pelet, 1. 2. 3.
des Syéyes-RIQUET, *art.* de Riquéty, p. 9-10. *Voyez* des Siéyes.
de Symiane-DE LA ROQUE, *art.* d'Albertas, p. 2.

T.

DE Tacé-DE CHAMPAGNE, *art.* de Champagne, p. 2.
de Taillades-DE LAURIS, *art.* de Gantés, 2. & *art.* des Laurents, p. 9.
de Taillechauſſe-REYNAUD, *art.* de Reynaud, p. 3.
de Taillerot-DE QUÉRALLY, *art.* le Roy-de Macey, p. 6.
du Taillis-DE BOULARD, *art.* de Riencourt, p. 2.
de Tailly-DE RIENCOURT, *art.* de Riencourt, p. 7. 11.
du Tailly-DE RUNES, *art.* de Riencourt, p. 7.
de Talance-DE VALIER, *art.* de Valier, p. 1. 2.
de Talhouet-DE LA PIERRE, *art.* Maſcarene, p. 3.
de Tallande-PONS, *art.* de Reynaud, p. 4.
de Talleiran-DE NARBONNE, *art.* de Redon, p. 11.
de Tallemas-DE MONCHY, *art.* du Breuil, p. 7.
de Talma-D'ANNEUX, *art.* le Carlier, 4.
de Tamerlet-DE CADENET, *art.* de Caze, 4.-DE LOÜET, *art.* de Caze, p. 7.
du Tancoet-DE POLASTRON, *art.* des Laurents, p. 11.

Digitized by Google

de Tandrecourt-DE COUCY, *art.* de Coucy, p. 9. 10. 11. 14.
de Tanlay-THEVENIN, *art.* Burin, 3.
de Tanques-DE MOREUIL, *art.* de Riencourt, p. 8.
de la Tapie-BERTIER, *art.* de la Myre, p. 3.
de Tarnac-DE LA GRANGE, *art.* de la Grange, 1. 2. 3. 4.
de Tarnault-GUÉRIN, *art.* de Riencourt, p. 20.
de Tarſul-LE COMPASSEUR, *art.* le Compaſſeur, p. 2. 3. 4. 5. 6. 7. *Voyez* du Compaſſeur-Créquy-Montfort.
de Tartigny-DE COUCY, *art.* de Coucy, p. 25.
du Tartre-DE LA MARTELIÉRE, *art.* de la Marteliére, p. 3. 4.
de la Taſche-DE MONTBEL, *art.* de Montbel, p. 12. 13. 14. 15. 23.
de Taſſerville-DE BUISSY, *art.* de Buiſſy, p. 5.
de Taſtes-DE VALIER, *art.* de Valier, p. 2.
de Taverniére-DE GALLIEN, *art.* de Galliffet, p. 3.
de Taulane-DE CASTELLANE, *art.* de Liſle, 3.-DE LISLE, *art.* de Liſle, p. 2. 3. 4. *Voyez* de Thaulanne.
de Taurin-DE MAZERAND, *art.* de Gualy, p. 5.
du Teil-DE CHÉVERÜE, *art.* de Chéverüe, 4.-DE RIGAUD, *art.* de Durat, 10.-DE VILLELUMB, *art.* Chappuis, p. 12. *Voyez* du Teix.
du Teilh-SINGAREAU, *art.* Daſſier, 5.
de Teiſſonniéres-D'ANDRÉ-&-DE GENTIL, *art.* d'André, p. 3.
du Teix-DE RIGAUD, *art.* de Durat, 10. *Voyez* du Teil.
de Tellone-DE COUCY, *art.* de Coucy, p. 7. 8.
de Tenance les Moulins-DE COMBLES, *art.* de Combles, p. 14.
de Tende-DE SAVOYE, *art.* de Malvin, p. 8. 9. 25.
de Tenremonde-DE FLANDRES, *art.* de Coucy, p. 33.
de Tercillac-DE NOBLET, *art.* de la Pivardiére, p. 4.
de Terlant-BIGOT, *art.* Bigot, p. 14.-15 & 18.
de Termes-DE SAHUGUET, *art.* de Coucy, p. 21.
de Ternan-LANGUET, *art.* Rémond, p. 11.
de Ternay-DE BAILLET, *art.* de Vaucelles, p. 2.
de la Terraſſe-D'AUZON, *art.* Chalvet, 6.-CHALVET, *art.* Chalvet, 6. 7.
de Terreneyre-DE REYNAUD, *art.* Chappuis, p. 16. & *art.* de Reynaud, p. 8. 9.
du Terron-COLBERT, *art.* Hennequin, p. 2.
du Tertre-FOUSTEAU, *art.* Fouſteau, p. 1. 4. 5. 6.
de Teſſan-D'HORTET, *art.* de Serre, 3.
de Teſſé-DE FROULAY, *art.* de Chéverüe, p. 4.
de Teyrargues-DE BUDOS, *art.* Verdelhan, p. 11.
de Tharaux-DE LA BORIE, *art.* de Serre, 3.-DE BRUEYS, *art.* de Brueys, p. 4. 5. 12.
de Thard-LE COMPASSEUR, *art.* le Compaſſeur, p. 3.
de Thaulanne-DE GRASSY, *art.* de Geoffroy, 2. *Voyez* de Taulane.
du Theil-GAULMYN, *art.* Gaulmyn, 5.
de Thémines-D'ESTRÉES, *art.* des Laurents, p. 10.
de Thérieux-BARATHON, *art.* Bigot, p. 11.
de Théval-le Coudray-DE LA MARTELIÉRE, *art.* de la Marteliére, p. 2.
de Theys-DE ROUX, *art.* de Révilliaſc, p. 10.
de Thiboutot-LERMYNYER, *art.* de Buiſſy, p. 4.
de Thil-CHAPPUIS, *art.* Chappuis, p. 19.
du Thil-JUBERT, *art.* de Baillehache, p. 10.
de Thillou-DE CRUGI-&-VINSONNEAU, (*Table Généalogique du nom* de Crugi.)

de

de Thimory-Bouvier, *art.* Bouvier, p. 3.
de Thiriſſart-de Zomberghe, *art.* du Bois, p. 6.
de Thizy-Chappuis, *art.* Chappuis, 7.
de Thoard-Agnel, *art.* de Riquéty, 8.-de Baschi, *art.* d'Albertas, 6. & *art.* de Riquéty, 8.-de Laugier, *art.* d'Eſtelle, 3.-Lanthoyn-*alias*-Lauthoyn, *art.* de Riquéty, 4. 8.-de Trognon, *art.* de Riquéty, 8. *Voyez* de Thuard.
de Thoires-Rémond, *art.* Rémond, p. 1. 5. 8.
de Thoiſy-le Leu, *art.* Loiſſon, p. 3.
de Tholet-de Solages, *art.* du Rieu, 2.
de Tholondiéres-de Fay, *art.* de Fay, p. 3.
du Tholonnet-Albertas-&-d'Albertas, *art.* d'Albertas, 8. & 9.-de Galliffet, *art.* de Galliffet, 5. 9. 10. 11.-de Gérente, *art.* d'Albertas, p. 9.
de Thomaſeau-de Cours, *art.* d'Auber, p. 4.
de Thonas-Verdelhan, *art.* Verdelhan, 12. 13. 14. 15. *Voyez* de Thounas.
de Thor-Amic, *art.* des Laurents, 1.
de Thoramenos-de Trichaud, *art.* de Galliffet, p. 5.
de Thoranc-Rabuis, *art.* de Geoffroy, p. 3.
de Thorey-Thevenin, *art.* Burin, 3.
de Thoulotte-de Champagne, *art.* de Champagne, p. 9.
de Thounas-Verdelhan, *art.* Verdelhan, 14. *Voyez* de Thonas.
de Thouras-d'Apchier, *art.* Chalvet, p. 8.
de Thoury-de Clermont-Tonnerre, *art.* de Batz-de Trenquelléon, 5.
de Thuard-(-de Baschi), *art.* d'Albertas, 2. *Voyez* de Thoard.
de la Thuilliére-du Lieu, *art.* Chappuis, p. 8.
de Thuiſy-de Goujon, *art.* de la Marteliére, p. 4.
de Thun-St Martin-de Belleforiere, *art.* de Coucy, p. 11.
de Thuquet-de Coquet, *art.* de Coquet, p. 3.
de Thuret-de Coligny, *art.* de Durat, 4.-de Luchat, *art.* de Durat, 4.
de Thurey-du Bourglabé, *art.* Poterat, 2.-Poterat, *art.* Poterat, 2. 3. 4. 5. *Voyez* de la Mothe-Thurey.
de Tierceville-Rémond, *art.* Rémond, p. 1. 6.
de Tigery-de Flécelles, *art.* de Flécelles, p. 3. 4. 7.
de Tignad-de Fayet, *art.* de Fayet, 3. *Voyez* de Tinhac.
du Tillet-Reynaud, *art.* de Reynaud, p. 4. 5.
du Tilleul-Compoint, *art.* Hocquart, p. 15.
de Tilliéres-le Veneur, *art.* Nicolay, p. 27.
du Tilloeul-de Ray, *art.* de Riencourt, p. 16.
de Tilloloy-de Raisse, *art.* du Bois, 2.-de Riencourt, *art.* de Riencourt, 4. 5. 6. 12. 13. 14. 15. 16. 17. 18. 19.
du Tillot-Henriet-&-Hocart, *art.* Hocart, p. 11.
de Tilloy-Alléaume, *art.* de Combles, p. 14.
du Tilloy-le Petit, *art.* Hocquart, p. 15.
de Tilly-Trotebel, *art.* Trotebel, p. 2. 3. 4.
du Tilte *ou* du Tiltre-Ballen-*ou*-Balleu, *art.* de Riencourt, p. 13.
de Tingon-d'Estoupignan, *art.* de Chambre, p. 2.
de Tinhac-de Gabriac, *art.* de Fayet, p. 3. *Voyez* de Tignad.
de la Tirelicre-Brichard, *art.* Macé, 3.-Macé, *art.* Macé, p. 3. 5.
Titinian (*le Comte*), *art.* de Payan, 2.
de Todias-de Grenier, *art.* Burin, 5.
de Toiras-de St Bonnet, *art.* de Brueys, p. 10.
de Tonnay-Charente-de Rochechouard, *art.* Nicolay, p. 24.
de Torailles-de Champagne-&-de

Digitized by Google

Marguerie, *art.* de Champagne, p. 18.
de Torchamp-Laisné, *art.* de Villette, 7. 8.-de Villette, *art.* de Villette, p. 1. 2. 9. 10.
de Torchy-de la Mare, *art.* des Champs, 2. 3.
de Torcy-de Coucy, *art.* de Coucy, 7. 8. 9. 10.-de Dreux, *art.* de Coucy, 4.-Gougnon, *art.* Bigot, p. 14.-15. 16.-17.
de Torcy le Grand- & de Torcy le Petit- } -Groullard, *art.* Gaulmyn, p. 4.
de Torote-de Torote, *art.* de Coucy, p. 8.
de Tort-de Redon, *art.* de Redon, p. 11.
de Toſſia-de la Palu, *art.* de Montbel, p. 6.
du Tot-Hommets, *art.* Simon, p. 3.
de la Touanne-Bigot, *art.* Bigot, 7. 8.
de Touchane-de Ricoz, *art.* de Réviliaſc, p. 8.
de la Touche-l'Ecureuil, *art.* Cromot, 2.-de Lorgeril, *art.* de Lorgeril, 8.-de Méaulne, *art.* de Chéveruë, p. 5.
de la Touche-Leurault-du Bois, (*Table Généalogique du nom* de Crugi.)
de la Touche-Pultault-Nicolas, *art.* Sicard, p. 4.
de la Touche-Villemeſſant-de la Pivardiére, *art.* de la Pivardiére, 2.
des Touches-Delpech, *art.* Bertin, 2.-de St Mathieu, *art.* de Malvin, p. 32.
de Touffol-Tenon, *art.* de Saulieu, 2.
de Touffreville-Simon, *art.* Simon, p. 2. 3.
de la Touperie-Dajon, *art.* le Roy-de Macey, p. 5.
de la Tour-Batty, *art.* de Gantés, 5.-de Bordes, *art.* de Bordes, 4.-Bourgevin, *Additions & Corrections*, *art.* Bourgevin.-de Brueys, *art.* de Brueys, 4. 5. 12.-de Cadenet, *art.* de Caze, 4.-de Claris, *art.* de Claris, 1. 6.-Geoffroy, *art.* de Riquéty, 8.-Hennequin, *art.* Hennequin, 5. 6.-de Maillé, *art.* Nicolay, 19.-de Manse, *art.* de Meynier, 6.-Pelet, *art.* Pelet, p. 1. 3.
de la Tour de Chalaubre-de Challemaison, *art.* de Champagne, 14.
de la Tour Gouion-de Lauraire, *art.* Chappuis, p. 12.
de la Tour de Leſchelle-de Champagne, *art.* de Champagne, p. 4. 5.
de la Tour-Mory-de Navier, *art.* de Navier, p. 5.
de Touraille-de Combles, *art.* de Combles, p. 14.
de Touraude-Goyon, *art.* de Durat, p. 5.
de Tourcoing-de Croy, *art.* de Coucy, p. 14.
de la Tourette-de Vassal, *art.* de Malvin, p. 27. 29.
de la Tourlandry-de Maillé, *art.* Nicolay, p. 19.
de Tournadet-de Bosredon, *art.* de Durat, p. 11.
de Tournay-de Mortagne, *art.* de Coucy, p. 7.
de Tournefort-de Cadenet, *art.* de Caze, p. 4.
de Tournel-de Chasteauneuf. (*Table Généalogique du nom* de Crugi.)
de la Tournelle-de Riquéty-&-de Vassan, *art.* de Riquéty, p. 20.
de Tourneville-le Neuf, *art.* le Neuf, p. 4. 5.
de la Tourniolle-de Lorgeril, *art.* de Lorgeril, 3. 4.-Madeuc, *art.* de Lorgeril, p. 3.
de Tournizet-de Bermond-&-de Combles, *art.* de Combles, 11.-Peschart, *art.* de Fleury, , p. 10.
Tournon-(du grand & petit)-de Galliffet, *art.* de Galliffet, p. 7.
de Tourotte-de Bellenger, *art.* Hennequin, 2. & *art.* Hocart, p. 12.
de Tours-ſur Marne-Baudouin, *art.* Hocart, p. 12.
des Tourteloux-de Chalup, *art.* de Chalup, p. 4.

Digitized by Google

de Tourteron - DASSIER, *art.* Daſſier, p. 9.
de Tourtour - D'ALBERTAS, *art.* d'Albertas, p. 6.
de Tourville-EUDE, *art.* de Riencourt, p. 19.
de Touſſicourt-D'AVENNE-*ou*-DAVENNE-&-DE SALNOVE, *art.* de Montigny, p. 2.
de Touſſus - BOUCHER, *art.* Bigot, 3.
du Touvet-DE MONTBEL, *art.* de Montbel, p. 3.
de Tramains - DE LORGERIL-& - POULAIN, *art.* de Lorgeril, 6.
de Tramoye-CHAPPUIS, *art* Chappuis, p. 7. 8. 19.
de Trampot - DE COMBLES, *art.* de Combles, p. 14.
de la Traverſerie-DE St MATHIEU, *art.* de Malvin, p. 32.
de Traverzé-DE BESSAY-DE CONTY-&-DE MONTBEL, *art.* de Montbel, 21.
de Traumſtorf, (*le Comte*) *art.* Aubert, p. 2.
de Trébedan - DE LORGERIL, *art.* de Lorgeril, p. 10.
de Tréduday - LE SÉNÉCHAL, *art.* de Combles, p. 6.
de Tréguier-DE FOREZ, *art.* de Brueys, p. 10.
de Trémauville-AUBER, *art.* Eſtiévre, 2.-ESTIÉVRE, *art.* Eſtiévre, 2. 3.
du Tremblay-DE REUGNY, *art.* de Saulieu, p. 2.
de la Tremblaye-DES PIERRES, *art.* de Montbel, p. 22.
de Trémélo-LE FLO, *art.* Danguy, 2.
de Tréminville - BOUVIER, *art.* Bouvier, p. 3.
de Tréminy - DE RÉVILLIASC, *art.* de Révilliaſc, p. 10.
du Trémol-DENTIL, *art.* Chalvet, 4: Voyez auſſi les *Additions & Corrections*, *art.* de Reynaud - de Monts.
de Trémons-DE BRAMARIC, *art.* de Brueys, p. 1.
de Trénaſcoet - DE LORGERIL, *art* de Lorgeril, p. 7.
de Trénel - JOUVENEL, *art.* de Champagne, p. 13.
de Trenquelléon - DE BATZ, *art.* de Batz-de Trenquelléon, 4. 5. 6.-DU BROQUA, *art.* de Batz-de Trenquelléon, p. 4.
de Treſmes - DE COUCY, *art.* de Coucy, p. 6. 33. 34.-DE GUINES, *art.* de Coucy, p. 27.
de Treſques - DE MONTCAMP, *art.* de Nicolay, p. 5.
de Treſſaint - DE LANVALLAY, *art.* de Lorgeril, 3. - DE LORGERIL, *art.* de Lorgeril, p. 3. 4.
du Tret - TRANCHANT, *art.* Burin, 4.
de Trets - DE FORESTA, *art.* d'Albertas, p. 6.
de Trévigny - DE THIBOUT, *art.* Troterel, p. 3.
de Trézette-CHAPPUIS, *art.* Chappuis, p. 8. 9. 10.
de Tricherie - DE PERCIN, *art.* de Brueys, p. 7.
de Trie-le-Bardoul-DE COUCY - & - DE RETHEL, *art.* de Coucy, p. 7.
de la Trimouille-DE LESTRADE, *art.* de Beaupoil, p. 5.
de la Triquerie - DU MAISNIEL, *art.* Vaillant, p. 6.
de la Triquettiere - DE VILLETTE, *art.* de Villette, p. 6.
de Trizac-GIRAUD, *art.* Chalvet, 2.
de la Troche - DE SAVONNIÉRES, *art.* le Jeune-de Créquy, p. 8.
de la Troczé - JARRET, *Additions & Corrections*, *art.* de Lorgeril.
de Trois-Emines-DE FORBIN, *art.* d'Albertas, p. 10.
des Trois Marquez - VAILLANT, *art.* Vaillant, p. 3.
de Troiſſy - DE CHASTILLON, *art.* de Coucy, p. 28.
du Tronchot-RUAU, *art.* Bigot, (*) p. 2. (*) *Famille établie en Touraine.*
du Tronchy-CHAPPUIS, *art.* Chappuis, p. 13.
de Tronget-GAULMYN, *art.* Gaulmyn, p. 10.

de Troſly-LE CARLIER, *art.* le Carlier, 6. 7.-DE NOGENTEL, *art.* le Carlier, p. 5.
de Trouillas-DE LUZE, *art.* de Serre, 3.
du Trueil-HELLIES, *art.* Daſſier, p. 4.
de Truffal-DE LAURÉS, *art.* de Laurés, p. 2.
de Truſy-DE GUISLAIN, *art.* de Guiſlain, p. 5. 6.
de la Tuillerie-MACÉ, *art.* Macé, p. 4.
de la Tuilliére-DE BLAVIGNAC, *art.* de Malvin, p. 34.
de Tulin-D'ASPREMONT, *art.* Hocart, p. 2.
de Turbilly-DE MENON, *art.* de la Pivardiére, p. 3.
de Turin-DU LIEU, *art.* Chappuis, 8.
de Turriez-DE VINTIMILLE, *art.* de Riquéty, p. 4.
de Turtot-COMPOINT, *art.* Hocquart, p. 15.

V.

de VAbres-D'APCHIER (*Table Généalogique du nom* de Crugi.)
de Vachéres-SAFALIN, *art.* de Riquéty, p. 4.
de Vachereſſe-DE BELLECOMBE, *art.* de Montillet, p. 7.
de la Vacherie-BIGOT, *art.* Bigot, p. 2. 12. 13.
de Vacquiéres-DE BARJAC, *art.* de Nicolay, 2. 3. 9.-DE TRÉMOLET, *art.* de Nicolay, p. 8.
de Vadelaincourt-DE COUCY, *art.* de Coucy, p. 7. 8.
de Vailhac-DE LA TOUCHE, *art.* de Mélet, p. 2.
de la Vaiſſiére-DE CHALVET, *art.* de Chalvet, p. 15.
du Val-DE LORGERIL, *art.* de Lorgeril, p. 9.
du Val-d'Orbec-DE MAILLOC, *art.* de Riencourt, p. 8.
de Valaguier-DE MALVIN, *art.* de Malvin, p. 48.
de Valanté-DE SERRE, *art.* de Serre, 2.
de Valbonnette-DE CADENET, *art.* de Caze, 4.-DE GAILLARD, *art.* de Gantés, 4.-DE GANTÉS, *art.* de Gantés, 3. 4. 5. 7.-DE LAURIS, *art.* des Laurents, 9.
de Valbonnois-ALEMAN, *art.* de Montbel, p. 5.
du Valcabot-DE GROUCHY, *art.* Eſtiévre, p. 2.
du Valdannoy-DE BONGARD, *art.* Fremyn, p. 9.
de Valenciennes-DE HAYNAUT, *art.* de Coucy, p. 3.
de la Valette-CHAPPUIS, *art.* Chappuis, 11.-ROUSSEL, *art.* de Fayet, p. 5.
de Valettes-DE GIRONDE, *art.* de Mélet, 4.
des Valettes-DE GRASSE, *art.* de Liſle, p. 3.
de Valeux-DE BEAUPOIL, *art.* de Beaupoil, p. 2.
de Valfayeu-BURIN-&-DE GUIRAN, *art.* Burin, p. 2.
de Valferrand-SIMON, *art.* Simon, 1.
de Valieu-D'ESTRÉES, *Additions & Corrections*, *art.* de Buiſſy.
des Vallates-D'ENNES, *art.* de Baillehache, p. 8.
de Vallaubin-VÉGEAYS, *art.* de Villette, 3.-DE VILLETTE, *art.* de Villette, p. 3. 4. 5. 8.
de la Valle-le Bledz-DE COUCY, *art.* de Coucy, p. 13.
Vallecons (des Grand & Petit)-POTERAT, *art.* Poterat, p. 3. 4.
de Vallée-DE TERNISIEN, *art.* de Riencourt, p. 17.
de la Vallée-DE BAILLEHACHE, *art.* de Baillehache, 3. 4.-DU JON, *art.* Bigot, p. 11.
de la Vallée-de Reinier-DE CASTELLANE, *art.* des Laurents, p. 9.
de Vallençay-D'ESTAMPES, *art.* Rémond, p. 16.
de Vallencourt-DE TERNISIEN, *art.* de Riencourt, p. 17.
de Vallerargues-D'ALBERTAS, *art.* d'Albertas, 5.-DE BARJAC-&-DE SIBERT, *art.* de Sibert, p. 3.
de Vallonniéres-DE BELLECOMBE, *art.* de

de Nicolay, 5. 6.-DE NICOLAY, *art.* de Nicolay, p. 6.
de Valmale-VERDELHAN, *art.* Verdelhan, p. 13.
de la Valmitte-CHAPPUIS, *art.* Chappuis, p. 17. 18.
de Valmon-DE NAVIÉRE, *art.* de Navier, p. 4.
de Valmont-LE PRÉVOST, *art.* de Vergnette, p. 6.
de Valnelles-DU HALLAY, *art.* le Roy-de Macey, p. 7.
de Valromey-DE SAVOYE, *art.* de Montbel, p. 5.
de Varages-DE GÉRENTE, *art.* d'Albertas, p. 9.
de Varcé-DE BRIANSON, *art.* de Révilliaſc, p. 8.
de Vardes-DU BEC, *art.* de Coucy, 15. & *art.* Nicolay, p. 22.
de la Vareille-CHARDEBŒUF, *art.* de Montbel, p. 13.
de Varembon-DE LA PALU, *art.* de Montbel, p. 6.
de la Varenne-DE BONNEVAL, *art.* de Durat, p. 6.
de Varennes-D'AILLY, *art.* de Coucy, 11.-DE BARBANÇON, *art.* de Riencourt, 12.-BÉLIN, *art.* Bigot, 2.-BIGOT, *art.* Bigot, 14.-15. & 18.-DE LA CHATRE, *art.* Nicolay, 26.-DE NAGU, *art.* de Malvin, p. 53.
de Varennes-l'Enfant-DE LA CHATRE, *art.* Nicolay, p. 26.
de Varey-DE GENEVE, *art.* de Montbel, p. 6.
de Varlon (*le Sr*) *art.* de Riencourt, p. 17.
de Vartelot-DE MÉLET, *art.* de Mélet, p. 10.
de Vaſſieux-DE SEGUINS, *art.* de Galliffet, p. 4.
de Vaſſincourt-DE ROUYN, *art.* de Fleury, p. 10.
de Vaſſy-CROMOT, *art.* Cromot, 1.
de Vaubecourt-D'HAUSSONVILLE, *art.* de la Marteliére, p. 4.
de Vaubercey-HENNEQUIN, *art.* le Compaſſeur, p. 2.
du Vauboſché-DE TRÉMEREUC, *art.* de Lorgeril, p. 10.
de la Vaucelle-DE CHAMPAGNE, *art.* de Champagne, p. 2.
de Vaucelles-DE VAUCELLES, *art.* Haincque, 2. *art.* de Vaucelles, 1.
de Vauchauſſade-DE DURAT, *art.* de Durat, 10. 11.-DE SAUNADE, *art.* de Durat, p. 11.
de Vauclair-TARDIF, *art.* le Roy-de Macey, p. 7.
de Vauclauſe-DE VILLENEUVE, *art.* de Geoffroy, p. 4.
de Vauclos-POTERAT, *art.* Poterat, 1.
de Vaucongrin-MANNOURRY, *art.* le Neuf, 2.-LE NEUF, *art.* le Neuf, p. 1. 2.
de Vaucourt-BAIL, *art.* de Riencourt, p. 16.
de Vaud-DE SAVOYE, *art.* de Montbel, 5. & *art.* de Reynaud, p. 7.
de Vaudoire-REYMOND, *art.* de Malvin, p. 28.
de Vaugaillard-DE KÉRÉMART, *art.* Sicard, p. 4.
de Vaugien-BERTIN, *art.* Bertin, 4. 5.-FEYDEAU, *art.* Bertin, 4.-FORESTS-&-DE RIQUÉTY, *art.* de Riquéty, 17.
de Vaugirard-DE GIRARD, *art.* Chappuis, 16. & *art.* de Reynaud, 9.
de Vaugrigneuſe-DE MALYVERT, *art.* de Bordes, p. 2.
de Vaugris-LE GRAND, *art.* le Roy-de Macey, p. 6.
de Vaugueville-LUCAS, *art.* Nicolay, p. 20.
de la Vauguyon-DE BÉTOULAT, *art.* de la Pivardiére, p. 3.
de Vaujouan-HODOART, *art.* de Champagne, p. 8.
de Vauloger-HEUZÉ, *art.* Marquet, 3.
de Vaulx-THIBAULT, *art.* le Jeune-de Créquy, p. 5.
des Vaulx-DE LA MARTELIÉRE, *art.* de la Marteliére, p. 2.
de Vaumondois-ARNOUL, *art.* de Mélet, p. 10.
de Vauréne-DE DURAT, *art.* de Durat, p. 7. 9. 10. 12.

de Vauvenargues-DE CLAPIERS, *art.* de Galliffet, 6. & *art.* de Gantés, 4.
de Vauvillars-*alias* de Vauvilliers-DE CLERMONT, *art.* de Batz-de Trenquelléon, 5. *art.* le Compaſſeur, 6.
de Vauvredon-TURPIN, *art.* de Saulieu, p. 2.
de Vaux-BRAUX, *art.* Hocart, 5. 8.-DE COMBLES, *art.* de Combles, 10.-FOUQUET, *art.* Bouvier, 2.-HOCART, *art.* Hocart, 1. 2. 3. 5. 13.-PELET, *art.* Pelet, 2.-DE RIENCOURT, *art.* de Riencourt, 4. 12. 13. 14. 15. 16. 17. 18.-D'YAUCOURT, *art.* de Riencourt, p. 12.
de Vaux le Grand-D'ERNECOURT, *art.* de Fleury, p. 2.
de Vaux ſous Valliére (en Brie)-DE FLÉCELLES, *art.* de Flécelles, p. 2.
de *ou* des Vaux-DE CHASTELLARD, *art.* de Chaſtellard, 8.-DE CHAVANES, *art.* de Chaſtellard, p. 8.
des Vaux-CAGET, *art.* Macé, p. 2.-FOUSTEAU, *art.* Fouſteau, p. 2.
du Vaux-de Glaine-DE CHÉVERÜE, *art.* de Chéverüe, 5.-DE GONDY, *art.* de Chéverüe, p. 5.
de la Vaux-du Maine-DU BREUIL, *art.* du Breuil, p. 6. 7.
de Vauxfontaine-RÉMOND, *art.* Rémond, p. 9.
de Vauxjoly-DE BILLY, *art.* Nicolay, p. 18.
de Vauxmartin-DE CHAMPAGNE, *art.* de Champagne, 18.-DE MARGUERIE, *art.* de Champagne, p. 18.
de Vauzelle-MOUCHET, *art.* de Riencourt, p. 20.
d'Ucels-DE MONTBEL, *art.* de Montbel, p. 11.
de Véaugues-BIGOT, *art.* Bigot, 12.
de Vedas-DE CANCER, *art.* de Riencourt, p. 14.
de Védénes-DE GALIENS, *art.* de Galliffet, p. 4.
de Védignac-DU BREUIL, *art.* du Breuil, 2. 3. 4. 6.
de Véharis-DE FAY, *art.* de Coucy, p. 13.
de la Veidiére-RUAULT, *art.* de Brunes, p. 6.
de Veiſſilieu-D'ARGOUD, *art.* d'Argoud, p. 3.
de Véjus-DE MONTILLET, *art.* Chappuis, p. 17.
de Velclair-PÉCAULD, *art.* de Meynier, p. 6.
de la Véliére-DE LUYRIEUX, *art.* de Montbel, p. 8.
de Velleron-DE CAMBIS, *art.* d'Albertas, p. 11.
de Vénaſque-BRUN, *art.* d'Albertas, 3.-DE ST PAUL, *art.* des Laurents, p. 2.
de Vendeüil-D'ANCIENVILLE, *art.* le Carlier, 4.-DE BÉTHUNE, *art.* de Coucy, p. 33.
de Vendeüil-ſur Veſle (près Jonchery ſur Veſle)-DE CHAMPAGNE, *art.* de Champagne, p. 1. 2. 3. 4.
de Vendiéres-DE CHAMPAGNE, *art.* de Champagne, p. 16.
de Vendœuvre-DE POUSSINEAU, *art.* le Jeune-de Créquy, 11.
de Vendôme-DU BIEZ, *art.* de Coucy, 13.-DE BOURBON, *art.* de Coucy, 29. 34.
de Vendoſme-LE SESNE, *art.* de Vergnette, p. 5.
de Vendy-D'ASPREMONT, *art.* Hocart, 2. 3.-DU BOIS-&-DE COUCY, *art.* de Coucy, p. 21.
de Vénelles-DE JARENTE, *art.* de Combys, p. 2.
de Vénez-DE BERNUY, *art.* de Chalvet, p. 16.
de Vénoix-LE CHEVALIER, *art.* de Baillehache, 3.-LE NEUF, *art.* le Neuf, 5. 6. 7. 8. *Voyez* de Montenay.
de Ventabren-DE GAILLARD, *art.* de Gantés, 4. & *art.* de Vénel, p. 2.
de Ventadour-DE LÉVIS, *art.* de Riquéty, p. 15.
de la Vente-GERMONT, *art.* de Villette, p. 5.

Digitized by Google

de Ventelay-DE CHAMPAGNE, *art.* de Champagne, 16.-DU PONT, *art.* le Carlier, p. 5.
de Ventil-DE BALEINE, *art.* de Champagne, p. 12.
de Ventoux-LE COMPASSEUR, *art.* le Compaſſeur, p. 3.
de Véray-DE MONTBEL, *art.* de Montbel, p. 7.
du Verbois-VAILLANT, *art.* Vaillant, p. 2. 4.
de Verboz-DE BAILLAND, *art.* de Montillet, p. 6.
du Verd-Bois-DE SOUFFLIER, *art.* de Champagne, p. 11.
de la Verdevalle-DE COUCY, *art.* de Coucy, p. 13.
de la Verdiére-DE CASTELLANE, *art.* des Laurents, p. 9.
de Verdun-DE BAILLEHACHE, *art.* de Baillehache, 10. 11. 12.-DE LA BARRE, *art.* de Vergnette, p. 7.
de Verdun-en Boucey-DE VERDUN, *art.* le Roy-de Macey, p. 3.
de Verfeüil-GRIMOARD-&-DE GRIMOARD, *art.* Verdelhan, p. 1. 2. 3. 7. 8.
du Verger-DE BÉTHUNE, *art.* de Coucy, 33.-CHESNEL, *art.* de Lorgeril, p. 8.-DE GUISLAIN, *art.* de Guiſlain, 5.-DE LORGERIL, *art.* de Lorgeril, 9.-DE ST ANDRÉ, *art.* de Guillain, p. 6.
de la Vergne-DU BREUIL, *art.* du Breuil, 2. 3.-CHASSAREL, *art.* du Garreau, 5.-FOUCAUD, *art.* du Breuil, p. 2.
de la Vergniére-D'ALLEMAIGNE, *art.* de Durat, 12. *Voyez* de la Verniére.
de Vergonay-LE GRAND, *art.* le Roy-de Macey, p. 6.
de Vergonghon-D'AUZON, *art.* Chalvet, p. 6.
de Verguier-DE GALLIFFET, *art.* de Galliffet, p. 9.
de Vermandois-DE VERMANDOIS, *art.* de Coucy, p. 4.
de la Vermeliére-DE DURAT, *art.* de Durat, 7.-D'ESCARS, *art.* de Durat, p. 8.
de Vernaſſal-CHALVET, *art.* Chalvet, 2. 3. 4. 5. 6. 7. 8.-DE VIGIER, *art.* Chalvet, p. 2.
de Vernéde-DE VILLÉRES, *art.* de Malvin, p. 24.
de la Vernéde-DE MOLEN, *art.* Chalvet, 10.-DE TEISSIER, *art.* Verdelhan, p. 15.
du Vernet-CHALVET, *art.* Chalvet, p. 13.
de Verneuil-DE BEAUMONT, *art.* de Jaubert, 3.-CHASPOUX, *art.* Haincque, 1.-D'ISQUES, *art.* de Montigny, 2.-RÉMOND, *art.* Rémond, 10, & deplus les *Additions & Corrections*, *art.* de Jaubert.
du Verney-PARIS, *art.* Marquet, p. 3.
de la Verniére-DE DURAT, *art.* de Durat, p. 12. *Voyez* de la Vergniére.
des Vernieuls-DE GABARET, *Additions & Corrections*, *art.* Rémond.
de Vernou-MASSON, *Additions & Corrections*, *art.* Bigot.
de Verpel-DE JOYEUSE, *art.* de Riencourt, p. 11.
de Verres-DE CHALANT, *art.* de Montbel, p. 7.
de Verrey-LE BOUTHILLIER, *art.* Chalvet, p. 7.
de Verriéres-DU HAMEL, *art.* de Baillehache, p. 8.
de Vertot-COMPOINT, *art.* Hocquart, p. 15.
de Vertus-D'AVAUGOUR, *dit* DE BRETAGNE, *art.* de Montbel, p. 8.
du Verval-DE MARBAIS, *art.* de Gantés, p. 7.
de Vervin. *Voyez* de Vervins.
de Vervins-DE BOVES-&-DE COUCY, *art.* de Coucy, 2. 3. 4. 5. 7. 8. 9. 10. 11. 12. 13. 14. 15.
de la Vervoliére-DE FLÉCELLES, *art.* de Flécelles, 7.-D'ORLÉANS, *art.* de Flécelles, p. 7.
de Veſc-LOÜET, *art.* de Brueys, p. 10.
de Veſles-POULLET, *art.* de Coucy, p. 23.

Digitized by Google

de Veſvre - CHAPPUIS, *art.* Chappuis, p. 13.
des Véſures-BRUNET, *art.* de Caze, 6.
de Veuil-DE VOYER, *art.* Aubert, p. 5.
de la Veuve-CLOZIER, *art.* Hennequin, p. 3.
de Veynes-DE RÉVILLIASC, *art.* de Révilliaſc, 8. 9. 10.-DE LA VILLETTE, *art.* de Révilliaſc, p. 10.
du Viala-D'ANDRÉ, *art.* d'André, 3. 8.
de Vialeix-DU PLAIN, *art.* de Durat, 8.
de Vibrac-DURAND, *art.* de Gualy, 9.
de Vicques - DE LA MORICIÉRE, *art.* le Neuf, p. 2.
de Vidaillac-DE PALHASSE, *art.* de Palhaſſe, p. 3. 5.
des Vidames-DE CHAMPAGNE, *art.* de Champagne, 12. 13. & *art.* de Montigny, p. 2.
de la Videcocquiére - THIREL, *art.* le Neuf, p. 3.
de Videville-DE BULLION, *art.* Poterat, p. 2.
de Vieillecour-DE BRUC, *art.* de Baillehache, p. 12.
de Vieilleville-DE SCEPEAUX, *art.* de Malvin, p. 10.
du Vielfoſſé. *Voyez* le Fief du Vielfoſſé.
du Vielvoiſin-DE BOSREDON, *art.* de Durat, 12.
de Vienne-DE COUCY, *art.* de Coucy, p. 34.-FAGNIER, *art.* Hennequin, 5.-GODET, *art.* Hennequin, p. 3.
de Viers-DE DURAT, *art.* de Durat, 2.
de Vierſac-D'ASSY, *art.* de Durat, 12.
de la Viéruë - DE GUISLAIN, *art.* de Guiſlain, p. 5. 6. 7.
de Vierville-DU MESNILDOT, *art.* Simon, p. 3.
de Vieſlaine - POTERAT, *art.* Poterat, p. 1. 2.
de Vieſne-la Ville-HOCART, *art.* Hocart, p. 1. 2. 3.
de Vieudampierre - HENNEQUIN, *art.* Hennequin, p. 1. 4. 5.
de Vieuget-DU PLASTRE, *art.* de Montillet, p. 5.
de Vieux-LE HÉRICY, *art.* de Villette, p. 1.
de la Vieuxville - DE LA VIEUXVILLE, *art.* de Combles, p. 11.
du Vigéan - POUSSARD, *art.* Daſſier, p. 9.
de la Vigne-DE LORGERIL, *art.* de Lorgeril, 3. - MADEUC, *Additions & Corrections*, *art.* de Lorgeril.
des Vigneaux-DE BRENNE, *art.* le Jeune-de Créquy, p. 8.
des Vignes-D'ESCATA, *art.* de Chalup, p. 2.
de Vigneux-TORCHET, *art.* de Coucy, p. 17.
de la Vignolle - GAULMYN, *art.* Gaulmyn, p. 6.
de Vignory-DE VIGNORY, *art.* de Coucy, p. 10.
de Vigny-DE VERGNETTE, *art.* de Vergnette, p. 4.
des Viguenes-DE ST ANDRÉ, *art.* de Nicolay, p. 8.
de Vilandry-*BIGOT*, *art.* Bigot, p. 6.
du Vilar-DE REIMOND, *art.* Verdelhan, p. 17.
de Vilers les Rigault-DE LA MYRE, *art.* de la Myre, p. 6.
de Villacerf-COLBERT, *art.* Poterat, p. 4.
du Villaret - DE FAYET, *art.* de Fayet, 5.-DE ST MARTIN, *art.* d'André, 2.
de Villars-DE BRANCAS, *art.* Fremyn, 3. - DE ST MATHIEU, *art.* de Malvin, 32.-DE SAVOYE, *art.* de Malvin, p. 7. 8. 9. 23. 25.
du Villars - D'AILHAUD, *Additions & Corrections*, *art.* d'Ailhaud.-BERTRIER, *art.* de Bordes, p. 3.
de Villarſon-BOUVIER, *art.* Bouvier, 3.
de la Villate - DU BOUY, *art.* de Durat, p. 7.
de la Villatte - CHAUVET, *art.* Daſſier, p. 6.
de Villaurans-DE MONTULLÉ, *art.* d'Albertas, p. 15.
de Ville-LE DIEU, *art.* de Coucy, 18.-DE LA MOTTE, *art.* de Riencourt, p. 7.

de

de Ville ſur Arce - LE LIÉVRE, *art.* le Compaſſeur, p. 2.
de Ville-ſur Tourbe - DE MONTCHÂLON, *art.* de Coucy, p. 9.
de la Ville - DE VABRES, *art.* le Jeune-de Créquy, p. 9.
de la Ville Tenguy - LE BIGOT, *art.* Bigot, p. 9. 10.
de Villebeau - DE CIEUTAT, *art.* de Redon, p. 3.
de Villebonne - DE RIQUÉTY, *art.* de Riquéty, p. 14. 17. 18. 19.
de Villebourg - NICOLAY, *art.* Nicolay, p. 24. 27.
de Villebretin - LUILLIER, *art.* Nicolay, p. 14.
de Villebrun - DANZEL, *art.* de Riencourt, p. 16.
de Villechaize - DASSIER, *art.* Daſſier, p. 6.
de Villecroze - ALBERTAS - & - D'ALBERTAS, *art.* d'Albertas, p. 5. 6.
de Villefort - D'ISARN, *art.* de Brueys, p. 11.
de la Villefréhour - LE BIGOT, *art.* Bigot, p. 9. 10.
de Villegardin - HODOART, *art.* de Champagne, p. 8.
de la Villegeffroy - DE LORGERIL, *art.* de Lorgeril, p. 6.
de Villegenie - D'ALBERTAS, *art.* d'Albertas, p. 11. 14.
de la Villegourio - LE FORESTIER, *art.* de Lorgeril, 3. - DE LA VILLÉON, *art.* de Lorgeril, p. 3.
de Villehaute - DE CASTELLANE, *art.* des Laurents, p. 9.
de Villejuifve - DE MOLIN - & - DE SERRE, *art.* de Serre, p. 3.
de Villelaure - DE FORBIN, *art.* d'Albertas, 10. & *art.* Nicolay, 26.
de Villelouvel - FOUSTEAU, *art.* Fouſteau, p. 2.
de la Villemadeléne - POULAIN, *art.* de Lorgeril, p. 5.
de Villemain - DE LA LANDE, *art.* Hocquart, p. 14.
de Villemandeur - DE CHAMBORANT, *art.* de la Myre, p. 6.
de Villemarquer - DE LA LANDE, *art.* Hocquart, p. 14.
de Villembray - DE CAZE, *art.* de Caze, p. 6.
de la Villeménier - DE LORGERIL, *art.* de Lorgeril, p. 7.
de Villemeſſant - DE LA PIVARDIÉRE, *art.* de la Pivardiére, p. 2. 5.
de Villemontais - ESMOING, *art.* du Breuil, p. 2.
de Villemontée - AUTIER, *art.* du Breuil, p. 3.
de Villemor - VIGNIER, *art.* de Eléctelles, p. 4.
de la Villemorel - MILON, *art.* de Lorgeril, p. 3.
de Villemort - DU BOUEX, *art.* de Montbel, 19. - DU CAMBOUT, *art.* Poterat, p. 3.
de Villéne - PACHECO, *art.* de Montbel, p. 10.
de Villeneufve (*le Seigneur*) *art.* de Malvin, p. 39.
de Villeneüve - DE BÉNAUD, *art.* de Gantés, 1. - BIGOT, *art.* Bigot, 7. - BOUER, *art.* Bigot, 14. 15. - DE CHAUMONT, *art.* de Champagne, 14. - DE LA MARTELIÉRE, *art.* de la Marteliére, 3. 4. - PHILIBES, *art.* le Roy-de Macey, p. 7.
de Villeneuve-la Comtal - DE BERNUY, *art.* de Chalvet, p. 16.
de la Villeneuve - DE CHAMPAGNE, *art.* de Champagne, p. 14. 15. 18.
de la Villeneuve-au Comte - GARAT, *art.* de la Grange, p. 3.
de Villennes - D'ALBERTAS, *art.* d'Albertas, p. 11.
de Villepey - D'ATTENOUX, *art.* de Liſle, 5. 6. - DE LISLE, *art.* de Liſle, p. 5.
de Villepinte - DE FLÉCELLES, *art.* de Flécelles, p. 3.
de Villeplatte - DU TILLET, *art.* Nicolay, p. 14.
de Villepoix - DE CARVOISIN, *art.* de la Marteliére, p. 2.
de Villerault - DE LA LANDE, *art.* Hocquart, p. 14.

Digitized by Google

de Villerel-DE BUISSY, *art.* de Buiſſy, p. 1. 2.
de Villermont-CORNET, *art.* Hennequin, 5.-HENNEQUIN, *art.* Hennequin, p. 5. 6.
de Villers-LALLEMANT, *art.* Pariſot, 3.-D'ORIGNY, *art.* le Compaſſeur, 2.-DE RIENCOURT, *art.* de Riencourt, 18. 19.-VAILLANT, *art.* de Buiſſy, 3. & *art.* Vaillant, 2. 3. 4. 5. 6. - DE VERMEILLES, *art.* du Bois, 5. DE VILLERS, *art.* de Buiſſy, p. 1.
de Villers-Broulin-DE BUISSY, *art.* de Buiſſy, p. 1. 2.
de Villers-l'Hoſpital-VAILLANT, *art.* Vaillant, p. 4. 6.
de Villers les Pots-DE LA CROIX, *art.* le Compaſſeur, 3. & *art.* Rémond, p. 13.
de Villersrobert - DE FROISSARD, *art.* de Meynier, p. 4.
de Villeſerre - DE MOUTARD, *art.* de Malvin, p. 19. 20.
Villette (du petit) - DE VERGNETTE, *art.* de Vergnette, p. 6.
de Villette-D'AGUERRE, *art.* de Coucy, 2. 3.-CHAPPUIS, *art.* Chappuis, 9. 10.-DASSIER, *art.* Daſſier, 8. - DE L'ESTANG, *art.* de Vergnette, 5.-DE VERGNETTE, *art.* de Vergnette, 7.-DE VILLETTE, *art.* de Villette, p. 1. 2. 3. 4. 5. 6. 9. 10.
de Villevaleix-DE DURAT, *art.* de Durat, p. 10.
de Villezargue - DE GUERRE, *art.* de Combles, p. 13.
de Villiers - BIGOT, *art.* Bigot, 7.-COUPPEL, *art.* de Brunes, 6. - DE FAY, *art.* de Fay, 1. 2. 3. 4. - DE FRANCINY, *art.* Hocquart, 15.-PERRIER, *art.* Fouſteau, p. 4.
de Villiers-aux Corneilles-DE GALLIFFET, *art.* de Galliffet, p. 7.
de Villiers-ſur le Mont - DE COUCY, *art.* de Coucy, p. 7. 9. 10. 11. 14.
de Villoche-DE CHALUP, *art.* de Chalup, p. 6.
Villon (du grand & petit) - BOUVIER, *art.* Bouvier, p. 3.
de Villouzel - DE COMBLES, *art.* de Combles, p. 13.
de Vilotte - FICHOT, *art.* Rémond, p. 5.
de Vinay-DE FAILLY, *art.* Hennequin, 5.-DE LA TOUR, *art.* de Montbel, p. 4.
de Vincelles - DE CROYSON, *art.* de Montillet, p. 4.
de Vinceuil-DE LA PIVARDIÉRE, *art.* de la Pivardiére, p. 1. 2.
de Vincy-NICOLAY, *art.* Nicolay, 14.
de Vinde-MOREL, *art.* le Neuf, p. 7.
de Vins-DE VINS, *art.* d'Albertas, 7.
de Vinthué-BERTIN, *art.* Bertin, p. 1.
de Vintimille-DE VINTIMILLE, *art.* de Montbel, p. 2.
de Violaine *alias* de Violaines - D'ISQUES, *art.* de Champagne, 6. & *art.* de Montigny, 2.- DE MONTIGNY, *art.* de Champagne, 6. & *art.* de Montigny, 1. 2. 3.
de Violes-DE BÉRENGER, *art.* de Galliffet, p. 7.
de Viols-DE ROQUEFEÜIL, *art.* de Serre, p. 1.
du Viquet (*le S^r*), *art.* de Villette, 5.
de Virandeville - SIMON, *art.* Simon, p. 1. 2.
de Virechaſtel-DU SAIX, *art.* de Meynier, p. 5.
de Virieu-DE CLERMONT, *art.* de Montbel, p. 5.
de Virieu-le Grand-RAULIN, *art.* de Montbel, p. 7.
de Virignin - DE MONTBEL, *art.* de Montbel, p. 10.
de Viriville-DE BRESSIEU, *art.* de Chaſtellard, p. 6.
de Viry-BOYETET, *art.* Bigot, p. 8.
de Viſargent - DE BRANCION, *art.* le Compaſſeur, p. 6.
de Viſigneul - DE BASOCHES, *art.* de Riencourt, p. 2.
de Viſmes-DE MONCHY, *art.* de Buiſſy, p. 4.
de Vitrolles-AILHAUD, *art.* d'Ailhaud,

p. 4. 5.-DE COÜET, *art.* d'Albertas, p. 14.
de Vitry en Pertois-LANGAULT, *art.* Loiſſon, p. 2.
de Vitry-DE QUIÉRET, *art.* de Riencourt, p. 6.
de Vitry-la Ville-HENNEQUIN-&-MATHÉ, *art.* Hennequin, 2.-MOREL, *art.* Hocart, p. 12.
de Vivent-D'AUXION-&-DE MÉLET, *art.* de Mélet, p. 8.
de Vizy-DE BENGY, *art.* Bigot, 16-17.
d'Ully-LE CARLIER, *art.* le Carlier, 5.
de la Vocatiére-DE GALLIFFET, *art.* de Galliffet, p. 3. 12.
de Voilemont-DE CLÉRON, *art.* Hocart, p. 10.
de Voillecomte-CLERGET, *art.* le Seurre, p. 2.
de la Voirette-DU LIEU, *art.* Chappuis, p. 8.
de Voiſins-DE GÉLAS, *art.* de Malvin, p. 52.
de la Volliére-BIGOT, *art.* Bigot (*) 3. 4. (*) *Famille établie en Touraine.*
de la Volpiliére-PONS, *art.* de Reynaud, p. 2.
de Volué-DE SALAGNAC, (*Table Généalogique du nom* de Crugi.)
de Vors-DE LA MORTE, *art.* de Chaſtellard, p. 11.
de Vouciennes-HENNEQUIN-&-MATHÉ, *art.* Hennequin, 2.-MOREL, *art.* Hocart, p. 12.
de Voulpaix-DE COUCY, *art.* de Coucy, p. 9. 10. 11. 13. 15.
de la Voute-DE VAUCELLES, *art.* de Vaucelles, p. 1.
d'Upie-DE GÉLAS, *art.* de Galliffet, 9.
de Vraux-BAUDOUIN, *art.* Hocart, p. 12.
d'Urbin (*le Comte*) *art.* de Montbel, p. 7.
de Vreignes-aux-Bois-DE COUCY, *art.* de Coucy, p. 9. 10. 11. 14.
de Vrevin, & de Vrevyn, } *Voyez* de Vervins.
d'Urſé-DE LASCARIS, *art.* Chappuis, p. 11.
d'Urgons-DE CHAMBRE, *art.* de Chambre, p. 3. 4.
d'Uris-DE VIDAUD, *art.* Rémond, p. 17.
des Urſins-JOUVENEL, *art.* de Coucy, p. 10.
d'Urville-DE LA LONGNY, *art.* le Neuf, p. 3.
d'Uſez-DE CRUSSOL, *art.* d'Albertas, p. 14. *Voyez* d'Uzès.
d'Uſſel-DE CHALANT, *art.* de Montbel, p. 7.
de Waeſbergh-DE GUISLAIN-WAESBERGH, *art.* de Guiſlain, p. 1. 2.
de Wallincourt (*le S^r*) *art.* du Bois, p. 1.
de Wambais (*Seigneurie poſſédée anciennement par la Maiſon* du Bois, *dit* de HOVES), *art.* du Bois, p. 2.
de Warſy-DE RUNES, *art.* de la Myre, p. 6.
de Wavans-DE MAILLY, *art.* de Coucy, p. 6.
de Werel-DE FORCEVILLE, *art.* de Riencourt, p. 13.
de Wiéze-D'IDEGHEM, *art.* de Guiſlain, p. 1.
de Wilgour-DE MONTBEL, *art.* de Montbel, p. 22.
de Willenville-LE BEL, *art.* Vaillant, p. 2.
de Vuirel-VAILLANT, *art.* Vaillant, p. 4.
de Wittrenes-DE RIENCOURT, *art.* de Riencourt, p. 6.
d'Uzel-DE COETQUEN, *art.* Nicolay, p. 24.
d'Uzès-DE CRUSSOL, *art.* de Serre, p. 1. *Voyez* d'Uſez.

Y.

d'YAucourt-D'YAUCOURT, *art.* de Riencourt, p. 12.
d'Yerres-BURIN, *art.* Burin, p. 1.

Digitized by Google

d'Yverny-DE FLÉCELLES, *art.* de Flécelles, p. 3.
d'Yvor-DE BILLY, *art.* Nicolay, 18.-NICOLAY, *art.* Nicolay, p. 18. 19. 20. 22. 23. 24.
d'Yvren-DE BUISSY, *art.* de Buiſſy, 5. *Voyez* du Meſnil-Yvren.
d'Yzeron-CHAPPUIS, *art.* Chappuis, p. 18.

Z.

de ZUtphen-DE GUELDRES, *art.* de Coucy, p. 6.

F I N.

Digitized by Google

SUPPLÉMENT
AUX TABLES DES NOMS DE TERRE
JOINTS AUX NOMS DE FAMILLE,
CONTENUS
DANS CE Ve RÉGISTRE.

A

d'Aiglun-de Meynier-&-Riquéty, *art.* de Riquéty, page 4.
d'Aiguillon-de Gaun, *art.* de Bigos, 4.
d'Ailliers-le Vasseur, *art.* de Ridoüet, 3.
d'Alais-de Montfaucon, *art.* de la Croix, 9.
d'Alby-de la Croix, *art.* de la Croix, 9.
d'Andiran-Gerbous, *art.* de Bigos, 3.
d'Anglars-de la Croix, *art.* de la Croix, 4. 5. 21. & 22-d'Ussel, *art.* de la Croix, 4.
d'Annonville-le Seurre. Voyez *les Additions & Corrections*, *art.* le Seurre.
d'Antilly-de l'Hospital, *art.* de la Croix, 7.
d'Arenes-de Pierre, *art.* de la Croix, 24.
d'Argeliers-de la Croix, *art.* de la Croix, 13-14-15. 16-17-18.
d'Avançon-de Trémolet-de Bucelly, *art.* de la Croix, 6.
d'Aveſnes-de Brisay-de Montgommery-&-de Ridoüet, *art.* de Ridoüet, 5.
d'Aumelas-de Bonnet, *art.* de la Croix, 6.

B

de Bagneaux-le Juge, *art.* de Beauharnois, page 10.
de Baleroy-de Choisy, *art.* de Beauharnois, 4.
de Barnay-d'Aubusson, *art.* de la Croix, 9.
du Baſchot-de la Croix, *art.* de la Croix, 1.
de la Baſtide-Sautel, *art.* de la Croix, 16-17-18.
de la Baume-de Bonail, *art.* de la Croix, 5.
de Bazoches-le Juge, *art.* de Beauharnois, 10.
de Beauchamp-de Donis, *art.* de la Croix, 10.
de Beaumont-Beauharnois-(&)-de Beauharnois, *art.* de Beauharnois, 2. 3. 7. 10. 11.
de Beauville-de Beauharnois, *art.* de Beauharnois, 7. 9. 11. 12. 13. 14. *Voyez* de Port Maltois.
de Bellaviller-de Montgommery, *art.* de Ridoüet, 5.
de Belleſons-Cresson, *art.* de Ridoüet, 1.
de Belloc-de Bigos, *art.* de Bigos, 2. 3.
de Belloy-de Belloy, *art.* de la Croix, 7.
de Béraud-de Gilis, *art.* de la Croix, 16-17-18.
de Bernis-de Pierre, *art.* de la Croix, 24.
de Bézac-d'Usson, *art.* de Falantin, 2. 3.
de Boiſcarré-Paillot, *art.* Poterat, 5.

Digitized by Google

de la Boiſche-DE BEAUHARNOIS, *art.* de Beauharnois, 7. 9.-BRACHET, *art.* de Beauharnois, 5.
de la Boiſſiére-DE BEAUHARNOIS, *art.* de Beauharnois, 3.
de Bonnefont-DE BIGOS, *art.* de Bigos, 3.
de Bonnelle-DE BULLION, *art.* Poterat, 2.
de la Boufferie-DE BEAUHARNOIS, *art.* de Beauharnois, 12.
de Boufflart-DE BELLOY, *art.* de la Croix, 7.
de Bourjolly-PAYS, *art.* de Beauharnois, 9.
de Bouville-DE DROÜIN, *art.* de Beauharnois, 7.
de la Breteſche-DE BEAUHARNOIS, *art.* de Beauharnois, 3.
du Breuil-DE St MESMIN, *art.* de Beauharnois, 2.
de Brie-DE RIQUÉTY-&-DE VASSAN, *art.* de Riquéty, 20.
de Briou-DE CONTES, *art.* de Beauharnois, 2.
de Brugny-DE LA CROIX, *art.* de la Croix, 3.
de Bullion-DE BULLION, *art.* Poterat, 2.
de Buron-DE RIDOÜET, *art.* de Ridoüet, 3.
de Buſſy-BOURDINEAU, *art.* de Beauharnois, 3.

C

de CAndilhargues-DE LA CROIX, *art.* de la Croix, 5. 19. 22. 23. 24.
de Candilhargues (le Seigneur) *art.* de la Croix, 5.
de Caſſagnolle-DE LA CROIX, *art.* de la Croix, 20.
de Caſſaignes-DEMPTE, *art.* de Bigos, 2.
de Caſtelnau-DE LA CROIX, *art.* de la Croix, 13-14-15.
de Caſtelnau les Crez & Salezon-DE LA CROIX, *art.* de la Croix, 8. 10.
de Caſtries-DE LA CROIX, *art.* de la Croix, 1. 2. 3. 4. 5. 6. 7. 8. 9. 10. 11. 12. 13-14-15.
de Caumartin-LE FEBVRE, *art.* de Beauharnois, 4.
de Ceilles-DE ROSSET, *art.* de la Croix, 13-14-15.
de Cépoy-BOUVIER, *art.* de Beauharnois, 8.
de la Chaize-DE SARTIGES, *art.* de la Croix, 21.
de Chalmazel-DE TALARU, *art.* de la Croix, 12. 13-14-15.
de Chamarande-DE TALARU, *art.* de la Croix, 13-14-15.
du Chambon-DE FONTANGES, *art.* de la Croix, 21.
de Chamboneil-MOUCHARD, *art.* de Beauharnois, 12.
de Champagnac-DE LA CROIX, *art.* de la Croix, 2. 4. 5. 21.-DE RIQUÉTY, *art.* de Riquéty, 20.
de Champagne-LE CLERC, *art.* de Ridoüet, 3.
de Champfleury-DE LA CROIX, *art.* de la Croix, 1.
de Champrigaut-DE LA CROIX, *art.* de la Croix, 4.
de Chanceaux-LE BRETON, *art.* de Ridoüet, 4.
de Chanchigny-DE BULLION, *art.* Poterat, 2.
de la Chappelle-DE CONTES, *art.* de Beauharnois, 2.
de Charlus-DE LA CROIX, *art.* de la Croix, 4. 5. 13-14-15.-DE LÉVIS, *art.* de la Croix, 12.-D'USSEL, *art.* de la Croix, 4.
de Charniſay-DE LÉVIS, *art.* de Galliſſet, 9.
de Chaſnay-QUATREBARBES, *art.* de Ridoüet, 2.
de Chaſtullé-PYVART, *art.* de Beauharnois, 7. & 11.
de Châteauneuf-DE LA CROIX, *art.* de la Croix, 13-14-15.
de la Chauſſée-BEAUHARNOIS-(&)-DE BEAUHARNOIS, *art.* de Beauharnois, 1. 2. 3. 7. 12.

de Cherny-DE LA CROIX, *art.* de la Croix, 1.
de Chevanne-FAULTRIER-&-DE RIDOÜET, *art.* de Ridoüet, 6.
des petits Cheveluz-DE RIDOÜET, *art.* de Ridoüet, 3. 4.
de Chevileiles-LUDOT, *art.* Poterat, 3.
de Chilly-DE MAREAU, *art.* de Beauharnois, 5.
de Choiſy-DE L'HOSPITAL, *art.* de la Croix, 7.
de la Choüarde *alias* de la Coüarde-DE BEAUHARNOIS, *art.* de Beauharnois, 3.
de Cinq Ormes-DES LANDES, *art.* Poterat, 4.
de la Clergerie-BRY. Voyez *les Additions & Corrections*, *art.* de la Marteliére.
de la Cloye-de S.t MESMIN, *art.* de Beauharnois, 2.
de Colias-D'ALBENAS, *art.* de la Croix, 6-DE LA CROIX, *art.* de la Croix, 13-14-15. 16-17-18.-DE TRÉMOLET-DE BUCELLY, *art.* de la Croix, 6.
de Combaud-DE CHIEUSSES, *art.* de Chieuſſes, 3. 4. 5.-DE RAYMONDIS, *art.* de Chieuſſes, 3.
de Combret-DE SARTIGES, *art.* de la Croix, 21.
de Confolans-DE MONTFAUCON, *art.* de la Croix, 4.
de Contres-LE VASSEUR, *art.* de Ridoüet, 3.
de Cormes-BRIÇONNET, *art.* de la Croix, 1.
de Corvol d'Ambernard-FAULTRIER-&-DE RIDOÜET, *art.* de Ridoüet, 6.
de la Coſte-DE LA FITTE, *art.* de Bigos, 2.
de la Coüarde (*Seigneurie*) *Voyez* de la Choüarde.
du Couloumé-CAILLAREL, *art.* de Bigos, 4.
de la Cour-DE BEAUHARNOIS, *art.* de Beauharnois, 12.
de Courbaſſon-DE PENILLON, *art.* de Beauharnois, 8.
de Courpalet en Brie-D'AUBUSSON, *art.* de la Croix, 9.
de Courtauville-DE L'HOSPITAL, *art.* de la Croix, 7.
de Courteilles-AFFAGART, *art.* de Ridoüet, 3.
de Couſan-DE LÉVIS, *art.* de Galliffet, 9.
de Croix-Chapeaux-MOUCHARD, *art.* de Beauharnois, 12.

D

de la DEniſiére-DE RIDOÜET, *art.* de Ridoüet, 3. 4. 5.
de Dénonville-DE BRISAY, *art.* de Ridoüet, 5.
de la Devéze-DE LOUPIAC, *art.* de la Croix, 21.
de Dominargues-DE LA CROIX, *art.* de la Croix, 19.-DE PIOLENC, *art.* de la Croix, 16-17-18.
de Dompierre-DE BELLOY, *art.* de la Croix, 7.-DE LA CROIX, *art.* de la Croix, 13-14-15.
de Douat-DE BIGOS, *art.* de Bigos, 4.
de la Douze-CHARRETON, *art.* de Beauharnois, 4.

E

d'EScoſſe-DE FALANTIN, *art.* de Falantin, 3.
d'Eſgly-DU MOUCEAU, *art.* de la Croix, 12.
d'Eſpeix-DE LA CROIX, *art.* de la Croix, 8. 10.
d'Everly-DE ROCHECHOUARD, *art.* de la Croix, 12.

F

de la FAlitre-BIGOS-(&)-DE BIGOS, *art.* de Bigos, 2. 4.
de Falvy-DE LA CROIX, *art.* de la Croix, 1.
de la Ferté-Aurain-DE BEAUHARNOIS,

Digitized by Google

art. de Beauharnoiss, 11. 17. 18. 19. *Voyez* de la Ferté-Beauharnois.
de la Ferté-Beauharnois-DE BEAUHARNOIS, *art.* de Beauharnois, 11. 17. 18. 19. *Voyez* de la Ferté-Aurain.
de Feuge-DE BULLION, *art.* Poterat, 2.
de la Feuillade-D'AUBUSSON, *art.* de la Croix, 9.
de Feüillarde-FERRAND. Voyez *les Additions & Corrections*, *art.* de Flécelles.
de Figaret-DE CÉZELLY, *art.* de la Croix, 2.-DE LA CROIX, *art.* de la Croix, 4. 8. 10. 22. 23.-DE GUILHEM, *art.* de la Croix, 5.
de la Fitte-DE BAILLÉ, *art.* de Falantin, 4.-DE FALANTIN, *art.* de Falantin, 3.
de Fleury-DE ROSSET, *art.* de la Croix, 13-14-15.
de Fonbirol-DE MAURIAC. Voyez *les Additions & Corrections*, *art.* d'Auber.
de Fontaines-DES LANDES, *art.* Poterat, 4.
de la Forge-POTERAT, *art.* Poterat, 3.
de la Forge-Vallecons-LUDOT, *art.* Poterat, 3.-POTERAT, *art.* Poterat, 3. 4.
de Fouilloux-DE BRÉE, *art.* de Ridoüet, 2.
de Frauville-DE LA CROIX, *art.* de la Croix, 3.
de Fré de Paroy-DE LA CROIX, *art.* de la Croix, 1.
de Frelingen-DE BELLOY, *art.* de la Croix, 7.
de Freſne-DE LA CROIX, *art.* de la Croix, 3.
de Fretigne-DE LENFERNAT, *art.* de Ridoüet, 3.

G

de GAlargues-DE LA CROIX, *art.* de la Croix, 8.
de la Garde-DE MATTY, *art.* de Chieuſſes, 3.
de la Garde aux Valets-MOUCHARD, *art.* de Beauharnois, 12.
de la Gaſtine-de MONTFAUCON, *art.* de la Croix, 4.
de Gaujac-DE LA CROIX, *art.* de la Croix, 16-17-18. 19.-DE PIOLENC, *art.* de la Croix, 16-17-18.
de la Giraudiere-RIDOÜET-&-DE RIDOÜET, *art.* de Ridoüet, 2. 3. 4.
de la Gouberye-RICHOMME, *art.* de Ridoüet, 2.
de Goult-DE DONIS, *art.* de la Croix, p. 10.
de Gourdiéges-DE LA CROIX, *art.* de la Croix, 2. 4. 5. 6. 7. 8. 10.
de Gourry-LE JUGE, *art.* de Beauharnois, 10.
de la Grange-DE BULLION, *art.* Poterat, 2.-GERBOUS(&)-DE GERBOUS, *art.* de Bigos, 3.
de la Grange-Bleneau-D'AUBUSSON, *art.* de la Croix, 9,
de Granges-DE LA CROIX, *art.* de la Croix, 13-14-15.
de Grateſac-LE VASSEUR, *art.* de Ridoüet, 3.
de Greſillon-DE RIDOÜET, *art.* de Ridoüet, 4.
de la Grilliére-BEAUHARNOIS-(&)-DE BEAUHARNOIS, *art.* de Beauharnois, 2. 3. 5. 6.
de Guénegaud-DE GUÉNEGAUD, *art.* de de la Croix, 4.

H

D'HOuville-DES LANDES, *art.* Poterat, 4.
d'Hurdy-EGROT, *art.* de Beauharnois, 7.

J

de la JOyere-DE LA JOYERE, *art.* de Ridoüet, 2.
de Juge Pie-HARDOUINEAU, *art.* de Beauharnois, 10,

de Juigné-LE CLERC, *art.* de Ridoüet, p. 3.

L

de LAcul-HARDOUINEAU, *art.* de Beauharnois, 10.
de Laduye-DE LA FOND, *art.* de Beauharnois, 10.
de Larrouquet-DE BIGOS, *art.* de Bigos, 4.
de Lavandei-DE SARTIGES, *art.* de la Croix, 21.
de Laudianiere-HARDOUINEAU, *art.* de Beauharnois, 9. 10.
de Laurede-DE BIGOS, *art.* de Bigos, 2.
de Lauſelergues-DE LA CROIX, *art.* de la Croix, 23.
de Lautrec-DE BRUNET-DE PUJOLS-DE CASTELPERS-&-DE LÉVIS, *art.* de la Croix, 10.
de la Lauze-DE LA VOLHE, *art.* de la Croix, 6.
de Létrye-DE BONNEAU. Voyez *les Additions & Corrections*, *art.* d'Auber.
de Lévis-DE LÉVY, *art.* de la Croix, p. 12.
de Lézignan-DE LA CROIX, *art.* de la Croix, 13-14-15.
de Liphar-DE LÉVY, *art.* Poterat, 4.
de Loigny-LE JUGE, *art.* de Beauharnois, 10.
de Lomaigne-DE GOTH, *art.* de la Croix, 2.
de Longueſve-BEAUHARNOIS-(&)-DE BEAUHARNOIS, *art.* de Beauharnois, 2. 3.
de Longueville-DE LA CROIX, *art.* de la Croix, 1.
de Lorgeril-DE LORGERIL, *art.* de Beauharnois, 10.
de Lotinguen-DE BELLOY, *art.* de la Croix, 7.
de Loudas-DEMPTE, *art.* de Bigos, 2.
de Luynes-D'ALBERT, *art.* de la Croix, 12.

M

de MAineville-DE BELLOY, *art.* de la Croix, 7.
de Mairargues-DE LA CROIX, *art.* de la Croix, 6. 13-14-15. 16-17-18. 19. 20.
de Marbelin-BÉGON, *art.* de Beauharnois, 10.
de Marchémarais-FERRAND. Voyez *les Additions & Corrections*, *art.* de Flécelles.
de Marolles-BRACHET, *art.* de Beauharnois, 5.
de Martigny-DE CHIEUSSES, *art.* de Chieuſſes, 2.
de Maſſargues-DE LA CROIX, *art.* de la Croix, 13-14-15.
de Mauran-DE GARGAS, *art.* de Falantin, 4.
de Maurepas-PHELYPEAUX, *art.* de Beauharnois, 4.
de Mauvezin-DE CASTILLON, *art.* de Bigos, 4.
du Mazel-DE FAYET, *art.* de la Croix, p. 20.
de Méheury-DE MONTGOMMERY, *art.* de Ridoüet, 5.
de Melingen-DE BELLOY, *art.* de la Croix, 7.
de Mergey-DE BULLION, *art.* Poterat, p. 2.
de Mériſau-MALLET, *art.* de Beauharnois, 7.
du Meſnil-DE LA CROIX, *art.* de la Croix, 1.
de Meunes-BÉGON, *art.* de Beauharnois, 10.
de Miramion-BEAUHARNOIS-(&)-DE BEAUHARNOIS, *art.* de Beauharnois, 1. 2. 3. 4.
de Miremont-DE LA CROIX, *art.* de la Croix, 4. 5. 6.-DE MONTFAUCON, *art.* de la Croix, 4.
de Moigneville-DE ROCHECHOUARD, *art.* de la Croix, 12.
de Mondreville-DE PENILLON-DES

Prés, *art.* de Beauharnois, 8.
de Monjouan-de Lévis, *art.* de la Croix, 12.
de la Monpelliere-le Gay, *art.* de Ridoüet, 2.
de Montagu-Brachet, *art.* de la Croix, 9.
de Montalet-de Bérard, *art.* de la Croix, 19.
de Montauzier-de Bonneau. Voyez *les Additions & Corrections*, *art.* d'Auber.
de Montfalcon-d'Azémar, *art.* de la Croix, 20.
de Montferrier-de la Croix, *art.* de la Croix, 4. 5.
de Montigny-Lencoup-de l'Hospital, *art.* de la Croix, 7.
de Montjouvent-de la Croix, *art.* de la Croix, 13-14-15.
de Montlhéry-Phelypeaux, *art.* de Beauharnois, 6.
de Montpeiroux-de Grégoire, *art.* de la Croix, 24.
de Montpezat-de Trémolet-de Bucelly, *art.* de la Croix, 6.
de Montredon-de Brunet-de Pujols-de Castelpers-&-de Lévis, *art.* de la Croix, 10.
de Montvoy-de Beauharnois, *art.* de Beauharnois, 11.
du Mortiergrain-Ridoüet-&-de Ridoüet, *art.* de Ridoüet, 2. 3.
de la Motte-de la Motte, *art.* de la Croix, 21. 22.
de Mouchan-de Castillon, *art.* de Bigos, 4.
du Moulinet-Bugy, *art.* de Beauharnois, 5.
de Moulon-de Beauharnois-de Penillon-des Prés, *art.* de Beauharnois, 8.
de Mousseaux-de Ravault, *art.* de Beauharnois, 8.
de Murat-de la Croix, *art.* de la Croix, 13-14-15.
de Mussey-le Seurre. Voyez *les Additions & Corrections*, *art.* le Seurre.

N

de Nollant-du Mouceau, *art.* de la Croix, 12.
de la Noüe-Faultrier-&-de Ridoüet, *art.* de Ridoüet, 6.

O

d'Ollainville-du Mouceau, *art.* de la Croix, 12.
d'Omer-de l'Hospital, *art.* de la Croix, 7.
d'Oradour-de la Croix, *art.* de la Croix, 2. 4. 5.-d'Ussel, *art.* de la Croix, 4.
d'Outreville-Beauharnois-(&)-de Beauharnois, *art.* de Beauharnois, 2. 3.-Phelypeaux, *art.* de Beauharnois, 6.
d'Ouzoüer-des Champs-de Penillon, *art.* de Beauharnois, 8.

P

de Pange-Thomas. Voyez *les Additions & Corrections*, *art.* Chalvet-de Rochemonteix.
de Pérignan-de Rosset, *art.* de la Croix, 13-14-15.
de Perron-de la Fitte, *art.* de Bigos, 3.
de Pérusse-d'Aubusson-&-Brachet, *art.* de la Croix, 9.
de la Picardiere-Bégon, *art.* de Beauharnois, 10.
de Pinpois-de Bonneau. Voyez *les Additions & Corrections*, *art.* d'Auber.
de la Pivauterie-Hardouineau, *art.* de Beauharnois, 10.
de Plancy-de la Croix, *art.* de la Croix, 1. 2. 3.
de Planque-de la Croix, *art.* de la Croix, 23.
de la Plume-de Montfaucon, *art.* de la Croix, 4.
de Poligny-de Lévis, *art.* de la Croix, 12.

de Pommeraye-Bégon, *art.* de Beauharnois, 10.
du Pont lez Rozay-d'Aubusson, *art.* de la Croix, 9.
de Pontchardon-Mahy, *art.* de Beauharnois, 19.
de Pontchartrain-Phelypeaux, *art.* de Beauharnois, 4. 6.
de Port Maltois-de Beauharnois, *art.* de Beauharnois, 8. 12. 13. 14. *Voyez* de Beauville.
des Ports-de Pierre, *art.* de la Croix, 24.
de Pradiéres-Bertrand, *art.* de Falantin, 4.
de Puicalvel-de Chaſteauverdun, dit de Ste Camelle, *art.* de la Croix, 4.
de Puilaurens-de la Croix, *art.* de la Croix, 13-14-15.
de Purnon-Bonneau, *art.* de Beauharnois, 4.

R

de Rémigny-de Guislain, *art.* de Riencourt, 11.
du Reveſt-de Vintimille, *art.* de Chieuſſes, 1.
de Ribas-de Gilis-&-de Piolenc, *art.* de la Croix, 16-17-18.
de la Rochefroiſſart-Begeon, *art.* de Ridoüet, 2.
des Roches-Baritaud-de Beauharnois, *art.* de Beauharnois, 11. 12. 14. 15. 16.
de Rocozel-de Rosset, *art.* de la Croix, 13-14-15.
de Rogehan-de Belloy, *art.* de la Croix, 7.
de la Rongere-Quatrebarbes, *art.* de Ridoüet, 2.
de la Roque-Bigos, *art.* de Bigos, 2.
de Roquebrune-de Bartholie, *art.* de Chieuſſes, 3.-de Chieusses, *art.* de Chieuſſes, 3. 4.
de la Roquette-de la Croix, *art.* de la Croix, 13-14-15.
de Roubiac-de Trémolet-de Bucelly, *art.* de la Croix, 6.
de Rouret-du Monteil, *art.* de la Croix, 20.
de Rubelles-Bonneau, *art.* de Beauharnois, 4.
de Ruperreux-de la Croix, *art.* de la Croix; 3.

S

de Sagriers-de la Croix, *art.* de la Croix, 19.
de Saignes-de la Croix, *art.* de la Croix, 13-14-15.-de Lévis, *art.* de la Croix, 12.
de St Aunez-de Cézelly, *art.* de la Croix, 2.
de St Avy-de Bosredon, *art.* de la Croix, 22.
de St Barthélemy-du Cos, *art.* de Bigos, 4.
de St Brez-de la Croix, *art.* de la Croix, 2. 4. 5. 8. 10. 13-14-15. 22. 23.
de St Denis-du Maine-Quatrebarbes, *art.* de Ridoüet, 2.
de St Diſier-Brachet, *art.* de la Croix, 9.
de St Dizan-de Nesmond, *art.* de Beauharnois, 4.
de St Florent-du Roure, *art.* de la Croix, 16-17-18.
de St Geniez-de la Croix, *art.* de la Croix, 13-14-15.
de St Georges-de la Saigne, *art.* de la Croix, 22.
de St Hilaire-de St Hilaire, *art.* de Bigos, 3.
de St Jean-de la Croix, *art.* de la Croix, 19.
de St Jean de Breſt-d'Arbaud, *art.* de Chieuſſes, 2.
de St Mamet-de Trémolet-de Bucelly, *art.* de la Croix, 6.
de St Marcel d'Ardeche-de Reynaud, *art.* de la Croix, 16-17-18.
de St Martin-de Belloy, *art.* de la Croix, 7.
de St Martin des Vaux-Faultrier-&-de Ridoüet, *art.* de Ridoüet, 6.

Digitized by Google

de St Nizier-DE LA CROIX, *art.* de la Croix, 13-14-15.-DE LÉVIS, *art.* de la Croix, 12.

de St Pardoux-DE LA MOTTE, *art.* de la Croix, 21. 22.

de St Saturny-DE LA CROIX, *art.* de la Croix, 1.

de St Sauve-DE LA CROIX, *art.* de la Croix, 13-14-15.

de St Sulpice-BÉGON, *art.* de Beauharnois, 10.

de St Vitré - DE LA CROIX, *art.* de la Croix, 1.

de Ste Colombe-DE LA CROIX, *art.* de la Croix, 24.

de Saintenac-DE FALANTIN, *art.* de Falantin, 2. 3. 4.

de la Salponthieu-DE LA CROIX, *art.* de la Croix, 1.

de Sancé - RIDOÜET-& - DE RIDOÜET, *art.* de Ridoüet, 1. 2. 3. 4. 5. 6. 7.

de la Saudraye - DE LANCRAU, *art.* de Ridoüet, 1.

de Sédenay - BEAUHARNOIS-(&) - DE BEAUHARNOIS, *art.* de Beauharnois, 2. 3.-DE ST MESMIN, *art.* de Beauharnois, 2.

de Semoine *alias* de Semoyne - DE LA CROIX, *art.* de la Croix, 1. 3.

de Sérigny - BÉGON, *art.* de Beauharnois, 10.

de Servezanne - DE BOÜET, *art.* de la Croix, 16-17-18.

de Sieuras-DE COMMINGES-& - DE FALANTIN, *art.* de Falantin, 4.

de la Siſtierre-BÉGON, *art.* de Beauharnois, 10.

de Soucelles-DE SOUCELLES, *art.* de Ridoüet, 3.

de Sueilles-DE LA CROIX, *art.* de la Croix, 22, 23.

T

de TAulane - CHIEUSSES, *art.* de Chieuſſes, 1.

de Tauves-DE LA CROIX, *art.* de la Croix, 13-14-15.

de Teſnieres - DE LA ROUAÜDIERE, *art.* de Ridoüet, 3.

de Tigecourt-DE LA CROIX, *art.* de la Croix, 3.

de Tonnay - Charente - DE ROCHECHOUARD, *art.* de la Croix, 12.

de Toucherouge-RIDOÜET, *art.* de Ridoüet, 2.

des Touches-CAMUS, *art.* de la Croix, p. 12.

de la Tourlandry-DE MAILLÉ, *art.* de la Croix, 9.

de Tracy-BONNEAU, *art.* de Beauharnois, 4.

de Trigance-DE DEMANDOLS, *art.* de Chieuſſes, 3. 5.

V

de VAgnas-DE LA CROIX, *art.* de la Croix, 13-14-15. 16-17-18. 20.-DE GUEYDAN, *art.* de la Croix, 13-14-15.

de Varambon - DE LA CROIX, *art.* de la Croix, 8.

de Vaujuif-FAULTRIER-&-DE RIDOÜET, *art.* de Ridoüet, 6.

de Vaux-DE LA CROIX, *art.* de la Croix, p. 1.

de Verdelles - LE CLERC, *art.* de Ridoüet, 3.

de Vézenobre - DE JONAS, *art.* de la Croix, 6.-DE MONTFAUCON, *art.* de la Croix, 4.

de Vielleplanche - RIDOÜET, *art.* de Ridoüet, 2.

de Villaine-DE RIDOÜET, *art.* de Ridoüet, 3.

de Villaudrant-DE MONTFAUCON, *art.* de la Croix, 4.

de Villebreſſe-DE LA CROIX, *art.* de la Croix, 7.

Digitized

de Villechauve-Beauharnois-(&)-de Beauharnois, *art.* de Beauharnois, 2. 3. 5. 6. 7. 10. 11.- de Contes, *art.* de Beauharnois, 2.

de Villemblin *ou* de Villembly-Bourdineau, *art.* de Beauharnois, 3.

de Villeneuve la Cremade-de Brunet-de Pujols-de Castelpers-&-de Lévis, *art.* de la Croix, 10.

de Villerégis-de Mareau, *art.* de Beauharnois, 5.

de Villiers-de Lenfernat, *art.* de Ridoüet, 3.

de Vivonne-Mortemart-de Rochechouard, *art.* de la Croix, 12.

de la Volüe-Quatrebarbes, *art.* de Ridoüet, 2.

de Vouhet-d'Aubusson, *art.* de la Croix, 9.

d'Uſſel-de la Croix, *art.* de la Croix, 4. 5. 21. 22.-d'Ussel, *art.* de la Croix, 4.

de Vvars-de la Croix, *art.* de la Croix, p. 1.

Fin du Supplément aux Tables des noms de Terres contenus dans ce cinquiéme Régiſtre.

ADDITIONS ET CORRECTIONS.

Article D'AILHAUD.

PAge 3, ligne 4 du VIIIe Degré, *au mariage de ſon fils*, liſez *au mariage de Jean-Honoré d'Ailhaud ſon fils qui ſuit.*

9. *Jean-Honoré d'Ailhaud continue la deſcendance.*

9. *Jean d'Ailhaud Capitaine d'Infanterie mourut ſans alliance.*

IX. DEGRE'.

Jean-Honoré &c.

Ligne 1ere & 2de du IXe Degré, *lequel en conſéquence épouſa par contrat du 6 Février ſuivant Demoiſelle Jeanne de Laſcaris qui fut mere de*: liſez en place, *épouſa 1° Catherine de Demandols dont il n'eut point de poſtérité, & en 2des nôces par contrat du 6 Février 1617 Demoiſelle Jeanne de Laſcaris dont il eut entr'autres enfans*

10. *Antoine d'Ailhaud ci-après.*

&

10. *Pierre d'Ailhaud Capitaine d'Infanterie tué au ſiége d'Arras en 1640.*

X. DEGRE'.

Noble Antoine d'Ailhaud &c.

Ligne 1ere du Xe Degré, *Sieur de Méoüille marié*, liſez *Seigneur de Méoüille & de Cheiron, fut marié*: ligne 2 après *de Martiny*, liſez *des Seigneurs de Brenon & de S Jean*: à la même ligne *& vivant*, liſez *& vivoit*: ligne 4, *du fils iſſu de ce mariage & qui fut*, liſez en place *de Paul d'Ailhaud qui ſuit*: *ſes enfans furent*

11. *Paul d'Ailhaud ci-après.*

11. *Joſeph d'Ailhaud Officier d'Infanterie, mort à Metz.*

&

11. *Antoine d'Ailhaud Prêtre & Docteur ès Loix.*

XI. DEGRE'.

Noble Paul d'Ailhaud &c.

Ligne 1ere du XIe Degré, *Sieur de Méoüille, lequel*, liſez *Seigneur de Méoüille & d'Angles &c, épouſa &c*: ligne 2, *& qui ayant*, liſez *& ayant*: ligne 6 *de ces mêmes titres*, après ces mots, liſez *de ſon mariage il eut 3 fils dont on ignore la deſtinée & un autre fils nommé*

XII. DEGRE'.

Noble Antoine d'Ailhaud Ecuyer, Seigneur du Villars & de Méoüille qui épouſa par contrat du 10 Février 1733 Demoiſelle Marie-Anne du Périer, des Seigneurs de la Garde, dont il a eu

13. *Noble François d'Ailhaud Ecuyer, né le 24 Février 1749.*

13. *Marie-Anne-Clotilde d'Ailhaud.*

&

13. *Anne-Eliſabeth d'Ailhaud.*

Article D'ALBERTAS.

Page 15, ligne 17, *née le 27 Août 1749*, ajoutez après ces mots *& mariée en 1764 avec le Marquis de Paniſſe.*

Article D'ANDRÉ.

Page 2, ligne 6 du IVe. Degré. *Papien*, liſez *Scipion*; page 5, ligne 16, *regnoiſtre*, liſez *recognoiſtre.*

Article D'AUBER.

Page 6, ligne 4 du VIIe Degré: *de cette Province*, après ces mots liſez: *de cette branche eſt iſſue Suzanne d'Auber-de Madaillan femme de Meſſire Joſeph de Bonneau Ecuyer, Seigneur des Maiſons nobles de Pinpois & de Létrye &c. & qui étoit vraiſemblablement ſœur de Noble Jean-François d'Auber Ecuyer, Seigneur de Madaillan qui fit ſon teſtament le 11 Mai 1740, ayant eu de ſon mariage avec Dame Jeanne de Rebleys 1. Pierre-Joſeph d'Auber Ecuyer, Seigneur de Madaillan qui fit auſſi ſon teſtament le 13 Mai 1743. 2. Suzanne d'Auber-de Madaillan. 3. Suzanne-Baptiſte d'Auber-de Madaillan femme de Meſſire Pierre de Mauriac Chevalier, Seigneur de Fonbirol, & 4. Jeanne d'Auber Dame de Madaillan mariée par contrat du 7 Janvier 1747 avec Meſſire Jean-François de Bonneau-de Montauzier Ecuyer, Capitaine au Régiment de Bourbonois Infanterie & Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de St Louis.*

Article AUBERT.

Page 7, ligne 11 du Ve Degré, *a été agréée par le Roi pour être élevée*, liſez au lieu de ces mots *a été reçue*: ligne 12, *de ſa nobleſſe*, après ces mots ajoutez *faites le 29 Février 1764.*

Article BERTIN.

Page 4, ligne 4, après ces mots, *de S. Michel & du S^t Eſprit*, liſez; *il a épouſé au mois de Novembre 1763 N.... Chapelle-de Jumilhac fille de Meſſire Antoine-Joſeph-Marie-Macon Chapelle-de Jumilhac Chevalier, Seigneur de Cujac, de Rouzier &c, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de St Louis, ancien Capitaine de Cavalerie, Premier Gentilhomme de la Chambre du Roy de Pologne Duc de Lorraine, Capitaine & Gouverneur du Château Royal de la Baſtille à Paris, & de Dame Anne-Conſtance de Bertin ſœur de M. de Bertin Miniſtre d'Etat, Commandeur & Grand Tréſorier des Ordres du Roy, & ci-devant Controlleur Général des Finances.*

Article BIGOT en BERRY.

Page 8, ligne 3 du XIe Degré, après ces mots, *au mois d'Avril 1753*, liſez *épouſa au mois de Février 1758 N..... Maſſon-de Vernou, niéce d'Antoine-Bernard Maſſon-de Meſlay Conſeiller du Roi en ſes Conſeils & Préſident de la Chambre des Comptes de Paris*: page 10, ligne 2 du Ve Degré de la 7 branche, *troiſiéme*, liſez *ſecond*: page 11, ligne 1ere du VIIe Degré de la 8e branche, après *Prévôt*, liſez *des*: page 12, ligne 3 du Ve Degré de la IXe branche, *quatriéme*, liſez *troiſiéme.*

Article DU BOIS *dit* DE HOVES.

Page 7, ligne 1ere du VII Degré, après *du Bois*, liſez *-de Hoves Ecuyer, Seigneur de la Baronie de Foſſeux*: ligne ſuivante, au lieu de ces mots, *& préſenté pour être reçu Ecuyer ordinaire du Roy*, liſez *fut reçu Ecuyer ordinaire du Roy en conſéquence des preuves de ſa nobleſſe faites le 14 Avril 1760.*

Article DE BORDES.

Page 5, ligne 7 du VIII Degré, *cinq enfans*, liſez *ſix enfans* : ligne 2 du IXe Degré, après 1752, liſez *ſit ſes preuves de nobleſſe le* 28 *Janvier* 1763, *pour être admis au nombre des Gentilshommes élevés dans le Collége Mazarin* dit *des Quatre-Nations à Paris* : ligne 6, effacez le mot *&* : ligne 7, après l'article de 5. *Louis-François de Bordes Ecuyer, né le* 19 *Août* 1756, liſez 6. *Charles-Joſeph-Bonaventure de Bordes Ecuyer, né le* 28 *Octobre* 1757.

Article BOURGEVIN.

Note *a* de la page 1, ligne 1ere, *il étoit frere*, liſez *il étoit fils de Didier Bourgevin Procureur du Roy en l'Amirauté de France au Siége de la Table de marbre du Palais à Paris, & frere de Noble Homme Jérôme* &c : ligne 2, après ces mots *du* 27 *Janvier* 1663, liſez *& qui épouſa par contrat du* 23 *Novembre* 1642 *Dame Marguerite Pothier; & de Denis Bourgevin* &c : lignes 4 & 5. *Un Mémoire de famille lui donne encore un autre frere nommé François Bourgevin Capitaine de Cavalerie* : au lieu de ces mots, liſez : *il avoit encore un autre frere nommé Nicolas Bourgevin Prêtre, Prieur du Freſne en Bretagne, Recteur du Burotz, Evêché de Nantes, & Chanoine de S. Mederic de Lignois, & pour frere aîné François Bourgevin Ecuyer, Sieur de la Tour, Capitaine d'une Compagnie de gens de pied pour le ſervice du Roy, qualifié ainſi dans le contrat de mariage cité ci-deſſus du* 23 *Novembre* 1642, *dans lequel ledit Jérôme Bourgevin ſe dit encore aſſiſté de René Hébert Ecuyer, Sieur de Geneinville, Capitaine-Exempt des Gardes du corps du Roy, ſon beaufrere : ledit S. de la Tour fut tué à la bataille de Rethel* &c : ligne 6, *& qui de*, liſez *& eut de*; ligne 7. Supprimez le mot *ent.*

Article BOUVIER.

Page 3, ligne 16 du VIe Degré, après *de Cépoy*, liſez *il mourut en ſa terre de Cépoy le* 13 *Décembre* 1759, *& de ſon mariage* &c : page 4, ligne 2, *il a trois enfans qui ſont*, liſez *il eut trois enfans ſavoir* : ligne 1ere du VIIe Degré, après ces mots *Bouvier-de la Motte*, liſez *Marquis de Cépoy* : lig. 2 & 3. Supprimez *en ſurvivance de ſon pere* : ligne 4, après ces mots *le* 19 *Mars* 1757, liſez *en conſéquence des preuves de ſa nobleſſe.*

Article DE BRUEYS.

Page 6, ligne 2 du VIIIe Degré, *fut marié le* 10 *Mars* 1630 *par contrat* (*qui devoit être* &c), liſez (*fut marié par contrat du* 10 *Mars* 1630) *lequel mariage devoit être* &c.

Article DE BUISSY.

Page 1, ligne 5 du II^d Degré, après *de Lieſtres*, liſez *ou de Liettes, dite auſſi d'Eſtrées la Blanche* : page 2, *art.* de Jaques de Buiſſy fils aîné de Jean auteur du IIIe Degré, ligne 2de. *Un Mémoire de famille porte qu'il avoit épouſé en* 1518 *Demoiſelle Françoiſe d'Eſtrées*, au lieu de cela ſubſtituez-y, *il épouſa par contrat du* 18 *Avril* 1518 *Demoiſelle Françoiſe d'Eſtrées fille d'Antoine d'Eſtrées Seigneur de Valieu, Gentilhomme ordinaire de la Maiſon du Roy, & de Jeanne, Dame de la Cauchie ou de la Chauſſée en Boulenois* : page 4, ligne 6 du Xe Degré, 1734, *liſez* 1739.

Article BURIN.

Page 4, ligne 36, *Marie-Louis*, liſez *Marie-Louiſe*: page 5, ligne 1ere *Lieutenant*, liſez *de Lieutenant*: page 6, ligne 15 du IVe Degré, *d'enfans de ce mariage*, après ces mots ajoutez, *il a été nommé Ecuyer de main de la Reine en conſéquence des preuves de ſa nobleſſe faites le* 4 *May* 1764 *& ſur la démiſſion du Chevalier de Gamés.*

Article LE CARLIER.

Page 4, ligne 9, *la ſomme* 34000 *liv.*, liſez *la ſomme de* 34000 *liv.* : page 7, ligne 10 du VIIIe. Degré, *en* 1757, liſez *le* 3 *Novembre* 1755 *ſur le certificat* &c

Article DE CAZE.

Page 3, ligne 12, *qu'il n'eſt point*, liſez *qu'il n'eſtoit point* : page 6, *art.* de 8. Jean-Louis de Caze, ligne 3, après ces mots, *né le* 3 *Septembre* 1719, liſez *& marié en* 1757 *avec N... de Niquet* : *il eſt mort ſans poſtérité* : pag. 7, ligne 2, après ces mots, *dans le Régiment Dauphin Cavalerie*, ajoutez *& Baron des Etats de Languedoc* : lig. 7 du VIIIe. Degré, après *de Pau*, liſez *& d'Auch, & mort Intendant de celle de Châlons le* 4 *Novembre* 1750 : ligne 10 du même Degré, après *Intendant des Finances*, liſez *Grand Tréſorier & Commandeur des Ordres du Roy, Conſeiller au Conſeil Royal & Contrôleur Général des Finances* : ligne 1ere du IXe Degré, *de Caze Ecuyer*, liſez *de Caze-de la Bove Ecuyer, Baron de la Bove, Seigneur du grand & petit Juvincourt, de Montchâlons, de Biévre, d'Orgeval, de Dame-Marie, de Bouconville, d'Arrancy, de Ploiars & de Manchamps, ci-devant Conſeiller-Avocat du Roy au Châtelet de Paris & aujourd'hui Conſeiller au Parlement depuis le* 31 *Décembre* 1762, *né le* 9 *May* (*ſ*) 1740, *& marié au mois de Juillet* 1761 *avec N... le Doux* : page 9, *art.* des Lettres-patentes, ligne 2, *Hyacinthe*, liſez *Hyacinthe.*

Article CHALVET-DE ROCHEMONTEIX.

Page 1, ligne 3, *de Pichauzet*, liſez *de Pichouzet* : page 3, lignes 4 & 5 du IVe. Degré, *de Ballaguie*, liſez *de Ballaguier* : page 8, ligne 1ere du Xe Degré, *de Rochemonteix*, ajoutez *-de Vernaſſal Chevalier, Colonel du Régiment Royal-Etranger Cavalerie* : ligne 2, *Août* 1740, liſez enſuite *& mort de la petite vérolle à Paris le* 20 *Février* 1764 : page 9, lignes 5 & 6, *Novembre* 1744, après ces mots ajoutez *& marié avec N.. Thomas-de Pange Conſeiller du Roy, Tréſorier Général de l'Extraordinaire des guerres.*

Article DE CHALVET.

Page 17, ligne 4, du VIe Degré, *le* 17 *Janvier* 1683, après ces mots, liſez *il épouſa Demoiſelle Antoinette de Boſc; mais on ignore s'il eut des enfans de ce mariage.*

Article DE CHALUP.

Page 5, ligne 4 du VIIIe Degré, *& eut de cette alliance*, liſez *& mourut en* 17 ::: *ayant eu de ſon mariage pluſieurs enfans, entr'autres N..... de Chalup mariée à N... de Bertin-de S. Martin Conſeiller du Roi en ſes Conſeils, Maître ordinaire en ſa Chambre des Comptes de Paris, couſin du Miniſtre d'Etat de ce nom, & Léonard-Aléxis de Chalup* &c : ligne 3 du IXe Degré, après *le* 10 *Août*

1754, liſez *il eſt aujourd'hui Sous-Ayde Major des Carabiniers* : page 6, ligne 5 du VIIIe. Degré *-FRIQARD*, liſez *-FRIQUARD*.

Article DE CHAMPAGNE.

Page 3, ligne 17, *-de Coëtmadeu*, liſez *de Coëtmadeuc*: lignes 18 & 19, *de Champagne*, après ce nom, ajoûtez *mariée le 27 Janvier 1761 avec Anne-Léon de Montmorency Marquis de Foſſeux, Menin de Mgr le Dauphin, Capitaine-Lieutenant des Gens-d'Armes de la Reine, & morte à Paris le 23 May 1763 âgée de 18 ans* : ligne 20, *de Bourg le Roy*, liſez *du Bourg le Roy* : page 17, ligne 6, *duquel mariage eſt née le 22 Janvier (b) 1742*, liſez. *De ce mariage il a eu 5 filles, & entr'autres 9. Charlotte-Louiſe-Françoiſe de Champagne née le 22 Janvier 1742 & reçue dans la Maiſon Royale de St Louis à St Cyr en conſéquence des preuves de ſa nobleſſe faites le 3 Décembre 1749, & 9. Angélique-Radégonde de Champagne née le 18 Novembre 1748, & reçue auſſi dans la même Maiſon ſur les preuves de ſa nobleſſe faites le 30 Janvier 1760*: page 18, ligne 1ere du IXe Degré, *de Champagne*, ajoûtez *dit le Comte de Champagne-Chapton, Chevalier, Seigneur de Chapton, de Courbetin* &c : ligne 4, *& eſt actuellement*, liſez *& fut nommé ſucceſſivement* : ligne 5, effacez *depuis* : ligne 6, après 1753, liſez *& Colonel du Régiment d'Auvergne en 1761*.

Article CHAPPUIS.

Page 3, *art.* d'un Thomas Chappuis, ligne 6, *que ſon mariage*, liſez *que de ſon mariage*: page 10, ligne 2, après ces mots *le 21 Juillet 1655*, liſez *Claude Chappuis mourut de la Peſte en ladite année 1629* : page 14, ligne 3 du Xe Degré, *par cette Princeſſe*, après ces mots, ajoûtez *le 9 Août 1753* : page 17, ligne 1ere du Xe Degré, *né le 8 Avril (b) 1744*, ajoûtez *& reçu Page de Madame la Dauphine en conſéquence des preuves de ſa nobleſſe faites le 27 Juin 1758* : ligne 8, *née le 18 Novembre (b) 1746*, ajoûtez *& reçue dans la Maiſon Royale de St Louis à St Cyr ſur les preuves de ſa nobleſſe faites le 26 Octobre 1758*.

Article DE CHASTELLARD.

Page 10, *art.* de Pierre-Jaques & d'Antoine-Claude de Chaſtellard, ſupprimez leurs articles & ſubſtituez-y ce qui ſuit.

14. *Pierre-Jaques de Chaſtellard* appellé *le Chevalier de Chaſtellard, eſt Commandant de Bataillon au Régiment des Gardes de Lorraine & Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de S. Louis.*

14. *Antoine-Claude de Chaſtellard Chanoine du Chapitre noble de St Pierre de Vienne & Prieur Commandataire de Laudeve.*

Obſervez cette même correction dans la Table Généalogique en petit papier & dans celle qui eſt à la tête de l'article imprimé (auſſi en petit papier) où il faut auſſi ſubſtituer la qualité de *Maréchal de Camp* à celle de *Brigadier des Armées du Roi*, qui ſe trouve à l'article de François de Chaſtellard auteur du XIVe Degré : page 1ere de la vie d'Amédée d'Hauterive, ligne 6 du manuſcrit, *Geminia*, liſez *Genuina* : page 4, ligne 4, *Lefli ſterniis*, liſez *Leſliſterniis* : ligne 51, *cum moriemur*, liſez *cummoriemur*.

Article DE CLARIS.

Page 1, ligne 5 du IIIe Degré, *qui ſuit*, ſupprimez ces 2 mots : page 6, *art.* de David de Claris, lig. 9, *Demoiſelle Eliſabeth de Portal fille de N..... de*, au lieu de cela, liſez *Demoiſelle Marie-Marguerite du Portal fille de N..... du Portal* &c : lignes 10 & 11, au lieu de *Brigadier des Armées du Roy*, liſez *Maréchal des Camps & Armées du Roy & Directeur des Ingénieurs à Strasbourg*.

Article DE COMBLES.

Page 13, ligne 15 du IVe Degré, *il eut un fils nommé*, liſez *on ne lui connoît que deux enfans, ſavoir*

5. *Euchaire de Combles qui ſuit.*

&

5. *Françoiſe de Combles mariée par contrat du 27 Janvier 1615 avec Antoine Petit Ecuyer, Seigneur de la Marnotte.*

V. DEGRÉ.

Euchaire de Combles &c.

Article DE COMBYS.

Page 2, ligne 5 du IIIe Degré, après *de Jarente*, liſez *& mourut à la fin du mois de May 1700* : *De ſon mariage il eut pour fils* &c : ligne 1ere du Ve Degré, après le mot *Ecuyer*, liſez *né le 16 Août 1719, fut marié* &c : ligne 2, après ces mots *29 Juin 1745*, liſez *& en face d'Egliſe le 16 Août ſuivant* : ligne 12, après ces mots, *pluſieurs enfans*, ſupprimez *& entr'autres*, ainſi que les deux lignes ſuivantes & ſubſtituez-y, *Savoir 1. Noble Jaques-Staniſlas-Jean-Baptiſte de Combys né le 22 May 1753. 2. Noble Jean-Joſeph-François-Louis de Combys né le 4 Octobre 1754. 3. Marie-Anne de Combys née le 15 Avril 1747. 4. Héléne de Combys née le 5 Juin 1750. & 5. Eliſabeth-Eléonor de Combys née le 28 Juillet 1751*.

Article DE COUCY.

Page 1, ligne 6 du diſcours, *ſurdeſſus*, liſez *au-deſſus* : lig. 9, *nâſſon*, liſez *Maiſon* : lig. 12, *llei*, liſez *un* : page 6, ligne 25, *de Guines, de Namur*, liſez *de Guines & de Namur* : page 10, lig. 6 du XIIIe. Degré, *Mainſoncelle*, liſez *Maiſoncelle* : page 15, lignes 9 & 10 *Hommet de ſes Ordonnances*, liſez *Hommes d'Armes de ſes Ordonnances* : même page, note déſignée par une étoile, ligne 1ere, *eeux*, liſez *ceux* : page 25, ligne 3, *de Berlaymot*, liſez *de Berlaymons*.

Article CROMOT.

Page 2, ligne 7 du IIe Degré, *Dame Roſe de Verneuil*, après ces mots, liſez *& fut reçu Chevalier de l'Ordre de St Michel en 1761 en conſéquence des preuves de ſa nobleſſe : De ſon mariage* &c.

Article DASSIER.

Page 9, ligne 1ere du XIe. Degré, *né le 26 Juin 1747*, après ces mots, ajoûtez *& reçu Page du Roy en ſa Grande Ecurie ſur les preuves de ſon ancienne nobleſſe militaire faites le 16 Juin 1761*.

Article DE DURAT.

Page 7, ligne 5 du IXe Degré, après ces mots, *il eſt aujourd'huy*, liſez *Commandeur d'Aigrefeüille, & a été fait Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de S. Louis, Exempt des Gardes du Corps du*

Digitized by Google

Roy en 1744, *Meſtre de Camp de Cavalerie en* 1747, *Enſeigne deſdits Gardes du Corps le* 27 *Mars* 1760 *& Brigadier des Armées du Roy le* 20 *Février* 1761 : A l'article ſuivant. 2. *Balthazar de Durat, Garde du corps du Roi, puis Capitaine de Cavalerie dans le Régiment de Clermont Tonnere.* Supprimez cet article en entier & ſubſtituez-y ce qui ſuit. 2. *Jaques-Balthazar de Durat Chevalier, Sg^r du Ludaix, Garde du corps du Roy, puis Capitaine de Cavalerie dans le Régiment de Clermont Tonnerre & Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de St Louis, né le* 5 *Mars* 1701, *fut marié par contrat du* 14 *Novembre* 1751 *avec Demoiſelle Marie-Jeanne-Madeléne de Chaſtagnat fille de meſſire Joſeph de Chaſtagnat Seigneur de Neuvy, Capitaine au Régiment de Blaiſois Infanterie, & de Dame Suſanne de Gouzolles ſa veuve, qui en faveur de ce mariage inſtitua ladite Demoiſelle de Chaſtagnat ſa fille, ſa ſeule & univerſelle héritière, à la charge que le 1er ou 2^d enfant mâle qu'elle auroit de ſon mariage porteroit le nom & les armes de Gouzolles : De ce mariage naquit le* 25 *Avril* 1753 *Louiſe-Anne de Durat reçue dans la Maiſon Royale de S. Louis à St Cyr ſur les preuves de ſa nobleſſe certifiées au Roy le* 29 *Janvier* 1763 : A l'article ſuivant. 3. *Jacques de Durat*, après ces mots, liſez *Docteur de Sorbonne, Abbé de Nôtre-Dame de Boquin en Bretagne & Doyen* &c : page 10, 2de ligne du VIIe Degré, *veille*, liſez *vieille* : page 12, derniere ligne du diſcours *de la Vinadiere*, après ce mot, liſez *De ce 2^d mariage eſt née le* 25 *Novembre* 1750 *Conſtance de Durat reçue dans la Maiſon Royale de St Louis à St Cyr ſur les preuves de ſa nobleſſe faites le* 26 *Juin* 1761.

Article ESTIÉVRE.

Page 4, ligne 3 *prédéceſſeurs*, liſez *ſucceſſeurs*.

Article DE FLECELLES.

Page 7, *art.* de 5. *Madeléne de Flécelles-de Brégy*, après ces mots liſez *Barone de S. Severe* : ligne 2, *Seigneur d'Avernes*, ajoutez *de Marchémarais, de Feüillarde &c* ; ligne 4, *de la Ville de Navareins*, après ces mots, liſez *& mourut à Paris le* 28 *Avril* 1764.

Article FOUSTEAU.

Page 1, ligne 3, *en Normandie*, ajoûtez *& dans la Province du Perche* : page 6, ligne 1re du VIIe Degré, *Sieur du Tertre*, après ces mots, liſez *Conſeiller-Procureur du Roy au Bailliage & Siége de Police du Perche à Mortagne.*

Article FREMYN.

Page 2, ligne 4 de la note, (*b*) *Jaques-François*, liſez *Jaques Fremyn* : page 3, ligne 5 de la note (*b*), *repreſentée aujourd'hui par Dame*, liſez *finie en la perſonne de Dame* : ligne 7, après *St Janvier*, liſez *& morte à Paris le* 7 *Juin* 1763, *âgée d'environ* 87 *ans* : page 8, *art.* de 8. Marie Fremyn, ſupprimez ces mots *de Reims* qui ſe trouvent ſeuls à la 3e ligne.

Article DE GALLIFFET.

Page 8, *art.* de Louis-Gabriel de Galliffet 2, fils de Philippes auteur du VII Degré du 24 Rameau, ligne 3, *Diocèſe de Chartres*, liſez enſuite *& en* 1755 *Abbé de Fontaine Daniel, Diocèſe de Sens.*

Article DE GANTÉS.

Page 2, *art.* d'une Catherine de Gantés, ligne 1ere *de Beaulieu*, liſez *de Ruzé de Beaulieu* : page 7, ligne 26, après 1753, liſez, *il fut nommé Capitaine de Dragons dans le Régiment des Volontaires de Dauphiné le* 1er *Mars* 1758, *& fut reçu Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de St Louis le* 21 *Juin* 1760 *par le Maréchal de Broglie* : lig. 6 du VIIIe Degré, *entr'autres enfans ceux qui ſuivent*, liſez *neuf enfans dont il ne lui reſte plus que ſon fils aîné & ſa fille aînée.*

Article GAULMYN.

Table Généalogique, VIIe Degré, *art.* de Claude-Sébaſtien Gaulmyn, lig. 1ere, *Seigneur de Beauvoir*, liſez *Comte de Beauvoir, Seigneur de* &c. VIII Degré, *art.* de Gilbert Gaulmyn, ligne 5, après 1750, ajoûtez *& dont les preuves de nobleſſe furent faites le* 19 *May* 1761 *pour ſa réception en qualité de Page de la petite Ecurie du Roy.*

Article DE GEOFFROY.

Page 1, *art.* d'Antoinette Geoffroy, aulieu de ces mots *dont le mariage fut accordé avant le* 27 *Février* (*e*) 1560 *avec noble Sauveur Lombard*, ſubſtituez-y, *mariée par contrat du* 29 *Janvier* (*e*) 1545 *avec Noble Sauveur de Lombard &c.* Supprimez deplus la note *e* de cette même page & ſubſtituez-y (*e*) *Copie collationnée ſur l'original vers l'an* 1660 : page 4 au IXe Degré, *art.* de Thérèſe de Geoffroy, lignes 1re & 2de, *& nommée pour être élevée Demoiſelle de la maiſon Royale de St Louis à St Cyr*, liſez *& reçue dans la Maiſon Royale de St Louis à St Cyr ſur les preuves de ſa nobleſſe faites le* 8 *Mars* 1757.

Article HOCQUART.

Page 15, lignes 2 & 3, *entra le* 12 *Mars* 1717 *dans le corps de la Marine où il s'eſt diſtingué &c*, liſez *fut admis le* 26 *Février* 1717 *au nombre des Gentilshommes-Gardes de la marine, & s'eſt diſtingué &c* ; lig. 5, *en* 1727, liſez *le* 17 *Mars* 1727 : même ligne, après *Lieutenant en* 1735, liſez *Aide-Major des Armées Navales du Roy & du Port du Havre le* 1er *Juillet de la même année* ; ligne 6, après ces mots *Militaire de Saint Louis*, liſez *le* 9 *May* 1739 : même lig., *en* 1746, liſez *le* 1er *Janvier* 1746 ; ligne 7, *en* 1761, liſez *le* 1er *Janvier* 1761 ; ligne 20, *il a eu un fils né en* 1762, liſez *eſt iſſu*

9. *Jean-Hiacinthe-Jaques Hocquart Ecuyer, né le* 6 *Avril* 1762.

Ligne 8 du VIIIe Degré, *il a eu les enfans qui ſuivent*, ajoutez enſuite *il eſt mort à Paris au mois de May* 1764.

Article DE JAUBERT.

Page 3 & *art.* de 6. *Anne de Jaubert*, liſez après ces mots, *fut mariée le* 6 *Novembre* 1697 *avec Laurent de Beaumont-de Verneuil Seigneur de Pompignan & de Payrac.*

Article DE JULIANIS.

Page 4, note *e*, *de M. M. de Sin*, liſez *de M. M. de Sinéty.*

Article DES LAURENTS.

Page 11, lig. 14 du XI Degré, après ce nom RACINE, *liſez* morte le 1er Décembre 1764, veuve de Joſeph &c.

Article DE LORGERIL.

Page 1ere, lig. 15 du diſcours, *de St Geou*, liſez *de St Geoce*. Supprimez auſſi la note *a* & ſubſtituez-y, (*a*) *Hiſtoire Généalogique de pluſieurs Maiſons Illuſtres de Bretagne par Frere Auguſtin du Paz, imprimée à Paris en* 1619.

Pag. 2, ligne 1ere, *Guillaume du Tail*, liſez *Noble Homme Guillaume du Tail* : lignes 11 & 12, *ou* DE LA FRESTE, ſupprimez ces mots : ligne 12, *ſa premiere femme*, après ces mots, liſez *& mort l'an* 1424 : ligne 13, *avec Georges de la Cigogne*, liſez *avec Meſſire Georges de la Cigoigne* : lig. 14, après FONTENAILLES, liſez *fit ſon teſtament le* 18 *Novembre* 1452, *par lequel elle voulut être inhumée en l'Egliſe de Nôtre-Dame de la Guerche &c* : page 3, ligne 5, *de ſa naiſſance*, après ces mots, liſez *& lui fit encore don par Lettres du* 26 *Octobre* 1465 *du revenu du Greffe de la Cour du Bailliage de la Juriſdiction de Graiſivodan* : lig. 9, *veuve de*, liſez *veuve de Meſſire Charles &c*, & après ces mots *de la Tourniolle*, liſez *de la Vigne & de l'Eſtourbillonnaye, fils d'Ecuyer Jean du Boiſjan Seigneur du Boiſjan & de Marie Boelleve Dame de la Sale* : ligne 10, après 1479, liſez *ſans enfans de ſon 2d mariage* : ligne 12, *fille de*, liſez *fille de Meſſire Charles* : ligne 20, *Houlier*, liſez *HOUILIER* : ligne 23, *en* 1483, ajoutez *le* 21 *Avril* : lig. 24, *Chevalier*, ajoutez *Sieur de la Trocé* : lig. 39, *de Boisbriant*, ajoutez *& de Parrigné & de Perrine* alias *Bonne le Bouteiller* : ligne 40, après 1483, ajoutez *après avoir fait ſon teſtament le* 12 *ou le* 13 *du même mois* : page 4, ligne 1ere après ces mots *de la Tourniolle*, ajoutez *du Bodou, du Boiſjan, de la Rigaudiere, de la Grande Boiſſiere, d'Olivet, de Parrigné, de la Cheſnaye, de St Eſtienne, de la Rubaudiere, du Loroux, de Laudamere &c, terres dont elle avoit hérité par la mort de ſes pere & mere ; elle étoit encore en minorité &c.*

Article MARQUET.

Page 3, ligne 9, après *de Bourgade*, liſez *de Montbreton* : après ces mots *le* 14 *Décembre* 1718, liſez *a été marié* 2 *fois*, 1° *au mois de Janvier* 1762 *avec N.... du Mas fille de N... du Mas Fermier Général*, & 2° *avec N... Soubreyran* : ligne 10, *né le* 19 *Janvier* 1721, après ces mots, liſez *a été marié en* 1763 *avec N... Gaulard fille de N... Gaulard & de N... Joſſet.*

Article DE LA MARTELIERE.

Page 2, ligne 1ere *après ces mots*, il ne vivoit plus pour lors, *liſez* : Gilles Bry St de la Clergerie Avocat au Parlement de Paris, dans ſon Hiſtoire d'Alençon & du Perche, imprimée à Paris en 1620, pag. 373 & 374, l'a mis au nombre des Perſonnages célébres de ladite Province du Perche ; il le nomme mal à propos *Pierre* au lieu de *François* : » Pierre de la Marteliére (dit-il) Lieu» tenant Général du Perche, d'un eſprit vif & » grand en un petit corps, homme diſert & élo» quent entre ceux de ſon ſiécle. Il mourut à Pa» ris aux troubles de la Religion, laiſſant outre la » mémoire heureuſe de ſon nom, un fils à la mam» melle, pour eſtre un jour la plus grande gloire » de ſon pays, la lumiere des eſprits de ſon temps, » l'un des ornements de noſtre Barreau, c'eſt-à» dire de la France «3 ladite Demoiſelle Feillet ſa veuve vivoit encore le 18 May &c : 1ers ligne du II. Degré, *Pierre de la Marteliére Seigneur de Champaillaume, de Fay & de Montbertrand, eſt qualifié*, liſez en place *Pierre de la Marteliére, Ecuyer Sgr-Baron & Châtelain de Fay, de Champaillaume, de Montbertrand, de la Châtellenie de Paſſeau & de l'Hermitiére, Conſeiller d'Etat, s'acquit dans le Barreau une trés-grande réputation ; on le trouve qualifié &c* : lig. 24 après ces mots, *auquel il fut préſent*, liſez ; *il fut depuis Conſeiller au Parlement de Paris* : pag. 3, lig. 8 après le nom DE LONGUEVAL, liſez *Chevalier, Seigneur* &c : ſupprimez les 2 premieres lignes du III Degré & ſubſtituez-y ce qui ſuit. *Philippes de la Marteliére qualifié Chevalier, Seigneur-Baron & Châtelain de Fay, Seigneur de la Marteliére, de Champaillaume & de la Châtellenie de Paſſeau, Seigneur haut Juſticier du Tartre, de Villeneuve, de la Page, de la Méhérie &c* : ligne 5, *il avoit été marié dès*, liſez *il avoit été marié par contrat du* 2 *& en face d'Egliſe le* 3 *Octobre &c* : ligne 6, *fille de Guillaume*, liſez *fille de Meſſire Guillaume* : ſupprimez les 2 1ers lignes du IV Degré & ſubſtituez-y ce qui ſuit. *Aléxandre-Pierre de la Marteliére qualifié Chevalier, Comte & Châtelain de Fay, Seigneur de Champaillaume, & Sgr. haut Juſticier de l'Hermitiére, de la Châtellenie de Paſſeau & de la Page &c* : lig. 3, *de Manſigné*, liſez *de Manſigny au Maine* : ligne 12, *elle étoit fille de Pierre de Hodic*, liſez *elle étoit fille de Meſſire Pierre de Hodic qualifié Chevalier-Comte &c* : pag. 4, lig. 1ere & 2de du V. Degré, *Comte de Fay, Seigneur de Paſſeau*, liſez *qualifié Chevalier, Comte & Châtelain de Fay, Seigneur-Châtelain de Paſſeau, Seigneur de Champaillaume &c* : à l'article de *Pierre-Jérôme de la Marteliére Comte de Fay*, liſez *qualifié Chevalier, Comte & Châtelain de Fay* : 1ers lig. du VI Degré, *Aléxandre-Louis de la Marteliére Seigneur des Loges*, liſez *Aléxandre-Louis de la Marteliére qualifié Chevalier, Seigneur des Loges.*

Article MASCARENE.

Ligne 2 de la page 1, EN LANGUEDOC, *ajoutez* ET EN BRETAGNE.

Article DE MÉLET.

Page 4, ligne 9 du VIII Degré *né le* 27 *Août* (1) 1746, après ces mots, liſez *& reçu Page du Roy en ſa grande Ecurie ſur les preuves de ſa nobleſſe faites le* 14 *Juillet* 1760 : page 5, lig. 2, *Ecuyer ſon oncle*, après ces mots, liſez *il fut auſſi reçu Page de la grande Ecurie du Roy en conſéquence des preuves de ſa nobleſſe faites le* 21 *Juillet* 1762 : pag. 8, lig. 3 du IX Degré, aulieu de *le* 14 *Juillet* 1760, liſez *le* 16 *Juin* 1760, & ajoutez *frere de Daniel de Mélet-de St Livrade Ecuyer, né le* 26 *Avril* 1746 *& reçu auſſi Page de la grande Ecurie de S. M. ſur les preuves de ſa nobleſſe faites le* 23 *Juin* 1762.

Article DE MONTBEL.

Page 15, ligne 7 du XXI Degré, *née le* 9 *Février* 1753, après ces mots, liſez *& reçue dans la Maiſon Royale de St Louis à St Cyr ſur les preuves de ſa nobleſſe faites le* 22 *Septembre* 1762 : pag. 23,

Digitized by Google

lig. 8 & 9, *& vient d'être nommé Brigadier des Armées de Sa Majeſté au mois de Novembre* 1761, liſez en place *Brigadier des Armées de Sa Majeſté au mois de Novembre* 1761 *& vient d'être nommé Sous-Gouverneur de Monſeigneur le Duc de Berry au mois de Décembre* 1764.

Article DE MONTILLET.

Pag. 6, *art.* de Jean-François de Montillet 3e fils de Guy de Montillet auteur du IX. Degré, lig. 3, *au Diocèſe d'Aire & ſacré enſuite*, liſez en place *au Diocèſe d'Aire en* 1742 *& nommé enſuite Archevêque d'Auch le* 3 *May de cette même année : c'eſt en ſa faveur &c* : page 7, ligne 4, du XI Degré, après ces mots *le même jour*, liſez ; *il a épouſé en* 1762 *Dame Jeanne-Françoiſe de Chabannes-de Curton veuve de Jean Bochard Chevalier, Seigneur de Champigny, de Noroi & de Poinci, Marquis de Ste Marie en Amérique.*

Article DE LA MYRE.

Page 2, ligne 14, *leurs armées*, liſez *leurs armes* : page 6, ligne 31, après *de Chamboraint*, liſez *Dame de Compagnie de S. A. S. Mgr la Comteſſe de la Marche* : ligne 35 ; *il a deux filles*, liſez *il a eu trois filles* : ligne 37, ſupprimez le mot *&* qui ſe trouve entre deux lignes, & après la ligne 38, liſez

&

12. *Louiſe-Fortunée de la Myre baptiſée le* 31 *Juillet* 1759.

Article DE NAVIER.

Page 1ere, ligne 3, *de Corbaucourt*, liſez *de Corbancourt* : à la même ligne & à la ſuivante, *de Sainte Margueritte-Délincourt*, liſez *du Fief d'Elincourt-Ste Margueritte, de Memegue, de la Tour-Mory &c* : ligne 5, *en Beauvoiſis*, liſez *en Picardie* : page 3, lignes 5 & 23, *Candeure*, liſez *Candor* : page 4, ligne 8, après ces mots *Charles des Guez*, liſez *qualifié Chevalier, Seigneur &c* : pag. 5, ligne 2 du VI Degré, *de Sainte Margueritte-Délincourt, de Corbaucourt*, liſez *du Fief d'Elincourt-Ste Margueritte, de Corbancourt* : ligne 4 du VII Degré, après *Marie-Antoine du Maiſniel*, liſez *qualifié Chevalier, Seigneur &c* : ligne 5 du même degré, ſupprimez *du Queſnel* : ligne 7 du même degré, *ſa femme* : après ces mots, liſez *ce mariage fut célébré le* 1er *Mars ſuivant.*

Article LE NEUF.

Page 5, ligne 2, *le Neuf-de Mocomble*, liſez *le Neuf-de Tourneville femme de N... de Cavelier Ecuyer, Seigneur de Maucomble née en* 1715. (il faut auſſi rectifier ces erreurs dans la Table Généalogique qui précéde l'article de cette famille) : page 7, *art.* de 8. Louis-Bernardin le Neuf, ligne 3, *né le* 19 *Février* 1725, après ces mots, liſez *& marié en* 1763 *avec Dlle Marie-Jeanne le Neuf-de Sourdeval ſa niéce* : page 8, 1ere ligne du IX Degré, *née le* 1er *Décembre* 1750, après ces mots, liſez *& mariée en* 1763 *avec Louis-Bernardin le Neuf-de Sourdeval ſon oncle Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de St Louis & ci-devant Enſeigne des Vaiſſeaux du Roy.*

Article NICOLAY.

Page 3, ligne 10 du VI Degré, *à Andéol*, liſez *à St Andéol* : page 25, lig. 34, après *Chancelier de France*, liſez *tous les deux enfans de Haut & Puiſſant Seigneur Meſſire Chreſtien-François de Lamoignon Chevalier, Marquis de Baſville, Baron de St Yon &c, Conſeiller d'Etat, Préſident à mortier au Parlement, & de Haute & Puiſſante Dame Dame Marie Voyſin ſon épouſe* : page 26, lig. 18, *Citadelles de Marſeille en* 1756, après ces mots ajoutez ; *il a été nommé encore depuis Commandant de la Province du Haynaut, & ayant quitté la Croix de Malthe en* 1763, *il a été fait Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de St Louis, & a épouſé en ladite année Dame Marie-Angélique-Hiacinthe Rallet-de Challet veuve en* 1ères *nôces de Claude-Barthélemy de Bonnefons Ecuyer, Conſeiller du Roy, Receveur Général des Domaines & Bois de Bretagne, & en* 2des *nôces de Haut & Puiſſant Seigneur Meſſire Anne-Errard, Marquis d'Avaugour, Brigadier des Armées du Roy & Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de St Louis* : page 27, *art.* d'Aymar-Charles-François Nicolay, ligne 5, *cette année*, après ces mots, liſez *il a épouſé le* 9 *Avril* 1764 *N.... Lévêque de Gravelle veuve d'Alexandre-Jaques-Pierre le Gendre-de Colandre, fille de Michel-Philippes Lévêque Seigneur de Gravelle, Conſeiller au Parlement de Paris, & de Dame Marie-Barthélemy Thoynard* : à l'article d'Aymar-Claude Nicolay, qui eſt le ſuivant, & à la ligne 2, après ces mots *de Nôtre-Dame à Paris*, liſez *& Vicaire Général de Verdun.*

Article DE REDON.

Page 3, *art.* de 4. Anne de Redon, ligne 2, DU CAUSE, *liſez* DU CAUSÉ : page 9, ligne 7 du IV Degré, après 1666, liſez *& qui étoit fille de noble Célebrace d'Aux de Leſcout* : p. 10, à la 6e & 7 ligne, après *Dominique de Redon*, ſupprimez *mourut ſans enfans de ſon mariage avec le Sr du Pin* & liſez *fut mariée par contrat du* 20 *Août* 1674 *avec noble Armand de la Fourcade Ecuyer, S du Pin & de la Prade dont poſtérité : elle vivoit encore le* 19 *Juillet* 1711 *étant alors veuve.*

Article RÉMOND.

Page 2, ligne 2, *Jean Rémond le* 22 *Juillet* 1711, liſez *Jean Rémond Ecuyer, le* 22 *Juillet* 1712, *en conſéquence des Lettres de relief de dérogeance qu'il avoit obtenues le* 19 *Avril* 1710 *au ſujet de la dérogeance commiſe par Joſeph Rémond ſon pere* : ligne 4, 13e *par Ordonnance*, liſez 13e *par Jugement de M. de Beaubarnois Intendant de la Rochelle du* 3 *Avril* 1715 *rendu en faveur dudit Jean Rémond.* 14e *par Ordonnance de M. Bignon &c.* page 17, ligne 18, *après ces mots* naquit le 23 Novembre 1747, *liſez* & mourut en 1763 : ligne ſuivante, *art.* de Louis-Jean Rémond Ecuyer, *liſez né le* 28 *Novembre* 1749, *a été nommé au mois de Septembre* 1764 *Exempt des Gardes du Corps du Roi, & Aide-Major de la Compagnie de Villeroy* : page 18, lignes 13, 14, 15 & 16, ſupprimez l'article de Joſeph Rémond & de Jean Rémond ſon fils, & ſubſtituez-y ce qui ſuit.

11. *Joſeph Rémond Ecuyer, Conſeiller du Roi, Elu en l'Election de Troyes, épouſa par contrat du* 13 *Février* 1661 *Demoiſelle Jeanne Babelin & mourut ainſi qu'elle avant le* 30 *Octobre* 1703, *ayant eu de ſon mariage*

12. *Jean Rémond Ecuyer, Sr de Leſtang & Seigneur du Fief Rolland, Conſeiller du Roi & Receveur des Fermes pour S. M. à Roche-*

Digitized by Google

fort, baptiſé le 20 *Avril* 1665, *& qui épouſa par contrat du* 30 *Octobre* 1703 *Demoiſelle Jeanne* le Bouc *fille de Charles le Bouc Seigneur du Fief Rolland, & de Dame Nicole* Penigaut ; *il obtint du Roi le* 19 *Avril* 1710 *des Lettres de relief de dérogeance au ſujet de celle commiſe par Joſeph Rémond ſon pere, leſquelles furent entérinées par Arrêt de la Cour des Aydes de Paris du* 22 *Juillet* 1712 *qui le déclara ancien noble ; il fut encore maintenu dans ſon ancienne nobleſſe le* 3 *Avril* 1715 *par Jugement de M. de Beauharnois Intendant de la Rochelle, & eut de ſon* 1er *mariage qui avoit été accordé par contrat du* 6 *Février* 1694 *avec Demoiſelle Anne Chabot*

13. *Joſeph Rémond Ecuyer, baptiſé le* 21 *Décembre de ladite année* 1694.

Second lit.

13. *Jean-André Rémond Ecuyer, fut baptiſé le* 4 *Aouſt* 1706.

13. *Jean-Baptiſte Joſeph Rémond Ecuyer, S^r de Leſtang, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de St Louis & Capitaine d'Infanterie au Régiment de Lyonnois, baptiſé le* 5 *Juillet* 1713, *épouſa par contrat du* 28 *Novembre* 1747 *Demoiſelle Marie-Madeléne-Jullie* de Gabaret *fille de Meſſire Pierre de Gabaret Chevalier, Seigneur de la Panerre & des Vernieuls, Chef d'Eſcadre des Armées Navales du Roi, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de St Louis, & de Dame Marie-Madeléne* Trahan.

13. *Marie-Catherine-Jeanne Rémond fut baptiſée le* 13 *Aouſt* 1710.

Nota. En conſéquence de cette addition, on obſervera que Joſeph Rémond mari de Jeanne Babelin étant l'aîné de Jaques-Guichard Rémond, & ayant laiſſé poſtérité, doit former le XI. Degré de la VIe Branche ; qu'en conſéquence Jaques-Guichard Rémond doit être placé comme ayant formé la VIIe Branche, & Jaques Rémond Seigneur de la Renouilliere auteur de la VIIe Branche doit être renvoyé à la VIIIe Branche.

Article DE REYNAUD-DE MONTS.

Page 5, *art.* d'Yolant-Anne de Reynaud-de Pons fille de Léonard de Reynaud-de Pons auteur du VIII Degré, ſupprimez les 3 lignes de l'article qui la concerne & ſubſtituez-y ce qui ſuit.

9. *Anne-Yoland de Reynaud-de Pons fut mariée par contrat du* 17 *Octobre* 1659 *avec Jaques Dentil Ecuyer, Seigneur & Baron de Ligonés & du Trémol.*

Article DE RIENCOURT.

Page 10, ligne 3 du XII. Degré, *& en* 2des *nôces*, liſez *& fut marié en* 2des *nôces :* page 16, *art.* de Léonor-Aléxandre-René de Riencourt, ligne 8, au lieu de ces mots, *le lendemain* 22 *Décembre ; De cette alliance eſt*, liſez, *le lendemain* 22 *Décembre : il mourut de poiſon le* 12 *Septembre* 1763 ; *De ſon mariage eſt* &c.

Article LE ROY-DE MACEY.

Page 8, ligne 2 du X. Degré, après 1737, liſez *a ſervi en qualité de Cornette dans le Régiment de Flamarens Dragons.*

Article LE SEURRE.

Page 3, 1ere ligne du Ve Degré, *liſez*

V. DEGRE'.

Arnoud-Philippes le Seurre Ecuyer, Seigneur de Muſſey & d'Annonville en Champagne &c.

Article DE SIBERT.

Page 2, avant derniere ligne, après ces mots, 5. *Louiſe de Sibert*, liſez *fut mariée par contrat du* 14 *Novembre* 1667 *avec Noble Gédéon de Payan.*

Article VAILLANT.

Page 2, ligne 4 du V. Degré, *ſa deuxiéme femme*, après ces mots, liſez *qu'il avoit épouſé par contrat du* 1er *Mars* 1595, *& qui étoit fille* &c.

Article DE VAUCELLES.

Page 3, ligne 2 du V. Degré, *de Champfremont*, liſez *de Boulay, de Champfremoux* &c. : ligne 3 du V. Degré, après *Fournerie*, liſez (morte au mois de May 1726) : lignes 8 & 9 du V. Degré, *& eut de ſon mariage entr'autres enfans, les trois qui ſuivent*, liſez en place, *& eut de ſon mariage les enfans ci-après :* ligne 15 du V. Degré, après *Ecuyer*, liſez *S. de Chanbilion :* liſez enſuite à la ligne

6. *Marie-Madeléne de Vaucelles fut mariée par contrat du* 2 *Février* 1728 *avec Antoine de la Fournerie Ecuyer, Seigneur de Boisjency, Chevalier des Ordres Royaux & Militaires de Nôtre-Dame du Montcarmel & de S. Lazare de Jéruſalem.*

Ligne 2 du VI. Degré, *Champfremont & de la Poſte*, liſez *de Champfremoux, de la Poſté, de Boulay* &c.

Article DE VÉNEL.

Page 4, Note g, au lieu de la qualité de *Lieutenant des Vaiſſeaux du Roi*, qui eſt donnée à Joſeph-Bernard de Chabert Chevalier, ſubſtituez-y celle de *Capitaine des Frégates de Sa Majeſté*, grade dont il a été honoré au mois de Septembre 1764 ; & ajoutez à l'article d'Annibal-Michel de Chabert-de Burgues ſon couſin, Lieutenant des Vaiſſeaux du Roi & Chevalier de l'Ordre de St Louis, que ſa fille a été nommée par le Roi en 1764 pour être admiſe dans la Maiſon Royale de Saint Louis à St Cyr, en conſéquence des preuves de ſa nobleſſe.

Page 5, ligne 2 du VIII. Degré, *& d'Artillerie de la Marine*, liſez aulieu de ces mots *& Capitaine de Bombardiers de la Brigade de Miſſieſſy dans le Corps Royal de l'Artillerie de la Marine :* ligne 8, *il a une fille née en* 1757, liſez en place *il a deux enfans, dont un fils & une fille née en* 1757.

Article VERDELHAN.

Page 19, ligne 12 du IX. Degré, *de St Jean Centeiner*, liſez *de St Jean le Centenier :* ligne 9 du X. Degré, *il eſt mort*, liſez *il fut fait ſucceſſivement Agent & chargé des Affaires du Roi Staniſlas de Pologne le* 21 *Décembre* 1731, *Conſeiller-Sécretaire du Roy, Maiſon, Couronne de France & de ſes Finances le* 22 *Novembre* 1748, *Maître d'Hôtel ordinaire de la Reine le* 4 *Avril* 1759 ; *il eſt mort à Paris* &c. lig. 10 & 11, au lieu de *de ſon mariage avec Marie-Madeléne Morin il a eu une fille nommée*, liſez *il acquit en conſéquence d'une adju-*

Digitized by Google

dication qui lui fut faite par décret le 6 May 1761 les Terres & Seigneuries de Guizans, de Gusnianne alias *de Guiniane*, ou encore *de Gumiane, de Merlet, du Petit Paris & de S. Nazaire en Dauphiné, près de Montelimart, compoſant le Marquiſat de Montanegues qui appartenoit à Mre Jean-Baptiſte d'Eurre-de Brottin Chevalier, Brigadier des Armées du Roi, & qui avoit été ſaiſi ſur-lui; & de ſon mariage accordé par contrat du 30 Juillet 1729 & en face d'Egliſe le 22 Aouſt ſuivant avec Demoiſelle Marie-Madeléne* Morin *fille du S. Gabriel Morin Intéreſſé dans les Affaires du Roy, & de Dame Madeléne* Ourſel, *il a eu une fille unique nommée*: page 20, ligne 1re du XI. Degré, après ces mots *Verdelhan-des Fourniels*, ajoutez *née le 30 Janvier 1732 & mariée &c.*: ligne 4, *de S. Jean Centeiner*, liſez *de S. Jean le Centenier*: ligne 5, *Seigneur de S. Nazaire*, liſez *Seigneur des Fourniels, du Petit Paris, de S. Nazaire &c.*: ligne 8, *& armées du Roy*, liſez après ces mots: *ce mariage fut célébré dans l'Egliſe de S. Euſtache à Paris le 1er Mars ſuivant.*

Article DE VERGNETTE.

Page 2, ligne 6 du II. Degré, *de Condolz*, liſez *de Condols*: page 4, ligne 1ere du IV. Degré, *Sieur de Gacieres Paroiſſe d'Hardencourt, partagea*, liſez *Seigneur de Gacieres, d'Hardencourt en partie & du Bois Bigot étoit né vers l'an 1587; il partagea &c.*: ligne 18, *Sieur*, liſez *Seigneur*: ligne 20, après *de Martainville*, liſez *& ſuivant un certificat du 9 Janvier 1665 il eſt dit qu'il avoit ſervi l'eſpace de 4 ans dans le Régiment de Perſan en qualité de Capitaine, en Allemagne, en Catalogne & en Flandres, où à la derniere campagne il avoit été tué d'un coup de canon à la bataille de Lens*: page 5, ligne 2, après *de Gacieres*, liſez *qualifié* Noble Seigneur & Chevalier *dans les titres qui le concernent*: ligne 3, *de Grancey*, liſez enſuite *grade qu'il obtint vers l'an 1650 & en laquelle qualité il donna des preuves de ſa valeur, ayant même été bleſſé en différentes occaſions*: ligne 23, le 1er *May* 1670, après ces mots, liſez *ainſi que lui & ſon pere l'avoient été précédemment par les Commiſſaires des francs-fiefs le 16 Février* 1625, *le 11 Mars* 1641, *le 7 Décembre* 1655 & *le 7 Juillet* 1660 ou 1669: ligne 25 après 1690, liſez *âgée de près de 80 ans*: *art.* de *François de Vergnette*, (ſupprimez les 5 lignes de l'article qui le concerne & liſez en place)

6. *François de Vergnette Ecuyer, Sr d'Hardencourt, ſervit d'abord dans les Mouſquetaires du Roy Louis XIII & fut fait depuis Capitaine dans le Régiment de Perſan; il ſervoit ès années* 1663 & 1664 *en qualité d'Enſeigne au Régiment de Grancey, & ſervit auſſi comme volontaire dans celui de Bouillon où il fut bleſſé dans une affaire où il s'étoit ſignalé.*

Page 6, ligne 1ere, *Seigneur d'Hardencourt*, après ces mots ajoutez *en partie, Seigneur & Patron honoraire du Labit &c.*: ligne 3, après ces mots *le 7 Aouſt* 1651, *ſervoit*, liſez *le 7 Aouſt* 1651, *eſt qualifié* Noble Seigneur & Chevalier *dans les titres qui le concernent; il ſervoit &c.*: ligne 7, *fille de Nicolas le Fort Seigneur*, liſez *fille de Noble Seigneur Meſſire Nicolas le Fort Chevalier, Seigneur*: même ligne *& de Manneville*, liſez *& Patron de Manneville*: ligne 8, *Pont Audemer & de Demoiſelle*, liſez *Ponteau de Mer & de Noble Dame*: ligne 12, *Seigneur*, liſez *Chevalier, Seigneur*: ligne 23, *de la Garde du Roy*, après ces mots, liſez *après avoir juſtifié de ſa nobleſſe, & avoit ſervi précédemment dans ce corps en qualité de ſurnuméraire*: ligne 39, après *Ecuyer*, liſez *Sgr de St Ibaut*: lignes 39 & 40, *Novembre* 1700, après ces mots, liſez *ſervoit le 29 Juillet* 1726 *en qualité de Lieutenant de Cavalerie au Régiment-Colonel-Général; étoit Aide-Major &c.*: page 7, lignes 2 & 3, *il fut fait le 30 Septembre* 1746 *Chevalier*, liſez *il fut nommé le 30 Septembre & reçu le 18 Octobre* 1746 *Chevalier &c.*: ligne 7 du VII Degré, *Doudenarde en* 17:::: liſez *d'Oudenarde en* 1708: ligne 8, *Juillet* 1726, après ces mots, liſez *& en face d'Egliſe le 26 Novembre ſuivant*: ligne 11 du VII Degré du 1er Rameau, après *de Saint Louis*, liſez *reçu en cette qualité le 13 du même mois*: ligne 1ere du VII Degré du 2d Rameau, après *Ecuyer*, liſez *Seigneur d'Hardencourt, d'Alban & de Vigny, Capitaine des Chaſſes du Comté d'Evreux & Ecuyer de S. A. Mgr le Prince de Bouillon*: ligne 1ere du VIII Degré du 2d Rameau, *né le 9 Avril* 1742, ajoutez *& reçu Page du Roi en ſa Grande Ecurie ſur les preuves de ſa nobleſſe faites le 6 May* 1757: ligne 2, *né le 14 Février* 1744, après ces mots ajoutez *& reçu auſſi Page de la Grande Ecurie, en conſéquence des preuves de ſa nobleſſe faites le 2 May* 1759: lig. 3, *né le 21 May* 1745, après ces mots ajoutez *& reçu auſſi Page de la Grande Ecurie du Roy après avoir fait les preuves de ſa nobleſſe le 29 Avril* 1762.

Article DE VILLETTE.

Page 9, ligne 17, *aulieu de Charles-Michel*, liſez *Charles*: ligne 1ere du IXe. Degré, aulieu de *Charles-Michel*, liſez *Charles*, & aulieu de ces mots, *né le 1er Décembre* 1734, liſez *né le 3 Novembre* 1736.

Nota. On a omis dans la 1ere feuille de ces Additions à l'Article de Bigot, d'ajouter que depuis l'impreſſion de cet article Noble Aléxandre de Bigot Ecuyer, né le 3 Juin 1755, avoit fait ſes preuves de nobleſſe le 30 Septembre 1764 pour être reçu au Collége Royal de la Fléche.

De plus à l'Article de la Maiſon de la Croix-de Caſtries, il s'eſt gliſſé une erreur que l'on va rectifier ici.

Article de la Branche des Seigneurs de Candilhargues, Page 22, *au lieu de* VII. Degré, *liſez* VI. Degré; Et à la ligne d'après la ſuivante, *au lieu de* 3e fils, *liſez* 4e fils.

Table des Noms de Famille.

Page 4, colonne 2de, ligne 32, *au lieu de* des Laurents 11, *liſez* des Laurents 12.

Page 16, colonne 2de, ligne 36, *au lieu de* 1. 2. *liſez* 1. 2. 3.

Page 22, colonne 1ere, ligne 10, *au lieu de* Falantin, 3, *liſez* Falantin, 4.

Page 28, colonne 1ere, ligne 21, *au lieu de* art. de Falantin, 2, *liſez* art. de Falantin, 3.

Page 49, colonne 1ere, ligne 44, *au lieu de* art. de Falantin, 3, *liſez* art. de Falantin, 4.

Page 60, colonne 1ere, ligne 21, *après ces mots* de Caſtries, *liſez* 24: colonne 2de, ligne 42, *après ces mots* de Caſtries, *liſez* 17.

Page 61, colon. 1ere, lig. 27, *après ces mots* de Caſtries, *liſez* 23: lig. 37, *après ces mots* de Caſtries, *liſez* 17: colonne 2de, à la fin de la 11e ligne, *liſez* 9.

Page 62, colonne 2de, ligne 8, *après ces mots* de Caſtries, *liſez* 12.
Page 63, colonne 1ere, lig. 33, *après ces mots* de Caſtries, *liſez* 17.
Page 64, colonne 2de, lig. 27, *après ces mots* de Caſtries, *liſez* 22 ; ſupprimez auſſi les lignes 44 & 45.
Page 68, colonne 1ere, lig. 10, *après ces mots* de Caſtries, *liſez* 23 : lig. 19, *après ces mots* de Caſtries, *liſez* 23 : colonne 2de, lignes 36 & 37, *après ces mots* de Caſtries, *liſez* 12. 13.
Page 70, colonne 2de, lig. 22, *après ces mots* de Caſtries, *liſez* 6.
Page 71, colonne 1ere, lig. 40, *après ces mots* de Caſtries, *liſez* 24.
Page 72, colonne 1ere, lig. 16, *après ces mots* de Caſtries, *liſez* 23. 24.
Page 74, colonne 1ere, lignes 40 & 41, *après ces mots* de Caſtries, *liſez* 6 : colonne 2de, 9e ligne, ſubſtituez le chiffre 4 au chiffre 3 : ligne 10, *après ces mots* art. de Falantin, 2, *ajoutez* & page 3.

Table des noms de Terres.

Page 4, colonne 1ere, ligne 4, *au lieu de* p. 5, 6, *liſez* p. 3 & 5.
Page 7, colonne 1ere, ligne 40, *au lieu de* p. 2. 3. 4. *liſez* p. 1. 2. 3.
Page 8, colonne 2de, ligne 22, *au lieu de*, p. 9. 10. *liſez* p. 10. 13.
Page 9, colonne 1ere, ligne 30, *au lieu de* p. 3. 5. *liſez* p. 5.
Page 11, ligne 37, colonne 1ere, ſupprimez ces mots ſuivans : voyez *de Bozac.*
Page 13, colonne 2de, ligne 6, *au lieu de* p. 3. *liſez* p. 2. 3 : ligne 36, *au lieu de* p. 3. *liſez* p. 2. 3.
Page 16, colonne 1ere, ligne 1ere, de Bouville-Jubert, *art.* Poterat, p. 5, *liſez en place* de Bouville-de Jubert, *art.* Poterat, 4 : ligne 7 de Beuzols-de Montaigu, *liſez* en place de Bouzols-de Montaigu.
Page 17, colonne 1ere, ligne 11, *au lieu de* p. 21-22, *liſez* pag. 20 : colonne 2de, lig. 13, *au lieu de* p. 8. 9. 10, *liſez* p. 10 & 13.
Page 19, colonne 2de, ligne 45, *au lieu de* p. 11, *liſez* p. 12.
Page 20, colonne 1ere, ſupprimez les lig. 27 & 28.
Page 23, colonne 2de, lig. 46 & 47, *au lieu de* art. Poterat, p. 5, *liſez* art. Poterat, 3.
Page 26, colonne 2de, ligne 37, *au lieu de* art. Poterat, 5, *liſez* art. Poterat, 3.
Page 30, colonne 1ere, ſupprimez la 5 & 6e ligne : colonne 2de, lig. 42, *au lieu de* p. 11, *liſez* p. 12.
Page 31, colonne 2de, ligne 1ere, *au lieu de* art. Poterat, 6, *liſez* art. Poterat, 5.
Page 36, colonne 2de, ligne 39, *au lieu de* p. 11, *liſez* p. 12.
Page 37, colonne 1ere, ligne 18, *au lieu de* p. 9. 10, *liſez* p. 10. 11 : lig. 20, *au lieu de* p. 9, *liſez* p. 10.
Page 41, colonne 1ere, ſupprimez la 2de & 3e ligne : ligne 46, *au lieu de* p. 6, *liſez* p. 5 : colonne 2de, ligne 39, *au lieu de* p. 6, *liſez* p. 5.
Page 43, colonne 1ere, ligne 25, *au lieu de* p. 3, *liſez* p. 2.
Page 58, colonne 1ere, ligne 26, *après ces mots*, p. 5. 6, *liſez* Voyez auſſi les Additions & Corrections, *art.* d'Auber.
Page 59, col. 2de, lig. 33, *au lieu de* p. 3, *liſez* p. 2.
Page 61, colonne 2de, lig. 30, *après ces mots*, art. de Gualy, *liſez* p. 6.
Page 64, col. 2de, lig. 43, *au lieu de* p. 2, *liſez* p. 2. 3.
Page 65, col. 2de, lig. 26, *au lieu de* p. 5, *liſez* p. 4.
Page 69, colonne 2de, lig. 28, *au lieu de* 9. 10, *liſez* 10 & 13.
Page 70, col 2de, lig. 45 & 46, *ſupprimez ces mots ſuivans :* -Falantin, *art.* de Falantin, 2.
Page 72, colon. 1ere, lig. 41, *au lieu de* p. 10, *liſez* p. 11.
Page 73, colonne 2de : de la Nougareſſe-de Falantin, *liſez* de la Nougaraſſe-de Falantin.
Page 74, colonne 2de, ligne 5, *au lieu de* 8. 10. 11. 12, *liſez* 8. 12. 13.
Page 82, lig. 16, colonne 1ere, *au lieu de* p. 11, *liſez* p. 12.
Page 83, colonne 2de, lig. 27 & 28, ſupprimez ces mots, *Additions & Corrections* & liſez *art.* des Laurents, p. 11.
Page 84, colonne 2de, ſupprimez la 22e & 23e lig.
Page 97, colonne 2de, ſupprimez les lignes 37 & 38.
Page 98, colonne 2de, ſupprimez les 3 lignes, 10. 11. & 12.
Page 99, derniere ligne de la colonne 2de, *au lieu de* p. 11, *liſez* p. 12.
Page 100, colonne 2de, ſupprimez les lignes 33 & 34.

Vû & vérifié par Nous Chevalier, Conſeiller du Roy en ſes Conſeils, Juge d'Armes de France.

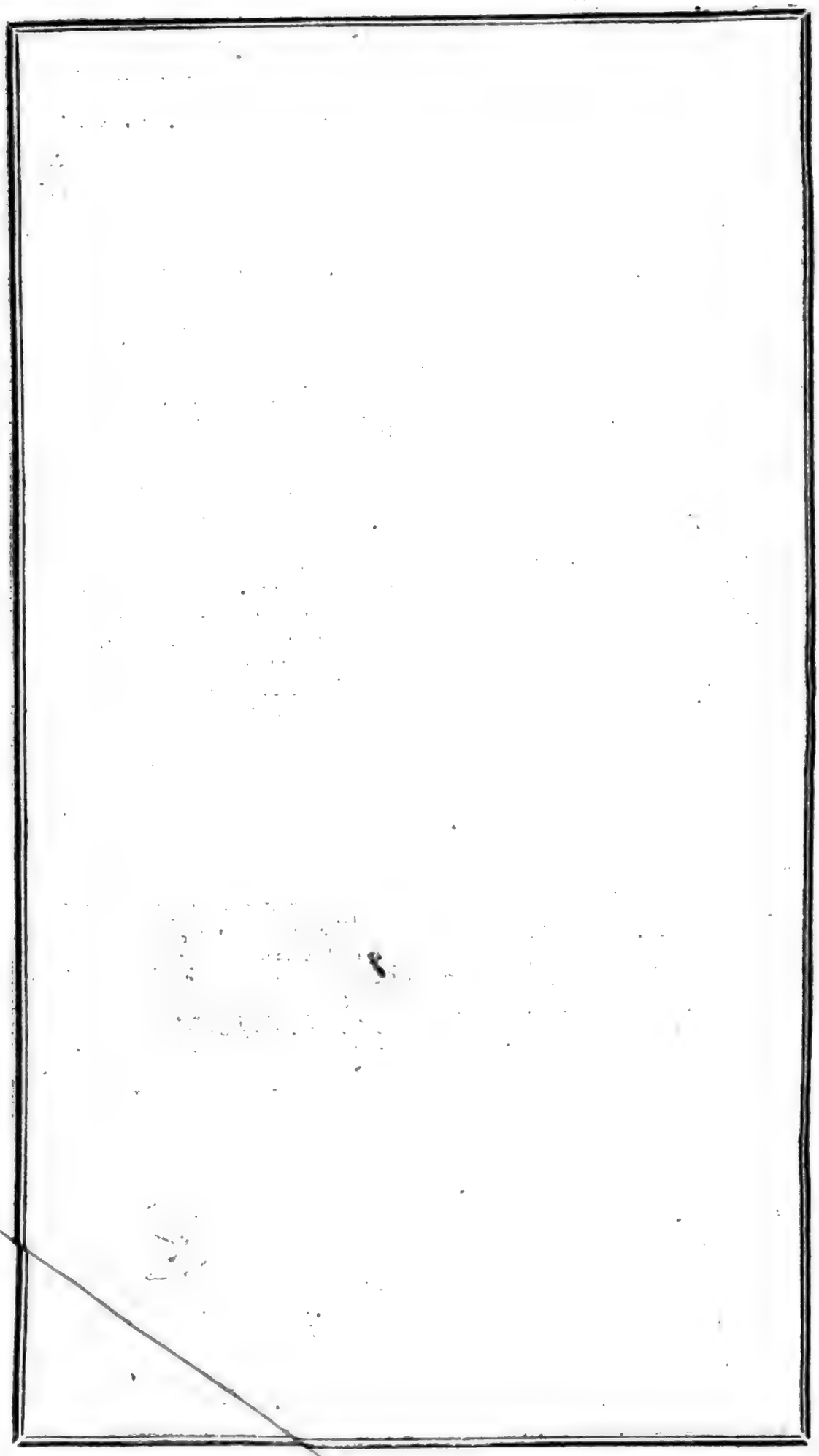

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google